This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR
INSTITUTION
LIBRARY

ST. GILES · OXFORD

Vet. Fr. II B. 1666

LE GRAND
VOCABULAIRE
FRANÇOIS.

BIBLIOGRAPHY

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS,

CONTENANT

1°. L'explication de chaque mot conſidéré dans ſes diverſes acceptions grammaticales, propres, figurées, ſynonymes & relatives.

2°. Les lois de l'Orthographe; celles de la Proſodie, ou Prononciation, tant familière qu'oratoire; les Principes généraux & particuliers de la Grammaire; les Règles de la Verſification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Éloquence & à la Poëſie.

3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blaſon, ou l'Art héraldique; la Mythologie; l'Hiſtoire naturelle des Animaux, des Plantes & des Minéraux; l'Expoſé des Dogmes de la Religion, & des Faits principaux de l'Hiſtoire Sacrée, Eccléſiaſtique & Profane.

4°. Des détails raiſonnés & philoſophiques ſur l'Économie, le Commerce, la Marine, la Politique, la Juriſprudence Civile, Canonique & Bénéficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Phyſique, les Mathématiques, la Muſique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, *&c. &c.*

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-HUITIÈME.

A PARIS,

Hôtel de Thou, rue des Poitevins, Quartier S. André-des-Arts.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
23 MAY 1936
OF OXFORD
LIBRARY

LE GRAND VOCABULAIRE FRANÇOIS.

MÉTÉORE; ſubſtantif maſculin. *Meteorum*. Corps ou phénomène qui apparoît dans l'air, & qui eſt formé des matières qui nagent dans l'atmoſphère.

On diſtingue trois ſortes de météores: 1°. les météores ignées compoſés d'une matière ſulfureuſe qui prend feu; tels ſont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes & d'autres qui paroiſſent dans l'air.

2°. Les météores aériens qui ſont formés d'exhalaiſons.

3°. Les météores aqueux qui ſont compoſés de vapeurs ou de parties aqueuſes; tels ſont les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la roſée & d'autres ſemblables.

Nous parlons de chaque météore ſous le nom qui lui eſt propre.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MÉTÉORISME; ſubſt. maſc. & terme de Médécine par lequel on déſigne une tenſion & élévation douloureuſe du bas-ventre, qu'on obſerve dans les fièvres putrides, & qui manque rarement dans celles qui ſont ſtrictement malignes; ce ſymptôme en impoſe communément aux praticiens timides qui le prennent pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occaſions n'eſt pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il eſt facile de diſtinguer le météoriſme qu'on pourroit appeler inflammatoire, d'avec celui qui ne dépend vraiſemblablement que d'un bourſoufflement des boyaux occaſionné par des vents ou par des matières vaporeuſes, qui eſt propre aux fièvres malignes. Dans le météoriſme inflammatoire le pouls eſt dur, ſerré, convulſif; les dou-

leurs rapportées au bas ventre ſont extrêmement aiguës; elles augmentent par la preſſion qu'on fait avec la main en tâtant le ventre. Il y a aſſez ordinairement hocquet, conſtipation, *&c.* On peut encore tirer d'autres éclairciſſemens des cauſes qui ont précédé : l'autre eſpèce de météoriſme eſt pour l'ordinaire ſans douleur ou n'eſt accompagée que d'une douleur légère & qu'on ne rend ſenſible qu'en preſſant; le pouls n'a point de caractère particulier différent de celui qui eſt propre à l'état & au temps de la maladie. Dans celui-ci on peut ſans crainte donner les remèdes qu'exige la maladie : les purgatifs loin de l'augmenter, le diſſipent très-ſouvent; les fomentations émollientes que la routine vulgaire a ſpécialement conſacrées dans ce cas, ſont abſolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade : les huiles dont on les gorge dans la même vue, ſont au moins très-inefficaces; ces remèdes ſont moins déplacés dans le météoriſme inflammatoire : les purgatifs forts & ſurtout l'émétique ſeroient extrêmement nuiſibles & même mortels; du reſte les remèdes vraiment curatifs ne diffèrent pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas ventre.

MÉTÉOROLOGIE; ſubſtantif féminin & terme de Phyſique. Science des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes eſpèces, leurs apparences, *&c.*

MÉTÉOROLOGIQUE; adjectif des deux genres. Qui concerne les météores.

On appelle *obſervations météorologiques*, les obſervations que font les Phyſiciens ſur les degrés du froid, du chaud; ſur les vents, la quantité de pluie & autres objets ſemblables pendant le cours d'une année ou autre temps plus ou moins long. On trouve dans chaque volume des mémoires de l'Académie des ſciences de Paris, les obſervations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient.

On appelle *inſtrumens météorologiques*, des inſtrumens conſtruits pour montrer l'état ou la diſpoſition de l'atmoſphère, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, *&c.* comme auſſi pour meſurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour ſervir par conſéquent à prédire les altérations du temps, comme pluie, vent, neige, *&c.* Sous cette claſſe d'inſtrumens ſont compris les baromètres, les thermomètres, les hygromètres, manomètres, anémomètres qui ſont diviſés chacun en différentes eſpèces.

MÉTÉOROMANCIE; ſubſtantif féminin. Divination par les météores; & comme les météores ignées ſont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la météoromancie déſigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette eſpèce de divination paſſa des Toſcans aux Romains ſans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves & qui avoient exercé des Magiſtratures, écrivoient à Rome ſur cette matière. Il ſemble même que l'un d'eux l'épuiſa entièrement; car il donnoit une liſte exacte des différentes eſpèces de tonnerre. Il circonſtancioit & leurs noms & les prognoſtics qui s'en pouvoient tirer; le tout avec un air de confiance plus ſurpre-

nant encore que les choſes qu'il rapportoit.

MÉTÉOROSCOPE; ſubſtantif maſculin. Nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux inſtrumens dont ils ſe ſervoient pour obſerver & marquer les diſtances, les grandeurs & la ſituation des corps céleſtes dont ils regardoient pluſieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de juſteſſe le nom *de météoroſcopes*, aux inſtrumens deſtinés à faire les obſervations météorologiques.

MÉTÉZEAU, (Clément) Architecte du Roi, natif de Dreux, floriſſoit ſous le règne de Louis XIII. Cet artiſte d'un génie hardi & capable des plus grandes entrepriſes, s'eſt immortaliſé par la fameuſe digue de la Rochelle, ouvrage en quelque ſorte téméraire, contre lequel les plus célèbres Ingénieurs avoient échoué, & qu'il exécuta avec le plus grand ſuccès. Il fut ſeconde dans ſon projet par Jean Tiriot, maître Maçon de Paris, appelé depuis *le Capitaine Tiriot*. Cette digue avoit 747 toiſes de longueur. On grava dans le temps le portrait de Métézeau avec ces vers au bas:

Dicitur Archimedes terram potuiſſe movere;
Æquora qui potuit ſiſtere, non minor eſt.

MÉTHER; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. On donne ce titre en Perſe, à un Officier de la Cour, dont les fonctions conſiſtent à ſe tenir auprès de la perſonne du Sophi pour lui préſenter des mouchoirs lorſqu'il en a beſoin. Cet emploi eſt rempli par un Eunuque qui jouit d'ordinaire d'un grand crédit.

MÉTHODE; ſubſtantif féminin. *Methodus*. Manière de dire ou de faire quelque choſe avec un certain ordre & ſuivant certains principes.

La méthode eſt eſſentielle à toutes les ſciences, mais ſurtout à la Philoſophie. Elle demande 1°. que les termes ſoient exactement définis, car c'eſt du ſens des termes que dépend celui des propoſitions, & c'eſt de celui des propoſitions que dépend la démonſtration. Il eſt évident qu'on ne ſauroit démontrer une thèſe avant que ſon ſens ait été déterminé. Le but de la Philoſophie eſt la certitude: or il eſt impoſſible d'y arriver tant qu'on raiſonne ſur des principes vagues: 2°. que tous les principes ſoient ſuffiſamment prouvés. Toute ſcience repoſe ſur certains principes. La Philoſophie eſt une ſcience, donc elle a des principes. C'eſt de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philoſophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonſtrations, c'eſt renoncer à la certitude. Toutes les conſéquences reſſemblent néceſſairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur eſt toujours mère féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus eſſentiel à la ſaine méthode, que la démonſtration des principes: 3°. que toutes les propoſitions découlent par voie de conſéquence légitime, de principes démontrés: il ne ſauroit entrer dans la démonſtration aucune propoſition qui, ſi elle n'eſt pas dans le cas des axiômes, ne doive être démontrée par les propoſitions précédentes, & en être un réſultat néceſſaire. C'eſt la logi-

que qui enſeigne à s'aſſurer de la validité des conſéquences : 4°. que les termes qui ſuivent, s'expliquent par les précédens : il y a deux cas poſſibles, ou bien on avance des termes ſans les expliquer, ou on ne les explique que dans la ſuite. Le premier cas péche contre la première règle de la méthode ; le ſecond eſt condamné par celle-ci. Se ſervir d'un terme & renvoyer ſon explication plus bas, c'eſt jeter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude juſqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication déſirée : 5°. que les propoſitions qui ſuivent, ſe démontrent par les précédentes : on peut raiſonner ici de cette façon. On vous avance des propoſitions dont la preuve ne ſe trouve nulle part, & alors votre démonſtration eſt un édifice en l'air ; on vous renvoie la preuve de ces propoſitions à d'autres endroits poſtérieurs, & alors vous conſtruiſez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propoſitions eſt donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre, de manière que celles qui précèdent, ſervent à l'intelligence de celles qui ſuivent : c'eſt le même ordre que ſuit notre ame dans le progrès de ſes connoiſſances : 6°. que la condition ſous laquelle l'attribut convient au ſujet, ſoit exactement déterminée : le but & l'occupation perpétuelle de la Philoſophie, c'eſt de rendre raiſon de l'exiſtence des poſſibles, d'expliquer pourquoi telle propoſition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raiſon étant contenue ou dans la définition même du ſujet, ou dans quelque condition qui lui eſt ajoutée, c'eſt au Philoſophe à montrer comment l'attribut convient au ſujet, ou en vertu de ſa définition, ou à cauſe de quelque condition ; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en ſuſpens ; vous ne ſavez ſi l'attribut convient au ſujet en tout temps & ſans condition, ou ſi l'exiſtence de l'attribut ſuppoſe quelque condition & quelle elle eſt : 7°. que les probabilités ne ſoient données que pour telles, & par conſéquent que les hypothèſes ne prennent point la place des thèſes. Si la Philoſophie étoit réduite aux ſeules propoſitions d'une certitude inconteſtable, elle ſeroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainſi il eſt bon qu'elle embraſſe diverſes ſuppoſitions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, & qui tiennent ſa place en attendant qu'on la trouve ; c'eſt ce qu'on appelle des *hypothèſes*. Mais en les admettant, il eſt eſſentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conſéquence pour la produire enſuite comme une propoſition certaine. Le danger des hypothèſes ne vient que de ce qu'on les érige en thèſes ; mais tant qu'elles ne paſſent pas, pour ainſi-dire, les bornes de leur état, elles ſont extrêmement utiles dans la Philoſophie.

Toutes ces différentes règles peuvent être regardées comme compriſes dans la maxime générale, qu'il faut conſtamment faire précéder ce qui ſert à l'intelligence & à la démonſtration de ce qui ſuit. La méthode dont on vient de preſcrire les règles, eſt la même que celle des Mathématiciens. On a ſemblé croire pendant long-temps que leur méthode leur appartenoit tellement,

qu'on ne pouvoit la tranſporter à aucune autre ſcience. M. Wolf a diſſipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais ſurtout dans la pratique & dans la compoſition de tous ſes ouvrages, que la méthode mathématique étoit de toutes les ſciences, celle qui eſt naturelle à l'eſprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de ſciences mathématiques, cette méthode n'en ſeroit pas moins réelle & applicable partout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en poſſeſſion, parcequ'ayant à manier de pures abſtractions dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une manière exacte & complette, ils n'avoient rencontré aucun de ces obſtacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui ſe livrent à d'autres idées. De-là un ſecond préjugé, ſuite du premier; c'eſt que la certitude ne ſe trouve que dans les mathématiques. Mais en tranſportant la méthode mathématique à la Philoſophie, on trouvera que la vérité & la certitude ſe manifeſtent également à quiconque ſait ramener tout à la forme régulière des démonſtrations.

MÉTHODE, ſe dit auſſi pour ſignifier ſimplement uſage, coutume, habitude. *Il prend du café en ſe levant, c'eſt ſa méthode. Chacun a ſa méthode.*

MÉTHODIQUE; adjectif des deux genres. *Methodicus.* Qui a de la règle & de la méthode. *Un auteur méthodique.*

MÉTHODIQUE, ſignifie auſſi qui eſt fait avec méthode, avec règle. *Un traité méthodique.*

On appelle *Médecin méthodique*, un Médecin qui s'attache exactement à la méthode preſcrite par les règles de la Médecine. Et dans cette acception, *methodique* ſe dit par oppoſition à *empirique.*

On a autrefois appelé *ſecte méthodique*, une ſecte d'anciens Médecins qui eut pour Chef Thémiſon de Laodicée, lequel floriſſoit avant & ſous le règne d'Auguſte.

Ce fut la diverſité d'opinions qui régna ſi long-temps entre les deux plus anciennes ſectes de la médecine, ſavoir, les dogmatiques & les empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Aſclépiade entièrement oppoſé à ces deux ſectes, qui en fit éclorre une nouvelle appelée *méthodique*, par rapport à ſon but qui étoit de rendre la méthode de connoître & de traiter les maladies, plus aiſée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième très-brève.

MÉTHODIQUEMENT; adverbe. *Methodicè.* Avec méthode. *Il écrit méthodiquement. Cette queſtion n'eſt pas traitée méthodiquement.*

MÉTHODISTE; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi anciennement les Médecins de la ſecte méthodique.

MÉTHONE; il y a eu dans la Grèce pluſieurs anciennes villes de ce nom: 1°. Méthone de Meſſénie, que Pauſanias écrit *Mathone.* Quelques modernes veulent que ce ſoit aujourd'hui *Modon* & d'autres *Mutune.* 2°. Méthone de Laconie, ſelon Thucydide. 3°. Méthone de l'Eubée, ſelon Etienne le Géographe. 4°. Méthone de Theſſalie. 5°. Enfin Méthone de Thrace à 40 ſtades de Pydné. Ce fut, dit Strabon, au ſiége de Méthone de Thrace qu'Aſter dont Philippe avoit refuſé les

ſervices, lui tira une flèche de la place ; & ſur cette flèche, pour ſigne de ſa vengeance, il avoit écrit, *à l'œil droit de Philippe ;* cette flèche créva effectivement l'œil droit de ce Prince. Le ſiége fut long & la réſiſtance opiniâtre ; mais la ville ſe rendit finalement à diſcrétion. Philippe doublement irrité la ruina de fond en comble, ne permit aux ſoldats que d'emporter leurs habits, & diſtribua les terres à ſes troupes.

MÉTHONIQUE, ou MÉTONIQUE, adjectif & terme de Chronologie. *Le cycle méthonique* eſt le cycle lunaire, ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la ſorte de Méthon, Athénien, ſon inventeur.

Lorſque le cycle méthonique eſt révolu, les lunaiſons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois ; de façon que ſi les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, ſuivant le cycle de Méthon, préciſément au même jour.

C'eſt ce qui a fait qu'au temps du Concile de Nicée, lorſqu'on eut réglé la manière de déterminer le temps de la Pâque, on inſéra dans le calendrier les nombres du cycle méthonique, à cauſe de leur grand uſage ; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé *le nombre d'or* pour cette année.

Cependant ce cycle a deux défauts ; le premier, de ne pas faire l'année ſolaire aſſez grande ; le ſecond, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure après 19 ans écoulés ; de ſorte qu'il ne peut ſervir que pendant environ 300 ans, au bout deſquels les nouvelles & pleines lunes rétrogradent d'environ un jour. *Voyez* MÉTEMPTOSE.

MÉTHYMNE ; nom d'une ancienne ville de l'île de Lesbos ; elle étoit ſituée dans la partie ſeptentrionale, à l'occident de Mytilène Elle fut célèbre par les vins exquis qu'on recueilloit ſur ſon territoire.

Il y a auſſi eu une ville de même nom dans l'île de Crète.

MÉTHYNE ; Divinité des anciens Romains, qui préſidoit au vin nouveau.

MÉTICAL ; ſubſtantif maſculin. Monnoie fictive ſuivant laquelle on compte dans le Royaume de Maroc, en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces ; chaque once vaut quatre *blankits*, & ſeize onces font un *métical* qu'ils nomment auſſi un *ducat d'or ;* cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que ſur le pied de $17\frac{1}{3}$ onces. Le Blankit vaut 20 fluces, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard.

MÉTIER ; ſubſtantif maſculin. *Ars.* Profeſſion d'un art méchanique. *Il apprend le métier de Perruquier. Ce Tailleur ne ſait pas ſon métier. Il n'y avoit que des gens de métier.*

En parlant d'un Marchand ou d'un ouvrier qui donne ſa marchandiſe ou ſa peine à un prix plus modique que les autres Marchands ou les autres ouvriers, on dit proverbialement, qu'*il gâte le métier.*

MÉTIER, ſignifie auſſi l'aſſemblée, la compagnie des gens d'un corps qui exerce un même métier. *Il y a procès entre ces deux métiers. On leva cette ſomme ſur les différens corps des arts & métiers.*

METIER, ſe dit figurément de toutes ſortes de profeſſions. *Il embraſſe le métier de la robe. Cet Ingénieur entend bien ſon métier. Il eſt habile dans*

le métier de la guerre. Un Avocat qui exerce ſon métier noblement.

On dit proverbialement, *un métier ne vaut rien qui ne nourrit pas ſon maître.*

On dit auſſi proverbialement, *donner un plat de ſon métier;* pour dire, faire ou dire quelque choſe qui tienne de la profeſſion ou du caractère dont on eſt. *Ce Muſicien va nous donner un plat de ſon métier. C'eſt un fripon qui vous donnera quelque plat de ſon métier.*

On dit encore proverbialement, d'un tour d'adreſſe, de ſubtilité que fait quelqu'un, *c'eſt un tour de ſon métier;* pour dire, une adreſſe, une ſubtilité du métier dont il ſe mêle. Cela ſe prend d'ordinaire en mauvaiſe part. *Ce Procureur leur joua un tour de ſon métier.*

On dit proverbialement & figurément d'une perſonne qui a accoutumé de faire quelque choſe, qu'*elle en fait métier & marchandiſe.*

On dit auſſi proverbialement & figurément d'un homme intrigant & capable de ſe prêter à tout ſelon les conjonctures, que *c'eſt un homme de tout métier.*

On dit encore proverbialement & figurément, *quand chacun fait ſon métier, les vaches ſont bien gardées, en ſont mieux gardées;* pour dire, que toutes choſes ſont bien réglées quand chacun ne ſe mêle que de ce qu'il doit faire.

On dit populairement d'une femme débauchée, qu'*elle eſt du métier.*

MÉTIER, ſe dit auſſi d'une eſpèce de machine qui ſert à certaines manufactures. *Un métier de brodeur. Un métier d'épinglier. Votre toile eſt ſur le métier.*

On dit figurément & familièrement en parlant des productions d'eſprit, qu'*y a-t-il ſur le metier? Quel ouvrage avez vous ſur le métier?*

On appelle *métier deviné*, un jeu d'enfans, où l'on cherche à deviner l'intention de celui qui fait certains geſtes pour contrefaire un artiſan de quelque métier.

On appelle *petit métier*, ou ſimplement *métier*, certaine ſorte de pâtiſſerie mince compoſée de farine & de ſucre, & qui eſt une eſpèce de gauffre.

En termes de Braſſerie, on appelle *métiers*, la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir la farine ou le houblon: les premières opérations ſe nomment *premiers métiers*; & les ſecondes, *ſeconds métiers*; on ne leur donne le nom de *bierre* que quand ils ſont entonnés dans les pièces.

METIS, ISSE, adjectif. On appelle ainſi une perſonne née d'un Européen & d'une Indienne, ou d'un Indien & d'une Européenne. *Elle a épouſé un Metis. Il ſe marie avec une Metiſſe.*

Il ſe dit auſſi des chiens qui ſont engendrés de deux eſpèces, comme d'un mâtin & d'une levrette, d'un épagneul & d'un barbet. *Ce chien n'eſt pas franc épagneul, il eſt metis.*

METIVIER; vieux mot qui ſignifioit autrefois moiſſonneur.

METKAL, ſubſtantif maſculin. Petit poids dont ſe ſervent les Arabes, & qui fait la douzième partie d'une once.

METLE; ſubſtantif maſculin. Plante de la nouvelle Eſpagne, qui croît ſurtout très-abondamment au Mexique. C'eſt un arbriſſeau qu'on plante & qu'on cultive à peu près de la même manière que la vigne:

ſes feuilles diffèrent les unes des autres & ſervent à différens uſages: dans leur jeuneſſe on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des ſouliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de vie. Elles ſont armées d'épines ſi fortes & ſi aiguës, qu'on en fait des eſpèces de ſcies propres à ſcier du bois. L'écorce brûlée eſt excellente pour les bleſſures, & la réſine ou gomme qui en ſort, eſt, dit-on, un remède contre toute ſorte de poiſon. Quelques auteurs croyent que cette plante eſt la même que celle que quelques voyageurs ont décrite ſous le nom de *maghey*, & qu'on dit être ſemblable à la joubarbe, & non un arbriſſeau. Carreri dit que ſes feuilles donnent un fil dont on fait une eſpèce de dentelle & d'autres ouvrages très-délicats. Lorſque cette plante eſt âgée de ſix ans, on en ôte les feuilles du milieu pour former un creux dans lequel ſe raſſemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin: cette liqueur eſt auſſi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin, & qui la rend très-propre à enivrer: c'eſt cette eſpèce de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré*. On peut en diſtiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le pulque avec tant d'excès, que l'uſage en fut défendu par les Eſpagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient, montaſſent juſqu'à cent dix mille piaſtres par année; mais l'inutilité de la défenſe a fit lever en 1697.

METLING, ou MOTLING; ville forte & château d'Allemagne, dans la Carniole, ſur la Kulp, ſous le 33ᵉ degré, 35 minutes de longitude, & le 45ᵉ, 58 minutes de latitude. C'eſt la capitale du Windiſmarck.

MÉTOCHE; ſubſtantif maſculin & terme d'Architecture ancienne. C'eſt, ſelon Vitruve, l'eſpace qui eſt entre les denticules. Balde rapporte qu'il a trouvé dans un vieux manuſcrit *métamome*; mot grec qui veut dire ſection, pour *métoche*; d'où il s'enſuivroit que le texte de Vitruve ſeroit corrompu en cet endroit.

MÉTOCIE; ſubſtantif maſculin & terme d'hiſtoire ancienne. Tribut que les étrangers payoient pour jouir de la liberté de demeurer à Athènes. Il étoit annuellement de douze drachmes pour un homme & de ſix pour une femme.

MÉTONIQUE; *voyez* MÉTHONIQUE.

MÉTONOMASIE; ſubſtantif féminin. Changement de nom propre par la voie de la traduction. *Melancton* pour *Schwardt* qui en allemand ſignifie terre noire; *Ramus* pour *la Ramée*, ſont des métonomaſies.

MÉTONYMIE; ſubſtantif féminin. *Metonymia*. Figure de Réthorique, par laquelle on met la cauſe pour l'effet, l'effet pour la cauſe, le contenant pour le contenu, *&c.*

Les Maîtres de l'art, dit M. du Marſais, reſtreignent la métonymie aux uſages ſuivans.

1°. La *cauſe pour l'effet*; par exemple: *vivre de ſon travail*, c'eſt-à dire, vivre de ce qu'on gâgne en travaillant.

Les Païens regardoient Cérès comme la Déeſſe qui avoit fait ſortir le blé de la terre, & qui avoit appris aux hommes la manière d'en faire du pain: ils croyoient que Bacchus étoit le Dieu qui avoit trouvé

trouvé l'uſage du vin ; ainſi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus :* on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes : Virgile a dit, *un vieux Bacchus*, pour dire, du vin vieux : Madame Deshoulières a fait une balade dont le refrein eſt :

L'Amour languit ſans Bacchus & Cérès.

C'eſt la traduction de ce paſſage de Térence ; *ſine Cerere & Libero friget Venus*. C'eſt à-dire, qu'on ne ſonge guère à faire l'amour quand on n'a pas de quoi vivre.

Ovide a dit qu'une lampe prête à s'éteindre, ſe rallume quand on y verſe *Pallas*, c'eſt-à-dire, de l'huile : ce fut Pallas, ſelon la fable, qui la première fit ſortir l'olivier de la terre, & enſeigna aux hommes l'art de faire de l'huile, comme Bacchus pour le vin.

On rapporte à la même eſpèce de figure, les façons de parler où le nom des Dieux du paganiſme ſe prend pour la choſe à quoi ils préſidoient, quoiqu'ils n'en fuſſent pas les inventeurs. Jupiter ſe prend pour l'air, Vulcain pour le feu, Neptune pour la mer ; & Mars le Dieu de la guerre, ſe prend ſouvent pour la guerre même ou pour la fortune de la guerre, pour l'événement des combats, l'ardeur, l'avantage des combattans. Les hiſtoriens diſent ſouvent *qu'on a combattu avec un Mars égal*, *æquo Marte pugnatum eſt*, c'eſt-à-dire, avec un avantage égal ; *ancipiti Marte*, avec un ſuccès douteux ; *vario Marte*, quand l'avantage eſt tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

C'eſt encore prendre la cauſe pour l'effet, que de dire d'un Général, ce qui à la lettre ne doit être entendu que de ſon armée ; il en eſt de même lorſqu'on donne le nom de l'Auteur à ſes ouvrages : *il a lu Ciceron*, *Horace*, *Virgile*, c'eſt-à-dire, les ouvrages de Ciceron, *&c.*

Jésus-Christ lui-même s'eſt ſervi de métonymie en ce ſens, lorſqu'il a dit parlant des Juifs, *ils ont Moyſe & les Prophêtes*, c'eſt à-dire, ils ont les livres de Moyſe & ceux des Prophêtes.

On donne ſouvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage ; on dit d'un drap, que c'eſt un *Van-Robais*, un *Rouſſeau*, un *Pagnon*, c'eſt-à-dire, un drap de la Manufacture de Van-Robais ou de celle de Rouſſeau, *&c.* C'eſt ainſi qu'on donne le nom du Peintre au tableau : on dit, *j'ai vu un beau Rembrant* ; pour dire, un beau tableau fait par Rembrant. On dit d'un curieux en eſtampes, qu'*il a un grand nombre de Callots*, c'eſt-à dire, un grand nombre d'eſtampes gravées par Callot.

Au lieu du nom de l'effet, on ſe ſert ſouvent du nom de la cauſe inſtrumentale qui ſert à le produire : ainſi pour dire que quelqu'un écrit bien, c'eſt-à-dire, qu'il forme bien les caractères de l'écriture, on dit, qu'*il a une belle main*.

La *plume* eſt auſſi une cauſe inſtrumentale de l'écriture, & par conſéquent de la compoſition ; ainſi *plume* ſe dit par métonymie, de la manière de former les caractères de l'écriture & de la manière de compoſer.

Plume ſe prend auſſi pour l'auteur même. *C'eſt une bonne plume*, c'eſt-à-dire, c'eſt un Auteur qui écrit bien. *C'eſt une de nos meilleures plumes*, c'eſt-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style, ſignifie auſſi par figure, la manière d'exprimer les penſées. C'eſt

en ce ſens que l'on dit le *ſtyle ſublime*, le *ſtyle ſimple*, le *ſtyle médiocre*, le *ſtyle ſoutenu*, le *ſtyle grave*, le *ſtyle comique*, le *ſtyle poétique*, le *ſtyle de la converſation*, &c.

Outre toutes ces manières différentes d'exprimer les penſées, manières qui ſe doivent aux ſujets dont on parle, & que pour cela on appelle *ſtyle de convenance*, il y a encore le ſtyle perſonnel; c'eſt la manière particulière dont chacun exprime ſes penſées. On dit d'un Auteur, que *ſon ſtyle eſt clair & facile*, ou au contraire, que *ſon ſtyle eſt obſcur, embarraſſé*, &c. On reconnoît un auteur à ſon ſtyle, c'eſt-à-dire, à ſa manière d'écrire, comme on reconnoît un homme à ſa voix, à ſes geſtes & à ſa démarche.

Style ſe prend encore pour les différentes manières de faire les procédures, ſelon les différens uſages établis en chaque Juridiction: le *ſtyle du Palais*, le *ſtyle du Conſeil*, le *ſtyle des Notaires*, &c. Ce mot a encore pluſieurs autres uſages qui viennent par extenſion de ceux dont nous venons de parler.

Pinceau, outre ſon ſens propre, ſe dit auſſi quelquefois par métonymie, comme *plume* & *ſtyle*. On dit d'un habile Peintre; *que c'eſt un ſavant pinceau.*

2°. L'effet pour la cauſe; comme lorſqu'Ovide dit *que le mont Pélion n'a point d'ombres; nec habet Pelion umbras*; c'eſt-à-dire, qu'il n'a point d'arbres qui ſoient la cauſe de l'ombre; l'ombre qui eſt l'effet des arbres, eſt priſe ici pour les arbres mêmes.

Dans la Genèſe, il eſt dit de Rébecca, *que deux nations étoient en elle*; c'eſt-à-dire, Éſaü & Jacob, les pères de deux nations, Jacob des Juifs, Éſaü des Iduméens.

Les Poëtes diſent, *la pâle mort, les pâles maladies*, la mort & les maladies rendent pâle; *pallidamque Pyrenem*, la pâle fontaine de Pyrène: c'étoit une fontaine conſacrée aux Muſes. L'application à la Poéſie rend pâle comme toute autre application violente. Par la même raiſon, Virgile a dit la *triſte vieilleſſe*;

Pallentes habitant morbi triſtiſque ſenectus.

& Horace, *pallida mors*: la mort, la maladie & les fontaines conſacrées aux Muſes, ne ſont point pâles, mais elles produiſent la pâleur: ainſi on donne à la cauſe une épithète qui ne convient qu'à l'effet.

3°. Le contenant pour le contenu: comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'eſt-à-dire, il aime le vin. Virgile dit que Didon ayant préſenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, *Bitias la prit, ſe lava & s'arroſa de cet or plein*, c'eſt-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or.

. . . . . *Ille impiger hauſit, Spumantem paternam, & pleno ſe proluit auro.*

Auro eſt pris pour la coupe, c'eſt la matière pour la choſe qui en eſt faite; enſuite la coupe eſt priſe pour le vin.

Le Ciel où les Anges & les Saints jouiſſent de la préſence de Dieu, ſe prend ſouvent pour Dieu même: *implorer le ſecours du Ciel: j'ai péché contre le Ciel & contre vous*, dit l'enfant prodigue à ſon père. Le Ciel ſe prend auſſi pour les Dieux du paganiſme.

La Terre ſe tut devant Alexandre;

c'eſt-à-dire, les peuples de la Terre ſe ſoumirent à lui : *Rome déſaprouva la conduite d'Appius*, c'eſt-à dire, les Romains déſaprouvèrent : *toute l'Europe s'eſt réjouie à la naiſſance du Dauphin*, c'eſt-à-dire, tous les Souverains, tous les peuples de l'Europe ſe ſont réjouis.

Lucrèce a dit *que les chiens de chaſſe mettoient une forêt en mouvement ;* où l'on voit qu'il prend la forêt pour les animaux qui ſont dans la forêt.

Un *nid* ſe prend auſſi pour les petits oiſeaux qui ſont encore au nid.

Carcer, priſon, ſe dit en latin, d'un homme qui mérite la priſon.

4°. Le nom du lieu où une choſe ſe fait, ſe prend pour la choſe même : on dit, *un Caudebec*, au lieu de dire, un chapeau fait à Caudebec ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, *c'eſt une Marſeille*, c'eſt-à-dire, une étoffe de la Manufacture de Marſeille : *c'eſt une Perſe*, c'eſt-à-dire, une toile peinte qui vient de Perſe.

La ville de Damas en Syrie, au pied du mont Liban, a donné ſon nom à une ſorte de ſabre ou de couteaux qu'on y fait. *Il a un vrai Damas*, c'eſt-à-dire, un ſabre ou un couteau qui a été fait à Damas.

On donne auſſi le nom de *Damas* à une ſorte d'étoffe de ſoie qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas ; on a depuis imité cette ſorte d'étoffe à Veniſe, à Gènes, à Lyon, *&c.* Ainſi on dit, *Damas de Veniſe*, *de Lyon*, &c. On donne encore ce nom à une ſorte de prune dont la peau eſt fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Fayence eſt une ville d'Italie dans la Romagne ; on y a trouvé la manière de faire une ſorte de vaiſſelle de terre verniſſée qu'on appelle de la *Fayence ;* on a dit enſuite par métonymie, qu'on fait de fort belles *Fayences* en Hollande, à Nevers, à Rouen, *&c.*

C'eſt ainſi que le *Lycée* ſe prend pour les Diſciples d'Ariſtote ou pour la doctrine qu'Ariſtote enſeignoit dans le Lycée. Le *Portique* ſe prend pour la Philoſophie que Zénon enſeignoit à ſes Diſciples dans le portique.

Le Lycée étoit un lieu près d'Athènes, où Ariſtote enſeignoit la Philoſophie en ſe promenant avec ſes Diſciples ; ils furent appelés *Péripatéticiens* du grec *peripateo*, je me promène : *on ne penſe point ainſi dans le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les Diſciples d'Ariſtote ne ſont point de ce ſentiment.

Les anciens avoient de magnifiques portiques publics où ils alloient ſe promener ; c'étoient des galeries baſſes ſoutenues par des colonnes ou par des arcades, à peu près comme la place Royale de Paris, & comme les Cloîtres de certaines grandes maiſons religieuſes. Il y en avoit un entre autres fort célèbre à Athènes, où le Philoſophe Zénon tenoit ſon école : ainſi par *le Portique*, on entend ſouvent la Philoſophie de Zénon, la doctrine des Stoïciens ; car les Diſciples de Zénon furent appelés *Stoïciens* du grec *Stoa* qui ſignifie *Portique*. *Le Portique n'eſt pas toujours d'accord avec le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les ſentimens de Zénon ne ſont pas toujours conformes à ceux d'Ariſtote.

Rouſſeau, pour dire que Ciceron dans ſa maiſon de campagne, méditoit la Philoſophie d'Ariſtote & celle de Zénon, s'explique en ces termes :

C'eſt-là que ce Romain, dont l'éloquente voix,
D'un joug preſque certain, ſauva ſa république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des lois,
Et du Lycée & du Portique.

Académus laiſſa près d'Athènes un héritage où Platon enſeigna la Philoſophie. Ce lieu fut appelé *Académie*, du nom de ſon ancien Profeſſeur ; de là la doctrine de Platon fut appelée *l'Académie*. On donne auſſi par extenſion le nom *d'Académie* à différentes aſſemblées de ſavans qui s'appliquent à cultiver les langues, les ſciences ou les beaux arts.

Robert Sorbon, Confeſſeur & Aumônier de Saint Louis, inſtitua dans l'Univerſité de Paris cette fameuſe école de Théologie qui du nom de ſon fondateur eſt appelée *Sorbonne*. Le nom de *Sorbonne* ſe prend auſſi par figure pour les Docteurs de Sorbonne ou pour les ſentimens qu'on y enſeigne. *La Sorbonne enſeigne que la puiſſance eccléſiaſtique ne peut ôter aux Rois les couronnes que Dieu a miſes ſur leurs têtes, ni diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidélité.*

5°. Le ſigne pour la choſe ſignifiée,

Dans ma vieilleſſe languiſſante,
Le ſceptre que je tiens, pèſe à ma main tremblante.

c'eſt-à-dire, je ne ſuis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des ſoins que demande la Royauté, ainſi le *ſceptre* ſe prend pour l'autorité royale ; *le bâton de Maréchal de France*, pour la dignité de Maréchal de France ; *le chapeau de Cardinal* & même ſimplement *le chapeau*, ſe dit pour le Cardinalat.

L'épée ſe prend pour la profeſſion militaire ; la *robe* pour la Magiſtrature, & pour l'état de ceux qui ſuivent le Barreau.

A la fin j'ai quitté la robe pour l'épée.

Ciceron a dit que les armes doivent céder à la robe,

Cedant arma togæ ; concedat laurea linguæ.

c'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, que la paix l'emporte ſur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques ſont préférables aux vertus militaires.

» La *lance* étoit autrefois, dit » Mézeray, la plus noble de tou» tes les armes dont ſe ſerviſſent » les Gentilshommes françois. » La quenouille étoit auſſi plus ſouvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes : de là on dit en pluſieurs occaſions, *lance*, pour ſignifier un homme, & *quenouille* pour marquer une femme : *fief qui tombe de lance en quenouille*, c'eſt-à-dire, fief qui paſſe des mâles aux femmes. *Le Royaume de France ne tombe point en quenouille*, c'eſt-à-dire qu'en France les femmes ne ſuccèdent point à la Couronne : mais les Royaumes d'Eſpagne, de Hongrie d'Angleterre & de Suède, tombent en quenouille : les femmes peuvent auſſi ſuccéder à l'Empire de Moſcovie.

C'eſt ainſi que du temps des Romains les *faiſceaux* ſe prenoient pour l'autorité conſulaire, *les aigles ro-*

maines pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enſeignes. L'aigle qui eſt le plus fort des oiſeaux de proie, étoit le ſymbole de la victoire chez les Égyptiens.

Saluſte a dit que Catilina, après avoir rangé ſon armée en bataille, fit un corps de réſerve des autres *Enſeignes*, c'eſt-à-dire, des autres troupes qui lui reſtoient, *reliqua ſigna in ſubſidiis arctiùs collocat.*

On trouve ſouvent dans les auteurs latins *pubes*, poil folet, pour dire la jeuneſſe, les jeunes gens; c'eſt ainſi que nous diſons familièrement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*; c'eſt-à-dire, vous n'avez pas encore aſſez d'expérience.

Les divers ſymboles dont les anciens ſe ſont ſervis & dont nous nous ſervons encore quelquefois pour marquer ou certaines Divinités ou certaines Nations, ou enfin les vices & les vertus, ſont ſouvent employés pour marquer la choſe dont ils ſont le ſymbole.

En vain au *lion* belgique
Il voit l'*aigle* germanique
Uni ſous les *léopards*.

Par *le Lion Belgique* le Poëte entend les Provinces-unies des Pays-bas: par *l'Aigle Germanique*, il entend l'Allemagne; & par les *Léopards*, il déſigne l'Angleterre qui a des léopards dans ſes armoiries.

Mais qui fait enfler la Sambre,
Sous les *jumeaux* effrayés?

Sous les Jumeaux, c'eſt-à dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le Roi aſſiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut priſe au mois de Juin ſuivant. Chaque mois de l'année eſt déſigné par un ſigne vis-à vis duquel le ſoleil ſe trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, juſqu'au 21 du mois ſuivant.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, Virgo,
Libraque, ſcorpius, arcitenens caper, amphora, piſces.

Aries, le Belier commence vers le 21 du mois de Mars, ainſi de ſuite.

» Les villes, les fleuves, les ré-
» gions & même les trois parties
» du monde avoient autrefois leurs
» ſymboles qui étoient comme des
» armoiries par leſquelles on les
» diſtinguoit les unes des au-
» tres.

Le *trident* eſt le ſymbole de Neptune: le *paon* eſt le ſymbole de Junon: *l'olive* ou *l'olivier* eſt le ſymbole de la paix & de Minerve, Déeſſe des beaux arts: le *laurier* étoit le ſymbole de la victoire: les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les arts & dans les ſciences, c'eſt-à-dire, ceux qui s'y diſtinguoient au deſſus des autres. Peut-être qu'on en uſoit ainſi à l'égard de ces derniers, parceque le laurier étoit conſacré à Apollon Dieu de la poéſie & des beaux arts. Les Poëtes étoient ſous la protection d'Apollon & de Bacchus; ainſi ils étoient couronnés quelquefois de laurier & quelquefois de lierre.

La *palme* étoit auſſi le ſymbole de la victoire. On dit d'un Saint, *qu'il a remporté la palme du martyre.* Il y a dans cette expreſſion une métonymie, *palme* ſe prend pour victoire, & de plus, l'expreſſion eſt métaphorique; la victoire dont on

veut parler, eſt une victoire ſpirituelle.

» A l'Autel de Jupiter, dit le » P. de Montfaucon, on mettoit » des *feuilles de hêtre ;* à celui d'A- » pollon, de *laurier ;* à celui de » Minerve, d'*olivier ;* à l'Autel de » Venus, de *myrte ;* à celui d'Her- » cule, de *peuplier ;* à celui de Bac- » chus, de *lierre ;* à celui de Pan, » des *feuilles de pin.*

6°. Le nom abſtrait pour le nom concret. *Blancheur* eſt un terme abſtrait ; mais ſi l'on dit, *ce papier eſt blanc*, *blanc* eſt alors un terme concret. *Un nouvel eſclavage ſe forme tous les jours pour vous*, dit Horace ; c'eſt-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux eſclaves. *Eſclavage* eſt un terme abſtrait employé au lieu d'eſclaves qui s'attachent à vous. *Voyez* SENS ABSTRAIT & SENS CONCRET.

7°. Les parties du corps qui ſont regardées comme le ſiége des paſſions & des ſentimens intérieurs, ſe prennent pour les ſentimens mêmes : c'eſt ainſi qu'on dit, *il a du cœur*, c'eſt-à-dire, du courage.

Obſervez que les anciens regardoient le cœur comme le ſiége de la ſageſſe, de l'eſprit, de l'adreſſe ; ainſi, *habet cor* dans Plaute, ne veut pas dire, comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'eſprit : *vir cordatus*, veut dire en latin, un homme de ſens, qui a un bon diſcernement.

Perſe dit que le *ventre*, c'eſt-à-dire, la faim, le beſoin, *a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.*

La cervelle ſe prend auſſi pour l'eſprit, le jugement ; *ô la belle tête*, s'écrie le renard dans Phèdre, *quel dommage, elle n'a point de cervelle !* Ulyſſe dit à Euryale, ſelon la traduction de Madame Dacier ; *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé*, c'eſt-à-dire, comme elle l'explique dans ſes ſavantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu ſage.* Au contraire quand on dit, *c'eſt un homme de tête*, *c'eſt une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle eſt un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'eſt-à-dire, qu'il a perdu le bon ſens, la préſence d'eſprit. *Avoir de la tête*, ſe dit auſſi figurément d'un opiniâtre ; *tête de fer*, ſe dit d'un homme appliqué ſans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue* qui eſt le principal organe de la parole, ſe prend pour la parole. *C'eſt une méchante langue*, c'eſt-à-dire, c'eſt un médiſant : *avoir la langue bien pendue*, c'eſt avoir le talent de la parole, c'eſt parler facilement.

8°. Le nom du maître de la maiſon ſe prend auſſi pour la maiſon qu'il occupe. Virgile a dit, *jàm proximus ardet Ucalegon*, c'eſt-à-dire, le feu a déjà pris à la maiſon d'Ucalegon.

On donne auſſi aux pièces de monnoie le nom du Souverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos Philippos reddat aureos ;* qu'elle rende deux cens *Philippes* d'or ; nous dirions deux cens *Louis d'or.*

Voilà les principales eſpèces de métonymie.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue.

MÉTOPE ; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. C'eſt l'eſpace carré qui eſt entre les triglyphes de la friſe dorique, & à l'extrémité de chaque entrevoux des ſolives d'un plancher. *Demi-métope*, c'eſt l'eſpace un peu moindre que la moitié

d'une *métope*, à l'encoignure de la friſe dorique. Ce mot vient du grec *métope*, fait de *meta* & *ope*, c'eſt-à-dire, entrevoux. M. Felibien dit que les anciens ornoient cet endroit de têtes de bœufs, de baſſins, de vaſes & d'inſtrumens qui ſervoient aux ſacrifices.

MÉTOPOSCOPE; ſubſtantif maſculin. Celui qui exerce la métopoſcopie, qui s'y applique. *Voyez* MÉTOPOSCOPIE.

MÉTOPOSCOPIE; ſubſtantif féminin. *Metopoſcopia*. L'art de conjecturer par l'inſpection des traits du viſage, ce qui doit arriver à quelqu'un.

Ciro Spontani qui a écrit ſur la métopoſcopie, dit que l'on conſidère ſept lignes au front, & que chaque ligne a ſa planète particulière. La première eſt la ligne de Saturne, la ſeconde de Jupiter, la troiſième de Mars, *&c.* En voilà bien aſſez pour faire adopter l'opinion de M. *de la* Chambre, qui regarde la métopoſcopie comme l'art de faire des jugemens téméraires, parcequ'en effet le front, le viſage & les yeux trompent ſouvent; c'eſt ce que dit auſſi très-bien un poëte latin en ces termes: *Fronti nulla fides.*

MÉTOPOSCOPIQUE; adjectif des deux genres. Qui appartient, qui a rapport à la métopoſcopie. *Obſervations métopoſcopiques.*

MÉTOYERIE; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. C'eſt une limite qui ſépare deux héritages contigus, appartenans à deux ou à pluſieurs propriétaires. Ainſi on dit que *deux voiſins ſont en métoyerie*, lorſque le mur qui partage leur maiſon eſt mitoyen.

METRAMO; rivière d'Italie, dans la Calabre ultérieure. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, paſſe à Roſſarno, & va ſe perdre dans la mer entre Nicotera & Gioia.

MÈTRE; ſubſtantif maſculin. *Metrum*. Mot ancien qui ſignifie vers, poëſie. On l'emploie encore quelquefois dans les pièces badines.

MÉTRÈTE; ſubſtantif féminin. Meſure ancienne pour les liquides, la même que l'amphore.

MÉTRICOL, ou MITRICOL; ſubſtantif maſculin. Petit poids de la ſixième partie d'une once, avec lequel les apothicaires & droguiſtes Portugais pèſent les drogues dans les Indes orientales. Au-deſſous de ce poids eſt le *metricoli*, qui eſt de la huitième partie d'une once.

METRICOLI, ou MITRICOLI. *Voy.* l'article précédent.

METRIFIER; vieux mot qui ſignifioit autrefois faire des vers.

MÉTRIQUE; adjectif des deux genres. *Metricus*. On appelle *vers métriques*, certains vers aſſujétis à un certain nombre de voyelles longues ou brèves, tels que les vers grecs & latins.

On appelle *muſique métrique*, ſelon Ariſtide Quintilien, la partie de la muſique, en général, qui a pour objet les lettres, les ſyllabes, les pieds, les vers & le poëme; & il y a cette différence entre la *métrique* & la *rhythmique*, que la première ne s'occupe que de la forme des vers, & la ſeconde de celle des pieds qui les compoſent: ce qui peut même s'appliquer à la proſe. D'où il ſuit que les langues modernes peuvent avoir une *muſique métrique*, puiſqu'elles ont une poëſie, mais non pas une *muſique rhythmique*, puiſque leur poëſie n'a plus de pieds.

MÉTRO; rivière d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, & ſon embou-

chure dans la mer Adriatique, auprès de Fano.

MÉTROCOMIE ; ſubſtantif féminin, & terme de l'hiſtoire de l'ancienne Égliſe. Il ſignifie un bourg qui en a d'autres ſous ſa Juridiction. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les métrocomies l'étoient parmi les bourgs. Il y avoit un Chorévêque ou Doyen rural dans chaque métrocomie.

MÉTROLITE ; ſubſtantif féminin. Quelques naturaliſtes déſignent par ce nom des pierres qui ſe ſont formées dans des coquilles.

MÉTROMANIE ; ſubſtantif féminin. La manie de faire des vers. Il y a au théâtre françois une excellente comédie de M. Pyron, intitulée *la Métromanie*.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la dernière longue.

MÉTROMÈTRE ; ſubſtantif maſculin. Machine à déterminer le mouvement d'une pièce de muſique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourcir ou alonger le pendule juſqu'à ce qu'il faſſe exactement une de ſes oſcillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une meſure, & écrire au commencement de l'air la longueur du pendule.

MÉTROON ; ſubſtantif maſculin. Nom du temple que les Athéniens avoient élevé à la mère des Dieux, & dans lequel on conſervoit les actes publics.

MÉTRONOME ; ſubſtantif maſculin. Titre que portoient chez les Athéniens des Officiers qui avoient l'inſpection ſur toutes les meſures, excepté ſur celles de blé. Il y avoit cinq métronomes pour la ville, & dix pour le Pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique.

MÉTROPOLE ; ſubſtantif féminin. *Metropolis*. Ce mot dans ſa juſte ſignification, ſignifie mère ville, ou ville principale. Les Grecs appeloient ainſi les villes d'où étoient ſorties des colonies pour aller s'établir dans d'autres pays. Ces colonies regardoient toujours les villes dont elles étoient ſorties, comme leur mère & comme la ſource de leur origine. Dans la ſuite des temps les Romains donnèrent le nom de *Métropoles* aux villes principales ou capitales de chaque province de l'Empire ; & comme le gouvernement civil fut la règle du gouvernement eccléſiaſtique, les Égliſes établies dans les villes métropoles, furent auſſi *Métropoles*, *Égliſes mères*, & leurs Évêques furent nommés *Métropolitains*.

Les Japonois ont auſſi des eſpèces de métropoles, c'eſt-à-dire, des pagodes ſupérieures, deſquelles dépendent pluſieurs autres pagodes avec leur clergé.

On appelle auſſi *Égliſe métropole*, une Égliſe métropolitaine, ou archiépiſcopale.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième très-brève.

MÉTROPOLIS ; il y a eu treize anciennes villes de ce nom ; ſavoir, deux en Phrygie, deux en Theſſalie, une en Lydie, une en Iſaurie, une en Acarnanie, une en Doride, une dans le Pont, une dans la Sarmatie européene, une en Scythie, une dans l'Eubée & une en Ionie.

MÉTROPOLITAIN, AINE ; adjectif. *Metropolitanus*. Archiépiſcopal. *Siège métropolitain. Égliſe métropolitaine.*

MÉTROPOLITAIN, ſe dit auſſi ſubſtantivement de l'Évêque de la ville capitale d'une Province eccléſiaſtique. On l'appelle autrement *Archevêque*.

Les Métropolitains ont une Juridiction

ridiction médiate, & de reſſort ſur les diocèſes de leur Province, indépendamment de la Juridiction immédiate qu'ils ont comme Evêques dans leur diocèſe particulier.

Les droits des Métropolitains conſiſtent, 1°. à convoquer les Conciles provinciaux, indiquer le lieu où ils doivent être tenus, bien entendu que ce ſoit du conſentement du Roi. C'eſt à eux à interpréter par proviſion les décrets de ces Conciles, & abſoudre des cenſures & peines portées par les Canons de ces Conciles.

2°. C'eſt auſſi à eux à indiquer les aſſemblées provinciales qui ſe tiennent pour nommer des députés aux aſſemblées générales du clergé; ils marquent le lieu & le temps de ces aſſemblées, & ils y préſident.

3°. Il peuvent établir des Grands Vicaires pour gouverner les diocèſes de leur Province qui ſont vacans, ſi dans huit jours après la vacance du ſiége le Chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inſpection ſur la conduite de leurs ſuffragans, tant pour la réſidence que pour l'établiſſement ou la conſervation des ſéminaires. Ils ſont auſſi juges des différends entre leurs ſuffragans & les Chapitres de ces ſuffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les Égliſes de leur Province, y porter le *pallium*, & faire porter devant eux la croix archiépiſcopale.

6°. L'appel des ordonnances & ſentences des Évêques ſuffragans, de leurs Grands Vicaires & Officiaux, va au Métropolitain, tant en matière de juridiction volontaire que contentieuſe, & le Métropolitain doit avoir un Official pour exercer cette juridiction métropolitaine.

7°. Quand un Évêque ſuffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les ſix mois de la vacance, ou du temps qu'il a pu en diſpoſer, ſi c'eſt par dévolution, le Métropolitain a droit d'y pourvoir.

8°. Les Grands Vicaires du Métropolitain peuvent en cas d'appel, accorder des *viſa* à ceux auxquels les Évêques ſuffragans en ont refuſé mal-à-propos, donner des diſpenſes, & faire tous les actes de la juridiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par devolution, ſi le Métropolitain leur a donné ſpécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'uſage de France, les bulles du jubilé ſont adreſſées au Métropolitain qui les envoie à ſes ſuffragans.

Le Métropolitain aſſiſtoit autrefois à l'élection des Évêques de ſa Province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur ſerment; mais l'abrogation des élections & le droit que les Papes ſe ſont inſenſiblement attribué pour *la conſervation*, ont privé les Métropolitains de ces droits. Ils ont auſſi perdu par non uſage celui de viſiter les Égliſes de leur Province.

METROVIZA, ville de Hongrie, ſur la Save, dans le comté de Sirmium, entre Ratsha & Krſatz. On y voit pluſieurs monumens antiques.

METS, ſubſtantif maſculin. *Dapes.* Ce mot ſe dit généralement de tout ce qu'on ſert ſur table pour manger. *Une truite apprêtée de cette manière eſt un fort bon mets. On ne nous ſervit que des mets rares & delicats.*

Ce monoſyllabe eſt long.

METTABLE, adject. f. des deux

genres. *Admiſſibilis.* Qu'on peut mettre.

On dit, qu'*un habit, que du linge*, qu'*un manteau n'eſt pas mettable*, qu'*il n'eſt plus mettable*; pour dire, qu'on ne peut plus le mettre parcequ'il eſt trop vieux, parcequ'il eſt mal fait, ou parcequ'il eſt hors de mode.

METTEUR EN ŒUVRE; ſubſtantif maſculin. Ouvrier dont la profeſſion eſt de monter des pierreries. *Voyez* JOAILLIER.

METTRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaiſon. *Ponere.* Poſer, placer quelqu'un ou quelque choſe dans un certain lieu. *Mettez-le ſur ſon lit. Où avez-vous mis mes gants. Il faut mettre ces poulets à la broche. Mettre des perdrix en pâte. Mettre le pot au feu. Mettre un ſoldat en faction.*

On dit, *mettre le deſſus d'une lettre, mettre un mot dans une lettre*; pour dire, écrire le deſſus d'une lettre, écrire un mot dans une lettre.

On dit auſſi dans la même acception, *mettre une virgule. Mettre un accens. Mettre ſa ſignature.*

On dit en termes de marine, *mettre à la voile*; pour dire, appareiller & ſortir d'un port ou d'une rade. Et *mettre les voiles dedans*; pour dire, filer & plier toutes les voiles, ſans en avoir aucune qui ſoit déployée.

On dit auſſi, *mettre la grande voile à l'échelle*; pour dire, amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où l'on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans. Et *mettre les baſſes voiles ſur les cargues*; pour dire, ſe ſervir de cargues pour trouſſer les voiles par en bas.

On dit, *mettre à terre*; pour dire, deſcendre du monde ou autre choſe du vaiſſeau à terre. Et *mettre un matelot à terre*; pour dire, le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas ſon devoir.

On dit, *mettre à bord*; pour dire, tirer ou porter dans le vaiſſeau. Et *mettre une ancre en place*; pour dire, amarrer une ancre à l'endroit où elle doit être qui eſt le côté de l'avant du vaiſſeau.

On dit encore en termes de marine, *mettre le linguet*; pour dire, mettre la pièce de bois nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fuſées ou traquets du cabeſtan, pour l'empêcher de dériver ou de retourner en arrière.

On dit proverbialement, *mettre la main à la pâte*; pour dire, travailler ſoi-même à quelque choſe, & n'y point épargner ſes peines.

On dit auſſi à peu près dans la même acception, *mettre la main à l'œuvre.*

On dit proverbialement & figurément, *mettre de l'eau dans ſon vin*; pour dire, ſe raviſer, prendre une réſolution modérée, ſe relâcher de quelque prétention, de quelque demande exceſſive.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *mettre la charrue devant les bœufs*; pour dire, faire quelque choſe à rebours & contre l'ordre.

On dit encore proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas mettre la main à l'encenſoir*; pour dire, qu'il ne faut pas que les laïques ſe mêlent mal-à-propos des choſes qui ſont purement de la religion & de la juriſdiction eccléſiaſtique.

On dit auſſi dans un ſens preſque égal, qu'*il ne faut pas mettre la faucille dans la moiſſon d'autrui*; pour dire, qu'il ne faut pas entreprendre

ſur l'emploi, ſur la charge, ſur la fonction, & ſur les droits d'un autre.

On dit figurément, *mettre la main ſur quelqu'un*; pour dire, le frapper. *Il eut l'audace de mettre la main ſur ſon maître.*

On dit auſſi familièrement, *mettre la main ſur le collet à quelqu'un*; pour dire, l'arrêter priſonnier. *La garde vient de lui mettre la main ſur le collet.*

On dit, *mettre la main ſur la conſcience*; pour dire, faire une ſérieuſe réflexion ſur une choſe où la conſcience peut être intéreſſée; & cela ſe dit à une perſonne dans le diſcours ordinaire, pour la preſſer d'avouer quelque choſe qu'on veut ſavoir d'elle. *Mettez la main ſur la conſcience, ne vous a-t-on pas averti que . . .*

On dit en ſtyle de pratique, *mettre la main ad pectus*; pour dire, mettre la main ſur la poitrine pour affirmer qu'on dit vrai. Et cette formule n'eſt uſitée qu'à l'égard de ceux qui ſont dans les Ordres ſacrés, & auxquels on fait prêter ſerment. On diſoit autrefois dans le même ſens, *mettre la main au pis.*

Familièrement, pour marquer qu'on croit une choſe bien véritable, on dit, *j'en mettrois ma main au feu.* Et pour faire entendre qu'on en doute, on dit, *je n'en mettrois pas ma main au feu.* Cela ne ſe dit guère que quand il s'agit de quelque choſe qui regarde la réputation d'autrui.

On dit auſſi pour affirmer une choſe & témoigner qu'on n'en doute nullement, *je mettrois ma vie, je mettrois ma tête, je mettrois ma tête à couper que cela eſt.*

On dit familièrement, *mettre aux mains*, en parlant de deux perſonnes, ou même d'un plus grand nombre qu'on raſſemble, pour les mettre en état de diſputer enſemble les différens intérêts qu'elles peuvent avoir, d'agiter quelque queſtion ſur laquelle elles ne ſont pas bien d'accord, ou de terminer quelque diſpute, ſoit de jeu ou d'autre matière. *Nous le mîmes aux mains avec le conſeil de ſon adverſaire. Il faut mettre ces deux ſavans aux mains pour diſcuter cette queſtion.*

On dit, *mettre les armes à la main de quelqu'un*; pour dire, l'élever aux exercices de la guerre, lui faire faire ſa première campagne. Et l'on dit figurément, *c'eſt la religion, c'eſt l'intérêt de l'État qui lui ont mis les armes à la main, qui m'ont mis les armes à la main*; pour dire, qui lui ont fait prendre, qui m'ont fait prendre les armes.

On dit proverbialement & familièrement, pour marquer que quelqu'un a deviné de quoi il s'agit, qu'il a très-bien rencontré, qu'*il a mis le doigt deſſus.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui eſt de mauvaiſe humeur, qu'*il a mis ſon bonnet de travers.*

On dit d'un écuyer qui a appris à un jeune homme à monter à cheval, que *c'eſt lui qui l'a mis à cheval.*

On dit en termes de manége, *mettre un cheval au galop, au trot, au pas*; pour dire, dreſſer un cheval, faire aller un cheval au galop, au trot, au pas.

On dit auſſi, qu'*un cheval eſt propre à mettre aux courbettes, aux airs relevés.*

On dit encore, *mettre un cheval dedans*; pour dire, le dreſſer, le mettre dans la main & dans les

talons. Et *mettre un chèval hors d'haleine ;* pour dire, le faire courir au-delà de ſes forces.

On dit auſſi, *mettre un cheval ſous le bouton ;* pour dire, le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaiſſe, comme ſi le cavalier étoit deſſus. Et *mettre un cheval dans les piliers ;* pour dire, attacher un cheval avec un caveſſon aux piliers du manége, pour l'accoutumer ſur les hanches.

On dit encore, *mettre un cheval au filet ;* pour dire, lui faire tourner le derrière à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche.

On dit, qu'*un cheval met ſes dents ;* pour dire, que les dents qui ſuccèdent à celles de lait commencent à paroître.

On dit par menace dans le diſcours familier, contre quelqu'un qu'on veut maltraiter, *je lui mettrai la tête où il a les pieds.*

On dit proverbialement & figurément, *mettre une perſonne en beaux draps blancs ;* pour dire, en parler mal, en médire à outrance.

On dit auſſi populairement & à peu près dans le même ſens, *mettre quelqu'un à la pile au verjus.*

On dit en termes de menuiſiers, *mettre en fût ;* pour dire, monter le fer d'un outil de la claſſe des rabots, varlopes, ſur le bois qu'on appelle *fût.*

On dit en termes de plumaſſiers, *mettre au bleu ;* pour dire, mettre les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on ſe ſert pour le linge.

On dit, *l'art de mettre en œuvre ;* pour dire, l'art de monter les diamans & les autres pierres fines ou fauſſes, ſur de l'or, de l'argent, &c.

On dit en termes de metteurs en œuvre, *mettre en cire ;* pour dire, ranger ſur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage dans l'ordre & l'inclinaiſon qu'elles doivent avoir toutes montées, pour les ſouder enſemble avec ſuccès.

On dit auſſi en termes de metteurs en œuvre, *mettre en terre,* pour exprimer l'opération qui ſuit celle de mettre en cire. Elle conſiſte à couvrir la cire apprêtée exprès qu'on fait ſécher ſur de la cendre chaude, enſuite on fait fondre la cire qui eſt deſſous, & par ce moyen l'ouvrage demeurant à découvert, l'ouvrier en fixe toutes les parties par le moyen de la ſoudure.

On dit figurément, qu'*un homme a mis la main à un ouvrage d'eſprit ;* pour dire, qu'il y a travaillé ; & cela ne ſe dit proprement que de celui qui n'en eſt pas l'auteur principal.

On dit, qu'*un peintre*, qu'*un ſculpteur a mis la dernière main à un ouvrage ;* pour dire, qu'il l'a entièrement achevé, qu'il l'a mis dans l'état où il veut qu'il demeure.

On le dit auſſi figurément des ouvrages d'eſprit, & alors cela ne ſe dit guère que de l'auteur.

On dit proverbialement en parlant d'une affaire, *mettre les fers au feu ;* pour dire, commencer à s'y appliquer, à y travailler ſérieuſement, avec ſoin.

On dit auſſi en matière d'affaire, de négociation, *mettre la main à une choſe ;* pour dire, s'en mêler. Et *y mettre la dernière main ;* pour dire, la conclure, la terminer.

On dit encore en parlant d'affaires, *mettre papiers ſur table ;* pour dire, faire voir les pièces juſtificatives des prétentions que l'on a.

On dit auſſi figurément, *mettre le ſceau à une affaire ;* pour dire, la terminer entiérement.

On dit encore figurément, *mettre une affaire, une queſtion ſur le tapis ;* pour dire, la propoſer pour en délibérer.

On dit dans le même ſens, *mettre une affaire en délibération ;* & dans une acception de même nature, *mettre une choſe en conteſtation.*

On dit auſſi, *mettre en doute ;* pour dire, douter. *C'eſt une nouvelle qu'on peut mettre en doute. C'eſt une vérité que perſonne ne met en doute.*

On dit, *mettre en oubli ;* pour dire, oublier.

En parlant des comptes qu'on rend à quelqu'un, on dit, *mettre en compte, mettre en recette, mettre en dépenſe ;* pour dire, comprendre dans les articles du compte, dans les articles de la recette, de la dépenſe.

Et l'on dit proverbialement & figurément, *mettre une choſe en ligne de compte ;* pour dire, prétendre qu'on y ait égard.

On dit, *mettre quelqu'un en ſang, tout en ſang ;* pour dire, bleſſer quelqu'un, enſorte qu'il demeure tout couvert de ſang. Et *ſe mettre tout en eau, ſe mettre tout en ſueur ;* pour dire, faire qu'on ſoit tout en eau, tout en ſueur.

On dit figurément & familièrement, *ſe mettre en quatre pour une perſonne ;* pour dire, faire toutes choſes pour elle. *Il ſe mettra en quatre pour vous obliger.*

On dit auſſi figurément & familièrement en parlant du ſoin qu'on veut prendre d'une affaire, qu'*on s'y mettra juſqu'au cou ;* pour dire ; qu'on ne négligera rien pour la faire réuſſir.

On dit proverbialement & figurément, *mettre tout par écuelle ;* pour dire, ne rien épargner pour bien recevoir quelqu'un, pour lui faire bonne chère.

On dit figurément & familièrement, *mettre tout ſur le dos, ſur le corps de quelqu'un ;* pour dire, le charger de tout ce qui arrive de mal dans une affaire, lui en imputer tous les mauvais ſuccès. *Un Miniſtre qui fait une faute la met ſouvent ſur le dos, ſur le corps de quelque ſubalterne.*

On dit auſſi dans le même ſens, *mettre ſur le compte de quelqu'un.*

On dit proverbialement & figurément, *ſe mettre ſur ſon quant à moi ;* pour dire, faire le ſuffiſant, prendre des airs de hauteur & de ſupériorité envers celui avec qui on traite.

On dit, *ſe mettre en état, en diſpoſition, en devoir de faire quelque choſe ;* pour dire, ſe diſpoſer à faire quelque choſe, & prendre pour cela toutes les meſures néceſſaires.

On dit proverbialement & figurément, *ſe mettre en rang d'oignon ;* pour dire, prendre place parmi les autres, & cela ſe dit dans le diſcours familier, ou d'une perſonne de peu qui prend place parmi des perſonnes de grande qualité, de grande conſidération, ou d'un enfant qui s'aſſied parmi des gens bien plus âgés que lui.

On dit, *mettre quelqu'un en état de faire quelque choſe ;* pour dire, lui donner les moyens de faire quelque choſe. Et *le mettre hors d'état de faire quelque choſe ;* pour dire, lui en ôter les moyens. *Cela l'a mis hors d'état de travailler.*

On dit, *mettre en droit ;* pour dire, donner un juſte droit, un

juſte ſujet. *Cela l'a mis en droit de former une nouvelle démande.*

On dit, *mettre en crédit, en faveur, en réputation*, &c. pour dire, donner du crédit, de la faveur, de la réputation, *&c. Cet ouvrage a mis cet auteur en réputation.* Et l'on dit familièrement dans un ſens contraire, *mettre en guignon.*

On dit, *mettre ſes effets à couvert;* ce qui s'entend ordinairement dans le commerce, d'un Négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le deſſein d'une banqueroute frauduleuſe.

On dit familièrement, *mettre le nez dans les affaires;* pour dire, s'ingérer dans les affaires, en prendre connoiſſance. Et *mettre le nez dans les livres;* pour dire, commencer à étudier.

On dit proverbialement, figurément & familièrement de quelqu'un qui eſt plus curieux qu'il ne faudroit, & qui ſe mêle mal à propos des choſes qui ne le regardent pas, que *c'eſt un homme qui met ſon nez partout, qu'il met ſon nez où il n'a que faire.*

En termes de Palais, on appelle *appointement à mettre*, un appointement qui ſe prononce dans les affaires légères ou proviſoires & qui ſe remplit ordinairement par une ſeule requête ou inventaire de production. *Voyez* APPOINTEMENT.

On dit en termes de Palais, *mettre quelqu'un en cauſe;* pour dire, faire aſſigner quelqu'un en garantie. Et *mettre en la main du Roi & de Juſtice;* pour dire, ſaiſir.

On dit auſſi en termes de Juriſprudence féodale, *mettre un fief hors de ſes mains;* pour dire, ſe défaire d'un fief qu'on ne peut poſſéder ſuivant les lois. Et *mettre un fief en ſa table;* pour dire, réunir un fief ſervant au fief dominant.

On dit, *mettre les lieux en état;* pour dire, faire les réparations néceſſaires dans une maiſon.

On dit, *mettre un procès en état;* pour dire, en achever l'inſtruction.

On dit en matière criminelle, *ſe mettre en état;* pour dire, ſe conſtituer priſonnier pour ſe purger du crime dont on eſt accuſé, ou pour faire entériner des lettres de grâce.

On dit, *mettre un homme en juſtice;* pour dire, le pourſuivre criminellement.

En parlant de la Juridiction des Maréchaux de France, on dit, *mettre quelqu'un aux arrêts;* pour dire, ordonner qu'il aura le lieu où il eſt pour priſon, & qu'il ne pourra pas en partir. Et en parlant de toute autre juſtice militaire, on dit dans une acception pareille, qu'*on a mis un Officier aux arrêts.*

On dit, *mettre le pied en quelque lieu;* pour dire, y entrer, y arriver. *Il y a long-temps qu'il ne met plus le pied dans cette maiſon.*

On dit d'une perſonne languiſſante & qui a peine à marcher, qu'*elle ne ſauroit mettre un pied devant l'autre.*

On dit figurément, *mettre l'honneur ſous les pieds;* pour dire ne ſe ſoucier point de ſon honneur. Et *mettre une injure ſous les pieds;* pour dire, l'oublier, n'en conſerver aucun reſſentiment.

On dit auſſi, *mettre une injure aux pieds du crucifix;* pour dire, la pardonner, en faire le ſacrifice à Dieu.

On dit proverbialement & figurément, *mettre le marché à la main à quelqu'un;* pour dire, qu'on eſt diſpoſé à rompre l'engagement qu'on a avec lui & qu'on ne s'en ſoucie point.

On dit auſſi *mettre le marché à la main à quelqu'un ;* pour dire, le défier au combat ſur quelque conteſtation, lui offrir de prendre telle voie qu'il voudra pour ſe ſatisfaire.

On dit *ſe mettre en repos, ſe mettre l'eſprit en repos, mettre l'eſprit en repos à quelqu'un ;* pour dire, ſe donner du repos d'eſprit, ne point s'inquiéter, calmer les inquiétudes d'un autre.

On dit *ſe mettre au jeu ;* pour dire, commencer à jouer une partie. Et *ſe mettre dans le jeu ;* pour dire, s'adonner au jeu.

On dit, *ſe mettre à l'étude ;* pour dire, commencer ſon étude habituelle. Et *ſe mettre dans la dévotion ;* pour dire, ſe livrer aux pratiques de dévotion.

On dit, *ſe mettre au commerce ;* pour dire, s'appliquer au commerce. *Il veut ſe mettre au commerce.*

On dit, *mettre un enfant au monde ;* pour dire, accoucher. Et figurément, *mettre quelqu'un dans le monde ;* pour dire, lui donner entrée dans le monde, l'y introduire, l'y établir.

On dit, *mettre en terre ;* pour dire, enterrer. *On vient de le mettre en terre.*

On dit, *mettre un enfant en nourrice ;* pour dire, le donner à une nourrice pour le nourrir, l'élever & en prendre ſoin.

On dit *mettre une choſe au jour ;* pour dire, la rendre publique, faire que tout le monde la ſache. Et *mettre un livre au jour ;* pour dire, le faire imprimer, le donner au public. On diſoit autrefois dans le même ſens, *mettre un livre en lumière.*

On dit auſſi, *mettre une choſe en évidence ;* pour dire, faire connoître évidemment ce qui en eſt.

On dit en termes de Peinture, *mettre en petit,* lorſqu'un peintre, copiant un tableau, en réduit les figures & tout le deſſein à une grandeur beaucoup au-deſſous de celle de l'original. Et dans un ſens contraire on dit, *mettre en grand.*

On dit, *mettre ſon eſpérance, ſa confiance en quelqu'un ;* pour dire, eſpérer en quelqu'un, ſe confier en quelqu'un, en attendre du ſecours, de la protection.

On dit, *mettre quelqu'un en beſogne ;* pour dire, lui donner de l'ouvrage, lui donner à travailler. *Il met en beſogne beaucoup d'ouvriers.*

On dit, *mettre en métier, mettre en apprentiſſage ;* pour dire, faire apprendre un métier. *Il a mis ſon fils en apprentiſſage chez un orfèvre.*

On dit figurément, *mettre quelqu'un ſur les dents ;* pour dire, épuiſer ſes forces. *Cette maladie l'a mis ſur les dents.*

On dit, *mettre une terre en labour ;* pour dire, labourer une terre qui étoit en friche, en pré, en verger, &c. pour lui faire porter du blé. Et *mettre une terre en pré, en ſainfoin ;* pour dire, la préparer & la ſemer pour lui faire porter de l'herbe, du ſainfoin.

On dit, *mettre un domeſtique dehors ;* pour dire, le renvoyer, le chaſſer. *Elle veut mettre ſon laquais dehors.*

On dit, *mettre en goût, dans le goût ;* pour dire, donner du goût pour quelque choſe. *Cela l'a mis en goût de s'appliquer à la géométrie. Son père ne put pas le mettre dans le goût d'étudier les mathématiques.*

On dit familièrement, *mettre les autres en train ;* pour dire, être le premier à les porter à quelque choſe. *Il les a mis en train de diſputer.*

Il ſignifie auſſi, animer une com-

pagnie, l'exciter à la joie. *Il falloit ces deux femmes pour nous mettre en train.*

On dit encore, *mettre en belle humeur, de belle humeur;* pour dire, donner de la gaieté, de la joie. Et dans un ſens contraire, on dit, *mettre en mauvaiſe humeur, de mauvaiſe humeur.*

On dit familièrement, *ſe mettre en ménage;* pour dire, ſe marier. Et *ſe mettre en ſon ménage;* pour dire, prendre ſon ménage.

On dit, *ſe mettre en frais, en dépenſe;* pour dire, faire quelque dépenſe extraordinaire pour quelque choſe. Et figurément, *ſe mettre en frais pour quelque choſe;* pour dire, prendre beaucoup de ſoin pour faire réuſſir quelque choſe. *C'eſt en vain qu'il ſe met en frais pour cela.*

On dit ironiquement d'un avare qui fait quelque dépenſe, qu'*il s'eſt mis en frais.* Et figurément de quelqu'un qui fait plus qu'il n'a coutume de faire, qu'*il ſe met*, ou *il s'eſt mis en frais.*

On dit, *ſe mettre en haleine;* pour dire, travailler à acquérir par l'exercice une plus grande facilité de faire quelque choſe. *Quand il ſe ſera mis en haleine il ira grand train.*

On dit, *ſe mettre dans les tableaux, dans les bronzes, dans les porcelaines;* pour dire, ramaſſer, recueillir des tableaux, des bronzes, des porcelaines.

On dit dans une acception pareille, *ſe mettre dans la curioſité.*

On dit, *mettre une choſe en avant;* pour dire, en faire la propoſition. *Il mit ce projet en avant, mais il ne fut pas goûté.*

On dit auſſi, *mettre une choſe en avant;* pour dire, ſoutenir qu'elle eſt vraie. *C'eſt lui qui a mis cette impoſture en avant.*

On dit encore, *mettre une choſe en fait;* pour dire, ſoutenir qu'un fait eſt vrai, que ce qu'on dit eſt véritable. *Il mit en fait qu'on l'avoit trompé.*

On dit, *mettre deux*, ou *pluſieurs choſes en comparaiſon, en parallèle;* pour dire, les comparer enſemble. Et *les mettre en balance;* pour dire, héſiter à ſe déterminer ſur le choix.

On dit, *mettre aux abois;* pour dire, réduire aux dernières extrémités. Et *mettre à l'amende;* pour dire, condamner à l'amende. *On mit le cabaretier à l'amende.*

On dit, *mettre une perſonne à la beſace, à l'aumône;* pour dire, la réduire à la mendicité, à une extrême indigence. *Ce procès l'a mis à l'aumône.*

On dit dans le même ſens, *mettre quelqu'un au blanc.*

On dit *mettre une perſonne à la raiſon;* pour dire, la réduire à faire ce qu'on ſouhaite, ou ce qu'elle doit faire. *On ne pet pas venir à bout de le mettre à la raiſon.*

On dit dans le ſtyle familier, *mettre quelqu'un à bien;* pour dire, lui faire quitter ſes mauvaiſes habitudes, le porter au bien. Dans le ſens oppoſé, on dit, *mettre à mal;* & cela ſe dit plus ordinairement en parlant des femmes qu'on ſéduit. *Son projet étoit de mettre cette femme à mal.*

On dit auſſi dans le diſcours familier, *mettre quelqu'un à mal;* pour dire, le détourner de ſes devoirs & l'engager à faire mal.

On dit, *mettre quelqu'un au pis;* pour dire, le défier de faire du pis qu'il pourra. Et *mettre une choſe au pis;* pour dire, la regarder, la conſidérer dans le pire état où elle puiſſe être.

On dit, *mettre deux perſonnes mal enſemble* pour dire, les brouiller

ler enſemble. Et l'on dit *ſe mettre mal avec quelqu'un ;* pour dire, ſe brouiller avec lui.

Dans tous ces ſens, jamais *mal* ne ſe met avant le verbe.

On dit abſolument, *ſe mettre bien ;* pour dire, ſe bien habiller. Et *ſe mettre mal ;* pour dire, ſe mal habiller.

Dans ce ſens, lorſque le verbe eſt employé au participe, on met toujours les adverbes *bien* & *mal* avant le participe. *Elle eſt fort bien miſe. Vous êtes fort mal mis.* Mais il faut remarquer que cela ne s'obſerve que dans les adverbes *bien* & *mal ;* car on peut dire, *il eſt mis proprement. Il eſt mis de travers, ridiculement.*

On dit, *mettre une perſonne en compromis ;* pour dire, la mêler ſans ſon conſentement dans des affaires ou dans des diſcours qui la commettent ; ſe ſervir de ſon nom ſans ſon aveu. Et l'on dit, *mettre une affaire en compromis ;* pour dire, en laiſſer la déciſion au jugement d'un ou de pluſieurs arbitres.

On dit auſſi familièrement, *mettre quelqu'un en jeu ;* pour dire, citer quelqu'un ſans ſa participation, le mêler dans une affaire ſans ſon aveu. *Pourquoi s'aviſoit-il de nous mettre en jeu ?*

On dit proverbialement, *mettre quelqu'un à quia, mettre quelqu'un au ſac ;* pour dire, le réduire à ne ſavoir plus que répondre.

On dit, *mettre une perſonne en peine ;* pour dire, lui donner de l'inquiétude. *Il vient de recevoir un lettre qui le met en peine.*

On dit, *mettre en colère, en fureur ;* pour dire, fâcher, irriter, rendre furieux. Et *mettre au déſeſpoir ;* pour dire, réduire au déſeſpoir. Cette dernière phraſe s'emploie plus ordinairement par exagération qu'autrement.

On dit proverbialement, qu'*on met un homme hors des gonds ;* pour dire, que la colère l'emporte. *Quand on lui parle de ſon procès, on le met hors des gonds.*

On dit, *mettre une perſonne à bout ;* pour dire, la réduire à ne ſavoir plus que faire, que dire.

On dit familièrement, *mettre le cœur au ventre à quelqu'un ;* pour dire, lui donner du courage.

On dit, *mettre une choſe au haſard ;* pour dire ; en laiſſer l'événement au haſard. Et *ſe mettre au haſard d'être écraſé, d'être ruiné,* &c. pour dire, s'expoſer au danger d'être écraſé, d'être ruiné, &c.

On dit, que *le déſordre s'eſt mis dans un état, dans une armée,* &c. Et cela ſe dit auſſi de la diſſenſion, de la diviſion, & généralement de toutes les choſes morales ou phyſiques qui ſe communiquent aiſément d'elles-mêmes, comme dans ces phraſes ; *la frayeur ſe mit dans l'armée. Le ſcorbut ſe mit dans la flotte.*

On dit, *mettre ordre à quelque choſe ;* pour dire, y pourvoir. *Il étoit temps qu'elle mît ordre à ſes affaires.*

On dit encore dans le même ſens, *mettre ordre que... On mit ordre que perſonne ne pût ſortir de la ville.*

On dit, *mettre fin à une choſe ;* pour dire, la terminer, la faire ceſſer. *Il eſt temps de mettre fin à ces diſcuſſions.*

On dit auſſi, *mettre une aventure, une entrepriſe à fin, à chef ;* mais le premier n'a guère d'uſage que dans le ſtyle des Romans de Chevalerie, & l'autre eſt vieux.

On dit, *mettre des paroles en muſique ;* pour dire, faire un air ſur des paroles. Et *mettre un argument en forme ;* pour dire, lui donner la

forme qu'il doit avoir ſelon les règles de la logique.

On dit, *mettre du latin en françois*; pour dire, traduire en françois ce qui étoit en latin. Et *mettre une penſée en vers, de la proſe en vers*; pour dire, énoncer en vers une penſée, exprimer en vers ce qui étoit en proſe.

On dit, *mettre une choſe en exécution*; pour dire, l'exécuter. *C'eſt une idée qu'il faut mettre en exécution.* Et dans le même ſens, on dit en termes de Palais, *mettre un arrêt à exécution.*

On dit auſſi en termes de Palais, *mettre l'appellation au néant*; pour dire, débouter d'un appel. Et *mettre l'appellation & ce dont eſt appel au néant*; pour dire, infirmer la Sentence. Et il faut remarquer que cette manière de prononcer n'appartient qu'aux Cours ſouveraines.

On dit, *mettre tout à feu & à ſang*; pour dire, brûler un pays, une ville, en maſſacrer les habitans.

On dit, *ſe mettre en chemiſe*; pour dire, ôter tous ſes habits hormis ſa chemiſe. Et dans un ſens pareil, *ſe mettre en veſte.*

On dit que *les voleurs ont mis un homme en chemiſe*; pour dire, qu'ils l'ont entièrement dépouillé & ne lui ont laiſſé que ſa chemiſe.

On dit auſſi figurément & familièrement, *mettre un homme en chemiſe*; pour dire, le ruiner entièrement.

On dit proverbialement & figurément, *mettre du foin dans ſes bottes*; pour dire, amaſſer bien de l'argent dans un emploi, y bien faire ſes affaires. On dit populairement & proverbialement, *mettre le pied dans la vigne du Seigneur*; pour dire, s'enivrer.

On dit, *mettre quelqu'un dans ſon tort*; pour dire, lui faire des propoſitions ſi raiſonnables dans les affaires qu'on a à démêler avec lui, qu'il ait tort de ne les pas accepter; avoir de bons procédés avec lui quand il en a de mauvais.

On dit, *mettre quelqu'un au fait*; pour dire, l'inſtruire de quelque choſe qu'il lui importe de ſavoir, lui donner ſur cela toutes les lumières néceſſaires.

On dit dans le ſtyle familier; qu'*on a mis une perſonne à même*; pour dire, qu'on lui a donné moyen de ſe ſatisfaire entièrement ſur les choſes qui lui font plaiſir.

On dit, qu'*un cerf a mis bas, a mis ſa tête bas*; pour dire, qu'il s'eſt dépouillé de ſon bois, que ſon bois eſt tombé. Et qu'*une chienne a mis bas*; pour dire, qu'elle a fait ſes petits. Cette dernière phraſe ſe dit auſſi des femelles de quelques autres animaux.

On dit, *mettre le tout pour le tout*; pour dire, employer tout ce qu'on a d'amis, de crédit & de pouvoir pour faire réuſſir une choſe, riſquer tout pour cela.

On dit, qu'*une perſonne ſe met à tout*; pour dire, qu'elle ne fait point de difficulté de ſe rabaiſſer à des choſes qui paroiſſent au-deſſous d'elle; & cela ſe dit ordinairement d'une perſonne officieuſe & ſerviable pour ſes amis, ou d'un domeſtique qui ne refuſe de faire aucune des choſes relatives au ſervice d'une maiſon.

On dit dans le ſtyle familier, qu'*il ne faut pas mettre ſes amis à tous les jours*; pour dire, qu'il faut les réſerver pour les choſes eſſentielles, & ne les pas employer pour toutes ſortes d'affaires. Et cela ſe dit plus particulièrement en parlant

des perſonnes de crédit & de conſidération.

On dit auſſi familièrement, qu'*il ne faut pas ſe mettre à tous les jours*; pour dire, qu'il ne faut pas ſe communiquer trop familièrement à toutes ſortes de perſonnes.

On dit figurément & familièrement, *mettre le feu aux étoupes*; pour dire, échauffer les eſprits, les exciter à la colère, à l'amour.

On dit, *mettre en gage*; pour dire, engager pour avoir de l'argent. *Elle a mis ſes diamans en gage.*

On dit, *mettre au-deſſus d'un autre*; pour dire, enchérir ſur le prix qui a été offert d'une marchandiſe dans une vente publique.

On dit, *mettre de bon argent avec du mauvais*; pour dire, faire des avances ou dépenſes, ſans eſpérance de les récupérer.

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *mettre quelque choſe du côté de l'épée*; pour dire, mettre quelque profit, quelque gain à couvert, en réſerve. Et cela ſe dit ſouvent en mauvaiſe part.

On dit proverbialement & figurément, *mettre les clefs ſur la foſſe*; pour dire, renoncer à la ſucceſſion ou à la communauté d'une perſonne décédée.

On dit, *mettre au ban de l'Empire*; pour dire, déclarer que quelque Prince ou quelque ville a encouru les peines portées par les lois de l'Empire en certains cas, ce qui emporte toujours confiſcation; & cela ne ſe dit qu'en parlant des affaires d'Allemagne.

On dit proverbialement & figurément de quelqu'un, qu'*il a mis de l'eau dans ſon vin*; pour dire, qu'il a modéré ſon emportement, ſes prétentions, *&c.*

On dit en termes de Charpenterie, *mettre un bois en chantier*; pour dire, paſſer une pièce de bois ſur deux autres pour la travailler. Et *mettre les bois en leur raiſon*; pour dire, poſer les pièces de bois qui doivent ſervir à un édifice, ſur des chantiers, chaque morceau en ſon lieu.

On dit en termes de Boiſſeliers, *mettre l'ame*; pour exprimer l'action par laquelle ces artiſans garniſſent les ſoufflets d'une ſorte de ſoupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le ſoufflet quand on l'ouvre, & ſort par la douille quand on la ferme. Et l'on dit auſſi chez les mêmes ouvriers, *mettre en tenon*; pour dire, retenir les deux extrémités du corps du ſeau dans un tenon, pour les clouer plus facilement enſemble.

On dit en termes de Boutonniers, *mettre en ſoie*; pour dire, couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-pièce, d'une ſoie qui s'étend deſſus à meſure qu'on l'amène avec la bobine que l'on tient en ſa main.

METTRE, ſe conſtruit quelquefois avec le pronom perſonnel & un autre verbe à l'infinitif, régi de la particule *à*; & alors il marque ordinairement le commencement d'une action. *Ils vont ſe mettre à jouer. Sa femme ſe mit à crier. Dès qu'ils furent aſſemblés, ils ſe mirent à diſputer*, &c. ce qui veut dire proprement, *ils vont commencer à jouer. Sa femme commence à crier. Dès qu'ils furent enſemble, ils commencèrent à diſputer*, &c.

Quelquefois pourtant ce verbe a une ſignification un peu différente, & il marque commencement ou continuation d'action & d'application, comme dans ces phraſes. *Il s'eſt mis à la pratique; depuis qu'il*

s'eſt mis à fréquenter de mauvaiſes compagnies, il n'a plus de religion; quand une fois on s'eſt mis à ne rien faire; ce qui veut dire proprement, il s'eſt adonné à la pratique; depuis qu'il a pris l'abitude de fréquenter de mauvaiſes compagnies, il n'a plus de religion; quand on eſt accoutumé une fois à ne rien faire.

On dit familièrement, *ſe mettre après quelqu'un;* pour dire, ſe jeter ſur quelqu'un pour le maltraiter. *Ils ſe mirent après lui & lui déchirèrent ſes habits.*

On dit auſſi familièrement, *ſe mettre après quelqu'un;* pour dire, le preſſer, l'importuner pour lui faire faire ce qu'on veut. *Elle ſe mit après lui pour le faire repartir.*

METTRE, ſe conſtruit encore quelquefois avec l'infinitif d'un autre verbe ſans aucune particule précédente. On dit, *mettre cuire du poiſſon; mettre infuſer des fleurs; mettre ſécher du linge;* &c. pour dire, faire cuire du poiſſon; faire infuſer des fleurs, &c.

Voyez PLACER, pour les différences relatives qui en diſtinguent *mettre*, &c.

On trouvera au mot ADMETTRE, la conjugaiſon & la quantité proſodique du verbe *mettre.*

METTRIEUX; vieux mots qui ſignifioit autrefois fagots.

METZ; ville forte, épiſcopale & conſidérable de France, capitale du pays Meſſin, ſituée au confluent de la Seille & de la Moſelle, à dix lieues, nord-oueſt, de Nancy, 12 lieues, ſud, de Luxembourg, & 72, eſt nord-eſt, de Paris, ſous le 23e. degré 51 minutes de longitude, & le 49e, 7 minutes, 6 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Parlement, d'un Préſidial, d'un Baillage, d'une Table de Marbre, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, d'une Juridiction Conſulaire, &c.

Il y a outre le Chapitre de la Cathédrale, trois Chapitres d'Égliſes Collégiales, quatre Abbayes royales d'hommes, deux de filles, 15 Paroiſſes, 2 Séminaires, des Chanoines réguliers, des Auguſtins, des grands Carmes, des Carmes déchauſſés, des Céleſtins, des Dominicains, des Minimes, des Récollets, des filles de l'Ave Maria, des Carmelites, des Religieuſes de Sainte Claire, de la Congrégration, de la Doctrine Chrétienne, de la Madeleine, de la Propagation de la Foi, du Refuge, de la Viſitation, des Dominicaines, des Urſulines, &c. & l'on y compte environ quarante mille ames.

Il y a auſſi dans cette ville une Académie ou Société royale des Sciences & des Arts, laquelle a été établie par lettres-patentes du mois de Juillet 1760. Les objets qu'embraſſe cette Académie ſont particulièrement l'hiſtoire Militaire, civile, Topographique, Numiſmatique & Naturelle de la province des trois Évêchés; la connoiſſance générale & particulière du climat, ainſi que du ſol de cette province, & des différentes productions qui conviennent le mieux à chacune de ſes parties; la culture des terres, des vignes, des arbres & des plantes; la recherche des meilleurs moyens d'amélioration pour ces différentes cultures; l'examen & la fouille des terres, pour découvrir & apprécier les mines, les foſſiles, & ſurtout les bancs de ſel qu'on croit devoir ſe trouver dans les côteaux qui bordent la rivière de Seille; les moyens de perfectionner les Manufactures & les Arts mécaniques; l'étude de la Phyſique expé-

rimentale, de la Botanique, & de toutes les parties des Mathématiques relatives à ces objets ; mais par préférence, ceux de première utilité & d'un plus grand avantage pour les différentes branches de commerce & le progrès de la culture des terres, dans les divers genres dont elles pourront être ſuſceptibles dans la province.

Le Maréchal de Belle-Iſle a donné à cette Académie dont il étoit protecteur, une ſomme de ſoixante mille livres pour fonder annuellement des prix, *&c.*

Le commerce de cette ville eſt aſſez conſidérable : on y fabrique des armes, des mouſſelines, des toiles de coton, des toiles peintes, *&c.* Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe les confitures de mirabelles qu'on y prépare & qui s'envoient dans la plupart des pays de l'Europe.

Metz eſt une ville fort ancienne & qui étoit illuſtre ſous l'Empire Romain ; car Tacite lui donne le titre de ville alliée. Elle eſt une des premières villes des Gaules qui, dépoſant ſon ancienne barbarie, ſe ſoit policée à la manière des Romains & d'après leur exemple. Elle ſe ſignala par de magnifiques ouvrages, & donna à ſes rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inſcriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre, ainſi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a ſervi dans la ſuite de demeure aux Rois d'Auſtraſie pendant environ 170 ans. Elle fit conſtruire ce bel aqueduc, dont les arches traverſant la Moſelle, s'élevoient plus de cent pieds au-deſſus du courant de la rivière, ouvrage preſque égal à ce qui s'étoit jamais fait de plus magnifique dans ce genre.

Mais cette ville après avoir été très-floriſſante, fut entièrement ruinée par les Huns, lorſqu'ils envahirent les Gaules ſous Attila.

Les Francs, ſous Childéric, s'emparèrent des pays de Metz & de Treves, & y dominoient du temps de Sidonius-Apollinaris. Clovis en reſta le maître, ainſi que des pays voiſins. Metz continua d'être le ſiége des Rois de la France orientale ou d'Auſtraſie, & devint encore plus conſidérable que ſous les Romains, parceque ces Rois d'Auſtraſie étendoient leur domination juſqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de Metz les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux ils agréèrent pour ſouverains les Empereurs allemands, qui conquirent le Royaume d'Auſtraſie.

Il eſt vrai que les Évêques & les Comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de Metz, y eurent beaucoup d'autorité. Mais les Empereurs ſeuls jouiſſoient du ſuprême domaine. Si les Prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres Évêques & avec pluſieurs Abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être ſouverains. Enfin il eſt conſtant que ſous Charles-Quint Metz étoit une ville Impériale libre, qui ne reconnoiſſoit pour chef que l'Empereur.

Les choſes étoient en cet état l'an 1552, lorſque Henri II, par brigue & par adreſſe, s'empara de Metz & s'en établit le protecteur. Charles-Quint aſſiégea bientôt cette ville avec une puiſſante armée, mais il fut contraint d'en lever le ſiége par la défenſe vigoureuſe du Duc de Guiſe. Cependant les Évêques de Metz admirent la ſouveraineté des Empereurs, reçurent d'eux les in-

veſtitures & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'à l'an 1633, que Louis XIII ſe déclara Seigneur ſouverain de Metz, Toul & Verdun, & du temporel des trois Évêchés, ce qui fut confirmé par le traité de Weſtphalie en 1648. On ne réſerva que le droit métropolitain ſur ces Évêchés à l'Archevêque de Treves, Électeur de l'Empire.

L'Évêché de Metz ſubſiſte depuis le commencement du quatrième ſiècle, & c'eſt un des plus conſidérables qui ſoient à la nomination du Roi. L'Évêque prend le titre de Prince du Saint Empire, & jouit de quatre-vingt-dix mille livres de rente; ſon Diocèſe contient environ 620 paroiſſes.

Metz eſt la ſeule ville du Royaume où les Juifs ayent une Synagogue, & où ils ſoient ſoufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette dernière grâce, comme on s'exprimoit alors, à deux ſeules familles juives; mais le beſoin a engagé d'étendre inſenſiblement la tolérance, enſorte qu'en 1698 on comptoit dans Metz 300 familles juives, dont l'établiſſement, confirmé par Louis XIV, a produit de grands avantages au pays. Pour le prouver, il ſuffit de remarquer que pendant la guerre de 1700, les Juifs de Metz ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de cent mille écus de bénéfice par an à l'État.

Les Habitans de Metz & du pays Meſſin, ont prétendu l'exemption des droits de *francs-fiefs*; mais ils ont été déboutés de cette prétention par Arrêt du Conſeil du 18 Avril 1713. Les Maire, Échevins & gens des trois Ordres de la ville de Metz repréſentèrent que ſuivant l'article 2 du tit. 1 de la Coutume de Metz & pays Meſſin, tous citoyens & bourgeois peuvent acquérir & poſſéder ſeigneuries, fiefs, franc-aleu & toute autre ſorte de biens; & qu'en conſéquence, ils ont été maintenus dans l'exemption du droit de franc-fief, lors de la recherche de 1692, par un Arrêt du Conſeil du 22 Août 1693; on leur oppoſa que la permiſſion accordée par la Coutume, ne peut procurer l'exemption du droit de franc-fief aux roturiers qui poſsèdent des biens nobles; que l'Arrêt de 1693, n'étoit qu'un abonnement, au moyen de la ſomme de 75000 livres qui fut alors payée; qu'ainſi ils étoient dans le cas de la déclaration du 16 Juillet 1702. Par l'Arrêt du Conſeil du 18 Avril 1713, il fut ordonné que ladite Déclaration ſeroit exécutée, & en conſéquence que les bourgeois & habitans roturiers de la ville de Metz qui poſsèdent des fiefs & autres biens nobles, & qui ne juſtifieroient pas, par quittances valables, avoir contribué au prix de l'abonnement fait en 1693, ſeroient tenus d'en payer les droits de francs-fiefs, au moyen de quoi ils demeureroient exempts deſdits droits pendant leur vie, non-ſeulement pour les fiefs & autres biens qu'ils poſſédoient, mais encore pour ceux qu'ils pourroient acquérir à l'avenir à quelque titre que ce fût.

Il s'eſt enſuite élevé des conteſtations ſur l'interprétation de cet Arrêt; le ſieur Port, Exempt de la Maréchauſſée & habitant de Metz, qui avoit payé en 1736, une ſomme de 55 livres pour droit de franc-fief de la moitié d'une ſeigneurie dont il étoit propriétaire, fut enſuite recherché pour le droit de franc-fief d'une autre terre qu'il venoit d'ac-

quérir ; il prétendit que, ſuivant l'Arrêt de 1713, tous les habitans de Metz n'étoient aſſujétis qu'une ſeule fois pendant leur vie au payement du droit de franc-fief, ſans qu'on pût leur rien demander après ce payement pour les autres biens qu'ils poſſédoient ou qu'ils acquerroient par la ſuite, à quelque titre que ce fût ; les Maires, Échevins & gens des trois Ordres de la ville de Metz, intervinrent & réclamèrent encore l'exemption du droit de franc-fief, ſur le fondement de la coutume & des priviléges accordés à la ville & confirmés par nos Rois, même en 1717 par le Roi regnant ; ils ajoutèrent que l'Arrêt de 1713 avoit été ſurpris ſur la ſuppoſition d'un abonnement fait en 1693, & que d'ailleurs, ſuivant cet Arrêt même, le ſieur Fort étoit inquiété mal à-propos ; mais, par Arrêt du Conſeil du trois Octobre 1741, rendu ſur ces conteſtations, il a été ordonné que les Édits des mois de Mai 1708 & Septembre 1710, ſeroient exécutés ſelon leur forme & teneur ; & en conſéquence, ſans avoir égard à la demande du ſieur Fort, ni à celle des Maire, Échevins & gens des trois Ordres de la ville de Metz, portée par leur requête en intervention dont Sa Majeſté les a déboutés, ledit ſieur Fort a été condamné au payement du droit de franc-fief à lui demandé.

METZCUITLATL ; ſuivant François Ximenez, on appelle ainſi au Mexique une pierre qui reſſemble à la pierre ſpéculaire ou au Gypſe en lames, mais qui eſt un vrai talc, vu que l'action du feu ne produit aucun changement ſur elle. Cette pierre eſt d'un jaune d'or tirant un peu ſur le pourpre.

METZU ; (Gabriel) nom d'un Peintre qui naquit à Leyde en 1615 & mourut à Amſterdam en 1658. Il a fait peu de tableaux ; mais ils ſont précieux par l'art avec lequel il a ſu rendre les beautés de la nature. La fineſſe & la légèreté de la touche, la fraîcheur du coloris, l'intelligence du clair-obſcur, l'exactitude du deſſein, ſe font également admirer dans ſes ouvrages. Il ne peignoit qu'en petit. La plupart de ſes ſujets ſont de caprice. Le Roi a un ſeul tableau de Metzu ; il repréſente une femme tenant un verre à la main & un cavalier qui la ſalue.

MEVANIA ; nom d'une ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie. Elle fut fameuſe par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les ſacrifices.

MÉVAT ; nom d'une Province des Indes orientales, dans les états du grand Mogol. Elle eſt bornée au nord par la province de Varal, à l'orient par le Royaume de Mörang, au midi par celui de Patna, & à l'occident par le Gange.

MEUBLANT, adjectif maſculin, & terme de Pratique qui n'a d'uſage que dans cette phraſe, *meubles meublans* ; pour dire, les uſtenſiles & tout ce qui ſert à garnir, à orner une maiſon & qui n'en fait point partie. *Voyez* MEUBLE.

MEUBLE ; ſubſtantif maſculin. *Supellex*. On appelle ainſi tous les biens qui ne tiennent point lieu de fonds & qui ſe peuvent tranſporter. Dans ce ſens on dit auſſi adjectivement, *biens-meubles*, par appoſition à *biens immeubles*. Voyez IMMEUBLE.

On fait beaucoup de diſtinction entre les meubles & les immeubles, parceque les immeubles en général ſont ſuſceptibles d'hypothèque & qu'ils reçoivent d'ailleurs accidentellement la qualité de propres, dont

les poſſeſſeurs ne peuvent diſpoſer par teſtament que d'une partie, ſuivant la plupart des Coutumes; au lieu que les meubles ſont réputés acquêts dans tous les pays, & qu'ils forment toujours des biens libres, qui ne ſont ſuſceptibles d'hypothèque que quand la loi municipale les y ſoumet, comme en Bretagne, en Normandie & en pays de Droit Écrit, *&c.*

Les meubles meublans, la vaiſſelle d'argent, les pierreries, les deniers comptans, le linge de toute eſpèce, les habits & uſtenſiles de cuiſine, les actions qui réſultent des billets, les promeſſes, les obligations, les arrérages de rentes, les chevaux, équipages, beſtiaux & troupeaux tout cela eſt réputé meuble.

Il y a pourtant quelques coutumes où les beſtiaux d'une métairie ſont cenſés faire partie du fonds, & par conſéquent immeubles.

Les matériaux préparés & amenés ſur les lieux pour bâtir ſont auſſi réputés meubles tant qu'ils ne ſont point employés.

Il en eſt de même des preſſes d'imprimerie, des moulins ſur bâteaux, des preſſoirs qui ſe peuvent déſaſſembler, du poiſſon en boutique ou réſervoir & des pigeons en volière deſtinés pour l'uſage de la maiſon.

C'eſt ainſi que le bois coupé, le blé, foin ou grain ſcié ou fauché eſt réputé meuble, quoiqu'il ſoit encore ſur le champ & non tranſporté.

Il y a même des choſes qui ſont réputées meubles par fiction, quoiqu'elles ne le ſoient pas encore en effet.

Tels ſont dans certaines Coutumes les fruits naturels ou induſtriaux, leſquels ſont réputés meubles après le temps de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne ſoient pas encore ſéparés du fonds.

Les fruits pendans par les racines ſont auſſi réputés meubles, relativement aux conjoints.

Un immeuble eſt réputé meuble en tout ou en partie, en vertu d'une clauſe d'ameubliſſement.

En Artois, les catheux ſecs, qui ſont les bâtimens & les catheux verds, qui ſont les arbres, ſont réputés meubles dans les ſucceſſions.

Dans les ſucceſſions, les arrérages de rentes & loyers de maiſons échus au jour du décès, appartiennent à l'héritier du mobilier par proportion de temps, quand même le terme fixé pour les payer, ne ſeroit pas arrivé, parcequ'ils échoient de jour en jour, & que le temps convenu pour les payer n'eſt que pour la commodité des payemens.

Mais cela n'a pas lieu à l'égard des revenus des biens de campagne, c'eſt la récolte des fruits qu'il faut conſidérer, pour décider ſi le revenu appartient à l'héritier des meubles ou des immeubles, & non pas le terme fixé pour payer les fermages.

Les pratiques des Procureurs, des Notaires & des Huiſſiers, ſont meubles & ne ſont pas, comme l'Office, ſuſceptibles d'hypothèque en faveur de certains créanciers.

Les deniers conſignés pour rachat ou rembourſement d'une rente, ſont meubles, quand la rente appartient à un majeur; autrement s'ils appartiennent à un mineur, les deniers ſont fictivement immeubles juſqu'à la majorité du propriétaire de la rente; & s'il décède, ils appartiennent à l'héritier qui auroit ſuccédé à la rente.

En Auvergne les meubles ſont ſuſceptibles d'affectation par côtés & lignes, lorſque le défunt les tenoit par voie de ſucceſſion, de celui qui les a poſſédés le premier dans la famille. C'eſt une Juriſprudence particulière à la Coutume d'Auvergne, & que ſes commentateurs expriment par les mots: *les meubles eſtoquent au premier degré de ſucceſſion.*

Une Sentence rendue au Châtelet le 4 Décembre 1683, confirmée par Arrêt du 30 Mars 1685, & des Lettres patentes du mois d'Août de la même année, enregiſtrées au Parlement le 13 Mars 1692, déclarent que le privilége des coches & caroſſes allant de Paris à Verſailles eſt mobilier de ſa nature, parceque ce privilége n'eſt concédé que pour un temps. Il en eſt de même des privileges accordés aux Imprimeurs & Libraires pour l'impreſſion des livres.

Mais les droits des meſſageries, carroſſes & coches ſont conſtamment immeubles; c'eſt à ce titre que l'article 10 de l'Edit du mois de Mai 1749 les a aſſujétis au payement du vingtième.

Celui qui poſſede des meubles, en eſt préſumé le propriétaire, il ne lui faut pas d'autre titre que ſa poſſeſſion.

La vente des meubles, ſans déplacement & ſans dépouiller le poſſeſſeur, ne ſauroit préjudicier aux créanciers du vendeur, qui peuvent toujours les faire ſaiſir nonobſtant cette vente.

Cependant ſi les meubles avoient été loués par un tapiſſier ou autre marchand de meubles par un bail paſſé devant Notaire, ſans fraude, antérieurement à la ſaiſie du créancier, la poſſeſſion n'induiroit pas alors une propriété au préjudice du tapiſſier, qui ſeroit toujours reçu à réclamer ſa choſe en affirmant qu'elle lui appartient; tel eſt l'uſage du Châtelet: il n'y a que le propriétaire de la maiſon au privilége duquel ces ſortes de baux ne peuvent préjudicier.

Les actions ſont meubles ou immeubles, ſelon leur objet. Si l'action tend à avoir quelque choſe de mobilier, elle eſt meuble ou mobiliaire; ſi elle a pour objet un immeuble, elle eſt de même nature.

Quoique ſuivant le droit commun, les rentes conſtituées ſoient réputées immeubles, cependant elles ſont meubles dans quelques coutumes & principalement dans celles des Pays-Bas.

Le Parlement de Toulouſe a, par Arrêt rendu le 2 Juin 1706, déclaré que les rentes conſtituées à prix d'argent dans ſon reſſort, ſont meubles, ſoit qu'elles appartiennent à des particuliers ou à des communautés & gens de main-morte.

Les rentes conſtituées ſont meubles dans le reſſort du Parlement de Dijon.

Il en eſt de même à Rheims & dans le reſſort de la Cour ſouveraine de Lorraine.

A Paris les rentes perpétuelles conſtituées à prix d'argent, ſont immeubles, ainſi que les promeſſes de paſſer contrat de conſtitution; mais les arrérages ſont meubles. Cependant ils peuvent être immobiliſés, quand ils ſont ſaiſis réellement, s'il y a bail judiciaire.

Les meubles ſuivent la perſonne & le domicile, c'eſt à dire qu'en quelque lieu qu'ils ſe trouvent de fait, ils ſont toujours régis par la loi du domicile, ſoit pour les ſuc-

ceſſions, ſoit pour les diſpoſitions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiſcation, dans lequel les meubles appartiennent à chaque Seigneur Haut-Juſticier, ſur le territoire duquel ils ſont trouvés.

Le plus proche parent eſt héritier des meubles, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puiſſe diſpoſer autrement.

Celui qui eſt émancipé à l'adminiſtration de ſes meubles.

La plupart des Coutumes permettent à celui qui eſt marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de diſpoſer de ſes meubles, ſoit entrevifs ou par teſtament.

Il eſt permis, ſuivant le Droit commun, de léguer tous ſes meubles à un autre qu'à l'héritier préſomptif, ſauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une. Il y a auſſi quelques coutumes qui reſtreignent la diſpoſition des meubles quand le teſtateur n'a ni propres ni acquêts.

Le legs de meubles dans un teſtament, ne comprend pas tous les effets mobiliers, mais ſeulement les meubles meublans.

On dit en Droit que *mobilium vilis eſt poſſeſſio*, ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conſerver ſes meubles en nature que pour conſerver ſes immeubles.

Suivant le droit romain, les meubles ſont ſuſceptibles d'hypothèque auſſi bien que les immeubles; non-ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'hypothèque entre les créanciers lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par hypothèque lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays contumiers, on tient pour maxime que les meubles n'ont point de ſuite par hypothèque, ce qui ſemble n'exclure que le droit de ſuite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge auſſi qu'ils ne ſe diſtribuent point par ordre d'hypothèque, quoiqu'ils ſoient encore entre les mains du débiteur: c'eſt le premier ſaiſiſſant qui eſt préféré ſur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui paſſent avant le premier ſaiſiſſant, tel que le nanti du gage.

Il y a des meubles non-ſaiſiſſables, ſuivant l'Ordonnance, ſavoir le lit & l'habit dont le ſaiſi eſt vêtu, les bêtes & uſtenſiles de labour. On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chèvres; & aux eccléſiaſtiques qui ſont dans les ordres ſacrés, leurs meubles deſtinés au ſervice divin ou ſervans à leur uſage néceſſaire & leurs livres, juſqu'à cinquante écus.

MEUBLE, s'emploie encore au ſingulier, dans un ſens plus étroit & dans le diſcours ordinaire, pour ſignifier toute la garniture d'un appartement, d'une chambre, d'un cabinet, *&c.* comme tapiſſerie, lits, ſiéges, *&c. Il y a dans ſa chambre un meuble de damas jaune.*

MEUBLE, eſt auſſi adjectif, & ſignifie qui eſt aiſé à remuer. Dans ce ſens, il n'a d'uſage qu'en cette phraſe, *terre meuble*; pour dire, une terre légère, aiſée à labourer.

MEUBLÉ, ÉE participe paſſif. *Voyez* MEUBLER.

On dit, qu'*une perſonne eſt bien meublée*; pour dire, qu'elle eſt bien en meubles.

On dit familièrement en parlant d'une perſonne qui a les dents belles, qu'*elle a la bouche bien meublée.*

MEUBLER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Apparare.* Garnir de meubles. *On meuble ſon appartement.*

On dit auſſi, *meubler une ferme ;* pour dire, la garnir de tout ce qui ſert à la faire valoir.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MEUDON ; bourg & Maiſon royale de France, ſur un côteau, qui s'élève dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues, ſud-oueſt, de Paris.

MÉVÉLÉVITES ; ſubſtantif maſculin pluriel & terme de Relation. Eſpèce de Dervis ou de Religieux turcs, ainſi nommés de Mevéléva leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modeſtes & charitables : on en voit à Conſtantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vaſes remplis d'eau pour la diſtribuer aux pauvres. Ils gardent un profond ſilence en préſence de leurs ſupérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre, la tête baiſſée & le corps courbé. La plupart s'habillent d'un gros drap de laine brune : leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant ſur le blanc, reſſemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes & la poitrine découvertes, que quelques-uns ſe brûlent avec des fers chauds en ſigne d'auſtérité. Ils ſe ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année.

Au reſte, ces Mévélévites, dans les excès de leur dévotion, danſent en tournoyant au ſon de la flûte, ſont grands charlatans & pour la plupart très-débauchés.

MÉVENDRE ; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme FENDRE. *Infimo pretio vendere.* Vendre une marchandiſe au-deſſous de ſa valeur. *Lorſqu'on voit un marchand mévendre, on doit craindre qu'il ne faſſe banqueroute.*

MÉVENDU, UE ; participe paſſif. *Voyez* MÉVENDRE.

MÉVENTE ; ſubſtantif féminin *Vili pretio venditio.* Vente à vil prix. *Il ſe trouve ſouvent de la mévente ſur les marchandiſes ſujettes à ſe gâter ou qui ne ſont plus de mode.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MEUGLEMENT ; *voyez* BEUGLEMENT.

MEUGLER ; *voyez* BEUGLER.

MEULAN ; ville de France dans le Vexin François, ſur la Seine, entre Poiſſi & Mantes & à 8 lieues, nord-oueſt, de Paris. C'eſt le ſiége d'un Grenier à Sel, *&c.*

MEULE ; ſubſtantif féminin. *Mola.* Corps ſolide, rond & plat qui ſert à broyer. *Une meule de moulin. Il y a dans un moulin la meule de deſſous & la meule de deſſus. Piquer la meule. battre la meule. On fait du cidre avec des meules de bois.*

MEULE, ſe dit auſſi d'une roue de grès dont on ſe ſert pour aiguiſer les couteaux & autres ferremens. *Il faut que la meule dont on ſe ſert pour aiguiſer, trempe dans l'eau par ſa partie inférieure, afin que le frottement n'échauffe pas trop la pièce qu'on aiguiſe.*

MEULE, ſe dit en termes de Lapidaires, d'une roue de fer ou d'acier qui ſert à tailler les diamans & autres pierres.

MEULE, ſe dit en termes d'Épingliers, d'une roue de fer tailladée ſur les ſurfaces en dents plus ou moins

vives, ſelon l'uſage auquel on l'emploie.

MEULE, ſe dit en termes de Fondeurs de cloches, d'un maſſif de maçonnerie où l'on aſſujétit un piquet de bois, ſur lequel tourne comme ſur un pivot une des branches du compas de conſtruction qui ſert à conſtruire le moule d'une cloche.

MEULE, ſe dit en termes de Verrerie, des morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en ſert, & qui s'en détachent quand elles ſe refroidiſſent.

MEULE, ſe dit auſſi d'un monceau, d'une pile de foin qu'on fait dans les prés. *Une meule de foin. Une groſſe meule.*

MEULE, ſe dit en termes de Vénerie, de la racine dure & raboteuſe du bois du cerf. *Les vieux cerfs ont le tour de la meule large & gros.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MEULIÈRE; (pierre de) ſubſtantif féminin. Pierre dont on fait les meules de moulin.

La pierre de meulière dont on ſe ſert aux environs de Paris, ſe tire particulièrement de la Ferté-ſur-Jouare: C'eſt une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle eſt opaque, très-dure & remplie de petits trous. On la trouve par de grands blocs dans la terre.

On appelle auſſi *pierre de meulière*, une ſorte de moilon de roche, plein de trous & fort dur.

MEULIÈRE, ſe dit encore de la carrière d'où l'on tire ces ſortes de pierres.

MEULOND; ſubſtantif maſculin, & terme de Relation C'eſt le nom que donnent les Muſulmans à la naiſſance de Mahomet. Elle n'eſt pas moins célèbre que celle du Bairam, quoique ſolenniſée d'une manière différente. C'eſt ſurtout par le recueillement, par les longues prières & par la ſimplicité des habits qu'on honore en ce jour, la mémoire du faux prophète Le Grand Seigneur donne lui-même l'exemple de la modeſtie. Il ſe rend le matin à la moſquée, ſuivi ſeulement de quelques pages, vêtu de drap blanc, ſans dorure ni pierreries. Il aſſiſte au panégyrique de Mahomet, accompagné du Muphti, du Grand Viſir & des Bachas, qui ſont comme lui très-modeſtement habillés. Après les prières qui ſuivent le panégyrique, le Sultan ſe retire ſans cérémonie. Il rentre dans le ſerrail par une porte ſecrette, & paſſe tout le reſte du jour dans une eſpèce de retraite.

MEUM, ou MÉON; ſubſtantif maſculin. Plante fort aromatique ou eſpèce de fenouil qui vient de lui-même & en abondance en Italie, en Eſpagne, en France, en Allemagne & en Angleterre. Ses racines ſont longues de neuf pouces, branchues, plongées dans la terre obliquement & profondément: elles ſubſiſtent pendant l'hiver. Ses feuilles ſont ſemblables à celles du fenouil, mais plus petites, plus nombreuſes & plus découpées. Du milieu de ſes feuilles s'élèvent des tiges également ſemblables à celles du fenouil, mais moins grandes; cannelées, creuſes, branchues, & terminées par des bouquets de fleurs diſpoſées en ombelles, auxquelles ſuccèdent des fruits à deux graines oblongues, cannelées, odorantes, amères & un peu âcres. Pendant l'hiver les racines reſtent garnies de fibres chevelues vers l'origine des tiges: ces fibres ne ſont que les queues des feuilles deſſéchées.

On trouve chez les droguiſtes la racine sèche de meum. Elle eſt de

la groſſeur du petit doigt, griſâtre en-dehors, pâle en-dedans, contenant une moelle blanchâtre, mucilagineuſe, d'une odeur de panais, mais plus aromatique & d'un goût un peu âcre & amer. On nous l'apporte ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le meum n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs, ils l'appeloient *athamantique*, ou parcequ'il a été trouvé par Athamas fils d'Éole & Roi de Thèbes, ou parcequ'on regardoit comme le plus excellent, celui qui naiſſoit ſur une montagne de Theſſalie, appelée *Athamante*.

Le meum eſt compté avec raiſon parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les ſtomachiques carminatifs, emménagogues & diurétiques. On s'en ſert fort peu cependant dans les preſcriptions magiſtrales; il entre dans pluſieurs compoſitions officinales, & ſurtout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau diſtillée ſimple qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux diſtillées utiles. Cette racine eſt auſſi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris.

MEUNIER; ſubſtantif maſculin. *Molitor.* Celui qui conduit, qui gouverne un moulin à blé.

Les Meûniers des moulins bannaux doivent garder l'ordre dans lequel les grains ſont apportés pour les moudre, parceque, dit Loyſel, *qui premier vient, premier engraine.*

L'article 386 de la coutume de Bretagne, contient à ce ſujet une diſpoſition expreſſe, & prononce une amende contre les Meûniers contrevenans, qu'elle condamne en outre aux dommages & intérêts des particuliers; mais elle veut que le blé du Seigneur ſoit moulu dès qu'il eſt apporté au moulin, & par préférence à ceux qui y étoient auparavant.

Le tiers état avoit très-inſtamment demandé aux États d'Orléans que les Meûniers fuſſent payés de leur moûture en argent, qu'ils priſſent le blé au poids, & le rendiſſent de même; mais il ne fut alors rien ordonné ſur cette demande.

Il y a néanmoins une ordonnance du 19 Septembre 1439 qui porte que les Meûniers dont le droit ou ſalaire ſera payé en argnt, ſeront tenus de rendre pareil poids en farine, que celui du blé qui leur aura été donné à moudre, excepté de deux livres par ſeptier de froment, meſure de Paris, pour le déchet.

L'article 335 de la coutume de Bourbonnois, porte que *le droit de moulage eſt tel, que quand on baille aux Meûniers le blé nettoyé, ils doivent rendre du boiſſeau de blé raz, un comble de farine bien & convenablement moulu, outre le droit de moûture.*

Différens réglemens ont défendu aux Meûniers de nourrir aucun [illegible], volailles & pigeons, de garder du ſon & des recoupes pour les remoudre & les mêler avec de la bonne farine.

Un autre réglement de Police du Châtelet de Paris, défend aux Meûniers de faire la profeſſion de Boulanger, & même d'avoir des fours dans leurs maiſons.

Enfin il y a pluſieurs autres réglemens qui aſſujettiſſent les Meûniers à avoir des poids & ba-

lances bien juſtes dans leurs moulins.

La Juriſprudence ancienne laiſſoit aux Meuniers la liberté de chaſſer, d'aller chercher d'une Paroiſſe à l'autre le grain des particuliers pour le moudre au moulin ſitué dans une autre Paroiſſe. Cette liberté n'étoit interdite que dans les Paroiſſes ſujettes à la bannalité. On trouve ſur cela des arrêts dans M. Louet; mais la juriſprudence actuelle conforme aux articles 15 & 16 de la coutume de Péronne, & fondée ſur les voies de fait dont les Meûniers uſoient les uns envers les autres, eſt au contraire de les empêcher d'aller chaſſer d'un endroit dans l'autre, ſoit qu'il y ait bannalité ou non, lors même que les moulins ne ſont pas dépendans de fiefs, ſauf aux particuliers non ſujets à la bannalité, à faire tranſporter eux-mêmes leurs grains où bon leur ſemble pour les faire moudre. Des Meûniers de Picardie & d'Artois ont obtenu pluſieurs arrêts qui l'ont ainſi proviſoirement ordonné.

On dit proverbialement & figurément d'un homme qui paſſe d'une condition honnête & avantageuſe à une autre moindre, *que d'Evêque il eſt devenu Meûnier.*

MEÛNIER, ſe dit auſſi d'un poiſſon de rivière qui a une groſſe tête, les écailles luiſantes, la chair blanche & molle, & qui eſt tout blanc, mais moins deſſus le dos que ſous le ventre; on lui donne pluſieurs noms; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parcequ'il a une groſſe tête; les autres *meûnier*, parcequ'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parcequ'il a la chair blanche; enfin on lui donne auſſi les noms de *mulet*, ou *muge*, du mot latin *mugil*; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une chataigne: il ſe nourrit de bourbe d'eau & d'inſectes qui nagent ſur la ſuperficie; on le prend à la ligne & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raiſins, ou avec une eſpèce de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivières. Il y en a qui ſe ſervent de cervelle de bœuf: ce poiſſon ne va jamais ſeul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, ſoit à la ligne ſoit aux filets.

Il y en a encore une autre eſpèce dont les écailles ſont plus tranſparentes, un peu plus larges & plus déliées; elles approchent de la couleur de l'argent; ce poiſſon eſt long, épais & charnu: il eſt ruſé & difficile à prendre; il reſte ſouvent entre les bancs de ſable dans les rivières; pour le prendre, les pêcheurs ſe ſervent plutôt de la ligne que de toute autre choſe. C'eſt dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne; pour amorcer l'hameçon, on ſe ſert d'autres petits poiſſons; ce poiſſon s'amorce auſſi avec des vers qu'on prend ſur des charognes.

MEÛNIER, ſe dit encore d'un petit ſcarabée qui naît dans la farine humide, vers la meule des moulins; il eſt long, armé de petites cornes très-fines, & monté ſur ſix pieds; il eſt noir partout, excepté ſous le ventre où il eſt d'un rouge obſcur.

MEÛNIÈRE; ſubſtantif féminin. La femme du Meûnier. *La Meûnière eſt gentille.*

La première ſyllabe eſt brève,

la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MEURCÉ; bourg de France, dans le Maine, à une lieue, eſt-nord-eſt, de Beaumont le Vicomte.

MEURS; bourg de France, en Anjou, près de la Loire, à deux lieues, ſud, d'Angers.

MEURSAC; bourg de France, en Saintonge, ſur la Sendre, à trois lieues, ſud-oueſt, de Saintes.

MEURTE, ou MEURTHE; rivière de France, en Lorraine, qui a ſes ſources dans les Vôges, à l'extrémité méridionale du Bailliage de Saint Diey, & ſon embouchure dans la Moſelle à Frouard, entre Nanci & Pont-à-Mouſſon.

MEURTRE; ſubſtantif maſculin. *Homicidium.* Homicide, le crime de celui qui tue une ou pluſieurs perſonnes injuſtement, & avec violence. *Le meurtre eſt un crime qu'on punit du dernier ſupplice.* Voyez HOMICIDE

On dit figurément & familièrement, *crier au meurtre;* pour dire, ſe plaindre hautement de quelque injuſtice, de quelque dommage qu'on prétend avoir reçu. *Il crie au meurtre contre l'intendant de la province.*

On dit auſſi figurément & familièrement, *c'eſt un meurtre;* pour dire, c'eſt grand dommage. *Cet enfant eſt plein d'eſprit, c'eſt un meurtre de ne le pas faire étudier.*

MEURTRI, IE; participe paſſif. *Voyez* MEURTRIR.

MEURTRIER, IÈRE; ſubſtantif. *Interfector.* Celui, celle qui a commis un meurtre. *La loi prononce la peine de mort contre les meurtriers.* Voyez HOMICIDE.

MEURTRIER, s'emploie auſſi adjectivement dans quelques phraſes; ainſi l'on dit, que *les armes à feu ſont meurtrières*, qu'*une place eſt meurtrière, eſt bien meurtrière*, que *le ſiége d'une place a été bien meurtrier;* pour dire, que les armes à feu tuent bien du monde, que c'eſt un ſiége qui coûtera bien du monde, que c'eſt une place qui n'a pu être priſe qu'en perdant beaucoup de monde.

On dit proverbialement, *l'épée meurtrière, la dent meurtrière du ſanglier.*

MEURTRIÈRE; ſubſtantif féminin. *Crena.* Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, & par laquelle on peut tirer à couvert ſur les aſſiégeans.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième très-brève.

MEURTRIR; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme ravir. Ce mot ſignifioit autrefois tuer, mais il n'eſt plus uſité dans cette acception: il ſignifie aujourd'hui, faire une contuſion. *Cette chûte lui a meurtri le bras.*

MEURTRIR, ſe dit auſſi des fruits & ſignifie les froiſſer en les maniant trop rudement. *Il a meurtri ces poires en les cueillant. Ces prunes ſe meurtriſſent aiſément.*

MEURTRISSURE; ſubſtantif féminin. *Livida contuſio.* Contuſion livide. *On voit encore les meurtriſſures des coups qu'il a reçus.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MEUSE; (la) grande rivière qui a ſa ſource en France, dans le Baſſigni, au village de Meuſe, à quatre lieues, nord-eſt, de Langres. Elle paſſe dans les Évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Na-

mur ; enſuite après avoir arroſé l'Évêché de Liége, une partie des Pays Bas Autrichiens & des Provinces Unies, & avoir reçu le Wahal au-deſſous de l'île de Bommel, elle prend le nom de *Meruwe* & ſe perd dans l'Océan, entre la Brille & Graveſend, après un cours d'environ cent vingt lieues. Elle eſt très-poiſſonneuſe.

On appelle *vieille Meuſe*, le bras de la Meuſe qui ſe ſépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint enſuite vis-à-vis de Vlaerdingen.

MEUSNIER ; (Philippe) nom d'un Peintre né à Paris en 1655, & mort en 1734. Il excelloit à peindre l'Architecture : il fut choiſi pour repréſenter celle de la voûte de la Chapelle de Verſailles. Le Duc d'Orléans l'employa à décorer la célèbre galerie de Coypel au Palais Royal. Le château de Marly eſt encore orné des peintures de cet habile maître. On voit dans la collection des tableaux du Roi, à la Surintendance de Verſailles, pluſieurs perſpectives fort eſtimées de Meuſnier. Ce Peintre a auſſi travaillé avec ſuccès à des décorations de feux, de théâtre, de fêtes, *&c.* Ses tableaux font un effet admirable par l'intelligence avec laquelle il a ſu diſtribuer les clairs & les ombres ; il entendoit parfaitement la perſpective ; ſon architecture eſt d'un grand goût, très régulière, & d'un fini étonnant ; la vue entre & ſe promène dans l'intérieur de ſes édifices ; ſa touche eſt libre, & ſa compoſition belle, riche & ingénieuſe ; il deſſinoit très-bien la figure.

MEUTE ; ſubſtantif féminin. *Canum turba.* Terme collectif. Nombre de chiens courans dreſſés pour la chaſſe du lièvre, du cerf, du loup, *&c.* Cinq ou ſix chiens courans ne font pas une meute : il en faut au moins une douzaine, & il y a des meutes de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & l'utilité, les chiens qui compoſent une meute doivent être de même taille, & ce qu'on appelle de même pied, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entre eux pour la vîteſſe & le fonds d'haleine. Un chien de meute trop vîte eſt auſſi défectueux que celui qui eſt trop lent, parceque ce n'eſt qu'en chaſſant tous enſemble que les chiens peuvent s'aider & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend ſouvent le ſuccès de la chaſſe. D'ailleurs le coup d'œil & le bruit ſont plus agréables lorſque les chiens ſont raſſemblés. Les chaſſeurs qui veulent louer leur meute, diſent qu'on la couvriroit d'un drap : mais c'eſt un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pied par des accouplemens dirigés avec intelligence, & en réformant ſévèrement tout ce qui eſt trop vîte ou trop lent. En général on chaſſe plus ſûrement avec une meute un peu peſante. La rapidité du train ne laiſſe pas le temps de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que ſur la voie des autres, à ne faire aucun uſage de leur nez. Par là ils ſont incapables de ſe redreſſer eux mêmes lorſqu'ils ſe ſont fourvoyés, & de relever un défaut. Ils ne ſervent à la chaſſe que par un vain bruit qui même fait ſouvent tourner au change une partie des autres chiens & des chaſſeurs.

On

On appelle *clefs de meute*, les meilleurs chiens & les mieux dreſſés d'une meute, qui ſervent à conduire les autres & à les redreſſer. Et l'on dit familièrement de quelqu'un qui a beaucoup de crédit dans la compagnie, dans le parti dont il eſt, que *c'eſt une clef de meute.*

MÉWARI; ville conſidérable du Japon, dans l'île de Niphon, avec un Palais où l'Empereur fait quelquefois ſa réſidence.

MEUX; bourg de France, en Saintonge, à ſept lieues, ſud-ſud-eſt, de Saintes.

MEXAT-ALI; ville de Perſe, dans l'Irac-Arabi, à dix-huit lieues de Bagdad. Elle eſt fameuſe par la riche & ſuperbe Moſquée d'Ali où les Perſans vont en pélerinage de toutes parts.

MEXAT-OCEM; ville de Perſe, dans l'Irac-Arabi, ſur l'Euphrate. Elle prend ſon nom d'une Moſquée dédiée à Ocem, fils d'Ali.

MEXICAIN, AINE; adjectif & ſubſtantif. Qui eſt du Mexique, qui appartient au Mexique. *Voyez* MEXIQUE.

MEXICO, ou MEXIQUE; ville de l'Amérique ſeptentrionale, la plus conſidérable du Nouveau Monde, capitale de la Nouvelle Eſpagne, avec un Archevêché érigé en 1547, une Audience royale & une Univerſité. Elle eſt ſituée à 22 lieues de la Puébla, & à 80 de la Vera-Crux, ſous le 275ᵉ degré, 15 minutes de longitude, & le 20ᵉ, 10 minutes de latitude.

Cette ville fut la capitale de l'Empire du Mexique, juſqu'en 1521 que Cortez fit la conquête de cet Empire. Fondée au milieu d'un lac, elle communiquoit à la terre par ſes digues ou chauſſées principales, ouvrages ſomptueux qui ne ſervoient pas moins à l'ornement qu'à la néceſſité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantité de ponts, & paroiſſoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville des canots ſans nombre naviguer de toutes parts pour les beſoins & le commerce. On y voyoit des maiſons ſpacieuſes & commodes conſtruites de pierres, huit grands Temples s'élevoient au-deſſus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent ſculptés, de vaiſſelle de terre vernillée, d'étoffes de coton, & de tiſſus de plumes qui formoient des deſſeins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente ſe faiſoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao ſervoient ſeulement de monnoie pour les choſes de moindre valeur. Il y avoit une maiſon où les Juges de commerce tenoient leur tribunal pour régler les différens entre les Négocians. D'autres Miniſtres inférieurs alloient dans les marchés maintenir par leur préſence l'égalité dans les traités.

Pluſieurs palais de l'Empereur Montézuma augmentoient la ſomptuoſité de la ville. Un d'eux s'élevoit ſur des colonnes de jaſpe, & étoit deſtiné à récréer la vue par divers étangs couverts d'oiſeaux de mer & de rivière les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiſeaux de proie. Un troiſième étoit rempli d'armes offenſives & défenſives, arcs, flèches, frondes, épées avec des tranchans de cailloux enchaſſés dans des manches de bois, *&c.* Un quatrième étoit conſacré à l'entretien & nour-

riture des nains, des boſſus & autres perſonnes contrefaites ou eſtropiées, des deux ſexes & de tout âge. Un cinquième étoit entouré de grands jardins où l'on ne cultivoit que des plantes médicinales que des Intendans diſtribuoient gratuitement aux malades. Des Médecins rendoient compte au Roi de leurs effets, & en tenoient regiſtre à leur manière, ſans avoir l'uſage de l'écriture.

Cortez après ſa conquête, réfléchiſſant ſur les avantages & la commodité de la ſituation de Mexico, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les places pour l'Hôtel de Ville & pour les autres édifices publics, il ſépara la demeure des Eſpagnols d'avec celle du reſte des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacemens & des priviléges, & donna une rue entière au fils de Montezuma, pour gâgner l'affection des Mexicains. Les deſcendans de ce fameux Empereur ſubſiſtent encore dans cette ville, & ſont de ſimples gentilshommes chrétiens confondus parmi la foule.

Mexico eſt actuellement ſituée dans une vaſte plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de Tour. Dans la ſaiſon des pluies qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chauſſées dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres ſont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les temps de ſéchereſſe, le lac au milieu duquel la ville eſt ſituée, diminue conſidérablement. Les Eſpagnols ſe ſont efforcés de faire écouler les eaux à travers les montagnes voiſines; mais après des travaux immenſes exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réuſſi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages, aux inondations dont cette ville étoit ſouvent menacée.

Elle eſt actuellement bâtie régulièrement & traverſée de quelques canaux, leſquels ſe rempliſſent des eaux qui viennent du lac. Les maiſons y ſont baſſes à cauſe des fréquens tremblemens de terre; les rues ſont larges & les Égliſes très-belles. Il y a un très-grand nombre de Couvens.

On comptoit au moins trois cent mille ames dans Mexico ſous le règne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui 60 mille parmi leſquelles il y a au plus 10 mille Blancs; le reſte des habitans eſt compoſé d'Indiens, de Nègres d'Afrique, de mulâtres, de Métis & d'autres qui deſcendent du mélange de ces diverſes Nations entr'elles, & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc juſqu'au noir.

C'eſt cependant une ville très-riche pour le commerce, parceque par la mer du nord, une vingtaine de gros vaiſſeaux abordent tous les ans à Saint-Jean de Mhua qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Crux*, chargés de marchandiſes qu'on tranſporte enſuite par terre à Mexico. Par la mer du ſud elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrepôt des Philippines d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco où l'on décharge ſes marchandiſes pour les conduire par terre à Mexico.

Enfin ſi l'on conſidère la quantité

d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices ſacrés, le grand nombre de carroſſes qui roulent dans les rues, les richeſſes immenſes de pluſieurs Eſpagnols qui y demeurent, on penſera qu'elle doit être une ville prodigieuſement opulente : mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui ſont les quatre cinquièmes des habitans, ſont ſi mal vêtus, qu'ils vont ſans linges & nus pieds, on a de la peine à ſe perſuader que cette ville ſoit effectivement ſi riche.

MEXIEUX ; bourg de France, en Breſſe, à ſix lieues, nord-eſt, de Lyon.

MEXIQUE ; vaſte Empire de l'Amérique ſeptentrionale, qui avoit ſes Souverains particuliers avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête. Lorſqu'il aborda dans le Mexique, cet Empire étoit au plus haut point de ſa grandeur. Toutes les Provinces qui avoient été découvertes juſqu'alors dans l'Amérique ſeptentrionale, étoient gouvernées par les Miniſtres du Roi du Mexique, ou par des Caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de ſa Monarchie du levant au couchant, étoit au moins de 500 lieues ; & ſa largeur du midi au Septentrion, contenoit juſqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le Pays étoit partout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique que l'on appelle maintenant *la mer du nord*, & qui lave ce long eſpace du côté étendu depuis Panuco juſqu'à Yucatan, bornoit l'Empire du côté du Septentrion. L'océan que l'on nomme *Aſiatique*, ou plus communément *mer du ſud*, le bornoit au couchant, depuis le cap Mindoſin juſqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du ſud occupoit toute cette vaſte côte qui court au long de la mer du ſud, depuis Acapulco juſqu'à Guatimala ; le côté du nord s'étendoit juſqu'à Panuco, en y comprenant cette Province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux ſiècles. Le premier Chef des Mexicains qui vivoient d'abord en République, fut un homme très-habile & très-brave ; & depuis, ce temps-là ils élurent & déférèrent l'autorité ſouveraine à celui qui paſſoit pour le plus vaillant.

Les richeſſes de l'Empereur étoient conſidérables ; elles ſuffiſoient non ſeulement à entretenir les delices à ſa Cour, mais des armées nombreuſes pour couvrir les frontières. Les mines d'or & d'argent, les ſalines & autres droits lui produiſoient des revenus immenſes. Un grand ordre dans les finances, maintenoit la proſpérité de cet Empire. Il y avoit différens Tribunaux pour rendre la juſtice, & même des Juges des affaires de commerce. La Police étoit ſage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler les priſonniers de guerre à l'Idole Vitztzilipuzli qu'ils regardoient pour le Souverain des Dieux. L'éducation de la jeuneſſe formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'Empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre ſexe. Nous admirons encore les anciens Égyptiens, d'avoir connu que l'année eſt d'environ 365 jours ; les Mexicains avoient pouſſé juſques là leur aſtronomie.

Tel étoit l'état du Mexique lorſque Fernand Cortez, en 1519, fim-

ple Lieutenant de Vélaſquez, Gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec ſon agrément, ſuivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pièces de campagne, & ſubjugua tout ce puiſſant pays.

D'abord Cortez eſt aſſez heureux pour trouver un Eſpagnol qui ayant été neuf ans priſonnier à Yacatan, fait le chemin du Mexique, lui ſert de guide & de truchement. Une Américaine qu'il nomme *Dona Marina*, devient à la fois ſa Maîtreſſe & ſon Conſeil, & apprend bientôt aſſez d'eſpagnol pour être auſſi une interprête utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de ſoufre & de ſalpêtre, qui ſert à renouveller au beſoin, la poudre qu'on conſommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golfe du Mexique, tantôt careſſant les naturels du Pays & tantôt faiſant la guerre. La puiſſante République de Tlaſcala ſe joint à lui & lui donne ſix mille hommes de ſes troupes qui l'accompagnent dans ſon expédition. Il entre dans l'Empire du Mexique malgré les défenſes du Souverain qu'on nommoit *Montezuma* : » mais ces animaux guer-
» riers ſur leſquels les principaux
» Eſpagnols étoient montés, ce
» tonnerre artificiel qui ſe for-
» moit dans leurs mains, ces châ
» teaux de bois qui les avoient ap-
» portés ſur l'Océan, ce fer dont
» ils étoient couverts, leurs mar
» ches comptées par des victoires;
» tant de ſujets d'admiration joints
» à cette foibleſſe qui porte le peu
» ple à admirer; tout cela fit que
» quand Cortez arriva dans la ville
» de Mexico, il fut reçu de Mon-
» tezuma comme ſon maître, &
» par les habitans, comme leur
» Dieu. On ſe mettoit à genoux
» dans les rues quand un valet Eſ-
» pagnol paſſoit.

Cependant peu à peu la Cour de Montezuma s'apprivoiſant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'Empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Eſpagnols étoit ſur le chemin du Mexique, la fit attaquer en ſecret par un de ſes Généraux qui par malheur fut battu. Alors Cortez ſuivi d'une eſcorte eſpagnole, & accompagné de ſa *Dona Marina*, ſe rend au palais du Roi. Il emploie tout enſemble la perſuaſion & la menace, emmène à ſon quartier l'Empereur priſonnier, & l'engage de ſe reconnoître publiquement vaſſal de Charles-Quint.

Montezuma & les principaux de la nation donnent pour tribut attaché à leur hommage, ſix cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'induſtrie de pluſieurs ſiècles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquième pour ſon maître, prit un cinquième pour lui, & diſtribua le reſte à ſes ſoldats.

Ce n'eſt pas là le plus grand prodige; il eſt bien plus ſingulier que les Conquérans de ce nouveau monde ſe déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en ſouffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraiſemblable. Vélaſquez offenſé de la gloire de Cortez, envoye un corps de mille Eſpagnols avec deux pièces de canon pour le prendre priſonnier & ſuivre le cours de ſes victoires. Cortez laiſſe cent hommes pour garder l'Empereur dans ſa capitale, & marche ſuivi du reſte de

ſes gens contre ſes compatriotes; il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres qui, ſous ſes étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à ſon arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montezuma, leſquels cent hommes, ſous prétexte d'une conſpiration, avoient pris le temps d'une fête pour égorger deux mille des principaux Seigneurs plongés dans l'ivreſſe de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montezuma mourut dans cette conjoncture; mais les Mexicains animés du deſir de la vengeance, élurent en ſa place Quahutimoc que nous appelons *Gatimozin*, dont la deſtinée fut encore plus funeſte que celle de ſon prédéceſſeur.

Le déſeſpoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes qu'ils n'oſoient auparavant regarder qu'à genoux; Cortez ſe vit forcé de quitter la ville de Mexico pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chauſſées, & les Eſpagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les pourſuivoient; mais dans leur retraite ſanglante ils perdirent tous les tréſors immenſes qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'oſant s'écarter de la capitale, fit conſtruire des bâtimens afin d'y rentrer par le lac. Ces Brigantins renverſèrent des milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'oppoſer à leur paſſage.

Enfin au milieu de ces combats, les Eſpagnols prirent Gatimozin, & par ce coup funeſte aux Mexicains, jetèrent la conſternation & l'abattement dans tout l'Empire du Mexique. C'eſt ce Gatimozin ſi fameux par les paroles qu'il prononça lorſqu'un Receveur des tréſors du Roi d'Eſpagne le fit mettre ſur des charbons ardens pour ſavoir en quel endroit du lac il avoit jeté toutes ſes richeſſes. Son grand Prêtre condamné au même ſupplice, pouſſoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit ſans s'émouvoir: » & moi, ſuis-je » ſur un lit de roſes?

Ainſi Cortez ſe vit en 1521 maître de la ville de Mexique avec laquelle le reſte de l'Empire tomba ſous la domination eſpagnole, ainſi que la Caſtille d'or, & toutes les contrées voiſines.

L'Empire du Mexique ſe nomme aujourd'hui *la nouvelle Eſpagne*. Ce fut Jean Grijalva, natif de Cuellar en Eſpagne, qui découvrit le premier cette vaſte région en 1518, & l'appela *la nouvelle Eſpagne*.

Ce grand Pays eſt borné au nord par le nouveau Mexique; à l'Orient, par le golfe du Mexique & par la mer du nord; au midi, par l'Amérique méridionale & par la mer du ſud; & à l'Occident encore, par la mer du ſud.

Cette contrée eſt diviſée en 23 Gouvernemens qui dépendent tous du Vice-Roi du Mexique, dont la réſidence eſt dans la ville de Mexico; de ſorte qu'il y a plus de 400 lieues de pays ſous ſes ordres. Le Roi d'Eſpagne lui donne cent mille ducats d'appointement, à prendre ſur les deniers de l'épargne, outre ſon caſuel qui n'eſt guère moins conſidérable ſi l'avarice s'en mêle. L'exercice de ſa

Vice-Royauté eſt ordinairement de cinq ans.

On appelle *Province de Mexique*, la principale province de l'Empire de ce nom ou de la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la Province de Panuco ; à l'Orient, par cette même Province de Panuco, & par celle de Tlaſcala ; au midi, par la mer du ſud ; & à l'Occident, par la Province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette Province, en prenant du nord au midi, ſont *Mexico* & *Acapulco*. Ce dernier eſt un bourg avec un port sûr où les vaiſſeaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive ſouvent des tremblemens de terre dans ce bourg.

On appelle *lac du Mexique*, un grand lac où eſt bâtie la ville de Mexico, & qui a environ 52 lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes ſur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles ; préſentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrein, & le plus grand bourg contient à peine quatre cens cabanes d'Eſpagnols ou d'Indiens. On prétend que la ſeule entrepriſe des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexicains pour empêcher l'eau du canal d'inonder la ville de Mexico, en a fait périr un million dans le dernier ſiècle.

On appelle *golfe du Mexique*, un grand eſpace de mer ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale. Il y a au nord la côte de la Floride ou de la Louiſiane ; à l'Orient, la Péninſule de la Floride & l'île de Cuba ; au midi, la preſqu'île d'Yucatan ; à l'Occident, la côte du Mexique qui lui donne ſon nom.

On appelle *nouveau Mexique*, un grand Pays de l'Amérique ſeptentrionale, découvert en 1553 par Antoine Deſpejo natif de Cordoue, & qui étoit venu demeurer à Mexique. Ce pays eſt habité par des Sauvages. M. de Liſle le place entre les 28 & 39e degrés de latitude ſeptentrionale ; il l'étend au nord juſqu'à Quivira, & à l'Orient juſqu'à la Louiſiane ; au midi il lui donne pour bornes la nouvelle Eſpagne ; & à l'Occident, la mer de Californie.

MEYEN, ou MEYN ; petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Trèves, ſur la Nette, à ſix lieues de Coblentz.

MEYENBERG ; bourg de Suiſſe, entre Lucerne & Bremgarten.

MEYENFELD ; ville du pays des Griſons, chef-lieu de la cinquième Communauté, dans la Ligue des dix Juridictions. Elle eſt ſituée ſur le Rhin, à ſix lieues, nord-eſt, de Coire, dans une campagne agréable & fertile ſurtout en excellent vin.

MEYSE ; (la) bourg de France en Limouſin, à cinq lieues, ſud-ſud-oueſt, de Limoges.

MÉZAIL ; ſubſtantif maſculin & terme de Blaſon. Le devant où le milieu du Heaume qui s'avance droit, & qui comprend le Nazal & le Ventail. Les Princes portent leurs heaumes ayant le mézail taré ou poſé de front.

MÉZAIR ; ſubſtantif maſculin. Demi-air. Action placée au rang des airs relevés dans le manége. Elle conſiſte dans un ſaut plus haut que terre à terre, mais moins écouté & plus

avancé que celui des courbettes. *Travailler un cheval à mézair.*

MÉZARAÏQUE ; *voyez* MÉSARAIQUE.

MÉZDAGA ; ville d'Afrique, au Royaume de Fez, dans la province de Chus, aux pieds de l'Atlas.

MÉZE ; petite ville de France, en Languedoc, à une lieue & demie, nord-oueſt, de Cette.

MÉZEAU ; vieux mot qui ſignifioit autrefois ladre, lépreux.

MÉZEL ; bourg de France, en Provence, à trois lieues, ſud-ſud-oueſt, de Digne.

MÉZELAINE, ou MÉZELINE ; ſubſtantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une eſpèce de brocatelle ou d'étoffe mêlée de laine & de ſoie.

MÉZELLERIE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois ladrerie, léproſerie.

MÉZERAI, (François Eudes de) naquit en 1610 dans la baſſe Normandie : Il s'adonna d'abord à la Poéſie ; mais il la quitta enſuite par le conſeil du rimeur des *Iveteaux* ſon compatriote, pour l'hiſtoire & la politique. Ce Poëte lui procura dans l'armée de Flandres l'emploi d'*Officier pointeur* qu'il exerça pendant deux campagnes avec aſſez de dégoût. Il avoit une ardeur incroyable pour l'étude, & cette ardeur étoit augmentée par la vivacité de ſa jeuneſſe & de ſon imagination. Il abandonna les armes pour s'enfermer au Collége de Sainte-Barbe au milieu des livres & des manuſcrits ; il projetoit dès-lors de donner une hiſtoire de France. Sa trop grande application lui cauſa une maladie dangereuſe. Le Cardinal de Richelieu inſtruit à la fois de ſon triſte état & de ſes projets, lui fit préſent de cinq cens écus dans une bourſe ornée de ſes armes. Cette grâce ayant enflammé ſon eſprit en intéreſſant ſon cœur, il travailla plus que jamais & publia en 1643, à 33 ans, ſon premier volume de *l'hiſtoire de France*. La Cour le récompenſa de ſes travaux par une penſion de quatre mille livres. Conrard, un des premiers membres de l'Académie Françoiſe étant mort, cette Compagnie lui donna la place de Secrétaire perpétuel que cet Académicien laiſſoit vacante. Il travailla en cette qualité au *Dictionnaire de l'Académie*, & mourut en 1683. Mézerai étoit généralement regardé comme un homme d'un caractère dur & inégal, mais il avoit l'ame noble & élevée. Ses hiſtoires tiennent beaucoup de ces différentes qualités ; il écrit d'une manière dure, baſſe, incorrecte, mais avec préciſion, avec netteté & avec liberté. Il s'élève ſouvent au-deſſus de lui-même. C'eſt un Tacite dans quelques endroits pour l'énergie. Quoique ſes expreſſions ne ſoient pas toujours auſſi heureuſes que celles de l'hiſtorien latin, il a comme lui l'art de peindre ſes perſonnages d'un ſeul trait, & de faire réfléchir en racontant. Auſſi vrai & auſſi hardi que Tacite, il dit également le bien & le mal, mais il croit trop facilement les grands crimes. Il a preſque toujours l'air chagrin & n'a pas aſſez bonne opinion des hommes. Ses principaux ouvrages ſont 1°. *hiſtoire de France* en 3 volumes *in-fol.* 1643, 1646 & 1651. On ne lit plus cet ouvrage quoique l'auteur y ait ſurpaſſé ceux qui avoient fourni la même carrière avant lui. 2°. *Abrégé chronologique de l'hiſtoire de France*, 1668, en 3 trois volumes in-4°. *Launoi* & *Durois*, deux des plus

ſavans critiques de leur temps, le dirigèrent dans cet abrégé incomparablement meilleur que ſa grande hiſtoire, mais on ne laiſſe pas d'y trouver des fautes & même des fautes conſidérables. L'eſprit républicain de Mézerai y perce à chaque page ; il eut la hardieſſe d'y faire l'hiſtoire de l'origine de toutes nos eſpèces d'impôts, avec des réflexions fort libres ; Colbert s'en plaignit ; Mézerai promit de ſe corriger dans une ſeconde édition ; il le fit, mais en annonçant au public qu'on l'y avoit forcé. Ses corrections n'étant d'ailleurs que de vraies palliations, le Miniſtre fit ſupprimer la moitié de ſa penſion. Mézerai en murmura, & n'obtint pour réponſe que la ſuppreſſion de l'autre moitié. 3°. *Traité de l'origine des François*, qui fit beaucoup d'honneur à ſon érudition. 4°. *Une continuation de l'hiſtoire des Turcs, depuis 1612 juſqu'en 1649*, *in-fol.* 5°. *Une traduction françoiſe du traité latin de Jean Sarisbery*, intitulé *les vanités de la Cour.* 6°. On lui attribue *pluſieurs ſatyres contre le Gouvernement & en particulier celles qui portent le nom de* Sandricourt, *&c.*

MÉZÉRÉON ; *voyez* LAURÉOLE.

MEZIÈRES ; ville de Champagne. *Voyez* MAIZIÈRES.

MÉZIÈRES, eſt auſſi le nom d'un bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, nord-oueſt, du Mans.

MÉZIÈRES SOUS-BALON ; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, eſt-ſud-eſt, de Beaumont-le Vicomte.

MÉZIÈRES-LES SUBTRAY ; petite ville de France, en Touraine, ſur la rivière de Claiſe, à cinq lieues, ſud-ſud-eſt, de Chatillon ſur Indre.

MÉZIN ; petite ville de France, en Gaſcogne, à deux lieues, ſud-oueſt, de Nérac.

MEZUZOTH ; c'eſt le nom que les Juifs donnent à certains morceaux de parchemin qu'ils enchâſſent dans les poteaux des portes de leurs maiſons ; prenant à la lettre ce que Moyſe leur ordonne dans le Deutéronome, en diſant : *vous n'oublierez jamais la loi de Dieu ; vous la graverez ſur les poteaux de vos portes.* Ces expreſſions ne vouloient dire autre choſe, ſinon, *vous vous en ſouviendrez toujours, ſoit que vous entriez dans votre maiſon, ſoit que vous en ſortiez.* Mais les Docteurs Hébreux ont cru que le Légiſlateur demandoit quelque choſe de plus. Ils ont dit que pour ne pas ſe rendre ridicules en écrivant au-dehors de leurs portes les commandemens de Dieu, ou même pour ne les pas expoſer à la profanation des méchans, il falloit au moins les écrire ſur un parchemin, & les enfermer dans quelque choſe. On écrit donc ſur un carré de parchemin préparé exprès, & une encre particulière, d'un caractère bien carré, ces mots ; *Deut.* ℣. 4, 5, 6, 7, 8, 9. *Ecoute Iſraël ; je ſuis le Seigneur*, &c. Puis on laiſſe une petite eſpace & on continue, *Deut.* 11, 13. *Il arrivera, ſi tu obéis à mes commandemens*, juſqu'à ces paroles : *tu les écriras ſur les poteaux de tes maiſons*, &c. Après cela on roule ce parchemin, on le met dans un tuyau de roſeau ou autre. On écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Sadaï* qui eſt un des noms de Dieu ; on le met aux portes des maiſons, des chambres & de tous les lieux qui ſont fréquentés ;

tés ; on l'attache aux battans de la porte, au côté droit ; & toutes les fois qu'on entre dans la maiſon ou qu'on en ſort, on touche en cet endroit du bout du doigt, & on baiſe le doigt par dévotion.

MEZZANINE ; ſubſtantif féminin. Ordre d'architecture qui comprend deux étages dans ſa hauteur. *La galerie du Louvre eſt une mézzanine.*

MEZZO-TINTO ; ſubſtantif maſculin. Terme de Gravure emprunté de l'italien. Il ſe dit de certaines eſtampes qu'on appelle ordinairement en françois, *eſtampes en manière noire.* Ces ſortes d'eſtampes ſont aſſez du goût des Anglois ; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire, mais elles n'ont pas le même relief : d'un autre côté on attrape mieux la reſſemblance en mezzo-tinto qu'avec le trait ou la hachure.

MI ; ſubſtantif maſculin. La troiſième des ſyllabes inventées par Gui Arétin pour nommer ou ſolfier les notes, lorſqu'on ne joint pas la parole au chant.

MI, eſt auſſi une particule indéclinable qui ne s'emploie jamais ſeule, & qui entre dans la compoſition de pluſieurs mots où elle ſert à marquer ſoit le partage d'une choſe en deux portions égales, ſoit l'endroit où la choſe peut être partagée de la ſorte.

Elle ſert à marquer le partage d'une choſe en deux portions égales, lorſqu'elle ſe joint avec le mot *parti* ; ainſi l'on dit, *les ſentimens ſont mi-partis, les voix ſont mi parties* ; pour dire, qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. Et l'on dit, qu'*une robe eſt mi-partie de jaune & de vert* ; pour dire, que tout un côté de la robe par dehors, eſt jaune, & que tout l'autre côté auſſi par dehors, eſt vert.

Elle ſert à marquer l'endroit où la choſe peut être partagée en deux portions égales, lorſqu'elle ſe joint à des noms ſubſtantifs. Ainſi l'on dit, *mi-chemin* ; pour dire, l'endroit où l'on compte la moitié du chemin.

Il en eſt de même des autres mots où cette particule ſe joint. *Mi-côte, mi-corps, mi-jambe, mi-ſucre, mi-terme, mi-carême, mi-Mai, mi-Août* ; & ainſi des autres noms des mois.

Il faut obſerver que quand cette particule ſe joint avec les mots de *corps, jambe, ſucre, chemin, mur, terme & côte*, elle ne s'emploie qu'adverbialement avec la prépoſition *à*, ſans aucun article. Ainſi on dit, *à mi-corps, à mi-jambe, à mi-terme* ; ou bien, *juſqu'à mi-corps, juſqu'à mi-jambes, juſqu'à mi-terme, des confitures à mi-ſucre* ; ſans qu'avec ces mots la particule *mi* ait jamais aucun autre emploi. *Il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe, que juſqu'à mi-jambe. Cette poutre ne porte qu'à mi-mur. Cette femme eſt accouchée à mi-terme. Je vous conduirai juſqu'à mi-chemin. Une maiſon ſituée à mi-côte.*

Il n'en eſt pas de même lorſqu'elle ſe joint au mot *carême* & à tous les noms de mois ; car alors ces noms ne ſe mettent point ſans article ; & ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'ils ne reçoivent que l'article féminin, quoique tous ſoient maſculins. *Nous avons paſſé la mi-mai. Vers la mi-Août. Cela arriva vers la mi-carême.* Il n'y a que le ſeul mot de Mai qui ſe dit ſans article dans ce proverbe, *mi-Mai queue d'hiver.*

Il eſt encore à remarquer que

dans tous les mots ci-deſſus, la particule *mi* en eſt ſéparée dans l'ecriture par un petit trait qu'on nomme *diviſion*; comme en ceux-ci, *mi-Août*, *mi-carême*; mais dans quelques autres, comme *midi*, *minuit* & *milieu* que l'on verra à leur ordre, elle n'eſt point ſéparée.

On appelle *la mi-carême*, le jeudi de la troiſième ſemaine du carême, qui eſt à peu près la moitié du carême. *On vous payera à la mi-carême.*

MIA; ſubſtantif maſculin. C'eſt le nom que les Japonois donnent à leurs Temples ou Pagodes. Il ſignifie proprement la demeure des Camis ou des ames immortelles. Ces Mias ſont ordinairement ſitués ſur d'agréables collines. Un riant bocage arroſé par un ruiſſeau, en décore l'entrée. On ne peut, diſent le Bonzes, choiſir un lieu trop agréable pour en faire la demeure des Dieux. Mais l'intérêt les fait parler plus que le zèle; car la demeure des Dieux eſt auſſi la leur. A ne conſidérer que les dehors d'un Mia du Japon, on le prendroit pour une belle maiſon de campagne. On rencontre d'abord un magnifique portail ſur lequel eſt inſcrit le nom de la Divinité qui préſide dans le Mia; puis on ſe trouve dans une belle & vaſte avenue de ſapins qui ſemble devoir conduire vers un ſuperbe palais; mais on eſt bien étonné de ne voir qu'un miſérable édifice de bois fort peu élevé, qu'on a de la peine à diſtinguer parmi les arbres touffus qui l'entourent. Le ſeul ornement qu'on apperçoive dans ces temples, eſt un miroir avec du papier blanc découpé, dont les murs & la porte ſont couverts. Ils ſont ordinairement environnés d'une eſpèce de galerie de bois.

MIA, ou MIJAH; ville conſidérable du Japon, dans la province d'Owari, ſur la côte méridionale de l'île de Niphon.

MIALDRE, ou MIELDRE; vieux mot qui ſignifioit autrefois meilleur.

MIANA; petite ville de Perſe, dans l'Irac-Agemi, ſur la route de Tauris à Iſpahan, environ à cinq lieues, nord-eſt, de Sultanie.

MIASME; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine par lequel on exprime des corps extrêmement ſubtils qu'on croit être les propagateurs des maladies contagieuſes; on a penſé aſſez naturellement que ces petites portions de matière prodigieuſement atténuées s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux perſonnes *non infectées*, en pénétrant dans leur corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes, paſſant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté*; ce n'eſt que par leurs effets qu'on eſt venu à en ſoupçonner l'exiſtence. Un ſeul homme attaqué de la peſte, a répandu dans pluſieurs pays cette funeſte maladie. Lorſque la petite vérole ſe manifeſte dans une ville, il eſt rare qu'elle ne devienne pas épidémique; il y a des temps où l'on voit des maladies entièrement ſemblables par les ſymptômes, les accidens & les terminaiſons, ſe répandre dans tout un pays; ſi un homme bien ſain boit dans le même verre, s'eſſuie aux mêmes ſerviettes qu'une perſonne galeuſe, ou s'il couche ſimplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale; il y a des dartres vives qui ſe commu-

niquent auſſi par le ſimple toucher; la vérole exige pour ſe propager, un contact plus immédiat, & l'application de parties dont les pores ſont plus ouverts ou plus diſpoſés; la nature, les propriétés & la façon d'agir de ces particules contagieuſes ou *miaſmes*, ſont entièrement inconnues; comme elles échappent à la vue, on eſt réduit ſur leur ſujet, à des conjectures toujours incertaines.

MIAT-BIR; petite ville d'Afrique, au Royaume de Maroc, dans la province de Héa.

MIAULEMENT; ſubſtantif maſculin. *Felinus clamor.* Le cri du chat. *Il imite le miaulement des chats.*

MIAULER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Felinum clamorem edere.* Il ſe dit proprement du chat lorſqu'il fait le cri qui lui eſt propre & qui le diſtingue des autres animaux. *Les chats du voiſinage n'ont fait que miauler pendant toute la nuit.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

MIBI, ſubſtantif maſculin. C'eſt une eſpèce de liane. *Voyez* ce mot.

MIBIPI; ſubſtantif maſculin. C'eſt encore une eſpèce de liane. *Voyez* ce mot.

MICA; ſubſtantif maſculin. Nom donné à une eſpèce de pierre brillante, feuilletée & écailleuſe, communément tranſparente, douce au toucher, réfractaire au feu & aux acides, ſe diviſant à l'aide d'un couteau, en feuillets très-minces, flexibles, élaſtiques, luiſans, mais de figure indéterminée: on en diſtingue de pluſieurs ſortes: ſavoir,

1°. *Le verre de Moſcovie*: les particules en ſont blanches, argentines ou d'un jaune clair: on le trouve en grands morceaux aux environs d'Archangel. C'eſt le plus flexible, le plus diviſible & le plus tranſparent de toutes les eſpèces de mica; les Ruſſes s'en ſervoient autrefois en place de verre, & lorſqu'il étoit ſale, ils le dégraiſſoient dans une leſſive de potaſſe, ou bien ils l'enduiſoient de cendres chaudes; car ſi on l'eût jeté dans un feu violent, comme l'ont prétendu quelques-uns, il ſe ſeroit diviſé ou gercé, de manière que les rayons de la lumière n'y auroient pu paſſer directement. Les Religieuſes appellent les petits morceaux de ce beau mica, *pierres à Jéſus*: elles en font de petites glaces qu'elles mettent devant les images: il ne faut pas confondre cette pierre avec le miroir d'âne qui eſt un gypſe tranſparent.

2°. *Le mica brillant*: les feuillets en ſont communément petits, peu ou point tranſparens, ſans flexibilité & de différentes couleurs: on nomme celui qui eſt blanc, *argent de chat*, & celui qui eſt jaune, *or de chat*; l'un & l'autre ſervent à mettre ſur l'écriture. On les trouve ou enclavés dans les pierres de roche, ou détachés & roulans ſur le ſable de certaines rivières, telles que la Loire, le Rhin, *&c.* Quelquefois cette ſorte de mica eſt écailleux ou ſtrié, ou en morceaux demi-ſphériques: expoſé au feu il ſe pelotonne; s'il eſt coloré, il y devient blanc.

M. de Juſti, Chimiſte allemand,

a prétendu avoir obtenu du mica jaune une nouvelle ſubſtance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or; l'eau-forte n'agiſſoit point ſur ce mica, mais l'eau régale en diſſolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner du mica qui ſe trouve en Autriche; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fuſion, & l'y laiſſa pendant trois heures, après avoir couvert le mélange avec un verre compoſé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de ſafran de Vénus, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre eſt d'un uſage excellent, ſuivant M. de Juſti qui s'en eſt ſouvent ſervi avec ſuccès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nître, lui donna une ſubſtance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Juſti joignit vingt-quatre livres, poids d'eſſai, d'or pur, & autant de la ſubſtance ſuſdite, il fit fondre le tout, & obtint une maſſe de quarante-ſept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de ſa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'aſſurer de la nature de cette maſſe, il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui reſta un bouton d'or qui peſoit vingt-cinq livres & demi d'eſſai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demi, d'où il conclut que la couleur du mica doré, ſa fixité au feu, pourroient bien annoncer la préſence d'une ſubſtance métallique analogue à l'or, mais à laquelle il manque quelque principe pour être un or parfait. Il y a lieu de préſumer que l'augmentation dont parle M de Juſti, eſt venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la compoſition du verre dont il s'eſt ſervi comme d'un fondant.

MICAWA; Province du Japon, ſur la côte méridionale de l'île de Niphon. C'eſt une des quinze provinces dont le Trokaïdo eſt compoſé.

MICCAÏCHUICINTLI; c'eſt le nom du huitième des dix-huit mois dont l'année des Mexicains eſt compoſée.

MICE; ſubſtantif féminin & terme de coutume, qui ſignifie moitié. En quelques endroits on appelle *droit de mice*, le droit de percevoir la moitié des fruits.

MICHABOU, ou MICHAPOU; c'eſt le nom que les Algonquins & autres Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à l'Être ſuprême ou premier eſprit que quelques-uns appellent le *Grand Lièvre*: d'autres l'appellent *Atahocan*. Rien n'eſt plus ridicule que les idées que ces Sauvages ont de la Divinité; ils croyent que le Grand Lièvre étant porté ſur les eaux avec tous les quadrupèdes qui formoient ſa Cour, forma la terre d'un grain de ſable tiré du fond de l'Océan, & les hommes, des corps morts des animaux; mais le *Grand Tigre*, Dieu des eaux, s'oppoſa aux deſſeins du *Grand Lièvre*, ou du moins refuſa de s'y prêter. Voilà, ſuivant les Sauvages, les deux principes qui ſe combattent perpétuellement.

Les Hurons déſignent l'Être ſuprême ſous le nom d'*Areſkoui* que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le Dieu de la guerre. Ils croyent qu'il y eut d'abord ſix hommes dans le monde

l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme avec qui il eût commerce. Le très-Haut s'en étant apperçu, précipita la femme nommée *Atahentſik* ſur la terre où elle eut deux fils dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois la race humaine fut détruite par un déluge univerſel, & pour repeupler la terre, les animaux furent changés en hommes. Les Sauvages admettent des génies ſubalternes bons & mauvais à qui ils rendent un culte; *Atahentſik* qu'ils confondent avec la lune, eſt à la tête des mauvais, & *Joukeſka* qui eſt le ſoleil, eſt le chef des bons.

MICHALOW; petit pays de la Pruſſe Polonoiſe, au Cercle de Culm, ſur les frontières de la Pologne.

MICHE; ſubſtantif féminin. Pain plus ou moins gros, & qui pèſe au moins une ou deux livres.

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui eſt en pouvoir de diſtribuer les grâces, que *c'eſt lui qui donne les miches.*

On dit auſſi proverbialement, figurément & populairement, qu'*à la porte où l'on donne les miches, les gueux y vont*; pour dire, qu'on fait la cour à ceux qui ſont en pouvoir de diſtribuer les grâces.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde très-brève.

MICHE; ville de la Chine, dans la province de Xenſi, au département de Iengan, huitième Métropole de la province.

MICHÉE; nom du ſeizième des douze petits Prophètes; il étoit de Moraſthi, bourg ſitué près d'Éleutheropolis. Il prophétiſa dans le Royaume de Juda, ſous les Règnes de Joathan, d'Achaz & d'Ézéchias. Sa Prophétie roule particulièrement ſur la captivité des douze Tribus, & ſur la naiſſance du *Meſſie* à Bethléem. On y trouve auſſi des invectives contre l'idolatrie. Le ſtyle de Michée eſt élevé, pathétique, éloquent, & approche beaucoup de celui d'Iſaïe.

MICHEL; (Saint) Archange qu'on croit être le Chef de l'armée céleſte, comme Lucifer l'eſt de l'armée infernale.

L'Égliſe chrétienne célèbre trois apparitions de Saint Michel arrivées long-temps après les Apôtres, & dont il n'eſt fait aucune mention dans l'Écriture. La première eſt celle de Chones ou Coloſſes en Phrygie, dont on ne ſait pas diſtinctement le temps. La fête de cette apparition fut fixée au 6 de Septembre dans toute l'Égliſe d'Orient. La ſeconde eſt l'apparition de Saint Michel au mont Gargan, en Italie, dans le Royaume de Naples. Cette apparition arriva, dit-on, ſur la fin du cinquième ſiècle. L'Égliſe célèbre la fête de cette apparition au 8 Mai, & celle de la dédicace de la caverne dans laquelle il apparut, au 29 Septembre. Enfin la troiſième apparition de Saint Michel qui eſt honorée par une fête particulière dans l'Égliſe, eſt celle qui ſe fit à Autbert Évêque d'Avranches, ſur un rocher appelé *la tombe*, où eſt aujourd'hui l'Abbaye de Saint Michel bâtie ſur un grand rocher au milieu de la mer, dans le golfe d'entre la Normandie & la Bretagne. Cette apparition ſe fit vers l'an 706; & la fête en a toujours depuis été célébrée en France le 16 d'Octobre.

On appelle *Ordre de Saint Michel*, un ordre militaire de France, qui fut inſtitué par Louis XI à Amboiſe, le premier Août 1469. Ce Prince ordonna que les Cheva-

liers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & posées sur une chainette d'or d'où pend une médaille de l'Archange *Saint Michel* ancien protecteur de la France. Par les Statuts de cet Ordre dont le Roi est Chef & Grand Maître, il devoit être composé de trente-six Gentils-hommes auxquels il n'étoit pas permis d'être d'un autre Ordre, à moins qu'ils ne fussent Empereurs, Rois ou Ducs. Ils avoient pour devise ces paroles, *immensi tremor Oceani :* Cet Ordre s'étant insensiblement avili sous les premiers successeurs de Henri II, Henri III le releva en le joignant avec celui du Saint Esprit. C'est pourquoi les Chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'Ordre de Saint Michel, en portent le collier autour & tout proche de leur écusson, & sont en conséquence appelés *Chevaliers des Ordres du Roi.* De tous ceux qui avoient reçu l'Ordre de Saint Michel sans avoir celui du Saint Esprit, le Roi Louis XIV en 1665, en choisit un certain nombre à la charge de faire preuve de leur noblesse & de leurs services. Le Roi commit un des Chevaliers de ses Ordres pour présider au Chapitre général de l'Ordre de Saint Michel, & y recevoir ceux qui y sont admis. On le confère à des gens de robe, de finances, de lettres, & même à des artistes célèbres par leurs talens. Ils portent la Croix de Saint Michel attachée à un cordon de soie moirée ; c'est là ce qu'on appelle simplement *l'Ordre de Saint Michel.*

MICHEL ; il y a eu huit Empereurs de ce nom : le premier surnommé *Rangabé*, épousa *Procopie* fille de l'Empereur Nicéphore auquel il succéda en 811. Son premier soin fut de réparer les maux que son beau-père avoit faits au peuple. Il diminua les impôts, renvoya aux Sénateurs les sommes qu'on leur avoit enlevées, essuya les larmes des veuves qui avoient vu leurs maris immolés à la fureur de *Nicéphore*, pourvut aux besoins de leurs enfans, fit rétablir les images dans les Eglises, distribua de l'argent aux pauvres & au Clergé, & apprit au peuple par ses bienfaits & par son équité, qu'à un tyran avoit succédé un père. Après avoir réglé l'intérieur de l'Empire, il songea à l'extérieur. Il eut une guerre à soutenir contre les Sarrasins, & les défit par la valeur de *Léon l'Arménien*, Général de ses troupes. Il ne fut pas si heureux contre les Bulgares qui s'emparèrent de Mésembrie, place forte, la clef de l'Empire sur le Pont-Euxin. Léon profita de cette circonstance pour s'emparer de la Couronne, & se révolta. *Michel* aima mieux abandonner le Diadème que de le conserver au prix du sang de ses peuples. Il descendit du Trône en 813, se réfugia dans une Eglise avec sa femme & ses enfans, & prit l'habit monastique. Léon leur épargna la vie & pourvut à leur subsistance après avoir fait mutiler *Michel.* Cet Empereur infortuné avoit toutes les vertus d'un particulier, bon Mari, père tendre, Prince religieux ; mais s'il fut chéri de ses peuples, il fut méprisé des soldats. Accablé d'ennemis au-dedans & au dehors, il manqua ou des vertus guerrières ou de la force qui étoit nécessaire dans les conjonctures où il se trouva.

MICHEL II, *le Bégue*, né à Armorium dans la haute Phrygie, d'une famille obscure, plut à l'Empereur

Léon l'Arménien qui l'avança dans ſes troupes & le fit *Patricien*. Sa faveur excita l'envie ; il fut accuſé d'avoir conjuré contre l'Empereur, fut mis en priſon & condamné à être brûlé. Le malheureux auroit été exécuté le même jour veille de Noël, ſi l'Impératrice Théodoſie n'eût repréſenté à l'Empereur que c'étoit manquer de reſpect pour la fête. Léon différa l'exécution, mais la nuit même il fut aſſaſſiné dans ſon Palais. *Michel* tiré de priſon & ſalué Empereur d'Orient en 820, rappela auſſi-tôt ceux qui avoient été exilés pour la défenſe des images ; mais quelque temps après il devint de protecteur des Catholiques, leur plus violent perſécuteur. Il voulut les forcer à obſerver le Sabbat, à célébrer la Pâque ſelon l'uſage des Juifs. Sa cruauté fit des rebelles. Euphème cependant, Général des troupes de Sicile, ayant enlevé une Religieuſe, l'Empereur envoya ordre de lui couper le nez & de le mettre à mort. Le coupable à cette nouvelle, ſe fait proclamer Empereur, & ſe met ſous la protection des Sarraſins d'Afrique. Les Barbares lui envoyent des troupes & ſoumettent preſque toute l'île ; mais Euphème eſt tué devant Syracuſe lorſqu'il alloit prendre poſſeſſion de cette ville. Les Sarraſins continuent la guerre après ſa mort, s'emparent de toute l'île & de ce que l'Empereur d'Orient poſſédoit dans la Pouille & dans la Calabre. *Michel* tranquille à Conſtantinople, s'abandonnoit aux plaiſirs des femmes & de la table. Ses excès lui causèrent une violente chaleur d'entrailles qui produiſit une rétention d'urine. Il en mourut en 826 au milieu des douleurs & des remors. *Michel* eut tous les vices & commit tous les crimes. Ce fut un parjuré, un avare & un impudique. Il ſembla n'être monté ſur le Trône que pour le deshonorer. Son ignorance étoit ſi grande qu'il ne ſavoit ni lire ni écrire. Tous les gens de lettres étoient en but à ſa haine, & c'étoit y avoir un droit aſſuré que d'être doué de quelque talent ou de quelque vertu.

MICHEL III, *le Buveur ou l'Ivrogne*, Empereur d'Orient, ſuccéda à Théophile ſon père en 842, ſous la tutelle & la régence de Théodora ſa mère. Cette vertueuſe Princeſſe rétablit le culte des images, & mit fin à la dangereuſe héréſie des Iconoclaſtes, que *Léon l'Iſaurien* avoit introduite 120 ans auparavant, & qui n'avoit ceſſé depuis ce temps, de déchirer l'Empire. Elle renouvela enſuite le traité de paix avec Bogoris, Prince des Bulgares, en 844, & lui rendit ſa ſœur qui devenue Chrétienne dans les fers, porta la foi dans ſon pays. *Bardas* frère de *Théodora*, jaloux de ſon autorité, s'empara tellement de l'eſprit de *Michel* en favoriſant ſes débauches, que ce Prince, par ſon Conſeil, obligea ſa mère de ſe faire couper les cheveux & de ſe renfermer dans un Monaſtère de filles. Saint Ignace, Patriarche de Conſtantinople, n'ayant pas voulu la contraindre d'embraſſer l'État monaſtique, on le chaſſa de ſon ſiége & *Photius* fut mis à ſa place en 857 ; année que l'on peut regarder comme l'époque de l'origine du ſchiſme qui ſépare l'Égliſe grecque d'avec la latine. *Michel* après avoir laiſſé régner Bardas avec le titre de *Céſar*, le fit mourir en 866, parcequ'il lui étoit devenu ſuſpect, & aſſocia Baſile à l'Empire. Baſile voyant que Michel ſe faiſoit mé-

priſer de tout le monde par ſes déréglemens, l'exhorta à changer de conduite, & pour l'y engager par ſon exemple, il ſe comporta avec toute la décence convenable à un Empereur. *Michel* ne put ſouffrir ce Cenſeur rigide, il voulut le dépoſer & mettre à ſa place un rameur. Voyant qu'il ne pouvoit y réuſſir, il forma le deſſein de le faire périr; mais Baſile en fut inſtruit, & le fit aſſaſſiner le 24 Septembre 867. *Michel III* ne développa que des crimes ſur le Trône, & ne fit aucune action digne d'un Empereur.

Michel IV, *Paphlagonien*, ainſi nommé parcequ'il étoit né dans la Paphlagonie de parens obſcurs, monta ſur le trône après *Romain Argyre*, Empereur d'Orient en 1034, par les intrigues de l'Impératrice *Zoé*. Cette Princeſſe amoureuſe de lui, procura la couronne à ſon amant, en faiſant mourir l'Empereur ſon mari. Michel tomba peu de temps après dans des convulſions qui le mirent hors d'état de tenir les rênes de l'Empire. Il eut néanmoins de bons intervalles, & fit la guerre avec ſuccès par ſes deux frères, contre les Sarraſins & contre les Bulgares. Après avoir ſoumis ces peuples, il ſe retira dans un monaſtère en 1401, y prit l'habit de Religieux, & y mourut la même année.

Michel V, fils d'un calfat de vaiſſeau, ſuccéda à Michel IV ſon oncle, après avoir été adopté par l'Impératrice Zoé; mais quatre mois après, craignant que cette Princeſſe ne le fit périr, il l'exila. Le peuple irrité d'une telle ingratitude, ſe ſouleva contre Michel. On lui creva les yeux, & on l'enferma dans un monaſtère. *Zoé* & Théodora ſa ſœur régnèrent enſuite environ trois mois enſemble; & ce fut pour la première fois que l'on vit l'Empire ſoumis à deux femmes. Michel perdit ſur le trône la réputation qu'il avoit acquiſe étant particulier, d'homme habile, intelligent, capable de former de grands projets, & auſſi propre à les exécuter. Il devint ingrat, ſoupçonneux, inhumain, cruel à l'excès, & ſes vices éclatèrent principalement aux dépens des perſonnes qui ne devoient attendre de lui que de la reconnoiſſance ou des bienfaits.

Michel VI, *Stratiotique*, c'eſt-à-dire, *guerrier*, Empereur d'Orient, regna avec l'Impératrice Théodora en 1056; mais étant vieux & n'ayant pas le talent de gouverner, il fut obligé de céder ſon trône à *Iſaac Comnène* en 1057, & de ſe retirer dans un monaſtère. Michel livré à ceux qui l'avoient mis ſur le trône, donna tout à la faveur & rien au mérite. Il mit dans les premières charges des hommes du commun, ſans expérience, ſans capacité, ſans connoiſſance de leurs devoirs. Eſpérant que l'affection du peuple le conſerveroit ſur le trône, il s'occupa uniquement à la gagner, & négligea de ſe concilier les gens de guerre. Ce fut la ſource de ſes malheurs & la cauſe de ſa chute précipitée.

Michel VII, *Parapinace*, Empereur d'Orient, fils de Conſtantin Ducas & d'Eudoxie, ſuccéda à Romain en 1071. *Nicéphore Botoniate* ſe ſouleva contre lui, & s'empara de Conſtantinople, avec le ſecours des Turcs en 1078. Michel fut relégué dans le monaſtère de Stude. C'étoit un Prince foible, qui abandonna les rênes de l'Empire à ceux qui voulurent s'en ſaiſir, & ne s'occupa

cupa que de jeux d'enfant. Les ennemis ravagèrent ſes États, ſes miniſtres ruinèrent les peuples, & le Prince ne ſentit ſes malheurs que quand il en fut accablé.

MICHEL VIII, *Paléologue*, Régent de l'Empire d'Orient durant la minorité du jeune Empereur *Jean Laſcaris*, fit crever les yeux à ce Prince, & monta ſur le trône à ſa place en 1260. L'année d'après il reprit Conſtantinople ſur Baudouin II. Cette conquête fit d'autant plus d'honneur à ſa bravoure, que cette ville avoit été poſſédée cinquante-huit ans par les François. Il travailla beaucoup pendant ſon règne à la réunion de l'Égliſe orientale avec l'occidentale; il ſigna l'acte de réunion en 1277, & envoya au peuple la formule de ſa profeſſion de foi & du ſerment d'obéiſſance; cette réunion déplut aux Grecs & n'intéreſſa guère les Latins. Le Pape Nicolas III ne la croyant pas ſincère, l'excommunia comme fauteur du ſchiſme & de l'héréſie des Grecs en 1281. Il renouvela cette excommunication l'année ſuivante, qui fut celle de la mort de Michel. Les Grecs lui refuſèrent la ſépulture eccléſiaſtique, parcequ'il avoit voulu les ſoumettre aux Latins.

MICHEL-ANGE BUONARROTI, naquit en 1474 à Chiuſi, dans le pays d'Arezzo, d'une famille ancienne. Sa nourrice fut la femme d'un ſculpteur, ce qui lui faiſoit dire qu'il avoit ſucé la ſculpture avec le lait. Il naquit peintre. Ses parens furent obligés de lui donner un maître, qui fut bientôt ſurpaſſé par le diſciple. A l'âge de ſeize ans, c'eſt à-dire, au ſortir de l'enfance, il faiſoit des ouvrages que l'on comparoit à ceux de l'antiquité. *Jules II*, *Léon X*, *Clément VII*, *Paul II*, *Jules III*, *Paul IV*, *François I*, *Charles V*, *Côme de Médicis*, *la République de Veniſe*, *Soliman* même, Empereur des Turcs, l'employèrent & l'admirèrent. Il traça le deſſein de l'Égliſe de St. Pierre de Rome qu'il exécuta en partie. Il mourut à Rome en 1564. *Côme de Médicis* fit enlever ſon cadavre la nuit pour le porter à Florence. Les beaux eſprits, les ſavans & les artiſtes de cette ville travaillèrent à l'envi à lui faire des obſéques magnifiques. Ses beaux ouvrages ſont 1°. *le jugement univerſel* peint à freſque avec tant de force & d'énergie, qu'on croit reſſentir la terreur qui animera ce jour terrible. 2°. Un *cupidon* en marbre, grand comme nature, différent de celui auquel il caſſa un bras & qu'il enterra dans une vigne pour faire illuſion aux amateurs de l'antiquité. 3°. Sa ſtatue de *Bacchus* qui trompa *Raphaël* par ſon extrême beauté, & qu'il donna ſans héſiter à *Phidias* ou à *Praxitelle*. Son pinceau étoit fier, terrible & ſublime. Il rend la nature dans tout ſon éclat. Il ne lui manqua que d'avoir ſacrifié aux Grâces. Il y a trop de fierté dans ſes airs de tête, trop de triſteſſe dans ſon coloris, & quelquefois trop de bizarrerie dans ſes compoſitions. On ne refute plus le conte, qu'il avoit attaché un homme en croix, pour mieux repréſenter les traits du Chriſt mourant, comme ſi la tête d'un homme qui meurt déſeſpéré, pouvoit bien exprimer un Dieu s'immolant volontairement pour les hommes. *Michel-Ange* n'avoit pas beſoin de cette reſſource; elle eſt d'ailleurs entièrement oppoſée à ce qu'on rapporte de ſon caractère & de ſes mœurs. La plus grande partie de ſes chefs-d'œuvre

de ſculpture & de peinture eſt à Rome, le reſte eſt répandu à Florence, à Bologne, à Veniſe & ailleurs. Le Roi poſsède quelques-uns de ſes tableaux. On en trouve auſſi pluſieurs au Palais Royal. Ce qu'on a gravé d'après cet artiſte eſt fort recherché.

MICHEL-ANGE DE CARAVAGE, ou AMÉRIGI; nom d'un peintre né en 1569, au château de Caravage dans le Milanois, & mort en 1609. Les talens ſupérieurs de cet artiſte lui ont fait une réputation diſtinguée. Le même lieu vit naître Polidore & Michel-Ange, & ils commencèrent tous les deux à porter le mortier aux peintres, avant de s'adonner eux-mêmes à la peinture. Michel-Ange ne travailla dans aucune école particulière; il ne fit même aucune étude de l'antique; la nature ſeule le guida dans ſon travail. Ce peintre étoit d'un caractère mépriſant, ſatyrique & querelleur. Une affaire fâcheuſe qu'il eut à Milan, l'obligea de fuir de cette ville; il alla à Veniſe, où il vit des ouvrages du Giorgion qui le frappèrent: il imita d'abord la manière de ce peintre; cependant la néceſſité l'obligea d'entrer dans l'attelier de Joſepin, où on l'employoit à peindre des fleurs & des fruits. Ce n'étoit point ſon talent; ce genre l'ennuya, il ſe mit chez un autre peintre où il peignoit de grandes figures. Un tableau du Caravage qui plut à un Cardinal, le mit en crédit & lui procura de l'occupation. Michel-Ange voulant ſe faire un genre particulier, quitta tout à coup le pinceau ſuave & délicieux qu'il tenoit du Giorgion, pour prendre un coloris dur & vigoureux. Tout étoit reſſenti dans ſes ouvrages; il détachoit ſes figures, & leur donnoit du relief par des ombres fortes & par beaucoup de noir. On remarque dans ſes peintures une oppoſition ſubite de clair & d'ombre, & ce contraſte ſoutenu de l'exacte repréſentation de la nature & de ſa manière de peindre qui eſt vive & moelleuſe, a un effet piquant qui frappe le ſpectateur: mais cette manière qui réuſſiſſoit admirablement dans les effets de nuit & pour des portraits ou des demi-figures, étoit inſupportable dans les grandes compoſitions où il n'obſervoit ni perſpective ni dégradation de lumière. Ce peintre négligeoit de donner à ſes têtes de la nobleſſe & de beaux caractères; il les peignoit ordinairement avec un teint livide, des yeux farouches & des cheveux noirs: s'il avoit un Héros ou un Saint à repréſenter, il ſe ſervoit de quelque figure ignoble de payſan. Enfin il imitoit parfaitement la nature, mais ſans choix; ſes deſſeins ſont heurtés d'une grande manière: un goût bizarre, la nature imitée avec ſes défauts, des contours irréguliers, des draperies mal jetées, peuvent les caractériſer. Ses principaux ouvrages de peinture ſont à Rome, à Naples, à Malte, à Meſſine & à Milan. Le Roi poſsède quelques-uns de ſes tableaux de Chevalet, il y en a auſſi pluſieurs au Palais Royal.

MICHEL-ANGE DES BATAILLES, peintre, né à Rome en 1602, & mort dans la même ville en 1660. Il étoit fils d'un joaillier nommé *Marcello Cerquozzi*. Son ſurnom de *des batailles* lui vint de ſon habileté à repréſenter ces ſortes de ſujets. Il ſe plaiſoit auſſi à peindre des marches, des paſtorales, des foires avec des animaux; ce qui le

ſit encore appeler *Michel-Ange des bambochades*. De trois maîtres dont il reçut des leçons, Pierre Delaer, dit *Bamboche*, fut le dernier, & celui dont il goûta la manière. Son génie plaiſant conduiſoit ſa main dans le ridicule qu'il donnoit à ſes figures. Ce peintre avoit coutume de s'habiller en Eſpagnol; il étoit homme à bons mots, bienfait, d'un caractère égal. Son attelier étoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit de plus poli dans les villes qu'il habitoit. Son imagination étoit vive, il avoit une preſteſſe de main extraordinaire: plus d'une fois il a repréſenté une bataille, un naufrage, ou quelque aventure ſingulière au récit qu'on lui en faiſoit. Il mettoit beaucoup de force & de vérité dans ſes ouvrages. Son coloris eſt vigoureux, & ſa touche d'une légèreté admirable; rarement il faiſoit le deſſein ou l'eſquiſſe de ſon tableau. Il excelloit auſſi à peindre des fruits.

MICHELAU; petite ville d'Allemagne, en Siléſie, dans la principauté de Brieg.

MICHELSTATT; petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans le comté d'Erpach, ſur la Mulbing, entre la ville d'Erpach & Furſtenau.

MICHIGAN; grand lac de l'Amérique ſeptentrionale, qui a environ 300 lieues de circonférence. Il s'étend depuis le 41e degré, 45 minutes, juſqu'au 49e, 30 minutes de latitude.

MICMAC; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. *Molitio.* Intrigue, manigance, pratique ſecrette pour quelque mauvaiſe vue. *C'eſt un micmac auquel je ne comprends rien.*

MICO; ſubſtantif maſculin, & terme de Relation. C'eſt le titre que les Sauvages de la Géorgie, dans l'Amérique ſeptentrionale, donnent aux chefs ou Rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *Mico* des Yamaczaws, fut amené en Angleterre où il fut très bien reçu du Roi à qui il préſenta des plumes d'aigles, qui ſont le préſent le plus reſpectueux de ces Sauvages. Parmi les curioſités que l'on fit voir à Londres à ce Prince barbare, rien ne l'affecta autant que les couvertures de laine, qui ſelon lui, *imitoient aſſez bien les peaux des bêtes*; tout le reſte n'avoit rien qui frappât ſon imagination au même point.

MICO; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de ſinge ou ſagoin qui n'a ni abajoues ni calloſités ſur les feſſes; il a la queue lâche, non prenante & d'environ moitié plus longue que la tête & le corps pris enſemble; la cloiſon des narines moins épaiſſe que les autres ſagoins, mais leurs ouvertures ſont ſituées de même à côté & non pas au bas du nez; il a la face & les oreilles nues, & couleur de vermillon; le muſeau court; les yeux éloignés l'un de l'autre; les oreilles grandes; le poil d'un beau blanc argenté, celui de la queue d'un brun luſtré & preſque noir; il marche à quatre pieds, & il n'a qu'environ ſept ou huit pouces de longueur en tout. Les femelles ne ſont pas ſujettes à l'écoulement périodique.

MICOCOULIER; ſubſtantif maſculin. *Celtis.* Arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe, pour l'utilité de ſon bois. Il prend une tige droite, & d'une groſſeur proportionnée; il fait une tête régulière, & ſe garnit de beaucoup de

branches qui s'étendent & s'inclinent : ſon écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, eſt aſſez unie. Sa feuille eſt rude au toucher en-deſſus, veinée en-deſſous, longue, dentelée & pointue ; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle de l'orme ; & ſa verdure quoique terne, eſt aſſez belle ; du moins elle eſt conſtante & de longue durée. Ses fleurs paroiſſent au commencement d'Avril : Elles ſont petites, de couleur herbacée, & de nul agrément ; les fruits qui ſuccèdent ſont ronds, noirâtres, de la groſſeur d'un pois. Ce ſont des noyaux qui renferment une amande, & qui ſont couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour ſervir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans ; & quoiqu'ils ſoient en maturité au mois de Janvier, ils reſtent ſur l'arbre juſqu'au retour de la ſéve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, eſt dur, robuſte, ténace ; il réſiſte aux hivers les plus rigoureux dans la partie ſeptentrionale de ce Royaume, ſans en être aucunement endommagé ; il réuſſit à toutes les expoſitions, & il vient dans tous les terreins.

Il ſe multiplie fort aiſément, de ſemences qu'on doit ſemer en Février, ou au commencement de Mars ; & comme il pouſſe beaucoup de branches, on en peut faire des paliſſades : ſon bois eſt liant, & plie ſans ſe rompre, ce qui le rend propre pour des brancards de chaiſe : on en fait auſſi d'excellens cerceaux de cuve.

MICROCOSME ; ſubſtantif maſculin, & terme Didactique, qui ſignifie petit monde. Quelques anciens Philoſophes ont dit, que l'homme étoit un Microcoſme ; parce que ſelon eux, il réunit en abrégé tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde.

MICROCOUSTIQUE. *Voyez* MICROPHONE.

MICROGRAPHIE ; ſubſtantif féminin. *Micrographia.* Deſcription des objets qui paroiſſent trop petits, pour qu'on puiſſe les voir ſans le ſecours du microſcope.

MICROMÈTRE ; ſubſtantif maſculin. Inſtrument d'Aſtronomie, qui s'applique aux lunettes d'approche, & qui ſert à meſurer les diamètres des aſtres, ou de très-petites diſtances entr'eux.

La première idée des Micromètres fut donnée, dit un habile Aſtronome, par M. Huyghens, en 1659, dans ſon *Syſtema Saturnium*, où après avoir parlé des diamètres des planètes qu'il avoit obſervées, il dit que Riccioli avoit trouvé le diamètre de Vénus, trois fois plus grand que lui ; & pour juſtifier ſa détermination, il rend compte de la manière dont il s'y eſt pris pour meſurer les diamètres des planètes : Voici à peu près ce qu'il en dit.

» Dans les lunettes formées de » deux verres convexes, il y a un » endroit où l'on peut placer un » objet auſſi petit & auſſi fin qu'on » voudra ; il y paroîtra très-diſtinct, » très-bien terminé, & ſa largeur » occupera une partie du diamètre » de l'aſtre que l'on obſerve dans » la lunette. Ce point intérieur » où il faut placer l'objet, eſt le » foyer même de l'oculaire pour les » yeux bien conformés ; mais il eſt » un peu plus près de l'oculaire » pour les miopes, qui ſont obligés » de regarder de près. Si à ce foyer » on place d'abord un anneau, » dont l'ouverture ſoit un peu plus

» petite que celle de l'oculaire ; on » verra par cet anneau, tout le » champ de la lunette, c'eſt-à-dire, » tout l'eſpace circulaire qu'on ap» perçoit dans le Ciel, en regar» dant par cette lunette, & cet eſ» pace ſera terminé par une circon» férence exacte, dont le diamètre » eſt facile à meſurer. L'horloge » oſcillatoire que nous avons ima» ginée depuis peu, eſt très-propre » à cet effet ; on ſait qu'il paſſe un » degré de la ſphère en 4 minutes » de temps, ou une minute en 4 » ſecondes de temps ; ſi donc une » étoile a employé 69 ſecondes à » parcourir le champ de la lunette, » on ſera ſûr que cette lunette oc» cupe 17 minutes un quart, & telle » eſt celle dont nous nous ſervons. » On prendra alors une ou deux » petites plaques ou lames, dont la » largeur aille en diminuant ; on » percera le tube de la lunette de » chaque côté à l'endroit dont nous » avons parlé pour y placer les peti» tes lames en travers. Lorſque l'on » voudra meſurer le diamètre d'une » planète, on examinera quelle lar» geur doit avoir cette lame, pour » cacher entièrement la planète, & » cette largeur étant comparée au » diamètre entier de l'ouverture de » l'anneau, par le moyen d'un com» pas très fin, fera connoître le dia» mètre de la planète en minutes » & en ſecondes. Par exemple, » le 29 Décembre 1658, je trouvai » qu'il falloit pour couvrir le dia» mètre de Vénus une petite règle, » dont la largeur étoit la vingtième » partie du trou. Or, la vingtième » partie de 17 minutes un quart, eſt » 51 ſecondes trois quarts ».

Ainſi le Micromètre de M. Huyghens ne conſiſtoit qu'en une petite lame qu'il faiſoit gliſſer ſur le diaphragme ou petit anneau, qui circonſcrit l'ouverture. Cette lame cachoit par ſa largeur, l'image qu'on vouloit meſurer, & en donnoit ainſi le diamètre.

M. Auzout imagina le premier en 1666, de renfermer l'image entre deux fils qu'on rapprochoit l'un de l'autre ; les premières obſervations faites avec ce nouvel inſtrument, furent imprimées en Angleterre même. M. Townley écrivit enſuite qu'il avoit trouvé une ſemblable invention dans les papiers de M. Gaſcoigne ; & M. Bevis aſſure qu'il en a trouvé la preuve dans une lettre écrite par M. Gaſcoigne en 1641, dont l'original eſt dans la bibliothèque de Milord Macleſfield. Quoi qu'il en ſoit de l'inventeur diſcret que nous oppoſe l'Angleterre, il eſt ſûr que M. Auzout inventa, & connut le mérite de l'invention ; il en fit uſage, il en enrichit l'Aſtronomie, & ſans lui l'Angleterre ignoreroit peut-être encore, que M. Gaſcoigne avoit eu la même idée.

MICROPHONE ; adjectif maſculin, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement, & terme de Phyſique. On a donné ce nom aux inſtrumens propres à augmenter les ſons, comme les microſcopes augmentent les objets : tels ſont les porte-voix, les trompettes, &c.

MICROSCOME ; ſubſtantif maſculin. Animal de mer fort ſingulier, & qui a été décrit par Rédi : il ne paroît à la vue & au toucher, qu'un morceau de rocher très dur, compoſé de détrimens de pierres, de corail, & d'autres concrétions marines. Sur cette ſurface qui recouvre l'animal, croiſſent de petites plantes marines, parmi leſquelles ſe trouvent auſſi de petits coquilla-

ges, & d'autres petits animaux, tels que des ſcolopendres, *&c.*

La figure du logement qui contient l'animal eſt longue, & ſe diviſe en deux branches, qui ont toutes deux à leur extrémité, un petit trou rond, ouvert dans une membrane qui eſt cachée ſous l'écorce pierreuſe. L'animal ouvre & ferme ces trous à ſon gré; c'eſt par-là qu'il prend l'eau, & qu'il la rejette; lorſqu'on le manie il la lance fort loin, de la même manière que les *carnumi* ou *œufs* de mer, qui ſont des eſpèces de glands de mer, leſquels n'ont point de coquilles, mais ſimplement une peau calleuſe. Ces eſpèces de glands ont deux trous, comme les priapes de mer, & lancent une eau fort âcre; leur chair eſt rouge à l'intérieur, & d'un goût excellent.

Toute la cavité intérieure de l'enveloppe pierreuſe, qui contient le microſcome, eſt tapiſſée par des expanſions membraneuſes & molles, qui ſervent de peau à l'animal, & qui enveloppent le canal des alimens, les vaiſſeaux des fluides, le foie & le cœur. Cet animal ſingulier diffère des œufs de mer, & des priapes de mer, non-ſeulement par ces parties, mais encore par ſa conformation, tant intérieure qu'extérieure, & par la ſubſtance de ſa chair qui eſt fort tendre, & d'un goût ſemblable à celui des huitres & des palourdes.

MICROSCOPE; ſubſtantif maſculin. *Microſcopium.* On appelle ainſi un inſtrument qui groſſit tellement les objets, par la diſpoſition du verre, au travers duquel on les regarde, qu'on en diſtingue aiſément juſqu'aux plus petites parties.

On appelle *Microſcope ſimple*, celui qui eſt formé d'une ſeule & unique lentille, ou loupe très-convexe. Et *microſcope compoſé*, celui qui a pluſieurs lentilles.

Les Microſcopes ſimples, devroient être auſſi anciens que le temps où l'on a commencé à s'appercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans; cependant les obſervations faites au Microſcope, même ſimple, ſont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent qu'environ à 150 ans.

A l'égard de l'invention du microſcope compoſé, elle eſt communément attribuée à Drebbel. Fontana l'a revendiquée; mais ſa prétention n'a pas fait fortune.

Quant à la théorie des Microſcopes, M. Huyghens eſt le premier qui l'ait approfondie. Zahn s'eſt auſſi fort étendu ſur la compoſition de ces inſtrumens dans ſon *Oculus artificialis*. Cet ouvrage eſt recommandable par cet endroit, & particulièrement par l'invention du *binocle*, qu'on doit à cet Auteur. Le binocle eſt une ſorte de microſcope, où l'on voit avec les deux yeux.

On appelle *Microſcope ſolaire*, un inſtrument qui n'eſt autre choſe, à proprement parler, qu'une lanterne magique, éclairée par la lumière du ſoleil, & dans laquelle le porte objet au lieu d'être peint, n'eſt qu'un petit morceau de verre blanc, ſur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore une différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires, placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le Microſcope ſolaire.

On place le tuyau du Microſcope ſolaire, dans le trou d'un volet d'une chambre obſcure bien fermée, & on fait tomber la lumière

du ſoleil ſur les verres du Microſcope, par le moyen d'un miroir placé au-dehors de la fenêtre. Alors les objets placés ſur le porte-objet, paroiſſent prodigieuſement groſſis ſur la muraille de la chambre obſcure.

Cet inſtrument qui nous eſt venu de Londres en 1743, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'Académie Royale des Sciences de Pruſſe.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième très-brève.

MICROSCOPIQUE; adjectif de tout genre. Qui a rapport au microſcope, qui s'obſerve avec le microſcope. *Obſervations microſcopiques, Objets microſcopiques.*

MIDAS; nom d'un Roi de la Grande Phrygie, qui étoit fils de Gorgius & de Cybèle. Il étoit très-riche, car tout ce qu'il touchoit ſe convertiſſoit en or. C'étoit un don qu'il avoit reçu de Silène, nourricier de Bacchus, mais qui lui étoit devenu fort à charge, en ce qu'il ne pouvoit rien toucher qui ne devînt or, juſqu'au pain, au vin & aux viandes qu'on lui ſervoit; & comme en vertu de ſa richeſſe, il vouloit tout ſavoir, & qu'il étoit auſſi ſtupide qu'ignorant; on imagina la métamorphoſe de ſes oreilles en oreilles d'âne, & voici à quelle occaſion. Le Dieu Pan voulant un jour, en préſence de quelques jeunes Nymphes, faire valoir la beauté de ſa voix, & les doux ſons de ſa flûte, eût la témérité de les préférer à la lyre & aux chants d'Apollon; il alla même juſqu'à lui faire un défi, & prit pour arbitre le vieux Tmolus; c'étoit une montagne de la Lydie près de Sardes, fort haute & fort eſcarpée. Pan s'aſſit ſur le ſommet de cette montagne; Tmolus, pour mieux entendre, écarta tous les arbres qui l'environnoient, & ne garda qu'une couronne de chêne, dont les glands pendoient ſur ſon front. Auſſi-tôt Pan joua ſur ſa flûte un air ruſtique, dont Midas qui ſe trouvoit préſent, fut enchanté. Lorſque Pan eut fini, Apollon couronné de laurier, & vêtu d'une robe de couleur de pourpre, ſe mit à chanter, & s'accompagna de ſa lyre, avec tant de goût & de fineſſe, que Tmolus charmé de ſes accens, décida que la flute de Pan devoit céder à la lyre d'Apollon. Midas oſa contredire ce jugement; & Apollon ne voulant pas que des oreilles ſi groſſières conſervaſſent plus long-temps la figure de celles des autres hommes, les lui allongea, les couvrit de poil, & les rendit ſemblables de tout point, à des oreilles d'âne. Midas pour cacher cette difformité, couvroit toute ſa tête d'une tiare magnifique; le barbier qui avoit ſoin de ſes cheveux, s'en étoit apperçu; mais il n'avoit oſé en parler. Cependant comme ce ſecret lui peſoit trop, il va dans un lieu écarté, fait un trou en terre, s'en approche le plus qu'il peut, & dit d'une voix baſſe, que *Midas ſon maître a des oreilles d'âne*; après quoi rebouche le trou, & ſe retire. Quelque temps après, il ſortit de cet endroit une grande quantité de roſeaux, qui ayant été agités par le vent, rendoient en ſe heurtant les uns contre les autres, les paroles du barbier, & publièrent ainſi que *le Roi Midas avoit des oreilles d'âne*.

MIDDELBOURG; grande, belle, riche, & forte ville des Pays-bas, ſituée dans l'île de Walchren, dont elle eſt capitale, & de toute la Zélande, à huit lieues, nord-eſt,

de Bruges, & à 29, ſud oueſt, d'Amſterdam. Le commerce y eſt floriſſant, & l'on y a un port large, profond, propre à recevoir des vaiſſeaux de 400 tonneaux, qui abordent chargés au milieu de la Ville, où le canal qui communique à la mer, ſe diviſe dès ſon entrée.

Le Gouvernement politique & civil de Middelbourg, eſt entre les mains de deux Bourguemeſtres, d'onze Echevins, & de douze Conſeillers. Le Calviniſme y eſt introduit depuis 1574.

MIDDELBOURG, eſt auſſi le nom d'un bourg des Pays-bas, dans la Flandre Flamande, à une lieue d'Ardembourg. Il appartient au Prince d'Iſenghien.

MIDDELBOURG, eſt encore le nom d'une île des Indes, entre la côte orientale du Royaume de Maduré, & la côte occidentale de l'île de Ceylan.

MIDDELFART, ou MIDDELFURT, petite ville de Dannemarck, ſur un détroit de même nom, dans l'île de Fionie, vis-à-vis de Kolding.

MIDDLEHAM; bourg d'Angleterre, dans le Duché d'Yorck, ſur la rivière d'Yoare.

MIDDLESEX; Province méditerranée d'Angleterre, au diocèſe de Londres. Elle a 27 lieues de tour, & contient environ 247000 arpens. Elle eſt petite, mais agréable, fertile & arroſée par la Tamiſe qui la ſépare de la Province de Surrey. C'eſt la Province capitale du Royaume, à cauſe de la ville de Londres qui y eſt ſituée.

MI-DENIER; ſubſtantif maſculin, & terme de Juriſprudence. Moitié des ſommes employées pour impenſes & améliorations ſur l'héritage de l'un des conjoints par mariage, faites aux dépens de la Communauté. Cette moitié eſt dûe par celui des deux conjoints, auquel appartient l'héritage, & il doit la payer à l'autre, ou à ſes héritiers.

Lorſque pendant la Communauté il a été exercé un retrait lignager du chef de l'un des conjoints, & que le prix en a été pris ſur la Communauté, l'héritage retiré appartient en entier à ce conjoint, à la charge de remplacer moitié du prix; ce qui s'appelle *mi-denier*.

Quand la femme, ou ſes héritiers, renoncent à la communauté, ils doivent la récompenſe pour le tout, & non pas ſeulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, ſi les impenſes ont été faites ſur le fonds du mari, il n'a rien à rendre à la femme, ou à ſes héritiers, attendu qu'il reſte maître de toute la communauté.

Lorſque pendant la communauté il a été exercé un retrait lignager du chef de l'un des conjoints, & que le prix en a été pris ſur la communauté, l'héritage retiré appartient en entier à ce conjoint, à la charge de remplacer la moitié du prix; ce qui s'appelle auſſi *mi-denier*.

MIDI; ſubſtantif maſculin. *Meridies*. Le milieu du jour, le point qui partage le jour également, ou à peu près, entre le ſoleil levant & le ſoleil couchant.

En termes d'Aſtronomie, on appelle *midi-vrai*, le temps où le ſoleil eſt réellement au méridien: & *midi-moyen*, le temps où il ſeroit midi, eu égard ſeulement au mouvement moyen du ſoleil, combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou pour parler plus clairement, le temps où il ſeroit midi, ſi le ſoleil avoit un mouvement uniforme

uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncidaſſent. Il y a toujours la même diſtance du *midi-moyen* d'un jour quelconque au *midi-moyen* du jour ſuivant ; mais la diſtance du *midi-vrai* d'un jour, au *midi-vrai* du ſuivant, eſt continuellement variable.

On dit par exagération, *en plein midi* ; pour dire, en plein jour, publiquement. *Il l'attaqua en plein-midi.*

On dit à quelqu'un qui doute d'une choſe fort claire, ou qui la nie, que *c'eſt ne voir pas clair en plein midi* ; que *c'eſt dire qu'il n'eſt pas jour en plein midi.*

On dit proverbialement & figurément, *chercher midi à quatorze heures* ; pour dire, chercher des difficultés où il n'y en a point, & où il ne peut y en avoir.

Il ſe dit auſſi de quelqu'un qui allonge inutilement ce qu'il peut faire ou dire d'une manière plus courte.

MIDI, ſignifie auſſi un des quatre point-cardinaux du monde, qu'on nomme autrement le *ſud*. Le midi eſt oppoſé au point qu'on appelle le nord. *La France eſt bornée au midi, par l'Eſpagne.*

MIDLESEX. *Voyez* MIDDLESEX.

MI-DOUAIRE ; ſubſtantif maſculin, & terme de Palais. Penſion que l'on accorde dans certains cas à une femme, ſur les biens de ſon mari, ſur-tout quand il eſt mort civilement.

Cette penſion eſt à l'arbitrage des Juges ; mais comme elle ſe fixe ordinairement à la moitié du douaire, elle a été nommée *mi-douaire*.

MIE ; ſubſtantif féminin. *Mica*. Toute la partie du pain qui eſt environnée de croute. *La mie doit être légère, pleine d'yeux ou de trous ; c'eſt une marque que la pâte a été bien pétrie.*

MIE, eſt auſſi une particule négative, qui ſignifie pas, point, mais qui n'eſt plus en uſage. *Il a demandé cette fille en mariage ; mais il n'en tâtera mie.*

MIE, eſt un terme que les enfans donnent à leur gouvernante. *Il veut aller avec ſa mie.*

Ce monoſyllabe eſt long.

MIÈGE ; ſubſtant. féminin, uſité dans quelques Coutumes dans la même ſignification que *mie*. Voyez ce mot.

MIEL ; (Jean) nom d'un Peintre Flamand, né à Vlaenderen, à deux lieues d'Anvers en 1599, & mort à Turin en 1664. Il a traité de grands ſujets, dont il a orné pluſieurs Egliſes ; mais ſon goût le portoit à peindre des paſtorales, des payſages, des chaſſes, & des bambochades. L'Italie qui a formé tant de grands hommes, a été auſſi l'école de *Jean Miel*. Il ſe mit ſous la diſcipline d'André Sacchi ; mais ayant traité d'une manière groteſque un grand tableau d'hiſtoire que ce maître lui avoit confié, il fut obligé de fuir pour éviter ſa colère. Son ſéjour en Lombardie, & l'étude qu'il y fit des ouvrages des Carraches & du Correge, perfectionnèrent ſes talens. Le Duc de Savoye, Charles Emmanuel, attira ce célèbre Artiſte à ſa Cour, & l'y fixa par ſes bienfaits. Ce Prince le décora de l'Ordre de Saint Maurice. Le pinceau de Miel eſt gras, onctueux ; ſon coloris vigoureux & ſon deſſein correct ; mais ſes têtes manquent de nobleſſe. On a de lui pluſieurs morceaux gravés avec beaucoup de goût.

MIEL ; ſubſtantif maſculin. *Mel*. Suc doux que les abeilles font, de ce qu'elles recueillent ſur les fleurs ou ſur les feuilles des plantes ; des arbres. *Voyez* ABEILLE.

Les pays remplis de prairies, qui ſont preſque toujours émaillées de fleurs, entre-coupés de petits ruiſſeaux; ceux où il y a beaucoup de bois, des plaines couvertes de ſarrazin, de ſainfoin, de luzerne, ſont les plus favorables aux abeilles, & où par conſéquent le produit eſt plus conſidérable. Comme on trouve des miels d'une odeur & d'une ſaveur plus agréables les uns que les les autres; il faut l'attribuer à la nature des fleurs. Les pays qui abondent en thym, en ſerpolet, romarin, genets, & autres herbes odoriférantes, doivent donner un miel plus balſamique; tels étoient chez les Italiens le miel du Mont-Hybla en Sicile; & chez les Grecs, le miel du Mont Hymette.

Les Marchands Épiciers & Droguiſtes de Paris, vendent de trois ſortes de miel; le *miel blanc* qu'on appelle autrement *miel vierge*; le *miel jaune*; & un troiſième, qui tient de l'une & de l'autre couleur; le miel blanc eſt le meilleur, le miel jaune eſt le moins bon, & celui qui a une couleur mitoyenne entre le blanc & le jaune, tient auſſi le milieu entre les deux pour la bonté.

Le *miel blanc* appelé *miel vierge*, parce qu'il eſt tiré ſans le ſecours du feu, ſort & coule de lui-même des gâteaux nouvellement faits & nouvellement tirés des ruches; ce miel qui eſt d'un blanc clair, & qu'on reçoit dans des vaſes de terre ou de bois bien nets, ſe congéle aiſément, & devient dur & grenu.

Le ſecond miel qui eſt d'un blanc jaunâtre, s'exprime des gâteaux, en les mettant dans des ſacs de cordes, & les ſerrant fortement par le moyen de la preſſe; mais il n'eſt pas ſi bon que le premier, tant à cauſe de la cire qui y donne une légère impreſſion, des mouches vives ou mortes, & même des vers gros & blancs, qui s'engendrent quelquefois dans les ruches, & qui y portent un grand préjudice ſi l'on n'y remédie. Car on obſerve que quand ces inſectes ſe ſont rencontrés dans le miel qu'on a exprimé, il ne ſe congele pas bien; le goût en eſt moins agréable, & il ſe garde difficilement ſans s'aigrir & ſe corrompre.

Le miel jaune ſe tire auſſi avec le ſecours du preſſoir; mais ſeulement après que les gâteaux ont été quelque temps dans des chaudières avec un peu d'eau ſur le feu: le degré de chaleur plus ou moins fort, eſt ce qui décide de la beauté & de la bonté de ce miel, auſſi-bien que la quantité d'eau qu'on y emploie; trop d'eau ou de chaleur le rendent moins bon & moins beau.

Le miel blanc ſe tire du Languedoc, de Provence, & même des environs de Paris; ce dernier s'appelle miel blanc de pays. Le meilleur miel blanc eſt celui de Narbonne, qu'on tire principalement du petit bourg de Corbière, à trois lieues de cette Ville.

Le *véritable corbière* doit être nouveau, épais, grénu, d'un goût doux & piquant, d'une odeur un peu aromatique, aſſez ſemblable à l'œil au ſucre royal.

Les Marchands qui envoient les autres miels blancs de Languedoc & de Provence, tâchent de leur donner cette odeur aromatique, en mettant dans le fond des barils un petit paquet de fleurs de romarin; mais les connoiſſeurs ne s'y trompent pas. Le miel blanc s'emploie en confitures & en tiſanes pectorales; bien

des gens en mangent en Carême.

Le *miel jaune* vient de Champagne, de Touraine, de Picardie, de Normandie, *&c.* Le plus eſtimé eſt celui de Champagne, le moindre eſt celui de Normandie.

Le miel récolté dans le printemps eſt plus eſtimé que celui d'automne, à cauſe de la force des fleurs. On préfère auſſi celui des jeunes eſſaims à celui des vieilles mouches. Il y a des payſans qui, pour faire paroître leur miel plus blanc, y délayent de la fleur de farine ou de l'amidon bien pulvériſé.

Le miel pris en ſubſtance eſt pectoral, laxatif & déterſif : il aide à la reſpiration en diviſant la pituite groſſière épaiſſie dans les bronches pulmonaires & facilite l'expectoration. Le miel blanc ſe prend intérieurement ; le jaune, plus âcre eſt employé dans les lavemens. On ſait par expérience que le miel étendu ſur du pain dans lequel il y a de l'ergot de ſeigle empêche qu'il ne faſſe de mauvais effets ſur le corps humain. L'uſage du miel n'eſt point bon aux tempéramens ſecs & bilieux, parcequ'il fermente facilement. On fait avec le miel diverſes eſpèces d'hydromel ; il entre dans un très-grand nombre de compoſitions. Le marc des mouches, qui eſt ce qui reſte après qu'on a exprimé la cire & le miel & qui eſt compoſé de la ſoie que le ver a filée & de la dépouille des nymphes, eſt réſolutif. Les Maréchaux en font uſage pour les foulures des nerfs des chevaux. Comme il reſte toujours un peu de cire dans ce marc, on le vend encore à ceux qui préparent la toile cirée.

C'étoit un uſage chez les Égyptiens de tranſporter les ruches à miel dans des bateaux ſur le Nil, afin de faire jouir les abeilles de la richeſſe des fleurs, lorſqu'il n'y en avoit point dans le lieu de leur domicile. Lorſqu'on jugeoit que les abeilles avoient moiſſonné les environs à deux ou trois lieues à la ronde, on conduiſoit les bateaux plus loin à la même fin & ainſi de ſuite. Les Italiens voiſins des rivages du Pô, ont la même pratique. Des perſonnes induſtrieuſes ont trouvé que, compenſation faite du produit, on pouvoit auſſi les faire voyager par terre lorſqu'on n'avoit point la commodité de l'eau. On pratique cette méthode dans le pays de Juliers.

On a vu auſſi en France des particuliers faire tranſporter leurs ruches en charette après la récolte du foin, dans les plaines de Beauce, où abonde le mélilot ; puis en Sologne, où la campagne eſt couverte de Sarraſin fleuri juſques vers la fin de Septembre.

M. Duhamel dit que le profit que l'on retire des abeilles dans ce pays-là avec de pareils ſoins, eſt très-conſidérable. Dès le commencement de Juillet, lorſque les mouches à miel ont jeté leur eſſaim & fait une ample récolte ſur les ſainfoins, on s'approprie tout le miel & la cire, en faiſant paſſer les mouches dans une ruche vide par le moyen de la fumée : on s'empare promptement de la ruche pleine dont on ôte les gâteaux qui contiennent le couvain. On les attache avec des bâtons en croix dans une ruche vide, & on y fait rentrer les mouches qui prennent ſoin de leur couvain : il éclot une multitude d'ouvrières, qui les aident bientôt à faire de nouveaux travaux, & les mouches travaillent avec une nouvelle activité. On tranſporte enſuite

les mouches dans des pays où elles trouvent d'abondantes récoltes de fleurs. Si la saison est belle & que les fleurs soient abondantes, les ruches qu'on a changées au premier Juillet, sont très-bien remplies à la fin du mois d'Août. Quand cela est, on les vide une seconde fois ayant grand soin de ménager le couvain. Aussi-tôt que les abeilles ont été changées une seconde fois, on les transporte dans les pays de sarrazin; & lorsque la saison a été favorable, les ruches sont assez remplies pour qu'on puisse rogner les gâteaux de près d'un demi-pied.

Voilà, à l'aide de l'industrie humaine, des récoltes surprenantes; mais il faut avouer que toutes les années ne sont pas si favorables, & quelquefois on ne peut les changer au plus qu'une fois. D'ailleurs il y a des mouches plus laborieuses les unes que les autres: on a vu des paniers de mouches très actives, qui au bout de vingt-quatre heures se sont trouvés augmentés de six livres, tant en cire qu'en miel.

On retire d'un bon panier dans le Gâtinois, soixante à soixante & dix livres de miel & deux livres un quart de cire. Le grand art dans ce pays, & celui que ne doit jamais perdre de vue un bon économe, est d'avoir des paniers extrêmement peuplés de mouches. Dans les pays qui ne sont point si riches en fleurs, & où l'on ne prend point de semblables soins, le profit que l'on retire des mouches est bien moins considérable. Dans les endroits du Royaume où la situation n'est pas des plus favorables pour les abeilles, on en peut cependant encore tirer un assez bon profit. Dans ce pays-ci, par exemple, un bon essaim de deux ans peut donner deux livres & demie de cire, & depuis vingt jusqu'à trente livres de miel & plus. Si l'on joint à ce produit celui de l'essaim, on conclura qu'un grand nombre de ruches qui ne coutent presque rien dans le cours de l'année, peuvent être à la campagne d'un grand profit.

On appelle *miel violat*, un certain miel composé dont voici la préparation.

Prenez fleurs de violettes nouvellement cueillies, quatre livres; miel commun, douze livres; mêlez-les ensemble & les laissez en digestion pendant huit jours dans un lieu chaud: après cela faites bouillir avec une pinte d'infusion de fleurs de violettes, jusqu'à la consomption du quart; passez ensuite votre expression, puis faites cuire la colature en consistance de sirop. On en ôtera l'écume avec soin, & on gardera le miel pour l'usage.

Il y a encore d'autres miels composés dont on trouve les préparations dans les pharmacopées & qu'on appelle *miel rosat*, *miel nenuphar*, &c.

MIÉLAT; substantif masculin. On donne ce nom à une matière fluide qu'on trouve ordinairement le soir & le matin en été, sous la forme de gouttes, attachée aux feuilles des plantes & sur les herbes, laquelle suinte des plantes mêmes. Il ne faut pas confondre le miélat avec la rosée. Le miélat est ainsi nommée de sa saveur sucrée & un peu mucilagineuse; il y en a qui paroît tenir de la nature d'une gomme dissoute, & un autre qui semble participer un peu de la réline.

MIELLEUX, EUSE; adjectif. *Melleus*. Qui tient du miel, qui a quelque goût de miel; & il se dit d'ordinaire en mauvaise part pour

fade, doucereux. *Du vin qui a un goût mielleux.*

Il s'emploie de même au figuré. *Un ton mielleux.*

MIELNICH; petite ville de Pologne dans la Podlachie, ſur le Bug, à trois lieues de Drogiczyn.

MIEN; ville de la Chine, dans la Province de Xenſi, au département de Hanchung, troiſième métropole de la Province.

MIEN, ENNE; adjectif pronominal, poſſeſſif & relatif, qui s'applique à la première perſonne. *Il vouloit qu'on ſuivit ſon avis, mais on a préféré le mien. J'aime ſa fille autant que la mienne.*

Remarquez que dans ce ſens, *mien* & *mienne* ne ſe mettent jamais ſans l'article & ne ſe joignent à aucun ſubſtantif.

MIEN, s'eſt joint autrefois avec un, & alors il ſe mettoit devant le ſubſtantif & ceſſoit d'être relatif. *Un mien neveu. Une mienne tante.* Dans ce ſens il eſt vieux.

MIEN, s'emploie encore en termes de Pratique avec le ſubſtantif, ſans qu'il ſoit accompagné d'article ni du mot un; & alors il ſe met toujours après le ſubſtantif avec lequel il ſe conſtruit. *Ces redevances ſont miennes. J'ai droit de faire les fruits miens.*

MIEN, eſt auſſi ſubſtantif, & ſignifie le bien qui m'appartient. *Il vouloit s'approprier le mien.*

On dit ſubſtantivement, *les miens* au pluriel; pour dire, mes proches, mes alliés, ceux qui m'appartiennent en quelque façon. *Il a toujours eu de l'affection pour moi & pour les miens.*

MIENCHI; ville de la Chine, dans la province de Honan, au département de Honan, quatrième métropole de cette province.

MIENCHO; ville de la Chine, dans la province de Suchuen, au département de Chingtu, première métropole de cette Province.

MIER; lieu de France dans l'élection de Figeac en Quercy. Il y a des eaux minérales très-diurétiques qu'on dit excellentes contre la gravelle.

MIERIS; (François) Peintre né à Leyde en 1635, & mort dans la même ville en 1681. Il eut pour maître dans ſon art, le célèbre Gérard-Dou. Il l'a égalé pour le précieux fini, & l'a ſurpaſſé par ſon goût de deſſein & par l'élégance de ſes compoſitions: il étoit plus correct & mettoit encore plus de ſuavité dans ſes couleurs. Ce Peintre excelloit ſingulièrement à repréſenter des étoffes; il ſe ſervoit, à l'exemple de Gérard-Dou, d'un miroir convexe pour arrondir les objets. Ses tableaux ſont très-rares & d'un grand prix; il les vendoit lui-même une ſomme conſidérable. Ce maître auroit pu vivre dans une fortune honnête, avec plus d'économie; mais il fit des dettes & fut mis en priſon par ſes créanciers. On lui propoſa de faire des tableaux pour s'acquitter; Mieris rejeta loin de lui cette propoſition, diſant que ſon eſprit étoit auſſi captif que ſon corps. Ce charmant artiſte mourut à la fleur de ſon âge. Le Grand Duc de Florence lui fit peindre pluſieurs morceaux dont il lui donna les ſujets: c'eſt auſſi lui qu'on choiſit pour les deſſeins des médailles qui ont ſervi à l'hiſtoire des Pays Bas. Le Roi & M. le Duc d'Orléans poſſèdent pluſieurs de ſes tableaux On a gravé quelques morceaux d'après lui.

MIES, ou MYSA; ville de Bohême, au cercle de Pilſen, ſur une rivière

de même nom, environ à cinq lieues, ouest, de Pilsen.

MIESTETS; petite ville de Bohême que Ziſca, chef des Huſſites, brûla en 1423.

MIESZAVA; ville de Pologne dans la Cujavie, ſur la Viſtule, à quatre lieues au-deſſus de Thorn.

MIETTE; ſubſtantif féminin. *Mica.* Il ſe dit proprement de toutes les petites parties qui tombent du pain quand on le coupe, ou qui reſtent quand on a mangé. *Cet oiſeau ſe nourrit des miettes qu'il ramaſſe ſous la table.*

MIETTE, ſe dit auſſi dans le ſtyle familier, d'un très-petit morceau de quelque choſe à manger. *Il n'en a goûté qu'une miette.*

MIEUDRE; vieux mot qui ſignifioit autrefois meilleur.

MIÈVRE; adjectif des deux genres & du ſtyle familier. Il ſe dit proprement d'un enfant vif, remuant & un peu malicieux. *Un petit garçon qui eſt bien mièvre.*

MIÈVRERIE, ou MIÈVRETÉ; ſubſtantif féminin. *Puerilis alacritas.* Qualité de l'enfant qui eſt mièvre. *Une petite fille d'une mièvreté extraordinaire.*

MIEUX; adverbe. *Meliùs.* Plus parfaitement, d'une manière plus accomplie, avec plus de grâce, avec plus d'adreſſe, d'une façon plus avantageuſe. *Aucun ouvrier ne travaille mieux que lui. Perſonne ne chante mieux qu'elle. Il danſe mieux qu'aucun acteur. Son projet a mieux réuſſi qu'on ne s'y attendoit.*

MIEUX, ſignifie quelquefois plus. *Mon cheval ne valoit-il pas mieux que le ſien?*

On dit, *il vaut mieux*; pour dire, il eſt plus à propos, plus expédient. *Il auroit mieux valu qu'il ne ſe mêlât pas de cette affaire.*

On dit abſolument, qu'*une perſonne eſt mieux qu'elle n'étoit*; pour dire, qu'elle eſt en meilleure ſanté, en meilleur état. *Il eſt un peu mieux aujourd'hui qu'hier.*

On dit, *aller de mieux en mieux*; pour dire, en faiſant toujours quelques progrès vers le bien. *Ses affaires vont de mieux en mieux.*

On dit adverbialement & familièrement, *à qui mieux mieux*; pour dire, à l'envi l'un de l'autre.

Du mieux, le mieux, tout du mieux, tout le mieux que, le mieux du monde, tout au mieux. Façons de parler adverbiales du ſtyle familier. *Il a danſé du mieux qu'il a pu, le mieux qu'il a pu, tout du mieux qu'il a pu. Elle s'en tira le mieux du monde, tout au mieux.*

MIEUX, eſt quelquefois adjectif, & ſignifie meilleur, plus convenable, plus propre à la choſe dont il eſt queſtion. *On ne peut rien imaginer de mieux que ce projet.*

On dit auſſi dans le ſtyle familier, qu'*un homme danſe des mieux, qu'il chante des mieux*; pour dire, qu'il danſe, *&c.* auſſi bien que ceux qui danſent le mieux.

MIEUX, s'emploie encore quelquefois ſubſtantivement. *Il vous ſervira de ſon mieux. Partons, c'eſt le mieux que nous puiſſions faire.*

On dit proverbialement, que *le mieux eſt l'ennemi du bien*; pour dire, qu'on gâte ſouvent une bonne choſe en voulant la rendre meilleure.

Ce monoſyllabe eſt long.

MIGETTE; Abbaye de Filles nobles de l'Ordre de Saint François, en Franche-Comté, au diocèſe de Beſançon. L'Abeſſe eſt nommée par le Roi.

MIGNARD; (Nicolas) Peintre né à Troyes en Champagne vers l'an

1608. Il fut ſurnommé *Mignard d'Avignon*, à cauſe du long ſéjour qu'il fit en cette ville, où il s'étoit marié & dans laquelle il mourut en 1668. Il n'a pas eu la même réputation que Pierre Mignard ſon frère puîné; cependant il avoit beaucoup de mérite. Le Roi l'employa à divers ouvrages dans le palais des Tuileries. Ce peintre fit beaucoup de portraits, mais ſon talent particulier étoit pour l'hiſtoire & pour les ſujets poétiques. Il inventoit facilement; ſes compoſitions ſont ingénieuſes; il mettoit beaucoup d'exactitude & de propreté dans ſon travail. Maſſon a gravé d'après lui un portrait du Comte d'Harcourt.

MIGNARD; (Pierre) Peintre célèbre qui fut ſurnommé *le Romain* pour le diſtinguer de Nicolas Mignard ſon frère aîné, & à cauſe du long ſéjour qu'il fit à Rome. Cet artiſte naquit à Troies en 1610, & mourut à Paris en 1695. Il fut deſtiné par ſon père à la Médecine; mais les grands hommes naiſſent ce qu'ils doivent être. Pierre Mignard étoit né Peintre. A l'âge d'onze ans il deſſinoit des portraits très-reſſemblans. Dans le cours des viſites qu'il faiſoit avec le Médecin qu'on avoit choiſi pour l'inſtruire, au lieu d'écouter, il remarquoit l'attitude du malade & des perſonnes qui l'approchoient pour les deſſiner enſuite. Il peignit à douze ans la famille du Médecin. Ce tableau frappa les connoiſſeurs; on le donnoit à un artiſte conſommé: enfin ſa vocation étoit manifeſte. Il fallut le mettre chez un peintre. Un nommé Boucher lui montra les élémens de la Peinture; Mignard fut enſuite à Fontainebleau pour étudier les ouvrages de Maître Roux, du Primatice, de Nicolo & de Freminet. Ce travail l'avança tellement que le Maréchal de Vitry le chargea de peindre la chapelle de ſon château de Coubert en Brie. Il n'avoit alors que quinze ans; on le fit entrer dans l'école du Vouet, & il ſaiſit tellement la manière de ſon maître, que leurs ouvrages paroiſſoient être de la même main. Il quitta cette école pour aller en Italie, & ſe rendit à Rome ſous le Pontificat d'Urbain VIII. Sa facilité lui faiſoit embraſſer tous les genres; & ſon application à deſſiner d'après l'antique & d'après les ouvrages des meilleurs maîtres, ſurtout d'après ceux de Raphael & du Titien, formèrent ſon goût pour le deſſein & pour le coloris. Il lia une amitié intime & conſtante avec Dufreſnoy. Cet homme célèbre à qui il fut utile du côté de la fortune, lui ſervit infiniment pour lui faire entendre les meilleurs poëtes de l'antiquité, & pour lui développer les principes de la Peinture. Dufreſnoy étoit excellent pour le conſeil & Mignard pour l'exécution. Dans le ſéjour que Mignard fit en Italie, il s'acquit une telle réputation, que les étrangers & même les Italiens s'empreſsèrent de le faire travailler. Il avoit un talent ſingulier pour le portrait; ſon art alloit juſqu'à rendre les grâces délicates du ſentiment, & il ne laiſſoit échapper rien de ce qui pouvoit non-ſeulement rendre la reſſemblance parfaite, mais encore faire connoître le caractère & le tempérament des perſonnes qui ſe faiſoient peindre. Le Pape & la plupart des Cardinaux, des Princes & des Seigneurs de l'Italie, voulurent avoir leurs portraits de ſa main. Il travailloit avec un grand ſuccès, lorſque le Cardinal Mazarin lui envoya les ordres de Louis XIV & de la Reine mère pour le faire re-

venir en France. Il fut élu chef de l'Académie de Saint-Luc qu'il avoit préférée à l'académie royale de Peinture, parceque le Brun étoit directeur de celle-ci. Le Roi lui donna des lettres de nobleſſe & le nomma ſon premier Peintre, après la mort de le Brun. Il eut l'honneur de peindre dix fois Louis XIV, & pluſieurs fois la maiſon royale. Ce Peintre avoit une douceur de caractère, un eſprit agréable & des talens ſupérieurs qui lui firent d'illuſtres amis. Il ſe trouvoit ſouvent avec Chapelle, Boileau, Racine & Molière. Ce dernier a célébré en vers le grand ouvrage à freſque qu'il fit au Val-de-Grace. Mignard auroit été un Peintre parfait s'il eût mis plus de correction dans ſon deſſein, & plus de feu dans ſes compoſitions. Il avoit un génie élevé, il donnoit à ſes figures des attitudes aiſées & pleines de nobleſſe, ſon coloris eſt d'une fraîcheur admirable, ſes carnations ſont vraies, ſa touche eſt légère & facile, ſes compoſitions ſont riches & gracieuſes. Il réuſſiſſoit également dans le grand comme dans le petit. On ne doit pas oublier ſon talent à copier les tableaux des plus célèbres Peintres italiens: il imita un jour le Guide dans un tableau qu'il donna à un brocanteur pour le vendre ſous le nom de ce grand Peintre; un amateur y fut trompé & l'acheta 2000 francs; cependant Mignard fit avertir ſecrettement l'acquéreur qu'on l'avoit trompé & que le tableau étoit de Mignard; on s'adreſſa à lui pour ſavoir la vérité des choſes: il feignit de la ſurpriſe & fit entendre que le tableau n'étoit pas de lui; mais qu'au ſurplus on n'avoit qu'à conſulter M. le Brun, bon juge en cette matière. Le Brun décida que c'étoit du Guide; alors Mignard s'en déclara l'auteur, & en donna des preuves convaincantes. Cet excellent homme mourut comblé d'années, d'honneurs & de bien; la Comteſſe de Feuquières ſa fille lui a fait élever un ſuperbe tombeau dans l'égliſe des Jacobins, rue Saint-Honoré. Les principaux ouvrages de Mignard à Paris, ſont les peintures à freſque dont il a orné la coupole du Val-de-Grace. Il a voulu retoucher ce magnifique ouvrage au paſtel, ce qui a changé le bon ton de couleur qui regnoit d'abord, en un autre qui tire ſur le violet. On voit auſſi de ſes peintures à Saint-Euſtache, aux Filles de Sainte-Marie, rue du Bac; dans la galerie d'Apollon, à l'hôtel de Longueville, dans la ſalle de l'Académie de Saint-Luc, *&c.* La gallerie & le grand ſallon de Saint-Cloud paſſent pour ſon chef-d'œuvre. Le Roi poſsède pluſieurs beaux tableaux de chevalet de ce maître.

MIGNARD, ARDE; adjectif du ſtyle familier. *Venuſtus.* Gracieux, délicat. *Un air mignard. Une phyſionomie mignarde.*

MIGNARD, ſe dit auſſi de certains petits ouvrages travaillés avec délicateſſe. *Un deſſein mignard. Une broderie mignarde.*

On dit familièrement d'un jeune homme qui fait le beau, qu'*il fait le mignard.*

Mouillez *gn.*

MIGNARDÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MIGNARDER.

MIGNARDEMENT; adverbe. Avec délicateſſe. *Elle veut qu'on la traite mignardement.*

On dit d'un ouvrage travaillé finement, délicatement, qu'*il eſt mignardement travaillé, mignardement découpé.*

Les

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très brève & la dernière moyenne.

On mouille *gn.*

MIGNARDER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Blandiri.* Terme du ſtyle familier qui ſignifie traiter délicatement, careſſer, dorloter. *Elle aime qu'on la mignarde. Rien n'eſt plus ridicule qu'un militaire qui ſe mignarde.*

On mouille *gn.*

MIGNARDISE ; ſubſtantif féminin. *Elegantia.* Délicateſſe. En ce ſens il ne ſe dit guère au ſingulier que de la délicateſſe des traits du viſage. *La mignardiſe de ſes traits.*

MIGNARDISES, ſe dit au pluriel pour ſignifier attraits, careſſes. *Elle parut avec toutes les mignardiſes des Grâces. Elle en obtient tout ce qu'elle veut par ſes mignardiſes.*

MIGNARDISE, ſe dit auſſi d'un petit œillet ſauvage dont les fleurs ſont petites & découpées comme la barbe d'une plume, de couleur blanche ou incarnate. *Un bouquet de mignardiſe. De la mignardiſe ſimple. De la mignardiſe double.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très brève.

On mouille *gn.*

MIGNATURE ; *voyez* MINIATURE.

MIGNÉ ; bourg de France en Poitou, à une lieue, nord-nord-oueſt, de Poitiers.

MIGNON ; (Abraham) nom d'un Peintre né à Francfort en 1640 & mort en 1679. Son père qui avoit mal fait ſes affaires dans le commerce, le deſtina à la peinture & le mit chez des maîtres dont le talent étoit de peindre des fleurs. Jean David de Heem d'Utrecht avança beaucoup ſon élève en ce genre. Mignon n'épargna ni ſes ſoins ni ſes peines pour faire des études d'après la nature ; ce travail aſſidu, joint à ſes talens, le mit dans une haute réputation. Ses compatriotes & les étrangers recherchoient ſes ouvrages avec empreſſement. Ils ſont aſſez précieux par l'art avec lequel il repréſentoit les fleurs dans tout leur éclat & les fruits dans toute leur fraîcheur ; il rendoit auſſi avec beaucoup de vérité des inſectes, des papillons, des mouches, des oiſeaux, des poiſſons. La roſée & les gouttes d'eau qu'elle répand ſur les fleurs, ſont ſi bien imitées dans ſes tableaux, qu'on eſt tenté d'y porter la main. Ce charmant artiſte donnoit un nouveau prix à ſes tableaux, par le beau choix qu'il faiſoit des fleurs & des fruits, par la manière ingénieuſe de les grouper, par l'intelligence de ſon admirable coloris qui paroît tranſparent & fondu ſans ſéchereſſe, & par la beauté de ſa touche. Il a laiſſé deux filles qui ont peint dans ſon goût. Le Roi poſſède pluſieurs tableaux de ce maître. On voit auſſi un de ſes ouvrages dans la collection du Palais royal.

MIGNON, ONNE ; adjectif. *Venuſtus.* Délicat, doux, joli, gentil. *Elle a la phyſionomie mignonne, l'œil mignon, les traits mignons. Un pied mignon. Une taille mignonne Des ſouliers mignons. Une montre mignonne.*

MIGNON, ſe dit auſſi ſubſtantivement, & alors il ſignifie le bien aimé. *Le jeune eſt le mignon de la mère. Son fils aîné eſt ſon mignon.*

Sous le règne de Henri III, on appeloit *mignons*, les favoris de ce Prince.

MIGNON, eſt auſſi un terme de flatterie, dont on ſe ſert en parlant à un enfant. *Un beau petit mignon. C'eſt une jolie petite mignonne.*

PAPA MIGNON, MAMAN MIGNONNE; termes dont ſe ſervent les petits enfans à l'égard de leur père & de leur mère.

On appelle en ſtyle familier, *argent mignon*, de l'argent comptant qu'on a mis en réſerve pour quelque dépenſe ſuperflue. *Si j'avois de l'argent mignon, je ferois ce voyage.*

On appelle auſſi dans le ſtyle familier, *péché mignon*, celui auquel on a le plus de penchant, auquel on eſt le plus attaché. *La coquetterie eſt ſon péché mignon.*

On dit à quelqu'un par dériſion, qu'*il eſt un joli mignon*; pour dire, qu'il eſt fort impertinent.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde eſt longue au pluriel & brève au féminin, qui a une troiſième ſyllabe très-brève.

On mouille *gn.*

MIGNONNE; ſubſtantif féminin. Caractère d'imprimerie qui eſt entre la nompareille & le petit texte.

MIGNONNE, eſt auſſi le nom qu'on donne à une fort belle pêche, rouge, groſſe, ronde, ſarinée & dont la chair eſt bien fondante, mais d'un goût peu relevé & qui a ſouvent quelque choſe de fade.

On mouille *gn.*

MIGNONNEMENT; adverbe. *Delicatè.* D'une façon mignonne, avec délicateſſe. *On élève cet enfant trop mignonnement. Une bague mignonnement travaillée.*

MIGNONNETTE; ſubſtantif féminin. Sorte de petite dentelle légère, laquelle n'eſt à proprement parler qu'un réſeau fin, où l'on a conduit un ou pluſieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs ou autres figures. *Une aune de mignonnette.*

On appelle auſſi *mignonnette*, une ſorte de petits œillets dont on garnit les plates-bandes. *Semer de la mignonnette.*

On appelle encore *mignonnette*, du poivre concaſſé en morceaux plus petits qu'à l'ordinaire.

On mouille *gn.*

MIGNOT, OTE; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement, & terme populaire. Il ſe dit de quelqu'un qui veut être dorloté, traité délicatement, comme on fait aux enfans. *Il a une femme mignote. C'eſt un mignot.*

On mouille *gn.*

MIGNOTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MIGNOTER.

MIGNOTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme populaire qui ſignifie dorloter, traiter délicatement comme on fait aux enfans. *Il ne faut pas mignoter les garçons.*

On mouille *gn.*

MIGNOTISE; vieux mot qui ſignifioit autrefois flatterie, careſſe.

MIGRAINE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de douleur de tête, vive, aiguë, qui n'occupe ordinairement qu'une moitié de la tête.

On a obſervé que les femmes, ſurtout celles qui mènent une vie ſédentaire, oiſive, & qui, mariées, ſont ſtériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les cauſes qui y diſpoſent, qui la déterminent, ſont le plus ſouvent un vice des premières voies, quelquefois la ſuppreſſion du flux menſtruel ou hémorrhoïdal, des veilles exceſſives, un travail d'eſprit forcé, un refroidiſſement ſubit de tout le corps, ſurtout des pieds, joint à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active & laborieuſe en ſé-

dentaire, des colères fréquentes, mais réprimées; & on en a vu ſuccéder à des gouttes répercutées, à de ſimples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la migraine eſt un vice héréditaire tranſmis par les parens, ſans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le traitement de cette maladie, doit ſans doute être dirigé vers la cauſe qui l'a produite; mais comme cette cauſe eſt le plus ſouvent cachée, & que ce qu'on en penſe n'eſt ordinairement fondé que ſur de ſimples conjectures, on ne peut propoſer qu'un traitement général, qu'on pourra appliquer avec quelques modifications aux différentes migraines ou douleurs de tête: il roule principalement ſur les ſaignées, tant de la jugulaire que du bras ou du pied; lorſqu'on a déſempli les vaiſſeaux on fait uſage des émétiques, des purgatifs, des lavemens, des délayans, des adouciſſans & des tempérans: l'eau ou toute autre boiſſon la plus ſimple, telle que l'eau de veau ou de poulet, le petit lait, *&c.* dont on uſe pour toute nourriture, eſt le remède le plus efficace qu'on puiſſe appliquer à la migraine & autres maux de tête périodiques. On uſe encore du thé, des émulſions, *&c.* Les cloportes, les martiaux ſont très-ſouvent employés contre les maux de tête rebelles & chroniques, ainſi que les diaphorétiques qui conviennent principalement à la migraine périodique, ſans parler des antivénériens, des antiſcorbutiques & autres remèdes qui regardent la maladie dont le mal à la tête n'eſt que le ſymptôme. On a ſouvent recours aux calmans, & même aux narcotiques, comme au nître, au camphre, au diacode, au ſyrop de karabé, *&c.* On a éprouvé de bons effets des céphaliques & des antiſpaſmodiques; tels ſont les fleurs de tilleul, la méliſſe, la bétoine, la valériane, la pivoine, le ſuccin, le caſtoreum, la poudre de guttète, les ſels volatils, le cinnabre, *&c.* l'uſage du caffé eſt avantageux à quelques-uns: le quinquina a ſouvent guéri des maux de tête périodiques; le lait enfin & les eaux minérales, tant acidules que ferrugineuſes, offrent encore des reſſources connues de tout le monde.

Les remèdes externes ne le cèdent point à ceux que nous venons de propoſer: les plus efficaces ſont les véſicatoires, tant au dos qu'aux jambes & ſur la tête; les ſinapiſmes, le ſéton & le cautère: on ſait que la brûlure accidentelle a guéri des maux de tête habituels; on peut en imiter les effets. On tire encore de grands avantages du bain, du *pédiluvium*, des frictions aux jambes, des douches à la tête, des ſternutatoires, de l'odeur du camphre diſſous dans un eſprit céphalique; du parfum de karabé; de l'application de la verveine & de la joubarbe; d'un linge mouillé autour du cou, qu'on renouvelle lorſqu'il s'échauffe; d'un bandeau rempli de mie de pain & de ſel; du coton imbibé d'æther, *&c.*

MIGRATION; ſubſtantif féminin. Tranſport, action de paſſer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Il ne ſe dit qu'en parlant d'une quantité conſidérable de peuple.

MIGRÉ; bourg de France en Saintonge, à cinq lieues, nord-nord-oueſt, de Saint-Jean d'Angely.

MIGRON; bourg de France en Saintonge, à quatre lieues, nord-eſt, de Saintes.

MIHR - MAH ; ſubſtantif maſculin. C'eſt le ſeptième mois des Perſes. Il répond à peu près à notre mois de Mars.

MIJAURÉE ; ſubſtantif féminin du ſtyle familier. Terme d'injure & de mépris qui ſe dit d'une fille ou d'une femme dont les manières ſont affectées & ridicules. *C'eſt une plaiſante mijaurée.*

MIL ; adjectif numéral. *Voyez* MILLE. On ne mouille pas le *l*.

MIL ; ſubſtantif maſculin. Sorte de grain fort petit qu'on appelle auſſi *millet*. Voyez *ce mot*.

On mouille le *l*.

MILAN ; ſubſtantif maſculin. *Milvus*. On donne ce nom à pluſieurs oiſeaux de proie dont les principaux ſont le *milan royal* & le *milan noir*.

Le milan royal eſt un oiſeau fort, long de deux pieds avec une envergure de cinq ; ſon bec a environ deux pouces de long, la partie ſupérieure qui eſt la plus longue, eſt courbée comme dans les oiſeaux de proie ; ſes yeux ſont larges, l'iris en eſt d'un beau jaune pâle ; ſes jambes & ſes pattes ſont jaunes, la ſerre du milieu a un taillant aigu en-dedans : il a la tête, le cou, le menton de couleur frêne, bigarrée de lignes noires, la poitrine, le ventre & les cuiſſes d'un brun rougeâtre, tacheté de noir ; le dos eſt d'un brun foncé, ainſi que les plumes qui ſont près de la queue. Il ſe cache l'hiver ; il eſt ſujet à la goutte. Le facre & le duc lui font cruellement la guerre ; il n'y a guère que le facre qui ſe puiſſe élever auſſi haut que lui, & le ramener à terre à force de coups de griffes & de bec. Le *milan royal*, lorſqu'il vole, étend ſes aîles & ſe balance en l'air où il demeure long-temps, pour ainſi dire immobile, ſans que ſes aîles faſſent le moindre mouvement, & il fend l'air d'un endroit à l'autre ſans ſe remuer beaucoup. On le diſtingue des autres oiſeaux de proie par ſa queue fourchue : on dit qu'il change de pays dans toutes les ſaiſons de l'année : c'eſt un terrible deſtructeur de poulets, de jeunes canards & d'oiſons ; à la ville comme à la campagne il entre hardiment dans les cours.

Le milan noir, au défaut de viande, ſe nourrit de fruits. Belon remarque en avoir vu en hiver manger des dattes ſur les palmiers. Au Caire il eſt aſſez hardi pour aller ſur les fenêtres des maiſons. Son vol eſt très-agile ; & quoique plus petit que le précédent, il fatigue encore davantage le facre dans les combats qu'ils ont enſemble. Le milan eſt regardé comme l'oiſeau de proie de la troiſième eſpèce. Sur la côte d'or en Afrique, ſa hardieſſe eſt ſi étrange, qu'il arrache en plein jour au milieu des marchés, les poiſſons & autres alimens de la main des Nègres, ſurtout de celle des femmes.

MILAN ; ville conſidérable d'Italie, ſituée dans la plaine de Lombardie, entre l'Adda & le Teſin, à 28 lieues, nord-eſt, de Gènes, & 110 lieues, nord-oueſt, de Rome, ſous le 25ᵉ degré, 51 minutes, 30 ſecondes de longitude, & le 45ᵉ, 7 minutes, 47 ſecondes de latitude. On y compte environ cent vingt mille habitans.

On croit que cette ville fut fondée par les Gaulois qui paſsèrent en Italie 550 ans avant JÉSUS-CHRIST, dans le temps que Tarquin régnoit à Rome.

Marcellus ayant ſubjugué les Inſubriens 222 ans avant JESUS-

Christ, il prit la ville de Milan & la fortifia : elle s'accrut enſuite au point de devenir la principale ville de la Gaule Ciſalpine, & la réſidence de pluſieurs Empereurs.

A la chute de l'Empire cette ville fut priſe par les Oſtrogoths ; le célèbre Béliſaire les en chaſſa, mais ils y rentrèrent ſous la conduite de Vitigès l'an 539, & la dévaſtèrent au point qu'il y périt trois cent mille perſonnes par le fer ou par la faim. Elle ſe rétablit enſuite dans ſon ancienne ſplendeur ; mais elle fut ruinée de fond en comble l'an 1162 par l'Empereur Fréderic Barberouſſe. En voici l'occaſion : l'Impératrice étoit venue à Milan par curioſité ; le peuple qui depuis long-temps ſouffroit avec peine les prétentions & le pouvoir de l'Empereur, s'attroupa autour de l'Impératrice, diſperſa ſon cortége, & l'ayant miſe ſur un âne le viſage tourné vers la queue, la promena ignominieuſement dans la ville. Animés de ce premier coup de hardieſſe, les Milanois crièrent à la liberté, & ils égorgèrent la garniſon Impériale. L'Empereur ne tarda pas à s'en venger, il vint aſſiéger la ville, il la prit à diſcrétion, la fit raſer juſqu'aux fondemens, & força les révoltés, pour obtenir la vie, de prendre avec les dents une figue ſur la queue de l'animal qui avoit ſervi à inſulter l'Impératrice.

Milan a toujours été le ſiége des guerres les plus fréquentes, & de là vient le proverbe des Italiens, *qu'il faudroit ruiner la ville de Milan pour le bien de l'Italie.* Elle fut ſurtout, comme le reſte de ces beaux pays, en proie aux guerres les plus horribles dans le douzième & le treizième ſiècle, quand l'Italie étoit déchirée par les Guelfes & les Gibelins.

Lorſque les villes d'Italie, après avoir été long-temps ſous la forme de République, commencèrent à perdre preſque généralement leur liberté & à devenir la proie des Seigneurs particuliers, les *Torriani* ſous le nom de *Podeſta* ou *Chef du peuple*, acquirent à Milan la principale autorité. L'Archevêque Othon Viſconti parvint enſuite à former un parti contre eux, & les défit à la bataille de *Déſio*. Ils ſe rétablirent cependant, & ils ne furent totalement expulſés que par Mathieu Viſconti ſurnommé le *Grand*, qui fut reconnu pour Seigneur de Milan en 1313.

Jean Galéas Viſconti, petit-fils de Mathieu le Grand, mort en 1402, fut le plus célèbre des Ducs de Milan. Ce fut lui qui ramena l'art militaire en Italie ; il fut auſſi le premier qui gouverna Milan en véritable Souverain ; & il tranſmit ſans contradiction ſon autorité à ſes ſucceſſeurs. Ce fut Jean Galéas qui fit bâtir la Cathédrale de Milan, la Citadelle de Pavie auſſi bien que le pont du Téſin & la Chartreuſe de Pavie où il eſt enterré. Il enrichit ſa Patrie en y établiſſant l'agriculture & faiſant creuſer des canaux qui en font encore la richeſſe. Ses conquêtes l'avoient conduit au point d'aſpirer à ſe faire Roi d'Italie ; & s'il eût vécu plus long-temps, il en pouvoit venir à bout ; ſon nom fait encore la gloire des plus illuſtres maiſons de Milan, qui prétendent être de ſa famille.

La poſtérité de Jean Galéas finit dans la Maiſon de France. Le Duc d'Orléans, père de Louis XII &

héritier légitime du Duché de Milan par Valentine Viſconti ſa mère, ſe diſpoſoit à faire valoir ſes droits à la mort du dernier mâle, lorſque François Sforce parvint à ſe faire déclarer Duc de Milan en 1450; ce Héros étoit fils naturel de Jacques Sforce, payſan de Cotignole, qui s'étoit avancé du rang de ſimple ſoldat à celui de Premier Général de l'Italie. François Sforce auſſi grand Guerrier que ſon père, fut en même temps le Prince le plus juſte, le plus éclairé & le plus accompli de ſon temps; il mourut en 1466, ſes ſucceſſeurs ont encore régné long-temps à Milan, mais cette Maiſon eſt éteinte actuellement, & les Seigneurs qui en portent le nom, ne deſcendent pas des Souverains de Milan.

Louis XII à qui le Duché de Milan devoit appartenir, comme petit-fils de Valentine Viſconti, y entra au mois de Juillet 1469, & s'en rendit maître dans l'eſpace de 14 jours; il le perdit peu de temps après; mais il y rentra en 1500 en allant à la conquête de Naples. Il fallut conquérir encore le Milanois quelques années après; & il ſe préparoit même à y aller une quatrième fois avec une armée formidable, lorſqu'il mourut l'an 1515, âgé de 53 ans.

Ce que Louis XII n'avoit pu faire, fut exécuté par François I qui s'empara du Milanois en 1515. Il falloit que la ville de Milan fût encore de ſon temps bien floriſſante, puiſque les Hiſtoriens aſſurent que dans la peſte de 1524, il y mourut trois cent mille perſonnes; on raconte qu'à l'hôtellerie de l'*Écreviſſe* à Milan, douze perſonnes étant à ſouper enſemble, il en mourut onze le même ſoir. François I conſerva quelque temps le Milanois; mais la bataille de Pavie, l'un des grands événemens de l'hiſtoire de France, qu'il perdit le 24 Février 1525, fit paſſer tout le Milanois à la Maiſon d'Autriche qui le poſsède encore actuellement. Les François qui ont eu ſi ſouvent la guerre avec la Maiſon d'Autriche, ont été attirés plus d'une fois dans le Milanois, & l'on y parle encore des ſiéges de la citadelle qui furent faits dans les guerres de 1733 & de 1747.

Milan dans ſon état actuel, fait une ville grande, riche & belle; elle a cinq mille toiſes ou un peu plus de deux lieues de tour dans la grande enceinte de ſes fortifications, en y comprenant le château; mais la première enceinte ou la partie peuplée n'a que 3000 toiſes de circonférence ou quatre milles romains, c'eſt-à-dire, une lieue & un tiers.

Depuis la porte orientale juſqu'à la porte du Téſin, il n'y a que 1540 toiſes; & cet intervalle contient preſque toute la partie habitée de la ville. En examinant le plan de Milan, la deſcription de la Tuada & l'almanach intitulé *Milano ſacro*, on trouve qu'il y a dans les murs de la ville, 61 Paroiſſes, 43 Couvens de Religieux, & même 50, comptant les Collèges ſous la direction des Religieux ou des Oblats, c'eſt-à-dire, des Prêtres qui ſe conſacrent à ce miniſtère; 51 Couvens de Religieuſes, ou 62, en comptant les Conſervatoires ou Hôpitaux pour l'entretien des jeunes filles; ils ſont pour la plupart ſous la direction de Sœurs voilées qu'on appelle *Orſolines*, fort différentes de celles qu'on connoît en France ſous le nom d'*Urſulines*.

La Cathédrale qui eſt placée au centre de la ville, eſt le bâtiment le plus conſidérable qu'il y ait à Milan, & même après Saint Pierre de Rome, la première Égliſe de l'Italie. Le vaiſſeau a 449 pieds de longueur, 235 de largeur dans la croiſée, & 180 dans la nef; il a 238 pieds de hauteur ſous la coupole, 147 dans la nef, 110 dans les bas côtés, & 73 dans les Chapelles. La hauteur extérieure de la coupole & du couronnement qu'on y doit mettre, ſera de 202 braſſes de Milan, de 22 pouces chacune, ou 370 pieds de Paris. Cette Égliſe eſt ſoutenue par 52 colonnes qui ont 84 pieds de hauteur, y compris les chapiteaux & les baſes, & 24 pieds de circonférence; les 4 colonnes qui ſont ſous la coupole, ſont un peu plus groſſes; elles ont 27 pieds & demi de tour.

Ce bâtiment fut commencé par Jean Galéas Viſconti en 1386, & il n'eſt pas encore achevé; il y a eu long-temps un grand nombre de ſucceſſions laiſſées à la fabrique pour la continuation des travaux, & peut-être cela contribuoit-il à retarder l'ouvrage.

Les riches fondations qu'on avoit faites pour la continuation de cet édifice, ſont réduites aujourd'hui à environ 72 mille livres de France, dont il n'y a que 11 mille qui ſoient effectivement appliquées à leur deſtination; cette ſomme ne ſuffit pas pour entreprendre un ouvrage conſidérable; le portail même qui eſt à peine commencé, ne peut s'achever à défaut de fonds ſuffiſans.

L'intérieur de cette Égliſe eſt de forme abſolument gothique, comme les Cathédrales de Paris, d'Amiens, de Reims, de Strasbourg, d'Anvers, &c. On y remarque particulièrement la Chapelle ſouterraine où repoſe le corps de Saint Charles Borromée mort en 1584; la ſculpture, la ciſelure, l'orfévrerie y ont épuiſé leurs ornemens pour exprimer les vertus de ce Saint & embellir l'Autel où il repoſe. Sa châſſe eſt d'argent avec des panneaux de cryſtal de roche & des moulures de vermeil: on y voit le corps de Saint Charles; ſa tête qui eſt à découvert, eſt noire & deſſéchée, le nez eſt rongé, le reſte du corps eſt couvert par les habits pontificaux, la croſſe eſt enrichie de diamans, auſſi bien que la couronne qui eſt ſuſpendue au-deſſus de ſa tête. L'intérieur de la chapelle ou du caveau eſt revêtu de panneaux d'argent. Il y a une grille & un ſoupirail qui éclairent le haut de cette Chapelle; la friſe ou la courbure de la voûte qui règne autour de cette grille, eſt garnie de huit bas-reliefs d'argent exécutés par *Rubini*, Orfévre de Milan, ſur les deſſeins de *Cérano*; ils ſont aſſez eſtimés. Le premier repréſente la naiſſance de Saint Charles; dans le deuxième on voit ce Saint à la tête d'un Concile provincial; dans le troiſième il donne l'aumône aux pauvres; dans le quatrième il adminiſtre les Sacremens dans un temps de peſte; le cinquième repréſente Saint Charles quand il reçut un coup de fuſil de *Farina*, Religieux de la Congrégation des Humiliés; le ſixième, quand il fit le tranſport des reliques de la Cathédrale; le ſeptième repréſente ſa mort; le huitième, ſa gloire & ſon élévation dans le ciel. Il y a dans une petite ſacriſtie, derrière cette Chapelle, un portrait de Saint Charles Borromée, brodé par la fameuſe *Péregina*; il n'eſt pas mal.

On conſerve dans l'Égliſe de grands tableaux qui repréſentent les actions les plus remarquables de la vie de Saint Charles, dont on garnit tout le tour de la nef dans le temps de ſa fête ; ils ſont de *Cerano*, de *Marazzone* & de *Giulio-Ceſare Procaccino*. Il y a auſſi dans les Chapelles quelques tableaux de *Camillo Procaccino*, de *Federigo Zuccaro*, &c. mais on ſe propoſe de les ôter pour y mettre des Statues.

Au-deſſus du Grand Autel eſt le *Sacro-Chiodo*, clou de la Paſſion, l'un de ceux que Conſtantin avoit employés à faire le mors de ſon cheval de bataille, mais que Théodoſe donna à l'Égliſe de Milan ; on le porte en Proceſſion le 3 de Mai.

Le Chœur eſt tout ſculpté en marbre par dehors, & en bois dans l'intérieur ; les ſculptures du dedans ſont ſurtout d'une beauté & d'un travail exquis.

Les quatre Docteurs en forme de Cariatides de bronze, qui ſoutiennent la chaire, & l'intérieur de la grande porte ſont remarquables. Le pavé de l'Égliſe eſt très-beau, ſupérieur même à celui de Saint Pierre du Vatican ; mais il en manque environ un tiers ; le marbre y eſt formé de gros blocs & non débité en dalles ou lames minces, comme partout ailleurs, & il ſera d'une durée prodigieuſe.

Près de la Sacriſtie, à droite de l'Égliſe, on voit une très-belle ſtatue de Saint Barthelemi, ſemblable aux écorchés de nos Anatomiſtes, très-eſtimée par la grande vérité de ſa miologie, c'eſt-à dire, des muſcles du corps qui ſont entièrement à découvert.

Le tréſor de l'Égliſe de Milan eſt peut-être le plus riche qu'il y ait après celui de Notre-Dame de Lorette. Les Statues de Saint Ambroiſe & de Saint Charles, auſſi bien que pluſieurs autres, y ſont en argent & plus grandes que nature. Il y a quatre calices d'or maſſif, dont un eſt damaſquiné & enrichi de diamans, & un émaillé. On y voit un petit ciboire d'or qui ſert pour porter le Saint Sacrement à l'Archevêque ; une croix d'or qu'on porte devant lui quand il marche en cérémonie, *&c.* En général, les vaſes ſacrés en or, les croix, les reliquaires & les Statues de même matière, y ſont en ſi grande quantité qu'on ne daigne pas même les parcourir en détail ; on y conſidère plutôt ou les diamans ou les pièces dont le travail ſurpaſſe la matière, & qui ſont en grand nombre. On y remarque par exemple, un étui de cuivre, ouvrage de moſaïque d'une très-grande antiquité, un coffre d'or ciſelé en perfection ; les figures y ſont vêtues en émail, avec un ſoin dont on ne voit plus d'exemples ; un grand ciboire de cryſtal de roche, *&c.* Les Eccléſiaſtiques prépoſés à la garde de ce tréſor, le montrent facilement ; mais il ne faut pas, remarque M. de la Lande d'après qui nous parlons, que le reſpect qu'on a en France pour leurs habits, empêche le voyageur de leur donner des preuves de ſa reconnoiſſance.

L'Égliſe de Milan a donné cinq Papes à l'Égliſe, *Alexandre II* en 1061, *Urbain III* l'an 1185, *Céleſtin IV* l'an 1241, *Pie IV* en 1559, & *Grégoire XIV* en 1560. Cette Égliſe eſt une des plus célébres de l'Europe par ſes Conciles, ſes Archevêques, ſes Saints, ſurtout Saint Ambroiſe & Saint Charles

les Borromée ; on peut voir leur hiſtoire fort étendue dans l'ouvrage de *Saſſi*.

La grande réputation de Saint Ambroiſe donna à ſes ſucceſſeurs une très-grande autorité temporelle & ſpirituelle ; & cette autorité s'étendit preſque à la ſouveraineté. On lit qu'Adalbert, Roi d'Italie, conſentit à ne point entrer dans les murs de Milan, parceque depuis que Saint Ambroiſe en avoit chaſſé Théodoſe, aucun Empereur n'avoit oſé s'y montrer.

Après Saint Ambroiſe, le plus grand des Archevêques de Milan a été Saint Charles Borromée. Tout annonce dans la ville entière de Milan, la plus profonde vénération pour la mémoire de Saint Charles ; on retrouve partout ou les établiſſemens qu'il a formés, ou les traces qu'il a laiſſées de ſes vertus & de ſon zèle ; & il faut convenir que jamais un Prélat mort à 46 ans, n'a rendu à ſon peuple des ſervices ſi conſidérables ; la régularité & la diſcipline qu'on admire dans le Diocèſe, eſt le fruit de ſes réglemens & de ſes exemples, & l'on peut dire qu'il vit encore à Milan par les fruits de ſon zèle, & qu'il mérite tout le reſpect que l'on conſerve pour lui. Il parvint à établir dans ſon Clergé une régularité admirable par ſes réglemens ſages, par ſon autorité, ſa vigilance & ſon exemple. Le Clergé influa ſur le reſte du peuple ; & l'on voit encore les traces de la piété & des mœurs qui diſtinguoient Milan du reſte de l'Italie.

La bibliothèque ambroſienne eſt la choſe la plus intéreſſante de Milan, lorſqu'on a vu la Cathédrale. Ce grand établiſſement fut fait par le Cardinal Fréderic Borromée, Archevêque de Milan & neveu de Saint Charles dont il ſuivit les exemples ; on doit à ces deux Prélats les plus belles inſtitutions en tout genre. Celle de la bibliothèque ambroſienne eſt remarquable à tous égards : indépendamment des livres, on y trouve une collection de peintures, de ſculptures, de médailles, de machines, d'hiſtoire naturelle, un jardin botanique : il n'y a guère que l'inſtitut de Bologne où l'on ait raſſemblé une ſi grande variété de choſes intéreſſantes.

La bibliothèque proprement dite eſt compoſée de plus de ſoixante mille volumes imprimés ; elle en renfermoit dès le temps de Saſſi, trente-cinq mille, ſans compter quinze mille manuſcrits dont le nombre s'eſt encore augmenté depuis quelques années. Cette bibliothèque eſt publique, & l'on y trouve ſans ceſſe grand nombre de perſonnes qui étudient.

Un des manuſcrits les plus célèbres de la bibliothèque ambroſienne, eſt celui des antiquités de Joſephe traduites par Ruffin : ce manuſcrit, l'un des plus ſinguliers qui exiſte, eſt écrit ſur du Papyrus d'Égypte qu'on a collé à double & à fibres croiſées pour lui donner plus de force. Il ne paroît pas avoir moins de 1300 ans d'antiquité, de ſorte qu'il peut avoir été écrit du vivant même de Ruffin. Il eſt fort incomplet & ne contient que cinq livres des antiquités judaïques ; ſavoir, depuis le ſixième juſqu'au dixième, encore ſont-ils imparfaits.

Gouvernement & adminiſtration de Milan. Le Gouvernement eſt aujourd'hui partagé entre le Duc de Modène, Vice-Gouverneur du Mi-

lanois, qui en a tous les honneurs; le Miniſtre de l'Impératrice Reine, qui eſt chargé des ordres de la Cour; le Sénat qui rend la juſtice, & les Officiers municipaux qui ſont chargés des détails de la Police, & de l'adminiſtration intérieure.

Le Duc de Modène préfère avec raiſon le ſéjour de Milan & la compagnie intéreſſante dont il eſt toujours environné, à la repréſentation triſte de Souverain qu'il auroit dans ſes propres États; il tient à Milan la place de la Reine, il a des Gardes & tous les honneurs de la ville, & il commande les troupes qui ſont au nombre de 18 mille hommes dans le Milanois.

Le Sénat de Milan eſt compoſé d'un Préſident & de dix Sénateurs dont quatre ſont Milanois & quatre Toſcans; le Gouverneur de Crémone & celui de Pavie en ſont membres. Les Sénateurs de Milan jugent en dernier reſſort, de toutes les cauſes civiles & criminelles, ainſi que les Parlemens en France, & les ſentences de mort s'exécutent ſans appel. Le Conſeil de Vienne a le droit de caſſer leurs jugemens; mais cela arrive rarement.

Le droit romain eſt modifié dans le Milanois, comme partout ailleurs, par des coutumes & des lois particulières; la plupart des ſtatuts de Milan, ſont du Roi Louis XII, & ils s'obſervent encore actuellement.

Il y a un Conſeil ſuprême de Commerce établi en 1766, où l'on décide en dernier reſſort de toutes les affaires majeures en matières de finances, fermes, monnoies & autres objets analogues.

Enfin il y a un Tribunal ordinaire pour les finances, appelé ſimplement *il Magiſtrato*, compoſé de neuf perſonnes, y compris *le Preſidente del Magiſtrato*.

Le *Capitano di Giuſtizia* eſt chargé de l'exécution des decrets de Juſtice; il a 30 sbirres à ſes ordres pour l'intérieur de la ville, & 24 pour la campagne; on pourroit juger que cela ne ſuffit pas, parceque les voyageurs ſont ſouvent attaqués dans ce pays. Le Capitaine de Juſtice reçoit les plaintes contre les malfaiteurs; il a une partie des fonctions qu'exercent à Paris le Lieutenant Criminel & le Lieutenant de Police.

Le *Vicario di proviſione* eſt à Milan le premier Officier municipal ou *Capo della Citta;* il eſt chargé de l'approviſionnement de la ville; il a auſſi l'inſpection des arts & métiers; & il fixe le prix des denrées. Le Conſeil des Soixante élit chaque année trois ſujets, & le Duc de Modène en choiſit un au nom de la Reine, pour remplir cette place.

Le ſecond Officier de ville s'appelle *Tenente Regio*, & c'eſt toujours lui qui eſt *Vicario di proviſione* l'année ſuivante; on voit les noms de ces Magiſtrats dans le *calendario milaneſe* qui s'imprime chaque année. C'eſt toujours parmi les Nobles & les Docteurs du Collége que l'on prend le *Vicario di proviſione*.

Les ſoixante Décurions appelés communément *I Seſſanta*, ou *Signori della Citta*, forment le Conſeil de la ville & règlent tout ce qui intéreſſe le bien public; ce ſont des perſonnes de la première nobleſſe qui ſont dans ce Conſeil pour toute la vie, & qui communément tranſmettent cette prérogative à leurs enfans; quoique cette ſuc-

ceſſion ne ſoit pas de droit ; elle eſt du moins de tolérance & d'uſage.

La Nobleſſe a par là beaucoup de prérogatives, de diſtinctions & de part dans le Gouvernement ; c'eſt ce qui l'attache à la Patrie : cette petite portion d'influence républicaine a fait un très grand bien au Milanois, en y retenant la Nobleſſe qui dans un Gouvernement trop monarchique, tend toujours à ſe rapprocher du Maître & à inonder les environs de la Capitale.

C'eſt la ville de Milan qui ſe garde elle-même ; car elle a le privilége de ne recevoir jamais de troupes. La milice bourgeoiſe garde les portes en temps de guerre ; mais la ville n'étant point en état de défenſe, la milice bourgeoiſe n'eſt point obligée de ſoutenir de ſiéges, c'eſt la citadelle ſeule qui ſe défend.

On ſe plaint quelquefois à Milan de ce que le grand éloignement du Souverain rend la juſtice un peu trop lente, & les abus plus difficiles à réprimer. D'un autre côté il eſt impoſſible que l'argent du Milanois ne s'en aille en temps de guerre, ce qui diminue le commerce & la population du pays : ainſi le peuple devroit déſirer la préſence du Souverain ; mais la Nobleſſe a plus d'agrément, de liberté, d'autorité dans un pays ſéparé du maître par un intervalle de plus de 150 lieues.

Impoſitions & commerce de Milan & du Milanois. La Reine de Hongrie y lève environ dix millions de livres milanoiſes, ce qui en fait ſept & un quart de notre monnoie ; les trois cinquièmes de cette ſomme ſont impoſés ſur les terres, & le reſte eſt le produit des fermes : cette ſomme quoique conſidérable, eſt preſque toute employée au payement des troupes & des autres charges de l'État ; en temps de paix il n'en va qu'environ 400 mille liv. de notre monnoie, à Vienne pour le payement des chevaux, des armes & des habits ; mais en temps de guerre, tout s'envoye à la Cour.

Les fermes ſont auſſi odieuſes à Milan que partout ailleurs ; en 1754 & 1766, toutes les villes du Milanois ont renouvellé la conſpiration contre le tabac & contre les Fermiers ; on ne voyoit que ſatyres, menaces, aſſemblées tumultueuſes ; mais tout cela s'eſt diſſipé.

Les fonds de terre ont été évalués par des Commiſſaires qui furent nommés en 1723, leſquels en ont fixé la valeur à tant d'écus par perche ; la perche vaut 173 toiſes carrées, ou environ la cinquième partie de l'arpent uſité à Paris.

En 1760 on a fixé la taille réelle ou le cadaſtre à 24 deniers par écu, & enſuite à 25, c'eſt-à-dire, 25 ſur 1440 ou $\frac{1}{57}$ de la valeur du fonds ; ainſi en ſuppoſant que les fonds rendent cinq pour cent, ou un vingtième de la valeur totale eſtimée, on paye environ le tiers du revenu à l'Impératrice Reine.

Une partie des entrées à Milan appartient à une Compagnie qu'on appelle *Banco di S. Ambrogio* ; c'eſt une aſſemblée d'Actionnaires qui ont prêté à la ville ou à la Chambre des ſommes conſidérables ; le revenu de cette banque eſt de 13 millions de France ; il conſiſte en des droits aliénés par le Prince ſur la farine, la viande, le vin, l'huile qu'elle fait percevoir aux portes de la ville, ſans la participation du Souverain : cette Compagnie eſt

adminiſtrée par les Docteurs en droit ; ſes actions qu'on appelle *cartelle di banco*, ſe vendent & s'agiotent ; les unes rendent deux pour cent, les autres quatre. Il y a en faveur des pauvres des établiſſemens conſidérables à Milan, appelés *Luoghi pii*, adminiſtrés par des Compagnies de Gentilshommes réunis en corps, & qui éliſent eux-mêmes leurs confrères lorſqu'il y a quelques places vacantes ; ils fourniſſent aux pauvres du pain, du riz, du bois, des habits, & même des dots pour le mariage des filles.

Le mont de Piété roule ſur un fonds de 100000 livres de Milan, (72500 livres de France.) On y prête ſans intérêt, mais pour trois mois ſeulement ; au bout de ce temps-là on fait avertir le propriétaire des gages ; & ſi perſonne ne paroît, on les fait vendre pour remplacer les fonds.

Le commerce & l'induſtrie des Milanois ont toujours été remarqués en Italie : nous voyons dans Brantome que les meilleurs fuſils ſe tiroient de Milan dans le quinzième ſiècle : M Strozzi & M. Dandelot réformèrent l'arquebuſerie de France avec les armes du Milanois, qui étoient ſupérieures à celles de Metz & d'Abbeville.

Actuellement le principal commerce eſt celui de la ſoie. Les ſoies du Milanois rapportent au Pays 8 millions, monnoie de France ; auſſi les Marchands de Milan ſont-ils en poſſeſſion de faire la loi pour toutes les ſoies de Lombardie, comme ayant la plus forte partie, & l'on aſſure que les principaux marchands font entr'eux une ſociété pour exercer le monopole au préjudice de Marſeille, de Lyon & de Londres.

Le commerce du Milanois ne peut être que très-conſidérable par ſes productions naturelles, c'eſt-à-dire, par l'exportation qu'il fait de ſes denrées. Les fromages ſeuls font un objet d'un million de livres, (725 mille livres de France.) Le blé produit deux millions, les laines, trois millions, dont un tiers eſt pour la ſeule ville de Rome ; les vaches & les chevaux cinq millions, la ſoie onze millions, le lin près d'un million : les 23 millions qui en font 16 $\frac{1}{3}$ de France, ſont un objet bien conſidérable pour un Pays qui n'a qu'un million d'habitans, & dont l'étendue n'eſt pas de plus de 36 lieues ſur 15.

Malgré l'étendue de ce commerce, il y a peu de grandes maiſons de Négocians à Milan, la quantité de Nobleſſe éclipſe tout le reſte & empêche beaucoup les progrès de l'émulation. Il y a cependant quelques manufactures remarquables : celle qui tient le premier rang, ſe trouve dans une maiſon fort vaſte qui renferme dans ſon enceinte une fabrique de verre ; une autre de fayence qui imite la porcelaine ; une troiſiéme pour le poil de chèvre, où il eſt filé & devidé ; une quatrième enfin pour la laine, laquelle occupe ſeule plus de 300 ouvriers. Le nombre des ouvriers employés dans ces diverſes fabriques, monte environ à 450 ; la machine à dévider le poil de chèvre eſt ſingulière par ſon étendue, par la multitude de ſes pièces, & par la ſimplicité de ſon jeu.

Au-deſſous d'une très-grande ſalle eſt une chambre de grandeur ordinaire où l'on voit une roue

garnie d'échelons, & qui peut avoir 12 ou 15 pieds de diamètre. Deux femmes qui marchent tranquillement ſur ces échelons, & qui filent en même temps leurs quenouilles, font tourner la roue, & celle-ci met en jeu un nombre prodigieux de dévidoirs & de bobinnes qui rempliſſent la ſalle ſupérieure. Les Laines brutes qui entrent dans cette maiſon, en ſortent transformées en étoffes de diverſes qualités.

Il y a une autre manufacture conſidérable dans la rue de Ruga bella, & où l'on compte plus de 100 métiers de toutes ſortes d'étoffes en ſoie & en dorure : on en eſtime ſurtout les velours qu'on aſſure être ſupérieurs à ceux de France. On occupe dans cette manufacture plus de 600 ouvriers, tant hommes que femmes, environ 350 hommes & 250 femmes, & l'on y exécute des travaux de toute eſpèce ; on y file la ſoie, on la teint ; il y a des inſtrumens pour tirer l'or, & pour le réduire en feuilles, pour luſtrer & pour calendrer les étoffes ; on y fait auſſi des mouchoirs de ſoie, des ſatins, des gros de Tours & des bas de ſoie au métier.

Dans une autre maiſon ſe trouve une manufacture de rubans où l'on emploie un métier fort ingénieux qu'un homme ſeul fait aller ſans ſe fatiguer beaucoup, & ſur lequel il ſe fabrique tout à la fois juſqu'à 24 pièces de rubans de différentes couleurs & qualités ; il y a dans la manufacture 25 ou 30 métiers de cette eſpèce ; en ſorte qu'il s'y fabrique en même temps environ ſoixante douzaines de pièces de rubans.

Il ſe fabrique encore à Milan des indiennes, des étoffes à fond d'or & d'argent, *&c.*

Meſures, monnoies & prix des denrées à Milan. La meſure la plus ordinaire à Milan eſt la braſſe, ou braccio, qui répond à 22 pouces de France ; c'eſt en effet la longueur ordinaire du bras, de même que la demi-aune de France, qui eſt ſeulement plus petite d'une demi-ligne que le bras de Milan : car l'aune de Paris & de Lyon a trois pieds 7 pouces 10 & $\frac{4}{7}$ ou $\frac{1}{6}$, ou environ 4 pieds romains antiques ; car ils étoient de 11 pouces, ou plus exactement 10 pouces 11 lignes chacun.

Le *braccio* ſe diviſe en 12 *uncia*, l'uncia en 12 points. Il y a bien à Milan d'autres ſortes de bras ; mais celui des maçons dont on vient de parler, eſt le plus connu, & il peut ſuffire pour entendre les livres & les converſations où il s'agit de meſures.

Le trabuco dont on ſe ſert pour l'arpentage, eſt de quatre bras quatre onces & 8 ou 9 points ; il ſert à former la table & la perche, qui ſont des ſurfaces dont nous allons parler.

La table eſt une ſurface compoſée de 4 trabucchi carrés, ou environ 7 toiſes carrées de ſuperficie. La perche eſt une ſurface compoſée de 24 tables carrées, ainſi elle eſt de 173 toiſes carrées ; il faut donc plus de cinq perches de Milan pour faire l'arpent de Paris, qui eſt de 900 toiſes carrées. Si l'on veut réduire la perche de Milan en bras carrés, on trouve qu'elle en contient 1849 $\frac{1}{7}$; mais ce ſont des meſures indépendantes l'une de l'autre.

Le blé ſe meſure par *ſtaro* ; huit ſtaro font le *moggio*, qui pèſe environ 130 ou 150 livres, poids du

pays, chacune de 28 onces légères de Milan, les 250 livres font 233 livres de France; c'eſt preſque le ſeptier de Paris, qu'on eſtime peſer 240 livres. Le ſtaro diffère peu de notre boiſſeau de Paris, qui pèſe 20 livres, & dont la capacité eſt de 661 pouces cubes, meſure de France.

Toutes les monnoies étrangères ont cours à Milan, parcequ'il n'y a pas aſſez de monnoie du pays: les louis d'or de France y paſſent pour 33 livres numéraires du pays; ainſi l'on peut évaluer la livre numéraire de Milan à 14 ſous $\frac{1}{2}$ de France, ou 40 livres de Milan pour 29 livres de France.

Les ſequins de Florence y paſſent pour 15 $\frac{1}{2}$ livres du pays.

On emploie quelquefois à Milan le terme de *ſcudo*, & l'on entend alors 6 livres de Milan ou 4 livres 7 ſous de France. On ſe ſert auſſi de *filippo*, qui ſignifie 7 $\frac{1}{2}$ livres (ou 5 livres 8 ſous 9 deniers de France), du moins *per grida*, c'eſt-à-dire, par le tarif du gouvernement, quelquefois 8 par l'uſage & le crédit que le commerce donne à ces monnoies, c'eſt-à-dire, abuſivement, ſuivant l'expreſſion du pays. On ſe ſert auſſi du mot *doppia* ou *dobbla* comme monnoie idéale, pour ſignifier 24 livres de Milan, (17 livres 8 ſous de France) quoiqu'il y ait des pièces d'or ou monnoies réelles, qui ſelon la Grida, valent 25 livres 5 ſous du pays, & dans le commerce ordinaire vont juſqu'à 27 livres. Celles-ci ont d'un côté une tête de Duc couronné, de l'autre les armes des Ducs de Milan, & valoient autrefois 24 livres comme la monnoie idéale dont on a parlé. On donne auſſi le nom de *dioppia* en général à toutes les pièces d'or (excepté les ſequins), c'eſt-à-dire, aux louis d'or de France, aux pièces d'or d'Eſpagne, de Portugal, de Savoie, de Gênes, de Florence, de Rome, *&c.*

L'once de Milan, appelée *uncia di marco d'oro*, pour le modèle reſte chez le *Bollatore*, qui marque & contrôle les poids de tout le Milanois, & qui fait les balances de la monnoie, pèſe 7 gros & demi & 13 $\frac{1}{8}$ grains; enſorte qu'elle ne diffère de celle de France que de 22 $\frac{7}{8}$ grains: 8 onces font le marc des orfévres, qui eſt par conſéquent de 7 onces 5 gros & 33 grains de France; l'once ſe diviſe en 24 deniers, & le denier en 24 grains.

L'once qui eſt appelée à Milan *uncia di peſon leggiere*, ou *di mercanzia*, doit avoir ſuivant l'ancien règlement, un douzième de moins que la première; elle ſe diviſe auſſi en 24 deniers, & le denier en 24 grains. La livre des marchands ordinaires, appelée *libra groſſa*, eſt de 28 onces légères, ou une livre 8 onces 7 gros 36 grains; mais le ſucre, le café, la droguerie, la ſoie, ſe vendent par livre de douze onces, qui s'appelle *libretta* ou *libra piccolla*, & qui eſt de 12 onces légères, c'eſt-à-dire, 10 onces 5 $\frac{1}{2}$ gros.

La *branta* qui eſt la meſure du vin, eſt beaucoup plus grande que celle de Turin; elle contient 96 *bocali*, chacun d'une livre de 28 onces; ainſi elle pèſe 190 livres de France, & contient environ 75 pintes de Paris. Le *bocale* contient 27 pouces cubes, ou plus des trois quarts d'une pinte, car la pinte de Paris eſt de 48 pouces cubes, ou de deux livres poids de marc.

La prix du blé à Milan, année commune, eſt de 18 livres le ſeptier; car le *moggio* qui pèſe 150

livres ou 233 livres de France, y coute 24 livres, ou 17 livres 8 ſous de France.

Le pain ſe vend en détail par miches d'un ſou de Milan, qui pèſent 5 ou 6 onces du pays; en ſuppoſant 6 onces, cela revient à 27 deniers la livre, argent & poids de France; c'eſt un peu plus qu'à Paris.

Le bœuf y coute 5 ſous 2 deniers la livre, le veau 6 ſous 1 denier, le mouton 4 ſous 2 deniers, argent & poids de France.

Caractère des Milanois. Le caractère de la nobleſſe eſt plein de généroſité, de magnificence; on y eſt reçu avec amitié, à la ville & à la campagne, & c'eſt de toutes les villes d'Italie celle où les étrangers reçoivent le plus d'accueil.

La *ſigisbéature* n'eſt point à Milan une étiquette pour les femmes & une ſervitude pour les hommes, ainſi qu'à Gènes & dans d'autres villes d'Italie; la moitié des Dames n'ont point de ſigisbée ou de *cavalier ſervante*; celles qui en ont ne paroiſſent point extraordinaires; par ce moyen on en change plus facilement, & l'on n'eſt point aſſervi à ſe voir accompagner ſans ceſſe par une perſonne qui laſſe ou qui déplaît; les Dames de Milan ont un air d'aiſance qui plaît aux François, beaucoup plus que l'air compoſé & les attitudes contraintes qu'elles ont dans le reſte de l'Italie.

La gravité eſpagnole qui domine encore un peu dans le moyen ordre, fait qu'on ne trouve pas à Milan dans les ſociétés bourgeoiſes autant de gaïeté & de vivacité que l'on en trouve à Paris; cela rend les aſſemblées un peu ſérieuſes, à moins qu'il n'y ait beaucoup de monde, & cela fait que les rendez-vous de ſociété ne ſont pas ſi nombreux qu'en France.

Les Milanois paſſent pour être pleins de défiance; on leur reproche auſſi de porter l'économie à l'excès, & l'on fait à leur ſujet divers contes en Italie.

Cette grande économie fait que le peuple eſt appliqué à ſon état; les marchands étalent de bonne heure & ferment tard, & chacun y travaille plus que dans le reſte de l'Italie. C'eſt par une ſuite du même caractère qu'une augmentation dans le prix des denrées, met le peuple au déſeſpoir, & ſeroit capable de cauſer une révolte générale.

MILANDRE; *voyez* MÉLANDRE.

MILANEZ, ou MILANOIS; pays conſidérable d'Italie dont Milan eſt la capitale. Il eſt borné au nord par les Suiſſes & les Griſons; à l'orient par la République de Veniſe, & par les Duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin & par l'Etat de Gènes; à l'occident par les Etats du Duc de Savoie & par le Montferrat.

Les principales rivières qui arroſent ce pays ſont le Téſin, le Po, l'Adda & la Seſſia.

Voyez l'article MILAN, pour ce qui concerne les productions, le commerce, les monnoies, les meſures, le caractère des habitans du Milanez, &c.

On appelle *Milanez propre*, une Province ſituée au milieu du Milanez ou Duché de Milan, entre le Comaſque au nord, le Lodéſan à l'orient, le Paveſan au midi, & le Novarèſe à l'occident. Ses principaux lieux ſont Milan, capitale de tout le Duché, les bourgs de Marignano, d'Agnadée & de Caſſano.

MILAN MARIN; ſubſtantif maſculin. *Milvago.* Poiſſon de mer volant,

à nâgeoires épineuſes. Les Provençaux l'appellent *belugo*, parcequ'il luit la nuit comme des étincelles de feu. Il a la tête large, carrée, oſſeuſe, ſerrée entre les deux yeux, le corps rond & long d'un pied & demi; il eſt couvert d'écailles fort dures, âpres & diſpoſées depuis la tête juſqu'à la queue en lignes paralèles: le dos eſt de couleur noirâtre, ſes ailes ne ſont autre choſe que des nâgeoires qu'il approche des ouies, & qui s'étendent juſqu'à ſa queue: il y en a deux de chaque côté. La couleur en eſt olivatre; mais les bords ſont ornés de taches rondes bleuâtres, tirant ſur le blanc. Par le moyen de ces ailes à rayons, ce poiſſon s'élève au-deſſus de l'eau, d'un jet de pierre, & il peut voler ainſi tant que ſes ailes ſont humides; par-là il évite ſouvent de devenir la proie des dorades qui ſont ſes ennemis.

Il y en a une autre eſpèce qui eſt garnie au derrière de deux grandes & fortes épines qui lui ſervent de défenſe. Le palais de ce poiſſon eſt rouge comme du charbon enflammé. Des Icthyologiſtes regardent le milan marin comme une eſpèce d'*hirondelle de mer*, ou de *faucon marin*.

MILANOIS, OISE; adjectif & ſubſtantif. Qui appartient au Milanez, qui eſt du Milanez. *Voyez* MILAN & MILANEZ.

MILANOISE; ſubſtantif féminin & terme de fileurs d'or. C'eſt un ouvrage dont le fond eſt un fil recouvert de deux brins de ſoie, dont l'un moins ſerré que l'autre, forme ſur le fil un petit relief à diſtances égales.

MILHAUD; ville de France, capitale de la haute Marche du Rouergue, ſur le Tarn, à ſept lieues, nord, de Lodève. C'eſt le Siége d'un Préſidial, d'un Bailliage, d'une Élection, *&c.* Il y a une Commanderie de l'Ordre de Malte, des Dominicains, des Carmes, des Cordeliers, des Capucins, des Clariſtes, *&c.*

On y tient annuellement des foires qui ſont très-fréquentées, & où l'on vend une quantité prodigieuſe de bétail.

MILESIEN, IENNE; adjectif & ſubſtantif. Qui appartient à Milet, qui eſt de Milet. *Voyez* MILET.

MILESSE; (la) bourg de France dans le Maine, à deux lieues, nord-oueſt, du Mans.

MILET; nom d'une ancienne & fameuſe ville de Grèce, capitale de l'Ionie. Elle étoit ſituée ſur le Lycus, à 20 lieues au ſud de Smyrne, à 10 d'Éphèſe, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatska*: ſon territoire s'appeloit *Mileſia*, & ſes citoyens *Mileſiei*. Leurs laines & leurs teintures étoient ſingulièrement eſtimées.

Milet, du temps de ſa grandeur & de ſa force, oſa réſiſter à toute la puiſſance d'Alexandre; & ce Prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on conſidère l'avantage que retirèrent les Miléſiens de leurs alliances avec les Égyptiens. Pſammétticus & Amaſis, Rois d'Égypte, leur permirent de bâtir ſur les bords du Nil, non-ſeulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Égypte. C'eſt par des liaiſons ſi étroites avec les Égyptiens, qu'ils ſe rendirent familière la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Iſis, la grande divi-

nité

mité du Royaume. Auſſi a-t-on remarqué que les Miléſiens établis en Egypte, ſe diſtinguoient ſur toutes les nations à la fête d'Iſis, par les cicatrices qu'ils ſe faiſoient au viſage à coups d'épées.

Milet, mère de plus de 70 Colonies, comme le dit Pline, devint Maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jeta ſur les côtes, des peuplades Grecques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapté, à l'entrée du Boſphore Cimmérien.

Cette ville fut la patrie de pluſieurs perſonnages célèbres, entr'autres de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximène, d'Hécatée, d'Aſpaſie, *&c.*

MILETOPOLIS; nom d'une ancienne ville de Myſie, entre Bythinie & Cyzique.

MILIAIRE; adjectif des deux genres. *Miliaris.* Qui reſſemble à des grains de mil. Il ne ſe dit que dans ces phraſes, *glande miliaire*, *fièvre miliaire.*

On appelle *glandes miliaires*, de petits corps glanduleux, de figure ovale, répandus en grand nombre dans la ſubſtance de la peau, & de chacun deſquels ſort un vaiſſeau excrétoire, qui ſe termine à la ſurface de la peau. Ces glandes ſont nourries d'une artère, d'une veine, & d'un petit nerf. Leur uſage, ſuivant Stenon & Malpighi, eſt de ſéparer de la maſſe du ſang la ſueur, & la matière de l'inſenſible tranſpiration, comme l'humeur onctueuſe, qui empêche en humectant les mamelons, qu'ils ne ſe deſsèchent par l'impreſſion de l'air extérieur. Il y a des Auteurs qui diſent, qu'on a de la peine à démontrer ces glandes, que même celles qu'on montre, ne ſont qu'en petit nombre, & que de petites artères repliées peuvent faire tout ce qu'on attribue à ces corps glanduleux.

On appelle *fièvre miliaire*, une eſpèce de fièvre maligne ainſi appelée des puſtules ou véſicules qui s'élèvent ſur la peau, leſquelles reſſemblent en quelque ſorte à des grains de mil. *Voyez* au mot MALIN, FIÈVRE MALIGNE.

MILIANE; ville d'Afrique dans le Royaume de Trémecen, à 15 lieues, oueſt, d'Alger. Les orangers & les citrons qu'on y recueille, ſont les plus beaux de la Barbarie.

MILICE; ſubſtantif féminin. L'art & l'exercice de la guerre. Il ne ſe dit guère en ce ſens, qu'en parlant des anciens. *Végèce a écrit de la Milice des Romains.*

On dit figurément, & en termes de l'écriture Sainte, que *la vie de l'homme eſt une milice continuelle.*

MILICE, eſt encore un terme collectif, qui ſignifie ſoldateſque, troupe de gens de guerre. *On aſſembla toute la milice de l'Etat.* En ce ſens, il n'a d'uſage que dans le ſtyle ſoutenu.

MILICE, ſe dit auſſi par oppoſition à troupe reglée, d'un Corps d'Infanterie, qui ſe forme dans les différentes Provinces du Royaume, d'un nombre de garçons que fourniſſent chaque ville, village ou bourg, relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons ſont choiſis au ſort. Ils doivent être au moins âgés de ſeize ans, & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de cinq pieds au moins; il faut qu'ils ſoient en état de bien ſervir.

Les premières milices furent levées dans les provinces du Royaume, pour le ſervice de nos Rois,

ſous Charles VII, dit le Victorieux, en 1422. Les premiers Chefs, Capitaines & Commandans de Milice, dits Francs-Archers de la Ville, Prévôté & Vicomté de Paris, furent créés en 1440. Yves ou Yvon de Carnazaret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII, & après lui ſes deux enfans, furent Capitaines & Commandans de Milice.

Notre Milice d'à préſent a quelque rapport avec la Milice des communes, qui a ſubſiſté juſqu'à Charles VII. Cette milice des communes, fournie par les villes, ne ſervoit qu'une campagne, chaque année il en falloit lever une nouvelle; & après ſon licenciement, il ne reſtoit plus d'autre infanterie dans le Royaume, que des ſoldats étrangers que les Rois prenoient à leur ſolde.

Ainſi la Milice eſt fort ancienne. Louis XV en a fait lever une en 1743 dans toutes les villes de ſon royaume, ſans que Paris ait été excepté.

Il y a aujourd'hui en France 105 bataillons de Milice compoſés chacun de 710 hommes dont la levée a été ordonnée par l'Ordonnance du Roi du mois de Novembre 1765, laquelle forme le dernier état à cet égard.

On appelle *Milices Garde-Côtes*, une milice deſtinée à la défenſe des pays maritimes & compoſée de tous les habitans non-claſſés des paroiſſes à portée des côtes, depuis l'âge de 16 ans juſqu'à 60. Ces paroiſſes ſont exemptes de fournir des hommes pour les milices de terre.

Chaque province maritime, ſuivant ſon étendue, a un ou pluſieurs Inſpecteurs généraux, leſquels ont la direction & le commandement général des capitaineries de leur département ſous l'autorité du Gouverneur général & du Commandant général dans la province.

Les provinces ſont diviſées en plus ou en moins de capitaineries, commandées chacune par un Capitaine général, un Major & un Aide-Major. Chaque capitainerie comprend plus ou moins de Paroiſſes; & ſuivant ſes habitans elle fournit des compagnies détachées de cinquante hommes, commandées par un Capitaine & un Lieutenant, & compoſées de deux Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades, un Tambour & quarante-un Fuſiliers, deſquels vingt-cinq ſont affectés au ſervice du canon, les cinq premiers ſont nommés *Canoniers-chefs* & les vingt autres *Aides-Canoniers*. Les hommes une fois incorporés dans ces compagnies détachées, ne peuvent pendant cinq ans s'abſenter plus de huit jours de leurs Paroiſſes ſans une permiſſion par écrit des Capitaines, ſous peine de ſervir ſix ans au lieu de cinq: ils doivent toujours être prets à ſervir ſous les ordres de leurs ſupérieurs, ſuivant l'exigence des cas.

Chaque paroiſſe ayant fourni le nombre d'hommes qu'elle eſt obligée de fournir pour former les compagnies détachées, ce qui reſte dans la paroiſſe forme une compagnie du guet pour l'obſervation, commandée par un Capitaine, un ou pluſieurs Lieutenans; lequel ſervice d'obſervation n'a lieu qu'en temps de guerre.

Hors le temps des revues, & lorſqu'il n'y a point de ſervice à faire, les Miliciens vaquent ſans trouble & ſans empêchement à leurs occupations ordinaires.

Cette Milice dépend du Miniſtre de la Marine. Les Commiſſions

des Officiers ont beſoin de l'attache de l'Amiral de France.

Les Inſpecteurs généraux ont rang de Colonels ; les Capitaines généraux, de Lieutenans Colonels ; les Majors, de Capitaines ; les Aides-Majors, de Lieutenans d'Infanterie.

L'état de la Milice d'Angleterre ſe monte maintenant à 200000 hommes, tant Infanterie que Cavalerie ; mais il peut être augmenté au gré du Roi.

Le Roi en donne la direction ou le commandement à des *Lords Lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de les former en compagnies, troupes & régimens, pour les faire marcher en cas de rebellion & d'invaſion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéiſſance du Roi. Les Lords Lieutenans donnent des commiſſions aux Colonels & à d'autres Officiers, & ils ont le pouvoir d'impoſer un cheval, un cavalier, des armes, *&c.* ſelon le bien de chacun, *&c.*

On ne peut impoſer un cheval qu'à ceux qui ont 500 livres ſterlings de revenus annuels ou 6000 l. de fonds, & un fantaſſin qu'à ceux qui ont 50 liv. de revenus ou 600 l. de fonds.

MILICIEN ; ſubſtantif maſculin. Soldat de Milice. *Voyez* MILICE.

MILIEU ; ſubſtantif maſculin. *Medium.* Le centre d'un lieu, l'endroit qui eſt également diſtant de la circonférence, des extrémités. *Mettez ce flambeau au milieu de la table. Le jet d'eau eſt au milieu du jardin.*

On dit dans ce ſens, *le point milieu* ; pour dire, le point du milieu ; & alors *milieu* eſt employé adjectivement.

MILIEU, ſe prend ſouvent dans une ſignification moins exacte & ſe dit de tout endroit qui eſt éloigné de la circonférence, des extrémités. *Cette province eſt ſituée au milieu du royaume. Le feu prit au milieu de la ville. Il tomba au milieu de l'eau. Il fut arrêté au milieu de l'aſſemblée.*

On dit familièrement, *au beau milieu* ; pour dire, tout au milieu. *Il ſe trouva au beau milieu de la foule.*

On dit, qu'*une langue de terre s'avance au milieu de la mer* ; pou dire, qu'elle entre bien avant dans la mer. Et qu'*un bras de mer s'avance au milieu des terres* ; pour dire, qu'il entre bien avant dans les terres.

MILIEU, ſe dit auſſi quelquefois en parlant des choſes qui regardent purement le temps. Ainſi l'on dit, *le milieu de la nuit, le milieu de l'année, le milieu de l'automne*, &c. pour dire, un temps à peu près également éloigné du commencement & de la fin de la nuit, de l'année, de l'automne, *&c.*

MILIEU, ſe dit encore des ouvrages prononcés ou écrits, par rapport à leur commencement ou à leur fin. *On l'interrompit au milieu de ſon ſermon. Vous trouverez ce paſſage au milieu du premier volume. Il n'eſt encore qu'au milieu de ſon ouvrage.*

MILIEU, ſe dit auſſi en parlant des choſes morales ; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec l'article *au*, & pour ſignifier dans, parmi. *Il a été nourri au milieu du bruit des armes. Il eſt toujours au milieu des plaiſirs.*

AU MILIEU DE TOUT CELA ; façon de parler adverſative du ſtyle familier, qui ſignifie, parmi tout cela, avec tout cela, nonobſtant tout cela. *Au milieu de tout cela cette calomnie lui a fait tort.*

MILIEU, ſe dit en termes de Phyſique, de tout corps ſoit ſolide, ſoit fluide, traverſé par la lumière ou par

un autre corps ; c'eſt auſſi en général le fluide qui environne les corps. Ainſi, l'air eſt un milieu dans lequel les corps ſe meuvent près de la ſurface de la terre : l'eau eſt le milieu dans lequel les poiſſons vivent & ſe meuvent : le verre eſt un milieu relativement à la lumière, parcequ'il lui permet un paſſage à travers ſes pores.

MILIEU ÉTHÉRÉ, eſt le nom que M. Newton donne à un milieu différent de celui dans lequel nous vivons & reſpirons, & qu'il ſuppoſe plus répandu & plus univerſel. Il eſt beaucoup plus rare & plus ſubtil que l'air ; & par ce moyen il paſſe librement à travers les pores & les autres interſtices des autres milieux, & ſe répand dans tous les corps. Cet auteur penſe que c'eſt par l'intervention de ce milieu que ſont produits la plupart des grands phénomènes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce milieu, comme au premier reſſort de l'univers & à la première de toutes les forces. Il imagine que ſes vibrations ſont la cauſe qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conſerve & qui accroît dans les corps chauds l'intenſité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids.

Il le regarde auſſi comme la cauſe de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumière ; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile tranſmiſſion, effet qu'il attribue à l'attraction elle-même.

Il regarde auſſi la viſion comme un effet des vibrations de ce milieu excitées au fond de l'œil par les rayons de lumière & portées de là au *ſenſorium* à travers les filamens des nerfs optiques.

L'ouie dépendroit de même des vibrations de ce milieu, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui ſervent à cette ſenſation & portées au *ſenſorium* à travers les filamens de ces nerfs, & ainſi des autres ſens, *&c.*

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même milieu, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de là dans les muſcles à travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muſcles, & peuvent par là être la cauſe du mouvement muſculaire.

Ce milieu, ajoute M. Newton, n'eſt-il pas plus propre aux mouvemens céleſtes que celui des Carteſiens qui remplit exactement tout l'eſpace, & qui étant beaucoup plus denſe que l'or, doit réſiſter davantage ?

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce milieu peut être ſi rare, je le prierois de mon côté de me dire comment dans les régions ſupérieures de l'atmoſphère, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or ; comment un corps électrique peut, au moyen d'une ſimple friction, envoyer hors de lui une matière ſi rare & ſi ſubtile, & cependant ſi puiſſante, que quoique ſon émiſſion n'altère point ſenſiblement le poids du corps, elle ſe repande cependant dans une ſphère de deux pieds de diamètre, & qu'elle ſoulève des feuilles ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la diſtance d'un pied du corps électrique ; comment les émiſſions de l'aimant peuvent être aſſez ſubtiles pour paſſer à travers un carreau de verre, ſans éprouver de réſiſtance & ſans perdre de leur force, & en même temps aſſez puiſſantes pour faire tourner

l'aiguille magnétique par-delà le verre ?

Il paroît que les cieux ne ſont remplis d'aucune autre matière que de ce milieu éthéré ; c'eſt une choſe que les phénomènes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planètes & même des comètes dans leurs cours & dans leurs directions ? Comment accorder ces deux choſes avec la réſiſtance que ce milieu denſe & fluide dont les Cartéſiens rempliſſent les cieux, doit faire ſentir aux corps céleſtes ?

La réſiſtance des *milieux fluides* provient en partie de la cohéſion des particules du milieu, & en partie de la force d'inertie de la matière. La première de ces cauſes conſidérée dans un corps ſphérique eſt à peu près en raiſon du diamètre, toutes choſes d'ailleurs égales, c'eſt-à-dire en général, comme le produit du diamètre & de la vîteſſe du corps ; la ſeconde eſt proportionnelle au carré de ce produit.

La réſiſtance qu'éprouvent les corps qui ſe meuvent dans un fluide ordinaire, dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de réſiſtance qui proviendroit de la ténacité du milieu, peut être diminuée de plus en plus en diviſant la matière en de plus petites particules, en rendant ces particules plus polies & plus faciles à gliſſer ; mais l'autre qui reſte toujours proportionnelle à la denſité de la matière, ne peut diminuer que par la diminution de la matière elle-même.

La réſiſtance des milieux fluides eſt donc à peu près proportionnelle à leur denſité. Ainſi l'air que nous reſpirons étant environ 900000 fois moins denſe que l'eau, devra par cette raiſon réſiſter 900000 fois moins que l'eau, ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui ſe meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroiſſent éprouver d'autres réſiſtance que celle qui provient de la denſité & de la ténacité de ces fluides ; ce qui doit être en effet, en ſuppoſant leurs pores remplis d'un fluide denſe & ſubtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la ténacité des corps, & cependant elle ne diminue pas ſenſiblement la réſiſtance de l'eau. La réſiſtance de l'eau provient donc principalement de ſa force d'inertie ; & par conſéquent ſi les cieux étoient auſſi denſes que l'eau & le vif argent, ils ne réſiſteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient abſolument denſes ſans aucun vide, quand même les particules ſeroient fort ſubtiles & fort fluides, ils réſiſteroient beaucoup plus que le vif argent. Un globe parfaitement fluide, c'eſt-à-dire, ſans pores, perdroit dans un tel milieu la moitié de ſon mouvement dans le temps qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois ſon propre diamètre ; & un corps qui ne ſeroit ſolide qu'imparfaitement, la perdroit en beaucoup moins de temps.

Il faut donc, pour que le mouvement des planètes & des comètes ſoit poſſible, que les cieux ſoit vides de toute matière, excepté peut-être quelqu'émiſſion très-ſubtile des atmoſphères des planètes & des comètes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide denſe ne peut ſervir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens céleſtes, & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibrations de leurs parties, en quoi conſiſte leur

chaleur & leur activité. Un tel milieu doit donc être rejeté, ſelon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de ſon exiſtence; & ce milieu étant un fois rejeté, le ſyſtême qui fait conſiſter la lumière dans la preſſion d'un fluide ſubtil, tombe & s'anéantit de lui-même.

MILIEU, ſe dit en morale de ce qui eſt également éloigné des deux extrémités vicieuſes. *La libéralité tient le milieu entre la prodigalité & l'avarice.*

MILIEU, ſe dit figurément de certain tempérament qu'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différens, pour concilier des eſprits oppoſés. *On cherche un milieu pour les accorder.*

On dit en ce ſens, *il n'y a point de milieu à cela;* pour dire, il n'y a point d'autre parti à prendre que celui qu'on nous propoſe, il faut néceſſairement en paſſer par-là.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde qui eſt une diphtongue, eſt moyenne au ſingulier & longue au pluriel.

MILION; vieux mot qui ſignifioit autrefois milan, oiſeau de proie.

MILIORATI; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi dans le commerce, une eſpèce de ſoie qu'on tire d'Italie & particulièrement de Bologne & de Milan.

MILITAIRE; adjectif des deux genres. *Militaris.* Qui concerne les choſes de la guerre. *L'art militaire. La diſcipline militaire. Exploits militaires.*

On appelle *exercices*, ou *évolutions militaires*, les différentes manières de ranger, de diſpoſer & de faire agir les ſoldats.

On appelle *juſtice militaire*, celle qui s'exerce parmi les troupes, ſuivant l'uſage & les Ordonnances de la guerre.

On appelle *exécution militaire*, le dégât, le ravage qu'on fait dans un pays pour contraindre les habitans à faire ce qu'on en exige. *On les contraignit par exécution militaire à payer cent mille florins de contribution.*

On appelle auſſi figurément, *exécution militaire*, une exécution faite ſans les formalités requiſes.

Les Romains appeloient *teſtament militaire*, le teſtament qu'un homme faiſoit à l'armée, & dans lequel il étoit diſpenſé d'obſerver la plupart des formalités ordinaires.

Et ils appeloient *colonne militaire*, une colonne ſur laquelle étoit gravé le dénombrement des troupes d'une armée, par légion, ſelon leur rang, pour conſerver la mémoire de la quantité de ſoldats qu'on avoit employés à quelqu'expédition.

On appelle *architecture militaire*, l'art de fortifier les places en les garantiſſant par de ſolides conſtructions de l'inſulte des ennemis, de l'effort de la bombe, du boulet, *&c. Voyez* FORTIFICATION.

MILITAIRE, ſe dit auſſi ſubſtantivement pour ſignifier un homme de guerre. *Elle épouſa un militaire.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MILITAIREMENT; adverbe. *Bellicum in modum.* D'un manière militaire. *On les jugea militairement. Procéder militairement.*

MILITANTE; adjectif féminin qui n'a d'uſage que dans cette phraſe, *l'égliſe militante*, pour ſignifier l'aſſemblée des fidelles ſur la terre; ce qui ſe dit par oppoſition à *l'égliſe triomphante*, qui eſt l'aſſemblée des fidelles dans le ciel.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MILITER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Militare.* Combattre. Il n'eſt uſité qu'en matière de diſpute & en ſtyle de Palais : ainſi l'on dit, qu'*un moyen ne milite pas ;* pour dire, qu'il ne combat pas ceux qu'on a allégués, ou qu'il ne fait rien à l'affaire dont il eſt queſtion. *Cette raiſon, ces moyens militent pour lui, militent en ſa faveur.*

MILITSCH ; ville forte de Siléſie, à douze lieues, nord, de Breſlau.

MILLAC ; bourg de France en Poitou, à quatre lieues, nord-nord-oueſt, de Conflans.

MILLANÇAY ; petite ville de France dans le Bléſois, à deux lieues, nord-oueſt, de Romorantin. Il y a une Juſtice royale.

MILLAS ; bourg & marquiſat de France, en Rouſſillon, à trois lieues, oueſt-nord-oueſt, de Perpignan.

MILLE ; adjectif numéral de tout genre & qui ne prend point de *s* au pluriel. *Mille.* Dix fois cent. *Une troupe de mille fantaſſins. Il partit à la tête de mille chevaux. Une armée de cinquante mille hommes. Il n'a que mille écus de rentes. Un ſac de mille livres.*

Dans la ſupputation ordinaire des années, quand *mille* eſt ſuivi d'un ou de pluſieurs autres nombres, on met toujours *mil.* Ainſi l'on écrit, *l'an mil ſept cent*, & non pas, *l'an mille ſept cent*, &c.

MILLE, s'emploie quelquefois pour un nombre incertain, mais fort grand. *Il leur arriva mille aventures extraordinaires. Elle lui dit mille injures. On le menaça de lui donner mille coups de bâton. Il lui en fit mille remercimens. Je lui ai parlé mille & mille fois.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

On ne prononce qu'un *l* qui ne ſe mouille pas.

MILLE ; ſubſtantif maſculin. *Milliare.* Meſure itinéraire plus ou moins longue, ſelon les différens pays, & dont on ſe ſert particulièrement en Italie & en Angleterre.

Le mille d'Italie contient mille pas géométriques.

Le mille Anglois contient huit ſtades ; le ſtade quarante perches, & la perche ſeize pieds & demi.

Voici la réduction qu'a faite Caſimir des milles ou lieues des différens pays de l'Europe au pied Romain, lequel eſt égal au pied du Rhin, dont on ſe ſert dans tout le nord.

	pieds.
Le mille d'Italie	5000
d'Angleterre	5454
d'Écoſſe	6000
de Suede	30000
de Moſcovie	3750
de Lithuanie	18500
de Pologne	19850
d'Allemagne le petit	20000
le moyen	22500
le plus grand	25000
de France	15750
d'Eſpagne	21270
de Bourgogne	18000
de Flandres	20000
de Hollande	24000
de Perſe, qu'on nomme auſſi *paranſage*	18750
d'Égypte	25000

En termes de Marine, on appelle *milles de longitude*, le chemin que fait un vaiſſeau à l'eſt ou à l'oueſt,

par rapport au méridien d'où il eſt parti, d'où il fait voile; ou bien c'eſt la différence du chemin de longitude, ſoit orientale, ſoit occidentale, entre le méridien ſous lequel eſt le vaiſſeau, & celui d'où la dernière obſervation ou ſupputation a été faite.

MILLE-CANTON; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi de très-petites perches qui ſe prennent au mois de Juillet dans le lac de Genève; dans ce temps elles ne ſont pas plus groſſes que les plus petits fers de lacets: c'eſt un mêts fort délicat: c'eſt ce qu'on nomme de la *Montée* à Caën & de la *Sotteville* à Rouen: on publie quelquefois des défenſes de pêcher le mille-canton, pour empêcher que les rivières ne ſe dépeuplent.

MILLE-FEUILLE, ou HERBE À LA COUPURE; ſubſtantif féminin. Plante qui croît preſque partout le long des grands chemins, dans les lieux incultes, ſecs, dans les cimetières, dans les pâturages, *&c.* Sa racine eſt ligneuſe, fibreuſe, noirâtre; elle pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur d'un pied & demi, roides, cannelées, velues, rougeâtres, moelleuſes & rameuſes vers leurs ſommités: ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles de la camomille. Elles ſont rangées le long d'une côte & repréſentent une plume d'oiſeau; elles ont une odeur aſſez agréable & un goût un peu âcre: ſes fleurs naiſſent en été aux ſommités des branches en petites lombelles: chaque fleur eſt petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, ſoutenue par un calice cylindrique & écailleux; elles ſont ſuivies par des ſemences menues.

Cette plante eſt vulnéraire, réſolutive & aſtringente: on l'emploie intérieurement & extérieurement pour arrêter toutes ſortes d'hémorragies; elle eſt encore très-utile contre les hémorroïdes & les fleurs blanches trop abondantes; cependant les femmes & les filles ſujettes au flux hémorrhoïdal ne doivent pas trop en continuer l'uſage, qui leur cauſeroit une ſuppreſſion de règles plus facheuſe que les hémorroïdes. Son ſuc déterge d'une manière ſurprenante les ulcères vomiques du poumon.

MILLE-FLEURS; on appelle *eau de mille-fleurs*, l'urine de vache reçue dans un vaſe, pour la prendre enſuite en remède.

On appelle auſſi, *eau de mille-fleurs*, *huile de mille-fleurs*, de l'eau & de l'huile diſtillée de la bouze de vache. Et *roſſoli de mille-fleurs*, une ſorte de roſſoli dans la compoſition duquel il entre quantité de fleurs diſtillées.

MILLE-GRAINE; *voyez* PIMENT.

MILLÉNAIRE; adjectif des deux genres. *Millenarius.* Qui contient mille. *Le nombre millénaire.*

MILLÉNAIRE, s'emploie quelquefois ſubſtantivement, & l'on s'en ſert dans la chronologie pour ſignifier dix ſiècles ou mille ans. *On compte communément quatre millénaires depuis la création du monde juſqu'à Jeſus-Chriſt.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

Les deux *ll* ſe font ſentir.

MILLÉNAIRES; (les) on a ainſi appelé ceux qui croyoient qu'après le jugement univerſel, les élus demeureroient mille ans ſur la terre à jouir de toute ſorte de plaiſirs.

Ceux qui ont ſoutenu cette opinion n'étoient point une ſecte d'hérétiques ou de ſchiſmatiques ſéparés de

de l'Égliſe ; c'étoient des anciens Pères de l'Égliſe, célèbres par leur doctrine & par leur ſainteté, qui ont de bonne foi & ſans opiniâtreté, ſoutenu une opinion qu'ils croyoient voir clairement établie dans l'Écriture. Ce ſentiment venoit des Juifs, qui attendoient ſous le Meſſie un règne de mille ans ſur la terre, comme on le voit dans le quatorzième livre d'Eſdras. Mais celui qui donna le plus de cours à ce ſyſtême, fut Papias diſciple de St. Jean l'Évangéliſte, qui prétendoit avoir reçu des Apôtres & de leurs diſciples l'opinion du règne de Jésus-Christ pendant mille ans ſur la terre. Caïus Prêtre de l'Égliſe romaine, qui vivoit au ſecond ſiècle de l'Egliſe, traite le ſentiment des Millénaires de fable inventée par Cérinthe.

MILLE-PERTUIS ; ſubſtantif maſculin. *Hypericum.* Plante qui croît en abondance dans les champs, dans les bois & aux lieux incultes. Sa racine eſt dure, jaunâtre & fibreuſe : elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pied & demi, roides, ligneuſes, rondes, rougeâtres & rameuſes. Ses feuilles naiſſent deux à deux, oppoſées, ſans queue, liſſes, veinées, & paroiſſant perforées en nombre d'endroits lorſqu'on les expoſe au ſoleil, & qu'on regarde à travers. Mais ces points tranſparens ne ſont autre choſe que des véſicules remplies d'un ſuc huileux, d'un ſaveur aſtringente & un peu amère, & qui laiſſe de la ſéchereſſe ſur la langue. Ses fleurs naiſſent en grand nombre aux ſommités des branches : elles ſont jaunes, diſpoſées en roſe. Il leur ſuccède pour fruits de petites capſules à trois coins, empreintes d'un ſuc rouge, diviſées en trois loges, remplies de ſemences, très-petites, luiſantes, d'un brun noirâtre, d'une ſaveur amère, réſineuſe, & d'une odeur de poix.

Les fleurs & les ſommets remplis de graines étant pilés, répandent un ſuc rouge comme du ſang, d'une odeur aſſez agréable. Cette plante contient beaucoup d'huile eſſentielle, ſemblable à l'huile de térébenthine.

Le millepertuis ordinaire eſt d'un grand uſage, & ſert beaucoup dans pluſieurs maladies : il tient le premier rang parmi les plantes vulnéraires ; on s'en ſert pour mondifier & conſolider les plaies & les ulcères, tant internes qu'externes, & notamment pour les contuſions. Il guérit le crachement & le piſſement de ſang, réſout le ſang grumelé, & excite les règles. On le recommande beaucoup pour détruire les vers, pour la paſſion hiſtérique & l'aliénation de l'eſprit : auſſi l'appelle-t-on *fuga demonum.* Cette plante eſt la baſe de la plupart des baumes par infuſion & par diſtillation. Dans les boutiques on tient une huile de millepertuis faite par infuſion : elle eſt rougeâtre. A Montpellier on macère les fleurs de cette plante dans une liqueur réſineuſe tirée des véſicules d'orme.

MILLE PIEDS ; ſubſtantif maſculin. *Mille pedes.* On donne ce nom à des inſectes ovipares, fournis d'une très-grande quantité de pieds : il y a des perſonnes qui les confondent mal à propos avec les cloportes. Les mille-pieds ſont de différentes couleurs & grandeurs : quelquefois ils ſont lumineux. Il y en a qui ont cinquante-deux articulations mobiles jointes enſemble en façon d'anneaux, & armées chacune de deux pieds ; ce qui compoſe le nombre

de cent quatre pieds. Près de la bouche ſortent deux pinces garnies d'ongles noirs, pointus & crochus, leſquelles ſervent à l'animal pour ſe ſaiſir des autres ſortes d'inſectes dont il ſe nourrit. Seba a vu un millepieds qui avoit deux pieds fort longs qui ſortoient de la partie poſtérieure de ſon corps; chacun de ces pieds qui étoit formé de quatre articulations, étoit auſſi muni d'un croc pointu. La tête qui ſemble n'être qu'une longue articulation, porte deux longues cornes pointues & articulées. Ces inſectes ſe logent aſſez communément dans le bois des vaiſſeaux. Ils ſe mettent en rond pour ſe repoſer : la forme de leur corps eſt arrondie. En conſidérant leur manière de vivre, on les prendroit pour des eſpèces de vers de mer.

Les mille-pieds d'Amboine & de la mer de Hollande dont parle Seba, ſont une eſpèce particulière de ces grands vers de mer, qui ſe forment dans les vieux pilotis enfoncés dans la mer.

Les mille-pieds d'Amérique ſe trouvent dans les bois & lieux inculres, & nuiſent beaucoup aux Nègres; car leur piqûre & leur morſures ſont auſſi dangereuſes que celles du ſcorpion; mais heureuſement les ſerpens aveugles en diminuent le nombre. Le mille-pieds d'Amérique marche avec une aiſance & une agilité étonnante; mais ſi par accident il perd une de ſes pattes, ſa courſe devient plus lente & ſa marche plus gênée. Cet animal peut ſe tourner de toutes parts. La femelle n'a point de cornes : elle porte ſes œufs comme le ſalicoque, ſous le ventre; dès que les petits mille-pieds en ſont ſortis, ils quittent auſſi-tôt la mère, commencent à ramper, & ſe répandent partout à la ronde.

Ces animaux ſe trouvent auſſi abondamment aux Indes orientales qu'en Occident, & ſingulièrement au Cap de Bonne-Eſpérance, où ils ont juſqu'à ſix pouces & plus de longueur; leur couleur eſt fauve.

M. de Réaumur a appelé *mille-pieds à dard*, des inſectes aquatiques qui n'ont que ſept à huit lignes de longueur. Ils ſont remarquables par une trompe ou dard charnu qu'ils portent en devant de leur tête, & qu'on ne trouve pas aux mille-pieds des autres eſpèces : ils ſe ſoutiennent dans l'eau & y nagent au moyen des inflexions qu'ils font faire à leur corps avec vîteſſe; ils ſe repoſent & ils rampent ſur tous les corps qu'ils rencontrent. M. Trembley dit qu'on en trouve beaucoup ſur les plantes aquatiques, & qu'ils deviennent la nourriture des polypes d'eau douce. Les mille-pieds à dards peuvent être regardés auſſi comme de véritables polypes, puiſqu'ils ont la propriété d'être multipliés en les coupant; c'eſt-à-dire, que toutes les portions coupées de leur corps deviennent autant de mille-pieds ſemblables au premier.

MILLEPORE, ou MILLEPORITE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de madrépore ou de coralloïde, communément de figure d'arbre ou de buiſſon, dont la ſuperficie ou les extrémités ſont marquées de petits pores ſimples qui vont juſqu'au centre de la tige en traverſant tout le corps poreux.

Les millepores diffèrent peu des madrepores; ceux-ci ſont toujours étoilés & compoſennent dans leur claſſe tous les aſtroïtes rameux ou branchus; les étoiles s'y préſentent

d'une manière très-diſtincte ; au lieu que les millepores n'ont que des trous ſimples non étoilés ; du moins ils ne le paroiſſent pas à l'œil.

Parmi les millepores branchus, ſortant de la mer, ou devenus foſſiles, il y en a dont la ſuperficie eſt couverte de petites cavités peu profondes en apparence ; d'autres ſont couverts de pointes épineuſes & poreuſes ; d'autres ont les branches comprimées en forme de corne de daim, poreuſes ou comme piquées de trous d'épingles ; c'eſt une ſorte de frondipore ; d'autres ont les branches compoſées d'écailles ou de petits tubercules, ou de véſicules poreuſes. Les millepores à forme de buiſſon ſont également ſolides, & à pores ſimples.

MILLERET ; ſubſtantif maſculin. Sorte d'agrémens unis ou feſtonnés dont ou borde les bandes qui garniſſent les robes des Dames.

On ne prononce qu'un *l*.

MILLEROLE ; ſubſtantif féminin. Meſure dont on ſe ſert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olives. Elle revient à *66* pintes meſure de Paris

MILLERY ; bourg de France dans le Lyonnois, à quatre lieues, ſud-ſud-oueſt, de Lyon.

MILLESIME ; ſubſtantif maſculin. *Milleſimus*. Terme dont on ſe ſert en parlant de monnoies & de médailles, & par lequel on entend l'année qui eſt marquée ſur une médaille, ſur une pièce de monnoie. *Le milléſime de cette médaille n'eſt pas aiſé de déchiffrer.*

Il ſe dit par extenſion, des médailles frappées avant l'an mille. *On voit par le milléſime que cette médaille fut frappée ſous Néron.*

Les deux *ll* ſe font ſentir.

MILLET ou MIL ; ſubſtantif maſculin. *Milium*. Plante dont il y a pluſieurs eſpèces. Les principales ſont le *grand millet* ou *ſorgo*, & *le petit millet* ou *mil commun*.

Le *grand millet* pouſſe pluſieurs tuyaux ſemblables à ceux des roſeaux, à la hauteur de huit ou dix pieds, noueux, remplis d'une moelle blanche & douceâtre, que Mathiole vante comme un remède contre les écrouelles. Des nœuds des tuyaux ſortent des feuilles aſſez ſemblables à celles du roſeau, garnies de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en faiſant deſcendre la main le long de la feuille. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges en manière de bouquets ; elles ſont petites, jaunes, compoſées de pluſieurs étamines qui ſortent du milieu d'un calice à deux feuilles. Il y a communément un calice mâle, porté ſur un pédicule à côté d'un calice hermaphrodite qui eſt aplati par le dos. Aux fleurs ſuccèdent des ſemences plus groſſes que celles du millet ordinaire. Lorſque les ſemences ont été ſecouées, il reſte des pédicules en forme de gros filamens, dont on ſe ſert pour faire des broſſes.

Le *grand millet* ou *ſorgo* aime une terre graſſe & humide. Il a été apporté des Indes en Eſpagne, & delà dans les autres pays chauds où on le cultive principalement. Le plus grand uſage que l'on faſſe de ce grain dans ces pays, eſt pour engraiſſer les poules & les pigeons dont il rend la chair exquiſe ; cependant en Italie les gens de campagne le font moudre & en font du pain, mais qui eſt noir, âpre & de difficile digeſtion, & qui fournit peu de nourriture.

Le *petit millet* différe de l'autre par la petiteſſe de la plante & des grains ; il ſe plaît particulièrement dans une terre douce & légère ; on doit le ſemer fort clair & le recouvrir de terre. Le jeune millet craint beaucoup les gelées ; c'eſt pourquoi on ne doit le ſemer qu'en Mai ; on peut même en ſemer encore vers la fin de Juin. Un mois après que le millet eſt levé, on éclaircit les pieds, & il faut laiſſer ſept à huit pouces de diſtance entre chaque pied, ſans quoi il ne produiroit preſque rien. Le millet ſemé en Mai ſe récolte ordinairement en Septembre, & celui qui a été ſemé en Juin ſe recueille vers la fin d'Octobre. On a obſervé que les millets tardifs grainent moins que ceux qui ſont hâtifs. Ces ſortes de plantes épuiſent beaucoup les terres, ainſi que le blé de Turquie. Lorſque les pannicules ſont en grains, on doit garnir le champ de quelque épouvantail, autrement les oiſeaux en auroient bientôt fait la récolte.

Les femmes font la récolte du millet en coupant les pannicules ou épis du dernier nœud. On bat ces pannicules au fleau ; & lorſque ce grain a été ſerré bien ſec, il ſe conſerve très-bien, quoiqu'on ne le remue que rarement, & le charançon ne l'attaque pas. On prépare avec le millet mondé des mets qui reſſemblent aſſez au ris.

Dans la Guyane le millet ſe récolte deux mois après qu'il a été ſemé ; les Sauvages le rôtiſſent ſur les charbons & le mangent : les Galibis en font du palinot ; (eſpèce de bière) on eſt obligé dans ce pays de faire garder les pièces de millet par de vieux Nègres, car les ſinges en ſont fort friands & s'aſſemblent par troupes pour l'arracher.

Proverbialement & populairement, pour dire que ce qu'on donne à quelqu'un n'eſt pas à beaucoup près ſuffiſant pour ſes beſoins, on dit, que *c'eſt un grain de millet dans la gueule d'un âne.*

On prononce *miliet.*

MILLIAIRE ; adjectif des deux genres, & qui ne ſe dit que dans cette phraſe, *colonne milliaire*, en parlant des colonnes que les Romains plaçoient auprès de leurs grands chemins, & ſur leſquelles la diſtance des lieux étoit marquée en comptant par milles. *Auguſte fit ériger une colonne milliaire près du temple de Saturne.*

MILLIAR ; ſubſtantif maſculin. Dix fois cent millions. *Les dettes de l'Etat montoient à plus de deux milliars.*

On ne prononce qu'un *l.*

MILLIASSE ; ſubſtantif féminin du ſtyle familier. Terme dont on ſe ſert par quelque ſorte de mépris pour exprimer un fort grand nombre. *Il coucha dans un lit où il y avoit une milliaſſe de punaiſes.*

On ne prononce qu'un *l.*

MILLIÈME ; adjectif numéral des deux genres. *Milleſimus.* Nombre d'ordre qui achève le nombre de mille. *La millième année après le déluge.*

Il ſe dit auſſi d'une des parties d'un tout compoſé de mille parties ; & dans ce ſens on l'emploie d'ordinaire par exagération. *Il n'a pas la millième partie du bien que vous lui donnez.*

MILLIÈME, eſt encore quelquefois ſubſtantif maſculin, & alors il ſignifie la millième partie. *Il n'a qu'un millième dans cette affaire.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

MILLIER ; ſubſtantif maſculin. *Mille.* Nom collectif contenant mille. *Un millier de clous. Un millier de fagots.*

MILLIER, ſignifie auſſi mille livres peſant. *Cette cloche pèſe douze milliers.*

On dit encore, *un millier de foin, un millier de paille ;* pour dire, un millier de bottes de foin, un millier de bottes de paille.

On ne prononce qu'un *l.*

MILLION ; ſubſtantif maſculin. *Centies mille.* Dix fois cent mille. *On compte vingt millions d'hommes en France. Un million de louis fait vingt-quatre millions de livres.*

MILLION, ſe dit abſolument en termes de Finances, pour ſignifier un million de livres. *On dit qu'il a plus d'un million de revenu. Il y a un million à gâgner dans cette entrepriſe.*

On dit, *qu'une perſonne eſt riche à millions ;* pour dire, qu'elle eſt extrêmement riche.

MILLION, ſe dit auſſi d'un nombre incertain & indéterminé. *On l'a averti un million de fois de ſe tenir ſur ſes gardes. Il me charge de vous faire de ſa part un million de remercimens.*

On ne prononce qu'un *l.*

MILLIONNAIRE ; ſubſtantif des deux genres. Il ſe dit d'une perſonne extrêmement riche. *Ce Négociant eſt un millionnaire.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

On prononce *milionaire.*

MILLIONIÈME ; adjectif numéral des deux genres. Nombre d'ordre qui achève le nombre d'un million.

MILLOUR ; vieux mot qui ſignifioit autrefois meilleur.

MILLY ; petite ville de France, dans le Gâtinois, à quatre lieues, oueſt, de Fontainebleau. Il y a un Bailliage, une Égliſe collégiale, *&c.*

MILLY, eſt auſſi le nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt ſitué dans le Beauvoiſis, ſur le Terrain, à deux lieues, nord-oueſt, de Beauvais ; & l'autre en Normandie, à une lieue & demie, ſud-oueſt, de Mortain.

MILO, (Titus Annius) brigua le Conſulat, & pour l'obtenir il ſuſcita dans Rome pluſieurs factions. Ces cabales produiſirent la mort de Clodius, Tribun du Peuple, qu'il tua 52 ans avant Jésus-Christ. Cicéron ſe chargea de le défendre contre ſes accuſateurs ; mais comme le Tribunal de l'Orateur étoit aſſiégé de ſoldats, leur aſpect, leurs murmures & les cris que pouſſoient les partiſans de Clodius, troublèrent ſa mémoire ; il ne put prononcer ſon plaidoyer tel qu'il l'avoit compoſé. Milo fut exilé à Marſeille où Cicéron lui envoya ſon diſcours. Après l'avoir lu il s'écria : *ô Cicéron ! ſi vous aviez parlé ainſi, Milo ne mangeroit pas des barbeaux à Marſeille.*

MILO ; île de l'Archipel, au nord de l'île de Candie, & au ſud-oueſt de celle d'Argentière dont elle n'eſt qu'à trois milles. Elle eſt preſque ronde & elle a environ 20 lieues de circuit : il y a un port qui eſt un des plus grands & des plus sûrs de la Méditerranée ; il ſert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent.

Cette île, après s'être gouvernée par ſes propres lois, paſſa comme toute la Grèce, ſous la domination des Romains, enſuite ſous celle des Empereurs Grecs ; Marc Sanudo, premier Duc de l'Archipel la joi-

gnit en 1207 au Duché de Naxie, mais Barberouſſe, *Capitan Bacha*, la ſoumit avec le duché de Naxie à l'Empire de Soliman II. Les Ruſſes viennent de l'enlever aux Turcs.

Cette île abonde en mines de fer, de ſoufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel où continuellement il ſe prépare de l'eſprit de ſel, de l'alun, du ſoufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela eſt mis en mouvement par des braſiers que le fer & le ſoufre y excitent jour & nuit.

Le rocher ſpongieux & caverneux qui ſert de fondement à cette île, eſt comme une eſpèce de poële qui en échauffe doucement la terre & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La ſéve de cette terre eſt admirable, les champs ne s'y repoſent jamais. La première année on y sème du froment, la ſeconde de l'orge, & la troiſième on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle mêle.

La campagne eſt chargée de toutes ſortes de biens & de gibiers; on y fait bonne chère à peu de frais: le printemps y offre un tapis admirable, parſemé d'anémones ſimples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles eſpèces qui ſe voient dans nos parterres. L'heureuſe température de Milo & la bonté de ſes pâturages contribuent beaucoup à l'excellence des beſtiaux qu'on y nourrit. On y voit encore ces troupeaux de chèvres dont les chevreaux ont été ſi vantés par Julius Pollux.

On ne leſſive point le linge dans cette île; on le laiſſe tremper dans l'eau; puis on le ſavonne avec une terre blanche cimolée ou craie que Dioſcoride & Pline appellent *la terre de Milo*, parceque de leur temps, la meilleure ſe trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes où l'on ſent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume ſe trouvent dans des mines qui ſont à une demi-lieue de la ville de Milo.

L'air de cette île eſt aſſez mal ſain; les eaux, ſurtout celles des bas fonds, y ſont mauvaiſes à boire, & les habitans y ſont ſujets à des maladies dangereuſes.

La ville capitale eſt ſituée dans la partie orientale de l'île, & ſe nomme auſſi *Milo*. Elle contient, dit-on, quatre ou cinq mille ames.

MI-LODS; ſubſtantif maſculin pluriel & terme de Juriſprudence. On appelle ainſi les droits ſeigneuriaux qui ſe payent en Pays de droit écrit, par les poſſeſſeurs d'héritages roturiers, à toutes les mutations de propriété qui ne donnent pas lieu aux droits de lods & ventes.

Le droit de mi-lods n'eſt connu qu'en Pays de droit écrit, & il ſe perçoit à raiſon du douzième du prix de l'héritage.

Le droit de mi-lods n'eſt point dû en Beaujolois pour les mutations des héritages arrivés par ſucceſſion directe, aſcendante, deſcendante & collatérale, donation & legs, ſuivant des actes de notoriété du Bailliage de Villefranche, des 9 Avril 1715, & 10 Janvier 1746; mais il ſe paye à M. le Duc d'Orléans, pour les échanges d'héri-

ges qui ſont ſitués en cette province, au moyen de ce que Son Alteſſe a acquis ces droits de Sa Majeſté en 1682, ſuivant un autre acte de notoriété du 5 Décembre 1718.

Lorſque dans une même année il arrive pluſieurs mutations qui donnent ouverture aux droits de mi-lods, il n'eſt dû qu'un ſeul droit, à l'exemple du relief.

Les mutations occaſionnées par les ſucceſſions directes, ne donnent pas ouverture aux droits de mi-lods; mais ils ſont dûs pour les ſucceſſions collatérales & pour celles entre mari & femme.

Dans le Forez & le Lyonnois, il n'eſt point dû de mi-lods lorſqu'un des frères eſt décédé avant le partage, ni quand par le partage, un héritier prend de l'argent & l'autre des héritages.

Il n'eſt pas dû de mi-lods non plus pour le changement arrivé dans la propriété des héritages par un partage annullé.

Les mi-lods ſont dûs quand l'héritage donné retourne au Donateur, à cauſe de la révocation de la donation pour ingratitude, ou pour raiſon des enfans qui ſurviennent. Ils ſont encore dûs quand l'héritage retourne au Donateur par droit de réverſion.

Bretonnier rapporte un arrêt de l'année 1699, par lequel il a été jugé qu'il n'eſt point dû de droits de mi-lods lorſque la donation d'un héritage eſt révoquée, faute par le Donataire de payer la penſion ſtipulée.

Il n'eſt point dû de mi-lods pour la vente d'un uſufruit en pays de droit écrit, par la même raiſon qu'il n'eſt point dû de lods & ventes ailleurs.

MILOGLOSSES; ſubſtantif maſculin pluriel & terme d'Anatomie. On appelle ainſi deux petits muſcles plats qui ſe portent tranſverſalement de la foſſe que l'on voit à la face interne de la mâchoire inférieure, au-deſſous du bord alvéolaire, à la baſe de la langue, & s'y perdent à côté des gloſſo-pharyngiens. Ces muſcles manquent ſouvent; & quand ils exiſtent, ils tirent la langue ſur le côté.

MILOHYOÏDIEN; ſubſtantif maſculin & terme d'Anatomie. Muſcle large & plat qui vient d'une foſſe que l'on remarque à la face interne de l'os maxillaire, au-deſſous du bord alvéolaire, & ſe termine à la partie latérale & ſupérieure de l'os hyoïde. Les fibres muſculaires d'un côté du muſcle, vont ſe terminer pour la plus grande partie, à une ligne tendineuſe qui va depuis la ſymphiſe du menton où ſe rendent également une partie des fibres du côté oppoſé; ce qui a fait que pluſieurs Anatomiſtes l'ont conſidéré comme un muſcle penniforme. On peut, par la même raiſon, le conſidérer comme un muſcle digaſtrique. Quelques-uns cependant en font deux muſcles qu'ils regardent comme la première paire de l'os hyoïde: les fibres les plus voiſines du menton ſont les plus courtes, parcequ'elles vont obliquement s'attacher à la ligne ligamenteuſe dont nous avons parlé; il n'y a que les fibres poſtérieures qui forment environ un quart de muſcle de chaque côté, qui vont s'attacher à la baſe de l'os hyoïde.

Ce Muſcle forme le fond de la bouche; lorſqu'il ſe contracte dans le temps que les abaiſſeurs de l'os hyoïde ſe relâchent, il porte cet os en haut. S'il n'y a qu'un de ſes

côtés qui ſe contracte, il tire l'os hyoïde de côté; mais ſi les abaiſſeurs de l'os hyoïde ſe contractent dans le même temps que lui, il tire en bas la mâchoire inférieure & fait ouvrir la bouche.

MILON, fameux Athlète de Crotone, s'étoit accoutumé dès ſa jeuneſſe à porter de gros fardeaux. En augmentant tous les jours leur poids, il étoit parvenu à charger ſur ſes épaules un des plus forts taureaux. Il en donna le ſpectacle aux jeux olympiques, & après l'avoir porté l'eſpace de cent vingt-cinq pas, il le tua d'un coup de poing & le mangea, dit-on, tout entier en un ſeul jour; il ſe tenoit ſi ferme ſur un diſque qu'on avoit huilé pour le rendre gliſſant, qu'il étoit impoſſible de l'y ébranler. Cet Athlète ſuivoit exactement les leçons de Pythagore. On rapporte que la colonne de la ſalle où il tenoit école, s'étant ébranlée, il la ſoutint lui ſeul & donna le temps aux auditeurs de ſe retirer. Milon remporta ſept victoires aux jeux Pythiens, & ſix aux jeux Olympiques. Il ſe préſenta une ſeptième fois, mais il ne put combattre faute d'antagoniſte. Devenu vieux il voulut avec ſes mains ſéparer le tronc d'un gros arbre: il en vint à bout, mais les longs efforts qu'il fit l'ayant épuiſé, les deux parties du tronc ſe réunirent & il ne put en arracher ſes mains; il étoit ſeul, & fut dévoré par les bêtes ſauvages 500 ans avant Jésus Christ.

MILO-PHARYNGIENS; ſubſtantif maſculin pluriel & terme d'Anatomie. Nom d'une paire de petits muſcles qui s'attachent par une de leurs extrémités à la foſſe que l'on remarque à la face interne de la mâchoire inférieure, au-deſſus du bord alvéolaire, & par l'autre, au pharynx. C'eſt M. Douglas qui a parlé de ces muſcles que M. Winſlow avoue n'avoir jamais vus diſtinctement.

MILORD; *voyez* Lord.

MILSUNGEN; petite ville & château d'Allemagne, dans la baſſe Heſſe, ſur la Fulde. C'eſt le chef-lieu d'un Bailliage conſidérable où l'on fabrique d'excellens pots de terre fine.

MILTENBERG; petite ville d'Allemagne, dans l'Électorat de Mayence, près du Mein, à ſix lieues au-deſſus d'Aſchaffenbourg. On y recueille d'excellent vin.

MILTIADE, Général Athénien, fonda une colonie dans la Cherſonèſe de Thrace, après avoir vaincu les peuples qui s'oppoſoient à cet établiſſement. Les Perſes ayant déclaré la guerre aux Athéniens, s'avancèrent vers Marathon, petite ville ſituée ſur le bord de la mer. Athènes n'eut que dix mille hommes à y oppoſer. L'armée avoit à ſa tête dix Chefs qui devoient commander tour à tour; mais l'amour public l'emportant ſur le déſir de gouverner, chacun de ces Chefs ſe démit de ſes droits en faveur de Miltiade. Ce Général habile rangea ſes troupes auprès d'une montagne, & fit jeter ſur les deux côtés de grands arbres afin de couvrir le flanc de ſon armée, & de rendre inutile la cavalerie des Perſes. Le combat fut rude & opiniâtre: le nombre accabla d'abord les Grecs; enfin ils mirent les Perſes en déroute, les pourſuivirent juſqu'à leurs vaiſſeaux & détruiſirent une partie de leur flotte 490 ans avant Jésus-Christ. Quelques années après les Athéniens donnèrent au vainqueur une flotte de

ſoixante-dix

ſoixante-dix vaiſſeaux pour aller tirer vengeance des îles qui avoient prêté leurs ſecours aux Perſes. Il en conquit pluſieurs; mais ſur un faux bruit de l'arrivée de la flotte des Perſes, il ſe crut obligé de lever le ſiége qu'il avoit mis devant une ville de l'île de Paros. Il revint à Athènes avec ſa flotte. Une bleſſure dangereuſe qu'il avoit reçue au ſiége, l'empêcha de paroître en public. On profita de ces circonſtances pour jeter des ſoupçons ſur ſa conduite. Xantippe l'accuſa devant l'aſſemblée du peuple, d'intelligence avec le Roi de Perſe. Le crime ne peut pas être prouvé; cependant on le condamne à être précipité dans le Barratre, lieu où l'on jetoit les plus grands criminels. Le Magiſtrat s'oppoſe à un jugement ſi inique; tout ce qu'il put obtenir, en expoſant les ſervices ſignalés que Miltiade avoit rendus à la patrie, ce fut de faire commuer la peine de mort en une amende de 50 talens qu'il étoit hors d'état de payer. Il fut jeté en priſon où il mourut bientôt après de ſa bleſſure.

MILTON; (Jean) nom d'un célèbre Poëte Anglois né à Londres en 1608, & mort à Brunhil en 1674. Voyageant en Italie dans ſa jeuneſſe, il vit repréſenter à Milan une comédie intitulée *Adam* ou *le péché originel*, écrite par un certain *Andreino*, & dédiée à *Marie de Médicis*, Reine de France: le ſujet de cette comédie étoit la chûte de l'homme. Les acteurs étoient *Dieu le père*, les *Diables*, les *Anges*, *Adam*, *Eve*, le *Serpent*, la *mort* & les *ſept Péchés mortels*. Ce ſujet digne du génie abſurde du théâtre de ce temps-là, étoit écrit d'une manière qui répondoit au deſſein.

La ſcène s'ouvre par un chœur d'*Anges*, & *Michel* parle ainſi au nom de ſes confrères; » que l'arc-» en-ciel ſoit l'archet du violon du » firmament; que les ſept planètes » ſoient les ſept notes de notre » muſique; que le temps batte » exactement la meſure; que les » vents jouent del'orgue, *&c.* Toute la pièce eſt dans ce goût.

Milton qui aſſiſta à cette repréſentation, ajoute M. de Voltaire d'après qui nous parlons, découvrit à travers l'abſurdité de l'ouvrage & la ſublimité cachée du ſujet. Il y a ſouvent dans des choſes où tout paroît ridicule ou vulgaire, un coin de grandeur qui ne ſe fait appercevoir qu'aux hommes de génie. *Les ſept péchés mortels danſant avec le Diable*, ſont aſſurément le comble de l'extravagance & de la ſottiſe; mais *l'Univers rendu malheureux par la foibleſſe d'un homme, les bontés & les vengeances du Créateur, la ſource de nos malheurs & de nos crimes*, ſont des objets dignes du pinceau le plus hardi. Il y a ſurtout dans ce ſujet je ne ſais quelle horreur ténébreuſe, un ſublime ſombre & triſte qui ne convient pas mal à l'imagination angloiſe. Milton conçut le deſſein de faire une tragédie de la farce d'*Andreino*.

Dans le temps qu'il y travailloit la ſphère de ſes idées s'élargiſſoit à meſure qu'il penſoit. Son plan devint immenſe ſous ſa plume, & enfin au lieu d'une tragédie qui après tout n'eût été que bizarre & non intéreſſante, il imagina un poëme épique, eſpèce d'ouvrage dans lequel les hommes ſont convenus d'approuver ſouvent le bizarre ſous le nom du merveilleux.

Les guerres civiles d'Angleterre ôtèrent long-temps à *Milton* le loisir néceſſaire pour l'exécution d'un ſi grand deſſein. Il étoit né avec une paſſion extrême pour la liberté. Ce ſentiment l'empêcha toujours de prendre parti pour aucune des ſectes qui avoient la fureur de dominer dans ſa Patrie. Il ne voulut fléchir ſous le joug d'aucune opinion humaine, & il n'y eut point d'Égliſe qui pût ſe vanter de compter Milton pour un de ſes membres. Mais il ne garda point cette neutralité dans les guerres civiles du Roi & du Parlement. Il fut un des plus ardens ennemis de l'infortuné Roi *Charles I.* Il entra même aſſez avant dans la faveur de *Cromwel*; & par une fatalité qui n'eſt que trop commune, ce zélé républicain fut le ſerviteur d'un tyran: il fut Secrétaire *d'Olivier Cromwel*, *de Richard Cromwel*, & du *Parlement*, ce qui dura juſqu'au temps de la reſtauration. Les Anglois employèrent ſa plume pour juſtifier la mort de leur Roi, & pour répondre au livre que *Charles II* avoit fait écrire par *Saumaiſe* au ſujet de cet événement tragique. Jamais cauſe ne fut plus belle & ne fut ſi mal plaidée de part & d'autre. *Saumaiſe* défendit en pédant le parti d'un Roi mort ſur l'échaffaud, d'une Famille Royale errante dans l'Europe, & de tous les Rois mêmes de l'Europe intéreſſés dans cette querelle. *Milton* ſoutint en mauvais déclamateur la cauſe d'un peuple victorieux qui ſe vantoit d'avoir jugé ſon Prince ſelon les lois. La mémoire de cette révolution étrange ne périra jamais chez les hommes, & les livres de *Saumaiſe* & de *Milton* ſont déjà enſevelis dans l'oubli. *Milton* que les Anglois regardent aujourd'hui comme un Poëte divin, étoit un très-mauvais écrivain en proſe.

Il avoit cinquante-deux ans lorſque la Famille Royale fut rétablie. Il fut compris dans l'amniſtie que *Charles II* donna aux ennemis de ſon père; mais il fut déclaré par l'acte même d'amniſtie, incapable de poſſéder aucune charge dans le Royaume. Ce fut alors qu'il commença ſon poéme épique à l'âge où *Virgile* avoit fini le ſien. A peine avoit-il mis la main à cet ouvrage, qu'il fut privé de la vue. Il ſe trouva pauvre, abandonné & aveugle, & ne fut point découragé. Il employa neuf années à compoſer le *Paradis perdu*. Il avoit alors très-peu de réputation: les beaux eſprits de la Cour de *Charles II*, ou ne le connoiſſoient pas, ou n'avoient pour lui nulle eſtime. Il n'eſt pas étonnant qu'un ancien Secrétaire de *Cromwel*, vieilli dans la retraite, aveugle & ſans bien, fût ignoré ou mépriſé dans une Cour qui avoit fait ſuccéder à l'auſtérité du gouvernement du protecteur, toute la galanterie de la Cour de *Louis XIV*, & dans laquelle on ne goûtoit que les poéſies efféminés, la molleſſe de *Waller*, les ſatyres du Comte de *Rocheſter* & l'eſprit de *Cowley*.

Une preuve indubitable qu'il avoit très-peu de réputation, c'eſt qu'il eut beaucoup de peine à trouver un Libraire qui voulût imprimer ſon *Paradis perdu*. Le titre ſeul révoltoit, & tout ce qui avoit quelque rapport avec la Religion, étoit alors hors de mode. Enfin *Tompſon* lui donna trente piſtoles de cet ouvrage qui a valu depuis plus de cent mille écus aux héritiers de ce *Tompſon*. Encore ce Libraire avoit-il ſi peur de faire un mauvais marché, qu'il ſtipula que la moitié de

ces trente piſtoles ne ſeroit payable qu'en cas qu'on fît une ſeconde édition du poéme ; édition que *Milton* n'eut jamais la conſolation de voir. Il reſta pauvre & ſans gloire : ſon nom doit augmenter la liſte des grands génies perſécutés de la fortune.

Le *Paradis perdu* fut donc négligé à Londres, & *Milton* mourut ſans ſe douter qu'il auroit un jour de la réputation. Ce fut le Lord *Sommers* & le Docteur *Atterbury*, depuis Évêque de Rocheſter, qui voulurent enfin que l'Angleterre eût un poéme épique. Ils engagèrent les héritiers de *Tompſon* à faire une belle édition du *Paradis perdu*. Leur ſuffrage en entraîna pluſieurs. Depuis, le célèbre M. *Addiſſon* écrivit en forme pour prouver que ce poéme égaloit ceux de *Virgile* & d'*Homère* : les Anglois commencèrent à ſe le perſuader, & la réputation de *Milton* fut fixée.

Les François rioient encore quand on leur diſoit que l'Angleterre avoit un poéme épique dont le ſujet étoit le *Diable* combattant contre *Dieu*, & un ſerpent qui perſuade à une femme de manger une pomme. Ils ne croyoient pas qu'on pût faire ſur ce ſujet autre choſe que des vaudevilles, lorſque M. *Dupré de Saint-Maur* donna une traduction en proſe françoiſe de ce poéme ſingulier. On fut étonné de trouver dans un ſujet qui paroît ſi ſtérile, une ſi grande fertilité d'imagination ; on admira les traits majeſtueux avec leſquels il oſe peindre *Dieu*, & le caractère encore plus brillant qu'il donne au *Diable*. On lut avec beaucoup de plaiſir la deſcription du jardin d'*Eden* & des amours innocens d'*Adam* & d'*Eve*. En effet il eſt à remarquer que dans tous les autres poëmes, l'amour eſt regardé comme une foibleſſe, dans *Milton* ſeul il eſt une vertu. Le Poëte oſa lever d'une main chaſte le voile qui couvre ailleurs les plaiſirs de cette paſſion ; il tranſporte le lecteur dans le jardin de délices ; il ſemble lui faire goûter les voluptés pures dont Adam & Eve ſont remplis : il ne s'élève pas au-deſſus de la nature humaine, mais au-deſſus de la nature humaine corrompue ; & comme il n'y a point d'exemple d'un pareil amour, il n'y en a point d'une pareille poéſie.

Mais tous les critiques judicieux dont la France eſt pleine, ſe réunirent à trouver que le *Diable* parle trop ſouvent & trop long temps de la même choſe. En admirant pluſieurs idées ſublimes, ils jugèrent qu'il y en a pluſieurs d'outrées, & que l'auteur n'a rendues que puériles en s'efforçant de les faire grandes. Ils condamnèrent unanimement cette futilité avec laquelle Satan fait bâtir une ſalle d'ordre dorique au milieu de l'enfer avec des colonnes d'airain & de beaux chapiteaux d'or pour haranguer les Diables auxquels il venoit de parler tout auſſi bien en plein air. Pour comble de ridicule, les grands Diables qui auroient occupé trop de place dans ce Parlement d'enfer, ſe transforment en Pygmées, afin que tout le monde puiſſe ſe trouver à l'aiſe au conſeil.

Après la tenue des états infernaux, Satan s'apprête à ſortir de l'abyme ; il trouve la mort à la porte, qui veut ſe battre contre lui. Ils étoient prêts à en venir aux mains quand le péché, monſtre féminin à qui des dragons ſortent du ventre, court au-devant de ces deux champions. *Arrête, ô mon*

père! dit-il au Diable; *arrête; ô mon fils*, dit-il à la mort. *Et qui es-tu donc*, répond le Diable, *toi qui m'appelles ton père? Je ſuis le péché*, réplique ce monſtre: *tu accouchas de moi dans le Ciel; je ſortis de ta tête par le côté gauche; tu devins bientôt amoureux de moi; nous couchâmes enſemble; j'entrainai beaucoup de cherubins dans ta révolte; j'étois groſſe quand la bataille ſe donna dans le Ciel; nous fûmes précipités enſemble. J'accouchai dans l'enfer, & ce fut ce monſtre que tu vois, dont je fus père; il eſt ton fils & le mien. A peine fut-il né qu'il viola ſa mère & qu'il me fit tous ces enfans que tu vois, qui ſortent à tout moment de mes entrailles, qui y rentrent & qui les déchirent.*

Après cette dégoutante & abominable hiſtoire, le péché ouvre à Satan les portes de l'enfer; il laiſſe les diables ſur le bord du Phlégéton, du Styx & du Léthé: les uns jouent de la harpe, les autres courent la bague, quelques-uns diſputent ſur la grâce & la prédeſtination. Cependant Satan voyage dans les eſpaces imaginaires: il tombe dans le vide & il tomberoit encore ſi une nuée ne l'avoit repouſſé en haut. Il arrive dans le pays du chaos, il traverſe le Paradis des fous, *the Paradiſe of fools* (c'eſt l'un des endroits qui ne ſont point traduits en françois) il trouve dans ce Paradis les indulgences, les *Agnus Dei*, les chapelets, les capuchons & les ſcapulaires des Moines.

Voilà des imaginations dont tout lecteur ſenſé a été révolté, & il faut que le poéme ſoit bien beau d'ailleurs, pour qu'on ait pu le lire, malgré l'ennui que doit cauſer cet amas de folies déſagréables.

La guerre entre les bons & mauvais Anges, a paru auſſi aux connoiſſeurs un épiſode où le ſublime eſt trop noyé dans l'extravagant. Le merveilleux même doit être ſage; il faut qu'il conſerve un air de vraiſemblance & qu'il ſoit traité avec goût: les critiques les plus judicieux n'ont trouvé dans cet endroit ni goût, ni vraiſemblance, ni raiſon. Ils ont regardé comme une grande faute contre le goût, la peine que prend *Milton* de peindre le caractère de *Raphaël*, de *Michel*, d'*Abdiel*, d'*Uriel*, de *Moloc*, de *Niſrot*, d'*Aſtarot*, tous êtres imaginaires dont le lecteur ne peut ſe former aucune idée, & auxquels on ne peut prendre aucun intérêt. *Homère* en parlant de ſes Dieux, les caractériſoit par leurs attributs que l'on connoiſſoit; mais un lecteur chrétien a envie de rire quand on veut lui faire connoître à fond *Niſrot*, *Moloc* & *Abdiel*. On a reproché à *Homère* de longues & inutiles harangues, & ſurtout les plaiſanteries de ſes Héros. Comment ſouffrir dans *Milton* les harangues & les railleries des Anges & des Diables pendant la bataille qui ſe donne dans le ciel? Ces mêmes critiques ont jugé que *Milton* péchoit contre le vraiſemblable, d'avoir placé du canon dans l'armée de Satan, & d'avoir armé d'épées tous ces grands eſprits qui ne pouvoient ſe bleſſer; car il arrive que lorſque je ne ſais quel Ange a coupé en deux je ne ſais quel Diable, les deux parties du Diable ſe réuniſſent dans le moment.

Il ont trouvé que *Milton* choquoit évidemment la raiſon par une contradiction inexcuſable, lorſque *Dieu le père* envoye ſes fidelles Anges combattre, réduire & punir les

rebelles : » allez, dit *Dieu* à *Michel* » & à *Gabriel*, pourſuivez mes en- » nemis juſqu'aux extrémités du » ciel ; précipitez les loin de *Dieu* » & de leur bonheur dans le Tar- » tare qui ouvre déjà ſon brûlant » chaos pour les engloutir. » Comment ſe peut-il qu'aprés un ordre ſi poſitif la victoire reſte indéciſe ? Et pourquoi *Dieu* donne-t-il un ordre inutile ? Il parle & n'eſt point obéi ; il veut vaincre & on lui réſiſte ; il manque à la fois de prévoyance & de pouvoir. Il ne devoit point ordonner à ſes Anges de faire ce que ſon fils unique ſeul devoit faire.

C'eſt ce grand nombre de fautes groſſières qui fit ſans doute dire à *Dryden* dans ſa préface ſur l'énéide, que *Milton* ne vaut guères mieux que notre *Chapelain* & notre *le Moine*. Mais auſſi ce ſont les beautés admirables de *Milton* qui ont fait dire à ce même *Dryden*, que la nature l'avoit formé de l'ame *d'Homère* & de celle de *Virgile*.

MIMALLONIDE ; *voyez* BACCHANTE.

MIMAR AGA ; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. On donne ce titre chez les Turcs à un Officier qui a l'inſpection des bâtimens publics. Son principal emploi conſiſte à avoir l'œil ſur tous les bâtimens nouveaux qu'on élève à Conſtantinople & dans les fauxbourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux réglemens ; car la maiſon d'un Chrétien n'y peut avoir plus de 15 verges d'élévation, ni celle d'un Turc plus de quinze ; mais les malverſations du Mimar Aga ſur cet article, auſſi bien que ſur la conſtruction des Égliſes des Chrétiens, ſont d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produiſent un gros revenu. Il a auſſi une eſpèce de juridiction ſur les maçons du commun, appelés *Calfas* ou *Chaliſes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, ſi en bâtiſſant ils anticipent ſur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas aſſez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place eſt à la diſpoſition & nomination du Grand Viſir.

MIME ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de comédie chez les Romains, où l'on ſe permettoit l'imitation libre & indécente des diſcours & des actions d'un particulier. C'étoit la quatrième eſpèce de comédie. Les acteurs qui portoient auſſi le nom de *Mimes*, y jouoient ſans chauſſure, ce qui faiſoit quelquefois nommer cette comédie *déchauſſée*, au lieu que dans les trois autres, les acteurs portoient pour chauſſure le brodequin, comme le tragique ſe ſervoit du cothurne. Ils avoient la tête raſée, ainſi que nos bouffons l'ont dans les pièces comiques ; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos Arlequins. On appeloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroiſſoient auſſi quelquefois ſous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraſte d'une robe de Sénateur avec la tête raſée & les ſouliers plats.

Le jeu des mimes paſſa juſque dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appelé *Archimime*. Il devançoit le cercueil & peignoit par ſes geſtes les actions & les mœurs du défunt : les vices & les vertus, tout étoit donné en ſpectacle. Le penchant que les mi-

mes avoïent à la taillerie, leur faiſoit même plutôt revéler dans cette cérémonie funèbre, ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

MIMIAMBE ; ſubſtantif maſculin. *Mimiambus*. Terme de poéſie ancienne qui ſe dit d'une ſorte de vers libres & licencieux que les mimes employoient dans leurs pièces.

MIMOGRAPHE, ou MIMIQUE ; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement, & terme d'antiquité. Il ſe dit des Poëtes qui ont compoſé des pièces dramatiques appelées *mimes*. *Labyrius*, *Syrus*, *Philiſtein ſont des Poëtes mimographes*. Voyez MIME.

MIMOLOGIE ; ſubſtantif féminin. *Mimologia*. Imitation de la voix, de la prononciation & du geſte d'un autre.

MIMOLOGUE ; ſubſtantif maſculin. *Mimologus*. Qui imite la manière de parler d'un autre.

MINA ; nom d'une ancienne ville de la Mauritanie Céſarienne, vers la ſource d'une rivière que les Maures nomment aujourd'hui *Cena*.

MINAGE ; ſubſtantif maſculin. *Jus menſura*. Droit que l'on prend ſur les grains que l'on vend au marché.

Le droit de minage étant du nombre des droits ſeigneuriaux extraordinaires, il ne peut être exigé ſans titre ou du moins ſans une poſſeſſion plus que centenaire.

Il n'eſt accordé que pour tenir lieu au Seigneur du loyer des places, halles & meſures qu'il fournit ; & ceux qui ſont chargés de le percevoir, ne peuvent rien exiger au-delà de ce qui eſt réglé par les titres, ſous prétexte de fourniture de meſures ou autrement, ſans s'expoſer à être pourſuivis & punis comme concuſſionnaires.

Le droit de minage, *&c.* ne ſe perçoit pas d'une manière uniforme dans le Royaume. Dans certains endroits il ſe perçoit en argent ; dans d'autres on le paye en grains. ce ſont les titres & la poſſeſſion qui ſervent de règle ſur cela.

L'article 7 de la déclaration du 14 Mai 1709, fait défenſes à tous ceux qui perçoivent les droits de minage & meſurage ſur les grains & farines, d'en faire aucun commerce directement ou indirectement, ni d'en prendre en payement de leurs droits & ſalaires ; comme auſſi de s'aſſocier avec aucun marchand de grains, & d'exercer le métier de Meûnier ou Pâtiſſier, *&c.* à peine de 300 liv. d'amende, de confiſcation, & en outre, du carcan ou du fouet, du banniſſement & de plus grandes peines, s'il y échet.

MINAKUTS ; ville du Japon, dans l'île de Niphon. On y fabrique les meilleurs chapeaux & les plus belles nattes du pays.

MINARET ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi chez les Turs des eſpèces de tours dont la baſe a trois ou quatre toiſes de diamètre. Elles ſe terminent en pointes ſurmontées d'un croiſſant : ces tours ſont le plus ſouvent couvertes de plomb. Il n'y a ni cloches ni horloges pour ſonner les heures du jour ; mais dans les galeries plus ou moins répétés, on a pratiqué des eſpèces de niches pour y placer les imans deſtinés à annoncer les heures de la prière.

MINAUDER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Elegantiam affectare*. Affecter des mines & des manières pour plaire, &

paroître plus agréable. *C'eſt une précieuſe ridicule qui ne fait que minauder.*

MINAUDERIE ; ſubſtantif féminin. *Affectata elegantia.* Mines & façons de faire affectées pour paroître plus agréable. Il s'emploie d'ordinaire au plurtiel. *Elle eſt inſupportable avec ſes minauderies.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, la troiſième très-brève, & la dernière longue.

MINAUDIER, IÈRE ; adjectif. Celui, celle qui eſt dans l'habitude de faire de petites mines affectées. *C'eſt un minaudier, une minaudière.*

Il s'emploie auſſi adjectivement. *C'eſt une femme bien minaudière.*

MINCE ; adjectif des deux genres. *Tenuis.* Qui a fort peu d'épaiſſeur. *Le taffetas eſt une étoffe fort mince. Cette lame n'eſt pas encore aſſez mince. Les tranches de jambon ſe ſervent minces.*

On dit proverbialement & figurément, *mince comme la langue d'un chat ;* pour dire, extrêmement mince. *Il coupe des tranches de pain auſſi minces que la langue d'un chat.*

On dit figurément & familièrement, qu'*une perſonne jouit d'un revenu bien mince ;* pour dire, que ſon revenu eſt bien modique.

On dit figurément & familièrement, que *des raiſons, des moyens ſont minces ;* pour dire, qu'ils ſont foibles. Et qu'*un homme a un mérite bien mince,* qu'*il a l'eſprit, un ſavoir mince ;* pour dire, qu'il a peu de mérite, peu d'eſprit, peu de ſavoir. Et l'on appelle *une nobleſſe mince,* une nobleſſe qui n'eſt guère conſidérable.

On dit auſſi de quelqu'un, qu'*il a la mine bien mince ;* pour dire, qu'il a l'air d'un homme peu conſidérable.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MINCING ; ville de la Chine dans la province de Fokien, au département de Focheu, première métropole de la province.

MINDANAO ; grande île des Indes orientales, l'une des Philippines, la plus méridionale & la plus grande après Manille. Elle forme une eſpèce de triangle, & on lui donne environ 250 lieues de circonférence : elle a pour capitale une ville de même nom ſituée ſur la côte occidentale. Les terres y abondent en toutes ſortes de fruits, & l'on y a de la canelle, des perles & des mines d'or. On y compte pluſieurs rivières navigables dont les plus fameuſes ſont Bukayen & Butuan. La plupart des habitans ſont idolâtres & les autres Mahométans. Dampier a peint leur figure ; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le viſage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche aſſez grande, les lèvres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & liſſes : mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens ; il ſont ſauvages & vont tout nus.

MINDELHEIM ; ville d'Allemagne, au Cercle de Souabe, dans l'Algow, ſur la rivière de Mindel, environ à ſix lieues de Memingen. C'eſt la capitale d'un petit État ſitué entre l'Iller & le Lech qui appartient à la Maiſon de Bavière.

MINDEN ; ville conſidérable d'Allemagne, capitale d'une Principauté de même nom, dans le cercle de

Weſtphalie, ſur le Wéſer, à quinze lieues, nord, de Paderborn. Elle appartient au Roi de Pruſſe. Les François ont pris & évacué pluſieurs fois cette ville durant la dernière guerre, & ils y furent battus en 1759. On y braſſe d'excellente bierre, & il s'y fait un commerce de quelque importance.

La Principauté de Minden qui eſt ſituée au nord du comté de Bavensberg, le long des deux bords du Wéſer, a environ neuf lieues de longueur & huit de largeur.

MINDORA; île de la mer des Indes, l'une des Philippines, à dix-huit lieues de Luçon. Elle a vingt lieues de tour, & ſa ville capitale ſe nomme *Baco*. Les terres y abondent en palmiers & en toute ſorte de fruits. Les habitans y ſont idolâtres, & payent tribut aux Eſpagnols à qui l'île appartient.

MINE; ſubſtantif féminin. Lieu où ſe forment les métaux, les minéraux & quelques pierres précieuſes.

On appelle auſſi *mine*, les métaux & minéraux encore mêlés avec la terre & avec la pierre de la mine.

A l'exception de l'or & d'une très-petite quantité des autres métaux qu'on trouve dans certains endroits de la terre, aſſez purs pour être pourvus ſenſiblement des propriétés qui les caractériſent, la nature ne nous offre les métaux & demi-métaux que diverſement alliés non ſeulement les uns avec les autres, mais encore avec pluſieurs ſubſtances hétérogènes qui les déguiſent & en altèrent les qualités à tel point, que dans cet état ils ne peuvent ſervir à aucun des uſages auxquels ils ſont propres lorſqu'ils ont le degré de pureté convenable.

Les ſubſtances qui ſe trouvent naturellement combinées avec les métaux dans l'intérieur de la terre, ſont ſingulièrement le ſoufre & l'arſenic, quelquefois ſéparément, mais le plus ſouvent tous les deux enſemble. Les métaux liés avec ces ſubſtances, ſe nomment *métaux minéraliſés par le ſoufre, par l'arſenic* ou *par le ſoufre & par l'arſenic*; & ces matières s'appellent *ſubſtances minéraliſantes*.

Outre le ſoufre & l'arſenic avec leſquels les métaux ſont étroitement combinés dans l'état minéral, ils ſont encore aſſez intimement mêlés avec des ſubſtances terreuſes de différente nature & plus ou moins diviſées: une partie de cette terre eſt diſpoſée à la métalliſation & eſt ſuſceptible de ſe changer en métal par ſa combinaiſon avec le phlogiſtique: on la nomme *terre métallique*; elle provient ſouvent d'une portion du métal qui a été décompoſé & détruit dans ſa mine même par différentes cauſes dont on parlera ci après: il peut ſe faire auſſi que cette même terre ne ſoit qu'une terre ſimple diſpoſée à la métalliſation par la nature ou la première ébauche d'un métal que la nature n'a pas encore porté à l'état métallique complet.

Il eſt à remarquer au ſujet de cette terre métallique, que ce n'eſt pas ſeulement parmi les métaux minéraliſés qu'on en trouve, mais qu'elle paroît répandue quoiqu'en fort petite quantité dans les grandes maſſes ou bancs de terre ordinaire qu'on trouve partout, telles que ſont principalement les terres limoneuſes, les ſables & les argilles. M. Cramer regarde comme démonſtratives à ce ſujet, les expériences dont Becher fait mention

dans

dans le troiſième ſuplément de ſa Phyſique ſouterraine, & par leſquelles il tire de l'or & du fer en travaillant les ſables & les argilles quelconques. L'autre portion de terre qui eſt intimement mêlée avec les métaux minéraliſés, ne peut ſe réduire en métal, & ſe nomme pour cette raiſon *terre non métallique*. C'eſt une terre ordinaire.

Ces différentes matières unies enſemble, forment des maſſes compactes, peſantes, caſſantes & ſouvent pourvues d'un éclat métallique aſſez conſidérable: ces compoſés portent proprement le nom de *mine* ou de *minerai*: c'eſt la ſubſtance propre de la mine.

Ces minerais ou matières propres des mines, ſe trouvent toujours engagées dans des terres & pierres de différente nature, tels que des ſables, des cailloux, des cryſtaux, des ſchites ou ardoiſes, des argilles durcies, ſuivant le terrein; mais on y remarque ſurtout deux ſortes de pierres qui paroiſſent affectées particulièrement aux mines, qui les accompagnent toujours ou preſque toujours, & que les minéralogiſtes regardent comme les matrices où ſe forment les métaux: l'une de ces pierres eſt une eſpèce de caillou ou de cryſtal ordinairement blanc, laiteux & à moitié opaque, faiſant feu avec l'acier, & du genre des terres vitrifiables: elle ſe nomme *quartz*.

L'autre eſt une pierre moins dure qui ne fait point feu avec l'acier, qui eſt quelquefois laiteuſe comme le quartz, quelquefois tranſparente ou diverſement colorée & cryſtalliſée en figures rhomboïdales, ayant des lames & faces qui forment le miroir: cette pierre miſe au feu y devient plus tendre & plus friable; elle porte le nom de *ſpath*; le ſpath reſſemble aux pierres gypſeuſes plus qu'à toutes les autres, mais il diffère de tous les gypſes par une peſanteur ſpécifique beaucoup plus conſidérable; il y a même des ſpaths ſi peſans, qu'ils ſurpaſſent de beaucoup à cet égard, toutes les autres pierres communes.

Ces ſubſtances terreuſes & pierreuſes doivent être bien diſtinguées de la terre intimement mêlée dans la ſubſtance propre de la mine dont on a parlé plus haut; cette dernière fait partie du minerai, au lieu que les autres lui ſont accidentelles, & ne font que lui adhérer extérieurement: on les nomme *la gangue de la mine*.

Les mines ſont ordinairement ſous la forme de veines ou de ruiſſeaux figés qui ont différentes directions, & qui ſe diſtribuent quelquefois en pluſieurs rameaux: ces veines ſe nomment *filons*, & les mines prennent différentes dénominations, ſuivant la direction de leurs filons.

On appelle *mines profondes*, celles qui deſcendent de la ſurface de la terre, ou verticalement, ou plus ou moins obliquement vers ſon centre.

Celles qui s'étendent horiſontalement portent le nom de *mines dilatées*, parcequ'elles occupent ſouvent beaucoup d'eſpace en largeur.

Il y en a qui ſont comme ramaſſées en maſſes plus ou moins grandes, & preſque également étendues dans les trois dimenſions. On déſigne ces dernières par le nom de *mines accumulées*.

Quelques auteurs ont dit que les filons des mines affectent des direc-

tions conſtantes de l'eſt à l'oueſt, du nord au ſud, ou des directions intermédiaires, ſuivant la nature de leurs métaux ; mais cette opinion eſt mal fondée. Il eſt certain que les filons n'ont aucune direction particulière & déterminée ; car on trouve des métaux de toute eſpèce, dirigés dans tous les ſens. La direction des mines ſe détermine par leur pente, comme celle des rivières, & à l'aide d'une bouſſole.

On reconnoît à pluſieurs ſignes qu'un champ ou une montagne renferme une mine, ſurtout lorſque cette mine n'eſt pas bien éloignée de la ſurface de la terre ; car des terreins pleins de minéraux il s'exhale des vapeurs ſulfureuſes & métalliques qui ſont quelquefois aſſez conſidérables pour faire impreſſion ſur les ſens, mais qui le plus ſouvent ſe font appercevoir par les effets qu'elles produiſent ſur les plantes : elles les rendent maigres, languiſſantes & à demi-décolorées: ſouvent même, diſent les minéralogiſtes, ces ſortes d'endroits ſont entièrement ſtériles, & il n'y croît aucune eſpèce de végétaux, quoique la terre paroiſſe d'ailleurs de bonne qualité, & très-propre à la végétation.

Les ſources d'eaux minérales, la nature quartzeuſe ou ſpatheuſe des pierres qui ſont à la ſurface de la terre, des morceaux même de minéraux qu'on rencontre, ſont encore des indices des mines.

Mais il ne faut point compter abſolument ſur ces ſignes ; car il arrive ſouvent que malgré tout cela, on ne rencontre rien ou du moins que des mines très-pauvres, lorſqu'on vient à fouiller la terre.

La fouille des terres où l'on ſoupçonne des mines, eſt donc le ſeul moyen certain qu'on ait de s'aſſurer ſi elles en contiennent réellement ou non, & de qu'elle eſpèce elles ſont ; car il eſt aiſé de ſentir que les fameuſes *baguettes divinatoires* par le moyen deſquelles bien des gens ont prétendu & prétendent encore qu'on peut découvrir les mines & leur qualité ſans fouiller la terre, ſont une vraie chimère qui ne doit ſa célébrité qu'à l'ignorance & à la crédulité.

Les minéraux métalliques ſe diviſent en deux claſſes générales. La première renferme tous ceux dans leſquels la quantité du métal quelconque ſurpaſſe celle du ſoufre, de l'arſenic & de la terre non métallique, ou dont on peut retirer le métal avec profit : le nom de *mine* eſt affecté particuliérement à ces ſortes de minéraux.

On met dans la ſeconde claſſe tous les minéraux qui contiennent plus de ſoufre, d'arſenic & de terre non métallique que de métal ; & l'on donne en général à tous les minéraux métalliques de cette eſpèce, le nom de *pyrites*.

Les pyrites & les mines proprement dites ſont eſſentiellement de même nature, & ſe rencontrent ſouvent dans les mêmes endroits ; mais la proportion des principes de ces compoſés n'étant pas la même, il en réſulte pluſieurs différences dans leurs propriétés.

On peut conſidérer les mines ſous deux points de vue ; d'abord comme contenant des ſubſtances d'uſage & de prix, & alors on leur donne communément le nom du métal le plus précieux qu'on en retire ; c'eſt ainſi que la valeur de l'argent étant beaucoup ſupérieure à celle du plomb, on appelle *mine d'argent*,

un minéral qui contient par exemple, un marc d'argent par quintal, quoique le quintal de ce même minéral contienne en même temps aſſez ſouvent ſoixante livres ou cent vingt-cinq marcs de plomb & même davantage, parceque la valeur d'un marc d'argent ſurpaſſe beaucoup celle de ſoixante livres de plomb. Cette manière de nommer les mines eſt principalement uſitée par ceux qui les exploitent.

En ſecond lieu on peut porter ſon attention principalement ſur le métal le plus abondant, & dont la quantité domine dans une mine indépendamment du prix que les hommes ont attaché à ce métal; & dans ce cas c'eſt le nom du métal dominant qu'on donne à la mine: ainſi dans ce ſens, celle dont on parloit toute à l'heure, s'appelleroit *mine de plomb* & non pas *mine d'argent*. Cependant il paroît encore mieux de nommer une pareille mine, *mine de plomb tenant argent*, comme on le fait aſſez ordinairement.

M. Cramer, chimiſte profond & judicieux, qui s'eſt occupé ſingulièrement de cet objet, penſe qu'il faut nommer *mine propre d'un métal*, celle dans laquelle domine ce métal, & la nommer *mine impropre* de tous les autres métaux qu'elle peut contenir; alors on nommeroit la mine de plomb & d'argent que nous avons priſe pour exemple, *mine propre de plomb, & mine impropre d'argent*. Cette manière de déſigner les mines eſt certainement une des meilleures & des plus exactes.

Il y a des mines dans preſque toutes les parties de notre globe, il y a peu de pays qui en ſoient entièrement privés; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les mines les plus connues ſont celles de Suède, ſurtout pour le cuivre & le fer; le travail s'y fait avec le plus grand ſoin, & attire toute l'attention & la protection du Gouvernement. La mine d'Adelfors donne de l'or. La Ruſſie & la Sibérie ont un grand nombre de mines, dont quelques-unes ont été miſes en valeur par les ſoins de Pierre le Grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plupart des mines de Sibérie ont cela de particulier qu'elles ſe trouvent à la ſurface de la terre, au lieu que dans preſque tous les autres pays, elles ne ſe rencontrent qu'à une certaine profondeur ſous terre. La Pologne contient ſurtout des mines inépuiſables de ſel-gemme, ſans compter celles de pluſieurs métaux.

L'Allemagne eſt depuis pluſieurs ſiècles renommée par ſes mines, & par le grand ſoin avec lequel on les travaille. C'eſt de ce pays que nous ſont venues toutes les connoiſſances que nous avons ſur les travaux des mines & de la métallurgie. Tout le monde connoît les fameuſes mines du Hartz, appartenantes à la maiſon de Brunſwick. Les mines de Miſnie ſe travaillent avec le plus grand ſoin. Albinus rapporte dans ſa *chronique des mines de Miſnie*, qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de mine d'argent ſi riche, que l'on y détacha un morceau d'argent natif, ſur lequel le Duc Albert de Saxe dina dans la mine avec toute ſa Cour, & dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohème a des mines d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des

mines de mercure, de fer, de plomb, &c. La Hongrie & la Tranſylvanie ont des mines d'or très-abondantes.

La grande Bretagne étoit fameuſe dans l'antiquité la plus reculée par ſes riches mines d'étain, ſituées dans la province de Cornouailles; elle ne l'eſt pas moins par ſes mines de charbon de terre; on y trouve auſſi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention ſur les travaux de leurs mines.

La France poſsède auſſi un grand nombre de mines; mais juſqu'à préſent elle ne s'eſt encore occupée que très-foiblement de cette partie de ſes richeſſes. Cependant on travaille avec beaucoup de ſoin les mines de plomb de Pompéan en baſſe Bretagne. Celles de Saint-Bel & de Cheſſy en Lyonnois, s'exploitent avec ſuccès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui ſont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il ſe trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant aſſez long-temps à Sainte-Marie aux mines; mais l'exploitation en paroît entièrement ceſſée depuis quelques années. Quant aux mines de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne & dans le Perche, &c. L'Eſpagne étoit autrefois très-renommée par ſes mines d'or & d'argent; ſuivant le rapport de Strabon, de Tite-Live & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richeſſes immenſes. Ces mines ſont entièrement inconnues aujourd'hui; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les tréſors que l'on avoit à ſa portée. Actuellement on ne travaille avec ſuccès en Eſpagne que la mine de cinnabre d'Almaden, bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des mines de cuivre & de ſel-gemme, & en Biſcaye on trouve des mines de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon, près d'Aranda, il ſe trouve une mine de cobalt d'une qualité ſupérieure à toutes les autres.

L'Aſie renferme des mines d'or & de pierres précieuſes très-abondantes; c'eſt ſurtout l'Inde qui contient des tréſors inépuiſables en ce genre.

Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuſes ſe trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Biſnagar, de Siam, &c. On rencontre auſſi de très-grandes richeſſes dans les îles de Sumatra, de Ceylan, &c.

Les parties de l'Afrique qui ſont connues, fourniſſent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment dans le Sénégal, ſur la côte de Guinée, au royaume de Congo, &c. On regarde les royaumes d'Éthiopie, d'Abyſſinie & de Sofala, comme très-riches encore. Dans la plupart de ces pays, l'or ſe trouve à la ſurface de la terre, & l'on ne ſe donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Perſonne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaſte champ à la cupidité des Eſpagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, ſi long-temps inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potoſi & le Mexique ont mis leurs conquérans en poſſeſſion de tréſors immenſes, qu'une mauvaiſe

politique a diſſipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richeſſes ſont devenues funeſtes à leurs poſſeſſeurs, par les colonies nombreuſes qu'ils ont fait ſortir de l'Eſpagne ; par-là elle eſt devenue déſerte & inculte, & ſes habitans ſe ſont plongés dans l'indolence & l'oiſiveté.

Aujourd'hui les mines du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fourniſſent encore des richeſſes très-conſidérables aux Eſpagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour preſque tous les beſoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais ; ils ne ſemblent tirer l'or & l'argent du Bréſil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois dont, faute de manufactures, ils ſont devenus les facteurs. Ces deux peuples ſont une preuve bien frappante que ce n'eſt point l'or ſeul qui peut rendre un État puiſſant & redoutable. *Voyez* l'article de chaque métal en particulier.

En France les mines ſont partie du domaine des Souverains, & appartiennent au Roi, tant dans les terres du domaine, que dans celles des particuliers ; nos Rois ſe ſont réduits au dixième, à l'exemple de ce qui ſe pratiquoit dans l'Empire romain, qui avoit fixé ſon droit à dix pour cent ſur ce qui ſe tiroit des carrières de marbre & de pierre ; ſavoir, cinq pour cent, comme très-foncier, & cinq pour cent pour droit de ſouveraineté ; mais l'État romain avoit conſervé les autres matières, faiſant valoir pour ſon compte les mines d'or, d'argent & autres effets précieux. *Voyez* le Traité hiſtorique de la ſouveraineté du Roi, tant ſur l'origine du droit royal ſur les mines & minières, que ſur celui de marque ſur le fer, acier, *&c.*

Par l'ordonnance de Charles IX, donnée à Paris au mois de Mai 1563, il eſt dit que le droit de dixième des mines, minières, métaux & autres ſubſtances terreuſes qui ſe tirent & pourront ſe tirer par toutes les terres du Royaume, ſoit or, argent, cuivre, étain, plomb, argent vif, acier, fer, alun, vitriol, ou autre ſubſtance deſdites mines, appartient au Roi par droit de ſouveraineté, ſur toutes les mines ouvertes dans le Royaume, de quelque temps & par quelques mains qu'elles ſoient tenues, ſans que les acheteurs ou fermiers du domaine puiſſent prétendre que ledit droit leur ait été vendu ou baillé, s'il n'en eſt fait mention expreſſe dans leurs contrats.

Henri IV par édit du mois de Juin 1601, excepta du dixième les mines de ſoufre, ſalpêtre, fer, ocre, pétrole & charbon de terre, & celles d'ardoiſes, plâtre, craie & autres ſortes de pierres pour bâtimens & meules de moulin.

On ne peut abſolument ſans une permiſſion du Roi, ouvrir aucune mine d'or, d'argent, métaux, & autres ſubſtances terreſtres que ce puiſſe être, conformément aux différentes ordonnances.

Mine, ſe dit auſſi en général en termes de l'art militaire, d'une cavité ſouterraine pratiquée ſous un baſtion, ſous un rempart, ſous un roc, *&c.* pour le faire ſauter par le moyen de la poudre à canon, ou pour ſervir de communication d'un endroit à un autre.

Les mines qui ſervent de communication s'appellent *galeries* ou

rameaux ; celles qui ſervent à renverſer ou faire ſauter les parties ſupérieures, s'appellent *chambres* ou *fourneaux*.

Les anciens connoiſſoient ces deux ſortes de mines ; mais leurs chambres étoient bien différentes des nôtres, puiſqu'ils ne connoiſſoient point la poudre ; ils en appuyoient la voûte avec des étaies de bois ſec, entre leſquelles ils arrangeoient des matières combuſtibles. Ces étaies conſumées venant à manquer, tout ce qui étoit au deſſus de la chambre tomboit ; c'eſt ainſi qu'ils renverſoient les murs d'une place, & qu'ils faiſoient diſparoître les terraſſes des aſſiégeans comme ſi la terre ſe fût tout à coup entr'ouverte pour les engloutir.

Mais depuis qu'on a imaginé de renfermer la poudre dans des chambres ſouterraines, l'art des mines s'eſt bien perfectionné, & les effets qu'elles produiſoient autrefois ne ſont point comparables à ceux qu'elles produiſent aujourd'hui. Des murs qui s'écroulent, des terraſſes qui s'abîment, ne paroiſſent plus que des jeux à quiconque a vu des hommes, des canons, des murailles & des ponts jetés en l'air & tranſportés au loin par l'effort de la poudre.

On attribue communément cette invention à Pierre de Navarre, Général Eſpagnol ; mais il n'a que la gloire de l'avoir perfectionnée. C'eſt un ingénieur Génois qui fit cette découverte au ſiége de la Rocque de Sérézanella en 1487. Ayant mal placé le foyer de ſa mine, la muraille ne fut preſque point endommagée, & l'on s'en tint alors à ce premier eſſai ; mais Pierre de Navarre qui ſervoit dans l'armée des Génois en qualité de ſimple ſoldat, vit d'abord de quelle importance pouvoit être cette découverte, & en attendant l'occaſion d'en faire uſage, il médita ſur les moyens de la faire réuſſir. La citadelle de Naples nommée *le château de l'Œuf*, étoit regardée comme une citadelle inexpugnable, & *il n'étoit poſſible de le conquérir*, dit Froiſſard, *ſi ce n'eſt par nécromance* ou *par l'art du diable*. Cependant le Général Eſpagnol en fit la conquête avec quelques grains de pouſſière ; ce fut ſous les murs de cette citadelle qu'il fit le ſecond eſſai des mines, dont les François éprouvèrent les premiers effets ; le ſuccès répondit pleinement à ſon attente, & la gloire de l'invention lui eſt reſtée.

La priſe du château de l'Œuf fit croire que rien ne pouvoit réſiſter aux mines, & l'on ſe perſuada que pour mettre les places à l'abri de cette arme, il faudroit les conſtruire dans des marais, ou ſur des roches inacceſſibles. Mais par une révolution qu'on n'attendoit guère, il s'eſt trouvé que les mines ſont plus avantageuſes à la défenſe qu'à l'attaque, & elles ſont devenues le foudre le plus redoutable que les aſſiégés puiſſent employer contre les aſſiégeans.

Les plus grands ingénieurs ont travaillé à perfectionner l'art des mines ; mais c'eſt M. de Valière qui a le plus contribué à rétablir l'équilibre entre l'attaque & la défenſe, en faiſant tourner au profit de cette dernière l'invention de l'ingénieur Génois ; il n'a pas tout fait à la vérité, mais quiconque entreprendra de le ſuivre dans la carrière qu'il a ouverte, pourra avec un peu de génie la parcourir toute entière.

Un avantage que l'attaque aura toujours ſur la défenſe, c'eſt la facilité qu'a l'aſſiégeant de la développer ſur un plus grand front que l'aſſiégé, ce qui fait que ſes coups ſont convergens, & qu'il peut prendre des revers comme il lui plait. Quand l'ingénieur veut corriger ce défaut, il tombe dans un autre qui eſt de préſenter à l'aſſiégeant des parties ſaillantes & mal défendues; & plus la place eſt petite, plus ce défaut eſt conſidérable. Voilà pourquoi les plus grandes places ſont les meilleures; voilà pourquoi les ouvrages diſpoſés ſur la ligne droite ſe défendent mieux que ceux qui ſont conſtruits ſur une ligne convexe, & c'eſt auſſi par cette raiſon qu'une contrevallation eſt plus aiſée à défendre qu'une circonvallation. On s'eſt donné quelquefois beaucoup de peine pour démontrer une vérité auſſi ſimple.

On conçoit d'abord qu'il n'en eſt pas de même dans la guerre ſouterraine. Comme il s'agit de prévenir l'aſſiégeant, on a ſur lui d'autant plus d'avantage qu'il travaille ſur un plus grand front, & qu'on défend ſur un plus petit. L'aſſiégé a moins de travail à faire, & il eſt plutôt fait; plus l'aſſiégeant approche, plus il trouve d'obſtacles, parcequ'un ſeul chemin ſuffit pour lui en couper pluſieurs; d'ailleurs comme il eſt forcé de s'établir dans des endroits déterminés, une contremine eſt une embuſcade où on l'attend en ſûreté, qu'il lui eſt impoſſible d'éviter, ou qu'il ne découvre que quand il n'eſt plus temps.

L'excavation produite dans la terre par l'effet d'un fourneau qui a joué, s'appelle *entonnoir*. Les uns ont cru que cet entonnoir étoit un cône tronqué renverſé; d'autres ont prétendu qu'il avoit la figure d'un cône rectangle; mais les meſures priſes ſur ces entonnoirs ont fait voir que c'eſt un paraboloïde dont le centre du fourneau eſt le foyer, & dont la partie de l'axe compriſe entre ce foyer & le plan de la baſe eſt toujours moitié du diamètre de cette baſe. On appelle *ligne de moindre réſiſtance*, cette partie de l'axe depuis le foyer juſqu'à la baſe à laquelle l'axe eſt toujours perpendiculaire.

Ainſi la poſition du centre du fourneau & celle de l'axe ſont déterminées par la poſition du plan extérieur le plus voiſin. La place du foyer dépend encore de la maſſe qu'on veut enlever, & cette maſſe détermine en partie la charge du fourneau; je dis en partie, parcequ'il faut avoir égard à la ténacité des parties de la maſſe auſſi bien qu'à leur poids; & comme la maſſe peut être repréſentée par le cube de la ligne de moindre réſiſtance, & la ténacité par le carré de cette même ligne, ſi l'on nomme a cette ligne & x la charge inconnue du fourneau, on aura ce rapport $\sqrt{a^5} : x$ qui étant comparé à un rapport égal pris dans un fourneau dont la charge & la ligne de moindre réſiſtance ſont connues, ſuffira pour déterminer x dans les terres homogènes.

Au reſte cette charge dépend de tant d'autres conſidérations qu'on ne peut la régler avec quelque juſteſſe qu'après une longue expérience.

On peut dire qu'à ruſe égale, l'aſſiégé peut forcer l'aſſiégeant de renoncer à une attaque contreminée avec ordre, & défendue avec intelligence. On ſent bien qu'il s'agit d'une place fortifiée ſelon les principes d'un bon ſyſtème, défendue

par une garniſon ſuffiſante & munie de toutes les proviſions de guerre & de bouche néceſſaires pour un long ſiége. *Article de* M. LE CHEVALIER DE C..... *ingénieur ordinaire du Roi.*

On appelle *le puits de la mine*, l'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de la mine qu'on veut faire, & avant de travailler à la mine. Et *ſauciſſon de la mine*, la mèche qui eſt enfermée dans de la toile qui eſt préparée pour mettre le feu à la mine.

On dit figurément, *éventer la mine*; pour dire, découvrir un deſſein, & empêcher par-là qu'il ne réuſſiſſe.

MINE, eſt auſſi le nom d'une meſure qui ſert à meſurer les grains, les légumes ſecs, *&c.*

A Paris, la mine de grains, de légumes, de graine eſt compoſée de ſix boiſſeaux ou de deux minots ſans grain ſur bord. Il faut deux mines pour le ſeptier, & vingt-quatre mines pour le muid.

A Rouen, la mine eſt de quatre boiſſeaux : à Dièpe, les dix-huit mines font le muid de Paris, & dix-ſept muddes d'Amſterdam.

A Péronne, la mine fait la moitié du ſeptier.

En Lorraine, la mine fait la huitième partie du reſal.

La mine eſt auſſi uſitée en quelques lieux d'Italie, particulièrement à Gènes, où vingt-cinq mines du pays font le laſt d'Amſterdam.

MINE, eſt auſſi une meſure de charbon de bois, qui n'eſt pas un vaiſſeau particulier, mais un compoſé de pluſieurs meſures.

La mine de charbon, qu'on nomme auſſi quelquefois *ſac* ou *charge*, parceque le ſac de charbon qui contient un muid eſt la charge d'un homme, contient deux minots ou ſeize boiſſeaux.

MINE, ſe dit pareillement de la choſe meſurée : *une mine de blé, une mine d'avoine, une mine de charbon*, &c.

On dit proverbialement, figurément & populairement, *il en a pour ſa mine de féves*; pour dire, il a été attrapé, il lui en coûtera quelque choſe.

MINE, eſt encore le nom d'une monnoie ancienne qui chez les Grecs valoit cent drachmes.

MINE; ſubſtantif féminin. *Oris ſpecies.* L'air qui réſulte de la conformation extérieure de la perſonne, & principalement du viſage. *Une femme qui a bonne mine. Ce Prince a la mine guerrière. Il a la mine fière. Elle a une aſſez petite mine. Il faiſoit une triſte mine dans cette aſſemblée. On ne doit pas raiſonnablement juger d'un homme à ſa mine.*

On dit familièrement de quelqu'un, qu'*il a la mine d'être riche, d'être malade, d'être imbécille*, &c. qu'*il en a toute la mine*; pour dire, qu'il paroît riche, malade, imbécille, *&c.*

On dit auſſi familièrement, qu'*une perſonne a la mine d'avoir fait une choſe*; pour dire, qu'on juge cela à ſon air. *Il a bien la mine d'avoir perdu ſon argent à cette partie.*

La même choſe ſe dit encore, lorſque pour la connoiſſance qu'on a de ce qu'une perſonne a coutume de faire, ou de ſon inclination, de ſon humeur, de ſon eſprit, on juge qu'elle a fait ou qu'elle fera telle choſe. *Il a la mine de ſe moquer d'eux, de ne pas les craindre.*

On dit auſſi dans le même ſens, *porter la mine de....* mais cela ne ſe dit guère qu'en mauvaiſe part.

Cet

Cet homme porte bien la mine d'un fripon.

MINE, ſignifie auſſi la contenance que l'on tient pour quelque deſſein. *Il ne fait pas bonne mine.* Et l'on dit proverbialement & figurément, *faire bonne mine à mauvais jeu;* pour dire, diſſimuler adroitement, & cacher le mécontentement que l'on a, le mauvais état où l'on eſt.

On dit auſſi, *faire mine de quelque choſe;* pour dire, en faire ſemblant. *Il fait mine de vouloir rompre ce mariage.*

On dit encore familièrement, *faire bonne mine à quelqu'un;* pour dire, faire bon accueil à quelqu'un. Et *faire triſte mine, faire griſe mine à quelqu'un;* pour dire, lui faire mauvais accueil, lui faire mauvais viſage.

On dit auſſi, *faire la mine à quelqu'un;* pour dire, lui témoigner qu'on eſt mal content de lui. *Il y a huit jours qu'elle fait la mine à ſon frère.*

On dit, *il fait une laide mine;* pour dire, il fait une vilaine grimace.

MINE, ſignifie encore certains mouvemens du viſage, certains geſtes qui ne ſont pas naturels. *Cette femme ſeroit aimable ſi elle ne faiſoit pas tant de mines & de minauderies.*

On dit d'une femme qui veut plaire à quelqu'un, qu'*elle lui fait des mines. Cette dame fit des mines à cet officier pendant tout le bal.*

MINE, ſe dit auſſi de la bonne ou mauvaiſe apparence de quelque choſe. *Cette poularde a fort bonne mine. Ce potage a bien mauvaiſe mine.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

MINÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MINER.

MINÉENS; (les) hérétiques demi-Juifs & demi-Chrétiens qui ſe joignirent aux Ébionites. *Voyez* ce mot.

MINÉIDES; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. On a ainſi appelé les filles de Minyas qui furent punies par Bacchus pour avoir oſé condamner la célébration des Orgies. Au lieu d'y aſſiſter, comme les autres femmes de Thèbes, elles ſe tinrent renfermées, pour travailler à des ouvrages de tapiſſerie dont Minerve leur avoit enſeigné l'art. Pendant que pour abréger la journée, elles s'amuſoient à faire des contes, elles furent étonnées d'entendre tout à-coup dans la chambre où elles travailloient, un grand bruit de tambours, de flûtes & de trompettes, ſans pouvoir deviner d'où venoit ce bruit. Une odeur charmante ſe répandit autour d'elles, leur tapiſſerie ſe couvrit de verdure, & prit la forme du pampre & du lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer fut changé en ſeps chargés de raiſins de couleur de pourpre. La nuit commençoit à répandre ſes ténèbres, & la maiſon fut tout-à-coup éclairée de flambeaux & d'autres lumières qui brilloient de tous côtés, & l'on entendit des hurlemens ſemblables à ceux des bêtes féroces. Les Minéides effrayées allèrent ſe cacher, & pendant qu'elles cherchent les lieux les plus retirés, leurs corps ſe couvrent d'une membrane fine & déliée; des aîles tranſparentes & ſans plumes s'étendent ſur leurs bras, elles s'élèvent en l'air, & voulant parler, il ne ſort de leur goſier qu'un ſon foible & aigu qui reſſemble à un murmure plaintif. Enfin elles ſont changées en chauve-ſouris, eſpèce d'animal qui fréquente les

maiſons & qui ne vole que la nuit.

MINEO ; ville d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, entre Caltagirone & Lentini.

MINER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire une mine. *Miner un rempart. Miner un roc. Miner un baſtion.*

MINER, ſignifie auſſi creuſer, caver. *L'eau a miné les fondemens de cet édifice.*

MINER, s'employe encore dans le ſens figuré & ſignifie conſumer, détruire peu à peu *Il eſt attaqué d'une maladie chronique qui le mine. C'eſt l'entretien de ſa famille qui le mine.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MINERAI ; ſubſtantif maſculin, ſynonyme de mine, dans le ſens où ce dernier mot ſignifie une ſubſtance métallique combinée avec des matières étrangères. On dit, *laver le minérai, écraſer le minérai, fondre le minérai*, &c.

Il paroît que le mot *minérai* s'eſt introduit pour éviter l'équivoque que pourroit produire le mot *mine*, qui, comme nous l'avons expliqué, a deux acceptions en métallurgie. Cependant on ne dit point *un minérai d'or, un minérai d'argent, un minérai de cuivre, un minérai de plomb* ; mais *une mine d'or*, &c.

MINÉRAL ; ſubſtantif maſculin. Corps ſolide qui ſe tire des mines, comme l'or, l'argent, & autres métaux, le ſel gemme, le vitriol, &c. Nous parlons de chaque eſpèce de minéral ſous le nom qui lui eſt propre.

Remarquez que le mot *minéral* ne s'emploie guère qu'en parlant de ces eſpèces de corps qui ſe tirent des mines, & qui ne ſont ni pierres, ni métaux, comme le vitriol, le ſoufre, l'antimoine.

MINÉRAL, eſt auſſi adjectif & ſignifie qui appartient aux minéraux, qui tient des minéraux. *Règne minéral. Sel minéral. Eaux minérales.*

MINÉRALISATION ; ſubſtantif féminin, & terme de Métallurgie. Combinaiſon d'un métal ou d'un demi-métal avec du ſoufre ou de l'arſenic, ou avec l'un & l'autre enſemble.

Par cette combinaiſon l'aſpect du métal eſt entièrement changé ; on n'y voit plus ni éclat ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'eſt plus reconnoiſſable, & la combinaiſon totale prend une forme entièrement étrangère au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal eſt minéraliſé, c'eſt-à-dire, qu'il eſt dans l'état de mine ou de minerai. C'eſt ainſi que l'argent qui eſt un métal blanc, lorſqu'il eſt combiné avec de l'arſenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de cryſtaux rouges qui ſont quelquefois tranſparens comme des grenats ; c'eſt ce qu'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine l'argent & une portion du fer ſont minéraliſés avec l'arſenic. L'argent combiné avec une portion de ſoufre, devient une ſubſtance de gris foncé, flexible comme du plomb, & ſi tendre qu'on peut la tailler avec le couteau : alors on dit que dans cette mine l'argent ſe trouve minéraliſé avec le ſoufre.

Le plomb uni & minéraliſé avec le ſoufre, affecte une forme cubique que l'on nomme galène ou mine de plomb. Ce même métal combiné avec de l'arſenic, forme quelquefois des groupes de cryſtaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes* ou *blanches*.

L'étain eſt minéraliſé par l'arſenic, & la maſſe qui réſulte de leur union eſt en cryſtaux polygones.

Le cuivre & le fer minéraliſés, ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoiſſables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine.

Quant à l'or, juſqu'à préſent on ne l'a point encore trouvé minéraliſé; on le rencontre toujours ſous la forme & ſous la couleur qui lui ſont propres. Cependant comme nous ne connoiſſons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider ſi l'or eſt abſolument incapable d'être minéraliſé.

Les demi-métaux ſont ainſi que les métaux, ſuſceptibles de la minéraliſation, c'eſt-à-dire, ils peuvent être combinés avec le ſoufre & l'arſenic, de manière à prendre une forme entièrement différente de celle qui leur eſt propre. C'eſt ainſi que l'antimoine combiné avec le ſoufre, forme une maſſe compoſée de ſtries ou d'aiguilles, que l'on nomme *antimoine crud.* L'arſenic combiné avec le ſoufre, forme une maſſe feuilletée jaune ou rouge, qu'on appelle *orpiment.* Le cobalt ſe montre auſſi ſous pluſieurs aſpects différens; il en eſt de même du zinc, lequel eſt méconnoiſſable dans la calamine & dans la blende, qui ſont ſes mines ordinaires. A l'égard du biſmuth, on le trouve toujours ſous la forme qui lui eſt propre, & on ne l'a point encore rencontré minéraliſé.

Le mercure eſt minéraliſé avec le ſoufre, & alors il forme une maſſe d'un beau rouge que l'on nomme *cinnabre.*

Les métaux qui ne ſont point minéraliſés & que l'on trouve ſous la forme qui leur eſt propre, ſe nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges.*

La chimie eſt parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de minéraliſations; c'eſt ainſi qu'en combinant du mercure avec du ſoufre on fait un vrai cinnabre. En combinant l'argent avec de l'arſenic, & joignant un peu de ſafran de mars à ce mélange, on fait une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du ſoufre, une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, *&c.* cela dépend du plus ou du moins de ſoufre que l'on fait entrer dans la combinaiſon. Perſonne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du ſoufre, il réſulte une maſſe ſtriée ſemblable à l'antimoine crud.

M. Rouelle a ſu par le moyen d'un tour de main, donner au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galène ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plupart des minéraliſations que la nature opère. La voie de l'analyſe & de la décompoſition eſt aſſurément la plus ſûre pour connoître avec exactitude les ſubſtances que la nature fait entrer dans la combinaiſon des corps, d'où l'on voit la néceſſité de la chimie pour démêler les myſtères de la minéralogie.

MINÉRALISÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MINÉRALISER.

MINÉRALISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Métallurgie. Il ſe dit de l'opération par laquelle la nature com-

bine un métal ou un demi-métal avec du ſoufre ou de l'arſenic, ou avec l'un & l'autre enſemble. *Voyez* MINÉRALISATION.

MINÉRALOGIE; ſubſtantif féminin, & terme didactique. Science, connoiſſance des corps du règne minéral, & de la manière de les tirer du ſein de la terre.

On diviſe les corps du règne minéral en dix claſſes principales, ſavoir, 1°. les eaux; 2°. les terres; 3°. les ſables; 4°. les pierres; 5°. les ſels; 6°. les pyrites; 7°. les demi-métaux; 8°. les métaux; 9°. les ſubſtances inflammables. La dixième claſſe qui n'eſt qu'un appendice au ſyſtême minéral, contient les pétrifications, les pierres figurées & les calculs.

La première claſſe qui traite des eaux, ne renferme que celles que la nature nous fournit, & qui ſont ou fluides, ou concrètes, ou froides, ou chaudes, ou ſimples, ou compoſées.

La deuxième eſt compoſée des terres dont les particules ne ſont pas liées, & qui peuvent être délayées & diviſées par l'eau.

La troiſième, des ſables; ſubſtances qui appartiennent autant aux terres qu'aux pierres, & qui ſont plus ou moins compoſées & dures.

La quatrième, des pierres; corps ſolides & durs, dont les particules étroitement liées les unes aux autres ne ſont point malléables, & ne peuvent être ni diviſées, ni délayées par l'eau ou par l'huile, mais ſe briſent en pluſieurs morceaux ſous le marteau & ont aſſez de fixité dans le feu.

La cinquième, des ſels; corps minéraux, ſolides, inflexibles, friables & tranſparens, dont les plus petites parties ont pluſieurs côtés taillés à facettes, & leurs extrémités taillées en angles ou en pointes, qui ont la propriété de ſe diſſoudre dans l'eau, & de produire de la ſaveur; de ſe cryſtalliſer, d'entrer en fuſion au feu, ou de s'y volatiliſer, *&c.*

La ſixième, des pyrites, qui ſont ou ſulfureuſes & vitrioliques, ou arſenicales, ou métalliques.

La ſeptième, des demi-métaux; corps non-ductiles, ni malléables, mais fuſibles, & ayant d'ailleurs toutes les propriétés des métaux.

La huitième, des métaux, dont les propriétés générales ſont d'entrer en fuſion au feu, d'y prendre une ſurface convexe, d'avoir de l'éclat, d'être des corps ductiles & malléables, & les plus peſans de la nature.

La neuvième, des ſubſtances inflammables; tels ſont les bitumes & les ſoufres qui s'uniſſent aux huiles & qui s'enflamment dans le feu.

Enfin la dixème claſſe eſt compoſée de foſſiles étrangers à la terre; telles ſont les différentes eſpèces de concrétions qu'on trouve accidentellement formées dans des endroits où on ne les ſoupçonnoit pas.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embraſſe la minéralogie, on ſent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les ſpéculations tranquilles du cabinet, les connoiſſances acquiſes dans les livres ne peuvent point former un Minéralogiſte; c'eſt dans le grand livre de la nature qu'il doit lire; c'eſt en deſcendant dans les profondeurs de la terre pour épier ſes travaux myſtérieux; c'eſt en graviſſant contre le ſommet des montagnes eſcarpées; c'eſt en parcourant différentes contrées qu'il parviendra à

arracher à la nature quelques-uns des ſecrets qu'elle a dérobés à nos regards. Mais pour atteindre à ces connoiſſances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec préciſion ; il faut des notions préliminaires ; il faut être dégagé des idées ſyſtématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favoriſe les préjugés qu'on s'eſt formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la minéralogie, il eſt eſſentiel de s'être familiariſé avec les ſubſtances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ſes yeux à les diſtinguer & à reconnoître les ſignes extérieurs qui les caractériſent ; cette connoiſſance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature ; elle ſe plaît ſurtout dans le regne minéral à éluder les règles qu'elle ſemble ailleurs s'être impoſées ; il faut de plus avoir des idées générales de la manière dont ces ſubſtances ſont arrangées dans le ſein de la terre ; il faut connoître les ſignes qui annoncent la préſence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément ; il eſt à propos d'examiner les bords des rivières, & les ſables qu'elles charient ; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrières d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choſes fourniront à un obſervateur attentif des connoiſſances aſſez ſûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrein renferme. En effet quoique la nature ſemble quelquefois déroger aux lois qu'elle s'eſt preſcrites, elle ne laiſſe pas pour l'ordinaire de ſuivre une marche uniforme dans ſes opérations ; les obſervations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrein ſera analogue ; à force de faire des obſervations dans ce goût, on pourra à la fin ramaſſer les matériaux néceſſaires pour élever un ſyſtême général de minéralogie, fondé ſur des faits certains & ſur des remarques conſtantes.

Mais ce ſeroit envain qu'on ſe flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoiſſances ſuffiſantes en minéralogie ; on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, ſi l'on n'en jugeoit que par leur aſpect & par leurs ſurfaces : auſſi la minéralogie ne ſe contente-t elle point de ces notions ſuperficielles, que Becher a comparées à celles que prennent les animaux, *ſicut aſini & boves* ; on ne peut donc point s'en rapporter à la ſimple vue, & c'eſt très-légèrement que quelques auteurs ont avancé que les caractères extérieurs des foſſiles ſuffiroient pour nous les faire connoître : ce ſont les analyſes & les expériences de la chimie qui ſeules peuvent guider dans ce labyrinthe ; c'eſt faute de l'avoir appelée à leur ſecours, que les premiers Naturaliſtes ont confondu à tout moment des ſubſtances très différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont ſouvent aſſigné des caractères qui leur ſont entièrement étrangers. Comment ſe fera-t-on une idée de la formation des cryſtaux, ſi la chimie n'a point appris comment ſe fait la cryſtalliſation des ſels, qui nous fait connoître par analogie les cryſtalliſations que la nature opère dans ſon grand laboratoire ? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *ſucs lapidifiques*, ſi l'on n'a point des idées nettes de la diſſolution des corps, & ſi on ne la diſtingue point de leur diviſion mécanique, ou de

leur détrempement dans les eaux? eſt-il poſſible ſans la chimie de ſe faire des notions diſtinctes de la minéraliſation, c'eſt-à-dire de l'opération par laquelle la nature maſque les métaux ſous tant de formes différentes dans les mines?

C'eſt ſurtout dans les travaux des mines que la minéralogie a le plus grand beſoin des lumières de la chimie; dans les autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément; mais dans cette partie on eſt expoſé à donner inconſidérément dans des entrepriſes ruineuſes, ſi l'on s'en tient à des connoiſſances ſuperficielles, & ſi une étude profonde de la chimie métallurgique ne met en état de s'aſſurer de ce qu'on peut attendre de ſes travaux.

Cela n'eſt point encore ſuffiſant. Il faut outre cela des connoiſſances dans la géométrie ſouterraine; par ſon moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaiſon, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorſque quelque obſtacle imprévu aura interrompu leur cours.

La minéralogie emprunte auſſi des ſecours de la mécanique & de l'hidraulique, tant par le renouvellement de l'air au fond des ſouterrains, que par l'épuiſement des eaux, & pour élever des poids immenſes qu'on a tirés du ſein de la terre. Elle a beſoin de l'architecture pour empêcher les éboulemens des terres & les affaiſſemens des roches & des montagnes qui ont été excavées. Toutes ces choſes demandent un grand nombre de connoiſſances, & ſurtout beaucoup d'aptitude & d'expérience, ſans quoi on riſque de ſe jeter dans des dépenſes ruineuſes & inutiles.

C'eſt ſurtout en Allemagne & en Suede que la minéralogie a été cultivée avec le plus de ſoin. Ceux qui ſe ſont livrés à l'étude de cette ſcience, ont bientôt ſenti qu'une phyſique ſyſtématique n'étoit propre qu'à en retarder les progrès; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la chimie, de laquelle ſeule ils pouvoient attendre les lumières dont ils avoient beſoin. Ils n'ont point été trompés dans leurs eſpérances, & ils n'ont point tardé à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ ſi vaſte: le célèbre Beccher, dans ſa *phyſique ſouterraine*, répandit encore plus de jour ſur cette matière. Henckel nous a donné dans ſa *Pyritologie* & dans pluſieurs autres ouvrages, des idées claires & diſtinctes de la *minéralogie*; il a prouvé que cette ſcience avoit beſoin à chaque pas des ſecours de la chimie. MM. Linnæus, Wallerius, Woltersdorf, Cartheuſer ont tâché de nos jours de donner un ordre ſyſtématique aux ſubſtances du règne minéral. MM. Pot & Lehmann, l'un dans ſa *lithognoſie*, & l'autre dans ſes *œuvres phyſiques & minéralogiques*, ont auſſi rapporté un grand nombre d'expériences & d'obſervations propres à répandre de la lumière ſur cette ſcience difficile.

MINÉRALOGISTE; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt inſtruit dans la ſcience des minéraux. *Wallerius, Cartheuſer, Pot, ſont d'habiles minéralogiſtes.*

MINERVALES; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Minerve, & qui duroient cinq jours. Pendant ces fêtes on donnoit des combats de

gladiateurs ; on repréſentoit des piè-ces de théâtre, & les gens de let-tres récitoient en public quelqu'ou-vrage de leur compoſition. Celui d'entre eux qui avoit le mieux réuſſi étoit proclamé vainqueur & rece-voit un prix.

MINERVE ; déeſſe à qui les poëtes ont donné un des premiers rangs dans le ciel : on varie beaucoup ſur ſa naiſſance ; les uns lui donnent pour père & pour mère, Neptune & la nymphe d'un marais d'Afri-que appelée *Tritonis* ; d'autres la diſent fille de Cécrops, Roi d'Athè-nes ; mais la plus commune opinion eſt qu'elle fut conçue dans le cer-veau de Jupiter. & que ce Dieu ayant ordonné à Vulcain de lui ou-vrir la tête avec une hache pour la faire paroître au jour, elle en ſortit toute armée. Comme elle étoit venue d'Égypte où les ſciences floriſſoient, & qu'elle étoit elle-même très-ſa-vante, elle fut honorée après ſa mort, comme la divinité qui préſide aux ſciences & aux beaux arts ; mais elle avoit auſſi les talens pro-pres pour la guerre, & l'on en fit en conſéquence une déeſſe guerrière, ſous le nom de *Pallas* : ſon ſavoir, ſon courage & ſa prudence ont fait naître la penſée qu'elle étoit née du cerveau de Jupiter.

On l'honoroit particulièrement à Athènes & à Rhodes. Les Athé-niens tiroient vanité de porter ſon nom ; car le mot *Athéné* en grec ſignifie *Minerve*. On prétend à ce ſujet qu'elle & Neptune s'étoient diſputé l'honneur de nommer cette ville ; que les douze principaux dieux furent choiſis pour juger ce différend, & décidèrent que celui des deux qui donneroit à cette ville la choſe la plus utile lui feroit porter ſon nom ; que Neptune d'un coup de ſon trident fit ſortir de terre un cheval, ſymbole de la guerre, & que Minerve ayant produit un oli-vier, ſymbole de la paix, la victoire lui fut adjugée.

Elle eut un autre différend avec Arachné fille d'Idmon, de la ville de Colophon dans l'Aſie mineure. Cette fille prétendoit mieux travail-ler que Minerve en toile & en tapiſ-ſerie & lui fit un défi que la Déeſſe accepta ; mais ayant vu l'ouvrage de ſa rivale qui étoit d'une beauté par-faite, elle lui jeta de dépit ſa na-vette à la tête, ce qui affligea telle-ment Arachné, qu'elle ſe pendit de déſeſpoir. Les Dieux par pitié, la changèrent en araignée, & ſa mé-tamorphoſe ne lui ôta point le goût du travail en tapiſſerie.

Le culte que la ville de Rhodes rendoit à Minerve, étoit fondé ſur ce que cette ville, qui s'étoit miſe ſous la protection de cette Déeſſe, excella dans l'art de faire des ſtatues, & comme cet art en enrichit les ha-bitans, ils publièrent que le jour de la naiſſance de Minerve, il étoit tombé dans leur île une pluie d'or.

Cette Déeſſe protégea pluſieurs héros, entr'autres le ſage Ulyſſe qu'elle accompagna dans ſes voyages, & les Argonautes dont elle conſtrui-ſit le navire ou du moins en dirigea la conſtruction. On donnoit à Mi-nerve, dans ſes ſtatues & dans ſes peintures, une beauté ſimple, né-gligée, modeſte, un air grave, no-ble, plein de force & de majeſté. Son habillement ordinaire ſur les médailles la repréſente comme pro-tectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte d'un bouclier, inſpire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vêtue du péplus, habillement ſi célèbre chez les poëtes, & qui déſignoit le *génie*,

la prudence & la ſageſſe. D'autres fois elle eſt repréſentée le caſque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre avec l'égide ſur la poitrine; c'eſt Pallas qu'on déſigne ainſi.

Ses ſtatues étoient anciennement aſſiſes, au rapport de Strabon; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient conſacrés accompagnent ſouvent ſes images. C'eſt ce qui donna lieu à Démoſthène, exilé par le peuple d'Athènes, de dire en partant que Minerve ſe plaiſoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes: la chouette, le dragon & le peuple.

MINET, ETTE; ſubſtantif du ſtyle familier. Petit chat, petite chatte. *Une jolie petite minette. Un joli petit minet.*

MINETTE; ſubſtantif féminin. C'eſt le nom d'un droit qui ſe perçoit ſur les grains conduits par terre au marché de Boulogne-ſur-mer, de dehors la banlieue de cette ville.

Ce droit a été établi pour l'entretien des chemins; les gentilshommes, les curés en ſont exempts ainſi que les habitans d'Ambletuſe, & les grains qu'on apporte pour payer les cenſives.

MINEUR; ſubſtantif maſculin. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. *Un mineur allemand.*

MINEUR, ſe dit en termes de guerre, de celui qui travaille à une mine pour faire ſauter quelque fortification. *On attacha le mineur au corps de la place. Une compagnie de mineurs.*

MINEUR, EURE; adjectif. Celui, celle qui n'a point atteint l'âge preſcrit par les lois pour diſpoſer de ſa perſonne ou de ſon bien. En ce ſens il s'emploie auſſi ſubſtantivement.

La minorité dure plus ou moins de temps, ſelon les perſonnes, les lieux & les circonſtances: ainſi nos Rois ceſſent d'être mineurs à 14 ans.

On ceſſe d'être mineur pour les fiefs lorſqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumière finit à l'âge auquel la coutume donne l'adminiſtration des biens.

Enfin l'on eſt mineur relativement à la majorité de droit ou grande majorité, juſqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis, excepté en Normandie, où l'on eſt majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les mineurs n'étant pas ordinairement en état de ſe conduire ni de veiller à l'adminiſtration de leurs droits, ſont ſous la tutelle de leurs père & mère ou autre tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut de père & mère.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutelle que juſqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent ſe paſſer de curateur, ſi ce n'eſt pour eſter en jugement: en pays coutumiers les mineurs demeurent en tutelle juſqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne ſoient émancipés plutôt, ſoit par mariage ou par lettres du Prince.

Ceux qui ſont émancipés ont l'adminiſtration de leurs biens; mais ils ne peuvent faire aucun acte qui ait trait à la diſpoſition de leurs immeubles, ni eſter en jugement ſans l'aſſiſtance d'un curateur.

Le mineur qui eſt en puiſſance de père & de mère ou de ſes tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en ſon nom ſeul aucune action; toutes ſes actions actives & paſſives réſident en la perſonne de ſon tuteur; c'eſt le tuteur ſeul qui agit pour lui, &

ce qu'il fait valablement eſt cenſé fait par le mineur lui-même.

Lorſque le mineur eſt émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'adminiſtration ſeulement, & en ce cas il contracte & agit ſeul & en ſon nom; mais pour eſter en jugement, il faut qu'il ſoit aſſiſté de ſon curateur.

Le mari, quoique mineur, peut autoriſer ſa femme majeure.

Le domicile du mineur, eſt toujours le dernier domicile de ſon père; c'eſt la loi de ce domicile qui règle le mobilier du mineur.

Les biens du mineur ne peuvent être aliénés ſans néceſſité; c'eſt pourquoi il faut diſcuter ſes meubles avant de venir à ſes immeubles: & lors même qu'il y a néceſſité de vendre les immeubles, on ne peut le faire ſans avis de parens homologué en juſtice, & ſans publications.

L'ordre de la ſucceſſion d'un mineur ne peut être interverti, quelque changement qui arrive dans les biens; de ſorte que ſi ſon tuteur reçoit le rembourſement d'une rente foncière, ou d'une rente conſtituée dans les pays où ces rentes ſont réputées immeubles, les deniers provenant du rembourſement, appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un mineur ne peut ſe marier ſans le conſentement de ſes père, mère, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il eſt ſous la puiſſance d'un tuteur, autre que le père ou la mère, ayeul ou ayeule, il faut un avis de parens.

Il n'eſt pas permis au mineur de mettre tous ſes biens en communauté ni d'ameublir tons ſes immeubles; il ne peut faire que ce que les parens aſſemblés jugent néceſſaire & convenable: il ne doit pas faire plus d'avantage à ſa future qu'elle ne lui en fait.

En général le mineur peut faire ſa condition meilleure; mais il ne peut pas la faire plus mauvaiſe qu'elle n'étoit.

Le mineur léſé peut ſe faire reſtituer contre les actes qui contiennent la léſion & qu'il a ſouſcrits dans ſa minorité. On ne diſtingue point ſi la léſion procède de ſon peu d'expérience ou du dol de celui avec lequel il a contracté.

Il eſt même des cas où il n'eſt pas beſoin de prendre des lettres de reſciſion pour faire anéantir les engagemens qu'il a ſouſcrits: par exemple elles ſont inutiles, lorſque n'étant pas émancipé, ni marié, ni marchand, le mineur a vendu, hypothéqué ou autrement aliéné ſes biens, parcequ'alors ces actes d'aliénation ſont nuls de nullité abſolue.

En général la preſcription ne court point contre les mineurs: mais l'an & jour du retrait court contre eux ſans eſpérance de reſtitution contre l'acquéreur, à moins qu'il ne fût lui-même le tuteur.

Il en eſt de même de la fin de non-recevoir pour les arrérages de rentes conſtituées, antérieurs aux cinq dernières années, laquelle court contre les mineurs, comme contre les majeurs.

Dans les Parlemens de droit écrit, les preſcriptions de 30 ans ne courent pas contre les mineurs: celle de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles; mais elles courent contre les mineurs pubères, ſauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de reſtitution.

Les mineurs émancipés qui acceptent des ſucceſſions purement & ſimplement, ſont les maîtres d'y renoncer lorſqu'ils ſont devenus ma-

jeurs, & qu'ils n'ont point fait acte d'héritier depuis la majorité arrivée.

Il en eſt de même lorſque les ſucceſſions ont été acceptées par les tuteurs.

Quand les hypothèques & les autres droits des mineurs ſur les offices & ſur les rentes dues par le Roi, ſont ouverts, le ſceau des proviſions des offices & des lettres de ratification purge ces droits ſi les mineurs n'y ont pas formé oppoſition. Le décret des autres immeubles, auquel les mineurs ne ſont pas oppoſans, affranchit auſſi ces immeubles des droits & des hypothèques que les mineurs auroient pu faire valoir, s'ils s'y étoient rendus oppoſans, ſans que dans ces différens cas ils puiſſent ſe plaindre & ſe pourvoir contre l'acquéreur pour ſe faire reſtituer.

Mais il en eſt autrement quand les droits du mineur ne ſont pas ouverts, comme lorſqu'il s'agit d'un douaire ou d'une ſubſtitution non encore ouverts.

On ne reſtitue point les mineurs contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres perſonnes que leurs père & mère ou leur tuteur; ils ne ſont pas non plus reſtitués contre le défaut d'inſinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation; mais ſi le tuteur a eu connoiſſance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement acceptée ou fait inſinuer, il en eſt reſponſable envers ſon mineur.

Lorſqu'il eſt intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier reſſort contre un mineur, il peut, quoiqu'il ait été aſſiſté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement par requête civile, s'il n'a pas été défendu valablement, comme ſi l'on a omis de produire une pièce néceſſaire ou d'articuler un fait eſſentiel: car la ſeule omiſſion des moyens de droit & d'équité ne ſeroit pas un moyen de requête civile, les juges étant préſumés les ſuppléer.

Quoiqu'il ne ſoit permis à perſonne de tromper, néanmoins on admet le mineur qui s'eſt dit majeur au bénéfice de la reſtitution en entier, parcequ'on préſume qu'il n'a fait une ſemblable déclaration que par foibleſſe: ſi l'on en uſoit autrement, ce ſeroit donner aux mineurs un moyen facile de diſſiper leurs biens; parceque celui au profit duquel ils s'engageroient, ne manqueroit pas d'exiger cette déclaration.

L'action qu'ont les mineurs pour ſe faire reſtituer contre les actes par leſquels ils ſont léſés, paſſe à leurs héritiers, parcequ'elle fait partie des biens de leurs ſucceſſions.

Les loix n'accordent que dix années au mineur pour ſe pourvoir par la voie de lettres de reſciſion contre les actes paſſés dans ſa minorité; & ces dix années courent à compter du jour de la majorité.

Les Banquiers, les Marchands & les Artiſans mineurs, quoique non émancipés, peuvent valablement s'engager pour le fait de leur commerce & de leur profeſſion: l'article 6 du titre premier de l'Ordonnance du Commerce de 1673 le leur permet expreſſément.

Les mineurs revêtus d'offices, avec diſpenſe d'âge, ſont de même réputés majeurs pour ce qui concerne l'exercice de leurs charges; ainſi un mineur ne peut ſe faire reſtituer contre les engagemens qui réſultent de l'exercice de ſon office; mais il eſt toujours réputé mineur pour ſes affaires privées.

Cependant un mineur ſeroit reſtituable, s'il étoit léſé dans l'acquiſition d'un office ; parceque ce n'eſt pas l'acquiſition, mais la réception qui forme l'Officier.

Le mineur pourvu d'un bénéfice, eſt réputé majeur à quatorze ans pour en adminiſtrer les revenus ; il ne lui faut ni tuteur ni curateur pour en faire les baux, ni pour ſe faire aſſiſter en juſtice dans les procédures qui ſe font pour le bénéfice dont il eſt titulaire ; mais il ne peut le réſigner valablement qu'à l'âge de 18 ans.

Le mineur, quoique n'ayant pas encore acquis l'âge de puberté, eſt capable d'agir en juſtice, ſans l'autorité & l'aſſiſtance d'un tuteur ou curateur, tant pour le poſſeſſoire, que pour les droits, fruits & revenus du bénéfice dont il eſt pourvu, ſuivant l'article 14 du titre 15 de l'Ordonnance de 1667.

Ainſi les mineurs titulaires de bénéfices, peuvent ſeuls, ſans tuteur ni curateur, en affermer les biens, les régir, toucher, déléguer & diſpoſer des revenus de leur chef, nommer aux bénéfices dont ils ſont patrons ou collateurs, quand même la régie de leurs autres biens & leur perſonne ſeroient confiées à des tuteurs.

On penſe même que la préſentation faite par un mineur titulaire, prévaudroit ſur celle faite par ſon tuteur, parcequ'un mineur eſt regardé comme capable de diſpoſer d'une choſe qu'il ne peut conſerver pour lui.

Les mineurs qui ſont au ſervice du Roi peuvent valablement contracter & s'engager pour ce qui concerne le ſervice ſeulement : leurs billets ſont bons, quand ils ſont cauſés pour des fournitures réelles & néceſſaires au ſervice, & quand il n'y a point lieu de ſoupçonner de la diſſipation.

En matière criminelle les mineurs ſont auſſi traités comme les majeurs, pourvu qu'ils ayent aſſez de connoiſſance pour ſentir le délit dont ils ſe rendent coupables : il dépend néanmoins de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Dans les choſes abſolument indiviſibles le mineur communique le privilége de ſon âge au majeur, & non dans les choſes qui peuvent ſe diviſer. Ce principe eſt répandu dans une infinité de lois qui décident que le mineur relève le majeur, quand il s'agit de droits incorporels & indiviſibles entr'eux, comme d'une ſervitude qui ne ſouffre point de diviſion, & qui eſt cenſée appartenir toute entière à chacun de ceux qui y ſont intéreſſés.

Il n'en eſt pas de même lorſqu'il s'agit de choſes diviſibles, dans leſquelles le majeur ne peut agir pour la conſervation de ſa part, & a un droit ſéparé ou au moins diviſible de celui de ſon cohéritier mineur ; en ce cas le majeur ne peut ſe prévaloir du privilége qui n'eſt accordé qu'à l'infirmité de l'âge.

Ainſi le mineur relevé d'un contrat ou d'une tranſaction, ne relève point le majeur avec lequel il étoit obligé, ſuppoſé que l'obligation ſoit diviſible.

C'eſt ſur ce fondement que, par Arrêt du 13 Mars 1574, rapporté par M. Loüet, un décret d'héritages communs entre des majeurs & des mineurs, a été caſſé pour la portion des mineurs parcequ'il n'y avoit point de diſcuſſion de leurs meubles, & jugé valable pour celle des majeurs.

Un tuteur ne peut acquérir à ſon profit des droits ſucceſſifs ou litigieux, pour les exercer contre des

mineurs ; la nullité de l'acquiſition ou de la ceſſion eſt abſolue à ſon égard : mais l'acte ſubſiſte en faveur de ſes pupilles qui, s'ils le jugent à propos, acquièrent à ſa place tout ce qu'il vouloit acquérir lui-même.

Quand les mineurs ont des biens en France & dans les colonies françoiſes, il doit leur être nommé des tuteurs dans l'un & dans l'autre pays. La manière de procéder à cette nomination eſt réglée par deux Déclarations des 15 Octobre 1721 & premier Février 1743, qu'on trouve dans le code de Louis XV.

Il y a quelques perſonnes qui, ſans être réellement mineures, jouiſſent néanmoins des mêmes droits que les mineurs, telles que l'Égliſe ; c'eſt pourquoi on dit qu'elle eſt toujours mineure, ce qui s'entend pour ſes biens qui ne peuvent être vendus ou aliénés ſans néceſſité ou utilité évidente & ſans formalités ; mais la preſcription de 40 ans court contre l'Égliſe.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & eccléſiaſtiques, jouiſſent auſſi des priviléges des mineurs de la même manière que l'Égliſe.

On dit proverbialement & figurément, d'une choſe qui n'eſt pas avantageuſe pour quelqu'un, que *ce n'eſt pas le profit des mineurs.*

MINEUR, eſt auſſi un adjectif comparatif qui ſignifie plus petit. Il eſt particulièrement uſité en cette phraſe de géographie, *l'Aſie mineure.* Et en matière eccléſiaſtique, où l'on dit, *les quatre ordres mineurs*, ou abſolument *les quatre mineurs ;* pour dire, les quatre petits ordres qui ſont ceux d'acolyte, de lecteur, d'exorciſte & de portier.

On dit auſſi, *excommunication mineure ;* pour dire, excommunication qui prive de la participation des ſacremens, & du droit de pouvoir être élu ou préſenté à quelque bénéfice, à quelque dignité eccléſiaſtique. Il ſe dit par oppoſition à *excommunication majeure.*

On appelle *les frères mineurs*, les religieux qu'on nomme autrement *Cordeliers.*

On appelle auſſi *Mineurs* ou *Clercs mineurs*, un Ordre de Clercs réguliers, qui doivent leur établiſſement à Jean-Auguſtin Adorne, gentilhomme Génois qui les inſtitua en 1588 à Naples, avec Auguſtin & François Caraccioli. Le Pape Paul V approuva en 1605 leurs conſtitutions. Leur Général réſide dans la maiſon de Saint-Laurent à Rome, où ils ont un collége à Sainte-Agnès de la place Navonne.

En termes de Muſique, on appelle *ton mineur*, le ton dont la tierce eſt mineure. Et l'on appelle *tierce mineure*, la tierce qui eſt compoſée d'un ton & d'un ſemi-ton.

MINEUR, ſe dit dans l'écriture de tous les caractères qui ſont inférieurs en volume aux majuſcules pour les diſtinguer les uns des autres.

La première ſyllabe eſt brève la ſeconde longue & la troiſième du féminin très-brève.

MINEURE ; ſubſt. féminin, & terme de Logique. La ſeconde propoſition d'un ſyllogiſme. *Je nie la mineure.*

MINEURE, ſe dit auſſi en Théologie d'une thèſe qu'un étudiant ſoutient durant la licence, & dans laquelle il ne s'agit ordinairement que de théologie poſitive. On l'appelle *mineure*, parceque c'eſt l'acte le plus court de tous ceux qu'on ſoutient durant la licence. On l'appelle encore *mineure ordinaire.*

MINGLE ; ſubſt. fémin. Meſure uſitée en Hollande pour les liquides. La min-

gle revient à deux pintes de Paris.

MINGRELA ; bourg conſidérable des Indes orientales, dans le Royaume de Viſapour, près de la mer, à 8 lieues de Goa. On en tire du cardamome. Les Hollandois y ont un comptoir. Les vaiſſeaux qui viennent du Japon, de Bengale, de Ceylan, *&c.* & qui vont à Surate, à Balſora & dans la mer Rouge, mouillent preſque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRÉLIE ; pays d'Aſie qui eſt ſitué dans la partie occidentale de la Géorgie, dont il fait partie. *Voyez* GÉORGIE.

MINGRÉLIEN, ENNE ; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. Qui eſt de la Mingrélie, qui appartient à la Mingrélie.

MINHO ; fleuve d'Eſpagne qui a ſa ſource dans la Galice près de Caſtro del Rei, & ſon embouchure dans l'Océan Atlantique, ſur les frontières du Portugal. Il eſt fort poiſſonneux.

MINIA ; ſubſtantif maſculin. Sorte de ſerpent venimeux qui ſe trouve dans le pays des Nègres : il eſt ſi grand & ſi gros qu'il avale, dit-on, des moutons, des pourceaux, & même des cerfs entiers : il ſe tient à l'affut dans des brouiſſailles ; & quand il découvre quelque proie, il s'élance deſſus, &, s'entortillant autour de ſon corps, il l'étouffe en la preſſant.

MINIATURE ; ſubſtantif féminin. Sorte de peinture à détrempe, qui ſe fait en délayant les couleurs à l'eau gommée, & en les appliquant avec la ſeule pointe du pinceau, ce qu'on appelle pointiller. La miniature diffère des autres ſortes de peinture en ce qu'elle eſt plus délicate, qu'elle veut être regardée de près & qu'on ne la fait aiſément qu'en petit. Au reſte il n'y a point de peinture où l'on puiſſe terminer davantage que dans celle-ci, à cauſe de la facilité que les points donnent pour unir enſemble les différentes teintes, pour les fondre & pour les attendrir.

On peint en miniature ſur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs ; enfin ſur toutes les matières blanches naturellement & ſolides, ou du moins qui ne ſe laiſſent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain : ces qualités ne ſe trouvent pas toutes dans chacune des matières ci-deſſus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raiſon de leur peu d'épaiſſeur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur ſurface.

Les couleurs qui ont le moins de corps ſont les meilleures pour la miniature : telles ſont le carmin, l'outremer, les laques, *&c.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MINIATURISTE ; ſubſtantif maſculin. Peintre en miniature.

MINIÈRE ; ſubſtantif féminin. Les Naturaliſtes appellent ainſi la terre, la pierre ou le ſable dans leſquels on trouve une mine ou un métal. C'eſt ainſi qu'on dit que le ſable eſt la minière de l'or, parceque l'on trouve ſouvent ce métal en paillettes répandues dans le ſable d'un grand nombre de rivières. On dit auſſi que le quartz ſert ordinairement de minière à l'or, parcequ'on trouve ce métal communément attaché à cette ſorte de pierre. Le ſpath & le quartz ſont les minières les plus ordinaires des métaux, c'eſt-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés ſur ces

ſortes de pierres, d'où l'on voit qu'en ce ſens le mot *minière* eſt ſynonyme de *gangue* ou de *matrice*.

On voit donc qu'il ne faut pas confondre la minière d'un métal avec le métal même, ou avec ſa mine. Cette minière n'eſt autre choſe qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine ſont reçus; elle ſert à les conſerver, à les élaborer à recueillir les molécules métalliques & minéraliſantes qui leur ſont portées peu à peu par les vapeurs ſouterraines. L'expérience a fait connoître que certaines ſubſtances ſont plus propres à devenir des minières que d'autres; il y a des minières ſi dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs ſurfaces; d'autres ſont plus tendres & plus ſpongieuſes, & par conſéquent plus propres à être entièrement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déjà formées, peuvent ſervir de minière à d'autres métaux & à d'autres mines. D'un autre côté une même pierre peut ſervir de minière à pluſieurs métaux & à pluſieurs mines à la fois; c'eſt ainſi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, *&c.* En un mot les minières méritent toute l'attention du Naturaliſte, & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomènes du regne minéral.

MINIMÂ; (appel à) terme de Palais. On donne ce nom à l'appel que le miniſtère interjette d'un jugement rendu en matière criminelle, où il échet peine afflictive; cet appel eſt qualifié *à minimâ*, on ſous-entend *pœnâ*; c'eſt-à-dire, que le miniſtère public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée eſt trop légère.

Le miniſtère public doit toujours appeler *à minimâ*, & cet appel ſe porte à la Tournelle, *omiſſo medio*.

MINIME; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi des Religieux inſtitués par ſaint françois de Paule, & approuvés par le Pape Sixte V en 1473. Leur Saint Fondateur dont la principale vertu étoit l'humilité, voulut qu'ils portaſſent le nom de *Minimes*, & que, ſelon la ſignification de ce nom, ils ſe regardaſſent comme les derniers & les moindres ſerviteurs de Dieu. Les Minimes furent d'abord appelés à Paris *bons hommes*, ſoit à cauſe du nom de *bon homme* que Louis XI & Charles VIII donnoient ordinairement à Saint François de Paule & à ſes compagnons, ſoit à cauſe qu'ils furent établis dans le bois de Vincennes, dans un Monaſtère de Religieux de l'ordre de Grammont que l'on appeloit *bons hommes*. En Eſpagne le petit peuple les appelle *Pères de la victoire*, parceque Ferdinand V remporta une célèbre victoire qui lui avoit été prédite par Saint François de Paule. Les Minimes font les trois vœux de religion, & en outre un quatrième par lequel ils s'engagent à obſerver un carême perpétuel. Il y a auſſi des Religieuſes de l'ordre des Minimes, qui obſervent à peu de choſe près, la même règle que les Religieux.

Les Supérieurs des Minimes ſe nomment *Correcteurs*. L'Ordre a dix Provinces dans le Royaume.

MINIME, ſe dit adjectivement d'une couleur tannée, fort obſcure, comme celle de l'habit des Religieux qu'on appelle *Minimes*. *Un drap minime. Une ſerge minime.*

En termes de muſique on appelle *minime* ou *moindre*, celui qui eſt plus petit que le mineur de même eſpèce, & qui ne peut ſe noter; car s'il pouvoit ſe noter, il ne s'appelleroit pas *Minime*, mais *diminué*.

Le ſemi-ton minime eſt la différence du ſemi-ton maxime au ſemi-ton moyen, dans le rapport de 125 à 128.

MINIMUM; ſubſtantif maſculin & terme de Mathématique emprunté du latin pour ſignifier le plus petit degré auquel une grandeur puiſſe être réduite.

MINISTÈRE; ſubſtantif maſculin. *Officium.* L'emploi, la charge même qu'on exerce. *Ce Curé s'eſt toujours bien acquitté de ſon miniſtère. Cette affaire n'eſt pas de ſon miniſtère.*

MINISTÈRE, ſe dit auſſi de l'entrepriſe de quelqu'un dans quelque affaire, du ſervice qu'il rend dans quelque emploi, dans quelque fonction. *Cet Avocat vous prêtera ſon miniſtère.*

MINISTÈRE, ſe dit abſolument du gouvernement d'un État ſous l'autorité ſouveraine; on dit par exemple en ce ſens, *que le miniſtère du Cardinal de Richelieu a été brillant & glorieux.*

MINISTÈRE, s'emploie auſſi quelquefois comme nom collectif, pour ſignifier les Miniſtres d'État: on dit par exemple, *le Miniſtère déſiroit la paix;* pour dire, les Miniſtres déſiroient la paix.

MINISTÈRE PUBLIC, ſe dit en termes de Palais, des fonctions qui ſont réſervées aux Avocats & Procureurs Généraux, & à leurs ſubſtituts. Il ſe dit auſſi collectivement des Magiſtrats qui ſont chargés de ces fonctions.

Le *Miniſtère public* veille à tout ce qui concerne l'intérêt du public; il pourſuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui eſt néceſſaire pour la police & le bon ordre, & donne des concluſions dans toutes les affaires qui intéreſſent le Roi ou l'État, l'Egliſe, les Hôpitaux, les Communautés; dans quelques Tribunaux il eſt auſſi d'uſage de lui communiquer les cauſes des mineurs.

Les affaires pourſuivies à la requête du *Miniſtère public*, & dans leſquelles il n'y a point de parties civiles, s'inſtruiſent aux frais du Roi dans les Juſtices Royales; & les dépenſes qui ſe font à ce ſujet, même celles que l'exécution des Jugemens occaſionne, ſe prennent ſur les revenus des domaines. Elles ſont payées par les Fermiers ſur les exécutoires décernés par les Juges & viſés par les Intendans des provinces.

On ne condamne jamais le *Miniſtère public* aux dépens, & on ne lui en adjuge point non plus contre les parties qui ſuccombent.

Le *Miniſtère public* ne peut pas être récuſé, parcequ'il n'eſt pas Juge, mais ſeulement partie.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MINISTERIAT; ſubſtantif maſculin. *Miniſtri officium.* Nom d'office en quelques Ordres Religieux où le Supérieur a le titre de *Miniſtre. Sous le miniſtériat du Père André.*

MINISTÉRIEL; adjectif. Il ſe dit du Pape que l'on qualifie de *Chef miniſtériel de l'Egliſe*, par oppoſition à JÉSUS-CHRIST qui en eſt le Chef eſſentiel.

MINISTRE; ſubſtantif maſculin. *Miniſter.* Celui dont on ſe ſert pour l'exécution de quelque choſe. En ce ſens il n'a guère d'uſage que dans les choſes morales. *Ils furent les*

miniſtres de ſa barbarie. La peſte, la guerre, la famine ſont les miniſtres de la vengeance divine.

MINISTRE D'ÉTAT, & abſolument MINISTRE, ſe dit de ceux dont le Prince a fait choix pour les charger des principales affaires de ſon état, & pour en délibérer avec eux.

Le Roi choiſit en France un certain nombre de perſonnes qu'il juge propres à remplir les fonctions de Miniſtres d'État : ce nombre n'eſt pas limité, mais communément il n'eſt que de ſept ou huit perſonnes.

Le choix du Roi imprime à ceux qui aſſiſtent au Conſeil d'État, le titre de *Miniſtre d'État*, lequel s'acquiert par le ſeul fait & ſans commiſſion ni patentes, c'eſt-à-dire, par l'honneur que le Roi fait à celui qu'il y appelle, de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne ſe perd point, quand même on ceſſeroit d'être appelé au Conſeil.

Le Secrétaire d'État ayant le département des affaires étrangères, eſt Miniſtre né, attendu que ſa fonction l'appelle néceſſairement au Conſeil d'État ou des affaires étrangères : on l'appelle ordinairement *le Miniſtre des affaires étrangères.*

Les autres Secrétaires d'État n'ont la qualité de *Miniſtres* que quand ils ſont appelés au Conſeil d'État ; alors le Secrétaire d'État qui a le département de la guerre, prend le titre de *Miniſtre de la guerre ;* celui qui a le département de la marine, prend le titre de *Miniſtre de la marine.*

On donne auſſi quelquefois au Contrôleur Général le titre de *Miniſtre des finances ;* mais le titre de *Miniſtre d'État* ne lui appartient que lorſqu'il eſt appelé au Conſeil d'État.

Tous ceux qui ſont *Miniſtres d'État*, comme étant du Conſeil des affaires étangères, ont auſſi entrée & ſéance au Conſeil des dépêches dans lequel il ſe trouve auſſi quelques autres perſonnes qui n'ont pas le titre de *Miniſtres d'État.*

Ce titre de *Miniſtre d'État* ne donne dans le Conſeil d'État & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs, ſoit par l'ancienneté aux autres ſéances ou départemens du Conſeil du Roi, ſoit par la dignité dont on eſt revêtu lorſqu'on y prend ſéance.

Les Miniſtres ont l'honneur d'être aſſis en préſence du Roi pendant la ſéance du Conſeil d'État, & de celui des dépêches, & ils opinent de même ſur les affaires qui y ſont rapportées.

Le Roi établit quelquefois un premier ou principal *Miniſtre d'État.* Cette fonction a été pluſieurs fois remplie par des Princes du Sang & par des Cardinaux.

Les *Miniſtres d'État* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur ſont préſentés.

Les Miniſtres ont le droit de faire contreſigner de leur nom ou du titre de leur dignité, toutes les lettres qu'ils écrivent ; ce contre-ſeing ſe met ſur l'enveloppe de la lettre.

On les appelle en latin, *Regni Adminiſter*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre *d'excellence.*

MINISTRES DU ROI, ou ſimplement MINISTRES, ſe dit encore de ceux que le Roi envoie dans les Cours étrangères pour quelques négociations : tels ſont les Ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, les Envoyés ordinaires & extraordinaires, les Miniſtres plénipotentiaires, ceux qui ont ſimplement le titre de *Miniſtre du Roi* dans quelque Cour

ou

ou à quelque Diète, les réſidens & ceux qui ſont chargés des affaires du Roi auprès de quelque République; quoique ces Miniſtres ne ſoient pas tous du même ordre, on les comprend cependant tous ſous la dénomination générale de *Miniſtres du Roi.*

Les Cours étrangères ont auſſi des Miniſtres réſidens près la perſonne du Roi; de ce nombre eſt le Nonce du Pape; les autres ſont comme les *Miniſtres du Roi*, des Ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, des Envoyés ordinaires & extraordinaires, des Miniſtres plénipotentiaires, des perſonnes chargées des affaires de quelque Prince ou République. Il y a auſſi un Agent pour les villes Anſéatiques.

Le nombre des *Miniſtres du Roi* dans les Cours étrangères, & celui des Miniſtres étrangers réſidens près le Roi, n'eſt pas fixe; les Princes envoyent ou rappellent leurs Ambaſſadeurs & autres Miniſtres ſelon les diverſes conjonctures.

Les Miniſtres des Princes dans les Cours étrangères, ſignent au nom de leur Prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui ſe font entre les Cours.

Lorſqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public paſſé en pays étranger, pour s'en ſervir dans un autre état, on la fait légaliſer par le Miniſtre que le Prince de cet état a dans les pays étrangers d'où l'acte eſt émané, afin que foi ſoit ajoutée aux ſignatures de ceux qui ont expédié ces actes; le Miniſtre ſigne cette légaliſation, & la fait contreſigner par ſon Secrétaire & ſceller de ſon ſceau.

En quelques Ordres Religieux, le Supérieur du Couvent eſt appelé le *Père Miniſtre.* Et le Général des Cordeliers prend le titre de *Miniſtre Général.*

On appelle quelquefois les Évêques ou les Prêtres, *les Miniſtres de Dieu, les Miniſtres de la parole de Dieu*, ou *de l'évangile.* Et *Miniſtres de l'Autel*, les Eccléſiaſtiques qui ſervent le Célébrant à la Meſſe; tels ſont ſingulièrement le Diacre & le Soudiacre.

Parmi les Luthériens & les Calviniſtes, on appelle auſſi *Miniſtre de la parole de Dieu*, ou *Miniſtre du ſaint évangile*, ou ſimplement *Miniſtre*, celui qui fait le Prêche.

MINISTRERIE; ſubſtantif féminin. Charge de Supérieur dans un Couvent de Mathurins.

MINIUM; ſubſtantif maſculin. Sorte de matière qui ſe fait avec une chaux de plomb réverbérée au feu, & qui eſt d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu ſur le jaune. On l'appelle auſſi *vermillon*; c'eſt une couleur très-uſitée dans la peinture.

Pour faire du minium, on n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire, du plomb diſſous par le vinaigre; cette matière eſt d'une couleur blanche; on mettra cette céruſe dans un fourneau de réverbère, de manière que la flamme puiſſe rouler ſur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque temps, enſuite on l'augmentera tout d'un coup lorſque la céruſe ſera changée en poudre griſe, en donnant un degré de feu qui ſoit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération on remuera ſans ceſſe la chaux de plomb, & lorſqu'elle ſera devenue d'un beau

rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'eſt la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente conſidérablement de poids.

Une autre manière de faire le minium, c'eſt de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre griſe qui ſe forme perpétuellement à ſa ſurface; lorſque le plomb eſt entièrement réduit en cette chaux, on l'écraſe ſous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbère où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en obſervant de la remuer ſans ceſſe avec un crochet de fer, juſqu'à ce que la matière ait pris la couleur que l'on demande. il faudra auſſi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matière & la mettroit en grumeaux.

Le minium s'emploie dans les préparations pharmaceutiques deſtinées à l'uſage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Il eſt regardé comme deſſicatif, répercuſſif & réfrigérant.

MINOIS; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Il ſe diſoit autrefois de toute ſorte de viſage, mais aujourd'hui il ne ſe dit plus guère que du viſage d'une jeune perſonne plus jolie que belle. *Elle a un aſſez joli minois.*

MINON; ſubſtantif maſculin. Les enfans donnent ce nom aux chats quand ils les appellent.

On dit proverbialement & familièrement, qu'*une perſonne entend bien chat ſans qu'on diſe minon*; pour dire, qu'elle entend à demi-mot, & ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'expliquer entièrement.

MINORATIF; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine & de Pharmacie. Il ſe dit d'un remède qui purge doucement ſans cauſer aucun trouble dans l'économie animale. *La manne, la caſſe, la rhubarbe ſont des minoratifs.*

MINORATION; ſubſtantif maſculin & terme de Médecine. Évacuation légère & modérée occaſionnée par quelques purgatifs de la claſſe des minoratifs.

MINORBINO; ville épiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Barri, à huit lieues, nord-oueſt, de Cirenza.

MINORITÉ; ſubſtantif féminin. *Minoris ætas.* État d'une perſonne mineure, ou le temps pendant lequel on eſt mineur. *La minorité forme un moyen de reſtitution contre les actes préjudiciables à un mineur. Ce bien fut vendu durant ſa minorité. La minorité des Rois de France ſe termine à quatorze ans commencés.* Voyez MINEUR.

MINORITÉ, ſe dit quelquefois abſolument en parlant de la minorité des Souverains. *Les minorités ſont preſque toujours funeſtes aux États.*

Tout eſt bref au ſingulier; mais la dernière ſyllabe eſt longue au pluriel.

MINORQUE; île de la Méditerranée, à dix lieues, nord-eſt, de celle de Majorque, & à ſoixante lieues, ſud, de la Catalogne. Son terrein quoique montueux, ne laiſſe pas de produire preſque toutes les choſes néceſſaires à la vie, excepté l'huile, à cauſe que cette île eſt fort expoſée aux frimats du nord. Elle ne le cède point à Majorque pour l'abondance des animaux ſauvages & domeſtiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom

de *Nura*, ſans qu'on en puiſſe deviner la raiſon.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, eſt un des plus beaux de l'Univers.

Cette île formoit anciennement avec Majorque, Ivica & Formentera, l'ancien Royaume des Baléares: elle a ſucceſſivement été poſſédée par les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Vandales & les Sarrazins, juſqu'au temps de Charlemagne qui l'enleva à ces derniers au commencement du neuvième ſiècle; mais ils y rentrèrent peu de temps après: Jacques I Roi d'Arragon les rendit tributaires en 1230; Alphonſe ſon petit-fils acheva la conquête des Baléares & les unit à la Couronne. Elles ont enſuite ſuivi le ſort de ce Royaume, & ont été réunies à la Monarchie eſpagnole. Stanhope prit Minorque le 28 Septembre 1708 pour la Maiſon d'Autriche; mais par la paix d'Utrecht les Anglois s'en aſſurèrent la poſſeſſion. Enfin les François l'ont priſe ſur les Anglois en 1756, & l'ont rendue par le traité de Verſailles de 1763. Il n'y a dans l'île de Minorque ni loups ni renards. Elle ſe diviſe en cinq Diſtricts ou *Termino*, Citadella capitale, Port Mahon, Laor, Mercadal & Ferérias.

MINORQUIN, INE; adjectif & ſubſtantif. Qui eſt de l'île de Minorque. *Un Pirate Minorquin. Les Minorquins ſont bons matelots.*

MINOS; nom du principal Juge des enfers, né des amours de Jupiter & d'Europe, fille d'Agenor, Roi de Phœnicie. Il régna dans l'île de Crète & ſe rendit célèbre par la ſageſſe de ſon gouvernement. Il donna toute ſon attention à policer ſon peuple par des lois qui dans la ſuite ont ſervi de modèle à tous les Légiſlateurs de la Grèce. Pour leur donner plus de poids & d'autorité, il ſe retiroit de temps en temps dans un antre de l'île de Crète, où il feignoit que Jupiter venoit les lui dicter, & chaque fois qu'il reparoiſſoit, il rapportoit quelque nouvelle loi, comme le fruit de ſes conférences avec le ſouverain des Dieux. L'eſprit de Juſtice & de douceur qui le guidoit dans toute ſa conduite, le fit également aimer & reſpecter de ſes ſujets. Ils lui rendirent après ſa mort les plus grands honneurs, & l'on publia que pour le récompenſer de ſa juſtice & de ſa piété, il avoit été établi le ſouverain Juge des enfers.

Les Poëtes le repréſentent un ſceptre à la main, & aſſis ſur un tribunal au milieu des ombres qui viennent lui rendre compte de leurs actions; on lui a donné auſſi le dépôt de l'urne fatale qui contenoit le ſort de tous les mortels, & d'où il tiroit au haſard & ſans égard pour l'âge ni pour le rang, les noms de ceux dont le deſtin avoit ordonné la mort.

MINOS, eſt auſſi le nom du ſecond Roi de Crète, père d'Androgée qu'Egée Roi d'Athènes fit aſſaſſiner. A cette nouvelle Minos avec toutes ſes forces, vint fondre ſur l'Attique qui dans le même temps étoit ravagée par la peſte. On envoya conſulter l'Oracle de Delphes dont la réponſe fut que les Dieux ne ceſſeroient d'affliger les Athéniens que lorſqu'ils auroient donné au Roi de Crète une entière ſatisfaction. Ils allèrent en conſéquence lui demander la paix aux conditions qu'il voudroit leur impoſer; & Minos exigea d'eux qu'ils lui envoyaſſent

tous les ans un tribut de ſept jeunes filles & de ſept jeunes garçons. Les Grecs publièrent qu'on les enfermoit dans le fameux labyrinte que Dédale avoit conſtruit dans l'île de Crète, & qu'ils y ſervoient de Pâture au Minotaure, monſtre moitié homme & moitié taureau. Dédale qui deſcendoit d'Érectée, ancien Roi d'Athènes, étoit le plus grand Architecte & le plus habile Sculpteur de ſon temps. Il s'étoit réfugié dans l'île de Crète pour ſe dérober au ſupplice auquel l'Aréopage l'avoit condamné pour avoir fait mourir un de ſes neveux. Il bâtit pour Minos un Palais ſur le modèle d'un pareil édifice qui étoit en Égypte, dont les appartemens étoient en ſi grand nombre & tellement diſtribués, qu'on entroit de l'un dans l'autre ſans pouvoir en trouver la ſortie. C'étoit-là qu'on tenoit enfermés les enfans de tribut que les Athéniens envoyoient à Minos; c'étoit là qu'habitoit le Minotaure, c'eſt-à-dire, le Général de Minos, qui s'appeloit *Taurus*, & qu'on avoit transformé en monſtre à cauſe de ſa férocité & des traitemens barbares qu'il faiſoit ſouffrir aux jeunes eſclaves. Lorſque Théſée revint à Athènes des bords du fleuve Achéloüs, on alloit tirer au ſort pour la troiſième fois les enfans de tribut. Les Athéniens au déſeſpoir, éclatoient en murmures qui annonçoient une révolte générale; & Théſée, pour les appaiſer, s'offrit volontairement pour être une des victimes deſtinées au Minotaure. *Voyez* THÉSÉE & MINOTAURE.

MINOT; ſubſtantif maſculin. Vaiſſeau qui ſert à meſurer les choſes sèches, comme les grains qui ſont le froment, le ſeigle, l'orge, &c. Les légumes qui ſont les pois, les féves, les lentilles, &c. les graines qui ſont le chenevis, le millet, la navette, le ſainfoin, &c. les fruits ſecs qui ſont les châtaignes, les noix, &c. les navets, les oignons, la farine, le ſon, &c.

Le minot contient trois boiſſeaux, chaque boiſſeau eſt compoſé de deux demi-boiſſeaux ou quatre quarts de boiſſeau, ou ſeize litrons. Il faut quatre minots pour faire un ſeptier; les douze ſeptiers ſont le muid. Ainſi muid eſt de 48 minots.

MINOT, ſe dit auſſi de ce qui eſt contenu dans le minot. *Un minot de blé, un minot de ſel.*

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

MINOTAURE; ſubſtantif maſculin. Monſtre moitié homme & moitié Taureau, qu'on ſuppoſoit être le fruit des amours d'un taureau & de Paſiphaé, femme de Minos II Roi de Crète. Voici ſur quoi cette fable étoit fondée. Paſiphaé avoit pris de l'inclination pour Taurus que quelques-uns font l'un des Secrétaires de Minos, & d'autres, l'un de ſes Lieutenans Généraux: Dédale favoriſa leurs amours, il leur procura la liberté de ſe voir, il leur prêta même ſa maiſon; Paſiphaé étant accouchée d'un fils que les auteurs nomment *Aſtérius* ou *Aſtérion*, comme le père en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, auſſi bien que de Minos, on l'appela *Minotaure*.

MINSINGEN; petite ville d'Allemagne, en Suabe, dans le Duché de Wirtemberg, entre Neutlingen & Blaubeuren.

MINSKI; ville du grand Duché de Lithuanie, dans la partie occiden-

tale d'un Palatinat de même nom dont elle eſt capitale.

Le Palatinat de Minski eſt borné au nord par celui de Witepsk ; à l'orient par celui de Mſciſlaw ; au midi par le territoire de Rohaczow, & à l'occident par le Palatinat de Wilna.

MINTURNE ; nom d'une ancienne ville d'Italie dans le Latium, ſur le fleuve Loris, un peu au-deſſus de ſon embouchure.

MINU ; ſubſtantif maſculin. Terme uſité en Bretagne, pour exprimer la déclaration & le dénombrement que le nouveau poſſeſſeur à titre ſucceſſif doit donner par le menu à ſon ſeigneur, des héritages, terres & rentes foncières qui lui ſont échus à ce titre, & qui ſont ſujets à rachat, pour faire la liquidation de ce droit.

MINUCIANO ; bourg d'Italie en Toſcane, entre la vallée de Megra & celle de Carfagnana. Il appartient à la République de Lucques.

MINUIT ; ſubſtantif maſculin. *Media nox.* Le milieu de la nuit. *Minuit vient de ſonner. Il ne s'eſt couché qu'à minuit.*

MINUSCULE ; ſubſtantif féminin. *Minuſcula littera.* Petites lettres dont les Imprimeurs ſe ſervent, & qu'on appelle ainſi pour les diſtinguer des *majuſcules* ou *capitales.*

Les Imprimeurs ne ſe ſervent pas de ce nom, ils diſent *lettres du bas de la caſſe*, ou abſolument, *lettres du bas*, parceque les minuſcules ſont diſtribuées dans la partie inférieure de la caſſe.

MINUTE ; ſubſtantif féminin. Petite portion de temps faiſant la ſoixantième partie d'une heure. *La minute eſt compoſée de ſoixante ſecondes. Quinze minutes ſont un quart d'heure.*

MINUTE, ſe prend ſouvent dans la converſation pour un petit eſpace de temps, qui n'eſt pas préciſément déterminé. *Il reviendra dans la minute. Je ſerai ici dans la minute.*

MINUTE, ſe dit auſſi en termes de Géographie & d'Aſtronomie, de la ſoixantième partie de chaque degré d'un cercle dans les tables aſtronomiques, *&c.* Les minutes ſont marquées par ce ſigne '.

MINUTE, ſignifie encore une lettre, une écriture extrêmement petite. *écrire en minute.*

MINUTE, ſe dit auſſi de l'original & du brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire enſuite une copie & la mettre plus au net. *Voilà la minute de la lettre que je lui ai écrite.*

MINUTE, ſe dit plus particulièrement de l'original des actes, comme la minute des lettres de chancellerie, la minute des jugemens & procès verbaux, & celle des actes qui ſe paſſent chez les Notaires.

Les minutes des actes doivent être ſignées des Officiers dont ils ſont émanés, & des parties qui y ſtipulent & des témoins s'il y en a.

Les minutes des lettres de grande & petite chancellerie reſtent au dépôt de la chancellerie où elles ont été délivrées. Celles des jugemens reſtent au greffe ; celles des procès verbaux de vente faite par les Huiſſiers, celles des arpentages & autres ſemblables, reſtent entre les mains des Officiers dont ces actes ſont émanés.

En général les Notaires doivent garder une minute de tous les actes qu'ils reçoivent, dont l'effet doit être perpétuel, & ſe tranſmettre des parties contractantes à leurs héritiers ou ayans cauſe. C'eſt ce qui paroît réſulter de l'article 78 de la

coutume de Bourbonnois, & de l'article 38 de celle de la Marche, qui portent que les Notaires ſont tenus de faire protocole & regiſtre des lettres perpétuelles par eux reçues.

On trouve dans le ſixième volume du regiſtre des bannières du Châtelet, fol. 146, un arrêt du Parlement, qui défend aux Notaires de ſe déſaiſir & remettre aux particuliers les minutes des actes par eux reçus, à peine de privation de leur état.

Cette règle ne s'applique point aux teſtamens, dont les minutes peuvent être remiſes au teſtateur ſans être contrôlées ou laiſſées au Notaire qui les a reçues. En ce cas le Notaire ne peut refuſer de les remettre au teſtateur quand il les demande. L'édit du mois de Mars 1693, en contient une diſpoſition préciſe; & il y a une déciſion du Conſeil du 21 Juin 1769, qui ordonne à Durand, Notaire dans le diocèſe de Comminges, de remettre à Nicolas de Nauſſe la minute du teſtament de ce particulier qui en offroit décharge.

Quoiqu'un acte n'emporte point un effet perpétuel, ſi pluſieurs parties ont intérêt de le conſtater, par exemple, ſi c'eſt une ſociété, un bail à ferme ou à loyer, une obligation avec nantiſſement, *&c.* il en doit être gardé minute, à moins que les parties ne jugent plus à propos de le faire multiple.

Indépendamment de ces maximes générales, il y a des règles qui aſſujétiſſent les Notaires à garder minute de certains actes en particulier: tels ſont,

1°. Les quittances de dot & de rapport. Cela eſt fondé ſur la diſpoſition de l'article 130 de l'ordonnance de 1629. Il eſt pourtant vrai que cette ordonnance n'enjoint pas expreſſément aux Notaires de garder minute de ces ſortes d'actes; elle veut ſeulement qu'ils ſoient paſſés devant Notaires, à peine de nullité pour le regard des créanciers; mais l'intérêt d'un tiers ſe trouvant le motif de cette loi, on en a conclu que l'intention du légiſlateur étoit qu'on en gardât minute.

2°. Les concordats en matière bénéficiale, les procurations & autres actes qui ont pour objet la réſignation, la permutation, l'union ou déſunion des bénéfices, les créations ou extinctions des penſions ſur des bénéfices, les révocations de ces actes, les acceptations ou refus d'accepter les bénéfices, les proviſions, priſes de poſſeſſion & autres concernant les bénéfices.

L'injonction de garder minute de ces ſortes d'actes eſt prononcée par l'édit de Louis XIII du mois de Novembre 1637, vulgairement nommé *édit du contrôle*; il défend aux Notaires de les remettre aux parties, à peine de faux, de nullité des actes, & de tous dépens, dommages-intérêts des parties intéreſſées. Ces défenſes ont été réitérées ſous de nouvelles peines par l'édit du mois de Décembre 1691, portant création des Notaires apoſtoliques, & par la déclaration du 14 Février 1737.

3°. Les contrats d'échange d'immeubles. La peine d'interdiction contre les Notaires qui ne gardent pas minute de ces ſortes d'actes, eſt prononcée par un arrêt du Conſeil du 10 Avril 1683.

4°. Les contrats de vente & autres actes tranſlatifs de propriété d'héritages. Il n'y a pourtant pas ſur

cela d'injonction formelle aux Notaires ; mais c'eſt une conſéquence qui réſulte néceſſairement de la diſpoſition d'un arrêt du Conſeil du 15 Juin 1706, par lequel les Notaires de Paris ſont aſſujettis à fournir tous les trois mois aux fermiers des inſinuations l'extrait de ces ſortes de contrats. Les Notaires ne pourroient ſatisfaire aux diſpoſitions de cet arrêt, s'ils ne gardoient pas la minute de l'acte dont ils ſont tenus de fournir l'extrait.

5°. Les actes d'acceptation ou renonciation à la communauté. L'injonction aux Notaires de garder minute de ces ſortes d'actes, a été prononcée par un arrêt de réglement rendu ſur les concluſions de M. l'Avocat général Joly de Fleury, le 14 Février 1701, rapporté par Augeard, & la diſpoſition doit en être étendue aux actes de renonciation aux ſucceſſions.

6°. Les donations entre vifs. L'ordonnance du mois de Février 1731, article premier, exige qu'il reſte minute de ces ſortes d'actes, à peine de nullité.

7°. Les inventaires de biens communs entre conjoints, ſuivant l'arrêt de réglement du 14 Mars 1731.

8°. Les quittances d'emploi des deniers de ceux qui prêtent pour bâtir & acquérir privilége, ſuivant la ſentence de réglement du Châtelet du 5 Décembre 1689, confirmée par arrêt du 31 Juillet 1690.

Dans le reſſort du Parlement de Toulouſe, les Notaires ne peuvent délivrer aucun acte en brevet aux parties, à l'exception des procurations & des teſtamens myſtiques & olographes. Ils doivent même écrire les minutes de tous les autres actes, bien cottés & reliés, ſans pouvoir les recevoir ſur des feuilles volantes. Deux arrêts de ce Parlement du 23 Janvier 1710, & 15 Novembre 1738, l'ont ainſi ordonné.

L'article 4 de la déclaration du 7 Décembre 1723, regiſtré le 22 du même mois, en parlant *des actes ſimples* qui peuvent ſe paſſer *ſans minute*, les détaille dans l'ordre ſuivant.

« Les procurations, avis de parens, atteſtations ou certificats, » autoriſation d'un mari à ſa femme ; déſaveu, répondant de domeſtiques, déſiſtement, conſentement, main-levée, élargiſſement, décharge de pièces, papiers & meubles, cautionnement, & généralement tous autres actes ſimples qui n'ont rapport » à aucun titre, & ne contiennent » aucune obligation reſpective ».

De ce nombre ſont encore ſuivant le ſuſdit article, « les apprentiſſages ou alloués, tranſport d'iceux, quittances de gages de domeſtiques, arrérages de penſions » ou rentes, quittances d'ouvriers, » artiſans, journaliers, manouvriers » & autres perſonnes du commun, » pour choſes concernant leur état » & métier ; les quittances de loyer » & fermage ; les cautionnemens des » employés des fermes ; les conventions, marchés, obligations » qui n'excèdent point 300 livres ; les » commiſſions d'Archidiacre pour » deſſervir une Cure, les actes de » vêture, noviciat ou profeſſion » dans les monaſtères ; les nominations de gradués, procurations pour comparoir, requérir, réſigner, céder ou retrocéder un » bénéfice ; celles pour notifier les » noms, titres & qualités de gradués, ou pour conſentir création

» ou extinction de penſion, révoca-
» tions deſdites procurations, ré-
» tractations, ſignifications deſ-
» dits actes & des brefs, bulles,
» ſignatures, reſcrits apoſtoliques,
» des concordats, & atteſtations
» de temps d'étude, notification de
» degrés & autres repréſentations,
» réquiſitions de *viſa*, de fulmina-
» tions de bulles, admiſſions à pren-
» dre l'habit, à faire noviciat &
» profeſſion; celles pour ſatisfaire
» au decret d'une proviſion de béné-
» fice régulier, & celles faites aux
» Curés pour publier aux prônes des
» meſſes les priſes de poſſeſſion;
» les publications à l'iſſue des meſ-
» ſes des priſes de poſſeſſion, en
» cas de refus des Curés, actes de
» refus d'ouvrir les portes pour
» prendre poſſeſſion ou autrement;
» oppoſitions à priſe de poſſeſſion,
» lettres d'intronifation, & les ré-
» pudiations des proviſions ».

Lorſqu'un Notaire ou autre dépoſitaire d'une minute la perd, il eſt non-ſeulement garant des dommages & intérêts des parties; mais ſelon les circonſtances, il pourroit être puni par d'autres peines.

Les minutes des actes dont les Greffiers & les Notaires ſont dépoſitaires par état, ne doivent ſe déplacer que lorſqu'après avoir été arguées de faux, il a été ordonné par un jugement exprès, qu'elles ſeront apportées au Greffe de la Juridiction où l'inſtruction ſe pourſuit.

MINUTÉ, ÉE; participe paſſif, *Voy.* MINUTER.

MINUTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Perſcribere.* Dreſſer le premier écrit de quelque choſe qu'on veut mettre enſuite au net. *Je vais en minuter la lettre. On minute ſon contrat de mariage.*

MINUTER, ſignifie auſſi projeter quelque choſe pour l'accomplir bientôt. *Il minute encore un nouveau projet. Elle minute de partir pour Londres.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MINUTIE; ſubſtantif féminin. *Minutiæ.* Bagatelle, choſe frivole & de peu de conſéquence. *Il ne s'arrête qu'à des minuties. C'étoit une minutie peu digne d'attention. Un bon eſprit néglige les minuties.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

On prononce *minucie.*

MINUTIEUX, EUSE; adjectif. Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe, & y donne trop d'attention. *Il ne faut pas que les gens qui ſont à la tête des affaires ſoient minutieux. C'eſt un eſprit minutieux.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

Prononcez *minucieux.*

MINUTIUS; nom d'un Dieu que les Romains invoquoient dans toutes les petites choſes qu'on appelle *minuties.*

MIOLANS; petite ville ou place forte de Savoie, dans la vallée de Barcelonette, ſur un roc eſcarpé, vis à-vis du confluent de l'Arche & de l'Iſère.

MI-PARTI, IE; adjectif. *Bipartitus.* Compoſé de deux parties égales, mais différentes. *Un habit mi-parti de rouge & de jaune. Une robe mi-partie d'écarlate & de velours noir.*

On dit que *les avis ſont mi-partis;* pour dire, qu'il y en a autant d'un côté que de l'autre.

On appeloit autrefois *chambres mi-parties,*

mi-parties, les chambres de l'édit, parcequ'elles étoient compoſées de Juges moitié catholiques, & moitié de la religion prétenduë réformée. Ces chambres ont été ſupprimées ſous le règne de Louis XIV. *Voyez* au mot CHAMBRE.

MI-PARTIS, ſe dit en termes de l'art héraldique, de deux écus différens, qui coupés par la moitié & joints enſemble, n'en font qu'un ſeul. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maiſons en uſent ainſi : l'écu coupé & parti ſeulement en une de ſes parties, s'appelle auſſi *écu mi-parti*.

MIQUELETS; ſorte de bandits qui vivent dans les Pyrénées. Ils ſont armés de piſtolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les Miquelets ſont fort à craindre pour les voyageurs.

Les Eſpagnols s'en ſervent comme d'une très-bonne milice pour la guerre des montagnes, parcequ'ils ſont accoutumés dès l'enfance à grimper ſur les rochers. Mais hors delà ce ſont de très-mauvaiſes troupes.

MIQUELON; petite île du golfe Saint-Laurent que l'Angleterre a cédée à la France par le traité de Verſailles de 1763, pour ſervir d'abri aux pêcheurs françois, à condition que la France ne pourra la fortifier, & qu'elle n'y entretiendra qu'une garniſon de 50 hommes pour la police.

MIQUELOT; ſubſtantif maſculin & terme populaire. Petit garçon qui va en pélérinage à Saint-Michel, & qui ſe ſert de ce prétexte pour gueuſer.

On dit par extenſion d'un homme qui affecte une mine hypocrite, qu'*il fait le miquelot*.

MIQUENÈS; ville d'Afrique au Royaume de Fez, à dix-ſept lieues, eſt, de Salé. Elle eſt fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la Cour y fait ſa réſidence : à la réſerve du palais & des moſquées, il n'y a point d'autres édifices publiques. On y garde les eſclaves chrétiens, pour leſquels le Roi d'Eſpagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les Juifs y ont un quartier aſſez conſidérable où demeure le chef de leur nation. C'eſt lui qui impoſe & paye les garammes auxquels la nation juive du pays eſt taxée. C'eſt par lui que l'Empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

MIRABEL; petite ville de France, en Quercy, à cinq lieues, nord-nord-eſt, de Montauban.

MIRABELLE; eſpèce de petite prune jaunâtre dont la chair eſt ferme, un peu pâteuſe, de la nature de l'abricot, du reſte excellente & ſaine. On confit à Metz une quantité prodigieuſe de mirabelles qu'on envoye de toutes parts.

MIRACLE; ſubſtantif maſculin. *Prodigium*. Effet de la Puiſſance divine contre l'ordre de la nature.

Les miracles opérés par le miniſtère de Moïſe, & qui ſont racontés dans l'ancien teſtament, ſont des preuves de la miſſion de ce Légiſlateur & de la révélation faite au peuple Juif. Les miracles de JÉSUS-CHRIST, rapportés dans le nouveau teſtament, ont contribué à faire connoître ſa divinité & la vérité de la religion qu'il venoit annoncer. Les Apôtres ont opéré autant & plus de prodiges que JÉSUS-CHRIST même. Ils ſe ſervoient du pouvoir que Dieu leur avoit accordé ſur la

nature, pour frapper & ſubjuguer les eſprits groſſiers que leurs diſcours n'avoient pu ébranler. Les miracles étoient fréquens & communs dans les premiers temps du Chriſtianiſme, parcequ'ils étoient néceſſaires pour ſon établiſſement.

Saint Auguſtin en raconte un grand nombre opérés de ſon temps, dont il parle comme témoin oculaire, ou comme inſtruit par ceux qui en avoient été témoins. Il aſſure que dans la ſeule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 miracles depuis deux ans qu'on avoit bâti une chapelle en l'honneur de Saint Étienne premier martyr. Aujourd'hui que la religion chrétienne eſt affermie, les miracles ſont devenus extrêmement rares.

Il y a ſur cette matière deux excès très-fréquens à éviter : l'un eſt l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige & qui veut faire ſervir l'autorité des vrais miracles de preuve de la vérité de tous les miracles indiſtinctement, ſans penſer que par cette voie on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une diſpoſition encore plus dangereuſe, eſt celle des perſonnes qui cherchent à renverſer toute l'autorité des miracles, & qui penſent qu'il n'eſt point convenable à la ſageſſe de Dieu d'établir des lois qu'il ſeroit ſi ſouvent obligé de ſuſpendre.

Au reſte l'Égliſe, en exigeant notre ſoumiſſion ſur les faits bien avérés, nous donne par ſa propre conduite l'exemple de ne pas admettre ſans examen tous les faits qui tiennent du prodige. En 1452 les Cordeliers de Rouen furent obligés de faire ſatisfaction à l'Archevêque de cette ville, pour avoir publié un miracle ſans l'approbation de ce Prélat.

Miracle, ſe dit auſſi par exagération, & ſe prend d'ordinaire en bonne part pour exprimer une choſe rare, extraordinaire. *C'eſt un miracle qu'il ſoit arrivé à bon port.*

Miracle, ſe dit encore de tout ce qui a droit d'exciter l'admiration. *Cette invention eſt un miracle de génie. Cette Princeſſe eſt un miracle de la nature.*

On dit familièrement, en voyant une perſone qu'on n'a pas vu depuis long-temps, que *c'eſt un miracle de la voir.*

Lorſqu'une perſonne fait quelque choſe qu'elle n'a pas coutume de faire, & qui eſt contre ſon humeur ou contre ſon caractère, on dit familièrement, qu'*il faut crier miracle.*

On dit de quelqu'un qui s'eſt ſignalé en quelque occaſion & qui a paru exceller en quelque action, qu'*il y a fait des miracles.*

On dit adverbialement & familièrement *à miracle ;* pour dire, parfaitement bien. *Elle chante à miracle.*

En parlant d'une perſonne qui vient mal-à-propos dans quelqu'occaſion, on dit proverbialement, qu'*elle vient là comme diable en miracle.*

On dit auſſi proverbialement de quelqu'un, *il vient là comme diable en miracle, ou à miracle ;* pour dire, qu'il vient à contre-temps pour lui.

Pour dire qu'une choſe eſt très-aiſée, on dit, *cela ſe peut ſans miracle.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne & la troiſième très-brève.

MIRACULEUSEMENT ; adverbe. *Præter naturæ vim.* D'une manière miraculeuſe. *Aux noces de Cana l'eau fut miraculeuſement chan-*

gée en vin par JÉSUS-CHRIST.

MIRACULEUSEMENT, ſignifie auſſi d'une manière ſurprenante, extraordinaire. *Il échappa miraculeuſement aux pourſuites de l'ennemi.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

MIRACULEUX, EUSE; adjectif. *Miraculi plenus.* Qui s'eſt fait par miracle, qui tient du miracle. *La guériſon du lépreux de l'évangile fut miraculeuſe.*

MIRACULEUX, ſignifie auſſi ſurprenant, merveilleux, admirable. *La conquête de cette province fut miraculeuſe. L'Iliade eſt un poëme miraculeux.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & la cinquième du féminin très-brève.

MIRADOUX; petite ville de France en Gaſcogne, à deux lieues & demie, nord-eſt, de Leictoure. Il y a une Juſtice royale.

MIRAFLORES; petite ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'audience de Lima, à vingt lieues de Truxillo.

MIRAILLÉ, ÉE; adjectif & terme de l'Art Héraldique. Il ſe dit des aîles de papillons & des queues de paon qui ſont de différens émaux.

RANCROLLES, en Picardie, de gueules à un papillon d'argent, miraillé & bigarré de ſable.

MIRAILLET; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de raie. *Voyez* ce mot.

MIRAMONT; bourg de France en Quercy, à ſept lieues, nord-oueſt, de Montauban.

MIRANDA; ville forte & épiſcopale de Portugal, capitale de la province de Tra los Montes, ſur le Duero & le Freſne, à douze lieues, ſud-eſt, de Bragance, & à 83, nord-eſt, de Liſbonne.

MIRANDA, eſt auſſi le nom d'une petite ville d'Eſpagne dans la Navarre, ſur l'Arga.

MIRANDA DE ÉBRO; ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, ſur l'Ebre, à quatorze lieues, ſud-oueſt, de Bilbao. On y recueille d'excellent vin.

MIRANDE; ville de France, capitale de l'Aſtarac, en Gaſcogne, ſur la Baiſe, à cinq lieues, ſud-oueſt, d'Auſch, ſous le 18ᵉ degré, 5 minutes de longitude, & le 43ᵉ, 28 minutes, 19 ſecondes de latitude. Elle fut bâtie en 1289, ſous le règne de Philippe-le-Bel, par Centulle III, dix-huitième Comte d'Aſtarac. C'eſt le ſiége d'une élection.

MIRANDOLE, (la) ou LA MIRANDE; ville d'Italie, capitale d'un duché de même nom, à ſept lieues, nord-eſt, de Modène, & à neuf lieues, ſud-eſt, de Mantoue. Les François & les Eſpagnols furent battus près de cette ville par les Allemands en 1703: les François la prirent en 1705 & l'évacuèrent en 1707: l'Empereur Charles VI la vendit avec le duché au Duc de Modène: les Eſpagnols la prirent en 1735 & le Roi de Sardaigne en 1743; enfin elle a été rendue au Duc de Modène en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle, avec le duché dont elle eſt capitale, & qui eſt ſitué entre ceux de Modène & de Mantoue. Ce duché n'a qu'environ 18 lieues de tour, mais les terres y ſont très-fertiles.

MIRAVEL; ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, à quatre lieues de Plazencia. On y recueille d'excellent vin.

MIRDA; ville des Indes orientales, que Tavernier dit être ſituée ſur la route d'Amadabad à Agra, à trois journées de Dantivar.

MIRE; ſubſtantif féminin. Marque ſur un fuſil, ſur un canon, laquelle ſert de guide à l'œil de celui qui veut s'en ſervir. *La mire de ce fuſil eſt mal placée.*

On dit, qu'*un canonnier prend ſa mire*; pour dire, qu'il pointe le canon, prend ſa viſée pour faire que le coup porte où il veut.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

MIRÉ., bourg de France en Anjou, à quatre lieues, ſud-eſt, de Château-Gontier.

MIRÉ; adjectif maſculin, & terme de Chaſſe qui n'a d'uſage qu'en cette phraſe, *ſanglier miré*; pour dire, un vieux ſanglier dont les défenſes ſont recourbées en dedans.

MIRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MIRER.

MIREBALAIS; petit pays de France qui faiſoit autrefois partie de l'Anjou, & plus anciennement du Poitou; il eſt actuellement compris dans le gouvernement militaire du Saumurois. Les terres y abondent en blés & en pâturages. Mirebeau en eſt le chef lieu.

MIREBEAU; ville de France, chef-lieu du Mirebalais, à ſix lieues, nord-nord-eſt, de Poitiers. Il y a une Égliſe collégiale, deux Prieurés, des Cordeliers, des Religieuſes, *&c.*

Cette ville qui a été bâtie par Foulques III, Comte d'Anjou, mort en 1040, ſouffrit un long ſiége en 1202 pour protéger la Reine d'Angleterre, veuve de Henri II, qui s'y étoit réfugiée pour ſe dérober à la pourſuite d'Artus Comte de Bretagne, ſon petit-fils.

MIREBEL; bourg de France, dans la Breſſe, à deux lieues, nord eſt, de Lyon.

MIRECOURT; ville de France en Lorraine, ſur la rivière de Madon, à dix lieues, ſud, de Nancy. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Maîtriſe des Eaux & Forêts, *&c.* Il s'y fait beaucoup de dentelles communes.

MIREFLEUR; bourg de France en Auvergne, ſur l'Allier, entre Iſſoire & Pont-du-Château.

MIREMONT; ville de France, en Gaſcogne, dans le Turſan, à trois lieues, ſud, d'Aire.

Il y a une autre petite ville de même nom en Auvergne, à huit lieues, oueſt, de Riom.

MIRÉORS; vieux mot qui ſignifioit autrefois miroir.

MIREPOIX; ville épiſcopale de France, en Languedoc, ſur la rivière de Gers, à ſeize lieues, ſud-ſud-eſt, de Toulouſe, ſous le 19ᵉ degré, 26 minutes, 20 ſecondes de longitude, & le 43ᵉ, 3 minutes, 50 ſecondes de latitude. Son Évêché érigé en 1318 par le Pape Jean XXII, eſt ſuffragant de Toulouſe. L'égliſe cathédrale eſt dédiée à Saint Maurice; ſon Chapitre a quatre dignités qui ſont le Prévôt, le Sacriſtain, l'Archidiacre & le Précenteur. La Sacriſtie eſt à la nomination de l'Évêque; les autres dignités & les canonicats ſont à la nomination alternative de l'Évêque & du Chanoine en ſemaine. Le Diocèſe comprend ſoixantes Paroiſſes. Le revenu de l'Évêque eſt de 24000 livres.

La ville de Mirepoix appartenoit anciennement aux Comtes de Foix. Elle fut une des places d'armes des Albigeois. Ayant été priſe en 1209, elle fut donnée pour récompenſe à Guy I de Levis, Maréchal de l'armée des Croiſés, dit depuis le *Maréchal de Mirepoix* ou *de la Foi*, titre qu'il tranſmit à ſa poſtérité. Cette donation fut confirmée par le Roi Saint Louis.

MIREVELT ; (Michel Janſon) Peintre Hollandois, né à Delf en 1588, & mort dans la même ville en 1641. Il s'eſt adonné principalement au portrait, genre dans lequel il réuſſiſſoit parfaitement, & qui a autant contribué à ſa fortune qu'à ſa réputation. Il a auſſi repréſenté des ſujets d'hiſtoire, des bambochades & des cuiſines pleines de gibier, tableaux rares & très-recherchés pour le bon ton de couleur, la fineſſe & la vérité de la touche.

MIRER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Collineare.* Viſer, regarder attentivement l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu, d'une arbalête, *&c. Mirer la perdrix.*

Il s'emploie auſſi abſolument. *Il a beau mirer, jamais il n'atteint le gibier, le but.*

SE MIRER, verbe pronominal réfléchi, ſignifie ſe regarder dans quelque choſe qui rend l'image, qui renvoie la reſſemblance des objets qu'on lui préſente. *Elle s'eſt mirée pendant deux heures, & elle n'en eſt pas mieux coiffée. Mirez-vous dans cette boîte d'or.*

On dit, *on ſe mireroit dans ce parquet ;* pour dire, qu'il eſt fort uni & fort luiſant. Et l'*on ſe mire dans cette vaiſſelle ;* pour dire, qu'elle eſt très-nette & très-claire.

On dit figurément & familièrement, *ſe mirer dans ſes plumes ;* & cela ſe dit particulièrement d'une jeune perſonne qui montre beaucoup de complaiſance pour ſa parure & pour ſa beauté.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

MIRIWEYSS ; fameux rebelle de Perſe, qui en 1722 ſe ſouleva contre le Sophi. Il étoit fils de cet Émir qui avoit enlevé la province de Candahar au Sophi lequel en étoit le légitime ſouverain, & il prenoit le titre de Prince de Candahar. La religion avoit été le prétexte de la révolte de l'Émir : il n'avoit d'autre deſſein, diſoit-il, que d'obliger le Sophi à embraſſer la doctrine de Mahomet, & à abjurer celle d'Ali. Son fils qui commandoit un corps de 12000 hommes, remporta la première victoire ſur le Sophi, le 8 Mars 1722, & s'empara de la ville d'Iſpahan. Il s'y montra non-ſeulement un vainqueur cruel, mais un barbare violateur des traités que les Rois de Perſe ont faits avec les Marchands de l'Europe pour la ſureté de leurs perſonnes & de leurs marchandiſes. Cette victoire accrédita le rebelle. Il ſe vit appuyé en 1724 du Mogol & du Turc. Mais les affaires changèrent de face en 1725. La Cour Ottomane ouvrit les yeux ſur les deſſeins de l'uſurpateur, retira ſes troupes, & commença même d'agir contre lui. Miriweyſs fit face à tout ; il ſe défendit contre le Turc avec valeur, & remporta ſur lui pluſieurs avantages. Mais au milieu de ſes ſuccès, *Eſchrep-Chan*, fils de ſa femme, que le rebelle avoit enlevée à ſon mari légitime, Prince d'une partie de la Province de Candahar, irrité de cette inſulte, le tua au mois d'Octobre 1725.

MIRLILOT ; *voyez* MÉLILOT.

MIRMIDON ; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi chez les anciens les habitans de l'île d'Égine. Les Poëtes ont feint qu'ils prirent cette dénomination des fourmis qui furent

changées en hommes à la prière d'Éaque, Roi de cette île: voici l'origine de cette fable : l'île d'Égine ayant été preſqu'entièrement dépeuplée par la peſte, la réputation d'Éaque y attira de nouveaux habitans de pluſieurs contrées de la Grèce, & ſurtout d'un canton de la Theſſalie qu'habitoient les peuples appelés *Mirmidons ;* comme ce mot reſſemble au nom que les Grecs donnoient aux fourmis, on avoit imaginé la métamorphoſe de fourmis en hommes.

MIRMIDON, ſe dit auſſi ſubſtantivement & familièrement dans notre langue, en parlant de jeunes gens de grande conſidération & de petite taille. *C'eſt un plaiſant mirmidon.*

Il ſe dit auſſi de quelqu'un qui s'oublie, & qui veut diſputer quelque choſe à des gens fort au-deſſus de lui.

MIRMILLON; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi chez les anciens des gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faulx. Ils avoient auſſi une figure de poiſſon ſur leur caſque.

MIROB; ſubſtantif maſculin, & terme de relation. C'eſt chez les Turcs une eſpèce de niche qu'on apperçoit au fond de chaque moſquée en y entrant. C'eſt là que l'Iman place très-dévotement la loi du Prophète. Ce mirob eſt toujours tourné vers la Mecque, comme les Juifs tournent le talmud vers Jéruſalem. Quand les Muſulmans vont à la prière, avant de ſe mettre en place, ils font au mirob une profonde révérence ou une génuflexion juſqu'en terre, à la manière des Chrétiens, lorſqu'ils paſſent devant le Saint Sacrement placé dans le fond du Sanctuaire.

MIROIR; ſubſtantif maſculin. *Speculum.* Corps dont la ſurface repréſente par réflexion les images des objets qu'on met au devant.

La nature a fourni aux hommes les premiers miroirs. Le cryſtal des eaux ſervit leur amour-propre, & c'eſt ſur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers miroirs artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Eſculape. Une preuve plus inconteſtable de leur antiquité, ſi notre traduction eſt bonne, ſeroit l'endroit de l'Exode, où il eſt dit qu'on fondit les miroirs des femmes qui ſervoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un baſſin d'airain avec ſa baſe.

Outre l'airain on employa l'étain & le fer bruni; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui ſe faiſoient à Brindes paſsèrent long-temps pour les meilleurs de cette dernière eſpèce; mais on donna enſuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent; & ce fut Praxitele, différent du célèbre ſculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les miroirs. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Sénèque dit qu'on en voyoit dont la valeur ſurpaſſoit la dot que le Sénat avoit aſſignée des deniers publics à la fille de Cneius Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui, ſelon l'évaluation la plus commune, revient à 550 l. de notre monnoie. On ornoit de miroirs les murs des appartemens; on en conſtruiſoit les plats ou les baſſins dans leſquels on ſervoit les viandes ſur la table, & que l'on

appeloit pour cette raiſon *ſpecillata patina* ; on en revêtoit les taſſes & les gobelets, qui multiplioient ainſi l'image des convives.

On ignore le temps auquel les anciens commencèrent à faire des miroirs de verre ; on ſait ſeulement que ce fut des verreries de Sidon que ſortirent les premiers miroirs de cette matière. *Voyez* GLACE & ÉTAMAGE DES GLACES.

En terme de Catoptrique, on diviſe les miroirs en *miroirs plans, concaves, convexes, cylindriques*, &c.

Les *miroirs plans* ſont ceux dont la ſurface eſt plane, & qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Dans les miroirs plans, les images ſont parfaitement ſemblables & égales aux objets ; mais les parties qui ſont placées à droite, y paroiſſent à gauche & réciproquement. C'eſt pour cette raiſon que nous nous croyons gauchers quand nous nous regardons écrire ou faire autre choſe dans un miroir.

L'image d'un point quelconque paroît préciſément auſſi loin du miroir plan par derrière, que le point en eſt éloigné par-devant : c'eſt pourquoi ſi l'on place ce miroir horiſontalement à un plafond, par exemple, la perſonne qui ſera ſur ſes pieds y paroîtra la tête en bas.

Les *miroirs convexes* ſont ceux dont la ſurface eſt convexe ; cette face eſt pour l'ordinaire ſphérique.

Dans un miroir convexe ſphérique, l'image d'un point radieux paroît être le centre & la tangente du miroir ſphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la diſtance de l'objet à la tangente eſt plus grande que celle de l'image & par conſéquent que l'objet eſt plus loin du miroir que l'image. L'image y eſt d'ailleurs moindre que l'objet, & de là l'uſage de ces ſortes de miroirs dans la peinture, lorſqu'il s'agit de repréſenter des objets plus petits qu'au naturel.

Dans un miroir convexe, plus l'objet ſera éloigné, plus l'image ſera petite.

Les parties de l'objet ſituées à droite ſont repréſentées à gauche & réciproquement, & les objets perpendiculaires au miroir paroiſſent ſens-deſſus-deſſous.

Les rayons réfléchis par un miroir convexe divergent plus que s'ils l'étoient par un miroir plan. C'eſt pour cela que les myopes voyent dans un miroir convexe les objets éloignés plus diſtinctement qu'ils ne les verroient à la vue ſimple. Les rayons réfléchis par un miroir d'une plus petite ſphère, divergent plus que s'ils l'étoient par une ſphère plus grande, & par conſéquent la lumière doit s'affoiblir davantage & ſes effets doivent être moins puiſſans dans le premier cas que dans le dernier.

Les *miroirs concaves* ſont ceux dont la ſurface eſt concave : & l'on entend ordinairement des miroirs d'une concavité ſphérique.

Les miroirs concaves réfléchiſſent les rayons qu'ils reçoivent, de manière qu'ils les rapprochent preſque toujours les uns des autres, & qu'ils les rendent plus convergens, qu'avant l'incidence ; & ces rayons ſont d'autant plus convergens, que le miroir eſt portion d'une plus petite ſphère.

On a trouvé par le calcul, que dans un miroir ſphérique concave, dont la largeur comprend un angle de 6 degrés, les rayons parallèles ſe rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que

$\frac{1}{1457}$ du rayon ; que ſi la largeur du miroir concave eſt de 6 degrés, 9 degrés, 15 degrés, 18 degrés, la partie de l'axe où les rayons parallèles ſe rencontreront après la réflexion, eſt moindre que $\frac{1}{363}$, $\frac{1}{160}$, $\frac{1}{89}$, $\frac{1}{56}$, $\frac{1}{36}$, du rayon, & c'eſt ſur ce principe qu'on conſtruit les miroirs ardens.

Car puiſque les rayons répandus ſur toute la ſurface du miroir concave ſont reſſerrés par la réflexion dans un très-petit eſpace, il faut par conſéquent que la lumière & la chaleur des rayons parallèles y augmentent conſidérablement ; c'eſt-à-dire en raiſon doublée de celle de la largeur du miroir, & de celle du diamètre du cercle où les rayons ſont raſſemblés ; & les rayons du ſoleil qui tombent ſur la terre, devant d'ailleurs être cenſés parallèles, on ne doit donc pas s'étonner que les miroirs concaves brulent avec tant de violence.

Un corps lumineux étant placé au foyer ou point du milieu d'un miroir concave, les rayons deviendront parallèles après la réflexion, ce qui fournit les moyens de projeter une lumière très-forte à une grande diſtance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un miroir concave ; il s'enſuit encore de là que ſi les rayons qui ſont renvoyées par le miroir concave ſont reçus par un autre miroir concave, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne : on plaça deux miroirs concaves, l'un de ſix, l'autre de trois pieds de diamètre, à environ vingt-quatre pieds l'un de l'autre ; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une méche avec une amorce au foyer de l'autre, & les rayons qui partirent du charbon allumèrent la meche.

Si l'on met un corps lumineux dans le centre du miroir, tous les rayons ſe réfléchiront ſur eux-mêmes. Ainſi l'œil étant placé au centre d'un miroir concave, il ne verra rien autre que lui-même confuſément & dans tout le miroir.

Les objets placés entre le foyer du miroir concave & le miroir, paroiſſent dans ce miroir d'une grandeur énorme : & en effet l'image eſt d'autant plus grande dans le miroir concave, qu'elle eſt plus petite dans le convexe.

Dans un miroir convexe, l'image d'un objet éloigné paroîtra plus proche du centre que celle d'un objet plus voiſin ; & par conſéquent dans un miroir concave l'image d'un objet éloigné du miroir paroîtra plus éloignée que celle d'un objet plus voiſin, pourvu cependant que la diſtance du ſommet au centre ſoit moindre que le quart du diamètre. Dans un miroir convexe, l'image d'un objet éloigné eſt moindre que celle d'un objet voiſin, & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le miroir, doit paroître d'autant plus grand que l'objet eſt plus près du foyer.

Ainſi l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du miroir concave, doit devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point juſque derrière le foyer, où elle deviendroit confuſe, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la ſphère, dont un miroir convexe eſt un ſegment, eſt petite, plus l'image l'eſt auſſi ; & par conſéquent plus celle dont un miroir concave eſt le ſegment ſera petite,

plus

plus l'image ſera grande. D'où il s'enſuit que les miroirs concaves qui ſont ſegmens de très-petites ſphères, peuvent ſervir de microſcopes.

Si on place un objet entre un miroir concave & ſon foyer, ſon image paroîtra derrière le miroir & dans ſa ſituation naturelle, excepté que ce qui eſt à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

Lorſque l'objet eſt au foyer ou proche du foyer, alors l'image eſt très-ſouvent confuſe, à cauſe que les rayons réfléchis par le miroir étant parallèles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence; & quand l'objet eſt placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil ſoit placé au-delà du centre & aſſez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puiſſe être vue diſtinctement, car ſans cela on la verra très-confuſe. D'où il s'enſuit que les images renverſées des objets placés au-delà du centre d'un miroir concave, ſeront réfléchies directes par un miroir, & pourront être reçues en cet état ſur un papier placé entre le centre & le foyer, ſurtout ſi la chambre eſt obſcure; que ſi l'objet eſt plus éloigné du centre que ne l'eſt le foyer, l'image ſera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut repréſenter diverſes apparences extraordinaires au moyen des miroirs concaves, ſurtout ceux qui ſont ſegmens de grandes ſphères, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainſi un homme qui fera le moulinet avec ſon épée au-devant d'un miroir concave, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement, & la tête de cette image ſortant de ce miroir, s'il ſe met en attitude de la lui couper avec ſon épée réelle, l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper ſa propre tête. S'il tend ſa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la ſienne & viendra la rencontrer en plein air & à une grande diſtance du miroir.

Les *miroirs cylindriques, paraboliques & elliptiques*, ſont ceux qui ſe terminent par des ſurfaces cylindriques, paraboliques & ſphéroïdes.

Les dimenſions des objets qu'on place en long devant les miroirs cylindriques n'y changent pas beaucoup; les figures de ceux qu'on y place en large y ſont fort altérées, & leurs dimenſions y diminuent d'autant plus qu'ils ſont plus éloignés du miroir, ce qui les rend très-difformes.

La raiſon de cela eſt que les miroirs cylindriques ſont plans dans le ſens de leur longueur, & convexes dans le ſens de leur largeur: de ſorte qu'ils doivent repréſenter à peu près au naturel celle des dimenſions de l'objet qui eſt placée en long, c'eſt-à-dire, qui ſe trouve dans un plan paſſant par leur axe; au contraire, la dimenſion placée en large, c'eſt-à-dire parallèlement à un des diamètres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'eſt en effet.

Si le plan de réflexion coupe le miroir cylindrique par l'axe, la réflexion ſe fera alors de la même manière que dans un miroir plan; s'il le coupe parallèlement à la baſe, la réflexion ſe fera alors comme dans un miroir ſphérique: ſi enfin elle le coupe obliquement, ou ſi elle eſt oblique à la baſe, la réflexion ſe fera dans ce dernier cas comme dans un miroir elliptique.

Si on préſente au ſoleil un *miroir cylindrique creux*, on verra les rayons ſe réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuſe pa-

parallèle à l'axe & à une diſtance un peu moindre que le quart du diamètre.

Les propriétés des miroirs coniques & pyramidaux ſont aſſez analogues à celles des miroirs cylindriques, & l'on en déduit la méthode de tracer des anamorphoſes, c'eſt-à-dire des figures difformes ſur un plan, leſquelles paroiſſent belles & bien proportionnées, lorſqu'elles ſont vûes dans un miroir cylindrique.

Quant aux miroirs elliptiques, paraboliques, on n'en ſait guère que les propriétés ſuivantes:

1°. Si un rayon tombe ſur un miroir elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer: de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, ſa lumière doit ſe raſſembler à l'autre.

Si le miroir eſt parabolique, les rayons qui partent de ſon foyer & qui tombent ſur la ſurface du miroir, ſont réfléchis parallèlement à l'axe; & réciproquement les rayons qui viennent parallèlement à l'axe tomber ſur la ſurface du miroir, comme ceux du ſoleil, ſont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces miroirs réfléchiſſent doivent ſe raſſembler en un même point, ils doivent être par cette raiſon les meilleurs miroirs ardens, au moins ſi l'on conſidère la choſe mathématiquement; cependant les miroirs ſphériques ſont pour le moins auſſi bons.

3°. Comme le ſon ſe réfléchit ſuivant les même loix que la lumière, il s'enſuit qu'une figure elliptique ou parabolique eſt la meilleure qu'on puiſſe donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre ſonore. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la conſtruction de ces ſortes de cabinets appelés *cabinets ſecrets*, dont la voûte eſt en forme d'ellipſe; car ſi une perſonne parle tout bas au foyer de cette ellipſe, elle ſera entendue par une autre perſonne qui aura l'oreille à l'autre foyer, ſans que ceux qui ſont répandus dans le cabinet entendent rien. De même ſi la voûte a une forme parabolique, & qu'une perſonne ſoit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y ſont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas.

On appelle *miroir ardent*, une ſorte de miroir, ſoit de verre, ſoit de métal, qui, étant expoſé au ſoleil, en raſſemble tellement les rayons dans un point appelé *le foyer*, qu'il brûle preſqu'en un moment tout ce qui lui eſt préſenté.

Voici les effets du miroir ardent de l'Académie des Sciences, publiés par le Journal des Savans en 1679. Le bois vert y prend feu dans l'inſtant; une pièce de quinze ſous eſt trouée en 24 ſecondes, & un petit morceau de laiton en $\frac{6}{10}$ de ſeconde; une morceau de carreau d'une chambre s'y vitrifie en 45 ſecondes; l'acier eſt troué en $\frac{9}{10}$ de ſeconde; la pierre à fuſil s'y vitrifie en une minute, & un morceau de ciment en 52 ſecondes.

Ce miroir a environ 36 pouces de largeur; ſon foyer occupe un eſpace rond dont le diamètre eſt à peu près égal à celui d'un demi-louis, & il eſt éloigné du centre d'environ un pied & demi.

On avoit juſqu'ici imaginé deux manières de faire les miroirs ardens métalliques: 1°. on ſe ſervoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arſenic; on faiſoit fondre ces

ſubſtances, enſuite de quoi on creuſoit la maſſe fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été ſuffiſamment creuſée, on lui donnoit le poli. Ces miroirs ardens réfléchiſſent très-bien les rayons du ſoleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort couteux, très-peſans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'eſt point aiſé de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. M. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvéniens; il faiſoit des miroirs de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il eſt vrai que par là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure ſe gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matières fondues qui partent des ſubſtances que l'on expoſe au foyer d'un pareil miroir ardent.

M. Hœſen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par aſſembler pluſieurs pièces de bois ſolides & épaiſſes, qui, en ſe joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le miroir doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune qui s'y adaptent parfaitement; ces lames ſe joignent ſi exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction: on polit enſuite ces lames avec le plus grand ſoin. Lorſque le miroir ardent a été ainſi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer ſur deux bras de bois qui portent ſur un pivot où ils tournent; le tout eſt ſoutenu ſur un trépied dont chaque pied eſt porté ſur une roulette, de manière qu'un ſeul homme ſuffit pour donner au miroir telle poſition que l'on ſouhaite. Outre la légèreté, ces miroirs ne ſont point ſujets à être endommagés par les matières qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible eſt aſſujéti à deux des extrémités d'un des diamètres du miroir; il eſt deſtiné à préſenter les objets que l'on veut expoſer au feu ſolaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc eſt une ouverture ovale aux deux côtés de laquelle ſont deux fourchettes ſur leſquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on aſſujétit par de petites plaques mobiles de fer-blanc.

En 1755, M. Hœſen avoit fait quatre miroirs ardens de cette eſpèce qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces miroirs avoit neuf pieds & demi de diamètre; ſa plus grande concavité ou courbure avoit ſeize pouces; la diſtance du foyer étoit de quatre pieds. Le ſecond avoit environ ſix pieds & demi de diamètre; la diſtance du foyer étoit de trois pieds. Le troiſième avoit cinq pieds trois pouces de diamètre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrième avoit quatre pieds deux pouces de diamètre, ſept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt-un pouces.

Les foyers de tous ces miroirs ardens n'avoient point au-delà d'un demi-pouce de diamètre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propres à rapprocher les rayons du ſoleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troiſième de ces miroirs, c'eſt-à-dire, avec celui qui avoit cinq pieds trois pouces de

diamètre, dix pouces de concavité, & dont la diſtance du foyer étoit de vingt-deux pouces: par ſon moyen il eſt parvenu à vitrifier les ſubſtances les plus réfractaires.

En trois ſecondes, un morceau d'amianthe ſe réduiſit en un verre jaune & verdâtre : en une ſeconde, du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de ſpath calcaire feuilleté entra en fuſion au bout d'une minute. La même choſe arriva en une demi-ſeconde à des cryſtaux gypſeux. En un mot toutes les terres & les pierres ſubirent la vitrification, les unes plutôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui réſiſta le plus long-temps à la chaleur du miroir ardent.

On appelle *miroirs de toilette*, des miroirs de moyenne grandeur, plus haut que larges ; les plus grands n'excèdent guère dix-huit ou vingt pouces. Et l'on appelle *miroirs de poche ;* de très-petits miroirs, le plus ſouvent de figure ovale, enfermés dans des boîtes d'or, d'argent, d'écaille de tortue ou de chagrin, diverſement enrichies de piqûres de clous d'or, ou même de pierreries.

On dit figurément, que *les yeux ſont le miroir de l'ame ;* pour dire, que les diverſes affections de l'ame ſe manifeſtent dans les yeux.

On diſoit auſſi figurément autrefois, *c'eſt un miroir de vertu, un miroir de patience ;* pour dire, un exemple de vertu, de patience ; mais cette façon de parler n'eſt plus uſitée.

MIROIR, ſe dit en termes de Marine, d'un cadre ou cartouche de menuiſerie placé à l'arrière du vaiſſeau, & chargé des armes du Roi, & quelquefois de la figure qui donne ſon nom au vaiſſeau. On l'appelle auſſi *fronton*.

MIROIR, ſe dit auſſi en termes d'architecture, des ornemens en ovale qui ſe taillent dans les moulures, creuſes, & ſont quelquefois remplis de fleurons.

Les ouvriers de bâtimens appellent encore *miroir*, une cavité cauſée par un éclat dans le parement d'une pierre quand on la taille.

MIROIR, ſe dit en termes d'Eaux & Forêts, des places entaillées ſur la tige d'un arbre, & marquées avec le martaau.

Les chamoiſeurs appellent *miroirs*, les endroits d'une peau de chagrin qui ſe rencontrent vides & unis, & où le grain n'eſt pas formé.

MIROIR, ſe dit en termes de metteurs en œuvre, d'un eſpace uni réſervé au milieu du fond d'une pièce quelconque.

On appelle *œufs au miroir*, des œufs qu'on fait cuire ſur un plat enduit de beurre ſans les brouiller.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

MIROITÉ, ÉE ; adjectif & terme de Manége. Il ſe dit des chevaux dont le poil véritablement bai, préſente des marques plus brunes ou plus claires qui rendent ſa croupe en quelque façon pommelée, & qui la différencient en partie du fond général de la robe. *Un cheval bai miroité.* On dit auſſi, *bai à miroir.*

MIROITERIE ; ſubſtantif féminin. Profeſſion de miroitier ou commerce de miroirs. *Voy.* MIROITIER.

MIROITIER ; ſubſtantif maſculin. Marchand qui accommode & qui vend des miroirs, des lunettes, &c.

Les miroitiers de Paris compo-

ſent une Communauté d'autant plus conſidérable, qu'elle a été groſſie en divers temps par l'union de deux autres Communautés, de celle des Bimbelotiers avant le règne de Henri III, & de celle des Doreurs ſur cuir vers le milieu du règne de Louis XIV.

Les ſtatuts des Bimbelotiers furent confondus avec ceux des Miroitiers-Lunetiers, lors de leur renouvellement & de leur confirmation, par lettres patentes de Henri III du mois d'Août 1581 ; mais ceux des Doreurs ſur cuir qui leur avoient été donnés en 1594, ſubſiſtent toujours, & ils ſervent conjointement avec ceux des Miroitiers-Lunetiers-Bimbelotiers, pour la police de cette triple Communauté, à la réſerve que le nombre des huit Jurés eſt réduit à quatre qui ſe choiſiſſent également entre les Maîtres des Communautés réunies.

Les ſtatuts des Miroitiers du mois d'Août 1581, conſiſtent en 24 articles, partie concernant la miroiterie & luneterie, & partie la bimbeloterie.

Il y a quatre Jurés dont l'élection de deux ſe fait tous les ans, enſorte qu'ils reſtent chacun deux années en charge. Ce ſont eux qui gouvernent la Communauté, donnent les chefs-d'œuvre, &c.

Les ouvrages permis aux Maîtres de la Communauté, à l'excluſion de tous autres, ſont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme auſſi des miroirs de verre, de cryſtal & de cryſtallin, avec leurs montures, bordures, couvertures & enrichiſſemens, des boutons pareillement de verre & de cryſtal ; des beſicles & lunettes de toutes ſortes, montées en cuivre, corne & écaille de tortue, les unes & les autres de cryſtal de roche, de cryſtalin ou de ſimple verre ; enfin tout ce qu'on peut appeler ouvrage de bimbeloterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, ſonnettes, annelets, aiguilles, & autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *ménage* & leur *chapelle*, même des flaçons d'étain ſervant à mettre vin & eau, cuillers, ſalières, & autres légères bagatelles d'étain de petits poids, & à charge que les ſalières entr'autres ne ſeront hautes que d'un demi-doigt, & ne pourront peſer qu'une livre & demie la douzaine.

L'apprentiſſage du métier de miroitier eſt de cinq années entières, après leſquelles l'apprenti peut demander chef-d'œuvre, ſuivant la partie du métier qu'il a choiſie & appriſe.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis. On compte dans cette Communauté environ cent-cinquante Maîtres.

MIROM ; rivière d'Afrique, au Royaume d'Alger. Elle a ſa ſource dans les montagnes, coule entre les provinces de Teneza & de Gezaira, & va ſe perdre dans la Méditerranée, auprès du village de Miroma.

MIROTON ; ſubſtantif maſculin. Nom d'un mets compoſé de tranches de viandes déjà cuites avec divers aſſaiſonnemens.

MIRRE ; ſubſtantif féminin. Poids dont on ſe ſert à Veniſe pour peſer les huiles : il eſt de trente livres, poids ſubtil de cette ville, qui eſt de 34 par cent plus foible que celui de Marſeille.

MIRTILLE ; *voyez* AIRELLE.

MIRZA ; ſubſtantif maſculin. C'eſt

chez les Tartares un titre de dignité qui signifie *fils de Prince ;* on ne l'accorde qu'aux personnes d'une race noble & très ancienne. Les filles d'un Mirza ne peuvent épouser que des Mirzas ; mais les Princes peuvent épouser des Esclaves, & leurs fils ont le titre de *Mirza*. L'aîné des Mirzas est Chef de sa Tribu, & en cette qualité il perçoit la dixme du bétail de cette Tribu, & du butin qu'elle peut faire à la guerre. Les Mirzas ne sont considérables au Kan qui gouverne, qu'à proportion que leurs Hordes ou Tribus sont nombreuses, & les Kans ne sont redoutables à leurs voisins, qu'autant qu'ils ont beaucoup de ces Tribus sous leur obéissance.

MIS, ISE ; participe passif. *Voyez* METTRE.

On dit familièrement, *user de main-mise ;* pour dire, user de voie de fait, frapper, mettre la main sur quelqu'un.

En termes de Palais, on appelle *acte de mis*, une espèce de procès-verbal qui est fait pour constater qu'une pièce ou production a été mise au greffe, ou que le dossier ou sac contenant les pièces d'une cause, a été mis sur le Bureau. On donne aussi ce nom à l'acte par lequel on signifie à la partie adverse, que cette remise a été faite.

MISAINE ; substantif féminin & terme de Marine. On appelle ainsi le mât qui est entre le beaupré & le grand mât d'un vaisseau. *Le mât de misaine.* Voyez MÂT.

Quand on dit simplement la *misaine*, on entend la voile du mât de misaine.

MISANTHROPE ; substantif masculin. *Hominum osor.* Celui qui hait les hommes. Il se dit principalement d'un homme bourru, chagrin, & qui semble être ennemi de la société. *On a de Molière une excellente comédie intitulée le misanthrope. Cet homme est un vrai misanthrope. Le misanthrope recherche les lieux écartés, le silence & la solitude.*

MISANTHROPIE ; substantif féminin. Dégoût & aversion pour les hommes & pour la société. *La misanthropie est un symptôme de mélancolie.*

La première syllabe est brève, la seconde moyenne, la troisième brève, & la quatrième longue.

On prononce *mizantropie.*

MISCELLANÉE ; substantif masculin. Mot formé du latin, qui se dit d'un recueil de différens ouvrages de science, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux.

MISCHIO ; substantif masculin. Nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs, & qui semble formé par l'assemblage de plusieurs fragmens de marbre qui se sont, pour ainsi dire, collés pour ne faire qu'une même masse. On en trouve près de Vérone une espèce qui est d'un rouge pourpre, mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBLE ; adjectif des deux genres. Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose. *On ne connoît aucun corps qui soit miscible avec tous les autres. L'eau n'est point miscible avec l'huile.*

MISCIBILITÉ ; substantif féminin & terme didactique. Propriété par laquelle un corps peut contracter une union, une combinaison réelle avec un autre. *La miscibilité est une propriété relative qui ne réside absolument dans aucune substance connue.*

MISE ; substantif féminin. *Expensum.* L'emploi de l'argent qu'on a reçu,

qu'on a dépenſé ; & l'état que l'on en dreſſe dans un compte. Il n'eſt plus guère uſité dans cette acception ; & au lieu de dire, par exemple, comme autrefois, *chapitre de miſe, la miſe excède la recette*, &c. on dit, *chapitre de dépenſe, la dépenſe excède la recette*, &c.

MISE, ſe dit auſſi de ce qu'on met ſoit au jeu, ſoit dans une ſociété de commerce. *Il a retiré ſa miſe. Sa miſe étoit de mille écus.*

MISE, ſe dit encore de ce qu'on met à une enchère. *Sa miſe excède la vôtre.*

MISE, ſignifie auſſi enchère. *La miſe de cette terre eſt à dix mille écus.*

Dans quelques coutumes on appelle *miſe en poſſeſſion*, une formalité requiſe pour la validité d'une acquiſition. Et *miſe de fait*, une eſpèce de priſe de poſſeſſion de l'immeuble dont on eſt nouvellement propriétaire, ou ſur lequel on prétend acquérir hypothèque.

La miſe de fait eſt un des trois moyens indiqués par la coutume d'Artois, & par pluſieurs autres coutumes voiſines, pour acquérir droit réel ſur un héritage. Dans ces coutumes on ne connoît point d'hypothèque tacite ni d'hypothèque générale ; de là vient que l'on compare la miſe de fait au gage prétorien.

MISE, ſe dit auſſi du débit, du cours de certaines marchandiſes, & particulièrement de la monnoie. *Ce damas n'eſt plus de miſe. Cette étoffe eſt encore de miſe. C'eſt une monnoie de miſe, un argent de miſe. Il vouloit me payer en eſpèces qui ne ſont plus de miſe.*

On dit figurément & familièrement, qu'*une perſonne eſt de miſe* ; pour dire, qu'elle eſt bien faite, qu'elle a de l'eſprit, qu'elle eſt propre au commerce du monde.

On dit auſſi figurément & familièrement, qu'*une raiſon*, qu'*une excuſe n'eſt pas de miſe* ; pour dire, qu'une raiſon n'eſt pas valable, qu'une excuſe n'eſt pas recevable.

MISE, ſe dit en termes de Taillandiers, d'un morceau de fer qu'on ſoude ſur un autre pour le rendre plus fort.

MISE, ſe dit en termes de rivière, d'une certaine quantité de buches retenues par deux liens nommés *rouettes*, & dont ſix forment la branche d'un train.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MISENUM ; nom d'une ancienne ville d'Italie, qui étoit ſituée ſur la côte de la Campanie, près d'un promontoire de même nom, qu'on appelle encore aujourd'hui *Capo di Miſeno*.

MISÉRABLE ; adjectif des deux genres. *Miſer*. Malheureux, qui eſt dans la misère, dans la ſouffrance. *Ce ſont des gens ſi miſérables, qu'ils manquent de pain la plupart du temps. Il étoit dans l'état le plus miſérable. Il menoit alors une vie bien miſérable.*

On dit de quelqu'un, qu'*il a fait une fin miſérable* ; pour dire, qu'il eſt mort dans la misère après avoir vécu dans l'abondance, ou qu'il a fait une fin indigne d'un chrétien & d'un honnête homme.

MISÉRABLE, ſignifie auſſi méchant. *Il falloit qu'il fût bien miſérable pour inventer de pareilles calomnies.*

MISÉRABLE, ſignifie encore qui eſt mauvais dans ſon genre. *Il n'employe que des moyens miſérables. C'eſt un peintre miſérable. Une harangue miſérable.*

MISÉRABLE, s'emploie auſſi comme

terme de mépris. *Il ne faut pas qu'un miſérable aventurier vous en impoſe. Il n'a qu'un miſérable cabriolet pour tout équipage.*

MISÉRABLE, ſe dit auſſi ſubſtantivement, & ſignifie ordinairement celui qui eſt dans la misère. *On doit du ſecours aux miſérables. C'eſt un miſérable digne de pitié.*

On dit auſſi par injure, *c'eſt un miſérable, ce n'eſt qu'un miſérable;* pour dire, c'eſt un homme de néant, ou c'eſt un très-malhonnête homme. Et l'on dit d'une femme décriée pour ſa mauvaiſe conduite, que *c'eſt une femme miſérable.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième moyenne, & la quatrième très-brève.

Ce mot employé comme adjectif, peut précéder ou ſuivre le ſubſtantif auquel il ſe rapporte: ainſi l'on dira, *une miſérable vie* ou *une vie miſérable.*

MISÉRABLEMENT; adverbe. *Miſerè.* D'une manière miſérable. *Ces pauvres gens vivent miſérablement. C'eſt un ſcélérat qui finira miſérablement. Cet acteur chante miſérablement.*

MISÉRABLETÉ; vieux mot qui ſignifioit autrefois misère.

MISERAY; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Auguſtin, en Berry, dans la Châtellenie de Buzançois. Elle eſt en commende & vaut au titulaire environ 2500 livres de rente.

MISÈRE; ſubſtantif féminin. *Miſeria.* État malheureux, infortune, grande pauvreté, défaut des choſes néceſſaires à la ſubſiſtance des perſonnes dont il eſt queſtion. *Il eſt aujourd'hui dans la plus grande misère. Il n'eſt mort que de misère. Ce naufragé a cauſé ſa misère. La misère avilit l'ame.*

MISÈRE, ſignifie auſſi peine, difficulté, incommodité. *C'eſt une grande misère que d'avoir affaire aux gens de chicane.*

MISÈRE, s'emploie encore pour exprimer la foibleſſe & l'imperfection de l'homme. *Les richeſſes & les honneurs ne ſont que misère & vanité.*

Figurément & familièrement on appelle *collier de misère*, un travail aſſidu auquel on s'engage, ou que l'on recommence après l'avoir quitté quelque temps. *Après les vacances les écoliers reprennent le collier de misère.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

MISÉRÉRÉ; ſubſtantif maſculin. Il ſe dit de l'eſpace de temps qu'il faudroit pour réciter le pſeaume cinquantième. *Il ſera ici dans un miſéréré.*

MISÉRÉRÉ, ſe dit auſſi en termes de Médecine, d'une ſorte de colique très-violente & très-dangereuſe, dans laquelle on rend les excrémens par la bouche, & qui exige de prompts ſecours. On l'appelle autrement *paſſion iliaque.* Voyez ILIAQUE.

MISÉRICORDE; ſubſtantif féminin. *Miſericordia.* Vertu qui porte à avoir compaſſion des misères d'autrui & à les ſoulager. *C'eſt une œuvre de miſéricorde que de viſiter les affligés. Un homme qui n'a point de miſéricorde.*

On dit, *la miſéricorde de Dieu, la miſéricorde divine;* pour dire, la bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. *Implorer la miſéricorde divine.*

MISÉRICORDE, ſignifie auſſi la grâce, le pardon accordé à ceux qui pour-

roient

roient être punis. *Le Prince lui fit miſéricorde.*

En ce ſens le Prince dit dans les lettres d'abolition ou de rémiſſion, *préférant miſéricorde à juſtice.*

On dit proverbialement, *à tout péché miſéricorde*; pour dire, qu'il n'y a rien dont on ne puiſſe eſpérer le pardon, quand on le demande véritablement, & qu'on ſe repent de ſa faute. Et cela ſe dit tant des offenſes commiſes contre Dieu, que de celles qui regardent les hommes. On le dit auſſi à ceux qu'on veut porter à pardonner.

On dit, *être à la miſéricorde d'une perſonne*; pour dire, dépendre abſolument d'elle. Et *ſe mettre, s'abandonner à la miſéricorde de quelqu'un*; pour dire, ſe remettre, s'abandonner à ſa merci, à ſa diſcrétion. *Il ſe remit à la miſéricorde du Général.*

On dit quelquefois par exclamation & pour marquer une extrême ſurpriſe, *miſéricorde!* Et l'on crie, *à l'aide, miſéricorde*, quand on eſt battu, outragé, & qu'on demande du ſecours.

On dit auſſi familièrement de quelqu'un qui ſouffre de grandes douleurs & qui pouſſe de grands cris, qu'*il crie miſéricorde.*

On appelle *Religieuſes de Notre-Dame de la Miſéricorde*, des Religieuſes inſtituées à Aix en Provence le 12 Août 1695 par le Père Yvan de l'Oratoire. Ces Religieuſes ſuivent la règle de St. Auguſtin, & de nouvelles conſtitutions qui leur ont été données. Outre les trois vœux ordinaires, elles en font un quatrième, de ne refuſer jamais leur ſuffrage à une fille pour la ſeule inſuffiſance de la dot. Leur inſtitut les oblige pour remplir ce vœu, de s'occuper du travail des mains. Cet inſtitut eſt d'ailleurs fort doux; tout leur office conſiſte dans le petit Office de la Vierge. Il a été approuvé par deux brefs différens d'Urbain VIII & d'Innocent X. Ces Religieuſes ont un établiſſement à Paris dans le Fauxbourg Saint-Germain.

MISÉRICORDE, ſe dit en termes de mythologie, d'une Divinité des anciens. Elle avoit dans Athènes & dans Rome un temple qui ſervoit d'aſyle aux criminels & aux malheureux qui s'y réfugioient. Les Héraclides trouvèrent leur ſalut dans le temple de la Miſéricorde, lorſqu'Euriſthée les pourſuivit après la mort d'Hercule.

MISÉRICORDE, eſt auſſi le nom d'une petite ſaillie de bois attachée ſous le ſiége d'un ſtale, & ſur laquelle on eſt en quelque manière aſſis lorſque le ſiége eſt levé. Sans cette ſaillie le clergé ſeroit preſque continuellement debout.

MISÉRICORDE, ſe dit chez les Chartreux de l'endroit de leur couvent deſtiné à mettre les habits.

Dans quelques monaſtères, on appeloit autrefois *miſéricorde*, une portion de vin plus grande qu'à l'ordinaire.

MISÉRICORDIEUSEMENT; adverbe. *Miſericorditer.* Avec miſéricorde. *Dieu traite miſéricordieuſement le pécheur qui ſe repent de ſes fautes.*

MISÉRICORDIEUX, EUSE; adjectif. *Miſericors.* Qui a de la miſéricorde, qui eſt enclin à faire miſéricorde. *Dieu eſt clément & miſéricordieux. Jeſus-Chriſt recommande à ſes Apôtres d'être miſéricordieux.*

MISEUR; vieux mot qui ſignifioit autrefois arbitre.

MISITRA; ville de Turquie, dans la Morée, ſituée où fut jadis la célèbre

ville de Sparte ou Lacédémone, à 37 lieues, ſud-eſt, de Lepante, & à 40, ſud-oueſt, d'Athènes. On diviſe Miſitra en quatre parties, qui ſont le château, la ville & deux fauxbourgs, dont l'un ſe nomme *Meſokorion*, & l'autre *Énokorion*. On y voit quelques reſtes d'antiquité.

A une portée de mouſquet de l'*Énokorion*, on découvre au nord une colline où ſont des vignobles qui produiſent le meilleur vin de la Morée. C'eſt le même terroir où Ulyſſe planta lui-même une vigne, lorſqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II a établi à Miſitra un Bey, un Aga, un Vaivode & quatre Gérontes. Le Bey eſt Gouverneur de la Zaconie, & indépendant du Bacha de la Morée. L'Aga commande la milice du pays. Le Vaivode eſt comme un Prévôt de Maréchauſſée. Ces trois charges ſont exercées par des Turcs. Celles des Gérontes ſont poſſédées par des Chrétiens d'entre les meilleures familles grecques de Miſitra. Ils font l'aſſiète & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paye au Sultan. Les femmes, les Caloyers & les Papas ne payent rien. Ce tribut eſt de quatre piaſtres & demie par tête dès le moment de la naiſſance; oppreſſion particulière à la Zaconie, & mauvaiſe en bonne politique: auſſi l'argent eſt ſi rare dans le pays que le peuple n'y vit que par échange de ſes denrées. Le reſte du trafic ſe fait par les mains des Juifs, qui compoſent la plus grande partie des habitans: ils ont à Miſitra trois ſynagogues. Les Caloyeres ou les filles conſacrées à la Panagia y poſſédent un monaſtère bien bâti.

Enfin Miſitra n'eſt plus recommandable que par ſes filles grecques qui ſont jolies, & par ſes chiens qui ſont excellens, c'eſt tout ce qu'elle a conſervé de l'ancienne Sparte.

MISLA; ſubſtantif maſculin & terme de relation. C'eſt une boiſſon que font les Indiens ſauvages qui habitent la terre ferme de l'Amérique, vers l'Iſthme de Panama. Il y a deux ſortes de Miſla; la première ſe fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli: on le fait rôtir dans ſa gouſſe, & on l'écraſe dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en ſort avec une certaine quantité d'eau. Le Miſla de la ſeconde eſpèce ſe fait avec le fruit du platane ſéché, & dont on a formé une eſpèce de gâteau: pour cet effet on cueille ce fruit dans ſa maturité, & on le fait ſécher à petit feu ſur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui ſervent de pain aux Indiens.

MISLINITZ; petite ville de Pologne, dans le Palatinat de Cracovie, entre deux montagnes, à quatre lieues, ſud, de Cracovie.

MISNA ou MISCHNA, ou MISNE; ſubſtantif féminin. C'eſt le code du Droit civil & eccléſiaſtique des Juifs, & qui contient le recueil de leurs rits & de leurs lois orales.

Cet ouvrage eſt diviſé en ſix parties. La première roule ſur la diſtinction des ſemences dans un champ, les arbres, les fruits, les décimes, *&c.* La ſeconde règle la manière d'obſerver les fêtes. La troiſième traite des femmes & des cauſes matrimoniales. La quatrième qui a pour titre *les pertes*, regarde les procès qui naiſſent dans le commerce, & les procédures qu'on y doit ſuivre. On y parle auſſi *du culte*

étranger ou de *l'idolâtrie*, parcequ'elle fournit beaucoup de matières aux jugemens. La cinquième regarde les oblations, les ſacrifices, & toutes les choſes qui peuvent y avoir quelque rapport. La ſixième a pour objet les diverſes ſortes de purifications.

Juda le Saint eſt reconnu pour l'auteur & le compilateur de la Miſne. Il eſt le chef & le principal des Docteurs que les Juifs appellent *Thanaïtes*, ou conſervateurs de la tradition. Ils ſuccédèrent aux chefs de la grande ſynagogue, à la tête deſquels étoient Zorobabel ou Malachie. On donne pour chef aux Thanaïtes le fameux Eſdras qui revint de la captivité de Babylone. On ſoutient qu'ils ont été favoriſés de Dieu, & qu'ils ont ſouvent oui ce qu'ils appellent *Bath-kol* ou la fille de la voix, qui eſt une voix venue du ciel, laquelle étoit comme l'écho de celle qui s'étoit fait entendre à Moïſe au Mont Sinaï. Cette fille de la voix avoit ſuccédé à la prophétie, & donnoit une grande autorité à ces Docteurs. Les Juifs prodiguent à leur égard les titres les plus pompeux & les éloges les plus relevés. C'eſt donc de ces Thanaïtes dépoſitaires de la tradition, que Juda le Saint avoit appris ce qu'il nous débite dans la Miſne.

Aux Thanaïtes ſuccédèrent les *Gemariſtes* ou Commentateurs; car auſſi-tôt que la Miſne parut, elle fut reçue avec une parfaite vénération par tous les lieux où les Juifs étoient diſperſés; car ils croient qu'elle ne contient rien qui n'ait été dicté par Dieu même à Moïſe ſur le Mont Sinaï, auſſi bien que la loi écrite. Deſorte que tous leurs ſavans en firent le ſujet de leurs études, & que les principaux d'entre eux, tant en Judée qu'à Babylone, ſe mirent à la commenter. Ce ſont ces commentaires qui avec le texte même de la Miſne, compoſent les deux Talmuds, celui de Jéruſalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires *la Gémarre*, ou le *ſupplément*, parcequ'avec eux la Miſne eſt un ouvrage achevé, & n'a plus beſoin d'aucune autre choſe.

Les Grecs appellent la Miſne *Deutéroſe*. *Voyez* ce mot & celui de Gémarre.

MISNIE; Province d'Allemagne avec titre de Marquiſat, & dont la ville de Dreſde eſt la capitale. Elle eſt bornée au nord par le Duché de Saxe & par la Principauté d'Anhalt; à l'orient par la Luſace; au midi par la Bohême & la Franconie; à l'occident par la Thuringe.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures, & enſuite par les Miſniens; ces derniers étant opprimés eurent recours aux Francs, qui les aidèrent à recouvrer leur liberté; mais pour la conſerver plus facilement, ils s'unirent avec les Saxons, & donnèrent le nom de *Miſnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en Margraviat en faveur de la maiſon de Saxe, & cette maiſon après en avoir été dépouillée pluſieurs fois, eſt enfin rentrée dans l'ancienne poſſeſſion de ce patrimoine.

La Miſnie telle qu'elle eſt actuellement, a 18 lieues de long ſur 17 de large. Elle eſt fertile en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; mais ſes principales richeſſes viennent de ſes mines.

On la diviſe en huit territoires ou cercles; ſavoir, le cercle de Miſnie, le cercle de Leipſick, le cercle des Montagnes d'airain, le

territoire de Weiſſenfels, le territoire de Merſebourg, les territoires de Zuittz, de Voigtland & l'Oſterland; l'Electeur de Saxe en poſsède la plus grande partie, & les autres Princes de Saxe poſsèdent le reſte.

MISOR; nom d'une ancienne ville de la Paleſtine, dans la tribu de Ruben.

MISQUE; petite ville de l'Amérique méridionale au Pérou, à vingt-cinq lieues de la Plata.

MISQUITL; ſubſtantif maſculin. Arbre du Mexique qui croît particulièrement ſur les montagnes; ſes feuilles ſont longues & étroites; il produit des ſiliques comme le tamarin, remplies d'une graine dont les Indiens font une eſpèce de pain. Les jeunes rejetons de cet arbre fourniſſent une liqueur très-bonne pour les yeux, l'eau même dans laquelle on les fait tremper acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre eſt le *caſſia* des anciens.

MISSÉ; bourg de France en Poitou, ſur la rivière de Touet, à une lieue, ſud-ſud-eſt, de Thouars.

MISSEL; ſubſtantif maſculin. Livre qui contient les prières, le canon & les cérémonies de la meſſe.

Pluſieurs Diocèſes & Ordres religieux ont un miſſel particulier. Le Pape Zacharie eſt regardé comme le premier auteur du miſſel. Le Pape Grégoire rédigea ſon ouvrage & le mit dans un meilleur ordre. Ce Pontife avoit coutume d'appeler le miſſel, *le livre des Sacremens*. On eſtime particulièrement le miſſel de Paris, réformé en 1736, & rédigé avec beaucoup de goût & de lumières.

MISSI DOMINICI; ſubſtantif maſculin pluriel. Ces mots qui ſont purement latins, déſignent dans l'hiſtoire de France, des Commiſſaires qu'envoyoit le Souverain dans les Provinces du Royaume, pour y informer de la conduite des Comtes & des Juges, & pour y juger même les cauſes d'appel dévolues au Roi, ou y réformer les jugemens injuſtes. Ces Commiſſaires étoient toujours des Évêques, des Abbés ou des Comtes. Il paroît que ſous les deux premières races de nos Rois ces Commiſſaires eurent tantôt plus & tantôt moins d'autorité, ſelon que le Gouvernement ſuprême étoit plus ou moins reſpecté.

L'an 800 Charlemagne confia à des *Miſſi Dominici* l'exécution des capitulaires qu'il avoit fait rédiger à Aix-la-Chapelle.

Louis VI dit le gros, qui avoit formé le projet de reprendre l'autorité dont les ſeigneurs ſes vaſſaux s'étoient emparés, envoya auſſi dans les Provinces des Commiſſaires qui depuis furent appelés *Juges des exempts*. Ces Commiſſaires éclairoient de près la conduite des Ducs & des Comtes. Ils recevoient les plaintes de ceux qui en avoient été maltraités, & dans le cas où ils ne jugeoient pas eux-mêmes, ils les renvoyoient aux grandes aſſiſes du Roi qui étoient le Parlement.

MISSILIA; mot purement latin, & dont on ſe ſert en parlant de l'hiſtoire ancienne pour déſigner les préſens en argent qu'on jetoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps pour qu'ils ne bleſſaſſent pas. On faiſoit ces préſens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet uſage. Quelquefois au lieu d'argent, on diſtribuoit des oiſeaux, des noix, des dattes, des figues. On jeta auſſi des dés. Ceux qui pouvoient s'en

ſaiſir alloient enſuite ſe faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits déſignés par leur dé. L'Empereur Léon abolit ces ſortes de largeſſes qui entraînoient toujours beaucoup de déſordre. Ceux qui les faiſoient ſe ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part y perdoient quelquefois la vie.

MISSION; ſubſtantif féminin. *Miſſio.* Envoi, charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un de faire quelque choſe. *De qui tient-il ſa miſſion. Il n'avoit point de miſſion pour cela.*

MISSION, s'emploie plus ordinairement en parlant des choſes qui regardent la religion, & ſignifie particulièrement le pouvoir ou la commiſſion donnée à quelqu'un de prêcher l'Évangile.

JÉSUS-CHRIST donna miſſion à ſes diſciples en ces termes: *allez & enſeignez toutes les Nations*, &c.

On reproche aux Proteſtans que leurs Miniſtres n'ont pas de miſſion, n'étant autoriſés dans l'exercice de leur miniſtère, ni par une ſucceſſion continue depuis les Apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation.

Les Anabaptiſtes prétendent qu'il ne faut d'autre miſſion pour le Miniſtère évangélique, que d'avoir les talens néceſſaires pour s'en bien acquitter.

Chez les Muſulmans *la miſſion de Mahomet* eſt un des principaux points de la religion: ce faux Prophète dit dans l'alcoran qu'il la tient de Dieu même; c'eſt pourquoi il ſe qualifie toujours d'Envoyé de Dieu, de Paraclet ou Conſolateur des vrais croyans. Si l'on en croit les Mahométans, JÉSUS-CHRIST né d'une Vierge qui le conçut en ſentant une roſe, eſt un grand Prophète, mais inférieur à Mahomet, élu de Dieu pour faire préſent aux hommes de la loi de grâce contenue dans l'alcoran qui lui fut apporté en un certain nombre de cahiers par l'Ange Gabriel député du Trône de Dieu.

MISSION, ſe dit en parlant du Myſtère de la Trinité, pour déſigner une propriété des perſonnes divines qui exiſtent par voie de proceſſion, le Fils & le Saint Eſprit. L'idée de miſſion emporte avec ſoi une relation de la perſonne envoyée au principe d'où elle procède, & au terme extérieur à la Diviſité, vers lequel elle eſt envoyée. Cette miſſion ne ſe fait point par conſeil ou commandement, mais par origine ou émanation naturelle. On peut donc la définir, *une émanation naturelle d'une perſonne divine, d'une des autres perſonnes divines, avec relation à un terme extérieur dans lequel cette perſonne commence d'être autrement qu'elle n'étoit auparavant.* Le Verbe ou le Fils ne peut être envoyé que par le Père. Le Saint Eſprit eſt envoyé par le Père & par le fils. Dire qu'une perſonne divine eſt envoyée, c'eſt dire que cette perſonne procède d'une autre ou des deux autres, & que, ou elle paroit viſiblement dans le monde, ou y opère inviſiblement. C'eſt pourquoi on diſtingue deux ſortes de miſſions, l'une viſible, l'autre inviſible. La première a eu lieu dans l'incarnation du Verbe, dans la deſcente du Saint Eſprit en forme de colombe, de langues de feu, &c. L'autre a lieu tous les jours dans la ſanctification des ames qui eſt attribuée au Saint Eſprit, & qui s'opère inviſiblement.

MISSION, eſt auſſi un terme collectif

qui ſe dit des Prêtres ſéculiers ou réguliers employés en quelque endroit, ſoit pour la converſion des infidelles, ſoit pour l'inſtruction des Chrétiens. Il y a des miſſions aux Indes orientales & occidentales. Les Dominicains, les Franciſcains, les Religieux de Saint Auguſtin en ont au levant, dans l'Amérique & ailleurs. Les Jéſuites en avoient autrefois dans toutes les parties de la terre où il leur avoit été poſſible de pénétrer.

On dit, *faire la miſſion*; pour dire, s'employer ſoit à la converſion des infidelles, ſoit à l'inſtruction des Chrétiens. *Saint François Xavier fit la miſſion au Japon.*

On appelle *Prêtres de la miſſion*, une Congrégation inſtituée dans le ſiécle dernier par Saint Vincent de Paule, & confirmée par le Pape Urbain VIII en 1626. Leur premier emploi eſt de travailler à l'inſtruction & au ſalut des peuples de la campagne, le ſecond eſt d'entretenir & de cultiver diverſes œuvres de piété commencées par leur Saint Fondateur. Cette congrégation eſt partagée en pluſieurs provinces. Les Prêtres ſont chargés des miſſions d'Alger, des îles de Bourbon & de France. Leur Supérieur général eſt perpétuel: il eſt toujours François: ſa réſidence eſt à Paris: il a quatre aſſiſtans & deux Officiers principaux, le Secrétaire & le Procureur général. Chaque province a un Viſiteur que le Supérieur général nomme, & qu'il peut révoquer à ſa volonté.

On appelle auſſi *Miſſion*, la maiſon où demeurent les Prêtres de la miſſion.

On appelle *Prêtres des miſſions étrangères*, des Prêtres ſéculiers qui vivent en communauté ſous un Supérieur général, & dont l'inſtitution eſt d'aller prêcher l'Évangile dans les Indes. Et l'on appelle à Paris, *Miſſions étrangères*, la maiſon où ces Prêtres demeurent. *Il vient de dîner aux Miſſions étrangères.*

MISSIONNAIRE; ſubſtantif maſculin. *Miſſionarius.* Eccléſiaſtique ſéculier ou régulier employé pour la converſion, pour l'inſtruction des peuples.

L'Evêque peut ordonner des miſſions dans les Cures & dans les autres Égliſes de ſon Diocèſe, & y envoyer des Miſſionnaires.

Les Miſſionnaires que les Papes envoyent chez les hérétiques ou chez les infidelles, ſont des eſpèces de Légats qui ont des droits fort étendus.

MISSIONNAIRE, ſe dit plus particuliérement des Prêtres de la Miſſion, inſtitués par Saint Vincent de Paule. *Les Miſſionnaires ſont chargés de deſſervir cette Cure.*

MISSISAKES; (les) peuple ſauvage d'Amérique, qui habite le bord ſeptentrional du lac des Hurons.

MISSISSIPI; (le) grand fleuve de l'Amérique ſeptentrionale, qui arroſe un des plus beaux & des plus vaſtes pays du monde, habité preſque partout par des Sauvages. Ferdinand Soto, Eſpagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans ſon temps *Cucagna*. En 1673, M. Talon, Intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir, le Père Marquette, Jéſuite, & le ſieur Joliet, Bourgeois de Quebec, qui le deſcendirent depuis le 43e degré, 20 minutes de latitude nord, juſqu'aux 33e degré, 49 minutes de longitude. M. d'Iberville, Capitaine de vaiſſeau, découvrit le pays du Miſſiſipi, & le premier établiſſement d'une colonie françoiſe s'y fit en 1698.

M. de Liſle a prouvé en 1700,

que l'embouchure de ce fleuve eſt au milieu de la côte ſeptentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Il perce tous les jours de nouvelles terres où il s'établit un nouveau cours, & en peu de temps des lits très-profonds. Sa largeur eſt partout d'une demi-lieue ou de trois quarts de lieue; il eſt ſouvent partagé par des îles. Sa profondeur eſt en quelques endroits de ſoixante braſſes, ce qui joint à ſa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis ſon confluent avec le Miſſouri, & fait que preſque partout la pêche y eſt impraticable. Il reçoit dans ſon cours à droite & à gauche, pluſieurs autres rivières fort conſidérables dont les noms ſont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chute du Miſſouri dans ce fleuve, il commence à être embarraſſé d'arbres flottans, & il en charrie une ſi grande quantité, qu'à toutes les poiſſes on en trouve des amas dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin on lui donne plus de 650 lieues d'étendue.

Par le traité de Verſailles de 1763, ce fleuve ſert de bornes aux poſſeſſions angloiſes du côté de la Louïſianne.

MISSITAVIE; ſubſtantif féminin & terme de Relation. Droit de douane qu'on paye à Conſtantinople. Les marchandiſes qui viennent de la chrétienté à Conſtantinople, & que l'on envoye à la mer Noire, ne payent point de douane pour la ſortie, mais ſeulement le droit qu'on nomme *miſſitavie*.

MISSIVE; ſubſtantif féminin du ſtyle familier, qui ſe dit d'une lettre écrite à quelque perſonne. On ne s'en ſert guère que par quelque eſpèce de raillerie. *Elle en reçut une miſſive fort longue & fort ennuyeuſe.*

Ce mot s'emploie auſſi quelquefois adjectivement en cette phraſe, *lettre miſſive. Il reçut une lettre miſſive qui le mit au fait du procès.*

MISSOURI; grande rivière de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louïſiane, & l'une des plus rapides que l'on connoiſſe. Elle court nord-oueſt & ſud-eſt & tombe dans le Miſſiſſipi, cinq ou ſix lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Miſſiſſipi, on ne peut guère diſtinguer quelle eſt la plus grande des deux rivières.

Le nom de Miſſouri a été donné à cette rivière, parcequ'en la remontant les premiers ſauvages qu'on rencontra s'appeloient Miſſourites.

MISSOURITES; (les) peuple ſauvage de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louïſiane. Il habite les bords du Miſſouri.

MISTACHE; ſubſtantif féminin. Meſure des huiles & des vins dont on ſe ſert dans quelques Échelles du Levant, particulièrement dans l'île de Candie. Les cinq miſtaches $\frac{1}{3}$ de la Canée ſont la millerole de Marſeille.

MISTECA; contrée de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au département de Guaxaca. On la diviſe en haute & baſſe. La plupart des torrens & des ruiſſeaux qu'on y trouve, roulent avec leurs eaux des paillettes d'or.

MISTELBACH; petite ville d'Allemagne en Autriche, ſur la rivière de Czeya, environ à ſix milles de Vienne.

MISY; ſubſtantif maſculin. Les an-

ciens Naturaliſtes ont ainſi appelé une ſubſtance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croît que ce n'eſt autre choſe qu'un vitriol martial décompoſé, dont la partie ferrugineuſe eſt changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette eſpèce qui a été quelque temps expoſé à l'air.

Dioſcoride dit que le Miſy de la meilleure eſpèce eſt celui de l'île de Chypre; il faut ſelon lui, qu'il ſoit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorſqu'on l'écraſe, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette eſpèce dans le pays de Heſſe, c'eſt apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra ſolaris Heſſiaca*. Au reſte cette ſubſtance eſt vitriolique.

MITAINE; ſubſtantif féminin. *Manica*. Sorte de gros gant de laine, de ſoie ou de cuir, dans quoi la main entre toute entière, ſans qu'il y ait de ſéparation pour les doigts, hors pour le pouce.

Les Maîtres Gantiers-Parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toutes ſortes de mitaines de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvu qu'elles ſoient doublées de fourrures.

On dit figurément & proverbialement en parlant de quelque choſe dont il n'eſt pas aiſé de venir à bout, & qu'on ne peut avoir qu'avec beaucoup de peine ou de danger, *cela ne ſe prend pas ſans mitaine*; pour dire, qu'il y faut apporter du ſoin & de la précaution.

Les Pelletiers appellent auſſi *mitaines*, certaines peaux de caſtor de qualité inférieure. Il paroît que ces peaux ne ſont ainſi appelées qu'à cauſe qu'elles ne ſont propres qu'à fourrer des mitaines.

MITAINE, ſe dit auſſi d'une ſorte de petit gant de femme qui n'a qu'un pouce & point de doigts, mais ſeulement une pate terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au-deſſus de la main. Et l'on appelle *mitaines à jour*, des mitaines de cette ſorte, tricotées à l'aiguille & qui reſſemblent à une dentelle.

MITAINE, eſt encore uſité en cette phraſe populaire, *de l'onguent miton-mitaine*; pour dire, un remède qui ne fait ni bien ni mal. *Cette potion n'eſt que de l'onguent miton-mitaine.*

La même choſe ſe dit auſſi figurément & familièrement d'un expédient inutile qu'on propoſe dans quelque affaire que ce ſoit. *Toutes ces remontrances ne furent que de l'onguent miton mitaine.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MITE; ſubſtantif féminin. Petit inſecte dont on diſtingue pluſieurs eſpèces; ſavoir la mite qui vit de chair, celle qui ſe trouve dans le pain & la farine, celle qui ronge les livres, celle qui glouſſe comme les poules, celle qui fait du ravage dans les jardins, & qui s'attache ſingulièrement aux porreaux, celle qui fuit la lumière, celle qu'on trouve dans les moulins & aux environs des fours, celle qui ſe trouve à l'entrée des latrines & des bains, celle qui répand une mauvaiſe odeur partout où elle paſſe. Cette dernière eſt nommée *mite puante*: elle ſe retire dans les caves & dans les lieux frais; on ne la voit ordinairement que la nuit, & elle marche très-lentement. Il y a encore une eſpèce de mite, qui ſe met entre les écailles des poiſſons que les Lapons font deſſécher.

Mademoiſelle

Mademoiſelle Mérian dit auſſi qu'il y a de belles mites blanches à Surinam, qui ſe métamorphoſent en de belles mouches vertes.

On voit beaucoup de mites en Ruſſie qui ſe cachent de jour dans les fentes du bois & qui ſortent la nuit. En général ces ſortes d'inſectes reſſemblent aſſez aux grillons des champs. On dit que les mites ſortent de leurs œufs toutes parfaites, & qu'elles croiſſent peu à peu. Elles ont huit grands pieds, pareils à ceux des faucheurs, ainſi qu'on le peut obſerver en mettant une de ces petites bêtes dans un microſcope. Pour la mite qui imite le cri de la poule, qui ronge les livres, & qui ſe nourrit de la colle dont on les enduit en les reliant, elle n'eſt pas plus groſſe qu'une puce: elle a ſur le dos une crête oblongue, de couleur griſe; elle porte la tête baſſe & approchée de la poitrine: c'eſt en frappant des aîles l'une contre l'autre, qu'elle excite un bruit ſans doute d'un ſon très-foible, qui imite le glouſſement d'une poule.

MITELLE, ou PETITE MITRE; ſubſtantif féminin. Plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & reſſemble à une mitre. Il eſt rempli de ſemences qui ſont ordinairement arrondies.

Cette plante s'emploie extérieurement contre les ulcères, & intérieurement contre les maux de poitrine & les crachemens de ſang.

MITHRA; c'étoit ſous ce nom que les anciens Perſes rendoient des hommages au ſoleil. Mithra vient de *mihr* qui, dans la langue des anciens Perſans, ſignifioit *amour* & *miſéricorde*. Les Perſes n'adoroient pas le ſoleil comme une divinité; mais ils ſe proſternoient devant cet aſtre comme devant une des plus nobles créatures de l'Être Suprême, & le principal inſtrument des bienfaits qu'il répand ſur les hommes. Les Grecs, naturellement portés à attribuer aux autres peuples leur idolâtrie, ont voulu faire paſſer Mithra pour le Dieu des Perſes; mais ce qu'ils ont avancé à ce ſujet eſt formellement contredit par la pratique & par les déclarations expreſſes des Perſans eux-mêmes. Les Guèbres, qui ont conſervé leur culte, aſſurent encore aujourd'hui qu'ils ſaluent le ſoleil, & lui donnent les témoignages extérieurs du plus profond reſpect; mais que leurs prières ne s'adreſſent jamais qu'à Dieu. Zoroaſtre conſacra en l'honneur de Mithra, un antre où le monde étoit repréſenté. Lorſque les anciens Perſes étoient en guerre, leurs armées ne ſe mettoient jamais en marche que le ſoleil ne fût levé. Dès que cet aſtre commençoit à paroître, on donnoit le ſignal du départ, & l'on expoſoit en même temps ſur la tente du Roi l'image de Mithra ou du Soleil enfermée dans du cryſtal. Pendant la marche, on portoit à la tête des troupes des autels d'argent ſur leſquels brûloit le feu ſacré.

MITHRAX; ſubſtantif maſculin. Pline donne ce nom à une pierre précieuſe qui ſe trouvoit en Perſe & qui, préſentée au ſoleil, montroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma ſolis*, ou pierre du ſoleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, ſuivant ſa deſcription paroît être une opale.

MITHRIAQUES; ſubſtantif féminin

pluriel & terme de Mythologie. Fêtes que les Romains célébrèrent autrefois en l'honneur de Mithra ou du ſoleil.

Ceux qui vouloient être initiés aux myſtères de Mithra étoient obligés de ſubir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuſes avant d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crète & l'Évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les Scholies ſur les diſcours de Saint Grégoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très-auſtère de cinquante jours, d'une retraite de pluſieurs jours dans un lieu obſcur, d'un temps conſidérable qu'il falloit paſſer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fuſtigations, dont chacune duroit des jours entiers, & qui étoient ſans doute ſéparées par les intervalles néceſſaires aux initiés pour reprendre de nouvelles forces. Dès le temps de Commode, les myſtères de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il ſemble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet Empereur, qui aimoit le ſang, changea en des meurtres réels ce qui n'étoit qu'un danger apparent.

Le culte de Mithra fut proſcrit à Rome en 378. On croit communément que ce culte fut le même à Rome que chez les Perſes; mais quand on examine de près les circonſtances du culte de Mithra chez les Romains, on n'y trouve nulle reſſemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perſane.

Il eſt plus vraiſemblable que les fêtes de Mithra venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été inſtituées pour célébrer l'exaltation du Soleil dans le ſigne du taureau. C'eſt l'opinion de M. Freret.

MITHRIDATE, Roi de Pont, monta ſur le trône à l'âge de douze ans, après la mort de ſon père, 123 ans avant Jésus-Christ. La chaſſe & les autres exercices les plus violens occupèrent ſa jeuneſſe; il la paſſa dans les campagnes & dans les forêts & y contracta une dureté féroce, qui dégénéra bientôt en cruauté. Laodice ſa ſœur, femme d'*Ariarathe*, Roi de Cappadoce, avoit deux enfans qui devoient hériter du trône de leur père. Mithridate les fit périr avec tous les Princes de la famille royale, & mit ſur le trône un de ſes fils âgé de huit ans, ſous la tutelle de Gordius, l'un de ſes favoris. Nicoméde, Roi de Bithynie, craignant que Mithridate, maître de la Cappadoce, n'envahît ſes états, ſuborna un jeune homme afin qu'il ſe dît troiſième fils d'Ariarathe, & envoya à Rome Laodice qu'il avoit épouſée après la mort du Roi de Cappadoce, pour aſſurer le Sénat qu'il avoit eu trois enfans & que celui qui ſe préſentoit étoit le troiſième. Mithridate uſa du même ſtratagème, & envoya à Rome Gordius, gouverneur de ſon fils, pour aſſurer le Sénat que celui à qui il avoit fait tomber la Cappadoce étoit fils d'Ariarathe. Le Sénat, pour les accorder, ôta la Cappadoce à Mithridate & la Paphlagonie à Nicomède & déclara libres les peuples de ces deux provinces. Mais les Cappadociens ne voulant point jouir de cette liberté, choiſirent pour Roi Ariobarzane, qui dans la ſuite s'oppoſa aux grands deſſeins que Mithridate avoit ſur toute l'Aſie. Telle fut l'origine de la haine de ce Roi de Pont contre les Romains. Il porta ſes armes dans l'Aſie mineure & dans les colonies romaines, & y exerça partout des cruautés inouies.

Pour mériter de plus en plus la haine de Rome, il fit égorger contre le droit des gens, quatre-vingt, ou ſuivant quelques auteurs, cent cinquante mille ſujets de la République, établis en Aſie. Aquilius, perſonnage conſulaire, chef des Commiſſaires romains, fait priſonnier par le vainqueur, fut conduit à Pergame où il lui fit verſer de l'or fondu dans la bouche, *pour venger*, diſoit-il, *les Pergamiens de l'avarice des Romains*. Silla envoyé contre lui remporta proche d'Athènes une première victoire ſur Archélaüs, un des Généraux de Mithridate. Une autre défaite ſuivit de près celle-là & fit perdre au Roi de Pont la Grèce, la Macédoine, l'Ionie, l'Aſie & tous les autres pays qu'il s'étoit ſoumis. Il perdit plus de deux cens mille hommes dans ces différens combats. Auſſi malheureux ſur terre que ſur mer, il fut battu dans un combat naval & perdit tous ſes vaiſſeaux. Toute la Grèce rentra ſous l'obéiſſance des Romains. Pluſieurs peuples d'Aſie, irrités contre le Monarque vaincu ſecouèrent ſon joug tyrannique. Cette ſuite d'adverſités diminua l'orgueil de Mithridate; il demanda la paix & on la lui accorda 84 ans avant Jésus-Christ. Les articles du traité portoient qu'il payeroit les frais de la guerre & qu'il ſe borneroit aux états qu'il avoit hérités de ſon père. Le Roi de Pont ne ſe hâta point de ratifier ce traité ignominieux. Il travailla ſourdement à ſe faire des alliés & des ſoldats. Il eut des uns & des autres. Ses forces jointes à celles de Tygrane, Roi d'Arménie, formèrent une armée de cent quarante mille hommes de pied & de ſeize mille chevaux. Il conquit ſur la République toute la Bythinie, & avec d'autant plus de facilité que depuis la dernière paix faite avec lui, on avoit rappelé en Europe la meilleure partie des légions. Lucullus, Conſul cette année, vole au ſecours de l'Aſie; Mithridate aſſiégeoit Cyzique dans la Propontide. Le Conſul romain, par un deſſein nouveau, l'aſſiégea dans ſon camp. La famine & la maladie s'y mirent bientôt & Mithridate fut obligé de prendre la fuite. Une flotte qu'il envoyoit en Italie fut détruite dans deux combats, 87 ans avant Jésus-Christ. Déſeſpéré de la perte de ſes forces maritimes, il ſe retire dans le ſein de ſon royaume; Lucullus l'y pourſuit & y porte la guerre: le Roi de Pont le bat d'abord dans deux combats, mais il fut entièrement vaincu dans un troiſième. Il n'évita d'être pris que par l'avidité des ſoldats romains, qui s'amuſèrent à dépouiller un mulet chargé d'or qui ſe trouva près de lui par haſard, ou plutôt à deſſein, ſi l'on en croit Cicéron qui compare cette fuite à celle de Médée. Le vaincu déſeſpérant de ſauver ſes états ſe retira chez Tygrane qui ne voulut pas le voir, de peur d'irriter les Romains. Ce fut alors que dans la crainte que les vainqueurs n'attentaſſent à l'honneur de ſes femmes & de ſes ſœurs, il leur envoya ſignifier de ſe donner la mort. Monime, une de ſes femmes, eſſaya de s'étrangler avec ſon bandeau royal, & ne pouvant y réuſſir elle préſenta ſon ſein au fer des Satellites. Glabrio ayant été envoyé à la place de Lucullus, ce changement fut très-avantageux à Mithridate qui recouvra preſque tout ſon royaume. Pompée s'offrit pour le combattre & le vainquit auprès de l'Euphrate, 65 ans avant Jésus-Christ. Il étoit nuit quand les

deux armées ſe rencontrèrent, la lune éclairoit les combattans; comme les Romains l'avoient à dos elle allongeoit leurs ombres, de façon que les Aſiatiques, qui les croyoient plus proches, tirèrent de trop loin & usèrent vainement leurs fleches. Mithridate intrépide dans ce découragement général s'ouvrit un paſſage à la tête de huit cens chevaux, dont trois cens ſeulement échappèrent avec lui. Tygrane auquel il demanda de nouveau un aſile, le lui ayant encore refuſé, il paſſa chez les Scythes qui le reçurent avec plus d'humanité que ſon gendre. Aſſuré de leur attachement il forma des projets plus dignes d'un grand cœur que d'un eſprit ſage. Il ſe propoſa de pénétrer par terre en Italie, avec les forces de ſes nouveaux alliés, & d'aller attaquer les Romains dans le centre de leur empire. Il fut bientôt détrompé des eſpérances qu'il avoit conçues ſi légèrement. Les ſoldats épouvantés refuſèrent de s'expoſer de nouveau. Dans cette extrémité il envoya demander la paix à Pompée, mais par des Ambaſſadeurs. Le Général romain auroit voulu qu'il l'eût demandée lui-même en perſonne, & toutes ſes prières furent inutiles. Le déſeſpoir prit alors chez lui la place d'un vain déſir de paix; il ne penſa plus qu'à périr les armes à la main; mais ſes ſujets qui aimoient plus la vie que la gloire, proclamèrent Roi Pharnace ſon fils. Ce père infortuné lui demande la permiſſion d'aller paſſer le reſte de ſes jours hors de ſes états qu'il lui ravit. Le fils dénaturé lui refuſe cette dernière conſolation, & prononce contre l'auteur de ſa vie ces horribles paroles: *qu'il meure.* Mithridate pour comble d'horreur les entend ſortir de la bouche de ſon fils; & tranſporté de douleur & de rage, il lui répond par cette imprécation: *puiſſe-tu ouir un jour de la bouche de tes enfans ce que la tienne prononce maintenant contre ton père.* Il paſſe enſuite tout furieux dans l'appartement de la Reine, lui fait avaler du poiſon & en prend lui-même; mais celui qu'il prit n'ayant pas produit l'effet qu'il en attendoit, il pria un Officier gaulois de lui donner la mort; ce qui fut exécuté 64 ans avant Jésus-Christ.

Ce malheureux Prince avoit quelque choſe de la férocité d'Annibal; mais il avoit auſſi beaucoup de ſon courage. Maître d'un grand État, avec une ambition ſans borne, joignant à beaucoup de malheurs, du génie & de l'expérience, actif & capable des plus vaſtes deſſeins, il auroit fait trembler Rome, s'il n'avoit eu à combattre les Sylla, les Lucullus & les Pompée. Il ſoutint vingt ans la guerre contre les Romains à diverſes fois, & la dernière dura onze années.

MITHRIDATE; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de compoſition officinale dont voici la préparation ſelon la pharmacopée de Paris.

Prenez myrrhe, ſafran, agaric, gingembre, canelle, nard indien, encens mâle, ſemence de thlaſpi, de chacun dix drachmes; ſemence de ſeceli, vrai baume de Judée, jonc odorant, ſthæcas arabique, cauſtus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, caſtor, ſuc d'hipocyſtis, ſtorax calamite, oppoponax, malabatrum, de chacun une once; caſſia lignea, polium de montagne, poivre blanc, ſcordium, ſemences de daucus de Crète, fruits de baumier, trochiſques de Cyphi, de chacun ſept

gros ; nard celtique, gomme arabique, ſemences de perſil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, ſemences de fenouil & d'anis, racine de gentiane, d'acorus vrai & de grande valériane, ſagapenum, de chacun trois drachmes ; meum athamantique, acacia, ſcine marin, ſommités d'hypericum, de chacun deux drachmes & demie ; miel de Narbonne, une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédiens ; vin d'Eſpagne autant qu'il en faut pour délayer les ſucs ; faites un opiat ſelon l'art.

La principale vertu attribuée au mithridate, & celle qu'on lui a le moins conteſtée juſqu'à ce ſiècle, c'eſt la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes entre leſquels il faut ſurtout diſtinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poiſons, tous ces magnifiques antidotes & le très-noble mithridate comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation.

Des vertus plus réelles du mithridate, ſont les qualités ſtomachiques, cordiales, ſudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie preſque point à tous ces titres ; par conſéquent le mithridate eſt un remède qu'on ne prépare preſque plus que pour la décoration des boutiques, par une eſpèce de reſpect religieux pour ſon antiquité.

On appelle *vendeur de mithridate*, un charlatan ; & figurément & familièrement, un homme qui parle avec oſtentation, qui promet beaucoup & ne tient rien.

MITIGATION ; ſubſtantif féminin. *Mitigatio.* Adouciſſement, par oppoſition à réforme. *La règle de la Trape eſt trop auſtère, elle auroit beſoin de mitigation.*

MITIGÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MITIGER.

On appelle *Carmes mitigés*, les Carmes qui vivent ſous une règle moins auſtère & moins pénible que celle de leur première inſtitution. Et dans la même acception on dit, *les Ordres mitigés. Les Luthériens mitigés.*

MITIGER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Mitigare.* Adoucir, rendre plus aiſé à ſupporter. Il ſe dit principalement des adouciſſemens qu'on apporte dans les Ordres religieux à la pratique des règles qui ſont trop auſtères. *On a mitigé la règle de cet Ordre.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

MITOMBO ; petit Royaume d'Afrique, dans la haute Guinée. Il eſt borné au nord par une rivière de même nom ; à l'orient par les montagnes du pays de Hondo ; au midi par le Carrodobou, & à l'occident par le royaume de Bouré. Les Portugais y ont un établiſſement.

MITON ; ſubſtantif maſculin. Sorte de gant qui ne couvre que l'avant-bras. *Des mitons de velours.*

MITON-MITAINE ; *voy.* MITAINE.

MITONNÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MITONNER.

MITONNER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Macerare.* Il ſe dit proprement du pain qu'on met dans un plat avec du

bouillon pour le faire tremper long-temps ſur le feu avant de dreſſer le potage. *Il faut que la ſoupe mitonne pendant quelque temps.*

Il s'emploie auſſi dans ce ſens comme pronominal réfléchi. *La ſoupe ſe mitonne.*

MITONNER, eſt auſſi un terme uſité par les peintres en émail, pour exprimer l'action de faire cuire doucement à petit feu la couleur, en la changeant de place de temps en temps & par degrés, à l'entrée du fourneau de reverbère où le feu eſt moins ardent.

MITONNER, eſt auſſi un verbe actif du ſtyle familier, qui ſignifie dorloter, prendre grand ſoin de tout ce qui regarde la ſanté & les aiſes d'une perſonne. *Vous mitonnez trop vos enfans.*

On dit auſſi figurément & familièrement, *mitonner une perſonne;* pour dire, ménager adroitement ſon eſprit dans la vue d'en tirer quelque avantage. Et *mitonner une affaire;* pour dire, la diſpoſer & la préparer doucement pour la faire réuſſir quand il en ſera temps.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MITOYEN, ENNE; adjectif qui n'a guère d'uſage au propre qu'en cette phraſe, *mur mitoyen;* pour dire, un mur qui ſépare la maiſon ou l'héritage de deux particuliers, & qui eſt bâti également ſur le fonds de l'un & de l'autre à frais communs.

Suivant la coutume de Paris, quand un homme fait bâtir, s'il ne laiſſe un eſpace vide ſur ſon propre terrein, il ne peut empêcher que ſon mur ne devienne mitoyen entre lui & ſon voiſin, lequel peut appuyer ſon bâtiment contre ce mur, en payant la moitié du mur & du terrain ſur lequel il eſt aſſis.

L'un des deux propriétaires du mur mitoyen n'y peut rien faire faire ſans le conſentement du voiſin, ou du moins ſans lui en avoir fait faire une ſignification juridique.

L'un des voiſins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur mitoyen, à proportion de la part qu'il y a.

Le voiſin ne peut percer le mur mitoyen pour y placer les poutres de ſa maiſon, que juſqu'à l'épaiſſeur de la moitié du mur, & il eſt obligé d'y faire mettre des jambes, parpaignes, ou chaînes & corbeaux ſuffiſans de pierre de taille pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voiſins de contribuer aux murs de clôture pour ſéparer les maiſons, cours & jardins, juſqu'à la hauteur du rez-de-chauſſée, compris le chaperon.

La plupart des coutumes ſont aſſez conformes à celle de Paris ſur cette matière.

Figurément, on appelle *avis mitoyen*, un avis qui s'éloigne des extrémités de deux avis oppoſés, & qui tient un peu de l'un & de l'autre. *On ouvrit un avis mitoyen qui concilia les choſes.*

On dit auſſi *parti mitoyen.*

On appelle *dents mitoyennes d'un cheval*, celles qui ſont entre les pinces & les coins.

MITOYERIE; ſubſtantif féminin & terme de Coutume, qui ſe dit de la ſéparation de deux maiſons ou héritages voiſins par une clôture commune ou un mur mitoyen.

MITRAILLE; ſubſtantif féminin. Toute ſorte de petites marchandiſes

de clincailler. *Il ne vend que de la mitraille.*

MITRAILLE, ſe dit auſſi de toute ſorte de vieux morceaux de cuivre, & pareillement de toute ſorte de vieux clous & de vieux fers, dont on charge quelquefois le canon ſur des vaiſſeaux. *Un canon chargé de mitraille, à mitraille.*

La premiére ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MITRALE; adjectif. Qui a la figure d'une mitre. Il ſe dit en termes d'anatomie, de deux valvules du cœur ainſi appelées, parcequ'elles ont en effet la figure d'une mitre.

Elles ſont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur uſage eſt de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du ſang dans les poumons par la veine pulmonaire.

MITRE; ſubſtantif féminin. *Mitra.* Ornement de tête des Évêques & des Abbés réguliers, en forme de bonnet rond & pointu, fendu par le haut, & ayant deux fanons qui pendent ſur les épaules. Pluſieurs auteurs penſent que cet ornement pontifical n'a été mis en uſage que dans le dixième ſiècle. On diſtingue à Rome trois ſortes de mitres, la précieuſe ornée de diamans, la dorée ſans diamans, & la ſimple faite de ſoie ou de lin blanc. L'Abbé qui a reçu du Pape la mitre la plus précieuſe, a par cette faveur même le droit de préſéance ſur les autres Abbés.

Le Pape Clément IV régla que dans les Conciles & dans les Synodes, les Abbés qui avoient reçu du ſaint Siége le privilége de porter la mitre, la porteroient ſans perles, ni pierreries, ni lames d'or ou d'argent, afin qu'on pût les diſtinguer des Évêques qui paroiſſent dans ces aſſemblées avec la mitre précieuſe.

Les Abbés ont ſouvent dans leurs armoiries la mitre tournée de profil, & la croſſe en dedans, pour montrer qu'ils n'ont de juridiction ſpirituelle que dans leur cloître.

En Eſpagne, l'Inquiſition fait mettre une mitre de carton ſur la tête de ceux qu'elle condamne pour crime d'héréſie.

MITRE, ſe dit auſſi en termes d'antiquité, d'une coiffure dont firent uſage les femmes Romaines qui l'avoient empruntée des Grecques. Elle étoit plus coupée que la mitre moderne que nous connoiſſons; mais elle avoit de même deux pendans que les femmes ramenoient ſous les joues. Les courtiſanes ſe firent dans la ſuite une parure de cet ornement, & les femmes qui avoient de la pudeur n'osèrent plus le porter.

MITRE, ſe dit encore en termes de bâtimens, d'une ſeconde fermeture de cheminée qui ſe poſe après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

MITRÉ, ÉE; adjectif Qui a droit de mitre. Il ne ſe dit qu'en ces phraſes, *Abbé croſſé & mitré. Abbaye croſſée & mitrée.*

MITRON; ſubſtantif maſculin & terme populaire. Garçon boulanger. *Il ſe battit avec un mitron.*

MITRY; bourg de France, dans la Brie champenoiſe, à quatre lieues, oueſt-nord-oueſt, de Meaux. Les terres y abondent en froment.

MITTAU; ville du Duché de Courlande, ſur la rivière de Boldereau, à huit lieues, ſud-oueſt, de Riga.

MITTENDAIRE ; ſubſtantif maſculin. Terme d'antiquité. *Mittendarius*. On appeloit ainſi les commiſſaires qui étoient envoyés dans les provinces de l'Empire, en certaines occaſions importantes, pour avoir l'œil ſur la conduite des Gouverneurs, & en faire leur rapport au Préfet du prétoire qui ſeul avoit droit d'y mettre ordre ſelon l'exigence des cas.

MITTENWALD ; bourg d'Allemagne, dans le cercle de Bavière, à cinq lieues d'Inſpruck. Il appartient à l'Evêque de Freſingen.

MITTESPACH ; bourg d'Allemagne, dans le cercle de Bavière, entre l'Inn & l'Iſer, à neuf lieues de Munich.

MITTWEIDE ; ville d'Allemagne, dans la Miſnie, ſur la rivière de Schopp, entre Rochlitz & Œderen.

MITU ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de poule, ou plutôt de coq du Bréſil, qui a une tête tachetée de petits points noirs & bleus, & qu'il élève & dreſſe en forme de huppe quand il lui plaît. Cet oiſeau eſt plus grand qu'un coq d'Europe : les plumes de ſon corps ſont noires, excepté au ventre & au croupion où elles ſont brunes : ſes œufs ſont gros, blancs & ſi durs, que ſi on les choque l'un contre l'autre, ils réſonnent comme du fer. On dit que quoique les os de cet animal ſoient mortels aux chiens, ils ne nuiſent point aux hommes. Le Mitu ſe perche fort haut, & vole ſur les arbres comme les paons : il dreſſe ſa queue comme le coq d'Inde : c'eſt un oiſeau qui ſe familiariſe aiſément.

MIURE ; adjectif & terme de médecine qui ne ſe dit qu'en cette phraſe, *pouls miure*, pour déſigner une eſpèce de pouls inégal, irrégulier, dont le caractère diſtinctif eſt d'aller toujours en diminuant, de façon que la ſeconde pulſation eſt moins élévée que la première, la troiſième que la ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue à une extrême petiteſſe, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite ; alors, ou le pouls reſte dans cet état d'affaiſſement, ou il remonte tout d'un coup, & paſſe bruſquement d'un extrême à l'autre, ou enfin les pulſations reprennent leur force & leur grandeur par degrés, & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdues.

Galien & ſes commentateurs ont regardé ce caractère du pouls comme très-mauvais, indiquant une foibleſſe générale ou ralentiſſement mortel dans les forces du cœur & des artères. Cependant il paroît par les obſervations exactes de M. de Bordeu, que ce pouls n'eſt pas un ſigne auſſi fâcheux qu'on l'avoit cru juſqu'alors, & qu'au contraire, il annonce quelquefois une évacuation critique & ſalutaire par les urines.

MIXE, ou MIXTE ; petit pays de France, dans la baſſe Navarre, & dont la ville de Saint-Palais eſt le chef-lieu. Il a cinq lieues & demie de longueur & environ la moitié de largeur. On y recueille du blé, du vin, & il y a d'excellens pâturages.

MIXIS ; ſubſtantif féminin & terme de l'ancienne muſique. C'eſt une des parties de la mélopée par laquelle le compoſiteur apprend à bien combiner les intervalles, & à bien diſtribuer les genres & les modes ſelon le caractère du chant qu'il s'eſt propoſé de faire.

MIXOLYDIEN ;

MIXOLYDIEN ; adjectif qui ſe dit d'un des modes de l'ancienne muſique appelé autrement *hyperdorien*. Le mode mixolydien étoit le plus aigu des ſept auxquels Ptolémée avoit réduit tous ceux de la muſique des Grecs.

Ce mode eſt affectueux, paſſionné, convenable aux grands mouvemens, & par cela même à la tragédie. Ariſtoxène aſſure que Sapho en fut l'inventrice ; mais Plutarque dit que d'anciennes tables attribuent cette invention à Pytoclide : il dit auſſi que les Argiens mirent à l'amende le premier qui s'en étoit ſervi, & qui avoit introduit dans la muſique l'uſage de ſept cordes, c'eſt-à-dire, une tonique ſur la ſeptième.

MIXTE ; adjectif des deux genres. Qui eſt mélangé, qui eſt compoſé de pluſieurs choſes de différente nature, & qui participe de la nature des unes & des autres. *La chimie s'occupe à réduire les corps mixtes à leurs principes.*

En termes de Juriſprudence, on appelle *corps mixtes*, des corps qui ſont en partie Laïques & en partie Eccléſiaſtiques, comme les Univerſités.

Il y a auſſi des droits & actions qui ſont mixtes, c'eſt-à-dire, en partie réels & en partie perſonnels ; de même les ſervitudes mixtes ſont celles qui ſont tout à la fois deſtinées pour l'uſage d'un fonds & pour l'utilité de quelque perſonne.

On appelle *queſtions mixtes*, celles où pluſieurs lois ou coutumes différentes ſe trouvent en oppoſition ; par exemple, lorſqu'il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la loi de la ſituation des biens, ou celle du domicile du teſtateur, ou celle du lieu où le teſtament eſt fait, qui règle la forme & les diſpoſitions du teſtament.

Les *ſtatuts mixtes* ſont ceux qui ont en même temps pour objet, la perſonne & les biens.

En termes de plain-chant, on appelle *modes mixtes*, ou *connexes*, les chants dont l'étendue excède leur octave & entre d'un mode dans l'autre, participant ainſi de l'authente & du plagal. Ce mélange ne ſe fait que des modes compairs, comme du premier ton avec le ſecond, du troiſième avec le quatrième ; en un mot, du plagal avec ſon authente, & réciproquement.

MIXTE, ſe dit encore d'une ſorte de peinture où l'on emploie la touche libre de la détrempe avec le pointillement de la miniature. Par la touche libre, l'artiſte met dans ſon ouvrage une force que le trop grand fini n'a pas, & donne le feu & la vie au froid dégoutant de la miniature ; le pointillement propre au beau fini, adoucit le dur de la touche libre, & rend parfaitement les parties du tableau qui demandent une grande délicateſſe. On peut travailler en grand & en petit, en ſuivant cette méthode. Le Roi poſſède deux tableaux précieux du Corrège, peints de cette manière.

MIXTE, s'emploie auſſi ſubſtantivement, mais dans cette acception il ne ſe dit que des corps mixtes. *Un mixte eſt un corps formé par l'union de pluſieurs principes.*

MIXTILIGNE ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il ſe dit des figures terminées en partie par des lignes droites, & en partie par des lignes courbes.

MIXTION ; ſubſtantif féminin. Mélange de pluſieurs drogues dans un liquide, pour la compoſition d'un

remède. *Un remède qui ſe prépare par la mixtion de l'eſprit thériacal camphré & du ſel ammoniac.*

MIXTIONNÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MIXTIONNER.

On dit, *du vin mixtionné*, pour dire, du vin qui n'eſt plus naturel, qui eſt mélangé.

MIXTIONNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Miſcere.* Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur, & faire qu'elle s'y incorpore. *Mixtionner une boiſſon.* Il ſe prend le plus ſouvent en mauvaiſe part.

MNÈME CEPHALIQUE ; ſubſtantif maſc. & terme de Pharmacie. C'eſt un baume que Charles, Duc de Bourgogne, acheta d'un Médecin Anglois, pour la ſomme de dix mille florins. Quelques-uns aſſurent qu'il eſt ſi efficace qu'il conſerve dans l'eſprit un ſouvenir perpétuel des choſes paſſées : il n'y a que ceux qui en ont fait uſage qui peuvent nous le dire. On le prépare de la manière ſuivante.

Prenez ſuc de feuilles de méliſſe, baſilic, fleurs de tamaris, lys, primeverre, romarin, lavande, bourache, genêt, de chaque deux onces ; roſes, violettes, de chaque une once ; cubebes, cardamome, maniguette, ſantal-citrin, carpobalſamum, iris, ſafran oriental, ſariette, pivoine, thym, de chaque demi-once ; ſtorax liquide, ſtorax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque ſix gros ; racines d'ariſtoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros ; caſtus, geniévre, baies de laurier, maſtic, ben, de chaque cinq gros.

Pulvériſez ce qui doit l'être, mêlez-le tout enſemble, diſtillez-le par l'alembic à un degré de chaleur convenable, juſqu'à ce que l'eau ſoit ſéparée de l'huile. On en prend la groſſeur d'une noix, & l'on s'en oint tous les jours les paſſages des narines & des oreilles pendant les deux premiers mois ; tous les trois jours les deux mois ſuivans ; deux fois par ſemaine pendant les deux autres mois, enſuite, une fois toutes les ſemaines ; & après, tous les quinze jours, juſqu'à ce que l'année ſoit expirée. Il ſuffit après cela, de s'en oindre une fois tous les mois.

MNÉMOSINE ; ſubſtantif féminin & terme de Mythologie. La Déeſſe de la mémoire. Elle étoit, ſelon Diodore, fille du Ciel & de la Terre, & ſœur de Saturne & de Rhéa. On lui accorde, dit le même auteur, non ſeulement le premier uſage de tout ce qui ſert à rappeler la mémoire des choſes dont nous voulons nous reſſouvenir, mais encore l'art du raiſonnement. Jupiter, ajoutent les Poëtes, devint amoureux de Mnémoſine, & la rendit mère des neuf Muſes.

MNÉVIS ; ſubſtantif maſculin. Les habitans d'Héliopolis adoroient ſous ce nom un bœuf qui étoit conſacré au ſoleil.

MOABITES ; (les) peuples deſcendus de Moab, fils de Loth. Leur demeure fut au-delà du Jourdain & de la mer Morte, aux deux côtés du fleuve Arnon. Leur capitale étoit ſituée ſur ce fleuve, & étoit nommé *Ar* ou *Aréopolis*, ou *Ariel de Moab*, ou *Rabba - Moab*, c'eſt-à-dire, *Capitale de Moab*, ou *Kir-Kareſeth*, c'eſt-à-dire, *ville aux murs de briques*. Ce pays avoit d'abord été poſſédé par les géans *Enacim* ; les Moabites le conquirent

ſur eux, & les Amorrhéens dans la ſuite en reprirent une partie ſur les Moabites. Moyſe fit la conquête de ce qui étoit aux Amorrhéens & le donna à la Tribu de Ruben. Les Moabites furent épargnés par Moyſe, & Dieu lui défendit de les attaquer. Mais il y eut toujours une grande antipathie entre les Moabites & les Iſraëlites, laquelle produiſit entr'eux de grandes guerres. Le Devin Balaam engagea les Hébreux dans l'idolatrie & dans l'impudicité, par le moyen des filles de Moab; & Balac, Roi de ces peuples, fit ce qu'il put pour obliger Balaam à maudire le peuple du Seigneur. Les Moabites ayant eu la dureté de refuſer aux Iſraëlites le ſimple paſſage dans leur pays, & ne leur ayant pas voulu donner du pain & de l'eau dans leur extrême néceſſité, Dieu avoit ordonné que les Moabites n'entreroient point dans l'aſſemblée de ſon peuple juſqu'à la dixième génération.

Eglon, Roi des Moabites, fut un des premiers qui opprima Iſraël après la mort de Joſué. Aod tua Eglon, & les Iſraëlites chaſsèrent les Moabites de leur pays. Hanon, Roi des Ammonites ayant fait outrage aux Ambaſſadeurs de David, ce Prince lui fit la guerre & aſſujétit Moab & Ammon à ſon empire. Ils y demeurèrent juſqu'à la ſéparation des dix Tribus. Alors les Ammonites & les Moabites entrèrent ſous l'obéiſſance des Rois d'Iſraël, & y demeurèrent juſqu'à la mort d'Achab.

Auſſi-tôt après la mort d'Achab, les Moabites qui juſqu'alors avoient été ſoumis aux Rois d'Iſraël, ſe ſoulevèrent & ne voulurent plus leur obéir. Meſa, Roi de Moab, refuſa de payer le tribut de cent mille agneaux & d'autant de beliers qu'il devoit leur donner, ou par chaque année, ou une fois au commencement de chaque règne, ce que l'Écriture ne nous explique pas. Le règne d'Ochoſias fut enſuite ſi court, qu'il n'eût pas le temps de leur faire la guerre; mais Joram, fils d'Achab & frère d'Ochoſias, étant monté ſur le trône, ſongea à les réduire. Il les attaqua, aidé de Joſaphat, Roi de Juda, & du Roi d'Idumée, il les battit, ravagea leur pays, & fit le ſiége de leur ville; mais ayant vu que le Roi de Moab réduit au déſeſpoir, étoit ſur le point d'égorger ſon propre fils pour s'enſevelir enſuite avec ſon peuple ſous les ruines de ſa ville, Joram & les deux Rois ſes alliés, pénétrés d'horreur, levèrent le ſiége & ſe retirèrent.

On ne voit diſtinctement quel fut l'état des Moabites depuis ce temps. Mais Iſaïe au commencement du règne d'Ézéchias, les menace d'un malheur qui devoit leur arriver trois ans après ſa prédiction, & qui regarde apparemment la guerre que Salmanazar, Roi d'Aſſyrie fit aux dix Tribus & aux peuples de delà le Jourdain.

Amos leur prédit encore de grands malheurs qui ſont apparemment ceux qu'ils ſouffrirent ſous Ozias & Joathan, Rois de Juda, ou ceux que Salmanazar leur fit ſouffrir, ou enfin la guerre que leur fit Nabuchodonoſor cinq ans après la ruine de Jéruſalem. On croit que ce Prince les mena au-delà de l'Euphrate, comme les Prophètes les en avoient menacés; & que Cyrus les y renvoya, ainſi que les autres peuples captifs. Après le retour de la captivité, on les voit ſe multiplier,

ſe fortifier, de même que les Juifs & les autres peuples voiſins; toujours ſoumis aux Rois de Perſe, puis aſſujétis à Alexandre le grand, & ſucceſſivement aux Rois de Syrie & d'Égypte; & enfin aux Romains. Il y a même aſſez d'apparence que dans les derniers temps de la république des Juifs, ils obéirent aux Rois Aſmonéens, & enſuite à Hérode le Grand.

Les principales Divinités des Moabites étoient *Chamos* & *Béel-Phégor*.

On préſume que *Chamos* étoit le Soleil, & que *Béel-Phégor* étoit le Dieu Adonis. L'Écriture parle auſſi en quelques endroits, de *Nébo*, de *Baal-méon* & de *Baal-Dibon*, comme des Dieux des Moabites; mais il y a aſſez d'apparence que ce ſont plutôt les noms des lieux où *Chamos* & *Béel-Phégor* étoient honorés, & que *Baal-Dibon*, *Baal-méon*, & *Nébo*, ne ſont autres que *Chamos* adoré à Dibon, à Méon & ſur le mont Nébo.

MOATAZALITES; (les) ſorte de Sectaires Mahométans qui, pour ne point paroître, comme ils diſent, admettre la multiplicité en Dieu, ne diſtinguent pas ſes attributs, mais les comprennent tous dans ſon eſſence. Ainſi ils croyent que Dieu eſt éternel, ſage, puiſſant; mais ils ſoutiennent qu'il n'eſt pas éternel par ſon éternité, ni ſage par ſa ſageſſe, & ainſi de ſes autres attributs entre leſquels ils ne veulent admettre aucune diſtinction, de peur de multiplier l'eſſence divine. La ſecte qui leur eſt la plus oppoſée, eſt celle des Céphalites qui ſoutiennent qu'il y a en Dieu pluſieurs attributs réellement diſtingués, comme la ſageſſe, la juſtice, &c.

MOBILE; adjectif des deux genres. *Mobilis*. Qui ſe meut ou qui peut être mu. *La ſphère eſt le plus mobile de tous les corps. L'aiguille aimantée eſt mobile ſur ſon pivot.*

On appelle *fêtes mobiles*, certaines fêtes de l'année, parceque le jour de leur célébration change tous les ans, ſelon la différence des lunaiſons. Pâques eſt la fête mobile qui règle toutes les autres: elle eſt attachée au Dimanche d'après la pleine lune qui ſuit immédiatement l'équinoxe du printemps: les autres fêtes mobiles, comme la Septuagéſime, la Sexagéſime, le Mercredi des cendres, l'Aſcenſion, la Pentecôte, la Trinité, &c. ſont toutes les années à même diſtance de Pâques.

On appelle *cordes mobiles* ou *ſons mobiles* dans la muſique grecque, les deux cordes moyennes de chaque tétracorde, parcequ'elles s'accordoient différemment ſelon les genres, à la différence des deux cordes extrêmes qui ne variant jamais, s'appeloient *cordes ſtables*.

MOBILE, eſt auſſi ſubſtantif, & ſignifie en matière de Mécanique, le corps qui eſt mu. Ainſi l'on dit, qu'*un mobile quand il eſt en mouvement, ſe meut toujours juſqu'à ce qu'il rencontre un autre corps qui l'arrête.*

MOBILE, ſe dit en termes d'Horlogers, d'une roue ou de quelque autre pièce du mouvement d'une montre ou pendule qui tourne ſur des pivots. Ils appellent par exemple le barillet *le premier mobile*. Dans une montre les derniers mobiles ſont la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre & le balancier. Les premiers ſont le

barillet, la fusée & la grande roue moyenne.

Les anciens Astronômes appeloient *premier mobile* un prétendu ciel de cryſtal qui, ſelon eux, enveloppoit tous les autres, & les entraînoit avec lui dans ſon mouvement.

Figurément on appelle *premier mobile*, une perſonne qui donne le branle, le mouvement à une affaire, à une compagnie. *Il fut le premier mobile du complot.*

MOBILE, ſe dit auſſi figurément en parlant des paſſions. *L'intérêt eſt le mobile ordinaire des hommes. L'honneur eſt le mobile des ames nobles.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves & la troiſième très-brève.

MOBILIAIRE; *voyez* MOBILIER.

MOBILIER, IÈRE; adjectif des deux genres & terme de Palais. Il ſe dit de tout ce qui eſt meuble par ſa nature, ou qui eſt réputé tel, ſoit par la diſpoſition de la loi, ou par convention & fiction. *Le défunt lui a légué tous ſes effets mobiliers.*

On appelle *ſucceſſion mobiliaire*, la ſucceſſion aux meubles. Et *héritier mobilier*, celui qui hérite des meubles. *Voyez* MEUBLES.

MOBILIER, s'emploie auſſi ſubſtantivement & ſeulement au ſingulier, pour ſignifier les meubles. *Le mobilier de cette maiſon eſt conſidérable.*

MOBILISER; *voyez* AMEUBLIR.

MOBILITÉ; ſubſtantif féminin. *Mobilitas.* Terme didactique qui ſignifie poſſibilité d'être mu, ou facilité à être mu, & quelquefois le mouvement même actuel.

La mobilité ou poſſibilité d'être mu, eſt une propriété générale des corps.

La mobilité du mercure ou la facilité de ſes parties à être mues, provient de la petiteſſe & de la ſphéricité de ſes particules, & c'eſt ce qui en rend la fixation ſi difficile.

L'hypothèſe de la mobilité de la terre eſt l'opinion la plus plauſible & la plus reçue chez les Aſtronomes.

Le Pape Paul V. nomma des Commiſſaires pour examiner l'opinion de Copernic ſur la mobilité de la terre. Le réſultat de leur recherche fut une défenſe, non d'aſſurer que cette mobilité fût poſſible, mais ſeulement d'aſſurer que la terre fût actuellement mobile, c'eſt-à-dire, qu'ils permirent de ſoutenir la mobilité de la terre, comme une hypothèſe qui donne une grande facilité pour expliquer d'une manière ſenſible tous les phénomènes des mouvemens céleſtes; mais ils défendirent qu'on la ſoutînt comme thèſe ou comme une choſe réelle & effective, parcequ'ils la crurent contraire à l'Écriture.

MOCA, ou MOKA, ou MOCHA; ville conſidérable de l'Arabie Heureuſe, avec un bon port à l'entrée de la mer Rouge, & à quinze lieues, nord, du détroit de Babel-Mandel. Les chaleurs y ſont exceſſives & les pluies fort rares. Il s'y fait un aſſez bon commerce, ſurtout en café qui y eſt excellent & très-recherché.

MOCA, ſe dit ſubſtantivement du café qui vient de la ville de Moca. *Ce café eſt très bon, c'eſt du Moca, c'eſt du café de Moca.*

Les Anglois appellent *pierres de moca*, les belles agates herboriſées qui ſont quelquefois preſque auſſi claires & tranſparentes que du cryſtal de roche; ce qui fait que l'on

distingue parfaitement les buiſſons & rameaux que ces pierres renferment ; ces buiſſons ſont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres ; il s'en trouve quoique rarement, qui ſont d'un beau vert. Le nom de *pierres de Moca* paroit leur avoir été donné, parcequ'on en tire de Moca en Arabie. Ces pierres ſont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & partout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des tabatières, lorſqu'elles ſont aſſez grandes, & d'autres ornemens ſemblables.

MOCADA ; bourg d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, à quatre lieues de Valladolid.

MOCADE ; *voyez* MOQUETTE.

MOCHA ; île de l'Amérique méridionale, au Chili, dans la province d'Arauco. Elle abonde en fruits & en pâturages.

MOCHE ; ſubſtantif féminin. Dans le commerce on appelle *ſoies en moche*, un paquet de ſoie tel qu'il vient des pays étrangers, peſant depuis ſept juſqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*. Les ſoies en moche ne ſont pas teintes & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

MOCHLIQUE ; adjectif & terme de Médecine. C'eſt un des noms que les Médecins ont donnés aux purgatifs violens.

MOCHONA ; nom d'une ancienne ville de la Paleſtine, dans la Tribu de Juda. Don Calmet juge que c'eſt la même que *Mechanum* que Saint Jérôme place entre Éleuthéropolis & Jéruſalem, à huit milles de la première de ces deux villes.

MOCKEREN ; petite ville d'Allemagne, au Cercle de la baſſe Saxe, dans l'Archevêché de Magdebourg, ſur la ſtruma, entre Grabow & Labing.

MODALE ; ſubſtantif féminin & terme de Logique. Il ſe dit des propoſitions qui contiennent quelques conditions ou reſtrictions.

MODE ; ſubſtantif féminin. *Uſus*. Ce qui eſt du plus grand uſage à l'égard des choſes qui dépendent du goût & du caprice des hommes, comme les habits, la parure, *&c.*

Quoique l'envie de plaire plus que les autres, ait établi les parures, & que l'envie de plaire plus que ſoi-même, ait établi les modes, quoiqu'elles naiſſent encore de la frivolité de l'eſprit, elles ſont un objet important dont un état de luxe peut augmenter ſans ceſſe les branches de ſon commerce. Les François ont cet avantage ſur pluſieurs autres peuples. Dès le XVI ſiècle leurs modes commencèrent à ſe communiquer aux Cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les hiſtoriens Italiens ſe plaignent que depuis le paſſage de Charles VIII, on affectoit chez eux de s'habiller à la françoiſe, & de faire venir de France tout ce qui ſervoit à la parure. Le Lord Bolingbroke rapporte que du temps de M. Colbert, les colifichets, les folies & les frivolités du luxe françois, coûtoient à l'Angleterre 5 à 600000 liv. ſterlings par an, c'eſt-à-dire, plus de 11 millions de notre monnoie actuelle, & aux autres Nations, à proportion.

On appelle *Marchands de modes*, *Marchandes de modes*, des Marchands qui ſont du corps des Merciers, & qui ont droit de faire le même commerce qu'eux, mais comme celui des modes eſt fort étendu, ils ſe ſont fixés à vendre ſeulement tout ce qui regarde les ajuſtemens

& la parure des hommes & des femmes, & que l'on appelle *ornemens & agrémens.* Souvent ce ſont eux qui les poſent ſur les habillemens & qui inventent la façon de les poſer. Ils font auſſi des coiffures, & les montent comme les coiffeuſes.

Ils tirent leurs noms de leur commerce, parceque ne vendant que des choſes à la mode, on les appelle *Marchands de modes.*

Il y a fort peu de temps que ces Marchands ſont établis, & qu'ils portent ce nom; c'eſt ſeulement depuis qu'ils ont quitté entièrement le commerce de la mercerie pour prendre le commerce des modes.

On dit familièrement, qu'*un homme*, qu'*une femme ſont fort à la mode*; pour dire, qu'un homme, qu'une femme ſont fort au gré de la plupart du monde.

On dit proverbialement, *les fous inventent les modes & les ſages les ſuivent.*

Mode, ſignifie auſſi ſimplement manière. Et dans ce ſens on dit proverbialement, *chacun vit à ſa mode*; pour dire, que chacun en uſe comme il lui plait en ce qui le regarde. *Il a toujours voulu vivre à ſa mode. On l'a laiſſé faire à ſa mode.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde très-brève..

MODE; ſubſtantif maſculin & terme de Philoſophie. Manière d'être, qualité qu'un ſujet peut avoir ou n'avoir pas, ſans ceſſer d'être ce qu'il eſt. Un Corps peut être en repos ou en mouvement ſans ceſſer d'être corps: le mouvement & le repos ſont donc des modes de ce corps, c'en ſont les manières d'être.

Tout ce qui exiſte a un principe ou une cauſe de ſon exiſtence. Les qualités eſſentielles n'en reconnoiſſent point d'autre que la volonté du Créateur. Les attributs découlent des qualités eſſentielles, & les modes ont leur cauſe dans quelque mode antécédent ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils exiſtent, ou dans l'un & l'autre enſemble. Penſer à une choſe plutôt qu'à une autre, eſt une manière d'être qui vient ou d'une penſée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet ſe liant avec ce que nous avions dans l'eſprit un moment auparavant, occaſionne chez nous une troiſième idée.

Il ne faut pas confondre avec les modes leur poſſibilité, & ceci a beſoin d'explication. Pour qu'un ſujet ſoit ſuſceptible d'un certain mode, il faut qu'il ait au préalable certaines qualités ſans leſquelles on ne ſauroit comprendre qu'il puiſſe être revêtu de ce mode. Or ces qualités néceſſaires au ſujet pour recevoir le mode, ſont ou eſſentielles ou attributs, ou ſimples modes. Dans les deux premiers cas, le ſujet ayant toujours ſes qualités eſſentielles & ſes attributs, eſt toujours ſuſceptible & près de recevoir le mode; & ſa poſſibilité étant elle-même un attribut, eſt par cela même prochaine. Dans le troiſième cas, le ſujet ne peut être revêtu du mode en queſtion, ſans avoir acquis auparavant les modes néceſſaires à l'exiſtence de celui-ci: la poſſibilité en eſt donc éloignée, & ne peut être regardée elle-même que comme un mode.

Il faut des exemples pour expliquer cette diſtinction. Un corps eſt mis en mouvement; pour cela il ne lui faut qu'une impulſion extérieure

aſſez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans ſon eſſence tout ce qu'il faut pour être mû. La mobilité ou la poſſibilité du mouvement eſt donc *prochaine*, c'eſt un attribut.

Pour que ce corps roule en ſe mouvant, il ne ſuffit pas d'une action extérieure; il faut encore qu'il ait de la rondeur, ou une figure propre à rouler. Cette figure eſt un mode; c'eſt une poſſibilité du mode éloignée. Elle eſt éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient prochaine dans une boule, puiſque ſa rondeur, ſimple mode dans le bloc de marbre, eſt attribut eſſentiel dans la boule.

Cette diſtinction fait voir que la poſſibilité de modes éloignés peut être attachée ou détachée du ſujet ſans qu'il périſſe, puiſque ce ne ſont que des modes, au lieu que les poſſibilités prochaines étant des attributs, elles ſont inſéparablement annexées au ſujet. On ne ſauroit concevoir un corps ſans mobilité; mais on le conçoit ſi plat qu'il ne ſauroit rouler.

Mode, ſe dit en termes de Logique, de la manière de varier un ſyllogiſme. Il y a trois figures de ſyllogiſme, ſelon les trois différentes ſituations qu'on donne au moyen terme, & dans chacune on peut diverſifier les propoſitions ſelon la quantité & la qualité, c'eſt-à-dire, en les faiſant univerſelles ou particulières, affirmatives ou négatives. C'eſt ce qu'on appelle *modes*.

Mode, ſe dit en termes de Grammaire, & ſignifie mœuf ou manière de conjuguer les verbes relativement à ce qu'on veut exprimer. *Voyez* au mot Verbe, l'explication de chaque mode.

Mode, en termes de Muſique, ſe dit d'une diſpoſition régulière du chant & de l'accompagnement, relativement à certains ſons principaux ſur leſquels une pièce de muſique eſt conſtituée, & qui s'appellent les cordes eſſentielles du mode.

Le mode diffère du ton, dit M. Rouſſeau d'après qui nous parlons, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du ſyſtême qui doit ſervir de baſe au chant, & le mode détermine la tierce, & modifie toute l'échelle ſur ce ſon fondamental.

Nos modes ne ſont fondés ſur aucun caractère de ſentiment comme ceux des anciens, mais uniquement ſur notre ſyſtême harmonique. Les cordes eſſentielles au mode ſont au nombre de trois, & forment enſemble un accord parfait: 1°. la tonique qui eſt la corde fondamentale du ton & du mode. 2°. La dominante à la quinte de la tonique. 3°. Enfin la médiante qui conſtitue proprement le mode, & qui eſt la tierce de cette même tonique. Comme cette tierce peut être de deux eſpèces, il y a auſſi deux modes différens. Quand la médiante fait tierce majeure avec la tonique, le mode eſt majeur; il eſt mineur quand la tierce eſt mineure.

Le mode majeur eſt engendré immédiatement par la réſonnance du corps ſonore qui rend la tierce majeure du ſon fondamental; mais le mode mineur n'eſt point donné par la nature, il ne ſe trouve que par analogie & renverſement. Cela eſt vrai dans le ſiſtême de M. Tartini, ainſi que dans celui de M. Rameau.

Ce dernier auteur dans ſes divers ouvrages ſucceſſifs a expliqué cette origine

origine du mode mineur de différentes manières, dont aucune n'a contenté M. d'Alembert; c'eſt pourquoi cet illuſtre géomètre fonde cette même origine ſur un autre principe qu'il expoſe ainſi dans ſes élémens de muſique.

« Dans le chant *ut*, *mi*, *ſol* qui » conſtitue le mode majeur, les » ſons *mi* & *ſol* ſont tels que le ſon » principal *ut* les fait réſonner tous » deux; mais le ſecond ſon *mi* ne » fait point réſonner *ſol* qui n'eſt » que ſa tierce mineure.

» Or imaginons qu'au lieu de ce » ſon *mi* on place entre les ſons *ut* » & *ſol* un autre ſon qui ait, ainſi » que le ſon *ut*, la propriété de » faire réſonner *ſol*, & qui ſoit » pourtant différent d'*ut*; ce ſon » qu'on cherche doit être tel qu'il » ait pour dix-ſeptième majeure le » ſon *ſol*, ou l'une des octaves de » *ſol*; par conſéquent le ſon cher- » ché doit être à la dix-ſeptième » majeure au-deſſous de *ſol*, ou, » ce qui revient au même, à la » tierce majeure au-deſſous de ce » même ſon *ſol*, & la tierce ma- » jeure étant d'un ſemi-ton plus » grande que la tierce mineure, il » s'enſuit que le ſon qu'on cherche » ſera d'un ſemi-ton plus bas que » le *mi*, & ſera par conſéquent *mi* » bémol.

» Ce nouvel arrangement, *ut*, » *mi* bémol, *ſol*, dans lequel les » ſons *ut* & *mi* bémol font l'un & » l'autre réſonner *ſol*, ſans que *ut* » faſſe réſonner *mi* bémol, n'eſt pas » à la vérité auſſi parfait que le pre- » mier arrangement *ut*, *mi*, *ſol*, » parceque dans celui-ci les deux » ſons *mi* & *ſol* ſont l'un & l'autre » engendrés par le ſon principal *ut*, » au lieu que dans l'autre le ſon *mi* » bémol n'eſt pas engendré par le » ſon *ut*; mais cet arrangement *ut*, » *mi* bémol, *ſol*, eſt auſſi dicté par » la nature, quoique moins immé- » diatement que le premier; & en » effet l'expérience prouve que l'o- » reille s'en accommode à peu près » auſſi bien.

» Dans ce chant *ut*, *mi* bémol, » *ſol*, *ut*, il eſt évident que la tierce » d'*ut* à *mi* bémol eſt mineure, & » telle eſt l'origine du genre ou mo- » de appelé *mineur* ».

Le mode une fois déterminé, tous les ſons de la gamme prennent un nom relatif au fondamental, & propre à la place qu'ils occupent dans ce mode-là. Voici les noms de toutes les notes relativement à leur mode, en prenant l'octave d'*ut* pour exemple du mode majeur, & celle de *la* pour exemple du mode mineur.

MINEUR.	MAJEUR.	
la	*ut*	tonique.
ſi	*re*	ſeconde note.
ut	*mi*	médiante.
mi	*fa*	ſous-dominante. ou quatrième note,
re	*ſol*	dominante.
fa	*la*	ſous-dominante. ou ſixième note,
ſol	*ſi*	ſeptième note.
la	*ut*	octave.

Il faut remarquer que la ſeptième

note n'eſt qu'à un ſemi-ton de l'octave, c'eſt-à-dire, quand elle fait la tierce majeure de la dominante, comme le *ſi* naturel en majeur ou le *ſol* dièſe en mineur, alors cette ſeptième note s'appelle *note ſenſible*, parcequ'elle annonce la tonique, & fait ſentir le ton.

Non-ſeulement chaque degré prend le nom qui lui convient, mais chaque intervalle eſt déterminé relativement au mode. Voici les règles établies pour cela.

1°. La ſeconde note doit faire ſur la tonique une ſeconde majeure, la quatrième & la dominante une quarte & une quinte juſtes, & cela également dans les deux modes.

2°. Dans le mode majeur, la médiante ou tierce, la ſixte & la ſeptième de la tonique doivent toujours être majeures, c'eſt le caractère du mode. Par la même raiſon ces trois intervalles doivent être mineurs dans le mode mineur; cependant comme il faut qu'on y apperçoive auſſi la nôte ſenſible, ce qui ne peut ſe faire ſans fauſſe relation, tandis que la ſixième note reſte mineure; cela cauſe des exceptions auxquelles on a égard dans le cours de l'harmonie & du chant: mais il faut toujours que la clef avec ſes tranſpoſitions donne tous les intervalles déterminés par rapport à la tonique ſelon l'eſpèce du mode.

Comme toutes les cordes naturelles de l'octave d'*ut* donnent relativement à cette tonique tous les intervalles preſcrits par le mode majeur, & qu'il en eſt de même de l'octave de *la* pour le mode mineur, l'exemple précédent qu'on n'a propoſé que pour les noms des notes, doit ſervir auſſi de formule pour la règle des intervalles dans chaque mode.

Cette règle n'eſt point comme on pourroit le croire, établie ſur des principes purement arbitraires: elle a ſon fondement dans la génération harmonique, au moins juſqu'à un certain point. Si vous voulez l'accord parfait majeur à la tonique, à la dominante & à la ſous-dominante, vous aurez tous les ſons de l'échelle diatonique pour mode majeur: pour avoir celle du mode mineur, laiſſant toujours la tierce majeure à la dominante, donnez la tierce mineure aux deux autres accords. Telle eſt l'analogie du mode.

Comme ce mélange d'accords majeurs & mineurs introduit en mode mineur une fauſſe relation entre la ſixième note & la note ſenſible, on donne quelquefois pour éviter cette fauſſe relation, la tierce majeure à la quatrième note en montant, ou la tierce mineure à la dominante en deſcendant, ſurtout par renverſement; mais ce ſont alors des exceptions.

Il n'y a proprement que deux modes, comme on vient de le voir; mais comme il y a douze ſons fondamentaux qui donnent autant de tons dans le ſyſtême, & que chacun de ces tons eſt ſuſceptible du mode majeur & du mode mineur, on peut compoſer en 24 modes ou manières; il y en a même 34 poſſibles dans la manière de noter; mais dans la pratique on en exclud dix, qui ne ſont au fond que la répétition de dix autres, ſous des relations beaucoup plus difficiles, où toutes les cordes changeroient de noms, & où l'on auroit peine à ſe reconnoître. Tels ſont les modes majeurs ſur les notes

diéſées, & les modes mineurs ſur les bémols. Ainſi au lieu de compoſer en *ſol* dièſe tierce majeure, vous compoſerez en *la* bémol qui donne les mêmes touches; & au lieu de compoſer en *re* bémol mineur, vous prendrez *ut* dièſe par la même raiſon; ſavoir, pour éviter d'un côté un F double dièſe, qui deviendroit un G naturel; & de l'autre un B double bémol, qui deviendroit un A naturel.

On ne reſte pas toujours dans le ton ni dans le mode par lequel on a commencé un air; mais ſoit pour l'expreſſion, ſoit pour la variété, on change de ton & de mode, ſelon l'analogie harmonique; revenant pourtant toujours à celui qu'on a fait entendre le premier, ce qui s'appelle *moduler*.

Delà naît une nouvelle diſtinction du *mode* en *principal* & *relatif*; le principal eſt celui par lequel commence & finit la pièce; les relatifs ſont ceux qu'on entrelace avec le principal dans le courant de la modulation.

M. Blainville, ſavant Muſicien de Paris, propoſa en 1751, l'eſſai d'un troiſième mode qu'il appelle *mode mixte*, parcequ'il participe à la modulation des deux autres, ou plutôt qu'il en eſt compoſé; mélange que l'auteur ne regarde point comme un inconvénient, mais plutôt comme un avantage & une ſorte de variété & de liberté dans les chants & dans l'harmonie.

Ce nouveau mode n'étant point donné par l'analyſe de trois accords comme les deux autres, ne ſe détermine pas comme eux par des harmoniques eſſentiels au mode, mais par une gamme entière qui lui eſt propre, tant en montant qu'en deſcendant; enſorte que dans nos deux modes la gamme eſt donnée par les accords, & que dans le mode mixte les accords ſont donnés par la gamme.

La formule de cette gamme eſt dans la ſucceſſion aſcendante & deſcendante des notes ſuivantes: *Mi fa ſol la ſi ut re mi*, dont la différence eſſentielle eſt, quant à la mélodie, dans la poſition des deux ſemi-tons, dont le premier ſe trouve entre la tonique & la ſeconde note, & l'autre entre la cinquième & la ſixième; & quant à l'harmonie, en ce qu'il porte ſur ſa tonique la tierce mineure en commençant, & la majeure en finiſſant.

On objecte à M. Blainville que ſon mode n'a ni accord, ni corde eſſentielle, ni cadence qui lui ſoit propre, & le diſtingue ſuffiſamment des modes majeurs ou mineurs. Il répond à cela que la différence de ſon mode eſt moins dans l'harmonie que dans la mélodie, & moins dans le mode même que dans la modulation; qu'il eſt diſtingué dans ſon commencement du mode majeur par ſa tierce mineure, & dans ſa fin du mode mineur par ſa cadence plagale. A quoi l'on réplique que une modulation qui n'eſt pas excluſive ne ſuffit pas pour établir un mode; que la ſienne eſt inévitable dans les autres modes, ſurtout dans le mineur; & quant à ſa cadence plagale, qu'elle a lieu néceſſairement dans le même mode mineur toutes les fois qu'on paſſe de l'accord de la tonique à celui de la dominante, comme cela ſe pratiquoit jadis, même ſur les finales dans les modes plagaux & dans le ton du quart. D'où l'on conclud que ſon mode mixte eſt moins une eſpèce particulière qu'une dé-

nomination nouvelle à des manières d'entrelacer & combiner les modes majeur & mineur, auſſi anciennes que l'harmonie, pratiquées de tous les temps; & cela paroît ſi vrai, que même en commençant ſa gamme, l'auteur n'oſe donner ni la quinte ni la ſixte à ſa tonique, de peur de déterminer une tonique en mode mineur par la première, ou une médiante en mode majeur par la ſeconde. Il laiſſe l'équivoque en ne rempliſſant pas ſon accord.

Mais quelque objection qu'on puiſſe faire contre le mode mixte dont on rejette plutôt le nom que la pratique, cela n'empêchera pas que la manière dont l'auteur l'établit & le traite, ne le faſſe connoître pour un homme d'eſprit & un muſicien très-verſé dans les principes de ſon art.

Les anciens diffèrent prodigieuſement entre eux ſur les définitions, les diviſions & les noms de leurs tons ou modes. Obſcurs ſur toutes les parties de leur muſique, ils ſont preſque inintelligibles ſur celle-ci. Tous conviennent à la vérité qu'un mode eſt un certain ſyſtême ou une conſtitution de ſons, & il paroît que cette conſtitution n'eſt autre choſe en elle-même qu'une certaine octave remplie de tous les ſons intermédiaires ſelon le genre. Euclide & Ptolémée ſemblent la faire conſiſter dans les diverſes poſitions des deux ſemi-tons de l'octave, relativement à la corde principale du mode, comme on le voit encore aujourd'hui dans les huit tons du plain chant. Mais le plus grand nombre paroît mettre cette différence uniquement dans le lieu qu'occupe le diapaſon du mode dans le ſyſtême général, c'eſt-à-dire, en ce que la baſe ou corde principale du mode eſt plus aiguë ou plus grave, étant priſe en divers lieux du ſyſtême, toutes les cordes de la ſérie gardant toujours un même rapport avec la fondamentale, & par conſéquent changeant d'accord à chaque mode pour conſerver l'analogie de ce rapport: telle eſt la différence des tons de notre muſique.

Selon le premier ſens, il n'y auroit que ſept modes poſſibles dans le ſyſtême diatonique; & en effet, Ptolémée n'en admet pas davantage: car il n'y a que ſept manières de varier la poſition des deux ſemi-tons relativement au ſon fondamental, en gardant toujours entre ces deux ſemi-tons l'intervalle preſcrit. Selon le ſecond ſens, il y auroit autant de modes poſſibles que de ſons, c'eſt-à-dire, une infinité; mais ſi l'on ſe renferme dans le ſyſtême diatonique, on n'y en trouvera non plus que ſept, à moins qu'on ne veuille prendre pour de nouveaux modes ceux qu'on établiroit à l'octave des premiers.

En combinant enſemble ces deux manières, on n'a encore beſoin que de ſept modes; car ſi l'on prend ces modes en divers lieux du ſyſtême, on trouve en même temps les ſons fondamentaux diſtingués du grave à l'aigu, & les deux ſemi-tons différemment ſitués relativement au ſon principal.

Mais outre ces modes on en peut former pluſieurs autres, en prenant dans la même ſérie & ſur le même ſon fondamental différens ſons pour les cordes eſſentielles du mode: par exemple, quand on prend pour dominante la quinte du ſon principal, le mode eſt authentique; il eſt plagal, ſi l'on choiſit la quarte; & ce ſont proprement deux modes

différens ſur la même fondamentale. Or comme pour conſtituer un mode agréable, il faut, diſent les Grecs, que la quarte & la quinte ſoient juſtes, ou du moins une des deux, il eſt évident qu'on n'a dans l'étendue de l'octave que cinq ſons fondamentaux ſur chacun deſquels on puiſſe établir un mode authentique & un plagal. Outre ces dix modes on en trouve encore deux, l'un authentique qui ne peut fournir de plagal, parceque ſa quinte fait le triton; l'autre plagal qui ne peut fournir d'authentique, parceque ſa quinte eſt fauſſe. C'eſt peut-être ainſi qu'il faut entendre un paſſage de Plutarque, où la muſique ſe plaint que Phrynis l'a corrompue en voulant tirer de cinq cordes ou plutôt de ſept, douze harmonies différentes.

Voilà donc douze modes poſſibles dans l'étendue d'une octave ou de deux tétracordes disjoints : que ſi l'on vient à conjoindre les deux tétracordes, c'eſt-à-dire, à donner un bémol à la ſeptième en retranchant l'octave; ou ſi l'on diviſe les tons entiers par les intervalles chromatiques, pour y introduire de nouveaux modes intermédiaires, ou ſi ayant ſeulement égard aux différences du grave à l'aigu, on place d'autres modes à l'octave des précédens; tout cela fournira divers moyens de multiplier le nombre des modes beaucoup au-delà de douze. Et ce ſont là les ſeules manières d'expliquer les divers nombres de modes admis ou rejetés par les anciens en divers temps.

L'ancienne muſique ayant d'abord été renfermée dans les bornes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'epracorde & de l'octacorde, on n'y admit premièrement que trois modes dont les fondamentales étoient à un ton de diſtance l'une de l'autre. Le plus grave des trois s'appeloit le *dorien*; le *phrygien* tenoit le milieu; le plus aigu étoit le *lydien*. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres modes, l'ionien & l'éolien, dont le premier fut inſéré entre le dorien & le phrygien, & le ſecond entre le phrygien & le lydien.

Dans la ſuite le ſyſtême s'étant étendu à l'aigu & au grave, les muſiciens établirent de part & d'autre de nouveaux modes qui tiroient leur dénomination des cinq premiers, en y joignant la prépoſition *hyper*, *ſur*, pour ceux d'en haut, & la prépoſition *hypo*, *ſous*, pour ceux d'en bas. Ainſi le mode lydien étoit ſuivi de l'hyper-dorien, de l'hyper-ionien, de l'hyper-phrygien, de l'hyper-éolien, & de l'hyper-lydien en montant; & après le mode dorien venoient l'hypo-lydien, l'hypo-éolien, l'hypo-phrygien, l'hypo-ionien & l'hypo-dorien en deſcendant. On trouve le dénombrement de ces quinze modes dans Alypius, auteur Grec.

De tous ces modes, Platon en rejetoit pluſieurs, comme capables d'altérer les mœurs. Ariſtoxène, au rapport d'Euclide, en admettoit ſeulement treize, ſupprimant les deux plus élevés; ſavoir, l'hyper-éolien & l'hyper-lydien. Mais dans l'ouvrage qui nous reſte d'Ariſtoxène, il en nomme ſeulement ſix, ſur leſquels il rapporte les divers ſentimens qui régnoient déjà de ſon temps.

Enfin Ptolémée réduiſoit le nombre de ces modes à ſept, diſant que les modes n'étoient pas introduits

dans le deſſein de varier les chants ſelon le grave & l'aigu ; car il eſt évident qu'on auroit pu les multiplier fort au-delà de quinze ; mais plutôt afin de faciliter le paſſage d'un mode à l'autre par des intervales conſonnans & faciles à entonner.

Il renfermoit donc tous les modes dans l'eſpace d'une octave dont le mode dorien faiſoit comme le centre : enſorte que le mixo-lydien étoit une quarte au-deſſus, & l'hypo-dorien une quarte au-deſſous ; le phrygien une quinte au deſſus de l'hypo-dorien, l'hypo-phrygien une quarte au-deſſous du phrygien, & le lydien une quinte au-deſſus de l'hypophrygien : d'où il paroît qu'à compter de l'hypo-dorien qui eſt le mode le plus bas, il y avoit juſqu'à l'hypo-phrygien l'intervalle d'un *ton* ; de l'hypo-phrygien à l'hypo-lydien un autre *ton* ; de l'hypo-lydien au dorien un ſemi-*ton* ; de celui-ci au phrygien un *ton* ; du phrygien au lydien encore un *ton* ; & du lydien au mixo-lydien un ſemi-*ton* : ce qui fait l'étendue d'une ſeptième en cet ordre :

7	6	5	4	3	2	1
. . . . *ſol* . . . . hypo-dorien.	. . . . *la* . . . . hypo-phrygien.	. . . . *ſi* . . . . hypo-lydien.	. . . . *ut* . . . . dorien.	. . . . *re* . . . . phrygien.	. . . . *mi* . . . . lydien.	. . . . *fa* . . . . mixo-lydien.

Ptolémée retranchoit tous les autres modes, prétendant qu'on n'en pouvoit placer un plus grand nombre dans le ſyſtême diatonique d'une octave, toutes les cordes qui la compoſoient ſe trouvant employées. Ce ſont ces ſept modes de Ptolémée qui, en y joignant l'hypo-mixo-lydien, ajouté, dit-on, par l'Arétin, ſont aujourd'hui les huit tons du plain-chant.

Telle eſt la notion la plus claire qu'on peut tirer des tons ou modes de l'ancienne muſique, en tant qu'on les regardoit comme ne différant entr'eux que du grave à l'aigu ; mais ils avoient encore d'autres différences qui les caractériſoient plus particulièrement quant à l'expreſſion. Elles ſe tiroient du genre de poëſie qu'on mettoit en muſique, de l'eſpèce d'inſtrument qui devoit l'accompagner, du rhythme ou de la cadence qu'on y obſervoit, de l'uſage où étoient certains chants parmi certains peuples, & d'où ſont venus originairement les noms des principaux modes, le dorien, le phrygien, le lydien, l'ionien, l'éolien.

Il y avoit encore d'autres ſortes de modes qu'on auroit pu mieux appeler *ſtyles* ou *genres* de compoſition : tels étoient le mode tragique deſtiné pour le théâtre, le mode nomique conſacré à Apollon, le dithyrambique à Bacchus, *&c.*

Dans nos anciennes muſiques, on appeloit auſſi *modes*, par rapport à la meſure ou au temps, certaines manières de fixer la valeur relative de toutes les notes par un ſigne général ; le mode étoit à peu près alors ce qu'eſt aujourd'hui la meſure ; il ſe marquoit de même après la clef, d'abord par des cercles ou demi-cercles ponctués ou ſans points, ſuivis des chiffres 2 ou 3 différem-

ment combinés, à quoi l'on ajouta ou ſubſtitua dans la ſuite des lignes perpendiculaires différentes, ſelon le mode, en nombre & en longueur, & c'eſt de cet antique uſage que nous eſt reſté celui du C & du C barré.

Il y avoit en ce ſens deux ſortes de modes : le majeur qui ſe rapportoit à la note maxime, & le mineur qui étoit pour la longue. L'un & l'autre ſe diviſoient en parfait & imparfait.

Le mode majeur parfait ſe marquoit avec trois lignes ou bâtons qui rempliſſoient chacun trois eſpaces de la portée, & trois autres qui n'en rempliſſoient que deux. Sous ce mode la maxime valoit trois longues.

Le mode majeur imparfait étoit marqué par deux lignes qui traverſoient chacune trois eſpaces, & deux autres qui n'en traverſoient que deux, & alors la maxime ne valoit que deux longues.

Le mode mineur parfait étoit marqué par une ſeule ligne qui traverſoit trois eſpaces, & la longue valoit trois brèves.

Le mode mineur imparfait étoit marqué par une ligne qui ne traverſoit que deux eſpaces, & la longue n'y valoit que deux brèves.

L'Abbé Broſſard a mêlé mal-à-propos les cercles & demi-cercles avec les figures de ces modes. Ces ſignes réunis n'avoient jamais lieu dans les modes ſimples, mais ſeulement quand les meſures étoient doubles ou conjointes.

Tout cela n'eſt plus en uſage depuis long-temps ; mais il faut néceſſairement entendre ces ſignes pour ſavoir déchiffrer les anciennes muſiques, en quoi les plus ſavans muſiciens ſont ſouvent fort embarraſſés.

MODÈLE ; ſubſtantif maſculin. *Exemplum.* Exemplaire, patron en relief, ſoit d'une ſtatue, ſoit de quelque autre ouvrage de ſculpture, d'architecture d'après lequel on travaille enſuite pour exécuter ce qu'on s'eſt propoſé. *Modèle en grand. Modèle en petit. Modèle de plâtre. Modèle de cuivre. L'Egliſe de ſaint Pierre de Rome a ſervi de modèle pour bâtir celle de ſaint Paul de Londres.*

Parmi les peintres & les ſculpteurs, on appelle *modèle*, tous les objets d'imitation que ces artiſtes ſe propoſent.

On appelle auſſi particulièrement de ce nom un homme nu qu'on poſe en différentes attitudes dans les ſalles des Académies de peinture pour le faire deſſiner aux élèves, & les habituer à travailler d'après nature. Le Profeſſeur du mois poſe ce modèle. Chaque peintre le poſe auſſi chez lui pour ſes études particulières.

Modèle, ſe dit figurément tant des ouvrages d'eſprit que des actions morales, & ſignifie exemplaire, qu'il faut ſuivre. *Cinna & Athalie ſont de beaux modèles. Alexandre fut le modèle que ſe propoſa Charles XII. Cette Princeſſe eſt un modèle de bienſéance.*

Différences relatives entre *modèle* & *copie*.

Le ſens dans lequel ces mots ſont ſynonymes, ne ſe préſente pas d'abord à l'eſprit ; le premier coup d'œil qui nous montre une *copie* faite ſur un ouvrage qui en eſt l'original, & un *modèle* ſervant d'original à l'ouvrage, met entre eux une différence totale & un éloignement parfait. Mais une ſeconde ré-

flexion nous fait voir que l'uſage emploie en beaucoup d'occaſions ces deux mots ſous une idée commune, pour marquer également l'original d'après lequel on fait l'ouvrage, & l'ouvrage fait d'après l'original; *copie* ſe prenant ainſi que *modèle* pour le premier ouvrage ſur lequel on conduit le ſecond; & *modèle* ſe prenant ainſi que *copie* pour le ſecond ouvrage conduit ſur le premier; de façon qu'ils deviennent doublement ſynonymes, c'eſt-à-dire, qu'ils le ſont dans l'un & dans l'autre des ſens dont l'inſtitution ou la première idée ſembloit avoit fait à chacun d'eux ſon partage, avec les différences ſuivantes.

Dans le premier ſens, *copie* ne ſe dit qu'en fait d'impreſſion, & du manuſcrit de l'auteur ſur lequel l'Imprimeur travaille; *modèle* ſe dit en toute autre occaſion, dans la morale comme dans les arts. L'épreuve n'eſt ſouvent fautive, que parceque la *copie* l'eſt auſſi. Tel Imprimeur qui refuſe une excellente *copie*, en achète une mauvaiſe bien cher. Il n'eſt point de parfait *modèle* de vertu. Les arts, les ſciences gagneroient peut-être beaucoup, ſi les auteurs s'attachoient plus à ſuivre leur génie qu'à imiter les *modèles* qu'ils rencontrent.

Dans le ſecond ſens, *copie* ſe dit pour la peinture, *modèle* pour le relief. La *copie* doit être fidelle, & le *modèle* doit être juſte. Il ſemble que le ſecond de ces mots ſuppoſe la reſſemblance avec plus de force que le premier. Les tableaux de Raphaël ont de l'agrément juſques dans les mauvaiſes *copies*. Les ſimples *modèles* de l'antique qui ſont au Louvre, n'y figurent pas moins bien que les originaux des pièces modernes.

MODELÉ; ÉE; participe paſſif. *Voy.* MODELER.

MODELER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Typum effingere.* Terme de ſculpture. Imiter en terre molle, ou en cire, ou en plâtre quelque objet. C'eſt auſſi faire la repréſentation d'un grand ouvrage que l'on projette.

Pour modeler en terre, on met le gâteau ou pain de terre glaiſe ſur la ſelle ou chevalet, & on la travaille d'abord avec les doigts; quand l'ouvrage eſt un peu avancé, on fait uſage de quelques outils de bois appelés *ébauchoirs*, dont les uns ſervent à breter la terre, enſorte qu'elle paroiſſe égratignée, d'autres ſervent à unir & à polir l'ouvrage.

Lorſqu'on veut modeler en cire, on fait fondre une demi-livre d'*arcanſon* ou *colophane*, avec une livre de cire; une demi livre ou davantage d'huile d'olive, ſuivant qu'on veut rendre la matière plus ou moins molle. On ajoute à ce mélange un peu de brun rouge ou de vermillon, pour lui donner une couleur plus douce. Cette cire ainſi préparée ſe travaille à froid avec les doigts & les ébauchoirs, comme la terre. La pratique eſt d'un grand ſecours dans cette ſorte travail.

On modèle communément en petit ce qu'on fait, tant pour conſerver l'idée du deſſein que l'on a conçu de l'ouvrage qu'on veut exécuter en grand, que pour le rendre facile à tranſporter, le préſenter & le faire agréer à ceux qui ordonnent ou qui décident de l'ouvrage.

MODÈNE;

MODÈNE ; ville d'Italie ſituée dans la Lombardie, ſous le 28e degré, 52 minutes de longitude, & le 44e, 38 minutes de latitude, à cinq lieues de Reggio, à douze lieues de Parme, à huit lieues de Bologne, & à dix lieues de la mer. Elle eſt dans une plaine agréable, entre la Secchia & le Panaro, qui lui eſt joint par un canal : la Secchia eſt du côté de Reggio, & le Panaro du côté de Bologne. On y compte vingt mille ames.

Cette ville qui eſt la capitale du Modenois, eſt très-ancienne. Elle fut faite Colonie romaine 184 ans avant Jésus-Christ.

Le ſiége qu'elle ſoutint contre Antoine, ſous la conduite de Brutus, quarante-cinq ans avant Jésus-Christ, a été ſi célèbre, que Lucain le cite pour exemple des fléaux les plus terribles ; & ce fut à Caſtel-Franco, village ſur le Panaro, à deux lieues de Modène, que Marc-Antoine gagna une bataille l'année enſuite, contre les Conſuls Hirtius & Panſa ; le jeune Octave y étoit, âgé pour lors de vingt ans, & déjà occupé du projet de venger ſon père, en ſuccédant à ſon autorité.

Modène fut ruinée du temps de Conſtantin, qui la rétablit ; & enſuite par les Goths. Ce fut à l'occaſion de cette ſeconde deſtruction que les habitans ſe retirèrent à quatre milles de l'ancien emplacement, du côté de la *Secchia*, & formèrent une ville qui fut appelée *Citta Nuova* & *Citta Geminiana* ; elle eſt ſur le chemin qui va de Modène à Reggio. Modène fut encore déſolée par les Lombards, qui la prirent & la perdirent pluſieurs fois ; elle fut priſe par Alboin, emportée d'aſſaut par l'Exarque romain, & repriſe encore par les Lombards, qui la conſervèrent juſqu'à l'arrivée de Charlemagne. Ce fut lui qui, paſſant en Italie, mit fin au Royaume des Lombards, l'an 774 ; & l'on dit communément, qu'il donna au Pape les villes de Parme & de Modène ; cependant Modène reprit bientôt ſa liberté, comme toutes les villes d'Italie.

Sous Pepin, Roi d'Italie & fils de Charlemagne, Modène fut rébâtie & repeuplée, & redevint une ville conſidérable. Le Père Beretta, ſavant Bénédictin, dans une diſſertation chorographique, *de Italia medii ævi*, que Muratori a publiée, penſe que la nouvelle ville de Modène eſt dans le même endroit que l'ancienne, du moins en partie ; l'opinion commune eſt qu'elle en eſt à quelque diſtance, mais on n'eſt pas d'accord ſur la ſituation de l'ancienne, parcequ'il ne reſte à Modène aucun veſtige d'antiquité, aucun aqueduc, ni autre choſe ſemblable, ſi ce n'eſt quelques inſcriptions qui ont été inſérées dans le tréſor de Muratori.

Cette ville fut enſuite ſucceſſivement ſoumiſe aux Empereurs, aux Papes, à la République de Veniſe, aux Ducs de Milan, à ceux de Mantoue, à ceux de Ferrare, & à quelques petits Princes particuliers. Elle fut déchirée par les factions, quelquefois près de devenir déſerte.

Enfin les Princes de la maiſon d'Eſt acquirent dans le treizième ſiècle la ſouveraineté de Modène, qu'ils poſsèdent encore actuellement. C'eſt cette illuſtre Maiſon qui régnoit à Ferrare, qui protégea d'une manière ſi diſtinguée, les grands hommes de l'Italie, & ſurtout l'Arioſte & le Taſſe.

Ce fut le 15 Décembre 1288, ſuivant Muratori, que les Ambaſſa-

deurs de Modène, Philippe Boſchetti, Évêque de Modène, Lanfranco Rangone, & Guido Guidoni préſentèrent au Marquis d'Eſt, Obizzo II, les clefs de la ville & l'acte par lequel elle le choiſiſſoit pour ſouverain. Le 12 Février 1293 la ville renouvella cet hommage au Marquis Azon VIII, le déclarant lui & ſes ſucceſſeurs, à perpétuité, ſouverains de Modène & de ſes dépendances. En 1305 les habitans ſe révoltèrent contre lui, & l'année ſuivante, ils ceſſèrent de lui obéir; mais en 1336, ils furent aſſiégés & forcés de ſe ſoumettre à Obizzo III qui, vers l'an 1344, rentra dans le Duché de Parme, de Modène & de Ferrare. L'Empereur Charles IV, en 1354, établit le Marquis d'Eſt, Aldobrandin III, Vicaire de l'Empire à Modène, & confirma en 1361 dans cette dignité Nicolas II, Hugon & Albert ſes frères. En 1510, François-Marie, Duc d'Urbin, Commandant des troupes du Pape Jules II, s'empara de Modène, & en dépouilla le Duc Alphonſe I; l'année d'après, & le 31 de Janvier 1511, le Pape remit la ville de Modène entre les mains de l'Empereur, & par un contrat paſſé à Rome le 17 Juin 1514, l'Empereur Maximilien la vendit au Pape Léon X, pour quarante mille ducats d'or; mais le Duc Alphonſe la reprit à main armée le 5 Juin 1527; enfin le 21 Décembre 1530, l'Empereur déclara que Modène étoit un fief de l'Empire, dont le Duc Alphonſe avoit été inveſti. On peut voir tous ces événemens traités fort au long dans Muratori.

La plupart des Princes de cette Maiſon ont contribué à l'embelliſſement de Modène.

La ville de Modène eſt agréable, bien bâtie, décorée de fontaines & de portiques où l'on marche très-commodément. Hercule II, en 1546, fit refaire les fortifications & démolir les fauxbourgs; il fit reconſtruire une nouvelle enceinte du côté du ſeptentrion, dans laquelle il renferma le Palais ducal, & cette partie de la ville s'appelle encore *Terra Nuova* & *Addizione Erculea*; il fit élargir & aligner les rues, bâtir des Égliſes & des Couvens; le Duc Céſar I, au commencement du dernier ſiècle, fit abattre une partie des portiques qui rendoient les rues trop étroites, & par-là contribua à embellir la ville.

Le Duc François I fit bâtir en 1635, la citadelle qui eſt à la partie occidentale de la ville; il fit commencer quelque temps après le Palais ducal, ſur les deſſeins de l'Avanzzini, & un beau théâtre dans le *Palazzo del Publico*: ce théâtre ſervit de modèle à celui des Tuileries à Paris; la réputation qu'avoit le théâtre de Modène, détermina le Roi à en faire faire un pareil, & par le même Architecte.

Le même Prince commença auſſi la galerie du château.

Son ſucceſſeur Alphonſe IV fit faire la grande & belle rue qui va de la citadelle aux bâtimens des écuries ducales, il augmenta beaucoup les peintures de la belle galerie du Palais, & il auroit continué s'il ne fût mort de trop bonne heure.

La Ducheſſe Laure ſon épouſe étant demeurée tutrice du jeune Duc François II, ſuivit l'exemple de ſon mari; elle fit orner de ſtatues & de peintures, la belle Égliſe de Saint Auguſtin; elle fit conſtruire l'Égliſe de Saint Charles, dont le jeune Duc mit la première

pierre en 1664, étant âgé ſeulement de quatre ans; elle fit bâtir en 1668, dans le jardin ducal, un Couvent pour les Religieuſes de Saint François de Sales, qu'elle fonda avec magnificence, & qu'elle y établit en 1672.

Le Duc François II qui prit en main le gouvernement de ſon état, le 6 Mars 1674, fut l'auteur d'un des meilleurs établiſſemens de Modène; celui de la Bibliothèque, & d'une belle collection de médailles, d'antiques, de ſtatues, de deſſeins originaux, & autres choſes précieuſes; il fonda auſſi, ou du moins il rétablit l'Univerſité, dans la maiſon de la Congrégation de Saint Charles, où il plaça de très-bons Profeſſeurs de Théologie, Philoſophie, Mathématiques, Médecine, Juriſprudence, afin que ſes ſujets fuſſent diſpenſés d'aller étudier à Bologne & à Ferrare; il forma l'Académie des *Diſſonanti*, avec laquelle on a vu dans la ſuite l'*Academia Peloritana* de Meſſine, former une union ſolennelle & étroite; il engagea la ville à faire conſtruire & décorer en marbre le port qui eſt ſur le canal de Veniſe, dans la ville même, pour les bâtimens qui naviguent ſur ce canal. Il fit conſtruire le grand eſcalier & une partie de la façade du Palais, pour lequel il fit venir beaucoup de marbre de Véronne & de la Dalmatie. Il fit faire des fontaines au bâtiment des écuries, ſe ſervant toujours de l'Architecte de ſon père, Avanzini. Il fit faire une belle façade de marbre à l'Égliſe de Saint Georges qui avoit été bâtie ſur les deſſeins du célèbre Vigarini.

François III Duc de Modène, actuellement régnant, a ſuivi les exemples de ſes ancêtres, pour l'embelliſſement & l'avantage de cette ville; il a fait d'abord refondre toute ſon artillerie; il a tiré de France dix-huit à vingt mille fuſils; il a fait terminer auſſi la façade du Palais ducal, avec la Chapelle & la Bibliothèque qu'il y a réunie & qu'il a rendue publique, après l'avoir placée dans un endroit commode, & enrichie de beaucoup de livres & de machines de phyſique; il a donné un quart de ſes jardins pour l'utilité de la Botanique. Il a aidé M. Bondigli, Secrétaire d'État, pour l'établiſſement de deux nouvelles chaires dans l'Univerſité, une pour le Droit naturel & public, l'autre pour le Droit criminel; il a établi des prix pour la Peinture & Sculpture: il a fait faire deux hôpitaux, l'un pour les habitans, l'autre pour les ſoldats, & une maiſon pour les pauvres: il a ajouté au bâtiment des écuries, un grand corps de logis d'une belle architecture pour le Tribunal des *Alloggi*; il a fait fermer le port par de grandes grilles de fer, qui lui ſervent d'ornement & de défenſe tout à la fois; il a fait élargir & orner la rue appelée *Via Maëſtra*, qui conduit de la porte de Bologne à celle de Reggio; il a fait faire une grande façade en marbre à l'Égliſe de Saint Vincent, & tant de choſes pour l'embelliſſement général de la ville, qu'elle n'eſt pas reconnoiſſable par ceux qui l'ont vue autrefois.

La galerie du Palais de Modène eſt remplie de choſes curieuſes dans tous les genres: une collection de cinq à ſix mille deſſeins des meilleurs Maîtres, du Correge, du Guide, du Titien, du Sarto, du Parmeſan, de Jules-Romain, du Tintoret, de tous les Carraches, de Vignole, de Caula, de Stringa,

de Franceſchini & d'Alori. On y conſerve onze à douze mille eſtampes de tous les plus fameux Graveurs d'Italie & d'autres Pays ; pluſieurs curioſités en hiſtoire naturelle, en ouvrages ſinguliers pour le travail, & beaucoup de ſtatues & d'antiques. On remarque ſpécialement un Canope, divinité Égyptienne, qui a plus de huit pouces de hauteur ſur quatre de largeur ; une tête d'Adrien, & un buſte de ſa femme Sabine, l'un & l'autre en bronze, de grandeur naturelle ; une main de femme en albâtre très blanc, qui eſt admirée de tous les Connoiſſeurs ; elle paroît être de ſculpture grecque du premier genre, & elle eſt ſi belle, qu'on a cru que le Sculpteur avoit voulu qu'elle fût iſolée, n'eſpérant pas que le reſte de la figure pût l'égaler. Andromède, en marbre blanc, d'environ trois pieds, belle figure grecque ; cette Princeſſe y paroît attachée à un rocher, appuyée ſur le côté gauche, avec un air de triſteſſe qui inſpire la douleur, mais qui augmente la beauté de l'ouvrage. Son attitude eſt ſi bien priſe, la délicateſſe du travail & l'expreſſion y ſont ſi grandes qu'on ne peut rien voir de plus parfait. Hercule en forme d'athlète, d'environ un pied de haut, tirant Cacus de ſa caverne par le pied, les deux figures ſont d'un ſeul bloc de marbre, la caverne avec un des bœufs qu'il avoit volés à Hercule, ſont pris ſur un autre bloc ; c'eſt un ouvrage grec d'un beau travail. Deux têtes priſes dans un bloc de marbre preſque brut, elles ont huit à dix pouces de hauteur ; quoiqu'elles ne ſoient point achevées, elles paroiſſent marquer le génie des Grecs, & leur goût pour la Sculpture, dans un temps où elle n'étoit pas encore à ſon dernier degré de perfection. Le buſte du Duc François I, en marbre blanc, par Bernin célèbre Sculpteur. Le Duc eſt repréſenté avec ſa cuiraſſe & un manteau qui eſt d'une ſi grande délicateſſe, qu'il ſemble flotter en l'air.

Il y a trois belles ſuites de grandes médailles Impériales ; la première ne contient que les médailles les plus rares, & celles de la plus belle conſervation, entr'autres une de Peſcennius, que Spanheim aſſure ne pouvoir être ſoupçonnée de faux. La ſeconde ſuite contient beaucoup de médailles très-rares, d'autres qui le ſont moins, avec les doubles de la première ſuite, & les petites médailles ; celle-ci eſt très-nombreuſe. La troiſième ſuite eſt celle des médailles Impériales, en argent ; elle eſt nombreuſe & renferme des pièces rares ; il y a encore des médaillons en bronze, parmi leſquels il y en a un qui eſt des plus ſinguliers ; il eſt frappé des deux côtés ; ſur l'un on voit les têtes d'Antonin & de Verus, avec ces mots *Imp. M. Antonius Aug. Coſ. III Imp. L. Verus Aug. Coſ. II*; ſur le revers, une victoire avec des aîles, regardant derrière elle, & debout dans un char à quatre chevaux, dont elle tient les rênes de la main droite : au-deſſus on lit *Imp. VI, Coſ. III, Vict. Germ.* Il eſt parlé de cette médaille dans M. Patin. Cette collection contient auſſi beaucoup de médailles Conſulaires & de médailles Grecques, des Rois, des Peuples & des Villes, les unes en argent, les autres en bronze ; il n'y a que les médailles des Papes dont la ſuite eſt peu conſidérable.

Ce cabinet contient encore trois

à quatre mille camées, ou pierres précieuſes gravées en relief, parmi leſquelles il y en a de très-ſingulieres; tels ſont un camée en agate orientale, avec cinq figures toutes de différentes couleurs, dont l'une tient un enfant à la mamelle : on voit ſur le côté le dieu Terme avec le viſage noir, & devant lui un autel, ou brûle le feu ſacré; d'où il paroît que c'eſt un ſacrifice au dieu Terme, l'un des plus anciens dieux des Romains, & qui étoit des plus reſpectés, parcequ'il préſidoit aux bornes & à la conſervation des héritages; il ne céda pas même la place au temple de Jupiter, que Tarquin le Superbe fit conſtruire ſur le Capitole.

Un autre camée en agate, de deux couleurs, préſente un buſte de femme qui a ſur la tête & ſur les épaules la dépouille d'un lion; c'eſt Iole, fille d'Euritus Roi d'Étolie, qui fut aimée d'Hercule.

Un camée en agate, de trois couleurs, offre une figure d'homme aſſiſe ſur un banc où il y a un maſque & un bouclier; il tient un ſceptre de la main droite, & de la gauche il s'appuie ſur les épaules d'une femme qui eſt debout, tenant de la main gauche une lyre, & de la droite quelque choſe qui paroît une baguette; on croit que c'eſt la muſe Therpſicore.

On y voit encore un camée de deux couleurs, dans lequel il y a un buſte de femme qui paroît être Cléopatre, Reine d'Egypte, parcequ'on en trouve un ſemblable dans *Agoſtino*. Un camée en agate où eſt le buſte d'un Empereur couronné de laurier; on croit que c'eſt Tibère, parcequ'il reſſemble aux médailles de cet Empereur. Un camée d'environ quatre pouces, lequel repréſente Notre Seigneur debout couronné d'épines, les mains liées, de couleur blanche & ſur la partie noire, deux archers debout qui le tiennent par le milieu du corps: tous ces camées ſont antiques, excepté peut-être le dernier.

La Bibliothèque contient environ trente mille volumes.

Quoique la ville de Modène n'ait que vingt mille ames, on y compte cinquante-une Égliſes, qui ſont la Cathédrale, l'Égliſe de la ville, appellée *Delvoto*, neuf Paroiſſes ſéculières, quinze Égliſes de Réguliers, dont 5 ſont des Paroiſſes deſſervies par les Bénédictins, les Théatins, les Auguſtins, les Cordeliers Obſervantins & les Minimes. Treize Égliſes de Religieuſes, parmi leſquelles il y a deux Paroiſſes deſſervies par des Prêtres ſéculiers, dix Égliſes de Confrairies laïques, une de la Congrégation de Saint Charles, & une petite Égliſe qui appartient à un bénéfice aſſez conſidérable.

Modène paroît être ſituée ſur un réſervoir immenſe d'eau qui coule ſous terre, & qui eſt la ſource de ces puits qui ſe trouvent partout, ſoit dans la ville, ſoit aux environs, qui ne dimiuuent pas, même dans les plus grandes ſéchereſſes, & dont on forme les fontaines qui ſont dans preſque toutes les maiſons. Cette nappe d'eau eſt une des plus ſingulières qu'il y ait dans l'Hiſtoire naturelle de l'Italie; c'eſt un grand baſſin ſouterrain, formé d'une eau très-pure & très-ſaine, qui s'étend au moins à ſept milles du côté de l'orient; car on a creuſé des puits ſemblables même au-delà du Panaro; du côté du Nord on ne les trouve pas au-delà de quatre milles. Quand on creuſe ces puits,

on trouve à vingt-trois pieds de profondeur les reſtes des anciennes conſtructions ; plus bas on a une terre dure & compacte, qu'on prendroit pour une terre vierge, ſi un peu plus avant on ne trouvoit une terre noire & marécageuſe pleine de joncs. On rencontre enſuite juſqu'à la profondeur de 45 pieds, des terres blanches & noires, avec des feuilles & des branches d'arbres, mêlées d'une eau trouble & bourbeuſe, dont il eſt difficile de ſe garantir, & dont on empêche le mélange avec l'eau claire par le moyen d'un mur de briques fait circulairement ſur le terrein qui eſt au-deſſous. Ce terrein eſt une couche crétacée d'environ dix-huit pieds d'épaiſſeur, remplie de coquillages marins ; ſous cette craie, & à la profondeur de 63 pieds, commence une autre couche marécageuſe de trois pieds environ, où il y a beaucoup de joncs, de branches & de feuilles de différentes plantes, à laquelle ſuccède, juſqu'à 85 pieds, un autre banc de craie ſemblable au premier, puis une couche marécageuſe, enſuite une crétacée moins profonde que les deux autres, & une autre couche marécageuſe ; ſous celle-ci, & à la profondeur d'environ 103 pieds, commence un banc de 5 pieds de profondeur, qui eſt d'une ſubſtance mobile, graveleuſe, mêlée de beaucoup de cailloux roulés, de coquilles & autres corps marins, quelquefois de gros troncs d'arbres, ſous lequel on trouve l'eau qui ſert à former les puits de Modène : ce banc étant percé avec une tarrière, l'eau en ſort avec une vîteſſe & une abondance ſingulière, ſoulève avec elle des ſables & des cailloux, & remplit bientôt le puits, d'où on la diſtribue par des canaux, en forme de fontaines, aux différentes maiſons. Toutes ces eaux qui coulent ſur un terrein plat où elles ont peu de pente, rendent le milieu des rues aſſez ſale en hiver, ce qui a fait appeler Modène par le Taſſoni, *Citta Fetente*. Il vient auſſi des eaux à la ſurface de la terre, leſquelles ſont raſſemblées par les collines ſituées à trois lieues de Modène ; elles forment différens canaux qui entrent dans la ville, & qui étoient autrefois à découvert, ce qui fait que les rues de Modène s'appellent encore aujourd'hui *Canal Grande*, *Canal Chiaro*, *&c.* comme celles de Veniſe, qui ne ſont réellement que des canaux. Actuellement ceux de Modène ſont la plupart recouverts, leur réunion va former hors de la ville le *Canal Noviglio*, ſur lequel on peut s'embarquer pour aller dans le Panaro, puis dans le Pô, & de-là juſqu'à Veniſe, ce qui eſt très-commode pour le commerce de Modène.

Les environs de Modène ſont une belle plaine, fertile en blé & en vins, où l'on trouve entre deux files, de grands arbres enlacés par des guirlandes de vignes.

Les habitans de Modène ſont fins, très-enjoués, naturellement pantomimes, aimant beaucoup le plaiſir ; ils paſſent pour être bons maris, & les femmes un peu coquettes, quoique en général peu jolies.

MODÉNOIS, ou DUCHÉ DE MODÈNE ; petit État d'Italie dans la Lombardie, dont Modène eſt la ville capitale. Il a environ vingt lieues de longueur ſur dix de largeur. Ses bornes ſont le Mantouan au nord ; la Toſcane au midi ; le Bolonois à l'orient, & le Parmeſan

à l'occident. C'eſt un très-beau pays, qui abonde en blé & en vin. Il appartient à la maiſon d'Eſt, en faveur de laquelle il fut érigé en Duché par l'Empereur Frédéric III, en 1452. *Voyez* MODÈNE.

MODÉRATEUR, TRICE; ſubſtantif. *Moderator.* Celui ou celle qui a la direction de quelque choſe. *Il y avoit à Lacédémone des modérateurs de la jeuneſſe.* Ce terme n'eſt d'ailleurs guère uſité que dans le ſtyle ſoutenu. *Le modérateur de l'Univers.*

MODÉRATION; ſubſtantif féminin. *Moderatio.* Retenue. Vertu qui porte à garder toujours une ſage meſure en toutes choſes, & ſurtout à ne ſe point laiſſer aller à la colère, au luxe & à l'orgueil. *Les jeunes gens connoiſſent peu la modération. La modération eſt la marque d'un eſprit ſage. Rien ne contribue plus à la félicité de la vie que la modération dans les déſirs. Ce prince eſt un exemple de modération. La modération eſt la compagne de l'intégrité.*

MODÉRATION, ſignifie auſſi retranchement, diminution d'un prix ordinaire ou fixé. *La modération d'une taxe, d'une amende. Ils obtinrent quelque modération du prix de leur bail.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier; mais la dernière eſt longue au pluriel.

MODÉRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MODÉRER.

Il s'emploie auſſi adjectivement, & ſignifie qui eſt ſage & retenu, qui n'eſt point emporté. *Les hommes modérés n'ont ni orgueil ni ambition.*

On le dit auſſi des choſes qui ſont éloignées de toute ſorte d'excès. *Un travail modéré. Une chaleur modérée.*

MODÉRÉMENT; adverbe. *Moderatè.* Sans excès, avec modération. *C'eſt une choſe dont on ne doit uſer que modérément. Un convaleſcent doit manger modérément. On les taxa modérément.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième moyenne.

MODÉRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Moderare.* Diminuer, adoucir, tempérer, & rendre moins violent. *Les Princes publient ſouvent des édits pour augmenter les impôts, & rarement pour les modérer. Le ſage ſait modérer ſes paſſions. La pluie a modéré le vent.*

Il eſt auſſi pronominal réfléchi: ainſi l'on dit, que *le temps s'eſt modéré*, que *le froid*, que *le chaud commence à ſe modérer*; pour dire, qu'il y a du relâchement dans le temps, de la diminution dans le froid, dans le chaud.

SE MODÉRER, ſe dit auſſi dans le ſens figuré, & ſignifie ſe poſſéder, ſe contenir. *Le philoſophe ſait ſe modérer dans la proſpérité comme dans l'adverſité.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Le pénultième *e* des temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* muet, prend le ſon de l'*e* ouvert, & alonge la ſyllabe.

MODERNE; adjectif des deux genres. *Recens.* Nouveau, récent, qui eſt des derniers temps. Il eſt oppoſé à *ancien* & à *antique.* Il n'a guère d'uſage qu'en parlant des arts & des ſciences, & de ceux qui les cultivent. *Les poëtes modernes. Les ouvrages modernes. Une invention moderne. L'aſtronomie moderne a commencé à Copernic. La géometrie*

moderne eſt la géométrie des infiniment petits.

On appelle *médailles modernes*, celles qui ont été frappées depuis moins de trois cens ans.

Les architectes appellent *architecture moderne*, toutes les manières d'architecture qui ont été uſitées dans l'Europe, depuis les anciens Grecs & Romains, même l'architecture gothique. Cependant l'uſage a emporté que lorſqu'on dit, *un bâtiment moderne*, on entend ordinairement un bâtiment fait ſuivant la manière de bâtir la plus récente, & qu'on dit auſſi dans le même ſens, *bâtir à la moderne. Un bâtiment à la moderne.*

MODERNE, s'emploie encore ſubſtantivement en parlant d'auteurs. Ainſi l'on dit, les *anciens* & les *modernes*; pour dire, les auteurs anciens & les modernes.

On a beaucoup diſputé de la prééminence des anciens ſur les modernes; & quoique ceux-ci aient eu de nombreux partiſans, les premiers n'ont pas manqué d'illuſtres défenſeurs.

MODESNE; ſubſtantif féminin. On donne ce nom dans le commerce à une petite étoffe mêlé de fleuret, de poil, de fil, de laine ou de coton.

MODESTE; adjectif des deux genres. *Modeſtus.* Qui a de la modeſtie, qui eſt retenu dans la manière de ſe conduire & de parler de ſoi.

Une perſonne modeſte agit unîment & ſans façon, ne cherche point à ſe faire valoir, ne mendie point les applaudiſſemens. Quand on lui en donne pour des choſes qui ne les méritent pas, elle n'en eſt que médiocrement touchée; quand on les lui refuſe injuſtement, elle ne ſe fâche pas. Elle n'a point une haute idée de ſon mérite, & elle rend juſtice avec plaiſir au mérite des autres; elle les loue ſans répugnance quand ils ont fait quelque choſe de louable, & entend ſans envie les éloges qu'on leur donne. Il n'y a qu'une ame bien faite qui ſoit capable de ces ſentimens.

On dit quelquefois d'une femme & d'une fille, qu'*elle eſt modeſte*; pour dire, qu'elle a de la pudeur.

On dit auſſi, *avoir des ſentimens modeſtes de ſoi-même, une opinion modeſte de ſoi-même*; pour dire, ne pas préſumer de ſoi.

MODESTE, ſe dit encore de certaines choſes extérieures par leſquelles on juge que quelqu'un eſt modeſte *Un air modeſte. Un regard modeſte. Un maintien modeſte. Une conduite modeſte.*

On appelle *couleur modeſte*, une couleur qui n'eſt pas éclatante. *Le gris eſt une couleur modeſte.*

MODESTEMENT; adverbe. *Modeſtè.* Avec retenue, d'une manière modeſte. *Il parle modeſtement de ſes ouvrages. Elle s'habille modeſtement. Se conduire modeſtement.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne, la troiſième très-brève, & la dernière moyenne.

MODESTIE; ſubſtantif féminin. *Modeſtia.* Retenue dans la manière de ſe conduire, de parler de ſoi. *La modeſtie eſt une eſpèce de vernis qui relève les talens naturels, & qui leur donne du luſtre. Il s'eſt toujours comporté avec beaucoup de modeſtie.*

MODESTIE, ſe prend auſſi quelquefois pour pudeur. *Dans les femmes, la modeſtie a l'avantage d'orner la beauté, & de ſervir de voile à la laideur. Vous tenez des propos qui bleſſent la modeſtie.*

Voyez RETENUE, pour les différences

rences relatives qui en diſtinguent Modestie.

MODICA ; ville d'Italie en Sicile, dans la vallée de Noto, environ à une lieue de la ville de ce nom.

MODICITÉ ; ſubſtantif féminin. *Paucitas.* Petite quantité. *Il règle ſa dépenſe ſur la modicité de ſon revenu. La modicité du prix la lui a fait acheter.* Il ſe dit principalement de ce qui regarde le prix des choſes.

MODIFICATIF, IVE ; adjectif. Qui modifie. *Un terme modificatif. Une phraſe modificative.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement, ſurtout en grammaire, en parlant des termes qui déterminent le ſens des autres. *Les adverbes ſont ordinairement des modificatifs.*

MODIFICATION ; ſubſtantif féminin. *Modificatio.* Modération, reſtriction, adouciſſement d'une propoſition, d'une invention. *Cet acte eſt ſuſceptible de modification. Cette loi avoit beſoin de quelque modification.*

Modification, eſt auſſi un terme didactique qui ſignifie une manière d'être d'une ſubſtance. *Les ſenſations ſont des modifications de l'ame.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & les autres brèves au ſingulier ; mais la dernière eſt longue au pluriel.

MODIFIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voy.* Modifier.

MODIFIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Modificare.* Modifier, adoucir. Il n'eſt guère uſité dans cette acception qu'en parlant des adouciſſemens qu'on apporte à des articles, à des clauſes d'un contrat, d'une ordonnance, &c. *Le Prince modifia la loi.*

Modifier, eſt auſſi un terme didactique qui ſignifie donner un mode, une manière d'être. *La grandeur, la forme, la couleur, l'odeur ſont des accidens qui modifient les corps.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* Verbe.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la pénultième ſyllabe & la rend longue.

MODILLON ; ſubſtantif maſculin & terme d'architecture. Sorte de petite conſole qui ſert à ſoutenir la corniche, & qu'on met principalement ſous la corniche de l'ordre corinthien.

Le modillon eſt ordinairement fait en forme d'un S renverſé & attaché au plafond de la corniche. Il ſépare les intervalles des roſes qu'on y taille ordinairement.

On appelle *modillons en conſole*, ceux qui ont moins de ſaillie que de hauteur, & dont l'enroulement d'en bas en forme de conſole, paſſe ſur les moulures de la corniche, & ſe termine à la friſe. *Modillons à plomb*, ceux qui étant de biais, ne ſont pas d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton, comme on les fait ordinairement. *Modillons rempans*, ceux qui non-ſeulement ſont d'équerre avec la corniche de niveau d'un entablement, mais auſſi avec les deux rampantes d'un fronton. Et *Modillons à contre ſens*, ceux qui repréſentent de front le grand enroulement.

MODIN ; nom d'un ancien bourg de la Paleſtine, dans la Tribu de Dan, fameux pour avoir été la patrie des Maccabées.

MODIQUE ; adjectif des deux genres. *Modicus.* Qui eſt de peu de valeur. *Il n'a qu'un revenu modique. C'eſt une étoffe d'un prix modique.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

MODIQUEMENT; adverbe. *Modicè.* Avec modicité. *Son ouvrage ne fut payé que modiquement.*

MODIUS; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. C'étoit chez les Romains une meſure uſitée pour les grains & autres choſes sèches, laquelle revenoit à huit litrons de Paris.

MODON; ville forte & maritime de Grèce, dans la Morée, à ſix lieues, nord, de Coron, & à 58 lieues, ſud-oueſt, de Napoli de Romanie. C'eſt le Siége d'un Evêque Grec. Bajazet l'enleva en 1498 aux Vénitiens, qui la reprirent en 1686; mais les Turcs y rentrèrent de nouveau en 1715, & ils en ſont aujourd'hui les maîtres.

MODRINGOU; ſubſtantif maſculin. Arbre à feuilles de lentiſque, qui croît au Malabar & en pluſieurs endroits des Indes orientales. Il a environ trente pieds de haut & une braſſe de circonférence. On le cultive dans les jardins & dans les vergers, à cauſe de ſon fruit, qui, ſelon Acoſta, eſt gros comme une rave, long d'un pied, octangulaire, moelleux, blanc en dedans, diviſé en pluſieurs loges & d'un goût agréable. Il contient de petites graines ſemblables à celles de l'ers. Les habitans font des pilules alexipharmaques, du fruit & des racines de cet arbre.

MODRISCH, ou MODRUSCH; c'étoit autrefois une ville conſidérable & épiſcopale du Royaume de Hongrie, dans la Croatie, entre Segna & Carlſtadt, mais les Turcs l'ont dévaſtée & il n'en reſte guère que des ruines.

MODULATION; ſubſtantif féminin. *Modulatio.* C'eſt proprement la manière d'établir & de traiter le mode; mais ce mot ſe prend plus communément aujourd'hui pour l'art de conduire l'harmonie & le chant ſucceſſivement dans pluſieurs modes, d'une manière agréable à l'oreille & conforme aux règles.

Si le mode eſt produit par l'harmonie, c'eſt d'elle auſſi que naiſſent les lois de la *modulation.* Ces lois ſont ſimples à concevoir, mais difficiles à bien obſerver. Voici en quoi elles conſiſtent.

Pour bien moduler dans un même ton, il faut 1°. en parcourir tous les ſons avec un beau chant, en rabattant plus ſouvent les cordes eſſentielles & s'y appuyant davantage: c'eſt-à-dire, que l'accord ſenſible & l'accord de la tonique doivent s'y rencontrer fréquemment, mais ſous différentes faces & par différentes routes, pour prévenir la monotonie. 2°. N'établir de cadences ou de repos que ſous ces deux accords, ou tout au plus ſur celui de la ſous-dominante. 3°. enfin n'altérer jamais aucun des ſons du mode; car on ne peut, ſans le quitter, faire entendre un dièſe ou un bémol qui ne lui appartienne pas, ou en retrancher quelqu'un qui lui appartienne.

MODULE; ſubſtantif maſculin & terme d'Architecture. Certaine meſure qu'on prend pour régler les proportions d'un ordre d'Architecture. C'eſt ordinairement le diamètre inférieur des colonnes ou des pilaſtres. Le *module de Vignole*, qui ſe meſure ſur le demi-diamètre de la colonne, eſt diviſé en douze parties pour les ordres toſcan & dorique, & en dix-huit pour les trois autres ordres. Le module de *Palladio*, de *Scamozzi*, de *Chambrai*, de *Desgodets*, ſe prend auſſi ſur le de-

mi-diamètre de la colonne, & il eſt diviſé en trente parties.

MODULE, ſe dit auſſi du diamètre d'une médaille. Les médailles du petit bronze ſont d'un moindre module que celles du grand & du moyen bronze, & les quinaires ſont de toutes les médailles celles du plus petit module.

MODULE, eſt encore un terme d'Algèbre & de Géométrie, dont quelques Auteurs ont fait uſage pour déſigner la ligne qu'on prend pour ſouſtangente de la logarithmique dans le calcul des logarithmes.

MODULER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Muſique. Former un chant ſuivant les règles de la modulation. *Voyez* MODULATION.

MODZYR; ville de Pologne, dans le grand Duché de Lithuanie, ſur le Pripecz, à 25 lieues, oueſt, de Rohaczow.

MOÈDE; ſubſtantif féminin. Monnoie d'or de Portugal, qui revient à la piſtole d'Eſpagne. Il y a des doubles & demi-moèdes.

MOELLE; ſubſtantif féminin. *Medulla.* Subſtance graſſe, jaunâtre, douce & d'une certaine conſiſtance, qui remplit la cavité des gros os: elle diffère du ſuc médullaire, en ce que le ſuc médullaire eſt une ſubſtance plus molle, & qui remplit les petites cavités qu'on obſerve dans les extrémités des os; mais il eſt vraiſemblable que ces ſubſtances ſont les mêmes, & que le ſuc médullaire n'eſt que plus fluide pour pouvoir pénétrer dans les plus petites cellules, ou cavités des os.

La moelle n'a pas le même degré de conſiſtance dans tous les os longs: on la trouve mollaſſe dans quelques-uns. Elle ſemble à la première vûe une maſſe informe & ſans organiſation; mais en la conſidérant de plus près, on connoît aiſément qu'elle réſulte d'un amas de véſicules membraneuſes, très-nombreuſes & très-délicates, qui communiquent les unes dans les autres, & qui ſont gonflées d'un ſuc graiſſeux. Ce ſuc eſt analogue à la graiſſe du reſte du corps; il a une ſaveur douce, & qui n'eſt point déſagréable; il eſt, dit-on, très-nourriſſant. Une membrane très-fine enveloppe en commun toutes ces cellules, & on trouve qu'elle eſt adhérente à la ſurface des grandes cavités internes des os, auxquelles elle ſert de périoſte: elle eſt fort ſenſible par un grand nombre de nerfs qui s'y diſtribuent avec les vaiſſeaux ſanguins. C'eſt de ces vaiſſeaux que tranſſude le ſuc graiſſeux qui s'acccumule dans les véſicules, par le même mécaniſme que la graiſſe dans les cellules du tiſſu adipeux.

Cette maſſe, dans les grandes cavités des os, eſt ſoutenue de façon à s'affaiſſer ſur elle-même par un tiſſu particulier, nommé *tiſſu réticulaire*, lequel eſt fait de pluſieurs filamens oſſeux, qui traverſent la moelle, & vont s'attacher d'un côté de la cavité à l'autre; ils ſont couverts comme d'un périoſte, par des productions de la membrane qui environne la moelle. Le ſuc qui remplit les cellules des extrémités des os ronds, & celles du tiſſu ſpongieux des os plats, eſt de même nature; il eſt cependant plus liquide que la moelle; il paroît auſſi plus rouge, parceque les membranes qui le renferment & qui tapiſſent les cellules oſſeuſes, ſont par proportion parſemées d'un bien plus grand nombre de vaiſſeaux ſanguins. Selon le langage ordinaire, on appelle

moelle, la maſſe du ſuc huileux contenu dans les cellules qui le renferment.

La moelle ſert 1°. à remplir le dedans des grands os qui doivent être creux, pour être moins peſans. 2°. Elle donne de la ſoupleſſe aux parties qu'elle arroſe; elle les rend moins caſſantes; elle en favoriſe l'accroiſſement; chez les vieillards, la moelle n'a pas tant de conſiſtance ni d'onctuoſité; elle n'eſt plus qu'une maſſe fluide & ſéreuſe, incapable de produire les effets qu'elle produit dans les jeunes gens. Auſſi les os ſont-ils beaucoup plus caſſans chez les premiers. 3°. La moelle nourrit les os, comme la graiſſe nourrit les autres parties; elle diminue dans les maladies, comme la graiſſe, & dans de violens exercices, de même qu'elle.

Il y a des circonſtances où l'on ne trouve point ou preſque point de moelle dans les animaux. Les anciens & le vulgaire de nos jours attribuent cet effet à la lune. Mais les perſonnes inſtruites ſont bien revenues de ces rêveries. Il eſt naturel de penſer que cette diminution de la moelle dépend des mêmes cauſes qui produiſent l'amaigriſſement; ſavoir, le travail, la vieilleſſe, les maladies, les chagrins, &c.

On appelle *moelle allongée* ou *moelle épinière*, cette continuation du cerveau qui ſe prolonge dans la cavité de toutes les vertèbres, depuis le cervelet juſqu'à l'os ſacrum.

MOELLE, ſe dit auſſi du dedans de certains arbres, comme le ſureau, le figuier, l'aubépine, &c.

MOELLE, ſe dit encore du dedans d'un bâton de caſſe. *De la moelle de caſſe.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui par adreſſe ou autrement ruine une perſonne, en tirant peu à peu tout ce qu'il en peut tirer, qu'*il lui tire juſqu'à la moelle des os*, qu'*il la ſuce juſqu'à la moelle des os*.

MOELLEUX, EUSE; adjectif. *Medullâ inſtructus.* Rempli de moelle. *Un os moelleux. Le figuier eſt une plante moelleuſe.*

On dit figurément, qu'*un diſcours eſt moelleux*; pour dire, qu'il eſt plein de ſens & de bonnes choſes.

On dit auſſi figurément, qu'*une étoffe eſt moelleuſe*; pour dire, qu'elle a du corps & qu'elle eſt douce quand on la manie.

On appelle *voix moelleuſe*, une voix pleine, douce, & qui n'a rien d'aigre ni de dur. Et *vin moelleux*, un vin qui a beaucoup de corps, & qui flatte agréablement le goût.

MOELLEUX, en termes de Peinture, ſignifie doux & agréable. Il ſe prend auſſi ſubſtantivement. Le *moelleux* dans le deſſein ſignifie ce coulant des contours, cette douceur dans les traits qui les empêche de trancher ſenſiblement.

Un coloris moelleux eſt celui où le clair obſcur eſt bien entendu, où les couleurs graſſes, nourries & bien fondues, rendent la fraîcheur & la délicateſſe de la chair, ſuivant l'âge & le ſexe. Une touche moelleuſe eſt celle où les couleurs ſont bien noyées & bien adoucies.

MOELLON; ſubſtantif maſculin. Sorte de pierre qu'on emploie aux fondemens, aux murs médiocres & au remplage des gros murs. Le plus propre à bâtir eſt celui qui eſt ferme, âpre, plat & de bonne aſſiète. On eſtime beaucoup celui qui vient des carrières d'Arcueil, parce qu'il eſt fort dur.

MOELLON BLANC; c'eſt ſelon les Ou-

vrières, un plâtras au lieu de moellon : ce qui eſt un défaut ou une mal-façon.

MOELLON BLOQUI, ſe dit d'un moellon fort informe, de l'eſpèce de celui qu'on nomme *meulière*, & qui par conſéquent ne peut être équarri, & qu'on ne ſauroit poſer qu'à bain de mortier, & au refus du marteau. On nomme ce moellon en quelques endroits *tête de chèvre*.

MOELLON D'APPAREIL, ſe dit d'un moellon qui eſt équarri comme un petit carreau de pierre, & proprement piqué, pour être employé à parement apparent, & mis bien en liaiſon dans un mur de face.

MOELLON DE PLAT, ſe dit d'un moellon qui eſt poſé ſur ſon lit dans les murs qu'on érige à plomb.

MOELLON EN COUPE, ſe dit d'un moellon poſé de champ dans la conſtruction des voûtes.

MOELLON GISANT, ſe dit du moellon qui a le plus de lit, qui eſt le mieux fait, & où il y a le moins à tailler pour le façonner.

MOELLON PIQUÉ, ſe dit d'un moellon qui après avoir été ébouſiné, eſt piqué juſqu'au vif avec la pointe du marteau. Il ſert pour les voûtes, les puits, &c.

On appelle *moellons*, dans les manufactures des glaces, des pierres qui ſervent à adoucir les glaces de petit volume.

Il y en a de deux ſortes : les moellons d'aſſiète, & les moellons de charge.

On nomme *moellon d'aſſiète*, une pierre de liais d'environ deux pieds de long, dix-huit à vingt pouces de large, & deux à trois d'épaiſſeur, ſous laquelle on maſtique avec du plâtre une des glaces qu'on veut adoucir.

Le *moellon de charge* eſt une pierre commune dont celle de liais eſt couverte pour lui donner plus de poids & de force dans le frottement ; il eſt de la figure d'un moellon d'aſſiète, mais épais & auſſi peſant qu'il eſt convenable pour qu'un ſeul ouvrier puiſſe le mouvoir & tourner de tout ſens ſur la glace de deſſous. Quatre gros boutons ou boules de bois poſées aux quatre coins ſervent à le tenir pour lui donner le mouvement.

MOELLONNIER ; ſubſtantif maſculin & terme de carriers. C'eſt le plus petit des coins dont on ſe ſert dans les carrières pour diviſer la pierre.

MŒRIS ; nom d'un fameux lac d'Égypte, qui avoit dix à douze lieues de circonférence, & qui avoit été fait de main d'homme pour obvier aux irrégularités des inondations du Nil.

Ce lac communiquoit au Nil par le moyen d'un canal qui avoit plus de quinze ſtades, ou quatre lieues de longueur, & cinquante-ſept pieds de largeur. De vaſtes écluſes ouvroient & le canal & le lac, ou les fermoit ſelon le beſoin.

La pêche dans ce lac valoit aux Princes beaucoup d'argent ; mais ſa principale utilité étoit pour réprimer les trop grands débordemens du Nil. Au contraire quand l'inondation étoit trop baſſe & menaçoit de ſtérilité, on tiroit de ce même lac par des coupures & des ſaignemens, une quantité d'eau ſuffiſante pour arroſer les terres. C'eſt donc en conſidérant l'utilité de ce lac, que Hérodote a eu raiſon d'en parler avec admiration, de le préférer aux pyramides, au labyrinthe, & de le regarder comme le plus beau & le plus précieux

de tous les ouvrages des Rois d'Égypte.

MŒSIE; nom d'une ancienne contrée de l'Europe, à l'orient de la Pannonie. Pline & Ptolémée ont décrit la Mœsie, les peuples & les fleuves qu'elle contenoit. Selon Pline, les frontières de la Mœsie prenoient depuis le confluent du Danube & de la Save, où étoit la ville de Taurinum, jusqu'à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin; de façon que le Danube étoit au nord, les montagnes de Dalmatie faisoient la borne au midi, de même qu'une grande partie du mont Hæmus, qui séparoit cette contrée de la Macédoine & de la Thrace. Ptolémée distingue la Mœsie en haute & basse, ou en supérieure & en inférieure, & ne diffère de Pline qu'en ce qu'il étend la basse Mœsie jusqu'à l'embouchure du Borysthène.

La haute Mœsie est appelée *Mirsi* par Leunclavius; *Servie* par Lazius; *Moldavie* par Taurinus; *Walachie* par Sabellicus, *Hongrie* par Tzetzès.

La basse Mœsie est nommée *Bulgarie* par divers auteurs. Dans Jornandès, elle a le nom de *Scythie mineure*, & celui de *Scythie de Thrace* dans Zozime: Ovide l'appelle simplement *Scythie*, & d'autres l'ont nommée *Pontique maritime*.

MŒUF; terme de Grammaire. *Voy.* MODE & VERBE.

MŒURS; substantif féminin pluriel. *Mores*. Habitudes naturelles ou acquises pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie.

Femmes, dit l'illustre citoyen de Genève, voulez-vous inspirer l'amour des bonnes mœurs à vos filles? Sans leur dire incessamment, *soyez sages*, donnez leur un grand intérêt à l'être; faites-leur sentir tout le prix de la sagesse, & vous la ferez aimer. Il ne suffit pas de prendre cet intérêt au loin dans l'avenir; montrez-leur dans le moment même, dans les relations de leur âge, dans le caractère de leurs amans; dépeignez-leur l'homme de bien, l'homme de mérite; apprenez-leur à le reconnoître, à l'aimer, & à l'aimer pour elles; prouvez-leur qu'amies, femmes ou maîtresses, cet homme seul peut les rendre heureuses. Amenez la vertu par la raison; faites-leur sentir que l'empire de leur sexe & tous ses avantages, ne tiennent pas seulement à la bonne conduite, à ses mœurs, mais encore à celles des hommes; qu'elles ont peu de prise sur des ames viles & basses, & qu'on ne sait servir sa maîtresse, que comme on sait servir la vertu. Soyez sûres qu'alors en leur dépeignant les mœurs de nos jours, vous leur en inspirerez un dégoût sincère; en leur montrant les gens à la mode, vous les leur ferez mépriser, vous ne leur donnerez que de l'éloignement pour leurs maximes, que aversion pour leurs sentimens, que dédain pour leurs vaines galanteries; vous leur ferez naître une ambition plus noble, celle de regner sur des ames grandes & fortes, celle des femmes de Sparte, qui étoit de commander à des hommes.

On dit suivant une formule reçue, *un certificat de vie & de mœurs*. *Faire information de vie & de mœurs*.

On dit, qu'*un homme a des mœurs*; pour dire, qu'il a de bonnes mœurs. Et qu'*il n'a point de mœurs*; pour dire, qu'il en a de mauvaises.

On dit proverbialement, *les honneurs changent les mœurs*; pour dire,

qu'on s'oublie d'ordinaire dans la prospérité.

Mœurs, se prend aussi pour la manière de vivre, pour les inclinations, les coutumes, les façons de faire, & les lois particulières de chaque nation.

Les mœurs simples & suivies, dit M. Duclos, ne se trouvent que parmi les peuples que la raison & l'équité ont policés, & qui n'ont pas encore abusé de l'esprit pour se corrompre. Les peuples policés valent mieux que les peuples polis. Chez les Barbares, les lois doivent former les mœurs : chez les peuples policés, les mœurs perfectionnent les lois, & quelquefois y suppléent; une fausse politesse les fait oublier. L'état le plus heureux seroit celui où la vertu ne seroit pas un mérite. Quand elle commence à se faire remarquer, les mœurs sont déjà altérées ; & si elle devient ridicule, c'est le dernier degré de la corruption.

Pour se faire une idée des mœurs du François, c'est dans Paris qu'il faut l'étudier, parcequ'il y est plus françois qu'ailleurs. Les occupations y sont différentes de celles de la province ; l'oisiveté même ne s'y ressemble pas : l'une est une langueur, un engourdissement ; une existence matérielle ; l'autre est une activité sans dessein, un mouvement sans objet. On sent plus à Paris qu'on ne pense, on agit plus qu'on ne projète, on projète plus qu'on ne résout. On n'estime que les talens & les arts de goût ; à peine a-t-on l'idée des arts nécessaires, on en jouit sans les connoître.

Les liens du sang n'y décident de rien pour l'amitié ; ils n'imposent que des devoirs de décence ; dans la province ils exigent des services : ce n'est pas qu'on s'y aime plus qu'à Paris, on s'y hait souvent davantage, mais on y est plus parent : au lieu que dans Paris, les intérêts croisés, les événemens multipliés, les affaires, les plaisirs, la variété des sociétés, la facilité d'en changer, toutes ces causes réunies empêchent l'amitié, l'amour, ou la haine d'y prendre beaucoup de consistance.

Il règne à Paris une certaine indifférence générale qui multiplie les goûts passagers, qui tient lieu de liaison, qui fait que personne n'est de trop dans la société, que personne n'y est nécessaire : tout le monde se convient, personne ne se manque. L'extrême dissipation où l'on vit, fait qu'on ne prend pas assez d'intérêt les uns aux autres, pour être difficile ou constant dans les liaisons.

On se recherche peu, on se rencontre avec plaisir, on s'accueille avec plus de vivacité que de chaleur ; on se perd sans regret ou même sans y faire attention.

Les mœurs sont à Paris ce que l'esprit du gouvernement fait à Londres ; elles confondent & égalent dans la société les rangs qui sont distingués & subordonnés dans l'Etat. Tous les Ordres vivent à Londres dans la familiarité, parceque tous les citoyens ont besoin les uns des autres ; l'intérêt commun les rapproche.

Les plaisirs produisent le même effet à Paris ; tous ceux qui se plaisent se conviennent, avec cette différence que l'égalité qui est un bien, quand elle part d'un principe du gouvernement, est un très-grand mal, quand elle ne vient que des mœurs, parceque cela n'arrive jamais que par corruption.

Le grand défaut du François est

d'avoir toujours le caractère jeune; par-là il eſt ſouvent aimable, & rarement ſûr; il n'a preſque point d'âge mur, & paſſe de la jeuneſſe à la caducité. Nos talens dans tous les genres s'annoncent de bonne heure; on les néglige long-temps par diſſipation; & à peine commence-t-on à vouloir en faire uſage, que leur temps eſt paſſé. Il y a peu d'hommes parmi nous qui puiſſent s'appuyer de l'expérience.

D'un autre côté, le François paroît être le ſeul peuple dont les mœurs peuvent ſe dépraver, ſans que le fond du cœur ſe corrompe, ni que le courage s'altère; il allie les qualités héroïques avec le plaiſir, le luxe & la molleſſe: ſes vertus ont peu de conſiſtance, ſes vices n'ont point de racine. Le caractère d'Alcibiade n'eſt pas rare en France. Le déréglement des mœurs & de l'imagination ne donne point atteinte à la franchiſe, à la bonté naturelle du François: l'amour propre contribue à le rendre aimable; plus il croit plaire, plus il a de penchant à aimer. La frivolité qui nuit au développement de ſes talens & de ſes vertus, le préſerve en même temps des crimes noirs & réfléchis. La perfidie lui eſt étrangère, & il eſt bientôt fatigué de l'intrigue. Le François eſt l'enfant de l'Europe; ſi l'on a quelquefois vu parmi nous des crimes odieux, ils ont diſparu plutôt par le caractère national, que par la ſévérité des lois.

En termes de poëſie, on dit, que *les mœurs ſont bien gardées dans une tragédie, dans un poëme*; pour dire, qu'on y a bien obſervé ce qui concerne les coutumes du pays & du temps dont il eſt queſtion, ou le caractère des perſonnages qui ſont introduits dans le poëme.

Ariſtote, remarque un Académicien, demande quatre qualités dans les mœurs des perſonnages poëtiques: qu'elles ſoient *bonnes*, *convenables*, *reſſemblantes* & *égales*. On peut ajouter & *variées* dans les différens acteurs.

Par *bonté de mœurs*, les uns entendent ſimplement la conformité des actions & des diſcours d'un acteur avec l'opinion qu'on a conçue de lui: ainſi, que Néron ſe montre cruel, Tibère ſoupçonneux, Sinon fourbe, Mezence impie, le Diable blaſphémateur, leurs mœurs ſont bonnes. Mais cette qualité ne doit-elle point ſe nommer *vérité* plutôt que *bonté*?

Corneille croit que c'eſt le caractère brillant & élevé d'une habitude vertueuſe ou criminelle, ſelon qu'elle eſt propre & convenable à la perſonne qu'on introduit, & en ce ſens Cléopatre même dans Rodogune, quoique ce ſoit un monſtre en fait de mœurs, a la bonté poëtique. Mais pourquoi abuſer des termes? Cette prétendue bonté n'eſt que de la force. On ſait que les tableaux poétiques de vertus ou de vices, doivent avoir cette qualité. La poëſie ne ſouffre rien de médiocre.

D'autres enfin penſent que la bonté dont il s'agit ici, eſt une bonté légale, c'eſt-à-dire, la conformité des mœurs avec la loi naturelle, qui commande la vertu & proſcrit le vice. Le terme *d'Ariſtote* ſemble ſignifier particulièrement cette eſpèce de bonté. C'eſt une certaine droiture d'ame qui porte l'homme à l'équité & à la bienveillance: mais droiture qui peut ſe rencontrer avec des fautes conſidérables, même avec des crimes, pourvu que ce ſoit des crimes où l'on tombe par imprudence,

imprudence, par foibleſſe, par emportement. Il n'y a pas un Héros d'Homère qui ſoit méchant ou vicieux par caractère ou par principe. Cependant il n'y en a pas un qui n'ait quelque défaut ; ce ne ſont, il eſt vrai, que des écarts, ou des excès de leur qualité dominante qui eſt toujours une vertu ; mais ce ne ſont pas moins des défauts. Peut-être que par cela même ſes Héros n'en ſont que plus touchans pour nous. Virgile a fait du ſien un homme parfait. Il eſt pieux envers les Dieux, envers ſon père ; il a de la tendreſſe pour ſa femme, qu'il va chercher ſeul au milieu d'une ville livrée aux ennemis ; pour ſon fils, pour qui il fait l'impoſſible. Il eſt bon envers ſes compagnons qu'il veut rendre heureux ; envers ſes ennemis mêmes qu'il voudroit conſerver tous. Il eſt brave guerrier, ſage légiſlateur, bon père, bon roi, bon maître. Mais cet homme eſt un prodige plutôt qu'un homme, ſon portrait paroît fait à plaiſir. On l'admire d'une admiration froide, & telle qu'on l'a pour les choſes qui ſont trop loin de nous. Homère n'auroit-il pas pu s'il l'eût voulu, mettre dans le même Héros la prudence de Neſtor, la fineſſe d'Ulyſſe, la dignité d'Agamemnon, & la valeur d'Achille ? Ne voulant faire que bien, il a fait peut-être beaucoup mieux que le poëte latin. Son Héros eſt jeune, le plus vigoureux & le plus brave de l'armée ; il eſt ſi beau que déguiſé & mêlé dans une troupe de jeunes Princeſſes, un homme auſſi fin qu'Ulyſſe, a beſoin d'un ſtratagème pour le reconnoître : ce qui rend ſa valeur plus touchante. Il a le cœur grand & bon, il aime les peuples, il connoît l'amitié, il reſpecte les Dieux ; mais avec ce beau naturel, avec ces qualités héroïques, il eſt bouillant & colère ; ſon feu l'emporte au-delà des bornes. Il a tort quelquefois. Cependant tel qu'il eſt on l'admire, on l'aime ; & on l'aimeroit moins ſans doute s'il étoit plus parfait, parcequ'il ſeroit moins vrai, plus compoſé, moins ingénu.

Voilà donc le modèle tracé. Qu'en général les perſonnages poétiques ſoient bons, mais d'une bonté qui ſouffre quelque écart ou quelque excès paſſager, dans le genre de la vertu qui fait la baſe des mœurs. Si par haſard le poëte ſe trouve dans le cas de peindre des mœurs mauvaiſes, que cette méchanceté ſoit, 1°. dans l'excès habituel d'une qualité noble & héroïque, c'eſt à-dire, qu'il ſuppoſe dans l'ame de l'élévation & de la force. 2°. Qu'il y ait dans le motif ou dans le principe de l'action, quelque circonſtance qui en diminue l'atrocité. Cléopatre eſt horrible ; mais c'eſt une rivale dont elle veut ſe venger, & à qui elle ne peut ſe réſoudre de céder un trône qui la rendroit ſa ſujette. Athalie eſt cruelle ; mais elle a lieu elle-même de craindre pour ſa couronne & pour ſa vie. Cinna eſt injuſte ; mais c'eſt ſa maîtreſſe qui le veut. C'eſt tantôt un préjugé qui aveugle, une paſſion qui emporte, une erreur qui ſéduit. Il n'eſt pas juſqu'à l'affreuſe Œnone que le public déteſte quand il voit les ſuites horribles de ſa calomnie, qui n'adouciſſe l'atrocité de ſon crime par le motif. Elle ne voyoit point d'autre remède pour ſauver ſa maîtreſſe qui périſſoit : c'étoit un coup de déſeſpoir. Par où l'on voit que l'art pour plaire tend de lui-même à la bonté des mœurs, parceque ſans doute c'eſt le penchant

le plus naturel du cœur humain.

Les mœurs ſeront *convenables*, c'eſt-à-dire, que les perſonnages parleront & agiront ſelon leur ſexe, leur âge, leur état, ſelon leur caractère, leur éducation, leurs paſſions, ſelon leur ſiècle, leur pays, leur gouvernement, & d'après l'hiſtoire ou la renommée, ou l'opinion reçue.

Mais ſi c'eſt un caractère extrêmement neuf, comme celui de quelque Zaïre qui ne ſoit connue ni par la fable ni par l'hiſtoire, dont on n'ait aucune ſorte d'idée, établiſſez les une bonne fois par des traits frappans, & qu'ils ſe montrent enſuite toujours conformes à ce qu'ils ont paru être la première fois : c'eſt le précepte d'Horace.

Les mœurs ſeront *reſſemblantes* ſi elles ont, dit Ariſtote, la bonté & la convenance, c'eſt-à-dire, ſi elles forment des peintures qui ne puiſſent être propres qu'aux perſonnages qu'on introduit.

Les mœurs ſeront *égales* ſi elles ſe ſoutiennent partout dans le même fond de couleur, ſi elles ne paſſent pas d'un genre à un autre genre. Souvent dans les gradations les Poëtes paſſent les limites. Ils ne le peuvent que dans les accès violens des paſſions, où les plus ſages oublient leurs mœurs & ſortent de leur caractère. A chaque trait, à chaque mot le Poëte doit donc ſe demander ſi ſon héros a pu agir ou parler ainſi. Souvent l'auteur trop plein de lui-même, fait entrer ſon humeur, ſes goûts, ſes paſſions, ſon eſprit, dans le portrait de ſon héros.

Il eſt aiſé de reconnoître dans un poéme la bonté des mœurs ; mais comment juger ſi elles ſont convenables & reſſemblantes, à moins qu'on n'ait connu auparavant les perſonnages.

Il faut les avoir connus ſans doute : on ne peut juger de la reſſemblance d'un portrait ſi l'on n'a point vu le modèle. Auſſi la plupart des portraits poëtiques ont-ils leur modèle. On tire les ſujets de l'hiſtoire ou de la fable : c'eſt la généroſité d'Auguſte, la valeur d'Achille, le triomphe de Henri le Grand : c'eſt la jalouſie de Junon ou la rage de Médée, & on les peint d'après la renommée qui guide le pinceau de l'artiſte & la déciſion des Juges. Si quelquefois le Poëte plus hardi tire ſes ſujets de l'imagination, ſans autre appui que les idées générales qu'on a de la vraiſemblance & de la poſſibilité ; alors l'art conſiſte à établir une bonne fois, comme on l'a déjà dit, & par des traits frappans, le caractère & les mœurs des héros inconnus, & à les montrer dans la ſuite toujours tels qu'ils ont paru la première fois.

Ces traits frappans ſeront les actions mêmes & les diſcours des héros. Rien ne marque plus la diſette d'un artiſte, que de le voir recourir à l'éthopée, c'eſt-à-dire, à des deſcriptions oratoires des mœurs de ſes héros. Car de deux choſes l'une, ou l'acteur ſera bien peint par ſa propre conduite, ou il le ſera médiocrement : s'il l'eſt bien, à quoi bon cette eſpèce d'inſcription, cette annonce ? Un Peintre habile qui a peint un cheval, un rocher, une maiſon, écrit-il au bas le nom de ce qu'il a peint ? Si la peinture n'eſt point caractériſée par elle-même, briſez vos pinceaux, jetez vos couleurs, lui dira-t-on ; ni les Dieux, ni les hommes ne permettent aux Poëtes d'être médiocres. Dans quel endroit Virgile

a-t-il fait le caractère de Didon ou celui d'Énée, ou celui de Turnus ? Les caractères de ces Héros s'échappent de tous côtés dans leur conduite. La piété d'Énée s'annonce dès le commencement, & ſon caractère doux & humain. La paſſion de Didon ſe montre auſſi-tôt qu'Énée paroît; & il en eſt ainſi des autres. Et Ménédème dans Térence, & le Miſantrope dans Molière, & Horace dans Corneille, tous ces auteurs n'ont que faire du pinceau du Poëte ; ils ſe montrent eux-mêmes ; l'original vaut toujours mieux que le portrait.

La cinquième qualité eſt que les mœurs ſoient *variées* dans les différens perſonnages, afin qu'elles ſe donnent mutuellement du relief & de l'éclat. Elles peuvent ſe varier de trois manières, ou dans la même eſpèce, & ſeulement par la différence des degrés : ainſi Ajax, Diomède, Achille, Hector, ont tous la valeur, mais ils ont des degrés différens ; ou par l'addition d'une autre qualité qui, ſans être dominante, altère l'eſpèce : ainſi Ajax eſt plus dur, Diomède plus brave, Achille plus violent, Hector plus humain ; cependant leur qualité dominante à tous eſt la valeur. Priam & Neſtor ſont ſages & prudens ; mais le premier eſt timide, tremblant ; l'autre eſt plus ferme. Enfin les mœurs ſont oppoſées par la différence même de l'eſpèce. Mition donne tout, Demée refuſe tout. L'un des deux caractères tranche l'autre nettement. Ceux-ci ſont les moins difficiles à marquer. Ils ont d'abord le brillant de l'antithèſe ; mais bientôt, comme elle ils ont le ſort des choſes trop éclatantes ; ils touchent moins que les autres, parceque l'art y paroît trop, & que l'eſprit connoiſſant un côté, voit déjà ce qu'il va y avoir de l'autre.

On dit auſſi en peinture, *que les mœurs ſont bien gardées dans un tableau ;* pour dire, que les figures y ſont repréſentées de la manière qui convient au temps de l'hiſtoire qui en eſt le ſujet. Et dans un ſens contraire on dit qu'*elles n'y ſont pas gardées.*

Dans le Didactique, on dit, *les mœurs des animaux ;* pour dire, les inclinations des différentes eſpèces d'animaux, & tout ce qui regarde leur économie.

Ce monoſyllabe eſt long.

MOFETTE ; *voyez* MOUFETTE.

MOGADOR ; île & château d'Afrique, au Royaume de Maroc, près du cap d'Ozem. On croit que c'eſt l'île Érithrée des anciens. Il y a des mines d'or & d'argent dans le voiſinage.

MOGOL ; *voyez* INDOSTAN.

On appelle *Grand Mogol*, l'Empereur ou Souverain de l'Indoſtan.

MOGOLISTAN, ou EMPIRE DU MOGOL ; *voyez* INDOSTAN.

MOGUERA ; ville d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, ſur le Tinio, environ à une lieue de l'embouchure de cette rivière dans le golfe de Cadix.

MOHABUT ; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans le commerce, à une toile de coton de couleur, qui vient des Indes orientales en pièces de ſept aunes & demie de longueur.

MOHASCAR ; ville d'Afrique, au Royaume de Trémécen, dans la province de Beni-Arax.

MOHATRA ; adjectif qui ſe dit d'un contrat ou marché uſuraire par lequel un marchand vend très-cher à

crédit, ce qu'il rachète auſſi-tot à vil prix, mais argent comptant.

Ces contrats ſont prohibés par toutes les lois : l'ordonnance d'Orléans, article 141, défend à tous marchands & autres, de quelque qualité qu'ils ſoient, de ſuppoſer aucun prêt de marchandiſe appelé *perte de finance*, qui ſe fait par revente de la même marchandiſe à perſonnes ſuppoſées, à peine de punition corporelle & de confiſcation de biens.

MOHATZ ; bourg de la baſſe Hongrie, dans le comté de Baraniwar, au confluent de la Coraſſe & du Danube. Il eſt connu par deux fameuſes batailles qui s'y livrèrent en 1526 & 1687 ; la première par Soliman II contre Louis Roi de Hongrie, qui y perdit 22 mille hommes & la vie ; & la ſeconde par le Prince de Lorraine contre l'armée Turque qui y fut défaite avec perte de 12 mille hommes de ſon artillerie & de ſes équipages.

MOHILOW ; ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans le Palatinat de Mſciſlaw, ſur le Boryſthène, environ à neuf lieues au-deſſous d'Orſa.

MOHOCKS, ou MOHAWKS ; (les) c'eſt ainſi qu'on nomme une nation de Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale, qui habitent la nouvelle Angleterre. Ils ne ſe vêtiſſent que des peaux des bêtes qu'ils tuent à la chaſſe ; ce qui leur donne un aſpect très-effrayant ; ils ne vivent que de pillage, & traitent avec la dernière cruauté ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains ; mais ils ne ſont, dit-on, rien moins que braves lorſqu'on leur oppoſe de la réſiſtance ; on aſſure qu'ils ſont dans l'uſage d'enterrer tout vifs leurs vieillards, lorſqu'ils ne ſont plus propres aux brigandages & aux expéditions. En 1712 il s'éleva en Angleterre une troupe de jeunes débauchés qui prenoient le nom de *Mohoks* ; ils parcouroient les rues de Londres pendant la nuit, & faiſoient éprouver toutes ſortes de mauvais traitemens à ceux qu'ils rencontroient dans leurs courſes nocturnes.

MOI ; ſubſtantif des deux genres. *Ego*. Pronom de la première perſonne, & dont nous eſt le pluriel. On voit par cette définition que *moi* eſt un parfait ſynonyme réel de *je* & de *me* ; mais ce n'eſt pas un ſynonyme grammatical, puiſqu'il s'emploie indifféremment, & que dans aucun cas il ne peut être remplacé ni par *je* ni par *me*. Voilà ce qui ſera éclairci par le détail ſuivant.

Moi, eſt l'appoſition de *je*, ſoit qu'il vienne après le verbe, comme dans ces phraſes, *je dis moi, je prétends moi* ; ſoit qu'il précède *je* & le verbe, comme dans ces phraſes, *moi je dis, moi je prétends. Moi dont il déchire la réputation, je ne lui ai jamais rendu que de bons offices. Moi à qui il fait tant de mal, je cherche toutes les occaſions de le ſervir. Moi ne ſongeant à rien, j'allai bonnement lui dire . . . .*

Quelquefois *je* ne paroît point, mais il eſt ſous-entendu. *Moi, trahir le meilleur de mes amis ! Faire une lâcheté, moi !* Phraſes elliptiques où il eſt aiſé de ſuppléer *je voudrois ! Je pourrois . . . .*

Moi, ſe met de même par appoſition devant ou après *me*. *Voudriez vous me perdre, moi votre allié ? Moi, vous me ſoupçonneriez de . . .*

Il ſe met auſſi par appoſition avec *nous*, lorſqu'il eſt accompagné d'un autre nom ou pronom. *Vous & moi*

nous ſommes contens de notre ſort. Nous irons à la campagne lui & moi. Il eſt venu nous voir mon frère & moi. Dans ces phraſes *moi* & le nom ou pronom qui lui ſont joints, ſont tout enſemble l'appoſition & l'explication de *nous*. Et il faut obſerver que moi étant joint à un autre nom ou pronom, ne doit paroître qu'en ſecond, *vous & moi, un tel & moi*, à moins que le nom auquel il eſt joint, ne ſoit celui d'une perſonne très inférieure. Ainſi un père dira, *moi & mon fils*. Un maître, *moi & mon laquais*.

MOI, eſt encore une ſorte d'appoſition qui détermine les pronoms indéfinis *ce* & *il*. *C'eſt moi qui vous en réponds. Qui fut bien aiſe, ce fut moi. Il y aura lui & moi d'un tel avis. Que vous reſte-t-il? Moi.*

Après une prépoſition il n'y a que *moi* qui puiſſe être le pronom de la première perſonne. *Vous ſervirez-vous de moi? Penſe-t-on à moi? Ils ont affaire de moi. Cela vient de moi. Cela eſt à moi. Cela eſt pour moi. Je prends cela pour moi. Selon moi vous avez raiſon. Vous ſerez rembourſé par moi.*

Il en eſt de même après une conjonction. *Mon frère & moi. Mon frère ou moi. Mon frère auſſi bien que moi. Ni mon frère ni moi. Perſonne que moi.*

Quand le verbe eſt à l'impératif & que le pronom qu'il régit n'eſt point ſuivi de la particule *en*, c'eſt *moi* qu'il faut employer après le verbe, ſoit comme régime ſimple, *louez-moi*; *récompenſez-moi*; ſoit comme régime compoſé où la prépoſition *à* eſt ſous-entendue. *Rendez-moi compte. Dites-moi la vérité.* Et alors *moi* ſe joint au verbe par un trait qu'on nomme *diviſion*.

Quelquefois, mais dans le diſcours familier ſeulement, il ſe met par rédondance, & pour donner plus de force à ce qu'on dit. *Faites-moi taire ces gens-là, donnez leur-moi ſur les oreilles.*

À MOI; ſorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de ſoi. *A moi, à moi ſoldats.*

DE VOUS A MOI; façon de parler dont on ſe ſert pour témoigner à quelqu'un qu'on lui parle avec ſincérité, mais qu'il garde le ſecret. *De vous à moi, c'eſt un pauvre homme. De vous à moi, c'eſt un homme qui ne mérite pas l'opinion qu'on a de lui. De vous à moi je ne crois pas que la choſe réuſſiſſe.*

QUANT A MOI; autre façon de parler dont on ſe ſert pour donner plus d'emphaſe à ce qu'on dit. *Vous en direz ce qu'il vous plaira; quant à moi, je ſais bien ce qui en eſt.* Il n'eſt guère d'uſage. On dit ſimplement, *pour moi je ſais bien ....*

On dit proverbialement & figurément, *ſe mettre ſur ſon quant à moi*; pour dire, prendre un air fier. *On lui a dit une telle choſe, il s'eſt mis ſur ſon quant à moi.* Il eſt ironique.

MOIGNON; ſubſtantif maſculin. Une petite partie ſoit du bras, ſoit de la cuiſſe ou de la jambe, lorſque le reſte eſt coupé. *Un boulet de canon lui emporta la cuiſſe, il ne lui en reſte qu'un moignon.*

MOINAILLE; ſubſtantif féminin. Terme collectif & de mépris dont on ſe ſert pour déſigner tous les Moines. *Les railleries d'Eraſme répandirent ſur la Moinaille un ridicule dont elle n'eſt pas encore revenue.*

MOINDRE, adjectif comparatif des deux genres. *Minor.* Plus petit en étendue. *L'Europe eſt de moindre*

étendue que chacune des autres parties du monde. Le volume de la lune eſt moindre que celui de la terre. Les arbres qui croiſſent dans ce canton, ſont bien moindres en hauteur & en groſſeur, que ceux qu'on cultive à une lieue de là.

MOINDRE, ſignifie auſſi plus petit en ſon genre, ſuivant les différens ſubſtantifs auxquels il ſe joint. *De deux maux il faut choiſir le moindre. C'eſt la moindre obligation qu'il lui ait. Il ne lui pardonneroit pas la moindre faute.*

MOINDRE, ſignifie encore moins conſidérable. *On ne lui laiſſe que la moindre place. La conquête de cette province fut un de ſes moindres exploits. Le velours noir eſt de moindre prix que le cramoiſi.*

MOINDRE, ſignifie auſſi, qui n'eſt pas ſi bon, qui eſt plus mauvais. *Les vins de Brie ſont moindres que ceux de Champagne.*

MOINDRE, s'emploie ſouvent avec l'article, ſoit en parlant des perſonnes, ſoit en parlant des choſes, pour dire, de quelque peu de conſidération que ſoit une perſonne, quelque petite, quelque peu importante que ſoit une choſe. *C'eſt un bâtiment que le moindre Architecte auroit pu entreprendre. Le moindre badinage lui déplaît. Il ſe fâche au moindre mot qu'on lui dit.*

On dit quelquefois familièrement, pour mieux faire ſentir le diminutif, *au moindre petit mot. Le moindre petit ſigne. Le moindre petit bruit.*

MOINDRE, employé avec l'article & précédé d'une négative, ſignifie aucun. *Il ne lui a jamais rendu le moindre ſervice. Je ne lui ai pas la moindre obligation. Il n'y voit pas la moindre apparence de guerre.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MOINE; (François le) Peintre né à Paris en 1688 & mort dans la même ville en 1737. Cet homme célèbre marqua dès ſon enfance un goût décidé pour la peinture. M. Galloche lui montra les principes de ſon art, & de rapides ſuccès juſtifièrent le mérite du maître & de l'élève. Les ouvrages du Guide, de Carle Maratte & de Pierre Cortone, furent ceux auxquels il s'attacha d'une manière plus particulière. Il remporta pluſieurs prix à l'Académie & entra dans ce corps en 1718. Un amateur qui partoit pour l'Italie l'emmena avec lui; il ne reſta qu'une année dans ce pays; mais les études continuelles qu'il y fit d'après les plus grands maîtres, l'élevèrent au plus haut rang: il revint en France avec une réputation formée. Le Moine avoit un génie qui le portoit à entreprendre les grandes machines; il s'étoit déjà diſtingué avant ſon voyage par les peintures qu'il fit au plafond du chœur dans l'égliſe des Jacobins du fauxbourg Saint-Germain. On le choiſit pour peindre à freſque la coupole de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice: il s'acquitta de ce grand morceau avec une ſupériorité qui frappa tous les connoiſſeurs. On ne doit pourtant pas diſſimuler que les figures tombent, parcequ'elles ne ſont pas en perſpective. Ce fut encore Le moine qu'on chargea de peindre à l'huile le grand ſallon qui eſt à l'entrée des appartemens de Verſailles: ce monument qui repréſente l'apothéoſe d'Hercule, eſt un des plus célèbres morceaux de peinture qui ſoit en France. Toutes les figures de cette compoſition, ont un mouvement, un caractère & une variété admirable; la fraîcheur du coloris, la ſavante diſtribution

de la lumière, l'enthouſiaſme de la compoſition, s'y ſont tour à tour eſtimer. Le Cardinal de Fleury, frappé de la beauté de ce plafond, ne put s'empêcher de dire en ſortant de la meſſe avec le Roi : *j'ai toujours penſé que ce morceau gâteroit tout Verſailles.* Le Moine apportoit au travail une activité & une aſſiduité qui altérèrent beaucoup ſa ſanté ; il peignoit fort avant dans la nuit, à la lumière d'une lampe ; la gêne d'avoir eu le corps renverſé pendant les ſept années qu'il employa aux plafonds de Saint-Sulpice & de Verſailles, la perte qu'il fit alors de ſa femme, quelques jalouſies de ſes confrères, beaucoup d'ambition ; enfin le chagrin de voir qu'on ne lui avoit pas accordé, en lui donnant le titre de premier Peintre de Sa Majeſté avec une penſion de quatre mille livres, les avantages dont Charles le Brun avoit joui autrefois dans cette place ; toutes ces circonſtances réunies dérangèrent ſon eſprit. Sa folie étoit mélancolique ; il ſe faiſoit lire l'hiſtoire romaine, & lorſque quelque romain s'étoit tué par une fauſſe idée de grandeur d'ame, il s'écrioit, *ah la belle mort !* ſes deux derniers deſſeins étoient de ces ſujets triſtes. Il avoit un de ces accès de frénéſie lorſque M. Berger, avec lequel il avoit fait le voyage d'Italie, vint le matin, ſuivant leur convention, afin de l'emmener à la campagne où cet ami avoit deſſein de lui faire prendre les remèdes néceſſaires pour ſa ſanté ; mais le Moine hors de lui-même, entendant frapper croit que ce ſont des archers qui viennent pour le ſaiſir, auſſi-tôt il s'enferme & ſe perce de neuf coups d'épée. Dans cet état il eut aſſez de force pour ſe traîner à la porte & l'ouvrit, mais à l'inſtant il tombe ſans vie, offrant à ſon ami le ſpectacle le plus affligeant & le plus terrible. Ce maître avoit un pinceau doux & gracieux, une touche fine, il donnoit beaucoup d'agrément & d'expreſſion à ſes têtes, de la force & de la vivacité à ſes teintes.

MOINE ; ſubſtantif maſculin. *Monachus.* On appelle ainſi celui qui, renonçant au monde & aux ſoins temporels pour ſe livrer plus particulièrement à la pratique des vertus chrétiennes, s'eſt retiré dans un monaſtère.

Les premiers Moines étoient des Hermites qui vivoient ſeuls au fond d'un déſert : tel fut Saint Paul, le premier inſtituteur de la vie érémitique. Saint Antoine, après avoir long-temps pratiqué le même genre de vie, raſſembla quelques diſciples dans le déſert & forma une communauté. Il fut imité par Saint Hilarion, Saint Pacome & les autres fondateurs de l'Etat Monaſtique : la prière & le travail des mains étoient les principales occupations de ces premiers Moines. Leurs celſules étoient un peu éloignées les unes des autres. Ils y demeuroient pendant tout le jour appliqués au travail, & ne ſe voyoient que le ſoir & la nuit aux heures de la prière. Il y avoit de ces Moines qui travailloient à la campagne & ſe levoient comme des ouvriers pour la moiſſon & les vendanges ; mais les plus parfaits trouvoient que ces ſortes de travaux entraînoient trop de diſſipation. Ils demeuroient dans leurs celſules où ils faiſoient des paniers & des nattes de jonc, ouvrages paiſibles, pendant leſquels il pouvoient méditer la ſainte Ecriture & tenir leur eſprit élevé à Dieu. Quelques-uns s'occupoient à copier des livres ;

en un mot il n'y en avoit aucun qui ne s'employât à quelque travail du corps, & l'on regardoit ce point comme ſi néceſſaire, que les Maſſaliens ayant ſoutenu qu'on pouvoit ſuppléer au travail par la prière, furent traités d'hérétiques. Lorſqu'avec le prix de leurs ouvrages ils s'étoient procuré les choſes néceſſaires à la vie, ils diſtribuoient aux pauvres ce qui leur reſtoit, & comme leurs beſoins étoient extrêmement bornés, leur ſuperflu étoit conſidérable. Saint Auguſtin dit que l'on chargeoit ſouvent des vaiſſeaux entiers des aumônes que faiſoient ces Moines. Leur vie, quelqu'auſtère quelle nous paroiſſe, n'étoit cependant point nouvelle ni extraordinaire, ſi l'on en excepte le célibat, le renoncement aux biens temporels & au commerce des hommes. Ils vivoient au reſte en bons chrétiens, & conſervoient la pratique exacte de l'évangile qu'ils voyoient ſe relâcher de jour en jour. Ils vivoient comme avoient vécu les chrétiens de la primitive Egliſe de Jéruſalem, & ne cherchoient point à ſe faire admirer par un genre de vie particulier. » C'étoient de bons » laïques, vivans de leur travail en » ſilence, & s'exerçant à combattre » les vices l'un après l'autre, dit » l'Abbé Fleury. » Ils n'étoient alors engagés dans l'état Monaſtique par aucun autre lien que celui de la ferveur & de la bonne volonté; mais on avoit un ſouverain mépris pour ceux qui rentroient dans le monde ſans aucune raiſon légitime, & l'Egliſe même les mettoit en pénitence. On tiroit quelquefois de leur ſolitude des Moines illuſtres par leur piété pour les élever au Sacerdoce & même à l'Épiſcopat. La vénération que l'on avoit pour les Moines contribua beaucoup à les multiplier. Les déſerts de l'Orient en furent bientôt peuplés. Il y avoit juſqu'à cinquante mille Moines de la ſeule règle de Saint Pacome. Il eſt vrai qu'il étoit alors fort aiſé d'établir des Monaſtères: il ne falloit que des bois & des roſeaux pour conſtruire des cellules dans des lieux inhabités. Il n'étoit pas queſtion de rentes ni de donations. Les Moines n'étoient alors à charge à perſonne, dit l'Abbé de Fleury. Ils ſe rendoient au contraire fort utiles au public par leurs aumônes. Il n'étoit pas même néceſſaire dans ces premiers temps d'avoir la permiſſion des Évêques. Ce ne fut que lorſque les Moines commencèrent à quitter leurs ſolitudes pour s'ingérer dans les affaires eccléſiaſtiques, que le Concile de Chalcédoine défendit d'établir aucun Monaſtère ſans la permiſſion de l'Évêque. Cette prodigieuſe multiplication des Moines leur devint funeſte. Les déſerts ſe trouvant remplis, il leur fallut s'approcher des lieux habités. Saint Jean Chryſoſtôme jugea même à propos de les introduire dans les villes pour l'édification publique; & ce changement ne put ſe faire ſans que l'eſprit de ferveur & de recueillement n'en ſouffrît. Ce relâchement qui fut d'abord preſqu'inſenſible, devint plus conſidérable par la ſuite; & peut-être que dans la décadence générale des mœurs & de la diſcipline des Chrétiens, les Moines auroient conſervé leur première ferveur, ſi abſolument morts au monde, ils fuſſent toujours reſtés enſevelis dans leurs déſerts. Les Moines qui ſe trouvoient voiſins des villes, ſe rendoient à l'égliſe pour y participer aux ſaints myſtères & recevoir les inſtructions de l'Évêque avec les autres

tres fidèles. Ils ſe plaçoient tous enſemble dans un lieu ſéparé & deſtiné pour eux. Dans les Monaſtères trop éloignés il y avoit un Prêtre & quelques Diacres.

Quoique ce fût particulièrement en Orient que la vie monaſtique étoit floriſſante, il y avoit auſſi des Moines en Occident, même avant le temps de Saint Benoît; mais ces Moines n'étoient d'aucun Ordre particulier. Dans le cinquième ſiècle la plupart des Évêques & des Prêtres des Gaules & d'Occident vivoient en Moines, & en portoient l'habit

Dès l'an 1215, les Moines s'étoient tellement multipliés en Europe que le Concile de Latran défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres religieux.

Parmi pluſieurs ſervices que les Moines ont rendus à la ſociété, un des principaux eſt d'avoir conſervé dans des temps de barbarie, le dépôt précieux des lettres. Pendant qu'une ignorance profonde couvroit la face de l'Europe entière, les ſciences réfugiées dans les Monaſtères comme dans leur dernier aſyle, étoient encore cultivées par les Moines. Ce ſont eux qui nous ont tranſmis, par le moyen des copies, les admirables ouvrages de l'antiquité. Nous leur devons la plupart des anciennes hiſtoires; & quoiqu'il ſemble que les Moines cultivent moins les lettres depuis que les ſéculiers les cultivent davantage, cependant il ſe trouve encore dans quelques Congrégations des hommes laborieux & appliqués qui enrichiſſent la littérature par des productions également utiles & ſavantes.

On diſtingue parmi nous les Moines rentés, comme les Chartreux, les Bénédictins, les Bernardins, &c. d'avec ceux qui ſont mendians, comme les Franciſcains. Les premiers s'appellent proprement *Moines* & les autres *Religieux*.

On appelle *Moines blancs*, pluſieurs Ordres religieux, parcequ'ils ſont habillés de blanc: tels ſont les Chanoines réguliers de Saint-Auguſtin, les Prémontrés, les Feuillans, &c. Et l'on appelle *Moines noirs*, d'autres Religieux, parcequ'ils portent des habits noirs: tels ſont les Bénédictins, &c.

Les anciens Moines étoient ſoumis à la juridiction des Ordinaires; les nouveaux Ordres ont tenté de s'y ſouſtraire par des priviléges & des exemptions qu'ils ont de temps en temps obtenus des Papes. Mais le Concile de Trente a ou reſtreint ou révoqué ces priviléges & rappelé les choſes au droit commun; enſorte que les réguliers ne peuvent s'immiſcer dans le miniſtère eccléſiaſtique, ſans l'approbation des Évêques.

Il n'y a dans l'Egliſe grecque qu'un ſeul Ordre de Moines: c'eſt celui de Saint-Baſile; mais cet Ordre eſt prodigieuſement étendu. On compte juſqu'à ſix mille Moines ſur le mont Athos. La pauvreté, l'ignorance, de grands vices joints à de grandes auſtérités; voilà ce qu'on trouve dans ces Moines grecs, dont la plupart ne ſont que des manœuvres & des artiſans habillés en Moines. Leur habit conſiſte dans une ſimple ſoutane noire, ou plutôt d'un brun foncé, attachée avec une ceinture de la même couleur. Ils ont la tête couverte d'un bonnet noir à oreilles dont le deſſus eſt plat. Il y a auſſi une pièce de drap noir attachée au-dedans du bonnet laquelle leur tombe ſur le dos.

On dit proverbialement & figu-

rément, *pour un Moine on ne laiſſe pas de faire un Abbé*, ou *pour un Moine ne faut l'Abbaye*; pour dire, que quand pluſieurs perſonnes doivent concourir à une affaire, & qu'une d'entre elles eſt abſente, ou s'oppoſe à ſa concluſion, les autres ne laiſſent pas de paſſer outre.

La même choſe ſe dit auſſi quand une partie a été faite entre pluſieurs perſonnes, & que quelqu'un manquant à s'y trouver, on ne laiſſe pas pour cela de la faire.

On dit encore proverbialement & figurément, que *l'habit ne fait pas le Moine*; pour dire, que l'on ne doit pas toujours juger des perſonnes par les apparences.

On dit de ceux qu'on n'attend point pour diner & qui cependant devroient venir, qu'*on les attend comme les Moines font l'Abbé*.

On dit proverbialement, *gras comme un Moine*; pour dire, fort gras.

MOINE LAI, eſt le nom qu'on a donné à chaque particulier ou ſoldat invalide auquel le Roi aſſignoit un entretien dans chaque Abbaye de nomination royale, avant qu'on eût bâti l'hôtel royal des Invalides. Depuis la fondation de cet hôtel, il n'y a plus de Moine lai.

On appelle *Moine défroqué*, celui qui après avoir embraſſé l'état monaſtique y a enſuite renoncé pour rentrer dans le monde.

On appelle *moine bourru*, un prétendu fantôme dont les nourrices & gouvernantes font bêtement peur aux enfans. Et de là on appelle *Moine bourru, vrai Moine bourru*, un homme de mauvaiſe humeur. *Il a un Rapporteur qui eſt un vrai Moine bourru*.

MOINE, ſe dit auſſi d'un certain meuble de bois où l'on ſuſpend une ſorte de réchaud plein de braiſe pour chauffer le lit. *A-t-on mis le moine dans le lit?*

MOINE, ſe dit en termes d'Imprimerie, de l'endroit d'une feuille imprimée qui, n'ayant point été touché avec la balle par l'ouvrier de la preſſe, vient blanc ou pâle, tandis que le reſte de la feuille eſt imprimé comme il convient. Ce défaut vient ou de la précipitation ou de l'inattention de l'ouvrier.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MOINEAU; ſubſtantif maſculin. *Paſſer*. Petit oiſeau fort commun dont on diſtingue pluſieurs eſpèces & dont le caractère eſt d'avoir le bec en forme d'un cône renverſé, avec les bords très-coupans & finiſſant en pointe, & le ſommet de la tête plus élevé que celui des autres petits oiſeaux de ce genre.

LE MOINEAU DOMESTIQUE, ou le FRANC MOINEAU, pèſe un peu plus d'une once. Sa longueur, depuis la pointe du bec juſqu'au bout de la queue, eſt de ſix pouces & demi; ſon bec eſt un peu gros, noirâtre dans le mâle, brun dans la femelle, long à peine d'un demi pouce; il a l'iris couleur de noiſette, l'entre-deux des yeux jaunâtre, les pieds preſque bruns, les ongles noirs, la tête un peu cendrée ou d'un bleu ſombre, le menton noir, les mâchoires tachetées de blanc, la gorge d'un blanc cendré, le ventre & la poitrine blanchâtres; les plumes qui ſéparent le cou & le dos ſont rouſſes; le dos & le croupion ſont de la même couleur que les grives, & mêlés en quelque ſorte de verd, de brun & de cendré; le pennage des aîles eſt à bords rouſsâtres. Au reſte le plumage du moineau varie ſelon le climat & la ſaiſon. La femelle

n'a point la barbe noire, ni de taches blanches ſur le cou : les couleurs de ſon plumage ſont en général moins vives que celles du mâle.

Le moineau eſt un oiſeau fort laſcif, & dont les teſticules ſont grands. Aldrovande dit en avoir vu un qui, en moins d'une heure cocha ſa femelle vingt fois, étant prêt à continuer pluſieurs autres fois ſi elle n'eût pas changé de place. Friſch dit que cet oiſeau fait des petits trois fois l'année quand il eſt jeune ; il s'apprivoiſe fort aiſément & eſt fort amuſant ; il peut apprendre le chant des oiſeaux qui ſont auprès de lui.

Le moineau eſt fort incommode, parcequ'il fait tort aux grains, auſſi bien à la campagne que dans les greniers & les granges. Il ſe multiplie beaucoup & n'épargne pas les jardins : il prend d'ailleurs beaucoup de mouches à miel, ſurtout lorſqu'il a des petits. Il fait auſſi un grand dégât dans les colombiers, parcequ'il tue les pigeonneaux en leur crevant le jabot avec ſon bec, pour manger le grain qui eſt dedans. Il mange de tout, mouches, papillons, guêpes, abeilles, frêlons, bourdons, fourmis, grillons, ſcarabées, vers, grains, fruits & légumes. Auſſi pour lui faire peur, les gens de la campagne ont-ils coutume de planter debout des hommes de paille, habillés de haillons, ou d'autres épouvantails. Dans le Brandebourg, pour détruire ou bien pour diminuer la quantité de ces ſortes d'oiſeaux qui font beaucoup de dégâts ſur les fromens, on a fait des Ordonnances qui obligent les gens de la campagne à repréſenter tous les ans une certaine quantité de têtes de moineaux. Mais ces oiſeaux ſont ruſés & s'apperçoivent bientôt de tous les piéges qu'on leur tend ; auſſi l'on a bien de la peine à les ſurprendre, même au trébuchet. Ils volent ordinairement aſſez bas, de manière que le chaſſeur les tue difficilement à coups de fuſil.

Le moineau fait entendre ſon cri tout le long de l'année Quand deux mâles pourſuivent une ſeule femelle, elle ſe défend alors à grands coups de bec, enſorte qu'ils tombent ſouvent par terre tout étourdis. On peut diſtinguer leurs cris quant ils s'accouplent ; quand ils avertiſſent leurs petits de ne pas ſe faire entendre de peur de ſe découvrir ; quand ils voyent près d'eux quelque ennemi, comme un chat, un oiſeau de proie, un hibou ; quand ils volent par troupes à la campagne ; quand ils ſe diſputent mutuellement ou qu'ils ſentent de la douleur.

Quelques perſonnes ne veulent point manger de moineaux, parcequ'elles s'imaginent que ces oiſeaux tombent du mal caduc : d'autres en mangent après leur avoir ôté la tête. Si cette maladie des moineaux a lieu, elle peut venir de leur excès de lubricité. On trouve cependant dans les éphémérides d'Allemagne deux exemples, que le moineau par lui-même eſt diſpoſé à l'épilepſie. Le moineau eſt gras quand il eſt jeune, & quand il ne cherche pas encore à s'accoupler ; car alors ſa cupidité laſcive ne le laiſſe pas croître ; il marche en ſautillant, fait ſon nid tantôt dans le creux d'un arbre, tantôt ſous un toît dans un trou de muraille, tantôt dans un vieux nid de pie, tantôt au haut d'un orme ou d'un pommier, quelquefois même dans un puits à certaine profondeur ; il s'empare auſſi quelquefois des nids d'hirondelles à cul blanc, qu'on appelle *petits martinets* ; alors il ſe livre de rudes

combats entre eux. On attache ſouvent contre les maiſons des pots de terre faits exprès, qu'on appelle pour cette raiſon des *pots à moineaux*, afin que ces oiſeaux y faſſent leur nid. Zinnani dit que dans un nid fait d'herbes sèches & de plumes, cet oiſeau pond, pour chaque couvée, quatre ou cinq œufs à coque très-mince, qui ſont cendrés, marquetés çà & là d'une couleur de détrempe d'encre & de laque. On a prétendu il y a long-temps, que les mâles ne vivoient que deux ans; mais on a vu des moineaux, tant mâles que femelles, vivre en cage pendant huit ans. Les moineaux francs paroiſſent aimer paſſionément ceux de leur eſpèce; car non-ſeulement ils élèvent leurs petits avec beaucoup de ſoin, mais auſſi quand ils viennent à découvrir quelque amas de graines, ils invitent généreuſement & à grands cris leurs compagnons à en manger avec eux.

Cet oiſeau n'eſt guère d'uſage en aliment que parmi le petit peuple: ſa chair eſt maigre, sèche, peu ragoutante & dure. Les Auteurs de *la ſuite de la matière médicale* diſent que s'il eſt arrivé de gagner quelquefois le mal caduc en mangeant de ces petits oiſeaux, c'eſt parce-qu'un tel aliment étant recommandé par quelques Médecins comme très-propre à exciter l'amour & comme un remède aphrodiſiaque, il peut être arrivé que des perſonnes, après en avoir mangé dans cette vue, & abuſant enſuite de leur tempérament par l'uſage immodéré des femmes, ſoient tombées dans cette terrible maladie, qui eſt quelquefois la ſuite d'un penchant à l'acte vénérien, auquel on s'eſt livré ſans ménagement. La fiente du moineau, donnée à la doſe de deux ou trois grains dans la bouillie, lâche le ventre comme fait celle des ſouris: ce même excrément mêlé avec du ſaindoux & employé en liniment ſur la tête, empêche la chute des cheveux & les rend plus nombreux: ſi l'on en diſſout dans l'eau chaude & qu'on s'en lave les mains, elle les blanchit & adoucit la peau.

Le Moineau d'arbre, qu'on appelle auſſi Moineau de noyer, eſt le plus petit de tous les moineaux: il a le bec court, noir & un peu gros; les pieds, les jambes, les aîles & la tête comme le moineau franc. Il habite dans les buiſſons & les arbres; il fait ſon nid dans les arbres creux des jardins & des bois; il ne s'y multiplie pas beaucoup à cauſe du nombre d'ennemis qu'il y rencontre, & ſouvent dans l'hiver on le trouve mort dans le trou des arbres: ſon cri eſt différent de celui du moineau franc. Ceux qui eſſayent de faire des bâtards en fait d'oiſeaux, aſſurent qu'il s'apparie auſſi avec la ſerine des Canaries.

Le Moineau des bois, eſt de la groſſeur des moineaux ordinaires; le ſommet de ſa tête eſt jaune rougeâtre.

On voit chez les oiſeleurs des moineaux tout jaunes ou tout blancs, ou de trois couleurs; ſavoir, blanc, noir & jaune. On y voit auſſi le *moineau d'Italie* ou de *Boulogne* qui eſt jaune & blanc, & ſe perche ſur les cerifiers: le *moineau d'Illyrie*, qui eſt blanc en devant & rouge ſur le dos: le *moineau à collier jaune* ou *à la ſoutie* qui eſt fort rare; il eſt plus gros & plus tendre que le moineau domeſtique; ſon cri eſt haut & éclatant: le *moineau de montagne* qui eſt fort commun dans certains pays; ſon corps eſt fort allongé; il ſe plaît dans des endroits montagneux, dé-

ſerts & remplis de bois ; il ſert autant aux oiſeleurs que le moineau commun pour prendre les autres : le *moineau de jonc* ou la *cannevarold*, qui a la tête noire, le cou cerclé de blanc, le plumage bigarré de noir & d'une eſpèce de rouge ; ſes pattes ſont très-fortes ; il chante bien & fréquente les roſeaux ; il s'élève en l'air en voltigeant & retombe ſoudain ſur les roſeaux : dans la belle ſaiſon il cherche les lieux où il y a de la fraîcheur & du vent ; dans l'hiver il aime les abris & les endroits où le ſoleil paroît.

Les Ornithologiſtes font mention de pluſieurs moineaux des Indes, marquetés de toutes les plus belles couleurs. Les Indiens font avec les plumes de ces magnifiques oiſeaux leurs ouvrages de plumaſſerie ; on y voit éclater le verd de prairie, le violet purpurin de l'améthyſte, le bleu céleſte ou d'azur & le noir luſtré. Les uns ſont crêtés, d'autres ſans queue apparente. La voix de ces oiſeaux imite le ſifflement des vents. On diſtingue entre autres le *moineau de Bengale*, celui *de la Chine*, dont le plumage eſt ſemblable à celui de la linotte, & le *moineau du Cap de Bonne-Eſpérance*. Le *moineau d'Inde* eſt une ſorte de pinçon qui a autour du bec cinq ou ſix poils qui reſſemble à la mouſtache d'un chat. Cet oiſeau a été décrit par M. Linnæus.

Merolla, après avoir obſervé la variété ſurprenante de toutes ſortes d'oiſeaux, fait une remarque ſingulière ſur les moineaux étrangers. Ils ſont, dit-il, de la même forme que ceux d'Europe ; mais dans la ſaiſon des pluies leur plumage devient rouge & reprend enſuite ſa première couleur. Le même Auteur parle avec admiration d'une eſpèce de petit moineau décrit par Cavazzi, & qui ſe trouve aux Royaumes de Congo & d'Angola : ſa couleur eſt d'un bleu foncé ; ſon ramage commence à la pointe du jour & fait, dit-on, entendre aſſez diſtinctement le nom de JÉSUS-CHRIST.

A l'égard du *moineau blanc*, les bords inférieurs de ſes aîles ſont noirs : il eſt plus blanc en hiver que dans le temps de la canicule, encore le plumage n'eſt-il blanc que par l'extrémité. M. Linnæus croit que c'eſt une eſpèce d'Alouette. En été il habite les montagnes neigeuſes de la Laponie : on a de la peine à l'y diſtinguer, ainſi que la perdrix blanche, leur plumage étant alors de la même couleur que celle de la ſubſtance qui couvre le ſol où ils habitent. Le moineau blanc, autrement dit *moineau de neige*, n'aime point à ſe percher ; il dort peu, & ne fait que ſautiller & voltiger ſur le terrein raboteux : il court préciſément comme les allouettes en hiver & a le cri d'un jeune choucas. Dans les montagnes il ſe nourrit avec la ſemence de la ſcherra, quelquefois avec la graine de chenevis. Cet oiſeau eſt de paſſage ; ſa chair eſt d'un aſſez bon goût, & l'on en fait manger aux étrangers pour de l'ortolan.

On dit proverbialement de quelqu'un, qu'*il tire ſa poudre aux moineaux* ; quand il emploie pour des bagatelles, ſon crédit, ſes amis, ſon argent, dont il auroit pu ſe ſervir utilement pour des choſes d'importance.

MOINEAU, en termes de Fortifications, ſe dit d'un petit baſtion plat qu'on plaçoit autrefois ſur le milieu des grandes courtines pour en défendre les baſtions trop éloignés. Le nom-

part de cet ouvrage eſt moins élevé que celui de la place, afin que les ſoldats logés dans les flancs des baſtions contigus puiſſent tirer par deſſus le *moineau*. Tel eſt le moineau de l'arſenal de Paris.

On appelle *cheval moineau* un cheval auquel on a coupé les oreilles.

MOINER ; vieux mot qui ſignifioit autrefois mener quelqu'un par la main.

MOINERIE ; ſubſtantif féminin & terme collectif, qui ſignifie tous les Moines. *Il s'eſt brouillé avec la moinerie.* On dit auſſi *moinaille.*

Moinerie, ſignifie auſſi l'eſprit & l'humeur des Moines. *Cela ſent bien la moinerie.*

Ce mot dans l'un & l'autre ſens ne ſe dit qu'en parlant des Moines avec mépris.

MOINESSE ; ſubſtantif féminin. Religieuſe. Il ne ſe dit parmi nous que par mépris.

Moinesses, ſe dit dans l'Egliſe grecque, des femmes qui vivent en communauté, & qui ſont renfermées dans des Monaſtères ſous la règle de Saint-Baſile. Elles ne ſont pas moins auſtères que les Moines dans tout ce qui concerne la vie monaſtique. Elles ont une abbeſſe; mais leur Monaſtère dépend toujours d'un Abbé qui leur donne un Moine des plus anciens & des plus vertueux pour les confeſſer & leur adminiſtrer les autres ſacremens. Il dit la meſſe pour elles, & règle les autres offices. Ces Religieuſes ont la tête raſée, & portent toutes un habit de laine noire avec un manteau de même couleur. Elles ont les bras couverts juſqu'au bout des doigts ; chacune à ſa cellule ſéparée, où il y a de quoi ſe loger tant en haut qu'en bas, & celles qui ſont les plus riches ont une ſervante : elles nourriſſent même quelquefois dans la maiſon de jeunes filles qu'elles élèvent dans la piété. Lorſqu'elles ont rempli les obligations de leur état, elles font des ouvrages à l'aiguille & des ceintures, qu'elles vendent aux laïques & même aux Turcs, qui témoignent du reſpect pour ces Religieuſes.

MOINGONA ; grande rivière de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane. Elle a ſa ſource au midi du pays des Tintons & ſon embouchure dans le Miſſiſſipi, à quarante lieues au-deſſus de celle du Miſſouri, après un cours d'environ cent lieues.

MOINGT ; bourg de France en Foreſt, à une demi-lieue, ſud, de Montbriſon.

MOINILLON ; ſubſtantif maſculin. Petit Religieux. *Les moines & les moinillons.* Il ne ſe dit que par mépris.

MOINS ; adverbe de comparaiſon, qui marque diminution, & qui eſt oppoſé à plus. *Minùs.* Pas tant. *Il a moins de revenus que ſon frère. Il eſt moins raiſonnable que ſa ſœur. Il n'en fait ni plus ni moins. Je ſuis moins obligé à cela que vous. Plus on le prie moins il en fait. L'affaire eſt moins lucrative qu'on ne l'avoit cru. Il vous laiſſe ſon cheval pour dix écus de moins qu'on ne lui en a offert.*

Rien moins, eſt une expreſſion très-uſitée dans notre langue, où elle a quelquefois deux acceptions oppoſées. Avec le verbe ſubſtantif, rien moins ſignifie le contraire de l'adjectif qui le ſuit. *Elle n'eſt rien moins que jolie*, ſignifie, elle n'eſt point jolie. *Rien moins*, employé impersonnellement, a auſſi un ſens négatif. *Il n'y a rien de moins fondé que ſa prétention*, ſignifie, ſa pré-

tention n'eſt pas fondée. Mais avec un verbe actif, pronominal réfléchi, ou neutre, le ſens ſeroit équivoque, s'il n'étoit déterminé par ce qui précède. Exemple, *vous le croyez votre rival, il a d'autres vues, il ne deſire rien moins, il ne ſe propoſe rien moins, il n'aſpire à rien moins qu'à épouſer la femme que vous aimez*, c'eſt-à dire, qu'il n'eſt point votre rival. *Vous ne le regardez pas comme votre rival; cependant il ne deſire rien moins, il ne ſe propoſe rien moins, il n'aſpire à rien moins qu'à épouſer la femme que vous aimez*; c'eſt-à-dire, qu'il eſt votre rival.

On dit, *il ne le menace pas de moins que de le brûler dans ſa maiſon*; pour dire, il porte ſes menaces juſqu'à dire qu'il le brûlera dans ſa maiſon.

On dit d'une choſe de peu de valeur, de nulle conſidération, que *c'eſt moins que rien. Le ſervice que nous lui avons rendu eſt moins que rien.* On le dit auſſi de quelqu'un par mépris. *C'eſt un homme qui eſt moins que rien.*

On dit adverbialement, *en moins de rien*; pour dire, en très-peu de temps. *Il reviendra en moins de rien.*

Moins, s'emploie auſſi ſubſtantivement en pluſieurs phraſes différentes. *Le moins qu'on puiſſe lui offrir, c'eſt une bague de diamans*; pour dire, la moindre choſe qu'on puiſſe lui offrir. *Ils conteſtent ſur le plus & ſur le moins. On dit en Philoſophie que le plus & le moins ne changent point l'eſpèce. Cela ne peut pas être comme vous le dites, il y a du plus ou du moins.*

Moins, eſt un terme fort uſité en algèbre, & qu'on déſigne par ce ſigne —; ainſi 7 — 2 s'exprime en diſant 7 *moins* 2, ce qui ſignifie que 2 eſt retranché de 7; le ſigne — ou moins eſt le ſigne de la ſouſtraction; il eſt oppoſé à +, plus, qui eſt le ſigne de l'addition.

A moins, ſe conſtruit avec la particule *de. Vous n'aurez pas cette pendule à moins de cent louis.*

A moins que, eſt une ſorte de conjonction qui régit le ſubjonctif, & qui ſignifie, ſi ce n'eſt que. *Il ne réuſſira pas à moins qu'on ne faſſe des avances conſidérables.*

A moins que, ſe conſtruit auſſi avec l'infinitif & la particule *de. On ne peut pas vous en offrir davantage, à moins que de vous donner le tout.*

A moins, s'emploie quelquefois abſolument. *On pourroit ſe fâcher à moins.*

Au moins, du moins, ſorte de conjonction qui ſert à marquer quelque reſtriction dans les choſes dont on parle. *Si l'on ne vous a pas été chercher, au moins avez-vous été averti. Si vous trouvez qu'il vous répète trop, il faut du moins lui offrir ce que vous croyez qu'il lui eſt dû.*

On dit auſſi à peu près dans le même ſens, *tout au moins, tout du moins, pour le moins. Il faut pour le moins l'habiller & le nourrir.*

On l'emploie quelquefois pour dire ſur toutes choſes, & pour avertir celui à qui l'on parle de ſe ſouvenir particulièrement de ce qu'on lui dit. *Au moins ne me ſachez aucun mauvais gré. Au moins qu'il y faſſe attention, cela le regarde de près.*

On dit en termes de Pratique, *ſur & tant moins*; pour dire, en déduction. *Il a reçu deux mille écus, ſur & tant moins de ſa part dans la ſucceſſion.*

Ce monoſyllabe eſt long.

MOIRANS; bourg de France en Dauphiné, près de l'Iſere, à trois lieues, nord-oueſt, de Grenoble.

MOIRE; ſubſtantif feminin. Étoffe ordinairement toute de ſoie, & qui a le grain fort ſerré. Ce n'eſt communément autre choſe qu'un gros de tours qui a paſſé ſous la calendre.

La Moire eſt ſans contredit une des plus belles étoffes de la fabrique; on la diviſe en Moire ſimple & Moire double.

La Moire ſimple eſt compoſée de 40 portées doubles, & la double de 80, ce qui vaut autant que 80 portées ſimples pour la première, 160 portées de même pour la ſeconde. Il s'en fait de 50, 60 & 70 portées doubles, ſuivant la fantaiſie du fabricant, ou la groſſeur de l'organſin dont la chaîne eſt compoſée; mais ordinairement les plus belles ſont de 80 portées doubles d'un organſin fin de 48 deniers, pour que l'étoffe ſoit plus brillante.

MOIRÉ, ÉE; adjectif. Qui a l'œil de la Moire, qui eſt ondé comme la Moire. *Un ruban moiré. Une étoffe moirée.* On dit auſſi, *moirer une étoffe.*

MOIREMONT; Abbaye d'hommes de l'Ordre de S. Benoît, en Champagne, à une lieue, nord, de Sainte-Menehoult. Elle eſt en commende, & vaut au Titulaire environ 8000 liv. de rente.

MOIS; ſubſtantif maſculin. *Menſis.* Une des ouze parties de l'année.

Comme il y a différentes eſpèces d'années, il y a auſſi différentes eſpèces de mois ſuivant l'aſtre particulier par les révolutions duquel on les détermine, & les uſages particuliers auxquels on les deſtine, comme mois ſolaire, mois lunaire, mois civil, mois aſtronomique, *&c.*

Mois ſolaire, ſe dit de l'eſpace de temps que le ſoleil emploie à parcourir un ſigne entier de l'écliptique.

Si l'on a égard au vrai mouvement du ſoleil, les mois ſolaires ſont inégaux, puiſque le ſoleil eſt plus long-temps dans les ſignes d'hiver que dans ceux d'été.

Mais comme il parcourt conſtamment tous les douze ſignes en 365 jours 5 heures 49 minutes, on aura la quantité du mois moyen en diviſant ce nombre par douze; & d'après ce principe on détermine la quantité du mois ſolaire de 30 jours 10 heures 29 minutes 5 ſecondes.

Les *mois lunaires* ſont, ou ſynodiques, ou périodiques.

Le *mois lunaire ſynodique* qui s'appelle ſimplement *mois lunaire* ou *lunaiſon*, eſt l'eſpace de temps compris entre deux conjonctions de la lune avec le ſoleil, ou entre deux nouvelles lunes.

La quantité du mois ſynodique eſt de 29 jours 12 heures 44 minutes 3 ſecondes 11 tierces.

Le *mois lunaire periodique*, eſt l'eſpace de temps dans lequel la lune fait ſon tour dans le zodiaque, c'eſt à-dire, le temps qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle eſt partie.

La quantité de ce mois eſt de 27 jours 7 heures 43 minutes 8 ſecondes.

Les anciens Romains ſe ſont ſervis des mois ſynodiques lunaires, & les ont faits alternativement de 29 & 30 jours; ils marquoient les différens jours de chaque mois par trois termes, *Calendes*, *Nones* & *Ides.*

Ides. Voyez CALENDES, NONES ET IDES.

Mois aſtronomique ou *naturel*, eſt celui qui eſt meſuré par quelqu'intervalle exact correſpondant au mouvement du ſoleil ou de la lune.

Tels ſont les mois lunaires & ſolaires dont nous avons déjà parlé, ſur quoi il faut remarquer que ces mois ne ſont point d'uſage dans la vie civile, où on demande que les mois commencent & finiſſent à un jour marqué, c'eſt ce qui fait qu'on a recours à une autre ſorte de mois.

Mois civil ou *commun*, ſe dit d'un intervalle d'un certain nombre entier de jours qui approche beaucoup de la quantité de quelques mois aſtronomiques, ſoit lunaires, ſoit ſolaires.

Les mois civils ſont différens, ſuivant les différens mois aſtronomiques auxquels ils répondent.

Comme le mois lunaire ſynodique eſt de 29 jours, 12 heures 44 minutes 3 ſecondes. 11 tierces, les mois lunaires civils devroient être alternativement de 29 & de 30 jours, pour conſerver autant qu'il ſeroit poſſible l'accord avec les vrais mois lunaires. Cependant ſi tous les mois étoient alternativement de 29 & de 30 jours, on négligeroit 44 minutes 3 ſecondes 11 tierces, qui au bout de 948 mois font un mois de 29 jours; il faut ajouter à la fin de chaque 948e mois un mois de 29 jours, ou bien il faut faire, ſi l'on aime mieux, chaque 33e mois de 30 jours, ainſi que le 32e, parceque les 44 minutes 3 ſecondes 11 tierces font un jour au bout de 33 mois.

C'étoit-là le mois qui étoit d'uſage civil ou commun parmi les Grecs, les Juifs & les Romains, juſqu'au temps de Jules Céſar.

Sous Auguſte, le ſixième mois, qui juſqu'alors avoit été nommé par cette raiſon *Sextilis*, fut nommé, en l'honneur de ce Prince, *Auguſtus*, & il eut dans la ſuite 31 jours, au lieu qu'il n'en avoit eu juſqu'alors que 30. Pour faire une compenſation, on ôta un jour à Février, de façon qu'il n'eut plus que 28 jours, & à chaque quatrième année 29, *&c.* tels ſont encore les mois civils ou du calendrier dont on ſe ſert pour compter le temps en Europe.

On dit abſolument, *le premier*, *le ſecond*, *le troiſième du mois*; pour dire, le premier, le ſecond jour du mois. *Il partit le ſeptième du mois.*

On appelle *mois de Gradués*, les mois pendant leſquels certains bénéfices, qui ſont en patronage eccléſiaſtique, & qui viennent à vaquer, ſont affectés aux Gradués. Janvier, Avril, Juillet & Octobre ſont *les mois des Gradués*.

Dans cette acception, on appelle *mois de rigueur* les mois de Janvier & de Juillet, parceque le Collateur eccléſiaſtique eſt obligé de conférer au plus ancien des Gradués inſinués, le bénéfice ſimple vacant dans l'un de ces deux mois. Et l'on appelle *mois de faveur*, les mois d'Avril & d'Octobre, parceque dans ces mois, le Patron a la liberté de choiſir parmi les Gradués inſinués, celui qu'il lui plaît. *Voyez* GRADUÉ.

On appelle *mois du Pape*, ou *mois Apoſtoliques*, les mois que les Papes ſe ſont réſervés pour la collation des bénéfices dans les pays d'obédience. La règle de Chancellerie *de menſibus alternativâ*, donne au Pape la collation de tous les bénéfices qui vaquent pendant huit mois de l'an-

née, n'en conſervant que quatre de libres aux Collateurs ordinaires. La même règle donne ſix mois aux Evêques en faveur de la réſidence, quand ils ont accepté l'alternative.

On tient que ce furent quelques Cardinaux qui projetèrent cette règle des huit mois après le Concile de Conſtance. Martin V en fit une loi de la Chancellerie; Innocent VIII en 1484 établit l'alternative pour les Evêques en faveur de la réſidence.

Chaque mois Apoſtolique commence & finit à minuit.

Mois, ſe prend auſſi particulièrement pour l'eſpace de trente jours conſécutifs, de quelque jour que l'on commence à compter. *Elle accouchera dans un mois. Il y a un mois qu'il eſt parti. Un Capitaine de Grenadiers a cinquante écus d'appointement par mois. Elle eſt malade depuis trois mois.*

On dit, *payer les mois, payer un mois*; pour dire, payer le prix que l'on eſt convenu de payer pour un mois. *Il n'a pas pu payer les mois de nourrice de ſon enfant.*

On dit en termes de Pratique, *les Parties en viendront au mois*; pour dire, il a été ordonné que les Parties viendront plaider dans un mois.

On dit proverbialement & familièrement, qu'*on a tous les ans douze mois*; pour dire, qu'on vieillit malgré qu'on en ait & ſans s'en appercevoir.

On dit en parlant d'une femme qui a ſes règles, qu'*elle a ſes mois.*

On appelle *mois romains*, des aides extraordinaires, qui ſe payent à l'Empereur en troupes ou en argent; ils conſiſtent auſſi en quelques ſubſides ordinaires des villes Impériales, en taxes de la Chancellerie de l'Empire, enfin en redevances ordinaires & extraordinaires que les Juifs ſont obligés de payer à l'Empereur; ſavoir, les redevances extraordinaires à ſon couronnement, les redevances ordinaires tous les ans à Noël, ce qui ne forme pas des ſommes fort conſidérables. Les fiefs de l'Empire produiſent auſſi quelque argent à l'Empereur pour l'inveſtiture, mais cet argent eſt preſque toujours tout pour les Officiers qui aſſiſtent à la cérémonie.

La dénomination de *mois romains*, vient de ce qu'autrefois lorſque l'Empereur alloit ſe faire couronner à Rome, les États de l'Empire étoient obligés de fournir une certaine ſomme pour les frais de ſon voyage pendant quelque mois. Ces mois ſont de quarante jours.

Mois Militaires, ſe dit en Pologne de trois mois de l'année, ainſi nommés, parcequ'autrefois les fiefs de nomination Royale qui venoient à vaquer dans le cours de ces trois mois, ne ſe conféroient qu'à des gens de guerre. La Diète de Pologne propoſa en 1752 de rétablir ces mois militaires, mais l'oppoſition d'un Nonce rendit ce projet & pluſieurs autres inutiles.

En termes d'Alchimie, on appelle *mois philoſophique*, un eſpace de quarante jours, parceque c'eſt là la durée que les Alchimiſtes ont déterminée pour pluſieurs opérations du grand œuvre.

Dans les troupes de France, on appelle *mois de campagne*, un eſpace de quarante-cinq jours. Les appointemens que le Roi paye aux Officiers Généraux employés à l'ar-

mée, ſont fixés pour des mois de cette eſpèce.

Ce monoſyllabe eſt long.

MOISE; ſubſtantif féminin & terme de Charpenterie. Pièce de bois qui ſert à lier enſemble d'autres pièces, telles que les pieux d'un pont, ou les pièces droites ou inclinées d'une grue, d'un engin. Les moiſes ſont accollées avec des tenons & mortoiſes, & des chevilles ou boulons de fer qui les traverſent.

On appelle *moiſes circulaires*, des moiſes qui ſervent à la conſtruction des moulins, à élever des eaux & à d'autres uſages. Et *moiſes coudées*, des moiſes qui pour ſe croiſer & accoler un poinçon au-deſſous de ſon baſſage, ne ſont pas entaillées, mais délardées de leur demi épaiſſeur, afin qu'elles puiſſent ſe loger dans l'aſſemblage.

MOISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Charpenterie. Mettre des moiſes. *Voyez* MOISE.

MOISEVAUX, ou MASMUNSTER; ville de France en Alſace, dans le Sundtgaw, à cinq lieues, nord-eſt, de Bedtfort. Il y a une Abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît.

MOISI, IE; participe paſſif. *Un pâté moiſi. Des fruits moiſis.* Voyez MOISIR.

MOISI, s'emploie auſſi ſubſtantivement, & ſignifie ce qui eſt moiſi. *Ces confitures ſe gâtent, il faut en ôter le moiſi.*

MOISIR; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Fraceſcere.* Se chancir, ſe couvrir d'une certaine mouſſe blanche qui déſigne un commencement de corruption. *Ce pâté commence à ſe moiſir. C'eſt une ſerre où tous les fruits ſe moiſiſſent.*

Il s'emploie auſſi comme verbe neutre. *Ce fromage moiſit.*

Il eſt encore quelquefois verbe actif. *L'humidité moiſira ces confitures.*

MOISSISSURE; ſubſtantif féminin. *Mucor.* Eſpèce de mouſſe blanche qui marque l'altération, la corruption d'une ſubſtance, & dont l'humidité eſt la cauſe principale.

La moiſiſſure eſt très curieuſe à voir au microſcope; elle y repréſente une eſpèce de prairie, d'où ſortent des herbes & des fleurs, les unes ſeulement en bouton, d'autres toutes épanouies, & d'autres fanées, dont chacune a ſa racine, ſa tige & toutes les autres parties naturelles aux plantes. On en peut voir les figures dans la Micrographie de Hook. On peut obſerver la même choſe de la moiſiſſure qui s'amaſſe ſur la ſurface des liquides.

M. Bradley a obſervé avec grand ſoin cette moiſiſſure dans un melon, & il a trouvé que la végétation de ces petites plantes ſe faiſoit extrêmement vîte. Chaque plante a une quantité de ſemences qui ne paroiſſent pas être trois heures à jeter racine, & dans ſix heures de plus la plante eſt dans ſon état de maturité, & les ſemences prêtes à tomber. Quand le melon eût été couvert de moiſiſſure pendant ſix jours, ſa qualité végétale commença à diminuer, & elle paſſa entièrement en deux jours de plus; alors le melon tomba en putréfaction, & ſes parties charnues ne rendirent plus qu'une eau fétide, qui commença à avoir aſſez de mouvement dans ſa ſurface. Deux jours après il y parut des vers, qui

en ſix jours de plus s'enveloppèrent dans leur coque, où ils reſtèrent quatre jours, & après ils en ſortirent en état de mouche.

MOISON; ſubſtantif féminin & terme de Juriſprudence uſité en quelques endroits pour ſignifier le prix d'une Ferme qui ſe paye en grains.

L'Ordonnance de 1539 permet de ſaiſir & de faire criées pour moiſons de grains ou autres eſpèces dûes par obligation ou jugement exécutoire, encore qu'il n'y ait point eu d'appréciation précédente.

Moison, eſt auſſi un vieux mot qui ſignifioit autrefois meſure.

MOISSAC; ville de France, en Quercy, ſur le Tarn, à cinq lieues, nord-oueſt, de Montauban. Il s'y fait un commerce conſidérable de grains, de farines & de vins qu'on envoie à Bordeaux par le Tarn & la Garonne. Il y a dans cette ville une Abbaye d'hommes ſécularisée, & compoſée aujourd'hui d'onze Chanoines, dont le chef a retenu le titre d'Abbé, & jouit en cette qualité, d'environ 20000 liv. de rente.

Moissac, eſt auſſi le nom d'un bourg d'Auvergne, ſitué à ſept lieues, eſt-nord-eſt, de Clermont.

MOISSINE; ſubſtantif féminin. Faiſceau de [illegible]ches de vigne avec les grapes [illegible]ndent. *Pour conſerver des raiſ[illegible]près la vendange, on pend des moiſſines au plancher.*

MOISSON; ſubſtantif féminin. *Meſſis.* Récolte des blés & autres grains.

On entend auſſi quelquefois par *moiſſon*, les grains recueillis, & quelquefois le temps où ſe fait la récolte.

Il y a des pays où l'on commet des Meſſiers pour la garde des moiſſons, de même que l'on fait pour les vignes, ce qui dépend de l'uſage de chaque lieu.

Suivant le Droit Romain, le gouvernement de chaque Province faiſoit publier un ban pour l'ouverture de la moiſſon; c'eſt apparemment de-là que quelques Seigneurs en France s'étoient auſſi arrogé le droit de ban à moiſſon; mais ce droit eſt préſentement aboli partout.

L'Edit de Melun de l'an 1579, veut que les Détenteurs des fonds ſujets à la dîme, faſſent publier à la porte de l'Égliſe Paroiſſiale du lieu où les fonds ſont ſitués, le jour qu'ils ont pris pour commencer la moiſſon ou vendange, afin que les Décimateurs y faſſent trouver ceux qui doivent lever la dîme. Cependant cela ne s'obſerve pas à la rigueur; on ſe contente de ne point enlever de grains que l'on n'ait laiſſé la dîme, ou en cas que les Dîmeurs ſoient abſens, on laiſſe la dîme dans le champ.

Chez les Hébreux, les prémices de la *moiſſon* du froment ſe préſentoient au Temple à la Pentecôte; mais elle ſe faiſoit auparavant. Les Juifs marquent le commencement de la moiſſon du froment au 18 du mois *Jiar*, qui eſt le trente-troiſième jour après la fête de Pâque.

Moyſe ordonne que quand on moiſſonne un champ, on ne le moiſſonne pas entièrement, mais qu'on en laiſſe un petit coin pour le pauvre & l'indigent. Il ne détermine pas la quantité qu'on en doit laiſſer: mais les Rabbins enſeignent que ce doit être au moins la ſoixantième partie de la moiſſon: ce qu'ils étendent aux vendanges, aux fruits & à toutes ſortes de grains. Moyſe veut auſſi que l'on ne ſoit pas trop ſcrupuleux à ramaſſer les

épis qui tombent, ni à aller chercher une gerbe, par exemple, qui auroit été oubliée dans le champ; mais qu'on les y laiſſe pour les pauvres qui iront glaner.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas mettre la faucille dans la moiſſon d'autrui*; pour dire, qu'il ne faut point entreprendre ſur la charge, ſur la fonction, ſur les droits d'autrui.

On dit figurément dans le langage de l'Ecriture, qu'*il y a une grande moiſſon à faire en quelque lieu*; pour dire, qu'il y a beaucoup d'ames à convertir par la prédication de l'Évangile.

MOISSON, ſe prend poétiquement pour année. *Il a vu près de ſoixante moiſſons*; pour dire, il a vécu près de ſoixante ans.

On dit figurément & poétiquement, *moiſſon de lauriers*; pour dire, beaucoup d'heureux ſuccès, grand nombre de victoires. On dit dans le même ſens, *moiſſon de gloire*.

MOISSONNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MOISSONNER.

MOISSONNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Meſſem facere*. Faire la récolte des blés & autres grains, & les ſerrer. *On commence à moiſſonner les fromens. On moiſſonne les avoines dans ce canton.*

On dit auſſi, *moiſſonner un champ*; pour dire, faire la récolte des grains qui ſont deſſus.

MOISSONNER, s'emploie auſſi quelquefois abſolument. *On moiſſonne plutôt là qu'ici.*

On dit figurément & poétiquement, *moiſſonner des palmes, des lauriers.*

On dit auſſi figurément & poétiquement, *la mort a moiſſonné un grand nombre d'hommes, des milliers d'hommes.* Et, *ſa vie a été moiſſonnée dans ſa fleur.*

MOISSONNEUR, EUSE; ſubſtantif. *Meſſor.* Celui, celle qui moiſſonne, qui coupe les blés & autres grains. *Il n'a pas pu payer les moiſſonneurs qu'il avoit loués. Une moiſſonneuſe qui travaille bien.*

MOITE; adjectif des deux genres. *Madidus.* Qui eſt un peu mouillé, qui a quelque humidité. *Cette chemiſe eſt toute moite. Il a les pieds moites. La ſurface du marbre, du fer, & de la plupart des corps durs paroît moite.*

MOITEUR; ſubſtantif féminin. *Mador.* Qualité de ce qui eſt humide. *La chaleur qui ſuit un accès de fièvre eſt ſouvent accompagnée de moiteur. Ce linge a de la moiteur, il faut le chauffer.*

MOITIÉ; ſubſtantif féminin. *Dimidium.* Partie d'un tout diviſé en deux portions égales. *Il a vendu la moitié qu'il avoit dans cet héritage. Tous ces biens furent partagés par moitié entre le frère & la ſœur. Il a eu la moitié des meubles.*

MOITIÉ, ſe prend d'ordinaire pour ſignifier une part qui eſt à peu près de la moitié. *Il a mangé ſeul la moitié d'un chapon. On n'étoit qu'à la moitié de la pièce lorſqu'on empêcha les Acteurs de continuer. Nous ne ſommes encore qu'à la moitié du mois. Il y a léſion d'outre moitié de juſte prix.*

On dit, *offrir la moitié de ſon lit à quelqu'un*; pour dire, ſe mettre dans le lit avec quelqu'un.

On dit, *donner des terres à moitié*, ou *à moitié de fruit*; pour dire, donner des terres à ferme à quelqu'un qui a ſoin de les cultiver, & qui en partage les fruits avec le

Propriétaire, moitié par moitié. *Il fait cultiver ſa vigne à moitié. C'eſt une ferme qu'on lui laiſſe à moitié de fruits.*

On dit auſſi, *prendre un marché, faire une entrepriſe avec quelqu'un à moitié de perte & de gain*; pour dire, s'aſſocier avec quelqu'un pour un marché, pour une entrepriſe, à condition de partager par égale portion, la perte & le profit.

On dit encore dans le même ſens, *être de moitié avec quelqu'un*; & cela ſe dit, ſoit dans les affaires de négoce & de finance, ſoit dans le jeu. *Ils ſont de moitié enſemble dans cette affaire. Je jouerai ſi vous voulez être de moitié avec moi.*

On dit proverbialement & figurément en parlant d'une perſonne, *J'en rabats de moitié*, ou *de la moitié*; pour dire, qu'on en fait bien moins de cas qu'auparavant; & cela ſe dit lorſqu'on vient à apprendre quelque choſe de contraire à l'opinion qu'on s'en étoit formée. *Je la croyois ſage, mais ſi le bruit qui court eſt vrai, j'en rabats de moitié.*

Pour donner à entendre que la choſe ou la perſonne dont on parle n'eſt pas à beaucoup près de la valeur & du mérite qu'on prétend, on dit, qu'*il en faut rabattre la moitié.*

On dit proverbialement & figurément, *plus de la moitié de mes dépens ſont payés*; pour dire, il me reſte moins de temps à vivre que je n'ai déjà vécu; & cela ſe dit lorſqu'on eſt un peu avancé en âge.

MOITIÉ, ſe prend encore dans une acception particulière, & ſe dit figurément d'une femme à l'égard de ſon mari. *Il vient de perdre ſa moitié.*

MOITIÉ, s'emploie auſſi adverbialement pour ſignifier à demi; & c'eſt dans cette acception qu'on dit, *une étoffe moitié fil & moitié ſoie. Boire moitié vin & moitié eau. Du pain moitié ſeigle & moitié froment.*

On dit, *un vaiſſeau moitié guerre, moitié marchandiſe*; pour dire, un vaiſſeau marchand aſſez bien armé pour ſe pouvoir défendre dans une occaſion. Et figurément, lorſqu'on demande comment quelqu'un a réuſſi à quelque choſe, comment il a fait une fortune rapide, on répond, *moitié guerre, moitié marchandiſe*; pour dire, que ſa conduite, ſes procédés, les moyens dont il a fait uſage pour réuſſir ſont équivoques.

MOITIÉ, s'emploie encore adverbialement dans la ſignification d'*à demi*, en cette phraſe familière, *moitié figue, moitié raiſin*, qui ſe dit avec différentes acceptions ſelon les choſes dont on parle: ainſi, de deux frères qui ſont, tantôt bien & tantôt mal enſemble, on dit, qu'*ils vivent enſemble moitié figue, moitié raiſin.* Et de quelqu'un qui a donné ſon conſentement à une choſe moitié de gré, moitié de force, on dit, qu'*il y a conſenti, moitié figue, moitié raiſin.*

On dit familièrement de quelqu'un, qu'*il eſt moitié chair, moitié poiſſon*; pour dire, qu'on a peine à dire de quelles mœurs, de quel naturel il eſt, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut pas.

DE MOITIÉ, ſe dit adverbialement en certaines phraſes, comme, *c'eſt un Marchand qui vend trop cher de moitié, il a été trop loué de moitié, un rôti trop cuit de moitié*, &c. Ce qui ſignifie, un Marchand qui vend beaucoup trop cher, il a été beaucoup trop loué, un rôti beaucoup trop cuit, &c.

A MOITIÉ, ſe dit auſſi adverbialement, pour ſignifier en partie, à demi. *Nous ne ſommes qu'à moitié chemin. Son vin n'eſt encore qu'à moitié bu. Sa ſucceſſion eſt à moitié mangée.*

On dit, *de l'argent plus d'à moitié dépenſé*; pour dire, de l'argent dont on a dépenſé plus de la moitié. *Un tonneau plus d'à moitié vide.*

MOITON; ſubſtantif maſculin. Oiſeau du Bréſil, dont on diſtingue pluſieurs eſpèces. Il eſt un peu plus grand que le paon. Il eſt remarquable par une belle huppe qu'il a ſur la tête, & par les belles plumes blanches & noires dont il eſt couvert. On mange ſa chair qui eſt excellente.

MOKISSOS; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Les habitans des Royaumes de Loango & de Benguela en Afrique, & pluſieurs autres peuples idolâtres de cette partie du monde, déſignent ſous ce nom des génies ou démons, qui ſont les ſeuls objets de leur adoration & de leur culte. Il y en a de bienfaiſans & de malfaiſans; on croit qu'ils ont des départemens ſéparés dans la nature, & qu'ils ſont les auteurs des biens & des maux que chaque homme éprouve. Les uns préſident à l'air, d'autres aux vents, aux pluies, aux orages: on les conſulte ſur le paſſé & ſur l'avenir. Ces Idolâtres repréſentent leurs mokiſſos ſous la forme d'hommes ou de femmes groſſièrement ſculptés, ils portent les plus petits ſuſpendus à leur cou; quant à ceux qui ſont grands, ils les placent dans leurs maiſons, ils les ornent de plumes d'oiſeaux, & leur peignent le viſage de différentes couleurs.

MOKKSEI; ſubſtantif maſculin. Arbre du Japon qui ſe cultive dans les jardins, & dont la feuille reſſemble à celle du châtaignier. Ses fleurs qui naiſſent aux aiſſelles des feuilles ſont petites, à quatre pétales, d'un blanc jaunâtre, & de l'odeur du jaſmin.

MOKOKF; ſubſtantif maſculin. Arbre de moyenne grandeur qui croît au Japon. Ses feuilles reſſemblent à celles du téléphium commun. Ses fleurs ſont monopétales, partagées en cinq lèvres, de couleur pâle, de l'odeur des girofflées jaunes, garnies d'un grand nombre d'étamines. Chaque fleur ne dure qu'un jour; le fruit eſt de la groſſeur & de la figure d'une ceriſe, d'un blanc incarnat en-dehors, d'une chair blanche, sèche & friable, d'un goût un peu amer & ſauvage.

MOKOMACHA; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. C'eſt le titre qu'on donne dans l'Empire du Monomotapa, à l'un des plus grands Seigneurs de l'État, & qui en commande les armées.

MOL; *voyez* MOU.

MOLA; bourg d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Labour, ſur le golfe de Gaète. On croit qu'il tient la place ou à peu près de l'ancienne ville de Formie.

MOLACHIN; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de monnoie dont parle Alexandre III, dans un acte de l'an 1162, rapporté par Pierre-Marie Campi, dans ſon hiſtoire de Plaiſance. On croit que c'étoit une monnoie d'or appelée autrement *méloquin.*

MOLAIRE; adjectif & terme d'Anatomie. Il ſe dit des groſſes dents qui ſervent à broyer les alimens. *Voyez* DENT.

On appelle *cryptes molaires*, les follicules glanduleux qui ſe rencontrent dans les environs des dents

molaires ; ils ſont de la même nature que les cryptes de l'œſophage & des amygdales. L'humeur qu'ils ſéparent & verſent dans la bouche eſt ténace & gluante, propre à lubrifier le goſier, & à pénétrer les alimens.

MOLALIA ; île d'Afrique, l'une des Comores, dans le canal de Mozambique, au midi de l'île d'Anjouan, & à l'orient de celle de Mayote. Elle abonde en bétail, en gibier, en volaille, en ris, en ſucre, en miel, en oranges, en citrons, *&c.*

MOLARES ; bourg d'Eſpagne, dans l'Andalouſie, à huit lieues, ſud, de Séville. On croit que c'eſt l'ancienne Serippo de Pline.

MOLDAVIE ; contrée d'Europe qui eſt bornée au nord par la Pologne, au couchant par la Tranſylvanie, au midi par la Valaquie, & à l'orient par l'Ukraine. Elle eſt arroſée par le Pruth, par le Molda & par le Baldalach. Jaſſy en eſt le lieu principal.

La Moldavie a eu autrefois ſes Ducs particuliers, dépendans ou tributaires des Rois de Hongrie. On les appeloit alors communément *Myrtzas* ou *Waivodes* ; *Myrtza* ſignifie *fils du Prince*, & Waivode, *homme du Roi*, *Gouverneur*. Les chefs de Valaquie & de Moldavie s'étant ſouſtraits de l'obéiſſance des Rois de Hongrie, prirent des Grecs le nom de *Deſpotes*, qui étoit la première dignité après celle de l'Empereur. On leur donna dans la ſuite le nom de *Hoſpodars* ou de *Palatins*.

En 1574, Selim II ſoumit la Moldavie, & ſous Mahomet III ce pays, de même que la Valaquie, ſecoua le joug des Ottomans. Mais depuis 1602, les Waivodes de Moldavie ſont devenus dépendans des Turcs & leurs tributaires.

Ce pays vient d'être conquis (en 1770) par l'Impératrice de Ruſſie.

MOLDAVIQUE, ſubſtantif féminin. Plante qu'on appelle autrement *méliſſe de Moldavie*. Voyez au mot MÉLISSE.

MOLDAW, ou MOLDA, ou MOLDAVA ; rivière d'Europe, dans la Moldavie. Elle a ſa ſource auprès de Kotinara, & ſon embouchure dans le Danube, auprès de Brahilow.

MOLE ; ſubſtantif féminin. *Mola.* Maſſe de chair informe & inanimée, dont les femmes accouchent quelquefois au lieu d'un enfant.

La mole occupe ordinairement toute la cavité plus ou moins étendue de la matrice : quelquefois elle s'y rencontre avec la groſſeſſe. Pluſieurs Auteurs croyent qu'elle peut ſe former ſans le commerce de l'homme ; mais malgré toutes les obſervations qui ſemblent appuyer cette opinion, la choſe reſte encore très-incertaine : il eſt bon pourtant de la ſuppoſer quelquefois vraie, quand ce ne ſeroit que pour ſauver l'honneur de bien des filles, ou des veuves qui ſe trouvent dans le cas. Il eſt cependant vrai qu'on trouve, dans la plûpart de ces maſſes charnues, un peu de féroſité avec quelques reſtes de l'embryon ; mais toutes ne portent pas le même témoignage.

Il eſt ſouvent très-difficile de diſtinguer la mole charnue, non-ſeulement des autres corps inanimés qui ſont enfermés dans la matrice, mais encore de la véritable groſſeſſe : cependant la matrice qui contient une mole, eſt moins fixée, & ſemble balloter avec un ſentiment de peſanteur que la malade éprouve dans ſon lit,

lit, toutes les fois qu'elle y change de ſituation. Dans la groſſeſſe, le ventre forme une eſpèce de pointe vers le nombril. Dans la mole, la tumeur eſt plus également arrondie : la groſſeur du ventre ſe manifeſte plutôt par la mole que dans la groſſeſſe. On ſait que les accidens de la groſſeſſe varient, & qu'ils ſont ordinairement plus conſidérables dans les premiers mois, pour s'adoucir vers le milieu & à la fin; ils ſe ſoutiennent au contraire par la mole, & deviennent même plus graves. Le fœtus, renfermé dans la matrice, ne cède pas à l'impulſion de la main, ainſi que la mole : le viſage des femmes groſſes eſt meilleur que celui de celles qui portent une mole. Les règles, dans ces dernières, paroiſſent ſouvent le cinquième ou le ſixième mois, quoiqu'avec beaucoup d'irrégularité; ce qui n'arrive point, ou très-rarement aux femmes groſſes. Le ſigne enfin le plus diſtinctif & le moins équivoque, doit être tiré du mouvement de l'enfant, que les femmes ſentent à quatre ou cinq mois de leur groſſeſſe, & du terme de l'accouchement, auquel la mole n'eſt pas aſſujétie : elle peut reſter long-temps dans la matrice, & quelquefois toute la vie, ſans beaucoup d'incommodité, ſi ce n'eſt celle qui vient de ſon poids; mais elle peut auſſi donner lieu aux plus terribles accidens, & à des hémorrhagies mortelles, lorſqu'elle ſe détache fort tard.

On ne ſauroit douter qu'on ne prenne ſouvent pour une mole l'arrière-faix qui eſt reſté dans la matrice, tant du fœtus de quelques mois, que de l'enfant qui eſt à terme : on a même obſervé que le placenta pouvoit ſe convertir en *hydatides*, qu'on nomme *mole véſiculaire*, ou prendre une autre forme, & qu'il pouvoit acquérir par le temps un volume extraordinaire, au point d'imiter la groſſeſſe la plus avancée. On a encore pris pour des moles, de petites maſſes de ſang coagulé, auxquelles le ſéjour & la preſſion avoient donné beaucoup de ſolidité. On connoît peu de remèdes contre les moles : les ſaignées y ſont peu néceſſaires; mais on peut tirer quelqu'avantage de l'émétique, des purgatifs draſtiques & des lavemens ſtimulans; comme auſſi des peſſaires préparés avec l'ellébore, la ſabine, la coloquinte, & autres drogues piquantes : les emménagogues & les remèdes propres à chaſſer l'arrière-faix ou l'enfant mort, peuvent être ici employés; mais ils demandent de la prudence. On ne ſauroit tirer un grand avantage des bains & demi-bains, des fomentations & des injections émollientes : cependant on ne doit pas les négliger. La main de l'accoucheur eſt encore ici une foible reſſource; & l'on ne tente guère cette voie que lorſque l'hémorrhagie y contraint.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

MOLE; ſubſtantif maſculin. *Moles.* Jetée de pierres à l'entrée d'un port, pour le rendre meilleur & pour mettre les vaiſſeaux plus en ſûreté. *Le mole de Naples. Les moles de Gènes.*

MOLE, s'eſt dit chez les Romains, d'une eſpèce de mauſolée bâti en manière de tour ronde, ſur une baſe carrée, iſolé, entouré de colonnes, & couvert d'un dôme avec amortiſſement. Le *mole* de l'Empereur Adrien, aujourd'hui le Château Saint-Ange, à Rome, a paſſé pour le plus grand & le plus magnifique qu'il y ait eu. Il étoit terminé par

une pomme de pin de bronze, qui renfermoit dans une urne d'or les cendres de cet Empereur. On voit encore cette pomme de pin dans les jardins de Belvédère. Antoine Labaco, dans ſon Livre, donne un plan & une élévation du mole d'Adrien. La ſépulture de la famille Mérella, appelée *Capo di Bove*, hors de Rome, eſt encore une eſpèce de mole.

MOLE, ſe dit en termes de Menuiſiers, d'un morceau de bois dans lequel on fait une rainure avec un bouvet, pour voir ſi les languettes des planches ſe rapportent à cette rainure, qui eſt ſemblable à celle des autres planches, & dans leſquelles elles doivent entrer lorſqu'on voudra tout aſſembler.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

MOLE. *Voyez* LUNE DE MER.

MOLE; ſubſtantif féminin. *Phrica*. Poiſſon de mer ſaxatile, d'une couleur rougeâtre, reſſemblant à une tanche d'eau douce par devant, & à une ſole par derrière, parceque cette partie eſt mince, plate & environnée d'aiguillons; au printemps il eſt de différentes couleurs, dans un autre temps il eſt blanc. Le bout de ſa tête eſt noir & rougeâtre, le derrière du corps eſt noir, & le reſte eſt de la couleur de la tanche. Les deux nâgeoires qui ſont aux ouies ſont rouges, & plus grandes que les autres; il n'a point de lèvres, ſes dents ſont petites, ſes yeux grands & dorés. Au bout de la mâchoire inférieure & vers le ventre, il a quatre barbillons qui lui ſervent de nâgeoires: il a les ouies grandes & des pierres dans la tête; il dépoſe ſes œufs dans l'algue; il ſe nourrit non-ſeulement d'herbes & de mouſſes, mais auſſi d'autres petits poiſſons. Sa chair eſt auſſi bonne que celle des autres poiſſons ſaxatiles.

MOLÉCULE; ſubſtantif féminin. *Molecula*. Petite partie d'un corps. *Les molécules de l'air. Les molécules lymphatiques. Les molécules du ſang.*

MOLÈNE; ſubſtantif féminin. Plante biſannuelle, qu'on appelle auſſi *bouillon blanc*: elle pouſſe une tige à la hauteur de quatre à cinq pieds, couverte d'une eſpèce de coton. Ses feuilles ſont grandes, molles, cotonneuſes, blanches des deux côtés. Les fleurs ſont diſpoſées en roſe, d'un beau jaune; il leur ſuccède des coques ovales, terminées en pointe. Cette plante fleurit en Juin, Juillet, Août, le long des chemins.

Toute la plante eſt adouciſſante, vulnéraire & déterſive. Ses fleurs ſont principalement employées dans les tiſanes adouciſſantes, les dyſſenteries, la colique & le téneſme. Ses feuilles pilées, & réduites en une eſpèce d'onguent avec de l'huile, ſont excellentes dans les plaies récentes, ainſi que les emploient les payſans. Son uſage, tant interne qu'externe, eſt propre pour les hémorrhoïdes & les démangeaiſons de la peau.

MOLER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Marine, uſité ſur la Méditerranée, où l'on dit *moler en poupe*; pour dire, faire vent arrière, & prendre le vent en poupe.

MOLESTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MOLESTER.

MOLESTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Vexare*. Vexer, tourmenter, en quelque manière que ce ſoit, inquiéter par des

embarras ſuſcités mal à propos. Il ſe dit particulièrement au Palais. *Il ne ceſſe de le moleſter par toutes ſortes de chicanes.*

MOLETTE; ſubſtantif féminin. Cette partie de l'éperon, qui eſt faite en forme d'étoile, avec pluſieurs petites pointes pour piquer le cheval. *Une molette d'éperon.*

MOLETTE, ſe dit auſſi d'un épi de poil qui ſe trouve au milieu du front du cheval & entre les deux yeux.

MOLETTE, ſe dit encore d'une maladie des chevaux, laquelle conſiſte en une tumeur molle & indolente dans ſon principe, mais dure & ſenſible dans la ſuite.

On diſtingue trois ſortes de molettes : la *molette ſimple*, qui eſt placée entre l'os & le tendon, à côté, vers le haut, ou au dedans, ou au dehors du boulet : la *molette nerveuſe*, qui eſt ſituée ſur le tendon même ; & la *molette ſoufflée*, qui eſt placée au-deſſus du derrière du boulet, & qui ſe fait voir des deux côtés de la jambe en dedans & en dehors.

Les chevaux les plus ſujets à cette ſorte de maladie ſont les chevaux fins, les chevaux étrangers, comme les Barbes, les Eſpagnols, les Arabes : l'expérience nous apprend encore que les chevaux Italiens ont des molettes dès l'âge de quatre, cinq ou ſix ans, s'ils ont été travaillés trop jeunes : il en eſt de même des chevaux Anglois.

Les cauſes du mal ſont quelquefois internes & ordinairement externes. Par rapport aux premières, une lymphe naturellement épaiſſe ſera plus diſpoſée à s'arrêter en certains endroits, & principalement aux extrémités. Par rapport aux ſecondes, des efforts violens, des détorſes, des meurtriſſures auront tellement allongé ou froiſſé les fibres tendineuſes, que la lymphe qui y aborde pour les nourrir ſera par ces dérangemens arrêtée dans ſon cours. Dès qu'elle ſéjournera, elle dilatera le vaiſſeau qui la contient, & formera une tumeur, qui ſe fera appercevoir en ſoulevant la gaîne tendineuſe : auſſi voyons-nous que les molettes arrivent à la ſuite d'un voyage ou d'un travail forcé ; que quelquefois le repos les fait diſſiper ; que l'été & dans la chaleur elles ſe forment plus volontiers ; que dans la neige & dans les grands froids elles ceſſent d'être indolentes, puiſque le cheval en boîte ; qu'enfin au bout d'un certain temps elles ſe durciſſent & eſtropient dès-lors l'animal.

Il eſt rare que les molettes ſe guériſſent radicalement. On ne pourroit anéantir ces tumeurs que par la réſolution ou la ſuppuration. Quant à la première voie, comment eſpérer de faire rentrer dans le torrent de la circulation une humeur épaiſſe, & qui d'ailleurs ne pourroit y être rapportée qu'en remontant contre ſon propre poids ? Et quelle force devroit-on ſuppoſer à cet égard dans les médicamens réſolutifs ? Quant à la ſeconde, elle eſt plus ordinairement accompagnée de ſuccès, mais communément les molettes ſe reproduiſent de nouveau.

MOLETTE, ſe dit auſſi d'un morceau de marbre, taillé ordinairement en cône, dont la baſe eſt unie, & ſert à broyer des couleurs ou autres corps ſur le marbre, le porphyre & l'écaille de mer.

MOLETTE, ſe dit en termes d'Horlogerie, d'une petite roue employée dans les conduites des cadrans des groſſes horloges.

MOLETTE, ſe dit auſſi d'un petit inſ-

trument de bois doublé de chapeau, dont les Ouvriers qui travaillent au poli des glaces dans les Manufactures de celles de grand volume, ſe ſervent pour les rechercher après les avoir polies. On l'appelle plus communément *luſtroir*.

Les Miroitiers-Luneriers appellent encore ainſi les morceaux de bois ou de buis au bout deſquelles ils attachent avec du ciment les pièces de verre qu'ils veulent travailler, ſoit de figure convexe, dans des baſſins, ſoit de figure concave, avec des ſphères ou boules.

MOLETTES, ſe dit en termes de Boutonniers, de petites roues pleines & creuſées dans les bords comme une poulie, traverſées les unes d'une pointe à percer des moules de boutons & autres outils propres aux ouvrages de bois, les autres d'une broche recourbée par un bout, qui ſervent à faire la milannoiſe, le guipé, le cordonnet, &c.

MOLETTES, ſe dit en termes de Cordiers, d'un petit rouleau de bois creuſé en forme de poulie dans le milieu où répond la corde à boyau, & traverſé par une broche de fer qui ſe termine par un de ſes bouts en crochet; c'eſt à ce crochet que les Fileurs attachent leur chanvre, qui ſe tord quand la molette vient à tourner.

Les Orfévres en groſſerie appellent *molettes*, de grandes pincettes d'égale largeur d'une extrémité à l'autre, qui jouent aiſément, & dont ils ſe ſervent à la forge.

MOLETTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme uſité dans la Fabrique des glaces, & qui ſignifie ſe ſervir de la molette pour finir le poli des glaces.

MOLFETTA; ville épiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Barri, ſur le golfe de Veniſe, à trois lieues, eſt, de Trani.

MOLHEIM; petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, à cinq lieues de la ville de Lippe.

MOLIENS; nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt dans le Beauvoiſis, à trois lieues, ſud-eſt, de Poix; & l'autre en Picardie, à quatre lieues, oueſt-ſud-oueſt, d'Amiens.

MOLIÈRE; adjectif des deux genres. Il ſe dit dans quelques Provinces, de certaines terres graſſes & marécageuſes, dans leſquelles les chevaux & les voitures ſont en danger d'enfoncer.

On diſoit autrefois *dent molière*; pour dire, dent molaire.

MOLIÈRE, (Jean-Baptiſte Pocquelin de) fils & petit-fils de Valet de chambre Tapiſſier du Roi, naquit à Paris en 1640. Sa famille, qui le deſtinoit à la charge de ſon père, lui donna une éducation conforme à ſon état; mais il prit du goût pour la Comédie en fréquentant le théâtre. Il commença ſes études à quatorze ans chez les Jéſuites; ſes progrès furent rapides. Les belles-lettres ornèrent ſon eſprit, & les préceptes du philoſophe *Goſſendi*, Maître de *Chapelle*, de *Bernier* & de *Cyrano*, formèrent ſa raiſon. Deſtiné à être parmi nous le reſtaurateur de la Comédie, il quitta la charge de ſon père, & s'aſſocia quelques jeunes gens paſſionnés comme lui pour le théâtre. Ce fut alors qu'il changea de nom pour prendre celui de Molière, ſoit par égard pour ſes parens, qui ne pouvoient que déſapprouver ſa nouvelle profeſſion, ſoit pour ſuivre l'exemple des Acteurs de ce temps là, qui avoient au théâtre

des noms particuliers. Les mêmes ſentimens & les mêmes goûts l'unirent avec la Béjart, Comédienne de campagne. Ils formèrent de concert une Troupe qui repréſenta à Lyon, en 1653, la Comédie de *l'Etourdi*. Molière, à la fois Auteur & Acteur, & également applaudi ſous ces deux titres, enleva preſque tous les Spectateurs à une troupe de Comédiens établis dans cette Ville. *L'Etourdi* plut beaucoup, malgré la froideur des perſonnages, le peu de liaiſon des ſcènes & l'incorrection du ſtyle. On ne connoiſſoit guère alors que des Pièces chargées d'intrigues peu vraiſemblables. L'art d'expoſer ſur le théâtre comique des caractères & des mœurs, étoit réſervé à Molière. Cet art naiſſant dans l'Étourdi, joint à la variété & à la vivacité de cette Pièce, tint le Spectateur en haleine & en couvrit preſque tous les défauts. Cette Pièce fut reçue avec le même applaudiſſement à Béziers, où l'Auteur ſe rendit peu de temps après. Le Prince de Conti, qui avoit connu Molière au Collége, & qui avoit vu un grand homme dans cet écolier, tenoit alors dans cette Ville les Etats de la Province de Languedoc. Il reçut Molière comme un ami, & non content de lui confier la conduite des fêtes qu'il donnoit, il lui offrit une place de Secrétaire. L'Ariſtophane françois la refuſa, & dit en badinant : *je ſuis un Auteur paſſable, & je ſerois peut-être un fort mauvais Secrétaire.* Le *Dépit amoureux* & les *Précieuſes ridicules* parurent ſur le théâtre de Béziers & y furent admirés. Les incidens ſont rangés avec plus d'ordre dans le *Dépit amoureux* que dans *l'Etourdi*. On y reconnoît dans le jeu des perſonnages un fonds de vrai comique, & dans leurs réparties des traits également ingénieux & plaiſans ; mais le nœud en eſt trop compliqué & le dénouement manque de vraiſemblance. Il y a plus de ſimplicité dans les intrigues des *Précieuſes ridicules*. Une critique fine & délicate de la maladie contagieuſe du bel eſprit, du ſtyle ampoulé & guindé des Romans des Femmes ſavantes, de l'affectation répandue dans le langage, dans les penſées, dans la parure, ſont l'objet de cette Comédie. Elle produiſit une réforme générale, lorſqu'on la repréſenta à Paris. On rit, on ſe reconnut, on applaudit en ſe corrigeant. *Ménage*, qui aſſiſtoit à la première repréſentation, dit à Chapelain : *nous approuvions vous & moi toutes les ſottiſes qui viennent d'être critiquées ſi finement & avec tant de bon ſens. Croyez-moi il nous faudra brûler ce que nous avons adoré, & adorer ce que nous avons brûlé.* Cet aveu n'eſt autre choſe que le ſentiment réfléchi d'un ſavant détrompé ; mais le mot du vieillard, qui du milieu du parterre s'écria par inſtinct : *courage, Molière, voilà la bonne Comédie*, eſt la pure expreſſion de la nature. Louis XIV fut ſi ſatisfait des Spectacles que lui donna la Troupe de Molière, qui avoit quitté la Province pour la Capitale, qu'il en fit ſes Comédiens ordinaires, & accorda à leur Chef une penſion de mille livres. Le *Cocu imaginaire*, pièce moins faite pour amuſer les gens délicats que pour faire rire la multitude, parut en 1660. On y retrouve Molière en quelques endroits, mais ce n'eſt pas le Molière des *Précieuſes ridicules*. Il y a pourtant un fonds de plaiſanterie gaie qui amuſe, & une ſorte d'intérêt né du ſujet, qui attache. Cette Pièce eut beaucoup de critiques, qui ne furent pas écoutés du

public. Ils ſe déchaînèrent avec beaucoup plus de raiſon contre *Dom Garcie de Navarre*, pièce puiſée dans le théâtre Eſpagnol. *L'Ecole des Maris*, comédie imitée des *Adelphes* de Térence, mais imitée de façon qu'elle forme une Pièce nouvelle, ſur l'idée ſimple de l'ancienne, offre un dénouement naturel, des incidens développés avec art, & une intrigue claire, ſimple & féconde. Le théâtre retentiſſoit encore des juſtes applaudiſſemens donnés à cette Comédie, lorſque les *Fâcheux*, pièce conçue, faite, appriſe & repréſentée en quinze jours, fut jouée en 1661 à Vaux, chez le célèbre Fouquet, Surintendant des Finances, en préſence du Roi & de la Cour. Cette eſpèce de Comédie eſt preſque ſans nœud; les ſcènes n'ont point entr'elles d'union néceſſaire; mais le point principal étoit de ſoutenir l'attention du Spectateur par la variété des caractères, par la vérité des portraits & par l'élégance connue du ſtyle. Dans *l'Ecole des Femmes*, donnée l'année d'après, tout paroît récit & tout eſt action. Cette Pièce ſouleva les Cenſeurs; Molière leur répondit en faiſant lui-même une Critique ingénieuſe de ſa Pièce, ce qui fit diſparoître toutes les Critiques impertinentes qu'elle avoit produites. Ses talens reçurent vers le même temps de nouvelles récompenſes. Le Roi, qui le regardoit comme le légiſlateur des bienſéances du monde & le cenſeur le plus utile de l'affectation des Précieuſes, du pédantiſme des Femmes ſavantes & des ridicules des François, le mit ſur l'état des Gens de Lettres qui devoient avoir part à ſes libéralités. Molière, pénétré des bontés de ce Monarque, crut devoir détruire, dans *l'Impromptu de Verſailles*, les impreſſions qu'avoit pu donner le portrait du Peintre de Bourſault. Cet Auteur avoit malignement ſuppoſé une clé connue à *l'Ecole des Femmes*, qui indiquoit les originaux copiés d'après nature. Molière le traita avec le dernier mépris, mais ce mépris ne tombe que ſur l'eſprit & ſur les talens, & ne rejaillit qu'indirectement ſur la perſonne. La Cour goûta beaucoup, en 1664, *la Princeſſe d'Elide*, comédie-ballet, compoſée pour une fête auſſi ſuperbe que galante, que le Roi donna aux Reines. Paris, qui vit cette Pièce ſéparée des ornemens qui l'avoient embellie à Verſailles, en jugea moins favorablement. *Le Mariage forcé*, autre comédie-ballet, eſſuya le même ſort. *Dom Juan*, ou *le Feſtin de Pierre*, eut peu de ſuccès, & fit tort à l'Auteur, par pluſieurs traits impies qu'il ſupprima à la ſeconde repréſentation. *L'Amour Médecin* parut encore un de ces ouvrages précipités, qu'on ne doit pas juger à la rigueur. L'Auteur s'acquit une gloire bien plus éclatante & bien plus ſolide par ſon *Miſanthrope*, pièce peu applaudie d'abord par l'injuſtice ou par l'ignorance, mais regardée depuis comme l'ouvrage le plus parfait de la Comédie ancienne & moderne. L'intrigue n'eſt pas vive, mais les nuances en ſont fines: auſſi fut-elle reçue froidement par des Spectateurs accoutumés à des couleurs plus fortes & à un comique moins noble. Les applaudiſſemens des gens de goût ayant conſolé Molière des dédains de la multitude, il ne ſe rebuta point. *Le Médecin malgré lui* parut en 1666, & le peuple l'applaudit. *L'Amour Médecin*, *le Sicilien*, ou *l'Amour Peintre*, ſont de petites Pièces qu'on voit encore avec plaiſir; mais elles

furent preſque oubliées lorſque *le Tartuffe* parut. Envain les *Orgons*, les imbécilles & les faux dévots ſe ſoulevèrent contre l'Auteur, la Pièce fut jouée & admirée. L'hypocriſie y eſt parfaitement dévoilée, les caractères en ſont auſſi variés que vrais, le dialogue également fin & naturel. Cette Pièce ſubſiſtera tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites. *Amphytrion*, comédie imitée de Plaute, & ſupérieure à ſon modèle, reſpecte moins les bienſéances que *le Tartuffe* & fait rire davantage. *L'Avare*, autre imitation de Plaute, eſt un peu outré dans le caractère principal, mais le vulgaire ne peut être ému que par des traits marqués fortement. *George Dandin*, ou *le Mari confondu*, *M. de Pourceaugnac*, *le Bourgeois Gentilhomme*, *les Fourberies de Scapin*, ſont d'un comique plus propre à divertir qu'à inſtruire, quoiqu'il y ait pluſieurs ridicules expoſés fortement. Molière travailla avec plus de ſoin ſa comédie des *Femmes ſavantes*, ſatyre ingénieuſe du faux bel eſprit & de l'érudition pédantesque. Les incidens n'en ſont pas toujours bien combinés, ainſi que dans quelques autres de ſes Pièces; mais ſon ſujet, quoiqu'aride en lui-même, y eſt préſenté ſous une face très comique. *Le Malade imaginaire* offre un comique d'un ordre inférieur à celui des *Femmes ſavantes*, mais il n'en peint pas moins la charlatanerie & le pédantiſme des Médecins. Ce fut par cette Pièce que Molière termina ſa carrière. Il étoit incommodé lorſqu'on la repréſenta : ſa Femme & Baron le preſsèrent de prendre du repos & de ne point jouer; *& que feront*, leur répondit-il, *tant de pauvres Ouvriers? je me reprocherois d'avoir négligé un ſeul jour de leur donner du pain.* Les efforts qu'il fit pour achever ſon rôle, lui causèrent une convulſion ſuivie d'un vomiſſement de ſang qui le ſuffoqua quelques heures après, le 17 Février 1673, à cinquante trois ans. L'Archevêque de Paris réſiſtant à lui accorder la ſépulture, la veuve de ce grand homme dit : *on refuſe un tombeau à celui à qui la Grèce auroit dreſſé des autels.* Le Roi engagea ce Prélat à ne pas couvrir la mémoire d'un homme auſſi illuſtre de cet opprobre, & il fut enterré à Saint Joſeph, dans la paroiſſe de Saint Euſtache. On peut regarder les Ouvrages de Molière comme l'Hiſtoire des mœurs, des modes & du goût de ſon ſiècle, & comme le tableau le plus fidelle de la vie humaine. Né avec un eſprit de réflexion, prompt à remarquer les expreſſions extérieures des paſſions & leurs mouvemens dans les différens états, il ſaiſit les hommes tels qu'ils étoient, & expoſe en habile peintre les plus ſecrets replis de leur cœur, & le ton, le geſte & le langage de leurs ſentimens divers. Boileau regarda toujours Molière comme un homme unique; & le Roi demandant quel étoit le premier des grands Ecrivains qui avoient paru pendant ſon règne, il lui nomma Molière. On rapporte que Molière liſoit ſes Comédies à une vieille Servante nommée *La forêt;* & lorſque les endroits de plaiſanterie ne l'avoient point frappée, il les corrigeoit. Il exigeoit auſſi des Comédiens qu'ils amenaſſent leurs enfans, pour tirer des conjectures de leurs mouvemens naturels à la lecture qu'il faiſoit de ſes Pièces. Séduit par un penchant violent pour la Fille de la Comédienne Béjart, il l'épouſa, & ſe

trouva exposé au ridicule qu'il avoit ſi ſouvent jeté ſur les maris. Plus heureux dans le commerce de ſes amis, il fut chéri de ſes Confrères & careſſé des Grands. Le Maréchal de Vivone, le grand Condé, Louis XIV même vivoient avec lui dans cette familiarité qui égale le mérite à la naiſſance. Des diſtinctions ſi flatteuſes ne gâtèrent ni ſon eſprit ni ſon cœur. Il étoit doux, complaiſant, généreux : un pauvre lui ayant rendu une pièce d'or qu'il lui avoit donnée par mégarde, *où la vertu va-t-elle ſe nicher!* s'écria Molière : *tiens, mon ami, en voilà une autre.* Baron lui annonça un jour un de ſes anciens camarades, que l'extrême misère empêchoit de paroître : Molière voulut le voir, l'embraſſa, le conſola, & joignit à un préſent de vingt piſtoles, un habit magnifique de théâtre.

MOLIERES; petite ville de France, en Quercy, à cinq lieues, nord, de Montauban.

MOLINA; ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à quatorze lieues, ſud-eſt, de Siguença.

MOLINE; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi dans le commerce une ſorte de laine d'Eſpagne

MOLINEL; vieux mot qui ſignifioit autrefois moulin.

MOLINGAR; ville forte d'Irlande, capitale du Comté d'Ouett-Méath, à treize lieues de Dublin, vers le couchant Elle a deux Députés au Parlement.

MOLINIER; vieux mot qui ſignifioit autrefois Meûnier.

MOLINISME; ſubſtantif maſculin. On a ainſi appelé un ſyſtême fameux de Théologie ſur la grâce & le libre arbitre, dont l'auteur eſt Louis Molina, Jéſuite Eſpagnol. On le trouve détaillé dans ſon Livre qui a pour titre, *de la Concorde de la Grâce & du Libre arbitre.* Molina y enſeigne que toute grâce donne à l'homme un ſecours ſuffiſant, pour qu'actuellement & de fait il puiſſe opérer le bien; qu'elle met la volonté dans une eſpèce d'équilibre, enſorte qu'elle peut pencher du côté qu'elle veut. Il appelle *grâce ſuffiſante*, celle à laquelle l'homme réſiſte, quoiqu'elle lui fourniſſe tout ce qui eſt néceſſaire pour faire le bien; & *grâce efficace*, celle à laquelle l'homme ne réſiſte pas, quoiqu'il ſoit en ſon pouvoir d'y réſiſter. Ainſi, ſelon ce Théologien, la grâce eſt verſatile, & ſon efficacité dépend de la coopération de l'homme. Une grâce égale, donnée à deux perſonnes également diſpoſées, & dans les mêmes circonſtances, peut être efficace dans l'une & inefficace dans l'autre. Ce ſyſtême fit beaucoup de bruit lorſqu'il parut, & donna naiſſance à ces vives diſputes ſur la grâce & la prédeſtination, agitées avec tant de chaleur & d'animoſité dans le ſeizième ſiècle. Les Dominicains s'élevèrent contre le Livre de Molina, & le déférèrent à l'Inquiſition. L'affaire, après de grands débats, fut portée au Tribunal du Pape Clément VIII. Ce Pontife établit pour l'examiner la Congrégation appelée *De Auxiliis*. Les Dominicains & les Jéſuites plaidèrent leur cauſe avec animoſité, en préſence des Cardinaux qui compoſoient cette Congrégation. Le Pape Clément VIII étant mort pendant le cours des diſputes, elles continuèrent ſous ſon ſucceſſeur Paul V. Enfin ce Pape les termina, non par un jugement définitif, mais par un ordre exprès aux deux Partis de garder le ſilence ſur ces matières, en attendant ſa déciſion.

décision. Il fit cesser par-là les disputes juridiques; mais il ne put appaiſer les querelles particulières qui ſubſiſtèrent entre les deux Ordres, malgré ſes défenſes & ſes menaces.

MOLINISTE ; ſubſtantif maſculin. On a ainſi appelé les partiſans du ſyſtême théologique du Jéſuite Molina ſur la grâce.

MOLINOSISME; ſubſtantif maſculin. *Molinoſiſmus*. On appelle ainſi la doctrine du Quiétiſme, parce-qu'elle fut enſeignée par un Prêtre Eſpagnol, nommé *Michel Molinos*, qui ſe rendit célèbre à Rome, dans le dix-ſeptième ſiècle, par des idées de myſticité, dont on ne connut pas d'abord tout le danger. Il fut pendant l'eſpace de vingt-deux ans un des Directeurs les plus accrédités de cette Ville, & même pluſieurs Papes l'honorèrent de leur confiance. Il eſt probable qu'il eût fini tranquillement ſes jours, avec la réputation d'un Saint, s'il n'eût eu l'imprudence de publier un Livre en Eſpagnol, qui avoit pour titre, *La Conduite ſpirituelle*, dans lequel toutes ſes opinions étoient détaillées. Ce Livre fit ouvrir les yeux. On reconnut qu'il étoit plein d'erreurs d'autant plus dangereuſes, qu'elles faiſoient ſervir la dévotion de voile & d'excuſe aux actions les plus infâmes. Selon le molinoſiſme, on pouvoit s'abandonner ſans péché à toutes ſortes de déréglemens, pourvu que la partie ſupérieure demeurât unie à Dieu par l'oraiſon de quiétude. On a prétendu que Molinos & ſes Diſciples ne s'en étoient pas tenus à la théorie de cette doctrine, mais qu'ils l'avoient miſe en pratique. Quoi qu'il en ſoit, Molinos fut arrêté & mis dans les priſons de l'Inquiſition. On condamna ſoixante-huit Propoſitions extraites de ſon Livre, comme hérétiques, ſcandaleuſes & blaſphématoires. Ses Écrits furent brûlés; & lui-même eût eu le même ſort, s'il n'eût abjuré publiquement ſes erreurs ſur un échafaud, qui fut dreſſé, pour cet effet, dans l'Égliſe des Dominicains. Par égard pour le repentir qu'il témoigna, on ſe contenta de le condamner à une priſon perpétuelle, où il fut conduit revêtu de l'habit des Pénitens. Il avoit alors ſoixante ans. Il demeura neuf ans dans ſa priſon, & y mourut en 1696.

MOLINOSISTE; ſubſtantif maſculin. Sectateur de Molinos.

MOLIONIDES ; ſubſtantif féminin pluriel, & terme de Mythologie. Surnom de deux frères, Euryte & Ctéate, fils d'Actor & de Molione, ou ſelon d'autres, fils de Neptune & de Molione, fille de Molus. Hercule les ſurprit dans une embuſcade, les combattit & les tua. La fable dit que les Molionides étoient de célèbres conducteurs de chariots, qui avoient deux têtes & quatre mains, avec un ſeul corps; ce qui marque qu'ils agiſſoient avec une parfaite intelligence : des Auteurs écrivent que Ctéate, père d'Amphimaque, fut un des quatre Généraux des Épéans, leſquels menèrent quarante vaiſſeaux à la guerre de Troye.

MOLISE; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans un Comté de même nom, à douze milles, eſt, d'Iſernie.

Le Comté de Moliſe eſt ſitué entre l'Abruzze citérieure, la Capitanate & la terre de Labour. Il a environ 40 milles de longueur & 33 de largeur. Il produit beaucoup

de blé, de vin, de ſafran & de ſoie.

MOLLAK; ſubſtantif maſculin, & terme de Relation. Titre d'une dignité Eccléſiaſtique chez les Mahométans. Ils ſont à peu près comme nos Archevêques ou Métropolitains en France. C'eſt parmi les Muderis que le Grand-Seigneur choiſit les Mollaks. Leur juridiction cependant ne ſe borne point aux matières Eccléſiaſtiques; & comme les Turcs ſont perſuadés que les Loix civiles & canoniques viennent également de leur Prophète, les Mollaks ſont encore, chacun dans leur département, les premiers Magiſtrats qui connoiſſent de toutes ſortes d'affaires, civiles & criminelles. Ils parviennent ſouvent à la dignité de Muphti.

MOLLASSE; adjectif des deux genres. Qui eſt déſagréablement mou au toucher. *Avoir la chair mollaſſe.*

Mollasse, ſe dit auſſi d'une étoffe, lorſqu'elle n'a pas aſſez de conſiſtance & aſſez de corps. *On trouve le damas de Lucques mollaſſe, en comparaiſon de celui de Veniſe.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

MOLLE, ou Poivrier du Pérou; ſubſtantif maſculin. *Mollis arbor.* Grand arbre fort étendu, qui croît abondamment dans le Pérou : ſes feuilles reſſemblent à celles du lentiſque, elles ſont dentelées, & rendent un ſuc laiteux & gluant, qui a l'odeur & le goût de fenouil. Ses fleurs ſont nombreuſes, attachées à des rameaux particuliers, de couleur jaune blanchâtre : il leur ſuccède en Juillet des baies ſemblables au fruit de l'aſperge, couvertes d'une pellicule rougeâtre, très graſſe, contenant chacune un petit tuyau oſſeux. Ces fruits ont l'odeur & le goût des baies de genièvre; on les fait bouillir dans de l'eau pour en préparer une boiſſon vineuſe, très-bonne, mais qui ſe convertit auſſitôt en vinaigre. On fait des inciſions à l'écorce de cet arbre, par où il découle une réſine odorante, blanche & purgative. On dit qu'elle a beaucoup de rapport avec celle que l'on appelle *Elemi.*

L'écorce & les feuilles du molle ſont employées dans le pays pour les humeurs froides, les enflures des jambes & des cuiſſes. Ses petits rameaux ſervent à faire des cure-dents : on fait bouillir ſa réſine dans du lait pour emporter les taches & les cataractes des yeux : la poudre de ſon écorce ſert à teindre en rouge & à mondifier les ulcères : la liqueur vineuſe du fruit eſt utile dans les maladies des reins. Les Péruviens reſpectent beaucoup cet arbre, ils l'appellent *Mulli.*

MOLLE; ſubſtantif féminin, & terme de Vanniers & de Tonneliers. Botte d'oſier fendu, dont ces Artiſans ſe ſervent pour lier les cerceaux. La molle contient trois cens brins.

Molle, ſe dit auſſi des paquets ou bottes de cerceaux dont ſe ſervent les Tonneliers. Les mollés de cerceaux ſont plus ou moins groſſes, ſuivant la grandeur des cerceaux qu'elles contiennent. Les molles des cerceaux à la futaille en contiennent ordinairement vingt-cinq, & ſeize quand ils ſont plus forts : celles des cuviers n'en ont que douze; & celles des cuves ſont pour l'ordinaire de trois cerceaux.

MOLLEMENT; adverbe. *Molliter.* Il n'eſt guère uſité au propre que dans ces phraſes, *être couché mollement, s'aſſeoir mollement;* pour dire,

être couché dans un bon lit, être assis sur un siége bien mou.

MOLLEMENT, signifie dans le sens figuré, foiblement, lâchement, sans vigueur. *Vous avez agi trop mollement dans cette affaire. Un ouvrier qui travaille mollement. Il ne faut pas lui parler mollement.*

MOLLEMENT, signifie aussi figurément, d'une manière molle & efféminée. *Un Prince qui vit mollement.*

La première syllabe est brève, la seconde très-brève, & la troisième moyenne.

MOLLEN; petite ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans le Duché de Lawembourg, sur la rivière de Steckenitz, entre Lunebourg & Lubeck.

MOLLESSE; substantif féminin. *Mollitia.* Qualité de ce qui est mou. Il n'a guère d'usage au propre que dans le didactique.

Un philosophe moderne trouve deux causes principales qui donnent lieu à la molleſſe des corps : l'une est intérieure & l'autre extérieure : l'intérieure, ajoute-t-il, n'est autre que la figure de leurs molécules qui accrochées ensemble, sont très-propres à s'alonger & à glisser les unes sur les autres sans se détacher. Pour la cause extérieure de la molleſſe des corps, on peut assigner la matière subtile Newtonienne qui trouve dans ces sortes de corps une infinité d'endroits par où elle peut se glisser, ou qui du moins peut sans peine se faire une infinité de passages.

MOLLESSE, signifie figurément manque de vigueur & de fermeté. *Il a agi avec trop de molleſſe dans cette affaire.*

MOLLESSE, se dit aussi figurément de cet état d'indolence & de tranquillité où nous plonge la volupté.

Un homme qui s'abandonne à la molleſſe devient incapable de ces grandes actions qui font les Héros & les grands hommes. Content de trouver le bonheur dans le fond de son cœur, il ne le cherche pas dans l'opinion des autres, & renonce à la gloire pour le plaisir.

Cette façon de penser qui inspire la molleſſe, seroit raisonnable, si l'homme n'étoit né que pour lui, s'il n'avoit pas des devoirs à remplir, ou enfin si le plaisir pouvoit durer toujours; mais la volupté cesse de l'être pour celui qui s'y livre tout entier : les sens qui sont les organes du plaisir, se fatiguent par un trop long exercice, & ressentent bientôt la douleur. Telle est la sagesse de la Providence, qui veille sans cesse à l'harmonie de l'Univers : celui qui s'écarte de ses devoirs, en reçoit à l'instant la peine, par les mêmes choses qui sembloient devoir assurer son bonheur.

MOLLESSE, se dit en termes de peinture en deux sens différens : on dit en bonne part, *la molleſſe des chairs*; pour dire, l'imitation naïve de la flexibilité des chairs; ce moelleux & ce tendre des contours, qui font distinguer les endroits où la peau est près des os, telle qu'elle est dans les attaches, des endroits où il n'y a apparence de chair, & où les muscles ne sont pas roidis, en un mot les endroits nourris & pleins de chair, de ceux où la peau semble adhérente aux muscles & aux attaches.

La *molleſſe* dans les draperies est un défaut : il faut que les plis en soient bien prononcés, quoique sans sécheresse & sans être cassés.

MOLLET, ETTE; adjectif, diminutif de mou. Qui est agréablement

mou & doux au toucher. *Un ſiége bien mollet. Une fourrure douce & mollette.*

On appelle *pain mollet*, une ſorte de petit pain blanc dont la mie eſt légère & tendre. Et *œufs mollets*, des œufs à la coque dont le jaune n'a pas été aſſez cuit pour durcir.

On dit de quelqu'un qui marche encore avec peine après une attaque de goutte, qu'*il a le pied mollet.*

On dit ſubſtantivement, *le mollet de la jambe*; pour dire, le gras de la jambe.

MOLLET, ſe dit encore ſubſtantivement d'une petite frange qu'on met aux lits, aux ſiéges, *&c. Mollet de ſoie. Mollet d'or & d'argent.*

MOLLETON; ſubſtantif maſculin. Sorte de petite étoffe de laine croiſée, tirée à poil tantôt d'un ſeul côté, tantôt des deux côtés. Elle eſt chaude. On en fait des camiſolles, des gilets. La pièce porte communément $\frac{1}{2}$ aune, ou $\frac{1}{3}$, ou $\frac{2}{3}$ de largeur, ſur 21 à 23 aunes de longueur. La France tiroit autrefois ſes molletons d'Angleterre. Il y en avoit d'unis & de croiſés.

MOLLIFIÉ, ÉE, participe paſſif. *Voyez* MOLLIFIER.

MOLLIFIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Médecine qui ſignifie rendre mou & fluide. *Un emplâtre propre à mollifier un abcès.*

MOLLIPIER, ſe dit en termes de cornetiers, de l'action de donner aux galins le degré de chaleur néceſſaire, afin de pouvoir les étendre & les ouvrir.

MOLLIR; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Mollescere.* Devenir mou. *Les nèfles ne ſont bonnes à manger que quand elles molliſſent.*

MOLLIR, ſignifie auſſi manquer de force. *Ces chevaux commencent à mollir. Le vent mollit.*

MOLLIR, ſignifie figurément, céder lâchement dans une occaſion où il faut avoir de la fermeté. *Quand il ſera queſtion de cet objet, il ne faudra pas mollir.*

On dit auſſi à peu près dans le même ſens, que *des troupes molliſſent*; pour dire, qu'elles commencent à plier.

MOLMUTINE; adjectif qui ne ſe dit qu'avec le mot loi. On a appelé *lois molmutines*, les lois faites en Angleterre par Dunwallo Molmutius, fils de Cloton, Roi de Cornouaille, lequel ſuccéda à ſon père. Ces lois furent célébres en Angleterre juſqu'au temps d'Édouard ſurnommé *le Confeſſeur*, c'eſt-à-dire, juſques dans le onzième ſiècle.

MOLOCH; ſubſtantif maſculin. Idole des Ammonites & des Moabites. C'étoit un demi-corps humain avec une tête de veau, & qui avoit les bras étendus. Sa ſtatue étoit d'airain & creuſe en-dedans. Elle contenoit ſept fourneaux deſtinés à recevoir les offrandes & les victimes que l'on préſentoit à ce Dieu prétendu. Au-deſſous étoit une eſpèce de four où l'on allumoit un grand feu. Sur l'eſtomac de la Statue il y avoit ſept ouvertures qui répondoient à chaque fourneau. Dans l'une de ces ouvertures on jetoit de la fleur de farine; dans l'autre, des pigeons ou des tourterelles; dans la troiſième, des agneaux ou des brebis; dans la quatrième, des belliers ou des chèvres; dans la cinquième, des veaux; dans la ſixième, des taureaux, & dans la ſeptième, des enfans que l'on immoloit à cette Divinité barbare. De

peur qu'on n'entendît les cris de ces malheureuſes victimes, on faiſoit beaucoup de bruit pendant la cérémonie ; avec des tambours & d'autres inſtrumens. Quelques auteurs Juifs prétendent que ce n'étoit pas l'uſage de jeter des enfans dans un fourneau ; mais qu'on allumoit devant la Statue de Moloch, deux buchers entre leſquels on faiſoit paſſer les enfans pour les purifier. On voit dans l'Écriture que le culte barbare de Moloch fut ſouvent pratiqué parmi les Juifs.

On eſt partagé ſur le rapport que Moloch avoit aux autres Divinités des Payens. Les uns croyent que Moloch étoit le même que Saturne à qui tout le monde ſait qu'on immoloit des hommes. D'autres ont cru qu'il étoit le même que Mercure ; d'autres, le même que Vénus ; d'autres le même que Mars ou Mithra. Don Calmet prétend que Moloch ſignifioit le Soleil ou le Roi du ciel.

MOLOPAGUES ; (les) Peuples ſauvages de l'Amérique méridionale, au Bréſil : ils occupent une contrée ſpacieuſe au - delà de la rivière Paracivar. Les hommes portent leur barbe & ſe couvrent le milieu du corps ; les femmes laiſſent croître leurs cheveux & s'en ſervent pour couvrir leur nudité.

MOLOSSE ; ſubſtantif maſculin. Terme de l'ancienne poéſie grecque & latine. Meſure ou pieds de vers compoſé de trois longues, comme *cantabant*. Son nom lui venoit ou des Moloſſes, peuples d'Épire, ou de ce que dans le Temple de Jupiter Moloſſien, on chantoit des odes dans leſquelles ce pied dominoit ; ou encore parcequ'on les chantoit en l'honneur de Moloſſus fils de Pyrrhus & d'Andromaque ; d'autres veulent que ce ſoit parceque les Moloſſes en allant au combat, chantoient une chanſon guerrière dont les vers étoient preſque tous compoſés de ſyllabes longues.

MOLOSSES ; (les) anciens peuples de l'Épire où ils vinrent s'établir après la ruine de Troye, ſous la conduite d'un fils de Néoptolème ou de Néoptolème lui même, comme Pindare ſemble l'inſinuer. Les Moloſſes ſoumirent avec le temps les autres Épirotes, & tombèrent enfin avec toute l'Épire ſous la puiſſance des Romains. Paul Emile les dépouilla de leurs poſſeſſions & de leurs priviléges. Leurs chiens paſſoient pour être excellens : on en faiſoit un grand uſage pour la chaſſe & pour la garde des troupeaux. De là vint en proverbe le nom latin *moloſſus*, pour dire, un chien fort, courageux & de bonne garde.

MOLOSSIDE, ou MOLOSSIE ; *voyez* ÉPIRE.

MOLPA ; rivière d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure. Elle a ſa ſource au deſſus de Rofrano, & ſon embouchure dans la mer de Toſcane, à l'orient du cap Palinuro.

MOLSHEIM ; ville de France, en Alſace, ſur la rivière de Bruſch, à trois lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Strasbourg. Il y a une Egliſe collégiale & une belle Chartreuſe.

MOLTOLINOS ; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans le commerce, à une peau de mouton paſſée en mégie au Levant, d'une manière particulière.

MOLUQUE ; ſubſtantif féminin. *Molucca*. Plante étrangère qui tient de la méliſſe & dont on diſtingue

deux eſpèces, ſavoir, la *moluque odorante* & la *moluque épineuſe*.

La moluque odorante a ſa racine ligneuſe & fibrée; ſes tiges ſont hautes d'un pied & demi, fortes, carrées, rougeâtres, remplies de moëlle; ſes feuilles reſſemblent à celles de la méliſſe pour la figure & l'odeur; ſes fleurs ſont verticillées & de couleur blanche; il ſuccède à cette fleur quatre ſemences triangulaires enfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur.

La moluque épineuſe a ſes feuilles plus verdâtres; ſes fleurs ſont ſoutenues par des calices plus longs, moins larges & garnis de forts piquans: elle a une odeur déſagréable.

On cultive l'une & l'autre moluque dans les jardins: elles naiſſent naturellement aux îles Moluques. On ne ſe ſert que de la première eſpèce; elle eſt alexipharmaque, propre à fortifier le cerveau & le cœur: elle aromatiſe les liqueurs d'une manière agréable.

MOLUQUES; îles d'Aſie, dans la mer des Indes, au midi des Philippines. Les principales ſont Ternate, Tidor, Machian, Motir, Bachian, Macaſſar, Amboine, *&c.* Elles ſont preſque entièrement ſous la ligne; la plus ſeptentrionale, à un demi-degré du côté du nord; & la plus méridionale à un degré du côté du ſud; vers le couchant elles ſont proches de l'île de Gilolo.

Les Moluques ne ſont ſéparées les unes des autres que par quelques petits bras de mer ou quelques petites îles déſertes, & obéiſſent en général à trois Rois.

Le terroir en eſt ſec & ſpongieux; les arbres toujours couverts de feuilles, chargés de diverſes ſortes de fruits, donnent des bananes, des noix de coco, des oranges, des limons, du macis & de la muſcade; mais ce qui vaut mieux que tout cela, ces îles produiſent ſeules dans le monde le girofle, objet d'un commerce auſſi ſurprenant que lucratif. D'un autre côté il ne croît ni blé ni riz aux Moluques; on ſe ſert de farine de ſagou. Il n'y a dans ces îles aucune mine d'or, ni d'argent, ni de métaux inférieurs.

Les Chinois ſubjuguèrent autrefois les Moluques. Après eux elles furent occupées par ceux de Java & par les Malais; enſuite les Perſans & les Arabes s'y jetèrent & y introduiſirent parmi les pratiques de l'idolatrie, les ſuperſtitions du Mahométiſme. On y parle pluſieurs langues différentes, & le malais plus communément qu'aucune autre.

Les Moluques furent découvertes en 1511 par les Portugais qui y deſcendirent & s'en emparèrent ſous la conduite de Franciſco Serano. Au bout de peu de temps cette poſſeſſion leur fut diſputée par les Caſtillans, en conſéquence de la ligne de démarcation d'Alexandre VI. Cependant après quelques actes d'hoſtilité, Charles-Quint, par le traité de Saragoſſe en 1529, engagea ces îles litigieuſes au Roi de Portugal pour 350 mille ducats. Mais finalement les Hollandois ont dépoſſédé les Portugais des Moluques & de leur commerce en 1601, 1605 & 1669, pour y établir un Empire plus durable, & qu'ils ſavent conſerver avec fruit.

Les naturels de ces îles s'accommodent fort bien avec leurs derniers maîtres. Ils reſſemblent beau-

coup à ceux de Java & de Sumatra pour les mœurs, les uſages, la façon de vivre, l'habillement & la couleur. Les hommes ſont extrêmement baſanés; ils ont les cheveux noirs, liſſes & qui blanchiſſent de bonne heure; les yeux gros, les poils des ſourcils longs, les paupières larges, le corps robuſte. Ils ſont doux, pareſſeux, adroits, ſoupçonneux, pauvres & fiers.

MOLY; ſubſtantif maſculin. Plante dont on connoît pluſieurs eſpèces. Ses fleurs ſont en roſe & par bouquets. Ses racines ſont bulbeuſes & ont la même vertu que celles du lys commun. On n'eſt pas sûr que notre Moly ſoit le même que celui des anciens, auquel leur ſuperſtition attribuoit des vertus merveilleuſes, & entr'autres, celle de diſſiper les enchantemens.

MOLYBDÈME; ſubſtantif féminin. Subſtance minérale qui eſt une eſpèce de talc devenu compact & compoſé de particules extrêmement fines. Elle donne aux mains, au papier & au linge, une couleur griſâtre perlée ou talqueuſe: elle ſe détruit difficilement dans le feu: ſon uſage eſt purement mécanique; on s'en ſert pour luſtrer de vieux uſtenſiles de fer, on en fait auſſi des crayons. Pour cela il faut d'abord réduire en poudre celle qui eſt exempte de parties ſableuſes, puis en faire une pâte avec de la colle légère de poiſſon; on en remplit des bâtons évidés en rond ou en carré, avec une rainure qu'on bouche enſuite par une petite tringle qui s'enchâſſe exactement: on l'aſſujettit avec des ficelles, & lorſque le tout eſt ſec, on taille le bout en pointe pour écrire ou pour deſſiner. Les ouvriers donnent à la molybdène les noms de *potelot*, *mine de plomb noire ou ſavonneuſe*, *plomb de mer*, *plombagine*, *plomb de mine*, *céruſe noire*, *talc-blende*, *fauſſe galène*, *mica des Peintres* ou *crayon de plomb*. La molybdène ſe trouve dans la Heſſe, dans la Finlande, & ſurtout en Angleterre, dans la province de Cumberland, à peu de diſtance de Carliſle: la mine de cet endroit eſt unique dans ſon eſpèce, & le gouvernement en a pris un ſoin tout particulier; on prétend même que l'exportation de cette molybdène fine eſt défendue ſous des peines très-rigoureuſes, avant d'être employée en crayons. Il n'y a que la mine ſableuſe ou groſſière qui nous parvient dans le commerce.

MOMENT; ſubſtantif maſculin. *Momentum.* Temps fort court, petite partie du temps. *On compte tous les momens du jour quand le ſoir en promet d'heureux. Il aura fini dans un moment. Un Philoſophe interrogé combien il avoit vécu; peu de momens*, répondit-il, *& beaucoup d'années; parcequ'il avoit eu peu de plaiſir. Il n'eſt point en amour d'inutiles momens.*

On dit, *le dernier moment*; pour dire, l'heure de la mort.

On dit, *un bon moment*; pour dire, un inſtant propre & favorable pour faire ce qu'on déſire. *Elle a ſaiſi le bon moment pour ſolliciter cette grâce.*

On dit d'une perſonne dont l'eſprit eſt égaré, mais qui a quelques bons intervalles, *qu'elle a de bons momens.*

On dit, qu'*il ne faut qu'un bon moment pour ſauver un pécheur pénitent.*

MOMENT, dans les nouveaux calculs de l'infini, déſigne chez quelques Auteurs, des quantités cenſées in-

finiment petites. C'eſt ce qu'on appelle au ment & plus communément *différences*; ce ſont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité conſidérée, comme dans une fluxion continuelle.

MOMENT, en termes de Mécanique, ſignifie quelquefois la quantité du mouvement d'un mobile.

Dans la comparaiſon des mouvemens des corps, la raiſon de leurs momens eſt toujours compoſée de celle de la quantité de matière & de la vîteſſe du mobile, de façon, que le moment d'un corps en mouvement peut être regardé comme le produit fait de ſa quantité de matière & de ſa vîteſſe; & comme on ſait que tous les produits égaux ont des facteurs réciproquement proportionels, il s'enſuit de-là que ſi des mobiles quelconques ont des momens égaux, leurs quantités de matiere ſeront en raiſon inverſe de leurs vîteſſes; c'eſt-à-dire, que la quantité de matiere du ſecond, en raiſon de la vîteſſe du ſecond à celle du premier; & réciproquement, ſi les quantités de matière ſont réciproquement proportionelles aux vîteſſes, les momens ſont égaux.

Le moment de tout mobile peut auſſi être conſidéré comme la ſomme des momens de toutes ſes parties; & par conſéquent ſi les grandeurs des corps & le nombre de leurs parties ſont les mêmes, ainſi que leurs vîteſſes, les corps auront les mêmes momens.

MOMENT, s'emploie plus proprement & plus particulièrement dans la ſtatique, pour déſigner le produit d'une puiſſance par le bras du levier auquel elle eſt attachée, ou ce qui eſt la même choſe, par la diſtance de ſa direction au point d'appui: une puiſſance a d'autant plus d'avantage, toutes choſes d'ailleurs égales, & ſon moment eſt d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long.

On dit adverbialement *à tout moment*, *à tous momens*; pour dire, ſans ceſſe, à toute heure. *Il croit à tout moment qu'il va mourir. C'eſt une choſe qu'elle lui reproche à tous momens.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde moyenne au ſingulier; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

Différences relatives entre *moment*, *inſtant*.

Un *moment* n'eſt pas long: un *inſtant* eſt encore plus court.

Le mot de *moment* a une ſignification plus étendue; il ſe prend quelquefois pour le temps en général, & il eſt d'uſage dans le ſens figuré. Le mot d'*inſtant* a une ſignification plus reſſerrée; il marque la plus petite durée du temps, & n'eſt jamais employé que dans le ſens littéral.

Tout dépend de ſavoir prendre le *moment* favorable; quelquefois un *inſtant* trop tôt ou trop tard eſt ce qui fait la différence du ſuccès à l'infortune.

Quelque ſage & quelque heureux qu'on ſoit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne ſauroit prévoir. Il ne faut ſouvent qu'un *inſtant* pour changer la face entière des choſes qu'on croyoit le mieux établies.

Tous les *momens* ſont chers à qui connoît le prix du temps. Chaque *inſtant* de la vie eſt un pas vers la mort.

MOMENTANÉE; adjectif des deux genres. *Momentaneus*. Qui ne dure qu'un moment. *Des plaiſirs momentanées.*

tanées. Un zèle momentanée. Une ſatisfaction momentanée.

MOMERIE ; ſubſtantif féminin. Au propre il ſignifie maſcarade ; mais il n'eſt plus uſité en ce ſens.

MOMERIE, s'emploie figurément & familiérement, & ſignifie déguiſement de ſentiment, qui fait faire au dehors un perſonnage tout différent de ce qu'on a dans le cœur. *Les pleurs de cette femme n'étoient que pure momerie. Sa vie fut une momerie continuelle.*

MOMERIE, ſe dit auſſi des choſes concertées pour faire rire, ou d'un jeu joué pour tromper quelqu'un agréablement. *C'eſt une ſingulière momerie.*

MOMIE ; ſubſtantif fémin. *Mummia.* Il ſe dit des corps embaumés d'une manière particulière par les anciens Egyptiens, & qui ſe trouvent encore aujourd'hui dans les ſépulcres d'égypte.

On appelle auſſi *momies*, les corps de ceux qui ont été enterrés ſous les ſables mouvans, que les vents élèvent dans les déſerts de l'Arabie & de l'Egypte, & qu'on retrouve enſuite deſſéchés par les ardeurs du ſoleil.

La vénération des anciens Egyptiens pour les corps morts de leurs parens, leur avoit fait chercher divers moyens de préſerver leurs cadavres de la corruption : nous admirons encore aujourd'hui des momies égyptiennes conſervées depuis plus de deux mille ans, par la manière dont les corps avoient été embaumés. Ces momies ont été pendant long-temps l'objet des recherches des antiquaires & d'un petit nombre de Phyſiciens, qui ont tâché de deviner le ſecret des Egyptiens, & de tranſporter cet art parmi nous. Elles n'ont été bien examinées de nos jours, que par M. Rouelle, qui a communiqué à l'Académie pluſieurs idées que la lecture d'Hérodote lui avoit autrefois fait naître. Cet Académicien a donné un mémoire très-intéreſſant, dans lequel il examine les principes ſur leſquels eſt fondé l'art des Égyptiens.

Il paroît, dit-il, tant par les écrits de Clauderus, que parcequ'on peut deviner du procédé ſecret de Debils, que ces deux hommes employoient principalement la deſſication opérée par les Sels alkalis, pour préparer leurs cadavres. Hérodote qui nous a tranſmis une courte deſcription de l'art des Embaumeurs, dit qu'il y avoit trois différentes manieres d'embaumer uſitées parmi les Égyptiens, & qu'on ſe ſervoit des unes ou des autres, ſuivant la dépenſe qu'on vouloit faire. Suivant la première qui étoit auſſi la plus chère, on ouvroit par les narines avec un fer la baſe du crane, & on tiroit la cervelle par cette ouverture, partie avec le fer même, & partie par le moyen des injections. On tiroit les entrailles par une inciſion faite au côté ; on les nettoyoit ; on les paſſoit au vin de palmier & dans des aromates broyés : on rempliſſoit le ventre de myrrhe en poudre, & de toutes ſortes d'autres parfums excepté l'encens : on fermoit l'ouverture, & on couvroit le corps de *natrum* Pendant ſoixante-dix jours ; car les loix ou les ſtatuts de l'art ne permettoient pas de l'y laiſſer plus long-tems : enſuite on lavoit le corps, & après l'avoir tout enveloppé de bandes de toiles de lin enduites de gomme, on le rendoit aux parens.

Lorſqu'on ne vouloit pas faire une ſi grande dépenſe, on ne faiſoit aucune inciſion au cadavre : on ſe contentoit d'injecter par le fondement une quantité ſuffiſante d'une liqueur onctueuſe qui ſe tire du cedre ; enſuite ayant bouché l'ouverture pour retenir l'injection, on mettoit le corps dans le natrum pendant ſoixante-dix jours ; au dernier on tiroit du ventre la liqueur, qui entraînoit avec elle les entrailles conſumées ou diſſoutes : cela fait on rendoit les corps aux parens.

La troiſième manière étoit la plus ſimple & la moins diſpendieuſe. Après les injections par le fondement, on mettoit le corps dans le natrum pendant ſoixante-dix jours, & on le rendoit ſans y faire autre choſe.

M. Rouelle penſe que cette deſcription de l'art des Embaumeurs eſt fautive ; il prétend que l'objet principal d'un tel travail ſe réduiſoit à deux parties eſſentielles ; la première étoit d'enlever du corps les liqueurs & les graiſſes qu'il contenoit, & qui en auroient occaſionné la deſtruction ; la ſeconde étoit de défendre le corps de l'humidité extérieure & du contact de l'air. Les Embaumeurs ſaloient le corps avec l'alkali fixe, & opéroient par ce moyen, ſur les cadavres, ce que les Tanneurs opèrent ſur les cuirs, par le moyen de la chaux. Le corps ayant été ainſi macéré pendant ſoixante & dix jours, on appliquoit deſſus des matières réſineuſes & balſamiques, qu'on y retenoit par des bandes dont on les enveloppoit. M. Rouelle croit qu'on ne mettoit des parties balſamiques dans le corps, qu'après l'avoir fait macérer dans le natrum.

M. Maillet, Conſul au Caire, rapporte dans ſes lettres, qu'il a trouvé un grand nombre de corps couchés ſur des lits de charbons, emmaillotés de quelques linges, & couverts d'une natte ſur laquelle il y avoit du ſable à l'épaiſſeur de ſept ou huit pieds ; c'étoit apparemment la manière dont les pauvres conſervoient les cadavres de leurs parens, car la conſervation des corps faiſoient chez les Égyptiens un point de religion pour les pauvres comme pour les riches. M. Rouelle prétend encore que les toiles ou bandelettes n'étoient pas de lin, mais de coton, qu'elles étoient empreintes de matières réſineuſes & balſamiques & non de gommes : on en trouve qui ne ſont enduites que de matières bitumineuſes ; & ſuivant les obſervations de M. Maillet, il ſe trouve des momies qui n'ont rien de tout cela ; mais elles ſont chargées en deſſus de figures hiéroglyphiques & en deſſous d'une écriture très-fine, qui ſemble être des vers rimés. Tous les corps étoient enveloppés de deux rangs de bandelettes, & ſouvent entre chaque rang on y trouve encore des amulettes, auxquelles les Égyptiens attribuoient de grandes vertus ; quelquefois les ongles étoient dorés. On voit bien que ces bandes, les vers, les peintures dont on les ornoit, & les boîtes ou de porphyre ou de bois précieux, d'une ſeule piece creuſée à l'outil, dans leſquelles on enfermoit les momies, & qui étoient encore plus ou moins chargés d'ornemens, devoient introduire une infinité de différences dans la ſomptuoſité des embaumemens.

Au reſte on aſſure que toutes les momies qui ſe vendent dans les bou-

tiques des marchands, ſoit qu'elles viennent de Veniſe ou de Lyon, ſoit qu'elles viennent même directement du levant par Alexandrie, ſont factices, & ſont l'ouvrage de certains Juifs qui, ſachant le cas que font les Européens des vraies momies d'Égypte, les contrefont en deſſéchant des ſquelettes dans des fours, après les avoir enduits d'une poudre de myrrhe, d'aloès caballin, de poix noire, & d'autres drogues de vil prix & mal ſaines.

On employoit autrefois les momies en médecine, pour déterger, réſoudre, réſiſter à la gangrène; mais on ne s'en ſert plus aujourd'hui. Ambroiſe Paré a fait un traité fort curieux où il démontre qu'elles ne peuvent être d'aucun uſage dans la médecine. Sérapion & Matthiolus ſont du même ſentiment.

MOMIE, ſe trouve encore employé chez d'anciens Écrivains, pour déſigner la liqueur ou l'eſpèce de ſuc qui ſort des corps humains embaumés ou aromatiſés & qu'on a enfermés dans les tombeaux.

MOMIE, eſt auſſi un nom qu'on a donné au Piſſaſphalte. *Voyez* ce mot.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

MOMON; ſubſtantif maſculin. Un défi au jeu des dés, porté par des marques. *Il eſt défendu de parler quand on préſente le momon. Recevoir un momon. Gagner un momon de cinquante louis.*

On dit, *couvrir un momon*; pour dire accepter le défi.

MOMON, en termes de lanſquenet, & d'autres ſemblables jeux des cartes, ſignifie une certaine partie dans laquelle pluſieurs joueurs riſquent chacun une ſomme égale, & prennent chacun la même quantité de jetons, à condition que celui d'entre eux qui gagnera les jetons de tous les autres, gagnera auſſi la ſomme totale de l'argent mis au jeu.

MOMONIE; province d'Irlande. *Voyez* MUNSTER.

MOMUS; dieu de la raillerie que les poëtes diſent enfant de la nuit & du ſommeil: livré à la pareſſe, & ne ſachant rien faire de bien, ſon unique occupation dans l'Olympe étoit de cenſurer les actions des Dieux & des Déeſſes, & de ſe mocquer de leurs défauts. Minerve, Neptune & Vulcain ayant employé chacun toute leur induſtrie pour produire un ouvrage parfait, ſoumirent leurs productions au jugement de Momus. Minerve avoit bâti une maiſon, Neptune avoit fait un taureau, & Vulcain un homme. Momus après avoir examiné ces différens ouvrages, prononça que la maiſon de Minerve ne lui plaiſoit pas, parcequ'elle n'étoit pas mobile, & qu'on ne pouvoit la tranſporter ailleurs, ſi l'on avoit un mauvais voiſin; qu'il eût mieux aimé que le taureau de Neptune eût les cornes plantées devant les yeux, afin qu'il pût porter des coups plus sûrs, & qu'il manquoit à l'homme de Vulcain une petite fenêtre au cœur, qui laiſsât voir ſes plus ſecrettes penſées.

MON; adjectif pronominal poſſeſſif. *Meus*. Il répond au pronom perſonnel *moi, je: Mon frère eſt arrivé. Mon lit. Mon feu.*

Il faut au féminin *ma. Ma femme. Ma table. Ma chemiſe.*

Mais lorſque ce pronom précède immédiatement un mot, ſoit adjectif, ſoit ſubſtantif féminin, qui commence par une voyelle ou un *h* non aſpiré, on dit toujours *mon. Mon amie. Mon unique eſpérance.*

Mon heure s'approche. Cette irrégularité s'eſt introduite dans la langue pour éviter un *hiatus*, ou le concours dur de *ma* avec la voyelle ſuivante.

Ce pronom fait *mes* au pluriel du maſculin & du féminin. *Mes chevaux. Mes ſœurs.*

Ce monoſyllabe eſt bref au ſingulier & long au pluriel.

MONACAL, ALE; adjectif. *Monachalis.* Qui appartient à l'état de Moine. *L'habit monacal. La vie monacale.*

MONACALEMENT; adverbe. *Monachorum in modum.* D'une façon monacale. *Vivre monacalement. Prêcher monacalement.* Il ne ſe dit guère que par une ſorte de mépris.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième très-brève, & la dernière moyenne.

MONACHISME; ſubſtantif maſculin. *Monachiſmus.* L'état de Moine. *Le Monachiſme a pris naiſſance dans l'Orient.* Il ſe dit le plus ſouvent par une ſorte de mépris.

On prononce & l'on devroit écrire *Monakiſme.*

MONACO; ancienne & forte ville d'Italie, capitale d'une principauté de même nom, avec un château, une citadelle & un port, dans la partie occidentale de la mer de Gênes, à trois lieues, nord-eſt, de Nice, & à 170 lieues, ſud-eſt, de Paris, ſous le 25ᵉ degré, huit minutes de longitude, & le 43ᵉ, 48 minutes de latitude.

La maiſon de Grimaldi, iſſue de Grimoald, Maire du Palais, ſous Childebert II, a poſſédé la principauté de Monaco, depuis l'Empire d'Othon I juſques à la mort du dernier ſeigneur de cette maiſon, dont la fille aînée porta cette principauté dans la maiſon de Matignon, à la charge que le nom & les armes de Monaco ſe continueroient dans ſes deſcendans. On ſait comment Honoré Grimaldi II du nom, Prince de Monaco, délivra ſa ville en 1641, du joug des Eſpagnols qui en étoient les maîtres, & ſe mit ſous la protection de la France.

MONADE; ſubſtantif féminin. Être ſimple & ſans partie dont les Leibnitiens croyent tous les autres êtres compoſés. *Leibnitz eſt l'auteur du ſyſtême des Monades.*

MONAGHAN; ville d'Irlande, capitale d'un comté de même nom, à cinq lieues, ſud-oueſt, d'Armagh Elle envoie deux députés au Parlement.

Le comté de Monaghan a 34 milles de longueur & 20 de largeur. Il eſt borné au nord par celui de Tyrone; à l'orient par celui d'Armagh. au midi par celui de Cavon, & à l'occident par celui de Fermagh.

MONARCHIE; ſubſtantif féminin. *Monarchia.* Le gouvernement d'un état par un ſeul chef. *Une monarchie héréditaire. Une monarchie élective. Philippe II aſpiroit à la monarchie univerſelle.*

MONARCHIE, ſe dit auſſi d'un grand état gouverné par un Monarque. *Ils avoient formé le projet de démembrer cette monarchie.*

MONARCHIQUE; adjectif des deux genres. *Monarchicus.* Qui appartient à la monarchie. *Un Etat monarchique. Un Gouvernement monarchique.*

MONARQUE; ſubſtantif maſculin. *Monarcha.* Celui qui dans un grand état réunit en ſa perſonne la ſouveraine puiſſance & les droits qui lui ſont eſſentiels. *Un grand Monarque. Un Monarque doit toujours faire regner la loi.*

MONASTER, ou MONESTER; ville

d'Afrique en Barbarie, au Royaume de Tunis près de la mer, à 28 lieues, ſud-eſt, de Tunis.

MONASTÈRE; ſubſtantif maſculin. *Monaſterium.* Couvent, lieu où demeurent des Moines. Il ſe dit auſſi d'un lieu où demeurent des Religieuſes de quelque Ordre que ce ſoit.

Les premiers Monaſtères s'établirent en Égypte vers l'an 306, ſous la conduite de Saint Antoine, & ceux-ci furent comme la ſource des autres qui s'établirent dans la ſuite en divers lieux.

Le plus ancien Monaſtère de France eſt celui de Ligugé, près de Poitiers, fondé par Saint-Martin en 360.

Au commencement les Monaſtères étoient des maiſons de laïques; les Moines ayant été appelés à la cléricature par Saint Sirice, Pape, ne reſtèrent pas moins ſoumis à l'Évêque: c'eſt pourquoi aucun Monaſtère ne peut être établi ſans ſon conſentement; la règle doit auſſi être approuvée par le Saint-Siége.

Pendant plus de ſix ſiècles tous les Monaſtères d'Occident étoient indépendans les uns des autres; & gouvernés par des Abbés qui ne répondoient de leur conduite qu'à leurs Évêques.

Dans le dixième ſiècle, Saint-Odon, Abbé de Clugny, unit à cette Abbaye pluſieurs Monaſtères qu'il mit ſous la conduite de l'Abbé de Clugny.

Pluſieurs réformes des ſiècles ſuivans ont donné lieu à des Congrégations qui ſont comme autant d'Ordres ſéparés, compoſés de pluſieurs Monaſtères répandus en diverſes Provinces & Royaumes gouvernés par un même Général ou Abbé. Entre ces Monaſtères, il y en a ordinairement un qui eſt comme le chef-lieu des autres, & qu'on appelle la *maiſon Chef-d'Ordre.*

Les Ordres mendians, dont les premiers ont été établis dans le treizième ſiècle, ſont auſſi compoſés chacun de pluſieurs Monaſtères.

Quant au temporel des Monaſtères, l'Évêque en avoit autrefois l'adminiſtration; il y établiſſoit des économes pour en avoir la direction & leur fournir les néceſſités de la vie. Les Abbés & les Moines ne pouvoient rien aliéner ni engager ſans que l'Évêque eût approuvé & ſigné le contrat: c'eſt ce que prouvent les Conciles d'Agde & d'Épone; les troiſième & quatrième Concile de Nicée; les capitulaires & la règle de Saint-Iſidore de Séville.

Mais la diſcipline eccléſiaſtique ayant changé peu-à-peu à cet égard, les Évêques ont été entièrement privés de cette adminiſtration. Saint Grégoire le grand eſt le premier qui en faſſe mention en faveur d'une Abbeſſe de Marſeille; il étendit enſuite cette exemption à tous les Monaſtères dans le Concile de Latran, & elle eſt devenue d'un uſage général.

Dans la ſuite on a reconnu la néceſſité de charger l'Évêque du ſoin d'empêcher le dépériſſement du bien des Monaſtères; c'eſt ce que Boniface VIII fit à l'égard des Monaſtères de filles, & ce que Grégoire XV a décidé encore plus expreſſément, & conformément à l'article 37 du Réglement des Réguliers. Cette déciſion a été confirmée par la Congrégation des Cardinaux, & par différens Conciles & Synodes.

En France l'Évêque eſt ſupérieur immédiat de tous les Monaſtères de l'un & de l'autre ſexe qui ne ſont

pas ſoumis à une Congrégation & ſujets à des viſiteurs, quand même ces Monaſtères ſe prétendroient ſoumis immédiatement au Saint-Siége. L'Évêque peut donc les viſiter, y faire des Statuts & juger les appellations interjetées des jugemens de l'Abbé ou autre Supérieur: c'eſt la diſpoſition du Concile de Trente & de l'Ordonnance de Blois.

Les Monaſtères qui ſont en Congrégation, ne ſont pas pour cela exempts de la juridiction épiſcopale, à moins qu'ils n'aient d'ailleurs des titres & une preuve de poſſeſſion conſtante d'exemption : l'Évêque peut donc viſiter les Monaſtères, y faire des règlemens, ſoit pour le Service divin ou pour la diſcipline Monaſtique, ſoit pour le temporel des Monaſtères. Il peut enjoindre au Supérieur de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître ; mais il ne peut connoître ni par lui-même ni par ſon Official, des jugemens rendus par les Supérieurs de la Communauté, l'appel devant être porté devant le Supérieur régulier, à moins que celui-ci, ayant été averti par l'Évêque, ne négligeât de remplir ſon miniſtère.

L'Évêque n'a pas droit de viſite dans les Monaſtères qui ſont Chefs & Généraux d'Ordre de l'un & de l'autre ſexe, ni dans ceux où réſident les Supérieurs réguliers qui ont une juridiction légitime ſur d'autres Monaſtères du même Ordre, ni enfin ſur ceux qui étant exempts de la juridiction épiſcopale, ſe trouvent en Congrégation ; il peut ſeulement avertir le Supérieur régulier de pourvoir dans ſix mois ou même plus promptement ſi le cas le requiert, au déſordre ou ſcandale ; & ſi le Supérieur n'y ſatisfait pas dans le temps marqué, l'Évêque peut lui-même y pourvoir, ſuivant la règle du Monaſtère. *Édits de 1695 & du 29 Mars 1696.*

La viſite de l'Archevêque ou Évêque dans les Monaſtères qui *ne* ſont pas exempts de la juridiction épiſcopale, quoique ſoumis à une Congrégation, n'empêche pas celle des Supérieurs réguliers, leſquels doivent faire obſerver la diſcipline Monaſtique.

Quand le Général d'Ordre eſt étranger, il ne peut viſiter en France les Monaſtères de ſon Ordre ſans une permiſſion particulière du Roi.

Quatre conditions doivent concourir pour l'établiſſement d'un Monaſtère, le conſentement de l'Évêque Diocéſain, celui de toutes les parties intéreſſées, l'agrément du Roi par lettres-patentes, & l'enregiſtrement de ces lettres-patentes au Parlement, dans le reſſort duquel ſe fait l'établiſſement.

Depuis l'introduction de la commende dans la plupart des Abbayes, les Abbés n'étant plus aſſujétis à la règle du Monaſtère, ont ceſſé d'avoir une juridiction ſur les Religieux ; & les biens attachés à la maiſon ont été partagés en différens lots.

MONASTÉRIENS ; (les) hérétiques qui, dans le ſeizième ſiècle prirent le parti de Jean Bockeldi, ſurnommé Jean de Leyde, parcequ'il étoit de Leyde, ville de Hollande. Il étoit tailleur de profeſſion, & s'étant joint à Jean Matthieu qui étoit boulanger, il fut comme lui chef des Anabatiſtes. Ses ſectateurs furent appelés *Monaſtériens*, du mot latin *Monaſterium*, qui veut dire Munſter, à cauſe que s'étant rendus maîtres de cette ville là, ils y commirent toutes ſortes d'horreurs.

Jean de Leyde qui, après la mort de Jean Matthieu, fut mis en place, prenoit le nom de Roi de Juſtice & d'Iſraël; mais enfin il tomba entre les mains de l'Évêque de Munſter qui le fit mourir en 1535 avec ſes principaux Miniſtres.

MONASTIQUE; adjectif des deux genres. *Monaſticus.* Qui eſt de Moine, qui concerne les Moines. *L'état monaſtique. La profeſſion monaſtique. La vie monaſtique.*

MONAUT; adjectif. Qui n'a qu'une oreille. *Un chien monaut.*

MONAX; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupede ou de marmote qui ſe trouve dans le Canada, & qui ne paroît différer de la marmote des Alpes que par la queue que celle-ci a moins longue & moins garnie de poils.

MONBAHUS; bourg de France dans l'Agenois, à quatre lieues, nord-oueſt, de Villeneuve.

MONBAIN; ſubſtantif maſculin. Grand prunier des îles Antilles: il vient de bouture & ſert en Guyane à ſoutenir les barrières au long deſquelles on le plante. Son fruit eſt jaune, longuet, peu charnu; il a un goût aſſez agréable, il agace un peu les dents, mais l'odeur en eſt flatteuſe. On en fait une marmelade qui reſſemble beaucoup à celle d'abricot par la couleur, & qui paſſe pour exquiſe dans le pays. On la mêle avec de l'eau-de-vie & cette liqueur eſt délicieuſe. Les Sauvages qui ſe ſentent attaqués de goutte, font un trou en terre où ils jettent de la braiſe bien ardente ſur laquelle ils mettent des noyaux de ces fruits (qu'on appelle *prunes de monbain*), puis ils préſentent au-deſſus la partie malade & endurent la fumée le plus long-temps qu'ils peuvent. Ce remède les ſoulage beaucoup. Il découle de cet arbre une gomme jaunâtre, claire & odorante.

Il y a auſſi dans les îles Antilles une eſpèce de monbain ſauvage qui a les mêmes propriétés que le précédent.

MONBAZA; ville maritime, capitale d'une île de même nom, ſur la côte méridionale d'Afrique: c'eſt la réſidence du Roi de Mélinde.

L'île a douze milles de circuit: elle abonde en bétail, en ris, en millet, en figues, en citrons, en oranges, *&c.*

MONBAZENS; bourg de France, en Rouergue, à cinq lieues, nord-eſt, de Villefranche.

MONBLANC; ville d'Eſpagne dans la Catalogne, ſur la rivière de Francoli, à cinq lieues, nord, de Tarragone.

MONBRUN; bourg de France, en Gaſcogne, à trois lieues, ſud-ſud-eſt, de Rieux.

MONCALIER; bourg d'Italie, en Piémont, ſur le Pô, à une lieue au-deſſus de Turin.

MONCALVO; petite ville d'Italie dans le Montferrat, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Caſal.

MONCAON; ville forte de Portugal, dans la Province d'entre Duero & Minho, à cinq lieues, ſud-eſt, de Thuy.

MONCASTRO; ville de la Beſſarabie, qu'on nomme auſſi *Akerman* & *Bialogrod.* Voy. ce dernier mot.

MONCAYAR; ſubſtantif maſculin. On donne ce nom dans le commerce à une étoffe très-fine, à chaîne de ſoie & à trame de fil de laine de ſayette. Elle ſe fabrique en Flandre. La pièce a pour l'ordinaire 23 aunes de longueur & deux tiers de largeur.

MONGÉ; bourg de France dans le

Maine, près de la Sarte, à une lieue & demie, ſud-ſud-oueſt, du Mans.

Il y a en Touraine une Abbaye de filles de même nom, à une lieue & demie, nord-eſt, d'Amboiſe.

MONCEAU; ſubſtantif maſculin. *Cumulus.* Tas, amas fait en forme de petit mont. *Un monceau de foin. Un grand monceau d'écus. Un monceau d'herbe. Mettre de l'avoine en monceau.*

Voyez TAS, pour les différences relatives qui en diſtinguent *monceau.*

MONCEAU; bourg de France en Limoſin, ſur la Dordogne, à huit lieues, ſud-eſt, de Brives.

MONCEL; (le) Abbaye de filles de l'Ordre de Sainte Claire, ſur l'Oiſe, près de Pont-Saint-Maixance.

MONCHAUDE; bourg de France, en Saintonge, à ſix lieues, ſud-eſt, de Saintes.

MONCHICO; bourg de Portugal, au Royaume d'Algarve, entre Sylves & Aljécur.

MONCKA; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de boiſſeau dont on ſe ſert à Madagaſcar pour meſurer le ris mondé.

MONCLAR; bourg de France, en Quercy, à cinq lieues, eſt-ſud-eſt, de Montauban.

MONÇON; ville d'Eſpagne, au Royaume d'Arragon, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Balbaſtro.

MONCONTOUR; ville de France, dans le Mirebalais, en Poitou, ſur la Dive, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Loudun. Ce fut là où le Duc d'Anjou, depuis Henri III, battit en 1569 l'Amiral de Coligni qui commandoit les Calviniſtes.

Il y a une autre ville de même nom en Bretagne, à cinq lieues, ſud-ſud-oueſt, de Lambale.

MONCORNET; bourg ou petite ville de France, en Picardie, à cinq lieues, nord-eſt, de Laon. Il y a une manufacture de groſſes ſerges.

MONCOURTANT; bourg de France, en Poitou, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Thouars.

MONCRABEAU; bourg de France, en Gaſcogne, ſur la Baiſe, entre Nérac & Condom.

MONCUCH; petite ville de France, en Quercy, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Cahors.

MONDAIN, AINE; adjectif. *Mondanus.* Qui aime la vanité du monde, qui ſent trop le monde. *Les hommes mondains. Une femme mondaine. Un ſpectacle mondain. Une parure mondaine.* Il n'eſt guère uſité qu'en chaire & dans les livres de dévotion.

MONDAIN, s'emploie auſſi ſubſtantivement, & ſignifie celui qui eſt attaché aux choſes vaines & paſſagères du monde. *Les mondains ne s'occupent que de leurs plaiſirs, ſans penſer à l'éternité.*

On dit d'un homme ſage & qui n'a que des vertus morales, que *c'eſt un ſage mondain.*

MONDAINEMENT; adverbe. *Mondanum in modum.* D'une manière mondaine. *Des femmes vêtues mondainement, qui vivent mondainement.*

MONDANITÉ; ſubſtantif féminin. Qui n'a d'uſage qu'en ſtyle de dévotion, & qui ſignifie vanité mondaine. *Paſſer ſes jours dans la mondanité. Il faut imiter Madelaine dans ſa pénitence, après l'avoir ſuivie dans ſa mondanité. Le mépris des mondanités.*

MONDE; ſubſtantif maſculin. *Mundus.* L'univers, le ciel & la terre & tout ce qui y eſt compris.

Il ſe prend auſſi particulièrement pour la terre, conſidérée avec ſes différentes

différentes parties, & les différens peuples qui l'habitent.

On forme ſur la création du monde différentes queſtions dont nous allons dire un mot : on demande ſi toute la matière a été créée à la fois, & ſi tous les êtres corporels ont été arrangés tout d'un coup, ou ſeulement dans l'eſpace de ſept jours, ainſi que Moyſe le dit dans les premiers chapitres de la Genèſe. Les interprêtes croyent que Dieu tira du néant toute la matière de l'univers dans un moment, & par un ſeul acte très-ſimple de ſa volonté toute-puiſſante ; mais ils ne conviennent pas ſur l'autre queſtion. Les uns ſoutiennent que les êtres ſenſibles ne furent mis en leur perfection que dans l'eſpace de ſept jours conſécutifs. C'eſt le ſentiment de la plupart des Pères & des interprêtes, & il eſt fondé ſur le récit de Moyſe, qui le marque très-diſtinctement.

D'autres, comme Philon, Origènes, Saint Auguſtin, & quelques autres craignant que l'on ne tirât de l'opinion qui tient à la création ſucceſſive des conſéquences contraires à l'immutabilité & à la toute-puiſſance du Créateur, ont cru que l'on ne devoit reconnoître dans le récit de Moyſe qu'une ſucceſſion d'ordre & de raiſon ; & qu'il n'a marqué la création ſucceſſive, que pour ſe proportionner à la portée du peuple, & pour lui donner une idée plus diſtincte de la création. Le Sage dit que Dieu a créé toutes choſes à la fois : *creavit omnia ſimul.* La matière toujours ſouple aux ordres du Tout-puiſſant, n'avoit que faire de préparation pour obéir. Voilà ce que l'on dit de plus plauſible pour ce dernier ſentiment.

On demande auſſi en quel temps le monde a été créé ? La plupart des Pères croyent qu'il a été créé au printemps. Un Concile que l'on dit avoir été tenu en Paleſtine ſous Théophile d'Alexandrie, par l'ordre du Pape Victor, l'a décidé ainſi. Les Poëtes nous repréſentent les premiers jours du monde comme un beau printemps. D'autres en grand nombre, ſoutiennent que le monde fut créé en Automne. Ils diſent 1°. que les Hébreux, les Égyptiens & la plupart des Orientaux commençoient leur année en Automne ; coutume qu'ils avoient reçue de leurs ancêtres & des premiers hommes, qui naturellement ont commencé à compter les années du temps où le monde commença. 2°. Il fallut que Dieu en créant Adam & Eve & les autres animaux, leur fournît les alimens néceſſaires. 3°. Enfin il y avoit du fruit ſur les arbres du jardin. *Nous mangeons de tous les fruits du jardin*, dit Eve au ſerpent, *il n'y a que cet arbre dont Dieu nous a dit de ne pas manger, de peur que nous ne mourrions.* C'étoit donc l'automne, en quelque lieu que l'on ſuppoſe qu'Adam fût créé, & ce ſentiment a été ſuivi par la plupart de nos plus ſavans Chronologiſtes, comme le Père Petau, Scaliger, Uſſerius & pluſieurs autres.

Les anciens Hébreux avoient, ſur la diſpoſition de l'univers, un ſyſtême aſſez différent de celui de nos philoſophes modernes. Ce ſyſtême étoit fort ſimple & fort populaire, & l'Écriture le propoſe plutôt comme un ſentiment établi, auquel elle eſt obligée de ſe proportionner pour ſe faire entendre du peuple, qu'elle ne l'établit & ne l'approuve comme un dogme ſur lequel elle exige notre croyance & notre ſou-

miſſion. Elle laiſſe ces diſputes aux recherches des philoſophes ; & ſes expreſſions ſur cela ne doivent point tirer à conſéquence. Les Hébreux croyoient qu'au commencement de la création, Dieu avoit partagé les eaux en deux parties, dont les unes furent miſes dans les abîmes, & formèrent la mer ; & les autres furent placées au-deſſus du firmament, où elles fourniſſent la matière des pluies qui tombent ſur la terre. Ils croyoient que la terre étoit très-vaſte, plate, immobile, environnée par la mer de tous côtés & fondée ſur les eaux.

Ils croyoient auſſi que la terre étoit toute imbibée, toute pénétrée par les eaux ; que toutes les fontaines & tous les fleuves entrent dans la mer d'où ils ſont ſortis. Ils croyoient qu'il y avoit trois cieux : le premier où ſe forment les nues & où volent les oiſeaux ; le ſecond dans lequel ſont comme enchâſſés les aſtres ; le troiſième où réſide la Majeſté du Très-Haut, où Saint Paul fut ravi, & dans lequel il entendit des choſes qu'il n'eſt pas permis à l'homme de publier. Ils ne croyoient pas qu'il y eût des Antipodes, ni que les cieux enveloppaſſent la terre par-deſſous, ni par conſéquent que le ſoleil, la lune & les autres aſtres tournaſſent autour de la terre, ou que la terre fît un mouvement qui produiſit à notre égard le même effet, que ſi toute la machine du ciel tournoit autour de la terre.

On forme auſſi pluſieurs difficultés ſur la durée du monde. On peut conſidérer cette durée ou par rapport au paſſé ou par rapport au futur. La plupart des Nations anciennes, dont on a quelques monumens, diffèrent entr'elles ſur la durée du monde. Les Chaldéens, les Égyptiens, les Chinois, les Grecs, les Hébreux ſuivent différentes manières de ſupputer les années du monde : & indépendamment de ceux qui croyent qu'il y a pluſieurs mondes ou pluſieurs créations ſucceſſives d'hommes ſur la terre, ou que le monde eſt éternel, les Chronologiſtes mêmes qui ſuivent le texte hébreu & la vulgate, ne conviennent pas entr'eux. On ſait que l'hébreu des Juifs & celui des Samaritains ſont différens, & que les exemplaires des Septante, qui ſont des interprétations du texte hébreu, ſont encore éloignés de ces deux textes : de manière qu'il eſt impoſſible de concilier enſemble toutes ces variétés.

Suivant la ſupputation d'Uſſérius qui paroît aujourd'hui la plus ſuivie, on compte depuis le commencement du monde juſqu'à la naiſſance de Jésus-Christ quatre mille ans juſte ; & depuis Jésus-Christ juſqu'à cette année nous comptons dix-ſept cent ſoixante-onze ans. Mais les plus habiles Chronologiſtes croyant que l'on a mis la naiſſance de Jésus-Christ trois ans trop tard, il faut compter aujourd'hui mil ſept cent ſoixante-quatorze, au lieu de mil ſept cent ſoixante-onze. Ainſi depuis la création du monde juſqu'aujourd'hui, il y a cinq mille ſept cent ſoixante-quatorze ans.

Quant à la durée du monde depuis le temps où nous vivons juſqu'à la fin des ſiècles, la choſe eſt encore plus incertaine & plus douteuſe. Les Égyptiens croyoient qu'après une révolution de trente-ſix mille cinq cens vingt-cinq ans, tous les aſtres ſe rencontreroient au même point, & qu'alors le monde ſe renouveleroit ou par un déluge ou par

un incendie univerſel. Ils croyoient que le monde avoit déjà été renouvelé pluſieurs fois de cette ſorte; & ce ſentiment étoit commun même parmi les Grecs; mais ils n'étoient pas d'accord ſur le nombre des années que devoit comprendre cette grande année ou cette grande révolution. Les uns, comme Ariſtarque, lui donnoient deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre ans; d'autres, comme Arétès de Dynachium, cinq mille cinq cent cinquante-deux; Héraclite & Linus, dix mille huit cent; ou, ſelon d'autres, dix-huit mille; Dion, dix mille huit cent quatre-vingt-un; Orphée cent mille vingt ans; Caſſandre, trois millions ſix cent mille ans. Platon & toute ſon école, auſſi bien qu'Origènes, étoient perſuadés qu'après un certain nombre d'années, divers mondes ſe ſuccéderoient l'un à l'autre; ſentiment que St. Auguſtin a réfuté.

Les Juifs avoient une ancienne tradition qu'ils prétendoient tenir d'Élie, non du grand Prophète de ce nom, mais d'un autre qui a vécu après la captivité de Babylone, & cent cinquante-quatre ans après le rétabliſſement du ſecond temple; ſuivant cette tradition, le monde doit durer ſix mille ans; ſavoir, deux mille ans ſous l'état de nature & avant la loi; deux mille ans ſous la loi, & deux mille ans ſous le Meſſie. Cette tradition a été adoptée par quelques anciens Pères, comme Saint Cyprien, Lactance, Saint Ambroiſe, Saint Irénée, Saint Hilaire, Saint Gaudence de Breſſe, l'auteur des queſtions aux Orthodoxes, ſous le nom de Saint Juſtin, Saint Jérôme, Victorin ſur l'Apocalypſe, Raban Maur ſur le Deutéronome, Saint Iſidore de Séville, & un très grand nombre d'auteurs plus nouveaux. Saint Auguſtin paroît aſſez favorable à cette opinion, dans le vingtième livre de la Cité de Dieu, chap. 7; mais ailleurs il s'élève avec force contre ceux qui oſoient aſſurer que le monde ne dureroit que ſix mille ans, quoiqu'ils ſuſſent que JÉSUS-CHRIST dans l'Évangile a prononcé que le Père ſeul s'eſt réſervé la connoiſſance des temps & des momens de ce dernier jour.

Pluſieurs ont cru que le monde étoit éternel, qu'il avoit toujours exiſté & qu'il ne finiroit jamais; mais ils ſont fort partagés entre eux; les uns ſoutiennent qu'il y a eu pluſieurs monde qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres; que le monde s'eſt renouvelé pluſieurs fois; que la matière eſt éternelle; mais que Dieu lui a donné dans l'étendue de l'éternité une infinité de formes différentes que nous appelons *création*; que Moyſe nous a donné l'hiſtoire de la dernière de ces créations, laquelle avoit été précédée de pluſieurs autres: que Dieu n'a pas exiſté avant ſon ouvrage; qu'étant éternel & toujours agiſſant, il n'a pu demeurer ſans action, ni laiſſer la matière ſans forme & ſans mouvement. Ce ſentiment a été ſuivi par un bon nombre de Juifs & de Mahométans, comme Averroës, Avicennes, Alfarabe & autres qui ont fait profeſſion de ſuivre la philoſophie d'Ariſtote. Il y a même quelques commentateurs chrétiens qui ont cru que ces paroles de Moyſe, *au commencement Dieu créa le ciel & la terre*, peuvent marquer en ſuivant l'hébreu, *avant que Dieu formât le ciel & la terre*, tout étoit dans le chaos; ce qui inſinue la préexiſtence de la matière & même ſon éternité, avant que Dieu lui eût

donné la forme qu'elle a eue depuis.

Cette queſtion ſur l'antiquité du monde ſe renouvela au temps de Maimonide, c'eſt-à-dire, au douzième ſiècle; mais il ſemble que dès le temps de Salomon il y avoit déjà des eſprits forts qui la ſoutenoient. *Qu'eſt ce qui a été, ce qui ſera; & qu'eſt-ce qui s'eſt fait, ce qui ſe fera? Rien n'eſt nouveau ſous le ſoleil, & nul ne peut dire: voilà qui eſt nouveau; car il a déjà précédé dans les ſiècles paſſés; on n'a nulle mémoire de ce qui eſt paſſé, comme on ne ſe ſouviendra point de ce qui doit arriver parmi ceux qui viendront après nous.* Les partiſans de l'éternité du monde ne manquoient pas de citer ce Prince ſi éclairé. Maimonide écrivit exprès pour les réfuter, & les Hébreux rejettent comme *hérétiques chaſſés du ſein d'Iſraël*, ou excommuniés ceux qui diſent que la matière eſt co-éternelle à Dieu. Il eſt vrai que ceux des Juifs qui tiennent ce ſentiment tâchent de ſe mettre à couvert de la cenſure par l'autorité même de Maimonide, qui n'a pas mis, diſent-ils, la création entre les articles fondamentaux.

Mais il eſt aiſé de juſtifier ce Docteur de cette accuſation; car on lit ces paroles dans la confeſſion de foi qu'il a dreſſée: *ſi le monde eſt créé, il y a un Créateur; car perſonne ne ſe peut créer ſoi-même. Il y a donc un Dieu.* Il ajoute: *Dieu ſeul eſt éternel, & toutes choſes ont eu un commencement.* De plus il déclare que la création eſt un des fondemens de la foi qu'on eſt obligé de croire, & ſur leſquels on ne doit pas ſe laiſſer ébranler, ſi non par une démonſtration que l'on ne trouvera jamais: enfin, ce qui eſt plus fort que tout cela, c'eſt que ce Docteur a rejeté formellement l'opinion de l'éternité du monde, & a écrit contre ceux qui la ſoutenoient.

Au quinzième ſiècle un Rabbin nommé Samuel Sarſa entreprit de concilier les Philoſophes payens avec Moyſe au ſujet de la création du monde. Il ſoutint que le monde n'avoit point été tiré du néant, mais qu'il s'étoit formé d'une matière préexiſtante dans une ſucceſſion de pluſieurs jours, comme on le lit dans l'hiſtoire de la Genèſe. Mais Sarſa fut condamné à être brûlé vif. Capantou, Rabbin eſpagnol, ſollicita fortement ſa condamnation, & il fut ſoutenu par un grand nombre de Docteurs de ſon temps & de ſa nation. Cela eſt déciſif pour montrer le ſentiment commun de la Synagogue ſur cet important article.

Elle tolère toutefois dans ſon ſein ceux qui tiennent qu'avant le monde que nous habitons, il y en a eu un premier, lequel a fini dans le ſeptième millénaire après ſa création; que celui qui lui a ſuccédé finira de même. Ils fondent ce ſentiment ſur une preuve peu ſolide. C'eſt que Moyſe a commencé la Genèſe par la lettre *beth*, qui vaut deux. On ſent bien que cela vient de l'école des Cabaliſtes. D'autres Docteurs enſeignent que Dieu a créé ſept choſes avant l'univers; ſavoir, 1°. *la loi* ou *la ſageſſe*; 2°. *l'enfer*; 3°. *le paradis*; 4°. *le trône de ſa gloire*; 5°. *le ſanctuaire*; 6°. *le nom du Meſſie*; 7°. *la repentance*: tout cela eſt fondé ſur des paſſages de l'écriture pris de travers & dans un ſens éloigné.

Spinoſa nourri dans la Synagogue, enſeigne qu'il n'y a dans l'univers qu'une ſubſtance unique; que Dieu eſt cette ſubſtance; & que tous les

êtres qui ſubſiſtent n'en ſont que les modifications. Son principe eſt que rien ne peut être engendré de rien; & qu'une ſubſtance ne peut agir ſur le néant, & que le néant ne peut être le ſujet & la matière ſur leſquels Dieu travaille : d'où il conclud que puiſque le monde exiſte, il a toujours exiſté & que Dieu ne l'a pu tirer du néant. Il ajoute qu'il n'y a qu'une ſubſtance, & que cette ſubſtance eſt Dieu ; nulle autre choſe ne ſubſiſtant par ſoi-même indépendamment & néceſſairement. Cette ſubſtance unique étant revêtue d'une infinité d'attributs & de perfections, elle ſe modifie d'une manière très-différente. Le corps en tant qu'il occupe un eſpace & un lieu, eſt la modification de cette ſubſtance en tant qu'elle eſt étendue; & l'ame eſt une modification de cette même ſubſtance en tant qu'elle penſe.

Le ſyſtême de Spinoſa eſt également rejeté par les Juifs, par les Chrétiens & par les bons Philoſophes. C'eſt un renouvellement des erreurs d'Épicure, de Démocrite & de Lucrèce; il n'eſt fondé que ſur des paralogiſmes continuels ; en voulant que tout ſoit Dieu dans la nature, il détruit la vraie idée de Dieu, & il fait voir qu'il a une fauſſe notion de la création du monde, en ſoutenant que le néant ne peut être le ſujet de l'opération de Dieu. Quand on dit que Dieu tire les êtres du néant, on n'entend pas que le ſujet de la création ſoit le néant ; c'eſt la ſubſtance qu'il crée & qu'il forme, à quoi il donne à la fois l'être, l'exiſtence & la forme.

On demande enfin ſi les planètes ſont chacune un monde, comme notre terre, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont habitées ? Un grand nombre de Philoſophes ont penſé qu'elles étoient déſtinées à recevoir des êtres vivans comme nous, & qu'elles étoient habitées. La pluralité des mondes ſe trouvoit déjà dans les orphiques, ces anciennes poéſies grecques attribuées à Orphée. Les Pythagoriciens, tels que Philolaüs, Icetas, Héraclides, enſeignoient que les aſtres étoient autant de mondes. Pluſieurs anciens Philoſophes admettent même une infinité de mondes hors de la portée de nos yeux. Épicure, Lucrèce, tous les Épicuriens étoient du même ſentiment ; & Métrodore trouvoit qu'il étoit auſſi abſurde de ne mettre qu'un ſeul monde dans le vide infini, que de dire qu'il ne pouvoit croître qu'un ſeul épi de blé dans une vaſte campagne. Xénophanes, Zenon d'Élée, Anaximènes, Anaximandre, Leucippe, Démocrite le ſoutenoient de même. Enfin il y avoit auſſi des Philoſophes qui, en admettant que notre monde étoit unique, donnoient des habitans à la lune; tel étoit Anaxagore, Xénophanes, Lucien, Plutarque. On peut voir une liſte beaucoup plus ample de ces opinions des anciens ſur la pluralité des mondes dans Fabricius & dans le mémoire de M. Bonamy inſéré parmi ceux de l'Académie des inſcriptions & belles lettres. Hévélius en paroiſſoit auſſi perſuadé en 1647, lorſqu'il parloit de la différence des habitans des hémiſphères de la lune.

La pluralité des mondes fut enſuite ornée par M. de Fontenelle, de toutes les grâces & de tout l'eſprit qu'on peut mettre dans des conjectures phyſiques : M. Huyghens dans ſon livre intitulé *coſmo-*

theoros, diſſerte auſſi très au long ſur cette matière.

En effet la reſſemblance paroît ſi grande entre la terre & les autres planètes, que ſi la terre a été faite pour être habitée, on ne peut guère douter que les planètes ne le ſoient également. Nous voyons par exemple, ſix planètes autour du ſoleil, la terre eſt la troiſième; elles tournent toutes les ſix dans des orbites elliptiques; elles ont un mouvement de rotation comme la terre; elles ont, comme elle, des taches, des inégalités, des montagnes; il y en a trois qui ont des Satellites & la terre en eſt une; Jupiter eſt applati comme la terre; enfin il n'y a pas un ſeul caractère poſſible de reſſemblance qui ne s'obſerve réellement entre les planètes & la terre: eſt-il poſſible de ſuppoſer que l'exiſtence des êtres vivans & penſans ſoit reſtreinte à la terre; ſur quoi ſeroit fondé ce privilège, ſi ce n'eſt peut-être ſur l'imagination étroite & timide de ceux qui ne peuvent s'élever au-delà des objets de leurs ſenſations immédiates? Ce que l'on dit des ſix planètes qui tournent autour du ſoleil, s'étendra naturellement à tous les ſyſtèmes planétaires qui environnent les étoiles; chaque étoile paroît être comme le ſoleil, un corps lumineux & immobile; & ſi le ſoleil eſt fait pour retenir & éclairer les planètes qui l'environnent, on doit préſumer la même choſe de chaque étoile.

Il y a eu des écrivains plus timides que religieux qui ont réprouvé ce ſyſtême comme contraire à la religion; c'étoit mal ſoutenir la gloire du Créateur. Si l'étendue de ſes ouvrages annonce ſa puiſſance, peut-on en concevoir une idée trop magnifique & trop ſublime? Nous voyons à la vue ſimple pluſieurs milliers d'étoiles, il n'y a aucune région du ciel où une lunette ordinaire n'en faſſe voir preſque autant que l'œil en diſtingue dans tout un hémiſphère: quand nous paſſons à de grands téleſcopes, nous découvrons un nouvel ordre, & une autre multitude d'étoiles qu'on ne ſoupçonnoit pas avec les lunettes; & plus les inſtrumens ſont parfaits, plus cette infinité de nouveaux mondes ſe multiplie & s'étend: l'imagination perce au-delà du téleſcope, elle y voit une nouvelle multitude de mondes infiniment plus grande que celle dont nos foibles yeux apperçoivent la trace; ce n'eſt pas aſſez pour l'imagination, elle va plus loin, elle cherche des bornes; quel ſpectacle? La ſeule difficulté qu'un Philoſophe peut avoir ſur l'exiſtence des habitans de tant de millions de planètes, c'eſt l'obſcurité des cauſes finales qu'il eſt bien difficile de ſuppoſer.

On dit familièrement, *depuis que le monde eſt monde*; pour dire, de tout temps.

On dit, *l'an du monde*; pour dire, l'an de la création du monde.

On appelle *le monde idéal*, l'idée du monde qui eſt en Dieu même de toute éternité.

On dit, qu'*un enfant eſt venu au monde*; pour dire, qu'il eſt né. Et qu'*une femme a mis un enfant au monde*; pour dire, qu'elle a donné la naiſſance à un enfant. Et qu'*un homme n'eſt plus au monde*; pour dire, qu'il eſt mort.

On appelle *le nouveau monde*, le continent de l'Amérique. Et l'on dit, *l'ancien & le nouveau monde*; pour dire, les deux continens.

Monde, ſe prend auſſi pour la totalité des hommes en général, pour le

genre humain. *Le fils de Dieu eſt le Sauveur du monde.*

MONDE, ſe prend encore pour le commun des hommes, pour la plupart des hommes. *Le monde ne pardonne pas l'ingratitude.*

MONDE, ſe prend auſſi ſimplement & indéfiniment pour gens, perſonnes. Ainſi l'on dit, *on ne doit pas accuſer le monde légèrement. Eſt-ce ainſi qu'on traite le monde ? Elle avoit l'air de ſe moquer du monde.*

MONDE, ſe prend encore pour un certain nombre de perſonnes. *Il y avoit beaucoup de monde aux Tuileries. Il n'y a guère de monde à l'amphithéâtre.*

MONDE, ſe prend auſſi pour une grande quantité de perſonnes. *Ce Miniſtre s'eſt fait un monde d'ennemis.*

MONDE, ſe prend encore pour la ſociété des hommes dans laquelle on a à vivre, ou pour une partie de cette ſociété.

Le monde eſt un théâtre, dit un auteur ingénieux; les hommes ſont les comédiens; les haſards compoſent la pièce; la fortune diſtribue les rôles; les Théologiens gouvernent les reſſorts, & les Philoſophes ſont les ſpectateurs. Les riches occupent les loges, les puiſſans, l'amphithéâtre; & le parterre eſt occupé par les malheureux. Les femmes portent les rafraîchiſſemens à l'entour, & les diſgraciés de la fortune mouchent les chandelles. Les folies compoſent le concert, & le temps tire le rideau. La pièce a pour titre, *mundus vult decipi, ergo decipiatur.* L'ouverture de la comédie commence par des larmes & des ſoupirs. Dans le premier acte ſe préſentent les projets chimériques des hommes; les uns frappent des mains pour marquer leurs applaudiſſemens, & les ſages ſifflent la pièce. En y entrant on paye à la porte une monnoie qu'on nomme *peine*, & on reçoit en échange un billet marqué *inquiétude*, pour pouvoir prendre place. La variété des objets qui s'y préſentent, divertit pour un peu de temps le ſpectateur; mais le dénouement des intrigues bien ou mal concertées, fait rire les Philoſophes. On y voit paroître des géans qui tout d'un coup deviennent pygmées, & des nains qui grandiſſent imperceptiblement & arrivent à une hauteur extraordinaire. On y voit encore des hommes qui ſemblent prendre toutes les meſures & les précautions imaginables pour marquer le vrai chemin qui mène au but qu'ils ſe propoſent, pendant que d'un autre côté des étourdis, des ſans ſoucis atteignent le port des félicités mondaines. Enfin telle eſt la comédie de ce monde; & celui qui veut s'en divertir à loiſir, n'a qu'à ſe mettre dans quelque petit coin d'où il puiſſe commodément en être le ſpectateur, & où il ne ſoit point apperçu, afin de pouvoir avec ſureté s'en moquer comme elle le mérite.

On dit, qu'*une perſonne ſait bien le monde*; pour dire, qu'elle ſait bien la manière de vivre dans la ſociété.

On dit auſſi dans le même ſens, qu'*une perſonne a du monde*, ou qu'*elle n'a pas de monde.*

On dit de quelqu'un, qu'*il connoît le monde*; pour dire, qu'il connoît les hommes. Et qu'*il connoît bien ſon monde*; pour dire, qu'il ſait bien démêler le caractère des gens à qui il a affaire.

On dit proverbialement, qu'*une perſonne doit à Dieu & au monde*;

pour dire, qu'elle eſt extrêmement endettée.

On dit à quelqu'un qui ne s'eſt pas montré depuis long-temps, *de quel monde venez vous?* Et proverbialement on dit à quelqu'un qui paroît n'être pas inſtruit d'une choſe que tout le monde ſait, *de quel monde venez vous? Vous n'êtes pas de ce monde-ci. Vous n'êtes pas du monde.*

On dit de quelqu'un qui n'eſt plus dans le commerce du monde, que *c'eſt un homme qui n'eſt plus du monde*, qu'*il a quitté le monde*, qu'*il a renoncé au monde.* Et l'on dit de quelqu'un dont les mœurs, les façons de vivre paroiſſent oppoſées à celles de la ſociété commune des autres hommes, que *c'eſt un homme de l'autre monde.*

On dit communément, *ainſi va le monde, il faut laiſſer le monde comme il eſt*; pour dire, c'eſt ainſi que les hommes ſe gouvernent, il ne faut pas entreprendre de réformer les abus qu'on trouve dans la ſociété.

On dit proverbialement d'une choſe qui ſe fait contre l'uſage & l'ordre commun, que *c'eſt le monde renverſé.*

On dit de quelqu'un, qu'*il eſt allé loger au bout du monde*; pour dire, dans un quartier fort éloigné.

On dit familièrement, *ſi l'on vient à vous offrir dix mille francs de cette terre, c'eſt le bout du monde*; pour dire, cette terre ne vaut tout au plus que dix mille francs.

MONDE, ſe dit auſſi de la vie ſéculière qu'on mène dans la ſociété ordinaire des hommes. *Il quitta les Jéſuites pour rentrer dans le monde.*

MONDE, ſe prend encore pour les hommes qui ont les mœurs corrompues du ſiècle. Le monde dans ce ſens, eſt encore, ſelon un orateur chrétien, un théâtre public où tous les acteurs ſe jouent mutuellement les uns les autres, où chacun ſe produit ſous le maſque du déguiſement & du menſonge; où la ſcène eſt toujours chargée d'intrigues; où la cabale remue tous les reſſorts; où la machine eſt toujours prête à tomber ſur ceux qui l'ont conſtruite; & où le dénouement ne manque preſque jamais d'être tragique pour ceux qui y repréſentent les premiers perſonnages. C'eſt une ſociété d'hommes & de femmes répandue en tous lieux, perpétuée dans tous les temps, formée de preſque tous les âges & de toutes les conditions de la vie, où l'on n'a pour l'ordinaire d'autre ami que ſoi-même, d'autre fortune en vue que la ſienne propre, d'autre mérite pour parvenir, qu'une profonde diſſimulation, d'autre religion bien ſouvent, que celle qui ſert à nos intérêts: c'eſt une école où, pour toute ſcience on n'apprend que les détours de la ruſe & de l'artifice; où l'on n'eſtime que les gens ſouples, profondément couverts; où l'on ſe rit de la ſimplicité du juſte; où l'on donne [illegible] différence & à la haine tous [illegible] dehors de l'amitié; où l'on ſe [illegible]upplante avec bienſéance; où l'on ſe trompe avec cérémonie; où l'on ſe détruit avec reſpect; où l'on s'en impoſe continuellement l'un à l'autre avec tout le ſérieux imaginable; où l'on ſe trahit par compliment. C'eſt un monſtre qui dévore ſes propres adorateurs; il trahit ceux qu'il careſſe; il étouffe ceux qu'il embraſſe; il écarte ceux qui l'approchent; il oublie ceux qui s'éloignent; il inſulte à ceux qui tombent; il s'oppoſe à

ceux

ceux qui ſe relèvent ; il craint, il hait ceux qui proſpèrent. C'eſt un maître ſi difficile à cultiver, que les plus habiles & les plus expérimentés y échouent. Si vous le ſuivez, vous lui faites ombre ; ſi vous le perdez de vue, vous le négligez. Ne lui demandez-vous rien, il ne ſonge pas même à vous ; lui demandez-vous quelque grâce, dès-lors vous lui devenez importun ; votre préſence lui pèſe, & c'eſt un titre pour ne rien obtenir : on ne ſait plus comment le prendre. Le monde ne nous préſente que des eſpérances trompées, que des ſervices mépriſés ou même empoiſonnés.

L'Écriture dit, que *la figure de ce monde paſſe* ; pour dire, que tout ce qui eſt dans le monde n'a rien de ſolide ni de permanent.

MONDE, ſe prend auſſi pour les domeſtiques de quelqu'un. *Il vient de congédier tout ſon monde.*

Il ſe prend encore pour ceux qui ſont ſous les ordres de quelqu'un, & pour un certain nombre de gens que l'on attend. *Le Colonel fut bleſſé & fait priſonnier avec la plus grande partie de ſon monde. Si votre monde étoit ici on pourroit ſervir.*

MONDE, eſt quelquefois un terme augmentatif, ſoit qu'on affirme, ſoit qu'on nie. *On dit d'elle tous les biens du monde. Il n'y a rien au monde qu'il ne feroit pour vous ſervir.*

On appelle *l'autre monde*, la vie future. *Bien des gens vivent ſans ſonger qu'il y a un autre monde où il faudra qu'ils rendent compte de leurs actions.*

On dit populairement de quelqu'un, qu'*il eſt allé en l'autre monde* ; pour dire, qu'il eſt mort.

MONDE, ſe dit en termes de Blaſon, d'un globe ſurmonté d'une croix. On le trouve dans les armes des Empereurs & des Électeurs de l'Empire. Criſtophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ſes armes, avec la permiſſion du Roi d'Eſpagne.

Voyez UNIVERS, pour les différences relatives qui en diſtinguent MONDE, *&c.*

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MONDÉ, ÉE ; participe paſſif. *De l'orge mondé. De la caſſe mondée.*

On dit, *prendre un orge mondé* ; pour dire, avaler de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé.

MONDEGO ; fleuve de Portugal, qui a ſa ſource dans les montagnes, à l'occident de la ville de Guarda, & ſon embouchure dans l'Océan, après avoir arroſé Selorico, Pegnacova & Coimbre.

MONDENARD ; bourg de France, en Quercy, ſur la Bargelonne, à cinq lieues, nord-nord-oueſt, de Montauban.

MONDER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Mundare.* Nettoyer. Il ne ſe dit guère qu'en ces phraſes, *monder de l'orge*, qui ſignifie ôter la petite peau qui couvre l'orge. Et *monder de la caſſe*, qui ſignifie tirer la caſſe de ſon bâton, & la préparer après en avoir ôté les noyaux.

MONDIFICATIF, IVE ; adjectif & terme de Médecine. Il ſe dit des remèdes ou onguens qui ſervent à nettoyer une plaie ou un ulcère. C'eſt la même choſe que *déterſif.*

MONDIFIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MONDIFIER.

MONDIFIER ; verbe actif de la pre-

mière conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Purgare.* Terme de Médecine. Nettoyer, déterger. *Mondifier une plaie, un ulcère.*

MONDILLO ; ſubſtantif maſculin. Meſure des grains uſitée à Palerme. Il en faut quatre pour le tomolo & ſeize pour le ſalme.

MONDONNEDO ; ville épiſcopale d'Eſpagne, en Galice, à 25 lieues, nord-eſt, de Compoſtelle.

MONDOVI ; ville épiſcopale d'Italie, dans le Piémont, au pied des Alpes, près de la rivière d'Elero, à treize lieues, ſud-eſt, de Turin. Elle eſt capitale d'une petite province de même nom, qui eſt bornée au nord par celle de Foſſano ; à l'Orient, par le Marquiſat de Cève ; au Midi, par l'Apennin ; & à l'Occident, par la rivière de Coni.

MONDRAGON ; ville d'Eſpagne, dans la province de Guipuſcoa, près de la Deva, à trois lieues de Placentia. Elle eſt remarquable par ſes eaux minérales & par ſon commerce de fer.

MONE ; ſubſtantif féminin. Sorte de guenon avec des abajoues & des calloſités ſur les feſſes : elle a la queue d'environ deux pieds de longueur, plus longue d'un demi-pied que la tête & le corps pris enſemble ; la tête petite & ronde, le muſeau gros & court ; la face couleur de chair baſanée ; elle porte un bandeau de poil gris ſur le front, une bande de poils noirs qui s'étend des yeux aux oreilles & des oreilles juſqu'aux épaules & aux bras ; elle a une eſpèce de barbe griſe formée par les poils de la gorge & du deſſous du cou, qui ſont plus longs que les autres ; ſon poil eſt d'un noir rouſſâtre ſur le corps, blanchâtre ſous le ventre ; l'extérieur des jambes & les pieds ſont noirs ; la queue eſt d'un gris brun avec deux taches blanches de chaque côté de ſon origine ; elle marche à quatre pieds, & la longueur de ſa tête & de ſon corps pris enſemble depuis l'extrémité du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, eſt d'environ un pied & demi. La femelle eſt ſujette comme les femmes, à l'écoulement périodique.

La mone eſt ſuſceptible d'éducation, & même d'un certain attachement pour ceux qui la ſoignent. M. de Buffon dit en avoir nourri une qui ſe laiſſoit toucher & enlever par les gens qu'elle connoiſſoit ; mais elle ſe refuſoit aux autres & même les mordoit ; elle cherchoit auſſi à ſe mettre en liberté, on la tenoit attachée à une longue chaîne ; quand elle pouvoit ou la rompre ou s'en délivrer, elle s'enfuyoit à la campagne, & quoiqu'elle ne revînt pas d'elle-même, elle ſe laiſſoit aiſément reprendre par ſon maître ; elle mangeoit de tout, de la viande cuite, du pain & ſurtout des fruits ; elle cherchoit auſſi les araignées, les fourmis, les inſectes ; elle rempliſſoit ſes abajoues lors qu'on lui donnoit pluſieurs morceaux de ſuite : cette habitude eſt commune à tous les babouins & guenons auxquels la nature a donné ces eſpèces de poches au bas des joues, où ils peuvent garder une quantité d'alimens aſſez grande pour ſe nourrir un jour ou deux.

MONE, ou MOON, ou *Mow* ; île de Dannemarck, dans la mer Baltique, entre la Zélande au nord, & l'île de Falſter au midi. Stège en eſt la capitale.

MONEINS ; ville de France, en Béarn, entre Pau & Navarrens, à deux lieues, eſt, de celle-ci, & au-

tant, oueſt, de la première. Il y a dans le voiſinage des mines de plomb, de fer & de cuivre.

MONESTIER; bourg de France, en Dauphiné, à deux lieues, nord-oueſt, de Briançon. Il y a des eaux minérales eſtimées contre les douleurs rhumatiſmales, les ſciatiques, *&c.*

MONESTIERS eſt auſſi le nom d'un autre bourg ou petite ville de France, en Languedoc, à trois lieues nord-nord-oueſt, d'Albi.

MONETA; ſubſtantif féminin & terme de Mythologie. Surnom qu'on donnoit à Junon, comme à la Divinité qui préſidoit à la monnoie. Elle avoit un Temple à Rome ſous ce nom, dans lequel elle étoit repréſentée avec les armes de la monnoie, le marteau, l'enclume, les tenailles & le coin. Cicéron donne une autre origine à ce ſurnom. Un grand tremblement de terre étant arrivé à Rome, dit-il, on entendit du Temple de Junon une voix qui avertiſſoit d'immoler en expiation, une truie pleine, & de là vient que ce Temple fut appelé le *Temple de Junon avertiſſante.* Il ajoute plus bas: depuis que l'avertiſſement que *Junon Moneta* donna d'enterrer une truie pleine, de quoi nous a-t-elle jamais avertis?

MONÉTAIRE; ſubſtantif maſculin. *Monetarius.* Il ſe dit de ceux qui fabriquoient les anciennes monnoies, les médailles.

On donnoit auſſi ce nom aux perſonnes qui étoient chargées de l'inſpection, de la ſurintendance des monnoies.

MONFERRAN; bourg de France, en Gaſcogne, à trois lieues, nord-nord-eſt, de Lombès.

MONFIA; île d'Afrique ſituée ſur la côte de Zanguebar, vers le 56ᵉ degré, 30 minutes de longitude, & le 7°, 55 minutes de latitude méridionale. Elle abonde en ris, en millet, en oranges, en citrons & en cannes de ſucre.

MONFLANQUIN; ville de France, en Guyenne, ſur la petite rivière de Lez, à huit lieues, nord, d'Agen.

MONFOULOUR; bourg de France, dans le Maine, près de la Mayenne, à trois lieues, nord-nord-eſt, de Laval.

MONFRIN; bourg de France, en Languedoc, à cinq lieues, ſud-eſt, d'Uzès. Il y a des eaux minérales eſtimées, & une Commanderie de l'Ordre de Malte, qui vaut environ 5000 liv. au titulaire.

MONGELLINO; bourg d'Italie, en Sicile, dans la vallée de Noto, à 12 lieues, oueſt, de Syracuſe.

MONGIA; bourg maritime d'Eſpagne, en Galice, à deux lieues, nord, de Finiſterre.

MONGOMERI, (Gabriel de Lorge, Comte de) Gentilhomme François, Capitaine de la Garde Écoſſoiſe de Henri II, eſt auſſi connu par ſes malheurs que par ſon adreſſe & ſon courage. Marguerite de France ayant été mariée avec le Duc de Savoie, Henri II voulut célébrer ſes nôces par un tournoi; il engagea Mongomeri à jouter contre lui. Les combattans entrent en lice, & leurs lances s'étant rompues, un des éclats bleſſa ſi dangereuſement Henri II à l'œil droit, qu'il en mourut onze jours après, en 1559. Quoique le Monarque mourant eût défendu d'inquiéter celui qui avoit eu le malheur de lui donner la mort, la Reine veuve de ce Prince, le pourſuivit avec autant d'acharnement que s'il eût commis un aſſaſſinat. Cette perſécution injuſte

TAYLOR INST. OXFORD

le détermina à ſe faire Calviniſte. Il défendit long-temps Rouen avec intrépidité contre l'armée royale, ſurprit Dieppe, ſe ſignala à la bataille de Jarnac, reprit tout le Béarn & ravagea la Normandie. Le Maréchal de Matignon, Général de l'armée royale dans cette province, l'aſſiégea dans Domfront & le prit priſonnier. Le Parlement de Paris l'avoit condamné quelque temps auparavant, comme rebelle & criminel de lèze Majeſté. Matignon lui fit entendre qu'il pourroit faire adoucir cet arrêt, en engageant Colombière ſon gendre à rendre Saint Lo qu'il paroiſſoit déterminé à défendre juſqu'à la dernière extrémité. Mongomeri étonné de la propoſition de ſon vainqueur, lui répondit courageuſement: *Vous avez ma liberté, la Reine demandera bientôt ma vie, mais je veux garder au moins l'honneur.* Matignon inſiſte & détermine ſon priſonnier à s'aller préſenter au bord du foſſé de St.-Lo pour faire ce qu'on exigeoit de lui. Mongomeri parle à ſon gendre & reçoit pour toute réponſe, ces paroles dignes d'une meilleure cauſe: *je croyois*, lui dit-il, *qu'un homme tel que vous ne paroîtroit ici que pour m'exhorter à une plus grande réſiſtance. Je me retire pour n'être pas plus long-temps témoin de votre foibleſſe, & ſi j'ai quelquefois appris de vous comment il falloit vaincre, je vous montrerai comment il faut mourir.* Mongomeri n'ayant pu gâgner la Colombière, eut la tête tranchée en place de grêve en 1574. Sa mort fut celle d'un Héros. Sa mémoire fut réhabilitée deux ans après. Mongomeri laiſſa neuf fils, tous braves & vaillans Capitaines. Courbouzon ſon frère, célèbre dans les guerres du ſeizième ſiècle, laiſſa un fils nommé *Louis de Courbouzon Mongomeri*, dont on a pluſieurs ouvrages.

MONGOPOÈS; ſubſtantif féminin pluriel. On donne ce nom dans le commerce, à certaines toiles de coton qui ſe fabriquent aux Indes orientales, & qui diffèrent peu des Cambayes pour la qualité. Elles ont quinze cabres de longueur & deux de largeur. Les Anglois en envoyent beaucoup aux Manilles.

MONGOUS; *voyez* MAKI.

MONGUL; contrée de la Tartarie, habitée par les Tartares Monguls. *Voyez* TARTARES & TARTARIE.

MONHEIM; petite ville d'Allemagne, en Bavière, ſur les frontières de la Souabe, à trois milles de Weiſſembourg, & à deux de Donawerth. On y fabrique beaucoup d'aiguilles.

MONIALE; ſubſtantif féminin & terme de droit canon. Religieuſe. *Les Monaſtères des Moniales ſont ſujets à la viſite des Evêques quant à la clôture.*

MONJAUX; bourg de France, en Rouergue, à cinq lieues, oueſt-nord-oueſt, de Milhaud.

MONICKEDAM; petite ville de Hollande, ſur le Zuiderzée, à trois lieues d'Amſterdam. Elle a des Députés aux États de Hollande.

MONISTROL, ville de France, dans le Velay, à ſept lieues, nord-nord-eſt, du Puy.

MONITEUR; ſubſtantif maſculin & terme d'Hiſtoire ancienne. *Monitor.* On appeloit ainſi des hommes préposés pour avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettoient dans les fonctions de l'art militaire. On donnoit le même nom aux inſtituteurs des enfans, garçons ou filles,

& aux oiſifs qui connoiſſoient toute la bourgeoiſie romaine, qui accompagnoient dans les rues les prétendans aux dignités, & qui leur nommoient les hommes importans dont il falloit captiver la bienveillance par des carreſſes. Le talent néceſſaire à ces derniers, étoit de connoître les perſonnes par leurs noms: un bourgeois étoit trop flatté de s'entendre déſigner d'une manière particulière par un grand. Aux théâtre, le *Moniteur* étoit ce que nous appelons *Souffleur*. Dans le domeſtique, c'étoit le valet chargé d'éveiller, de dire l'heure de boire, de manger, de ſortir, de ſe baigner.

MONITION; ſubſtantif féminin. *Monitio*. Terme de Juridiction eccléſiaſtique. Avertiſſement juridique qui ſe fait par l'autorité de l'Evêque avant de procéder à l'excommunication d'un eccléſiaſtique dont les mœurs cauſent du ſcandale.

Dans l'Égliſe primitive les monitions n'étoient que verbales, & ſe faiſoient ſans formalités; la diſpoſition des anciens canons ne leur donnoit pas moins d'effet: il étoit ordonné que celui qui auroit mépriſé ces monitions, ſeroit privé de plein droit de ſon bénéfice.

Il paroît par un Concile, tenu en 625 ou 630, dans la province de Rheims, du temps de Sonnatius qui en étoit Archevêque, que l'on faiſoit des monitions.

Mais les formalités judiciaires, dont on accompagne ordinairement ces monitions, ne furent introduites que par le nouveau droit canonique. On tient qu'Innocent III qui monta ſur le ſaint Siége en 1198, en fut l'auteur.

L'eſprit du Concile de Trente étoit que ces monitions, procédures & condamnations, ſe fiſſent ſans bruit & ſans éclat, lorſqu'il dit que la correction des mœurs des perſonnes eccléſiaſtiques appartient aux Évêques ſeuls, qui peuvent *ſine ſtrepitu & figura judicii*, rendre des Ordonnances: & il ſeroit à ſouhaiter que cela pût encore ſe faire comme dans la primitive Égliſe! mais la crainte que les ſupérieurs ne portaſſent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abuſaſſent de la douceur de leurs Juges, a fait que nos Rois ont aſtreint les Eccléſiaſtiques à obſerver certaines règles dans ces procédures & condamnations.

Quoique toutes les perſonnes eccléſiaſtiques ſoient ſujettes aux mêmes loix, le Concile de Trente fait voir que les Bénéficiers, Penſionnaires ou employés à quelque office eccléſiaſtique, ſont obligés encore plus étroitement que les ſimples Clercs, à obſerver ce qui eſt contenu dans les canons; c'eſt pourquoi il veut que les Eccléſiaſtiques du ſecond ordre, Bénéficiers, Penſionnaires, ou ayant emploi & offices dans l'Égliſe, lorſqu'ils ſont connus pour concubinaires, ſoient punis par la privation pour trois mois, des fruits de leur bénéfice, après une monition, & que ces fruits ſoient employés en œuvres pies; qu'en cas de récidive, après la ſeconde monition, ils ſoient privés du revenu total pendant le temps qu'il ſera aviſé par l'ordinaire des lieux; & après la troiſième monition, en cas de récidive, qu'ils ſoient privés pour toujours de leur bénéfice, ou enfin, déclarés incapables de les poſſéder, juſqu'à ce qu'il paroiſſe amendement, & qu'ils ayent été diſpenſés; que ſi après la diſpenſe obtenue, ils tom-

bent dans la récidive, ils ſoient chargés d'excommunication & de cenſures, & déclarés incapables de jamais poſſéder aucun bénéfice.

A l'égard des ſimples Clercs, le même Concile veut qu'après les monitions, en cas de récidive, ils ſoient punis de priſon, privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les poſſéder, & d'entrer dans les ordres.

Ces monitions canoniques peuvent pourtant encore être faites en deux manières.

La première, verbalement par l'Evêque ou autre ſupérieur, dans le ſecret ſuivant le précepte de l'Évangile; c'eſt celle dont les Evêques ſe ſervent le plus ordinairement: mais il n'eſt pas ſûr de procéder extraordinairement après de pareilles monitions, y ayant des accuſés qui dénient d'avoir reçu ces monitions verbales, & qui en font un moyen d'abus au Parlement.

La ſeconde forme de monition, eſt celle qui ſe fait par des actes judiciaires de l'ordre de l'Evêque ou de l'Official, à la requête du Promoteur; c'eſt la plus ſûre & la plus juridique.

Les Evêques ou le Promoteur doivent avant de procéder aux monitions, être aſſurés du fait par des dénonciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connoiſſance par la voix & clameur publique: alors le Promoteur peut rendre plainte à l'Official, faire informer, & après les monitions faire informer ſuivant l'exigence des cas.

Après la première monition, le délai expiré, on peut continuer l'information ſur la récidive.

Sur les concluſions du Promoteur, l'Official rend un décret que l'on ſignifie avec la troiſième monition.

Si après l'interrogatoire l'accuſé obéit aux monitions, les procédures en demeurent là; c'eſt l'eſprit de l'Égliſe qui ne veut pas la mort du pécheur, mais ſa converſion.

Si au contraire, l'accuſé perſévère dans ſes déſordres, on continue l'inſtruction du procès à l'extraordinaire, par récollement & confrontation.

Quand les monitions n'ont été que verbales, ſi l'accuſé les dénie, on en peut faire preuve par témoins.

On peut faire des monitions aux Eccléſiaſtiques pour tout ce qui touche la décence & les mœurs, pour les habillemens peu convenables à l'état eccléſiaſtique, pour le défaut de réſidence, & en général pour tout ce qui touche l'obſervation des canons & des ſtatuts ſynodaux.

Les cenſures que le Juge d'Égliſe prononce, doivent être précédées des monitions canoniques.

On fait ordinairement trois monitions, entre chacune deſquelles on laiſſe un intervalle au moins de deux jours, pour donner le temps de ſe reconnoître à celui qui eſt menacé d'excommunication. Cependant quand l'affaire eſt extraordinairement preſſée, on peut diminuer le temps d'entre les monitions, n'en faire que deux ou même qu'une ſeule en avertiſſant dans l'acte que cette ſeule & unique monition tiendra lieu des trois monitions canoniques, attendu l'état de l'affaire qui ne permet pas que l'on ſuive les formalités ordinaires.

MONITOIRE; ſubſtantif maſculin. Lettre d'un Official de l'Evêque ou autre Prélat ayant Juridiction, pour obliger par cenſures eccléſiaſtiques,

tous ceux qui ont quelque connoiſſance d'un crime, ou de quelqu'autre fait dont on cherche l'éclairciſſement, de venir à révélation.

On dit auſſi, des *lettres monitoires*, & alors *monitoire* eſt employé adjectivement.

L'uſage des monitoires eſt fort ancien dans l'Égliſe. En effet, nous trouvons dans le titre, *de teſtibus cogendis*, divers décrets par leſquels il eſt ordonné que l'on contraindra, par des cenſures, des témoins à dépoſer dans des matières criminelles. Dans le Chapitre, *cùm contrà*, Innocent III mande à un Archidiacre de Milan, qu'il emploie des cenſures pour obliger des témoins à rendre témoignage contre un homme qui avoit falſifié des lettres apoſtoliques. Clément III ordonne pareillement qu'on uſera de cenſures pour avoir preuve des injures atroces qui avoient été faites à des Clercs par des Laïques. Honoré III en uſe de même pour découvrir les auteurs d'une conjuration d'une ville contre leur Prélat.

Le Concile de Bâle, reçu & autoriſé par la Pragmatique Sanction, de même que le Concile de Trente, marquent le temps, la manière & la retenue avec laquelle on doit uſer des monitoires, & des cenſures qui y ſont employées.

Les monitoires ne peuvent être accordés que par les Evêques, leurs Grands-Vicaires, ou leurs Officiaux; & pour l'obtention de ces monitoires on eſt obligé de garder l'ordre des Juridictions eccléſiaſtiques; de manière que l'on ne peut s'adreſſer pour cet effet au Pape, ſinon dans le cas où l'appel lui eſt dévolu.

Autrefois les Papes donnoient des lettres monitoriales ou lettres de monitoires qu'on appeloit de *ſignificavit*, parcequ'elles commençoient par ces mots; *ſignificavit nobis dilectus filius*. Le Pape mandoit à l'Evêque diocéſain d'excommunier ceux qui ayant connoiſſance des faits expliqués par l'Impétrant, ne viendroient pas les révéler. Les Officiers de la Cour de Rome s'étoient auſſi mis en poſſeſſion d'accorder à des Créanciers des monitoires ou excommunications, avec la clauſe ſatisfactoire qu'on appeloit de *niſi*, par leſquelles le Pape excommunioit leurs débiteurs, s'ils ne les ſatisfaiſoient pas dans le temps marqué par les monitoires; mais les Parlemens ont déclaré tous ces monitoires abuſifs, non-ſeulement parceque l'abſolution de l'excommunication y eſt réſervée au Pape, mais encore parcequ'ils donnent au Pape un degré de Juridiction, *omiſſo medio*: ils ſont d'ailleurs abuſifs en ce qu'ils attribuent au Juge d'Égliſe la connoiſſance des affaires temporelles, & qu'ils n'ordonnent qu'une ſeule monition.

Tout Juge peut permettre d'obtenir monitoire, tant en matière civile que criminelle; mais les monitoires ne doivent s'ordonner & ſe décerner que pour des matières graves, & lorſqu'il paroît très difficile de ſe procurer autrement les éclairciſſemens dont on a beſoin.

Quand les Juges ont permis d'obtenir monitoires, les Officiaux ne peuvent refuſer de les accorder; & s'ils les refuſoient, ils pourroient y être contraints par ſaiſie de leur temporel.

Cette ſaiſie peut être ordonnée par le Juge qui a permis d'obtenir monitoire; mais à l'égard de la diſtribution des revenus ſaiſis, il

n'y a que les Juges Royaux qui puiſſent l'ordonner.

En matière de duel, il n'eſt pas néceſſaire d'Ordonnance de Juge pour obtenir monitoires; la réquiſition des Procureurs Généraux ou de leurs Subſtituts eſt ſuffiſante, ſuivant l'Edit du 3 Août 1679.

Les monitoires ne doivent contenir d'autres faits que ceux compris aux jugemens qui permet de les obtenir, à peine de nullité, tant des monitoires, que de ce qui eſt fait en conſéquence. Il y a à ce ſujet un Arrêt de Règlement du 17 Décembre 1705, qui enjoint à l'Official de Langres & au Greffier de cette Officialité de garder les minutes des monitoires. Voyez auſſi l'Arrêt du 26 Février 1707, rapporté au Journal des Audiences, qui a déclaré abuſif un monitoire obtenu ſur une accuſation de recélé, & dans lequel on avoit inſéré des faits de ſuggeſtion, dont on n'avoit point parlé dans la Requête, par laquelle on avoit demandé permiſſion d'informer.

Les accuſés ou ſoupçonnés de crimes pour leſquels s'obtiennent monitoires, ne peuvent être, ni nommés, ni déſignés dans les monitoires à peine de 100 liv. d'amende, & de plus grande peine s'il y écheoit, parceque c'eſt une diffamation.

Les Curés & leurs Vicaires doivent, à peine de ſaiſie de leur temporel, faire la publication des monitoires, à la première réquiſition; & s'ils le refuſent, le Juge qui a permis de l'obtenir, peut nommer d'office un Prêtre pour faire la publication.

Si après la ſaiſie faite du temporel des Officiaux, Curés & Vicaires, ils refuſoient encore d'accorder ou publier les monitoires, les Juges pourroient ordonner la diſtribution de leurs revenus aux Hôpitaux ou aux pauvres des lieux.

La publication des monitoires doit être ſuſpendue, ſi quelqu'un s'y oppoſe; & c'eſt le Juge qui a permis d'obtenir le monitoire, qui doit juger du mérite de l'oppoſition. Et comme dans ces matières il y a toujours péril dans le retard, au moyen de ce que les preuves peuvent dépérir, l'Ordonnance permet d'aſſigner l'Oppoſant à certain jour & heure, dans les trois jours pour le plus tard, ſans commiſſion ni mandement, pour déduire les cauſes de ſon oppoſition, ſi ce n'eſt qu'il y eût appel comme d'abus; alors il faudroit ſe conformer aux règles preſcrites pour ces ſortes d'appels, qui ſe portent dans les Parlemens; mais le ſimple appel ne ſuſpendroit pas la publication du monitoire.

L'oppoſition doit être plaidée au jour de l'aſſignation, & les Sentences portant main-levée d'oppoſition à la publication de monitoires, ſont exécutoires, nonobſtant toutes oppoſitions & appellations, même comme d'abus, ſuivant l'Ordonnance criminelle. Elle défend même d'accorder des défenſes d'exécuter ces ſortes de jugemens, ſi ce n'eſt après avoir vu les informations & le monitoire, & ordonne de ne pas déférer à celles qui auroient été accordées ſans cet examen.

Ceux qui ont entendu la publication des monitoires, ou qui en ont eu connoiſſance, ſans avoir révélé ce qu'ils ſavent dans le temps preſcrit par le monitoire, ſont excommuniés.

Il faut néanmoins excepter ceux qui ne peuvent pas rendre témoignage,

gnage, comme les parens juſqu'au quatrième degré inclusivement ; ceux qui ont commis le crime ; le Prêtre qui les a entendus en confeſſion ; enfin l'Avocat ou le Procureur auxquels l'accuſé s'eſt adreſſé pour prendre conſeil.

La révélation doit ſe faire à celui qui a publié le monitoire ; mais ceux qui révèlent ne ſont pas obligés de dire tout ce qu'ils ſavent : il leur ſuffit de dire qu'ils ont des éclairciſſemens à donner ; c'en eſt aſſez pour donner lieu à la partie intéreſſée de faire aſſigner celui qui a ainſi révélé devant le Juge pour dépoſer, & c'eſt lors de la dépoſition qu'il faut tout dire, ſans rien omettre.

Les révélations que la publication des monitoires procure, doivent être envoyées cachetées par les Curés ou Vicaires qui les ont reçues, au Greffe de la Juridiction où le procès eſt pendant ; & le Juge doit pourvoir aux frais de voyage, s'il y écheoit, en décernant exécutoire contre la partie civile, s'il y en a, ou contre le Domaine.

En matière criminelle, les révélations entières doivent être communiquées au miniſtère public ; mais s'il y a des parties civiles, on ne doit leur donner connoiſſance que des noms & demeures des témoins ſeulement.

On ne ſauroit faire un crime aux témoins des variations & différences qui peuvent ſe rencontrer entre la révélation & la dépoſition ; parceque la révélation n'eſt pas, comme la dépoſition, précédée d'un ſerment.

L'Arrêt rendu le 5 Février 1729, dans l'affaire de la Demoiſelle de Kerbabu, contre le Comte d'Hautefort, a jugé qu'on ne devoit pas faire entendre comme témoins les perſonnes indiquées dans les révélations, mais ſeulement ceux qui révèlent.

MONITORIAL, ALE ; adjectif. Il n'a d'uſage que dans cette phraſe, *lettres monitoriales*, qui ſignifie des lettres en forme de monitoire.

MONMOUTH ; ville d'Angleterre, capitale du Monmouthshire, entre la Wye, & la Monow, à ſix lieues, ſud, d'Héréford, & à trente-quatre de Londres.

MONMOUTHSHIRE ; Province de l'Angleterre au Diocèſe de Landaff. Elle eſt ſituée au couchant ſur les frontières du pays de Galles, & arroſée par la Saverne. Elle a huit milles de tour, & quoiqu'il y ait beaucoup de bois & de montagnes, elle ne laiſſe pas d'être très-fertile. Monmouth en eſt la capitale.

MONNÉAGE ; vieux mot qui ſignifioit autrefois monnoyage.

MONNERVILLE ; bourg de France dans le pays Chartrain, à cinq lieues, ſud-ſud-eſt, de Dourdan.

MONNOIE ; ſubſtantif féminin. *Moneta.* Toute ſorte de pièces d'or & d'argent, ou de quelqu'autre métal ſervant au commerce, battues par autorité ſouveraine, & marquées au coin d'un Prince ou d'un État ſouverain.

Lorſque les échanges en nature furent devenus embarraſſans par la multiplication des hommes & des beſoins, & par la difficulté de conſerver les choſes échangées trop ſujettes à ſe corrompre, on chercha une matière facile à tranſporter, d'une garde aiſée, peu volumineuſe, incorruptible, propre à différens uſages de la vie, & qui devenant le ſigne repréſentatif des denrées pût auſſi en être le gage. Les métaux s'offrirent aux hommes avec

toutes ces qualités; l'uſage en eſt néceſſaire chez toutes les nations civiliſées, ils s'uſent peu par le ſervice, & on peut les diviſer commodément en petites pièces. On donna la préférence aux métaux précieux, qui ſont l'or & l'argent, pour la commodité du tranſport, & afin qu'ils rempliſſent mieux leur fonction de gage : voilà l'origine de la monnoie.

Mais ces métaux précieux pouvant être altérés par différentes proportions d'alliage, il convenoit que chaque pièce de ces métaux fût accompagnée d'une marque authentique de ſon poids & de ſon titre.

Le Légiſlateur mit ſon empreinte ſur chaque pièce de monnoie, afin que le public y donnât ſa confiance, & pour empêcher que la monnoie pût être altérée ſans qu'on s'en apperçût.

La dénomination de la monnoie fut d'abord priſe de ſon poids, c'eſt-à-dire, que ce qui s'appeloit une livre peſoit une livre. Les métaux ayant enſuite changé de prix, on a conſervé les mêmes dénominations en diminuant le poids des pièces.

Les monnoies d'or & d'argent ſont ordinairement alliées avec une certaine quantité de cuivre; ainſi il faut diſtinguer dans la monnoie deux eſpèces de valeur, la valeur réelle & la valeur numéraire.

La valeur réelle eſt la quantité d'or ou d'argent pur qui ſe trouve dans chaque eſpèce de pièce de monnoie, & c'eſt ſur ce pied que les étrangers reçoivent la monnoie en échange. Ils défalquent le cuivre qui ſert d'alliage à la monnoie, & ils le comptent pour rien.

La valeur numéraire eſt celle qu'il plaît au Prince de donner aux pièces de monnoie, & cette valeur ne doit s'écarter que de très-peu de la valeur intrinſeque. Les ſujets du Prince ſtipulent leur commerce ſur cette valeur numéraire, au lieu que les étrangers ſtipulent leurs échanges au poids du fin contenu dans cette même *monnoie*; d'où il ſuit que les nations qui mettent beaucoup d'alliage dans leur monnoie, perdent davantage dans leurs échanges, que celles qui font des monnoies avec de l'or & de l'argent plus purs.

Lorſqu'il ſurvient des variations dans la valeur de l'argent, ſoit par ſon abondance ou par ſa rareté, il eſt alors de la prudence du Prince de diminuer ou d'augmenter la valeur numéraire des eſpèces, afin de maintenir l'équilibre entre la valeur de l'or & de l'argent en lingot & celui qui eſt monnoyé. C'eſt là, pour ainſi dire, le ſeul cas où il convient de faire exception à la maxime reconnue aujourd'hui, qu'il ne faut pas toucher aux *monnoies*.

En Europe on n'emploie pour monnoie que l'or, l'argent & le cuivre. De ces trois métaux, il n'y a que le cuivre pur qui eſt employé à faire les gros ſous, les pièces de deux liards, les liards & les deniers. C'eſt auſſi ce métal qui forme l'alliage des pièces d'or & d'argent. Le mélange d'une grande quantité de cuivre & d'une petite quantité d'argent, forme ce que l'on nomme *le billon*, qui ſert à la fabrique des pièces de ſix liards & de deux ſous. On obſerve d'y mettre des proportions d'argent reſpectives à la quantité de cuivre, de manière que les pièces qu'on en forme, approchent beaucoup de la valeur qu'on leur donne.

Il faut remarquer qu'il y a certaines meſures idéales dont on

ſe ſert pour nommer & diſtinguer la qualité de l'or & de l'argent. L'or ſe qualifie par le nombre de *karats* qu'il tient de fin : il n'y a que 24 karats, ainſi l'or à 24 karats eſt l'or le plus fin ; chaque karat ſe diviſe en demi-karats, en quarts de karat, en huitième, en ſeizième & en trente-deuxième de karat.

L'argent ſe qualifie par deniers au nombre de douze : comme il n'y a point de meilleur or qu'à 24 karats, il n'y a point auſſi de meilleur argent qu'à 12 deniers. Chaque denier ſe diviſe en 24 grains, de ſorte que de l'argent à 11 deniers 23 grains ſeroit extrêmement fin ne contenant qu'un grain d'alliage.

Les monnoies réelles & effectives de France, ſont actuellement, 1°. en or ; le louis d'or de 24 liv. le double louis de 48 liv. & le demi-louis de 12 liv.

2°. En argent ; l'écu de 6 liv. l'écu de 3 liv. la pièce de 24 ſous ; la pièce de 12 ſous & la pièce de 6 ſous.

3°. En billon ; les pièces de deux ſous ; de ſix liards ; d'un ſous ; de ſix deniers ; le liard & le denier.

Suivant la dernière évaluation établie en France en vertu d'Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, le denier de fin d'argent vaut & eſt payé dans les monnoies ſur le pied de 4 liv. 5 ſous 3 deniers trois onzièmes ; & le grain de fin à raiſon de trois ſous ſix deniers cinq huitièmes. Le karat d'or fin eſt payé aux Monnoies ſur le pied de 30 liv. 17 ſous un demi-denier : le trente-deuxième de fin à raiſon de 19 ſous 3 deniers & trois huitièmes.

Suivant cette même évaluation, le prix du marc d'or fin, à 24 karats, eſt de 740 liv. 9 ſous un denier. Le marc d'argent fin, à 12 deniers, vaut 51 liv. 3 ſous 3 deniers.

Les louis d'or ſont de trente au marc ; de ſorte que le marc d'or monnoyé vaut 720 liv. Les écus de ſix livres ſont de huit & trois ſixièmes au marc ; de ſorte que le marc d'argent monnoyé vaut 49 liv. 16 ſous, & les quatorze marcs & demi valent 722 liv. 2 ſous, ce qui eſt 42 ſous de plus que le marc d'or. On peut donc en général compter que l'argent eſt à l'égard de l'or, comme quatorze & demi ſont à un.

Les monnoies de compte de France, ſont la livre qui eſt de 20 ſous, & la piſtole qui eſt de dix livres.

Nous parlons de chaque eſpèce de monnoie, ſoit réelle, ſoit de compte, ſous le nom qui lui eſt propre.

Autrefois on appeloit en France, la *monnoie-forte* ou *monnoie-pariſis*, celle qui étoit plus forte en alloi ou en titre, que celle qu'on appeloit *tournois*, laquelle étoit plus foible d'un quart. C'eſt à cauſe de cela que les rentes contenues dans de vieux titres, ſont ſtipulées payables en *monnoie-forte*, qui fut de tout temps réglée à un quart plus que la monnoie commune. La monnoie-forte étoit alors appelée *monnoie-royale*, pour la diſtinguer de la *monnoie de billon*, que les Archevêques & les principaux Barons avoient la permiſſion de faire battre dans leurs Terres, & parceque c'étoit à Tours qu'on faiſoit battre la plus grande quantité de cette menue monnoie, elle fut appelée *Tournoiſe*, au lieu qu'on appeloit la Royale, *Pariſis*.

On dit encore aujourd'hui dans le ſtyle familier, *payer en monnoie-forte* ; pour dire, payer en eſpèces

évaluées ſur un pied avantageux à celui qui reçoit.

MONNOIE, ſe prend plus particuliè-ment pour les petites eſpèces d'argent ou de billon. *N'auriez-vous pas la monnoie d'un écu, d'une pièce de douze ſous?*

Il ſe prend auſſi pour la valeur d'une eſpèce d'or & d'argent en pluſieurs eſpèces moindres. *On vous demande la monnoie d'un louis.*

On dit proverbialement, qu'*un homme feroit de la fauſſe monnoie pour un autre*; pour dire, qu'il n'y a rien qu'il ne fît pour lui.

On dit familièrement d'un homme de mauvaiſe réputation, qu'*il eſt décrié comme fauſſe monnoie.*

On dit proverbialement & familièrement, *payer en monnoie de ſinge, en gambades*; pour dire, ſe moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le ſatisfaire.

On dit auſſi proverbialement d'un homme qui ayant reçu d'un autre, ou quelque ſervice, ou quelque déplaiſir, lui rend enſuite la pareille, qu'*il l'a payé en même monnoie.* Mais cela ſe dit plus ordinairement de quelqu'un qui ſe venge d'une injure, que de celui qui reconnoît un bienfait.

MONNOIE, ſe prend auſſi pour le lieu où l'on bat la monnoie. *Chacun fit porter ſa vaiſſelle à la monnoie pour en fabriquer des eſpèces.*

On appelle *la monnoie des médailles*, le lieu où l'on frappe les jetons, les médailles.

On appelle *Cour des Monnoies*, une Cour Supérieure établie pour juger ſouverainement tout ce qui concerne les monnoies.

Originairement la Cour des Monnoies de Paris étoit ſeule, & avoit tout le Royaume pour reſſort. Aujourd'hui il y en a deux autres; celle de Lyon créée en 1704, & la Chambre des Comptes de Lorraine qui eſt auſſi Cour des Aides & Cour des Monnoies dans cette province.

La Cour des Monnoies a ſuccédé aux Généraux & à la Chambre des Monnoies: celle-ci fut érigée au mois de Janvier 1551, en Cour & Juridiction ſouveraine & ſupérieure comme ſont les Cours de Parlemens, pour juger par Arrêt & en dernier reſſort toutes matières, tant civiles que criminelles, dont les Généraux avoient ci-devant connu ou dû connoître, ſoit en première inſtance ou par appel des Gardes, Prevôt & Conſervateurs des priviléges des Mines.

Le même Edit porte qu'on ne pourra ſe pourvoir contre les Arrêts de cette Cour, que par la voie de propoſition d'erreur (à laquelle a ſuccédé celle des Requêtes civiles); que les gens de la Cour des Monnoies jugeront eux-mêmes s'il y a erreur dans leurs Arrêts en appelant avec eux quelques-uns des gens du Grand-Conſeil, Cour de Parlement ou Généraux des Aides, juſqu'au nombre de dix ou douze.

Ils devoient ſuivant cet Edit, être au moins neuf pour rendre un Arrêt; & au cas que le nombre ne fût pas complet, emprunter des Juges dans les trois autres Cours dont on vient de parler, auxquels il eſt enjoint de venir à leur invitation, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre mandement.

Dans la ſuite il a été ordonné qu'ils ſeroient dix pour rendre un Arrêt; & le nombre des Préſidens & Conſeillers de la Cour des Monnoies ayant été beaucoup augmenté, ils n'ont plus été dans le cas d'avoir recours à d'autres Juges.

La Cour des Monnoies de Paris

eſt aujourd'hui compoſée d'un Premier Préſident, de huit autres Préſidens, de deux Chevaliers d'honneur créés en 1702, trente-cinq Conſeillers qui ſont tous Officiers de Robe-longue, & dont deux ſont Contrôleurs Généraux du Bureau des Monnoies de France établi en ladite Cour, où ils ont ſéance du jour de leur réception après le Doyen, chacun dans leur ſémeſtre.

Il y a auſſi des Commiſſaires en titre pour faire les viſites dans les Provinces de leur département; ces places dix ſont au nombre de dix, ſont remplies par les Préſidens & Conſeillers de ladite Cour.

Outre les Officiers ci-deſſus, il y a encore deux Avocats Généraux, un Procureur Général, deux Subſtituts, un Greffier en Chef, lequel eſt Secrétaire du Roi près ladite Cour, deux Commis du Greffe, un Receveur des amendes, des épices, un premier Huiſſier, & ſeize autres Huiſſiers-Audienciers, un Receveur Général des Boîtes des Monnoies, lequel eſt Tréſorier-Payeur des Gages, ancien, alternatif & triennal des Officiers de ladite Cour, comme auſſi trois Contrôleurs dudit Receveur Général.

L'établiſſement de la Cour des Monnoies en titre de Cour ſouveraine, fut confirmé par Edit du mois de Septembre 1570, par lequel le Roi ôta toutes les modifications que les Cours avoient pu apporter à l'enregiſtrement de l'Edit de 1551.

Ses droits & priviléges ont encore été confirmés & amplifiés par divers Edits & Déclarations, notamment par un Edit du mois de Juin 1635.

La Cour des Monnoies jouit du droit de *Committimus*, du droit de Franc-ſalé, & autres droits attribués aux Cours ſouveraines.

Elle a rang dans toutes les cérémonies publiques, immédiatement après la Cour des Aides.

La robe de cérémonie des Préſidens eſt de velours noir, celle des Conſeillers, Gens du Roi, & Greffier en Chef eſt de ſatin noir; ils s'en ſervent dans toutes les cérémonies publiques, à l'exception des pompes funèbres des Rois, Reines, Princes & Princeſſes, où en qualité de Commenſaux ils conſervent leurs robes ordinaires avec chaperons, comme marque du deuil qu'ils portent.

Par un Edit du mois de Mars 1719, regiſtré, tant au Parlement, qu'à la Chambre des Comptes & Cour des Aides, le Roi a accordé la nobleſſe aux Officiers de la Cour des Monnoies au premier degré, à l'inſtar des autres Cours.

L'Edit de 1570 ordonna que les Officiers de cette Cour ſerviroient alternativement, c'eſt-à-dire, la moitié pendant une année, l'autre moitié l'année ſuivante; mais par un autre Edit du mois d'Octobre 1647, cette Cour a été rendue ſémeſtre, & tel eſt ſon état actuel pour les Conſeillers; à l'égard des Préſidens, ils ſervent par trimeſtre, ſavoir, trois mois dans un ſémeſtre & trois mois dans l'autre, excepté M. le Premier Préſident, & M. le Procureur Général, qui ſont de ſervice toute l'année.

La Cour des Monnoies a, ſuivant ſa création, le droit de connoître en dernier reſſort & toute ſouveraineté, privativement à toutes Cours & Juges, du travail des Monnoies, des fautes, malverſations &

abus commis par les Maîtres, Gardes, Tailleurs, Eſſayeurs, Contre-Gardes, Prevôts, Ouvriers, Monnoyeurs & Ajuſteurs, Changeurs, Affineurs, Départeurs, Batteurs, Tireurs-d'Or & d'Argent, Cueilleurs & Amaſſeurs d'or de paillole, Orfévres, Joailliers, Mineurs, Tailleurs de Gravures, Balanciers, Fourbiſſeurs, Horlogers, Couteliers & autres faiſant fait des monnoies, circonſtances & dépendances, ou travaillant & employant les matières d'or & d'argent, en ce qui concerne leurs Charges & Métiers, rapports & viſitation.

Les Ouvriers qui font des vaiſſeaux de terre réſiſtant au feu à ſec, propres à la fonte des métaux, ſont auſſi ſoumis à ſa Juridiction.

Les particuliers qui veulent établir des Laboratoires deſtinés à la fuſion des métaux, doivent en obtenir la permiſſion, & faire enregiſtrer leurs brevets en la Cour des Monnoies.

Elle a droit, de même que les Juges qui lui ſont ſubordonnés, de connoître des matières de ſa compétence, tant au civil, qu'au criminel, & de condamner à toutes ſortes de peines afflictives, même à mort.

Les jours d'Audience ſont les Mercredis & Samedis; & ceux que M. le Premier Préſident veut accorder extraordinairement: les autres jours ſont employés aux affaires de rapport.

Dans les Audiences les Juges ſe mettent ſur les hauts ſiéges, lorſqu'il eſt queſtion d'appel des Sentences des premières Juridictions; & lorſque ce ſont des affaires en première inſtance, ils ſe mettent ſur les bas ſiéges.

La Cour des Monnoies connoît par prévention & par concurrence avec les Baillifs, Sénéchaux, Prevôts des Maréchaux, & autres Juges, des Faux-Monnoyeurs, Rogneurs & Altérateurs des Monnoies, Billonneurs, Alchimiſtes, Tranſgreſſeurs des Ordonnances ſur le fait des Monnoies de France & Étrangères.

Il faut remarquer à ce ſujet que le crime de fauſſe-monnoie eſt un cas royal, dont la peine a toujours été très-ſévère. Anciennement on faiſoit bouillir les Faux-Monnoyeurs; leurs exécutions ſe faiſoient au marché aux pourceaux. Il y en eût deux qui ſubirent cette peine en 1347; d'autres furent auſſi attachés en croix; deux autres furent bouillis, l'un en 1525, l'autre en 1550. Préſentement on les condamne à être pendus; & la place où ſe font les exécutions, en vertu d'Arrêt de la Cour des Monnoies, eſt la place de la Croix du Trahoir.

La Cour des Monnoies a encore, entr'autres prérogatives, celle d'être dépoſitaire de l'étalon ou poids original de France, lequel eſt conſervé dans un coffre fermant à trois ſerrures & clés différentes.

Ce poids original pèſe 50 marcs, & contient toutes ſes différentes parties; c'eſt ſur ce poids qu'on étalonne tous ceux du Royaume, en préſence d'un Conſeiller.

La Cour des Monnoies de Lyon eſt compoſée d'un Premier Préſident & de cinq autres Préſidens, aux Offices deſquels ſont *joints* ceux de Lieutenant Général, de Préſidens au Préſidial, de Lieutenant-Criminel, Lieutenant-Particulier & Aſſeſſeur Criminel; de deux Chevaliers d'honneur, dont l'un eſt Lieutenant Général d'épée; de

deux Conſeillers d'honneur ; de vingt neuf autres Conſeillers, dont un Conſeiller-Clerc, & un autre fait les fonctions de Commis au Comptoir, & un autre celle de Contrôleur ; de deux Avocats Généraux, un Procureur Général, quatre Subſtituts, un Greffier en Chef, lequel eſt Secrétaire du Roi ; trois Greffiers-Commis, un Receveur-Payeur des Gages, un Receveur des Amendes ; un premier Huiſſier, trois Huiſſiers-Audienciers, & dix autres Huiſſiers.

Le Reſſort de la Cour des Monnoies de Lyon s'étend ſuivant ſon Edit de création, dans les Provinces, Généralités & Départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Toulouſe, Montpellier, Montauban & Bayonne.

Et par autre Edit du mois d'Octobre 1705, le Roi a ajouté à ce Reſſort les Provinces & pays de Breſſe, Bugey, Valromey & Gex, dans leſquelles Provinces énoncées dans les deux Edits ci-deſſus, ſe trouvent les Monnoies de Lyon, Bayonne, Toulouſe, Montpellier, Riom, Grenoble & Aix. La Monnoie de Perpignan eſt auſſi du Reſſort de la Cour des Monnoies de Lyon.

On appelle *Généraux Provinciaux Subſidiaires des Monnoies*, des Officiers établis pour veiller dans les Provinces de leur département, ſous l'autorité des Cours des Monnoies auxquelles ils ſont ſubordonnés, à l'exécution des Ordonnances & des Règlemens ſur le fait des Monnoies, ainſi que ſur tous les Ouvriers qui emploient les matières d'or & d'argent, & fabriquent les différens ouvrages compoſés de ces matières précieuſes.

Ils connoiſſent de toutes les tranſgreſſions aux Ordonnances & Règlemens, ainſi que de toutes les contraventions qui peuvent être commiſes par leſdits Juſticiables, à la charge de l'appel dans les Cours des Monnoies auxquelles ils reſſortiſſent ; ils préſident aux jugemens qui ſont rendus dans les Juridictions aux ſiéges établis dans les Hôtels des Monnoies, & ſont tenus de faire exactement des chevauchées dans les Provinces de leur département, à l'effet de découvrir les différens abus, délits & malverſations qui peuvent ſe commettre ſur le fait des monnoies & des matières & ouvrages d'or & d'argent.

Ils connoiſſent des mêmes matières, & ont la même juridiction en première inſtance, que les Cours des Monnoies dans leſquelles ils ont entrée, ſéance & voix délibérative, le jour de leur réception, & toutes les fois qu'il s'y juge quelqu'affaire venant de leur département, ou qu'ils ont quelque choſe à propoſer pour le bien du ſervice & l'intérêt public.

On les appelle *Subſidiaires*, parcequ'ils repréſentent en quelque façon les Généraux des Monnoies, & qu'ils repréſentent encore dans les Provinces les Commiſſaires des Cours des Monnoies, qui étant obligés de réſider continuellement pour vaquer à leurs fonctions, ne peuvent faire de tournées & chevauchées auſſi ſouvent qu'il ſeroit à déſirer pour la manutention des Règlemens ; auſſi ont-ils droit dans les Provinces de leur département, comme les Commiſſaires deſdites Cours, de juger en dernier reſſort les accuſés de crime de fabrication, expoſition de fauſſe-monnoie, rogaure & altération d'eſpèces, & autres crimes de Juri-

diction concurrente, lorſqu'ils ont prévenu les autres Juges & Officiers Royaux.

Le nombre des Généraux provinciaux ſubſidiaires des Monnoies a été fixé à vingt-huit par Édit du mois de Juin 1696, qui ordonne qu'ils ſeront gradués.

On appelle *Juridictions des Monnoies*, des Juſtices royales établies dans les différentes villes du royaume, pour connoître en première inſtance du fait des monnoies, des matières d'or & d'argent, & de tous les ouvriers employés à la fabrication deſdites monnoies, ou aux différens ouvrages d'or & d'argent.

Les Officiers qui compoſent ces Juridictions, ſont le Général provincial ſubſidiaire dans le département duquel ſe trouve la Juridiction, deux Juges-Gardes, qui en l'abſence du Général provincial, & concurremment avec lui, peuvent faire toutes les inſtructions, & connoître des mêmes matières; un Contrôleur contre-Garde qui remplit les fonctions des Juges en leur abſence; un Garde ſeul, un Avocat & un Procureur du Roi; un Greffier, un premier Huiſſier & deux autres Huiſſiers.

Les Procureurs des Juridictions royales y occupent.

L'établiſſement des Juges-Gardes eſt fort ancien; ils réuniſſent aujourd'hui toutes les fonctions & juridictions qu'avoient autrefois les Gardes & Prévôts des Monnoies.

Les Gardes & contre-Gardes des Monnoies furent établis par Charles le-Chauve, dans chacune des villes où les Monnoies du Roi étoient établies; il y en avoit auſſi dans les Monnoies des ſeigneurs particuliers, les uns & les autres étoient pourvus par le Roi, ſur la nomination des ſeigneurs, ou des villes dans leſquelles les Monnoies étoient établies: & lorſque ces places étoient vacantes, il y étoit commis par les Généraux Maîtres des Monnoies, comme il eſt encore aujourd'hui commis à l'exercice de ces charges par les Cours des Monnoies lorſqu'elles ſe trouvent vacantes, juſqu'à ce qu'il y ait été pourvu ou commis par le Roi.

L'édit du mois de Mai 1577, avoit uni les offices de Gardes & de contre-Gardes à ceux de Prévôts royaux des Monnoies; mais ces mêmes offices furent rétablis par l'édit du mois de Juillet 1581, qui ſupprima les Prévôts royaux, & rendit ceux-ci héréditaires.

Les Juges-Gardes connoiſſent en l'abſence du Général provincial, & concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen & *réception des* changeurs, batteurs & tireurs d'or, ainſi que des aſpirans à la maîtriſe d'orfévrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs Jurés, de l'inſculpation de leurs poinçons, & de ceux des fourbiſſeurs, horlogers, graveurs ſur métaux, & tous autres ouvriers qui travaillent & emploient les matières d'or & d'argent, chez leſquels ils ont droit de viſite, de toutes les malverſations qui peuvent être par eux commiſes, même des entrepriſes de tous ceux qui ont des fourneaux & ſe mêlent de fontes & diſtillations ſans y être autoriſés par état, ou par lettres du Roi enregiſtrées dans les Cours des Monnoies, & généralement de tout ce qui concerne le titre, bonté, alliage des matières, marques & poinçons qui doivent être ſur les ouvrages

ouvrages, & de l'abus deſdits poinçons, à l'effet de quoi les Jurés deſdites Communautés d'orfévres & autres ouvriers travaillant en or & en argent, doivent porter devant eux leurs procès verbaux & rapports des viſites & ſaiſies qu'ils peuvent faire, ainſi que le fermier de la marque d'or & d'argent, pour être par eux jugés ſur le titre & les marques de tous les ouvrages ſaiſis par les uns ou par les autres.

Ils connoiſſent auſſi en l'abſence du Général provincial, & concurremment avec lui & autres Juges royaux, des crimes de billonage, altération des monnoies, fabrication, expoſition de fauſſe monnoie, & autres de Juridiction concurrente.

Ils connoiſſent ſeuls & privativement aux Généraux provinciaux, de la police intérieure des Monnoies, & du travail de la fabrication des eſpèces dont ils font les délivrances aux Maîtres ou Directeurs particuliers, ainſi que du paraphe des regiſtres que tiennent tous les Officiers & ouvriers employés à ladite fabrication, & ils ſont dépoſitaires des poinçons, matrices & carrés ſur leſquels les eſpèces ſont monnoyées.

On appelle *Prevôté generale des Monnoies*, une compagnie d'ordonnance créée & établie par édit du mois de Juin 1635, pour faciliter l'exécution des édits & réglemens ſur le fait des monnoies, prêter main-forte aux députés de la Cour des Monnoies, tant à Paris qu'ailleurs, dans toute l'étendue du Royaume, & exécuter les arrêts de ladite Cour & ordonnances de ſes Commiſſaires, ainſi que les commiſſions qui peuvent être adreſſées par elle aux Officiers de ladite Prévôté.

Cette compagnie jouit des mêmes honneurs & avantages que les autres Maréchauſſées du Royaume.

Elle étoit originairement compoſée d'un petit nombre d'Officiers créés par ledit édit de 1635; elle a été augmentée depuis en différens temps par différentes créations d'Officiers & Archers, tant pour le ſervice de ladite Cour que pour la Juridiction.

Elle eſt actuellement compoſée d'un Prévôt, ſix Lieutenans, huit Exempts, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, un Greffier en chef, un premier Huiſſier audiencier, & ſoixante-ſix archers qui ont droit d'exploiter par tout le Royaume.

Les fonctions & le titre de l'Aſſeſſeur & du Procureur du Roi, ont été unis aux charges de Subſtituts du Procureur général de Sa Majeſté en ladite Cour, où tous ces Officiers doivent être reçus, à l'exception ſeulement des Greffier, Huiſſier & Archers qui ſont reçus par le Prévôt, & prêtent ſerment entre ſes mains.

Cette compagnie a auſſi une Juridiction qui lui a été attribuée par ſon édit de création, & confirmée depuis par différens arrêts du Conſeil. En conſéquence, le Prévôt général des Monnoies & les Officiers de ladite Prévôté, peuvent connoître par prévention & concurrence avec les Généraux provinciaux, Juges Gardes, & autres Officiers des Monnoies, Prévôts des Maréchaux, & autres Juges royaux, même dans la ville de Paris, des crimes de fabrication & expoſition de fauſſe monnoie, rognure & altération d'eſ-

pèces, billonage, & autres crimes de Juridiction concurrente, pour raiſon deſquels ledit Prévôt peut informer, décréter & faire toutes inſtructions & procédures néceſſaires juſqu'à jugement définitif excluſivement, ſans pouvoir cependant ordonner l'élargiſſement des priſonniers arrêtés en vertu de ſes décrets, & à la charge d'apporter toutes leſdites procédures & inſtructions en la Cour des Monnoies, à l'effet d'y être réglées à l'extraordinaire, s'il y a lieu, & être jugées définitivement lorſque le procès a été inſtruit dans l'étendue de la Ville, Prévôté, Vicomté & Monnoie de Paris, ou aux Préſidiaux les plus prochains, lorſque leſdits procès ont été inſtruits hors de ladite étendue.

Il connoît par concurrence avec leſdits Généraux provinciaux, Juges-Gardes, & autres Officiers des Monnoies, & privativement à tous autres Prévôts & Juges, des délits, abus & malverſations qui, dans l'étendue du reſſort de la Cour des Monnoies de Paris, peuvent être commis par les juſticiables de cette Cour, chez leſquels ils peuvent faire des viſites & perquiſitions pour ce qui concerne la fonte, l'alliage des matières d'or & d'argent, les marques qui doivent être ſur leurs ouvrages, & autres contraventions aux réglemens, à l'exception cependant de ceux qui demeurent en la ville de Paris, chez leſquels ils ne peuvent ſe tranſporter ſans y être autoriſés par ladite Cour, & il peut juger leſdits abus, délits & malverſations juſqu'à ſentence définitive & incluſivement, ſauf l'appel.

Il ne peut néanmoins connoître dans l'intérieur des hôtels des Monnoies des abus, délits & malverſations qui pourroient être commis par les Officiers & ouvriers employés à la fabrication des eſpèces, ni des vols de matières qui ſeroient faits dans leſdits hôtels des Monnoies.

Il peut auſſi connoître des cas prévôtaux autres que ceux concernant les Monnoies, ſuivant l'édit de ſa création, concurremment avec les autres Prévôts des Maréchaux; on doit cependant obſerver que par arrêt du Conſeil du 6 Février 1685, contradictoire entre lui & le Prévôt de l'Île de France, il ne peut en connoître dans la ville de Paris, ni dans l'étendue de l'Île de France.

Le Prévôt général des Monnoies a auſſi le droit de correction & diſcipline ſur les Officiers & Archers de ſa compagnie, ſauf l'appel en la Cour des Monnoies, à laquelle il appartient de connoître de toutes les conteſtations qui peuvent naître entre lui ou autres ſes Officiers & Archers, pour raiſon des fonctions de leurs offices.

Il a entrée & ſéance en la Cour des Monnoies après le dernier Conſeiller, le jour de ſa réception, ainſi qu'au rapport des procédures inſtruites par lui ou par ſes Lieutenans, & toutes les fois qu'il y eſt mandé, & qu'il a quelque choſe à repréſenter pour le ſervice du Roi ou les fonctions de ſa charge, mais ſans avoir voix délibérative.

Le Prévôt général des Monnoies a encore le droit de connoître des duels, ſuivant la diſpoſition de l'édit de 1669.

Il n'eſt point obligé de faire juger ſa compétence comme les autres Prévôts des Maréchaux, mais ſeulement lorſqu'elle lui eſt

conteſtée, & c'eſt à la Cour des Monnoies qu'appartient de juger de ladite compétence.

Le Prévôt général des Monnoies étoit créé pour toute l'étendue du Royaume, & a été ſeul Prévôt des Monnoies juſqu'à l'année 1724, qu'il a été créé & établi une ſeconde Prévôté des Monnoies pour le reſſort de la Cour des Monnoies de Lyon. Celle-ci eſt compoſée d'un Prévôt général des Monnoies, d'un Lieutenant, d'un Guidon, d'un Aſſeſſeur, d'un Procureur du Roi, de quatre Exempts, d'un Greffier, de trente Archers, & d'un Archer trompette.

Autrefois on appeloit *Prévôts des Monnoies*, des Officiers qui dès le commencement de la troiſième race de nos Rois, avoient inſpection ſur tous les monnoyeurs & ouvriers des Monnoies; dans la ſuite il y en eut deux dans chaque Monnoie: l'un pour les monnoyers, qu'on appelle aujourd'hui *monnoyeurs*, & l'autre pour les ouvriers qu'on appelle aujourd'hui *ajuſteurs*.

Ces Prévôts des monnoyeurs & ouvriers étoient élus chacun dans leur corps, & non-ſeulement en avoient la direction, mais encore l'exercice de la juſtice tant civile que criminelle, ſur ceux du corps auquel ils étoient prépoſés; ce droit leur étoit attribué par d'anciennes ordonnances, & ils furent maintenus juſqu'en l'année 1548, que par édit du mois de Novembre ils furent ſupprimés, & en leur place il fut créé dans chaque monnoie un ſeul Prévôt avec un Greffier, lequel Prévôt avoit l'inſpection ſur les monnoyeurs & ouvriers, & la connoiſſance de tout ce qui concernoit la monnoie, avec l'exercice de la juſtice.

En 1555 il fut créé en chacune des Monnoies un Procureur du Roi & deux Sergens, ce qui formoit un corps de juridiction.

Cet établiſſement ſouffrit quelques difficultés avec les Gardes des Monnoies, & enfin par édit du mois de Juillet 1581, les Prévôts furent entièrement ſupprimés, & les offices des Gardes furent rétablis; & depuis ce temps ce ſont les Gardes qu'on appelle aujourd'hui *Juges-Gardes des Monnoies*, qui comme on l'a dit, ont toute la juridiction dans l'étendue de leur département, & qui connoiſſent de toutes les matières dont la connoiſſance appartient à la Cour des Monnoies.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue.

On prononce *Monaie*.

MONNOYAGE; ſubſtantif maſculin. *Actio cudendi nummi.* Fabrication de la monnoie. *Il entend le monnoyage.*

MONNOYE; bourg de France, en Touraine, à trois lieues, nord-nord-eſt, de Tours.

MONNOYÉ, ÉE; participe paſſif. *De l'argent monnoyé.*

MONNOYER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire de la monnoie de quelque ſorte de métal. *On a beaucoup monnoyé d'or depuis quelque temps.*

MONNOYER, ſignifie plus particulièrement donner l'empreinte à la monnoie. *On a monnoyé aujourd'hui plus de quinze milliers de louis d'or.*

MONNOYER; (Jean-Baptiſte) nom d'un peintre né à Lille en 1615, & mort à Londres en 1699. Il avoit un talent admirable pour peindre les fleurs. On trouve dans ſes ta-

bleaux une fraîcheur, un éclat, un fini, enfin une vérité qui le diſpute à la nature même. Mylord Montaigu ayant connu ce célèbre artiſte pendant ſon ſéjour en France, l'emmena à Londres, où il employa ſon pinceau à décorer ſon magnifique hôtel. Il y a pluſieurs maiſons à Paris ornées des ouvrages de ce maître. Le Roi poſsède un grand nombre de ſes tableaux, qui ſont répandus dans pluſieurs de ſes châteaux. On a gravé d'après lui.

MONNOYERIE; terme de Monnoie, qui ſignifioit autrefois l'atelier où l'on donnoit l'empreinte à la monnoie.

MONNOYEUR; ſubſtantif maſculin. *Monetarius.* Celui qui travaille à la monnoie par l'autorité du Prince.

Les monnoyeurs & ouvriers qui ajuſtent & monnoyent en France les eſpèces qui ſe fabriquent dans les Monnoies, ne peuvent y être admis qu'en juſtifiant de leur filiation, & du droit que la naiſſance leur en a donné de père en fils; & il faut bien les diſtinguer des autres ouvriers ou journaliers, gens de peine & à gages qui ſont employés dans les Monnoies.

Les monnoyeurs reçoivent du Directeur les eſpèces ou au poids ou au compte; leurs fonctions ſont d'arranger les carrés ſous le balancier, & d'y placer les flans pour y être frappés ou monnoyés.

On appelle *faux monnoyeur*, celui qui fait de la monnoie ſans la permiſſion du Prince. *On punit de mort les faux monnoyeurs.*

MONOCEROS; ſubſtantif maſculin. Quelques-uns ont ainſi appelé la licorne & le rhinoceros. *Voyez* ces mots.

On donne auſſi ce nom en quelques endroits des Indes orientales à une très-grande eſpèce d'oiſeau de Paradis.

MONOCHROMATON; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement, & terme d'antiquité empruunté du grec. C'eſt une eſpèce de peinture tracée & ombrée d'une ſeule couleur, dans laquelle on obſerve la dégradation des teintes pour les choſes éloignées, par le clair & l'obſcur comme avec le crayon.

La peinture antique en s'acheminant à la repréſentation fidelle de la nature, ne conſiſtoit cependant encore que dans l'emploi d'une ſeule couleur pour chaque tableau, *ſingulis coloribus*; & quoique cette eſpèce de peinture ne fût pas entièrement dans les règles de la parfaite imitation, elle ne fut pas moins goûtée; elle a même paſſé à la poſtérité. Pline remarque qu'on la pratiquoit de ſon temps; elle étoit connue ſous le nom de *monochromaton*, qui la déſigne. Aujourd'hui elle eſt encore en uſage; c'eſt cette peinture que nous nommons *camayeu.*

MONOCLE; ſubſtantif maſculin & terme de pratique. On donne quelquefois ce nom à de petites lunettes ou lorgnettes qui ne ſervent que pour un ſeul œil.

MONOCORDE; ſubſtantif maſculin. Corde tendue ſur un inſtrument de bois, de cuivre, &c. diviſé ſelon certaines proportions pour connoître les différens intervalles des tons. *Boëce prétend que le monocorde fut inventé par Pythagore.*

MONOCORDE, ſe dit auſſi d'un inſtrument qui n'a qu'une ſeule corde. *La trompette marine eſt un monocorde.*

MONOCROTON; ſubſtantif maſ-

culin, & terme d'antiquité emprunté du grec. On appeloit ainſi un vaiſſeau à un banc de rames de chaque côté.

MONOCULE, ſubſtantif maſculin, & terme de Chirurgie. Bandage qu'on emploie dans la fiſtule lacrymale, & autres maladies qui affectent un œil.

MONOCULE, ſe dit auſſi en matière bénéficiale, d'un bénéfice qui eſt ſeul à la nomination d'un collateur. Les monocules ne ſont pas ſujets aux expectatives. Si le collateur a d'autres bénéfices ſituées dans les pays étrangers, cette cumulation exclut la ſingularité.

MONOÉMUGI, Royaume d'Afrique, peu connu dans la partie ſeptentrionale de la Cafrerie. Les peuples en ſont noirs, idolâtres & ſauvages.

MONOGAME, ſubſtantif des deux genres & terme de Juriſprudence. Celui qui n'a eu qu'une femme, ou celle qui n'a eu qu'un mari.

MONOGAMIE, ſubſtantif féminin & terme de Juriſprudence. État de celui ou de celle qui n'a été marié qu'une fois.

MONOGRAMME, ſubſtantif maſculin. *Monogrammon*. C'eſt un caractère factice compoſé des principales lettres d'un nom & quelquefois de toutes.

La ſignature avec des monogrammes étoit fort en uſage aux ſeptième & huitième ſiècles. Charlemagne ſe ſervoit d'un monogramme dans ſes ſignatures, comme une infinité de titres de ce temps-là le juſtifient. Il le fit même graver ſur un calice dont Louis le Débonnaire ou plutôt le foible, fit préſent à Saint Médard, ainſi que l'aſſure l'auteur de la tranſlation de Saint Sébaſtien; *calicem cum paterâ patris ſui Magni Caroli monogrammate inſignitâ*. On commença pour lors, à l'imitation de l'Empereur, à ſe ſervir en France plus fréquemment de monogramme. Éginard rapporte que Charlemagne ne ſavoit pas écrire; qu'il tenta ſans ſuccès, de l'apprendre dans un âge avancé, & que ſon ignorance fut cauſe qu'il ſe ſervit pour ſa ſignature, d'un monogramme qui étoit facile à former; *ut imperitiam hanc honeſto ritu ſuppleret, monogrammatis uſum loco proprii ſigni invexit*. Nombre d'Évêques de ce temps-là étoient obligés de ſe ſervir de monogramme par la même raiſon.

MONOLOGUE, ſubſtantif maſculin. *Monologium*. Scène d'une pièce de théâtre où l'acteur qui parle n'eſt cenſé avoir ni interlocuteurs ni témoins.

La parole, dit un Académicien, eſt un acte ſi familier à l'homme, ſi fortlié par l'habitude avec la penſée & le ſentiment; elle donne tant de facilité, tant de netteté à la conception, par les ſignes qu'elle attache aux idées, que dans une méditation profonde, dans une vive émotion, il eſt tout naturel de ſe parler à ſoi-même. On ne dira pas, pour établir la vraiſemblance du monologue, qu'en nous ſouvent l'homme tranquille & ſage réprimande & modère l'homme paſſionné; cela meneroit trop loin, on s'en tient à un fait plus ſimple. Il n'eſt perſonne qui quelquefois ne ſe ſoit ſurpris parlant à lui-même de ce qui l'affectoit ou l'occupoit ſérieuſement. Il eſt donc très-vraiſemblable que l'avare à qui l'on vient d'enlever ſa caſſette, faſſe entendre ſes cris & ſes plaintes; que Caton, avant de ſe donner la mort, délibère à haute voix ſur

l'avenir qui l'attend; qu'Auguſte qui vient de voir le moment où il étoit aſſaſſiné, ſe parle & ſe reproche tout le ſang qu'il a répandu; qu'Oroſmane croyant Zaïre infidelle, & l'attendant pour ſe venger, dans l'égarement de la fureur, parle ſeul & parle tout haut.

Il eſt un peu plus rare qu'un homme plongé dans des réflexions douces & tranquilles, les énonce à haute voix. Cela même a pourtant ſa cauſe dans la nature; car nos idées ainſi produites au-dehors, nous reviennent par l'organe de l'oreille, plus vives, plus nettes, plus diſtinctes qu'auparavant. Mais cet entretien ſolitaire ne fût-il pas auſſi bien fondé en raiſon, il ſuffiroit qu'il le fût en exemple: le fréquent uſage qu'on en fait en poéſie, n'eſt tout au plus qu'une extenſion qu'on a donnée à la vérité, & la vraiſemblance d'opinion s'y trouve. Il ſuffit pour cela que le monologue porte le caractère de la rêverie, que la marche en ſoit vagabonde, comme celle de l'imagination, & qu'il parcoure légèrement la chaîne des idées qui ſe préſentent à l'eſprit, ou des ſentimens qui s'élèvent dans l'ame.

Ainſi, tous les genres de poéſie où eſt imitée la paſſion ou la réflexion ſolitaire, comme le poëme dramatique, le paſtoral, le lyrique, l'élégiaque, ſont ſuſceptibles du monologue. Il n'y a que le poëme méthodique & raiſonné où l'ame eſt toute à elle-même, comme l'épitre ſérieuſe, le poëme didactique, l'épique ſimple & ſans mélange qui ne doivent jamais l'employer.

Les qualités eſſentielles du monologue, ſont le mouvement & la variété. Les idées y doivent être liées, mais par un fil imperceptible. Plus les ſentimens qu'il exprime, naiſſent en foule & en déſordre, plus il imite le trouble, les combats, le flux & reflux des paſſions, plus il eſt dans la vraiſemblance: jamais il n'eſt ſi naturel que lorſqu'il eſt au plus haut point de véhémence & de chaleur. C'eſt là ſurtout que ſont placés ces mouvemens d'une ame qui ſe roule ſur elle même, comme les vagues de la mer, lorſque des vents oppoſés les ſoulèvent au fond de l'abîme. On ſent bien que rien n'eſt plus contraire à l'expreſſion de ces mouvemens orageux, qu'une ſymmétrie affectée; auſſi ne peut-on excuſer le rondeau dans le monologue du Cid, que par le mauvais goût qui régnoit alors. Il ne faut pas croire cependant que la marche du monologue pathétique ſoit arbitraire: la paſſion même a ſon ordre preſcrit; mais l'ame doit le ſuivre ſans s'en appercevoir.

Dans le monologue, ce n'eſt pas toujours à ſoi-même qu'on adreſſe la parole; c'eſt quelquefois à un être inſenſible ou à quelque abſent dont on oublie que l'on peut être entendu.

Ce délire ſuppoſe l'égarement de la paſſion, ou une rêverie qui approche du ſonge.

MONOMACHIE; ſubſtantif féminin. *Monomachia.* Duel, combat ſingulier d'homme à homme *La monomachie étoit autrefois autoriſée en Juſtice, mais aujourd'hui elle eſt défendue.*

MONÔME; ſubſtantif maſculin & terme d'algèbre. Grandeur qui eſt exprimée ſans que celles qui la compoſent ſoit jointes par les ſignes + ou −, comme *ab, aab, aaabb.*

MONOMOTAPA, Royaume d'A-

frique, dans la partie orientale de la Caffrerie : il eſt environné par le Cambèze ou Cuama, excepté du côté du midi. Les terres y ſont très-fertiles en ris, en fruits, en cannes à ſucre : il abonde auſſi en bétail, en éléphans & en mines d'or très-riches.

Le Roi y eſt regardé comme une eſpèce de Divinité par ſes ſujets qui ne lui parlent qu'à genoux. Les marques de ſa dignité ſont une petite houe qu'il porte à la ceinture, & deux petits dards qu'il tient à la main. Ce ſont des ſymboles. La houe eſt pour avertir ſes peuples qu'ils doivent s'appliquer à l'agriculture : un des dards ſignifie qu'il doit punir les méchans, & l'autre, qu'il doit défendre ſes ſujets contre leurs ennemis. Il entretient un feu ſacré qu'il envoie renouveler chaque année dans tous les États des Princes ſes vaſſaux. En 1561 l'Empereur du Monomotapa fut baptiſé avec toute ſa Cour, par un Jéſuite Portugais qu'il fit mourir peu de temps après à l'inſtigation de quelques Arabes.

MONOPÉTALE ; adjectif des deux genres & terme de Botanique. Il ſe dit des fleurs qui n'ont qu'un ſeul pétale ou une feuille. On les nomme auſſi *fleurs d'un pièce. La mauve a ſa fleur monopétale.*

MONOPHAGE ; *voyez* MONOPHAGIES.

MONOPHAGIES ; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête que les Éginettes célébroient en l'honneur de Neptune. On appeloit *Monophages* ceux qui célébroient cette fête, parcequ'ils mangeoient enſemble, ſans avoir aucun domeſtique pour les ſervir. Il n'étoit permis qu'aux ſeuls habitans de l'île d'Égine, d'aſſiſter à cette fête.

MONOPHTALME ; ſubſtantif féminin. *Monophtalmus.* Poiſſon des Indes orientales, ainſi nommé parce qu'il n'a qu'un œil au milieu de la tête, laquelle eſt extraordinaire & reſſemble à la tête de quelques inſectes : il a le corps mince, ſa couleur eſt bleue : ſur le haut du dos il porte de longues nâgeoires recourbées vers la tête : indépendamment de celles-là il en a d'autres tant ſur le dos que ſur le ventre : ce qu'il a encore de ſingulier, ce ſont des nâgeoires ſous les ouies, qui ſe replient vers la partie antérieure.

MONOPHYSISME ; ſubſtantif maſculin. Héréſie des Monophyſites qui ſoutenoient que la nature humaine dans Jésus-Christ, avoit été abſorbée par la nature divine. Cette erreur enſeignée autrefois par Eutychès, ſubſiſte encore chez les Jacobites.

MONOPHYSITE ; ſubſtantif maſculin. Qui ſuit la doctrine du monophyſiſme. *Voyez* ce mot.

MONOPODE ; ſubſtantif maſculin. Les anciens donnoient ce nom à une table à manger qui n'avoit qu'un pied.

MONOPOLE ; ſubſtantif maſculin. *Monopolium.* Abus de la faculté qu'on s'eſt procurée de vendre ſeul des marchandiſes, des denrées dont le commerce devoit être libre.

Il ſe dit auſſi de toutes les conventions iniques que les Marchands font entr'eux dans le commerce, pour altérer ou enchérir de concert, quelque marchandiſe.

La plus ancienne loi que l'on connoiſſe ſur cette matière, eſt celle de l'Empereur Zénon : il défend de commettre le crime de monopole,

ſoit à l'égard des habillemens, des poiſſons, des peignes, des pétoncles, des hériſſons de mer, ou de quelque eſpèce de choſe que ce ſoit, à peine de confiſcation de ſes biens, & d'être banni à perpétuité.

François I défendit en 1539 les monopoles des ouvriers & artiſans, ſous peine de confiſcation de corps & de biens.

Il n'y a point de Monopole plus odieux que celui qui cauſe la cherté du blé; auſſi punit-on ſévèrement ceux qui s'en rendent coupables. Un Marchand de grains ſur les ports de Paris, convaincu d'avoir, par monopole, entretenu la cherté des grains, fut condamné par ſentence du Bureau de la ville du 14 Août 1694, en dix mille livres d'aumône au profit de l'Hôpital général, & la même ſentence lui fit défenſes de faire aucun commerce ſur les ports de la ville, à peine du carcan.

On appelle auſſi *monopole*, tous les nouveaux droits qu'on établit & qu'on exige ſur les marchandiſes, ſur les denrées; & cela ſe dit toujours en mauvaiſe part. *Inventer, établir des monopoles.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves & la quatrième très-brève.

MONOPOLER; vieux verbe qui ſignifioit autrefois faire des monopoles.

MONOPOLEUR; ſubſtantif maſculin. *Monopolii auctor.* Celui qui cherche à vendre ſeul quelque denrée ou quelque autre marchandiſe néceſſaire à la vie.

Le Peuple appelle auſſi odieuſement *monopoleurs*, tous ceux qui ſont commis à la levée des droits, & généralement tous les traitans.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves & la quatrième longue.

MONOPOLI; ville épiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la terre de Barri, ſur le golfe de Veniſe, à trois lieues, eſt, de Polignano.

MONOPTÈRE; ſubſtantif maſculin. Les anciens appeloient ainſi une eſpèce de Temple de forme ronde, qui n'avoit point de murailles, & dont la couverture n'étoit ſoutenue que par des colonnes.

MONORIME; ſubſtantif maſculin. *Monorythmus.* On appelle ainſi un petit ouvrage de poéſie dont les vers ſont tous ſur une même rime.

On mêle quelquefois des monorimes dans les pièces badines: tel eſt le morceau du voyage de *Bachaumont* & de *Chapelle*, où le Dieu d'un ruiſſeau raconte aux voyageurs l'occaſion du flux & reflux de pluſieurs fleuves. Les Dieux de ces fleuves s'étoient mutinés contre Neptune qui les avoit mandés pour recevoir leurs tributs. La Garonne s'y comporta avec plus de fierté que les autres, & fut auſſi repouſſée bien plus loin par le Dieu des mers. Les autres fleuves en murmurèrent: Neptune les menaça; mais

Plus haut encore on murmura,
Ce Dieu lors en furie entra;
Son trident par trois fois ſerra,
Et trois fois par le Styx jura:
Quoi donc ici l'on oſera
Dire hardiment ce qu'on voudra?
Chaque petit Dieu gloſera
Sur ce que *Neptune* fera?
Per dio queſto non ſarà?
Chacun d'eux s'en rapentira,
Et pareil traitement aura:
Car deux fois par jour on verra
Qu'à la ſource on retournera,
Et deux fois mon courroux fuira.

Mais

Mais plus loin que pas un ira,
Celui qui pour ſon malheur a
Cauſé tout ce déſordre là ;
Et cet exemple durera
Tant que *Neptune* exiſtera.

Madame des Houlieres, Chapelle, Chaulieu ont compoſé pluſieurs monorimes, mais ce n'eſt pas ce qu'ils ont fait de mieux.

MONOSYLLABE ; adjectif des deux genres. *Monoſyllabus*. Terme de Grammaire. Qui n'eſt que d'une ſyllabe. *Le mot* Roi *eſt monoſyllabe.*

Il s'emploie d'ordinaire ſubſtantivement. *Voici un vers de Malherbe compoſé de douze monoſyllabes.*

Et moi je ne vois rien quand je ne la vois pas.

MONOSYLLABIQUE ; adjectif des deux genres. Il ſe dit particulièrement des vers dont tous les mots ſont des monoſyllabes. Tel eſt celui de Malherbe cité dans l'article précédent, & tels ſont encore ceux-ci de Racine & Deſpreaux.

Le ciel n'eſt pas plus pur que le fond de ſon cœur.
RACINE.

Mais moi qui dans le fond ſais bien ce que j'en crois.
DESPRÉAUX.

MONOTHELISME ; ſubſtantif maſculin, Héréſie des Monothélites. *Voy.* ce mot.

MONOTHÉLITES ; (les) hérétiques qui parurent en 630, & qui furent ainſi nommés parcequ'ils ne reconnoiſſoient qu'une ſeule volonté en Jésus-Christ. Voici le raiſonnement ſur lequel ils appuyoient leurs opinions. Il n'y a qu'une ſeule perſonne en Jésus-Christ ; or dans une ſeule perſonne il ne peut y avoir qu'un ſeul principe qui veut, qui ſe détermine ; donc il ne peut y avoir dans Jésus-Christ qu'une ſeule volonté. Ce raiſonnement n'étoit qu'une conſéquence du monophyſiſme. S'il n'y avoit en Jésus-Christ qu'une ſeule volonté, il ne devoit y avoir qu'une nature, comme l'avoit ſoutenu Eutychès. Les Catholiques répondoient aux Monothélites, que l'unité de volonté ne dépendoit point de l'unité de perſonne, mais de l'unité de nature ; qu'il n'y avoit en Dieu qu'une ſeule volonté quoiqu'il y eût trois perſonnes ; & que l'Égliſe ayant décidé qu'il y avoit deux natures dans Jésus-Christ, il devoit y avoir auſſi deux volontés. Malgré ces réfutations l'opinion des Monothélites fit de grands progrès ; en effet rien n'étoit plus ſpécieux. Elle ſembloit propre à réunir à l'Égliſe les Neſtoriens & les Eutychiens, & levoit en apparence, toutes leurs difficultés. Les premiers ſoutenoient qu'il devoit y avoir deux perſonnes en Jésus-Christ, puiſqu'il y avoit deux natures. Les ſeconds prétendoient qu'il ne pouvoit y avoir qu'une nature en Jésus-Christ, puiſqu'il n'y avoit qu'une perſonne. Les Monothélites entreprenoient de leur faire voir comment deux natures diſtinctes ne pouvoient former qu'une ſeule perſonne. Ils ſuppoſoient que la nature humaine dans Jésus-Christ étoit tellement ſubordonnée à la nature divine, qu'elle n'agiſſoit point par elle-même mais par la volonté divine ; & qu'ainſi, quoiqu'il y eût deux natures diſtinctes en Jésus-Christ, il n'y en avoit probablement qu'une qui

agiſſoit, c'eſt-à-dire, qu'il n'y avoit qu'une ſeule volonté & une ſeule opération. Par cet expédient ils ſembloient concilier tous les partis. Ces belles apparences ſéduiſirent l'Empereur Héraclius qui favoriſa le monothéliſme. Cyrus, Patriarche d'Alexandrie, & Sergius Patriarche de Conſtantinople, le firent approuver dans des Conciles; mais Sophrone, Évêque de Damas, s'oppoſa vivement aux progrès de cette doctrine.

L'Empereur Héraclius fit dreſſer un acte dans lequel il expoſoit la doctrine des Monothélites, & qui, pour cette raiſon fut appelée *éctèſe*. L'ectèſe fut reçue par beaucoup de monde dans l'orient, mais elle fut conſtamment rejetée & condamnée par les Papes & les Évêques de la Byſacène, de la Numidie, de la Mauritanie & de toute l'Afrique, qui s'aſſemblèrent & anathématisèrent le monothéliſme.

Héraclius n'avoit pas prévu ce ſoulèvement, il en craignit les ſuites, retira ſon ectèſe & déclara que cet édit étoit l'ouvrage de Sergius.

Cyrus de Jéruſalem & Sergius de Conſtantinople étoient morts; mais ils avoient été remplacés par Pierre & par Pyrrus, deux Monothélites zélés; ainſi le monothéliſme ſe ſoutenoit dans l'Orient.

Héraclius ne ſurvécut pas longtemps à ſon ectèſe, & il eut pour ſucceſſeur Conſtantin ſon fils qui ne régna que quatre mois; il fut empoiſonné par l'Impératrice Martine ſa belle-mère qui vouloit mettre ſur le trône Héracléon ſon propre fils: le Sénat découvrit le crime de l'Impératrice & lui fit couper la langue; on coupa le nez à ſon fils, & le Sénat élut Conſtant, fils de Conſtantin & petit-fils d'Héraclius.

Pyrrus fut ſoupçonné d'avoir participé à la conjuration de Martine, il s'enfuit en Afrique, & l'on élut à ſa place Paul qui étoit encore un Monothélite, mais doux & modéré.

Conſtant voulut ſoutenir l'ectèſe ou l'expoſition de foi de ſon ayeul; mais il reçut des députés des Conciles d'Afrique, qui le ſupplioient de ne pas permettre qu'on introduisît aucune nouveauté dans l'Égliſe.

Les Évêques d'Afrique n'étoient plus ſous la domination de l'Empereur; les Sarraſins s'étoient emparés de cette province & menaçoient ſans ceſſe l'Empire de nouvelles invaſions.

Le Patriarche ſentit combien il ſeroit dangereux pour l'Empereur d'aliéner l'eſprit de ſes ſujets & de troubler l'Empire en les obligeant de ſouſcrire à l'ectèſe; il engagea Conſtant à publier une formule de foi qui pût maintenir la paix dans l'Égliſe: cette formule a été célèbre ſous le nom de *type*.

L'Empereur déclaroit dans ce type, que pour conſerver dans l'Égliſe la paix & l'union, il commandoit à tous les Évêques, Prêtres, docteurs, de garder le ſilence ſur la volonté de JÉSUS-CHRIST, & de ne point diſputer ni pour ni contre, pour ſavoir ſi en JÉSUS-CHRIST il n'y avoit qu'une *volonté*, ou s'il y en avoit deux.

Auſſi-tôt que le type fut connu en Occident, Martin I fit aſſembler un Concile compoſé de 105 Évêques qui, après avoir examiné & diſcuté l'affaire du monothéliſme, condamnèrent cette erreur,

l'erreſe d'Héraclius & le type de Conſtant.

Le jugement du Concile aſſemblé par le Pape Martin I, irrita Conſtant; cet Empereur le regarda comme un attentat à ſon autorité : il exila Martin dans la Cherſonèſe & fit élire en ſa place Eugène qui ne conſentit pas ouvertement à l'erreur des Monothélites; mais ſes apocryſiaires furent contraints de ſe réunir aux Monothélites qui changèrent de langage & dirent qu'il y avoit en JÉSUS-CHRIST une & deux natures.

Tandis que Conſtant luttoit ainſi contre l'inflexible fermeté des Papes & des Évêques, les Sarraſins pénétroient de toutes parts dans l'Empire, & l'Empereur qui n'avoit point de forces capables de réſiſter, étoit obligé de demander & d'acheter la paix : il mourut laiſſant l'Égliſe diviſée & l'Empire partagé en factions & attaqué par un nombre infini d'ennemis.

De l'extinction du monothéliſme. Conſtantin, fils de Conſtant, reprima les ennemis de l'Empire & travailla à rétablir la paix & l'union dans l'Égliſe. Il n'y avoit plus aucune communion entre l'Égliſe de Conſtantinople & celle de Rome : pour faire ceſſer ce ſchiſme, Conſtantin fit convoquer le ſixième Concile général qui eſt le troiſième de Conſtantinople : on en fit l'ouverture la treizième année de l'Empire de Conſtantin l'an 680.

Les Monothélites y défendirent vivement leur ſentiment, & ils furent réfutés ſolidement. Maçaire, Évêque d'Antioche, défendit le Monothéliſme, avec toutes les reſſources de l'eſprit, de l'érudition & du fanatiſme; il proteſta qu'il ſe laiſſeroit plutôt mettre en pièces que de reconnoître deux volontés ou deux opérations naturelles en JÉSUS-CHRIST : il juſtifioit ſa réſiſtance par une foule de paſſages des Pères, mais qu'il avoit en partie tronqués & altérés.

Le Concile cependant, après avoir éclairci toutes les difficultés des Monothélites, propoſa une définition de foi qui fut lue & approuvée de tout le monde.

Dans cette définition du ſixième Concile général on reçoit les définitions des cinq premiers Conciles généraux; on déclare qu'il y a dans JÉSUS-CHRIST deux volontés & deux opérations, & que ces deux volontés ſe trouvent en une ſeule perſonne, ſans diviſion, ſans mélange & ſans changement; que ces deux volontés ne ſont point contraires, mais que la volonté humaine ſuit la volonté divine, & qu'elle lui eſt entièrement ſoumiſe : on défend d'enſeigner le contraire ſous peine de dépoſition pour les Évêques & pour les Clercs, & d'excommunication pour les laïques. La définition du Concile fut unanime, & Macaire s'y oppoſa ſeul.

L'Empereur, auſſi-tôt après le Concile, donna un édit contre les *Monothélites*; il prononça peine de dépoſition ou plutôt de déportation contre les Clercs & contre les Moines; celle de proſcription & de privation d'emplois contre les perſonnes conſtituées en charge ou en dignités, & celle de banniſſement de toutes les villes contre les particuliers.

Juſtinien qui ſuccéda à Conſtantin, confirma les lois de ſon père contre les *Monothélites* : ayant été chaſſé par Léonce & rétabli par Trébellius, il voulut ſe venger des habitans de la Cherſonèſe qui l'avoient

maltraité pendant ſon exil chez eux: il en fit paſſer la plus grande partie au fil de l'épée; mais quelques uns des officiers s'étant réfugiés dans le pays des Chazari, engagèrent ces peuples à les venger, s'unirent à eux, formèrent une armée, attaquèrent les troupes de Juſtinien, les défirent & proclamèrent Philippicus Empereur.

Philippicus marcha à Conſtantinople où il ne trouva point de réſiſtance: il envoya de là contre Juſtinien un de ſes Généraux qui fit Juſtinien priſonnier & qui envoya ſa tête à Philippicus.

Philippicus n'eut pas plutôt pris poſſeſſion du trône, qu'épouſant hautement la cauſe des *Monothélites*, il convoqua un Concile d'Évêques tous *Monothélites* dans le cœur, & par conſéquent très-diſpoſés à révoquer le jugement du ſixième Concile général.

L'Empereur fut déterminé à ce parti par un Moine *Monothélite* qui, s'il en faut croire Cedrenus, lui avoit prédit autrefois qu'il parviendroit à l'Empire, & qui lui promettoit encore un règne long & heureux s'il vouloit abolir l'autorité & le jugement du ſixième Concile, & établir le *monothéliſme*: l'Empereur crédule excita donc de nouveaux troubles dans l'Égliſe & dans l'Empire, pour abolir le ſixième Concile.

La prédiction du Moine ne fut pas juſtifiée par l'événement; Philippicus laiſſa ravager les terres de l'Empire pendant qu'il s'occupoit des diſputes de la religion; il devint odieux aux peuples, on lui creva les yeux, & on donna l'Empire à Anaſtaſe qui n'en jouit pas long-temps; il fut détrôné par Théodoſe qui le fut lui-même par Léon qu'Anaſtaſe avoit fait Général de toutes les troupes de l'Empire.

Ce Léon eſt Léon Iſaurien qui voulut abolir les images & fut chef des *Iconoclaſtes*: la diſpute du culte des images fit oublier le *monothéliſme* qui eut cependant encore quelques partiſans leſquels ſe ſont réunis ou confondus avec les Eutychiens.

MONOTONE; adjectif des deux genres. Qui eſt preſque toujours ſur le même ton. *Chant monotone. Déclamation monotone.*

MONOTONIE; ſubſtantif féminin. *Unus idemque vocis ſonus.* Uniformité & égalité ennuyeuſe de ton dans la converſation ou dans les diſcours prononcés en public. *La monotonie eſt un très-grand défaut dans un Orateur; elle marque communément qu'il ne ſait pas ce qu'il dit.*

MONOTONIE, ſe dit auſſi figurément d'une trop grande uniformité du diſcours, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour les figures. *On doit éviter la monotonie dans une pièce d'éloquence.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves & la quatrième longue.

MONOTRIGLYPHE; ſubſtantif maſculin. Terme d'Architecture, qui ſe dit de l'eſpace d'un ſeul triglyphe entre deux pilaſtres ou deux colonnes.

MONPAZIER; petite ville de France en Périgord, ſur le Drot, à huit lieues, ſud-oueſt, de Sarlat.

MONREJEAU; ville de France, au pays de Rivière-Verdun, près de la Garonne, à deux lieues, nord-nord-eſt, de Saint Bertrand de Comminges. Il y a une Juſtice royale.

MONRICOUX; petite ville de France, en Quercy, ſur l'Aveiron, à

cinq lieues, nord-eſt, de Montauban.

MONS; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Il ſe dit par une abréviation mépriſante du mot *monſieur*. *Mons Guillaume.*

MONS; ville riche, forte & conſidérable des Pays-Bas, capitale du Haînault Autrichien, ſur la Trouille, à 15 lieues, oueſt, de Namur, & à 55 lieues, nord-eſt, de Paris, ſous le 21ᵉ degré, 34 minutes de longitude, & le 50ᵉ, 25 minutes de latitude.

Mons; eſt auſſi le nom d'un bourg de France, en Poitou, à trois lieues, ſud oueſt, de Loudun.

MONSANTO; bourg de Portugal, dans la province de Beyra, à deux lieues, nord-eſt, d'Idanna.

MONSAUNIS; (les) peuples ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, aux environs du fort Nelſon. Ils tuent beaucoup de caſtors & d'autres animaux dont ils vendent les peaux aux Anglois.

MONSÉGUR; petite ville de Fance, dans la Guyenne, ſur le Drot à trois lieues, ſud-oueſt, de Duras.

MONSEIGNEUR; ſubſtantif maſculin. *Dominus.* Titre d'honneur qu'on donne en parlant ou en écrivant aux perſonnes diſtinguées par leur naiſſance ou par leur dignité. *Monſeigneur le Dauphin. Monſeigneur le Duc de Bourgogne. Monſeigneur l'Archevêque. Monſeigneur le Maréchal. Plaiſe à Monſeigneur le Préſident.*

On appeloit ſimplement *Monſeigneur*, le Dauphin fils du Roi Louis XIV.

Autrefois on traitoit les Saints de *Monſeigneur*: c'eſt à ce ſujet que le Cardinal du Perron dit d'un Prédicateur qui les qualifioit toujours de *Monſeigneur*, qu'apparemment il n'avoit guère de familiarité avec eux, puiſqu'il les traitoit avec tant de cérémonie.

Messeigneurs, pluriel de *Monſeigneur*, eſt un titre d'honneur dont on ſe ſert ſoit en parlant, ſoit en écrivant à pluſieurs perſonnes enſemble, comme Princes, Evêques, Maréchaux de France, *&c.*

Nosseigneurs, eſt auſſi un terme pluriel dont on ſe ſert principalement dans les requêtes qu'on préſente au Conſeil du Roi, aux Cours ſouveraines. *Au Roi & à Noſſeigneurs de ſon Conſeil. A Noſſeigneurs de la Cour des Monnoies.*

MONSEIGNEURISER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. Terme du ſtyle familier. Qualifier de *Monſeigneur.*

Irois-je, adulateur ſordide,
Encenſer un ſot dans l'éclat,
Amuſer un Créſus ſtupide,
Et monſeigneuriſer un fat.

Gresset.

MONSIEUR; ſubſtantif maſculin. *Dominus.* Qualité, titre que l'on donne par honneur, civilité, bienſéance, aux perſonnes à qui on parle, à qui on écrit.

L'uſage du mot *Monſieur*, s'étendoit autrefois plus loin qu'à préſent. On le donnoit à des perſonnes qui avoient vécu pluſieurs ſiècles auparavant; ainſi on diſoit *Monſieur Saint Auguſtin*, *Monſieur Saint Ambroiſe*, & ainſi des autres Saints, comme on le voit dans pluſieurs actes imprimés & manuſcrits, & dans des inſcriptions du XV & du XVI ſiécles. Les Romains, du temps de la République, ne connoiſſoient point ce titre qu'ils euſſent regardé comme une flatterie, mais dont ils ſe ſervirent depuis, employant le nom

de *Dominus* d'abord pour l'Empereur, enſuite pour les perſonnes conſtituées en dignité : dans la converſation ou dans un commerce de lettres, ils ne ſe donnoient que leur propre nom ; uſage qui ſubſiſta même encore après que Céſar eût réduit la république ſous ſon autorité. Mais la puiſſance des Empereurs s'étant enſuite affermie dans Rome, la flatterie des courtiſans qui recherchoient & la faveur & les bienfaits des Empereurs, inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre, un Comédien ayant appelé Auguſte *Seigneur* ou *Dominus*, tous les ſpectateurs jetèrent ſur cet acteur des regards d'indignation ; en ſorte que l'Empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula eſt le premier qui ait expreſſément demandé qu'on l'appelât *Dominus*. Martial lâche adulateur d'un tyran, qualifia Domitien *Dominum Deumque noſtrum* ; mais enfin des Empereurs ce nom paſſa aux particuliers. De *Dominus* on fit *Dom* que les Eſpagnols ont conſervé, & qu'on n'accorde en France qu'aux Religieux de certains Ordres.

On dit au pluriel *Meſſieurs*. *Meſſieurs de la Chambre des Comptes*.

On dit abſolument, *Meſſieurs*, en parlant de perſonnes qui ſont au-deſſus du peuple, & dont on ignore le nom & la condition.

On dit proverbialement d'un homme & d'une femme que l'on compare enſemble, *que Monſieur vaut bien Madame* ; pour dire, que le mari vaut bien la femme.

On dit populairement d'un homme de peu qui fait l'homme de conſéquence, qu'*il fait le Monſieur*, qu'*il fait bien le monſieur*. Et d'un homme qui a fait fortune, qu'*il eſt devenu gros Monſieur*.

Lorſqu'on dit *Monſieur* abſolument & ſans rien ajouter enſuite, on veut parler du frère du Roi. *La maiſon de Monſieur. Les Officiers de Monſieur.*

MONS-RENNES ; bourg de France, en Poitou, à ſept lieues, nord-nord-oueſt, de Fontenay-le-Comte.

MONSŒURS ; ville de France, dans le Maine, ſur la rivière de Jouanne, à quatre lieues, nord-eſt, de Laval. Il y a une Collégiale, une Châtellenie, *&c.*

MONSOL ; ville d'Afrique, au Royaume de Macao ou d'Anzico dont elle eſt la capitale, & qui eſt fort peu connue. On appelle *Monſoles* les habitans.

MONSON ; *voyez* MOUSSON.

MONSOREAU ; ville de France, en Anjou, au Confluent de la Creuſe & de la Loire, vis-à-vis de Varennes, à deux lieues, ſud-eſt, de Saumur. Il y a une Collégiale & un marché où il ſe fait un commerce conſidérable en blé.

MONSPERG, ou MUNSPERG ; bourg de Styrie, près de la Rivière de Zéis, environ à deux lieues, ſud-oueſt, de Pottau.

MONSTERBERG, ou MUNSTERBERG ; ville de Siléſie, à huit lieues, nord-eſt, de Glatz.

MONSTRE ; ſubſtantif maſculin. *Monſtrum*. Animal qui a une conformation contraire à l'ordre de la nature.

On trouve dans les mémoires de l'Académie des ſciences, une longue diſpute entre deux hommes célèbres qui, à la manière dont on combattoit, n'auroit jamais été terminée ſans la mort d'un des combattans ; la queſtion étoit ſur les *monſtres*. Dans toutes les eſpèces

on voit ſouvent naître des animaux contrefaits, des animaux auxquels il manque quelques parties ou qui en ont quelques-unes de trop. Les deux Anatomiſtes convenoient du ſyſtême des œufs, mais l'un vouloit que les *monſtres* ne fuſſent jamais que l'effet de quelque accident arrivé aux œufs : l'autre prétendoit qu'il y avoit des œufs originairement monſtrueux leſquels contenoient des *monſtres* auſſi bien formés que les autres œufs qui contenoient des animaux parfaits.

L'un expliquoit aſſez clairement comment les déſordres arrivés dans les œufs, faiſoient naître des *monſtres ;* il ſuffiſoit que quelques parties dans le temps de leur molleſſe, euſſent été détruites dans l'œuf par quelque accident, pour qu'il naquît un monſtre par défaut à un enfant mutilé ; l'union ou la confuſion des deux œufs ou de deux germes d'un même œuf, produiſoit les *monſtres* par excès, les enfans qui naiſſent avec des parties ſuperflues. Le premier degré des *monſtres* ſeroit deux gémeaux ſimplement adhérens l'un à l'autre, comme on a vu quelquefois. Dans ceux-là aucune partie principale des œufs n'auroit été détruite. Quelques parties ſuperficielles des fœtus déchirées dans quelques endroits & repriſes l'une avec l'autre, auroient cauſé l'adhérence des deux corps. Les *monſtres* à deux têtes ſur un ſeul corps, ou à deux corps ſous une ſeule tête, ne différoient des premiers que parceque plus de parties dans l'un des œufs, auroient été détruites ; dans l'un, toutes celles qui formoient un des corps ; dans l'autre, celles qui formoient une des têtes. Enfin un enfant qui a un doigt de trop eſt un *monſtre* compoſé de deux œufs dans l'un deſquels toutes les parties, excepté ce doigt, ont été détruites. L'adverſaire plus Anatomiſte que raiſonneur, ſans ſe laiſſer éblouir d'une eſpèce de lumière que ce ſyſtème répand, n'objectoit à cela que des *monſtres* dont il avoit lui-même diſſéqué la plupart, & dans leſquels il avoit trouvé des monſtruoſités qui lui paroiſſoient inexplicables par aucun déſordre accidentel.

Les raiſonnemens de l'un tentèrent d'expliquer ces déſordres ; les *monſtres* de l'autre ſe multiplièrent. A chaque raiſon que M. Lemery alléguoit, c'étoit toujours quelque nouveau monſtre à combattre que lui propoſoit M. Winſlow.

Enfin on en vint aux raiſons métaphyſiques. L'un trouvoit du ſcandale à penſer que Dieu eût créé des germes ordinairement monſtrueux : l'autre croyoit que c'étoit limiter la puiſſance de Dieu, que de la reſtreindre à une régularité & à une uniformité très-grande. *Voyez* les mémoires de l'Académie des Sciences, années 1724, 1733, 1734, 1738 & 1740.

MONSTRE ; ſe dit auſſi de ce qui eſt extrêmement laid. *Sa femme eſt un monſtre.*

On dit auſſi dans ce ſens, *un monſtre de laideur.*

MONSTRE, ſe dit figurément d'une perſonne cruelle & dénaturée. *Caligula fut un monſtre. C'eſt un monſtre à étouffer.*

On dit auſſi d'une perſonne, *c'eſt un monſtre d'ingratitude, un monſtre d'iniquité, un monſtre d'avarice, un monſtre de perfidie*, &c.

On dit, qu'*on a ſervi des monſtres ſur une table ;* pour dire, des poiſſons d'une grandeur extraordinaire.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MONSTRUEUSEMENT ; adverbe. *Prodigiosè.* Prodigieuſement. *Elle eſt monſtrueuſement groſſe, monſtrueuſement graſſe.* Il ne ſe dit guère que dans ces ſortes de phraſes.

MONSTRELET, (Enguerrand de) né à Cambrai, au quinzième ſiècle, d'une famille noble & ancienne, a laiſſé une *chronique* ou *hiſtoire curieuſe & intéreſſante des choſes mémorables* arrivées de ſon temps depuis l'an 1400 juſqu'en 1467. L'édition la plus ample eſt celle de 1693, 2 vol. *in-fol.* L'auteur y raconte d'une manière ſimple & vraie, la priſe de Paris & de la Normandie par les Anglois, les guerres qui éclatèrent entre les Maiſons d'Orléans & de Bourgogne. On l'accuſe de pencher un peu trop en faveur de la dernière. Son ouvrage eſt précieux ſurtout par le grand nombre de pièces originales qu'il renferme. Les éditions gothiques ſont, dit-on, plus fidelles que les autres.

MONSTRUEUX, EUSE ; adjectif. *Monſtruoſus.* Qui eſt d'une conformation contraire à l'ordre de la nature. *Un animal monſtrueux. Un enfant d'une conformation monſtrueuſe.*

Monstrueux, ſignifie auſſi prodigieux, exceſſif dans ſon genre ; & il ſe dit en bien & en mal, mais non pas de toutes ſortes de choſes. *Il a la jambe monſtrueuſe. Elle eſt d'une laideur monſtrueuſe. Il étoit d'une groſſeur monſtrueuſe. Un ſaumon monſtrueux. Une truite monſtrueuſe.*

Il ſe dit auſſi des choſes morales quand elles ſont vicieuſes à l'excès. *Un libertinage monſtrueux. Une lubricité monſtrueuſe. Il fait une dépenſe monſtrueuſe.*

Monstrueux, ſe dit en termes de Blaſon, des animaux qui ont la face humaine.

Buseraghi, à Luques, d'argent au dragon monſtrueux de ſinople, ayant tête humaine dans un capuchon, aſſé de gueules en pied.

MONSTRUOSITÉ ; ſubſtantif féminin. Caractère, vice de ce qui eſt monſtrueux. Il ſe dit au propre & au figuré. *La monſtruoſité de ſes membres. La monſtruoſité du crime.*

Monstruosité, ſe dit auſſi de la choſe monſtrueuſe. *C'eſt une monſtruoſité inexplicable.*

MONT ; ſubſtantif maſculin. *Mons.* Grande maſſe de terre ou de roche fort élevée au-deſſus du reſte de la ſurface de la terre. Il faut obſerver que ce mot ne ſe dit guère en proſe qu'avec un nom propre, comme, *le mont Véſuve. Le mont Atlas. Le mont Liban. Les monts Pyrenées.*

Quand on dit abſolument, *les monts*, on entend ordinairement les Alpes, comme dans ces phraſes, *de-çà les monts. Au-delà des monts, Paſſer les monts.*

Poëtiquement on appelle le Parnaſſe, *le double Mont.*

On dit proverbialement, *par monts & par vaux* ; pour dire, de çà, de là, en toutes ſortes d'endroits, de tous côtés. *On vous a cherché par monts & par vaux.*

On dit figurément, *promettre des monts d'or à quelqu'un* ; pour dire, lui promettre de grandes richeſſes, de grands avantages.

On dit dans le même ſens, *promettre monts & merveilles.*

On dit auſſi, *vous me donneriez un mont d'or, des monts d'or, que je n'irois pas chez lui* ; pour dire, vous me donneriez toutes ſortes de choſes. Et *cela coute des monts d'or* ;

pour

pour dire, cela coûte exceſſivement.

Dans le ſtyle familier, on appelle à la guerre, *mont pagnote*, une éminence d'où l'on regarde ſans aucun péril ce qui ſe paſſe dans une attaque de place, dans un combat. *Durant l'action, le Grand Viſir reſta ſur le mont pagnote.*

En termes d'Anatomie; on appelle *mont de Vénus*, une éminence placée au-deſſus de la commiſſure ſupérieure des grandes lèvres, & qui ſurmonte les parties génitales externes du ſexe. Cette éminence eſt formée par la graiſſe & recouverte par la peau. Il y croît à l'âge de puberté, du poil reſſemblant à celui des aiſſelles.

On appelle *monts de piété*, certains lieux où l'on prête de l'argent ſur des nantiſſemens ſans intérêt ou à un intérêt fort modique.

Ces établiſſemens ont commencé en Italie, & on croit que Léon X, les a le premier approuvés par une bulle de l'an 1515. On en a formé de ſemblables dans diverſes grandes villes des Pays-Bas, où des perſonnes pieuſes ont donné des fonds qui ont été employés à ces établiſſemens.

Il fut convenu par les traités des Pyrénées & d'Aix-la-Chapelle, que les monts de piété établis dans les villes cédées au Roi par ces traités, ſeroient conduits & adminiſtrés conformément aux Lettres-patentes du 18 Janvier 1618, par leſquelles ils avoient été établis, & par les articles 64, 65 & 66 de la capitulation, faite devant Lille, le 27 Août 1667, dont l'exécution a été ordonnée par Lettres-patentes du 11 Avril 1669, regiſtrées au Conſeil Souverain de Tournai le 12 Juillet ſuivant, » il » a été accordé que les monts de » Piété établis à Lille demeureroient » conſervés au profit du public, *&c.*

Les conditions les plus ordinaires des établiſſemens des Monts de Piété ſont :

1°. De ne prêter qu'aux perſonnes du lieu où le Mont de Piété eſt établi, non aux étrangers.

2°. Que les prêts ne ſe faſſent que pour un temps limité.

3°. Que ceux qui empruntent donnent des gages qui peuvent être vendus à l'expiration du terme pour lequel le prêt eſt fait, afin que les fonds puiſſent ſe conſerver & ſervir à aider ſucceſſivement diverſes perſonnes.

4°. Que ceux qui empruntent donnent quelqu'intérêt léger, pour ſervir à payer les loyers, frais de régie, *&c.*

Les Directeurs & Officiers des Monts de Piété jouiſſent de pluſieurs prérogatives dans les pays conquis.

Louis XIII avoit établi des Monts de Piété en France par un Édit du mois de Février 1626; mais ils furent ſupprimés par Déclaration du 28 Juin 1627.

MONTABOUR; petite ville d'Allemagne dans l'Électorat de Trèves, entre Coblentz & Limpurg.

MONTAGE; ſubſtantif maſculin. Action de monter. *Faciliter le montage des bateaux.*

MONTAGNAC; ville de France en Languedoc, près de l'Hérault, à une lieue, eſt-nord-eſt, de Pézenas. Il s'y tient des foires conſidérables, où ſe vend ſurtout beaucoup de laines.

MONTAGNARD, ARDE; adjectif. *Montanus.* Qui habite les montagnes. *Les Peuples montagnards.*

Il s'emploie d'ordinaire ſubſtantivement. *Les montagnards d'Écoſſe.*

MONTAGNE; ſubſtantif féminin.

Mons. Mont, grande maſſe de terre ou de roche fort élevée au-deſſus du reſte de la ſurface de la terre.

Les montagnes, ſelon M. de Buffon, ont été formées par les ondes de la mer, qui a couvert autrefois la partie sèche & habitée du globe terreſtre. Ce qui prouve évidemment, ajoute-t-il, que la mer a couvert & formé les montagnes, ce ſont les coquilles & les autres productions marines qu'on trouve partout en ſi grande quantité, qu'il n'eſt pas poſſible qu'elles ayent été tranſportées de la mer actuelle dans des continens auſſi éloignés & à des profondeurs auſſi conſidérables; ce qui le prouve ce ſont les couches horiſontales & parallèles qu'on trouve partout, & qui ne peuvent avoir été formées que par les eaux; c'eſt la compoſition des matières, même les plus dures, comme de la pierre & du marbre, à laquelle on reconnoît clairement que les matières étoient réduites en pouſſière avant la formation de ces pierres & de ces marbres, & qu'elles ſe ſont précipitées au fond de l'eau en forme de ſédiment; c'eſt encore l'exactitude avec laquelle les coquilles ſont moulées dans ces matières, c'eſt l'intérieur de ces mêmes coquilles, qui eſt abſolument rempli des matières dans leſquelles elles ſont renfermées; & enfin ce qui le démontre inconteſtablement, ce ſont les angles correſpondans des montagnes & des collines qu'aucune autre cauſe que les courans de la mer n'auroit pu former, c'eſt l'égalité de la hauteur des collines oppoſées & les lits des différentes matières qu'on y trouve à la même hauteur; c'eſt la direction des montagnes, dont les chaînes s'étendent en longueur dans le même ſens, comme l'on voit s'étendre les ondes de la mer.

On a trouvé que les hautes montagnes de la Suiſſe ſont élevées d'environ ſeize cens toiſes au-deſſus du niveau de la mer plus que le Canigou, qui eſt une des plus hautes des Pyrénées. Il paroît que ce ſont les plus hautes de toute l'Europe, puiſqu'il en ſort une grande quantité de fleuves qui portent leurs eaux dans différentes mers fort éloignées, comme le Pô qui ſe rend dans la mer Adriatique, le Rhin qui ſe perd dans les ſables en Hollande, le Rhône qui tombe dans la Méditerranée, & le Danube qui va juſqu'à la mer Noire. Ces quatre fleuves, dont les embouchures ſont ſi éloignées les unes des autres, tirent tous une partie de leurs eaux du mont Saint-Godard & des montagnes voiſines, ce qui prouve que ce point eſt le plus élevé de l'Europe.

Les plus hautes montagnes de l'Aſie ſont, le mont Taurus, le mont Imaüs, le Caucaſe & les montagnes du Japon; toutes ces montagnes ſont plus élevées que celles de l'Europe; celles d'Afrique, le mont Atlas & les monts de la Lune, ſont au moins auſſi hautes que celles de l'Aſie; & les plus élevées de toutes ſont celles de l'Amérique méridionale, ſurtout celles du Pérou, qui ont juſqu'à 3000 toiſes de hauteur au-deſſus du niveau de la mer. En général les montagnes entre les tropiques ſont plus élevées que celles des zones tempérées, & celles-ci plus que celles des zones froides, de ſorte que plus on approche de l'équateur, & plus les inégalités de la ſurface de la terre ſont grandes; ces inégalités, quoique fort conſidérables par rapport à nous, ne ſont

rien quand on les conſidère par rapport au globe terreſtre. Trois mille toiſes de différences, ſur trois mille lieues de diamètre, c'eſt une toiſe ſur une lieue, ou un pied ſur deux mille cent pieds, ce qui, ſur un globe de deux pieds & demi de diamètre, ne fait pas la ſixième partie d'une ligne; ainſi la terre, dont la ſurface nous paroît traverſée & coupée par la hauteur énorme des montagnes & par la profondeur affreuſe des mers, n'eſt cependant, relativement à ſon volume, que très-légèrement ſillonnée d'inégalités ſi peu ſenſibles, qu'elles ne peuvent cauſer aucune différence à la figure du globe.

Dans les continens, les montagnes ſont continues & forment des chaînes; dans les îles elles paroiſſent plus interrompues & plus iſolées, & elles s'élèvent ordinairement au-deſſus de la mer en forme de cône ou de pyramide, & on les appelle des pics: le pic de Ténériffe dans l'île de Fer eſt une des plus hautes montagnes de la terre, elle a près d'une lieue & demie de hauteur perpendiculaire au-deſſus du niveau de la mer; le pic de Saint-Georges dans l'une des Açores, le pic d'Adam dans l'île de Ceylan, ſont auſſi fort élevés. Tous ces pics ſont formés de rochers entaſſés les uns ſur les autres, & ils vomiſſent à leur ſommet, du feu, des cendres, du bitume, des minéraux & des pierres; il y a même des îles qui ne ſont préciſément que des pointes de montagnes, comme l'île Sainte-Hélène, l'île de l'Aſcenſion, la plupart des Canaries & des Açores, & il faut remarquer que dans la plupart des îles, des promontoires & des autres terres avancées dans la mer, la partie du milieu eſt toujours la plus élevée, & qu'elles ſont ordinairement ſéparées en deux par des chaînes de montagnes qui les partagent dans leur plus grande longueur, comme en Écoſſe le mont Grans-Bain qui s'étend d'Orient en Occident & partage l'île de la Grande-Bretagne en deux parties; il en eſt de même des îles de Sumatra, de Luçon, de Borneo, de Célèbes, de Cuba & de Saint-Domingue, & auſſi de l'Italie qui eſt traverſée dans toute ſa longueur par l'Apennin, de la preſqu'île de la Corée, de celle de Malaye, *&c.*

Les montagnes, comme l'on voit, diffèrent beaucoup en hauteur, les collines ſont les plus baſſes de toutes, enſuite viennent les montagnes médiocrement élevées qui ſont ſuivies d'un troiſième rang de montagnes encore plus hautes, leſquelles, commes les précédentes, ſont ordinairement chargées d'arbres & de plantes, mais qui, ni les unes, ni les autres, ne fourniſſent aucune ſource excepté au bas; enfin les plus hautes de toutes les montagnes ſont celles ſur leſquelles on ne trouve que du ſable, des pierres, des cailloux & des rochers dont les pointes s'élèvent ſouvent juſqu'au-deſſus des nues; c'eſt préciſément au pied de ces rochers qu'il y a de petits eſpaces, de petites plaines, des enfoncemens, des eſpèces de vallon où l'eau de la pluie, la neige & la glace s'arrêtent, & où elles forment des étangs, des marais, des fontaines d'où les fleuves tirent leur origine.

La forme des montagnes eſt auſſi fort différente; les unes forment des chaînes dont la hauteur eſt aſſez égale dans une très-longue étendue de terrein, d'autres ſont coupées par des vallons très-profonds; les unes ont des contours aſſez réguliers,

d'autres paroiſſent au premier coup d'œil irrégulières, autant qu'il eſt poſſible de l'être, quelquefois on trouve au milieu d'un vallon ou d'une plaine un monticule iſolé; & de même qu'il y des montagnes de différentes eſpèces, il y a auſſi de deux ſortes de plaines, les unes en pays bas, les autres en montagnes: les premières ſont ordinairement partagées par le cours de quelque groſſe rivière, les autres, quoique d'une étendue conſidérable, ſont sèches, & n'ont tout au plus que quelque petit ruiſſeau. Ces plaines en montagnes ſont ſouvent fort élevées, & toujours de difficile accès, elles forment des pays au-deſſus des autres pays, comme en Auvergne, en Savoie & dans pluſieurs autres pays élevés, le terrein en eſt ferme & produit beaucoup d'huiles & de plantes odoriférantes, ce qui rend ces deſſus de montagnes les meilleurs pâturages du monde.

Les montagnes qui ſe trouvent à la ſurface du globe ſont les cauſes d'une infinité d'effets ordinaires & extraordinaires; par exemple, entre les rivières de l'Inde & du Gange, il y a une large Cherſonèſe qui eſt diviſée dans ſon milieu par une chaîne de hautes montagnes que l'on appelle le *Gâte*, qui s'étend du nord au ſud depuis les extrémités du mont Caucaſe juſqu'au cap de Comorin, de l'un des côtés eſt Malabar, & de l'autre Coromandel; du côté de Malabar, entre cette chaîne de montagnes & la mer, la ſaiſon de l'été eſt depuis le mois de Septembre juſqu'au mois d'Avril, & pendant tout ce temps le ciel eſt ſerein & ſans aucune pluie; de l'autre côté de la montagne, ſur la côte de Coromandel, cette même ſaiſon eſt leur hiver, & il pleut tous les jours en abondance; & du mois d'Avril au mois de Septembre c'eſt la ſaiſon de l'été, tandis que c'eſt celle de l'hiver de Malabar; en ſorte qu'en pluſieurs endroits qui ne ſont guère éloignés que de vingt lieues de chemin, on peut en croiſant la montage, changer de ſaiſon. On dit que la même choſe ſe trouve au cap Razalgat en Arabie, & de même à la Jamaïque, qui eſt ſéparée dans ſon milieu par une chaîne de montagnes dont la direction eſt de l'eſt à l'oueſt, & que les plantations qui ſont au midi de ces montagnes éprouvent la chaleur de l'été, tandis que celles qui ſont au nord ſouffrent la rigueur de l'hiver dans ce même temps. Le Pérou qui eſt ſitué ſous la ligne, & qui s'étend à environ mille lieues vers le midi, eſt diviſé en trois parties longues & étroites que les habitans du Pérou appelent *lanos*, *ſierras* & *andes*; les lanos qui ſont les plaines, s'étendent tout le long de la côte de la mer du ſud; les ſierras ſont des collines avec quelques vallées, & les andes ſont ces fameuſes cordillères, les plus hautes montagnes que l'on connoiſſe; les lanos ont dix lieues plus ou moins de largeur; dans pluſieurs endroits les ſierras ont vingt lieues de largeur & les andes autant, quelquefois plus, quelquefois moins; la largeur eſt de l'eſt à l'oueſt, & la longueur du nord au ſud. Cette partie du monde a ceci de remarquable, 1°. que dans les lanos, le long de toute cette côte, le vent du ſud-oueſt ſouffle conſtamment, ce qui eſt contraire à ce qui arrive ordinairement dans la zone torride; 2°. il ne pleut ni ne tonne jamais dans les lanos, quoiqu'il y tombe quelquefois un peu de roſée; 3°. il pleut preſque continuellement ſur les andes; 4°. dans

les ſierras, qui ſont entre les lanos & les andes, il pleut depuis le mois de Septembre juſqu'au mois d'Avril.

On dit, *une chaîne de montagnes*; pour dire, une ſuite de montagnes qui ſe touchent l'une l'autre. Et l'on dit communément, qu'*il n'y a point de montagnes ſans vallée.*

Lorſqu'après s'être attendu à quelque choſe de grand & d'extraordinaire, le ſuccès n'aboutit à rien de conſidérable, on dit proverbialement, que *la montagne a enfanté une ſouris.*

On dit auſſi proverbialement, *deux montagnes ne ſe rencontrent point, mais deux hommes ſe rencontrent*; & cela ſe dit ou par menace, pour faire entendre à quelqu'un qu'on trouvera occaſion de ſe venger de lui; ou lorſqu'on rencontre inopinément un homme qu'on ne s'attendoit pas de voir.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde brève, & la troiſième très-brève.

MONTAGNE, (Michel de) naquit au château de ce nom dans le Périgord, en 1533, de Pierre de Montagne, élu Maire de la ville de Bordeaux. Son enfance annonça les plus heureuſes diſpoſitions, & ſon père le cultiva avec beaucoup de ſoin. Dès qu'il fut en état de parler, il mit auprès de lui un allemand qui ne parloit que latin, de façon que cet enfant entendit parfaitement cette langue dès l'âge de ſix ans. On lui apprit enſuite le grec par forme de divertiſſement, & on cacha toujours les épines de l'étude ſous les charmes du plaiſir. Son père portoit ſes attentions pour lui juſqu'au ſcrupule; il ne le faiſoit éveiller le matin qu'au ſon des inſtrumens, dans l'idée que c'étoit gâter le jugement des enfans que de les éveiller en ſurſaut. Dès l'âge de treize ans il eut fini ſon cours d'étude qu'il avoit commencé & achevé au collége de Bordeaux ſous *Grouchy*, *Guerente*, *Buchanam* & *Muret*, perſonnages illuſtres par leur goût & leur érudition. Ses progrès ſous de tels maîtres ne purent être que rapides. Deſtiné à la robe par ſon père, il fut pourvu d'une charge de Conſeiller au Parlement de Bordeaux qu'il exerça quelque temps & qu'il quitta enſuite par dégoût pour une profeſſion qui n'avoit pour lui que des ronces. L'étude de l'homme: voilà quelle étoit la ſcience qui l'attachoit le plus. Pour le connoître plus parfaitement, il alla l'obſerver dans différentes contrées de l'Europe. Il parcourut la France, l'Allemagne, la Suiſſe, l'Italie, & toujours en obſervateur curieux & en philoſophe profond. Son mérite reçut partout des diſtinctions. A Rome, où il ſe trouva en 1581, on l'honora du titre de citoyen romain. Il fut élu la même année Maire de Bordeaux après le Maréchal de Biron, & il eut pour ſucceſſeur le Maréchal de Matignon, mais l'adminiſtration de ces deux hommes illuſtres ne fit pas oublier la ſienne. Les Bourdelois en furent ſi ſatisfaits, qu'en 1582 ils l'envoyèrent à la Cour pour y négocier leurs affaires. Après deux ans d'exercice, il fut encore continué pour deux autres années. Il parut avec éclat quelque temps après aux États de Blois en 1588. Ce fut ſans doute pendant quelques-uns de ſes voyages à la Cour que le Roi Charles IX le décora du collier de l'Ordre de Saint-Michel, *ſans*, dit-il, *qu'il l'eût ſollicité.* Tranquille enfin, après différentes courſes, dans ſon château de Montagne, il s'y livra tout entier à

la philoſophie. Sa vieilleſſe fut affligée par les douleurs de la pierre & de la colique, & il refuſa toujours les ſecours de la Médecine, à laquelle il n'avoit point de foi. Il mourut d'un eſquinancie en 1592 à 60 ans. Montagne étoit un de ces profonds méditatifs qui percent tout & qui ſe mocquent de tout. Il ne ſuivoit dans ſa morale & dans ſa conduite que la raiſon humaine, & fermant les yeux à la lumière de la foi, il flottoit ſans ceſſe dans un doute univerſel, également oppoſé à ceux qui diſoient que tout eſt incertain & que tout ne l'eſt pas. On a de lui, 1°. ſes Eſſais, que le Cardinal du Perron appeloit *le Bréviaire des honnêtes gens.* Cet ouvrage a été long-temps le ſeul livre qui attirât l'attention du petit nombre des étrangers qui pouvoient ſavoir le françois, & on le lit encore aujourd'hui avec délices. Le ſtyle n'en eſt à la vérité ni pur, ni correct, ni précis, ni noble, mais il eſt ſimple, vif, hardi, énergique, il exprime naïvement de grandes choſes. C'eſt cette naïveté qui plaît. On aime le caractère de l'auteur, on ſe plaît à ſe retrouver dans ce qu'il dit de lui-même, à converſer, à changer de diſcours & d'opinion avec lui. Jamais auteur ne s'eſt moins gêné en écrivant que Montagne. Il lui venoit quelques penſées ſur un ſujet, & il ſe mettoit à les écrire; mais ſi ces penſées lui en amenoient quelqu'autre qui eût avec elles le plus léger rapport, il ſuivoit cette nouvelle penſée tant qu'elle lui fourniſſoit quelque choſe, revenoit enſuite à ſa matière qu'il quittoit encore, & quelquefois pour n'y plus revenir. Il effleure tous les ſujets, haſardant le bon pour le mauvais & le mauvais pour le bon, ſans trop s'attacher ni à l'un ni à l'autre. Ce ſont des digreſſions dans des digreſſions, des écarts continuels, mais agréables, & que l'air cavalier qu'il prend avec ſon lecteur rend ſouvent inſenſibles. On pourroit lui appliquer, quoique dans un autre ſens, ce que Quintilien a dit de Sénèque, qu'il eſt plein de défauts agréables, *dulcibus abundat vitiis.* On ne conſeilleroit pas pourtant aux auteurs modernes de laiſſer courir leur plume avec autant de liberté que Montagne & encore moins avec la licence qu'il s'eſt donnée de nommer en vrai Cynique toutes choſes par leur nom. La meilleure édition de ſes Eſſais eſt celle de Coſte en 1725, en 3 vol. *in*-4°. avec des notes, la traduction des paſſages grecs, latins & italiens, diverſes lettres de Montagne, la préface de Mademoiſelle de Goutnai, fille d'alliance de ce philoſophe, & un recueil fort ample de jugemens & de critiques. Cette édition a reparu depuis en 1739 à Trevoux, ſous le titre *de Londres*, en 6 vol. *in*-12. On a encore de Montagne une traduction françoiſe *in*-8°. de la *Théologie naturelle de Raymond de Sebonde*, & une édition *in*-8°. de quelques ouvrages d'Étienne de la Boëtie, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, ſon intime ami. Dans les préfaces qui précèdent cet ouvrage, on reconnoît toujours Montagne, c'eſt-à-dire un homme unique pour dire fortement des choſes neuves & originales qui reſtent dans la mémoire.

MONTAGNEUX, EUSE; adjectif. *Montibus frequens.* Il ne ſe dit guère qu'en ces ſortes de phraſes, *pays montagneux, province, contrée, région montagneuſe*, &c. qui ſignifient pays de montagnes, province, con-

trée, région où il y a beaucoup de montagnes.

MONTAGUT; petite ville de France en Languedoc, à neuf lieues, ſud-eſt, de Toulouſe.

MONTAIGU; ville de France en Auvergne, près de la ſource de la petite rivière de Bouble, à cinq lieues, eſt-nord-eſt, d'Évaux. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, *&c.* On y fabrique beaucoup d'armes à feu.

MONTAIGU, eſt auſſi le nom de trois bourg de France, dont un en Normandie, à trois lieues, nord-eſt, de Valognes, & les deux autres en Poitou, le premier à cinq lieues, ſud-eſt, de Nantes, & le ſecond à trois quarts de lieues, ſud-ſud-eſt, du premier.

MONTAIN; ſubſtantif maſc. C'eſt le pinſon des Ardennes. *Voy.* PINSON.

MONTALEMBERT, (André de) Seigneur d'Eſſé & de Panvilliers, né en 1483, ſe ſignala de bonne heure par ſa valeur. Il fit ſes premières armes à la bataille de Fornoue en 1495, & continua de ſe diſtinguer dans toutes les guerres de Louis XII. Sa bravoure étoit ſi connue que François I le choiſit dans un tournois pour un de ceux qui devoient ſoutenir l'effort des quatre plus rudes lances qui ſe préſenteroient. Auſſi ce Prince, diſoit-il ſouvent: *nous ſommes quatre Gentilshommes de la Guienne, qui courons la hague contre tous allant & venant de la France, moi, Sanſac, d'Eſſé & Chataigneraye.*

En 1636 il ſe jeta avec une compagnie de Chevaux-Légers dans Turin menacé d'un ſiége, & n'en ſortit que pour aller emporter Ciria par eſcalade. L'année 1543 lui fut plus glorieuſe; il défendit Landrecies contre une armée formidable de toutes les forces d'Eſpagne, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre & de Flandre, commandées par l'Empereur Charles-Quint. Quoique les fortifications fuſſent mauvaiſes & la garniſon accablée de miſère, il donna le temps, par une vigoureuſe réſiſtance, à l'armée du Roi de venir le dégager. Ce héros fut bleſſé au bras pendant le ſiége. François I le récompenſa de ſa valeur par une charge de Gentilhomme de ſa Chambre, qui fit dire aux courtiſans qu'*il étoit plus propre à donner une camiſarde à l'ennemi qu'une chemiſe au Roi.* Après la mort de ce Prince, il fut envoyé en Écoſſe par Henri II. Il mit le ſiége devant Hedington, tailla en pièces les Anglois, & en moins d'un an il leur enleva tout ce qu'ils poſſédoient dans ce Royaume. Auſſi compatiſſant que courageux, il vendit juſqu'à ſa vaiſſelle d'argent pour faire ſubſiſter ſon armée. Henri II, qui avoit beſoin de ſon bras dans ſon Royaume, le rappela en France, l'honora du collier de l'Ordre & s'en fit accompagner à la guerre du Boulonnois ſur les Anglois. Ambleteuſe, place forte, ayant été priſe d'aſſaut, le généreux Montalembert ſauva de la fureur du ſoldat les femmes & les filles qui reclamèrent ſa protection. La paix ayant été conclue en 1550, ce Général ſe retira dans une de ſes terres en Poitou. Il y avoit trois ans qu'il languiſſoit d'une cruelle jauniſſe, fruit de ſes expéditions d'Écoſſe, lorſqu'il reçut ordre du Roi d'aller défendre Terouane contre l'armée de l'Empereur. Montalembert dit à ſes amis dans le tranſport de joie que lui cauſa cet ordre: *voilà le comble de mes ſouhaits; je ne craignois rien tant que de mourir dans mon lit. Je mourrai en guerrier. Si Terouane eſt priſe, Eſſé ſera mort, & par conſé-*

quent guéri de ſa jauniſſe. Il tint parole ; la place fut attaquée avec une ardeur incroyable ; & après avoir ſoutenu trois aſſauts redoublés pendant dix heures, il fut tué ſur la brêche d'un coup d'arquebuſe le 12 Juin 1553. Sa mort le priva du bâton de Maréchal de France, & entraîna la perte de Térouane. Les regrets furent univerſels, & ſon nom reſta gravé dans le cœur des François, & dans la mémoire des ennemis.

MONTALZAT ; bourg de France en Quercy, à huit lieues, nord-nord-eſt, de Montauban.

MONTANISTES ; (les) anciens hérétiques ainſi appelés du nom de leur Chef, *Montan*, qui faiſoit le prophète, & avoit à ſa ſuite des prophéteſſes. Les Montaniſtes ne différoient que de nom des Phrygiens, des Cataphrygiens, des Quintiliens & des Pépuziens.

Les premiers Montaniſtes ne changèrent rien à la foi du Symbole ; ils ſoutenoient ſeulement, que le Saint-Eſprit avoit parlé par la bouche de Montan, & enſeigné une diſcipline beaucoup plus parfaite que celle que les Apôtres avoient établie. En conſéquence, 1°. ils refuſoient pour toujours la Communion à tous ceux qui étoient tombés dans des crimes, & croyoient que les Miniſtres & les Evêques n'avoient pas le pouvoir de la leur accorder. 2°. Ils impoſoient de nouveaux jeûnes & des abſtinences extraordinaires, comme trois carêmes, & deux ſemaines de xérophagie, dans leſquelles ils s'abſtenoient non-ſeulement de viande, mais encore de ce qui avoit du jus. 3°. Ils condamnoient les ſecondes nôces, comme des adultères. 4°. Ils prétendoient qu'il étoit défendu de fuir dans les temps de perſécution. 5°. Leur hiérarchie étoit compoſée de Patriarches, de Cenons & d'Evêques, qui ne tenoient que le troiſième rang. Leur ſecte a duré fort long-temps en Aſie & en Phrygie, & quelques-uns d'eux ſont accuſés d'avoir adopté les erreurs de Sabellius ſur le Myſtère de la Trinité. Montan & ſes fauſſes prophéteſſes, malgré l'auſtérité qu'ils prêchoient à leurs Sectateurs, avoient des mœurs très-corrompues ; les Evêques d'Aſie & ceux d'Occident en condamnèrent le fanatiſme dès ſa naiſſance, ce qui n'empêcha pas cette héréſie de pulluler & de produire les différentes branches dont on a déjà parlé.

MONTANT ; ſubſtantif maſculin. Pièce de bois ou de fer qui eſt poſée de haut en bas en certains ouvrages de menuiſerie, de ferrurerie, &c. *Les montans d'une croiſée, d'une porte-cochère.*

En termes d'Horlogerie, on appelle *montans*, des barres de fer qui font partie de la cage d'une groſſe horloge ; elles ſont ſituées verticalement, & c'eſt dans leurs trous que roulent les pivots des roues.

On donne auſſi le même nom à de ſemblables pièces, ordinairement de cuivre, dont on ſe ſert dans les horloges de chambre, les réveils, &c.

En termes de Marine, on appelle *montant*, une pièce de bois droite, ſur laquelle eſt une tête de more, où paſſe le bâton ou la gaule d'enſeigne de poupe. Et l'on appelle *montans du voutis*, ou *du revers d'arcaſſe*, des pièces de bois d'appui en revers, qui font ſaillie en arrière, & qui ſoutiennent le haut

haut de la poupe avec tous ſes ornemens.

MONTANT, ſe dit en termes de Bourreliers, de deux bandes de cuir, attachées aux extrémités d'en haut des branches du mors, & qui vont aboutir au commencement de la têtière.

On appelle *montans d'une raquette*, les cordes qui vont du haut en bas.

En termes de Maçonnerie, on appelle *joint montant*, le point perpendiculaire de deux pierres. *Un joint montant trop large. Des joints montans délicats.* Dans cette acception, *montant* eſt employé adjectivement.

On dit que *du vin a du montant*; pour dire, qu'il a de la sève, de la vigueur.

MONTANT, eſt auſſi un terme de Fauconnerie, dont on ſe ſert en parlant d'un oiſeau de proie, qui s'élève au-deſſus d'un autre oiſeau qu'il veut attaquer. Il n'eſt guère uſité qu'en cette phraſe, *prendre le montant. L'oiſeau a pris le montant ſur le héron.*

MONTANT, ſe dit encore du total d'un compte, d'une recette, d'une dépenſe, *&c. C'eſt en comparant le montant de la recette avec celui de la dépenſe qu'on fait l'arrêté du compte.*

MONTANT, eſt auſſi adjectif, & il ſe dit de tout ce qui monte. *Un bateau montant. Un puits où il y a un ſeau montant & un deſcendant.*

Il ſe dit auſſi ſubſtantivement d'un Eccléſiaſtique, d'un Magiſtrat, d'un Officier de guerre, *&c.* à qui par droit d'ancienneté, il appartient de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance. *Cet Officier eſt le premier montant à la Compagnie de Grenadiers. Le Doyen des Enquêtes eſt le premier montant à la Grand'Chambre.*

MONTANT, en termes de Blaſon, ſe dit des croiſſans, écreviſſes, & autres pièces qui ſont dreſſées vers le chef de l'écu. Il eſt oppoſé à *verſé.*

PERROT, à Paris, d'azur à deux croiſſans acculés d'argent, l'un montant, l'autre verſé, au chef d'or, chargé de trois aigrettes de ſable.

On dit dans la ſupputation d'un compte, *toutes les ſommes montant à deux mille écus, à dix mille francs;* & alors *montant* eſt proprement un participe indéclinable.

MONTARCHER; bourg de France, en Foreſt, à cinq lieues, ſud-ſud-oueſt, de Montbriſon.

MONTARGIS; ville conſidérable de France, capitale du Gâtinois-Orléanois, ſur le canal de Briare, près du Loing, à ſix lieues de Nemours, & à vingt-quatre lieues, ſud-ſud-eſt, de Paris, ſous le 20e degré, 23 minutes, 38 ſecondes de longitude, & le 47e, 59 minutes, 58 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Préſidial, d'un Bailliage, d'une Prevôté, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c.* Il y a des Recollets, des Urſulines, des Viſitandines, des Dominicaines, des Bénédictines, *&c.*

MONTASTRAC; nom de deux bourgs de France en Gaſcogne: l'un eſt ſitué à cinq lieues, eſt-nord-eſt, de Tarbes, & l'autre à quatre lieues, nord-nord-eſt, d'Auſch.

MONTAUBAN; ville épiſcopale & conſidérable de France, en Quercy, ſur le Tarn, à dix lieues, nord-nord-oueſt, de Toulouſe, & à cent quarante, ſud-oueſt, de Paris, ſous le 19e degré, 12 ſecondes de

longitude, & le 43e, 58 minutes de latitude. C'eſt le ſiége d'une Cour des Aides, compoſée d'un Premier Préſident, de quatre autres Préſidens, de deux Chevaliers d'honneur, de vingt-deux Conſeillers, de deux Avocats Généraux, d'un Procureur Général, de trois Secrétaires de la Cour & d'un Greffier en chef. C'eſt auſſi le ſiége d'un Préſidial, d'une Sénéchauſſée, d'une Election, d'une Juridiction conſulaire, *&c.*

Il y a outre le Chapitre de la Cathédrale, un autre Chapitre, pluſieurs Paroiſſes, des Cordeliers, des Capucins, des Carmes, des Dominicains, des Auguſtins, des Carmelites, des Clariſſes, des Urſulines, *&c.* L'Evêque jouit de 25 mille livres de rente.

Il y a auſſi dans cette ville, une Académie de Belles Lettres, compoſée de trente Académiciens ordinaires & de dix Aſſociés. Elle a été établie par Lettres patentes du mois du Juillet 1744.

Il ſe fait à Montauban un commerce aſſez conſidérable en blé, en vin, en eau-de-vie, *&c.* Les terres y ſont d'une fertilité admirable.

Cette ville ayant embraſſé la religion Proteſtante vers le milieu du ſeizième ſiècle, elle devint une des plus fortes places du parti Proteſtant. Aſſiégée par Louis XIII en perſonne, en 1621, elle fit une réſiſtance ſi vigoureuſe, qu'au bout de trois mois ce Monarque ſe vit contraint de lever le ſiége après y avoir perdu beaucoup de monde. Elle ne rentra ſous l'obéiſſance qu'après la priſe de la Rochelle. Louis XIV en a fait démolir les fortifications.

MONTAUD; bourg de France en Foreſt, près de Saint-Etienne.

MONTAUDIN; bourg de France dans le Maine, à ſix lieues, oueſt-nord-oueſt, de Mayenne.

MONTAULT; petite ville de France en Gaſcogne, à deux lieues, ſud-oueſt, de Saint-Sever.

MONTAUT; bourg de France dans l'Armagnac, à deux lieues, nord-eſt, d'Auſch.

MONTBART; ville de France en Bourgogne, ſur la rivière de Brenne, à trois lieues, nord-eſt, de Semur. C'eſt le ſiége d'une Châtellenie Royale, d'un Grenier à Sel, *&c.*

MONTBAZON; ville de France en Touraine, avec titre de Duché-Pairie, ſur l'Indre, à trois lieues, ſud, de Tours.

MONTBELLIARD; jolie ville, capitale d'une Principauté de même nom, entre l'Alſace, la Franche-Comté, Porentru & Bâle. Elle eſt ſituée près de l'Alaine & du Doux, à quinze lieues, oueſt, de Bâle, dix-huit lieues, nord-eſt, de Beſançon, & quatre-vingt-cinq, ſud eſt, de Paris, ſous le 24e degré, 40 minutes de longitude, & le 47e, 38 minutes de latitude.

La Principauté de Montbelliard qui a douze lieues de longueur & à peu près autant de largeur, entra dans la Maiſon de Wirtemberg en 1397, par le mariage de Henriette, fille aînée de Henri, Comte de Montbelliard, avec Eberhard V le jeune, Comte de Wirtemberg. Depuis 1653, le Prince de Montbelliard a voix & ſéance dans le Collége des Princes de l'Empire. Il a été maintenu dans ſa ſouveraineté par différens traités.

MONTBENOIT; Abbaye d'hommes de l'ordre de S. Auguſtin, en Franche-Comté, au Diocèſe de Beſançon. Elle eſt en commende, &

vaut au Titulaire environ dix mille livres de rente.

MONTBIZOT ; bourg de France dans le Maine, ſur la Sarthe, à trois lieues, nord, du Mans.

MONTBRISON ; ville conſidérable de France, capitale du Foreſt, ſur la rivière de Vigeſy, à quinze lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Lyon, & à cent lieues, ſud-ſud-eſt, de Paris, ſous le 21e degré, 44 minutes, 8 ſecondes de longitude, & le 45e, 36 minutes, 41 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Election, d'une Chambre du Domaine, d'une Maîtriſe des Eaux & Forêts, *&c.* On y compte trois Paroiſſes, une Collégiale, des Cordeliers, des Capucins, des Clariſſes, des Viſitandines, des Urſulines, des Religieuſes de l'ordre de S. Auguſtin, *&c.* Il y a auſſi un Collége régenté par des Prêtres de l'Oratoire, & une Commanderie de l'ordre de Malthe, qui vaut au Titulaire environ 3000 liv. de rente.

MONTBRON, ville de France dans l'Angoumois, ſur la rivière de Tardouère, à ſix lieues, eſt-nord-eſt, d'Angoulême.

MONTBRUN ; bourg de France en Poitou, à deux lieues, eſt, de Thouars.

MONTCASSIN ; montagne d'Italie au Royaume de Naples, au ſommet de laquelle eſt ſituée la fameuſe Abbaye de Montcaſſin où S. Benoît fonda ſon ordre.

MONTCENIS ; ville de France en Bourgogne, à trois lieues, ſud-ſud-eſt, d'Autun. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Châtellenie, d'un Grenier à Sel, *&c.*

MONTCÉNIS, eſt auſſi le nom de cette partie des Alpes que les anciens nommoient *Cottiennes*. Il ſépare le Marquiſat de Suze de la Moriehne.

MONTCHAMPS ; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-eſt, de Vire.

MONT-D'AVEZAN ; bourg de France en Gaſcogne, à trois lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Rieux.

MONTDAUPHIN ; ville forte de France en Dauphiné, près de la Durance, à ſix lieues, nord-eſt, d'Embrun. Il y a un État Major.

MONTDÉE ; Abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré en Normandie, au Diocèſe de Lizieux. Elle eſt en commende, & vaut au Titulaire environ 14000 liv. de rente.

MONT DE MARSAN ; ville de France en Gaſcogne, capitale du pays & Comté de Marſan, au confluent de la Douze & de la Midou, à ſept lieues, nord-oueſt, d'Aire. Il y a une Abbaye de filles de l'ordre de Sainte-Claire, une Sénéchauſſée, *&c.*

MONT-DIEU, Chartreuſe de France en Champagne, au milieu des bois, environ à quatre lieues, ſud-ſud-oueſt, de Sedan. Elle jouit de plus de 30000 liv. de rente.

MONTDIDIER ; ville de France en Picardie, près de la petite rivière de Don, à huit lieues, ſud-eſt, d'Amiens. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Election, d'une Prevôté, d'un Grenier à Sel, *&c.* Quelques-uns de nos Rois de la Troiſième Race, y ont eu un Palais, & y ont tenu leur Cour.

MONT D'OR ; on appelle ainſi une chaîne de montagnes qui s'étendent depuis l'Auvergne juſqu'à Lyon. Il y a des terres fertiles & bien cultivées, d'excellens pâturages, & des eaux minérales eſtimées.

MONTDOUBLEAU ; ville de France dans le Vendômois, à cinq lieues,

nord nord-oueſt, de Vendôme. Il y a un Grenier à Sel.

MONTDRAGON; ville de France en Provence, à trois lieues, nord-nord oueſt, d'Orange. Elle a titre de Principauté, & appartient à l'Archevêque d'Arles.

MONTE; ſubſtantif féminin. Terme dont on ſe ſert pour déſigner l'accouplement des chevaux & des cavales, & le temps de cet accouplement. *La monte commence au premier Avril, & finit à la fin de Juin. Cet étalon eſt deſtiné à faire la monte.*

MONTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MONTER.

On dit qu'*un homme eſt bien monté, & mal monté;* pour dire, qu'il eſt monté ſur un bon cheval, ſur un mauvais cheval. *Il n'arriva que tard parcequ'il étoit mal monté.*

On s'en ſert auſſi pour dire, qu'un homme eſt bien ou mal en chevaux. *Il a beaucoup de chevaux ſans être bien monté.*

On dit proverbialement de quelqu'un qui eſt monté avantageuſement, qu'*il eſt monté comme un Saint-George.*

On dit auſſi, *un cheval monté haut*, ou *haut monté;* pour dire, un cheval dont les jambes ſont trop longues & diſproportionnées.

On dit, qu'*un vaiſſeau eſt percé pour quatre-vingt canons, & monté de cinquante;* pour dire, qu'il peut porter quatre-vingt canons, mais qu'il n'en a que cinquante effectifs.

On dit figurément & familièrement d'un homme qui plaiſante ou affecte de dire des choſes extraordinaires, qu'*il eſt monté ſur un ton plaiſant, ſur un ton ſingulier.*

MONTEBOURG; bourg de France en Normandie, à une lieue, eſt-ſud-eſt, de Valogne. Il y a un marché très-fréquenté, & une Abbaye de l'ordre de S. Benoît, qui vaut à l'Abbé commendataire environ dix-ſept mille livres de rente.

MONTECCHIO; ville d'Italie, dans la partie occidentale du Duché de Regio, à quatre lieues, ſud-eſt, de Parme.

MONTECH; petite ville de France dans le Languedoc, à deux lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Montauban.

MONTECLER; bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, oueſt-nord-oueſt, de Laval.

MONTECUCULI, (Raimond de) né dans le Modenois, d'une famille diſtinguée, en 1608, porta d'abord les armes ſous *Erneſt Montecuculi*, ſon oncle. Le neveu ſervit ſous lui comme ſoldat, & ne parvint au commandement qu'après avoir paſſé par tous les degrés de la Milice. La première action qui fit briller le courage du jeune héros, fut en 1644. Il ſurprit à la tête de 2000 chevaux, par une marche précipitée, 10000 Suédois qu'il contraignit d'abandonner leur bagage & leur artillerie. Le Général *Bannier*, inſtruit de cette défaite, tourna ſes armes contre le vainqueur & le fit priſonnier. Il ſut mettre à profit le temps de ſa captivité, qui fut de deux années. Une lecture continuelle aggrandit la ſphère de ſes idées, & aſſura ſes ſuccès en augmentant ſes connoiſſances. A peine eut-il obtenu ſa liberté, qu'il ſe vengea de ſa priſon par la défaite du Général *Wrangel*, qui périt dans une bataille en Bohême. Après la paix de Weſtphalie, Montecuculi paſſa en Suède, & enſuite à Modène, où il aſſiſta aux nôces du Duc. Cette fête fut marquée par un événement bien triſte pour lui; il

eut le malheur de tuer dans un carouſel le Comte Manzani, ſon ami, ſa lance pouſſée avec trop de force ayant percé la cuiraſſe de ce malheureux Comte. L'Empereur l'attacha entièrement à ſon ſervice en 1657, par le titre de Maréchal de Camp Général. Envoyé au ſecours de Jean Caſimir Roi de Pologne, attaqué par Ragotzi, Prince de Tranſylvanie, & par la Suède, il battit les Tranſylvains, & prit Cracovie ſur les Suédois. *Charles Guſtave*, Roi de Suède, ayant tourné ſes armes contre le Dannemarck, Montecuculi eut le bonheur de reprendre pluſieurs places ſur l'Agreſſeur, & délivra Coppenhague par terre, avant que les Hollandois y euſſent jeté du ſecours par mer. La paix, fruit de ſes victoires, ne le laiſſa pas long-temps oiſif. Le vainqueur de Ragotzi devint ſon défenſeur contre les Ottomans. Il les força d'abandonner la Tranſylvanie, & rompit par une ſage lenteur toutes les entrepriſes d'une armée formidable, juſqu'à l'arrivée des François, qui l'aidèrent à vaincre les Turcs à la célèbre journée de Saint-Gothard, en 1664. Cette victoire amena la paix, & Montecuculi fut récompenſé par la place de Préſident du Conſeil de guerre de l'Empereur. La guerre s'étant allumée quelque temps après entre la France & l'Empire, Montecuculi fut mis en 1673 à la tête des troupes deſtinées à arrêter les progrès des François. La priſe de Bonn & la jonction de ſon armée à celle du Prince d'Orange, malgré Turenne & Condé, lui acquirent beaucoup de gloire, & arrêtèrent la fortune de Louis XIV, après la conquête de trois Provinces de Hollande. On lui ôta pourtant le commandement de cette armée, l'année ſuivante, mais on le lui rendit en 1675, pour venir ſur le Rhin faire tête à Turenne. Montecuculi étoit ſeul digne d'être oppoſé à ce grand homme : « Tous deux, dit un Hiſ-» torien célèbre, avoient réduit la » guerre en art. Ils paſſèrent qua-» tre mois à ſe ſuivre, à s'obſerver » dans des marches & dans des » campemens plus eſtimés que » des victoires par les Officiers Al-» lemands & François. L'un & » l'autre jugeoient de ce que ſon » Adverſaire alloit tenter, par les » démarches que lui-même eût » voulu faire à ſa place, & ils ne » ſe trompèrent jamais. Ils oppo-» ſoient l'un à l'autre la patience, » la ruſe & l'activité. Les Maîtres de l'art admiroient les judicieuſes & profondes manœuvres des deux Héros, ſans prévoir où elles aboutiroient, lorſqu'un boulet de canon qui tua le Général François, fit le dénouement de cette brillante ſcène. Montecuculi après avoir parlé dans ſa lettre à l'Empereur de l'événement tragique qui avoit enlevé ſon illuſtre Émule, ajouta qu'*il ne pouvoit s'empêcher de regreter un homme qui faiſoit tant d'honneur à l'humanité.* C'étoit les paroles qu'il avoit répétées pluſieurs fois, avec une douleur mêlée d'admiration, en apprenant cette mort, qui lui préſageoit des victoires. Il n'y avoit que le Prince de Condé qui pût diſputer à Montecuculi la ſupériorité que lui donna la mort de Turenne. Ce Prince fut envoyé ſur le Rhin, & après avoir eſſuyé quelque perte, il arrêta le Général Impérial, qui ne laiſſa pas de regarder cette dernière campagne comme la plus glorieuſe de ſa vie ; non qu'il eût été vainqueur, mais pour n'avoir pas

été vaincu, ayant à combattre Turenne & Condé. Il paſſa le reſte de ſa vie à la Cour Impériale, occupé à converſer avec les ſavans, & à protéger les lettres. C'eſt par ſes ſoins que l'académie des curieux de la nature fut établie. Ce Héros mourut à Lintz en 1680, à 72 ans. Il reſte de lui des mémoires en italien, traduits en françois par Adam. Ils ſont utiles aux militaires & aux hiſtoriens; aux premiers qui y trouveront des modèles & des leçons de leur art, & aux ſeconds qui pourront y puiſer des matériaux. Les meilleures éditions de cet ouvrage ſont celles de Straſbourg en 1735, & de Paris en 1746. Le grand Condé en faiſoit cas.

MONTÉE, ſubſtantif féminin. *Scala.* Petit eſcalier d'une petite maiſon. *Une montée obſcure. Il faut balayer la montée.* Il eſt populaire.

MONTÉE, ſe prend auſſi populairement pour une des marches d'un eſcalier, d'un degré. *La première montée eſt de pierre & les autres ſont de bois.*

On dit familièrement, *faire ſauter les montées à quelqu'un*; pour dire, le chaſſer honteuſement de chez ſoi & avec violence. *C'eſt un inſolent à qui il faut faire ſauter la montée.*

En termes d'architecture, on appelle *montée de pont*, la hauteur d'un pont conſidéré depuis le rez de chauſſée de ſa culée, juſque ſur le couronnement de la voûte de la maîtreſſe arche. Et l'on appelle *montée de voûte*, la hauteur d'une voûte depuis ſa naiſſance ou première retombée, juſqu'au deſſous de ſa fermeture.

MONTÉE, ſignifie auſſi l'endroit par où l'on monte à une montagne, à un côteau, à une éminence, *&c. La montée de la côte eſt très-pénible.*

MONTÉE, ſignifie encore l'action de monter. Ainſi on dit, que *les chevaux ont ordinairement plus de peine à la deſcente qu'à la montée*; pour dire, qu'ils ont plus de peine en deſcendant qu'en montant.

MONTÉE, ſe dit en termes de fauconnerie, du vol de l'oiſeau qui s'élève par degrés.

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MONTEFALCO; petite ville d'Italie, dans l'État de l'Égliſe, au Duché de Spolette, près de Clituno, un peu au-deſſous de ſa jonction avec le Rucciano.

Il y a une autre ville de même nom dans le Frioul, près du golfe de Trieſte, à quatre lieues, nord-oueſt, d'Aquilée.

MONTE FIASCONE; ville épiſcopale d'Italie, dans l'État de l'Égliſe, près du lac de Bolſena, à cinq lieues, nord-oueſt, de Viterbe.

MONTE-FORTE DE LEMOS; ville d'Eſpagne, dans la Galice, à 22 lieues, ſud-eſt de Compoſtelle.

MONTEGUET; bourg de France, ſitué en partie dans le Foreſt, & en partie dans le Bourbonnois, à ſept lieues, nord-oueſt, de Roanne.

MONTEGUT; bourg de France, en Auvergne, à quatre lieues, ſud, de Clermont.

MONTEJEAN; bourg de France en Anjou, à quatre lieues, ſud-oueſt, d'Angers. Il y a des mines de charbon de terre d'un bon produit.

MONTE-LEONE; ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, au nord de Mileto. Elle fut preſque abîmée le 17 Mars 1638, par un tremblement de terre.

MONTELIMART; ville de France

en Dauphiné, ſur les deux petites rivières de Roubion & de Jabron, à deux lieues, nord-nord-eſt, de Viviers, & à 25 lieues, ſud, de Lyon, ſous le 22e degré, 25 minutes de longitude, & le 44e, 33 minutes, 38 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'une Sénéchauſſée, d'une Élection, d'un Grenier à ſel, &c. Il y a une collégiale, des Cordeliers, des Récollets, des Capucins, des Urſulines, des Viſitandines, &c.

Les environs de cette ville ſont fertiles & bien cultivés : les mûriers ſurtout y abondent, & le vin qu'on y recueille eſt excellent. Il ſe fait d'ailleurs un commerce aſſez conſidérable à Montelimar, ſurtout en ſoie, en étoffes de laine & en cuirs.

Cette ville fondée ou rétablie par les Adhémars, fut donnée par un d'eux en hommage volontaire & gratuit à l'Égliſe ſous le pontificat de Grégoire XI, enſuite érigée en Bailliage; enfin reſtituée en 1446 à Louis XI, Roi de France. On reproche aux habitans d'avoir les premiers embraſſé les dogmes de la religion prétendue réformée, d'avoir excité des ſéditions, & d'avoir en conſéquence attiré ſur eux le fléau de la guerre & des perſécutions qui ne firent, comme c'eſt l'ordinaire, qu'augmenter le mal avec l'obſtination. Cette ville a été aſſiégée pluſieurs fois, d'abord en 1569 par l'Amiral de Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureuſe réſiſtance & au courage naturel des habitans, & d'en lever le ſiége. Le ſeigneur de Leſdiguières fut quelques années après plus heureux, il la prit en 1586; mais l'année ſuivante elle lui fut enlevée par le Comte de Suſe, qui étoit d'intelligence avec les habitans. Le premier la reprit peu après par le moyen du château qu'on n'avoit encore pu forcer. Les États de la Province y ont été convoqués en 1560 par le Baron des Adrets, & il y a eu deux conciles tenus, l'un en 1208, compoſé de tous les prélats des Provinces voiſines, aſſemblés par Milon, Légat du ſaint Siége, & l'autre en 1248, convoqué par Pierre & Hugues, auſſi Légats. Ces deux Conciles ſont ſous le nom de *Montilli*; mais Chorier a prouvé contre Caſtel, qui ſoutenoit que c'étoit une place de Languedoc, que *Montilli* n'étoit autre choſe que *Montelimart*.

MONTE-MAJOR; bourg d'Eſpagne dans l'Andalouſie, environ à ſix milles, ſud, de Cordoue.

MONTE-MARANO; ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, à ſix lieues, ſud-eſt, de Bénévent.

MONTE-MOR-O-NOVO; ville de Portugal, dans l'Alentejo, ſur le chemin de Liſbonne à Badajoz.

MONTE-MOR-O-VELHO; ville de Portugal, dans la Province de Beira, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Coimbre.

MONTENAY; bourg de France, dans le Maine, à quatre lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Mayenne.

MONTENDRE; bourg de France en Saintonge, à ſix lieues, nord eſt, de Blaye.

MONTEOUX; ville du Comté Venaiſſin, près de Lauzon, à trois lieues, nord-eſt, d'Avignon.

MONTE PELOSO; ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, vers les frontières de la province de Barri, entre Oppido & Gravina.

MONTE PULCIANO; ville épiſcopale d'Italie, en Toſcane, à dix

lieues, ſud-eſt, de Sienne. On y recueille d'excellent vin.

MONTER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Aſcendere.* Se tranſporter en un lieu plus haut que celui où l'on étoit. En ce ſens il ſe dit des perſonnes & des animaux. *Nous montâmes au haut du clocher. Il va monter à cheval. Elle monte en carroſſe. De tous les oiſeaux l'aigle eſt celui qui monte le plus haut.*

On dit, *monter à l'aſſaut;* pour dire, attaquer une place afin de l'emporter de vive force. Et *monter à la brèche;* pour dire, faire tous ſes efforts pour entrer dans une place aſſiégée par la brèche que l'artillerie à faite au mur, au rempart.

On dit, *monter ſur un vaiſſeau, monter ſur mer;* pour dire, s'embarquer ſur un vaiſſeau. *Il monta ſur un vaiſſeau marchand qui partoit pour Gènes.* Mais en parlant de celui qui commande, on dit, *monter un vaiſſeau*, & alors ce verbe eſt actif. *L'Amiral montoit l'intrépide.*

On dit en termes de Marine, *monter au vent;* pour dire, prendre l'avantage du vent.

On dit, *monter en chaire;* pour dire, prêcher. *Ce Prêtre monte ſouvent en chaire.*

On dit figurément, *monter ſur le Parnaſſe;* pour dire, faire des vers, s'adonner à la poëſie.

On dit encore, *monter à cheval;* pour dire, monter un cheval, lui faire faire le manége. Ainſi l'on dit, qu'*un jeune homme apprend à monter à cheval;* pour dire, qu'il apprend à bien manier un cheval. Et l'on dit, qu'*un écuyer montre bien à monter à cheval;* pour dire, qu'il enſeigne bien à manier un cheval.

MONTER, ſe dit auſſi d'un Eccléſiaſtique, d'un Magiſtrat, d'un Officier de guerre, *&c.* qui par ancienneté ou autrement, paſſe à un poſte, à un degré au-deſſus de celui qu'il occupoit, & cela ne ſe dit que lorſque le poſte où l'on paſſe eſt dans le même corps. *Après la mort du Capitaine, le Lieutenant monta à la compagnie. Ce Chanoine monta à la dignité d'écolâtre.*

On dit figurément, *monter au faîte des honneurs;* pour dire, parvenir aux plus grandes dignités. Et *monter au trône;* pour dire, devenir Roi, Empereur.

MONTER, ſe dit auſſi d'un écolier qui paſſe d'une claſſe à une plus haute. *Il étoit en ſeconde, il eſt monté en rhétorique.*

On dit proverbialement & figurément, *monter ſur ſes grands chevaux;* pour dire, prendre les choſes avec hauteur, marquer de la colère, de l'indignation & de la fierté dans ſes paroles.

Il s'emploie auſſi familièrement, pour dire, traiter avec des termes ſublimes & recherchés un ſujet qui ne doit être traité que ſimplement. *Dès le commencement de ſon récit il monta ſur ſes grands chevaux.*

On dit auſſi populairement, *monter ſur ſes ergots;* pour dire, élever audacieuſement & avec chaleur la voix & le geſte.

On dit proverbialement & figurément, *monter aux nues;* pour dire, s'emporter ſubitement de colère. *Si vous parlez de cette femme, vous le verrez monter aux nues.*

MONTER, ſignifie auſſi s'élever. En ce ſens il ſe dit de certains corps naturels qui s'élèvent en haut, comme l'air, l'eau, la fumée, &c. *Les fumées du vin lui montent à la tête. La rivière à monté d'un pied cette nuit. La chaleur fait monter le thermomètre.*

Quand

Quand le brouillard monte, c'eſt un ſigne de pluie.

MONTER, en termes de muſique, ſignifie faire ſuccéder les ſons du grave à l'aigu, ou du bas en haut. *La voix monte par tons & par demi-tons.*

On dit figurément en ce ſens, que *les prières des juſtes & les cris des innocens qu'on perſécute, montent au ciel.*

On dit, qu'*un mur monte trop haut*; pour dire, qu'il eſt trop élevé. Et qu'*un porte-collet, un corps de juppe montent trop haut*; pour dire, qu'ils ont trop de hauteur.

On dit auſſi, qu'*un arbre monte trop haut*; pour dire, qu'on le laiſſe trop croître.

On dit, qu'*une plante monte en graine*; pour dire, qu'elle eſt bonne à manger, & que dans peu elle produira de la graine. *Des laitues qui montent en graine.*

On dit auſſi figurément & familièrement d'une fille, qu'*elle monte en graine*; pour dire, qu'elle devient vieille ſans ſe marier.

On dit du ſoleil & des autres aſtres, qu'*ils montent ſur l'horizon*; pour dire, qu'ils s'élèvent ſur l'horizon.

On dit auſſi dans le temps où le ſoleil s'approche tous les jours de notre zénith, qu'*il monte tous les jours.*

MONTER, ſignifie auſſi figurément, hauſſer de prix, croître en valeur. *Le pain monta juſqu'à cinq ſous la livre. Les gelées firent monter le vin fort haut. Les concurrens firent monter aſſez haut cette terre.*

MONTER, ſignifie encore croître, s'accroître. *Sa fureur, ſa colère montèrent à un tel point que.... Sa vanité monte tous les jours avec ſa fortune.*

On dit de quelqu'un, qu'*il a monté ſur le théâtre*; pour dire, qu'il a été comédien ou bâteleur.

MONTER, s'emploie auſſi quelquefois avec le régime du verbe actif. *Monter une côte pénible. Il ne put pas monter l'échelle.*

On dit auſſi, *monter un cheval*; pour dire, être monté ſur un cheval. *Il montoit un cheval anglois.*

On dit encore, *monter un cavalier*; pour dire, lui fournir un cheval. *Ce Capitaine a bien monté ſa compagnie.*

On dit en termes de guerre, *monter la garde*; pour dire, être de ſervice, être de garde en quelque endroit. *Ce Capitaine monte aujourd'hui la garde chez le Général.*

On dit auſſi, *monter la tranchée*; pour dire, être de ſervice à la tranchée pour la garantir ou la défendre.

MONTER, eſt auſſi purement actif, & ſignifie porter, tranſporter quelque choſe en haut, ou l'y élever. *Monter du blé au grenier. Il ſera difficile de monter cette poutre.*

On dit, *monter un ouvrage de ſerrurerie, de menuiſerie, d'orfévrerie, &c.* pour dire, en aſſembler les pièces les unes après les autres. *Monter une ſerrure. Monter une tabatière. Monter un couteau. Monter une armoire. Monter un habit.*

On dit auſſi, *monter un diamant*; pour dire, le mettre en œuvre. *Ce bijoutier monte bien un diamant.* Et *monter un canon, un mortier*; pour dire, le mettre ſur ſon affût, ou en élever la bouche.

On dit encore, *monter un filet*; pour dire, y mettre toutes les cordes néceſſaires pour le rendre prêt à ſervir. Et *monter un bouquet*; pour dire, en arranger les fleurs.

On dit en termes de marine, *monter le gouvernail*; pour dire,

attacher le gouvernail à l'étambord.

On dit auſſi, *monter un rôle de tabac*; pour dire, mettre autour d'un bâton, du tabac une corde pour en compoſer un rouleau plus ou moins gros, ſelon le poids qu'on veut lui donner.

On dit encore, *monter une horloge, une montre, un tourne-broche*, &c. pour dire, en bander les reſſorts, ou en rehauſſer les contrepoids.

On dit, *monter un métier*; pour dire, accommoder & tendre ſur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la ſoie, l'or & l'argent pour travailler.

On dit, *monter un luth, une guitarre, un violon*, &c. pour dire, y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. Et l'on dit qu'*un luth eſt bien ou mal monté*; pour dire, qu'il a de bonnes ou de mauvaiſes cordes.

On dit auſſi, *monter un luth, un clavecin*, &c. pour dire, le hauſſer d'un ton, d'un demi-ton. *Il faut monter ce clavecin plus haut.* Et l'on dit dans le même ſens, *monter une corde de luth, de clavecin.*

On dit, *monter un inſtrument au ton de l'opéra, ſur le ton de l'opéra*; pour dire, hauſſer ou baiſſer un inſtrument, enſorte qu'il ſe trouve à l'uniſſon du ton de l'opéra.

En termes de peinture, on dit, *monter un trait, une partie, la couleur*; pour dire, relever un trait; une partie, donner plus de vigueur au coloris. *Beaucoup de tableaux faits d'ailleurs d'une grande manière, gagneroient beaucoup ſi la couleur en étoit un peu plus montée.*

On dit en termes de metteurs en œuvre, *monter ſur cire*; pour dire, aſſembler toutes les pièces d'un ouvrage quelconque, & les ranger ſur la cire ſelon l'élévation & l'inclination qu'elles doivent avoir toutes montées.

MONTER, SE MONTER, ſe dit auſſi d'un total compoſé de pluſieurs ſommes, de pluſieurs nombres. *La dépenſe de ſon compte monte à dix mille francs. La recette ſe montoit à vingt mille francs. L'armée du grand Viſir montoit, ſe montoit à cent cinquante mille combattans.*

En ce ſens, on dit figurément, *les crimes des habitans de la terre étoient montés à un tel excès, que Dieu ſe repentoit d'avoir fait l'homme.*

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

MONTEREAU-FAUT-YONNE; ville de France, dans le Gâtinois françois, au confluent de l'Yonne avec la Seine, à ſept lieues, nord-oueſt, de Sens, & à quatorze lieues, ſud-eſt, de Paris. C'eſt le ſiége d'un Bailliage; d'un Grenier à Sel, &c. Il y a auſſi une Égliſe collégiale compoſée d'un Doyen électif, d'un Chantre & d'onze Chanoines, tous à la collation de l'Archevêque de Sens, excepté le Doyen qui eſt électif.

Cette ville a eu long-temps ſes ſeigneurs propriétaires. Philippe-le-Bel l'acquit du ſeigneur d'Auquoi. C'eſt ſur le pont de cette ville que fut tué d'un coup de hache par Tanneguy Du-Chatel, le 10 Septembre 1419, Jean Duc de Bourgogne, conformément aux ordres du Dauphin de France, depuis Roi ſous le nom de *Charles VII.* Un

jour qu'on montroit encore à Dijon le crâne de ce Duc de Bourgogne à François I, & qu'il témoigna ſa ſurpriſe du grand trou qui y étoit marqué, un Chartreux lui dit : *Sire, ceſſez de vous étonner, c'eſt le trou par où les Anglois ont paſſé en France.*

MONTE-RESSORT; ſubſtantif maſculin, & terme d'Arquebuſiers. Inſtrument de fer dont ces Ouvriers ſe ſervent pour monter le grand reſſort ſur la noix, lorſqu'il eſt attaché ſur le corps de la platine.

MONTEREY; petite ville d'Eſpagne, en Galice, ſur la rivière de Tamaga, près des frontières du Portugal. On y recueille d'excellent vin, & il y a des mines d'étain dans le voiſinage.

MONTEROSI; bourg d'Italie, dans l'Etat de l'Egliſe, entre Rome & Viterbe, à vingt milles de l'une & de l'autre de ces Villes.

MONTESA; ville forte d'Eſpagne, au Royaume de Valence, à deux lieues, oueſt, de Xativa.

MONTE-SAN-ANGELO; ville Archiépiſcopale d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Capitanate, au nord-eſt de Manfredonia.

MONTE-SARCHIO; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, au ſud-oueſt de Bénévent.

MONTE-SCAGLIOSO; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Baſilicate, près du Brandano, à l'oueſt de Génoſa.

MONTESQUIEU; nom de deux petites villes de France en Languedoc: l'une eſt ſituée à cinq lieues, ſud-eſt, de Toulouſe, & l'autre à une lieue, ſud-ſud-eſt, de Rieux.

MONTESQUIEU, eſt auſſi le nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt ſitué dans le Quercy, à deux lieues, ſud-oueſt, de Lauzerte, & l'autre en Gaſcogne, à trois lieues, oueſt-ſud-oueſt, d'Agen.

MONTESQUIEU, (Charles de Secondat, Baron de la Brede & de) naquit au château de la Brede, près de Bordeaux, le 10 Janvier 1689, d'une famille noble de Guyenne. Les ſuccès de l'enfance, préſage quelquefois ſi trompeur, ne le furent point dans Charles de Secondat. Il annonça de bonne heure ce qu'il devoit être, & ſon père donna tous ſes ſoins à cultiver ce génie naiſſant, objet de ſon eſpérance & de ſa tendreſſe. Dès l'âge de vingt ans, le jeune Monteſquieu préparoit déjà les matériaux de l'Eſprit des Lois, par un extrait raiſonné des immenſes volumes qui compoſent le corps du droit civil; cependant l'étude de la juriſprudence, quoique moins aride pour M. de Monteſquieu que pour la plûpart de ceux qui s'y livrent, parcequ'il la cultivoit en philoſophe, ne ſuffiſoit pas à l'étendue & à l'activité de ſon génie; il approfondiſſoit dans le même temps des matières encore plus importantes & plus délicates, & les diſcutoit dans le ſilence avec la ſageſſe, la décence & l'équité qu'il a depuis montrées dans ſes ouvrages.

Un oncle paternel, Préſident à mortier au Parlement de Bordeaux, Juge éclairé & citoyen vertueux, l'oracle de ſa compagnie & de ſa province, ayant perdu un fils unique, & voulant conſerver dans ſon corps l'eſprit d'élévation qu'il avoit tâché d'y répandre, laiſſa ſes biens & ſa charge à M. de Monteſquieu; il étoit Conſeiller au Parlement de Bordeaux depuis le 20 Février 1714, & fut reçut Préſident à mortier le 13 Juillet 1716. Quelques années

après, en 1722, pendant la minorité du Roi, ſa compagnie le chargea de préſenter des remontrances à l'occaſion d'un nouvel impôt. Placé entre le trône & le peuple, il remplit en ſujet reſpectueux & en Magiſtrat plein de courage l'emploi ſi noble & ſi peu envié de faire parvenir au Souverain le cri des malheureux, & la misère publique repréſentée avec autant d'habileté que de force, obtint la juſtice qu'elle demandoit.

L'année d'auparavant il avoit mis au jour ſes lettres Perſanes, commencées à la campagne, & finies dans les momens de relâche que lui laiſſoient les devoirs de ſa charge. Ce livre profond ſous un air de légèreté, annonçoit à la France & à l'Europe un écrivain ſupérieur à ſes ouvrages. Le Perſan fait une ſatyre délicate & énergique de nos vices, de nos travers, de nos ridicules, de nos préjugés, de la bizarrerie de nos goûts. C'eſt le tableau le plus animé & le plus vrai des mœurs françoiſes; ſon pinceau eſt léger & hardi; il donne à tout ce qu'il touche un caractère original.

Malgré le ſuccès des lettres perſanes, M. de Monteſquieu ne s'en étoit point déclaré ouvertement l'auteur. Peut-être croyoit-il échapper aiſément à la ſatyre littéraire qui épargne plus volontiers les écrits anonymes, parceque c'eſt toujours la perſonne & non l'ouvrage qui eſt le but de ſes traits. Peut-être craignoit-il d'être attaqué ſur le prétendu contraſte des lettres perſannes avec l'auſtérité de ſa place; eſpèce de reproche, diſoit-il, que les critiques ne manquent jamais, parcequ'il ne demande aucun effort d'eſprit: mais ſon ſecret étoit découvert, & déjà le public le montroit à l'Académie Françoiſe. L'événement fit voir combien le ſilence de M. de Monteſquieu avoit été ſage. Usbek s'exprime quelquefois aſſez librement, non ſur le fond du chriſtianiſme, mais ſur des matières que trop de perſonnes affectent de confondre avec le chriſtianiſme même, ſur l'eſprit de perſécution dont tant de Chrétiens ont été animés; ſur les uſurpations temporelles de la puiſſance eccléſiaſtique; ſur la multiplication exceſſive des Monaſtères, qui enlève des ſujets à l'État ſans donner à Dieu des adorateurs; ſur quelques opinions qu'on a vainement tenté d'ériger en dogmes; ſur des diſputes de religion, toujours violentes & ſouvent funeſtes. S'il paroît toucher ailleurs à des queſtions plus délicates & qui intéreſſent de plus près la religion chretienne, ſes réflexions appréciées avec juſtice, ſont en effet très-favorables à la révélation, puiſqu'il ſe borne à montrer combien la raiſon humaine abandonnée à elle-même, eſt peu éclairée ſur ces objets. Enfin parmi les véritables lettres de M. de Monteſquieu, l'Imprimeur étranger en avoit inſéré quelques-unes d'une autre main, & il eût falu du moins, avant de condamner l'auteur, démêler ce qui lui appartenoit en propre. Sans égard à ces conſidérations, d'un côté la haine ſous le nom de zèle; de l'autre, le zèle ſans diſcernement ou ſans lumières, ſe ſoulevèrent & ſe réunirent contre les lettres perſannes. Des délateurs, eſpèce d'homme dangereuſe & lâche, que même dans un Gouvernement ſage on a quelquefois le malheur d'écouter, allarmèrent par un extrait infidèle la piété du Mi-

niſtère. M. de Monteſquieu, par le conſeil de ſes amis, ſoutenu de la voix publique, s'étant préſenté pour la place de l'Académie Françoiſe, vacante par la mort de M. de Sacy, le Miniſtre écrivit à cette Compagnie, que Sa Majeſté ne donneroit jamais ſon agrément à l'auteur des lettres perſanes; qu'il n'avoit point lu ce livre, mais que des perſonnes en qui il avoit confiance, lui en avoient fait connoître le poiſon & le danger. M. de Monteſquieu ſentit le coup qu'une pareille accuſation pouvoit porter à ſa perſonne, à ſa famille, à la tranquillité de ſa vie. Il n'attachoit pas aſſez de prix aux honneurs littéraires, ni pour les rechercher avec avidité, ni pour affecter de les dédaigner quand ils ſe préſentoient à lui, ni enfin pour en regarder la ſimple privation comme un malheur; mais l'excluſion perpétuelle, & ſurtout les motifs de l'excluſion lui paroiſſoient une injure. Il vit le Miniſtre, lui déclara que par des raiſons particulières, il n'avouoit point les lettres perſanes; mais qu'il étoit encore plus éloigné de déſavouer un ouvrage dont il n'avoit point à rougir; & qu'il devoit être jugé d'après une lecture & non ſur une délation. Le Miniſtre prit enfin le parti par où il auroit dû commencer; il lut le livre, aima l'auteur & apprit à mieux placer ſa confiance: l'Académie françoiſe ne fut point privée d'un de ſes plus beaux ornemens; M. de Monteſquieu fut reçu le 24 Janvier 1728; ſon diſcours eſt un des meilleurs qu'on ait prononcés dans une pareille occaſion; le mérite en eſt d'autant plus grand, que les Récipiendaires gênés juſqu'alors par ces formules & ces éloges d'uſage, auxquels une eſpèce de preſcription les aſſujettit, n'avoient encore oſé franchir ce cercle pour traiter d'autres ſujets, ou n'avoient point penſé du moins à les y renfermer; dans cet état même de contrainte il eut l'avantage de réuſſir. Entre pluſieurs traits dont brille ſon diſcours, on reconnoît l'écrivain qui penſe, au ſeul portrait du Cardinal de Richelieu, *qui apprit à la France le ſecret de ſes forces, & à l'Eſpagne celui de ſa foibleſſe; qui ôta à l'Allemagne ſes chaînes & lui en donna de nouvelles.* Il faut admirer M. de Monteſquieu d'avoir ſu vaincre la difficulté de ſon ſujet, & pardonner à ceux qui n'ont pas eu le même ſuccès.

Le nouvel Académicien étoit d'autant plus digne de ce titre, qu'il avoit, peu de temps auparavant, renoncé à tout autre travail pour ſe livrer entièrement à ſon génie & à ſon goût. Quelqu'importante que fût la place qu'il occupoit, avec quelques lumières & quelqu'intégrité qu'il en eût rempli les devoirs, il ſentoit qu'il y avoit des objets plus dignes d'occuper ſes talens; qu'un citoyen eſt redevable à ſa Nation & à l'humanité, de tout le bien qu'il peut leur faire, & qu'il ſeroit plus utile à l'un & à l'autre, en les éclairant par ſes écrits, qu'il ne pouvoit l'être en diſcutant quelques conteſtations particulières dans l'obſcurité: toutes ces réflexions le déterminèrent à vendre ſa charge; il ceſſa d'être Magiſtrat & ne fut plus qu'homme de lettres.

Mais pour ſe rendre utile aux différentes Nations, il étoit néceſſaire qu'il les connût; ce fut dans cette vue qu'il entreprit de voyager. Son but étoit d'examiner partout le phyſique & le moral, d'étudier les lois & la conſtitution de chaque

pays; de viſiter les ſavans, les écrivains, les artiſtes célèbres; de chercher ſurtout ces hommes rares & ſinguliers dont le commerce ſupplée quelquefois à pluſieurs années d'obſervations & de ſéjour. M. de Monteſquieu eût pu dire, comme Démocrite : » je n'ai rien oublié » pour m'inſtruire; j'ai quitté mon » pays & parcouru l'Univers pour » mieux connoître la vérité; j'ai vu » tous les perſonnages illuſtres de » mon temps; » mais il y eut cette différence entre le Démocrite François & celui d'Abdère, que le premier voyageoit pour inſtruire les hommes, & le ſecond pour s'en moquer.

De retour dans ſa Patrie, M. de Monteſquieu ſe retira pendant deux ans à ſa terre de la Brède : il y jouit en paix de cette ſolitude que le ſpectacle & le tumulte du monde ſert à rendre plus agréable; il vécut avec lui-même après en être ſorti ſi long-temps; & ce qui nous intéreſſe le plus, il mit la dernière main à ſon ouvrage *ſur la cauſe de la grandeur & la décadence des Romains*, qui parut en 1734.

Les Empires, ainſi que les hommes, doivent croître, dépérir & s'éteindre; mais cette révolution néceſſaire a ſouvent des cauſes cachées que la nuit des temps nous dérobe, & que le myſtère ou leur petiteſſe apparente a même quelquefois voilées aux yeux des contemporains; rien ne reſſemble plus ſur ce point à l'hiſtoire moderne, que l'hiſtoire ancienne. Celle des Romains mérite néanmoins à cet égard quelque exception; elle préſente une politique raiſonnée, un ſyſtême ſuivi d'aggrandiſſement, qui ne permet pas d'attribuer la fortune de ce peuple à des reſſorts obſcurs & ſubalternes. Les cauſes de la grandeur romaine ſont donc conſignées dans l'hiſtoire, & c'eſt au Philoſophe à les y découvrir.

M. de Monteſquieu trouve les cauſes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté, du travail & de la Patrie qu'on leur inſpiroit dès l'enfance; dans la ſévérité de la diſcipline militaire; dans ces diſſenſions inteſtines qui donnoient du reſſort aux eſprits, & qui ceſſoient tout à coup à la vue de l'ennemi; dans cette conſtance, après le malheur, qui ne déſeſpéroit jamais de la République; dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires; dans l'honneur du triomphe, ſujet d'émulation pour les Généraux; dans la protection qu'ils accordoient aux peuples révoltés contre leurs Rois; dans l'excellente politique de laiſſer aux vaincus leurs Dieux & leurs coutumes; dans celle de n'avoir jamais deux puiſſans ennemis *ſur les bras*, & de tout ſouffrir de l'un juſqu'à ce ce qu'ils euſſent anéanti l'autre. Il trouve les cauſes de leur décadence dans l'aggrandiſſement même de l'État qui changea en guerres civiles les tumultes populaires; dans les guerres éloignées qui forçant les citoyens à une trop longue abſence, leur faiſoient perdre inſenſiblement l'eſprit républicain; dans le droit de bourgeoiſie accordé à tant de nations, & qui ne fit plus du peuple romain qu'une eſpèce de monſtre à pluſieurs têtes; dans la corruption introduite par le luxe de l'Aſie; dans les proſcriptions de Sylla qui avilirent l'eſprit de la nation & la préparèrent à l'eſclavage; dans la néceſſité où les Romains ſe trouvèrent de ſouffrir des mai-

tres lorſque leur liberté leur fut devenue à charge; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes en changeant de gouvernement; dans une ſuite de monſtres qui régnèrent preſque ſans interruption depuis Tibère juſqu'à Nerva, & depuis Commode juſqu'à Conſtantin; enfin, dans la tranſlation & le partage de l'Empire qui périt d'abord en Occident par la puiſſance des barbares, & qui, après avoir langui pluſieurs ſiècles en Orient ſous des Empereurs imbécilles ou féroces, s'anéantit inſenſiblement, comme ces fleuves qui diſparoiſſent dans des ſables.

Quelque réputation que M. de Monteſquieu ſe fût acquiſe par ce dernier ouvrage & par ceux qui l'avoient précédé, il n'avoit fait que de ſe frayer le chemin à une plus grande entrepriſe, à celle qui doit immortaliſer ſon nom & le rendre reſpectable aux ſiècles futurs. Il en avoit dès long-temps formé le deſſein, il en médita pendant vingt ans l'exécution, ou, pour parler plus exactement, toute ſa vie en avoit été la méditation continuelle. D'abord il s'étoit fait en quelque façon, étranger dans ſon propre pays, afin de le mieux connoître. Il avoit enſuite parcouru toute l'Europe & profondément étudié les différens peuples qui l'habitent. L'île fameuſe qui ſe glorifie tant de ſes lois & qui en profite ſi mal, avoit été pour lui dans ce long voyage, ce que l'île de Crète fut autrefois pour Licurgue, une école où il avoit ſu s'inſtruire ſans tout approuver. Enfin il avoit, ſi l'on peut parler ainſi, interrogé & jugé les peuples & les hommes célèbres qui n'exiſtent plus aujourd'hui que dans les annales du monde. Ce fut ainſi qu'il s'éleva par degrés au plus haut titre qu'un ſage puiſſe mériter, celui de *Légiſlateur des Nations*.

S'il étoit animé par l'importance de la matière, il étoit effrayé en même temps par ſon étendue: il l'abandonna & y revint à pluſieurs repriſes: il ſentit plus d'une fois, comme il l'avoue lui-même, tomber les mains paternelles. Encouragé enfin par ſes amis, il ramaſſa toutes ſes forces & donna l'eſprit des lois.

Dans cet important ouvrage M. de Monteſquieu, ſans s'appeſantir à l'exemple de ceux qui l'ont précédé, ſur des diſcuſſions métaphyſiques relatives à l'homme ſuppoſé dans un état d'abſtraction, ſans ſe borner comme d'autres à conſidérer certains peuples dans quelques relations ou circonſtances particulières, enviſage les habitans de l'Univers dans l'état réel où ils ſont, & dans tous les rapports qu'ils peuvent avoir entr'eux. La plupart des autres écrivains en ce genre, ſont preſque toujours de ſimples moraliſtes, ou de ſimples Juriſconſultes, ou même quelquefois de ſimples Théologiens; pour lui, l'homme de tous les pays & de toutes les Nations, il s'occupe moins de ce que le devoir exige de nous, que des moyens par leſquels on peut nous obliger de le remplir; de la perfection métaphyſique des lois, que de celle dont la nature humaine les rend ſuſceptibles; des lois qu'on a faites, que de celles qu'on auroit dû faire; des lois d'un peuple particulier, que de celles de tous les peuples. Ainſi en ſe comparant lui-même à ceux qui ont couru avec lui cette grande & noble carrière, il a pu dire, comme le Corrège,

quand il eut vu les ouvrages de ſes rivaux, *& moi auſſi je ſuis peintre.*

Rempli & pénétré de ſon objet, l'auteur de l'eſprit des lois y embraſſe un ſi grand nombre de matières, & les traite avec tant de briéveté & de profondeur, qu'une lecture aſſidue & méditée peut ſeule faire ſentir le mérite de ce livre.

M. de Monteſquieu jouiſſoit paiſiblement de ſa gloire, lorſqu'une maladie l'enleva à ſa Patrie le 10 Février 1755, à l'âge de ſoixante-ſix ans révolus. Toutes les nouvelles publiques ont annoncé cet événement comme une calamité. On pourroit appliquer à M. de Monteſquieu, ce qui a été dit autrefois d'un illuſtre Romain, *que perſonne en apprenant ſa mort, n'en témoigna de joie, que perſonne même ne l'oublia dès qu'il ne fut plus.* Les étrangers s'empreſsèrent de faire éclater leurs regrets; & Milord Cheſterfield qu'il ſuffit de nommer, fit imprimer dans un des papiers publics de Londres, un article en ſon honneur, article digne de l'un & de l'autre; c'eſt le portrait d'Anaxagore tracé par Périclès.

M. de Monteſquieu étoit dans le commerce, d'une douceur & d'une gaieté toujours égales. Sa converſation étoit légère, agréable & inſtructive par le grand nombre d'hommes & de peuples qu'il avoit connus. Elle étoit coupée comme ſon ſtyle, pleine de ſel & de ſaillies, ſans amertume & ſans ſatyre. Perſonne ne racontoit plus vivement, plus promptement, avec plus de grâce & moins d'apprêt; il ſavoit que la fin d'une hiſtoire plaiſante eſt toujours le but; il ſe hâtoit donc d'y arriver & produiſoit l'effet ſans l'avoir promis.

Ses fréquentes diſtractions ne le rendoient que plus aimable; il en ſortoit toujours par quelque trait inattendu qui réveilloit la converſation languiſſante; d'ailleurs elles n'étoient jamais ni jouées ni choquantes, ni importunes: le feu de ſon eſprit, le grand nombre d'idées dont il étoit plein, les faiſoient naître; mais il n'y tomboit jamais au milieu d'un entretien intéreſſant ou ſérieux; le deſir de plaire à ceux avec qui il ſe trouvoit, le rendoit alors à eux ſans affectation & ſans efforts.

Les agrémens de ſon commerce tenoient non ſeulement à ſon caractère & à ſon eſprit, mais à l'eſpèce de régime qu'il obſervoit dans l'étude: quoique capable d'une méditation profonde & long-temps ſoutenue, il n'épuiſoit jamais ſes forces, il quittoit toujours le travail avant d'en reſſentir la *moindre* impreſſion de fatigue.

Il étoit ſenſible à la gloire, mais il ne vouloit y parvenir qu'en la méritant; jamais il n'a cherché à augmenter la ſienne par ces manœuvres ſourdes, par ces voies obſcures & honteuſes qui deshonorent la perſonne ſans ajouter au nom de l'auteur.

Digne de toutes les diſtinctions & de toutes les récompenſes, il ne demandoit rien & ne s'étonnoit point d'être oublié; mais il a oſé, même dans des circonſtances délicates, protéger à la Cour des hommes de lettres perſécutés, célèbres & malheureux, & leur a obtenu des grâces.

Quoiqu'il vécût avec les Grands, ſoit par néceſſité, ſoit par convenance, ſoit par goût, leur ſociété n'étoit

n'étoit pas néceſſaire à ſon bonheur. Il fuyoit dès qu'il le pouvoit, à ſa terre; il y retrouvoit avec joie ſa philoſophie, ſes livres & le repos. Entouré de gens de la campagne dans ſes heures de loiſir, après avoir étudié l'homme dans le commerce du monde & dans l'hiſtoire des nations, il l'étudioit encore dans ces ames ſimples que la nature ſeule a inſtruites, & y trouvoit à apprendre; il converſoit gaiement avec eux; il leur cherchoit de l'eſprit, comme Socrate; il paroiſſoit ſe plaire autant dans leur entretien que dans les ſociétés les plus brillantes, ſurtout quand il terminoit leurs différens & ſoulageoit leurs peines par ſes bienfaits.

Rien n'honore plus ſa mémoire que l'économie avec laquelle il vivoit, & qu'on a oſé trouver exceſſive dans un monde avare & faſtueux, peu fait pour pénétrer les motifs, & encore moins pour les ſentir. Bienfaiſant & parconſéquent juſte, M. de Monteſquieu ne vouloit rien prendre ſur ſa famille, ni des ſecours qu'il donnoit aux malheureux, ni des dépenſes conſidérables auxquelles ſes longs voyages, la foibleſſe de ſa vue & l'impreſſion de ſes ouvrages l'avoient obligé. Il a tranſmis à ſes enfans, ſans diminution ni augmentation, l'héritage qu'il avoit reçu de ſes pères; il n'y a rien ajouté que la gloire de ſon nom & l'exemple de ſa vie.

MONTESQUIOU; petite ville de France, en Gaſcogne, à quatre lieues, ſud-oueſt, d'Auſch.

MONTE-STORACE; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, près du torrent de Caſtellane, au nord-eſt, de Stilo.

MONTE-TRUCE; bourg d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, près de Rioleza.

MONTE-VEDIO; ville du Pérou; nouvellement bâtie par les Eſpagnols, à l'embouchure de la Plata. Elle a un havre qui n'eſt bon que pour les petits vaiſſeaux, parcequ'il n'y a pas plus de dix-ſept pieds d'eau dans le temps de la haute marée. Le pays d'alentour eſt également beau & fertile, les vignes y réuſſiſſent à merveille, & l'on y trouve des mines d'or & de diamans. Cependant cette ville eſt peu peuplée.

MONTE-VERDE; petite ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, ſur les frontières de la Baſilicate, au ſud-eſt, de Cédogna.

Il y a auſſi un bourg de ce nom au même Royaume, dans le comté de Moliſſe, ſur les frontières de la Capitanate.

MONTEZUMA; *Voyez* MEXIQUE.

MONT-FAUCON; il y a en France trois petites villes de ce nom: l'une eſt en Anjou, près des frontières de la Bretagne, à deux lieues, eſt, de Cliſſon: la ſeconde, dans le Bigorre, près des frontières de l'Aſtarac, à ſept lieues, nord-nord-eſt, de Tarbes, & la troiſième en Champagne, à ſix lieues, nord-eſt, de Sainte-Menehoult.

MONT FAUCON, eſt auſſi le nom d'un Bourg de France, en Quercy, à ſept lieues, nord-nord-eſt, de Cahors.

MONT-FERRAND; ancienne ville qui ne fait aujourd'hui qu'un ſeul & même corps avec la ville de Clermont, en Auvergne, dont elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue. *Voyez* CLERMONT.

MONT-FERRAND, eſt auſſi le nom d'un bourg de France, en Gaſcogne, à

trois lieues, nord-nord-eſt, de Lombès.

MONT-FERRAT; province d'Italie, avec titre de duché, dont Caſal eſt la capitale. Elle eſt bornée à l'Orient par le duché de Milan & une partie de l'État de Gênes; au nord, par le Verceillois & le Canavez; à l'Occident, par le Piémont proprement dit; & au midi, par l'Apennin. Cette province qui eſt très-fertile & bien cultivée, appartient au Roi de Sardaigne.

MONT-FLEURY; Abbaye de filles de l'Ordre de Saint Dominique, près de Grenoble en Dauphiné. On n'y reçoit que des demoiſelles qui font preuve de nobleſſe.

MONT-FORT; nom de deux petites villes de France, dont l'une eſt ſituée en Gaſcogne, ſur la rivière de Ratz, à cinq lieues, ſud-eſt, de Leictoure, & l'autre en Bretagne, ſur la rivière de Méen, à cinq lieues, oueſt-nord-oueſt, de Rennes.

MONT-FORT, eſt auſſi le nom d'un bourg de France, en Normandie, ſur la Rille, à trois lieues, ſud eſt, de Ponteau-de-mer.

MONT-FORT, eſt encore le nom d'une ville forte de Hollande, dans la province d'Utrecht, ſur l'Iſſel, à deux lieues & demie d'Utrecht.

MONT-FORT, eſt auſſi le nom d'un château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom ſitué dans le Tyrol. Ce comté eſt borné au nord & à l'Orient par celui de Bregentz; au midi, par ceux de Sonenberg & de Feldkirck, & à l'Occident, par le pays des Suiſſes.

MONT-FORT-DE-LEMOS; *voyez* MONTE-FORTE-DE-LEMOS.

MONT-FORT-L'AMAURY; ville de France, dans le Mantois, à dix lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Paris. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c.*

MONT-FORT-LE-ROTROU; bourg de France dans le Maine, à trois lieues, eſt-nord-eſt, du Mans.

MONT-FORT-LEZ-DAX; bourg de France, en Gaſcogne, à trois lieues, eſt-ſud-eſt, de Dax.

MONT-GAILLARD; ville de France, en Gaſcogne, près de l'Adour, à deux lieues, eſt-ſud-eſt, de Saint Sever.

MONT-GAILLARD, eſt auſſi le nom d'un bourg de France dans le pays de Foix, à quatre lieues, ſud-ſud-eſt, de Pamiers.

MONT-GISCARD; ville de France, en Languedoc, près du canal Royal, à quatre lieues, ſud-ſud-eſt, de Toulouſe.

MONT-GOMERY; ville d'Angleterre, capitale d'un comté de même nom, dans la Principauté de Galles, à 35 lieues, nord-oueſt, de Londres. Elle a deux Députés au Parlement.

Le comté de Mont-Gomery eſt une province très-fertile qui a 32 lieues de circonférence, & qui eſt ſituée au milieu des terres, dans les Diocèſes de Saint Aſaph, de Bangor & de Héréford.

MONT-GOMERY, eſt auſſi le nom d'un bourg de France, en Normandie, ſur la rivière de Vie, à cinq lieues, ſud-ſud-oueſt, de Lizieux.

MONTHEREAU; bourg de France, dans le Gâtinois Orléanois, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Montargis.

MONT-HOUDOUL; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, ſud-oueſt, de Mamers.

MONTICHICOURS; ſubſtant. maſ-

culin. On donne ce nom dans le commerce, à une étoffe de foie & de coton qui ſe fabrique aux Indes orientales.

MONTICULE; ſubſtantif maſculin. Diminutif de mont. Petite montagne, ſimple élévation de terrain.

La premiere ſyllabe eſt moyenne, les deux ſuivantes brèves, & la derniere très-brève.

MONT-JEAN; bourg de France, dans le Maine, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Laval.

MONTIEL; petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille, à ſept lieues, oueſt, d'Alcala.

MONTIER EN ARGONNE; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Champagne, à ſix lieues, nord-eſt, de Vitry-le-François. Elle eſt en commende, & vaut environ 25 mille livres de rente au Titulaire.

MONTIER-EN-DER; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Champagne, à cinq lieues, oueſt-nord-oueſt, de Joinville. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire plus de 25 mille livres de rente.

MONTIER-LA-CELSE; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Champagne, à une demi-lieue, ſud-oueſt, de Troyes. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire environ ſept mille livres de rente.

MONTIER-NEUF; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Poitou, dans le fauxbourg de Poitiers. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire environ 5000 liv. de rente.

MONTIER-RAMEY; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Champagne, à trois lieues, ſud-eſt, de Troyes. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire environ 9000 liv. de rente.

MONTIGNAC; ville de France, dans le Périgord, ſur la Vezère, à trois lieues, nord-oueſt, de Sarlat.

MONTIGNÉ; bourg de France, dans le Maine, près de la Sarthe, à une lieue & demie, eſt-nord-eſt, d'Alençon.

Il y a un autre bourg de même nom en Poitou, près des frontières de Bretagne, à deux lieues, eſt-ſud-eſt, de Cliſſon.

MONTIGNY; nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt ſitué dans le Perche-Gouet, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Chartres; & l'autre en Picardie, à trois lieues, ſud-ſud-oueſt, de Montdidier.

MONTIGNY-LE-ROI; bourg de France, dans le Baſſigni, à quatre lieues, nord-eſt, de Langres.

MONTIGNY-SUR-AUBE; bourg de France, en Champagne, ſur l'Aube, à deux lieues, ſud-oueſt, de Château-Villain.

MONTILLIERS; bourg de France, en Anjou, à cinq lieues, oueſt-nord-oueſt, de Montreuil-Bellay.

MONTILS; bourg de France, en Saintonge, à deux lieues, ſud-ſud-eſt, de Saintes.

MONT-JOIE; ſubſtantif féminin. On appeloit ainſi autrefois un monceau de pierres jetées confuſément les unes ſur les autres, ſoit pour marquer les chemins, ſoit en ſigne de quelque victoire ou de quelque autre événement conſidérable.

Anciennement les Pélerins avoient coutume de faire des monts-joies ſur leſquelles ils plantoient des croix auſſi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélerinage. On prétend que c'eſt-là l'o-

rigine des croix qu'on voit ſur le chemin de Paris à Saint Denis.

MONT-JOIE, ſignifioit auſſi autrefois figurément, une grande quantité, un grand nombre; mais en ce ſens il eſt vieux.

MONT-JOIE, ou MONT-JOIE-ST.-DENIS, étoit auſſi autrefois un cri de guerre uſité parmi les François dans les batailles.

Il eſt bon d'obſerver que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le règne de Louis le gros qui ayant réuni en ſa perſonne le comté de Vexin à la Couronne, devint *Advoué* de l'Égliſe de Saint Denis, en prit la bannière, de laquelle eſt venu le cri d'armes. Ainſi ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puiſque la bannière de Saint Martin de Tours fut portée dans les armées, depuis le règne de ce Prince, comme l'étendard de la Nation.

MONT JOIE, eſt encore le titre que porte le premier Roi d'armes de France. Alors ce ſubſtantif eſt maſculin. *Le Roi d'armes Mont-Joie, du titre de Mont-Joie.*

On a appelé *Ordre de Mont-Joie*, un Ordre de Chevalerie établi à Jéruſalem par le Pape Alexandre III qui le confirma en 1180, & lui preſcrivit la règle de Saint Baſile. les chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidelles. Le Roi Alphonſe le ſage les introduiſit en Eſpagne, s'en ſervit utilement contre les Maures, & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *Chevaliers de Moſrat;* mais ſous le règne de Ferdinand ils furent unis à l'Ordre de *Calatrava.*

MONTIVILLIERS; ville de France, en Normandie, ſur la Lezarde, à deux lieues, nord-eſt, du Havre de Grâce. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, *&c.* Il y a une célèbre Abbaye de filles de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle jouit de plus de 35 mille livres de rente. L'Abbeſſe exerce des droits quaſi épiſcopaux ſur quinze Paroiſſes dont elle eſt Dame & Patrone. Le Commerce de cette ville conſiſte en toiles, en cuirs & en dentelles.

MONT-JULE, ou ALPES IULIENNES; c'eſt cette partie des Alpes qui eſt au pays des Griſons, dans la baſſe Engadine, aux environs de la ſource de l'Inn.

MONT-LHERY; petite ville de france, dans le Hurepoix, à ſix lieues, ſud-ſud-oueſt, de Paris. Il y a une Prévôté & une Châtellenie.

MONT-LOUIS; ville forte de France, capitale de la Cerdagne Françoiſe, dans les Pyrénées, à trois lieues, eſt-nord-eſt, de Puycerda, & à 180 lieues, ſud, de Paris, ſous le 19e degré, 45 minutes, 40 ſecondes de longitude, & le 42e, 32 minutes, 20 ſecondes de latitude. Cette ville a été bâtie par Louis XIV, & fortifiée par le Maréchal de Vauban.

MONT-LOUIS, eſt auſſi le nom d'un bourg de France, en Touraine, près de la Loire, à deux lieues, eſt, de Tours.

MONTLUC, (Blaiſe de) porta les armes dès l'âge de 17 ans, & ſe ſignala ſous les règnes de *François I*, de *Henri II*, & de *Henri III.* Ce dernier Prince le fit Maréchal de France en 1574. Dès 1522 il étoit connu par ſon courage. En 1536 il ſervit en Provence & en Italie, contre l'Empereur Charles-Quint. Il commanda les enfans perdus à la bataille de Ce-

riſoles en 1544, & après la défaite de l'armée ennemie, il fut fait Chevalier par François de Bourbon, Duc d'Anjou. Les Anglois ſe rendirent maîtres deux ans après, de Boulogne ſur mer. Le Maréchal de Biez qui ſe propoſoit de les en chaſſer, crut devoir préparer cet événement par la priſe d'un fort qui couvroit la place. Montluc voyant qu'on fait venir du canon pour former l'attaque, aſſure que ſans ce ſecours il finira l'affaire avec ſes garçons. *Compagnons*, leur dit-il auſſi-tôt, *vous ſavez ce que je ſais faire; voyez vous cette enſeigne des ennemis plantée ſur la courtine? il faut l'aller prendre. Si en y allant quelqu'un d'entre vous recule, je lui coupe les jarrets. Soldats, coupez les miens ſi je ne vous donne l'exemple.* Ces mots ſont à peine finis que le fort eſt attaqué & pris. Sa bravoure n'éclata pas moins dans Bène en 1551. Les Eſpagnols l'attaquoient; le Maréchal de Briſſac voulut engager Montluc à s'y jeter pour la défendre. *Que ferai-je*, lui répondit Montluc inſtruit de la ſituation des choſes, *dans une ville où les ſoldats mourront de faim dans trois jours. Je ne ſais pas faire des miracles. J'ai ſi bonne opinion de vous*, lui réplique Briſſac, *que ſi je vous ſavois dans la place, je la croirois ſauvée. En tout cas*, ajouta-t-il, *vous obtiendrez une capitulation honorable.* Eh! s'écrie Montluc, *que dites-vous? J'aimerois mieux être mort que de voir jamais mon nom en de pareilles écritures.* Il ſe détermina pourtant à faire ce qu'on attendoit de lui, & il parvint à faire lever le ſiége. Montluc fut un des plus ardens ennemis du calviniſme; il prit diverſes places aux Proteſtans, éventa leurs deſſeins, rompit leurs meſures, & ſe rendit autant redoutable à ce parti, par ſa valeur que par ſa cruauté. Il remporta la victoire ſur les Huguenots à Vet en 1562, & leur tua plus de vingt mille hommes. Cette victoire lui valut ſa place de Lieutenant de Roi en Guienne. Les Calviniſtes ſe flattèrent de ſoumettre cette province en 1569, époque de la méſintelligence qui ſurvint entre Henri de Mont-Morenci, le Maréchal d'Anville & Montluc; mais celui-ci fit échouer leur deſſein par la rupture d'un pont qu'ils avoient fait ſur la Garonne, près d'Aiguillon. Il ſe ſervit d'un moyen ſingulier pour réuſſir dans cette entrepriſe; il fit détacher des moulins à bateaux qui emportés par la rapidité des eaux, rompirent le pont par la violence de leur choc. Peu de temps après il eut ordre d'entrer dans le Béarn, & eut les deux joues percées d'un coup d'arquebuſe au ſiége de Rabaſtens, en Bigorre; cette bleſſure le rendit ſi difforme, qu'il fut obligé de porter un maſque le reſte de ſa vie. Un Officier voyant que le ſang lui ſortoit à gros bouillons par le nez & par la bouche, voulut le faire emporter. *Non*, répondit ce Guerrier, *vengez ma mort & n'épargnez perſonne.* Les ſoldats animés par cet ordre, paſsèrent tout au fil de l'épée. Montluc ſe ſignala au ſiége de la Rochelle en 1573 & mourut après 52 ans de ſervice, au château d'Eſtillac en Agenois, en 1577, à 77 ans. Il nous a laiſſé des mémoires ou commentaires de ſa vie & des affaires mémorables de ſon temps. Ils ſont curieux & intéreſſans. Ils s'étendent depuis 1521 juſqu'en 1574, à Bordeaux, deux volumes in 8°. Henri IV les appe-

loit la bible des guerriers; mais ce n'eſt pas celle des hommes modeſtes. L'auteur y parle de ſes actions avec un peu trop de complaiſance. Il plait d'ailleurs par la naïveté, la noble ſimplicité & la chaleur de ſon ſtyle.

MONT-LUÇON; ville de France, en Bourbonnois, ſur le Cher, à quatorze lieues, oueſt-ſud oueſt, de Moulins. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, *&c.* Les terres du voiſinage abondent en grains, en vins, en fruits, en gibier & en pâturages.

MONT-LUEL; ville de France dans la Breſſe, chef-lieu du pays appelé *la Valbonne*, à trois lieues, nord-eſt, de Lyon. Le commerce y conſiſte en grains, en fil & en chanvre.

MONT-MARAULT; ville de France, en Bourbonnois, à cinq lieues, nord-eſt, de Mont-Luçon. C'eſt le ſiége d'une Châtellenie royale, d'une Maîtriſe des Eaux & Forêts, *&c.* Les terres y abondent en grains & en pâturages où l'on engraiſſe quantité de bétail.

MONT-MARTIN; nom de deux bourgs de France, en Normandie: l'un eſt près de la Vire, à deux lieues, ſud-eſt, de Carentan, & l'autre près de l'Océan, à deux lieues, ſud-oueſt, de Coûtances.

MONT-MARTRE, village de France, ſur une hauteur, au nord, près d'un des fauxbourgs de la ville de Paris, auquel il donne ſon nom. C'eſt, dit-on, l'endroit où Saint Denis & ſes compagnons ſouffrirent le martyre vers l'an 260. On l'appeloit autrefois *Mons Martis*, parce qu'il y avoit un Temple avec les Idoles des Dieux Mars & Mercure. On y bâtit depuis une chapelle appelée *des Martyrs*. Guillaume, Évêque de Paris, la donna avec les dixmes aux Religieux du Monaſtère de Saint Martin en 1098. Trente-cinq ans après, Louis le Gros & Adélaïde ſon épouſe, leur donnèrent en échange, l'établiſſement de Saint Denis de la Chartre, & fondèrent en 1133 la célèbre Abbaye qu'on voit aujourdhui à Mont-Martre, pour des Religieuſes de l'Ordre de Saint Benoît. Cette Abbaye fut dédiée par Eugène III. La chapelle des Martyrs eſt diſtinguée en ſupérieure & ſouterreine. On voit dans celle-ci une ſtatue de Saint Denis en marbre blanc. C'eſt l'endroit où l'on croit qu'il fut enterré avec ſes compagnons. On a beaucoup de vénération pour ce lieu, & l'on y voit preſque toujours un grand concours de peuple. Le Monaſtère eſt également vaſte & beau, bien ſitué & accompagné de jardins d'une grande étendue. L'Abbeſſe eſt à la nomination du Roi.

En parcourant le tour de la montagne, on jouit d'une vue très belle & très-agréable; on découvre en plein la ville de Paris, l'Abbaye de Saint Denis & quantité de villages. Les environs ſont remplis de moulins à vent. Il y a beaucoup de carrières d'où l'on tire preſque tout le plâtre qu'on emploie aux bâtimens de Paris, comme nous l'avons dit au mot *gypſe*.

MONT-MEDY; petite, mais forte ville de France, dans le Luxembourg françois, ſur le Chiers, à huit lieues, ſud-eſt, de Sedan, & douze lieues, ſud-oueſt, de Luxembourg.

MONT-MEJEAN; bourg de France, en Rouergue, à deux lieues, eſt-nord eſt, de Milhaud.

MONT-MELIAN; ville & château de Savoye, ſur l'Iſer, à trois lieues,

ſud-eſt, de Chamberri. Elle fut autrefois très-forte, mais les François l'ayant priſe en 1705, en démolirent les fortifications.

MONT-MERLÉ ; bourg de France, dans la principauté de Dombes, ſur la Saone, à trois lieues, nord-nord-oueſt, de Trevoux.

MONT-MIRAIL ; ville de France, dans le Perche-Gouet, à ſix lieues, nord, de Vendôme. Il y a une verrerie conſidérable.

MONT-MIREL ; ville de France, avec titre de Baronie, dans la Brie Champenoiſe, à cinq lieues, ſud-eſt, de Château-Thiery.

MONT-MOREL ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Auguſtin, en Normandie, à deux lieues, ſud-ſud-eſt d'Avranches. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire enviro 9000 liv. de rente.

MONT-MORENCY ; petite ville de l'île de France, avec titre de Duché-Pairie, à une lieue & demie, nord-nord-oueſt, de Saint-Denis. On y voit les tombeaux des anciens Barons & Ducs de Mont-Morency. En 1686 le nom de cette Duché-Pairie fut changé en celui d'Enguien.

MONT-MORILLON ; ville de France, en Poitou, ſur la Garrempe, à dix lieues, ſud-eſt, de Poitiers. C'eſt le ſiége d'une Sénéchauſſée, d'une Prévôté, *&c.* On y compte deux Paroiſſes, une Égliſe collégiale, des Auguſtins, des Récollets, des Cordeliers & des Religieuſes de l'Ordre de Saint François.

MONT-MORENCY, (Henri, Duc de) né en 1595, fut fait Amiral de France dès l'âge de dix-huit ans. Après avoir battu les Calviniſtes en Languedoc, & leur avoir enlevé diverſes places, il les vainquit ſur mer près de l'île de Rhé, & reprit cette île dont ils s'étoient emparés. Loin de profiter de cette conquête, il abandonna pour plus de dix mille écus de munitions qui lui appartenoient légitimement comme Amiral. On voulut lui repréſenter que c'étoit un trop grand ſacrifice : *je ne ſuis pas venu ici*, répondit-il avec fierté, *pour gagner du bien, mais pour acquérir de la gloire.* En 1628 il remporta un avantage non moins conſidérable ſur le Duc de Rohan, Chef des Huguenots. Envoyé quelque temps après dans le Piémont en qualité de Lieutenant-Général, il attaqua près de Veillane les Eſpagnols commandés par le Prince *Doria* ; & quoiqu'avec des forces très-inférieures, il les mit en déroute. Le Comte de Cramail lui demanda ſi parmi les haſards du combat il avoit enviſagé la mort : *j'ai appris*, répondit-il généreuſement, *dans l'hiſtoire de mes ancêtres, que la vie la plus glorieuſe eſt celle qui finit au gain d'une bataille, & que l'homme ne l'ayant que pour peu de temps, il faut la rendre la plus éclatante qu'il eſt poſſible.* Cette victoire fut ſuivie de la levée du ſiége de Caſal, & lui mérita le bâton de Maréchal de France. Ses proſpérités enflèrent ſon courage ; il ſe flatta de pouvoir braver la fortune du Cardinal de Richelieu. Gaſton, Duc d'Orléans, auſſi mécontent que lui de ce Cardinal, ſe rend auprès de Mont-Morency, Gouverneur du Languedoc, & cette province devint dès-lors le théâtre de la Guerre. Le Roi envoye contre les rebelles les Maréchaux de la Force & Schomberg. Celui-ci s'avança près de Caſtelnaudari avec deux mille hommes de pied & 12 cens chevaux. Lorſque les armées furent en préſence, Mont-Morency

qui appercevoit dans le Chef de ſon parti une contenance mal aſſurée, lui dit, pour le ranimer: *allons, Monſieur, voici le jour où vous ſerez victorieux de vos ennemis; mais*, ajouta-t-il en montrant ſon épée, *il faut la rougir juſqu'à la garde.* Ce diſcours ne faiſant pas l'impreſſion que Mont-Morency déſiroit, cet homme généreux autant entraîné par ſon chagrin que par ſa valeur, ſe précipite dans les bataillons royaliſtes, y eſt battu & fait priſonnier. La France pénétrée de ſes ſervices, de ſes vertus, de ſes triomphes, demande inutilement qu'on adouciſſe en ſa faveur la rigueur des lois. L'implacable Richelieu voulut faire un exemple qui épouvantât les Grands, & il n'en pouvoit pas faire de plus éclatant que ſur Mont-Morency, l'homme de la France le mieux fait, le plus aimable, le plus brave & le plus magnifique. Le Cardinal fait inſtruire ſon procès & le pourſuit avec chaleur. Les Juges interrogent Guittaut pour ſavoir s'il a reconnu le Duc dans le combat: *le feu & la fumée dont il étoit couvert*, répond cet Officier les larmes aux yeux, *m'ont empêché d'abord de le diſtinguer, mais voyant un homme qui, après avoir rompu ſix de nos rangs, tuoit encore des ſoldats au ſeptième, j'ai jugé que ce ne pouvoit être que M. de Mont-Morency. Je ne l'ai ſu certainement que lorſque je l'ai vu à terre ſous ſon cheval mort.* Parmi les perſonnes qui ſollicitèrent la grâce de cette illuſtre victime, il y eut un grand Seigneur qui dit au Roi, qu'il pouvoit juger aux yeux & au viſage du public, à quel point on déſiroit qu'il lui pardonnât. *Je crois ce que vous dites*, répondit le Prince, *mais conſidérez que je ne ſerois pas Roi ſi j'avois les ſentimens des particuliers; il faut qu'il meure*, dit-il au Maréchal de Marignon. Il mourut. On lui trancha la tête le 30 Octobre 1636.

MONTOIR; ſubſtantif maſculin. *Equitis ſcandula.* On appelle ainſi une groſſe pierre ou gros billot de bois dont on ſe ſert pour monter plus aiſément à cheval. *Les Romains mettoient des montoirs le long des grands chemins, parcequ'ils ne ſe ſervoient pas d'étriers.*

On appelle *le côté du montoir*, le côté gauche du cheval, parceque c'eſt de ce côté-là qu'on monte d'ordinaire à cheval. On appelle le côté oppoſé, *le côté hors du montoir.*

On dit, qu'*un cheval eſt difficile, rude au montoir*; pour dire, qu'il ſe tourmente, qu'il eſt inquiet quand on veut monter deſſus. Et l'on dit dans un ſens oppoſé, qu'*il eſt aiſé, doux, facile au montoir.*

MONTOIRE; ville de France, dans le Vendômois, ſur le Loir, à trois lieues, ſud-oueſt, de Vendôme.

MONTOLIEU; bourg de France, en Languedoc, à trois lieues nord-oueſt, de Carcaſſonne. Il y a une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, laquelle eſt en commende & vaut au Titulaire environ 3000 liv. de de rente.

MONTOURNOIS; bourg de France, dans le Poitou, à ſept lieues, nord, de Fontenay.

MONTOURTIER; bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, ſud-ſud-eſt, de Mayenne.

MONTPELLIER; ville épiſcopale & conſidérable de France, en Languedoc, ſur la rivière de Lez, à dix lieues, ſud-oueſt, de Nîmes, & à 150 lieues, ſud eſt, de Paris, ſous le 21ᵉ degré, 32 minutes, 44 ſecondes de longitude, & le 43ᵉ,

36 minutes, 33 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'une Cour des Aides & des Comptes, d'un Préſidial, d'une Sénéchauſſée, d'une Juriſdiction Conſulaire, &c. Outre le Chapitre de la Cathédrale, il y a pluſieurs Egliſes collégiales, des Chanoines réguliers de la Trinité, des Dominicains, des Pères de la Mercy, des Carmes de l'ancien inſtitut, des Auguſtins, des Cordeliers de l'Obſervance, des Capucins, des Récollets, des Carmes déchauſſés, des Dominicaines, des Viſitandines, des Urſulines, &c.

Il y a auſſi dans cette ville une Univerſité fameuſe, ſurtout pour la médecine, & une ſociété royale des ſciences, établie par lettres patentes de 1706. Celle-ci eſt compoſée de trente membres outre ſix honoraires.

Le commerce de cette ville conſiſte principalement en futaines, laines du levant, préparées & aſſorties, blanchiſſage de cire jaune, tannerie, vert-de-gris, vins, eaux de vie, eaux de lavande & autres liqueurs.

Montpellier n'eſt point une ville ancienne, puiſqu'elle doit ſon origine à la ruine de Maguelone. Elle a commencé par un village qui fut donné à Rituin, Evêque de Maguelone, vers l'an 975, ſous le règne de Lothaire. Cette Seigneurie tomba dans le treizième ſiècle entre les mains des Rois d'Arragon, & l'an 1500, Ferdinand le catholique, céda ſes prétentions ſur Montpellier à Louis XII qui de ſon côté renonça à tous ſes droits ſur le Roufſillon.

Les Calviniſtes ont dominé dans cette ville depuis le règne de Henri III juſqu'en 1622 qu'elle ſe ſoumit à Louis XIII. Ce Prince y bâtit une citadelle qui commande la ville & la campagne.

MONTPELLIER, eſt auſſi le nom d'un bourg de France, en Saintonge, ſur la Seudre, à trois lieues, ſud-oueſt, de Saintes.

MONT-PEYROUX; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Bourbonnois, à huit lieues, ſud-eſt, de Moulins. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire environ 2000 l. de rente.

MONT-PEZAT; petite ville de France, en Quercy, à trois lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Caylus.

Il y a auſſi deux bourgs de même nom, dont l'un eſt ſitué en Gaſcogne, à trois lieues, ſud-ſud eſt, de Lombez; & l'autre, dans le Vivarais, à dix lieues, nord-oueſt, de Viviers.

MONTRE; ſubſtantif féminin. *Specimen.* Échantillon, portion, partie, morceau de quelque choſe que l'on montre, pour faire voir de quelle nature eſt le reſte. *Une montre de fruits ſecs. Voilà la montre du grain qui eſt dans ce grenier.*

MONTRE, ſe dit auſſi des étoffes ou marques que les marchands mettent au devant de leur boutiques ou aux portes de leurs magaſins, pour faire connoître aux paſſans les choſes dont ils font le plus de négoce.

Les Marchands Merciers & Épiciers ont des montres de leurs merceries & drogueries pendues à leurs auvens. Les Orfevres Joailliers ont ſur leurs boutiques de certaines boîtes qu'ils nomment leurs montres, & qui ſont remplies de bijoux, tabatières, étuis, bagues, &c. Les Couteliers en ont de ſemblables où ſont rangés des ouvrages de leur profeſſion, avec leur marque ou

poinçon gravés en relief au-deſſus de leurs boîtes de montres.

Les Maîtres Boulangers ont pour montre une grille, compoſée partie de bois ou de gros fer, & partie d'un treillis de fil d'archal qui occupe l'ouverture de leur boutique ſur la rue. Au-dedans de cette grille ſont divers étages de planches ſur leſquelles ils mettent les différentes ſortes de pains qu'ils débitent.

On dit proverbialement qu'*un Marchand ne fait point de montre ;* pour dire, qu'il fait voir d'abord ce qu'il a de plus beau, ſans commencer par étaler les moindres marchandiſes.

On dit, que *la montre des blés eſt belle ;* pour dire, que de la manière qu'ils pouſſent, on peut eſpérer une abondante moiſſon.

On dit de certaines choſes, qu'*elles ne ſont que pour la montre ;* c'eſt-à dire, pour l'apparence.

On dit proverbialement, *belle montre, peu de rapport ;* pour dire, que la perſonne, la choſe dont on parle a beaucoup d'apparence & peu de ſolidité, que l'effet ne répond pas aux apparences.

Les Marchands de chevaux appellent *montre*, le lieu qu'ils ont choiſi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre.

On dit auſſi *la montre*, en parlant de la manière dont ils eſſayent & conduiſent ces mêmes chevaux. *Ne vous fiez pas à la montre, elle eſt trompeuſe.*

MONTRE, eſt auſſi le terme dont on ſe ſervoit autrefois pour ſignifier la revue qui ſe faiſoit d'une armée, d'un régiment, ou de quelque compagnie de ſoldats, pour examiner s'ils étoient complets & en bon état & pour en ordonner le payement. On appeloit auſſi *montre*, la paye des troupes.

Les montres des compagnies d'ordonnance, dit le Père Daniel, ſe faiſoient quatre fois l'année. Il y en avoit deux générales, où ſe trouvoit ſouvent un Maréchal de France: celles-ci ſe faiſoient en armes, c'eſt-à-dire que les Gendarmes y paroiſſoient équipés avec l'armure complette de pied-en-cap, comme s'ils avoient été ſur le point de combattre. Les deux autres revues étoient des revues particulières de chaque compagnie qui ſe faiſoient en préſence du Commiſſaire. La compagnie n'étoit point en armes, mais ſeulement avec la livrée du Capitaine, & cela s'appeloit *faire la montre en robe ;* c'eſt le terme dont on ſe ſert dans divers anciens rôles.

MONTRE, ſe dit à Paris d'une cavalcade que font tous les ans les Officiers du Châtelet. Elle ſe faiſoit anciennement le jour du mardi gras. Tous les premiers Magiſtrats du Siége, les Commiſſaires, les Gens du Roi & les Huiſſiers y aſſiſtoient. Mais par une Déclaration de Henri II du 31 Décembre 1558, qu'on trouve à la ſuite des actes de notoriété du Châtelet, cette cérémonie a été tranſférée au lendemain de la fête de la Trinité.

L'origine de cette cérémonie eſt inconnue ; mais on tient au Châtelet par tradition, que le Prévôt de Paris ſe promenoit autrefois dans la ville, le jour du mardi gras avec ſes Officiers, tant pour faire lui-même la poliçe, que pour recevoir de vive voix, les plaintes que les peuples pouvoient avoir à faire contre les Officiers qu'on n'oſoit pourſuivre juridiquement, à cauſe du crédit qu'ils pouvoient avoir dans le Siége, & que lorſque le délit

étoit léger, il y ſtatuoit ſur-le champ. S'il étoit grave, le Prévôt de Paris alloit en rendre compte aux premiers Magiſtrats. C'eſt de là, dit-on, qu'eſt venu l'uſage d'aller tous les ans chez les premiers Magiſtrats dans le cours de la cavalcade.

Actuellement & depuis longtemps la montre n'eſt plus ſi générale. M. le Prévôt de Paris n'y aſſiſte plus : elle n'eſt compoſée que de M. le Lieutenant Civil, de MM. les Lieutenans de Police, Criminel & Particulier, quand ils veulent y aſſiſter ; de Meſſieurs les Avocats du Roi, de douze Commiſſaire, d'un Greffier de la Chambre civile, d'un premier Huiſſier, de quelques Huiſſiers Audienciers, de pluſieurs Huiſſiers-Priſeurs, avec leſquels les Huiſſiers des douze & les Huiſſiers fiéfés ſont incorporés, des Huiſſiers à verge & à cheval.

Les Huiſſiers à cheval commencent la marche, ayant à leur tête des timballes, trompettes, hautbois, guidon & tous les attributs de la juſtice ; tels que ſont le caſque, la cuiraſſe, les gantelets, le bâton de commandement & la main de juſtice.

Les Huiſſiers-Priſeurs ſuivent les Huiſſiers à cheval, & les Huiſſiers-Audienciers ſuivent les Huiſſiers-Priſeurs. Le premier Huiſſier & le Greffier qui ſont immédiatement après les Huiſſiers-Audienciers, précèdent les Magiſtrats. Les Commiſſaires ſont après les Gens du Roi & les Huiſſiers à verge qui ont auſſi à leur tête des attributs militaires & de juſtice, ferment la marche.

Les Huiſſiers-Priſeurs, les Huiſſiers-Audienciers, premier Huiſſier & le Greffier ſont en robes noires, leurs chevaux ſont couverts de houſſes noires preſque trainantes. Les Magiſtrats ſont en robes rouges, les Commiſſaires en Robes de ſoie noire, & les Huiſſiers à cheval & à verge en habit d'ordonnance ; les Huiſſiers à verge de couleur bleue, & ceux à cheval en rouge : tous ſont à cheval.

La cavalcade ainſi compoſée part du Châtelet le lundi lendemain de la Trinité, à une heure préciſe après midi. Elle va d'abord chez M. le Premier Préſident, auquel M. le Lieutenant Civil, ou le Magiſtrat qui le remplace, fait un diſcours ſur l'hommage que le Châtelet rend, ſuivant l'ancien uſage, au Parlement, en la perſonne de M. le premier Préſident ; elle va enſuite dans le même ordre chez M. le Chancelier, chez Meſſieurs les Préſidens à Mortier, chez Meſſieurs les Avocats & Procureurs généraux du Parlement, chez M. le Gouverneur de Paris, Meſſieurs les Lieutenant Civil & principaux Magiſtrats du Châtelet, & à Sainte-Genevieve ; après quoi, tout le corps reconduit au Châtelet le Magiſtrat qui y a aſſiſté comme chef, & des Huiſſiers à cheval & à verge ſeuls le reconduiſent chez lui.

La montre eſt toujours indiquée par une Ordonnance imprimée & affichée, que rend M. le Lieutenant Civil, ſur le requiſitoire de M. le Procureur du Roi, portant que » les Huiſſiers fiéfés, les Huiſ-» ſiers-Priſeurs, vendeurs de meu-» bles, les Sergens de la douzaine, » les Huiſſiers à cheval & les Huiſ-» ſiers à verge du Châtelet, ſeront » tenus de ſe trouver le lundi len-» demain de la Trinité, à une heure » après midi ſous le guidon, à l'ef-» fet de faire la marche ordinaire.

Cette Ordonnance fait en outre défenſes de tirer aucune arme à feu

pendant la marche & diſpenſe les Huiſſiers à verge & à cheval de porter d'autres armes que leurs épées & leurs bâtons.

Les plaintes qui ſe portoient autrefois contre les Huiſſiers du Châtelet, accuſés d'avoir abuſé de leurs fonctions, ne ſe portent & ne ſe décident plus comme elles ſe décidoient alors à la montre même. Elles ſe décident ſur des placets, écrits ſur du papier commun, qui ſe préſentent à M. le Lieutenant Civil. Les accuſés peuvent cependant en avoir connoiſſance, parceque ce Magiſtrat les communique ordinairement aux chefs de chaque Communauté avant la montre.

Le lendemain de la montre, c'eſt-à-dire, le mardi d'après la Trinité, à ſept heures du matin, les Huiſſiers-Priſeurs & les Huiſſiers à cheval ſont appelés & comparoiſſent ſucceſſivement devant le Magiſtrat qui a fait la montre la veille; les corps dans l'ordre qu'on vient d'indiquer & les membres de chaque corps par ordre de réception pour répondre aux plaintes; ſi quelqu'un y manque ſans excuſe légitime, juſtifiée par une exoine qui doit être remiſe à Meſſieurs les gens du Roi, il eſt pour cela ſeul condamné en une amende qui eſt à l'arbitrage du juge & que l'on fixe le plus ſouvent à 20 livres.

Les Huiſſiers à verge ne comparoiſſent que l'après midi: ils ſont de même appelés par ordre de réception.

Si l'Officier contre lequel il y a des plaintes ou placets comparoît devant le Magiſtrat, on lui fait lecture du placet qui le concerne, pour le mettre à portée de propoſer verbalement & ſommairement ſa défenſe, à laquelle la partie eſt admiſe à répliquer en perſonne, ſans pouvoir ſe ſervir du miniſtère de Procureur ni d'Avocat. Le jugement ſe prononce enſuite ſur le champ ſans autre forme de procès, & ſi l'accuſé n'eſt pas préſent, il eſt jugé par défaut ſur le placet.

L'audience à laquelle ſe rendent les jugemens dont on vient de parler, ſe nomme communément *l'appel des Huiſſiers*. Un de MM. les Avocats du Roi y aſſiſte toujours pour remplir les fonctions du miniſtère public, & les jugemens qui s'y rendent par défaut, ne ſont point ſuſceptibles d'oppoſition: on ne peut ſe pourvoir contre, que par la voie d'appel au Parlement, & ils ſont exécutoires par proviſion.

Ce Tribunal n'eſt établi que pour procurer une juſtice prompte des abus ou des prévarications commis par les Huiſſiers du Châtelet, dans leurs fonctions uniquement; toute autre eſpèce d'affaire & de plainte qui n'a point de relation à ces mêmes fonctions, ne peut y être portée.

En général les plaintes portées à ce Tribunal ont pour objet la remiſe de pièces ou deniers retenus par les Huiſſiers. Quand la rétention paroît injuſte, le Magiſtrat condamne l'Officier & par corps à ſatisfaire à la plainte dans un temps limité; ſouvent même il ajoute à la condamnation par corps la peine de l'interdiction, & le nom de ceux contre leſquels cette peine a été prononcée, ſans qu'ils ayent ou ſatisfait à la plainte, ou fait infirmer; la condamnation s'affiche enſuite dans un tableau pour avertir le public que ces Officiers ne peuvent plus faire de fonctions.

On dit figurément & familièrement, *paſſer à la montre*, pour dire, être reçu, & admis parmi les

autres, quoiqu'on leur ſoit inférieur en dignité & mérite, *&c. Elle n'eſt pas bien jolie, mais avec de la parure elle peut paſſer à la montre.*

Il ſe dit auſſi des choſes. Ainſi on dit, qu'*une choſe peut paſſer à la montre*; pour dire, qu'encore qu'elle ne ſoit pas tout à fait de la qualité des autres, elle peut pourtant être reçue avec les autres.

On dit figurément, *faire montre de ſon eſprit, faire montre d'érudition*; pour dire, en faire étalage, en faire parade.

MONTRE, ſe dit auſſi d'une ſorte de petite horloge qui ſe porte ordinairement dans la poche. *Voyez* le mot HORLOGE, où il eſt parlé des diverſes eſpèces de montres.

On appelle *montre d'orgues*, les tuyaux d'orgues qui paroiſſent au-dehors. *La montre de cet orgue eſt d'étain d'Angleterre.*

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

MONTRÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MONTRER.

On dit d'une perſonne qui danſe bien, parcequ'elle a eu un bon maître de danſe, qu'*elle a été bien montrée.* Et de celle qui danſe mal, parcequ'elle a eu un mauvais maître, qu'*elle a été mal montrée.* On ſe ſert des mêmes phraſes en parlant de ceux qui ont eu de bons ou de mauvais maîtres en différens exercices.

MONTRÉAL; île & ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans le fleuve Saint-Laurent, vers le 305ᵉ degré, 35 minutes de longitude, & le 45ᵉ, 35 minutes de latitude. L'île a environ 10 lieues de longueur & 4 de largeur. Elle eſt très-fertile & l'air y eſt ſalubre. Elle appartient aux Anglois. La ville de Montréal fait un commerce conſidérable, ſurtout en peaux de caſtors, d'ours, &c.

MONTRÉAL, eſt auſſi le nom d'une ville de France, en Languedoc, à quatre lieues, oueſt, de Carcaſſonne. Il y a une Juſtice royale.

Il y a encore en France trois bourgs de ce nom; l'un eſt ſitué en Bourgogne, à trois lieues, nord-eſt, d'Avalon; le ſecond, dans le Bugey, à ſix lieues, eſt-nord-eſt, de Bourg, & le troiſième en Gaſcogne, à trois lieues, oueſt-nord-oueſt, de Condom.

MONTRÉAL, eſt auſſi le nom d'une ville d'Eſpagne, au Royaume d'Arragon, ſur le Xiloca, à dix lieues, nord-oueſt, de Teruel.

MONTREGNAULT; bourg de France dans le Maine, à une lieue, ſud-oueſt, de Mamers.

MONTRER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Oſtendere.* Faire voir, expoſer aux yeux. *Montrez-nous vos marchandiſes. Il nous montra un tableau de Raphaël.*

MONTRER, ſignifie auſſi indiquer. *Je lui montrai l'homme qu'il cherchoit. Il nous montra le chemin du château.*

MONTRER, ſignifie encore, laiſſer paroître. *Il montroit une phyſionomie tranquille, un viſage chagrin, un air content.*

SE MONTRER, ſignifie, paroître, ſe faire voir. *Il ne ſe montre plus dans le monde. C'eſt une femme qui aime à ſe montrer. Le ſoleil ne ſe montre guère pendant l'hiver.*

On dit d'une perſonne, qu'*elle n'oſeroit ſe montrer*; pour dire, que la crainte qu'elle a d'être maltraitée, ou la honte, ſoit de quelque affront qu'elle a reçu, ſoit de quelque mauvaiſe action qu'elle a faite, l'oblige à ſe tenir cachée. *Il eſt ici depuis quelques jours, mais l'aventure qui lui eſt arrivée eſt cauſe qu'il n'oſe ſe montrer.*

On dit figurément, *montrer le*

chemin aux autres ; pour dire, faire quelque choſe que les autres font enſuite, ou à deſſein que les autres le faſſent.

On dit figurément & populairement, *montrer à quelqu'un ſon béjaune ;* pour dire, lui faire voir qu'il n'eſt qu'un ignorant dans les choſes dont il eſt queſtion.

On dit auſſi figurément & populairement, *mettre ſon nez quelque part ;* pour dire, ſe faire voir en quelque endroit ; & cela ſe dit d'ordinaire lorſqu'on n'y va que pour peu de temps. *Il eſt ſorti après avoir montré ſon nez un inſtant.*

On le dit auſſi d'une perſonne qui va mal à propos en quelqu'endroit. *Elle n'avoit pas beſoin de venir montrer ſon nez ici.*

On dit encore figurément & populairement, *montrer les talons ;* pour dire, s'enfuir, ſe retirer de quelque lieu. Et *montrer les dents à quelqu'un ;* pour dire, lui faire voir qu'on ne le craint point, & qu'on eſt en état de ſe bien défendre.

On dit auſſi figurément & populairement, *montrer le cul ;* & cela ſe dit d'un homme qui s'étant engagé à quelque choſe n'en ſort pas à ſon honneur, ſoit par impuiſſance, ſoit par incapacité. *Il s'étoit engagé à fournir l'argent néceſſaire pour cette entrepriſe ; mais quand ce vint au fait & au prendre il montra le cul.*

On dit, qu'*un habit montre la corde ;* pour dire, qu'il eſt ſi uſé qu'on en voit les fils.

On dit figurément & proverbialement d'une fineſſe groſſière & facile à découvrir, *cela montre la corde.*

MONTRER, ſignifie auſſi donner des ſignes de quelque choſe. *Il montra beaucoup de valeur & d'intelligence dans cette attaque. Elle montre une grande inclination pour le mariage.*

On dit, *ſe montrer homme de cœur, de probité, ſe montrer généreux, compatiſſant, cruel,* &c. pour dire, faire connoître par les effets qu'on eſt tel. *Il s'eſt toujours montré compatiſſant envers les malheureux.*

On dit figurément, *montrer quelqu'un au doigt ;* pour dire, ſe moquer de lui, comme d'une perſonne décriée & ridicule. Et l'on dit, qu'*une perſonne ſe fait montrer au doigt ;* pour dire, qu'elle ſe fait moquer de tout le monde.

MONTRER, ſignifie auſſi, faire connoître par épreuve, prouver par raiſon. *Il eſt aiſé de montrer qu'il a tort. Il vint à bout de montrer qu'on l'avoit accuſé injuſtement.*

MONTRER, ſignifie encore enſeigner. *Il montre à lire aux enfans. Ce maître lui montra la muſique. Il gagne ſa vie en montrant à danſer.*

Il s'emploie auſſi abſolument. *Ce maître montre bien. Il va montrer en ville.*

On dit familièrement par menace, qu'*on montrera bien à vivre à quelqu'un ;* pour dire, qu'on trouvera les moyens de le punir de quelque faute qu'il a faite.

La première ſyllabe eſt moyenne, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

MONTRESOR ; bourg de France, en Touraine, ſur l'Indrois, à trois lieues, eſt-nord-eſt, de Loches. Il y a une Egliſe collégiale dont le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, d'un Chantre & de ſix Chanoines.

MONTREVAUX ; bourg de France en Anjou, avec titre de comté & de châtellenie, à huit lieues, ſud-oueſt, d'Angers.

MONTREVEL ; petite ville de Fran-

ce, en Breſſe, à trois lieues, nord-nord-oueſt, de Bourg.

MONTREUIL; ville forte de France, en Picardie, ſur la Canche, à ſept lieues, ſud-ſud eſt, de Boulogne. C'eſt le Siége d'un Bailliage; d'une Juſtice des Traites Foraines, *&c.* On y compte pluſieurs Paroiſſes, une Égliſe collégiale, deux Abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, des Capucins, des Carmes, *&c.*

MONTREUIL, eſt auſſi le nom de trois bourgs de France: l'un eſt ſitué en Normandie, à quatre lieues, ſud-ſud-oueſt, de Bernay; le ſecond dans le Maine, à ſix lieues, oueſt, du Mans, & le troiſième en Poitou, à une lieue, ſud, de Fontenay.

MONTREUIL-BELLAY; ville de France, en Anjou, ſur la rivière de Toue, à trois lieues, ſud-ſud-oueſt, de Saumur. C'eſt le Siége d'une Sénéchauſſée, d'une Élection, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, *&c.* Il y a auſſi une Egliſe collégiale, dont le Chapitre eſt compoſé de quatorze Chanoines & un Couvent d'Auguſtins.

La Baronne de Montreuil Bellay jouit d'un ſingulier droit: le Seigneur de Chouſée, vaſſal de ſon mari, eſt obligé, lorſqu'elle va à Montreuil pour la première fois, de la deſcendre de ſa haquenée du cheval, chariot ou voiture, & de lui porter *un plein ſac de mouſſe et lieux privés de ſa chambre.*

MONTREUIL-BELLEFROY; bourg de France, en Anjou, à une lieue & demie, nord-nord-oueſt, d'Angers.

MONTREUIL-BONNIN; petite ville de France en Poitou, ſur la rivière de Couneuil, à trois lieues, ſud-oueſt, de Poitiers.

MONTREUIL-EN-LASSAY; bourg de France, dans le Maine, à deux lieues, nord-nord-eſt, de Mayenne.

MONTREUIL-LE-CHÉTIF; bourg de France, dans le Maine, à ſept lieues, nord-nord-oueſt, du Mans.

MONTREUIL-LES-BOIS; bourg de l'Iſle de France, à une lieue & demie, eſt, de Paris.

MONTREUIL-SUR LOIR; bourg de France, en Anjou, ſur le Loir, à quatre lieues, nord-eſt, d'Angers.

MONTREUIL-SUR-MAYENNE; bourg de France, en Anjou, ſur la rivière de Mayenne, à cinq lieues, nord-nord-oueſt d'Angers.

MONTRICHARD; ville de France, en Touraine, ſur le Cher, à cinq lieues, ſud-eſt, d'Amboiſe. Il y a une Juſtice royale, deux paroiſſes, des Urſulines, *&c.*

MONTROLLET; bourg de France, dans la Marche, à trois lieues de Conflans.

MONTROL-SAVART; bourg de France, dans la Marche, à trois lieues, ſud-oueſt, de Bellac.

MONTROND; bourg de France, en Bourbonnois, près de la ville de Saint-Amand.

MONTROSS; ville d'Écoſſe, dans la Province d'Angus, près de l'embouchure de la rivière d'Esk, à quinze lieues, nord-eſt, d'Edimbourg. Il s'y fait un commerce conſidérable.

MONTROTTIER; bourg de France, dans le Lyonnois, à ſix lieues, oueſt-nord-oueſt, de Lyon.

MONTROZIER; petite ville de France, dans le Rouergue, à trois lieues, nord-eſt, de Rhodès.

MONTS; nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt ſitué dans le Bléſois, à deux lieues, ſud-eſt, de Blois, & l'autre en Poitou, à trois lieues, ſud-oueſt, de Richelieu.

MONT SAINTE-MARIE; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Cîteaux, en Franche-Comté, aux pieds du Mont Jura. Elle eſt en commende

& vaut au titulaire environ 9000 l. de rente.

MONT SAINT-JEAN ; bourg de France, dans le Maine, à trois lieues, oueſt-nord-oueſt, de Beaumont-le-Vicomte.

Il y a une autre bourg de ce nom en Bourgogne, à quatre lieues, nord-nord-oueſt, d'Arnay-le Duc.

MONT SAINT-MICHEL ; ville & château fort de France, en Normandie, à deux lieues, nord-eſt, de Pontorſon, ſur un promontoire au milieu d'une baie, entre les embouchures des petites rivières de Sée & de Selune dans l'Océan. Il y a une fameuſe Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, laquelle eſt en commende, & vaut à l'Abbé 30000 livres de rente. Cet Abbé eſt gouverneur né de la forteresſe, & en ſon abſence, c'eſt au Prieur à qui l'on porte les clefs tous les ſoirs.

MONT SAINT-QUENTIN ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, en Picardie, à une demi-lieue, nord, de Péronne. Elle eſt en commende & vaut au titulaire plus de 20000 livres de rente.

MONSALVY ; nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt en Languedoc, à une lieue, ſud-ſud-eſt, d'Alby, & l'autre en Auvergne, à cinq lieues, ſud, d'Aurillac.

MONTSAUJON ; petite ville de France, en Champagne, à cinq lieues, ſud, de Langres.

MONT-SERRAT ; île de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Antilles, découverte par les Eſpagnols. Elle a trois lieues de long & preſqu'autant de large ; le terroir y eſt fertile. On prend ſur les côtes des diables de mer, des lamentins, & des épées. Elle eſt habitée principalement par des Irlandois depuis 1688.

MONT-SERRAT, eſt auſſi le nom d'une haute montagne d'Eſpagne, dans la Catalogne, célèbre à cauſe d'un lieu de dévotion qui s'y trouve, & qui eſt un des plus fameux pélerinages, après la maiſon de Lorette & l'Egliſe de Saint-Jacques. L'Egliſe & le cloître ſont bâtis ſous un rocher penchant ; on dit tous les jours la meſſe dans cet endroit, pour prier la Sainte Vierge de ne pas permettre que ce rocher tombe ſur ſon Egliſe ni ſur le cloître. Ce malheur eſt cependant arrivé une fois ; il ſe détacha un gros quartier de ce rocher au milieu du ſeizième ſiècle qui renverſa l'infirmerie & y tua pluſieurs malades. Le Mont-Serrat eſt à ſept lieues de Barcelone ; il peut avoir quatre lieues de tour, & eſt formé de rochers eſcarpés, pointus & élevés en manière de ſcie, d'où lui vient apparemment ſon nom, du mot latin *ſerra*, une ſcie.

MONT-VALÉRIEN ; petite montagne, à deux lieues, oueſt-nord-oueſt, de Paris, entre Surenne & Ruel. C'eſt un lieu de dévotion habité par des hermites & par une communauté de Prêtres ſéculiers. La vue des terraſſes qui occupent le ſommet du terre eſt admirable pour ſon étendue & les beaux payſages des environs. Tout le côteau eſt couvert de vignes & contient une plâtrière aſſez abondante.

MONTUEUX, EUSE ; adjectif. *Montibus frequens.* Il ſe dit d'une contrée, d'un pays extrêment inégal, & mêlé d'eſpace en eſpace de plaines & de collines, *&c. Les Cévennes ſont un pays montueux.*

MONTVILLE ; bourg de France en Normandie, à trois lieues, nord-nord-oueſt, de Rouen.

MONTURE ; ſubſtantif féminin. Bête ſur laquelle on monte pour aller d'un lieu à un autre. *Cette mule eſt*

eſt une mauvaiſe monture. L'âne eſt une monture fort douce. Le cheval eſt la meilleure des montures.

On appelle *monture d'un fuſil, d'un piſtolet*, le bois ſur quoi le canon & la platine ſont montés. Et *monture d'éventail*, les bâtons ou verges de bois d'Inde, d'ivoire, de baleine, de roſeau, ſur leſquels la feuille eſt montée.

On dit à peu près dans le même ſens, *la monture d'une tabatière, d'un étui*, &c. pour dire, l'aſſemblage des deux pièces d'une tabatière ou d'un étui, jointes l'une avec l'autre.

MONTURE, ſignifie auſſi le travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. *La monture de ce bijou a coûté cinquante francs.*

On appelle *monture de bride*, ce qui porte & ſoutient l'embouchure,

La première ſyllabe eſt moyenne, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MONUMENT; ſubſtantif maſculin. *Monumentum.* Marque publique pour tranſmettre à la poſtérité la mémoire de quelque perſonne illuſtre, ou de quelqu'action célèbre, de quelqu'évènement mémorable. *On éleva ce monument à la gloire du vainqueur. Il reſte encore beaucoup de monumens des Romains. Il y a à Londres un monument en mémoire du terrible incendie qui ravagea cette ville en 1666.*

On dit, en parlant des ouvrages célèbres des grands auteurs, que *ce ſont des monumens plus durables que le marbre.*

MONUMENT, ſe prend auſſi pour tombeau; mais alors il n'a guère d'uſage dans le diſcours ordinaire. *Au bord du monument.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième moyenne au ſingulier; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

MONZA; ville d'Italie, dans le Milanez, ſur le Lambro, à trois lieues, nord-eſt, de Milan.

MOON; bourg de France en Normandie, à deux lieues, nord, de Saint-Lo.

MOOR; (Antoine) nom d'un Peintre né à Utrecht en 1541 & mort à Anvers en 1597. On l'appelle auſſi le *Chevalier de Moor*, parceque ſon mérite le fit décorer de ce titre par un Prince ſouverain. Il étudia les principes de ſon art ſous Jean Schoovel. Le ſéjour qu'il fit en Italie & ſingulièrement à Veniſe, forma ſon goût, & lui donna une manière qui fit rechercher ſes ouvrages; il fut déſiré dans les Cours d'Eſpagne, de Portugal & d'Angleterre. Ses tableaux ſont rares & fort chers: il a excellé à peindre le portrait; il a auſſi très-bien traité quelques ſujets d'hiſtoire. Ce Peintre a rendu la nature avec beaucoup de force & de vérité; ſon pinceau eſt gras & moelleux, & ſa touche ferme & vigoureuſe. On voit pluſieurs portraits de ſa main dans la collection du Palais royal. On rapporte qu'un Marchand gagna beaucoup à la foire de Saint-Germain, en faiſant voir un de ſes tableaux qui repréſentoit Notre-Seigneur reſſuſcité entre Saint Pierre & Saint Paul.

MOPSUESTE; nom d'une ancienne ville épiſcopale de Cilicie, qui étoit ſituée ſur le fleuve Pyrame au-deſſus d'Anazarbe.

MOQUA; ſubſtantif féminin & terme de relation. Cérémonie fanatique en uſage parmi les Mahométans Indiens. Lorſqu'ils ſont revenus du Pélerinage de la Mecque, un d'entre eux fait une courſe ſur ceux qui ne ſuivent pas la loi de Mahomet; il prend pour cela en main ſon poi-

gnard, dont la moitié de la lame eſt empoiſonnée, & courant dans les rues, il tue tous ceux qu'il rencontre qui ne ſont pas Mahométans, juſqu'à ce que quelqu'un lui donne la mort à lui-même. Ces furieux croyent plaire à Dieu & à leur Prophète en leur immolant de pareilles victimes; la multitude après leur mort les révère comme ſaints, & leur fait de magnifiques funérailles.

MOQUE, ſubſtantif féminin, & terme de Marine. Eſpèce de mouffle percée en rond par le milieu, & qui n'a point de poulie.

MOQUE DE CIVADIÈRE, ſe dit de la moque par laquelle paſſe l'écoute de civadière.

MOQUES DE TRELINGAGE, ſe dit d'une eſpèce de caps de mouton fort longs & preſques carrés, joints enſemble par une ride qui leur ſert de liûre, enſorte qu'ils ne ſont qu'une même manœuvre.

MOQUÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* MOQUER.

MOQUER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Irridere.* Se railler de quelqu'un ou de quelque choſe, en plaiſanter. *Tout le parterre ſe moqua de cet acteur. On s'eſt moqué d'elle.*

SE MOQUER, ſignifie auſſi, mépriſer, braver, témoigner par ſes actions, par ſes paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un, de quelque choſe, qu'on ne s'en ſoucie point. *Il ſe moque de ſes officiers. Il ne faut pas ſe moquer de ceux qui ont l'autorité en main. Cette femme s'eſt moquée de lui. On ſe moque de ſes prétentions.*

SE MOQUER, ſignifie encore dans le diſcours familier ne dire pas ſérieuſement, ne faire pas ſérieuſement. *Quand on lui fit ce compliment, il auroit dû voir qu'on ſe moquoit de lui. Vous vous moquez de vouloir que je paſſe avant vous.*

On le dit auſſi en parlant d'une choſe qui paroît hors de propos. *C'eſt ſe moquer que de partir par la pluie qu'il fait. C'eſt ſe moquer des gens que de former de pareilles prétentions.*

On dit proverbialement & populairement, *c'eſt ſe moquer de la barbouillée;* pour dire, que les propoſitions qu'on fait ſont ridicules.

On dit auſſi proverbialement & populairement, *ſe moquer de la barbouillée;* pour dire, ne rien craindre. *On le menaçoit de le faire arrêter, mais il ſe moque de la barbouillée, il a de bonnes protections.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*il ne faut pas ſe moquer des chiens qu'on ne ſoit hors du village;* pour dire, qu'il ne faut pas offenſer une perſonne tant qu'on eſt en lieu où elle peut nous nuire.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *la pelle ſe moque du fourgon;* lorſqu'une perſonne ſe moque de quelqu'un qui auroit autant de ſujet de ſe moquer d'elle.

Il s'emploie quelquefois avec le verbe faire. *Si vous vous montrez avec cette robe, vous vous ferez moquer de vous.*

Il s'emploie auſſi quelquefois aux temps compoſés, ſans le pronom perſonnel, avec l'auxiliaire *être. Il fut moqué de toute l'aſſemblée.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MOQUERIE; ſubſtantif féminin. *Irriſio.* Paroles ou actions par leſquelles on ſe moque. *La moquerie marque du mépris. La conduite de ſa femme l'expoſe aux moqueries du Public.*

MOQUERIE, ſignifie plus ordinairement, choſe abſurde, ridicule, im-

pertinente, *C'eſt une moquerie que d'avancer un tel paradoxe. C'eſt une moquerie que de faire du feu dans les chambres par le temps qu'il fait.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième longue.

MOQUETTE ; ſubſtantif féminin. Eſpèce d'étoffe de laine dont le tiſſu eſt ſemblable à celui du velours. *Des chaiſes de moquette verte. Une ottomane garnie de moquette.*

MOQUEUR, EUSE ; adjectif. *Irriſor.* Celui ou celle qui raille. *Elle eſt un peu moqueuſe. Il a l'air moqueur.*

MOQUEUR, ſe dit auſſi ſubſtantivement de quelqu'un qui ne parle pas ſérieuſement. *Il ne faut pas l'écouter, c'eſt un moqueur, une moqueuſe.* Il eſt du diſcours familier.

MOQUEUR, eſt auſſi le nom d'un oiſeau qui eſt à peu près de la groſſeur du mauvis : il a environ huit pouces ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces neuf lignes juſqu'au bout des ongles. Le deſſus de la tête, la partie ſupérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes qui couvrent l'origine du deſſus de la queue, ſont d'un gris brun. Il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale de la même couleur, une autre blanchâtre qui ſe trouve au-deſſous de l'œil. Les joues, la gorge, la partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles ſont blanches, le bord de l'aîle à l'endroit du pli eſt de la même couleur. Les petites plumes des aîles ont une couleur brune mêlée de taches blanches longitudinales. Les plumes intérieures des aîles ſont d'un brun obſcur & terminées de blanc. Les extérieures ont la même couleur brune, mais le blanc s'étend plus bas, & l'extrémité de chacune de ces plumes eſt marquée d'une tache noire. Les plumes du ſecond & du troiſième rang de l'aîle ſont blanches & ont l'extrémité brune ; les autres au contraire ſont blanches à l'extrémité & brunes ſur tout le reſte de leur étendue. La queue a trois pouces dix lignes de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes, les huit du milieu ſont d'un brun obſcur, les autres ont les barbes extérieures de la même couleur & les barbes intérieures blanches, la plume extérieure eſt entièrement blanche. Les deux plumes du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur. Il y a au-deſſus des coins de la bouche de longs poils roides dirigés en avant. Le bec eſt d'un brun noirâtre ; les pieds & les ongles ſont noirs. Cet oiſeau chante très-bien & contrefait la voix des animaux : on le trouve à la Jamaïque, à la nouvelle Eſpagne.

MOQUISIE ; ſubſtantif féminin & terme de Relation. Les habitans de Lovango, de Cacongo & autres peuples de la baſſe Éthiopie, invoquent des démons domeſtiques & champêtres, auxquels ils attribuent tous les effets de la nature. Ils appellent moquiſie tout être en qui réſide une vertu ſecrette pour faire du bien ou du mal & pour découvrir les choſes paſſées & les futures : leurs Prêtres portent le nom de *Ganga Moquiſie*, & on les diſtingue par un ſurnom pris du lieu, de l'autel, du temple & de l'idole qu'ils ſervent.

La moquiſie de Thirico eſt la plus révérée ; celle de Kikokoo pré-

ſide à la mer, prévient les tempêtes, & fait arriver les navires à bon port: c'eſt une ſtatue de bois repréſentant un homme aſſis. La moquiſie de Malemba eſt la déeſſe de la ſanté: ce n'eſt pourtant qu'une natte d'un pied & demi en carré, au haut de laquelle on attache une courroïe pour y pendre des bouteilles, des plumes, des écailles, de petites cloches, des os, le tout peint en rouge. La moquiſie Mymie eſt une cabane de verdure qui eſt ſur le chemin, ombragée d'arbres. La moquiſie Coſſi eſt un petit ſac rempli de coquilles pour la divination. Pour la moquiſie de Kimaye, ce ſont des pièces de pots caſſés, des formes de chapeaux & de vieux bonnets. La moquiſie Injami, qui eſt à ſix lieues de Lovango, eſt une grande image dreſſée ſur un pavillon. La moquiſie de Moanzi, eſt un pot mis en terre dans un creux entre des arbres ſacrés: ſes Miniſtres portent des bracelets de cuivre rouge: voilà les idoles de tout le pays de Lovango, & c'en eſt aſſez pour juſtifier que c'eſt un des peuples les plus ſtupides de l'univers.

MORA; ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, à ſix lieues de Tolède.

Il y a une autre petite ville de même nom dans la Catalogne, ſur le chemin de Valence à Barcelone.

MORABITE; ſubſtantif maſculin, & terme de Relation. Les Muſulmans donnent ce nom à ceux d'entr'eux qui ſuivent la ſecte de Mohaidin, petit fils d'Aly, gendre de Mahomet. Les plus zélés de cette ſecte embraſſent la vie ſolitaire, & s'adonnent dans les déſerts à l'étude de la philoſophie morale. Ils ſont oppoſés en pluſieurs points aux ſectateurs d'Omar, & mènent une vie d'ailleurs aſſez licencieuſe, perſuadés que les jeûnes & les autres épreuves qu'ils ont pratiqués leur en donnent le droit. Ils ſe trouvent aux fêtes & aux nôces des grands où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly & de ſes fils; ils y prennent part aux feſtins & aux danſes juſqu'à tomber dans des excès que leurs diſciples ne manquent pas de faire paſſer pour des extaſes: leur règle n'eſt fondée que ſur des traditions.

On donne auſſi en Afrique le nom de Morabites aux Mahométans qui font profeſſion de ſcience & de ſainteté. Ils vivent à peu près comme les philoſophes payens ou comme nos hermites: le peuple les révère extrêmement & en a quelquefois tiré de leur ſolitude pour les mettre ſur le trône.

MORAILLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Verrerie, qui ſignifie allonger le verre avec les morailles.

MORAILLES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Verrerie. Eſpèce de tenailles de fer dont les Verriers ſe ſervent pour tirer & allonger le cylindre de verre avant de l'ouvrir.

MORAILLES, ſe dit auſſi en termes de Maréchallerie, d'une ſorte de tenailles à deux ou trois branches qui s'ouvrent au moyen d'une charnière placée à l'une de leurs extrémités, tandis que l'autre eſt garnie à une des branches d'un anneau qui s'arrête à des crans ou entaillures pratiquées dans la branche qui avoiſine celle qui porte l'anneau. Cet inſtrument eſt d'une grande utilité aux Maréchaux, lorſqu'il s'agit de captiver un cheval impatient, vicieux, & de le rendre plus doux & plus tranquille. *Commencez à vous rendre maître du cheval, mettez les morail-*

les, c'eſt-à-dire, ſerrez entre les branches des morailles le bout du nez & la lèvre antérieure du cheval. *Tenir un cheval par les morailles.*

MORAILLON, ſubſtantif maſculin, & terme de Serrurerie. Morceau de fer plat dont la longueur, la largeur & l'épaiſſeur varient, ſelon les places auxquelles on le deſtine ; il ſert à fermer les coffres-forts, les portes, *&c.* avec les cadenats. A une des extrémités eſt un œil dans lequel paſſe un laſſeret pour l'attacher ; à l'autre bout il y a un trou oblong pour recevoir la tête du crampon, dans laquelle on place l'anſe du cadenat.

MORAINE ; ſubſtantif féminin, & terme de Mégiſſerie. C'eſt la laine que les Mégiſſiers, que les Chamoiſeurs font tomber avec la chaux de deſſus les peaux de brebis ou de moutons morts de maladie. Ces ſortes de laines ſont du nombre de celles dont l'uſage eſt défendu dans la fabrique des bas au métier, ſelon l'article 11 du réglement du 30 Mars 1700.

MORAINES ; ſubſtantif féminin pluriel. Quelques-uns appellent ainſi des vers qu'on apperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

MORAL, ALE ; adjectif. *Moralis.* Qui regarde les mœurs. *Une réflexion morale. Un diſcours moral. Des préceptes moraux.*

On appelle *vertus morales*, celles qui ont pour principe les ſeules lumières de la raiſon. *La juſtice, la ſobriété ſont des vertus morales.*

On dit, *cela eſt fort moral ;* pour dire, cela renferme une morale fort ſaine.

On dit d'un Prédicateur, qu'*il eſt fort moral ;* pour dire, qu'il traite bien ce qui regarde les mœurs, & que c'eſt à quoi il s'attache davantage.

On dit, *aſſurance morale, certitude morale ;* pour dire, aſſurance vraiſemblable, ſûreté apparente, certitude telle qu'on peut l'avoir dans les choſes ordinaires de la vie. Et dans cette acception, aſſurance, certitude, ſûreté morale, s'oppoſent ordinairement à aſſurance, certitude, ſûreté phyſique.

MORALE ; ſubſtantif féminin. *Scientia morum.* Science des mœurs, la connoiſſance des devoirs dont les hommes ſont tenus les uns envers les autres

Peu de ſciences ont un objet plus vaſte que celle-ci, & des principes plus ſuſceptibles de preuves convaincantes. Tous ces principes aboutiſſent à un point commun ſur lequel il eſt difficile de ſe faire illuſion à ſoi-même ; ils tendent à nous procurer le plus ſûr moyen d'être heureux, en nous montrant la liaiſon intime de notre véritable intérêt avec l'accompliſſement de nos devoirs.

La morale eſt une ſuite néceſſaire de l'établiſſement des ſociétés, puiſqu'elle a pour objet ce que nous devons aux autres hommes. Or, l'établiſſement des ſociétés eſt dans les Décrets du Créateur, qui a rendu les hommes néceſſaires les uns aux autres ; ainſi les principes moraux rentrent dans les Décrets éternels.

Un Philoſophe illuſtre d'après qui nous parlons ici, aſſigne à la morale quatre points principaux ; ce que les hommes ſe doivent comme membres de la ſociété générale ; ce que les ſociétés particulières doivent à leurs membres ; ce qu'elles ſe doivent les unes aux autres ; enfin ce

que les membres de chaque ſociété particulière ſe doivent mutuellement, & à l'état dont ils ſont membres. Les premiers devoirs renferment la loi naturelle ou générale, qui n'eſt bornée, ni par les temps, ni par les lieux, & qu'on peut nommer *la morale de l'homme ;* les devoirs de la ſeconde eſpèce peuvent être appelés *la morale des Légiſlateurs ;* ceux de la troiſième *la morale des états ;* enfin les devoirs du quatrième genre, *la morale du Citoyen.* Ainſi on trouve dans cette diviſion le droit naturel ou commun ; le droit politique, qu'il ne faut pas confondre avec la politique à laquelle il eſt ſouvent contraire ; le droit des gens & le droit poſitif. A ces quatre branches de la morale on peut en ajouter une cinquième, *la morale du Philoſophe :* elle n'a pour objet que nous-mêmes, & la manière dont nous devons penſer pour rendre notre condition la meilleure ou la moins triſte qu'il eſt poſſible.

Nous parcourrons ſucceſſivement ces différentes branches.

Morale de l'homme. Les lois générales & naturelles ſont de deux eſpèces, écrites ou non écrites. Les lois naturelles ſont celles dont l'obſervation eſt tellement néceſſaire au maintien de la ſociété, qu'on a établi des peines contre ceux qui les violeroient. On appelle *crime* toute action qui tend à violer les lois naturelles écrites. De cette ſeule notion ſe déduiſent les principes par leſquels on peut juger de la nature & du degré d'énormité de chaque crime.

Les lois naturelles non écrites, ſont celles à l'infraction deſquelles on n'a point attaché de peines, parceque cette infraction ne porte pas un trouble auſſi marqué dans la ſociété que l'infraction des lois naturelles écrites. Mais ſi l'obſervation de celles-ci eſt néceſſaire pour rendre la ſociété durable, l'obſervation de celles-là ne l'eſt pas moins pour rendre la ſociété douce & floriſſante, leur tranſgreſſion eſt même un poiſon lent qui doit inſenſiblement la miner & la diſſoudre. Pourquoi néanmoins les Légiſlateurs ſemblent-ils avoir remis à la volonté des peuples l'obſervation de ces lois ? Pourquoi n'eſt-il point d'action contre l'avarice, la dureté envers les malheureux, l'ingratitude & la perfidie ? Celui qui laiſſe périr de misère un citoyen qu'il peut ſecourir, n'eſt-il pas à peu près auſſi coupable envers la ſociété, que s'il faiſoit périr ce malheureux par une mort lente ? Pourquoi donc les lois l'ont-elles épargné ? C'eſt que le bien de cet avare étant ſuppoſé acquis par des moyens que les lois ne réprouvent pas, elles ne peuvent le lui arracher pour le donner à d'autres ; & que ſi la loi qui nous oblige de ſoulager nos ſemblables, eſt une des premières dans l'état de nature, elle eſt ſubordonnée dans l'ordre de la ſociété à la loi qui veut que chacun jouiſſe tranquillement & en liberté de ce qu'il poſsède. De même pourquoi la perfidie & l'ingratitude n'ont-elles point des peines afflictives ? C'eſt par une raiſon à peu près ſemblable à celle pour laquelle le larcin n'étoit point puni à Sparte, pour nous apprendre à être ſur nos gardes avec les hommes, & à ne pas placer trop légèrement notre confiance & nos bienfaits : c'eſt auſſi pour ne pas trop accorder à la tyrannie des bienfaiteurs, & pour exciter les hommes aux belles actions par le ſeul plaiſir de les faire. Ainſi la morale établit

la réalité & la juſtice des lois non écrites par les raiſons mêmes qui ont forcé les Légiſlateurs à être indulgens ſur la tranſgreſſion de ces lois. D'ailleurs les Légiſlateurs ont pu croire que les hommes ſe feroient juſtice eux-mêmes ſur cette tranſgreſſion, en puniſſant les coupables, ſoit par la honte, ſoit par le mépris, ſoit par le refus de leur ſecours; mais il faut avouer que ſi les Légiſlateurs ont penſé de la ſorte, ils ont eu trop bonne opinion du cœur humain.

L'obſervation des lois naturelles écrites, eſt ce qu'on nomme *probité*; la pratique des lois naturelles non écrites, eſt ce qu'on appelle *vertu*. Cette pratique eſt proprement l'objet de la morale: car la ſévérité des lois qui produit la crainte, eſt la morale la plus efficace qu'on puiſſe oppoſer aux crimes; & la vraie morale, celle qui enſeigne la vertu, eſt le ſupplément des lois.

La vertu ſera d'autant plus pure que l'on ſera plus rempli de l'amour univerſel de l'humanité. Or, notre ame n'a qu'une certaine étendue d'affections; ainſi les paſſions qui rempliſſent l'ame de quelque objet particulier nuiſent à la vertu; parceque le degré de ſentiment qu'elles emportent & qu'elles conſomment, eſt autant de retranché ſur celui que l'on doit à tous les membres de la ſociété pris enſemble. L'amour, par exemple, peut produire quelquefois le même effet que le défaut d'humanité, par la violence avec laquelle il nous concentre dans un objet, & nous détache de tous les autres; il n'éteint pas l'amitié dans les ames vertueuſes, mais ſouvent il l'aſſoupit; s'il adoucit quelquefois les ames féroces, il dégrade encore plus ſûrement les ames foibles. L'amour eſt pourtant de toutes les paſſions la plus naturelle, la plus excuſable & la plus commune.

Les paſſions peuvent donc être contraires à la vertu par leur ſeul excès, quand elles auroient d'ailleurs un objet louable; mais elles le peuvent être encore par la nature même de leur objet, & pour lors elles ſont appelées *vices*; le vice n'étant autre choſe qu'un ſentiment habituel qui nous porte à l'infraction des lois naturelles de la ſociété écrites ou non écrites. C'eſt pourquoi les paſſions par leur excès, & les vices par leur nature, ſont un des plus grands objets dont la morale puiſſe s'occuper. Elle travaille à modérer les unes & à déraciner les autres. Nous diſons à modérer les unes: car quoique les ſentimens trop iſolés & trop concentrés nuiſent à l'exercice des vertus ſociales, la morale ne prétend pas réduire les affections de l'ame à ces ſeules vertus. Elle nous apprend ſeulement que ces ſentimens doivent être ſubordonnés à l'amour de l'humanité. *Je préfère*, diſoit un Philoſophe, *ma famille à moi, ma patrie à ma famille, & le genre humain à ma patrie.* Telle eſt la deviſe de l'homme vertueux.

Si l'on appelle *bien-être* tout ce qui eſt au-delà du beſoin abſolu, il s'enſuit que ſacrifier ſon bien-être aux beſoins d'autrui, eſt le grand principe de toutes les vertus ſociales & le remède à toutes les paſſions. Mais ce ſacrifice eſt-il dans la nature, & en quoi doit-il conſiſter? Sans doute aucune loi naturelle ni poſitive ne peut nous obliger à aimer les autres plus que nous; cet héroïſme, ſi l'on peut appeler ainſi un ſentiment abſurde, ne ſauroit être dans le cœur humain; mais

l'amour éclairé de notre propre bonheur, nous montre comme des biens préférables à tous les autres, la paix avec nous-mêmes, & l'attachement de nos ſemblables; & le moyen le plus ſûr de nous procurer cette paix & cet attachement, eſt de diſputer aux autres le moins qu'il eſt poſſible, la jouiſſance de ces biens de convention, ſi chers à l'avidité des hommes. Ainſi l'amour éclairé de nous-mêmes eſt le principe de tout ſacrifice moral.

La diſpoſition qui nous porte à ce ſacrifice, s'appelle *déſintéreſſement*. On peut donc regarder le déſintéreſſement comme la première des vertus morales. C'eſt en effet celle qui contribue le plus à conſerver & à fortifier en nous toutes les autres. C'eſt auſſi celle que les malhonnêtes gens connoiſſent le moins, celle enfin qu'ils craignent ou qu'ils haïſſent le plus dans ceux à qui ils ſont forcés de l'accorder.

Pour fixer quelles ſont les lois & les bornes du ſacrifice que nous devons aux autres, il faut diſtinguer deux ſortes de néceſſaire, l'abſolu & le relatif. L'abſolu eſt réglé par les beſoins indiſpenſables de la vie; le relatif par l'état & les circonſtances. Le néceſſaire relatif n'eſt donc pas égal pour tous les hommes; l'abſolu même ne l'eſt pas; la vieilleſſe a plus beſoin que l'enfance, le mariage que le célibat, la foibleſſe que la force, la maladie que la ſanté.

La morale doit s'appliquer à fixer les bornes du néceſſaire abſolu, & du néceſſaire relatif.

Les bornes du néceſſaire abſolu ſont fort étroites; un peu de juſtice & de bonne foi avec ſoi-même ſuffira pour les connoître. A l'égard du néceſſaire relatif, la règle la plus ſûre pour en juger eſt l'opinion publique; elle apprécie toujours équitablement les différens beſoins de chaque état. Un citoyen auroit donc tort de régler en général ſon néceſſaire relatif ſur l'exemple de ſes égaux; parceque dans un mauvais gouvernement, un état peu eſtimable en lui-même, peut être le chemin de l'opulence, & par conſéquent n'autoriſe pas à uſer avec faſte des richeſſes qu'il a procurées. Mais au défaut du gouvernement, la nation fait juſtice, & prononce ſur ce qui eſt permis à chacun; il ne s'agit que de ſavoir l'entendre.

Au reſte, une loi antérieure à toute conſidération ſur le néceſſaire relatif, c'eſt que dans les états où pluſieurs citoyens manquent du néceſſaire abſolu (& ces états ſont par malheur le plus grand nombre) tous ceux qui ont plus que ce néceſſaire doivent à l'état au moins une partie de ce qu'ils poſsèdent au-delà. Or, quelle eſt cette partie qu'ils doivent, & qu'*ils ne peuvent* retenir ſans être coupables envers la ſociété dont ils ſont membres? La réponſe à cette première queſtion renfermera l'obligation étroite que la morale nous impoſe. Mais quand on a ſatisfait à cette obligation, & qu'on voit encore une partie de ſes ſemblables manquer du néceſſaire par l'injuſtice & la barbarie du plus grand nombre des citoyens, n'eſt-il pas du devoir de l'homme vertueux de pouſſer le ſacrifice plus loin, de ſe priver même tout à fait de ſon néceſſaire relatif; & l'étendue plus ou moins grande de ce ſacrifice n'eſt-elle pas la véritable meſure de la vertu?

La morale conſidérée ſous ce point de vue devient une eſpèce de tarif, mais un tarif qui doit effrayer

frayer toute ame honnête : il fera voir à l'homme de bien que s'il lui eſt permis de déſirer les richeſſes dans la vue d'en faire uſage pour diminuer le nombre des malheureux, la crainte des injuſtices auxquelles l'opulence l'expoſe, doit le conſoler quand il eſt réduit au pur néceſſaire.

Le luxe eſt au néceſſaire relatif ce que celui-ci eſt au néceſſaire abſolu ; les lois morales ſur le luxe doivent donc être encore plus rigoureuſes que les lois ſur le néceſſaire relatif. On peut les réduire à ce principe ſévère, mais vrai, que le luxe eſt un crime contre l'humanité, toutes les fois qu'un ſeul membre de la ſociété ſouffre & qu'on ne l'ignore pas. Qu'on juge de-là combien peu il y a de nations & de gouvernemens où le luxe ſoit permis, & qu'on tremble de s'y laiſſer entraîner, ſi on a quelque reſte d'humanité & de juſtice.

Outre l'exiſtence phyſique des citoyens, que les lois naturelles écrites ou non écrites, ont principalement pour but de conſerver ou d'améliorer, il en eſt encore une autre qu'on peut appeler *exiſtence morale*, & qui ne doit pas leur être moins chère : elle eſt fondée ſur l'eſtime & la confiance de leurs ſemblables, ſentiment précieux ſans lequel aucune ſociété ne peut ſubſiſter.

Les citoyens ont trois eſpèces d'exiſtence morale. La première qui conſiſte dans la réputation de *probité*, ne ſauroit être trop ménagée dans ceux qui la méritent, & trop ouvertement attaquée dans ceux qui en ſont indignes. La ſeconde qui conſiſte dans la réputation de *vertu*, eſt moins rigoureuſement néceſſaire, & par conſéquent, lorſqu'elle eſt uſurpée, elle peut-être attaquée avec plus de liberté ; mais elle ne le ſauroit être avec trop de circonſpection & de juſtice. Enfin, la troiſième eſt la réputation de *talent* & de *mérite*, qui moins néceſſaire encore, peut auſſi ſouffrir des attaques plus vives quand elle n'eſt pas méritée. Ces attaques ſont l'objet de la critique ; ainſi la critique eſt non-ſeulement permiſe, elle eſt encore utile & néceſſaire pourvu qu'on ne la confonde pas avec la ſatyre, dont le but eſt plutôt de nuire que d'éclairer. Mais c'eſt peut-être une des queſtions les plus délicates de la morale, que de marquer avec équité la différence préciſe de la ſatyre & de la critique ; d'un côté la vanité offenſée voit la ſatyre où elle n'eſt pas, de l'autre la malignité voudroit trop en reculer les bornes.

Morale des Légiſlateurs. La morale des Légiſlateurs a deux branches ; ce que tout gouvernement de quelqu'eſpèce qu'il ſoit doit à chacun de ſes membres, & ce que chaque eſpèce particulière de gouvernement doit à ceux qui lui ſont ſoumis.

Conſervation & tranquillité ; voilà ce que tout gouvernement doit à ſes membres, & ce qu'il doit également à tous. Or, c'eſt par les lois que tout gouvernement ſatisfait à ces deux points. Le premier principe de la morale des Légiſlateurs eſt donc, qu'il n'y a de bon gouvernement que celui dans lequel les citoyens ſont également protégés & également liés par les lois. Ils ont alors un même intérêt à ſe défendre & à ſe reſpecter les uns les autres ; & en ce ſens ils ſont égaux, non de cette égalité métaphyſique qui confond les fortunes,

les honneurs & les conditions, mais d'une égalité qu'on peut appeler *morale*, & qui eſt plus importante à leur bonheur. L'égalité métaphyſique eſt une chimère qui ne ſauroit être le but des lois, & qui ſeroit plus nuiſible qu'avantageuſe. Établiſſez cette égalité, vous verrez bientôt les membres de l'état s'iſoler, l'anarchie naître & la ſociété ſe diſſoudre. Établiſſez au contraire l'inégalité morale, vous verrez une partie des membres opprimer l'autre, le deſpotiſme prendre le deſſus & la ſociété s'anéantir.

Il en eſt des lois comme des ſciences; ce n'eſt pas par le nombre des principes particuliers, c'eſt par la fécondité & l'application des principes généraux qu'on leur donne de l'étendue & de la force.

Outre les lois générales qui ont rapport aux hommes conſidérés comme membres d'une ſociété quelconque, chaque ſociété particulière a une forme qui lui eſt propre; & ſa forme eſt principalement déterminée par deux choſes; par la nature des lois particulières de chaque ſociété, & par la nature de la puiſſance chargée de les faire obſerver. Cette puiſſance réſide, ou dans une partie des citoyens, ou dans un ſeul; ce qui conſtitue les trois eſpèces de gouvernemens, Démocratique, Ariſtocratique & Monarchique.

Lorſque l'état en corps n'eſt pas dépoſitaire des lois, le corps particulier où eſt le citoyen qui en chargé, n'en eſt abſolument que le dépoſitaire & non le maître; rien ne l'autoriſe à changer à ſon gré les lois. C'eſt en vertu d'une convention entre les membres que la ſociété s'eſt formée; & tout engagement a des liens réciproques. Telle eſt la morale de tous les Rois juſtes. Il répugne en effet à la nature de l'eſprit & du cœur humain, qu'une multitude d'hommes ait dit ſans condition à un ſeul ou à quelques-uns: *commandez-nous*, & *nous vous obéirons*.

Sans diſcuter les avantages réciproques du gouvernement Républicain & du Monarchique, la morale établit ſeulement, que la meilleure République eſt celle qui par la ſtabilité des lois, & l'uniformité du gouvernement, reſſemble le mieux à une bonne Monarchie, & que la meilleure Monarchie eſt celle où le pouvoir n'eſt pas plus arbitraire que dans la République.

Les devoirs mutuels du gouvernement & des membres, ſont le fondement de la véritable liberté du citoyen qu'on peut définir la dépendance des devoirs & non des hommes. Plus le principe du gouvernement s'éloigne de cet eſprit de liberté, plus l'état eſt voiſin de ſa ruine. Le deſpotiſme porte en lui-même ſa cauſe de deſtruction, parce qu'une troupe d'eſclaves ſe laſſe bientôt de l'être, ou ſe laiſſe facilement ſubjuguer par les états voiſins. Le Tyrannicide eſt né du pouvoir arbitraire.

Morale des états. Chaque état outre ſes lois particulières, a auſſi des lois à obſerver par rapport aux autres. Ces lois ne diffèrent point de celles que les membres d'une même ſociété doivent obſerver mutuellement. La modération, l'équité, la bonne foi, les égards réciproques, en doivent être les grands principes. C'eſt-là toute la baſe du droit des gens, & du droit de la guerre & de la paix. Cette morale, il eſt vrai, n'eſt pas fort

utile, eu égard au peu de moyens qu'elle a pour ſe faire pratiquer. La morale de l'homme eſt aſſurée par les lois de chaque état qui veillent à ce qu'elle ſoit obſervée, & qui pour cela ont la force en main; la morale des Légiſlateurs eſt appuyée ſur la dépendance réciproque du gouvernement & des ſujets; mais les états ſont les uns, par rapport aux autres à peu près comme les hommes dans l'état de pure nature; il n'y a point pour eux d'autorité coactive, la force ſeule peut régler leurs différens. Un citoyen eſt obligé d'obſerver les lois, même quand on ne les obſerve pas à ſon égard, parceque ces lois ſe ſont chargées de ſa défenſe; il ne ſauroit en être de même d'un état par rapport à un autre. Ainſi on punit les malfaiteurs, & on ſe ſoumet aux conquérans.

Morale du citoyen. La morale du citoyen ſe réduit à être fidelle obſervateur des lois civiles de ſa patrie, & à ſe rendre le plus utile à ſes concitoyens qu'il eſt poſſible.

Tout citoyen eſt redevable à ſa patrie de trois choſes, de ſa vie, de ſes talens, & de la manière de les employer.

Les lois de la ſociété obligent ſes membres de ſe conſerver pour elle, & par conſéquent leur défendent de diſpoſer d'une vie qui appartient aux autres hommes preſqu'autant qu'à eux. Voilà le principe que la morale purement humaine nous offre contre le Suicide.

Mais ſi le citoyen eſt redevable de ſa vie à la ſociété que le ſort lui a donnée ou qu'il s'eſt choiſie, il lui eſt encore redevable de ſes talens, & il doit les employer pour elle de la manière la plus utile.

Morale du philoſophe. La morale du philoſophe a pour objet la manière dont on doit penſer pour ſe rendre heureux indépendamment des autres. Cette manière de penſer ſe réduit à deux principes, au détachement des richeſſes, & à celui des honneurs. Le premier entre dans la morale de l'homme, & nous en avons parlé; le ſecond paroît tenir moins à cette morale, parceque les honneurs ne ſont partie ni de notre véritable bien-être phyſique, ni même de l'exiſtence morale à laquelle tous les citoyens ont un droit égal. Mais ſi le déſintéreſſement ſur les honneurs n'eſt pas d'obligation morale par rapport à la ſociété, il n'eſt pas moins néceſſaire à notre bonheur que le déſintéreſſement ſur les richeſſes. La raiſon permet ſans doute d'être flatté des honneurs, mais ſans les exiger ni les attendre; leur jouiſſance peut augmenter notre bonheur, leur privation ne doit point l'altérer. C'eſt en cela que conſiſte la vraie philoſophie, & non dans l'affectation à mépriſer ce qu'on ſouhaite. C'eſt mettre un trop grand prix aux honneurs, que de les fuir avec empreſſement, ou de les rechercher avec avidité; le même excès de vanité produit ces deux effets contraires.

D'après ces principes, la morale établit & détermine juſqu'où il eſt permis de porter l'ambition. Cette paſſion, le plus grand mobile des actions & même des vertus des hommes, & que par cette raiſon il ſeroit dangereux de vouloir éteindre, a cela de particulier que lorſqu'elle eſt modérée, c'eſt un ſentiment eſtimable, la ſuite & la preuve de l'élévation de l'ame, & que portée à l'excès, elle eſt le plus odieux & le plus funeſte de tous les

vices. En effet, elle eſt le ſeul qui ne reſpecte rien, ni ſang, ni liaiſon, ni devoirs. L'avare eſt quelquefois généreux pour ſon ami, l'amant lui ſacrifie quelquefois ſa maîtreſſe, l'ambitieux ſacrifie tout à l'objet qu'il veut atteindre ou qu'il poſsède. Auſſi de tous les maux que les paſſions des hommes leur cauſent, les malheurs que l'ambition leur fait éprouver ſont ceux qui excitent le moins la compaſſion du ſage.

Pour réprimer plus efficacement l'ambition, la morale nous fait ſurtout enviſager les excès qui en ſont la ſuite. C'eſt parceque l'ambition exceſſive eſt une paſſion ſi déteſtable, que l'envie en eſt une ſi honteuſe. Ces deux paſſions ont leur ſource dans le même principe; l'ambition a ſeulement quelque choſe de moins vil, en ce qu'elle ſe montre pour l'ordinaire à découvert, au lieu que l'envie agit en ſe cachant; elle ſuppoſe en effet, ou la connoiſſance ſecrette de ſon infériorité & de ſon impuiſſance, ou ce qui eſt plus bas encore, le chagrin de la juſtice rendue à ſon inférieur, c'eſt-à-dire, le chagrin d'un bienfait à un autre qui n'eſt pas un mal pour ſoi; or, aucun de ces deux ſentimens n'eſt fait pour être mis au grand jour. L'envie ſuppoſe toujours au moins quelque mérite réel dans celui qui en eſt l'objet; elle eſt donc toujours injuſte; c'eſt pour cela qu'elle ſe cache. Si l'objet de l'envie n'a qu'un mérite factice, d'emprunt ou de cabale, l'envie diminue à proportion, & ſe tourne bientôt en mépris pour celui qui reçoit les honneurs, pour ceux qui les donnent, & pour les honneurs mêmes.

La jalouſie en amour n'eſt pas du même genre que l'envie; c'eſt un ſentiment plus naturel, & dont on a beaucoup moins à rougir. Elle n'eſt autre choſe que la crainte d'être troublé dans la poſſeſſion de ce qu'on aime. L'amour eſt un ſentiment ſi excluſif, & qui anéantit tellement tous les autres qu'il exige naturellement un retour ſemblable de la part de ſon objet. Ce n'eſt donc point en y attachant une idée de baſſeſſe, que la morale attaque la jalouſie en amour; c'eſt en nous repréſentant les malheurs dont l'amour même eſt la ſource; ſentiment doux & terrible, qu'on peut demander ſi l'Être ſuprême a imprimé aux hommes dans ſa faveur ou dans ſa colère. Un Philoſophe de nos jours examine dans un de ſes ouvrages, pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les êtres, & le malheur de l'homme. C'eſt, dit-il, qu'il n'y a dans cette paſſion que le phyſique de bon, & que le moral, c'eſt-à-dire, le ſentiment qui l'accompagne, n'en vaut rien. Ce Philoſophe n'a pas prétendu ſans doute que le moral de l'amour n'ajoutât pas au plaiſir phyſique; l'expérience ſeroit contre lui: il n'a pas voulu dire non plus que le moral n'eſt qu'une illuſion, ce qui eſt vrai, mais qui ne détruit pas la vivacité du plaiſir; & combien peu de plaiſirs ont un objet réel! il a voulu dire ſeulement que le moral de l'amour eſt ce qui en cauſe tous les maux, & en cela on ne peut que ſouſcrire à ſon avis. Concluons ſeulement de cette triſte vérité, que ſi des lumières ſupérieures à la raiſon ne nous promettoient pas une condition meilleure, nous aurions beaucoup à nous plaindre de la nature, qui en nous préſentant d'une main le plus ſéduiſant des plaiſirs, ſemble avoir voulu nous en éloi-

gner de l'autre par les écueils dont elle l'a environné; elle nous a, pour ainſi dire, placés ſur le bord d'un précipice entre la douleur & la privation.

C'eſt donc le grand principe de la morale du Philoſophe, (& tel eſt le déplorable ſort de la condition humaine) qu'il faut preſque toujours renoncer aux plaiſirs pour éviter les maux qui en ſont la ſuite ordinaire. Cette exiſtence inſipide, qui nous fait ſupporter la vie ſans nous y attacher, eſt pourtant l'objet de l'ambition & des efforts du ſage; & c'eſt en effet, tout mis en balance, la ſituation que notre condition préſente nous doit faire déſirer le plus. Encore la plupart des hommes ſont-ils ſi à plaindre, qu'ils ne peuvent même par leurs ſoins ſe procurer cet état d'indifférence & de paix; mille cauſes tendent à le troubler; les unes, comme la douleur corporelle, ſont abſolument indépendantes de nous; d'autres comme le déſir de la conſidération, des honneurs & de la gloire, ont leur ſource dans l'opinion des autres, qui n'eſt guère plus en notre pouvoir; d'autres enfin ont leur origine dans notre propre opinion, mais n'en ſont pas pour cela des tyrans moins funeſtes à notre tranquillité. Toutes les leçons de la philoſophie ſur ce point, ſeront bien foibles pour nous guérir, ſi la nature ne nous y a préparés d'avance par une diſpoſition qui dépend principalement de la ſtructure des organes. Il eſt vrai que cette inſenſibilité, ſoit phyſique, ſoit morale, a l'inconvénient de porter en même temps ſur les plaiſirs & ſur les maux, & d'affoiblir les uns en adouciſſant les autres; comme l'exême ſenſibilité à la douleur ſuppoſe auſſi des organes plus propres à faire goûter les impreſſions agréables.

Cet article eſt extrait des élémens de philoſophie de M. Dalembert.

MORALE, ſe prend quelquefois pour un traité de morale. *La morale d'Ariſtote.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

MORALEMENT; adverbe. *Moraliter.* Suivant les ſeules lumières de la droite raiſon. En ce ſens, il s'emploie d'ordinaire avec le verbe vivre. *Il y a eu des Philoſophes Payens qui vivoient moralement bien.*

On dit, *moralement parlant*; pour dire, vraiſemblablement & ſelon toutes les apparences. *Cela eſt vrai moralement parlant.*

On dit dans le même ſens, *cela eſt moralement impoſſible.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très brève, & la dernière moyenne.

MORALISER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Faire des réflexions morales. *C'eſt une guerre ſur laquelle il y a de quoi moraliſer.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

MORALISEUR; ſubſtantif maſculin, qui n'eſt guère uſité qu'en plaiſanterie. Celui qui affecte de parler morale. *C'eſt un moraliſeur perpétuel.*

MORALISTE; ſubſtantif maſculin. Écrivain qui traite des mœurs. *Ce Philoſophe eſt un bon moraliſte.*

MORALITÉ ; ſubſtantif féminin. *Morale documentum.* Réflexion morale. *Ce diſcours eſt rempli de moralités.*

Moralité, ſe prend auſſi pour le ſens moral qui eſt enveloppé ſous quelque diſcours fabuleux. *Il y a de belles moralités dans les Fables de Phèdre & de la Fontaine.*

On appelle *moralités chrétiennes*, des réflexions conformes aux principes & à l'eſprit de la Religion chrétienne.

Les quatre ſyllabes ſont brèves au ſingulier, mais la dernière eſt longue au pluriel.

MORAN ; bourg de France en Touraine, à trois lieues, nord-nord-eſt, d'Amboiſe.

MORANNES ; bourg de France en Anjou, ſur la Sarthe, à ſix lieues, oueſt-nord-oueſt, de la Flèche.

MORANO ; bourg d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Calabre Citérieure, à quatre milles de Caſtrovillare.

Il y a un autre bourg de même nom, dans l'État de l'Égliſe, au territoire d'Orviette, ſur la rivière de Chiane.

MORAS ; bourg de France en Dauphiné, à une lieue, ſud-oueſt, de Beaurepaire. Il s'y tient annuellement quatre foires.

MORAT ; ville de Suiſſe, ſur un lac de même nom, à quatre lieues, oueſt, de Berne. Elle appartient aux Cantons de Berne & de Fribourg. C'eſt le chef-lieu d'un Bailliage.

Cette ville eſt remarquable par trois ſiéges fameux qu'elle a ſoutenus glorieuſement. Le premier en 1032, contre l'Empereur Conrad le Salique ; le ſecond en 1291, contre l'Empereur Rodolphe de Hasbourg ; & le troiſième en 1476, contre Charles le Hardi, dernier Duc de Bourgogne. Ce dernier ſiége fut ſuivi de cette fameuſe bataille, où les Suiſſes triomphèrent, & mirent l'armée du Duc dans la déroute la plus complette. Les habitans de Morat célèbrent encore de temps à autre ce grand événement par des fêtes & des réjouiſſances publiques.

MORATOIRES ; (lettres) on appelle ainſi en Allemagne des lettres que l'on obtient de l'Empereur & des États de l'Empire, en vertu deſquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain temps marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter. Suivant les lois de l'Empire, les lettres moratoires ne doivent s'accorder que ſur des raiſons légitimes & valables ; & celui qui les obtient, doit donner caution qu'il payera ce qu'il doit, lorſque le délai qu'il a demandé ſera expiré. Les lettres moratoires ſont la même choſe que ce qu'on appelle *lettres d'État* en France.

MORAVA ; rivière de la Turquie d'Europe, qui a ſa ſource dans la Bulgarie, ſur les frontières de la Servie, & va ſe jeter dans le Danube par deux embouchures, l'une à l'orient de Semendria, & l'autre à l'orient de Coulitz.

Morava, eſt auſſi le nom d'une autre rivière qui a ſa ſource ſur les frontières de la Bohème, dans les montagnes qui ſéparent le Comté de Glarz du Marquiſat de Moravie, arroſe ce Marquiſat & coule enſuite entre la Hongrie & l'Autriche juſqu'au Danube.

MORAVES, ou Moravites, ou Frères-Unis ; (les) ſecte particulière & reſte de Huſſites, répandus en bon nombre ſur les frontières de Pologne, de Bohème &

de Moravie ; d'où ſelon toute apparence, ils ont pris le nom de *Moraves :* on les appelle encore *Hernheutes*, du nom de leur principale réſidence en Luſace, contrée d'Allemagne.

Ils ſubſiſtent de nos jours en pluſieurs Maiſons ou Communautés, qui n'ont d'autres liaiſons entr'elles, que la conformité de vie & d'inſtitut. Ces Maiſons ſont proprement des Aggrégations de Séculiers, gens mariés & autres, mais qui tous ne ſont retenus que par le lien d'une ſociété douce & toujours libre; Aggrégation où tous les ſujets en ſociété de biens & de talens, exercent différens Arts & Profeſſions au profit général de la Communauté ; de façon néanmoins que chacun y trouve auſſi quelqu'intérêt qui lui eſt propre. Leurs enfans ſont élévés en commun aux dépens de la Maiſon, & on les y occupe de bonne heure, d'une manière édifiante & fructueuſe ; enſorte que les parens n'en ſont point embarraſſés.

Les Moraves font profeſſion du Chriſtianiſme, ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers Chrétiens, dont ils nous retracent le déſintéreſſement & les mœurs. Cependant ils n'admettent guère que les principes de la Théologie naturelle, un grand reſpect pour la Divinité, une exacte juſtice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes ; & plus outrés à quelques égards que les Proteſtans mêmes, ils ont élagué dans la Religion tout ce qui leur a paru ſentir l'inſtitution humaine. Du reſte ils ſont plus que perſonne dans le principe de la tolérance ; les gens ſages & modérés de quelque Communion qu'ils ſoient, ſont bien reçus parmi eux, & chacun trouve dans leur ſociété toute la facilité poſſible pour les pratiques extérieures de la Religion. Un des principaux articles de leur morale, c'eſt qu'ils regardent la mort comme un bien, & qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfans, auſſi ne les voit-on point s'attriſter à la mort de leurs proches. Le Comte de Zintkendorf, Patriarche ou Chef des *Frères-Unis*, étant décédé au mois de Mai 1760, fut inhumé à Erngut en Luſace, avec aſſez de pompe, mais ſans aucun appareil lugubre ; au contraire avec des chants mélodieux & une religieuſe allégreſſe. Le Comte de Zintkendorf étoit un Seigneur Allemand des plus diſtingués, & qui ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de ſon eſtime, que l'inſtitut des Moraves, s'étoit fait membre & protecteur zélé de cette Société, avant lui opprimée & preſque éteinte, mais Société qu'il a ſoutenue de ſa fortune & de ſon crédit, & qui en conſéquence reparoît aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais égalité ne fut plus entière que chez les Moraves ; ſi les biens y ſont communs entre les Frères, l'eſtime & les égards ne le ſont pas moins, c'eſt-à-dire, que tel qui remplit une profeſſion plus diſtinguée, ſuivant l'opinion, n'y eſt pas réellement plus conſidéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce & innocente leur attire des Proſélites, & les fait eſtimer. On ſait que pluſieurs familles Moravites ayant paſſé les mers pour habiter un canton de la Géorgie-Américaine, ſous la protection des Anglois ; les Sauvages en guerre contre ceux-ci, ont parfaitement

distingué ces nouveaux habitans ſages & pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrême ſupériorité, n'ont voulu faire aucun butin ſur les Frères-Unis, dont ils reſpectent le caractère paiſible & déſintéreſſé. Les Moraves ont une maiſon à Utrecht; ils en ont auſſi en Angleterre & en Suiſſe.

MORAVIE; Province annexée au Royaume de Bohème, avec titre de Margraviat. Elle eſt bornée au nord, par la Bohème & par la Siléſie; à l'orient, par le Mont-Krapach; au midi, par la Hongrie & par l'Autriche; & à l'occident, par la Bohème. Son nom lui vient de la rivière de Morava qui la traverſe. C'eſt un pays hériſſé de montagnes & coupé par un grand nombre de rivières & de ruiſſeaux. Il eſt très-fertile & très-peuplé. La Moravie forme une eſpèce de cercle d'environ 160 lieues de tour. On y cultive ſurtout du lin, & lorſqu'il eſt en fleur, les campagnes offrent un très-beau coup d'œil. Il y a auſſi de l'encens & de la myrrhe, & une quantité prodigieuſe de noyers. Les Quades & les Marcomans habitoient anciennement la Moravie. Ils chaſsèrent les *Boyens* de la Bohème, & fondèrent dans le ſeptième ſiècle le grand Royaume de Moravie, qui s'étendoit juſqu'à Belgrade: deux cens ans après les Eſclavons fondèrent le Royaume de Bohème, auquel ils joignirent la Moravie en 1040 ou 1048. Ainſi les habitans de la Moravie deſcendent des Eſclavons, & en ont conſervé le langage juſqu'aujourd'hui. On diviſe le Marquiſat de Moravie en ſix Cercles, qui ſont, 1°. Olmutz; 2°. Brinn; 3°. Iglaw; 4°. Znoym; 5°. Heraſdiſch; 6°. Preraw. Olmutz en étoit autrefois la capitale, mais c'eſt aujourd'hui Brinn.

MORBEGNO; gros bourg de la Valteline, chef-lieu de la première Communauté du cinquième Gouvernement de la Valteline, & la réſidence du Gouverneur de la Régence. Il eſt ſur l'Adda, à cinq lieues, ſud-eſt, de Chiavenne.

MORBIDE; adjectif des deux genres & terme de Peinture. Il ſe dit particulièrement de la chair vivement exprimée.

MORBIFIQUE; adjectif des deux genres & terme de Médecine. *Morboſus.* Qui cauſe la maladie. *L'humeur morbifique. La matière morbifique.*

MORCE; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi les pavés qui commencent un revers, & qui font des eſpèces de harpes, pour faire liaiſon avec les autres pavés.

MORCEAU; ſubſtantif maſculin. *Fruſtum.* Partie d'une choſe bonne à manger & ſéparée de ſon tout. *Un morceau de pain. Il a mangé un gros morceau de pâté.*

On dit familièrement, *faire de l'exercice après le repas pour abattre les morceaux;* pour dire, pour mieux faire la digeſtion.

On dit, qu'*une perſonne aime les bons morceaux;* pour dire, qu'elle aime la bonne chère.

On dit, *doubler les morceaux, doubler ſes morceaux;* pour dire, ſe hâter de manger.

On dit proverbialement, que *les premiers morceaux nuiſent aux derniers;* pour dire, que l'on ne peut plus manger à la fin du repas quand on a bien mangé au commencement.

Familièrement, on appelle *le morceau honteux*, le morceau qui demeure le dernier au plat.

On

On dit, *manger un morceau ;* pour dire, faire un repas fort léger. *Il faut manger un morceau avant de partir.*

On dit familièrement d'une perſonne, qu'*elle s'endort le morceau au bec, le morceau à la bouche ;* pour dire, qu'elle s'endort, qu'elle va ſe coucher auſſi-tôt après le repas.

On dit figurément & familièrement, *tailler les morceaux à quelqu'un ;* pour dire, régler, preſcrire la dépenſe qu'il doit faire. Et *lui tailler ſes morceaux bien courts ;* pour dire, lui faire ſa part bien petite.

On dit auſſi figurément & familièrement d'une perſonne qui vit de ſon revenu, & qui n'en a préciſément qu'autant qu'il lui en faut, qu'*elle a ſes morceaux taillés*, que *ſes morceaux ſont taillés.*

On dit encore figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il a ſes morceaux taillés ;* pour dire, qu'on lui a preſcrit préciſément ce qu'il avoit à faire, & qu'il ne peut rien faire de plus. *Il ne ſauroit ſe prêter à vos vues, parcequ'il a ſes morceaux taillés.*

On dit proverbialement & figurément, *morceau avalé n'a plus de goût ;* pour dire, qu'un ſervice eſt bientôt oublié.

Populairement, on appelle *le morceau d'Adam*, la petite éminence qui paroît au goſier des hommes.

Les Anatomiſtes appellent *morceau frangé*, l'extrémité de la trompe de Fallope, qui flotte dans le bas-ventre, parcequ'elle eſt remplie de découpures qui reſſemblent à autant de franges.

MORCEAU, ſignifie auſſi, portion, partie d'un corps ſolide & continu. *Ce morceau de pré lui convenoit pour arrondir ſon gazon.*

En parlant d'une ſucceſſion, on dit de quelqu'un, qu'*il en a attrapé un bon morceau ;* pour dire, qu'il en a eu bonne partie.

MORCEAU, ſe dit auſſi des parties d'un ouvrage d'eſprit. *Il y a beaucoup de beaux morceaux dans cette Tragédie.*

MORCEAU, ſe prend quelquefois pour une pièce entière qui ne fait point partie d'un tout ; & alors il ne ſe dit que des ouvrages de la main, ou des productions de l'eſprit. *La colonnade du Louvre eſt peut-être le plus beau morceau d'Architecture qu'il y ait dans le monde. L'Énéide eſt le plus beau morceau de Poëſie Latine qu'il y ait. Ce Plaidoyer eſt un beau morceau d'éloquence.*

MORCELÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MORCELER.

MORCELER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *In fruſta minuere.* Diviſer par morceaux. Il ne ſe dit guère qu'en ces phraſes, *morceler une terre, morceler un héritage. C'eût été dommage de morceler cette terre.*

MORCONE ; ville d'Italie au Royaume de Naples, dans le Comté de Moliſſe, ſur les frontières de la Principauté Ultérieure, au pied de l'Apennin.

MORDACHE ; ſubſtantif féminin & terme d'Arts mécaniques. Eſpèce de tenaille compoſée de deux morceaux de bois élaſtique, aſſemblés par une de leurs extrémités & faites à l'autre en mâchoires d'étaux. Lorſqu'on travaille des ouvrages à moulures & autres ornemens délicats, qui ſouffriroient des dents & de la preſſion des mâchoires de l'étau, ſi on les y ſerroit, on prend la

mordache, on la met dans l'eau, & l'on met l'ouvrage dans la mordache, obſervant même quelquefois d'envelopper d'un linge, ou d'appliquer des morceaux de feutre aux endroits où les mâchoires de la mordache touchent à l'ouvrage. Plus communément encore ces mâchoires en ſont garnies. Il y a des mordaches de toute grandeur.

MORDACITÉ; ſubſtantif féminin & terme didactique. *Mordacitas.* Qualité corroſive par laquelle un acide agit ſur un corps ſolide & le diſſout. *La mordacité de l'eau forte, de l'eau-régale.*

Mordacité, ſe dit auſſi figurément, & ſignifie, médiſance aigre & piquante. *Il règne une mordacité extrême dans ce libelle.*

MORDANT, ANTE; adjectif & terme de Chaſſe. *Mordax.* Qui mord. On appelle *bêtes mordantes*, le ſanglier, le blaireau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, &c.

Il s'emploie auſſi dans le ſens figuré. *Un Ecrivain mordant. Un ſtyle mordant. Elle a l'humeur mordante.*

Mordant, ſe dit ſubſtantivement en termes de Doreurs, d'une ſorte de compoſition qui ſert à retenir l'or, l'argent en feuilles qu'on applique ſur du bois, du bronze, &c.

La bière, le miel & la gomme arabique bouillis enſemble feront un mordant: la gomme arabique avec le ſucre en feront un ſecond. Le ſuc de l'ail, de l'oignon & de la jacinthe, ou la gomme arabique ſeule, attacheront la feuille d'or & d'argent. Vous mêlerez à ce dernier un peu de carmin, afin d'appercevoir les endroits que vous en aurez enduits. Vous appliquerez la feuille d'or ſur le mordant avec un petit tampon de coton. Vous laiſſerez prendre la feuille. Puis avec le coton vous ôterez en frottant toute la ſurface, les portions d'or qui n'auront pas été attachées.

Mordant, ſe dit auſſi d'une compoſition dont on ſe ſert dans la fabrique des Tapiſſeries de laine hachée pour fixer la laine ſur la toile ou ſur le papier. La baſe de ce mordant eſt de l'huile de lin qu'on fait cuire juſqu'à la conſiſtance convenable, & à laquelle on donne enſuite la couleur qu'on juge à propos.

Mordant, ſe dit en termes de Cloutiers d'épingle, d'une eſpèce de pince courte & ſans branches, dont les dents ſont de bas en haut. C'eſt dans le mordant qu'on met le clou pour en faire la pointe.

Mordant, ſe dit en termes d'Imprimerie, d'un inſtrument dont le Compoſiteur ſe ſert pour arrêter & tenir la copie dans le viſorium, & lui indiquer la ligne qu'il doit compoſer.

MORDICANT, ANTE; adjectif. *Morſu pungens.* Âcre, piquant. *Un ſuc mordicant. Une humeur mordicante.*

Il s'emploie auſſi dans le ſens figuré, & ſignifie, qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer. *C'eſt un Auteur mordicant. Son ſtyle eſt mordicant. Une femme mordicante.*

MORDRE; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme Chanter. *Mordere.* Serrer avec les dents. *Ce chien mord les perſonnes qu'il ne connoît pas. Il l'a mordu à la main. Le loup mordit ſon cheval.*

On dit familièrement de deux hommes qui ſe haïſſent & qui voudroient ſe battre, mais qui ſont éloignés l'un de l'autre, qu'*ils ne*

ſe mordront pas, qu'*ils n'ont garde de ſe mordre.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *c'eſt un beau mâtin, un beau chien, s'il vouloit mordre*; pour dire, c'eſt un homme bien fait, de bonne mine, dont le courage, les forces, l'application & la bonne volonté ne répondent pas à ſon extérieur.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne*; pour dire, qu'il n'importe de qui le mal nous vienne, & par qui il nous arrive.

On dit encore figurément & proverbialement, quand une perſonne a fait une choſe dont elle ſe doit repentir, qu'*elle s'en mordra les doigts*, qu'*elle s'en mordra les pouces.*

MORDRE, ſe dit auſſi des oiſeaux & de quelques inſectes ou vermines. *Son perroquet vient de la mordre. On eſt mordu de puces & de punaiſes dans tous les lits de cette auberge.*

On dit figurément & populairement, qu'*une choſe ne mord ni ne true*; pour dire, qu'elle ne fait aucun mal, aucun tort, aucun dommage.

On dit poétiquement, *mordre la pouſſière*; pour dire, être tué dans un combat.

En termes de Gravure, on dit, *mordre une planche ou faire mordre une planche*; pour dire, lui faire éprouver l'action de l'eau forte, après l'avoir enduite d'un vernis qu'on a découvert en différens endroits, à l'aide d'une pointe à graver.

On dit en termes de Teinturiers, *que l'étoffe mord la teinture*; pour dire, qu'elle prend la couleur.

MORDRE, eſt auſſi verbe neutre & ſignifie pareillement ſerrer avec les dents. *On a mordu dans cette poire. Ce poiſſon ne mord à l'hameçon que pendant la nuit.*

On dit proverbialement, pour témoigner qu'on fait peu de cas des menaces que quelqu'un a faites, *tous les chiens qui aboient ne mordent pas.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un, qu'*il mord à l'hameçon*; pour dire, qu'il écoute avec plaiſir une propoſition qu'on lui fait pour le ſurprendre.

On dit auſſi figurément & familièrement, qu'*une perſonne mord à la grappe*; pour dire, qu'elle entre avec plaiſir dans une propoſition qu'on lui fait.

On le dit auſſi de quelqu'un qui parle avec plaiſir de quelque choſe. *Quand il parle de cette femme, on diſoit qu'il mord à la grappe.*

On dit en termes d'Imprimerie, que *la vignette mord ſur les lettres*; pour dire, qu'elle avance ſur les lettres.

On dit en termes de Taillleurs & de Couturières, qu'*il faut mordre plus avant dans l'étoffe pour qu'elle ne ſe découſe pas.*

On dit, que *les dents d'une roue ne mordent pas aſſez ſur un pignon*; pour dire, qu'elles n'entrent pas aſſez avant.

On dit en termes de Marine, que *l'ancre mord*; pour dire, qu'elle pénètre & s'attache au fond de l'eau.

On dit de l'eau forte, qu'*elle mord ſur le cuivre*; pour dire, qu'elle le creuſe.

On dit dans le même ſens, que *la lime, le burin mordent ſur le fer, ſur le bronze, ſur l'argent*, &c. Et de

même, qu'*ils ne mordent pas ſur le diamant, ſur le porphyre.*

On dit d'un homme réplet, que *la fièvre trouvera bien à mordre ſur lui.*

On dit familièrement de quelqu'un qui aſpire à une choſe à laquelle il ne ſauroit parvenir, qu'*il n'y peut pas mordre. Il ambitionnoit un gouvernement, mais il ne put pas y mordre.*

On dit figurément & familièrement de quelqu'un qui ne peut comprendre quelque choſe, qu'*il n'y ſauroit mordre.*

On dit auſſi figurément & familièrement, *un aveugle y mordroit, un aveugle y pourroit mordre ;* pour dire, que la choſe dont il eſt queſtion, eſt très-aiſée à comprendre ou à voir, & ne demande pas une grande intelligence ni une grande fineſſe de vue.

MORDRE, ſignifie auſſi médire, reprendre, critiquer, cenſurer avec malignité. *Elle ne devoit pas donner à mordre ſur ſa conduite.*

MORDU, UE; participe paſſif. *Voy.* MORDRE.

MORDUATES; peuples de la Tartarie Moſcovite, qui habitent des forêts immenſes, & que M. de Liſle place entre les rivières d'Occa, de Sura & de Mokſcha-Reca.

MORE. *voyez* MAURE.

MOREAU; adjectif maſculin. Il ne ſe dit qu'en parlant d'un cheval qui eſt extrêmement noir. *Un cheval moreau, de poil moreau.*

MOREAU; (Jean-Baptiſte) nom d'un Muſicien françois né à Angers en 1655, & mort à Paris en 1733. Oublié de la fortune il alla la chercher à Paris où ſes talens pour la muſique lui firent concevoir l'eſpérance de la rencontrer. Il vint même à bout, on ne ſait comment, étant mal vêtu, & ayant un air provincial, de ſe gliſſer à la toilette de Madame la Dauphine, Victoire de Bavière, & ſachant que cette Princeſſe aimoit la muſique, il eut la hardieſſe de la tirer par la manche, & de lui demander la permiſſion de chanter un petit air de ſa compoſition. Madame la Dauphine ſe mit à rire & lui permit ce qu'il demandoit. Le Muſicien, ſans ſe déconcerter, chanta & plut à cette Princeſſe. Cette aventure parvint aux oreilles du Roi qui voulut voir Moreau. Le voilà donc encore introduit dans l'appartement de Madame de Maintenon où étoit le Roi: Il chanta pluſieurs airs dont Sa Majeſté fut ſi contente, qu'elle le chargea auſſi-tôt de faire un divertiſſement pour Marly, qui deux mois fut exécuté & applaudi de toute la Cour. Moreau fut auſſi chargé de faire la muſique pour les intermèdes des tragédies d'*Æſter*, d'*Athalie*, de *Jonathas* & de pluſieurs autres morceaux pour la maiſon de Saint-Cyr. Ce Muſicien excelloit ſurtout à rendre toute l'expreſſion des ſujets & des paroles qu'on lui demandoit. Le Poëte Lainez à qui il s'attacha, lui fournit des chanſons & de petites cantates qu'il mit en muſique, mais qui ne ſont point gravées.

MOREAUX; Abbaye d'homme de l'Ordre de Saint-Benoît, en Poitou, à ſept lieues, ſud, de Poitiers. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire environ 1000 liv. de rente.

MORÉE; grande preſqu'île contigue à la Grèce, au midi de laquelle elle eſt attachée par un iſthme aſſez étroit, entre les golfes de Lépante & d'Engia.

Cette preſqu'île contenoit autrefois un grand nombre d'États très-

peuplés ; mais les choſes ont bien changé de face. Ce pays fit partie du Diocèſe de Macédoine, après la diviſion des deux empires. Alaric le déſola par ſon incurſion ; les deſpotes en jouirent enſuite ; les Turcs le poſſédèrent, les Vénitiens le leur enlevèrent en 1687, & le perdirent en 1715. La Morée a le malheur d'être aujourd'hui (en 1770) un des théâtres de la guerre terrible qui eſt allumée entre les Turcs & les Ruſſes.

Elle eſt diviſée en trois provinces qui ſont la Zaconie, le Brazzo di Maina & le Belvédère.

La Zaconie occupe le Royaume de Sicyone, Corinthe & toute l'Argie.

Le Belvédère répond à l'Achaïe proprement dite, & comprend outre cela l'ancienne Élide, une partie de la Meſſénie & une partie de l'Arcadie.

Le Brazzo di Maina ou le pays des Magnotes répond au reſte de l'Arcadie & à toute la Zaconie.

La Morée eſt aſſez fertile, excepté vers le milieu où ſont les montagnes. Auſſi l'Arcadie qui jadis occupoit ce milieu, avoit beaucoup d'habitans menant la vie paſtorale. Le Brazzo di Maina eſt encore plus ſtérile que le reſte ; auſſi voyons-nous que ſes anciens habitans, les Lacédémoniens, faiſoient de néceſſité vertu, & ſuppléoient par leur frugalité, à ce qui leur manquoit du côté de l'abondance ; mais ils étoient libres. Les Magnotes leurs ſucceſſeurs, le ſont encore ; & les Turcs qui les environnent, n'ont pu les ſubjuguer entièrement.

Il y a dans la Morée beaucoup d'Albanois qui ne ſachant ni porter le joug du Turc, ni le ſecouer, attirent ſouvent aux habitans de fâcheuſes affaires.

Le Morabégi ou Sangiac qui commande en Morée, a ſa réſidence à Modon.

Le Père Briet compte ſoixante-quinze lieues françoiſes pour la largeur de la Morée, depuis le cap de Matapan juſqu'à cette fameuſe muraille que les Peloponéſiens avoient élevée anciennement pour ſe garantir des courſes des ennemis durant la guerre contre le Roi de Perſe ; muraille qui avoit été rétablie par les Deſpotes, percée par Amurath II, relevée par les Vénitiens, & finalement raſée par Mahomet II. Le même Père Briet prend la longueur de la Morée, de Caſtel Fornèſe juſqu'à Cabo Schillo, & l'évalue à quatre-vingt-dix lieues Françoiſes.

La Morée eſt à peu près compriſe entre le 35ᵉ degré de latitude, & le 37ᵉ degré, 30 minutes. Strabon dit qu'anciennement on l'appeloit *Argos*, d'un nom qui fut après cela donné à une de ſes villes. Sous le règne d'Apis, le troiſième Roi de la ville d'Argos, la Morée fut appelée *Apia* environ 1747 ans avant la naiſſance de Jésus-Christ. Au bout de quatre cent vingt années, elle prit le nom de *Péloponèſe*, du Phrygien Pelops.

MOREILLES ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint Benoît, en Poitou, à une lieue, ſud-eſt, de Luçon. Elle eſt en commende & vaut au Titulaire environ 900 livres de rente.

MORELLA ; ville d'Eſpagne, au Royaume de Valence, ſur les frontières de celui d'Arragon.

MORELLE ; ſubſtantif feminin, *Solanum*. Plante dont il y a pluſieurs

eſpèces : quelques-unes ont des fleurs bleues ; d'autres, des fleurs blanches ; d'autres, des fleurs panachées ; & d'autres, des fleurs doubles. Ces fleurs ſont d'une ſeule pièce, découpées en cinq parties pointues, & qui ſubſiſtent juſqu'à la maturité du fruit. Aux fleurs ſuccèdent des baies ſucculentes, liſſes, arrondies, groſſes comme des grains de genièvre & terminées par un petit bouton. Il y en a de rouges, de jaunes & de noires. Les feuilles qui ſont très-variées ſuivant les eſpèces, ſont poſées alternativement ſur les branches. Ces plantes ſont propres à garnir des terraſſes baſſes, & on peut en mettre dans des remiſes.

La *Morelle des jardiniers* ou *à fruit noir*, eſt celle dont on fait le plus d'uſage en médecine, ſa racine eſt annuelle. Ses fruits pris intérieurement ſont dangereux ; quelques perſonnes en ont été attaquées de convulſions mortelles pour en avoir mangé. Mais l'uſage extérieur de toute la plante qui a une odeur aſſoupiſſante, eſt très-favorable pour modérer l'inflammation, ramollir & relâcher les fibres ; elle eſt très-utile dans les hémorrhoïdes ; ſon ſuc mêlé avec de l'eſprit de vin, eſt très-bon pour l'éréſipèle, les dartres, les boutons, & toutes les demangeaiſons de la peau. On fait infuſer cette plante dans les huiles que l'on emploie comme cataplaſmes anodins. On tient dans les boutiques une eau diſtillée de morelle qui a les mêmes uſages que le ſuc.

En Afrique la décoction des ſarments de la vigne de Judée, bue long-temps & en quantité, guérit la galle, la goutte, & ſurtout les maladies vénériennes. Les Nègres du Sénégal emploient de même la racine pour la gonorrhée.

On prétend que ſix livres de morelle & d'autres plantes aqueuſes qui n'ont pas d'odeur, digérées & macérées dans un lieu frais, c'eſt-à-dire, étant analyſées crues, donnent à la diſtillation quatre livres & demie d'eau inſipide à toute épreuve, & qui cependant a la propriété de faire ébullition avec l'eſprit de ſel.

La *morelle grimpante*, qu'on appelle auſſi *vigne de Judée* & *douce amère*, eſt diurétique, anodine, diſſout le ſang extravaſé, & grumelé dans les viſcères, & purge quelquefois violemment par les ſelles & par les urines qu'elle rend noires. Les dames de Toſcane employoient autrefois le ſuc de cette plante pour ſe farder & pour enlever les taches du viſage.

La *morelle à grappe*, ou *grande morelle des Indes*, nous a été apportée de la Virginie : on la cultive à cauſe de ſa grande beauté dans quelques jardins en France où elle vient très-bien ; mais ſa racine qui eſt vivace, groſſe & longue comme la cuiſſe d'un homme, quoique vigoureuſe, ne réſiſte pas toujours à la rigueur du froid de notre climat ; cette racine reſſemble à celle du mechoacan ; elle pouſſe une tige à la hauteur de cinq à ſix pieds, groſſe, ronde, ferme, rougeâtre & rameuſe : ſes feuilles ſont amples, rameuſes, liſſes, verdâtres, quelquefois rougeâtres & ſemblables en figure à celles de la morelle ordinaire : ſes fleurs naiſſent au haut de la tige, diſpoſées en grappes rougeâtres, & renferment des ſemences noirâtres, diſpoſées en rond.

Lémery dit que cette plante a

été regardée par la plûpart des botaniſtes, comme une eſpèce de *ſolanum*; mais qu'elle ne tient guère des qualités de ce genre de plante, en ce qu'elle n'eſt que peu ou point narcotique. Cependant on l'emploie comme très-anodyne dans une compoſition célèbre appelée *baume tranquille*, du Père Tranquille, Cordelier. On tire des baies de la morelle à grappe un ſuc purpurin ou violet, tirant ſur le carmin; on s'en ſert pour purger & en teinture. Quelques médecins ont propoſé de ſubſtituer ces baies aux coques de kermès dans la confection d'Alkermès.

MORÉRI, (Louis) Docteur en Théologie, né à Bargemon, petite ville de Provence, en 1643, prêcha à Lyon la controverſe pendant cinq ans avec ſuccès. Il s'étoit annoncé dans cette ville par une mauvaiſe allégorie intitulée, *le pays d'amour*, qu'il publia dès l'âge de 18 ans; il ſe fit connoître bientôt par des ouvrages plus utiles. Il publia en 1673 en un vol. *in-fol.* le Dictionnaire qui porte ſon nom. Ce fut vers le même temps qu'il s'attacha à l'Évêque d'Apt, *Gaillard de Longjumeau*, à qui il avoit dédié cet ouvrage, en reconnoiſſance des ſoins que ce Prélat avoit pris pour lui faire trouver des matériaux. Madame de Gaillard Devenel, ſœur de l'Évêque d'Apt, le fit placer auprès de M. de Pompone, ſecrétaire d'État. Il pouvoit eſpérer de grands avantages de ſa place; mais ſon application au travail épuiſa ſes forces, & le jeta dans une langueur preſque continuelle. L'ardeur avec laquelle il s'occupa d'une nouvelle édition de ſon Dictionnaire, augmenta ſon épuiſement, & lui donna la mort. Il expira à Paris, le 10 Juillet 1680, à 38 ans. Le premier volume de ſa nouvelle édition avoit déjà paru, & le ſecond vit le jour quelque mois après la mort de ſon auteur. Moréri avoit des connoiſſances & de la littérature; il connoiſſoit les livres modernes qu'il falloit conſulter, & entendoit aſſez bien l'Italien & l'Eſpagnol; mais il n'avoit ni beaucoup de goût, ni beaucoup d'imagination. Son ouvrage réformé & conſidérablement augmenté porte encore ſon nom, & n'eſt plus de lui. C'eſt une ville nouvelle, dit M. de Voltaire, bâtie ſur l'ancien plan. Trop de généalogies ſuſpectes, d'articles conſacrés à des hommes obſcurs, d'inexactitudes, de minuties, de fautes de langage, le défaut de critique, de préciſion & de goût ont fait tort à cet ouvrage utile, qui ſeroit infiniment plus agréable, ſi les auteurs qui y ont mis la main, s'étoient bornés au néceſſaire & à l'intéreſſant.

MORESQUE; *voyez* MAURESQUE.

MORESTEL; bourg de France en Dauphiné, à quatre lieues, eſt-ſud-eſt, de Crémieu.

MORET; ville de France, dans le Gâtinois françois, ſur le Loing, à deux lieues, eſt-ſud eſt, de Fontainebleau.

MOREUIL; bourg de France en Picardie, à trois lieues, nord-nord-oueſt, de Montdidier. Il y a une Abbaye régulière de l'Ordre de St. Benoît, laquelle jouit d'environ cinq mille livres de rente.

MORFIL; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi de petites parties d'acier preſque imperceptibles qui reſtent au tranchant d'un raſoir, d'un canif, d'un couteau, ou de quelqu'autre inſtrument tranchant, lorſqu'on les a paſſés ſur la meule,

& qu'il faut achever d'emporter pour ſe pouvoir ſervir utilement de l'inſtrument. On enlève le morfil ſur la pierre à repaſſer, ou ſur la pierre à l'huile; ſans cette précaution, le morfil ſe renverſeroit, le tranchant s'ébrècheroit, & l'inſtrument ne couperoit plus.

MORFIL, ſe dit auſſi des dents de l'éléphant ſéparées du corps de l'animal, & avant qu'elles ſoient travaillées. *On tire le morfil des côtes de Guinée & des Indes orientales.*

MORFONDRE; verbe actif de la quatrième conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme FENDRE. *Nimio frigore ledere.* Refroidir, cauſer un froid qui incommode, qui pénètre. *Le vent les morfondoit.*

Il eſt auſſi pronominal réfléchi. *C'eſt une place où l'on ſe morfond.*

On dit figurément, qu'*une perſonne ſe morfond*; pour dire, qu'elle emploie beaucoup de temps à la pourſuite d'une affaire, d'une entrepriſe qui ne réuſſit pas, dans l'attente d'un ſuccès qui n'arrive point. *Il laiſſe ſes créanciers ſe morfondre à ſa porte. Le Général ſe morfondoit devant la citadelle.*

On dit, que *de la pâte ſe morfond*; pour dire, qu'elle perd la chaleur qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

MORFONDU, UE; participe paſſif. *Voyez* MORFONDRE.

MORFONDURE; ſubſtantif féminin. Sorte de maladie qui vient aux chevaux, lorſqu'ils ont été ſaiſis de froid après avoir eu chaud. Elle conſiſte dans un écoulement de matière par les naſeaux, différent de la morve. C'eſt proprement ce qu'on appelle *rhume* dans l'homme. Elle fait plus ou moins touſſer le cheval, & lui cauſe des battemens de flanc, accompagnés d'un grand dégoût.

MORGANATIQUE; (mariage) on appelle ainſi dans le droit public d'Allemagne, un mariage entre perſonnes d'une condition inégale. Suivant les uſages de l'Empire, les enfans qui naiſſent de ces ſortes de mariages, n'héritent ni des états, ni des biens féodaux de leur père. Ces ſortes de mariages ſe nomment auſſi *mariages de la main gauche.* *Voyez* cet article au mot MARIAGE.

MORGELINE; ſubſtantif féminin. *Alſine media.* Plante qui croît partout dans les lieux marécageux, le long des haies, des chemins, dans les vignes & les jardins, & parmi les légumes: ſes racines ſont chevelues & fibrées; elles jettent pluſieurs petites tiges couchées par terre & rampantes, tendres, velues, rougeâtres, genouillées & rameuſes: ſes feuilles ſont petites, oblongues, oppoſées deux à deux le long des tiges & d'un goût herbeux: ſes fleurs naiſſent à l'extrémité des branches; elles ſont en roſe, blanches, rayées. A chaque fleur ſuccède un petit fruit membraneux, conique, qui s'ouvre par la pointe, & renferme des graines menues, rouſsâtres.

Cette plante ſert à nourrir les oiſeaux, & ſurtout les ſerins. En médecine elle a la vertu de réſoudre & de rafraîchir, comme le pourpier; elle s'emploie extérieurement pour les inflammations & les douleurs des yeux. Beaucoup de perſonnes aſſurent qu'elle nourrit & rétablit ceux qu'une longue maladie a épuiſés, & qui ſont menacés du maraſme; elle arrête auſſi le flux des hémorrhoïdes.

MORGEN; ſubſtantif maſculin. Meſure uſitée en Allemagne pour les terres labourables, les prés & les vignes. Elle n'eſt point partout exactement

tement la même. Dans le Duché de Brunſwick elle eſt de 120 verges, dont chacune a environ ſeize pieds de roi.

MORGES; ville de Suiſſe au canton de Berne, capitale d'un Bailliage, avec un château où réſide le Bailli. Elle a une vue admirable, & eſt ſur le lac de Genève, à deux lieues de Lauſanne.

Les Bernois ont pratiqué à Morges un port aſſez ſpacieux, fermé de murs, avec un quai & des halles, & ce ſeul ouvrage fait proſpérer cette ville. Le Bailliage de Morges comprend la côte ou du moins la plus grande partie de cette contrée qui paſſe pour le meilleur vignoble des treize Cantons de la Suiſſe. La côte eſt un quartier de pays de trois lieues de long ſur le lac Léman, & qui s'élève inſenſiblement juſqu'à une lieue de marche. La perſpective toute parſemée de villes, de villages & de châteaux en amphithéâtre en eſt ſi belle, que Tavernier & le docteur Burnet diſoient n'avoir rien vu ailleurs qui fût comparable à cet aſpect.

MORGNY; bourg de France en Normandie, à une lieue & demie, ſud-eſt, de Lihons.

MORGOULE; ſubſtantif féminin. C'eſt une ſorte d'inſectes zoophites qui nagent ſur la mer: on en rencontre quelquefois des quantités prodigieuſes entre l'Europe & l'Amérique. Lorſqu'on les tire de l'eau, ils reſſemblent à une ſubſtance glaireuſe qui fait la même impreſſion ſur la peau que les orties.

MORGOYA; ſubſtantif maſculin. Arbuſte de l'île de Maragnan, qui s'élève fort haut lorſqu'un arbre lui ſert d'appui. Il produit une fleur qui a la forme d'une étoile; elle eſt d'un beau pourpre, & ſes feuilles ſont dentelées; ſon fruit eſt de la groſſeur d'un œuf, mais plus rond & rempli de graines; ſa peau eſt verte & mêlée de blanc. On le fait cuire, ou bien on le confit dans du ſucre.

MORGUE; ſubſtantif féminin. Mine, contenance grave & ſérieuſe où il paroît quelque fierté, quelque orgueil. *La morgue eſt un ſigne d'impertinence & de ſotiſe.*

On dit de quelqu'un qui fait les fonctions publiques de ſa charge avec une gravité affectée, que *c'eſt un homme qui ſait bien tenir ſa morgue.*

MORGUE, ſe dit auſſi d'un endroit à l'entrée d'une priſon, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puiſſent les regarder fixement pour les reconnoître enſuite. *On le tint pendant deux heures à la morgue.*

On appelle encore *morgue*, ou *baſſe geole*, un endroit au Châtelet de Paris, où les corps morts dont la juſtice ſe ſaiſit, ſont expoſés à la vue du public, afin qu'on les puiſſe reconnoître. *Il étoit expoſé à la morgue.*

MORGUÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MORGUER.

MORGUER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier & menaçant. *Tout ce qu'il faiſoit étoit pour les morguer.*

MORGUEUR; ſubſtantif maſculin. Guichetier qui tient le guichet de la morgue. *Dans les grandes priſons il y a au moins deux morgueurs.*

MORGUIENVAL; Abbaye de filles de l'Ordre de St. Benoît, entre la forêt de Compiègne & celle de Villers-Cotterets, à trois lieues,

ſud-eſt, de Compiègne. Elle jouit de vingt-deux mille livres de rente.

MORHANGE ; ville de France en Lorraine, à trois lieues, nord-oueſt, de Dieuze.

MORIA, ou MORIAH ; montagne de la Paleſtine, où Salomon bâtit le temple de Jéruſalem. Quelques-uns croient que c'eſt au même endroit qu'Abraham fut ſur le point d'immoler Iſaac ; mais d'autres penſent que cette ſcène ſe paſſa ſur le mont Garizim.

MORIBOND, ONDE ; adjectif. *Morti proximus.* Qui va mourir.

La coutume de Paris répute donation à cauſe de mort, encore qu'elle ſoit conçue entre vifs, celle qui eſt faite par une perſonne moribonde, ou malade de la maladie dont elle décède.

Les coutumes de Montargis, Bar, Normandie, Auxerre, Poitou, &c. exigent que le donateur ſurvive pendant quarante jours, pour que la donation ſoit cenſée faite entre vifs.

Mais toutes ces coutumes ne parlent que des donations, elles ne diſent pas un mot des autres actes : ainſi une vente, une obligation, une quittance faite par un moribond eſt bonne ; aucun auteur, aucune loi ne réprouve ces ſortes d'actes.

On dit, qu'*un homme eſt tout moribond* ; pour dire, qu'il eſt dans un état de langueur, comme s'il alloit mourir.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième du féminin très-brève.

MORICAUD, AUDE, adjectif du ſtyle familier. Qui a le teint de couleur brune. *Tous ſes enfans ſont moricauds.*

Il s'emploie d'ordinaire ſubſtantivement. *C'eſt une petite moricaude qui a les yeux bien vifs.*

MORIGÉNÉ, ÉE ; *voyez* MORIGÉNER.

MORIGÉNER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Bonis moribus imbuere.* Former les mœurs, inſtruire aux bonnes mœurs. *C'eſt un précepteur qui ſait bien morigéner ſes élèves.*

MORIGÉNER, ſignifie auſſi corriger, remettre dans l'ordre & dans le devoir. *C'eſt un libertin qu'il faut morigéner.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou bréve. *Voyez* VERBE.

Le pénultième *e* des temps qui ſe terminent par un *e* muet, prend le ſon de l'*e* moyen & alonge la ſyllabe.

MORIGNY ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de St. Benoît, dans le Gâtinois françois, à une demi-lieue, nord-eſt, d'Eſtampes. Elle eſt en commende, & vaut au titulaire plus de 6000 livres de rente.

MORILLE ; ſubſtantif féminin. *Boletus.* C'eſt une eſpèce de champignon qui porte des graines. Ce champignon eſt de la groſſeur d'une noix, quelquefois plus. Sa ſubſtance eſt charnue, toute percée de trous, de ſorte qu'elle reſſemble très-bien à des rayons de miel. Sa couleur eſt d'un blanc un peu rougeâtre, ou fauve, ou noire : elle eſt concave en dedans, blanche & comme en luite d'une pouſſière. Le pédicule qui ſoutient la morille eſt tout blanc, creux & garni à ſa partie inférieure de racines menues & filamenteuſes.

Quelques perſonnes diſtinguent quatre eſpèces de morilles par leur groſſeur, leur figure & leur couleur.

On trouve cette plante au printemps dans le bois de Vincennes, dans la forêt de Saint-Germain, dans la vallée de Montmorency.

La morille eſt un des champignons les moins dangereux, & les plus agréables au goût. On n'a point obſervé que cet aliment fût ſujet à cauſer des indigeſtions fâcheuſes, encore moins aucun accident qui approchât des effets du poiſon. Il eſt ſeulement très-échauffant, excitant l'appétit vénérien, & diſpoſant efficacement les hommes à le ſatisfaire. C'eſt pourquoi il faut interdire les morilles à tous les ſujets qu'il eſt dangereux d'échauffer, & principalement dans les maladies inflammatoires des parties de la génération.

Ce mets a été fameux par l'uſage qu'en fit Agripine pour donner du poiſon à l'Empereur Claude. Mais, ſelon la remarque de Geoffroy, il eſt certain que les morilles n'ont pas été par elles-mêmes la cauſe de la mort de cet Empereur, & que c'eſt le poiſon dont elles étoient remplies qu'il en faut accuſer.

MORILLON; ſubſtantif maſculin. *Glaucus*. Oiſeau de rivière ou plutôt de rivage de mer, ſemblable à la canne pour la figure & la groſſeur: ſon bec eſt comme une ſcie par les bords; ſes jambes & ſes pieds ſont rougeâtres en dedans & noirs en dehors; il a la tête de couleur tannée juſqu'au milieu du cou où commence ſon collier blanchâtre: ſa poitrine eſt cendrée, le deſſous du ventre eſt blanc, & le deſſus du dos noir: les aîles ſont bigarrées comme celles de la pie; le reſte du corps & la queue ſont noirs: il cherche ſa nourriture dans l'eau où il vit de petits poiſſons, d'inſectes aquatiques, de jeunes écreviſſes & de limaces. La plupart des auteurs qui ont parlé du morillon, ont jeté dans leurs deſcriptions une grande confuſion; c'eſt ainſi que le *morillon* d'Albin eſt la tardonne de Belon, *&c.* Le canard crêté eſt auſſi une véritable eſpèce de *morillon*.

Le nom de *morillon* ſe donne encore à une eſpèce de raiſin noir, qui eſt la meilleure pour faire du vin, & à une eſpèce d'émeraudes brutes qui ſe vendent au marc.

MORIMOND; Abbaye régulière d'hommes, l'une des quatre filles de l'Ordre de Cîteaux, ſituée en Champagne, à deux lieues, nord-nord-oueſt, d'Aigremont. La menſe abbatiale a 22000 livres de rente, & la conventuelle environ 15000.

MORIN; il y a dans la Brie deux rivières appelées l'une *le grand Morin* & l'autre le *petit Morin*: toutes deux ont leur ſource dans l'élection de Sezanne & vont ſe perdre dans la Marne, la première au-deſſous de Meaux, & la ſeconde à la Ferté-ſous-Jouare.

MORINE; ſubſtantif féminin. *Morina*. Plante que M. de Tournefort a apportée du Levant; il lui a donné le nom de ſon ami M. Morin, de l'Académie des Sciences. Cette plante qui ne croît naturellement que dans les pays chauds, eſt cultivée au jardin du Roi: elle eſt haute de deux pieds ou environ; d'un bel aſpect: ſa racine eſt charnue & groſſe comme celle de la mandragore: ſes feuilles qui s'élèvent de la racine, ſont longues comme la main, larges de deux doigts, vertes, luiſantes, liantes & épineuſes: ſes fleurs ſont verticillées, blanches en naiſſant, mais rougiſſant par la maturité & d'une odeur agréable, vineuſe. Cette fleur a deux calices,

dont l'un ſoutient la fleur & l'autre renferme un jeune fruit : ce dernier calice eſt comme emboîté dans le premier : l'embryon en groſſiſſant devient une ſemence arrondie. L'infuſion de cette plante eſt cordiale, céphalique, réſiſte au venin & chaſſe par tranſpiration les mauvaiſes humeurs.

MORINGA ; ſubſtantif maſculin. Arbre des Indes orientales qui reſſemble au lentiſque par ſa grandeur & par ſes feuilles : il eſt peu branchu, mais fort noueux ; ſon bois eſt facile à rompre & donne une teinture bleue ; ſes feuilles ont le goût de celles du navet : ſon fruit eſt long d'un pied, gros comme une rave, orné de huit angles, d'un vert griſâtre, moelleux, blanc en dedans, contenant dans pluſieurs cellules des ſemences ſemblables à celles de l'ers, vertes & fort tendres. On mange ce fruit étant cuit : on ſe ſert de la racine contre la ladrerie, les poiſons & toutes ſortes de maladies contagieuſes.

MORINI ; (les) ancien peuple des Gaules, l'un des plus puiſſans de la Belgique ſeconde, & dont la ville de *Terouenne* étoit le chef-lieu. Céſar & tous les auteurs romains en ont parlé avec éloge. Leur ſituation à l'une des extrémités de la Gaule ſur les côtes de la mer, vers l'île d'Albion (l'Angleterre), les faiſoit appeler *ultimi hominum*, parce qu'en effet ils étoient les derniers habitans du continent de ce côté-là. Ils occupoient les pays compris à préſent dans les Diocèſes de Boulogne, de Saint-Omer & d'Ypres, qui n'ont été érigés en Diocèſes que depuis la deſtruction de l'ancienne ville de Terouenne.

MORION ; ſubſtantif maſculin. Sorte d'armure de tête, plus légère que le caſque. Il ne ſe dit guère qu'en parlant de l'armure de l'ancienne chevalerie.

MORION, eſt auſſi le nom d'une eſpèce de punition qui étoit uſitée à l'égard des ſoldats, en les frappant ſur le derrière avec la hampe d'une hallebarde, ou avec la croſſe d'un mouſquet. *On lui donna le morion.*

MORION, eſt encore le nom que Pline & d'autres Naturaliſtes ont donné à une pierre noire à l'intérieur, mais qui, tenue entre l'œil & le feu ou une flamme, paroiſſoit être tranſparente & d'un beau rouge. On l'appeloit auſſi *prammion*. Il paroît que c'étoit un cryſtal ou fluor noir.

Les anciens ont auſſi appelé *morions*, certains perſonnages boſſus, boiteux, contrefaits, à tête pointue, à longues oreilles, & à phyſionomie ridicule, qu'on admettoit dans les feſtins pour amuſer les convives. Plus un morion étoit hideux, plus chèrement il étoit acheté. Il y en a eu qui ont été payés 2000 ſeſterces.

MORISQUES ; (les) on appeloit ainſi les Maures qui étoient reſtés en Eſpagne après la ruine de l'empire qu'ils y avoient établi. Le Roi Philippe III a trouvé le moyen d'appauvrir ſes états & de les dépeupler à jamais en chaſſant tous les Moriſques qui s'y trouvèrent en 1610. Il en ſortit plus de 900 mille qui ſe retirèrent en Afrique.

MORLAIX ; ville conſidérable de France, en Bretagne, à deux lieues de l'Océan & à douze lieues, nord-eſt, de Breſt. On y compte pluſieurs paroiſſes, une Égliſe collégiale, des Dominicains, des Capucins, des Urſulines, des Carmelites, des Calvairiennes & plus de vingt mille habitans. Le commerce y eſt floriſſant, ſurtout en toiles & en fils.

MORLAQUIE ; contrée de la Croa-

tie, dont elle occupe la partie méridionale le long du golfe de Veniſe, entre l'Iſtrie & la Dalmatie. Les Morlaques ſont ſujets de la République de Veniſe & habitent la montagne qu'on nomme *Morlaque*. Ce ſont des fugitifs d'Albanie, gens déterminés, robuſtes, guerriers, toujours armés, qui parlent eſclavon, & ſuivent la plupart la religion des Grecs.

MORLAS; ville de France, en Béarn, à deux lieues, nord-eſt, de Pau. C'eſt le Siége d'une Sénéchauſſée.

MORME, ou MORMO, ou MORMUROT; ſubſtantif maſculin. Poiſſon de mer aſſez reſſemblant à la daurade, excepté qu'il a le corps moins rond, la tête plus longue & le muſeau plus pointu; la bouche eſt de médiocre grandeur & garnie de petites dents, il a le dos d'un blanc bleuâtre & le ventre d'un blanc argenté; les côtés du corps ſont traverſés par des bandes noires, également éloignées les unes des autres: la première du côté de la tête eſt la plus longue, les autres diminuent de longueur ſucceſſivement, & la dernière eſt la plus courte. Ce poiſſon ſe nourrit de petits calmars. Sa chair eſt molle & humide.

MORNAND; bourg de France, dans le Lyonnois, à cinq lieues, ſud-oueſt, de Lyon.

MORNAS; bourg du Comté Vénaiſſin, à deux lieues, nord-oueſt, d'orange.

MORNAY, (Philippe de) Seigneur du Pleſſis-Marly, né à Buhy en 1549, fut élevé à Paris où il fit des progrès rapides dans les belles lettres, les langues & dans la théologie; ce qui étoit alors un prodige dans un gentilhomme, dit l'auteur de la Henriade. On le deſtina d'abord à l'Égliſe, mais ſa mère imbue des erreurs de Calvin, les ayant inſpirées à ſon fils, elle lui ferma la porte des dignités eccléſiaſtiques, que ſon crédit, ſes talens & ſa naiſſance lui promettoient. Après l'horrible boucherie de la Saint-Barthelemi, dont les bons françois rougiront éternellement, Philippe de Mornay parcourut l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas & l'Angleterre, & ces voyages eurent pour lui autant d'utilité que d'agrément. Le Roi de Navarre, ſi chéri depuis ſous le nom de Henri IV, étoit alors à la tête du parti proteſtant. Mornay s'attacha à lui & le ſervit de ſa plume & de ſon épée. Ce fut lui que ce Monarque envoya à Éliſabeth, Reine d'Angleterre. Il n'eut jamais d'autres inſtructions de ſon maître qu'un blanc ſigné. Il réuſſit dans preſque toutes ſes nogociations, dit M. de Voltaire, parcequ'il étoit un vrai politique & non un intrigant. Mornay chériſſoit tendrement ſon maître & lui parloit comme à un ami. Après qu'il eût été bleſſé à Aumale, il lui écrivit ces mots: *Sire, vous avez aſſez fait l'Alexandre, il eſt temps que vous faſſiez le Céſar. C'eſt à nous à mourir pour votre Majeſté*, &c. *vous eſt gloire, à vous Sire, de vivre pour nous, & j'oſe vous dire que ce vous eſt devoir.* Ce fidèle ſujet n'oublia rien pour applanir le chemin du trône à Henri IV, mais lorſqu'il changea de religion, il lui en fit de ſanglans reproches, & ſe retira de la Cour. Sa ſcience, ſa valeur & ſa probité le rendirent le chef & l'ame du parti proteſtant & le firent appeler le *Pape des Huguenots*. Il défendit les dogmes de ſa ſecte de vive voix & par écrit. Un de ſes livres ſur les prétendus abus de la meſſe ayant ſoulevé tous les Théologiens catholiques, il ne voulut répondre à leurs cenſures

que dans une conférence publique. Elle fut indiquée en 1600 à Fontainebleau, où la Cour devoit être. Le combat fut entre du Perron, Évêque d'Évreux, & Mornay. Après bien des coups reçus & parés, la victoire fut adjugée à du Perron. Il s'étoit vanté de faire voir clairement près de 500 fautes dans le livre de ſon adverſaire, & il tint en partie ſa parole. Les Calviniſtes ne laiſſèrent pas de s'attribuer la gloire de cette diſpute, & ſe l'attribuent encore aujourd'hui; mais pour conſtater leur défaite, il ne faut que lire ce qu'en dit le Duc de Sulli, zélé proteſtant, dans ſes mémoires. Cette conférence, loin d'éteindre les différends ne produiſit que de nouvelles querelles parmi les controverſiſtes & de mauvaiſes plaiſanteries parmi les libertins. Un Miniſtre huguenot, préſent à la conférence, diſoit avec douleur à un Capitaine de ſon parti: *l'Évêque d'Évreux a déjà emporté pluſieurs paſſages ſur Mornay. Qu'importe*, répartit le militaire, *pourvu que celui de Saumur lui demeure.* C'étoit un paſſage important ſur la rivière de Loire dont du Pleſſis étoit gouverneur. Ce fut là qu'il ſe retira, toujours occupé à défendre les Huguenots, & toujours reſpectable aux Catholiques. Lorſque Louis XIII entreprit la guerre contre ſon parti il lui écrivit pour l'en diſſuader. Après avoir épuiſé les raiſons les plus ſpécieuſes, il lui dit: *faire la guerre à ſes ſujets, c'eſt témoigner de la foibleſſe. L'autorité conſiſte dans l'obéiſſance paiſible du peuple; elle s'établit par la prudence & la juſtice de celui qui gouverne. La force des armes ne ſe doit employer que contre un ennemi étranger Le feu Roi auroit bien renvoyé à l'ecole des premiers élémens de la politique les nouveaux Miniſtres d'État qui, ſemblables aux Chirurgiens ignorans, n'auroient point eu d'autres remèdes à propoſer que le fer & le feu, & qui ſeroient venus lui conſeiller de ſe couper un bras malade avec celui qui eſt en bon état.* Ces remontrances de Mornay ne produiſirent rien que la perte de ſon gouvernement de Saumur que Louis XIII lui ôta en 1621. Il mourut deux ans après en 1623, à 74 ans dans ſa baronie de la Forêt-ſur-Seure en Poitou. L'erreur n'eût jamais de ſoutien plus capable de l'accréditer.

Cenſeur des courtiſans, mais à la Cour aimé,
Fier ennemi de Rome & de Rome eſtimé,

Mornay paſſa pour le plus vertueux & le plus grand homme que le calviniſme eut produit. On a de lui, 1°. *Un traité de l'Euchariſtie.* 2°. *Un Traité de la Religion Chrétienne; in-8°.* 3°. Un livre intitulé, *le Myſtère d'iniquité, in-4°.* 4°. *De la meſure de la Foi.* 5°. *Du Concile.* 6°. *Des Méditations.* 7°. *Un diſcours ſur le Droit prétendu par ceux de la Maiſon de Guiſe, in-8°.* 8°. *Des Mémoires inſtructifs & curieux*, depuis 1572 juſqu'en 1629, 4 volumes *in-4°.* eſtimés. 9°. Des lettres écrites avec beaucoup de force & de ſageſſe, *&c.* David des Ligues a compoſé ſa vie, *in-4°.* elle eſt intéreſſante, non pour la forme, mais pour le fond.

MORNE; adjectif des deux genres. *Triſtis.* Triſte, ſilencieux & ſombre. *Il a l'œil morne. Un homme mélancolique & morne.*

On dit figurément d'un temps obſcur & couvert, que *c'eſt un temps triſte & morne.*

MORNE ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi dans les îles françoiſes de l'Amérique des montagnes de moyenne hauteur, voiſines de la mer.

MORNÉ, ÉE ; adjectif & terme de Blaſon. Il ſe dit des lions & autres animaux ſans dents, bec, langue, griffes & queue.

Du Halgoet, en Bretagne, d'azur au lion morné d'or.

Morné, s'eſt auſſi dit en termes de Chevalerie, des armes dont le fer étoit émouſſé & qu'on appeloit autrement *armes courtoiſes*.

MORNIFLE ; ſubſtantif féminin, & terme populaire. Coup de la main ſur le viſage. *Il lui donna une morniſle*.

MORNSHEIM ; petite ville d'Allemagne au cercle de Franconie, dans le Hanenkam, ſur la Seyt. Elle appartient à l'Évêque d'Aichſtat.

MORON ; ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur les frontières du Royaume de Grenade, au nord de Zahara, & à l'orient de Hardalès. Il y a dans le voiſinage une mine de cornalines, de rubis & d'hyacinthes.

MOROSE ; adjectif des deux genres, & terme didactique. Morne, triſte. *Penſée moroſe*.

MOROSINI, (François) noble Vénitien, né à Veniſe en 1618, ſe ſignala ſur une des galères vénitiennes dès l'âge de 20 ans, & remporta ſur les Turcs des avantages continuels. Nommé commandant de la flotte en 1651, il prit ſur eux un grand nombre de places, & fut déclaré généraliſſime. Il défendit en cette qualité l'île de Candie contre les Turcs. Il y ſoutint plus de cinquante-ſix aſſauts, plus de quarante combats ſouterreins, & éventa les mines des aſſiégeans ; près de 500 fois. Les Turcs perdirent à ce ſiége plus de 120000 hommes & les Vénitiens plus de 30000. En vain le grand Viſir tâcha de corrompre ce brave homme, en lui offrant de le faire Prince de Valachie & de Moldavie ; il mépriſa ſes offres. Enfin obligé de ſe rendre, il capitula au bout de 28 mois en 1669. Le grand Viſir, plein d'eſtime pour ſon courage, lui accorda tout ce qu'il voulut. De retour à Veniſe, il fut d'abord très-bien reçu & enſuite arrêté par ordre du Sénat ; mais s'étant pleinement juſtifié, on lui confirma la charge de Procurateur de Saint-Marc. Quelque tems après, la guerre s'étant renouvelée contre les Turcs, Moroſini fut élu généraliſſime des Vénitiens pour la troiſième fois, en 1684. Il s'empara de pluſieurs îles ſur les Turcs, remporta ſur eux une victoire complette en 1687, près des Dardanelles & prit Corinthe, Sparte, Athènes, & preſque toute la Grèce. Tant de ſuccès le firent élire Doge en 1688, & Généraliſſime pour la quatrième fois en 1693, quoiqu'âgé de 75 ans. Il mit pluſieurs fois en fuite la flotte des Turcs ; mais il tomba malade de fatigue, & mourut à Napoli de Romanie en 1694. Le Sénat lui fit élever un ſuperbe monument avec cette inſcription, *Franciſco Mauroceno Peloponneſiaco*. Le titre de *Peloponéſiaque* lui fut donné après ſes victoires en 1687. Ses concitoyens lui avoient fait dreſſer alors une ſtatue d'airain avec cette inſcription qui diſoit plus qu'un long panégyrique: *Franciſco Mauroceno Peloponneſiaco adhuc vivente*. Le Pape Alexandre III l'honora dans le même temps d'une épée & d'un caſque, qu'il reçut en cérémonie dans l'égliſe de Saint Marc, des mains du Nonce. Moroſini méritoit toutes ces

distinctions, par ſon activité dans la guerre & par ſes qualités patriotiques dans la paix.

MORPETH; ville d'Angleterre, dans le Northumberland, ſur le Wenſbeck, à trois lieues, nord, de Newcaſtle. Elle a des députés au parlement.

MORPHÉE; nom d'un Songe, fils du Sommeil & de la Nuit, & le principal miniſtre du Dieu ſon père. *Voyez* SOMMEIL.

MORPHO; ſurnom ſous lequel Vénus avoit à Lacédémone un temple, ou plutôt deux l'un ſur l'autre. Celui de deſſous étoit dédié à Venus armée, & celui de deſſus à Vénus Morpho. Dans ce temple ſupérieur, la Déeſſe étoit repréſentée voilée, avec des chaînes aux pieds; image de ce que les Lacédémoniens déſiroient dans leurs femmes, le courage, la fidélité, la beauté, & leurs deſirs étoient remplis. Par Vénus *Morpho*, ils n'entendoient autre choſe que Vénus la belle.

MORPION; ſubſtantif maſculin. *Pediculus inguinalis*. Sorte de vermine ou pou plus court, plus large, plus arrondi que le pou ordinaire, & qui multiplie prodigieuſement. Cette vermine s'attache particulièrement aux parties naturelles de l'homme & de la femme, aux aînes, aux aiſſelles & aux ſourcils; mais plus ordinairement aux poils du pubis des perſonnes ſales & mal propres; elle y ſuce le ſang pour ſa nourriture. Ces poux ſont ordinairement ſi petits dans les commencemens qu'on a de la peine à les appercevoir; ils cauſent des demangeaiſons inſupportables, des rougeurs, des cuiſſons, & s'attachent ſi fortement à la peau, qu'il eſt difficile de les en détacher; quelquefois même ils s'inſinuent ſous l'épiderme & y produiſent des demangeaiſons très-vives: mais par le ſecours de l'onguent de mercure on parvient dans un moment à les détruire totalement.

MORRUDE; *voyez* ROUGET.

MORS; ſubſtantif maſculin. Aſſortiment de toutes les pièces de fer qui ſervent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, les chaînettes, *&c.*

MORS, ſe dit auſſi en particulier, de la pièce qui ſe place dans la bouche du cheval pour le gouverner.

On diſtingue pluſieurs ſortes de mors ainſi,

MORS À BERGE, ſe dit d'un mors dont l'embouchure eſt compoſée d'olives d'une ſeule pièce, formant à ſon pli une demi-gorge de pigeon; ce mors, au lieu de fonceaux, eſt garni de chaperons.

MORS À BRANCHES TOURNÉES, ſe dit des mors dont les branches forment pluſieurs coudes & qui ſont de figure ronde. On les nomme encore *mors à ſoubarbe*.

MORS À CANON SIMPLE, ſe dit d'un mors dont le canon n'eſt point figuré, mais diminue pourtant de groſſeur en approchant de ſon pli. Il y en a de briſés & d'autres qui ne le ſont pas.

MORS A DEMI-MIROIR, ſe dit d'un mors qui a une embouchure à gorge de pigeon, ſurpaſſé d'un cercle qui entre dans des anneaux faits à l'embouchure. Ce cercle eſt garni de trois chaînes, deux vers ſes extrémités, qui s'attachent à la branche par un bout, & l'autre dans le haut du cercle.

MORS À GORGE DE PIGEON, ſe dit d'une ſorte de mors dont le pli de l'embouchure repréſente la forme du cou d'un pigeon.

MORS À MIROIR, ſe dit d'une eſpèce de mors dont l'embouchure eſt droite

&

& tourne dans une liberté où elle eſt rivée.

MORS À PAS D'ÂNE, ſe dit d'un mors dont l'embouchure eſt pliée en forme de pas d'âne, & dont le gros du canon repréſente une olive.

MORS À PORTE, ſe dit d'une eſpèce de mors dont l'embouchure forme vers ſon milieu une eſpèce de porte cintrée.

MORS À TIRE-BOUCHON, ſe dit d'un mors dont les branches ſe terminent par un anneau applati & percé dans ſa partie inférieure comme l'eſt celui d'un tire-bouchon. On l'appelle encore *mors à la Neſtier*, parceque ce fut un écuyer du Roi de ce nom qui en inventa l'uſage.

MORS À LA TURQUE, ſe dit d'un mors dont les branches ſont droites, ſans ſoubarbe, *&c.* L'embouchure eſt en gorge de pigeon, & eſt ſurpaſſée d'un petit anneau duquel en pend un beaucoup plus grand qui ſert de gourmette.

On dit, qu'*un cheval prend le mors aux dents*; pour dire, que ſa bouche eſt tellement échauffée qu'elle eſt abſolument inſenſible, & qu'il fuit ſans que le cavalier ou le cocher puiſſe le retenir, le mors n'opérant pas plus d'effet ſur les barres, que ſi le cheval le tenoit ſerré entre ſes dents.

Il ſe dit auſſi figurément & familièrement de ceux qui ayant été dans l'indolence ou dans le libertinage, prennent tout d'un coup la réſolution de ſe corriger, de ſe porter au bien, & qui l'effectuent. *Il vivoit dans la plus grande indolence, mais il a pris le mors aux dents & il fait bien ſes affaires.* On le dit auſſi en mauvaiſe part.

En termes de Relieurs, on appelle *mors du livre*, le rebord du dos que les ais à endoſſer font faire au livre après la couture, lorſqu'on met le livre en preſſe.

MORS DU DIABLE, *voyez* SCABIEUSE DES BOIS.

Ce monoſyllabe eſt long.

MORSE; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal amphibie qu'on a mal à propos, dit M. de Buffon, appelé vache marine, puiſqu'il ne reſſemble en rien à la vache terreſtre: le nom d'éléphant de mer que d'autres lui ont donné eſt mieux fondé ſur un rapport unique & ſur un caractère très-apparent. Le morſe a comme l'éléphant deux grandes défenſes d'ivoire qui ſortent de la mâchoire ſupérieure, & il a la tête conformée ou plutôt déformée de la même manière que l'éléphant, auquel il reſſembleroit en entier par cette partie capitale, s'il avoit une trompe; mais le morſe eſt non-ſeulement privé de cet inſtrument qui ſert de bras & de main à l'éléphant, il l'eſt encore de l'uſage des vrais bras & des jambes; ſes membres ſont comme dans les phoques, enfermés ſous ſa peau; il ne ſort au dehors que les deux mains & les deux pieds; ſon corps eſt allongé, renflé par la partie du devant, étroit vers celle de l'arrière, partout couvert d'un poil court; les doigts des pieds & des mains ſont enveloppés dans une membrane, & terminés par des ongles courts & pointus: de groſſes ſoies en forme de mouſtaches environnent la gueule; la langue eſt échancrée; il n'y a point de conques aux oreilles, *&c.* en ſorte qu'à l'exception des deux grandes défenſes qui lui changent la forme de la tête, & des dents inciſives qui lui manquent en haut & en bas, le morſe reſſemble pour tout le reſte au phoque; il eſt ſeulement beaucoup plus grand, plus gros & plus

fort : les plus grands phoques n'ont tout au plus que ſept ou huit pieds ; le morſe en a communément douze, & il s'en trouve de ſeize pieds de longueur & de huit ou neuf pieds de tour. Il a encore de commun avec les phoques d'habiter les mêmes lieux, & on les trouve preſque toujours enſemble ; ils ont beaucoup d'habitudes communes, ils ſe tiennent également dans l'eau, ils vont également à terre ; ils montent de même ſur les glaçons ; ils allaitent & élèvent de même leurs petits ; ils ſe nourriſſent des mêmes alimens ; ils vivent de même en ſociété & voyagent en grand nombre ; mais l'eſpèce du Morſe ne varie pas autant que celle du phoque ; il paroît qu'il ne va pas ſi loin, qu'il eſt plus attaché à ſon climat, & que l'on en trouve très-rarement ailleurs que dans les mers du nord : auſſi le phoque étoit connu des anciens, & le morſe ne l'étoit pas.

On aſſure que les morſes ne s'accouplent pas à la manière des autres quadrupèdes, mais à rebours ; il y a comme dans les baleines un gros & grand os dans le membre du mâle ; la femelle met bas en hiver ſur la terre ou ſur la glace, & ne produit ordinairement qu'un petit, qui eſt en naiſſant déjà gros comme un cochon d'un an ; on ignore la durée de la geſtation, mais à en juger par celle de l'accroiſſement, & auſſi par la grandeur de l'animal, elle doit être de plus de neuf mois ; les morſes ne peuvent pas toujours reſter dans l'eau, ils ſont obligés d'aller à terre, ſoit pour allaiter leurs petits, ſoit pour d'autres beſoins ; lorſqu'ils ſe trouvent dans la néceſſité de grimper ſur des rivages quelquefois eſcarpés & ſur des glaçons, ils ſe ſervent de leurs défenſes pour s'accrocher, & de leurs mains pour avancer la lourde maſſe de leur corps. On prétend qu'ils ſe nourriſſent de coquillages qui ſont attachés au fond de la mer, & qu'ils ſe ſervent auſſi de leurs défenſes pour les arracher ; d'autres diſent qu'ils ne vivent que d'une certaine herbe à larges feuilles qui croît dans la mer, & qu'ils ne mangent ni chair ni poiſſon ; mais M. de Buffon croit ces opinions mal fondées, & il y a apparence, ajoute-t il, que le morſe vit de proie comme le phoque, & ſurtout de harengs & d'autres petits poiſſons, car il ne mange pas lorſqu'il eſt ſur la terre, & c'eſt le beſoin de nourriture qui le contraint de retourner à la mer.

MORSURE ; ſubſtantif *féminin. Morſus.* Plaie, meurtriſſure, marque faite en mordant. *On prétend que le mercure eſt un remède propre à guérir les morſures des chiens enragés. Une morſure envenimée. Des morſures de punaiſe.*

MORT ; ſubſtantif *féminin. Mors.* La fin, la ceſſation de la vie.

A meſure qu'on avance en âge, remarque M. de Buffon, les os, les cartilages, les membranes, la chair, la peau & toutes les fibres du corps deviennent plus ſolides, plus dures, plus sèches, toutes les parties ſe retirent, ſe reſſerrent, tous les mouvemens deviennent plus lents, plus difficiles ; la circulation des fluides ſe fait avec moins de liberté, la tranſpiration diminue, les ſécrétions s'altèrent, la digeſtion des alimens devient lente & laborieuſe, les ſucs nourriciers ſont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plupart des fibres devenues trop ſolides, ils ne ſervent plus à la nutrition ; ces parties trop foibles ſont des parties déjà mortes,

puiſqu'elles ceſſent de ſe nourrir ; le corps meurt donc peu à peu & par parties, ſon mouvement diminue par degrés, la vie s'éteint par nuances ſucceſſives, & la mort n'eſt que le dernier terme de cette ſuite de degrés, la dernière nuance de la vie.

Comme les os, les cartilages, les muſcles & toutes les autres parties qui compoſent le corps, ſont moins ſolides & plus molles dans les femmes que dans les hommes, il faudra plus de temps pour que ces parties prennent cette ſolidité qui cauſe la mort, les femmes par conſéquent doivent vieillir plus que les hommes ; c'eſt auſſi ce qui arrive, & l'on peut obſerver, en conſultant les tables qu'on a faites ſur la mortalité du genre humain, que quand les femmes ont paſſé un certain âge, elles vivent enſuite plus long-temps que les hommes du même âge : on doit auſſi conclure que les hommes qui ſont en apparence plus foibles que les autres, & qui approchent plus de la conſtitution des femmes, doivent vivre plus long-temps que ceux qui paroiſſent être les plus forts & les plus robuſtes ; & de même on peut croire que dans l'un & dans l'autre ſexe les perſonnes qui n'ont achevé de prendre leur accroiſſement que fort tard, ſont celles qui doivent vivre le plus, car dans ces deux cas les os, les cartilages & toutes les fibres arriveront plus tard à ce degré de ſolidité qui doit produire leur deſtruction.

Cette cauſe de la mort naturelle eſt générale & commune à tous les animaux, & même aux végétaux ; un chêne ne périt que parceque les parties les plus anciennes du bois, qui ſont au centre, deviennent ſi dures & ſi compactes qu'elles ne peuvent plus recevoir de nourriture ; l'humidité qu'elles contiennent n'ayant plus de circulation, & n'étant pas remplacée par une sève nouvelle, fermente, ſe corrompt & altère peu à peu les fibres du bois, elles deviennent rouges, elles ſe déſorganiſent, enfin elles tombent en pouſſière.

La durée totale de la vie peut ſe meſurer en quelque façon par celle du temps de l'accroiſſement ; un arbre ou un animal qui prend en peu de temps ſon accroiſſement, périt beaucoup plutôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. Dans les animaux, comme dans les végétaux, l'accroiſſement en hauteur eſt celui qui eſt achevé le premier ; un chêne ceſſe de grandir long-temps avant qu'il ceſſe de groſſir : l'homme croît en hauteur juſqu'à ſeize ou dix-huit ans, & cependant le développement entier de toutes les parties de ſon corps en groſſeur n'eſt achevé qu'à trente ans : les chiens prennent en moins d'un an leur accroiſſement en longueur, & ce n'eſt que dans la ſeconde année qu'ils achevent de prendre leur groſſeur. L'homme qui a trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ou cent ans ; le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit auſſi que dix ou douze ans ; il en eſt de même de la plupart des autres animaux.

Les cauſes de notre deſtruction ſont donc néceſſaires & la mort inévitable, il ne nous eſt pas plus poſſible d'en reculer le terme fatal, que de changer les lois de la nature. Les idées que quelques viſionnaires ont eues ſur la poſſibilité de perpétuer la vie par des remèdes, auroient dû périr avec eux, ſi l'amour propre n'augmentoit pas tou-

jours la crédulité au point de ſe perſuader ce qu'il y a même de plus impoſſible, & de douter de ce qu'il y a de plus vrai, de plus réel & de plus conſtant; la panacée, quelle qu'en fût la compoſition, la tranſfuſion du ſang & les autres moyens qui ont été propoſés pour rajeunir ou immortaliſer le corps, ſont au moins auſſi chimériques que la Fontaine de Jouvence eſt fabuleuſe.

Lorſque le corps eſt bien conſtitué, peut-être eſt-il poſſible de le faire durer quelques années de plus en le ménageant; il ſe peut que la modération dans les paſſions, la tempérance & la ſobriété dans les plaiſirs contribuent à la durée de la vie, encore cela même paroît-il fort douteux; il eſt peut-être néceſſaire que le corps faſſe l'emploi de toutes ſes forces, qu'il conſomme tout ce qu'il peut conſommer, qu'il s'exerce autant qu'il en eſt capable, que gagnera-t-on dès-lors par la diette & par la privation? Il y a des hommes qui ont vécu au-delà du terme ordinaire, & ſans parler de ces deux vieillards dont il eſt fait mention dans les tranſactions philoſophiques, dont l'un a vécu cent ſoixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre, nous avons un grand nombre d'exemples d'hommes qui ont vécu cent dix, & même cent vingt ans; cependant ces hommes ne s'étoient pas plus ménagés que d'autres, au contraire il paroît que la plupart étoient des payſans accoutumés aux plus grandes fatigues, des chaſſeurs, des gens de travail, des hommes en un mot qui avoient employé toutes les forces de leur corps, qui en avoient même abuſé, s'il eſt poſſible d'en abuſer autrement que par l'oiſiveté & la débauche continuelle.

D'ailleurs, ſi l'on fait réflexion que l'Européen, le Nègre, le Chinois, l'Américain, l'homme policé, l'homme ſauvage, le riche, le pauvre, l'habitant de la ville, celui de la campagne, ſi différens entr'eux pour tout le reſte, ſe reſſemblent à cet égard, & n'ont chacun que la même meſure, le même intervalle de temps à parcourir depuis la naiſſance à la mort; que la différence des races, des climats, des nourritures, des commodités, n'en fait aucune à la durée de la vie; que les hommes qui ne ſe nourriſſent que de chair crue & de poiſſon ſec, de ſagou ou de riz, de caſſave ou de racines, vivent auſſi long-temps que ceux qui ſe nourriſſent de pain & de mets préparés; on reconnoîtra encore plus clairement que la durée de la vie ne dépend ni des habitudes, ni des mœurs, ni de la qualité des alimens, que rien ne peut changer les lois de la mécanique, qui règlent le nombre de nos années, & qu'on ne peut guère les altérer que par des excès de nourriture, ou par de trop grandes diettes.

S'il y a quelque différence tant ſoit peu remarquable dans la durée de la vie, il ſemble qu'on doit l'attribuer à la qualité de l'air. On a obſervé que dans les pays élevés, il ſe trouve communément plus de vieillards que dans les lieux bas, les montagnes d'Ecoſſe, de Galles, d'Auvergne, de Suiſſe ont fourni plus d'exemples de vieilleſſes extrêmes que les plaines de Hollande, de Flandre, d'Allemagne & de Pologne; mais à prendre le genre humain en général, il n'y a pour ainſi dire, aucune différence dans

la durée de la vie ; l'homme qui ne meurt point de maladies accidentelles, vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans ; nos ancêtres n'ont pas vécu d'avantage, & depuis le ſiècle de David, ce terme n'a point du tout varié.

La plupart des gens âgés périſſent par le ſcorbut, l'hydropiſie, ou par d'autres maladies qui ſemblent provenir du vice du ſang, de l'altération de la lymphe, *&c.* Quelque influence que les liquides contenus dans le corps humain puiſſent avoir ſur ſon économie, on peut penſer que ces liqueurs n'étant que des parties paſſives & diviſées, elles ne font qu'obéir à l'impulſion des ſolides qui ſont les vraies parties organiques & actives, deſquelles le mouvement, la qualité & même la quantité des liquides doivent dépendre en entier ; dans la vieilleſſe le calibre des vaiſſeaux ſe reſſerre, le reſſort des muſcles s'affoiblit, les fibres ſécrétoires s'obſtruent, le ſang, la lymphe & les autres humeurs doivent par conſéquent s'épaiſſir, s'altérer, s'extravaſer & produire les ſymptômes des différentes maladies qu'on a coutume de rapporter au vice des liqueurs, comme à leur principe, tandis que la première cauſe eſt en effet une altération dans les ſolides, produite par leur dépériſſement naturel, ou par quelque léſion & dérangement accidentels. Il eſt vrai que quoique le mauvais état des liqueurs provienne d'un vice organique dans les ſolides, les effets qui réſultent de cette altération des liqueurs, ſe manifeſtent par des ſymptômes prompts & menaçans, parceque les liqueurs étant en continuelle circulation & en grand mouvement, pour peu qu'elles deviennent ſtagnantes par le trop grand rétréciſſement des vaiſſeaux, ou que par leur relâchement forcé elles ſe répandent en s'ouvrant de fauſſes routes, elles ne peuvent manquer de ſe corrompre & d'attaquer en même temps les parties les plus foibles des ſolides, ce qui produit ſouvent des maux ſans remède, ou du moins elles communiquent à toutes les parties ſolides qu'elles abreuvent, leur mauvaiſe qualité, ce qui doit en déranger le tiſſu & en changer la nature ; ainſi les moyens de dépériſſement ſe multiplient, le mal intérieur augmente de plus en plus & amène à la hâte l'inſtant de la deſtruction.

Toutes les cauſes de dépériſſement que nous venons d'indiquer, agiſſent continuellement ſur notre être matériel, & le conduiſent peu à peu à ſa diſſolution ; la mort, ce changement d'état ſi marqué, ſi redouté, n'eſt donc dans la nature que la dernière nuance d'un état précédent ; la ſucceſſion néceſſaire du dépériſſement de notre corps amène ce degré, comme tous les autres qui ont précédé ; la vie commence à s'éteindre long-temps avant qu'elle s'éteigne entièrement, & dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeuneſſe, que de la décrépitude à la mort, car on ne doit pas ici conſidérer la vie comme une choſe abſolue, mais comme une quantité ſuſceptible d'augmentation & de diminution. Dans l'inſtant de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'eſt encore rien ou preſque rien, peu à peu elle augmente, elle s'étend, elle acquiert de la conſiſtance à meſure que le corps croît, ſe développe & ſe fortifie ; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue ; enfin lorſqu'il

ſe courbe, ſe deſsèche & s'affaiſſe, elle décroît, elle ſe reſſerre, elle ſe réduit à rien, nous commençons de vivre par degrés, & nous finiſſons de mourir comme nous commençons de vivre.

Pourquoi donc craindre la mort, ſi l'on a aſſez bien vécu pour n'en pas craindre les ſuites? Pourquoi redouter cet inſtant, puiſqu'il eſt préparé par une infinité d'autres inſtans du même ordre, puiſque la mort eſt auſſi eſſentielle que la vie, & que l'un & l'autre nous arrivent de la même façon ſans que nous le ſentions, ſans que nous puiſſions nous en appercevoir? Qu'on interroge les Médecins & les Miniſtres de l'Égliſe, accoutumés à obſerver les actions des mourans, & à recueillir leurs derniers ſentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un très-petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation cauſée par des mouvemens convulſifs, ſemble indiquer les ſouffrances du malade, dans toutes les autres on meurt tranquillement, doucement & ſans douleur; & même ces terribles agonies effrayent plus les Spectateurs, qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en-a-t-on pas vu qui après avoir été à cette dernière extrémité, n'avoient aucun ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé, non plus que de ce qu'ils avoient ſenti! ils avoient réellement ceſſé d'être pour eux pendant ce temps, puiſqu'ils ſont obligés de rayer du nombre de leurs jours tous ceux qu'ils ont paſſés dans cet état duquel il ne leur reſte aucune idée.

La plupart des hommes meurent donc ſans le ſavoir, & dans le petit nombre de ceux qui conſervent de la connoiſſance juſqu'au dernier ſoupir, il ne s'en trouve peut être pas un qui ne conſerve en même temps de l'eſpérance, & qui ne ſe flatte d'un retour vers la vie; la nature, a pour le bonheur de l'homme, rendu ce ſentiment plus fort que la raiſon. Un malade dont le mal eſt incurable, qui peut juger ſon état par des exemples fréquens & familiers, qui en eſt averti par les mouvemens inquiets de ſa famille, par les larmes de ſes amis, par la contenance & l'abandon des Médecins, n'en eſt pas plus convaincu qu'il touche à ſa dernière heure; l'intérêt eſt ſi grand qu'on ne s'en rapporte qu'à ſoi, on n'en croit pas les jugemens des autres, on les regarde comme des alarmes peu fondées; tant qu'on ſe ſent & qu'on penſe, on ne réflechit, on ne raiſonne que pour ſoi, & tout eſt mort que l'eſpérance vit encore.

Jetez les yeux ſur un malade qui vous aura dit cent fois qu'il ſe ſent attaqué à mort, qu'il voit bien qu'il ne peut pas en revenir, qu'il eſt près d'expirer, examinez ce qui ſe paſſe ſur ſon viſage, lorſque par zèle ou par indiſcrétion quelqu'un vient lui annoncer que ſa fin eſt prochaine en effet; vous le verrez changer comme celui d'un homme auquel on annonce une nouvelle imprévue; ce malade ne croit donc pas ce qu'il dit lui-même, tant il eſt vrai qu'il n'eſt nullement convaincu qu'il doit mourir; il a ſeulement quelque doute, quelque inquiétude ſur ſon état, mais il craint toujours beaucoup moins qu'il n'eſpère, & ſi l'on ne réveilloit pas ſes frayeurs par ces triſtes ſoins & cet appareil lugubre qui dévancent la mort, il ne la verroit point arriver.

La mort n'eſt donc pas une choſe auſſi terrible que nous nous l'ima-

ginons, nous la jugeons mal de loin, c'eſt un ſpectre qui nous épouvante à une certaine diſtance, & qui diſparoît lorſqu'on vient à en approcher de près.

Si quelque choſe peut confirmer ce qu'on a dit au ſujet de la ceſſation graduelle de la vie, & prouver encore mieux que ſa fin n'arrive que par nuances, ſouvent inſenſibles, c'eſt l'incertitude des ſignes de la mort; que l'on conſulte les recueils d'obſervations, & en particulier celles que MM. Winſlow & Bruhier nous ont données ſur ce ſujet, on ſera convaincu qu'entre la mort & la vie, il n'y a ſouvent qu'une nuance ſi foible, qu'on ne peut l'appercevoir même avec toutes les lumières de l'art de la Médecine & de l'obſervation la plus attentive: ſelon eux « le coloris du viſage, la » chaleur du corps, la molleſſe des » parties flexibles ſont des ſignes » incertains d'une vie encore ſub- » ſiſtante, comme la pâleur du » viſage, le froid du corps, la » roideur des extrémités, la ceſ- » ſation des mouvemens & l'alté- » ration des ſens externes ſont des » ſignes très équivoques d'une mort » certaine »: il en eſt de même de la ceſſation apparente du pouls & de la reſpiration; ces mouvemens ſont quelquefois tellement engourdis & aſſoupis, qu'il n'eſt pas poſſible de les appercevoir; on approche un miroir ou une lumière de la bouche du malade, ſi le miroir ſe ternit, ou ſi la lumière vacille, on conclud qu'il reſpire encore; mais ſouvent ces effets arrivent par d'autres cauſes, lors même que le malade eſt mort en effet, & quelquefois ils n'arrivent pas quoiqu'il ſoit encore vivant; ces moyens ſont donc très-équivoques: on irrite les narines par des ſternutatoires, des liqueurs pénétrantes, on cherche à recueillir les organes du tact par des piqûres, des brûlures, *&c.* On donne des lavemens de fumée; on agite les membres par des mouvemens violens, on fatigue l'oreille par des ſons aigus & des cris, on ſcarifie les onoplates; le dedans des mains & la plante des pieds, on y applique des fers rouges, de la cire d'Eſpagne brûlante, *&c.* lorſqu'on veut être bien convaincu de la certitude de la mort de quelqu'un; mais il y a des cas où toutes ces épreuves ſont inutiles, & on a des exemples, ſurtout de perſonnes cataleptiques, qui les ayant ſubies ſans donner aucun ſigne de vie, ſont enſuite revenues d'elles-mêmes, au grand étonnement des ſpectateurs.

Rien ne prouve mieux combien un certain état de vie reſſemble à l'état de la mort, rien auſſi ne ſeroit plus raiſonnable & plus ſelon l'humanité, que de ſe preſſer moins qu'on ne fait d'abandonner, d'enſevelir & d'enterrer le corps; pourquoi n'attendre que dix, vingt, ou vingt-quatre heures, puiſque ce temps ne ſuffit pas pour diſtinguer une mort vraie d'une mort apparente, & qu'on a des exemples de perſonnes qui ſont ſorties de leur tombeau au bout de deux ou trois jours? Pourquoi laiſſer avec indifférence précipiter les funérailles des perſonnes mêmes dont nous aurions ardemment déſiré de prolonger la vie? Pourquoi cet uſage, au changement duquel tous les hommes ſont également intéreſſés, ſubſiſte-t-il? Ne ſuffit-il pas qu'il y ait eu quelquefois de l'abus par les enterremens précipités, pour nous engager à les différer & à ſuivre les

avis des ſages Médecins qui nous diſent « qu'il eſt inconteſtable que » le corps eſt quelquefois tellement privé de toute fonction vitale, & que le ſouffle de vie y eſt » tellement caché, qu'il ne paroît » en rien différent de celui d'un » mort; que la charité & la religion veulent qu'on détermine un » temps ſuffiſant pour attendre que » la vie puiſſe, ſi elle ſuſiſte encore, ſe manifeſter par des ſignes, qu'autrement on s'expoſe » à devenir homicide en enterrant » des perſonnes vivantes: or, diſent-ils, c'eſt ce qui peut arriver, » ſi l'on en croit la plus grande » partie des Auteurs, dans l'eſpace » de trois jours naturels ou de ſoixante & douze heures; mais ſi » pendant ce temps il ne paroît aucun ſigne de vie, & qu'au contraire les corps exhalent une » odeur cadavéreuſe, on a une » preuve infaillible de la mort, & » on peut les enterrer ſans ſcrupule.

On dit, *faire une belle mort, faire une mort chrétienne*; pour dire, mourir avec tous les ſentimens d'un véritable chrétien. Et l'on dit familièrement, qu'*une perſonne eſt morte de ſa belle mort*; pour dire, qu'elle eſt morte de ſa mort naturelle.

On dit, *être malade à la mort*; pour dire, ſouffrir extrêmement, être fort malade. Et qu'*une perſonne eſt à l'article de la mort*; pour dire, qu'elle eſt à l'agonie.

On dit auſſi, *être entre la vie & la mort*; pour dire, être dans un fort grand danger, ſoit par maladie ou par accident. Et qu'*un homme a la mort ſur les lèvres*; pour dire, qu'il a le viſage d'un mourant.

On dit poétiquement & dans le ſtyle ſoutenu, *il appela la mort à ſon aide, la mort fut ſourde à ſes cris.*

On appelle *Sentence de mort, Arrêt de mort*, une condamnation qui porte une peine capitale.

On appelle *la mort de l'ame*, l'état où l'ame tombe par le péché.

On appelle *pères de la mort*, des Religieux établis pour aſſiſter les peſtiférés ou les moribonds.

On dit adverbialement, *à mort. Un ſanglier bleſſé à mort.*

On dit, *haïr à mort*, & *haïr à la mort*; pour dire, haïr extrêmement.

On dit, qu'*on ne pardonnera ni à la vie, ni à la mort*; pour dire, que l'on conſervera toujours ſon reſſentiment.

On dit, qu'*une choſe déplaît à la mort*, qu'*on s'ennuie à la mort*; pour dire, qu'une choſe déplaît beaucoup, qu'on s'ennuie extrêmement.

On dit proverbialement, *il y a remède à tout hors à la mort.*

On dit auſſi proverbialement de quelqu'un, qu'*il a la mort entre les dents*; pour dire, qu'il eſt fort vieux ou fort malade, qu'il ne ſauroit vivre long-temps.

On dit encore proverbialement, que *la mort n'a pas faim*; en parlant de quelqu'un qui n'eſt pas digne de vivre.

On dit proverbialement & figurément, *après la mort le Médecin*; pour dire, un remède, un ſecours tardif.

On dit de deux hommes unis, d'une amitié que l'on croit indiſſoluble, que *c'eſt à la mort & à la vie.*

On dit populairement d'un valet qui eſt long à revenir des endroits où

où on l'envoie, qu'*il ſeroit bon à aller quérir la mort.*

On appelle *mort aux rats*, une drogue dont on ſe ſert pour faire mourir les rats.

MORT, ſe dit par exagération des grandes douleurs. *Les rhumatiſmes lui font ſouffrir mille morts.*

On le dit auſſi des grands chagrins. *La mauvaiſe conduite de ſon fils lui donne la mort. Cette contrainte lui faiſoit ſouffrir mort & paſſion.*

On dit figurément, *c'eſt une mort que d'avoir affaire à un tel homme, que de pourſuivre une telle affaire;* pour dire, que c'eſt une grande peine, une grande misère.

MORT CIVILE, ſe dit de la privation des droits & des avantages de la ſociété civile, comme du pouvoir de faire des contrats qui produiſent des effets civils, d'eſter en jugement, de diſpoſer par teſtament, de recueillir des ſucceſſions, *&c.*

La mort civile peut procéder de pluſieurs cauſes différentes; ou de la profeſſion religieuſe; ou de la condamnation à quelque peine qui fait perdre les droits de Cité ou de la ſortie d'un ſujet hors du Royaume, pour fait de religion, ou pour quelque autre cauſe que ce ſoit, lorſqu'elle eſt faite ſans permiſſion du Roi, & pour s'établir dans un pays étranger.

Chez les Romains, la profeſſion religieuſe n'emportoit point *mort civile*, au lieu que parmi nous, elle eſt encourue du moment de l'émiſſion des vœux. Un Religieux ne recouvre pas la vie civile, ni par l'adoption d'un bénéfice, ni par la ſécularisation de ſon Monaſtère, ni par ſa promotion à l'épiſcopat.

Les peines qui opèrent en France la mort civile ſont, 1°. toutes celles qui doivent emporter la mort naturelle: 2°. les galères perpétuelles: 3°. le banniſſement perpétuel hors du Royaume: 4°. la condamnation à une priſon perpétuelle.

Dans tous ces cas la mort civile n'eſt encourue que par un jugement contradictoire ou par contumace.

Quand la condamnation eſt par contumace, & que l'accuſé eſt décédé après les cinq ans ſans s'être repréſenté, ou avoir été conſtitué priſonnier, il eſt réputé mort civilement du jour de l'exécution du jugement de contumace.

Il y a pourtant une exception pour certains crimes énormes, tels que celui de lèze-Majeſté divine ou humaine, le duel, le parricide, *&c.* Dans ce cas la mort civile eſt encourue du jour du délit; mais elle ne l'eſt pas *ipſo facto*, & ce n'eſt toujours qu'après un jugement comme il vient d'être dit: tout ce que l'on a ajouté de plus à l'égard de ces crimes, c'eſt que la mort civile qui réſulte des peines prononcées par le jugement, a un effet rétroactif au jour du délit.

Hors ces cas, celui qui eſt *in reatu* n'eſt pas réputé mort civilement; cependant ſi les diſpoſitions qu'il a faites ſont en fraude, on les déclare nulles.

Celui qui eſt mort civilement, demeure capable de tous les contrats du droit des gens; mais il eſt incapable de tous les contrats qui tirent leur origine du droit civil: il eſt incapable de ſuccéder ſoit *ab inteſtat*, ou par teſtament, ni de recevoir aucun legs: il ne peut pareillement teſter, ni faire aucune donation entre-vifs, ni recevoir

lui-même par donation, ſi ce n'eſt des alimens.

Le Mariage contracté par une perſonne morte civilement eſt valable, quant au Sacrement; mais il ne produit point d'effets civils.

Enfin, celui qui eſt mort civilement ne peut ni eſter en jugement, ni porter témoignage; il perd les droits de puiſſance paternelle; il eſt déchu du titre & des priviléges de nobleſſe, & la condamnation qui emporte mort civile, fait vaquer tous les bénéfices & offices dont le condamné étoit pourvu.

La mort civile, de quelque cauſe qu'elle procède, donne ouverture à la ſucceſſion de celui qui eſt ainſi réputé mort.

Lorſqu'elle procède de quelque condamnation, elle emporte la confiſcation dans les pays où la confiſcation a lieu, & au profit de ceux auxquels la confiſcation appartient.

Les biens acquis par le condamné depuis ſa mort civile, appartiennent après ſa mort naturelle, par droit de deshérence, au Seigneur du lieu où ils ſe trouvent ſitués.

L'Ordonnance de 1747 décide que la mort civile donne ouverture aux ſubſtitutions.

La mort civile éteint l'uſufruit en général, mais non pas les penſions viagères, parcequ'elles tiennent lieu d'alimens: par la même raiſon le douaire peut ſubſiſter, lorſqu'il eſt aſſez modique pour tenir lieu d'alimens.

Toute ſociété finit par la mort civile; ainſi en cas de mort civile du mari ou de la femme, la communauté de biens eſt diſſoute, chacun des conjoints reprend ce qu'il a apporté.

Si c'eſt le mari qui eſt mort civilement, il perd la jouiſſance qu'il avoit ſur ſa femme, celle-ci peut demander ſon augment de dot & ſes bagues & joyaux coutumiers, en donnant caution, mais elle ne peut demander ni deuil, ni douaire, ni préciput.

Il y avoit chez les Romains différens degrés de reſtitution, contre les *condamnations pénales*. Quelquefois le Prince ne remettoit que la peine, quelquefois il remettoit auſſi les biens; enfin il remettoit quelquefois auſſi les droits de Cité, & même les honneurs & dignités.

Il en eſt de même parmi nous; les lettres d'abolition, de commutation de peine, de pardon, de rappel de ban ou des galères, les lettres de réhabilitation, celles de rémiſſion, rendent la vie civile, lorſqu'elles ſont valablement entérinées.

Les lettres de reviſion opèrent le même effet, lorſque le premier jugement eſt déclaré nul, & que l'accuſé eſt renvoyé de l'accuſation.

Les lettres pour eſter à droit, après les cinq ans de la contumace, ne donnent que la faculté d'eſter en jugement.

La repréſentation du condamné par contumace, dans les cinq ans, lui rend le droit de la vie civile.

Quoique la peine du crime ſe preſcrive par vingt ans, lorſqu'il n'y a point eu de condamnation, & par trente ans lorſqu'il y a eu condamnation, la preſcription ne rend pas la vie civile.

LA MORT perſonnifiée, en termes de Mythologie, déſigne une divinité ſœur du ſommeil, à laquelle on avoit aſſocié la déeſſe Nænia, qui préſidoit aux airs lugubres qu'on chantoit dans les funérailles, & la déeſſe Libitine qui avoit un temple à Rome, où l'on vendoit tout ce

qui avoit rapport à la ſépulture. Les Poëtes racontent que Siſyphe, fils d'Éole & Roi de Corinthe, ayant oſé pénétrer juſqu'aux enfers, il en enleva la mort qu'il tint enchaînée juſqu'à ce qu'à la prière de Pluton, Mars vint la délivrer; car les hommes ne mourroient plus, & l'empire des ombres devenoit un déſert.

On repréſente la mort ainſi perſonnifiée, ſous la forme d'un ſquelette armé d'une faulx.

Voyez Decès, pour les différences relatives qui en diſtinguent Mort, *&c.*

MORT, ORTE; adjectif & participe du verbe mourir. *Mortuus.* Qui a ceſſé de vivre. *Un homme mort Une femme morte.*

On dit d'un malade ou d'un moribond, de la guériſon duquel on déſeſpère, que *c'eſt un homme mort.*

On appelle *enfant mort-né*, un enfant mort avant de naître.

On dit auſſi, *un veau mort-né, un agneau mort-né*, &c.

On dit d'une perſonne qui a pris le parti de la retraite, qu'*elle eſt morte au monde.*

On dit des Religieux & de ceux qui ſont condamnés au banniſſement ou aux galères à perpétuité, ou à une peine capitale par contumace, qu'*ils ſont morts civilement.*

On dit, *frapper ſur quelqu'un comme ſur bête morte*; pour dire, le frapper outrageuſement.

On dit populairement d'un médiſant, d'un fanfaron, d'un grand parleur auquel il eſt arrivé quelque mortification qui l'empêche de parler auſſi librement qu'à l'ordinaire, qu'*il a la gueule morte.*

On dit auſſi populairement, en parlant de certaines choſes que l'on n'épargne point, parcequ'on en retrouve facilement de ſemblables, *la mère n'en eſt pas morte.*

On dit, qu'*une perſonne a le teint mort, les lèvres mortes*; pour dire, qu'elle a le teint décoloré, les lèvres pâles.

On appelle *chair morte*, une chair pourrie & inſenſible qui eſt dans les eſcarres des plaies, ou qui tient encore au corps de l'animal.

On dit proverbialement, qu'*un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.*

On dit auſſi proverbialement, *morte la bête, mort le venin*; pour dire, que quand un ennemi eſt mort il ne peut plus nuire.

On appelle *cote-morte*, les meubles qu'un Religieux laiſſe en mourant, & tout ce qui eſt provenu de ſes épargnes. *Voyez* au mot Cote.

En termes d'Eaux & Forêts, on appelle *mort-bois*, les épines, les ronces & le bois blanc qui ne peut ſervir aux ouvrages. Et *bois mort*, tout le bois qui eſt effectivement ſéché ſur pied, & qui ne tire plus aucune nourriture de la terre.

On appelle *eau morte*, de l'eau qui ne coule point, telle que celle des étangs. Et *morte-eau*, les marées quand elles ſont les plus baſſes: ce que l'on dit par oppoſition au *vif de l'eau*, qui ſe dit des marées quand elles ſont les plus hautes.

On appelle *morte-paye*, un ſoldat entretenu dans une garniſon, tant en paix qu'en guerre.

On appelle auſſi *morte-paye*, dans une maiſon, un vieux domeſtique, ou quelqu'autre homme qu'on y entretient, ſans qu'il y faſſe aucune fonction, ou qu'il y rende aucun ſervice.

On appelle *argent mort*, de l'argent dont on ne tire aucun profit. Et *ſaiſon morte*, certains temps de l'année où le commerce, les affaires, le débit, ne ſont pas ſi vifs que dans un autre temps.

En termes de Commerce de mer, on dit qu'un vaiſſeau a *morte-charge*, lorſqu'il n'a pas ſa charge entière. Le droit de frêt ou de cinquante ſous par tonneau, que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du Royaume, ſe paye à morte-charge, c'eſt-à-dire, pour toute la capacité du vaiſſeau, tant plein que vide.

On dit familièrement de quelqu'un qui frappe rudement, qu'*il n'y va pas de main-morte*. On le dit auſſi figurément de quelqu'un qui ſe porte à quelque choſe avec ardeur.

On appelle en termes de Pratique & de Juriſprudence, *gens de main-morte*, les gens d'Égliſe, les Communautés Séculières ou Régulières, les Hôpitaux, les Couvens, *&c. Voyez* MAIN-MORTE.

MORT, ſe dit auſſi ſubſtantivement de celui qui a ceſſé de vivre. *On compta deux mille morts ſur le champ de bataille. Il fut trouvé parmi les morts. Il eſt pâle comme un mort.*

On dit proverbialement, *plus de morts, moins d'ennemis.*

On dit proverbialement, que *les morts ont toujours tort;* pour dire, qu'on excuſe toujours les vivans aux dépens des morts.

On dit encore proverbialement, que *les morts ne mordent plus;* pour dire, qu'ils ne ſont plus en état de faire du mal.

On dit en termes de Juriſprudence, que *le mort ſaiſit le vif;* pour dire, qu'un homme en mourant laiſſe ſon héritier poſſeſſeur de ſon bien, ſans qu'il ſoit beſoin d'un acte de juſtice.

MORTADELLE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de gros ſauciſſon fort épicé & fort poivré, qui vient d'Italie. *Une mortadelle de Florence.*

MORTAGNE; ville de France, capitale du Perche, ſur une montagne, près de la rivière d'Huigne, à huit lieues, eſt-nord-eſt, d'Alençon, & & à 32, oueſt, de Paris, ſous le 18e degré, 12 minutes, 19 ſecondes de longitude, & le 48e degré, 31 minutes, 18 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, d'un Grenier à Sel, & d'une Officialité dont les appellations ſont portées à Pontoiſe, Archevêché de Rouen. On y compte quatre Paroiſſes, une Collégiale, pluſieurs maiſons Religieuſes, & environ 6000 habitans.

Le principal commerce de cette ville, conſiſte en grains, en bétail, en cuirs tannés, en *dentelle* de la façon du point d'Alençon, & ſurtout en une fabrique conſidérable de groſſes toiles dont on fait une grande conſommation dans les Colonies pour habiller les Nègres. Il s'y tient cinq foires par an.

Les habitans de la Châtellenie de Mortagne, jouiſſent du privilége ſingulier d'être exempts de tous droits de lods & ventes; tant envers le Roi qu'autres Seigneurs, pour raiſon des acquiſitions qu'ils font dans l'étendue de cette Châtellenie. *Mém. communi. par* M. LE PRÉSIDENT DE LA CHENAYE, de l'Académie des ſciences, belles-lettres & arts de Rouen.

MORTAGNE, eſt auſſi le nom d'une petite ville de la Flandre-Vallonne, entre Condé & Tournai.

Il y a encore un bourg de même

nom, en Gaſcogne, ſur la Garonne, à trois lieues, ſud-eſt, de Talmont.

MORTAIGNE, ou MORTAGNE; petite ville de France en Poitou, ſur la Sevre Nantoiſe, à trois lieues, nord-oueſt, de Châtillon.

MORTAILLABLE; adjectif des deux genres, & terme de Juriſprudence féodale. Il ſe dit d'une ſorte de ſerfs auxquels le Seigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter ſans la permiſſion du Seigneur, lequel a droit de ſuite ſur eux.

Les héritages mortaillables ſont les biens tenus à cette condition: les Tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des perſonnes de la même condition, & qui ſoient auſſi ſujets du même Seigneur.

Il eſt parlé des Mortaillables dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Clermont, la Marche, Nevers, Troyes & Vitry.

MORTAILLE; ſubſtantif féminin & terme de Juriſprudence féodale. C'eſt l'état des perſonnes mortaillables, ou le droit que le Seigneur a ſur elles & ſur leurs héritages, & ſingulièrement le droit qu'il a de ſuccéder à ceux de ſes ſerfs qui décèdent ſans laiſſer aucun parent communier.

MORTAIN; ville de France en Normandie, ſur la petite rivière de Lances, à huit lieues, eſt-ſud-eſt, d'Avranches. C'eſt le ſiége d'un Bailliage, d'une Élection & d'une Maîtriſe des Eaux & Forêts. Il y a une Égliſe Collégiale exempte de la Juridiction de l'ordinaire.

MORTALITÉ; ſubſtantif féminin. *Mortalitas.* Terme dogmatique. Condition de ce qui eſt ſujet à la mort. *Épicure croyoit la mortalité de l'ame*

MORTALITÉ, ſe prend plus ordinairement pour la mort de quantité d'hommes ou d'animaux qui meurent d'une même maladie; & alors il ſe prend collectivement.

La mortalité la plus remarquable dont nous ayons connoiſſance ſur le bétail, eſt celle dont il eſt fait mention dans les trans actions philoſophiques, & qui ſe répandit dans la Suiſſe, dans l'Allemagne, la Pologne, *&c.*

Cette contagion commença par une eſpèce de brouillard bleu qui tomba ſur l'herbe que les beſtiaux broutoient, de manière que tous les troupeaux retournèrent à leurs étables malades, languiſſans, & qu'ils refuſoient la nourriture; il en mourut beaucoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la diſſection, la rate groſſe & corrompue, la langue ſphacelée & rongée, *&c.* Ceux qui en avoient ſoin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre ſanté, furent infectés du même mal, & moururent comme les bêtes.

Quelques Auteurs ont penſé que cette mortalité provenoit de vapeurs malignes qui, ſelon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre, dans trois différens tremblemens qui ſe firent ſentir au voiſinage de l'endroit où elles commencèrent; mais le docteur Sclat aime mieux l'attribuer à des eſſains d'inſectes volatiles. Le même remède qui guériſſoit les bêtes malades, ſervoit auſſi de préſervatif pour celles qui ſe portoient encore bien; il étoit compoſé de parties égales de ſuie de cheminée, de poudre à canon & de ſel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, ſavoir une cuillerée par doſe.

MORTARA; ville forte d'Italie, au

duché de Milan, dans la Laumeline, à ſept lieues, nord-oueſt, de Pavie. Elle appartient au Roi de Sardaigne.

MORTEL, ELLE; adjectif. *Mortalis.* Qui cauſe la mort, ou qui paroît la devoir cauſer. *Un coup mortel. Une chûte mortelle.*

On appelle *péché mortel*, le péché qui ôte la grâce de Dieu, & qui donne une eſpèce de mort à l'ame. *La pareſſe eſt un des ſept péchés mortels.*

MORTEL, ſignifie quelquefois extrême, exceſſif dans ſon genre; & il ne ſe dit jamais qu'en mal, comme dans ces phraſes, *chagrin mortel. Douleur mortelle. Haine mortelle. Froid mortel. Chaleur mortelle.*

On dit, qu'*il y a douze mortelles lieues d'un endroit à un autre*; pour dire, douze lieues longues & ennuyeuſes.

On dit de quelqu'un, qu'*il eſt l'ennemi mortel d'un autre*; pour dire, qu'il le hait à la mort.

MORTEL, ſignifie auſſi qui eſt ſujet à la mort. *Tous les animaux ſont mortels. L'ame des bêtes eſt mortelle.*

On dit, *quitter ſa dépouille mortelle*; pour dire, mourir.

MORTEL, s'emploie auſſi ſubſtantivement & ſignifie homme. En ce ſens il eſt plus uſité en Poëſie & dans le ſtyle ſoutenu, que dans le diſcours ordinaire. *Les malheureux mortels. Elle a le regard d'une divinité plutôt que d'une mortelle.*

MORTELLEMENT; adverbe, *Mortiferè.* A mort. *Il y fut bleſſé mortellement.*

On dit, *pécher mortellement*; pour dire, commettre un péché mortel. *On péche mortellement lorſqu'on ravit le bien d'autrui.*

MORTELLEMENT, ſignifie auſſi grièvement. *Offenſer quelqu'un mortellement.*

On dit, *haïr mortellement*; pour dire, exceſſivement, à la mort. *Les deux frères ſe haïſſent mortellement.*

MORTEMAR; bourg de France, dans la Marche, à deux lieues, ſud-ſud-oueſt, de Bellac.

MORTEMER; Abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, en Normandie, à une lieue, ſud-ſud-eſt, de Lihons. Elle eſt en commende, & jouit d'environ onze mille livres de rente.

MORT-GAGE; *voyez* GAGE.

MORTIER; ſubſtantif maſculin. Mélange de terre, de ſable ou de ciment avec de l'eau ou avec de la chaux éteinte dans l'eau.

Les anciens avoient une eſpèce de mortier ſi dur & ſi liant, que, malgré le temps qu'il y a que les bâtimens qui nous reſtent d'eux durent, il eſt impoſſible de ſéparer les pierres du mortier de certains d'entr'eux; il y a cependant des perſonnes qui attribuent cette force exceſſive au temps qui s'eſt écoulé depuis qu'ils ſont conſtruits, & à l'influence de quelques propriétés de l'air qui durcit en effet certains corps, d'une manière ſurprenante.

On dit que les anciens ſe ſervoient, pour faire leur chaux, des pierres les plus dures, & même de fragmens de marbre.

Delorme obſerve que le meilleur mortier eſt celui qui eſt fait de Pozzolane au lieu de ſable, ajoutant qu'il pénètre même les pierres à feu, & que de noires il les rend blanches.

M. Worledge nous dit que le ſable fin fait du mortier foible, & que le ſable plus rond fait de meilleur mortier; il ordonne donc de

laver le ſable avant de le mêler ; il ajoute que l'eau ſalée affoiblit beaucoup le mortier.

Wolf remarque que le ſable doit être ſec & pointu, de façon qu'il pique les mains lorſqu'on s'en frotte ; & qu'il ne faut pas cependant qu'il ſoit terreux, de façon à rendre l'eau ſale lorſqu'on l'y lave.

Nous apprenons de Vitruve que le ſable foſſile sèche plus vîte que celui des rivières, d'où il conclut que le premier eſt plus propre pour les dedans des bâtimens, & le dernier pour les dehors : il ajoute que le ſable foſſile expoſé long-temps à l'air devient terreux. Palladio avertit que le ſable le plus mauvais eſt le blanc, & qu'il en faut attribuer la raiſon à ſon manque d'aſpérité.

La proportion de la chaux & du ſable varie beaucoup dans notre mortier ordinaire. Vitruve preſcrit trois parties de ſable foſſile & deux de rivières contre une de chaux ; mais il paroît qu'il met trop de ſable. A Londres & aux environs, la proportion du ſable à la chaux vive eſt de 36 à 25 ; dans d'autres endroits, on met partie égale des deux.

MANIÈRE DE MÊLER LE MORTIER. Les anciens Maçons, ſelon Félibien, étoient ſi attentifs à cet article, qu'ils employoient conſtamment pendant un long eſpace de temps dix hommes à chaque baſſin, ce qui rendoit le mortier d'une dureté ſi prodigieuſe, que Vitruve nous dit que les morceaux de plâtre qui tomboient des anciens bâtimens ſervoient à faire des tables : Félibien ajoute que les anciens Maçons preſcrivoient à leurs manœuvres comme une maxime de *le délayer à la ſueur de leurs ſourcils*, voulant dire par-là de le mêler long-temps au lieu de le noyer d'eau pour avoir plutôt fait.

Outre le mortier ordinaire dont on ſe ſert pour placer des pierres, des briques, *&c.* il y a encore d'autres eſpèces de mortiers, comme,

Le *mortier blanc* dont on ſe ſert pour plâtrer les murs & les plafonds, & qui eſt compoſé de poil de bœuf mêlé avec de la chaux & de l'eau ſans ſable.

Le *mortier* dont on ſe ſert pour faire les aqueducs, les citernes, *&c.* eſt très-ferme & dure long-temps. On le fait de chaux & de graiſſe de cochon qu'on mêle quelquefois avec du jus de figues, ou d'autres fois avec de la poix liquide : après qu'on l'a appliqué, on le lave avec de l'huile de lin.

Le *mortier* pour les fourneaux ſe fait d'argille rouge, qu'on mêle dans l'eau où on a fait tremper de la fiente de cheval & de la ſuie de cheminée.

On ſe plaint journellement du peu de ſolidité des bâtimens modernes ; cette plainte paroît très-bien fondée, & il eſt certain que ce défaut vient du peu de ſoin que l'on apporte à faire un mortier durable, tandis que les anciens ne négligeoient rien pour la ſolidité. D'abord la bonté du mortier dépend de la qualité de la chaux qu'on y emploie ; plus la pierre à chaux que l'on a calcinée eſt dure & compacte, plus la chaux qui en réſulte eſt bonne. Les Romains ſentoient cette vérité, puiſque, lorſqu'il s'agiſſoit de bâtir de grands édifices, ils n'employoient, dit-on, pour l'ordinaire que de la chaux de marbre. La bonté du mortier dépend encore de la qualité du ſable que l'on mêle avec la chaux ; un ſable fin paroît devoir s'incorporer beaucoup mieux

avec la chaux qu'un ſable groſſier ou un gravier, vû que les pierres qui compoſent ce dernier doivent nuire à la liaiſon intime du mortier. Enfin, il paroît que le peu de ſolidité du mortier des modernes vient du peu de ſoin que l'on prend pour le gâcher, ce qui fait que le ſable ne ſe mêle qu'imparfaitement à la chaux.

M. Shaw, célèbre voyageur Anglois, obſerve que les habitans de Tunis & des Côtes de Barbarie, bâtiſſent de nos jours avec la même ſolidité que les Carthaginois. Le mortier qu'ils employent eſt compoſé d'une partie de ſable, de deux parties de cendres de bois, & de trois parties de chaux. On paſſe ces trois ſubſtances au tamis, on les mêle exactement, on les humecte avec de l'eau, & on gâche ce mêlange pendant trois jours & trois nuits conſécutives, ſans interruption, pour que le tout s'incorpore parfaitement; & pendant ce temps on humecte alternativement le mêlange avec de l'eau & avec de l'huile: on continue à remuer le tout juſqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogène & compacte.

MORTIER, ſe dit auſſi d'une ſorte de vaſe qui eſt fait de métal, de pierre, de bois, *&c.* & dont on ſe ſert pour diviſer, piler, réduire en poudre certaines ſubſtances.

Les mortiers ſont des inſtrumens très-utiles en Chimie: ils ont la forme d'une cloche renverſée; on y met la matière qu'on veut réduire en poudre; on la frappe, & on l'écraſe par le moyen d'une ſorte de maſſe alongée qu'on nomme *pilon*. Les mouvemens qu'on fait faire au pilon dans le mortier ne ſont point indifférens; ils doivent varier ſuivant la nature des ſubſtances qu'on veut réduire en poudre. Celles qui ſe pelottent & ſe durciſſent ſous le coup de pilon, exigent qu'on faſſe mouvoir ſouvent cet inſtrument circulairement, plutôt en broyant qu'en frappant: celles qui s'échauffent par le frottement & la percuſſion, & qui ſe ramolliſſent par cette chaleur, demandent à être pilées très-lentement; celles enfin qui ſont très-dures, & qui ne ſont point ſuſceptibles de ſe ramollir, ſe pulvériſent facilement par les coups redoublés du pilon; elles n'exigent le broyement que quand elles ſont parvenues à un certain degré de fineſſe. Au reſte, l'habitude & la pratique en apprennent plus ſur ces ſortes de manipulations, que tout ce que l'on en pourroit dire.

Comme les mortiers ſont des inſtrumens dont on eſt obligé de ſe ſervir continuellement dans la pratique de la Chimie, on doit en avoir de toutes grandeurs & de toutes les matières avec leſquelles on en peut fabriquer: on en fait de marbre, de cuivre, de verre, de fer, de grès dur & d'agate. La nature des ſubſtances qu'on veut piler ou broyer détermine à ſe ſervir des uns ou des autres; il faut ſurtout avoir égard dans ce choix au degré de dureté, & à l'action diſſolvante de la matière à piler. Comme le cuivre eſt un métal tendre, attaquable par preſque tous les menſtrues, & très-nuiſible à la ſanté, les bons Artiſtes ont depuis quelque temps proſcrit preſque entièrement l'uſage de ce métal.

Un des principaux inconvéniens de la pulvériſation dans le mortier, c'eſt la poudre légère qui s'élève ſouvent en grande quantité de pluſieurs ſubſtances, pendant qu'on les pile.

pile. Si ce ſont des matières précieuſes, cette poudre en occaſionne une perte notable; ſi ce ſont des matières malfaiſantes, cette même poudre peut nuire beaucoup à celui qui les pile. On remédie en partie à ces inconvéniens, ſoit en couvrant le mortier par une peau percée d'un trou dans ſon milieu pour laiſſer paſſer le pilon; ſoit en mouillant la matière avec un peu d'eau quand cette addition n'y peut faire aucun tort; ſoit en ſe mettant dans un courant d'air qui emporte la poudre loin du pileur à meſure qu'elle s'élève; ſoit enfin en ſe couvrant le nez & la bouche d'une toile légère pour arrêter cette poudre. Il y a des drogues tellement nuiſibles, comme le ſublimé corroſif, l'arſenic, les chaux de plomb, les cantharides, l'euphorbe, *&c.* qu'on ne doit négliger aucune de ces précautions lorſqu'on les pile, ſurtout en une certaine quantité.

Les grands mortiers doivent être établis ſur un billot de hauteur convenable, pour que le mortier ſoit à peu près à la ceinture du pileur. On ſuſpend ſouvent auſſi le pilon, ſurtout lorſqu'il eſt grand & peſant, par une corde ou petite chaîne attachée au bout d'une perche pliante, fixée horizontalement au-deſſus du mortier: cette perche ſoulage conſidérablement le pileur, parcequ'elle aide par ſon élaſticité à relever le pilon.

MORTIER, ſe dit dans l'Artillerie, d'un gros canon court, propre à jeter des bombes, des carcaſſes, ou des pierres & des cailloux: il eſt monté ſur un affut porté par des roues fort baſſes. La matière du mortier eſt la même que celle du canon; mais ſa forme & ſa grandeur ſont tout à fait différentes, de même leur que longueur & leur épaiſſeur. La chambre eſt auſſi différente, elle eſt faite ordinairement d'une manière cylindrique, dont le fond eſt un peu arrondi; mais il y en a d'une autre invention, qu'on nomme à l'*Eſpagnole*, qui ſont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à mortiers n'eſt point différente d'une batterie à canons, ſi ce n'eſt que ſon épaulement n'a pas beſoin d'embraſure pour tirer. La plate-forme ſur laquelle on poſe un mortier, eſt plutôt d'une figure rectangle, que de toute autre forme. Les mortiers ont auſſi leurs magaſins. Cinq ſoldats Bombardiers ou autres, ſont néceſſaires pour le ſervice du mortier.

L'occupation des batteries de mortiers, eſt de démonter le canon de la place, de bouleverſer les ouvrages extérieurs & les batteries des ennemis ſur les baſtions; à quoi ils ſont plus utilement employés, qu'à ruiner les édifices, quand c'eſt une place de guerre qu'on attaque, dans laquelle la garniſon eſt la maîtreſſe.

Le premier Prince qui a multiplié l'uſage des mortiers, a été l'Évêque de Munſter en 1672 au ſiége de Grol, où M. de Luxembourg commandoit ſon armée & celle de l'Électeur de Cologne. Ce même Prince a auſſi introduit l'uſage des carcaſſes.

MORTIER, ſe dit auſſi d'une eſpèce de bonnet rond qui étoit autrefois l'habillement de tête commun, & dont on a fait une marque de dignité pour certaines perſonnes.

Le mortier a été porté par quelques Empereurs de Conſtantinople, dans la ville de Ravenne: l'Empereur Juſtinien eſt repréſenté avec un

mortier, enrichi de deux rangs de perles.

Nos Rois de la première race ont auſſi uſé de cet ornement, ceux de la ſeconde & quelques-uns de la troiſième race l'ont également porté. Charlemagne & St. Louis ſont repréſentés dans certaines vieilles peintures avec un mortier; Charles VI eſt repréſenté en la Grand'-Chambre avec le mortier ſur la tête.

Lorſque nos Rois quittèrent le Palais de Paris pour en faire le ſiége de leur Parlement, ils communiquèrent l'uſage du mortier & autres ornemens à ceux qui y devoient préſider, afin de leur attirer plus de reſpect; le mortier des Préſidens au Parlement eſt un reſte de l'habit des Chevaliers, parcequ'il eſt de velours & qu'il y a de l'or.

Le Chancelier & le Garde des Sceaux portent un mortier de toile d'or, bordé & rebraſſé d'hermine.

Le Premier Préſident du Parlement porte le mortier de velours noir, bordé de deux galons d'or. Les autres Préſidens n'ont qu'un ſeul galon; le Greffier en chef porte auſſi le mortier.

Autrefois le mortier ſe mettoit ſur la tête deſſous le chaperon: préſentement ceux qui portent le mortier le tiennent à la main; il y a néanmoins quelques cérémonies où ils le mettent encore ſur la tête, comme aux entrées des Rois & des Reines, ils le portent auſſi en cimier ſur leurs armes.

Les Barons le portent encore au-deſſous de leur écuſſon avec des filets de perles.

On appelle encore *mortier*, ou *mortier de veille*, un morceau de cire qu'on met dans un vaſe de terre ou de métal, & dans lequel il y a une mèche qu'on allume pour avoir de la lumière toute la nuit.

MORTIFÈRE; adjectif des deux genres qui n'eſt guère uſité que dans le didactique. *Lethifer.* Qui cauſe la mort. *Un venin mortifère. Une liqueur mortifère.*

MORTIFIANT, ANTE; adjectif. Qui mortifie en cauſant du chagrin, de la confuſion. *C'eſt un reproche mortifiant. Il ne pouvoit lui faire une injure plus mortifiante.*

MORTIFICATION; ſubſtantif féminin. *Mortificatio.* Action par laquelle on mortifie ſon corps, ſes ſens, ſes paſſions. *Les Religieux de la Trappe pratiquent de grandes mortifications.*

MORTIFICATION, ſe dit auſſi du chagrin, de l'affliction qu'on donne à quelqu'un par quelque réprimande, ou par quelque procédé dur & fâcheux. *Ce miniſtre reçut une mortification à laquelle il ne s'attendoit pas.*

Lorſqu'on parle chrétiennement des accidens fâcheux qui arrivent dans la vie, on dit, que *ce ſont des mortifications que Dieu nous envoie.*

En termes de chirurgie, on appelle *mortification des chairs*, l'état des chairs qui ne participent plus à la vie de l'animal.

Il y a deux ſortes ou plutôt deux degrés de mortification des chairs: le premier appelé *gangrène*, qui eſt une mortification imparfaite ou commençante; le ſecond appelé *ſphacèle*, qui eſt une mortification entière ou complette.

MORTIFIÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MORTIFIER.

MORTIFIER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Macerare.* Faire que de la viande devienne plus tendre. *Il faut mettre à l'air ce*

morceau de ſanglier pour le mortifier.

Il eſt auſſi pronominal réfléchi. *Mettez cette volaille au grand air pour qu'elle ſe mortifie.*

MORTIFIER, ſignifie en termes de chimie, détruire dans un mixte la qualité qu'on y regarde comme eſſentielle, propre, caractériſtique; par exemple, la fluidité ou la volatilité dans le mercure. Ainſi on mortifie le mercure en l'uniſſant au ſoufre, à une graiſſe, *&c.*

MORTIFIER, ſignifie auſſi figurément affliger ſon corps par des auſtérités, des jeûnes, des macérations. *Ce ſolitaire mortifioit continuellement ſa chair. Les Religieux de la Trappe ſe mortifient d'une manière incroyable.*

On dit auſſi, *mortifier ſes ſens, ſes paſſions;* pour dire, les réprimer dans la vue de plaire à Dieu.

MORTIFIER, ſignifie encore, cauſer du chagrin, de la honte, de la confuſion à quelqu'un, & lui faire de la peine par quelque réprimande, ou par quelque procédé dur & fâcheux. *Ce reproche l'a beaucoup mortifié.*

MORTODES; ſubſtantif féminin pluriel. Fauſſes perles dont on fait quelque commerce avec les Nègres du Sénégal.

MORTOISE; ſubſtantif féminin. Entaillure faite dans une pièce de bois de menuiſerie ou de charpenterie, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce quand on les veut aſſembler. *Cette mortoiſe n'eſt pas aſſez profonde Un ouvrage aſſemblé à tenons & à mortoiſes.*

En termes de marine, on appelle *mortoiſe du gouvernail*, le trou qu'on fait à la tête du gouvernail afin d'y paſſer la barre.

MORTON; Bourg de France dans le Saumurois, à trois lieues, nord-oueſt, de Loudun.

MORTRÉE; bourg de France en Normandie, à deux lieues, nord-oueſt, de Sèez.

MORTUAIRE; adjectif des deux genres. *Funebris.* Appartenant aux funérailles, à la pompe funèbre. *Un drap mortuaire.*

On appelle *regiſtre mortuaire*, le regiſtre qui ſe tient dans chaque Paroiſſe, des perſonnes qui y meurent. *Les Curés & les ſupérieurs des monaſtères & hôpitaux doivent tenir des regiſtres mortuaires.*

On appelle *extrait mortuaire*, l'extrait ou certificat qu'on tire d'un regiſtre mortuaire.

On appelle *droits mortuaires*, ceux que les Curés ſont autoriſés de prendre pour les enterremens. Anciennement quelques Curés prenoient dans la ſucceſſion de chaque défunt un droit nommé *mortuaire*, conſiſtant en une certaine quantité de bétail ou autres effets, pour s'indemniſer des dixmes ou autres droits que le défunt avoit négligé de payer. Les conſtitutions ſynodales de Pierre Quivil, Évêque d'Exceſtre, ſuffragant de Cantorbéry, publiées le 16 Avril 1287, recommandent le payement de ce droit; mais il n'étoit pas établi partout.

MORVANT; pays de France qui eſt arroſé par la rivière d'Yonne, & qui s'étend dans les provinces de Bourgogne & de Nivernois dont il fait partie. Il a environ ſix lieues de longueur & quatre de largeur. Le ſol en eſt ſec, & preſque partout ſtérile. Il y a néanmoins des bois, & d'aſſez bons pâturages où l'on engraiſſe des beſtiaux. Il y a auſſi entre Château-Chinon & Châtillon, une côte expoſée au midi, & où

l'on recueille de très bon vin. La plus grande partie du Morvant eſt du diocèſe d'Autun, quoique du Gouvernement de Nivernois. La ville de *Vezelay*, de même que preſque toutes les Paroiſſes qui forment l'Élection de ce nom, de la Généralité de Paris, ſont dans le Morvant.

MORUE; ſubſtantif féminin. *Morua*. Poiſſon de mer à nâgeoires molles, & dont on diſtingue pluſieurs ſortes : nous parlerons des principales.

La morue vulgaire a trois ou quatres pieds de long & neuf ou dix pouces de large; le corps gros, arrondi; le ventre fort avancé; le dos & les côtés d'une couleur olivâtre, ſale ou brune, variées de raches jaunâtres; le ventre blanchâtre; une large ligne blanche de chaque côté; de petites écailles très-adhérentes à la peau; de grands yeux couverts d'une membrane lâche & diaphane; l'iris eſt blanc. Quoique ce poiſſon ait les yeux grands, il n'en voit pas plus clair; d'où vient le proverbe françois *yeux de morue*, qui ſe dit de ceux qui ne voyent pas bien clair, comme il arrive ſouvent aux perſonnes qui ont de grands yeux ſortant de la tête & la prunelle large. Cette morue a un ſeul barbillon à peine long du doigt qui lui pend au coin de la mâchoire inférieure; la langue large, ronde, molle; pluſieurs rangées de dents aux mâchoires, dont une eſt compoſée de dents beaucoup plus longues que les autres. Entre les dents fixes, il s'en trouve pluſieurs demobiles, comme dans le brochet. Au haut du palais & au bas, près de l'orifice de l'eſtomac, ainſi qu'entre les dernières ouies, on obſerve de petites dents preſſées, trois nâgeoires au dos, dont l'antérieure eſt formée de quatorze rayons, & les deux poſtérieures de dix-neuf: les nâgeoires des ouies en ont dix-huit; celles de la poitrine en ont chacune ſix; deux nâgeoires après l'anus, dont l'antérieure a vingt rayons & la poſtérieure ſeize; la queue preſque plate & nullement fourchuë; l'eſtomac grand & ordinairement rempli de harengs; la peau molle & épaiſſe.

La grande morue n'a que deux nâgeoires ſur le dos : c'eſt une eſpèce de cabéliau, elle eſt plus mince & plus longue que l'eſpèce ordinaire. Ce poiſſon a la peau extrêmement graſſe & de bon goût : ſon foie paſſe pour un manger excellent. C'eſt le ling des Anglois.

M. Frézier cite une eſpèce de morue que l'on pêche au Chili depuis Octobre juſqu'à la fin de Décembre. On en voit auſſi à la Chine une eſpèce qui reſſemble à la morue de Terre-Neuve : elle a plus de trois pieds de long & eſt de différentes couleurs, mais ordinairement jaunâtre, tiquetée de bleu. On en fait dans le pays une conſommation incroyable dans la ſaiſon qui lui eſt propre, & il s'en vend une quantité prodigieuſe de ſalée dans le lieu même de la pêche.

La *morue noire* ou *charbonnière*, ou *kool-fiſch* des Anglois & même des Hollandois, eſt noirâtre; c'eſt une eſpèce de petit cabéliau : elle eſt ſi maigre & a ſi peu de goût, que les Iſlandois auxquels les meilleures ne manquent pas, n'en veulent point manger. La morue dite *aigrefin* ou *aiglefin*, ou *hudoc*, eſt auſſi une eſpèce de cabéliau à écailles fines, qui n'eſt ni d'auſſi bon goût ni auſſi grande que l'eſpèce

de morue ordinaire ; on lui a donné le nom de *ſchels-fiſch* qui ſignifie *poiſſon à écailles.*

La morue jaune reſſemble beaucoup à la morue verte appelée *witling* des Anglois, excepté qu'elle eſt plus petite.

Le *merlu* ou *merluche* a environ deux pieds de longueur : il eſt d'une couleur griſâtre, cendrée ; il a le dos blanc, la queue carrée, la tête avancée & platte ; la mâchoire de deſſous plus grande que celle de deſſus. Ce poiſſon eſt très-goulu : il fait ſa nourriture des petits poiſſons qu'il rencontre ; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *brochet de mer ;* il nage en grande eau, il n'a point de barbillons : ſon corps eſt tout couvert de gravier.

La *morue molle* qui eſt le *poutingpont* des Anglois, eſt tres-large : les extrémités de ſa queue & de ſes nâgeoires ſont molles : elle a auſſi des taches noires près des ouies : ſes écailles ſont petites & argentées : elle n'a pas plus d'un pied de longueur. Le *capelan* eſt la plus petite morue.

Pêche de la morue. Ce poiſſon qui eſt un des grands objets du commerce de pluſieurs peuples, abonde ſingulièrement dans les pays ſeptentrionaux, en Dannemarck, en Norwège, en Suède, en Iſlande, dans les îles Orcades, dans pluſieurs endroits de Moſcovie & dans d'autres contrées qui ne produiſent point de froment à cauſe du trop grand froid & de l'inclémence de l'air. Pour peu que la pêche en ſoit favorable, non ſeulement tous les habitans ſe nourriſſent de ces poiſſons tant frais que ſecs au lieu de pain, mais ils en vendent encore une très-grande quantité à des marchands étrangers qui les tranſportent dans l'intérieur de l'Europe.

Les morues ſont peu fréquentes dans nos mers ; leur rendez-vous général eſt au grand banc devant Terre-Neuve, vers le Canada. Cet endroit a plus de cent lieues de long. On l'appelle aujourdhui *le grand banc des morues.* La quantité en eſt telle dans ce lieu, que les pêcheurs qui s'y raſſemblent de toutes les Nations, ne ſont occupés, du matin juſqu'au ſoir, qu'à jeter la ligne, à retirer, à éventrer la morue priſe, & à en mettre les entrailles à l'hameçon pour en attraper d'autres. Un ſeul homme en prend quelquefois juſqu'à trois ou quatre cens dans un jour. Quand la nourriture qui les attire dans cet endroit, eſt épuiſée, elles ſe diſperſent, & vont faire la guerre aux merlans dont elles ſont fort avides ; mais étant moins legères à la nage que les merlans, elles en détruiſent infiniment moins qu'il n'en reſte pour notre ſervice. Quelque grand que ſoit le nombre des morues qui ſont conſommées par les hommes chaque année, ou dévorés en mer par d'autres poiſſons, ce qui en reſte eſt toujours plus que ſuffiſant pour nous en fournir un pareil nombre un an ou deux après. Lewenhoeck a trouvé que la ſomme totale des œufs que porte une morue ordinaire, ſe monte à neuf millions trois cent quarante-quatre mille œufs.

M. Anderſon dit auſſi que la morue vulgaire ou le cabéliau, ce poiſſon ſi connu, eſt le principal & preſque le ſeul poiſſon dont ſe nourriſſent les habitans de l'Iſlande. Sa chair ſe diviſe en grandes écailles, & eſt d'un goût ſi exquis, qu'elle paſſe généralement partout pour un

manger délicieux : il ſe nourrit de toutes ſortes de poiſſons, principalement de harengs, de gros & petits crabes de mer, comme on le voit tous les jours dans l'eſtomac de ceux qu'on pêche proche Hilgeland, à l'embouchure de l'Elbe.

Les pêcheurs de l'île de Hilgeland, pour prendre du ſchel-fiſch, (eſpèce de petite morue écailleuſe appelée *hadoche*, ou *aigrefin*, ou *capelan*) mettent leurs hameçons en mer pour ſix heures, en ſe réglant ſur la marée. S'il arrive que peu de temps après que l'hameçon a été jeté, un cabéliau avale un ſchel-fiſch qui s'y étoit pris auparavant, on trouve en retirant la ligne, au changement de la marée, que le ſchel-fiſch eſt déjà digéré, & que l'hameçon qui l'avoit pris, tient au cabéliau, & il ſert à le tirer hors de l'eau : ſi au contraire il n'a avalé cette proie que depuis peu de temps ; il s'efforce à la conſerver avec tant d'acharnement, qu'il ſe laiſſe enlever en l'air avec elle ; mais il l'abandonne auſſi tôt & ſe replonge au fond de la mer. On apperçoit encore plus facilement cette faculté digeſtive dans les cabéliaux qui ont avalé de gros crâbes ; leur eſtomac n'emploie guère plus de temps pour cette digeſtion que pour digérer un ſchel-fiſch. M. Anderſon a appris des pêcheurs les plus expérimentés, que l'écaille eſt d'abord la première attaquée dans l'eſtomac de ces poiſſons : elle devient bientôt auſſi rouge qu'une écreviſſe qu'on fait bouillir dans l'eau ; elle ſe diſſout enſuite en manière de bouillie épaiſſe, & à la fin elle ſe digère tout à fait.

M. Anderſon remarque que ce poiſſon gourmand a reçu de la nature un avantage ſingulier ; c'eſt que toutes les fois que ſon avidité lui a fait avaler un morceau de bois ou quelque autre choſe d'indigeſte, il vomit ſon eſtomac, le retourne devant ſa bouche, & après l'avoir vidé & bien rincé dans l'eau de la mer, il le retire à ſa place & ſe remet ſur le champ à manger : ce fait eſt atteſté entr'autres par Denis dans la deſcription de l'Amérique ſeptentrionale.

Les Iſlandois, continue toujours M. Anderſon, pêchent ce poiſſon à l'hameçon, en y attachant pour amorce un morceau de moule, ou de la mâchoire fraîche & rouge d'un cabéliau récemment pris ; mais il mord bien mieux ſur un morceau de viande crue & toute fraîche, ou ſur le cœur d'un oiſeau qu'on vient de tuer. Il eſt certain que de cette dernière manière un pêcheur prend plus de vingt poiſſons pendant qu'un autre qui ſera à côté, n'en prendra qu'un avec l'amorce ordinaire ; c'eſt auſſi pour cette raiſon, que ces artifices trop avantageux pour un ſeul particulier, ſont défendus par un édit du Roi de Dannemarck, dans le temps ordinaire de la pêche. En effet un peu avant ce temps-là la quantité de ces poiſſons eſt ſi prodigieuſe dans ces endroits, que les nageoires de leur dos ſortent de l'eau, & qu'on les voit ſouvent mordre à un ſimple hameçon de fer ſans amorce.

Le véritable temps de la pêche de ce poiſſon, commence le premier de Février, & dure ordinairement juſqu'au premier de Mai ; la ſaiſon devenant alors plus chaude, on ne peut plus préparer le poiſſon pour le garder. On remarque généralement que les différentes eſpèces de morue montent toujours contre le courant de l'eau. La pêche s'en

fait pendant le jour ſur la haute mer, ainſi que dans les golfes profonds; & pendant la nuit, dans les endroits qui n'ont pas plus de ſix braſſes d'eau, ou dans d'autres où les flots violemment briſés contre les bancs de ſable & les rochers, l'empêchent de ſe ſauver. Le meilleur & le plus délicat eſt pris dans la haute mer, à quarante ou cinquante braſſes de profondeur, où il trouve ſa nourriture la plus convenable. Celui qu'on pêche ſur la côte ou dans les golfes peu profonds, n'eſt pas, à beaucoup près, ſi bon ni ſi tendre.

La morue noire ou le charbonnier ſe trouve en grande quantité du côté du cap du nord; & l'on remarque qu'il dirige ſa courſe du côté de la Norwège où il eſt connu ſous les noms de *ſcy*, *graaſcy*, *ſtiſiſck* ou *ofs*. Il s'en prend ſurtout des quantités prodigieuſes dans le temps qu'ils ſont pourſuivis par les baleines qui les ſerrent ſouvent de ſi près, que ne ſachant pas où ſe ſauver, ils viennent ſe jeter ſur le rivage. Ce poiſſon ſert de nourriture aux plus pauvres gens qui gardent ſon foie avec ſoin pour en faire de l'huile; il y a même une ordonnance, dit M. Anderſon, qui défend aux Négocians des villes Anſéatiques, de nourrir leurs domeſtiques avec ce poiſſon, pour ne pas le renchérir aux dépens des pauvres: à peine même les pêcheurs de Hilgeland en trouvent-ils le plus petit débit à Hambourg.

Les Anglois pêchent un très-grand nombre de merlus qu'ils portent tout ſalés & deſſéchés par toute l'Europe. Les Hollandois en font peu de cas; mais les habitans de Weſtphalie les recherchent beaucoup. Les Indiens font ſécher leur merlus au ſoleil; ils l'appellent *kair*.

Préparation des diverſes eſpèces de morues. Les Iſlandois ſavent préparer avec le cabéliau deux ſortes de ſtocfiſch qui eſt dans ce pays auſſi tendre & auſſi délicieux que dans aucun autre. *Stocfiſch* ſignifie *poiſſon à bâton* ou *poiſſon deſſéché & roulé*. Le premier ſtocfiſch eſt ſorti de la Norwége, & la plus grande quantité en vient encore aujourd'hui. L'eſpèce que l'on appelle *flacfiſch*, du mot *flacken* qui ſignifie *fendre*, eſt la meilleure, la plus délicate & la plus chère: on la prépare de la façon ſuivante. Les pêcheurs étant arrivés à terre avec leur poiſſon, le jettent ſur le rivage où les femmes appelées *décoleuſes*, qui les y attendent pour cet effet, lui coupent ſur le champ la tête, & après l'avoir vidé, les *habilleurs* le fendent du côté du ventre, du haut en bas. Les *décoleuſes* ôtent enſuite l'arrête du dos depuis la tête juſqu'à la troiſième vertèbre au-deſſus du nombril, parceque c'eſt ſous cette arrête principalement, que le poiſſon commence à ſe gâter. Cet ouvrage étant fait, les femmes emportent ſur leur dos les têtes coupées dont elles font leur repas. Elles brûlent les arrêtes en guiſe de bois, & les foies leur ſervent à faire de l'huile. Les hommes mettent enſuite ces poiſſons fendus par petits tas, les uns au-deſſus & à côté des autres, ſans y mettre de ſel, & les laiſſent en cet état pendant environ un mois, ſelon que le vent eſt plus ou moins ſec, pénétrant & conſtant. Ils conſtruiſent après cela des bans carrés de cailloux de rivage, ſur leſquels ils rangent le poiſſon pour le ſécher, en ſorte que la queue de l'un ſoit à côté du

ventre de l'autre, & que la peau de tous ſoit tournée en haut, pour empêcher que la pluie ne le pénètre, ce qui tacheroit le poiſſon. Lorſque le temps eſt beau & que le vent ſouffle beaucoup du nord, il ne faut qu'environ trois jours pour ſécher le poiſſon à ſon point. Quand il eſt bien ſec on en fait des tas de la hauteur d'une maiſon, & on les laiſſe expoſés aux injures du temps, juſqu'à ce qu'on les débite aux Négocians Danois qui en recevant cette marchandiſe, l'entaſſent de même, & la laiſſent en cet état juſqu'à la Saint Jean. Alors ils la mettent dans des tonneaux énormes qu'ils chargent ſur des vaiſſeaux & que les gens du pays amènent à Drontheim & à Bergen qui ſont les deux entrepôts de cette marchandiſe, d'où on la tranſporte dans toute l'Europe.

La deuxième ſorte de ſtocfiſch que les Iſlandois préparent avec le cabéliau, porte le nom de *hengfiſch*, du mot *hengen* qui ſignifie *ſuſpendre*. On commence d'abord à la préparer de la même manière que le flac-fiſch, ſinon qu'au lieu d'ouvrir le ventre du cabéliau, on le fend du côté du dos, & après en avoir ôté l'arrête, on fait une fente d'environ ſept ou huit pouces de long au haut de l'eſtomac, pour pouvoir le ſuſpendre: on le couche enſuite par terre, & pendant qu'il y macère, on élève quatre parois de petits morceaux de roc entaſſés légèrement les unes ſur les autres & ſans aucune liaiſon, afin que le vent puiſſe y paſſer facilement de tous côtés: on couvre le tout avec des planches & des gaſons. Lorſque le poiſſon eſt ſuffiſamment macéré, on l'ôte de la terre & on l'enfile par la fente dans des peuples de bois qu'on ſuſpend les unes à côté des autres dans des cabannes conſtruites de rocailles: le poiſſon s'étant enſuite bien ſéché à l'air, on l'ôte des perches & on l'arrange de la même manière que le flac-fiſch.

Il y a, dit M. Anderſon, une différence conſidérable entre le poiſſon ſéché ſur un rivage abondant en cailloux & un poiſſon ſéché ſimplement ſur le ſable: le premier devient beaucoup plus ferme, plus blanc & plus durable, au lieu que celui qu'au défaut de pierre on étend ſur l'arrête que l'on a ôtée du dos, devient jaune & ne ſe conſerve pas ſi long-temps que l'autre. Si un poiſſon ſi gros & ſi gras, préparé négligemment ſans ſel, & entaſſé en plein air, ſe conſerve ſans pourriture, de façon qu'envoyé dans d'autres climats, il ſe garde pendant pluſieurs années, c'eſt au froid pénétrant qui règne dans ce pays, principalement dans le temps où l'on prépare ce poiſſon, *ainſi qu'à* la pureté de l'air & à la ſéchereſſe étonnante des vents du nord, qu'il faut en attribuer la cauſe. D'ailleurs dans la ſaiſon où l'on prépare ce poiſſon dans cette île, il n'y a point de groſſes mouches, & la ſeule odeur fait fuir tous les moucherons.

Dans les îles de Weſtmanoë on prépare le cabéliau à la façon de Norwège, pour en faire une eſpèce de ſtocfiſch qu'on appelle *roſcher*. On fend ce poiſſon du côté du dos auſſi bien que du côté du ventre, en ſorte que les deux moitiés ne tiennent enſemble que par l'extrémité de la queue; enſuite on le couche par terre, puis on le fait deſſécher comme nous avons dit, à l'exception que les cabanes ne ſont

pas

pas couvertes. Cette eſpèce de ſtocfiſch eſt conſommée dans le pays même ; on conſerve cependant pour le commerce le *rotscher* le plus tendre qui eſt fait avec la morue appelée *dorſch*. On nomme ce rotſchær *zart-fiſch* qui ſignifie *poiſſon tendre* ; on le fait paſſer dans les pays catholiques romains où il eſt très-recherché pendant le carême.

Les Flibuſtiers Hollandois ont une autre manière de préparer le cabéliau ſur les vaiſſeaux ; ils ne font autre choſe que de lui couper la tête, & après l'avoir vidé du côté du ventre, ils le rangent dans des tonneaux avec des couches de gros ſel : ils lui donnent alors le nom de *labberdam*. Les Écoſſois & les Irlandois l'appellent *aberdaine*, du nom du lieu où ils ont préparé les premiers. Le labberdam ſert de nourriture ordinaire aux matelots.

Les Hittlandois préparent auſſi avec le cabéliau ou grande morue, le *klipp-fiſch* ou poiſſon de rocher, ainſi nommé des cailloux ou rochers ſur leſquels on l'expoſe pour le faire ſécher. Pour cette opération ils pratiquent ſur le bord de la mer de grands coffres carrés de bois qui contiennent cinq cens poiſſons. Ils coupent d'abord la tête aux cabéliaux, & après les avoir vidés & leur avoir ôté la grande arrête, ils les rangent par couches & les laiſſent macérer ainſi pendant ſept ou huit jours. Ils les mettent enſuite dans des preſſes de bois qu'ils chargent avec quantité de pierres pour les bien applatir. Après les y avoir laiſſés pendant dix jours, ils les étendent un à un au bord de la mer, ſur de petits lits de cailloux bien polis & arrondis par les flots, & aſſez éloignés de l'eau, où ils les laiſſent ſécher au vent, au froid & au ſoleil ; dès qu'ils ſont ſecs, ils les rangent par tas dans des magaſins, ayant ſoin de les bien couvrir pour empêcher l'air & le vent humide d'y pénétrer & de les amollir. Ils prennent cette même précaution lorſqu'ils embarquent leur poiſſon dans les vaiſſeaux ; car plus il eſt couvert & à l'ombre, mieux il ſe conſerve, ayant été une fois bien ſéché à ſon point. C'eſt dans le mois d'Août que ſe pêche la grande morue propre à faire du klipp fiſch.

Ce qu'on appelle *morue verte* ou *blanche*, & *morue sèche* ou *merluche*, ſe fait avec le même poiſſon ; la différence de la dénomination vient de la façon différente de le préparer. La morue verte qu'on embarque auſſi-tôt que le poiſſon eſt coupé, & que, ſans l'entonner, on range par couches avec du ſel dans le vaiſſeau, n'eſt autre choſe que le cabéliau ſalé connu ſous le nom de *labberdam*. La morue sèche reſſemble beaucoup au klipp-fiſch qui après avoir été préparé comme nous l'avons dit, eſt entaſſé ſur des fagots dans le vaiſſeau où on le tranſporte.

Par tout ce qui précède on voit que la morue verte connue à Paris ſous le nom de *morue blanche*, ne ſe pêche par les François que ſur le banc de Terre-Neuve. A l'égard de notre morue sèche appelée *merluche* ou *ſtocfiſch*, ce ſont les François des côtes de Normandie qui la pêchent dans les parages voiſins de la terre de Labrador ; & après qu'elle a paſſé par une vingtaine de mains, ils la rembarquent & viennent la vendre aux côtes de France, de Portugal & d'Eſpagne où on la rembarque de nouveau pour ſervir

de nourriture dans les voyages d'Afrique, des Indes orientales & d'Amérique.

On donne le nom de *rund-fiſch* au cabéliau rond préparé dans le printemps, qui n'eſt point fendu, mais auquel on a ſeulement ouvert le ventre pour le vider, & que l'on a enſuite ſuſpendu par la queue avec une ficelle. Les meilleurs poiſſons de cette eſpèce vont en Hollande, & les autres à Brême. Ainſi les Iſlandois ont leur flac-fiſch & leur heng fiſch; les Norwégiens, leur rund-fiſch; les Hittlandois leur klipp fiſch; les Anglois, leur kool fiſch, *&c.*

M. Anderſon nous apprend encore qu'il n'y a rien d'inutile dans cet excellent poiſſon. Lorſque les Norwégiens vident leur cabéliau pour en faire du ſtocfiſch, ils ont grand ſoin de garder les inteſtins & les œufs, & de les apporter avec leurs autres marchandiſes à Dronthein & à Bergen. Les Marchands forains & ſurtout les Commis des comptoirs des villes Anſéatiques, en achettent une grande quantité, & après les avoir bien arrangés dans des tonneaux, ils les envoyent à Nantes ſoit directement, ſoit par la voie de Hambourg. Les Nantois s'en ſervent avec avantage dans leur pêche des ſardines. Ils épluchent ces inteſtins par petits morceaux qu'ils jettent pour amorce dans les endroits où ils tendent leurs filets; cet appât attire les ſardines de tous côtés & en rend la pêche abondante & facile.

La morue fraîche ou nouvelle de Terre Neuve, eſt un excellent manger: les mâles valent beaucoup mieux que les femelles. On choiſit ce poiſſon blanc, tendre, nouveau & de bon goût. Quant à la morue sèche dite *merluche*, c'eſt un aliment qui ne convient pas à toutes ſortes d'eſtomacs, parce-qu'elle a contracté une dureté oſſeuſe, & qu'elle ne ſe cuit qu'après avoir été battue & macérée long-temps dans l'eau; en ſorte qu'elle eſt toujours un peu coriace & difficile à digérer.

On appelle *une poignée de morue*, deux morues jointes enſemble.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

MORVE; ſubſtantif féminin. *Mucus.* Humeur pituiteuſe, viſqueuſe, glaireuſe, épaiſſe, blanchâtre ou verdâtre, ordinairement douce, ſéparée du ſang artériel par les glandes répandues dans la membrane appelée *pituitaire* ou *muqueuſe* qui revêt non ſeulement les narines, les cellules de l'os ethmoïde, & les os ſpongieux ou lames inférieures du nez, mais auſſi les ſinus frontaux, ſphénoïdaux & maxillaires. Le nez n'eſt donc pas la ſeule ſource de cette mucoſité, elle coule auſſi des ſix ſinus dont on vient de parler, qui communiquent avec les narines. Cette humeur ſert à humecter les nerfs olfactifs qui s'épanouiſſent ſur la membrane pituitaire du nez, principalement ſur cette portion qui recouvre les cellules de l'os ethmoïde, & à les empêcher d'être deſſéchés par l'air qui y paſſe continuellement; ce qui offenſeroit l'odorat. Si elle étoit trop abondante ou trop épaiſſe, & qu'elle relâchât ou qu'elle couvrît trop les mamelons nerveux, l'odorat en ſeroit pareillement émouſſé; les particules volatiles qui émanent des corps odoriférans, ne pourroient les ébranler. Son uſage eſt encore de retenir les corpuſcules des corps odoriférans, afin qu'ils

puiſſent faire leurs impreſſions ſur l'organe de l'odorat: elle arrête auſſi dans l'inſpiration les vapeurs & les exhalaiſons âcres qui ſeroient nuiſibles aux poumons ; & en même temps elle met à couvert par ſa viſcoſité les nerfs olfactifs contre leur acrimonie.

La mucoſité coule en grande quantité quand on eſt enrhumé, parceque, lorſqu'on eſt ſaiſi de froid, les vaiſſeaux qui ſe répandent au-dehors de la tête ſont fort reſſerrés. La tranſpiration y ceſſe : ainſi la matière qui coule dans les vaiſſeaux qui vont à la tête, eſt obligée de ſe porter en plus grande quantité vers le nez. Alors il arrive une petite inflammation à la membrane pituitaire : la quantité de ſang, le gonflement des vaiſſeaux, font que l'humeur ſe filtre en plus grande quantité.

Lorſqu'on attire par le nez des poudres ſternutatoires ou quelque choſe d'âcre, cette humeur coule auſſi plus abondamment par l'irritation que ſouffre la membrane pituitaire. Quand on s'expoſe à un air froid, ou à un vent du nord en hiver, les glandes de cette membrane ſe trouvant comprimées, verſent aſſez copieuſement la mucoſité qu'elles filtrent ; mais comme leurs tuyaux excrétoires ſont reſſerrés par le froid, cette humeur ne peut être qu'aqueuſe, ſubtile & limpide : c'eſt ce qu'on appelle la *roupie* qui coule goutte à goutte de l'extrémité du nez.

La chaleur exceſſive cauſe un écoulement dans le nez, parceque les parties externes de la tête ayant été fort raréfiées par la chaleur, le ſang s'y porte plus abondamment & engorge les vaiſſeaux. Cet engorgement forme un obſtacle au ſang qui ſuit, & qui ſe trouve alors obligé de ſe jeter en plus grande quantité dans les artères de la membrane pituitaire ; mais il faut remarquer que cet écoulement arrive ſurtout ſi l'on ſe découvre la tête dans un lieu froid quand on a chaud. Alors le reſſerrement ſubit qui ſurvient dans les vaiſſeaux pleins, les engorge davantage, & le ſang arrêté d'un côté, ſe jette plus abondamment dans un autre.

Dès que l'écoulement ceſſe, on ne peut ſe moucher qu'avec difficulté. Cela vient de ce que les membranes qui ſe ſont fort gonflées durant cet écoulement, retiennent dans leurs détours la mucoſité lorſqu'elle ne coule plus en ſi grande quantité. Durant ce temps-là la partie aqueuſe s'en exhale, & il reſte une matière épaiſſe qui bouche le nez quand elle deſcend.

Quand nous éternuons, il coule plus de mucoſité de la membrane pituitaire : il faut d'abord attribuer cela à la cauſe dont nous venons de parler. Enſuite il faut remarquer que les nerfs qui ſervent à l'inſpiration, ayant été agités, ils agitent à leur tour ceux qui les avoient agités, c'eſt-à-dire, ceux qui ſe répandent dans la membrane pituitaire, & avec leſquels ils communiquent. Cette agitation étrangle les vaiſſeaux de cette membrane, & en expriment la mucoſité. Enfin l'humeur exprimée étant deſcendue, l'air qui ſort avec impétuoſité dans l'expiration, enlève ce qu'il en rencontre dans ſon chemin.

MORVE, ſe dit auſſi d'une maladie contagieuſe à laquelle les chevaux ſont ſujets, & qui a ſa ſource, ſelon l'opinion de M. Bourgelat,

dans la corruption du ſang & des humeurs.

On n'a point encore trouvé juſqu'à préſent de remède capable de dompter & de vaincre cette maladie formidable & rebelle, laquelle ſe manifeſte par un flux de mucoſité âcre, plus ou moins copieux, qui découle des naſeaux du cheval, & qui devient d'une couleur plus ou moins jaunâtre, verdâtre, noirâtre, ſelon que les éroſions ſont plus ou moins profondes.

MORVEAU ; ſubſtantif maſculin. Morve plus épaiſſe & plus recuite. *Jeter un gros morveau.* On évite de faire uſage de ce mot parcequ'il eſt déſagréable à entendre.

MORVEDRO; ville d'Eſpagne, dans le Royaume de Valence, à deux milles de la mer, & à quatre lieues de Valence. Elle eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne Sagonte. On y voit les reſtes d'un amphithéâtre des Romains.

MORVEUX, EUSE ; adjectif. *Mucoſus.* Qui a de la morve, à qui la morve paroît. *Un enfant morveux. Il a le nez morveux.*

On dit auſſi, *un cheval morveux;* pour dire, un cheval qui a la morve.

On dit proverbialement & figurément, qu'*il vaut mieux laiſſer ſon enfant morveux que de lui arracher le nez ;* pour dire, qu'il vaut mieux tolérer un petit mal, un léger défaut, que de faire uſage d'un remède violent qui pourroit occaſionner un plus grand inconvénient.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *qui ſe ſent morveux ſe mouche ;* pour dire, que celui qui ſe ſent coupable du défaut dont il eſt queſtion, peut s'appliquer, s'il le veut, ce qu'on en dit en général.

MORVEUX, s'emploie auſſi ſubſtantivement; mais alors il change, en quelque ſorte, de ſens, & ce n'eſt proprement qu'un terme de mépris dont on ſe ſert dans le ſtyle familier, en parlant d'un jeune garçon ou d'une jeune fille. *C'eſt encore un petit morveux, une petite morveuſe.*

MORVILLIERS; bourg de France, en Normandie, à une lieue, eſt-nord-eſt, de Neuf-Châtel.

MORXI ; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi une maladie peſtilentielle commune dans le Malabar & dans pluſieurs autres contrées des Indes Orientales.

MOSAÏQUE ; ſubſtantif féminin. C'eſt un aſſemblage de petites pierres, de cailloux, de petits morceaux de marbre de différentes couleurs, artiſtement incruſtés & arrangés dans un enduit de mortier frais, & d'une manière à repréſenter des objets avec des couleurs qui leur ſont propres : au défaut de pierres naturelles pour certaines couleurs, on ſe ſert d'artificielles, c'eſt-à-dire, de morceaux de verre colorés au feu. Les voûtes de l'Égliſe de Saint Pierre de Rome ſont peintes de cette manière.

Quoique ce travail demande un peu de ſcience dans la peinture, il eſt cependant facile de juger que ſon exécution eſt plutôt un ouvrage de patience que d'art. Il faut, avant de commencer, avoir tous les deſſeins au net de la grandeur de l'ouvrage qu'on ſe propoſe, c'eſt-à-dire des cartons comme pour la freſque, avec un tableau peint ſoit en petit, ſoit en grand pour ſervir de modèle.

On range enſuite par ordre dans

des paniers ou boîtes plates, toute les petites pierres de chaque teinte ou nuance d'une même couleur, & chacune de ces pierres doit avoir une ſurface plate & unie, celle qui doit être expoſée à la vue; les autres côtés ſeront un peu moins larges & un peu raboteux, afin que le mortier dans lequel ils ſeront incruſtés, ait priſe ſur eux. Il ne faut pas que la ſurface plate & unie ſoit polie ni luiſante; elle réfléchiroit la lumière trop vivement, & empêcheroit d'en voir la couleur. plus les pierres ſont petites, plus l'ouvrage eſt délicat; mais le travail augmente à proportion, & l'exécution en devient plus longue. Il n'eſt pas néceſſaire que toutes les pierres ſoient de même figure, il ſuffit qu'elles puiſſent ſe joindre exactement les unes auprès des autres, de manière qu'elles ne laiſſent pas entr'elles des vides trop ſenſibles. Il faut auſſi que l'ouvrage fini préſente une ſurface la plus unie & la plus égale qu'il ſera poſſible, de manière qu'une pierre ne ſoit pas plus ſaillante que l'autre.

On commence à faire ſur le mur un premier enduit, comme celui de la peinture à freſque: lorſqu'il eſt ſec, on mouille un peu la place ſur laquelle on doit travailler, & l'on y ponce le deſſein ou on l'y marque par des cartons de même grandeur, comme à la freſque. On met enſuite du mortier fait de chaux, de pierre dure, de tuile ou de brique pilée & tamiſée: quelques-uns y ajoutent de l'eau gommée avec la gomme adragant & des blancs-d'œufs battus. Ce mortier doit être fin & mis d'une épaiſſeur égale ſur chaque petite place, ſans paſſer le trait du deſſein; car il faut le conſerver & placer les petites pierres ſuivant les couleurs, en les trempant auparavant dans le même mortier, mais plus clair & plus liquide, qu'on doit avoir auprès de ſoi dans une auge ou jatte de bois.

Quand on a couvert de pierres un petit eſpace, il faut les battre avec une règle épaiſſe & forte pour les dreſſer & les enfoncer également, à peu près comme les carreleurs font quand ils carrèlent; & il faut avoir ſoin de faire cette opération pendant que le mortier eſt encore tout frais, autrement ſa liaiſon ſe romproit, & les petites pierres ſe détacheroient du mortier.

Lorſqu'on a quelques parties délicates à faire, comme une tête, une main ou autre choſe ſemblable, on pourroit avoir le trait de ces parties fait à l'ancre ſur du papier fin & huilé, afin qu'en l'appliquant ſur l'ouvrage tout frais fait, on connût ſi le deſſein n'en ſeroit pas altéré; car on verroit l'ouvrage fait au travers du papier huilé, & s'il y avoit quelques défauts, on pourroit les corriger avant que le tout fût bien ſec.

Si le mortier déborde un peu entre les joints des pierres qu'il faut rapprocher le plus qu'il eſt poſſible, on le ratiſſe avec la même truelle qui ſert dans tout ce travail. Mais comme les pierres ſe barbouillent toujours un peu de ce mortier, & principalement en les dreſſant avec la règle, lorſque tout ſera bien ſec, on enlèvera ce mortier le plus promptement qu'on pourra avec un couteau ou ratiſſoire, & enfin on frottera l'ouvrage avec un morceau de bois tendre, & du ſablon fin délayé dans de l'eau. On le lavera enſuite avec de l'eau pure, comme on fait aux carreaux des apparte-

mens, ce qu'on appelle *décroter*.

Lorſque l'ouvrage eſt fait, ſi l'on a quelque changement à faire, on abat juſqu'au premier enduit ſeulement, & on remplace par du mortier & d'autres petites pierres, l'ouvrage démoli & enlevé.

Pour dorer dans cette eſpèce de peinture, ſoit pour le fond du tableau, ſoit dans les ornemens ou dans les draperies, on prend des morceaux de verre non colorés, on les mouille d'un côté avec de l'eau de gomme, puis on applique une feuille d'or; on poſe après cela le morceau de verre ſur une pelle de fer, & cette pelle à l'entrée du fourneau, après l'avoir couvert de quelqu'autre morceau de verre concave. On laiſſe ainſi la pèle juſqu'à ce que le morceau de verre où l'or eſt appliqué, ſoit devenu rouge, & l'or y demeure ſi bien appliqué qu'il ne s'en détache plus. On applique ſur le mortier la ſurface dorée. Ces petits morceaux de verre doivent être de la même grandeur que les autres pierres colorées. Mais pour décroter ces pièces de verre, il faut ſeulement les ratiſſer proprement avec un couteau & les laver enſuite; car le ſable le plus fin ternirоit la ſurface du verre, & le brillant de l'or ne paroîtroit plus au travers. Pour que ces morceaux de verre colorés tiennent bien au mortier, il faut que chaque morceau ait au moins ſeize ou dix-huit lignes d'épaiſſeur: on dégroſſit les ſurfaces qui doivent toucher au mortier, pour leur ôter le poli qui les empêcheroit de happer le mortier.

Il faut faire faire ces morceaux de verre exprès. Pour cet effet on va dans une verrerie, & quand le verre eſt diſtribué dans les différens creuſets, on y met la couleur propre à lui donner les différentes teintes que l'on déſire. On commence par la plus claire, & l'on augmente toujours juſqu'à la plus foncée. Quand le verre eſt cuit dans ſa perfection, on prend avec de grandes cuillers le verre tout rouge & on en fait des tas ſur un marbre poli & chaud ou ſur une plaque de cuivre, & l'on applatit ces tas avec un autre marbre auſſi poli, juſqu'à ce qu'il ait l'épaiſſeur dont on a parlé: alors on le coupe auſſitôt par morceaux de différentes figures & grandeurs, ſuivant le beſoin & l'uſage qu'on ſe propoſe d'en faire. On les conſerve enſuite dans des boîtes par teintes ſéparées. On doit obſerver la même choſe pour toutes les petites pierres de marbre & de cailloux de différentes couleurs & grandeurs. Il n'eſt pas préciſément néceſſaire de faire de beau verre pour cet uſage, il ſuffit que ce ſoit des eſpèces d'émaux imparfaits, compoſés de ſable & de quelques métaux ou minéraux fondus enſemble.

Cette eſpèce de peinture doit durer autant que le mur ſur lequel elle eſt faite, ſans aucune altération de couleurs, & l'on en voit quelques morceaux très-anciens, auſſi beaux & auſſi frais que quand ils ont été faits; mais on ne s'en ſert ordinairement que dans les grands ouvrages qui doivent être placés loin de la vue: on a cependant fait quelques petits ouvrages, comme des tables, où l'on admire la délicateſſe & la patience.

Outre la moſaïque qui ne fut d'abord qu'un aſſemblage de petits carreaux de différentes couleurs pour former une certaine variété & quelques rinceaux ou autres ornemens,

des peintres s'avisèrent dans la ſuite d'enrichir cette eſpèce de peinture par des repréſentations de figures humaines, d'animaux & de fleurs, & même de traits hiſtoriques. Un des plus beaux ouvrages en ce genre, eſt le pavé de l'Égliſe Cathédrale de Sienne, où l'on voit le ſacrifice d'Abraham repréſenté. Il fut commencé par un Peintre nommé *Duccio*, & achevé par Dominique *Beccafumi*. Il eſt compoſé de trois ſortes de marbres, l'un très-blanc, l'autre d'un gris un peu obſcur, & le troiſième noir. Le premier ſert pour les rehauts & les fortes lumières, le ſecond pour les demi-teintes, & le troiſième pour les ombres. Il y a des traits & des hachures remplis de marbre noir ou de maſtic, pour réunir les paſſages des clairs aux demi-teintes & de-là aux bruns.

Le Grand Duc Côme de Médicis, ayant découvert vers l'an 1563 dans les montagnes de *Pietra-Sancta*, une carrière de marbres de beaucoup de couleurs, donna occaſion aux Peintres de ſon temps, d'exercer leurs talens dans cette eſpèce de peinture. Les Ducs de Florence ont depuis fait embellir leurs Chapelles & leurs Palais de ces ſortes de marbres, & l'on en fait des tables & des cabinets très-curieux. Le Roi de France en a un grand nombre.

Vaſari dit qu'on voyoit autrefois au Portique de Saint Pierre de Rome, une table de porphyre incruſtée de beaucoup de pierres fines qui par leur arrangement repréſentoient une cage. Pline parle d'un oiſeau ſi bien repréſenté par différens morceaux de marbre ſur le pavé dont il fait la deſcription, qu'il ſembloit que ce fût un véritable oiſeau qui eût bu dans un vaſe peint de la même manière & placé auprès de lui. Certains Peuples de l'Amérique ont inventé une manière de moſaïque compoſée de plumes d'oiſeaux aſſemblées par filets. On voit dans le tréſor de la *Santa Caſa*, quatre portraits de moſaïque de plumes.

MOSBACH; ville d'Allemagne, chef-lieu d'un Bailliage de même nom, dans le Palatinat, ſur le Necker.

MOSBOURG; petite ville d'Allemagne, chef-lieu d'un Comté de même nom, dans la Bavière, au confluent de l'Iſer & de l'Amber.

MOSCATELINE, ou HERBE MUSQUÉE; ſubſtantif féminin. *Moſchatellina*. Petite plante qui croît dans les prés, aux bords des ruiſſeaux, dans les haies ombrageuſes, parmi les broſſailles & ſous les arbres, dans un terrein léger & ſabloneux: elle eſt ſeule de ſon genre. Sa racine eſt longue, blanche, entourée d'un nombre de petites écailles, qui ont la figure de la dent d'un chien, creuſes en dedans, ſucculentes, ſans odeur, mais d'un goût douceâtre, jetant en ſa partie ſupérieure beaucoup de fibres longues, blanches, rampantes, par leſquelles elle tire ſa nourriture. Elle pouſſe de ſa racine deux ou trois longues queues qui ſoutiennent des feuilles verdâtres, découpées comme celles de la fumeterre bulbeuſe. Il ſort d'entr'elles un pédicule qui porte à ſa cime cinq petites fleurs herbeuſes, qui toutes ramaſſées, repréſentent un cube. Ces fleurs & les feuilles ont dans les temps humides, une odeur de muſc. A la fleur ſuccède une baie molle, pleine de ſuc, où l'on trouve ordinairement quatre ſemences aſſez ſemblables à celles du lin. Ce fruit a, dit-on, l'odeur

& le goût de la fraiſe dans ſa maturité.

Cette plante qui fleurit en Avril, paſſe très-promptement. On attribue à ſa racine une vertu déterſive, vulnéraire & réſolutive; on l'emploie plus communément à l'extérieur.

MOSCOU; grande ville de Ruſſie, ſituée dans une plaine fort étendue, à 170 lieues, nord, de Caffa, à 250 de Stockholm, & à 600 de Paris, ſous le 55ᵉ degré, 51 minutes, 30 ſecondes de longitude, & le 55ᵉ, 36 minutes, 10 ſecondes de latitude.

Baſilides conquit cette ville ſur les Lithuaniens à la fin du onzième ſiècle. Elle devint alors un patriarchat & la capitale de l'Empire Ruſſien, & elle l'a été juſqu'à la fondation de Saint-Péterſbourg par Pierre I. Oléarius, le Brun & autres, ont décrit Moſcou dans leurs voyages; mais les années ont cauſé tant de changemens à cette ville, que leurs deſcriptions ne ſont plus vraies aujourd'hui.

Cette ville eſt partagée en quatre parties, dont chacune eſt entourée d'une muraille & d'un foſſé. Elle dépérit tous les jours, parceque la plupart des maiſons étant de bois, les incendies y ſont fréquens, & l'on a défendu qu'on les rebâtît de pierre, afin d'attirer encore mieux les grands & les riches à Saint-Péterſbourg.

Les rues de Moſcou ne ſont pavées qu'en peu d'endroits, & remplies de vagabonds & de gueux, qui détruiſent & aſſaſſinent les paſſans à l'entrée de la nuit.

Les égliſes & les monaſtères y brillent en très-grand nombre; & comme chacun a ſes cloches, la ſonnerie ne finit point. Ces cloches ne ſe mettent pas en branle comme les nôtres; on les ſonne par le moyen d'une corde qui tient au battant.

L'apothicairerie de Moſcou étoit autrefois la plus conſidérable de l'Europe, parcequ'elle fourniſſoit ſeule les armées & les grandes villes de Ruſſie; mais les choſes ne ſont plus de même aujourd'hui.

Les environs de Moſcou paroiſſent très-beaux, & les Anglois établis dans cette ville, avoient trouvé l'art d'avoir dans leurs jardins au mois de Février des roſes hâtives, des œillets & d'excellentes aſperges. Tout le pays produit du blé qu'on sème en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte des fruits, pourvu qu'on la fume & qu'on la cultive. Le miel y eſt auſſi commun qu'en Pologne. Le gros & le menu bétail y paît en abondance, enſorte que la vie y eſt à grand marché.

Moſcou eſt baignée au *ſud-eſt* par la Moſca, au couchant & au ſud-oueſt par la rivière de Neglina.

Pierre le Grand a fait faire un canal de Moſcou à Saint-Péterſbourg, pour établir une correſpondance entre l'ancienne capitale de ſes États & la nouvelle. Ce canal après avoir traverſé le lac d'Onega, arrive à Moſcou.

MOSCOUADE; ſubſtantif féminin. Les épiciers donnent ce nom à un ſucre des îles qui n'eſt pas altéré.

MOSCOVIE; on appeloit ainſi autrefois les États du Czar; mais on les nomme aujourd'hui *Ruſſie*. *Voy.* ce mot.

On appelle encore *Moſcovie*, ou *Duché de Moſcou*, une Province de Ruſſie dont Moſcou eſt la capitale. Elle eſt bornée au nord par les Duchés de Tivère, de Roſtove & de Suſdal;

Suſdal ; à l'orient par la Principauté de Wolodimer & le Duché de Rezan ; au midi par le Duché de Rezan, la Principauté de Vorotinsk & le Duché de Sewerie ; & à l'occident par le Duché de Smolensko, la Principauté de Biela, & la Province de Rzeva.

MOSE ; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal quadrupède, qu'on trouve fréquemment dans la nouvelle Angleterre, & dans les autres parties ſeptentrionales de l'Amérique. Il eſt de la grandeur d'un taureau ; il a la tête d'un daim, avec des cornes larges & très-grandes qui muent tous les ans. Son cou qui reſſemble à celui du cerf, eſt garni de crin fort court qui deſcend un peu le long du dos. Cet animal a les jambes longues, de grands pieds faits comme ceux des vaches, & la queue un peu plus longue que celle des daims.

La chair du moſe eſt d'un aſſez bon goût : les Sauvages font ſécher ſa peau à l'air ; elle eſt auſſi épaiſſe que celle du bœuf, & n'eſt pas moins utile à bien des choſes.

Les moſes ſe trouvent en quantité dans une île près de la terre ferme. Pour les prendre, les Sauvages allument pluſieurs feux, après quoi ils environnent les bois & les chaſſent vers la mer ; dès que ces animaux s'y ſont jetés, ils les pourſuivent avec leurs canots & les tuent. Leur courſe eſt moins vîte que celle du cerf : on croit que le moſe eſt du genre de l'alcé ; il met bas trois petits à la fois.

MOSE ; bourg de France en Anjou, à trois lieues, ſud, d'Angers.

MOSELLE ; rivière de France, qui a ſa ſource dans les montagnes de Voges, ſur les frontières de la Lorraine, du Sundgaw, & du Comté de Montbelliard, & ſon embouchure dans le Rhin, à Coblentz.

MOSKA ou MOSKAU ; petite ville d'Allemagne, dans la Luſace. Il y a de riches mines d'étain dans le voiſinage.

MOSKITES ; (les) petite nation ſauvage de l'Amérique, dans la nouvelle Eſpagne, entre le cap de Honduras & Nicaraga. Ils ſont fort adroits à jeter la lance & le harpon, ce qui les rend excellens pêcheurs.

MOSNAC ; nom de deux bourgs de France, dont l'un eſt dans l'Angoumois, à cinq lieues, eſt-ſud-eſt, de Coignac, & l'autre en Saintonge, à une lieue, ſud-ſud-eſt, de Pons.

MOSNES ; bourg de France en Touraine, à trois lieues, nord-eſt, d'Amboiſe.

MOSQUÉE ; ſubſtantif féminin. Temple où les Muſulmans s'aſſemblent pour prier Dieu & leur Prophète. Les ſynagogues des Juifs & les Égliſes chez les Chrétiens donnent une juſte idée de ces édifices On n'y voit cependant ni autels, ni figures, ni images, car l'Alcoran les défend expreſſément ; mais une grande quantité de lampes & pluſieurs petits dômes ſoutenus de belles colonnes de marbre, & quelquefois de porphyre, en ſont le principal ornement. Avant d'arriver à chaque moſquée, on entre dans une grande cour ombragée de cyprès, de ſycomores & autres arbres touffus. Sous un veſtibule qui eſt au milieu de la cour, eſt une fontaine & pluſieurs petits baſſins de marbre où les Muſulmans font l'abdeſt avant la prière. Cette cour eſt environnée de cloîtres, à peu près comme dans nos Communautés religieuſes, leſquels communiquent à des maiſons deſtinées

aux Imans payés pour lire au peuple l'Alcoran dans la moſquée, & prier pour les ames détenues dans l'araf. On y loge encore des étudians & de pauvres paſſans auxquels on diſtribue tous les jours un potage de riz, de lentille, d'orge mondé, & trois fois la ſemaine du mouton.

Les revenus des moſquées ſont immenſes, ſurtout ceux des Jamis, ou Moſquées royales. Ils abſorbent la troiſième partie des terres de l'Empire. Sainte Sophie de Conſtantinople bâtie par Juſtinien, & rebâtie enſuite par Théodore, aujourd'hui Moſquée royale, poſsède à elle ſeule des biens aſſez conſidérables pour occuper des gens dont la ſeule étude eſt de les calculer & de les mettre en ordre: quant aux moſquées des Derviches, ou celles qu'une dévotion particulière a fondées, leurs revenus conſiſtent en legs pieux, dont ils placent l'argent à intérêt, ce qui n'eſt permis chez les Turcs que dans ces ſortes de cas.

Les moſquées ne peuvent porter le nom de leurs fondateurs. Ce privilége eſt conſervé aux Empereurs ſeuls. Ainſi le grand Jami bâti par Mahomet II, ſur les ruines de l'Égliſe des ſaints Apôtres, eſt appelé de ſon nom *Mahomédie*, tandis que la Moſquée de Muſatchélébi, que ce Prince fit élever des dépouilles des Hongrois, après la bataille de Sémendrie, porte le nom du ſaint qu'on y révère d'un culte particulier.

O SQUILLE, ou Mosquite; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi une ſorte de couſins qui ſont un fléau à la Chine, aux Indes orientales & à la Côte d'or, ſurtout pendant la nuit, près des bois, & dans les lieux marécageux. Leur piqûre cauſe dans la chair une enflure fort douloureuſe. Les Nègres de la côte des Eſclaves en Afrique, & ceux de Sierra-Léona, ſont auſſi très-incommodés de ces moſquites. Le remède contre cette piqûre eſt de frotter l'endroit bleſſé avec du jus de limon ou du vinaigre; la douleur augmente pour un moment, mais elle s'appaiſe preſqu'auſſitôt. Ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant le jour, lorſqu'on fait la méridienne, ont un Nègre à côté d'eux, armé d'un grand éventail de peau, qui ſert en même temps à rafraîchir l'air. Mais on a une autre reſſource pour la nuit, ce ſont des rideaux ou un pavillon de mouſſeline très-claire, dont le lit eſt environné (c'eſt ce qu'on nomme un *mouſquiller* ou un *mouſtiquaire*) on ferme par ce moyen toute entrée aux moſquilles, ſans intercepter la fraîcheur de l'air.

MOSTAGAN; ancienne & forte ville maritime d'Afrique, au royaume d'Alger, à vingt *lieues*, eſt, d'Oran.

MOSTAR; ville de Dalmatie, à huit lieues, nord-eſt, de Narenza.

MOSTICZO, ou Mostickо; petite ville de Pologne, dans le Palatinat de Ruſſie, à l'orient de Prézemglie.

MOSUL; ville d'Aſie, dans le Diarbeck, ſur la rive droite du Tigre. Elle fut autrefois floriſſante, mais c'eſt peu de choſe aujourd'hui. Les chaleurs y ſont exceſſives. On croit que c'eſt de l'autre côté ſur la rive gauche du Tigre, que commencent les ruines de l'ancienne Ninive.

MOSYNIENS, ou Mosynœciens; nom de certains peuples montagnards qui logeoient dans des tours de bois, & qui étoient du voiſinage du Pont-Euxin; leur nom veut dire la même choſe que *Terricolæ*. Méla,

Strabon, Apollonius, & ſurtout Xénophon, nous apprennent pluſieurs particularités fort étranges de ces peuples barbares. Ils ne vivoient que de glands & de la chair des bêtes ſauvages qu'ils tuoient à la chaſſe ; ils s'imprimoient des marques ſur tout le corps, comme font de nos jours pluſieurs Indiens ; ils ne connoiſſoient aucune loi de pudeur & de décence dans toutes les actions naturelles ; mais une choſe unique dans l'hiſtoire, leur plus haute tour ſervoit de demeure au roi qu'ils éliſoient, & qui étoit le plus malheureux des hommes ; ils le tenoient nuit & jour ſous une forte garde ; il falloit qu'il terminât tous leurs différends comme juge ; ſi néanmoins il lui arrivoit de mal juger, ils l'empriſonnoient, & ſuivant la nature des cas, le laiſſoient plus ou moins de temps ſans lui donner de nourriture.

MOT ; ſubſtantif maſculin. *Verbum.* Parole, terme, diction.

Dans le diſcours, l'arrangement naturel des mots eſt réglé par l'importance des objets. Pour établir cette vérité, dit un Académicien, il faut examiner comment les idées entrent dans notre eſprit & comment elles en ſortent.

Elles y entrent quelquefois en foule & pêle mêle, comme quand nous jetons nos regards ſur une vaſte plaine qui nous offre une infinité d'objets : c'eſt la communication des idées par les yeux ; quelquefois auſſi elles n'y entrent que ſeule à ſeule ; ce qui arrive ſurtout quand la communication ſe fait par les oreilles & principalement par le moyen des ſignes d'inſtitution, tels que ſont les mots. Comme les mots ne peuvent être proférés que les uns après les autres, les idées attachées aux mots ne peuvent auſſi ſortir qu'une à une de la bouche de celui qui parle, & par conſéquent elles ne peuvent entrer autrement dans l'eſprit de celui qui écoute.

L'ordre dans lequel elles ſortent eſt-il indifférent ? ne l'eſt-il pas ? Peut-on également préſenter d'abord les idées principales ou les acceſſoires les plus intéreſſantes, ou celles qui le ſont moins ? En un mot y a-t-il des objets qu'on doit préférablement offrir au premier moment, c'eſt-à-dire, au moment le plus vif de l'attention de celui qui écoute ?

On ne ſeroit point dans le cas de faire cette queſtion, ſi les langues étoient aſſez flexibles pour ſe plier en tout aux divers mouvemens de l'ame. Il n'eſt pas douteux qu'alors elles ne ſuiviſſent conſtamment l'ordre qui ſeroit preſcrit par l'intérêt ou le point de vue de celui qui parle.

Mais comme dans pluſieurs langues il ſe trouve des configurations grammaticales qui exigent une marche ou ordonnance particulière, & que d'ailleurs l'eſprit humain a travaillé lui-même ſur ſes propres idées, pour en reconnoître & diſtinguer les rapports ; on a imaginé deux nouvelles ſortes d'ordre ou d'arrangement pour les mots : le *grammatical*, qui ſe fait ſelon le rapport des mots, conſidérés comme régiſſans ou régis, & le *métaphyſique*, qui conſidère les rapports abſtraits des idées. Si l'on y joint l'ordre *oratoire*, qui ne conſidère que le but de celui qui parle, on aura trois eſpèces d'arrangement ou de conſtruction qui peuvent être employées dans le diſcours.

On dit dans la conſtruction grammaticale, *lumen ſolis*, la lumière

du ſoleil, parceque le mot *ſolis* eſt déterminé à être au génitif par le mot *lumen*; or, dit-on, le déterminant doit être avant le déterminé. On dit, *Alexander vicit Darium* : Alexandre a vaincu Darius; parceque le premier mot *Alexander* régit *vicit*, & que *vicit* régit *Darium* : voilà l'ordre ou l'arrangement grammatical.

L'ordre métaphyſique veut que le ſujet d'une propoſition ſoit avant ſon attribut, la cauſe avant l'effet, la ſubſtance ou l'exiſtence avant le mode, ou les qualités qui lui appartiennent. Selon cet arrangement il faudroit dire *ſolis lumen*, du ſoleil la lumière, parceque le ſoleil eſt la cauſe de la lumière. Mais dans les autres cas cet ordre rentre à peu près dans l'ordre grammatical, parceque celui-ci, tout grammatical qu'il eſt, ſe trouve réellement fondé ſur la métaphyſique.

Au reſte qu'on les diſtingue ou non, ils ne ſemblent faits ni l'un ni l'autre pour régler la marche du diſcours oratoire. L'ordre grammatical eſt une entrave donnée à l'eſprit & aux idées plutôt qu'une règle de conſtitution. Attaché au génie & à l'analogie d'une langue, nulle part il n'eſt abſolument le même. Il y a des langues où il eſt préciſément le contraire de ce qu'il eſt dans d'autres langues; ce qui ne pourroit arriver s'il étoit naturel. Eſt-il une phraſe bien écrite en latin, dont il ne faille changer ou, comme nous diſons, faire la conſtruction, lorſque nous voulons la mettre en bon françois? Il y en a donc une des deux dont la conſtruction n'eſt point dans la nature, puiſque la nature n'a pas deux voies.

Il en eſt de même de l'ordre métaphyſique. Il peut être bon quelquefois pour les ſavans, quand ils diſcutent ou qu'ils analyſent leurs idées. Mais le peuple pour qui & par qui ont été faites les langues; mais les femmes, dont le goût aide plus à polir & à perfectionner les langues que les diſcuſſions & les analyſes des ſavans, ſe doutent-elles de ce que c'eſt que mode, ſubſtance, cauſe, effets, qualités? Le peuple ne connoît, ne voit, ne ſait que par le ſentiment ou même par la ſenſation que l'objet produit en lui : c'eſt l'impreſſion réelle qui le détermine, qui le dirige : il dira *Alexandre a vaincu Darius*, ou *Darius a vaincu Alexandre*, ſelon qu'il eſt affecté & que les objets le frappent : il ne connoît que cette règle.

Il faut donc en revenir à la troiſième eſpèce d'ordre ou d'arrangement, à celui qui eſt fondé ſur l'intérêt ou le point de vue de celui qui parle.

Qu'eſt-ce qui ſe paſſe en nous-mêmes lorſque nous nous déterminons à quelque mouvement. Je vois un objet : j'y découvre des qualités qui me conviennent ou qui ne me conviennent point; je m'y porte ou je le fuis. Je ne commence point par me mouvoir avant de connoître; mon mouvement ſeroit ſans direction & ſans cauſe; je connois avant de me mouvoir. Je veux aller au louvre, je penſe d'abord au *louvre*, enſuite *je vais : ad regiam vado*. Voilà ce qui ſe paſſe en moi-même.

Si je veux faire entendre à un homme autre que moi qu'il doit fuir ou rechercher quelque objet, commencerai-je par l'engager à avancer ou à s'éloigner? Je lui montrerai l'objet : & l'objet lui dira ce qu'il doit faire. L'ordre que j'ai ſuivi pour moi eſt le même à ſuivre pour lui. Sa machine étant compoſée

comme la mienne, c'eſt le même reſſort qui doit la faire mouvoir. J'ai vu un ſerpent, j'ai fui. Il faut donc que je lui donne d'abord l'idée du danger, ſi je veux qu'il ſe détermine à fuir.

C'eſt la même marche quand nous parlons par geſte. Je ſuis à table, je veux du pain. Après avoir attiré à moi l'attention de celui qui peut m'en donner, je lui montre du pain, ou le pain, & ramenant mon geſte à moi, je lui déſigne l'action que je demande de lui : *du pain à moi*, & non pas *donnez-moi du pain.*

L'Empereur Domitien avoit une habileté ſingulière à tirer de l'arc : *il faiſoit paſſer ſes flèches entre les doigts écartés d'un eſclave placé pour but à une grande diſtance de lui ſans le bleſſer.* Voilà une conſtruction, mais qui n'eſt point dans l'ordre naturel des idées. L'Empereur *tire*, & n'a point encore *ſes flèches*, vers un *but* qui ne lui a point encore été préſenté. Il ſemble que dans l'ordre naturel, il auroit fallu préſenter d'abord l'eſclave qui a la main levée & les doigts écartés, & montrer enſuite l'Empereur qui tire à quelque diſtance de ce but. Auſſi Suétone, dit-il, *in pueri procul ſtantis, prabentiſque pro ſcopulo, diſpanſam dextra manûs palmam, ſagittas tantâ arte direxit, ut omnes per intervalla digitorum innocuè evaderent :* ce n'eſt point l'ordre de la métaphyſique grammaticale, mais celui de la métaphyſique oratoire, celui du ſentiment & de la vérité.

Tout homme qui parle, ſi c'eſt un Démoſthène ou un Cicéron, voit dans le cœur & dans l'eſprit de ceux qui écoutent ce qu'il doit dire & ce qu'on lui demande, quelle eſt la première idée qu'on attend, quelle eſt la ſeconde, la troiſième : *oratorum eloquentia moderatrix auditorum prudentia.* Quand Cicéron prit la parole pour remercier Céſar du pardon qu'il venoit d'accorder à Marcellus, tout le Sénat fut frappé de cette démarche ; parcequ'il y avoit long-temps que Cicéron gardoit le ſilence, c'eſt par cela que l'orateur dit dès le premier mot, *diuturni ſilentii.* La ſeconde penſée de l'auditeur étoit de chercher la raiſon de ce long ſilence : ce pouvoit être la crainte : Cicéron l'avoit ſenti : & pour ôter à ſon auditoire cette penſée odieuſe pour Céſar, il ajoute *non timore aliquo.* Pourquoi donc vous êtes-vous tû ? De douleur & de regret, *partim dolore, partim verecundiâ.* Et aujourd'hui pourquoi parlez-vous ? *tantam enim manſuetudinem, tam inuſitatam clementiam*, &c. voilà les motifs ; après quoi le verbe vient, *nullo modo preterire poſſum.* L'orateur a-t-il ſuivi quelque part l'ordre grammatical ou métaphyſique ?

Les expreſſions ſont aux penſées ce que les penſées ſont aux choſes qu'elles repréſentent. Il y a entr'elles une eſpèce de génération qui doit porter la reſſemblance de proche en proche depuis le premier terme juſqu'au dernier. Les choſes font naître la penſée & lui donnent ſa configuration ; la penſée à ſon tour produit l'expreſſion, & lui preſcrit un arrangement conforme à celui qu'elle a elle-même. La penſée eſt une image intérieure des choſes. L'expreſſion eſt une image extérieure des penſées. La penſée & l'expreſſion ſont donc images l'une & l'autre, celle-ci encore plus que la première. Or la perfection de toute image conſiſte à rendre le tout & ſes parties conformément à ce qu'elles ſont dans l'original, & à la poſition

qu'elles y ont. Pour peindre un homme, il faut que je peigne non-ſeulement deux bras, une tête, des jambes, mais que je les place où ils ſont placés dans la nature. Si la penſée ne rend point les parties de l'objet avec leurs poſitions reſpectives, il y a renverſement dans la penſée; ſi l'expreſſion ne rend point les parties de la penſée avec leurs poſitions, il y a renverſement dans l'expreſſion : or, l'ordre des choſes pour l'orateur eſt l'ordre des expreſſions reçues & ſenties, ſelon leur degré d'intérêt.

En termes de Rhétorique, on appelle *figures de mots*, une ſorte de figures qui tiennent eſſentiellement au matériel des mots & dont nous avons parlé à l'article FIGURE.

On appelle *mots conſacrés*, des mots qui ſont tellement propres & uſités pour ſignifier certaines choſes, qu'on ne peut pas ſe ſervir d'un autre mot ſans parler improprement. Ainſi en Théologie, les mots *trinité*, *conſubſtantiel*, *incarnation*, ſont des mots conſacrés.

On appelle auſſi *mots conſacrés*, certains mots qui ſont tellement propres à quelques arts, qu'on ne peut pas ordinairement en employer d'autres. Ainſi les mots *pal*, *gueules*, *ſinople*, ſont des mots conſacrés dans le blaſon; *grouppe*, *attitude*, dans la peinture; *condenſation*, *raréfaction*, dans la phyſique, *&c.*

On appelle *mot factice*, un mot qui eſt dérivé d'un autre mot, ſuivant l'analogie ordinaire, mais dont l'uſage n'eſt pas encore établi.

On appelle *mots artificiels*, certains mots dont on ſe ſert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. Et l'on appelle *mots qui ne ſignifient rien*, certains mots auxquels il n'y a nulle idée attachée, comme *turelure*.

On dit, *traîner ſes mots*; pour dire, parler très-lentement. Et *compter ſes mots*; pour dire, parler avec lenteur & quelquefois avec affectation.

On dit, qu'*il ne faut pas s'arrêter à l'écorce des mots*; pour dire, qu'il faut en pénétrer le ſens.

MOT, ſe prend auſſi pour ce qu'on dit, ou ce qu'on écrit à quelqu'un en peu de paroles. *Si je le rencontre, je lui en dirai deux mots. J'ai un mot à vous dire. On m'a écrit deux ou trois mots.*

On dit, *cela peut s'expliquer en un mot, en deux mots, en trois mots, en quatre mots*; mais l'uſage ne va pas plus loin & l'on ne dit pas *en cinq mots, en ſix mots*, &c.

On dit familièrement, *un mot, deux mots s'il vous plaît*; pour faire entendre à quelqu'un qu'on veut lui parler.

On dit par forme de menaces, & pour dire, nous viderons notre querelle quand il vous plaira, *nous en dirons deux mots quand vous voudrez.*

On dit d'une perſonne taciturne, de quelqu'un qui parle peu, *s'il ne dit mot, il ne penſe pas moins*; pour dire, qu'il a plus d'eſprit, plus de ſentiment, plus de reſſentiment qu'il ne paroît.

On dit d'une perſonne qui comprend facilement ce qu'on veut dire, qu'*elle entend à demi-mot.*

On dit proverbialement, *qui ne dit mot conſent*; pour dire, que celui qui ne s'oppoſe point à ce qu'on lui propoſe, eſt cenſé y conſentir.

On dit, *ne dire mot, ne répondre mot*; pour dire, ne point parler, ne point répondre. *Quelques queſ-*

tions qu'on lui ait faites, il n'a dit mot, il n'a répondu mot.

On dit auſſi familièrement, *ne ſonner mot;* pour ſignifier, ne rien dire.

On dit abſolument & familièrement *mot;* pour faire entendre, qu'il ne faut dire mot.

Mot, ſe dit auſſi dans le commerce, du prix que le marchand demande de ſa marchandiſe, ou de celui que l'acheteur en offre. *Ce drap eſt de vingt francs, c'eſt mon dernier mot: vous n'en offrez que ſeize, vous ne ſerez pas pris au mot.*

On dit, qu'*on a été pris au mot*, quand le marchand livre la marchandiſe à l'acheteur ſur la première offre que celui-ci en a faite.

Un marchand qui n'a qu'un *mot*, eſt celui qui ne ſurfait pas. On dit que les Quakres d'Angleterre & les Anabaptiſtes de Hollande qui exercent le trafic, en uſent ainſi & avec ſuccès.

On dit auſſi, *prendre quelqu'un au mot*, en parlant de toutes ſortes d'étoffes qu'on accepte. *Je lui offris mes chevaux pour faire ſon voyage, il me prit au mot.*

On dit proverbialement, *quand les mots ſont dits l'eau bénite eſt faite;* pour dire, que quand on a donné ſa parole, le marché eſt fait.

Lorſque dans une affaire qu'on diſcute, une perſonne vient à dire quelque choſe de conſidérable & de déciſif, on dit, *vous dites là le mot, vous dites là un grand mot.*

On dit en parlant d'une affaire ſur laquelle on attendoit la réſolution de quelqu'un, qu'*enfin il a tranché le mot;* pour dire, qu'il a donné la réponſe déciſive.

On dit auſſi, qu'*un homme a tranché le mot*, lorſqu'après avoir héſité quelque temps, il finit par quelque terme fâcheux & injurieux.

Mot, ſe dit auſſi d'un billet portant aſſurance ou déclaration de quelque choſe. *Si vous voulez lui prêter cette ſomme, il vous donnera un mot, deux mots de ſa main, un mot d'écrit.*

Mot, ſignifie encore ſentence, apophtegme, dit notable, parole remarquable. *Les anciens Spartiates ſe ſont fait remarquer par d'excellens mots.*

On appelle *bon mot*, un mot ingénieux, vif & plaiſant. *Il s'étudie à dire de bons mots. Un diſeur de bons mots.*

On appelle *mots obſcènes*, des termes qui bleſſent la pudeur.

Familièrement, on appelle *mot pour rire*, ce que l'on dit en plaiſantant pour divertir la compagnie. *C'eſt une femme aimable qui a toujours le mot pourrire.*

Lorſque la choſe dont on parle eſt trop ſérieuſe ou trop piquante pour être tournée en plaiſanterie, on dit, qu'*il n'y a pas là le mot pour rire.*

On dit auſſi de quelqu'un qui voulant dire un bon mot dit quelque choſe de froid, qu'*il n'y a pas là le mot pour rire.*

On dit familièrement, *dire mots nouveaux;* pour ſignifier, dire par inconſidération, ou dans l'emportement de la joie & de la débauche, des paroles trop libres, licencieuſes, ou indécentes. *Quand il a un peu bu il eſt ſujet à dire mots nouveaux.*

On dit auſſi, que *des perſonnes ſe ſont dit mots nouveaux;* pour dire, qu'elles ſe ſont priſes de paroles, & qu'elles ſe ſont dit des injures, des choſes piquantes. *Ces femmes viennent de ſe dire mots nouveaux.*

On dit auſſi familièrement, de

ceux qui ſe ſont pris de paroles, qu'*ils en ſont venus aux gros mots.*

Mot, parmi les gens de guerre, ſe dit d'un mot ou ſentence qui ſert aux ſoldats à ſe reconnoître pendant la nuit & à reconnoître les eſpions ou autres gens mal intentionnés : on s'en ſert auſſi pour prévenir les ſurpriſes. Dans une armée, le mot ſe donne par le Général au Lieutenant ou au Major général de jour, lequel le donne au Major de Brigade : de là il paſſe aux Aides-Majors, qui le donnent aux Officiers de l'Etat Major, enſuite aux Sergens de chaque compagnie, qui le donnent à leurs ſubalternes.

Dans les garniſons, après que les portes ſont fermées, le Commandant donne le mot au Major de la Place, & il lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain. Il faut remarquer que celui qui commande dans un château, fort, réduit, ou citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci ſeroit d'un rang inférieur au ſien, ſans que celui qui commande dans la ville puiſſe pour cela prétendre aucun commandement dans la citadelle, château, fort ou réduit, à moins qu'il n'en fût gouverneur. Après que les portes ſont fermées, le Major ſe rend ſur la Place, où il trouve les Sergens de la garniſon rangés en cercle chacun avec un Caporal de la compagnie derrière lui. Les Caporaux des compagnies dont les Sergens manquent, ſe placent hors du cercle, joignant les Sergens dans le rang de leurs compagnies ; les tambours majors des bataillons à deux pas derrière les Sergens ; à quatre pas du cercle, on place les Caporaux qui ont ſuivi leurs Sergens, préſentant leurs armes en dehors pour empêcher que qui que ce ſoit n'approche du cercle pour écouter l'ordre. Il ne doit entrer dans le cercle que le Major, l'Aide-Major de la Place, & les Officiers Majors des Régimens, le Caporal du Conſigne du corps de la Place portant le falot & celui qui tient le regiſtre de la garde des rondes.

Le Major entre dans le cercle avec les Officiers Majors des Régimens qui aſſiſtent à l'ordre & les autres qu'on a déjà dit. Il dit aux Sergens & aux Tambours Majors s'il y a quelque choſe qui les regarde, ce qu'il y à faire pour le lendemain, comme revue, conſeil de guerre, ou autre choſe, *ſi* quelque bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice & tout le reſte ; s'il y a conſeil de guerre, il demande aux Majors des Régimens le nombre d'Officiers néceſſaire pour le tenir. Il fait nommer les Officiers qui doivent monter *la garde le* lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit ; il fait tirer leur ronde par leurs Sergens ; il donne le mot aux Officiers Majors des Régimens & après aux Sergens, en commençant par celui de la première compagnie, à qui il le dit à l'oreille. Ce Sergent le donne à celui qui le ſuit, & ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce que le mot revienne au Major par le Sergent de la gauche, ainſi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas comme il le *lui* a donné, il regarde à quel Sergent il a manqué, le redreſſe juſqu'à ce que tous le ſachent, après quoi il les congédie. Les Sergens doivent être découverts dès qu'on donne le mot, juſqu'à ce que le dernier l'ait rendu au Major. Lorſqu'il y a de la cavalerie dans une place, elle reçoit

l'ordre

l'ordre du Major de la Place comme l'infanterie.

On dit proverbialement, que *des gens ſe ſont donné le mot, le mot du guet*; pour dire, qu'ils ſont de concert & d'intelligence enſemble.

On appelle *le mot d'une énigme, d'un logogriphe*, le mot qui exprime le nom de la choſe décrite dans une énigme, dans un logogriphe.

On appelle *mot*, dans une deviſe, les paroles de la deviſe. Ainſi dans la deviſe de Louis XIV., le corps eſt le ſoleil, & le mot *nec pluribus impar*.

Mot, ſe dit auſſi dans les armoiries, d'une courte ſentence ou phraſe écrite ſur un rouleau qu'on place ordinairement au-deſſus de l'écuſſon & quelquefois au-deſſous. Ce mot fait alluſion au nom ou à quelques pièces des armes de la perſonne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blaſon.

Le mot, dit Guillin, eſt un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes; il préſente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimées ſuccinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites ſur une bande ou compartiment qu'on place au pied de l'écuſſon, & comme ce mot tient la dernière place dans les armes, on le blaſonne auſſi le dernier. A la rigueur il devroit exprimer quelque choſe de relatif à ces armes; mais l'uſage a fait admettre toute ſorte de ſentences expreſſives.

Cette coutume d'employer un mot ou ſymbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, ſe reconnoître & ſe rallier dans les combats, eſt très-ancienne: l'hiſtoire ſacrée & profane nous en fourniſſent également des exemples. Nos ancêtres faiſoient choix du mot le plus propre à exprimer leur paſſion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, *&c.* ou quelque événement extraordinaire qui leur fut arrivé. On trouve pluſieurs mots de cette dernière ſorte qui ſe ſont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinſſent proprement qu'à la première perſonne qui ſe l'étoit attribué.

Le mot de la Maiſon royale de France eſt *eſpérance*; & dans quelques écuſſons *lilia non laborant neque nent*, par alluſion à la loi ſalique, qui exclut les femmes de la couronne: celui de la Maiſon royale d'Angleterre eſt *Dieu & mon droit*. La Maiſon de Montmorenci avoit pour mot *aplanos*, qui en grec ſignifie, *ſans errer*.

On dit en termes de Venerie, *ſonner un ou deux mots*; pour dire, ſonner un ou deux tons longs du cor, qui eſt le ſignal du piqueur pour appeler ſes compagnons.

On dit adverbialement, *en un mot*; pour dire, bref, enfin, en peu de mots. *Elle eſt polie, ſpirituelle, en un mot c'eſt une femme charmante.*

On dit familièrement, pour marquer qu'on a pris ſon parti, ſa dernière réſolution & qu'on n'y veut rien changer, *en un mot comme en cent. En un mot comme en mille.*

On dit auſſi, *en un mot je n'en ferai rien*; c'eſt-à-dire, pour répondre en un mot à toutes vos raiſons, je dis que je ne n'en ferai rien.

On dit encore adverbialement, *mot à mot, mot pour mot*; pour dire, ſans aucun changement ni dans les mots, ni dans leur ordre. *Voilà ſa réponſe mot à mot. Je vous*

ai dit mot pour mot tout ce que j'en ai appris.

Voyez TERME & PAROLE, pour les différences relatives qui en distinguent *mot*, &c.

Ce monosyllabe est bref au singulier & long au pluriel.

MOTALA; petite ville épiscopale d'Italie au Royaume de Naple, dans la Terre d'Otrante, à deux lieues, nord-oueſt, de Massafra.

MOTALA, est aussi le nom d'une rivière de Suède, dans l'Ostrogothie: elle a sa source dans le lac Water, & son embouchure dans le golfe de Brawiken, après avoir arrosé Lindkoping, Norkoping & Skenas.

MOTAYES; (les) peuples sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil. Ils sont de couleur olivâtre & vont tout nus.

MOTAZALITES; (les) Sectaires Mahométans dont la principale erreur est de croire que l'alcoran a été créé, & n'est point co-éternel à Dieu. Cette opinion anathématisée par l'alcoran même & proscrite par les Sunnites, n'a pas laissé de trouver des partisans zélés; elle excita même des persécutions sous quelques-uns des Califes Abassides qui décidèrent que l'alcoran avoit été créé; enfin Motawakel permit à tous ses sujets de penser ce qu'ils voudroient sur la création ou l'éternité de cet ouvrage. Un Docteur musulman trouva un milieu à la dispute, en disant que l'idée originaire du koran étoit réellement en Dieu, par conséquent qu'elle étoit co-essentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étoient l'ouvrage des hommes.

MOTELLE, ou MOTELLE; substantif féminin. Petit poisson d'eau douce qui a deux barbillons de chaque côté de la bouche comme le barbeau. C'est une espèce de loche. Ce poisson est commun en Suisse & en Bourgogne. *Voyez* LOCHE.

MOTET; substantif masculin. *Canticum musicum.* Pseaume, hymne, antienne ou paroles de dévotion mises en musique pour être chantées à l'église, & qui ne sont point partie de l'Office Divin. *Il compose un motet. On va chanter un motet.*

Anciennement on appeloit *motet*, une composition fort recherchée, enrichie de toutes les beautés de l'art, & cela sur une période fort courte.

MOTEUR, TRICE; substantif. Celui, celle qui donne le mouvement. *Dieu est le souverain Moteur de toutes choses.*

Il se dit aussi dans le moral. *Il fut le moteur du complot.*

En termes d'Anatomie, on appelle *moteurs des yeux*, ou *moteurs internes*, des nerfs qui forment la troisième paire des nerfs cérébraux; ils prennent leur origine immédiatement devant le bord intérieur de la protubérance annulaire. Chacun d'eux perce la dure-mere, derrière l'apophyse postérieure de la selle du turc, passe ensuite le long des sinus caverneux, à côté de la courbure de la carotide, & va regagner la fente orbitaire supérieure, par laquelle il s'insinue dans l'orbite. Là il se divise en quatre branches: une supérieure qui se jette dans le muscle droit supérieur du globe de l'œil; & donne un rameau pour le muscle releveur de la paupière supérieure; une interne qui va au muscle abducteur de l'œil; une inférieure qui est la troisième & s'engage dans le muscle abbaisseur de l'œil, & la quatrième plus longue, se disperse dans le muscle oblique inférieur de l'œil: outre ces quatre

branches, il y en a une petite, très-courte, qui naît le plus ſouvent du commencement de la branche du muſcle oblique inférieur : elle forme d'abord un petit ganglion qui porte le nom de *lenticulaire*, & jette pluſieurs filets très-déliés autour du nerf optique.

Les filets du Ganglion percent la ſclérotique, ſe gliſſent entre elle & la membrane choroïde juſqu'à l'iris, & là ils ſe diſtribuent par des ramifications très-fines. Le petit ganglion lenticulaire produit outre cela quantité d'autres petits fils nerveux qui ont communication avec le rameau naſal du nerf orbitaire.

On appelle *moteurs externes*, les nerfs qui forment la ſixième paire cérébrale. Ils ſont menus, mais cependant un peu plus gros que ceux de la quatrième paire ; ils naiſſent de la partie inférieure de l'éminence annullaire ; ils s'avancent enſuite & s'engagent dans la dure-mère, derrière la ſymphyſe de l'os occipital, un peu latéralement & à côté de l'artère carotide, vers le fond de la ſelle ſphénoïdale, adhèrent à l'artère & communiquent avec la cinquième paire par un ou deux rameaux très-courts. Immédiatement après cette communication, la ſixième paire donne naiſſance à un filet nerveux qu'on regarde communément pour l'origine du nerf intercoſtal. La ſixième paire va enſuite paſſer par la fente ſphénoïdale, pour ſe diſtribuer au muſcle abducteur du globe de l'œil. M. Winſlow aſſure avoir vu le nerf en queſtion réellement double & fendu en deux avant ſon engagement dans la dure-mère, & M. Rhuiſch dit avoir vu la ſixième paire ſortir du côté droit du crâne par deux endroits différens.

Au féminin, il ne s'emploie guère qu'adjectivement dans ces phraſes, *vertu motrice*, *faculté motrice*, *puiſſance motrice*, &c. qui ſignifient vertu, faculté, puiſſance qui donnent le mouvement.

MOTHE ; (la) bourg de France en Poitou, à cinq lieues, eſt-nord-eſt, de Niort. Il s'y fait un commerce conſidérable de chevaux, de mulets & autres beſtiaux.

MOTIF ; ſubſtantif maſculin. *Cauſa.* Ce qui engage & détermine à agir, à faire quelque choſe. *L'amour de l'orde eſt le motif qui le guide. Un motif louable. Un motif honteux. L'homme de bien cherche aux actions équivoques des autres, des motifs qui les excuſent. Le ſage ſe méfie des bonnes actions qu'il fait, & examine s'il n'y a point à côté d'un motif honnête, quelque raiſon de haine, de vengeance, de paſſion qui le trompe.*

On appelle *motif de crédibilité*, ce qui peut raiſonnablement porter à croire une choſe, indépendamment des preuves démonſtratives ; & cela ſe dit principalement, en parlant des preuves de la vérité de la religion. *Si ce n'eſt pas une preuve c'eſt un motif de crédibilité.*

MOTIF, ſe dit en termes de Muſique, de l'idée primitive & principale, ſur laquelle le compoſiteur détermine ſon ſujet & arrange ſon deſſein. C'eſt le motif qui, pour ainſi dire, lui met la plume à la main, pour jeter ſur le papier telle choſe & non pas telle autre. Dans ce ſens, le motif principal doit être toujours préſent à l'eſprit du compoſiteur, & il doit faire enſorte qu'il le ſoit auſſi toujours à l'eſprit des auditeurs. On dit qu'un auteur bat la campagne lorſqu'il perd ſon motif de vue, & qu'il coud des accords ou des

ſeurs d'acroſtiches & à un charlatan qui fait paſſer des grains de millet par le trou d'une aiguille, ſans avoir d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue. Pour familiariſer le public avec ſes idées, il fit un *Œdipe* en proſe qu'il fit contraſter avec ſon Œdipe en vers; mais ces tentatives ne ſervirent qu'à faire naître des épigrammes. La Motte ſe conſoloit de tous ces traits de ſatyre en philoſophe qui préfère la paix & l'amitié à la brillante fumée de la réputation. Il fut recherché juſqu'à la fin de ſes jours pour ſon eſprit agréable & ſolide, pour ſa converſation pleine d'enjouement & de graces, pour ſes mœurs douces, & pour ce mérite de caractère qui influe ſouvent ſur celui de nos écrits. On ne connoit aucun ouvrage ſatyrique ni malin ſorti de ſa plume, pas même une ſeule épigramme, quoiqu'on en ait fait pluſieurs contre lui. La calomnie qui lui impute les affreux couplets attribués à Rouſſeau, eſt une abſurdité deſtituée de toute vraiſemblance. Cet homme eſtimable mourut à Paris en 1731, âgé de près de 60 ans; ſes œuvres ont été recueillies à Paris en 1754 en 11 volumes *in*-12. Les principaux ouvrages de cette collection ſont: 1°. quatre tragédies; les *Machabées*, *Romulus*, *Inés de Caſtro* & *Œdipe*. La première n'eſt, ſuivant un critique, qu'un recueil de pieux madrigaux & de lieux communs de morale, rendus avec plus d'eſprit que de force, d'élévation & de chaleur. On a dit de la ſeconde que le principal perſonnage n'étoit qu'un Héros d'opéra, un *Céladon* inſipide. La troiſième, quoiqu'écrite ſans pureté & ſans élégance, offre des ſituations touchantes, & des ſcènes qui firent couler bien des larmes: nous avons parlé de la dernière. 4°. Des *comédies*: *l'amante difficile*; *Minutolo*; le *Calendrier des vieillards*; le *Taliſman*; *la Matrone d'Éphèſe* & le *Magnifique*. Le grand ſuccès que cette dernière pièce eut dans ſa nouveauté, & qu'elle dût à l'eſprit, à la vérité & aux Grâces qui la caractériſent, s'eſt toujours ſoutenu, & on la redonne aſſez ſouvent. 3°. Des *opéra*. Ceux qu'on reprend encore avec ſuccès, ſont l'*Europe galante*; *Iſſé*; *Amadis de Grèce*; *Omphale*; le *Carnaval & la folie*; *Alcione*. Le ſeul reproche qu'on faſſe à ces ouvrages, c'eſt d'avoir un air d'uniformité qui déplait; mais malgré cette uniformité, ils dureront autant que le théâtre lyrique. 4°. Des *odes*, imprimées pour la première fois en 1707: on les a trouvées plus philoſophiques que poëtiques. On a dit que ce n'étoit que de *froides amplifications*; mais ſi on y trouve moins de feu dans le ſtyle, moins de choix dans les expreſſions, moins d'harmonie dans les vers, enfin moins de génie que dans celles de Rouſſeau, il y a plus de raiſon, de profondeur & de fineſſe. Elles offrent cent penſées dignes de Socrate & de Montagne, & ces penſées valent bien aſſurément aux yeux d'un philoſophe les images poëtiques. Parmi ſes *odes galantes*, beaucoup moins critiquées que ſes *odes morales*, il y en a quelques-unes que Catulle n'auroit pas déſavouées. La nature s'y montre avec toutes les fineſſes de l'art. 5°. Vingt *églogues*; la plupart avoient remporté le prix aux jeux floraux. Ses bergers ſont un peu trop ingénieux, mais moins que ceux de Fontenelle, & ils n'en valent que mieux. Les délices & l'innocence

plu à repréſenter les comédies de Molière avec d'autres perſonnes de ſon âge. Il joignoit dans le plus haut degré à la plus heureuſe mémoire le talent de bien lire ou plutôt de réciter par cœur ſes ouvrages. Nous diſons réciter, car dès l'âge de 35 à 40 ans il étoit preſque aveugle. Il n'avoit encore que 21 ans, lorſqu'en 1693 on repréſenta ſa première pièce au théâtre italien. C'eſt une farce en trois actes, mêlée de proſe & de vers, intitulée les *originaux* ou l'*italien*. A peine ſa réputation commençoit-elle à ſe former dans le monde qu'il ſe retira à la Trappe; mais le célèbre Abbé de Rancé le trouvant trop jeune pour ſoutenir les auſtérités de la règle, lui refuſa l'habit & le renvoya deux ou trois mois après. Revenu à Paris, il ſe livra de nouveau au théâtre auquel il conſacra une partie de ſa vie, quoiqu'il penſât ſur le danger de cet amuſement comme la plupart des caſuiſtes. Il travailla d'abord pour l'opéra, & c'eſt peut-être dans ce genre qu'il a le mieux réuſſi. Il eſt du moins plus poëte & meilleur verſificateur dans ſes ouvrages lyriques que dans ſes tragédies. Sa poéſie a plus d'images & de ſentiment, ſa verſification plus de douceur & d'harmonie & ſon pinceau eſt plus moelleux. De tous les ouvrages qu'il donna enſuite, ſa traduction de l'*Iliade d'Homère*, publiée en 1714, fut celui qui enfanta le plus de critiques. On ne conçoit pas comment un homme d'eſprit ſans entendre un ſeul mot grec, forma le projet de mettre ce poëme épique en notre langue. L'Iliade eſt un corps plein d'embonpoint & de vie; la Motte n'en fit qu'un ſquelette aride & déſagréable. Il énerve tout ce qu'il y a de grand & de ſublime dans ſon original; il ſubſtitue les antithèſes aux grandes images, les tours délicats aux beautés de l'imagination & la miniature au tableau. Le diſcours dont il accompagne ſa verſion eſt écrit ſupérieurement; mais Homère y eſt bien petit. On y condamne le deſſein de ſon poëme, la multiplicité de ſes dieux & de ſes héros ſi vains & ſi babillards, la baſſeſſe de ſes deſcriptions, la longueur & la monotonie de ſes récits, *&c.* Ce diſcours fit naître le traité de Madame Dacier, intitulé *des Cauſes de la corruption du Goût*. Cet ouvrage dicté par la pédanterie, la prévention & la haine, eſt ſemé à chaque page de groſſièretés & d'injures. Quelle vengeance la Motte en tira-t-il? pas d'autre que celle de donner à ſa ſavante adverſaire l'exemple de la modération & de la politeſſe. Il lui répondit par ſes *Réflexions ſur la Critique*, ouvrage plein de ſel & de raiſon, d'agrément & de philoſophie. Cette réponſe parut pour la première fois en 1715, & partagea tous les gens de Lettres. La querelle s'échauffa tellement & devint ſi plaiſante, qu'on en joua les auteurs ſur pluſieurs théâtres de Paris. *Valincour*, le ſage *Valincour*, l'ami des arts, des artiſtes & de la paix, vit ceux qui étoit l'objet des plaiſanteries, leur parla, les rapprocha & leur fit ſigner la paix. L'opinion de la Motte, que tous les genres d'écrire traités juſqu'alors en vers & même la tragédie, pouvoient l'être heureuſement en proſe, fut le ſignal d'une nouvelle guerre. Ce poëte après avoir paſſé toute ſa vie à faire des vers, finit par les décrier; traite la verſification de folie ingénieuſe à la vérité, mais qui n'en eſt pas moins folie. Il compara les plus grands verſificateurs à des fai-

preſque jamais on n'y remarque cette chaleur, cette élégance, ce beau naturel qui caractériſent l'homme d'un vrai génie. Peu d'auteurs ont eu plus de partiſans, & cela devoit être; il louoit, on le louoit; les cris d'un ami intéreſſé à nous prôner peuvent retarder le jugement du public; mais l'arrêt vient tôt ou tard. Celui de La Motte eſt prononcé, on ne le mettra point au dernier rang; mais il ne ſera point placé au premier.

MOTTER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ne ſe dit guère que des perdrix lorſqu'elles ſe cachent derrière des mottes de terre.

MOTTERN; rivière de France, dans la baſſe Alſace. Elle a ſa ſource à cinq lieues, nord, de Javerne, & ſon embouchure dans le Rhin, à Drouſenheim.

MOTUS; expreſſion familière, par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire.

MOU; ſubſtantif maſculin. Poumon de veau ou d'agneau. *Un mou de veau fricaſſé.*

MOU, OLLE; adjectif. *Mollis.* Qui céde facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impreſſion des autres corps. Il eſt oppoſé à *dur. Un terrein mou. Avoir la chair molle.*

On dit, *des poires molles*; pour dire, des poires qui commencent à ſe gâter.

Proverbialement, populairement & figurément, en parlant de quelqu'un qui montre du reſſentiment contre un autre ou qui le menace, on dit, qu'*il ne lui promet pas poires molles.*

Mou, ſignifie figurément, qui a peu de force, peu de vigueur. *Un ouvrier mou au travail. Ces chevaux ſont mous.*

On dit, que *le temps eſt mou*, que *le vent eſt mou*; pour dire, que le temps eſt relâché, que le vent eſt chaud & humide.

Mou, ſignifie auſſi figurément efféminé & gâté par les délices. *Des hommes mous & efféminés. Paſſer ſes jours dans une molle oiſiveté.*

On dit de quelqu'un qui manque de fermeté dans ſes réſolutions, que *c'eſt un homme mou, un eſprit mou.*

Mou, ſignifie encore indolent, qui ne prend rien à cœur. *Il eſt ſi mou, qu'il voit dépérir ſa maiſon ſans ſonger à la réparer.*

En termes de Peinture, on dit, *une touche molle, une manière molle*; pour dire, une foibleſſe d'expreſſion dans le mécaniſme de l'art, une nonchalance répandue dans l'imitation.

Voyez INDOLENT, pour les différences relatives qui en diſtinguent MOU.

Le Monoſyllabe du maſculin eſt bref au ſingulier & long au pluriel. La première ſyllabe du féminin eſt brève & la ſeconde très-brève.

MOUAB, ou MOAB; ville d'Aſie, dans l'Arabie Heureuſe, entre Damar & Sanaa. Elle a été bâtie au commencement de ce ſiècle par un Roi d'Yemen qui y fixa ſa réſidence, ce qui en a fait une ville conſidérable.

MOUCHACHE; ſubſtantif féminin. On donne ce nom dans les îles à une eſpèce d'amidon qu'on fait avec du ſuc de manioc bien deſſéché au ſoleil où il devient blanc comme neige.

MOUCHAMPS; bourg de France, en Poitou, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Chatillon.

MOUCHARD;

MOUCHARD ; ſubſtantif maſculin. *Aſſentatorius delator.* Eſpion qui s'attache à ſuivre ſecretement une perſonne pour en donner des nouvelles. *Il y avoit un mouchard dans ce caffé, qui les examinoit.*

MOUCHE ; ſubſtantif féminin. *Muſca.* Sorte d'inſecte fort commun & dont il y a un très-grand nombre d'eſpèces.

Le caractère le plus frappant qui fait aiſément diſtinguer les mouches d'avec quantité d'autres inſectes aîlés, c'eſt d'avoir des aîles tranſparentes qui ſemblent être de gaze ou plutôt une étoffe glacée, deſſinée en ramage & bordée d'une frange, & ſur leſquelles il n'y a point de ces pouſſières que les aîles des papillons laiſſent ſur les doigts qui les ont touchés, & qui ſont vraiment des eſpèces d'écailles. Les aîles des mouches ne ſont cachées ſous aucune enveloppe ; c'eſt ce qui les caractériſe encore & les diſtingue des ſcarabées.

Les mouches ont une tête, un corſelet & un corps. C'eſt au corſelet que les aîles ſont attachées. Le corps eſt la partie où ſont contenus les inteſtins, l'eſtomac, les parties de la génération & le plus grand nombre des trachées. La tête des mouches tient ordinairement au corſelet par un cou aſſez court, & ſur lequel elle peut tourner comme ſur un pivot. Il y a des mouches qui ont comme deux corſelets ſéparés l'un de l'autre. Parmi ces inſectes [illegible]uns ont ſimplement une trompe ; les autres ont une trompe & des dents, ou des ſerres. Les yeux des mouches ſont à réſeau ; la ſtructure en eſt admirable, & chaque mouche eſt pourvue d'une multitude d'yeux. *Voyez* à ce ſujet le mot *inſecte.*

Le long du corps de la mouche ſont des ouvertures que l'on nomme *ſtigmates*, & qui ſont autant de trachées à l'aide deſquelles ſe fait la reſpiration de l'inſecte.

Dans la mouche, dans le moucheron, dans l'inſecte le plus imperceptible, ſe retrouve l'organiſation animale, d'autant plus frappante & d'autant plus merveilleuſe que l'inſecte eſt plus petit: On reconnoît dans la mouche le cœur qui eſt pâle, de figure conique, & caché ſous le diaphragme de l'abdomen : il n'y a qu'un ſeul ventricule & il eſt environné d'un péricarde. L'eſtomac eſt grand & membraneux, & ſouvent il ſe rompt avec bruit comme une veſſie, lorſqu'on preſſe le ventre avec les doigts. On obſerve dans la mouche commune la trompe qui eſt muſculeuſe & aſſez ſemblable à celle de l'éléphant; elle eſt velue à l'extrémité & fendue comme la bouche : du milieu de cette trompe s'avancent deux petits corps cylindriques & velus. La trompe ſert aux mouches pour ſucer les viandes & les fruits dont elles font leur nourriture. Les mouches mâles ont une verge oblongue & noueuſe.

Multiplication des mouches. Dans ce genre d'inſectes l'accouplement ſe fait d'une manière ſingulière ; la partie du mâle eſt ouverte & c'eſt elle qui reçoit celle de la femelle qui entre dans le corps du mâle pour être fécondée. Le plus grand nombre des mouches ſont ovipares, mais cependant il y en a auſſi quelques-unes qui ſont vivipares ; telles ſont ces eſpèces de mouches aſſez grandes qu'on trouve ordinairement ſur le lierre. Lorſque les mouches ovipares s'accouplent, leur corps eſt déjà rempli d'œufs dont

la plupart ont toute leur groſſeur ; leur ventre eſt très-gros : mais lorſque les mouches vivipares s'accouplent, les embryons ne ſont aucunement ſenſibles dans leur corps.

Les mouches vont dépoſer leurs œufs dans les lieux où les vers qui en ſortiront peuvent trouver leur nourriture. La demeure de ces vers varie ſuivant les différentes eſpèces de mouches auxquelles ils appartiennent. De ces vers les uns vivent ſur les arbres & ſur les plantes, & ſe nourriſſent des pucerons qu'on y rencontre ſouvent par bandes très-nombreuſes. Certaines mouches dépoſent leurs œufs dans les chairs d'animaux morts & dans d'autres matières pourries : d'autres vont les dépoſer dans la fiente & dans les excrémens des hommes & des animaux. Ces œufs varient pour la couleur & pour la forme. Des œufs bien ſinguliers ſont ceux de la *mouche merdivore* dont le ver vit dans la fiente ; ces œufs qui ſont blancs & oblongs, ont à un de leurs bouts deux eſpèces d'aîlerons qui s'écartent l'un de l'autre comme deux cornes. Une pareille conformation étoit néceſſaire à cauſe de l'endroit où cet inſecte dépoſe ſes œufs. Il les place & les pique dans les excrémens des cochons, des vaches & autres ſemblables : ces aîlerons empêchent que l'œuf ainſi piqué, ne puiſſe enfoncer trop avant ; une partie de l'œuf depuis l'origine des cornes, reſte dehors, & le petit naiſſant ne riſque pas de périr enſeveli ſous la matière qui doit faire ſon aliment. Tous les œufs des mouches ne ſont pas auſſi ſinguliers : néanmoins en les regardant à la loupe, on en voit beaucoup qui ſont diverſement cannelés & travaillés, tandis que d'autres ſont liſſes, ſimples & unis.

Il y a des mouches qui vont dépoſer leurs œufs dans les eaux bourbeuſes & puantes, dans les cloaques & les latrines : quelque degoutans que paroiſſent ces vers, ils méritent l'examen & l'attention des naturaliſtes. Ces vers ont au-deſſous du corps ſept paires de mamelons courts & membraneux qui reſſemblent à des jambes & qui en font réellement l'office. Ce que ces vers préſentent ſurtout de plus ſingulier, c'eſt qu'au lieu de ſtigmates, ils ont à l'extrémité du corps une longue queue qui s'élève à la ſurface de l'eau pour pomper l'air ; cette queue a fait nommer ces inſectes par M. de Réaumur, *vers à queue de rat*. Le tuyau qui compoſe cette queue n'eſt pas ſimple ; il eſt compoſé de deux fourreaux dont l'un entre dans l'autre, comme ceux des lunettes d'approche ; tous deux ſont capables d'allongement, & le dernier ſe termine au bout par un mamelon qui donne entrée à l'air : c'eſt par là que cet inſecte reſpire, & c'eſt par cette raiſon qu'il étend ſa queue juſqu'à la ſurface de l'eau pour revoir l'air par ce ſtigmate allongé ; auſſi ces vers ne vivent-ils point dans les eaux profondes où leur queue ne pourroit parvenir à la ſurface du liquide.

Tous les vers qui écloſent des œufs des mouches avant de parvenir eux-mêmes à l'état de mouches, ſubiſſent une transformation ; ils paſſent par l'état de nymphe, & cette nymphe eſt renfermée par la peau même de l'inſecte.

Les mouches vivipares ne font pas autant de petits que les mouches ovipares font d'œufs ; les œufs tiennent peu de place ; au lieu que les

petits étant plus gros, ne peuvent guère être plus de deux enſemble dans le ventre d'une mouche : auſſi ces mouches ne font que deux petits à la fois, tandis que les ovipares font des centaines d'œufs.

Diviſion des mouches. M. de Réaumur diviſe les mouches en deux claſſes générales ; l'une compoſée de mouches à deux aîles, & l'autre de mouches à quatre aîles. Ces deux claſſes générales en comprennent quatre autres qui leur ſont ſubordonnées. La première de ces quatre claſſes ſubordonnées comprend les mouches qui ont une trompe & qui n'ont point de dents ou de ſerres. La ſeconde eſt compoſée de mouches qui ont une bouche ſans dents ſenſibles. La troiſième renferme les mouches qui ont une bouche munie de dents ; & la quatrième claſſe comprend les mouches qui ont une trompe & des dents.

La ſeule partie poſtérieure aide encore à diſtinguer bien des genres de mouches les unes des autres. Les mouches qui ſont armées de ces aiguillons dont on redoute les piqûres, n'ont que trop de quoi ſe faire connoître ; d'autres portent au derrière des eſpèces de tarrières logées dans un étui, ce ſont les femelles qui portent cette longue queue, comme pluſieurs femelles *ichneumones*.

Ainſi il y a des mouches à aiguillon & des mouches à tarrière. Il y a beaucoup d'eſpèces de mouches à ſcie, qui méritent ce nom, à cauſe d'un inſtrument ſingulier dont elles ſont pourvues, & qu'elles ne montrent guère que quand on les y force en leur preſſant le corps. D'autres mouches portent au derrière de longs filets qui, par leur forme & par leur ſtructure, ont quelque reſſemblance avec les antennes. Parmi les mouches à quatre aîles, les *éphemères* ont de ces filets ; parmi les mouches à deux aîles, les mâles des gallinſectes ont pareillement de ces filets.

C'eſt par ces deux claſſes générales de mouches que M. de Réaumur a établies, par les claſſes du ſecond ordre, par les variétés dans le port des aîles, dans le tiſſu de ces mêmes ailes, par les variétés des antennes & de la trompe ; par les manières différentes de les porter, par la variété de leurs têtes, de leurs corps, de leurs corſelets, de leurs jambes, de leurs parties poſtérieures, enfin par les différences de grandeur, de couleur, *&c.* que cet habile obſervateur a tiré du chaos & de la confuſion, tout ce qui concerne les mouches. On peut, en liſant le tome IV de ſes mémoires, pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des inſectes, apprendre à connoître ſûrement à quelle claſſe appartiennent les mouches qu'on trouve dans la campagne, & par quel caractère leur genre eſt diſtingué des autres genres de la même claſſe.

Dans l'été la mouche incommode les hommes & les animaux ; c'eſt un petit animal laſcif, très nuiſible, qui ſe nourrit aſſez volontiers de toutes ſortes de choſes. Les mouches communes vivent fort peu, les grandes un peu plus long-temps ; elles mordent plus vivement quand on eſt menacé d'une tempête ou d'un orage, que dans tout autre temps. Ces inſectes ſe plaiſent dans les lieux humides & chauds : on en voit en quantité dans la Pouille : en Égypte le nombre en eſt ſi grand, que l'air retentit quelquefois du

bruit qu'elles font en volant. Autrefois l'Eſpagne en étoit ſi remplie qu'il y avoit des hommes prépoſés pour leur faire la chaſſe. Elles fuient les mines à cauſe des exhalaiſons qui en ſortent. Pour garantir les fruits de l'attaque des mouches, on peut ſuſpendre aux arbres des bouteilles remplies d'eau miellée : cette liqueur les attire, & elles ſe noient dans ces bouteilles.

Mouches remarquables. Les mouches abeilliformes ou *en forme d'abeilles*, ſont des mouches à deux aîles, qui ont une ſi grande reſſemblance apparente par les couleurs, la grandeur, la figure & les proportions, qu'on les prend pour des abeilles, & qu'en conſéquence on n'oſe les prendre à la main, croyant avoir à redouter un aiguillon : ces mouches n'en ſont cependant point pourvues. Lorſqu'on les voit ſur les fleurs dont elles ſont fort avides, elles s'y comportent à peu près comme les abeilles ; elles ne ſongent point vraiſemblablement à y faire une recolte de cire, mais elles ont une trompe avec laquelle elles ſavent en tirer le miel.

Il y a pluſieurs eſpèces de ces mouches qui diffèrent entr'elles par la grandeur & par différentes nuances de couleur brune. Ces mouches proviennent de vers qu'on appelle *vers de pourceaux*, parcequ'on les trouve dans la matière dont ces animaux ſe ragoûtent.

Il y a d'autres eſpèces de mouches qui ont la forme de guêpes ; mais ce ne ſont auſſi que des mouches à deux aîles, elles n'ont point d'aiguillon, elles viennent de l'eſpèce de ver nommé *ver à queue de rat*.

On connoît encore d'autres mouches à deux aîles, qui ont tout à fait la forme des frelons ; elles ſont de la même groſſeur & ont le même bourdonnement d'aîles, mais elles en diffèrent parcequ'elles n'ont point d'aiguillon, & par pluſieurs autres caractères.

La mouche araignée a été nommée ainſi par M. de Réaumur, parceque lorſqu'elle a les aîles arrachées, ſon corps applati, ſa longueur & le port de ſes jambes lui donnent une ſorte de reſſemblance avec certaines araignées qui ont le corps plat & qui s'élèvent peu ſur leurs jambes. Ces mouches ſont à deux aîles ; elles ſont plus petites que celles qu'on appelle *taon*. Dans l'été & l'automne, ces mouches s'attroupent & forment de grandes plaques ſur le cou, les épaules & ſur d'autres endroits du cheval où la peau eſt la plus fine ; elles paſſent même quelquefois ſous la queue du cheval qu'elles ſuivent obſtinément, & le fatiguent beaucoup ; elles s'attachent de même ſur *les bêtes à cornes* & ſur les chiens ; ce qui les a fait nommer auſſi *mouches de chien*. Mais dans le temps où ces mouches ne volent pas, elles portent leurs aîles croiſées ſur le corps. Ordinairement le ventre de ces mouches eſt peu rempli de matières ſucculentes ; ce qui fait que ceux qui les trouvent ſur les chemins ont de la peine à les écraſer.

M. de Réaumur n'a point obſervé ſur la tête de ces mouches, de petits yeux, il n'y a vu que des yeux à réſeau. Leur tête eſt armée d'une trompe auſſi fine qu'un cheveu, capable de s'allonger & de ſe raccourcir, & aſſez forte, malgré ſa fineſſe, pour piquer la peau des chevaux : cette trompe eſt renfermée dans un étui.

Les femelles de ces mouches

pondent un œuf de la groſſeur d'un pois ordinaire ; il eſt blanc & ſeulement un peu noir à ſon bout ; il ne ſort point de cet œuf un ver & enſuite une nymphe ; cette mouche ſort de ſon œuf toute formée, comme le poulet ſort du ſien, avec cette différence que le poulet eſt bien éloigné de la grandeur de la poule, & que les mouches araignées naiſſent abſolument auſſi grandes que les mouches qui leur ont donné le jour. En quelque temps que M. de Réaumur ait ouvert des œufs de mouches araignées, il a trouvé ces mouches ſous la forme de nymphe & jamais ſous celle de ver.

Les *mouches araignées des nids d'hirondelles*, naiſſent de la même manière que les mouches araignées des chevaux ; mais on trouve leurs œufs qui ſont d'un noir luiſant comme le jais, dans les nids d'hirondelles. Ces mouches des nids d'hirondelles, ne diffèrent des précédentes, que parcequ'elles ont les aîles plus étroites.

On donne le nom de *mouches paraſites* aux mouches qui ſe logent ſous le poil ou la laine des troupeaux, ou ſur differentes plantes.

On lit dans la *collection académique*, que l'on vit en l'année 1629, au mois d'Août, aux environs de Leiplik certaines mouches en forme de couſins. Ces mouches étoient preſque longues d'un demi-pouce, & elles avoient à la queue comme deux longues appendices en forme de poils ; elles étoient toutes blanches ainſi que leurs aîles. Ces mouches dont la multitude étoit incroyable, ſe repandirent dans tous les pays d'alentour juſqu'à l'Elbe. L'obſervateur dit que ces mouches préſagent la peſte : lorſqu'il fait chaud & que les vents du midi ſoufflent, elles ſortent des eaux & bientôt l'air en eſt rempli. Elles voltigent avec une agilité ſurprenante, & après qu'elles ont vécu deux ou trois jours elles meurent & tombent dans les eaux. Ces mouches viennent d'œufs dépoſés dans l'eau d'où ſortent des vers qui ſe changent enſuite en mouches. Il y a lieu de penſer que les eſpèces de mouches dont il eſt parlé dans cette obſervation, ſont des éphémères.

La *mouche dévorante* a reçu ce nom parcequ'elle prend plaiſir à dévorer les araignées, tandis que les autres mouches en deviennent la proie : cette petite mouche aſſez hardie pour venger les autres, provient d'un ver qui a la forme d'une chenille, & qui ſe nourrit de feuilles d'orme. Lorſqu'elle marche elle paroît du double plus grande qu'elle n'eſt ; elle reſte l'automne & le printemps en chryſalide ; dès qu'elle eſt parvenue à l'état de mouche, elle commence à butiner : quand elle s'élance ſur une araignée, elle lui donne un coup dont elle eſt étourdie ; l'araignée qui ſe ſent frappée tombe à terre, la mouche ne la quitte point, elle la traîne, lui tompt les pieds, court enſuite autour d'elle, l'enlève & en fait ſa pâture.

La *mouche d'Eſpagne* n'eſt autre choſe que la mouche cantharide à laquelle on a donné ce nom, parce qu'on a cru que les plus groſſes mouches cantharides ſe trouvoient en Eſpagne.

Le cerf n'eſt pas ſeulement tourmenté par les vers des tumeurs dont on verra l'hiſtoire plus bas à l'article *mouches des tumeurs des bêtes à cornes*, il l'eſt encore par des vers

d'une autre eſpèce qui naiſſent dans ſon goſier, & qui ſont fauſſement accuſés d'occaſionner la chûte des bois du cerf.

La mouche qui donne naiſſance à ces vers, & qu'on nomme *mouche de la gorge du cerf*, fait qu'auprès de la racine de la langue des cerfs, il y a deux bourſes qui lui ſont affectées pour le dépôt de ſes œufs; elle connoît auſſi la route qu'il faut tenir pour y arriver. Elle prend droit ſon chemin par le nez du cerf au haut duquel elle trouve deux voies dont l'une conduit au ſinus frontal, & l'autre aux bourſes dont nous venons de parler. Elle ne ſe méprend point, c'eſt par celle-ci qu'elle deſcend pour aller chercher vers la racine de la langue, les bourſes qui en ſont voiſines. Elle y dépoſe des centaines d'œufs qui deviennent enſuite des vers, & qui croiſſent & vivent de la mucoſité que les chairs de ces bourſes fourniſſent continuellement. Lorſqu'ils ſont arrivés à leur groſſeur, il ſortent du nez du cerf & tombent à terre, s'y cachent & y ſubiſſent leur métamorphoſe qui les conduit à l'état de mouche.

Les chevaux ſont ſujets à être tourmentés par deux ſortes de vers dont les uns ſont longs & menus, les autres courts & gros. Les longs leur viennent probablement par la voie des alimens; les courts doivent leur origine à une mouche qui porte le nom de *mouche des inteſtins du cheval*. Elle reſſemble aſſez au bourdon, mais ce n'en eſt pas un; elle n'a que deux aîles & point de trompe. Cette mouche eſt habitante des forêts, mais l'inteſtin des chevaux eſt le lieu que la nature lui a deſtiné pour élever ſes petits. Elle tâche de parvenir à l'anus de quelque cheval: ſes mouvemens cauſent à l'animal une ſorte de démangeaiſon qui l'excite à faire ſortir le bord de ſon inteſtin, & la mouche profite auſſi-tôt de cet inſtant pour s'y introduire; le cheval alors devient furieux, ſe met à faire des ſauts, des gambades, ſe jette par terre, & quelque temps après il devient enfin tranquille. Il y a lieu de penſer que cette mouche eſt vivipare, & que l'inſtant où le ver ſe crampone ſur les membranes de l'inteſtin, occaſionne aux chevaux les douleurs qui les rendent furieux. Les crochets & les épines dont ces vers ſont armés, les mettent en état de n'être point entraînés par la ſortie des excrémens; ils leur ſervent pour s'avancer dans les inteſtins du cheval, & pour pénétrer juſques dans l'eſtomac, comme cela leur arrive aſſez ſouvent; enfin ils leur ſervent pour tenir ferme contre le mouvement périſtaltique de ces parties. Cette mouche *dépoſe* pluſieurs vers dans les inteſtins des chevaux, puiſque Valiſnièri a compté juſqu'à ſept cens œufs dans le ventre d'une de ces mouches.

Lorſque ces vers ont acquis tout leur accroiſſement, ils ſe laiſſent entraîner naturellement avec les autres matières que le cheval rejette; ils tombent à terre & vont ſur le champ chercher une retraite où ils puiſſent être en ſûreté pendant qu'ils ſubiront les métamorphoſes qui les amènent à l'état de mouches. On ne voit pas que les chevaux ſoient notablement incommodés de ces vers, à moins que la quantité n'en ſoit exceſſive, comme il arriva en l'année 1713 dans le Véronois & le Mantouan où ils cauſèrent une maladie épidémique qui fit périr beaucoup de chevaux. Il eſt bon de ſa-

voir que quoique l'huile faſſe périr ordinairement les vers en bouchant leurs ſtigmates & empêchant leur reſpiration, ceux-ci ne ſont pas dans ce cas-là : c'eſt en vain qu'on donneroit aux chevaux des lavemens d'huile pour faire périr ces vers.

La *mouche luiſante* eſt nommée *mouche* improprement ; c'eſt un inſecte très-commun en Italie où il eſt nommé *Lucciola ;* c'eſt véritablement un ſcarabée oblong, un peu moins gros qu'une abeille qui a les fourreaux des aîles preſque noirs, & le ventre d'un gris cendré ; c'eſt cette dernière partie qui eſt lumineuſe, & elle l'eſt aſſez pour que trois de ces inſectes enfermés dans un tuyau de verre blanc, faſſent diſtinguer pendant la nuit tous les objets qui ſont dans une chambre ; un ſeul éclaire ſuffiſamment pour diſcerner l'heure que marque une montre. Cet inſecte a de ſingulier, que la lumière qu'il donne n'eſt pas uniforme, & qu'il eſt lumineux comme par élancement. Les mouvemens qu'il ſe donne paroiſſent contribuer à l'éclat de ſa lumière ; auſſi eſt-elle plus ſenſible lorſqu'on le touche ou qu'il ſe diſpoſe à s'envoler. M. l'Abbé Nollet a éprouvé que la lumière de cet inſecte s'étendoit ſur les endroits où on l'écraſoit ; d'où l'on peut penſer que cette lumière tient de la nature du phoſphore.

A la Louiſiane & dans toutes les parties de l'amérique, il y a une eſpèce de mouche luiſante qui y eſt très-commune & que l'on nomme auſſi *mouche à feu.* Ces mouches ſont un peu plus groſſes que nos mouches ordinaires auxquelles elles reſſemblent aſſez ; mais la partie poſtérieure de leur corps eſt d'un vert tranſparent, & conſerve pendant la nuit la lumière qu'elle a reçue le jour. Ces mouches voltigeant dans les airs, dans les buiſſons, dans les lieux ſombres, ſont ſemblables à des étoiles ſcintillantes, ainſi que les ſcarabées d'Italie dont on vient de parler. Le Père Labat dit qu'à la Guadeloupe il y a de ces mouches à feu de la groſſeur d'un hanneton, & qui répandent tant par les yeux que par le corps, une lumière vive & d'un beau vert. Cette lumière qui eſt ſuffiſante pour éclairer à lire des caractères très-menus, s'affoiblit de jour à autre, au point que huit jours après, ces mouches ne ſont plus que phoſphoriques : au reſte, ces mouches ne ſont pas les ſeuls inſectes doués de cette propriété, *l'acudia* ou *cucuja*, eſpèce de ſcarabée, le *porte-lanterne d'Amérique*, eſpèce de *procigale*, la *herecherche de Madagaſcar*, & les *vers luiſans*, poſsèdent cette qualité brillante à des degrés plus ou moins grands.

Les *mouches de Saint Marc* ſont de pluſieurs eſpéces ; on en voit la deſcription ſous le nom de *bibion* dans l'hiſtoire abregée des inſectes des environs de Paris. M. de Réaumur a conſervé à ces mouches le nom de *mouches de Saint Marc*, qu'elles portent en quelques provinces du Royaume, comme en Poitou & en Touraine, apparemment parcequ'elles paroiſſent des premières au printemps & vers la fête de Saint Marc. Ces mouches ſont de grandeur médiocre, & il y en a deux eſpèces principales : les unes ſont d'un très-beau noir, les autres ont le corps & le corſelet rougeâtres. Il y en a d'autres auſſi petites que les petites eſpèces de tipules & que les couſins, & on

ne les diſtingue les unes & des autres que quand on examine à la loupe & au microſcope la forme de leurs corps.

Ces mouches viennent comme les tipules de larves qui ſe tiennent dans les bouzes de vache, dans la fange, & qui s'en nourriſſent. Ces larves reſſemblent à des eſpèces de vers allongés, ou plutôt à de petites chenilles de Phalènes. Les mouches qui ſortent de ces vers ſont à deux aîles; elles portent ordinairement leurs aîles de manière qu'une des deux couvre l'autre preſque en entier; leurs antennes ſont longues. On voit ſouvent ces mouches ſur les fleurs & ſur les bourgeons des arbres: on les accuſe de faire tort aux boutons & de faire périr les fleurs. Elles ont cependant une bouche ſans dents, mais elles peuvent avec leur bouche, exprimer le ſuc des bourgeons ainſi que celui des fleurs qui ne ſont pas épanouies, & peut-être y occaſionner un deſſéchement qui les fait périr.

La *mouche ſtercoraire*, dans l'état de ver, a une façon d'aller qui mérite d'être obſervée. La petiteſſe de ſes faux pieds retarde ſa marche; mais ce ver allonge ſes anneaux & ſon cou, & applique ſa bouche le plus loin qu'il peut, au plan ſur lequel il marche, & de ce point d'appui il fait avancer le reſte de ſon corps. Lorſque le ver a paſſé par l'état de nymphe, il devient mouche; ſes yeux ſont faits en manière de jolis réſeaux; leur couleur tire ſur le pourpre; ils ſont ſéparés l'un de l'autre par deux bandes argentées à l'endroit où ils s'approchent de plus près; les anneaux du ventre ſont hériſſés de poils rudes: tout le corps généralement eſt velu & d'une couleur griſâtre tirant ſur le noir. Il ne faut pas confondre cette mouche avec une autre de même eſpèce; celle-ci, dans ſon état de ver, a une queue aſſez longue qui ſert d'étui aux organes de la reſpiration; elle ſort de ſon tombeau de nymphe avec deux aîles; ſon corps eſt velu. On voit ſur ſon dos & ſur ſa queue, quelques taches noires ſemées régulièrement ſur un fond jaune-rougeâtre.

La *mouche du ver du nez des moutons*, n'a point de reſſemblance avec les bourdons, comme celles des tumeurs des bêtes à cornes; mais elle reſſemble à ces dernières en ce qu'elle n'a que deux aîles, point de trompe, mais une bouche. Elle a un air pareſſeux; elle cherche rarement à faire uſage de ſes aîles & de ſes jambes; elle n'eſt vive que lorſqu'il eſt queſtion de faire ſa ponte. C'eſt dans les cavités ou ſinus qui ſont au haut du nez des moutons, que ces mouches ſavent qu'elles doivent dépoſer leurs œufs pour les faire éclore; elles s'y introduiſent en entrant par le nez, & dépoſent leurs œufs dans ces ſinus qui ſont toujours abreuvés d'une matière mucilagineuſe dont ſe nourriſſent les vers juſqu'à ce qu'ils ayent acquis toute la grandeur à laquelle ils doivent parvenir: lorſque ces vers qui ſont très-vifs, s'aviſent de ſe tourner & de ſe remuer dans les ſinus frontaux, ils piquent vivement avec leurs crochets, les membranes ſenſibles dont ces parties ſont tapiſſées, & dans ce moment ils font ſentir aux moutons des douleurs bien aigües qui ſont la cauſe de ces eſpèces d'accès, de vertige ou de frénéſie auxquels ſont ſujets ces animaux, d'ailleurs ſi pacifiques & ſi doux. C'eſt alors

alors qu'on les voit bondir & heurter leurs têtes à diverſes repriſes contre des arbres, des pierres, &c. Lorſque le temps de la métamorphoſe eſt arrivé, ce ver ſort de la tête du mouton à la faveur de la mucoſité que l'animal jette en abondance; il ſe gliſſe dans la terre & y ſubit les métamorphoſes qui le conduiſent à l'état de mouche.

On voit voler ſur la fin de l'été beaucoup de *mouches de rivière*. Ces mouches ont les yeux grands, le dos rond & marqué de lignes vertes & noires, le ventre plat, & ſix jambes dont celles de devant ſont plus grandes. Ces mouches étendent leurs aîles pour nager; ainſi elles s'en ſervent également pour nager ſur l'eau & pour voler en l'air.

Les *mouches à ſcie* nous font voir des faits très-curieux; elles proviennent de fauſſes chenilles qui ont beaucoup de reſſemblance avec les véritables chenilles. Celles-ci ſe changent en papillons, au lieu que les fauſſes chenilles donnent naiſſance à des mouches.

Les *fauſſes chenilles*, comme preſque tous les autres inſectes, paſſent par trois états très-différens. Au ſortir de l'œuf elles ſont dans leur état de fauſſes chenilles; après un certain temps elles font leurs coques chacune à leur manière, dans leſquelles elles ſe changent en nymphes; & enfin de chacune de ces nymphes ſort une mouche. On ne diſtingue ces fauſſes chenilles qui ont tant de reſſemblance avec les véritables chenilles, que par le nombre des pattes. Parmi les eſpèces de vraies chenilles, celles qui en ont le plus grand nombre, n'en ont jamais que ſeize, ni moins de huit. Les fauſſes chenilles au contraire, en ont ou moins de huit ou plus de ſeize, & ne ſe métamorphoſent jamais en papillons. De plus, la tête des fauſſes chenilles a conſtamment une forme orbiculaire; elles n'ont de chaque côté de la tête qu'un œil aſſez gros pour être diſtingué à la vue ſimple; les véritables en ont cinq ou ſix de chaque côté, qu'on ne peut guère voir qu'à la loupe. On peut encore reconnoître pluſieurs fauſſes chenilles par leur attitude ſingulière: il y en a qui, après leur repas, ſe tiennent roulées comme des ſerpens, ce que ne font point les véritables chenilles; d'autres tiennent la tête & leurs premières jambes appliquées ſur la tranche des feuilles, & élevant le reſte du corps en l'air, elles le contournent en cent façons différentes; c'eſt ſurtout ſur l'oſier, le ſaule & le roſier que l'on trouve cette eſpèce. Elles dépouillent quelquefois de leurs feuilles les groſeillers; elles ne touchent point au fruit, mais la perte des feuilles leur fait un tort égal.

Il eſt une autre eſpèce de fauſſe chenille que tout amateur du jardinage doit s'attacher à connoître pour ne lui point faire de quartier; car elle s'attache ſur les feuilles de diverſes ſortes d'arbres fruitiers, en mange le parenchyme & n'en laiſſe que le ſquelette. Cette fauſſe chenille eſt fort petite; elle a l'air ſale, la peau gluante, la marche lente; lorſqu'elle s'allonge pour marcher, elle reſſemble à une petite limace. Ces fauſſes chenilles ſont quelquefois en grand nombre, & ſe changent toutes en de petites mouches à ſcie.

Pluſieurs eſpèces de fauſſes chenilles entrent en terre pour ſe mé-

tamorphoſer, d'autres ſont des coques pendantes aux arbres. Il y en a une eſpèce qui en fabrique une avec un art digne d'être admiré. Cette coque eſt compoſée de deux tiſſus très-différens; le premier eſt un réſeau très-fort, quoiqu'à mailles très-larges; le tiſſu intérieur eſt très-ſerré & offre à la nymphe une étoffe douce, polie & convenable à la délicateſſe de ſon corps. Il y a bien d'autres eſpèces différentes de fauſſes chenilles qu'il ſeroit trop long de décrire.

Les *mouches à ſcie* ſont toutes en général petites ou de moyenne grandeur, peu farouches, ſe laiſſant approcher & même prendre facilement; elles portent leurs aîles croiſées ſur le corps. Au reſte, ces mouches diffèrent les unes des autres par la couleur; les unes ayant le corps jaune, d'autres verdâtre, d'autres noir; quelques-unes ſont de la couleur des abeilles. La partie poſtérieure de ces eſpèces de mouches, eſt ornée d'une ſcie qui eſt redoutable pour nos fruits.

On voit quelquefois au printemps tomber en abondance les boutons des fleurs, & on en attribue la cauſe à des vents froids, mais qui très ſouvent n'y ont aucune part. A peine les fleurs des pêchers, poiriers, pommiers, *&c.* ſont-elles développées, qu'on voit ces petites mouches aller ſe repoſer deſſus; on s'imagine qu'elles n'en veulent qu'au miel des fleurs & à la roſée; mais elles ne ſont là que pour percer avec leur petite ſcie le tendre bouton, & gliſſer un œuf dans le centre du fruit. Les déchirures que leur ſcie fait dans les fibres & dans les vaiſſeaux de la jeune plante, ne manquent pas d'en déranger l'économie, & le peu de sève qui y arrive, ne ſert qu'à la nourriture de la fauſſe chenille. Lorſque le temps de la métamorphoſe approche, c'eſt auſſi celui où la queue du fruit dont la ſubſtance intérieure a été rongée, ſe deſsèche, abandonne la branche & tombe avec le fruit. A peine eſt-il tombé, que la larve ou fauſſe chenille en ſort & entre en terre où elle ſe fait une coque de laquelle s'échappe une mouche à ſcie. C'eſt ainſi que pluſieurs mouches à ſcie ſont cauſe que tant de nos fruits tombent après qu'ils ont été noués.

Ce ne ſont pas ſeulement les fruits qui ſont expoſés à ſervir de retraite aux œufs & aux embryons des mouches à ſcie; *le bois de* preſque tous les arbuſtes leur ſert au même uſage. Parmi ceux-ci le roſier étant le plus généralement habité par ces animaux, on choiſira la mouche à ſcie du roſier par préférence, pour donner une idée de leur manœuvre & de *l'inſtrument* donné aux femelles de ces mouches, pour cacher leurs œufs dans le bois des arbuſtes vivans.

La ſtructure de la ſcie dont ces mouches ſont armées, eſt des plus curieuſes. Chacune de ces ſcies eſt compoſée, comme celle de la cigale, de deux ſcies ou lames dentelées, mais elles en diffèrent par beaucoup d'autres circonſtances. Ces ſcies ſont placées à l'extrémité poſtérieure de la mouche, & logées dans une couliſſe formée par deux pièces écailleuſes, & elles ſont armées de dents qui ſont elles-mêmes dentelées. De plus, les ſurfaces de ces lames dentelées ſont encore armées de pointes fines & rondes, comme les dents d'un peigne. Cet inſtrument en réunit trois des nôtres; il eſt ſcie par ſon tranchant,

rape ou lime par ſa ſurface, & poinçon par ſa pointe. Cette double ſcie a encore une autre propriété; les deux ſcies agiſſent de concert, mais ſéparément. Lorſque la mouche en pouſſe une en avant, elle retire l'autre en arrière; ainſi il n'y a point de temps perdu.

Les mouches à ſcie ſe ſervent de cet inſtrument pour faire des entailles aux jeunes branches des arbres, & y pratiquer des retraites sûres & éloignées de tout danger pour le dépôt de leurs œufs. Il n'y a preſque point de petites branches de roſier qui ne ſervent chaque année à loger un grand nombre de ces œufs. Les endroits où il y en a de dépoſés ſont aiſés à reconnoître, ce ſont des places longues, noirâtres & deſſéchées d'un côté ſeulement, que l'on apperçoit à l'extrémité des jeunes branches.

Dans les beaux jours du printemps & de l'été, vers les dix heures du matin, on peut aiſément obſerver ces mouches travaillant à faire des entailles dans les branches du roſier; elles en font cinq, ſix, huit, quelquefois beaucoup plus, chacune ne devant contenir qu'un œuf. On peut voir à l'œil ſimple, la mouche percer dans la branche; mais il faut s'aider d'une loupe pour avoir le plaiſir de voir le jeu alternatif des ſcies. L'ouverture de chaque entaille nouvellement faite, eſt ſemblable à celle d'une ſaignée; mais de jour en jour on voit les entailles prendre de la convexité; en ſorte qu'à la fin, la file des entailles repréſente une file de grains de chapelet. Cette élévation des plaies n'eſt point occaſionnée par le ſuc extravaſé, mais par l'accroiſſement de l'œuf. Cet accroiſſement des œufs, tout extraordinaire qu'il paroît, n'en eſt pas moins vrai; c'eſt un fait dont on peut s'aſſurer par l'expérience. Pour cet effet il faut prendre une feuille de roſier, d'un ſaule ou d'un oſier ſur laquelle il y ait une plaque d'œufs qui y ayent été dépoſés; car il y a des eſpèces de mouches à ſcie qui quoique pourvues d'une ſcie, ne font que dépoſer ainſi leurs œufs. Si l'on prend une de ces feuilles, & qu'on la mette dans de l'eau, comme on y met des fleurs, on voit les œufs croître à vue d'œil & éclorre; au contraire ſi on laiſſe une feuille ſemblable ſur une table, ſans lui donner de l'eau, la feuille & les œufs ſe deſſécheront de compagnie. Ainſi il paroît que l'humidité qui s'exhale de la feuille par la tranſpiration, & qui s'attache à la coque de l'œuf, le pénètre & ſert de nourriture à l'embryon.

D'autres eſpèces de mouches à ſcie, employent plus de force & d'induſtrie dans la fabrique de leurs nids. Elles ouvrent tellement la plaie qu'elles font à l'arbriſſeau, que les lèvres en ſont fort écartées, & les œufs reſtent tout à découvert & rangés par paires comme les grains dans la gouſſe de pluſieurs plantes. D'autres les placent ſur les nervures des feuilles. Quelques-unes dépoſent leurs œufs dans un bouton de roſe; lorſque l'œuf eſt éclos, la fauſſe chenille s'y enfonce, gâgne le centre de la petite branche qui porte le bouton, & pénètre le long de la moelle en deſcendant. On reconnoît qu'une de ces fauſſes chenilles s'eſt établie dans un bouton de roſe, lorſqu'on y voit une ouverture où ſont reſtés pluſieurs petits grains noirs qui ſont ſes excrémens.

La *mouche ſcorpion* ou *panorpe*

eſt un inſecte curieux par ſa forme & par ſa queue menaçante. On voit cette eſpèce de mouche voltiger dans les prairies. Elle eſt longue de ſept à huit lignes ; ſon corps eſt d'un brun noirâtre, jaune ſur les côtés ; ſa tête eſt noire, ornée d'antennes à filets menus, de la longueur de ſon corps, compoſés de petits anneaux. Elle eſt fournie d'une longue trompe dure comme de la corne, cylindrique, qui ſert à l'inſecte pour prendre ſa nourriture. Ses aîles ſont longues, blanches, nerveuſes & marquées de taches ou de bandes faites en réſeau & diaphanes. La queue des mâles eſt d'une ſtructure ſingulière, elle eſt articulée & terminée par deux crochets qui la font reſſembler à la queue d'un ſcorpion, ce qui a fait nommer cet inſecte *mouche ſcorpion* Ces crochets ou pinces de couleur rouſſe, ſervent peut-être au mâle pour retenir ſa femelle. Comme cette mouche ſe trouve aux environs des lieux aquatiques, il y a lieu de croire que le ver dont elle vient, vit dans les eaux.

La *mouche des truffes* eſt une mouche à deux aîles qui eſt munie d'une trompe charnue, & qui n'a point de dents. Elle dépoſe ſes œufs dans les endroits où il y a des truffes, parceque c'eſt la nourriture propre aux vers qui en naiſſent. Ces Vers rongent les truffes, s'en nourriſſent & ſe transforment en mouches dont tout le corps eſt recouvert de poils longs, gros, roides. La couleur de leur corſelet & celle du corps, eſt rougeâtre, pointillée de brun. On peut même reconnoître les endroits où les truffes ſont cachées ſous terre, en obſervant ſi l'on ne voit point voltiger au-deſſus de la ſurface de la terre, de ces petits eſſaims de mouches.

Les *mouches des tumeurs des bêtes à cornes*, ſont extrêmement velues comme les bourdons, elles font comme eux un grand bruit en volant, mais elles n'ont que la bouche & deux aîles ; au lieu que les bourdons ont quatre aîles & une trompe. C'eſt ſur les taureaux, les vaches, les bœufs & les cerfs que cette mouhe hardie va dépoſer ſes œufs. Les daims, les chameaux & même les rennes n'en ſont point exempts ; elle ſe gliſſe ſous leurs poils, & avec un inſtrument qu'elle porte au derrière, elle fait une ouverture dans la peau de *l'animal*, & y introduit ſes œufs ou ſes vers ; car on ignore ſi elle eſt ovipare ou vivipare.

Cet inſtrument eſt d'une ſtructure très-curieuſe. C'eſt un cylindre écailleux, compoſé de quatre tuyaux qui s'allongent à la manière des lunettes ; le dernier eſt terminé par trois crochets dont la mouche ſe ſert pour percer le cuir de l'animal. Le plus ſouvent cette piqûre ne paroît point inquiéter le moins du monde ces animaux ; mais ſi quelquefois la mouche perçant trop loin, attaque quelque filet nerveux, alors la bête à corne fait des gambades, ſe met à courir de toutes ſes forces & entre en fureur. Auſſi-tôt que l'inſecte naiſſant commence à ſucer les liqueurs qui rempliſſent la plaie, la partie piquée s'enfle & s'élève comme une boſſe ; les plus groſſes ont environ ſeize à dix-ſept lignes de diamètre à leur baſe, & un pouce & un peu plus de hauteur. A peine ces boſſes ſont-elles ſenſibles avant le commencement de l'hiver & pendant l'hiver même.

quoiqu'elles aient été faites dès l'automne précédente.

Les gens de la campagne ſavent que les vers de ces boſſes ou tumeurs viennent d'une mouche, mais ils ſe trompent ſur l'eſpèce. Ils ſont perſuadés qu'ils viennent de cette mouche cruelle qu'on nomme *taon*, qui tire avec acharnement le ſang des veines des animaux; au lieu que celle qui occaſionne les tumeurs, n'a que ſon coup de tarrière qui n'eſt ordinairement pas douloureux; d'ailleurs nul aiguillon ni aucun inſtrument propre à pomper le ſang. C'eſt ordinairement ſur les jeunes bêtes à cornes qu'on trouve ces tumeurs, mais très-rarement ſur les vieilles. On voit quelquefois juſqu'à trente ou quarante de ces tumeurs; c'eſt particulièrement ſur les bêtes à cornes qui vivent dans les pays de bois, qu'on remarque ces boſſes; ce qui donne lieu de penſer que les mouches qui les occaſionnent, habitent les forêts.

Il paroît que les vers qui ſont dans ces tumeurs, ne font point de mal à leur hôte, car l'animal ne s'en porte pas moins bien, ne maigrit point & conſerve tout ſon appétit, il y a même des payſans qui préfèrent les jeunes bêtes qui ont de ces boſſes à celles qui n'en ont pas; l'expérience leur ayant appris qu'elles méritent cette préférence. On peut penſer que toutes ces plaies font ſur l'animal l'effet des cautères qui ſont plus utiles que nuiſibles, en faiſant couler les humeurs extérieurement. Lorſque le ver eſt arrivé à ſon état de perfection, il ſort par l'ouverture de la boſſe & ſe laiſſe tomber à terre. Il eſt digne de remarque que c'eſt toujours le matin qu'il prend ſon temps, après que les fraîcheurs de la nuit ſont paſſées, & avant que la grande chaleur du jour ſoit arrivée; comme s'il prévoyoit que la fraîcheur de l'air l'engourdiroit, & que la chaleur le deſſécheroit ſi elle le trouvoit en route. Le ver ſe fourre dans quelque trou ou ſous quelque pierre ou il ſubit ſes métamorphoſes. Sa peau ſe durcit & devient une boîte ou coque très-ſolide dans laquelle il ſe change en nymphe, & la nymphe paſſe enſuite à l'état de mouche. Comme cette coque a la dureté de la corne & l'épaiſſeur du marroquin, la nature a préparé une iſſue à la mouche qui en doit ſortir. Il y a du côté de la tête une petite portion de la coque qui n'eſt que comme rapportée, & qui ne tient dans tout ſon contour que par le moyen d'un cordon très-fragile, lequel ſe caſſe au premier coup de tête que la mouche lui fait ſentir. Le cordon étant caſſé, la porte tombe & l'animal eſt en liberté.

On appelle *mouches cornues*, des eſpèces de ſcarabées qu'on trouve en Amérique, & qui ſont curieux par la ſingularité de leurs formes. Ces mouches cornues ſont extraordinairement grandes; elles ont pour l'ordinaire deux pouces & demi de longueur depuis le cou juſqu'à la queue, ſans compter le cou, la tête & les cornes. Leur corps eſt ovale & peut avoir trois pouces & demi de circonférence. Le dos eſt recouvert d'aîles brunes, verdâtres, qui ont de la conſiſtance, & qui ſont liſſes, unies, tiquetées de noir & comme verniſſées. Cette paire d'aîles qui ſert d'étuis, en recouvre d'autres qui ſont plus fines, plus déliées & plus pliſſées, mais que l'inſecte déploye lorſqu'il veut voler. Au-deſſus de ces aîles membra-

neuſes eſt encore une autre paire d'aîles blanchâtres, minces comme une veſſie de carpe. Avec toutes ces aîles ces mouches n'en volent pas mieux ; elles ne font que pirouetter, ſoit parceque le vent maîtriſe ces aîles, ſoit parceque les mouches n'ont pas aſſez de force pour les faire agir.

La tête de ces mouches ne fait qu'une ſeule pièce avec le cou. La ſubſtance qui la compoſe eſt dure comme de la corne, noire, polie & luiſante comme du jayet. On obſerve à la tête deux cornes, l'une ſupérieure & l'autre inférieure. La corne de la partie ſupérieure eſt courbe, longue d'environ trois pouces, creuſe, de même matière que le reſte de la tête; le deſſus de la corne eſt rond, le deſſous eſt un peu creuſé en canal, & eſt tout garni en deſſous d'un petit duvet rouſſâtre, court, épais & doux comme du velours. La corne inférieure eſt d'un tiers plus courte que la ſupérieure, & vient toucher celle-ci ſur un des points de ſa ſurface intérieure. Cette mouche a trois jambes noires de chaque côté, longues d'environ trois pouces, diviſées en trois parties dont la dernière eſt ſubdiviſée en quatre eſpèces de doigts ou petites griffes ſur leſquelles elle s'appuie ; elle marche aſſez vîte.

Quelques obſervations qu'ait pu faire le Père Labat, il n'a jamais pu découvrir à quoi ſervoient ces deux cornes qui ne lui paroiſſoient avoir d'autres uſages que pour la défenſe de l'animal. La bouche eſt au-deſſous de la corne inférieure; elle eſt garnie de petites excroiſſances ou pointes qui tiennent lieu de dents. Ces mouches naiſſent & ſe nourriſſent dans la ſubſtance & le cœur des arbres qu'on nomme *bas de ſoie* ; c'eſt en effet dans ce ſeul endroit qu'on les trouve, & même ſeulement dans le cœur des arbres qui ſe pourriſſent. Lorſque le Père Labat vouloit avoir de ces mouches cornues, & qu'il n'en trouvoit point dans ces arbres qui commençoient à ſe pourrir, il ne faiſoit qu'y faire donner quelques coups de hache, comme on fait à la Martinique pour avoir des vers palmiſtes ; il étoit enſuite aſſuré d'y trouver des mouches cornues pendant trois ou quatre mois, parce que ces mouches venoient dépoſer leurs œufs dans ces endroits entr'ouverts.

M. le Page du Pratz *dit qu'à* la Louiſiane on voit autant de ſortes de mouches, & même plus qu'en France, parceque le pays y eſt beaucoup plus chaud. Le moyen de s'en garantir, ſelon ce voyageur, eſt de brûler *dans les* appartemens tant ſoit *peu de ſoufre* le matin & le ſoir, de deux jours en deux jours ſeulement. Ces ſortes d'inſectes ont l'odorat fin & ne reviennent que plus de huit jours après.

Il y a un grand nombre d'autres eſpèces de mouches, comme les abeilles, les demoiſelles, les tipules, *&c.* dont nous parlons ſous les noms qui leur ſont propres.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un homme eſt tendre aux mouches*, pour dire, qu'il eſt ſenſible aux moindres incommodités, ou qu'il s'offenſe de peu de choſe.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *prendre la mouche* ; pour dire, ſe piquer, ſe fâcher mal à propos.

On dit encore proverbialement & figurément, lorſqu'on voit quel-

qu'un qui s'emporte ſans qu'on ſache qu'il en ait aucun ſujet, *quelle mouche l'a piqué, quelle mouche le pique.*

On dit auſſi proverbialement & figurément, qu'*on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre;* pour dire, qu'on gagne plus de gens par la douceur que par la dureté & la rigueur.

On dit proverbialement, figurément & populairement, *gober des mouches;* pour dire, perdre le temps à attendre, à ne rien faire. *Il paſſe ſon temps ſur la rue à gober des mouches.*

On dit proverbialement & figurément, *faire une querelle, faire un procès ſur un pied de mouche;* pour dire, ſur une vétille, ſur un rien.

On dit auſſi proverbialement & figurément, *faire d'une mouche un éléphant;* pour dire, exagérer extrêmement une choſe fort légère; & cela ne ſe dit ordinairement que d'une petite faute, lorſqu'on la relève beaucoup au delà de ce qu'elle mériteroit.

On dit familièrement d'une méchante écriture dont le caractère eſt mal formé & n'eſt point lié, que *ce ſont des pieds de mouches.*

On dit proverbialement & familièrement, *dru comme mouches;* pour dire, une grande quantité & fort près à près. *Les balles de mouſquet pleuvoient dru comme mouches.*

On dit familièrement de quelqu'un qui eſt très-fin & très-ruſé, que *c'eſt une fine mouche.*

MOUCHE, ſe dit auſſi de celui ou de celle que des Officiers de Juſtice détachent pour obſerver & ſuivre la marche de quelqu'un qu'ils ont ordre d'arrêter.

MOUCHE, ſe dit encore d'un morceau d'étoffe de ſoie, velours, ſatin, taffetas ou autre taillé en rond, en demi-cercle ou autre figure, que les dames ſe mettent ſur le viſage, ou pour cacher quelques élevures, ou pour faire paroître leur teint plus blanc.

MOUCHE, ſe dit en termes d'Aſtronomie, d'une conſtellation de l'hémiſphère méridional qui n'eſt point viſible dans nos climats.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

MOUCHÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* MOUCHER.

MOUCHER; verbe actif de la premiere conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Mucum emungere.* Preſſer les narines pour en faire ſortir les ſuperfluités, les excrémens qui tombent dans le nez. *Mouchez cet enfant. Il ne peut pas lever la main pour ſe moucher.*

On dit proverbialement & figurément, *qui ſe ſent morveux ſe mouche;* pour dire, que ceux qui ſe ſentent coupables du défaut contre lequel on parle, peuvent s'appliquer ce qu'on dit, ſi bon leur ſemble.

On dit proverbialement & populairement, d'un homme habile à qui il n'eſt pas aiſé d'en faire accroire, que *c'eſt un homme qui ne ſe mouche pas du pied.*

On dit auſſi proverbialement & populairement, *cela étoit bon du temps qu'on ſe mouchoit ſur la manche;* pour dire, au temps paſſé, au bon vieux temps.

MOUCHER, ſe dit auſſi d'une bougie, d'un flambeau, d'une chandelle, & ſignifie ôter le bout du lumignon lorſqu'il eſt trop long, & qu'il empêche la bougie, le flambeau, la chandelle de bien éclairer. *Il mouche la chandelle à la Comédie.*

On dit en termes de Corderie, *moucher le chanvre*; pour dire, rompre ſur les dents du peigne, les pattes ou l'écorce des racines qui ſe trouvent au gros bout de la filaſſe.

On dit auſſi, *moucher un cordage*; pour dire, retrancher une certaine longueur des bouts, s'ils ſont mal commis, ou s'ils ſe ſont décommis par le ſervice.

MOUCHER, ſignifie auſſi eſpionner. *Le Prévôt les fait moucher.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE

MOUCHEROLLE; ſubſtant. maſculin. *Stoparola.* Petit oiſeau qui ſe plaît dans les buiſſons & dans les haies où il ſe nourrit de mouches: il reſſemble au moineau femelle par la groſſeur & par la couleur, mais il a le corps plus alongé & plus mince. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt entièrement d'une couleur cendrée, ſemblable à celle de la ſouris, & ſans mélange d'autres couleurs, excepté le deſſus de la tête qui a des taches noires; toute la face inférieure eſt au contraire blanchâtre, la gorge & les côtés ſont un peu rouſſâtres, la queue eſt entièrement brune. Toutes les grandes plumes des aîles ſont noirâtres, les intérieures ont les bords jaunes. Le bec eſt noir, droit, applati & plus large auprès des narines que dans le reſte de ſon étendue; la pièce ſupérieure eſt un peu plus longue que l'inférieure, & crochue à l'extrémité. Les pattes ſont petites & noires. Les jeunes moucherolles ont le dos parſemé de taches noires & de taches blanches.

MOUCHERON; ſubſtantif maſculin. *Culex.* Sorte d'inſecte qui eſt du genre des mouches: il a ſix jambes très longues, courbées en-dehors; dont les deux de derrière ſont plus hautes que les autres. Son ventre eſt formé de neuf lames ou anneaux: il a la tête petite, les yeux noirs, & au-deſſus deux antennes barbues; au lieu de bouche, il a une trompe pointue, dure & creuſe, avec laquelle il perce la peau, & ſuce le ſang des animaux, & ſurtout celui de l'homme, dont il paroît le plus avide, & dont il ſe remplit juſqu'à ce que ſon corps devienne roide, à force d'être plein & étendu. Sa poitrine eſt large & élevée, & d'une couleur verdâtre.

Les moucherons, diſent Goedard & Wagnerus, ſe retirent en grand nombre dans les *citernes* lorſque l'hiver approche, & dépoſent ſur les plantes aquatiques de petits œufs jaunâtres, qu'ils y collent avec une forte glu. Ces œufs étant échauffés par la chaleur du ſoleil dans le mois de Juin ſuivant, il en ſort de petits vers *jaunâtres* ou rougeâtres, ronds, menus, compoſés de treize anneaux, & dont la tête eſt rouge: ils n'ont que deux pattes placées ſous le premier anneau. Ces petits vermiſſeaux ſanguins ſe nourriſſent vraiſemblablement de quelques petits animaux qui ſe trouvent ſur la ſuperficie des eaux. Goedard les nomme *poux aquatiques.* Ces vermiſſeaux au bout d'onze mois, ſe raſſemblent en grand nombre & comme en peloton: ils font de grands mouvemens dans l'eau; enſuite il ſort de leur corps un ſuc gluant, qui ſert à conſtruire de petites coques molles & viſqueuſes, qu'ils attachent aux plantes aquatiques, & dans leſquelles ils ſe renferment comme dans une ſorte d'étui. Lorſqu'ils ont acquis une certaine groſſeur & que leur corps

eſt devenu d'un brun verdâtre, comme les feuilles des plantes qui leur ont ſervi de nourriture, alors la métamorphoſe ſe fait, & de cet amas il ſort une quantité prodigieuſe de moucherons, qui ſe mettent auſſi-tôt à voler, & ſe répandent de tous côtés pour ſucer le ſang des animaux.

MOUCHERON; ſubſtantif maſculin. Le bout de la mèche d'une bougie, d'un flambeau, d'une chandelle qui brûle.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, & la troiſième brève au ſingulier, mais celle-ci eſt longue au pluriel.

MOUCHETÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MOUCHETER.

MOUCHETÉ, ſe dit adjectivement dans la même ſignification que tacheté, en parlant de la robe de certains animaux. *La peau du tigre eſt mouchetée.*

MOUCHETÉ, ſe dit en termes de Blaſon, de toutes les pièces chargées de mouchetures d'hermine.

CHIGNIN en Savoye, de gueules, au chevron d'argent moucheté d'hermine.

MOUCHETÉ, ſe dit auſſi du blé qui a une pouſſière noire dans les poils qui ſont à l'une des extrémités du grain.

MOUCHETER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Maculis variare.* Faire de petits trous ou de petites marques rondes ſur une étoffe de ſoie, avec des ferremens, & par petits compartimens. *Moucheter du taffetas, du ſatin.*

On dit, *moucheter de l'hermine*; pour dire, y mêler de petits brins de fourrure noire.

MOUCHETTE; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. Les ouvriers appellent ainſi le larmier d'une corniche; & lorſqu'il eſt refouillé ou creuſé par deſſous en manière de canal, ils le nomment *mouchette pendante.*

MOUCHETTE, ſe dit en termes de Charpenterie, d'un outil qui ſert à faire les baguettes & les boudins aux moulures que l'on pouſſe ſur les bois. Elle eſt en fût comme les rabots.

MOUCHETTE, ſe dit auſſi en termes de Menuiſiers, d'un outil qui reſſemble au rabot rond, à l'exception qu'il eſt concave en-deſſous, & dont ces Artiſans ſe ſervent pour faire des baguettes, des boudins, &c. Et ils appellent *mouchette à joue*, celle qui a une joue comme le feuilleret.

MOUCHETTES; ſubſtantif féminin pluriel. *Forfex candelaria.* Inſtrument avec quoi on mouche les chandelles, les bougies. *Des mouchettes d'acier. Une paire de mouchettes.*

On appelle *porte-mouchettes*, un inſtrument de métal où l'on met les mouchettes.

MOUCHETURE; ſubſtantif féminin. *Variegatio.* Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. *Une jolie moucheture.*

On appelle *mouchetures d'hermine*, les petits brins de fourrure noire qu'on met dans l'hermine.

En termes de Blaſon, on appelle auſſi *mouchetures d'hermine*, de petites figures qu'on met pour repréſenter des queues d'hermine.

MOUCHETURE, ſe dit encore des taches naturelles qui ſe trouvent ſur la peau de certains animaux. *Les mouchetures d'une peau de tigre, de léopard.*

MOUCHETURE, ſe dit en termes de

Chirurgie, d'une ſcarification ſuperficielle.

MOUCHETURES, ſe dit quelquefois en termes d'Architecture, des ornemens de fantaiſie qui ſervent à remplir les eſpaces vides des ouvrages de Sculpture.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde très-brève, la troiſième longue, & la quatrième très-brève.

MOUCHEUR; ſubſtantif maſculin. Il ne ſe dit que de celui qui mouche les chandelles au théâtre. *Il eſt moucheur de chandelles à l'Opéra.*

MOUCHOIR; ſubſtantif maſculin. *Sudarium.* Linge qu'on porte dans la poche & dont on ſe ſert pour ſe moucher. *Un mouchoir rayé. Un mouchoir uni. Un mouchoir de poche.*

On appelle *mouchoirs à tabac*, des mouchoirs de ſoie ou de toile peinte.

On appelle *mouchoirs de cou*, le linge dont les femmes ſe couvrent le cou & la gorge.

En termes de Marchands de modes, on appelle *mouchoir friſé*, trois rangs de gaſe brochée ou peinte, de blonde ou de dentelles, qui ſont fort pliſſés & montés ſur un ruban de fil aſſez étroit. Cet ajuſtement que les femmes mettent ſur leur cou, peut être large de quatre ou cinq doigts ſur trois quarts de long.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

MOUCHURE; ſubſtantif féminin. Il n'eſt en uſage qu'en cette phraſe, *mouchure de chandelle*, qui ſignifie, le bout du lumignon d'une chandelle, lorſqu'on l'a mouchée.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MOUDON; ville de Suiſſe, dans le Canton de Berne, au pays de Vaud, chef-lieu d'un Bailliage de même nom. Elle eſt en partie dans la plaine, en partie ſur le penchant d'une colline. Berchtold, dernier Duc de Zéringen, ferma cette ville de murailles en 1190, & Amédée VI, Comte de Savoie, en confirma les priviléges en 1359. Le Bailliage de Moudon confine au Canton de Fribourg du côté de l'orient: il a quatre lieues de long du nord au ſud, ſur trois de large. La ville de Moudon eſt ſituée à la gorge d'une vallée étroite qui s'étend entre deux rangs de montagnes, & qui eſt partagée en deux portions par une petite rivière qu'on nomme *la Broye.*

MOUDRE; verbe actif irrégulier de la quatrième conjugaiſon. *Molere.* Broyer, mettre en poudre par le moyen de la meule. *On moud le blé pour en faire de la farine. Moudre de l'avoine pour en faire du gruau.*

MOUDRE, s'emploie quelquefois abſolument pour moudre du blé. *Quand les eaux ſont baſſes, ce moulin ne moud plus.*

On dit figurément de quelqu'un qu'on a battu outrageuſement, qu'*on l'a moulu de coups, tout moulu de coups.*

On dit auſſi, qu'*on a le corps tout moulu;* pour dire, qu'on ſent des douleurs par tout le corps, pour avoir couru la poſte, ou couché ſur la dure, ou pour quelqu'autre fatigue.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je mouds, tu mouds, il moud.

Pluriel. Nous moulons, vous moulez, ils moulent.

Le monoſyllabe des deux pre-

mières perſonnes du ſingulier eſt long : celui de la troiſième perſonne eſt bref, les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue: la troiſième perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je moulois, tu moulois, il mouloit.

Pluriel. Nous moulions, vous mouliez, ils mouloient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je moulus, tu moulus, il moulut.

Pluriel. Nous moulûmes, vous moulûtes, ils moulûrent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue : la troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves : les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève.

Futur. Singulier. Je moudrai, tu moudras, il moudra.

Pluriel. Nous moudrons, vous moudrez, ils moudront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont leurs deux ſyllabes brèves : toutes les autres ont la première brève & la ſeconde longue.

Conditionnel preſent. Singulier. Je moudrois, tu moudrois, il moudroit.

Pluriel. Nous moudrions, vous moudriez, ils moudroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Mouds, qu'il moule.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je moule, que tu moules, qu'il moule.

Pluriel. Que nous moulions, que vous mouliez, qu'ils moulent.

Imparfait. Singulier. Que je mouluſſe, que tu mouluſſes, qu'il moulût.

Pluriel. Que nous mouluſſions, que vous mouluſſiez, qu'ils mouluſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève : la troiſième perſonne du ſingulier a la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue : les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, & la troiſième longue.

PARTICIPE ACTIF & GERONDIF. Moulant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Moulu, ue.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier maſculin, mais la ſeconde eſt longue au pluriel & au féminin.

On appelle *or moulu*, de l'or réduit en très-petites parties, & dont on ſe ſert quelquefois pour dorer des métaux.

On dit en termes de Chaſſe, que *les fumées d'un cerf ſont mal moulues*, pour dire, qu'elles ſont mal digérées.

MOUE, ſubſtantif féminin. Grimace que l'on fait par dériſion ou par mécontentement. *Pourquoi nous fait-elle la moue ?*

On dit auſſi familièrement de quelqu'un qui témoigne de la mauvaiſe humeur par ſon ſilence & par ſon air, qu'*il fait la moue.*

Ce monoſyllabe eſt long.

MOUÉE, ſubſtantif féminin. Mé-

lange de ſang de cerf, de lait & de pain coupé qu'on donne aux chiens à la curée.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MOUETTE ; ſubſtantif féminin. *Larus*. On donne ce nom à pluſieurs eſpèces d'oiſeaux aquatiques qui ont les aîles longues & les pieds courts & palmés : pluſieurs eſpèces de mouettes ont la mâchoire inférieure, comme un article ou éminence. Certaines eſpèces ont les deux mâchoires droites ; quelques-unes ont la queue égale, d'autres l'ont fourchue ; les unes ont trois doigts devant, & n'en ont point derrière ; d'autres en ont quatre, trois devant & un derrière.

Les marques caractériſtiques des mouettes, dites *lari*, ſont d'avoir un bec fort, long, étroit, pointu, un peu courbé à l'extrémité : dans les petites eſpèces il eſt plus droit. Cet oiſeau a les narines oblongues, les aîles longues & fortes ; les pieds petits & palmés ; les ongles ordinairement garnis d'un tubercule charnu ; le corps menu, très-emplumé, & ſouvent de couleur blanchâtre ou cendrée. En général ce genre d'oiſeaux eſt peu charnu, toujours volant, toujours affamé, & ſe nourrit de poiſſons plats : ils volent communément en troupe, même pour aller chercher à vivre : il y en a de la grandeur d'un oiſon, & d'autres de la grandeur d'un pigeon : ils reſſemblent à l'hirondelle de mer, & c'eſt ſur le bord des mers qu'on en trouve beaucoup. En Irlande, on les voit voler par milliers autour des marais, des fleuves & des prairies humides.

La mouette eſt fort criarde ; lorſqu'elle fait ſes petits, elle vole çà & là, & crie contre les hommes & les animaux qui approchent de ſon nid ; d'où eſt venu le proverbe, *larus parturit*, quand on veut parler d'un homme qui ne fait que babiller. Son nid eſt contre terre dans les landes, parmi les bruyères, proche de la mer, ſouvent ſur les rochers dans les petites îles : cet oiſeau pond en Octobre & en Novembre. Ses œufs ſont excellens, & gros comme ceux de la canne : le blanc de ces œufs ne ſe durcit point dans l'eau bouillante, comme celui des autres œufs : il reſte toujours comme une gelée. La coque des œufs de quelques ſortes de mouettes, eſt toute blanche : d'autres ſont parſemées d'un grand nombre de taches. Les mouettes ont une inimitié déclarée contre les cannes & canards. On croit que ces oiſeaux ſont de paſſage ; il n'eſt cependant pas difficile d'en apprivoiſer quelques eſpèces, que l'on nourrit de tripailles, de chair & de poiſſon.

Les Mouettes les plus connues ſont le *Strund-jager* des Anglois, la *Cataracte*, la *Mauve* du Havre, le *Gabian*, le *Bourguemeſtre*, le *Goëland*, de Cayenne, le *Coupeur d'eau*, la *Mouette rieuſe*, la *Mouette à pieds fendus*, la *Mouette blanche*, celle qui eſt *brune*, la petite *Mouette* d'Irlande, la grande *Mouette noire & blanche*, enfin la *grande Mouette griſe*.

Il y a des gens qui, au rapport de Ray, prétendent que la mouette griſe a coutume de harceler & d'effrayer les allouettes de mer, juſqu'à ce qu'elles fientent de peur : alors elle attrape leurs excrémens avant qu'ils tombent dans l'eau, & les dévore avec avidité comme un mets délicieux ; mais Albin

croit, avec beaucoup plus de vraiſemblance, que cette mouette leur enlève le poiſſon qu'elles viennent d'attraper, en les forçant de le dégorger. Il a vu quelque choſe de ſemblable dans les Indes Occidentales, où il y a un oiſeau nommé le *vaiſſeau de guerre*, qui, dès qu'un autre oiſeau a ſaiſi ſa proie, le harcèle juſqu'à l'obliger de la dégorger, & il ne manque pas de l'attraper enſuite dans l'air. M. Anderſon dit qu'il y a une grande mouette de mer qui ſait adroitement tirer de l'eau un poiſſon excellent, connue en Iſlande ſous le nom de *Runmagen*. Cette mouette qui a la figure d'un corbeau, n'a pas plutôt pris ſon poiſſon, qu'elle l'apporte à terre, où elle mange le foie, & laiſſe le reſte. Les payſans ne manquent pas de profiter de ces captures, & ils inſtruiſent même leurs enfans à courir promptement ſur la mouette, auſſi-tôt qu'elle arrive à terre, pour lui enlever ſa proie.

Les Européens du Cap, tuent pluſieurs milliers de mouettes toutes les années pour avoir leurs plumes qui ſont fort fines, & qui valent beaucoup mieux pour les lits que celles d'oie : c'eſt auſſi l'uſage qu'on en fait au Cap, dit Kolbe.

L'oiſeau que les Riverains de la Loire appellent *Falcordè* ou *Poule d'eau*, n'eſt qu'une eſpèce de mouette marquée de taches blanches & noires : elle ſe trouve communément en Automne dans ces parages, où l'on dit que ſa préſence eſt un augure de la crue prochaine de la rivière. On a remarqué que les mouettes griſes cendrées ſont les jeunes, & que les blanches ſont les vieilles. Le *Jean Vengenten*, que les Hollandois rapportent de l'Afrique, eſt auſſi une ſorte de mouette.

MOUFETTE ; ſubſtantif féminin. On appelle ainſi des vapeurs ou exhalaiſons malfaiſantes & même meurtrières, qui ſe font ſentir dans les lieux profonds de la terre, dans les grottes, dans les ſouterrains de la plupart des mines, & quelquefois même à la ſurface.

Les exemples des accidens funeſtes qu'ont occaſionnés ces ſortes de vapeurs, ne ſont malheureuſement que trop fréquens. La plupart font périr ſubitement les animaux & les hommes qui y ſont expoſés ; enſorte que ſouvent on n'a pas même le temps de les ſecourir.

Quoiqu'il y ait quelque choſe de commun dans les effets que produiſent ces vapeurs, & qu'elles occaſionnent toutes la perte de la connoiſſance, une défaillance & une ſyncope mortelle, on obſerve auſſi quelques différences dans leurs propriétés & dans leur manière d'agir, ſuivant les lieux où elles ſe trouvent ; ce qui peut faire préſumer qu'elles ne ſont pas toutes exactement de même nature.

Quelques-unes ſont viſibles, & paroiſſent ſous la forme d'une eſpèce de brouillard ; telle eſt celle qui ſe trouve dans une carrière voiſine des eaux minérales de Pyremont, & dont M. Seip, docteur en Médecine, a donné la deſcription dans les tranſactions philoſophiques. Elle a une odeur ſulfureuſe, & fait périr les inſectes, les oiſeaux, & généralement tous les animaux qui s'en approchent, avec des accidens aſſez ſemblables à ceux qu'éprouvent les animaux privés d'air ſous le récipient de la machine pneumatique.

D'autres produiſent les mêmes

effets, quoiqu'elles ſoient abſolument inviſibles; telles ſont, dit le ſavant traducteur de Lhemann, celles qui ſortent d'une grotte de Hongrie, ſituée près de Ribard, au pieds des Monts Crapacks: elles ſont ſi meurtrières, qu'elles font périr les oiſeaux qui volent par deſſus en raſant la terre de trop près.

On peut mettre auſſi au nombre des exhalaiſons minérales malfaiſantes celles qu'on rencontre ſouvent dans les mines de ſel gemme, en Pologne: celles-ci paroiſſent ſouvent ſous la forme de flocons, de fils, de toiles légères, ſemblables à celles des araignées, elles ſont très-remarquables par la propriété qu'elles ont de s'enflammer ſubitement aux lampes des ouvriers, avec un fracas & une exploſion épouvantables; & elles bleſſent & tuent en un inſtant ceux qui ont le malheur d'en être atteints: c'eſt un vrai tonnerre ſouterrain. Il s'en rencontre de pareilles dans certaines mines de charbon de terre. On leur a donné, dans certaines Provinces de France, le nom de *Feuterrou*, ou celui de *Feubriſon*.

La chaleur du ſoleil produit encore ſouvent des moufettes ou exhalaiſons à la ſurface de la terre; ces brouillards que l'on voit quelquefois s'élever à très-peu de hauteur au-deſſus de la terre en été, en ſont une preuve convaincante. De plus, des expériences ſouvent réitérées nous apprennent qu'il eſt dangereux de ſe coucher & de s'endormir ſur l'herbe, ſurtout au printemps, lorſque les premières impreſſions du ſoleil ſe font ſentir à la terre. Un grand nombre d'hommes ont ſouvent été punis pour s'être imprudemment couchés ſur le gaſon, & pluſieurs y ont trouvé la mort même, au lieu du repos qu'ils cherchoient; d'autres en ont été perclus & privés pendant long-temps de l'uſage de leurs membres.

Comme l'arſenic eſt le plus grand poiſon d'entre les ſubſtances minérales, qu'il eſt volatil, & qu'il s'en trouve une grande quantité dans preſque toutes les mines, bien des Auteurs ont cru que les moufettes étoient de nature arſénicale. Mais bien loin que cette opinion ſoit prouvée, il y a des raiſons aſſez fortes de croire que ces vapeurs meurtrières ſont d'une nature toute différente. Il eſt certain d'abord, & on l'a éprouvé, qu'on peut être expoſé pendant aſſez long-temps à une grande quantité de vapeurs d'arſenic, ſans éprouver aucun des accidens que produiſent les moufettes, & même ſans en être ſenſiblement incommodé. En ſecond lieu, les effets que produit l'arſenic pris intérieurement, même en doſe aſſez forte, quoique terribles & toujours funeſtes, n'ont rien de comparable pour la promptitude, avec ceux des moufettes, puiſque celles-ci font ſouvent périr en un inſtant. En troiſième lieu, aucune obſervation ni expérience certaine n'ont conſtaté juſqu'à préſent la nature arſénicale d'aucune ſorte de moufettes; & il eſt même démontré, d'un autre côté, que pluſieurs de ces vapeurs minérales meurtrières ne ſont autre choſe que de l'acide ſulfureux volatil.

Enfin, toutes celles qui n'ont point de caractère décidé d'acide ſulfureux, ne paroiſſent être que le phlogiſtique pur, ou preſque pur, dégagé des corps ſans combuſtion;

elles occaſionnent exactement les mêmes accidens que les exhalaiſons du foie de ſoufre, des charbons, & des matières qui ſubiſſent les fermentations ſpiritueuſes & putrides. La grande inflammabilité qu'ont ces ſortes de vapeurs lorſqu'elles ſont enfermées & condenſées juſqu'à un certain point, telles que ſont celles des mines de charbon de terre, eſt une preuve preſque démonſtrative de cette opinion.

L'art eſt parvenu à imiter parfaitement ces vapeurs. On ſait que lorſque les acides diſſolvent les métaux imparfaits, ils enlèvent à ces métaux une bonne partie de leur principe inflammable : ce principe ſe diſſipe preſque tout en vapeurs pendant ces diſſolutions : & ſi l'opération ſe fait dans un vaiſſeau clos, qu'on vienne enſuite à le déboucher, & à approcher une bougie allumée de ſon ouverture, la vapeur qui y eſt enfermée s'enflamme en un inſtant tout à la fois, & fait une exploſion d'autant plus violente, qu'il y en a une plus grande quantité. C'eſt ſingulièrement dans la diſſolution du fer par l'acide vitriolique, affoibli d'une certaine quantité d'eau, qu'on a occaſion de remarquer ce phénomène. Si au lieu de reboucher le matras après cette exploſion, pour donner lieu à de nouvelles vapeurs de s'y condenſer, & reproduire enſuite une nouvelle inflammation bruyante, on le laiſſe débouché, la diſſolution continuant toujours à ſe faire, & qu'on approche pareillement la flamme d'une bougie de l'orifice de ce vaiſſeau, le phlogiſtique qui continue à ſe dégager & à ſe réduire en vapeurs, mais librement & ſans être condenſé, continue auſſi à brûler à meſure, enſorte qu'on voit ſubſiſter à l'ouverture du matras une flamme légère & bleuâtre, telle qu'eſt toujours celle du phlogiſtique, lorſqu'il n'eſt point dans l'état huileux.

Quoiqu'on ne faſſe communément ces expériences que par le moyen de la diſſolution de la limaille du fer dans l'acide vitriolique, on ne doit pas douter qu'en employant les manipulations convenables, on n'en pût faire de toutes ſemblables avec les autres métaux imparfaits, & ſurtout en ſe ſervant de ceux qui ſe dépouillent le plus facilement de leur phlogiſtique dans leur diſſolution par les acides, tels que l'étain, le zinc & le régule d'antimoine. On ne doit pas douter non plus que ſi ces vapeurs phlogiſtiques qui ſe dégagent pendant la diſſolution des métaux, étoient raſſemblées en certaine quantité dans un lieu fermé, où l'air ne fût point renouvellé, elles ne produiſiſſent les mêmes accidens mortels que les moufettes & les gas dont on vient de parler.

Toutes ces conſidérations ſont bien propres à faire croire que la plupart de ces vapeurs ſouterraines ſi meurtrières ne ſont qu'un phlogiſtique devenu libre en circulant dans l'intérieur de la terre : il provient des bitumes & du ſoufre qui éprouvent différentes altérations & décompoſitions.

Preſque tous les Chimiſtes & Métallurgiſtes s'accordent à croire que les exhalaiſons minérales contribuent à la production des métaux. Cette opinion eſt d'autant plus vraiſemblable, que comme le phlogiſtique eſt certainement un des principes des métaux, s'il eſt vrai que ces exhalaiſons minérales

ne ſoient autre choſe qu'un principe inflammable, comme ce principe eſt alors en vapeurs, par conſéquent très-diviſé, peut-être même réduit à ſes molécules primitives intégrantes; il eſt certainement auſſi alors dans l'état le plus favorable à la combinaiſon : il eſt donc probable que lorſque ces exhalaiſons rencontrent des terres diſpoſées à les recevoir, elles s'y uniſſent en effet plus ou moins intimement, ſuivant leur nature. Et qui ſait ſi ce n'eſt pas là l'opération principale du grand myſtère de la métalliſation.

MOUFLARD, ARDE; ſubſtantif du ſtyle familier. Qui a le viſage gros & rebondi. *C'eſt un gros Mouflard, une groſſe Mouflarde.*

MOUFLE; ſubſtantif féminin. Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a que le pouce de ſéparé, & où tout le reſte de la main eſt enſemble. *C'eſt un chat qu'il ne faut pas prendre ſans mouffles.* Ce mot n'eſt plus guère uſité que dans quelques Provinces.

MOUFLE, ſe dit en mécanique de l'aſſemblage de pluſieurs poulies, par le moyen deſquelles on multiplie la force mouvante.

La multiplication des poulies dans la mouffle eſt fort bien imaginée; car on démontre en mécanique, que la force néceſſaire pour ſoutenir un poids par le moyen d'une mouffle eſt au poids lui-même, comme l'unité eſt au nombre des poulies; en ſuppoſant que les cordes ſont parallèles entre elles.

D'où il ſuit que le nombre des poulies & la puiſſance étant donnés, on trouve aiſément le poids qu'elles pourront ſoutenir en multipliant la puiſſance par le nombre des poulies. Par exemple, ſuppoſons que la puiſſance = 50 livres; & le nombre des poulies = 5, elles pourront être en équilibre avec un poids de 250 livres.

De même le nombre des poulies étant donné avec le poids qu'elles doivent ſoutenir, on trouve la puiſſance en diviſant le poids par le nombre des poulies: par conſéquent ſi le poids = 900 livres, & le nombre des poulies = 6, la puiſſance ſera 150 livres.

De Chrales obſerve que l'on trouve par expérience, qu'un homme ordinaire peut élever avec ſa ſeule force 150 livres; c'eſt pourquoi le même homme, avec une mouffle à ſix poulies pourra ſoutenir un poids de 900 livres.

En joignant enſemble pluſieurs mouffles, on augmentera la puiſſance des poulies.

Pour trouver le nombre des poulies que doit avoir une mouffle, afin d'élever un poids donné avec une puiſſance donnée, diviſez le poids par la puiſſance, & le quotient eſt le nombre cherché.

Suppoſez, par exemple, que le poids = 600 livres & la puiſſance 150, il doit y avoir quatre poulies à la mouffle.

Remarquez qu'on fait ici abſtraction de la réſiſtance & du poids des cordes qui doivent augmenter la puiſſance & la rendre plus grande qu'on l'a faite dans les calculs précédens. Il peut même arriver que les poulies ſoient ſi fort multipliées, que la mouffle au lieu d'être utile ſoit embarraſſante, à cauſe de la quantité conſidérable des frottemens & de l'embarras que produit la multiplicité des cordes. Au reſte, la manière la plus avantageuſe dont les cordes puiſſent être diſpoſées, c'eſt d'être toujours dans une

ſituation

ſituation parallèle ; car alors la puiſſance eſt la plus petite qu'il eſt poſſible par rapport au poids ; ainſi il faut que la mouſle ſoit faite de façon que les cordes y puiſſent conſerver toujours à peu près cette ſituation.

MOUFLE, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau de Chimie, fait de terre, dont on ſe ſert pour expoſer des corps à l'action du feu ; ſans que la flamme y touche immédiatement.

MOUFLE, ſe dit encore populairement & par mépris, d'un gros viſage gras & rebondi.

MOUFLE, ſe dit en termes de Serrurerie, des barres de fer à l'extrémité deſquelles on a pratiqué des yeux où l'on paſſe des clavettes pour entretenir des cuves, des murs qui tendent à s'écarter.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde très-brève.

MOUFLER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. C'eſt prendre le nez & les joues enſemble à quelqu'un, enſorte qu'on lui faſſe bourſouffler les joues. *Un viſage à être mouflé.* Ce mot eſt populaire, & ne ſe dit plus que dans quelques Provinces.

MOUFLETTES ; ſubſtantif féminin pluriel. Ce ſont deux morceaux de bois creuſés en-dedans, dont les Plombiers, les Vitriers, &c. ſe ſervent pour prendre l'outil appelé *le fer à ſouder*, quand ils le retirent du feu pour appliquer & étendre leur ſoudure ; c'eſt proprement la poignée de l'outil coupée en deux dans ſa longueur, & qu'on réunit ſur la queue du fer toutes les fois qu'on le prend tout chaud pour s'en ſervir.

MOUFLON ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce d'animal qui ſe trouve en Ruſſie, dans la Sibérie méridionale, dans la Grèce, les îles de Sardaigne, de Corſe, & qui paroît être la ſouche primitive de toutes nos brebis.

Selon M. de Buffon, le mouflon exiſte dans l'état de nature ; il ſubſiſte & ſe multiplie ſans le ſecours de l'homme : il reſſemble plus qu'aucun autre animal ſauvage à toutes les brebis domeſtiques : il eſt plus vif, plus fort & plus léger : il a la tête, le front, les yeux & toute la face du bélier : il lui reſſemble auſſi par la forme des cornes, & par l'habitude entière du corps, ainſi il produit avec la brebis domeſtique ; ce qui ſeul ſuffiroit pour démontrer qu'il eſt de la même eſpèce, & qu'il en eſt la ſouche. La ſeule diſconvenance qu'il y ait entre le mouflon & nos brebis, c'eſt qu'il eſt couvert de poil & non de laine ; mais les obſervations apprennent qu'on ne doit point regarder la laine dans les brebis domeſtiques, comme un caractère eſſentiel. La laine n'eſt qu'une production occaſionnée par le climat tempéré ; car ces mêmes brebis tranſportées dans les pays chauds, y perdent leur laine, s'y couvrent de poils, & tranſportées dans des pays très-froids, leur laine y devient auſſi groſſière & auſſi rude que du poil ; des-lors il n'eſt pas étonnant que la brebis originaire, la brebis primitive & ſauvage, qui a dû ſouffrir le froid & le chaud, vivre & ſe multiplier ſans abri dans les bois, ne ſoit pas couverte d'une laine qu'elle auroit bientôt perdue dans les brouſſailles, d'une laine que l'expoſition à l'air & l'intempérie des ſaiſons auroient en peu de temps altérée & changée de nature ; d'ailleurs, con-

tinue M. de Buffon, lorſqu'on fait accoupler le bouc avec la brebis domeſtique, le produit eſt une eſpèce de *Mouflon*; car c'eſt un agneau couvert de poil: ce n'eſt point un mulet infécond; c'eſt un *Métis* qui remonte à l'eſpèce originaire, & qui paroît indiquer que nos chèvres & nos brebis domeſtiques ont quelque choſe de commun dans leur origine; & comme nous avons reconnu par expérience, que le bouc produit aiſément avec la brebis, mais que le bélier ne produit pas avec la chèvre, il n'eſt pas douteux que dans ces animaux, toujours conſidérés dans leur état de dégénération & de domeſticité, la chèvre ne ſoit l'eſpèce dominante, & la brebis l'eſpèce ſubordonnée, puiſque le bouc agit avec puiſſance ſur la brebis, & que le bélier eſt impuiſſant à produire avec la chèvre: ainſi notre brebis domeſtique eſt une eſpèce bien plus dégénerée que celle de la chèvre, & il y a tout lieu de croire que ſi l'on donnoit à la chèvre le mouflon au lieu du bélier domeſtique, elle produiroit des chevreaux qui remonteroient à l'eſpèce de la chèvre, comme les agneaux produits par le bouc & la brebis, remontent à l'eſpèce du bélier.

On voit de ces mouflons ou moutons ſauvages, dans les montagnes de la Sibérie méridionale; on les nomme *Argali* dans ces pays: les plus gros approchent de la taille d'un *daim*, leurs cornes naiſſent au-deſſus & tout près des yeux, droit devant les oreilles; elles ſe courbent d'abord en arrière, & enſuite en avant; l'extrémité eſt tournée un peu en haut & en-dehors; depuis leur naiſſance juſqu'à peu près de la moitié, elles forment des rides. C'eſt dans ces cornes que réſide toute la force de l'animal. Les habitans des montagnes diſent que ces animaux ſe battent ſouvent les uns contre les autres, en ſe heurtant cornes contre cornes. On peut juger de la force de ces quadrupèdes, & par conſéquent des moyens de ſe défendre que leur a donnés la nature, lorſqu'on réfléchit quelle force ces animaux doivent employer, puiſque dans leurs combats ils ſe briſent leurs cornes: les cornes ſont en effet à leur origine, de la groſſeur du poignet, & on prétend que ces armes meſurées dans toute leur étendue, ont plus d'une aune de longueur. Il eſt aiſé de juger par cette comparaiſon, combien l'eſpèce des animaux domeſtiques, en paſſant par la main de l'homme, en changeant de climats, a été modifiée, altérée, changée.

Tout concourt à prouver d'une manière évidente, la modification occaſionnée par les climats, & combien le même animal paroît différent de ceux qui ſont les ſouches primitives. On voit en Iſlande une race de brebis à pluſieurs cornes, à queue-courte, à laine dure & épaiſſe, au-deſſous de laquelle, comme dans preſque tous les pays du Nord, ſe trouve une ſeconde fourrure, d'une laine plus fine, plus douce, plus touffue. Dans les pays chauds au contraire, on ne voit ordinairement que des brebis à queue longue & à courtes cornes, dont les unes ſont couvertes de laine, les autres de poils, & d'autres encore de poils mêlés de laine. La première de ces brebis des pays chauds, eſt celle que l'on appelle communément *Mouton de Barbarie*, *Mouton d'Arabie*, laquelle reſſem-

ble entièrement à notre brebis domeſtique, à l'exception de la queue, qui eſt ſi fort chargée de graiſſe, que ſouvent elle eſt large de plus d'un pied, & pèſe juſqu'à vingt livres. Dans cette race de brebis à groſſe queue, il s'en trouve qui ont la queue ſi longue & ſi peſante, qu'on leur donne une petite brouette pour la ſoutenir en marchant. Cette même brebis dans le Levant, eſt couverte d'une très-belle laine, & à Madagaſcar & aux Indes, elle eſt couverte de poils. Dans ces moutons de Barbarie, toute la graiſſe qui ordinairement dans les moutons ſe porte aux reins, deſcend dans leur queue; c'eſt au climat, à la nourriture & aux ſoins de l'homme qu'on doit rapporter cette variété; car ces brebis ſont domeſtiques comme les nôtres, & exigent même plus de ſoin & de ménagement.

Le mouflon ou mouton ſauvage que l'on trouve en grand nombre dans la Sibérie méridionale, paroît plus fort, plus vigoureux, que les autres qu'on trouve auſſi dans la Grèce, & dans les îles de Chypre, de Sardaigne & de Corſe. Cet animal a donc pu, dit M. de Buffon, peupler également le Nord & le Midi; & ſa poſtérité devenue domeſtique après avoir long temps ſubi les maux de cet état, aura dégénéré, & pris ſuivant les différens traitemens & les climats divers, des caractères relatifs, de nouvelles habitudes de corps, qui s'étant enſuite perpétués par les générations, ont formé notre brebis domeſtique, & toutes les autres races de brebis qu'on voit ſur le continent.

MOUHET; bourg de France en Poitou, à deux lieues de Saint-Benoît du Sault.

MOUILLAGE; ſubſtantif maſculin. *Statio navium.* Fond propre pour jeter l'ancre. *Il y a de bons mouillages dans ces pays. Le mouillage n'eſt pas ſûr dans cet endroit.*

MOUILLAGE, ſe dit en termes de Corroyeurs, d'une façon qu'on donne aux cuirs, en les humectant avec de l'eau pour les mettre en état de recevoir d'autres apprêts.

MOUILLÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MOUILLER.

MOUILLE-BOUCHE; ſubſtantif féminin. Eſpèce de poire qui a beaucoup d'eau, & qui mûrit en Juillet & Août.

MOUILLER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Humectare.* Tremper, humecter, rendre moîte & humide. *Mouiller du papier. Mouiller de la toile. La roſée nous a mouillés. Elle a mouillé ſa robe en traverſant le ruiſſeau. Si vous partez, vous ſerez mouillé. Mouillez cela dans l'eau-de-vie. La Méditerranée mouille les côtes d'Afrique.*

On dit en termes de Marine, *mouiller;* pour dire, jeter l'ancre pour arrêter le vaiſſeau. Et *mouiller à la voile;* pour dire, jeter l'ancre quoique le vaiſſeau ait encore les voiles au vent. Et *mouiller en croupière;* pour dire, faire paſſer le cable de l'ancre le long des préceintes, & le conduire de là à des anneaux de fer qui ſont à la ſainte-barbe. Et *mouiller en patte d'oie;* pour dire, mouiller ſur trois ancres à l'avant du vaiſſeau; enſorte que les trois angles ſoient diſpoſés en triangle.

MOUILLER, ſe dit en termes de Potiers, de l'action de tremper une pièce dans une terre délayée fort claire.

On ne mouille que quand l'ouvrage eſt achevé, & peu de temps avant de mettre au four, pour empêcher l'action vive du feu.

On dit en termes de Grammaire, *mouiller les ll ;* pour dire, les prononcer non tout à fait ſelon leur valeur naturelle, comme dans les mots *pupille*, *tranquille*, *mille*, &c. Mais avec une ſorte de molleſſe, comme dans *fille*, *vaillant*, *périlleux*, &c. alors les deux *ll* ſont toujours précédés d'un *i*. Et quand cette voyelle y eſt ſeule, elle ſe fait ſentir à l'ordinaire, comme dans *fille*, *pille*, *guenille*. Mais quand il s'y trouve d'autres voyelles, ou quelque diphtongue, l'*i* eſt preſque muet, n'étant mis là que pour faire mouiller les *ll*, comme dans *Verſailles*, *feuillet*, *merveille*, *Tailleur*, *fouillure*, &c.

On le dit pareillement de *gn*, lorſqu'il ſe prononce comme dans *ignoble*, *campagne*, *compagnon*, *régner*, &c.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MOUILLERON ; petite ville de France en Poitou, à cinq lieues, nord nord oueſt, de Fontenay.

MOUILLET ; ſubſtantif maſculin & terme de Charron. Il ſe dit d'un outil compoſé de deux jantes aſſemblées en dedans, de façon qu'elles forment un ovale qui ſert aux Charrons à poſer les moyeux des roues, quand ils veulent former les mortoiſes pour placer les rais.

MOUILLETTE ; ſubſtantif féminin. *Fruſtulum panis oblongum.* On appelle ainſi les apprêts qu'on fait pour manger les œufs frais à la coque.

MOUILLOIR ; ſubſtantif maſculin. Petit vaſe dont les femmes ſe ſervent pour y mouiller le bout de leurs doigts en filant leur quenouille. *Un mouilloir d'argent.*

MOUILLOIR, ſe dit en termes de Bimbloriers-Faiſeurs de dragées au moule, d'une ſébille de bois dans laquelle eſt une éponge mouillée qui ſert aux coupeurs pour mouiller les tenailles avec leſquelles ils ſéparent les dragées des branches.

MOUILLURE ; ſubſtantif féminin. *Mador.* Action de mouiller, ou état de ce qui eſt mouillé. *La mouillure du papier doit précéder l'impreſſion.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MOULAGE ; ſubſtantif maſculin. Il ſe dit du meſurage des bois à brûler, & de l'action par laquelle on les meſure. *Il y a des Officiers de police à Paris établis pour le moulage du bois à brûler.*

MOULAGE, ſe dit auſſi du droit qui eſt payé aux Mouleurs de bois, c'eſt-à-dire, à l'Officier de police qui meſure le bois de chauffage ſur les ports de Paris.

Dans quelques coutumes, on appelle *droit de moulage*, un droit que le Seigneur lève, ſoit en argent ou en grain, ou en farine, ſur les ſujets de ſa Seigneurie qui viennent moudre leurs grains à ſon moulin bannal.

MOULAGE, ſe dit encore de l'action de jeter en moule.

MOULAY ; bourg de France, dans le Maine, à une lieue, ſud-ſud-oueſt, de Mayenne.

MOULE ; ſubſtantif féminin. *Muſculus.* Genre de coquillage bivalve de mer, de rivière & d'étang. On en diſtingue pluſieurs eſpèces de mer, qui ſont très connues des curieux ; ſavoir, la *moule des Papous*,

dont la couleur eſt violette & roſe; la *moule du Détroit de Magellan*, ſingulière par ſa couleur aurore, nacrée & mêlée de taches violettes; la moule appelée la *gueule de ſouris*, par rapport à ſa forme pointue & à ſa couleur griſe, tachetée de violet, & dont les bords ſont de couleur de roſe; la *moule d'Alger*, qui eſt couleur d'agate, avec une nacre vineuſe; la grande moule bleue des parages du Languedoc; le cayeu des côtes de Normandie; la *moule papyracée*, qui eſt toute blanche, très-ſingulière & ſi mince, qu'on ne peut la toucher; l'une de ſes extrémités qui s'entrouvre en bec, la fait appeler auſſi la lanterne. La *telline* & la *pinne-marine* ſont auſſi des moules, ſuivant le ſentiment de M. d'Argenville, mais M. Adanſon fait un genre particulier de pluſieurs moules, ſous le nom de *jamboneau*.

La moule de mer eſt un petit inſecte ou plutôt un ver teſtacée, connu de tout le monde, oblong, plus, ou moins gros, d'une figure approchante de celle d'un petit muſcle, d'où lui eſt peut-être venu ſon nom latin *muſculus*. Elle eſt tendre, blanchâtre, un peu frangée ſur ſes bords, nâgeant dans une eau ſalée, délicate & fort bonne à manger. Elle eſt renfermée dans une coquille à deux battans, aſſez minces, convexes & d'un bleu noirâtre en dehors, concaves & d'un bleu blanchâtre en dedans, ordinairement liſſes des deux côtés, quelquefois chargés de vers à tuyaux, ou de glands marins. On apperçoit à travers des valves de petites veines ou lignes bleues. La coquille eſt large, pointue à ſa baſe, arrondie au ſommet, où eſt placé le ligament qui unit enſemble les deux pièces, d'une aſſez ample capacité, & de figure rhomboïde. M. Steide, Médecin, a fait une exacte anatomie des moules: il a obſervé qu'elles ont une langue, de la graiſſe, des inteſtins, un foie, des cornes comme les limaces. Il y a dans toutes ces parties un mouvement de vibration, que M. Steide appelle *mouvement radieux*.

M. de Réaumur, dans un *Mémoire ſur le mouvement progreſſif de diverſes eſpèces de coquillages*, nous apprend que les moules de mer, quoique communément attachées aux pierres, ou les unes aux autres par différens filamens, ne laiſſent pas cependant d'avoir la faculté de ſe mouvoir. Pour le prouver il rapporte que dans le temps où il ne fait plus aſſez chaud pour tirer du ſel des marais ſalans, les pêcheurs jettent quelquefois dans ces marais, des moules qu'ils ont priſes au bord de la mer; ils prétendent par-là rendre leur chair plus délicate, en les faiſant vivre dans une eau qui devient tous les jours moins ſalée, parcequ'elle reçoit celle de la pluie. Les pêcheurs jettent les moules ſéparées les unes des autres & à diverſes diſtances; mais lorſqu'ils vont les pêcher enſuite, ils les trouvent aſſemblées en gros paquets. Pour ſe rapprocher ainſi, il a donc fallu que les moules fiſſent des mouvemens; mais il reſte à ſavoir qu'elle partie elles emploient à cet uſage. Pour s'en inſtruire, il ne faut qu'ouvrir la coquille d'une moule par le côté oppoſé à ſa charnière; rien ne paroît alors plus diſtinctement qu'une certaine partie noire, brunâtre & longuette, placée dans le milieu de la moule. On ſe fera une image aſſez reſſemblante de la figure de cette partie, en concevant celle de

la langue d'un animal. C'eſt cette partie qu'on peut appeler la *jambe* ou plutôt le *bras de la moule*, puiſqu'elle ſe traîne par ſon moyen plutôt qu'elle ne marche. Quand la moule ſe prépare à changer de place, elle commence par entr'ouvrir ſa coquille; enſuite on voit paroître ſur ſes bords le bout de la jambe, qu'elle allonge quelquefois juſqu'à un pouce de diſtance: il paroît que l'animal s'en ſert alors pour reconnoître le terrein. Enſuite il replie l'extrémité de cette partie, qui eſt charnue & très-flexible, ſur quelques corps pour le ſaiſir & s'y cramponer en quelque façon; de ſorte qu'en ſe contractant, ſa coquille eſt obligée d'avancer vers ce corps. Cette manœuvre n'imite pas mal celle d'un homme qui, étant couché ſur le ventre, voudroit s'approcher de quelqu'endroit en ſe ſervant ſeulement de ſon bras & de ſa main pour ſaiſir un point d'appui. Les moules ne profitent pas ſouvent de la faculté qu'elles ont de ſe mouvoir; car elles ſont toutes ordinairement attachées les unes aux autres, ou à d'autres corps par différens fils; & ce n'eſt que lorſque ces fils ſont rompus, qu'elles ont recours à leur bras.

On lit dans les *Mémoires de l'Académie*, que M Poupart avoit déjà obſervé que les moules de rivière, étant couchées ſur le plat de leurs coquilles, font ſortir à leur volonté un bras dont elles ſe ſervent pour creuſer le ſable ſous elles, & par conſéquent baiſſer doucement d'un côté, de ſorte qu'elles ſe trouvent à la fin ſur le tranchant de leur coquille. Après cela, elles avancent ce même bras le plus qu'il eſt poſſible, & s'appuient enſuite ſur ſon extrémité pour attirer leur coquille à elles & ſe traîner ainſi dans une eſpèce de rainure qu'elles tracent elles-mêmes dans le ſable, & qui ſoutient la coquille des deux côtés.

Dans la moule de mer, c'eſt de la racine du bras dont nous avons parlé que partent un grand nombre de fils, qui étant fixés ſur les corps voiſins, tiennent la moule aſſujétie. Chacun de ces fils eſt gros à peu près comme un cheveu & long d'un à deux pouces. Ils ſont attachés par leur extrémité ſur des pierres, ſur des fragmens de coquilles, & le plus ſouvent ſur les coquilles des autres moules; de-là vient que l'on trouve ordinairement de gros paquets de ces coquillages. Ces fils ſont autant éloignés les uns des autres, que leur longueur & leur nombre le peuvent permettre: il y en a en tous ſens collés ſur les différens corps qui entourent la moule. M. de Réaumur aſſure en avoir quelquefois compté *plus de cent cinquante employés à en fixer une ſeule*: ces fils ſont comme autant de petits cables qui, tirant chacun de leur côté, tiennent, pour ainſi dire, la moule à l'ancre.

Mais de quelle adreſſe les moules ſe ſervent-elles pour s'attacher à ces fils? Comment peuvent-elles les coller par leur extrémité qui eſt beaucoup plus groſſe que le reſte? Nous avons dit que la moule fait ſortir de ſa coquille entr'ouverte une eſpèce de bras qu'elle allonge par degrés & raccourcit enſuite; c'eſt par ces allongemens & raccourciſſemens réitérés, qu'elle peut donner à ce bras juſqu'à deux pouces de longueur, & qu'elle parvient enfin à s'attacher par des fils en différens endroits, plus ou moins éloignés. On voit par-là que la même partie eſt deſtinée à des fonctions

fort différentes, puiſqu'elle ſert à la moule, tantôt de bras ou de jambes pour marcher, & tantôt de filière pour filer. C'eſt dans l'ouvrage de M. de Réaumur qu'il faut voir tous ces détails; entr'autres la deſcription de la fente ou canal par où paſſe la liqueur qui forme les fils, & dans lequel elle ſe fige enſuite, & prend de la conſiſtance; c'eſt ce qui a fait dire à cet ingénieux naturaliſte, que le procédé des vers à ſoie, des chenilles & des araignées pour filer, reſſemble à celui des tireurs d'or; mais que le procédé des moules au contraire, reſſemble à celui des ouvriers qui jettent les métaux en moule.

M. Mercier du Pary, Tréſorier de France, a prétendu, dans un Mémoire inſéré dans le tome ſecond de l'Académie de la Rochelle, que le mouvement progreſſif accordé à la moule par MM. Poupart, Steyde, de Réaumur, *&c.* n'avoit aucune réalité: il ſoutient d'ailleurs que la moule ne file point le byſſus qui l'attache aux corps voiſins, puiſqu'il naît & croît avec elle comme une partie qui lui eſt eſſentielle. Ainſi ce n'eſt que par de nouvelles expériences qu'on doit fixer déſormais ſur ces objets l'opinion du public.

La moule de mer ſe trouve abondamment & par bancs le long de nos côtes maritimes. Ce petit ver teſtacée a des ennemis; car outre qu'on s'en ſert beaucoup en qualité d'appât pour prendre du poiſſon, M. de Réaumur a obſervé qu'il y a un très-petit coquillage de l'eſpèce de ceux qu'on nomme en latin *trochus* (ſabot, eſpèce de limaçon à bouche applatie) qui en fait ſa proie. Il s'attache pour cela à la coquille d'une moule, la perce d'un trou très-rond de la largeur d'une ligne, & y fait paſſer une eſpèce de trompe longue de cinq à ſix lignes, qu'il tourne en ſpirale & avec laquelle il ſuce la moule. M. de Réaumur, qui a obſervé que les moules vides étoient toujours au moins percées d'un trou, eſt perſuadé que ces coquillages ne contribuent pas peu à détruire les moulières. On rapporte qu'en quelques lieux du Bréſil, on voit des moules ſi groſſes, qu'étant ſéparées de leur coquille, elles pèſent quelquefois juſqu'à huit onces chacune, & que les coquilles de ces groſſes moules ſont d'une grande beauté. Il y a des pinnes marines qui ſont des eſpèces de moules, & qui les ſurpaſſent beaucoup en poids & en grandeur.

Liſter dit que chez quelques habitans de Lancaſtre en Angleterre, le principal uſage des moules eſt pour fumer les terres voiſines de la mer d'où on les tire par charretées. M. Linnæus dit que le territoire de la province de Helſingie en Suède, eſt en grande partie compoſé des mêmes coquillages: il ajoute que les Flamands mangent des moules auſſi bien que les Anglois, il auroit pu y joindre les François, mais que les Suédois n'en mangent point.

Les moules de mer ſont les plus eſtimées: elles ſont en effet d'un bien meilleur goût & plus ſaines que celles de rivières ou d'étang. On doit choiſir les moules tendres, délicates & bien nourries. Leur chair lâche le ventre, fournit peu de bonne nourriture & ne convient qu'à ceux qui ont un bon eſtomac, encore faut-il en uſer modérément; car elles ſe digèrent difficilement & produiſent des humeurs viſqueuſes: elles paſſent même pour exciter la fièvre & cauſer des obſtructions dans le bas-ventre. Le

Docteur Mæhring rapporte pluſieurs obſervations qui prouvent que les moules ſont ſujettes à devenir venimeuſes par les maladies qui leur arrivent & qui les rendent très-dangereuſes dans l'uſage. Quelques perſonnes ont été attaquées d'anxiétés, de convulſions, accompagnées d'éruptions cutanées : les remèdes en pareil cas, ſont les vomitifs & les antidotes. On prétend que les écailles des moules étant calcinées & pulvériſées, ſont un excellent diurétique. Les Maréchaux emploient contre les taies & les onglets qui naiſſent ſur les yeux des chevaux, cette poudre en guiſe de collyre ſec, qu'ils ſoufflent dans leurs yeux.

La moule de rivière ou d'étang eſt fort différente de celle de mer : on en diſtingue deux eſpèces ; la première renferme celle dont la charnière eſt garnie de fort groſſes dents ; la ſeconde comprend celle dont la charnière paroît liſſe, tant les dents en ſont petites. La moule d'eau douce eſt hermaphrodite & ſe multiplie indépendamment d'un autre animal de ſon eſpèce. M. Merry eſt l'auteur de cette découverte : il dit auſſi que la coquille de la moule de rivière s'entr'ouvre par le moyen d'un puiſſant reſſort, & ſe ferme par la contraction de deux forts muſcles. Ce poiſſon nâge dans l'eau & paroît quelquefois ſur la ſurface : il rampe plus communément dans la vaſe, ſur laquelle il reſte preſque toujours en repos. Les parties de la génération de cet animal, ſont deux ovaires & deux véſicules ſéminales ; chaque ovaire & chaque véſicule a ſon canal propre. C'eſt par ces quatre canaux que les œufs & la ſemence de la moule ſe rendent dans l'anus, où ces deux principes s'uniſſent enſemble en ſortant ; ce qui ſuffit pour la génération. Au reſte il eſt à remarquer que les ovaires de la moule ne ſe vident de leurs œufs qu'au printemps, & ne ſe rempliſſent qu'en automne ; de-là vient qu'on les trouve toujours vides en été, & pleins d'œufs en hiver. Dans cet animal, l'air entre par l'anus dans les poumons.

Schelammer dit qu'en Allemagne les moules ſont fort abondantes dans les fleuves & reſſemblent à celles de la mer, par la groſſeur & par la figure, mais qu'elles ne ſont pas ſi bonnes à manger.

La moule d'étang eſt toujours plus grande que celle de rivière ; mais c'eſt néanmoins le même animal. Son mouvement la porte à faire des traînées dans le ſable & dans le limon, & à s'y enfoncer de deux ou trois pieds : elle fait ſortir une grande plaque ou langue, & ouvre ſes deux battans de même que la moule de rivière. On remarque que les moules d'étang ſont plus ſolitaires que celles de rivière.

Pluſieurs des moules fluviatiles donnent d'aſſez belles perles ; telles ſont les moules d'Écoſſe, de Bavière, de la Vologne en Lorraine, & de Saint-Savinien.

MOULE ; ſubſtantif maſculin. *Typus.* Matière creuſée & préparée de manière à donner une forme préciſe à la cire, au plomb, au bronze, *&c.* qu'on y verſe tout fondus ou liquides. *Les moules ſont communs dans les arts, & il y en a de beaucoup d'eſpèces. Un moule à faire des gaufres. Un moule à faire des chandelles. On jette les cloches en moule.*

MOULE, ſe dit en termes de Batteurs d'or, d'un certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin coupées carrément & d'une certaine grandeur

grandeur, qu'on met l'une ſur l'autre, & entre leſquelles on place les feuilles d'or ou d'argent qu'on bat ſur le marbre avec le marteau.

MOULE, ſe dit en termes de boutonniers, du bois qui ſert de fondement au bouton.

MOULE, ſe dit en termes d'Épingliers, d'un brin de fil de laiton ſur lequel on fait la tête de l'épingle.

On dit figurément *ſe former ſur le moule de quelqu'un*; pour dire, imiter quelqu'un, ſe former ſur ſon modèle.

On dit auſſi figurément & familièrement, en parlant de quelques perſonnes rares & uniques en leur genre, que *le moule en eſt rompu.*

On dit proverbialement & figurément, d'un ouvrage qui ne ſe peut faire qu'avec beaucoup de ſoin & de temps, *cela ne ſe jette pas en moule.*

On dit auſſi proverbialement, figurément & populairement, *conſerver le moule du pourpoint*; pour dire, ſe conſerver, ſe ménager dans les périls.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

MOULÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MOULER.

On dit, *lettre moulée*; pour dire, lettre imprimée.

On appelle auſſi *lettre moulée*, une écriture à la main, dont les caractères ſont de la même forme que ceux des livres imprimés.

On dit en plaiſantant, *il faut bien que cela ſoit vrai, puiſque cela eſt moulé.*

Le peuple dit en ce ſens, *lire le moulé dans le moulé.* Alors *moulé* eſt emploié ſubſtantivement.

On dit proverbialement d'un homme ſimple qui défère à l'autorité de quelque livre que ce ſoit, qu'*il croit tout ce qui eſt moulé.*

MOULÉE; ſubſtantif féminin, & terme de Couteliers, Taillandiers, *&c.* Il ſe dit du mélange des particules de la meule, & du fer ou de l'acier qu'elle a détachées des pièces tandis qu'on les émouloit.

MOULER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Ex proplaſmate exprimere.* Jeter en moule. *Mouler une pièce d'artillerie. Mouler des médailles. Mouler des chandelles. La ſtatue équeſtre de la place de Vendôme a été moulée d'un ſeul jet.*

On dit auſſi, *mouler un bas relief, mouler une ſtatue*; pour dire, appliquer du ſtuc, du plâtre ſur un bas-relief, ſur une ſtatue, afin qu'ils en prennent l'empreinte de telle manière qu'ils puiſſent ſervir de moules pour en faire de ſemblables. *Louis XIV a fait mouler les bas-reliefs de la colonne Trajane, & les plus belles ſtatues antiques de l'Italie.*

MOULER, en termes de Jardinage, ſe dit des ifs, des orangers, & des arbriſſeaux de fleurs qu'on taille en boules, en pyramides & en autres figures, en les tondant aux ciſeaux.

On dit figurément, *ſe mouler ſur quelqu'un*; pour dire, ſe former ſur quelqu'un, le prendre pour modèle.

On dit, *mouler du bois*; pour dire, meſurer une voie de bois, une corde de bois, en la rangeant entre les deux traverſes qui la doivent contenir, ſuivant l'Ordonnance de Police.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont la pénultième ſyllabe longue.

MOULERIE; ſubſtantif féminin uſité dans les groſſes forges pour déſigner l'attelier où l'on jette en

moule tous les ouvrages en fonte dont on fait uſage.

MOULEUR ; ſubſtantif maſculin. Il ſe dit en général de l'ouvrier qui jette en moule, ſurtout dans les atteliers où le moulage n'eſt qu'une des manœuvres par leſquelles l'ouvrage doit paſſer avant d'être fini.

On appelle *mouleur de bois*, un Officier de Police dont la charge eſt de viſiter le bois qu'on vend & de le mouler. *Les Offices de Mouleurs de bois furent ſupprimés durant la minorité de Louis XV & rétablis en 1730.*

MOULIDARS; bourg de France dans l'Angoumois, à cinq lieues, eſt-nord-eſt, de Cognac.

MOULIN, (Charles du) naquit à Paris en 1500, d'une famille noble & ancienne. Elle étoit originaire de Brie, & ſelon Papyre Maſſon, elle avoit l'honneur d'appartenir à Éliſabeth, Reine d'Angleterre, du côté de Thomas de Boulen, Vicomte de Rochefort, ayeul maternel de cette Princeſſe. Le jeune du Moulin fit paroître dès ſon enfance des diſpoſitions extraordinaires pour les belles-lettres & pour les ſciences, & une inclination pour l'étude, qui tenoit de la paſſion. Reçu Avocat au Parlement de Paris, en 1522, il plaida pendant quelques années au Châtelet & au Parlement. Mais une difficulté de langue l'ayant dégoûté du barreau, il s'appliqua à la compoſition des excellens ouvrages qui ont rendu ſa mémoire immortelle. Il publia en 1539 ſon *Commentaire ſur les matières féodales* de la coutume de Paris, & en 1551 ſes *obſervations* ſur l'Édit du Roi Henri II, contre les *petites dates*. Ce dernier livre fut très-agréable à la Cour de France; mais il déplut beaucoup à celle de Rome. Son penchant pour les nouvelles erreurs lui ſuſcita des traverſes. On pilla ſa maiſon à Paris en 1552, & ſe voyant en danger d'être maltraité, il ſe retira en Allemagne, où il fut retenu onze mois par les Luthériens dans les priſons de Montbéliard & de Blamont, parcequ'il étoit plus favorable aux opinions des Calviniſtes qu'aux leurs. Il paſſa enſuite à Bâle, s'arrêta quelque temps à Tubinge, & alla à Straſbourg, à Dole & à Beſançon, travaillant toujours à ſes ouvrages, & enſeignant le droit avec une réputation extraordinaire partout où il faiſoit quelque ſéjour. De retour à Paris, en 1557, il en ſortit encore en 1562 pendant les guerres de la religion. Il ſe retira pour lors à Orléans, & revint à Paris en 1564. Trois de ſes *conſultations*, dont la dernière regardoit le Concile de Trente, lui ſuſcitèrent de nouvelles affaires. Il fut mis en priſon à la Conciergerie; mais il en ſortit peu de temps après avec honneur. Du Moulin perdit ſa femme en 1566, & ce ne fut pas à ſes yeux le moindre de ſes malheurs; il la regretta d'autant plus vivement qu'elle l'excitoit ſans ceſſe au travail, loin de l'en détourner. Le Parlement pénétré de ſon mérite, lui offrit une place de Conſeiller, qu'il refuſa. Le motif de ce refus étoit qu'il ne pouvoit en même temps remplir cette charge & compoſer des livres. On le regardoit alors comme la lumière de la Juriſprudence, & comme l'Oracle des François. On citoit ſon nom comme ceux des *Papinien*, des *Alpien*, & des autres grands Juriſconſultes de Rome. Il étoit conſulté de toutes les Provinces du Royaume, & l'on s'écartoit rare-

ment de ſes réponſes dans les tribunaux tant civils qu'eccléſiaſtiques. Sur la fin de ſa vie, il abandonna entièrement le parti & la doctrine des Proteſtans, & mourut à Paris avec de grands ſentimens de ſoumiſſion à l'Égliſe catholique en 1566, à 66 ans. Charles du Moulin étoit certainement un homme d'un très-grand mérite ; mais il étoit trop plein de lui-même, & ne faiſoit pas aſſez de cas des autres. Ses déciſions, dit Teiſſier, avoient plus d'autorité dans le Palais que les arrêts du Parlement. C'eſt apparemment ce qui l'avoit enorgueilli ; mais cet orgueil quoique juſte à certains égards, étoit trop peu circonſpect. Que peut-on penſer d'un homme qui s'appeloit *le Docteur de la France & de l'Allemagne*, & qui mettoit à la tête de ſes conſultations: *Moi qui ne cède à perſonne, & à qui perſonne ne peut rien apprendre ?* Ses œuvres ont été recueillies en cinq volumes *in-folio*. On les regarde avec raiſon comme une des meilleures collections que la France ait produites en matière de Juriſprudence.

Brodeau a écrit la vie de du Moulin. Son fils mourut à Paris d'hydropiſie en 1570. Toute ſa famille périt deux ans après au maſſacre de la St. Barthelemi.

MOULIN ; ſubſtantif maſculin. *Moletrina*. Sorte de machine dont on ſe ſert pour pulvériſer différentes matières, & particulièrement pour convertir les grains en farine.

Il y a des moulins qui ſont mus par les eaux, & d'autres qui le ſont par l'air ; ce qui conſtitue deux eſpèces principales de moulins, les *moulins à eau* & les *moulins à vent*.

La plupart des *moulins à eau* ſont à demeure & placés ſur le courant des eaux, d'autres ſont mobiles & placés ſur des bateaux ; ceux-ci ont la roue directement oppoſée au fil de l'eau & au courant le plus vif. Pour faire aller ceux qui ſont ſtables, on retient l'eau un peu avant qu'elle arrive au moulin, dans un canal profond & étroit, afin qu'y étant accélérée dans ſa chute & reſſerrée, elle porte tout ſon effort ſur la roue qui fait mouvoir le moulin. Quand le courant eſt foible, & qu'on le peut fortifier par une chute, on fait tomber l'eau, non vers le bas, mais ſur les parties ſupérieures de la roue, qui en ce cas eſt moins grande, & porte autour d'elle, non des palettes inclinées ſur leſquelles l'eau frappe, & qu'on nomme *aubes*, mais des auges ou eſpèces de boîtes, pour mieux recevoir l'action & le poids de l'eau qui agit alors & par ſon choc & par ſon poids.

Cette première roue eſt miſe en mouvement par l'eau ; au centre de cette roue eſt un arbre ou eſſieu ſoutenu ſur deux pivots ; à la partie de l'arbre ou eſſieu qui eſt dans le moulin, eſt attaché un *rouet*, à la circonférence duquel ſont implantées quarante-huit chevilles qui s'engrennent dans la *lanterne*, laquelle eſt compoſée de deux plateaux qui la terminent en haut & en bas, & de neuf fuſeaux qui forment ſon contour. Cette lanterne eſt traverſée par un axe de fer, qui d'un bout porte ſur une pièce de bois qu'on nomme le *palier*, & de ſon autre bout ſupporte à ſon extrémité la meule ſupérieure ; cette meule eſt miſe en mouvement par la lanterne, qui elle-même eſt mue par le rouet dont on a parlé ; entre cette meule ſupérieure & la lanterne, eſt une

autre meule traverſée par l'axe de la lanterne, lequel y roule librement; cette meule inférieure eſt fixée d'une manière immobile, & c'eſt ſur celle-là que tourne la meule ſupérieure qui eſt miſe en mouvement par les eaux à l'aide des pièces que nous avons décrites. Les meules ſont renfermées dans un cintre de bois de même forme qu'elles.

La *meule inférieure*, & qui eſt immobile, forme un cône, dont le relief depuis les bords juſqu'à la pointe, eſt de neuf lignes perpendiculaires. La meule ſupérieure & tournante en forme un autre en creux, dont l'enfoncement eſt d'un pouce; les deux meules ſe regardent de ſi près vers leurs bords, qu'il ne s'y trouve de diſtance que ce qu'il en faut pour ne ſe point toucher. De ces meſures ſi délicatement priſes, il réſulte que la diſtance des deux meules va peu à peu en s'augmentant, & ſe trouve de trois lignes avec quelques points de plus vers le centre; c'eſt de ces meſures & de la ſtructure du palier dont on va parler, que provient tout ce qu'il y a de fin & d'heureux dans l'ingénieuſe invention du moulin.

Le *palier* eſt une pièce de bois d'un demi-pied de largeur, & de cinq pouces d'épaiſſeur, ſur neuf pieds de longueur entre ſes deux appuis. La meule étant du poids de quatre mille livres, ou un peu plus, la lanterne & l'axe de fer de plus de deux cens, c'eſt une néceſſité que le palier qui les ſupporte fléchiſſe dans toute ſa longueur ſous un pareil fardeau, & faſſe un arc concave, d'où réſulte tout l'avantage de l'invention, ainſi que l'a démontré M. Bélidor.

Le blé que la meule tournante lance du centre vers le milieu du cône où elle ſe briſe, & la farine qu'elle chaſſe enſuite vers les bords s'accélèrent en roulant ſur un plan incliné, & acquièrent une vertu centrifuge qui tend à les faire échapper vers les bords: la meule par ſon mouvement, en amenant les parties les unes ſur les autres, fait affluer plus de blé & de farine l'un ſur l'autre, qu'il ne peut échapper de farine moulue. Tous ces amas forment comme autant de coins qui forcent la meule à ſe hauſſer. Le palier pour lequel cette tendance à monter devient un ſoulagement, ſe relève par ſon élaſticité naturelle: il revient à la ligne droite, & peut-être paſſe-t-il de l'axe concave au convexe; il aide l'axe & la meule à monter quelque peu pour obéir ſans interruption au mouvement circulaire qui les entraîne. Tout le poids de la meule porte alors, non ſur le palier, mais tour à tour ſur le blé & ſur la farine, le blé ſe briſe & la farine s'atténue. La meule retombe donc & le palier fléchit de nouveau vers le bas. La meule exerce ainſi trois mouvemens, l'un continuel qui conſiſte à tourner, les deux autres alternatifs qui conſiſtent à monter & deſcendre tour à tour. Auſſi entend-on la meule, tantôt briſer en ſilence les tas épaiſſis qu'elle foule, tantôt reſonner en retombant vers les bords ſur la farine qui s'échappe par l'échancrure antérieure à la meule dormante, d'où elle va ſe rendre ou dans le ſac du meunier, ou dans un blutteau tournant à la ſuite du moulin pour y être ſéparée du plus gros ſon.

Ce qui démontre d'une manière inconteſtable cette ingénieuſe mé-

canique des moulins qui s'eſt conſervée par la fidélité de l'imitation dans une longue ſuite de ſiècles, peut-être ſans avoir été exactement apperçue, c'eſt que ſi l'on fait étançonner ou rendre abſolument immobile le palier du moulin, cette pièce de bois perdant par-là ſon mouvement de vibration, la meule ſe trouve réduite au mouvement circulaire ſans élévation ni chute, & la farine vient ſi groſſière qu'elle eſt encore en maſſe avec le ſon; le blé n'eſt qu'écartelé. C'eſt par cette expérience que M. Bélidor a démontré la beauté de cette mécanique.

Il n'eſt pas moins intéreſſant d'apprendre de quelle manière le blé entre de lui-même peu à peu ſous la meule. Au deſſus des meules s'élève une grande trémie qui eſt une eſpèce de grande boîte dans laquelle on jette le blé; au bas de la trémie eſt une petite auge inclinée pour recevoir le blé qui s'échappe de l'orifice inférieure de la trémie, & pour le conduire dans l'ouverture de la meule ſupérieure.

L'axe de fer qui ſoutient la meule ſupérieure touche à l'extrémité de l'*auget*, & étant carré, ne ſauroit faire une révolution ſans heurter de ſes quatre coins contre l'auget qui recule au paſſage de chaque angle, & retombe quatre fois ſur autant de ſurfaces plates qui ſont contre les coins de l'axe. Ces petites ſecouſſes déterminent le blé de l'auget à ſe gliſſer entre les meules, & ſucceſſivement celui du bas de la trémie à s'écouler n'étant plus ſoutenu, & le blé entre ainſi petit à petit ſous les meules où il eſt réduit en farine.

A côté de la trémie eſt une petite ſonnette qui eſt tenue en l'air ſans pouvoir ſonner, & demeure aſſujettie dans cette ſituation par une cordelette qui pend du bord de la trémie juſqu'au fond, où elle eſt abbaiſſée & retenue par le poids du blé, tant qu'il en reſte une modique quantité. Quand il eſt prêt à finir, la cordelette qui n'eſt plus arrêtée s'échappe, & remet la cloche dans ſa ſituation naturelle, où elle eſt agitée par les ſecouſſes de l'auget, de manière à reſonner continuellement. Le meunier averti ſe tient prêt pour recharger la trémie: s'il n'étoit attentif au ſignal, bientôt la meule ſupérieure n'ayant plus de matière pour s'exercer, viendroit à frotter contre la meule dormante, & en feroit voler des étincelles qui en ſe multipliant promptement, mettroient le moulin & la charpente en feu.

Les ſoins du meunier ſont de rebattre de temps en temps ſes meules pour en rendre raboteuſes les ſurfaces qui broient le blé; car en s'uſant, ces ſurfaces deviennent unies, & ne peuvent plus qu'écraſer ou aplatir le blé. En acquérant autant de pinces ou de dents qu'elles acquièrent de petites pointes ou d'inégalités, elles deviennent comme une grande lime qui diſsèque & pulvériſe tout ce qu'elle rencontre.

Les *moulins ſur bateaux* ne diffèrent que très-peu de celui qu'on vient de décrire.

La mécanique des *moulins à vent* a beaucoup de rapport pour la conſtruction intérieure, avec celle des moulins à eau; mais la puiſſance étant un autre élément, il a fallu une autre mécanique pour en profiter.

Toute la charpente du moulin à vent eſt ſoutenue par une très-forte

pièce de bois qui la traverſe en partie, & autour de laquelle on peut la faire tourner à volonté pour préſenter les ailes au vent, ſelon que le cours en vient d'un côté ou d'un autre. A la queue du moulin eſt attachée une longue pièce de bois, faiſant l'effet d'un très-long lévier, à côté de laquelle eſt placée l'échelle qui ſert à monter au moulin. Le meunier pouſſe cette longue pièce de bois, ou la tire à l'aide d'un tourniquet, ce qui ſuffit pour mettre l'arbre des ailes dans la direction du vent.

Dans l'intérieur du moulin on rencontre au premier étage la pièce de bois ſur laquelle tourne le moulin; ſur le devant eſt la huche poſée ſous les meules pour recevoir la farine. Dans le ſecond étage on trouve le coffre aux meules, la trémie & la lanterne au bas du rouet. Dans le troiſième eſt l'arbre des ailes, le rouet, le cerceau qui embraſſe le rouet pour le lâcher & pour l'arrêter, & un engin à tirer le blé qui reçoit ſon mouvement du rouet.

Toute la beauté de l'invention de cette eſpèce de moulin conſiſte, 1°. Dans le parfait équilibre de la maſſe du moulin qui ſe ſoutient & joue en l'air ſur un ſimple pivot. 2°. Dans la diſpoſition des ailes pour recevoir le vent. 3°. Dans le rapport de la force mouvante avec la réſiſtance des meules & des frottemens.

Afin que la charpente du moulin fût dans un parfait équilibre autour de ſon pivot, on n'a point placé ce pivot au milieu, mais beaucoup plus en arrière qu'en devant, parceque l'énorme lévier des ailes & le poids des meules auroit tout entraîné pardevant.

Les quatre grandes ailes du moulin ſont placées à un arbre, autour duquel dans l'intérieur du moulin eſt attaché un rouet qui fait mouvoir la lanterne, à laquelle eſt attaché l'axe de fer qui met la meule en jeu; les meules du moulin préſentent à volonté plus ou moins de ſurface au vent, ſelon qu'on en étend les voiles. Toute la liberté du vol des ailes dépend de l'inclinaiſon à l'horizon de l'axe de l'arbre qui les ſoutient, & de l'inclinaiſon de la ſurface des ailes ſur cet axe.

La preuve en eſt démonſtrative: la plupart des vents au lieu de rouler ſur une ligne parallèle à l'horizon, font un angle avec l'horizon: on s'en aſſure ſi lorſque le vent eſt un peu vif, on préſente la main au vent en la tenant d'aplomb, ou poſée perpendiculairement. On éprouve alors que l'impreſſion du vent n'eſt pas auſſi forte qu'elle peut l'être: mais ſi en continuant à la tenir bien ouverte on en *incline le* dehors en arrière, on éprouve une impulſion beaucoup plus forte, parcequ'alors le dedans de la main eſt exactement oppoſé à la direction du vent. Telle eſt la raiſon fort ſimple de la poſition des ailes, l'axe qui les porte étant incliné à l'horizon ſe trouve dans la direction du vent, & oppoſe la ſurface des ailes à cette direction. Cette inclinaiſon de l'axe ne ſuffit point: ſi les ailes du moulin étoient toutes quatre placées à angle droit ſur l'axe, l'effort du vent qui agiroit ſur les ailes ſe détruiroit lui-même: mais ſi des deux ailes oppoſées & parallèles à l'horizon, l'une détourne ſa ſurface de quelques degrés de l'angle droit en regardant la terre, & l'autre en regardant le ciel, le vent en heurtant contre la ſurface qui s'in-

cline vers la terre, la fait monter, & ſe gliſſant de même contre toute la ſurface de l'aile oppoſée qu'il trouve inclinée en ſens contraire, il la diſpoſe à deſcendre : une action aide à l'autre. Si les deux ailes oppoſées placées de cette manière commencent à ébranler la meule, les deux autres diſpoſées de même produiſent un effet double. Tel eſt l'artifice fort ſimple, & en même temps très-beau, du jeu des meules, de l'équilibre de la charpente & du vol des ailes du moulin à vent.

Quand il n'y a point de moulin bannal dans une Paroiſſe, le ſeigneur ne peut empêcher ſes vaſſaux d'en faire conſtruire de non bannaux, pourvû qu'ils ne nuiſent pas au cours d'eau qui fait tourner ceux des ſeigneurs. C'eſt l'avis de Du Pleſſis & de De Laurière, ſur l'article 72 de la coutume de Paris

La coutume de Bretagne néanmoins, reſtreint cette liberté à l'homme noble. Et ſelon Frommental, le Seigneur peut empêcher en Languedoc, de faire conſtruire des moulins ſur les rivières & ruiſſeaux non navigables, à moins que le ruiſſeau ne prenne ſa ſource dans l'héritage même appartenant à l'Emphitéote qui y fait conſtruire un moulin, ainſi que le Parlement de Toulouſe l'a, dit-il, jugé par Arrêt du 23 Février 1724.

A l'égard des moulins à vent, il eſt ſans difficulté que quand les coutumes n'ont pas de diſpoſitions contraires, chaque particulier peut, à ſon gré, en faire conſtruire ſur ſon héritage, ſans la permiſſion du Seigneur. C'eſt ce qu'a jugé le Parlement de Paris par Arrêt du 9 Mai 1759.

Frain rapporte un Arrêt du Parlement de Bretagne, qui juge que le Propriétaire d'un moulin bannal doit entretenir les chemins qui y conduiſent, & en rendre l'accès tellement facile, que les vaſſaux puiſſent y arriver ſans aucun riſque.

Quand le blé eſt crû, acheté, ou amené dans la bannalité, le ſujet ne peut le faire moudre qu'au moulin bannal ; mais ſi le ſujet achète du blé pour ſa proviſion, hors l'étendue de la bannalité ſans l'y porter, il peut le faire moudre où bon lui ſemble.

L'article 237 de la coutume de Blois, veut que les moulins à eau ſoient conſtruits de manière qu'ils ne puiſſent nuire à la navigation, & qu'on ne puiſſe ſubmerger ni noyer les terres d'autrui par la retenue des eaux.

Divers Arrêts de la Cour, en interprétant & développant même cette diſpoſition, ont non-ſeulement condamné divers Propriétaires de moulins à bacs, flottans ſur la rivière de Loire, à rembourſer aux Marchands fréquentans la rivière de Loire, les frais par eux avancés pour le déplacement des moulins, mais ont fait défenſes aux Meûniers de les tenir autrement que cul à cul, de droit fil en droit fil libre, de manière que la rivière demeure toujours navigable au plus profond de l'eau, libre, droite & large de huit toiſes franches.

Des Ordonnances données par les anciens Souverains des pays de Flandre, Artois & Hainaut, en 1547 & en 1628, ont défendu de conſtruire des moulins dans ces Provinces, ſoit à eau, à vent, à huile ou à cheval, ſans une permiſſion des Souverains, laquelle

ne devoit s'accorder qu'à la charge d'une redevance envers leur Domaine ; mais les Propriétaires de moulins conſtruits dans ces pays ſans permiſſion, ont depuis été confirmés dans leur poſſeſſion.

Par un Arrêt rendu le 30 Juillet 1738, entre les Propriétaires du Pont-au-Change à Paris, & les Meûniers des moulins qui ſe plaçoient, tant ſous les arches qu'un peu plus bas, entre ce Pont & le Pont-Neuf, la Cour a ordonné que les Propriétaires & Fermiers deſdits moulins, ſeroient tenus de faire retirer leurs bateaux & moulins à la diſtance de ſix toiſes du Pont : fait défenſes de les approcher plus près que leſdites ſix toiſes ; mais leur a permis de les faire attacher aux piles, ce que ne vouloient pas les Propriétaires du Pont.

Louis XIV avoit par des Édits des mois de Janvier 1704, & Mai 1708, créé des Offices de Contrôleurs & Viſiteurs des poids & meſures dont on ſe ſert dans les moulins à eau & à vent, avec attribution de droits proportionnés au revenu des moulins ; mais le Roi régnant a par un autre Édit du mois d'Octobre 1716, regiſtré le 21 des mêmes mois & an, ſupprimé tous ces Offices en ce qui concernoit les moulins, & les droits qui y étoient attribués, dont les Propriétaires des moulins ont été déchargés.

On dit proverbialement lorſqu'on veut ſe moquer de la reſſemblance que quelqu'un trouve entre deux perſonnes qui ne ſe reſſemblent point, entre deux choſes qui n'ont point de rapport, que *l'une reſſemble à l'autre comme à un moulin à vent.*

On dit proverbialement, figurément & familièrement, *faire venir l'eau au moulin* ; pour dire, procurer de l'utilité par ſon induſtrie, par ſon adreſſe, ou à ſoi, ou aux ſiens. On le dit ſurtout d'un moine par rapport à ſa communauté, & il emporte toujours quelque ſorte de mépris de celui dont on parle.

On dit auſſi proverbialement, figurément & populairement, d'une perſonne dont on n'eſt pas content, *laiſſez la faire, elle viendra moudre à notre moulin* ; pour dire, elle aura à faire de nous à ſon tour.

On dit proverbialement & populairement quand on ne ſait comment faire pour achever un conte dont on a commencé le récit ; *je jetai mon bonnet par deſſus les moulins, & je ne ſai ce que tout devint.*

MOULINS, ſe dit auſſi de pluſieurs autres machines de même genre, & qui ſervent à divers uſages. Tels ſont *les moulins à ſucre, les moulins à foulon, les moulins à poudre à canon, les moulins à tan, les moulins à papier, les moulins à café*, &c.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde moyenne au ſingulier ; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

MOULINAGE ; ſubſtantif maſculin. Préparation de la ſoie en la faiſant paſſer au moulin. Le moulinage eſt le dernier apprêt qu'on donne aux ſoies filées avant de les teindre.

MOULINÉ, ÉE ; adjectif. Il ſe dit du bois gâté par les vers. *Une planche moulinée.*

MOULINET ; ſubſtantif maſculin. Diminutif de moulin. Il n'eſt plus guère uſité dans ce ſens.

MOULINET, ſe dit d'une eſpèce de tourniquet dont on ſe ſert pour enlever ou pour tirer des fardeaux.

MOULINET, ſe dit en termes de Marine, d'une pièce de bois qui a la forme d'une olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, & au travers de laquelle la manivelle paſſe.

MOULINET, ſe dit en termes de Tireurs-d'Or, d'une machine deſtinée à empêcher que l'argent, l'or, &c. ne viennent à ſe couper.

MOULINET, ſe dit auſſi d'une certaine machine dont on ſe ſert pour travailler à la monnoie. *Un écu d'or au moulinet.*

On dit, *faire le moulinet avec une épée, avec un bâton à deux bouts*, &c. pour dire, ſe ſervir d'une épée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même ſorte, en les maniant en rond autour de ſoi avec tant de viteſſe, qu'on puiſſe parer les coups qui ſeroient portés en même temps par pluſieurs perſonnes.

MOULINIER; ſubſtantif maſculin. Ouvrier qui s'occupe du moulinage des ſoies.

MOULINS; ville conſidérable de France, capitale du Bourbonnois, ſur l'Allier, à douze lieues, ſud-eſt, de Nevers, & à ſoixante-dix lieues, ſud-ſud-eſt, de Paris, ſous le 20e degré, 59 minutes, 59 ſecondes de longitude, & le 46e, 34 minutes, 4 ſecondes de latitude. C'eſt le ſiége d'un Préſidial, d'un Bailliage, d'une Sénéchauſſée, d'une Chambre du Domaine, d'une Élection, d'un Grenier à Sel, d'une Maîtriſe particulière des Eaux & Forêts, d'une Juridiction Conſulaire. Il y a une Egliſe Collégiale, compoſée d'un Doyen & douze Chanoines; des Carmes, des Auguſtins, des Dominicains, des Chartreux, des Cordeliers, des Capucins, des Minimes, des Frères de la Charité, des Urſulines, des Bernardines, des Filles de Sainte-Claire, des Hoſpitalières de Saint-Joſeph, des Sœurs de la Croix, des Sœurs Griſes, des Filles de la Viſitation, &c. & environ douze mille ames.

Il ſe fait dans cette ville un commerce de coutellerie floriſſant & fort étendu.

MOULINS, eſt auſſi le nom de deux bourgs de France, dont un en Normandie, à cinq lieues, eſt-nord-eſt, de Séez, & l'autre dans le Maine, au Diocèſe & Élection du Mans.

MOULINS-ENGELBERT; petite ville de France dans le Nivernois, à deux lieues & demie, ſud-oueſt, de Château-Chinon.

MOULLAVA; ſubſtantif féminin. Ray nomme ainſi une plante ſiliqueuſe des Indes, à fleurs compoſées de cinq pétales jaunes. Sa gouſſe eſt liſſe, & renferme ordinairement quatre ſemences. Cette plante s'élève à la hauteur de huit ou neuf pieds, & ſe plaît aux lieux ſablonneux. Elle eſt vivace, fleurit en Août, & porte un fruit mûr en Novembre & Décembre.

MOULT; vieil adverbe qui n'a plus d'uſage que dans le ſtyle marotique où il ſignifie beaucoup, en grande quantité.

MOULTANS; ſubſtantif maſculin pluriel. On appelle ainſi dans le commerce, des toiles peintes qui ſe fabriquent dans les États du Grand-Mogol, & qui ſe tirent de Surate.

MOULU, UE; participe paſſif. *Voyez* MOUDRE.

MOULURE; ſubſtantif féminin & terme d'Architecture. Il ſe dit d'une ſaillie au-delà du nu d'un mur, ou d'un parement de menuiſerie, dont

l'assemblage composé les corniches, chambranles & autres membres d'architecture.

On appelle *moulure en demi-cœur* ou *talon à tête*, une moulure qui est composée dans sa partie supérieure, du tore ou baguette, joint au talon, qui en fait la partie inférieure. On l'emploie ordinairement aux cadres & aux bordures, dont elle forme la principale moulure.

MOULURE INCLINÉE, est le nom général qu'on donne à une face qui, n'étant pas à plomb, penche en arrière par le haut, pour gagner la saillie. On voit de ces moulures à une corniche architravée antique dans l'*Architecture de Philibert de Lorme*, & à l'entablement du petit corinthien de l'Église des Pères de l'Oratoire à Paris, rue Saint-Honoré.

MOULURE LISSE, se dit d'une moulure qui n'a d'autre ornement que la grâce de son contour.

MOULURE ORNÉE, se dit de celle qui est taillée de sculpture, de relief, ou en creux.

On appelle *moulures couronnées*, des moulures accompagnées d'un filet. Et *moulures simples*, celles qui ne sont point couronnées de filet, comme la doucine, le talon, l'ove, le tore, la scotie, l'astragale, le filet, la gorge, la couronne, la baguette, *&c.*

MOURA; ville de Portugal, dans l'Alentejo, au confluent de l'Ardila & de la Guadiana, à trente-cinq lieues, sud-est, de Lisbonne.

MOURANT, ANTE; adjectif. *Moriens.* Qui se meurt. *Elle a le regard d'une personne mourante. La voix mourante.*

On appelle figurément, *des yeux mourans*, des yeux languissans & pleins de passion. *Elle le regardoit avec des yeux mourans.*

En termes de Jurisprudence, on appelle *homme vivant & mourant*, un homme que les gens d'Église & autres gens de main-morte sont obligés de donner au Seigneur féodal, pour les représenter dans la possession d'un héritage, en faire la foi & hommage à leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes; afin que par le décès de cet homme il y ait ouverture au droit de relief si l'héritage est tenu en fief. *Voyez* au mot HOMME.

On appelle *bleu mourant*, un bleu fort pâle & fort déchargé.

MOURANT, s'emploie aussi substantivement. *On entendoit au loin les cris plaintifs des mourans. La terre étoit jonchée de morts & de mourans.*

MOURINGOU; substantif masculin. Arbre qui croît abondamment dans les sables du Malabar & de Ceylan. Les Indiens le cultivent dans leurs jardins à cause de sa semence que l'on envoie vendre comme les féves au marché. Cet arbre est haut d'environ quatre toises, & gros d'environ cinq pieds. Son écorce est blanchâtre en-dedans & noirâtre en-dehors; d'une odeur & d'un goût de raifort sauvage. L'écorce des branches est verte, & celle des racines jaunâtre. Les feuilles sont aîlées, & les fleurs qui paroissent en Juin, sont disposées en grappes éparses à l'extrémité des tiges. A ces fleurs succèdent des gousses cylindriques, canelées à trois panneaux, dont les amandes sont mûres vers la fin de l'année. Les Indiens préparent des pillules antispasmodiques avec les

feuilles, l'écorce de la racine & les fruits.

MOURIR; verbe irrégulier de la ſeconde conjugaiſon. *Decedere.* Ceſſer de vivre. *Il vient de mourir. Elle va mourir. Il vécut & mourut en Philoſophe. Ces vapeurs étoient ſi malignes que la plupart des ouvriers en moururent ſubitement.*

On dit, *mourir de ſa belle mort*; pour dire, mourir de ſa mort naturelle. Et *mourir au lit d'honneur*; pour dire, être tué à la guerre en faiſant ſon devoir.

On dit auſſi ironiquement & familièrement, *mourir dans les formes*; pour dire, mourir en ſe faiſant traiter ſelon les règles ordinaires de la Médecine.

On dit, *mourir tout en vie*; pour dire, mourir d'une maladie vive & prompte; être emporté par la violence du mal, lorſqu'on a encore toute la force & la vigueur que l'on avoit en ſanté.

On dit de quelqu'un qui meurt en ſouffrant de grandes douleurs, qu'*il meure martyr.*

On dit, qu'*on a fait mourir un homme*; pour dire, qu'il a été exécuté à mort par autorité de Juſtice.

Le Dictionnaire de Trévoux aſſure que cette phraſe, *on a fait mourir un homme*, ne déſigne point une exécution à mort par autorité de Juſtice; & il prétend que l'uſage veut qu'on diſe dans ce cas, qu'*un homme a été fait mourir*: mais il ne faut l'en croire ni ſur l'un, ni ſur l'autre objet.

On dit proverbialement, *mourir d'une belle épée*; pour dire, ſuccomber ſous un ennemi à qui il eſt glorieux de céder.

On dit auſſi proverbialement, *vas où tu peux, mourus où tu dois*; pour dire, que quelque choſe qu'on faſſe on ne ſauroit éviter ſa deſtinée.

On dit encore proverbialement, *les envieux mourront, mais non l'envie.*

On dit, quand on demande des aſſurances de quelque choſe par écrit, *on ne ſait qui meurt, ni qui vit.*

On dit, que *les Communautés ne meurent point*, pour dire, qu'elles ſe renouvellent ſans ceſſe, & que le corps de la Société entière ne meurt jamais.

On dit par menace, *il ne mourra que de ma main*; pour dire, je me vengerai de lui avant qu'il meure.

On dit, pour marquer qu'on ne veut point démordre de ce qu'on a entrepris, *je viendrai à bout de mon deſſein, ou je mourrai à la peine.*

On dit, *nous mourons tous les jours*; pour dire, chaque jour nous avançons en âge, nous faiſons un pas vers la mort.

On dit figurément & familièrement, qu'*une perſonne mourra dans ſa peau*; pour dire, qu'elle ne changera jamais ſes mauvaiſes habitudes.

On dit proverbialement & figurément, qu'*un lièvre va toujours mourir au gîte*; pour dire, qu'après avoir beaucoup voyagé on eſt bien aiſe de retourner dans ſon pays.

MOURIR, ſe dit auſſi par exagération. *Nous mourions de ſoif. On meurt de chaud ici. On s'ennuie chez elle à mourir. Elle meurt d'impatience, d'inquiétude.*

On dit par forme de ſerment, *je veux mourir, que je meure tout préſentement, je puiſſe mourir, ſi cela n'eſt comme je vous le dis.*

On dit proverbialement & figuré-

ment, *vous me faites mourir de me dire cela*; pour dire, vous m'impatientez de me dire cela, il n'y a pas de raiſon à ce que vous dites-là.

On dit de quelqu'un qui quitte le monde pour vivre dans la retraite & dans les exercices de piété, qu'*il eſt mort au monde.*

On dit d'un homme condamné au banniſſement, aux galères perpétuelles, ou à une peine capitale par contumace, qu'*il eſt mort civilement*; pour dire, qu'il eſt privé de tous les avantages de la ſociété civile, comme du droit de faire des contrats qui produiſent des effets civils, d'eſter en jugement, de ſuccéder, de diſpoſer par teſtament. *Voyez* MORT CIVILE.

On dit auſſi des Religieux & des Religieuſes, qu'*ils ſont morts civilement*; pour dire, qu'ils ont renoncé aux droits & aux avantages de la ſociété.

On dit à peu près dans le même ſens, *mourir au péché, mourir au vice, mourir à ſes paſſions.* On dit encore, *faire mourir le péché en ſoi, faire mourir ſes paſſions.*

MOURIR, ſe dit auſſi des choſes morales, des paſſions, des productions de l'eſprit, & des ouvrages de l'art. *Le nom d'Homère ne ſauroit mourir. L'Enéide ne mourra jamais. L'abſence fait mourir l'amour.*

On dit d'une perſonne qui traîne ſes paroles, & qui parle trop lentement, que *les paroles lui meurent dans la bouche.*

MOURIR, ſe dit auſſi des arbres & des plantes. *La gelée fit mourir les oliviers.*

MOURIR, ſe dit encore de certaines choſes dont le mouvement finit peu à peu. *Cette bougie va mourir. Un boulet de canon vint mourir à ſes pieds.*

MOURIR, ſe dit auſſi de pluſieurs choſes qui finiſſent par une dégradation inſenſible, comme les ſons, les couleurs, *&c. Il faut que les couleurs d'un tableau ſe perdent en mourant les unes dans les autres.*

MOURIR, eſt auſſi pronominal réfléchi; & alors il ſignifie, être ſur le point de mourir; mais en ce ſens, il ne ſe dit guère qu'au préſent & à l'imparfait de l'indicatif. *Elle ſe meurt. Il ſe mouroit quand ſon fils arriva.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde dont le *r* final ſe fait ſentir eſt longue.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je meurs, tu meurs, il meurt.

Pluriel. Nous mourons, vous mourez, ils meurent.

Le monoſyllabe des trois perſonnes du ſingulier eſt long.

Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a la première ſyllabe longue, & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je mourois, tu mourois, il mouroit.

Pluriel. Nous mourions, vous mouriez, ils mouroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

Prétérit défini. Singulier. Je mourus, tu mourus, il mourut.

Pluriel. Nous mourûmes, vous mourûtes, ils moururent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue. La troiſième perſonne a ſes deux ſyllabes brèves.

Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue, & la troiſième tres-brève.

Futur. Singulier. Je mourrai, tu mourras, il mourra.

Pluriel. Nous mourrons, vous mourrez, ils mourront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier ont la première ſyllabe longue & la ſeconde bréve : la ſeconde perſonne du ſingulier & les trois du pluriel ont les deux ſyllabes longues.

Conditionnel préſent. Singulier. Je mourrois, tu mourrois, ils mourroient.

Pluriel. Nous mourrions, vous mourriez, ils mourroient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont les deux ſyllabes longues, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a ſa ſeconde ſyllabe moyenne.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Meurs, qu'il meure.

Pluriel. Mourons, mourez, qu'ils meurent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je meure, que tu meures, qu'il meure.

Pluriel. Que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent.

Imparfait. Singulier. Que je mouruſſe, que tu mouruſſes, qu'il mouruſt.

Pluriel. Que nous mouruſſions, que vous mouruſſiez, qu'ils mouruſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier & la troiſième du pluriel, ont la première ſyllabe brève, la ſeconde longue & la troiſième très-brève. La troiſième perſonne du ſingulier, a la première ſyllabe brève & la ſeconde longue. Les deux premières perſonnes du pluriel ont les deux premières ſyllabes brèves, & la troiſième longue.

PARTICIPE ACTIF & GERONDIF. Mourant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

PARTICIPE PASSIF Mort, morte.

Le monoſyllabe du maſculin eſt long : la première ſyllabe du féminin eſt brève, & la ſeconde très-brève.

Les temps compoſés ſe conjuguent avec l'auxiliaire ÊTRE. Il eſt mort, il ſeroit mort, *&c.*

MOURON ; ſubſtantif maſculin. *Anagallis.* Plante dont on diſtingue pluſieurs eſpèces : les principales ſont le mouron mâle, le mouron femelle & le mouron d'eau.

Le *mouron mâle* ou *à fleurs rouges*, a ſes racines ſimples & fibrées; elles ſont tendres & couchées ſur terre ; ſes feuilles ſont petites, arrondies, oppoſées le long des tiges, deux à deux, quelquefois trois à trois, aſſez ſemblables à celles de la morgeline. Ses fleurs ſont à roſette à cinq quartiers, & rougeâtres ; il leur ſuccède de petits fruits ſphériques, membraneux, qui s'ouvrent tranſverſalement par la maturité en deux parties, remplies de petites graines anguleuſes & brunâtres.

Le *Mouron femelle* ou *à fleurs bleues*, ne diffère du précédent, que par ſa fleur bleuâtre, & qui eſt quelquefois blanche.

L'un & l'autre mouron croiſſent dans les champs, dans les jardins & dans les vignobles ; toute la plante a une ſaveur d'herbe un peu auſtère : elle eſt céphalique, vulnéraire & ſudorifique ; ſon ſuc convient dans la peſte & pour le crachement purulent : ſa décoction mondifie les ulcères, & eſt bonne

contre la morſure des chiens enragés.

MOURON D'EAU, ſe dit d'une plante qui croît aux lieux aquatiques & marécageux. Sa racine eſt fibrée, blanche & vivace : elle pouſſe des tiges hautes d'un pied, grêles, rondes, dures, revêtues de petites feuilles : il part de la racine d'autres feuilles vertes, pâles & dentelées en leurs bords. Les fleurs ſont blanches, formées en godet découpé en roſette ; il leur ſuccède des capſules ovales, qui renferment dans une ſeule loge pluſieurs ſemences menues & rouſſâtres.

Cette plante fleurit en Juin, & ſes graines ſont mûres en Septembre : on peut manger ſes feuilles en ſalade : en Médecine elle eſt eſtimée antiſcorbutique, vulnéraire & apéritive.

Les Herboriſtes donnent encore le nom de *mouron* à une plante d'un genre différent, qu'on appelle proprement *morgeline*. Voyez MORGELINE.

MOURON, ſe dit auſſi d'une ſorte de lézard jaune, marqueté de taches noires, & qui eſt une eſpèce de ſalamandre. *Voyez* SALAMANDRE.

MOUROU ; bourg de France dans la Brie-Champenoiſe, à une lieue, oueſt-nord-oueſt, de Coulomier.

MOURRE ; ſubſtantif féminin. Sorte de jeu qu'on joue en montrant une certaine quantité de doigts à ſon adverſaire, qui fait la même choſe de ſon côté. On accuſe tous deux un nombre en même temps, & l'on gagne quand on devine le nombre de doigts qui ſont préſentés. Ainſi on n'a beſoin que de ſes yeux pour ſavoir jouer à ce jeu.

Il eſt très-ancien & l'un de ceux qui étoient le plus en uſage parmi les Dames de Lacédémone : c'étoit à ce jeu qu'elles tiroient au ſort pour diſputer le bonheur l'une contre l'autre, & même contre leurs amans. Il faut tomber d'accord que ce jeu qui n'entre aujourd'hui que dans les divertiſſemens galans du petit peuple en Hollande & en Italie, devoit faire fortune chez les Lacédémoniennes, ſi l'on ſe rappelle que la perſonne qui l'inventa fut Helène : elle y joua contre Paris & le gagna.

MOUS, ou MOUX, ou MOLLUSQUE ; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne à des vers inſectes, qui étant écorchés, n'offrent à la vue qu'une chair molle, quoiqu'ils contiennent en dedans une matière qui leur tient lieu de ſang : tels ſont *les polypes* ; la *sèche*, le *calmar*, le *lièvre marin*.

Des Naturaliſtes ne regardent les molluſques, que comme des eſpèces de vers marins, qu'on appelle improprement *imparfaits*, ſe fondant ſur ce qu'ils ſont, dit-on, deſtitués de têtes, d'oreilles, de nez, d'yeux, de pieds & de poumons : mais l'expérience eſt contraire ; s'ils n'ont pas toutes ces parties à la fois, ils ont au moins des équivalens. Parmi les molluſques les plus étranges, diſent-ils, il y en a de nus avec des bras qui vont & viennent dans l'Océan ; il y a des molluſques qui portent leur maiſon, ce ſont des teſtacées ; enfin ils comprennent parmi ce genre d'animaux, la *belemnite*, le *lithophyte*, le *tethie*, la *néréide* ou l'*animal du Tubipore*, la *méduſe* ou *priape de mer*, l'*holoturie*, & quantité d'autres animaux qu'on ne connoît pas encore bien.

MOUSQUET ; ſubſtantif maſculin. Ancienne arme à feu qui étoit en uſage dans les troupes avant le fuſil,

montée de même ſur un fût ou bâton, & qui ſe portoit également ſur l'épaule.

Le mouſquet diffère du fuſil, en ce qu'au lieu de la pierre dont on ſe ſert pour faire prendre feu à cette dernière arme, on ſe ſert de mèche dans la première.

Les mouſquets ordinaires ſont du calibre de vingt balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de ving-deux à vingt-quatre. Le canon du mouſquet eſt de trois pieds huit pouces, & toute la longueur du mouſquet eſt de cinq pieds. Sa portée eſt de 120 juſqu'à 150 toiſes.

Le mouſquet a une platine à laquelle eſt attachée le ſerpentin, avec le reſſort ou gachette qui le fait mouvoir & le baſſinet.

Les mouſquets ont été en uſage immédiatement après les arquebuſes : on en ſavoit faire dès le temps de François I, car le Père Daniel nous apprend dans ſon *hiſtoire de la milice françoiſe*, qu'au cabinet d'armes de Chantilly on en voyoit un marqué des armes de France avec la ſalamandre qui étoit la deviſe de ce Prince. Cependant Brantome prétend que ce fut le Duc d'Albe qui les mit le premier en uſage dans les armées, lorſque ſous le règne de Philippe II, il alla prendre le gouvernement des Pays-Bas l'an 1567 ; mais cela veut dire ſeulement, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il les mit plus à la mode qu'ils n'avoient été juſqu'alors, & qu'avant lui on s'en ſervoit plus rarement, au moins en campagne.

Les ſoldats qui étoient armés de mouſquets étoient appelés *Mouſquetaires*, & c'eſt cette arme dont les deux Compagnies de Mouſquetaires de la garde du Roi furent d'abord armées en France, qui leur a fait donner le nom de *Mouſquetaires*, de la même manière que le premier corps de troupes armé de fuſils fut d'abord appelé *les fuſiliers*. C'eſt aujourd'hui le régiment Royal-Artillerie.

On s'eſt ſervi de mouſquets dans les troupes juſqu'en 1604 ; mais peu de temps après cette année on y ſubſtitua le fuſil.

On dit, *recevoir un coup de mouſquet* ; pour dire, un coup de la balle ſortie du mouſquet. *Il reçut un coup de mouſquet dans la cuiſſe.*

On dit, *porter le mouſquet dans une compagnie d'infanterie* ; pour dire, y être ſimple ſoldat.

On dit proverbialement, qu'*un homme crevera comme un vieux mouſquet*, qu'*il a crevé comme un vieux mouſquet* ; pour dire, qu'il mourra, ou qu'il eſt mort de trop boire, de trop manger.

MOUSQUÉTADE ; ſubſtantif féminin. Coup de mouſquet. *Le bruit des mouſquetades.* Il vieillit.

MOUSQUETAIRE ; ſubſtantif maſculin. Ce mot dans l'origine ſignifie qui porte le mouſquet ; mais on appelle aujourd'hui abſolument *Mouſquetaire*, celui qui ſert dans un corps de la Maiſon du Roi appelé *les Mouſquetaires*, & qui eſt deſtiné à combattre à pied & à cheval.

Dans les voyages du Roi, lorſque le Régiment des Gardes n'y eſt pas, les Mouſquetaires gardent le dehors de la maiſon où le Roi loge.

Les Mouſquetaires forment deux Compagnies : la première a des chevaux gris, ce qui fait donner aux Mouſquetaires qui la compoſent le nom de *Mouſquetaires gris* ; & la ſeconde des chevaux noirs,

ce qui la fait nommer *la Compagnie des Mouſquetaires noirs.*

Ces deux Compagnies ſont regardées comme une eſpèce d'école pour la guerre. Louis XIV avoit établi que toute la jeuneſſe de condition y ſerviroit au moins un an.

Les Mouſquetaires s'arment, s'habillent, ſe montent au moyen de leur ſolde; leurs armes ſont une épée, des piſtolets & un fuſil. Ils avoient autrefois des mouſquets, ce qui leur a fait donner le nom de *Mouſquetaires.* On le donnoit indifféremment avant la création de ces Compagnies à tous ceux qui ſe ſervoient du mouſquet.

Les Mouſquetaires ſont habillés de rouge, avec un galon ou bordé qui eſt d'or dans la première Compagnie, & d'argent dans la ſeconde. Pardeſſus leur habit ils ont une eſpèce d'habillement particulier qui s'appelle *ſoubreveſte*, que le Roi leur donne; c'eſt une eſpèce de corte d'armes ou de juſte-au-corps bleu ſans manches qui leur couvre le devant & le derrière, & qui a une croix devant & une autre derrière: ces croix ſont de velours blanc, bordées d'un galon d'argent; elles ont des fleurs de lys aux angles de même. Le devant & le derrière des ſoubreveſtes s'accrochent au collet par des agraffes.

Les Mouſquetaires ont un étendart par Compagnie comme la Cavalerie, & un drapeau qu'ils ne déplacent que lorſqu'ils ſont à pied, & qu'ils ne portent pas même à la guerre lorſque le Roi n'y eſt pas, & qu'il reſte des Mouſquetaires pour ſa garde.

Les Officiers des Mouſquetaires juſqu'aux Cornettes compris, ſont nommés *Officiers hauſſecol*, parce-qu'ils portent dans le ſervice à pied le hauſſecol comme les Officiers d'infanterie. Les Officiers à hauſſecol ne portent point de ſoubreveſte; ils montent aux charges juſqu'à celle de Capitaine-Lieutenant compriſe. Depuis le règne de Louis XV, on leur a permis quelquefois de vendre leurs charges; mais à préſent ils ne vendent que la dernière Cornette, & les autres Officiers montent aux autres charges par rang d'ancienneté.

Les Mouſquetaires, ainſi que les Gendarmes & les Chevaux-Legers de la garde du Roi, ont même rang que les Gardes du-Corps.

La première Compagnie des Mouſquetaires a été inſtituée par Louis XIII, & la ſeconde par Louis XIV en 1660. Elle étoit auparavant au Cardinal Mazarin, ſous le titre de *Compagnie de ſes Mouſquetaires.* Le Roi s'en fit Capitaine, comme il l'étoit de la première en 1665. Les Compagnies des Mouſquetaires ſont chacune de 250 hommes; mais on y reçoit en temps de guerre autant de ſurnuméraires qu'il s'en préſente.

MOUSQUETERIE; ſubſtantif féminin & terme collectif. Décharge de pluſieurs mouſquets ou fuſils tirés en même temps. *Une décharge de mouſqueterie.*

MOUSQUETON; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de fuſil dont le canon eſt plus court que celui des fuſils ordinaires, & le calibre gros comme celui d'un mouſquet. *Il fut bleſſé d'un coup de mouſqueton.*

MOUSSE; adjectif des deux genres. Il ſe dit des ferremens dont la pointe & le tranchant ſont uſés. *Une épée mouſſe.* Il vieillit.

MOUSSE; ſubſtantif féminin. *Muſcus.* Eſpèce de petite herbe fort épaiſſe & fort menue, qui s'engendre

gendre ſur les terres ſablonneuſes, ſur les toits, ſur des pierres & ſur des arbres.

Les mouſſes, dit M. Adanſon, approchent beaucoup de la famille des pins, ſurtout par la forme & la diſpoſition de leurs feuilles, & par les cônes des fleurs femelles de la plupart. Toutes petites que ſoient ces plantes, la plupart ſont vivaces, toujours vertes & repouſſent autant à leur extrémité ſupérieure, qu'elles perdent par la pourriture à l'extrémité inférieure. Elles végétent lentement, & leur fructification ne s'accomplit guère que dans l'eſpace de quatre à ſix mois. Les mouſſes quoique deſſéchées depuis pluſieurs années, ont la propriété de reverdir de nouveau lorſqu'on les humecte: auſſi aiment-elles les lieux frais, humides & à l'abri du ſoleil. Leurs racines ſont menues, fibreuſes, rameuſes, mais courtes & ramaſſées. Les feuilles ſont alternes, ou oppoſées, ou verticillées, plus ou moins entières, la plupart triangulaires, un peu concaves, aſſez ſerrées, & ſe touchant l'une contre l'autre; les fleurs mâles ſont ſéparées des fleurs femelles, & quelquefois ſur des pieds différens; ce ne ſont que des étamines & des capſules ou des cônes formés de feuilles rapprochées, & ſouvent ouvertes en étoiles. Les fleurs femelles ſont toujours au-deſſous des fleurs mâles lorſqu'elles ſont ſur le même pied. La pouſſière fécondante & les graines conſiſtent en globules ſphériques, jaunes dans les unes & ovoïdes dans les autres. Les graines des mouſſes ont été découvertes par Dillen. M. Linnæus les a auſſi obſervées.

En général les mouſſes ſont ſans ſaveur: celles qui croiſſent dans l'eau étant miſes au feu rougiſſent & ſe réduiſent en cendres, ſans prendre ni communiquer aucune flamme, excepté la poudre des étamines du *lycopodium*. La plupart des mouſſes ſont purgatives, vermifuges & ſudorifiques. Aux Indes on regarde l'eſpèce *lycopodium* appelée *tana pouel* dans *l'hort. malabar.* comme un excellent aphrodiſiaque, & cette plante eſt célébrée dans toutes les fêtes où l'amour préſide. Les habitans du Nord font de bons couſſins & des ſommiers avec la grande eſpèce de mouſſe appelée *ſphagnon* par Dillen, & ils emploient la mouſſe *fontinalis* du même auteur dans les foyers pour empêcher les incendies, fondés ſur ce que cette plante ne prend ni ne communique la flamme. Toutes les mouſſes bien ſéchées ſont d'un uſage merveilleux pour conſerver ſéchement les corps ſuſceptibles d'humidité, & pour entretenir longtemps de jeunes plantes dans leur humidité ſans les expoſer à la pourriture, lorſqu'on les veut tranſporter fort loin.

Nous allons maintenant parler de quelques-unes des mouſſes principales.

La *mouſſe terreſtre ordinaire*, eſt la plus commune de toutes les mouſſes, tout le monde la connoît: c'eſt une plante rampante, une eſpèce de lichen qui couvre les terres maigres, ſtériles, humides, & qui ſe trouve dans les bois, dans les forêts, & ſur les pierres dans les déſerts. Ses feuilles ſont longues, menues comme des cheveux bien fins, molles, vertes, & quelquefois jaunâtres, attachées comme la barbe d'une plume ſur une côte.

Cette ſorte de mouſſe eſt aſtringente, propre pour arrêter les hé-

morrhagies, étant appliquée deſſus; c'eſt un ſecret, dit J. Bauhin, que les Empyriques ont appris des Ours, qui étant bleſſés, arrêtent le ſang de leurs plaies en ſe roulant deſſus. Les conſtructeurs de navires font auſſi uſage de cette mouſſe pour calfater leurs vaiſſeaux. Le même J. Bauhin aſſure qu'on peut détruire cette plante qui infecte les jardins & les prés humides dont elle étouffe l'herbe, en répandant deſſus au mois de Mars de la cendre qui aura ſervi à paſſer la leſſive.

La *mouſſe rampante à maſſue*, ou *mouſſe des bois*, appelée *pied* ou *patte de loup*, croît dans les forêts ſablonneuſes du Nord, dans les lieux les plus écartés & les plus inacceſſibles, entre les pierres & les rochers maritimes, même dans certains bois autour de Paris. Elle pouſſe une tige fort longue qui rampe ſur terre au loin & au large, s'y enracinant d'eſpace en eſpace par de longues fibres. Ses branches ou fléaux qui ſe ſubdiviſent conſidérablement, ſont garnis d'un grand nombre de petites feuilles très-étroites, rudes & toujours vertes; de ces fléaux il s'élève des pédicules grêles, arrondis, repréſentant chacun vers ſa ſommité une double maſſue, molle, jaune, & qui étant mûre, répand quand on la touche une pouſſière ſemblable à de la fleur de ſoufre, & qui eſt très-facile à s'enflammer : c'eſt ce qu'on appelle ſoufre végétal, *ſulfur vegetabile*. Elle pouſſe ſes chatons en Juin, & c'eſt dans les mois de Juillet, d'Août & de Septembre, qu'on y peut recueillir cette poudre ſubtile, jaune, qui ne ſe fond pas à l'eau même bouillante, mais qui étant jetée ſur la flamme d'une bougie, prend feu tout d'un coup, brûle comme une réſine pulvériſée, détonne & fulmine comme la poudre à canon. On s'en ſert en Moſcovie & en Perſe dans les feux d'artifice.

La décoction de cette plante eſt très-diurétique, & eſt un bon topique contre le goutte : miſe en poudre & délayée dans du vin rouge, elle arrête la diarrhée, la dyſſenterie, affermit les dents, & guérit le ſcorbut. La ſubſtance pulvérulente dont on vient de parler, eſt eſtimée bonne contre l'épilepſie & les coliques venteuſes des enfans. Les Polonois & les Suédois s'en ſervent communément contre une maladie endémique des cheveux, appelée *plica*, auſſi l'appellent-ils *plicaria*.

La poudre de pied de loup eſt uſitée en Allemagne, comme l'eſt ici la poudre de réglisſe pour durcir les bols.

La *mouſſe d'arbre* ou *uſnée commune*, eſt une eſpèce de lichen, dont les feuilles ſont découpées menu comme des poils, blanchâtres, molles; elle naît dans les crevaſſes & ſur les écorces de pluſieurs arbres, comme ſur le chêne, ſur le peuplier, ſur l'orme, ſur le bouleau, le pommier, le poirier, le pin, le ſapin, le picea, le cédre, & ſur le larix ou meleze. La plus eſtimée eſt celle qu'on ramaſſe ſur le cédre : elle eſt fort aſtringente; priſe en décoction elle arrête le vomiſſement, le cours de ventre & les hémorrhagies. Les parfumeurs font avec cette mouſſe pulvériſée le corps de leur poudre de Chypre. Cette plante, *fauſſe paraſite*, nuit ſingulièrement aux arbres. Elle les rend malades & les fait périr, en dérobant, en interceptant leur sève par une infinité de petites racines.

Il ſemble d'abord que quand les

arbres ſont attaqués de la mouſſe, il ne ſoit pas ſi difficile d'y rémédier, & qu'il ne s'agit que d'arracher cette mouſſe, ſurtout dans un temps de pluie où elle eſt détrempée & s'enlève plus facilement; mais outre que l'opération ſeroit longue & ennuyeuſe, elle n'a qu'un ſuccès fort imparfait, car la mouſſe s'attache ſi étroitement à l'arbre, qu'il eſt impoſſible de l'extirper aſſez bien pour l'empêcher de repouſſer bientôt après.

M. de Reſſons a fait part à l'Académie des Sciences en 1716, d'un autre moyen plus court & plus sûr. Avec la pointe d'une ſerpette il fait une inciſion en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade juſqu'au bois, & depuis les premières branches juſqu'à fleur de terre; cette longue plaie ſe referme au bout d'un certain temps, après quoi l'écorce reſte nette & garantie de mouſſe pour toujours. Voici quel eſt l'effet de ce remède, qui du premier coup d'œil ne paroît pas avoir un grand rapport au mal.

Les graines de la mouſſe ne s'attachent à l'écorce d'un arbre que parcequ'elles en trouvent la ſurface raboteuſe, & parcequ'elles s'y peuvent loger en certains creux qui les conſervent; ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'eſt que la ſéve n'y circule pas, du moins n'y circule pas aſſez librement: delà vient qu'elle s'amaſſe en plus grande quantité dans de certains endroits, & qu'elle y forme des éminences ou de gros tubercules. L'inciſion donne plus de liberté à la ſéve: quand elle monte elle gonfle trop l'écorce, & fait elle-même un obſtacle à ſon mouvement; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement; enſuite la ſéve ayant pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aiſance, même après que l'écorce eſt rejointe. Enfin l'écorce ayant alors une ſurface unie, les graines de la mouſſe n'y trouvent plus de priſe. On voit aſſez que ce qui défend les arbres de cette dangereuſe plante étrangère, doit auſſi les faire profiter davantage.

Le remède de M. de Reſſons ne prévient pas ſeulement cette maladie des arbres, mais encore il guérit ceux qui en ſont attaqués; car la ſéve ſe diſtribuant mieux dans l'écorce après l'inciſion, & ne ſe portant plus tant dans les racines de la mouſſe & autres plantes paraſites, elles dépériſſent par famine.

Quand l'inciſion a été faite, la fente s'élargit comme ſi on avoit déboutonné un habit trop ſerré; c'eſt que la ſéve commence à étendre l'écorce dans le ſens de ſon épaiſſeur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant; enfin la cicatrice ſe fait d'elle-même, du moins au bout de deux ans dans les arbres en vigueur & qui ont l'écorce la plus épaiſſe.

Le temps de l'opération eſt depuis Mars juſqu'à la fin d'Avril; en Mai les arbres auroient trop de ſéve, & l'écorce s'entrouviroit trop. Il faut faire l'inciſion du côté le moins expoſé au ſoleil, la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de ſe refermer aſſez tôt. Si cependant après l'inciſion la fente ne s'élargit point, & c'eſt ce qui arrive aux arbres qui ſont ſur le retour, & dont l'écorce eſt trop dure pour permettre à la ſéve de s'ouvrir de nouvelles routes, l'opération ſe trouve inutile, l'arbre

eſt ſans reſſource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la mouſſe d'arbre fleurit, ſurtout dans les pays froids au milieu de l'hiver, & que c'eſt-là qu'elle nuit davantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans ces terroirs froids.

MOUSSE, ſe dit auſſi de ce qui vient ſur la tête des vieilles carpes. *Cette carpe avoit un doigt de mouſſe ſur la tête.*

On dit proverbialement & figurément, *pierre qui roule n'amaſſe point de mouſſe*; pour dire, qu'un homme qui change ſouvent de condition & de profeſſion, n'acquiert point de bien.

MOUSSE, ſignifie auſſi certaine écume qui ſe forme ſur l'eau & ſur quelques liqueurs, comme la bierre, les ſyrops, le chocolat, le vin, *&c.* quand on les bat ou qu'on les verſe de haut. *Elle aime la mouſſe du vin de Champagne.*

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde très-brève.

MOUSSE; ſubſtantif maſculin. Jeune garçon qui apprend le métier de Matelot. Il ſert les gens de l'équipage, les appelle quand quelque Officier veut leur parler dans des temps extraordinaires, balaie le vaiſſeau, & fait en général ce que les officiers lui commandent. Sur les vaiſſeaux de guerre il y a ordinairement ſix mouſſes pour chaque cent hommes.

MOUSSÉ, ÉE; participe paſſif. *Du chocolat mouſſé.* Voyez MOUSSER.

MOUSSELENS; bourg de France, en Languedoc, à trois lieues, nord-oueſt, de Carcaſſonne.

MOUSSELINE; ſubſtantif féminin. toile de coton fort fine, fort claire.

Le métier dont on ſe ſert pour fabriquer des *mouſſelines*, diffère peu de celui où l'on fait de la toile, excepté que les parties qui le compoſent, ſont proportionnées à la foibleſſe du fil de coton qu'on travaille.

Il entre ſix mille fils dans la chaîne d'une *mouſſeline* d'une aune de large; mais comme un ſi grand nombre de fils cauſeroit beaucoup d'embarras dans une chaîne fine, on n'en élève & l'on n'en abaiſſe point une ſi grande quantité à la fois; on ſe ſert de quatre lames au lieu de deux, les lames étant les unes devant les autres, diminuent l'embarras de moitié dans le jeu de la chaîne, & par conſéquent auſſi l'effort que le coton auroit à ſupporter.

Quand la *mouſſeline* eſt fabriquée on la fait tremper vingt-quatre heures, & on la lave à l'eau chaude pour en faire ſortir les apprêts: on lui donne enſuite une légère leſſive, puis on la met environ un mois ſur le pré pendant l'été. Elle ſe trouve alors ſuffiſamment blanche ſi elle eſt fine: ſi elle eſt commune, on lui donne une ſeconde leſſive, & on la met encore quelque temps ſur le pré juſqu'à ce qu'elle ſoit ſuffiſamment blanche.

Lorſque la ſaiſon ne permet pas de mettre les toiles ſur l'herbe, il faut toujours, en attendant le temps favorable, en faire ſortir les apprêts qui les pourroient endommager en peu de temps, & qui les expoſeroient à être rongées par les rats.

Les *mouſſelines* fines ſont bien les ouvrages les plus délicats & les plus beaux qui ſe faſſent avec le coton filé; mais ce ne ſont pas les ſeuls qu'on en fabrique; on en fait des

bas, des camiſoles, des tapiſſeries, des couvertures, des futaines : on travaille le coton comme le velours : il y a une infinité d'étoffes où cette matière ſe trouve tiſſue avec la ſoie, le fil & d'autres étoffes.

Il nous vient des Indes, par le retour des vaiſſeaux de la Compagnie, grand nombre d'eſpèces différentes de *mouſſelines*, comme les *mallemolles*, les *betilles*, les *adatais*, &c. Il y a de ces *mouſſelines* qui ſont unies & d'autres qui ſont brodées. En Hollande, en Suiſſe, on brode beaucoup de *mouſſelines* qui ſe vendent comme ouvrage des Indes ou de Perſe : on y fabrique auſſi des *mouſſelines* qui ne ſont guère inférieures à celles des Indes. Les eſſais qui ont été faits par feu M. Languet, Curé de Saint Sulpice, par M. Jore à Rouen, & en dernier lieu en Dauphiné & à Lyon, ſont des preuves convaincantes qu'il nous ſera facile, quand nous voudrons, de filer des cotons auſſi parfaitement qu'aux Indes ; & toutes les circonſtances devenant favorables, on pourroit parvenir à les donner à auſſi bon marché.

Les plus beaux cotons filés ſont ceux de Damas, appelés *cotons d'once*, ceux de Jéruſalem qu'on nomme *bazacs*, & les cotons des îles Antilles. La filature de Rouen donne auſſi de très beaux cotons filés. La nouvelle eſpèce de carde, façon d'Angleterre, dont on fait uſage, n'a pas peu contribué à donner aux cotons filés la perfection que l'on recherche : ces cotons doivent être blancs, fins, unis, très-purs, & le plus également filés qu'il eſt poſſible.

Les fabriques de *mouſſelines* qui ſe ſont élevées aux environs de Rouen, font toutes les années de nouveaux progrès ; il en ſort des *mouſſelines* de toutes ſortes de deſſeins, à grandes & petites raies, à carreaux, à fleurs, à jour.

Les Hollandois tiroient autrefois du Levant, une grande quantité de fil rouge de coton ; mais ils ont trouvé à Leyde le ſecret de le teindre auſſi bien & à auſſi bon marché qu'en Turquie. Nos Manufactures de Rouen qui en conſommoient auſſi beaucoup, commencent à s'en paſſer depuis la découverte faite à Darnetal, près de cette ville, de la teinture du coton en auſſi beau rouge que celui d'Andrinople.

MOUSSEMBEY ; ſubſtantif maſculin. Herbe potagère de l'Amérique. Sa tige eſt branchue & chargée de deux ſortes de feuilles ; les unes ſont très-petites, attachées trois à trois à une queue fort courte ; les autres beaucoup plus grandes ont une queue ronde & veloutée, & ſont laciniées en cinq parties inégales. Sa fleur ſe forme d'un bouton qui ſe ſépare en quatre, d'où ſort un pédicule portant quatre feuilles blanches, ovales & longuettes. Le fruit eſt une ſilique de quelques pouces de long, qui renferme quantité de petites ſemences grisâtres de la figure d'un rognon applati. Il n'y a que les feuilles de cette plante qui ſoient d'uſage.

MOUSSER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Il ſe dit des liqueurs ſur leſquelles il ſe fait de la mouſſe *La bière mouſſe. Le vin de Champagne mouſſe.*.

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève, *Voyez* VERBE.

MOUSSERON ; ſubſtantif maſculin. Eſpèce de petit champignon qui

croît au printemps dans les bois, parmi la mouſſe.

On reconnoît les mouſſerons à leurs petits pédicules cylindriques, crépus, ridés à leur baſe, très courts, qui ſoutiennent de petites têtes de la groſſeur d'un pois, mais qui deviendroient douze fois plus groſſes ſi on ne les arrachoit pas : ils ſont garnis en-deſſous de petits ſillons qui s'étendent du centre à la circonférence. Toute la ſubſtance de ces champignons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, eſt blanche, agréable au goût & d'une bonne odeur ; c'eſt pourquoi on les emploie pour les meilleures tables, dans les ſauces & les ragoûts.

MOUSSEUX, EUSE ; adjectif. Qui mouſſe, qui fait beaucoup de mouſſe. *Du vin de Champagne mouſſeux. De la bière très-mouſſeuſe.*

MOUSSON ; ſubſtantif féminin. Saiſon dans laquelle ſoufflent certains vents réglés & périodiques de la mer des Indes. *Attendre la mouſſon.*

Il ſe dit auſſi du vent même. *Les Mouſſons ſoufflent cinq ou ſix mois de ſuite du même côté, & cinq ou ſix autres mois du côté oppoſé.* Voyez VENT.

MOUSSU, UE ; adjectif. Qui eſt couvert de mouſſe. *Un arbre mouſſu. Une pierre mouſſue.*

MOUSSURE ; ſubſtantif féminin & terme de Potiers de terre. Il ſe dit d'une ſorte de barbes que le perçoit fait autour des trous.

MOUSTAC ; ſubſtantif maſculin. ſorte de ſinge ou de guenon fort joli : il a des abajoues & des calloſités ſur les feſſes, la queue beaucoup plus longue que la tête & le corps pris enſemble, elle a dix-neuf ou vingt pouces de longueur ; il a la face d'un blanc bleuâtre avec une grande & large marque blanche en forme de chevron au-deſſous du nez & ſur toute l'étendue de la lèvre ſupérieure qui eſt nue dans toute cette partie ; elle eſt ſeulement bordée de poils noirs, auſſi bien que la lèvre inférieure tout autour de la bouche : il a le corps court & ramaſſé ; il porte deux gros toupets de poils d'un jaune vif au-deſſous des oreilles ; il a auſſi un toupet de poils hériſſés au-deſſus de la tête ; le poil du corps eſt d'un cendré verdâtre ; la poitrine & le ventre d'un cendré blanchâtre ; il marche à quatre pieds, & il n'a qu'environ un pied de longueur, la tête & le corps compris. La femelle eſt ſujette à l'écoulement périodique.

MOUSTACHE ; ſubſtantif féminin. *Myſtax.* Barbe qu'on laiſſe au-deſſus de la lèvre d'en haut.

Les Orientaux portent en général de longues mouſtaches qui leur donnent un air martial & terrible à leurs ennemis. Parmi les Turcs il n'y a guère que les Levantins ou ſoldats de marine qui ſe raſent les joues & le menton, les autres laiſſent croître leur barbe pour paroître plus reſpectables. La plus grande menace qu'on puiſſe leur faire eſt celle de la leur couper, ce qu'ils regardent comme le plus outrageant de tous les affronts. Le Roi de Suède, Charles XII en ayant menacé, dans une occaſion, les Janiſſaires qui lui ſervoient de Garde à Bender, ils s'en tinrent très-offenſés.

Il n'y a pas plus de cent ans que tout le monde portoit la mouſtache en France, même les Eccléſiaſtiques, comme on le voit par les portraits des Cardinaux de Richelieu & Mazarin ; on les a reléguées parmi les troupes, & il n'y a guère parmi nous d'Officiers qui en

portent, que ceux des Houſards : les Chinois & les Tartares les portent longues & pendantes comme faiſoient autrefois les Sarraſins.

MOUSTACHE, ſe dit auſſi des poils que les chats, les lions & quelques autres animaux ont autour de la gueule.

On dit figurément & familièrement, *enlever une choſe ſur la mouſtache, juſques ſur la mouſtache de quelqu'un ;* pour dire, enlever une choſe à quelqu'un en ſa préſence & malgré lui. *Nous enlevâmes la citadelle juſques ſur la mouſtache de l'ennemi.*

On dit figurément & populairement, *donner ſur la mouſtache à quelqu'un ;* pour dire, frapper quelqu'un au viſage.

MOUSTACHE, ſe dit en termes de Tireurs d'or, d'une manivelle qui ſe fiche dans les rochets & bobines des Tireurs d'or, & dont ils ſe ſervent pour tirer & dévider leur ſoie & fil d'or.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

MOUSTIER D'AHUN ; bourg de France, dans la Marche, ſur la Creuſe, trois lieues, ſud-eſt, de Gueret.

MOUSTIERS ; ville de France, en Provence, à cinq lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Caſtellane. C'eſt le chef-lieu d'une Viguerie.

MOUSTIERS, eſt auſſi le nom d'une petite ville de Savoie, capitale de la Tarentaiſe, ſur l'Iſère, à huit lieues, ſud-eſt, de Mont-Melian.

MOUSTILLE ; ſubſtantif féminin. C'eſt une eſpèce de belette très-ſauvage qui ne vit qu'à la campagne ; & dont la peau entre dans le commerce de la Pelleterie. *Voyez* BELETTE.

MOUSTIQUE ; ſubſtantif féminin. Eſpèce de mouche qui ſe trouve le long des rives de la mer, dans les îles Antilles : quoiqu'elle ne ſoit pas plus groſſe qu'une petite pointe d'épingle, elle pique encore plus vivement que ne font les maringouins, & ſans s'annoncer par un bourdonnement comme ceux-ci. Elle laiſſe une marque purpurine ſur la peau : il n'eſt pas poſſible dans ces contrées de s'arrêter ſur le bord du rivage le ſoir ou le matin, ſans être cruellement tourmenté de ces inſectes. Ces mouſtiques ſe retirent la nuit ; on en trouve auſſi à la Louiſiane.

MOÛT ; ſubſtantif maſculin. Vin doux & nouvellement fait. *Boire du moût.*

MOUTARDE ; ſubſtantif féminin. *Sinapi.* Plante dont on diſtingue deux eſpèces principales ; ſavoir, la grande moutarde cultivée ou le ſenevé ordinaire, & la moutarde blanche ou le ſenevé blanc.

La *grande moutarde cultivée* croît fréquemment ſur le bord des foſſés, parmi les pierres & dans les terres nouvellement remuées : on la cultive auſſi dans les champs & les jardins. Sa racine eſt ligneuſe, blanche, fibreuſe & annuelle : elle pouſſe à la hauteur de quatre ou cinq pieds une tige moelleuſe, un peu velue & rameuſe ; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles de la rave : ſes fleurs ſont petites, jaunes & diſpoſées en croix ; elles paroiſſent en Juin : lorſqu'elles ſont tombées, il leur ſuccède des ſiliques aſſez courtes, anguleuſes, remplies de ſemences arrondies, rouſsâtres & d'un goût âcre & piquant. Cette graine eſt ſurtout d'uſage en cuiſine & en médecine, ainſi que la ſuivante.

La *moutarde blanche* ou *le ſenevé blanc*, croît naturellement dans les

champs parmi les blés ; on la cultive auſſi. Sa racine eſt ſimple & fibreuſe : elle pouſſe une tige haute d'un pied & demi, rameuſe, velue, vide ; ſes feuilles ſont laciniées & velues. Ses fleurs qui paroiſſent en Mai & en Juin ſont d'une odeur agréable & ne diffèrent de celles de l'eſpèce précédente qu'en ce qu'elles ſont portées ſur des pédicules plus longs ; elles ſont ſuccédées par des ſiliques velues terminées par une longue pointe vide, remplies de ſemences arrondies, blanchâtres ou rouſsâtres & âcres qui ſont mûres en Juillet & Août

La ſemence de la première eſpèce eſt plus mordicante ; elle eſt ſtomacale, antiſcorbutique, propre pour les pâles couleurs & les affections ſoporeuſes : on l'emploie intérieurement & extérieurement : on la prépare pour relever le goût des viandes, en la mêlant avec du moût à demi-épaiſſi ou avec un peu de farine & de vinaigre, & l'on en forme par le moyen d'une meule, une eſpèce de pâte liquide, âcre & piquante qu'on ſert ſur les tables pour manger avec la viande, & qu'on emploie dans pluſieurs ſauces. La meilleure ſe fait à Dijon & à Angers ; ſi l'on ne mêloit pas dans celle de Paris de la graine blanche de moutarde, elle ſeroit auſſi bonne.

La moutarde préparée comme on vient de le dire, convient aux vieillards ; elle facilite la digeſtion, mais elle échauffe beaucoup. Si l'on ſe contente de la flairer dans les accès de vapeurs, elle ſoulage auſſitôt : elle réveille auſſi les létargiques. Sa ſemence eſt un maſticatoire & ſternutatoire des plus efficaces dans l'apoplexie : elle eſt excellente contre le ſcorbut. On fait avec la moutarde des cataplaſmes cauſtiques, mais dont on affoiblit l'effet à volonté. Ces cataplaſmes ſont employés dans la goute ſciatique, & pour faire ſuppurer les tumeurs ſquirreuſes.

On dit proverbialement & figurément, *s'amuſer à la moutarde* ; pour dire, s'amuſer à des choſes inutiles. *Il s'eſt amuſé à la moutarde tandis qu'on dînoit.*

On dit auſſi proverbialement & figurément de quelqu'un qui commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait, que *la moutarde lui monte au nez.*

On dit encore proverbialement & figurément d'une choſe qui étoit ſecrette, & qui eſt devenue très-publique, que *les enfans en vont à la moutarde*, que *tout le monde en va à la moutarde.*

On dit auſſi proverbialement & figurément, d'une choſe qui vient quand on n'en a plus beſoin, que *c'eſt de la moutarde après dîner.*

Quand par les comptes d'un Maître d'hôtel il demeure redevable d'une ſomme, outre les parties qu'il met en dépenſe, on dit familièrement, *& le reſte en moutarde.*

On le dit auſſi de tout autre qui ne peut juſtifier à quoi il a employé une partie de l'argent qu'il a reçu.

MOUTARDIER ; ſubſtantif maſculin. Petit vaſe dans lequel on ſert la moutarde ſur la table. *Un moutardier de porcelaine.*

MOUTARDIER, ſe dit auſſi de celui qui fait & qui vend de la moutarde. *Les moutardiers de Paris ſont de la communauté des Maîtres Vinaigriers.*

MOUTARDIER ; ſubſtantif maſculin. C'eſt un des noms qu'on a donnés à la grande hirondelle. *Voyez* HIRONDELLE.

MOUTIER ; vieux mot qui ſignifioit autrefois

autrefois Égliſe. Et l'on diſoit, *mener la mariée au moutier*, en parlant d'une fille qu'on mène à l'Égliſe pour la marier.

On dit encore proverbialement & figurément, *il faut laiſſer le moutier où il eſt*; pour dire, qu'il ne faut rien changer aux uſages reçus.

MOUTIER, ou MOUTIER SAINT-JEAN; bourg de France, en Bourgogne, à deux lieues, nord-nord-oueſt, de Semur. Il y a une Abbaye de l'ordre de Saint Benoît. Le revenu de la Menſe abbatiale qui eſt d'environ douze mille livres de rente, eſt uni à l'Évêché de Langres.

MOUTIERS; il y a en France trois bourgs de ce nom, le premier dans le Gâtinois Orléanois, à une lieue, ſud-eſt, de Saint-Fargeau; le ſecond dans le Pays-Chartrain, à ſix lieues, ſud-eſt, de Chartres; & le troiſième dans le Perche, à cinq lieues, eſt-ſud-eſt, de Mortagne.

MOUTIERS; (les trois) bourg de France en Poitou, à trois lieues, nord nord-oueſt, de Loudun.

MOUTLET; bourg de France en Auvergne, à ſix lieues, eſt-ſud-eſt, de Brioude.

MOUTON; ſubſtantif maſculin. *Vervex*. Bélier châtré que l'on engraiſſe. *Un gigot de mouton. Un mouton de Gange*. Voyez AGNEAU, BÉLIER, BREBIS.

On comprend auſſi quelquefois ſous le nom de *mouton*, les béliers, les brebis, les agneaux quand ils ſont en troupes. *Un troupeau de moutons*.

On dit communément, que *le peuple fait comme les moutons*; pour dire, qu'il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons paſſent tous où ils voient qu'un autre mouton a paſſé.

On dit proverbialement & populairement d'une perſonne qui a quelque marque ſur le viſage, qu'*elle reſſemble aux moutons de Berri, qu'elle eſt marquée ſur le nez*.

On dit proverbialement & figurément, *revenons à nos moutons*; pour dire, reprenons le diſcours que nous avons quitté, ou qui a été interrompu.

On dit figurément de quelqu'un qui eſt d'une humeur douce & traitable, que *c'eſt un mouton*, qu'*il eſt doux comme un mouton*.

MOUTON, ſe dit auſſi de la peau de mouton préparée. *Ces livres ſont reliés de mouton*.

On appelle *pain de mouton*, un certain petit pain qui n'eſt pas plus gros qu'un œuf, & ſur lequel il y a des grains de blé.

MOUTON, ſe dit auſſi d'une eſpèce de gros billot de bois armé de fer qu'on lève par des cordes à force de bras, & qu'on laiſſe enſuite tomber ſur des pieux & des pilotis pour les enfoncer.

En termes de charrons, on appelle *moutons de devant*, les deux montans qui ſervent pour former dans un carroſſe le ſiége du cocher. Et *moutons de derrière*, les deux pièces de bois qui ſont enchâſſées par en bas dans le liſoir, & qui ſont ſurmontées par l'entretoiſe. Ces trois pièces aſſemblées ſont tant pour l'ornement d'un carroſſe, que pour aider les laquais à monter derrière, & leur ſervir de garde-fou.

MOUTON, ſe dit encore d'une groſſe pièce de bois dans laquelle ſont engagés les angles d'une cloche pour la tenir ſuſpendue.

En termes de marine, on appelle *moutons*, les vagues blanchiſſantes

qui s'élèvent lorſque la mer commence à être agitée.

On le dit auſſi des vagues qui s'élèvent ſur les grandes rivières.

Les deux ſyllabes ſont brèves au ſingulier; mais la ſeconde eſt longue au pluriel.

MOUTONNAGE, ſubſtantif maſculin. Il ſe dit d'un certain droit que le ſeigneur lève ſur ceux qui vendent ou achètent des moutons dans l'étendue de ſon fief.

MOUTONNÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MOUTONNER.

MOUTONNER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Rendre friſé & annelé comme la laine d'un mouton. Il ne ſe dit guère qu'au participe. *Tête moutonnée. Perruque moutonnée. Coiffure moutonnée.*

MOUTONNER, eſt auſſi verbe neutre, & l'on dit en termes de marine, que la *mer moutonne*, lorſqu'elle commence à être agitée, & qu'il s'en élève des vagues blanchiſſantes.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MOUTONNIER, IÈRE; adjectif du ſtyle familier. Il ſe dit de ce qui a la nature & le caractère des moutons. *La multitude eſt moutonnière.*

MOUTURE; ſubſtantif féminin. *Molitura.* L'action de moudre les blés, & de les convertir en farine.

Il n'y a pas long-temps, remarque un citoyen, qu'on ignoroit encore une manière de moudre les blés & autres grains deſtinés à la ſubſiſtance des hommes, ſuivant laquelle une même quantité de grains produit en farine environ un cinquième de plus que la meſure ordinaire par la mouture actuelle & commune.

Le ſieur Maliſſet, boulanger de Paris, artiſan diſtingué, a éprouvé par des expériences de cette nouvelle méthode, faites à la fin de 1760, & au commencement de 1761, dans les hôpitaux de Paris, & ſous les yeux des premiers Magiſtrats de Police, que l'on pouvoit économiſer par année 80000 livres ſur la dépenſe que font les hôpitaux pour le pain qui ſe conſomme par les pauvres, & cependant leur en fournir d'une qualité infiniment ſupérieure, plus nourriſſant, & ſurtout plus agréable & auſſi blanc que celui qui ſe mange dans toutes les maiſons particulières.

Nous allons donner le détail du produit des grains convertis en farine, tant par l'ancienne manœuvre que par la nouvelle que nous appellerons *mouture économique*, & l'on pourra juger des avantages de cette dernière méthode.

Un ſac de farine, ſuivant l'uſage de la halle de Paris, doit être de 325 livres peſant.

On emploie pour le produire deux ſeptiers de blé peſant 240 livres chacun, ſuivant l'évaluation ordinaire du poids de cette meſure.

Il ne faut entendre dans tout ce que nous dirons des farines, que celles de froment. Les proportions ſeront faciles à établir pour les autres eſpèces de grains, ſi l'on juge à propos d'en faire l'opération.

Les deux ſeptiers de blé que l'on a déjà dit peſer en total 480 livres, produiſent par la mouture ordinaire & généralement pratiquée juſqu'à préſent, 325 à 327 livres de farine, 125 livres de ſon.

La farine eſt de trois eſpèces.

La première que l'on appelle *farine de blé*, ou *fleur de farine*, conſiſte en 170 livres, qui fait environ

moitié des 325 livres du produit au total.

La ſeconde d'une qualité très-inférieure, forme à peu près 80 livres peſant.

Le ſurplus ſe diviſe en deux parties : la première de grain blanc, la ſeconde de grain gris.

On ſépare le ſon en trois claſſes : les premiers que l'on appelle *ſons* proprement dits, s'emploient ordinairement à la nourriture des chevaux.

Les ſeconds qu'on nomme *recoupes*, ſe conſomment par les vaches ou autres beſtiaux d'une eſpèce à peu près ſemblable.

Les troiſièmes ſont les *recoupettes* : les amidonniers en tirent encore ſuffiſamment de farine par fabriquer la poudre à poudrer & l'amidon.

La même quantité de grain par la mouture économique, c'eſt-à-dire, par la nouvelle méthode, produit 340 livres de farine de quatre eſpèces.

170 livres ou moitié de farine pure, ou fleur de farine.

L'autre moitié ſe diviſe en farine de premier grain, farine de ſecond, & farine de troiſième grain.

La quantité des deux premiers eſt de 155 livres, celle de la dernière d'environ 15 livres peſant.

Indépendamment de ces farines, on tire encore des mêmes grains 120 livres de ſon, que l'on diſtingue en trois qualités.

1°. Quatorze boiſſeaux de gros ſon peſant en total 70 livres.

2°. Six boiſſeaux de la ſeconde qualité, peſant 40 livres.

3°. Un boiſſeau du poids de 10 livres.

Ces ſons ſe conſomment de la même manière que ceux dont on a parlé en détaillant le produit par la mouture ordinaire.

On voit par ces différens produits que ſuivant cet ancien uſage, on ne tire de deux ſeptiers de blé, meſure de Paris, peſant 480 livres, que 325 livres de farine de toutes eſpèces, & que la même quantité de grain produit 340 livres de farine preſque en total de la première qualité par la mouture économique.

Cet avantage eſt un des moindres de cette méthode ; des 325 livres de farine provenant de la première façon de moudre, il n'y a que la première qui ne forme que 170 livres dont on puiſſe faire du pain blanc ; on mêle la ſeconde farine avec celle d'après, que l'on appelle de *grain blanc*, pour fabriquer du pain bis-blanc.

Le ſurplus, c'eſt-à-dire la farine de grain gris, eſt ſi inférieure, que le pain qui en provient ne peut être conſommé à Paris, il eſt trop bis & trop médiocre.

Le mélange de toutes ces eſpèces de farines eſt ce qui compoſe le pain que l'on appelle de *ménage* ; mais la qualité en eſt infiniment moins bonne que celle qui réſulte du mélange de toutes les farines produites par la mouture économique.

En effet, ſuivant cette méthode, la réunion de toutes les farines forme un tout bien plus parfait ; le pain qui en provient eſt plus beau, plus blanc, d'un meilleur goût, & d'une qualité très-ſupérieure à celui même de la première farine de l'autre mouture.

Cette ſupériorité eſt produite, comme on vient de le dire, par le mélange même de ces farines : celles de premier & de ſecond grain qu'on incorpore avec la première par la mouture économique, ont plus de

conſiſtance que celle à laquelle elles ſont jointes : celle-ci eſt plus fine, plus délicate, c'eſt la fine fleur ; les autres conſervent plus de ſubſtances entièrement purgées de ſon qui pourroit diminuer leur qualité ; elles ajoutent de la force & de la qualité à la première, ſans altérer ſa fineſſe ; & à l'exception des 15 livres de farine du troiſième grain, toutes celles que produiſent les grains moulus par économie, ſont employées pour la première qualité de pain, il n'y a même que les boulangers qui en retranchent la très-petite quantité du troiſième grain, attendu qu'il pourroit nuire à l'extrême blancheur que doit avoir leur pain, pour en avoir un débit plus facile.

Ainſi la mouture par économie joint à l'avantage de produire un quinzième de plus, celui de rendre toutes les farines aſſez parfaites pour être employées à une ſeule & même qualité de pain qui eſt la première ; au lieu que par la mouture ordinaire, il n'y a que 170 livres de farine qui puiſſe ſervir à cette fabrication ; le ſurplus eſt employé, comme on l'a déjà dit, à faire du pain bis-blanc, & même plus inférieur encore ; la différence du prix de ce pain avec celui du pain qui ſe fabrique avec les farines de la mouture économique, indique aſſez la méthode qu'il faut préférer rien que pour cette ſeule partie.

Il ſeroit donc inutile d'inſiſter davantage ſur celle de ces méthodes qui mérite cette préférence, il vaut mieux faire connoître en quoi elle diffère de l'autre.

Cette différence d'où réſulte réellement le bénéfice, ne conſiſte qu'en ce que par la première méthode il reſte beaucoup de ſon dans les farines, & plus encore de farine dans les ſons ; au lieu que la nouvelle dégage l'une & l'autre, & en fait exactement le départ.

La mouture par économie, n'eſt autre choſe que l'art de bien ſéparer ces matières, d'extraire des ſons toutes les parties de farine que la mouture ordinaire y laiſſe, & d'expulſer entièrement le ſon des farines ; c'eſt en quoi conſiſte toute la ſupériorité de cette mouture, & d'où provient le bénéfice qu'elle procure.

L'ancienne manière produit moins de ſon en quantité ; cela doit être ainſi, puiſqu'il en reſte beaucoup dans les farines ; mais il eſt plus peſant, la farine qui y reſte doit néceſſairement le rendre tel.

Par la raiſon contraire la mouture économique produit plus de ſon ; mais il eſt plus léger, parcequ'il eſt réduit à la ſimple écorce du blé très-broyée, & tout à fait épurée de farine.

Il n'y a que le mélange du ſon qui reſte avec les farines dans la mouture ordinaire qui puiſſe rendre de qualités différentes celles qui proviennent des mêmes grains.

Dans cette méthode, la première & la ſeconde farine extraites, on repare une fois ſeulement les iſſues ; le blutage achève enſuite cette opération.

Dans la mouture économique les iſſues ſont réparées juſqu'à quatre fois, & les trois premières farines ſont encore mêlées enſemble ſous la meule ; il doit néceſſairement réſulter de cette manière une plus grande quantité de grain.

L'évaporation eſt plus conſidérable du double par ce procédé que par l'autre ; la diviſion ne ſauroit être plus grande ſans produire ces

effet; mais ce déchet eſt remplacé & au-delà, puiſque malgré ſa perte, on a encore un quinzième de farine de bénéfice.

MOUTURE, ſe dit auſſi du ſalaire que prend le Meunier. *Ce meunier prend ſouvent double mouture.*

On dit proverbialement, figurément & en mauvaiſe part, *tirer d'un ſac deux moutures*; pour dire, prendre double profit d'une même affaire, ſe faire payer deux fois d'une même choſe. *On accuſe ce Procureur de tirer d'un ſac deux moutures.*

MOUTURE, ſe dit encore du mélange du froment, du ſeigle & de l'orge par tiers. *Un ſetier de mouture. Du blé mouture.*

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MOUVANCE; ſubſtantif féminin. Dépendance d'un fief, d'une terre qui relève d'un autre fief, d'une autre terre.

Tous les fiefs ſont mouvans du Roi médiatement ou immédiatement.

Deux ſeigneurs différens ne peuvent avoir la mouvance d'un même fief; mais l'un peut avoir la mouvance immédiate & l'autre la mouvance médiate.

La mouvance médiate ou immédiate d'un fief peut appartenir à pluſieurs Seigneurs dominans d'un même fief.

Quand pluſieurs Seigneurs prétendent avoir chacun la mouvance d'un fief, le propriétaire du fief doit ſe faire reconnoître par main ſouveraine, & conſigner les droits en juſtice pour être donnés à celui qui obtiendra gain de cauſe.

Dans ce même cas où la mouvance eſt conteſtée entre pluſieurs Seigneurs, il faut la prouver. Cette preuve doit être faite par le titre primitif d'inféodation, ſi on le peut rapporter, ou au défaut de ce titre, par des actes de foi & hommage, par des dénombremens, des contrats de vente ou d'échange. Celui qui a les plus anciens titres, doit être préféré.

Le Seigneur n'eſt point obligé de prouver contre ſon vaſſal la mouvance du fief par lui ſaiſi, parceque le vaſſal eſt préſumé en avoir connoiſſance; c'eſt au vaſſal à inſtruire le premier ſon Seigneur.

Si le vaſſal veut obliger le Seigneur à prouver ſa mouvance, il faut avant toutes choſes, qu'il avoue ou déſavoue le Seigneur.

Si le Seigneur ne prouve pas ſa mouvance, & qu'il ait ſaiſi féodalement, il doit être condamné aux dommages & intérêts de celui qu'il a prétendu être ſon vaſſal.

Quand le Seigneur prouve ſa mouvance par des titres au-deſſus de cent ans, il n'y a pas lieu à la commiſe, parceque le vaſſal peut n'en avoir pas eu connoiſſance.

Celui qui vend un fief, doit déclarer de quel Seigneur il eſt mouvant, ou, s'il ne le ſait pas, il doit en faire mention.

Un Seigneur ne peut pas aliéner les mouvances de ſon fief ſans le conſentement de ſes vaſſaux, à moins qu'il n'aliène en même temps l'univerſalité de ſon fief.

Ainſi lorſqu'un Seigneur aliène une partie de ſon domaine pour en compoſer un fief ſervant, il ne peut tranſporter aucun de ſes vaſſaux à celui qu'il inféode: il faut qu'il les conſerve tous, ou qu'en tranſportant l'univerſalité de ſon fief, il n'en conſerve aucun.

Suivant le droit général du Royaume, les aveux rendus par l'arrière

vaſſal au Seigneur ſupérieur ; ne peuvent nuire au Seigneur immédiat, par deux raiſons.

La première, parceque la ſimple poſſeſſion du Seigneur dominant ne peut opérer une interverſion de mouvance, contre laquelle le lien de foi (qui établit l'impreſcriptibilité entre le Seigneur & le Vaſſal) réclame toujours.

La ſeconde, que des aveux de cette nature ſont étrangers à l'égard du Seigneur immédiat qui ne parle point.

On ne doit pas reſtreindre la maxime de l'impreſcriptibilité, ſur laquelle cette vérité eſt principalement appuyée, au ſeul cas de la jouiſſance du Seigneur ſuzerain, en conſéquence d'une ſaiſie féodale ; cette aliénation ſeroit contraire au droit coutumier du Royaume, ce qui eſt propoſé par Lhommeau, comme un des principes généraux du Droit françois.

Louis, ſur l'article 450 de la Coutume du Maine, rapporte un Arrêt du Parlement de Paris, du 8 Mai 1614, qui a décidé qu'un Seigneur ſuzerain s'étant fait ſervir par les ſujets de ſon Vaſſal, il devoit les lui rendre ſans pouvoir ſe prévaloir d'aucune preſcription. Le motif de cette déciſion fut le lien de foi réciproque qui eſt entre le Seigneur & le Vaſſal.

Le Seigneur dominant qui a commis félonie contre ſon Vaſſal, ne perd pas ſon fief dominant, mais il perd la mouvance du fief ſervant & les droits qui en peuvent réſulter.

Il y a dans le Royaume différens titres de dignité, dont les terres peuvent être décorées, & ce n'eſt qu'au Roi ſeul qu'il appartient d'accorder ces titres.

En décorant des Seigneuries de titres éminens & de dignité, nos Rois ont toujours ordonné qu'elles deviendroient par-là mouvantes de Sa Majeſté, & que l'appel de la juſtice ſeroit porté au Parlement : ils ont même ſouvent réuni pluſieurs terres en un ſeul corps de fief, & quelquefois ils ont compris dans cette réunion des fiefs qui relevoient de Seigneurs particuliers, en chargeant ceux en faveur deſquels ſe fait l'érection ou la réunion, d'indemniſer ces Seigneurs de leurs mouvances. On en trouve des exemples dans les lettres d'érection du Duché de Treſmes, du mois de Novembre 1648 ; dans celle du Duché de Châteauvillain, du mois de Mai 1703 ; dans celle du Duché de Rambouillet, du mois de Mai 1711, & dans celle du Duché de Joyeuſe, du mois d'Octobre 1714.

Mais il eſt pluſieurs fois arrivé que ces lettres ont été modifiées par les Arrêts d'enregiſtrement ; par exemple, » celles du duché de la » Rochefoucault ont été régiſtrées » pour le titre & dignité de Duc » ſeulement, & ſans diſtraction de » mouvance & de reſſort.

L'enregiſtrement des lettres d'érection du Duché de Bellegarde porte, » ſans néanmoins aucune diſ» traction de reſſort, & ſans rien » innover à la juſtice qui demeurera » aux officiers du Roi, comme » auparavant. »

Celles du Duché de la Valette furent enregiſtrées le 4 Septembre 1631, avec les mêmes modifications, & dans les mêmes termes.

Les lettres portant érection des duchés de Biron, de Leſdiguières, de Briſſac, de Chaulnes, de Valentinois & d'Eſtrées, ont été enregiſtrées avec la réſerve du reſſort des Juges royaux ; ces enregiſtremens

ne parlent point de la mouvance.

Dans les Arrêts d'enregiſtremens des lettres pour les Duchés de Verneuil, de Villeroi, de la Meilleraye, & de douze autres érections, vérifiées aux Lits-de-Juſtice des 15 Décembre 1663 & 2 Décembre 1665, il eſt ordonné que les fiefs, terres & ſeigneuries, relevant des particuliers, ne pourront être cenſés faire partie du Duché, qu'au préalable le conſentement des Seigneurs ne ſoit rapporté, & que l'indemnité ne leur ſoit payée.

De ces différentes lettres d'enregiſtremens & modifications, il réſulte deux conſéquences.

La première que le Roi a droit de diſpoſer des mouvances des Seigneurs particuliers, puiſque le Parlement, en enregiſtrant ces lettres, ne réſerve aux Seigneurs que leur action en indemnité.

La ſeconde que, quelque favorable que ſoit cette indemnité, il n'eſt pas eſſentiellement néceſſaire qu'elle ſoit payée avant la diſtraction de la mouvance, puiſque le Parlement ne l'ordonne pas, lors même que cette diſtraction eſt exceptée par ſes Arrêts.

Il n'en eſt pas de l'indemnité due aux Officiers des Siéges privés de reſſort comme de celle due aux Seigneurs privés de mouvance, parceque la diſtraction de reſſort prive les Officiers d'un revenu journalier que leur produiſent leurs fonctions dans les lieux dont la juridiction leur eſt ôtée. Ils ne ſeroient pas parfaitement indemniſés, s'ils ne recevoient leur capital avant d'être privés de ce revenu réel; auſſi le Parlement ordonne-t-il toujours le rembourſement préalable avant que la diſtraction du reſſort puiſſe avoir lieu.

Mais les Seigneurs qui ne perdent qu'un revenu caſuel & honorifique, ne ſouffrent point une perte auſſi conſidérable par le retard que peut occaſionner la liquidation de leur indemnité; c'eſt la raiſon de la différence qu'on trouve dans les Arrêts d'enregiſtrement.

Les Arrêts d'enregiſtrement de la Chambre des Comptes n'accordent l'effet de la mouvance & du reſſort, qu'après avoir payé l'indemnité aux Seigneurs & aux Officiers.

Quand une terre a une fois relevée directement de la Couronne, & d'une Juſtice reſſortiſſante au Parlement, elle ne change jamais de mouvance ni la Juſtice de reſſort, nonobſtant l'extinction du titre & de la dignité dont la terre a été décorée.

Il y a deux Arrêts qui l'ont ainſi jugé; le premier eſt du 8 Juillet 1694, pour la mouvance du Duché de Beaufort; & le ſecond du 28 Mars 1695, pour la mouvance du Duché de Damville.

Les immeubles que le Roi acquiert ceſſent d'être mouvans des Seigneurs dont ils relevoient: mais le Roi doit indemniſer les Seigneurs.

Il faut même remarquer ſur cela que la réunion qui ſe fait au domaine de la Couronne, des domaines & fiefs que le Prince poſſédoit avant de monter ſur le trône, & qui relevoient alors de Seigneurs particuliers, deviennent mouvans du Roi s'il les aliène.

Nous en avons l'exemple dans la terre de Bohain que poſſédoit Henri IV lorſqu'il parvint à la Couronne en 1589. Il la vendit au Maréchal de Balagny en 1594, avant le fameux Édit de 1607. L'acquéreur & ſes ayans cauſe avoient tou-

jours porté l'hommage de cette terre aux Religieux de Vermand, dont elle étoit mouvante avant l'avènement de Henri IV à la Couronne, Les Moines l'ayant saisie féodalement, le Marquis de Mailli refusa de les reconnoître. Il soutint au contraire qu'il relevoit du Roi, au moyen de ce que la terre avoit été unie de plein droit au domaine, & que la mouvance des Religieux étoit éteinte: c'est ce qui fut jugé par Arrêt rendu sur les conclusions de M. l'Avocat Général de Lamoignon, le 9 Janvier 1679. L'Arrêt réserve seulement aux Religieux à se pourvoir pour leur indemnité.

MOUVANT, ANTE; adjectif. Qui a la puissance de mouvoir. En ce sens il n'a guère d'usage qu'en cette phrase, *force mouvante*, qui se dit de la force qui cause un mouvement, & de l'instrument mécanique qui aide, qui augmente cette force. *Voyez* FORCE MOUVANTE.

MOUVANT, se dit aussi des sables & des terres dont le fond n'est pas stable & solide & où l'on enfonce aisément quand on y marche. *Un terrain mouvant. Des sables mouvans, Des terres mouvantes.*

MOUVANT, se dit aussi d'un fief, d'une terre qui dépend, qui relève d'un autre terre, *Du temps des Ducs de Lorraine, le Duché de Bar étoit mouvant de la Couronne. Toutes ces terres sont mouvantes de son marquisat.*

On appelle *tableau mouvant*, un tableau où il y a des figures qui se meuvent par une méçanique cachée.

MOUVANT, se dit en termes de l'art Héraldique, des pièces attenantes au chef, aux angles, aux flancs, ou à la pointe de l'écu dont elles semblent sortir, ALBERTI, à Florence, d'azur à quatre chaînes d'or, mouvantes de quatre angles de l'écu, & liées en cœur à un anneau de même.

La première syllabe est brève, la seconde longue, & la troisième du féminin très-brève.

MOUVE, ÉE; participe passif. *Voyez* MOUVER.

MOUVEMENT; substantif masculin. *Motio.* Le transport d'un corps d'un lieu dans un autre.

On distingue plusieurs sortes de mouvemens; savoir, le *mouvement absolu*, le *mouvement relatif*, le *mouvement uniforme*, le *mouvement accéléré*, le *mouvement retardé*, le *mouvement composé*, & le *mouvement de projection.*

MOUVEMENT ABSOLU, se dit du changement de lieu absolu d'un corps mû, dont la vîtesse doit par conséquent se mesurer par la quantité de l'espace absolu que le mobile parcourt.

MOUVEMENT RELATIF, se dit du changement de lieu relatif d'un corps quelconque, dont la vîtesse s'estime par conséquent par la quantité de l'espace relatif parcouru par ce mobile. Ce changement de lieu peut être de deux sortes. Un corps peut être en repos par rapport aux corps qui l'entourent, & en mouvement, relativement à d'autres corps que l'on considère comme immobiles. Ici le lieu absolu du corps change, tandis que le lieu relatif reste le même. Un homme qui est tranquille dans un vaisseau est en repos par rapport au vaisseau, & dans un mouvement relatif en égard au rivage. Ce mouvement relatif s'appelle *mouvement relatif commun*, parcequ'il est commun au corps qui est dans un pareil mouvement.

Mais si cet homme qui est dans

ce vaiſſeau, au lieu de ſe tenir en repos dans le vaiſſeau s'y promenoit, on comprend bien que ce mouvement ſeroit différent de l'autre ; puiſque cet homme changeroit ſa relation avec les autres corps qui ſont dans le vaiſſeau, tandis que le vaiſſeau lui-même la changeroit avec les corps qui ſont ſur le rivage. On diſtingue celui-ci de l'autre par le nom de *mouvement relatif propre :* or de la conſidération de ces deux mouvemens, il naît une choſe bien ſingulière : c'eſt qu'un corps dans un mouvement relatif propre peut n'avoir point de mouvement abſolu. Et voici comment. Qu'un homme qui eſt dans un vaiſſeau ſe promène de la poupe à la proue, tandis que le vaiſſeau cingle, & qu'il parcoure cet eſpace avec la même vîteſſe que le vaiſſeau eſt emporté, c'eſt-à-dire, dans le même temps que le vaiſſeau en parcourt un ſemblable. Dans ce cas il eſt certain que le mouvement abſolu de cet homme n'eſt qu'apparent, puiſqu'il répond toujours aux mêmes points du rivage. Ainſi quelqu'un qui du rivage regarderoit cet homme, jugeroit qu'il eſt véritablement en repos & tout à fait immobile, quoiqu'il fût dans un grand mouvement ; ſi au contraire cet homme ſe promenoit de la poupe à la proue dans le même ſens que le vaiſſeau ſille & avec la même vîteſſe, cet homme auroit deux mouvemens, un *mouvement relatif commun* avec le vaiſſeau, & un *mouvement relatif propre ;* car il changeroit à tout moment ſa ſituation avec les parties de ce vaiſſeau & avec les parties du rivage. Dans le ſyſtême de Copernic tous les corps qui roulent ſur la terre éprouvent ce mouvement.

MOUVEMENT UNIFORME, ſe dit de celui par lequel un corps parcourt des eſpaces égaux, en des temps égaux. Ainſi la vîteſſe d'un corps mû uniformément, eſt comme l'eſpace diviſé par le temps employé à le parcourir. D'où il ſuit ; 1°. que ſi deux corps qui ont un mouvement uniforme ont des vîteſſes inégales, les eſpaces qu'ils parcourront en temps inégaux, ſeront l'un à l'autre en raiſon compoſée de celle des vîteſſes & de celle des temps ; 2°. que pour qu'un corps ſoit mû uniformément, aucune cauſe étrangère ne doit agir ſur lui, ou ſi des cauſes agiſſent, elles doivent agir en même temps également de part & d'autre, ou en ſens contraire, les unes pour accélérer, les autres pour retarder ; toujours avec la même force. C'eſt ainſi que l'action du vent & de l'eau ſur le corps d'un navire lui font prendre une vîteſſe uniforme ; parceque la réſiſtance de l'eau ſur la partie ſubmergée du vaiſſeau, détruit l'accélération acquiſe par la peſanteur du navire que meut actuellement l'impulſion du vent ſur les voiles.

MOUVEMENT ACCÉLÉRÉ, ſe dit d'un mouvement qui s'accroît à chaque inſtant. Un vaiſſeau pouſſé par le vent accélère ſon mouvement juſqu'à ce que ſa vîteſſe ſoit uniforme. Le mouvement d'un corps qu'on laiſſe tomber accélère ſon mouvement, c'eſt-à-dire qu'à chaque inſtant il devient plus grand, & l'on démontre qu'il augmente en nombres impairs, qui forment une progreſſion arithmétique. De ce que les élémens d'un triangle, en commençant depuis le ſommet, compoſent une progreſſion arithmétique infinie, dont la moitié de la baſe ou du plus grand terme eſt égale au terme moyen, il ſuit que

les vîteſſes qu'un corps acquiert en tombant depuis le repos, croiſſant dans le même ordre que les élémens du triangle, la vîteſſe moyenne eſt égale à la moitié de la vîteſſe acquiſe à la fin du temps total. Donc l'eſpace qu'un corps parcourt par un mouvement accéléré depuis ſon repos dans un temps déterminé, eſt la moitié de l'eſpace que parcourt ce corps dans le même temps d'un mouvement uniforme avec la vîteſſe acquiſe à la fin du dernier inſtant de ſa chute. De-là on tire une règle qui forme tout le fond du *mouvement accéléré*, pour réduire ce mouvement en mouvement uniforme : 1°. *prenez la vîteſſe du mouvement accéléré & concevez-la comme demeurant uniforme.* 2°. *Si vous prenez le même temps, doublez l'eſpace parcouru du mouvement accéléré, & regardez cet eſpace double comme ayant été parcouru d'un mouvement uniforme avec la dernière vîteſſe acquiſe.* (*Voyez l'Architecture hydraulique de M. Belidor, tom. I. page 51 & ſuivantes*, où cette théorie du mouvement accéleré eſt fort bien établie.) Au reſte le mouvement accéléré eſt uniforme dans ſon accélération, quand il augmente également & en temps égaux. Dans ce cas on l'appelle *mouvement uniforme accéléré.*

MOUVEMENT RETARDÉ, ſe dit d'un mouvement qui diminue à chaque inſtant. Un corps qui ſe meut toujours plus lentement a un mouvement retardé. Quand la vîteſſe diminue également & en temps égaux, le *mouvement eſt uniformément retardé.* On fait mouvoir un corps avec un pareil mouvement, lorſqu'on le jette verticalement à l'horiſon. M. Varignon a donné un mémoire ſur ce mouvement, imprimé parmi ceux de l'Académie royale des Sciences, année 1707. Et M. d'Alembert, après avoir fait voir que le caractère en quelque ſorte du mouvement uniforme eſt une ligne droite, a démontré que celui du mouvement retardé eſt une ligne courbe. C'eſt-à-dire, que ſi les lignes, repréſentant les eſpaces parcourus pendant des temps déterminés & exprimés par des lignes, ſont dans une courbe, alors le mouvement eſt accéléré ou retardé. Il eſt l'un ou l'autre ſelon que la courbe eſt convexe ou concave.

MOUVEMENT COMPOSÉ, ſe dit d'un mouvement compoſé de deux autres. Un corps abandonné à deux puiſſances qui travaillent à le faire mouvoir ſuivant leur direction particulière, s'échappe par une direction commune aux deux & ſuit cette direction avec un *mouvement compoſé.* M. l'Abbé Nollet décrit une machine dans ſes *leçons de Phyſique, tome I*, par laquelle on voit que la direction & la meſure du mouvement compoſé eſt la diagonale d'un parallélogramme. Et pour donner une idée familière de ce mouvement, on dira que c'eſt celui qui ſuit un bateau expoſé au courant d'une rivière & tiré par des hommes qui marchent le long du rivage ; que c'eſt le même qui met en action ces jouets des enfans qu'ils appellent *cerfs-volans*, & qu'on voit s'élever, quand le vent eſt frais, à une hauteur aſſez conſidérable. Pour que cela arrive, l'enfant jette le cerf-volant & tire la corde à laquelle il eſt attaché, & cela contre la direction du vent. Ce tirage eſt oblique à la terre. L'action du vent eſt au contraire perpendiculaire à la ſurface du cerf-volant, c'eſt-à-dire, preſque verticale. Voilà donc deux forces, l'une qui pouſſe cette ma-

chine de papier, c'eſt-à-dire, le cerf-volant vers le firmament, & qui tend à l'élever; l'autre au contraire qui travaille à lui faire ſuivre une route horiſontale. Donc il doit réſulter un *mouvement compoſé*, ſuivant une direction oblique. C'eſt par cette direction que le cerf-volant s'élève avec d'autant plus d'ardeur & plus haut que le tirage eſt plus fort & moins oblique, parceque le vent y fait un plus grand effort, & que la diagonale de ces deux forces eſt plus verticale.

MOUVEMENT DE PROJECTION, ſe dit d'un mouvement qu'acquierent les corps lorſque, par l'impulſion qu'ils ont reçue, ils ſe meuvent à travers l'air, ou tout autre fluide, & dans le vide même. Une bombe chaſſée hors du mortier par l'effet de la poudre enflammée a un mouvement de projection, & les planetes ſont livrées dans leur orbite à un pareil mouvement. Galilée eſt le premier qui a découvert la nature du *mouvement des projectiles*: ſes recherches ont été ſuivies par Toricelli & appliquées à la pratique du jet des bombes par M. Blondel.

Il convient maintenant d'établir les règles générales du mouvement.

1°. Tout mouvement par lui-même eſt rectiligne, c'eſt-à-dire, que tout mouvement ſe fait par des lignes droites & avec une vîteſſe conſtante & uniforme, s'il n'y a pas de cauſe extérieure qui en attire la direction.

2°. Les mouvemens de tous les corps ſont comme les produits des vîteſſes par les maſſes ou quantités de matière.

3°. Suivant les Mécaniciens, tout corps perſévère naturellement dans ſon état de repos ou de mouvement uniforme en ligne droite, à moins que quelque cauſe étrangère ne l'oblige à changer d'état.

4°. Le changement de mouvement eſt proportionnel à la force mouvante, & ſe fait toujours ſuivant la direction de cette ligne droite dans laquelle la force eſt imprimée.

5°. La quantité du mouvement ſe détermine en conſidérant la maſſe & la vîteſſe du mobile: car le mouvement d'un tout eſt la ſomme des mouvemens de toutes ſes parties.

6°. L'action des corps l'un ſur l'autre, ne change point la quantité de mouvement que l'on trouve en prenant la ſomme des mouvemens qui ſe font dans le même ſens, ou la différence de ceux qui ſe font en ſens contraire.

7° Dans toutes ſortes de mouvemens quelconques, uniformes, accélérés ou retardés, rectilignes ou curvilignes, *&c.* la ſomme des forces qui produiſent le mouvement de toutes les parties de ſa durée eſt toujours proportionnelle à la ſomme des eſpaces parcourus par tous les points du mobile.

8°. Le produit de la durée de tous les mouvemens uniformes, multiplié par la force d'où le mouvement a commencé, eſt toujours proportionnel au produit de l'eſpace ou de la ligne de mouvement par la maſſe du mobile.

MOUVEMENT, en termes d'Aſtronomie, ſe dit particulièrement du cours régulier des corps céleſtes.

Le mouvement de la terre d'occident en orient eſt une choſe dont les Aſtronomes conviennent aujourd'hui généralement.

Les mouvemens des corps céleſtes ſont de deux eſpèces, le *diurne* ou *commun*, le *ſecondaire* ou *propre*.

Le *mouvement diurne & principal*, eſt celui par lequel tous les corps céleſtes paroiſſent tourner chaque jour autour de la terre d'orient en occident.

Les divers phénomènes qui réſultent de ce mouvement, ſont l'objet principal de l'aſtronomie.

Mouvement ſecondaire ou *propre* eſt celui par lequel une planete avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité.

MOUVEMENT DE L'APOGÉE, ſe dit dans le ſyſtême de Ptolémée, d'un arc du zodiaque du premier mobile, compris entre la ligne de l'apogée & le commencement du bélier.

Dans la nouvelle aſtronomie, le mouvement de l'apogée de la lune eſt la quantité ou l'arc de l'écliptique, dont l'apogée de la lune avance à chaque révolution. Ce mouvement eſt d'environ 5 degrés 3 minutes, de ſorte que la révolution totale de l'apogée ſe fait à peu près en neuf ans.

MOUVEMENT PERPÉTUEL, ſe dit d'un fameux problême dont l'objet conſiſte à imaginer une machine qui renferme en elle-même le principe de ſon mouvement. M. de la Hire en ſoutient l'impoſſibilité, & dit que ce problême revient à celui-ci; *trouver un corps qui ſoit en même temps plus peſant & plus léger, ou bien un corps qui ſoit plus peſant que lui-même.*

MOUVEMENT INTESTIN, marque une agitation intérieure des parties dont un corps eſt compoſé.

Quelques philoſophes penſent que toutes les particules des fluides ſont dans un mouvement continuel, & cette propriété eſt contenue dans la définition même que pluſieurs d'entre eux donnent de la fluidité; & quant aux ſolides, ils jugent que leurs parties ſont auſſi en mouvement par les émiſſions qui ſortent continuellement de leurs pores.

Suivant cette idée, le mouvement inteſtin ne ſeroit autre choſe qu'un mouvement des plus petites parties inteſtines de la matière, excitées continuellement par quelque agent extérieur & caché, qui de lui-même ſeroit inſenſible, mais qui ſe découvriroit néanmoins par ſes effets, & que la nature auroit deſtiné à être le grand inſtrument des changemens des corps.

Dans le Didactique, on appelle *mouvement d'altération*, le mouvement inſenſible qui arrive dans un corps, & qui en change les *qualités* ſans en changer la ſubſtance.

En termes de Phyſiologie, on appelle *mouvement animal*, celui qui change la ſituation, la figure, la grandeur des parties des membres des animaux. Sous ces mouvemens ſont compriſes toutes les fonctions animales, comme la reſpiration, la circulation du ſang, l'excrétion, l'action de marcher, *&c.*

Les mouvemens animaux ſe diviſent d'ordinaire en deux eſpèces, en *ſpontanées & naturels.*

Les *ſpontanées* ou *muſculaires* ſont ceux qui s'exécutent par le moyen des muſcles & au gré de la volonté, ce qui les fait appeler volontaires.

Le *mouvement naturel* ou *involontaire* eſt celui auquel la volonté n'a pas de part, & qui s'exécute par le pur mécaniſme des parties; tels ſont le mouvement du cœur, des artères, le mouvement périſtaltique des inteſtins.

MOUVEMENT, ſe dit auſſi en termes d'Hygiène, de l'action du corps ou de l'exercice qui eſt néceſſaire pour la conſervation de la ſanté, & dont

le défaut comme l'excès lui ſont extrêmement préjudiciables.

C'eſt en ce ſens une des choſes de la vie qu'on appelle *non naturelles*, qui influe le plus ſur l'économie animale par ſes bons ou par ſes mauvais effets.

On dit d'un homme agiſſant & intrigant, que *c'eſt un homme qui ſe donne bien du mouvement.* Et l'on dit, qu'*il s'eſt bien donné du mouvement dans une affaire, pour une affaire;* pour dire, qu'il s'eſt fort empreſſé pour la faire réuſſir.

MOUVEMENT, ſe dit dans l'art militaire, des évolutions, des marches & des différentes manœuvres des troupes, ſoit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, ſoit pour faire ou pour changer quelques diſpoſitions particulières dans l'ordre de bataille.

La ſcience du mouvement des troupes eſt une des principales parties de celle du général. Celui qui la poſſède ſupérieurement peut ſouvent vaincre ſon ennemi ſans combat. Auſſi les mouvemens ſavans & judicieux qu'un général fait exécuter à ſon armée, ſont-ils des marques plus certaines de ſon intelligence & de ſon génie, que le ſuccès d'une bataille où le haſard a quelquefois plus de part que l'habileté du commandant.

C'eſt par des mouvemens de cette eſpèce que Céſar fut réduire en Eſpagne Afranius ſans combat; que M. de Turenne étoit au moment de triompher de Montecuculi lorſqu'il fut tué; & que M. le Maréchal de Créqui trouva le moyen, en 1677, d'empêcher le Duc de Lorraine, qui avoit une armée ſupérieure, de rien entreprendre contre lui.

Dans les différens mouvemens que l'on fait exécuter aux troupes, deux choſes méritent beaucoup d'attention; la ſimplicité & la vivacité de ces mouvemens. Il eſt dangereux d'en faire devant l'ennemi, qui dérangent l'ordre de bataille lorſqu'il eſt à portée de tomber ſur les troupes qui les exécutent; mais le danger diſparoît lorſqu'on eſt aſſuré qu'il eſt trop éloigné pour pouvoir en profiter: le temps pour cet effet doit être apprécié avec la plus grande juſteſſe. C'eſt par des mouvemens bien exactement combinés qu'on peut ſurprendre l'ennemi, lui cacher ſes deſſeins, & l'obliger ſouvent de quitter un poſte avantageux où il ſeroit très-difficile de le combattre & de le vaincre. Mais pour qu'ils puiſſent répondre aux vues du général, il faut que les troupes y ſoient parfaitement exercées, enſorte qu'elles ſoient en état de les exécuter ſans confuſion & avec beaucoup de vîteſſe ou de célérité.

Un général habile compaſſe avec ſoin tous ſes différens mouvemens. Il n'en fait aucun qui n'ait un objet d'utilité, ſoit pour arrêter les démarches de l'ennemi, ou pour cacher le véritable objet qu'il ſe propoſe. Les mouvemens en avant ou pour s'approcher de l'ennemi, ne doivent ſe faire qu'avec beaucoup de circonſpection. On ne doit s'avancer qu'autant qu'on a fait toutes les diſpoſitions néceſſaires pour n'être point obligé à rétrograder, démarche qui décourage toujours le ſoldat, & qui donne de la confiance à l'ennemi. Il eſt un cas particulier où le mouvement rétrograde, loin d'avoir aucun inconvénient, peut être très-avantageux. C'eſt lorſqu'on l'emploie pour attirer l'ennemi au combat au moyen d'une retraite ſimulée; alors s'il ſe met à

la pourſuite de l'armée & qu'il abandonne ſes poſtes, on ſe met auſſi-tôt en bataille en état de le recevoir ; on lui fait perdre ainſi l'avantage du lieu où il auroit été difficile de l'attaquer.

En termes de Danſe, on appelle *mouvement du coude-pied*, celui qui conſiſte dans l'élévation & l'abaiſſement de la pointe du pied. De tous les mouvemens c'eſt le plus néceſſaire, parcequ'il ſoutient le corps entier dans ſon équilibre. Si vous ſautez, le coude-pied par ſa force vous relève avec vivacité, & vous fait retomber ſur les pointes : ſi vous danſez, il perfectionne le pas en le faiſant couler avec légèreté.

MOUVEMENT DU GENOU ; ce mouvement ne diffère de celui du coude-pied, qu'en ce qu'il n'eſt parfait qu'autant que la jambe eſt étendue & la pointe baſſe. Il eſt inſéparable du mouvement du coude-pied.

MOUVEMENT DE LA HANCHE ; c'eſt un mouvement qui conduit celui du coude-pied & du genou. Il eſt impoſſible que les genoux & les pieds ſe meuvent, ſi les hanches ne ſe tournent les premières. Il y a des pas où la hanche ſeule agit, comme dans les entrechats, les battemens terre-à-terre, *&c.*

MOUVEMENT, ſe dit auſſi des différentes impulſions, paſſions ou affections de l'ame. *On n'eſt pas maître des premiers mouvemens. Il s'y eſt prêté par un mouvement de tendreſſe, de généroſité.*

On diſtingue en Juriſprudence, les Arrêts rendus par le Roi en ſon Conſeil, émanés de ſon *propre mouvement*, de ceux qui ſont rendus ſur la requête d'une partie. Les premiers ne ſont pas ſuſceptibles d'oppoſition. Le Pape emploie quelquefois dans des bulles & brevets la clauſe *motu proprio*. Cette clauſe qui annonce un pouvoir abſolu, eſt regardée en France comme contraire à nos libertés. On s'éleva contre cette clauſe en 1623 & en 1646. Le Pape avoit auſſi employé ces mots dans le bref du 12 Mars 1699, portant condamnation de vingt-trois propoſitions tirées du livre de l'Archevêque de Cambrai ; mais le Parlement, en enregiſtrant ce bref, par Arrêt du 14 Août ſuivant, mit que c'étoit *ſans approbation* de cette clauſe *du propre mouvement de ſa Sainteté.*

On dit en termes de manége, qu'*un cheval a un beau mouvement*, ce qui déſigne particulièrement la liberté du mouvement *des jambes* de devant, lorſqu'en maniant il les plie. On ſe ſert du même terme pour déſigner la liberté de l'action de la main en avant, lorſque le cheval, trotant par le droit, ſe ſoutient le corps droit & la tête haute, & qu'il plie les jambes de devant.

MOUVEMENT, en termes de Muſique, ſe dit du degré de vîteſſe ou de lenteur que donne à la meſure le caractère de la pièce qu'on exécute. Chaque eſpèce de meſure a un mouvement qui lui eſt le plus propre, & qu'on déſigne en italien par ces mots, *tempo giuſto*. Mais outre celui-là il y a cinq principales modifications de mouvement qui, dans l'ordre du lent au vîte, s'expriment par les mots *largo*, *adagio*, *andante*, *allegro*, *preſto* ; & ces mots ſe rendent en françois par les ſuivans, *lent*, *modéré*, *gracieux*, *gai*, *vîte*. Il faut cependant obſerver que le mouvement ayant toujours beaucoup de préciſion dans la muſique françoiſe, les mots qui le déſignent y ont un ſens beaucoup plus vague que dans la muſique italienne.

Chacun de ces degrés ſe ſubdiviſe & ſe modifie encore en d'autres, dans leſquels il faut diſtinguer ceux qui n'indiquent que le degré de viteſſe ou de lenteur, comme *larghetto*, *andantino*, *allegretto*, *preſtiſſimo*, & ceux qui marquent de plus, le caractère & l'expreſſion de l'air, comme *agitato*, *vivace*, *guſtoſo*, *conbrio*, &c. Les premiers peuvent être ſaiſis & rendus par tous les muſiciens; mais il n'y a que ceux qui ont du ſentiment & du goût qui ſentent & rendent les autres.

Quoique généralement les mouvemens lents conviennent aux paſſions triſtes, & les mouvemens animés aux paſſions gaies, il y a pourtant ſouvent des modifications par leſquelles une paſſion parle ſur le ton d'une autre: il eſt vrai toutefois que la gaieté ne s'exprime guère avec lenteur, mais ſouvent les douleurs les plus vives ont le langage le plus emporté.

MOUVEMENT, ſe dit encore de la marche ou progrès des ſons du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave: ainſi quand on dit qu'il faut, autant qu'on le peut, faire marcher la baſſe & le deſſus par *mouvemens contraires*, cela ſignifie que l'une des parties doit monter, tandis que l'autre deſcend. *Mouvement ſemblable*, ſe dit quand les deux parties marchent en même ſens. Quelques-uns appellent *mouvement oblique* celui où l'une des parties reſte en place, tandis que l'autre monte ou deſcend.

Le ſavant Jérôme Mei, à l'imitation d'Ariſtoxène, diſtingue généralement dans la voix humaine deux ſortes de mouvement; ſavoir celui de la voix parlante, qu'il appelle *mouvement continu*, & qui ne ſe fixe qu'au moment qu'on ſe tait, & celui de la voix chantante, qui marche par intervalles déterminés, & qu'il appelle *mouvement diaſtématique* ou *intervallatif*.

On appelle *air de mouvement*, un air dont la meſure eſt marquée. Les menuets, les paſſepieds ſont des airs de mouvement.

On dit, *chanter*, *jouer de mouvement*; pour dire, bien marquer la meſure en chantant ou en jouant de quelque inſtrument.

On dit auſſi, *preſſer le mouvement*, *ralentir le mouvement*; pour dire, battre la meſure plus ou moins vîte, ſans toutefois la changer, ni l'altérer.

On appelle *mouvemens*, dans l'art Oratoire ou dans l'art poétique, les figures pathétiques & propres à exciter les grandes paſſions. *Employer tous les mouvemens de l'éloquence. Il y a de grands mouvemens dans cette tragédie.*

MOUVEMENT, en termes d'Horlogerie, ſe dit en général de l'aſſemblage des parties qui compoſent une horloge, à l'excluſion de la boîte, du cadran, &c. mais il ſignifie plus particulièrement parmi les Horlogers, cette partie qui ſert à meſurer le temps.

Les Horlogers appellent *mouvement en blanc*, celui d'une montre ou d'une pendule lorſqu'il n'eſt qu'ébauché; dans ces ſortes de mouvemens la fuſée n'eſt point taillée, les pièces de laiton ne ſont ni polies ni dorées, les engrenages, l'échappement & les pivots ne ſont point finis.

On appelle *mouvemens de regiſtres d'un clavecin*, *mouvemens de l'orgue*, les pièces par le moyen deſquelles on fait mouvoir les regiſtres.

MOUVEMENS, au pluriel, ſignifie brouilleries & guerres civiles. *Durant les mouvemens de la ligue.*

La première ſyllabe eſt moyenne,

la ſeconde très-brève, & la troiſième moyenne au ſingulier ; mais celle-ci eſt longue au pluriel.

MOUVER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Jardinage. Remuer la terre d'un pot, d'une caiſſe, y donner une eſpèce de labour. *Lorſque la terre eſt bien mouvée, l'eau pénètre facilement.*

MOUVER, en termes de Raffinerie de ſucre, ſe dit de l'action par laquelle on détache des parois de la forme, le ſucre qui, ſans cette précaution s'y colleroit en ſe coagulant.

Les gens de rivière diſent que *la rivière mouve de fond*, pour dire, que l'eau du fond de la rivière coule plus vîte qu'elle ne coule ordinairement : cette augmentation de vîteſſe dans l'eau du fond de la rivière annonce toujours, ſelon eux, un prompt & ſubit accroiſſement des eaux. Le mouvement & le poids des eaux ſupérieures qui ne ſont point encore arrivées, ne laiſſent pas que d'agir ſur les eaux de la partie inférieure de la rivière & leur communiquent ce mouvement ; car il faut à certains égards, conſidérer un fleuve qui eſt contenu & qui coule dans ſon lit, comme une colonne d'eau contenue dans un tuyau, & le fleuve entier comme un très-long canal où tous les mouvemens doivent ſe communiquer d'un bout à l'autre. Or indépendamment du mouvement des eaux ſupérieures, leur poids ſeul pourroit faire augmenter la vîteſſe de la rivière, & peut-être la faire *mouvoir de fond ;* car on ſait qu'en mettant à l'eau pluſieurs bateaux à la fois, on augmente dans ce moment la vîteſſe de la partie inférieure de la rivière, en même temps qu'on retarde la vîteſſe de la partie ſupérieure.

MOWER ; ſubſtantif maſculin. Meſure de grains dont on ſe ſert à Utrecht. Les 6 muddes font 5 mowers, & 25 muddes le laſt : on ſe ſert du mower à Nimegue, à Harlem, à Doesbourg. Dans ces trois villes, il eſt de 4 ſcheleps ; 8 mowers font le hœd de Rotterdam.

MOUVERON ; ſubſtantif maſculin, & terme de Raffinerie de ſucre. Sorte d'inſtrument de bois qui ſert à mouver le ſucre dans les rafraîchiſſoirs, à remuer les matières lorſqu'elles chauffent, à y braſſer le ſang de bœuf pour faire monter les écumes & autres excrémens lourds qu'il en a détachés, enfin à battre la terre & la bien délayer. Et l'on appelle *mouveron du bac à chaux*, un inſtrument de fer, qui ſert à braſſer & mouver la chaux lorſqu'elle eſt éteinte.

MOUVOIR ; verbe actif irrégulier de la troiſième conjugaiſon. *Movere.* Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. *Il a fallu ſix chevaux pour mouvoir cette maſſe. C'eſt par le moyen d'un poids qu'on fait mouvoir cette horloge. Il eſt ſi foible qu'il ne ſauroit ſe mouvoir. Un corps qui ſe meut en ligne droite.*

MOUVOIR, ſe dit auſſi des difficultés de l'ame & des choſes morales, & ſignifie exciter, donner quelque impulſion, faire agir. *C'eſt ſon ambition qui le meut à faire toutes ces démarches. La grâce meut la volonté. Ce Miniſtre ſait mouvoir les grands reſſorts du gouvernement. Il n'y a que le déſeſpoir & la rage qui ayent pu le mouvoir à commettre ce crime.*

On dit, mouvoir une querelle, & plus ordinairement *émouvoir une querelle ;*

querelle ; pour dire, ſuſciter querelle, faire une querelle.

On dit en termes de pratique, *tous procès mus & à mouvoir. Pour terminer tous procès mus & à mouvoir.*

Dans les diſpoſitions des Édits du Roi, on emploie cette formule, *à ces cauſes & autres conſidérations à ce nous mouvant.* Et dans ce ſens, il ſignifie, portant, excitant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

CONJUGAISON & quantité proſodique des autres temps.

INDICATIF. *Préſent. Singulier.* Je meus, tu meus, il meut.

Pluriel. Nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent.

Le monoſyllabe des deux premières perſonnes du ſingulier eſt long; celui de la troiſième perſonne eſt moyen. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue; la troiſième perſonne a la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Imparfait. Singulier. Je mouvois, tu mouvois, il mouvoit.

Pluriel. Nous mouvions, vous mouviez, ils mouvoient.

Toutes les perſonnes des deux nombres ont la première ſyllabe brève & la ſeconde longue, excepté la troiſième perſonne du ſingulier qui a la ſeconde ſyllabe moyenne.

Pétérit défini. Singulier. Je mus, tu mus, il mut.

Pluriel. Nous mûmes, vous mûtes, ils mûrent.

Ce monoſyllable des deux premières perſonnes eſt long; celui de la troiſième eſt bref. Les trois perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève.

Futur. Singulier. Je mouvrai, tu mouvras, il mouvra.

Pluriel. Nous mouvrons, vous mouvrez, ils mouvront.

La première & la troiſième perſonne du ſingulier, ont les deux ſyllabes brèves. La ſeconde perſonne de ce nombre & les trois du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue.

Conditionnel préſent. Singulier. Je mouvrois, tu mouvrois, il mouvroit.

Pluriel. Nous mouvrions, vous mouvriez, ils mouvroient.

La quantité proſodique eſt la même que celle de l'imparfait.

IMPÉRATIF. *Singulier.* Meus, qu'il meuve.

Pluriel. Mouvons, mouvez, qu'ils meuvent.

SUBJONCTIF. *Préſent. Singulier.* Que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve.

Pluriel. Que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent.

Imparfait. Singulier. Que je muſſe, que tu muſſes, qu'il mût.

Pluriel. Que nous muſſions, que vous muſſiez, qu'ils muſſent.

Les deux premières perſonnes du ſingulier, & la troiſième du pluriel, ont la première ſyllabe longue & la ſeconde très-brève. Le monoſyllabe de la troiſième perſonne du ſingulier eſt long. Les deux premières perſonnes du pluriel ont la première ſyllabe brève, & la ſeconde longue.

PARTICIPE ACTIF & GÉRONDIF. Mouvant.

La première ſyllabe eſt brève & la ſeconde longue.

PARTICIPE PASSIF. Mû, ue.

Ce monoſyllabe eſt long.

MOUY; ville de France dans le Beauvoiſis, ſur le Terrain, à quatre lieues, ſud-eſt, de Beauvais.

MOUZAY ; bourg de France en Touraine, à deux lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Loches.

MOUZON ; ville de France en Champagne, ſur la Meuſe, à trois lieues, ſud-eſt, de Sedan. C'eſt le ſiége d'un Bailliage. Il y a auſſi une Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, qui vaut à l'Abbé commendataire environ 20 mille livres de rente. Cette ville fut forte autrefois, mais Louis XIV en fit raſer les fortifications en 1671. On y fabrique beaucoup de ſerges. Les terres y ſont d'ailleurs fertiles en vin & en grains.

MOXA ; ſubſtantif maſculin. C'eſt ainſi qu'on appelle au Japon une eſpèce de duvet fort doux au toucher, d'un gris de cendre, & ſemblable à de la filaſſe de lin. On le compoſe de feuilles d'armoiſe pilées, dont on ſépare les fibres dures & les parties les plus épaiſſes & les plus dures. Cette matière étant sèche, prend aiſément le feu, mais elle ſe conſume lentement, ſans produire de flamme, & ſans cauſer une brûlure fort douloureuſe. Il en part une fumée légère d'une odeur aſſez agréable. Lorſqu'il s'agit d'appliquer le moxa, on prend une petite quantité de cette filaſſe que l'on roule entre les doigts, pour lui donner la forme d'un cône d'environ un pouce de hauteur. On applique ce cône par ſa baſe, après l'avoir humecté d'un peu de ſalive ſur la partie que l'on veut cautériſer, pour qu'il s'y attache plus aiſément ; après quoi l'on met le feu au ſommet du cône qui ſe conſume peu à peu, & finit par faire une brûlure légère à la peau, qui ne cauſe point une douleur conſidérable. Quand un de ces cônes eſt conſumé, on en applique un ſecond, un troiſième, & même juſqu'à dix & vingt, ſuivant l'exigence des cas, & ſuivant les forces du malade. Les Japonois nomment *Tenſaſi* ou *tâteurs*, ceux dont le métier eſt d'appliquer le moxa, parcequ'ils tâtent le corps des malades avant l'opération, pour ſavoir la partie ſur laquelle il faut faire la brûlure ; cette connoiſſance dépend de l'expérience de l'Opérateur. Dans les maux d'eſtomac on brûle les épaules ; dans les pleuréſies on applique le moxa ſur les vertèbres du dos ; dans les maux de dents on l'applique ſur le muſcle adducteur du pouce. C'eſt ſurtout le long du dos que l'on fait cette opération ; celui qui doit la ſouffrir, s'aſſied à terre, les jambes croiſées, le viſage appuyé ſur les mains : cette poſture eſt eſtimée la plus propre à faire découvrir la ſituation des nerfs, des muſcles, des veines & des artères, qu'il eſt très-important d'éviter de brûler.

Ce remède eſt employé très-fréquemment au Japon, même par les perſonnes en ſanté, qui le regardent comme un grand préſervatif, au point que l'on ne refuſe point aux criminels condamnés à la priſon, de ſe faire appliquer le moxa. Selon Kempfer, les Hollandois ont ſouvent éprouvé l'efficacité de ce remède contre la goute & les rhumatiſmes. Ce voyageur croit qu'il ne réuſſiroit point ſi bien dans les pays froids que dans les pays chauds où la tranſpiration forte cauſe plus de relâchement dans les muſcles ; cependant il paroît conſtant que ce remède procureroit, même parmi nous, de très-grands biens, s'il étoit employé à propos.

Les anciens Médecins ſe ſervoient de la filaſſe de lin, de la même ma-

nière que les Japonois employent le moxa.

MOXES ; (les) on déſigne ſous ce nom un aſſemblage de différentes Nations idolâtres de l'Amérique méridionale. Ces peuples habitent un pays immenſe, qui ſe découvre à meſure qu'en quittant Sainte-Croix de la Sierra, on côtoye une longue chaîne de montagnes eſcarpées qui vont du ſud au nord. Il eſt ſitué dans la zone torride & s'étend depuis dix juſqu'à quinze degrés de latitude méridionale : on en ignore entièrement les limites.

Cette vaſte étendue de terres paroît une plaine aſſez unie, mais elle eſt preſque toujours inondée faute d'iſſue pour faire écouler les eaux : outre cette incommodité, les habitans ont encore celle du climat dont la chaleur eſt exceſſive.

Les ardeurs d'un ſoleil brûlant, jointes à l'humidité preſque continuelle de la terre, produiſent une grande quantité de ſerpens, de vipères, de fourmis, de moſquites, de punaiſes volantes & d'autres inſectes, qui déſolent les habitans. Cette même humidité rend le terroir ſi ſtérile, qu'il ne porte ni blé, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe : c'eſt ce qui fait auſſi que les bêtes à laine ne peuvent y ſubſiſter, mais les taureaux & les vaches y multiplient comme dans le Pérou.

Il n'y a parmi les Moxes aucune eſpèce de gouvernement ; on n'y voit perſonne qui commande ou qui obéiſſe. S'il ſurvient quelque querelle, chaque particulier ſe fait juſtice par ſes mains.

Quoiqu'ils ſoient ſujets à des infirmités preſque continuelles, ils n'y ſavent d'autres remèdes que d'appeler certains enchanteurs, qu'ils s'imaginent avoir reçu un pouvoir particulier de les guérir.

L'unique occupation des Moxes eſt d'aller à la chaſſe & à la pêche ; celle des femmes eſt de préparer la nourriture, & de prendre ſoin des enfans. S'il arrive qu'elles mettent au monde deux jumeaux, on enterre l'un d'eux, par la raiſon que deux enfans ne peuvent pas ſe bien nourrir à la fois.

Toutes ces différentes nations ſont ſouvent en guerre les unes contre les autres. Leur manière de combattre eſt toute tumultuaire. Ils n'ont point de chef, & ne gardent aucune diſcipline. On reconnoît les vaincus à la fuite. Ils font eſclaves ceux qu'ils prennent dans le combat, & ils les vendent pour peu de choſe aux peuples voiſins.

Les enterremens ſe pratiquent ſans aucune cérémonie. Les parens du défunt creuſent une foſſe, accompagnent le corps en ſilence, le mettent en terre, & partagent ſa dépouille.

Les Moxes n'apportent pas plus de façons à leurs mariages ; tout conſiſte dans le conſentement mutuel des parens de ceux qui s'épouſent, & dans quelques préſens que fait le mari au père ou au plus proche parent de celle qu'il veut épouſer. Mais c'eſt une coutume établie chez eux, que le mari ſuit ſa femme partout où elle veut aller.

Ces nations ſont diſtinguées les unes des autres par diverſes langues qu'elles parlent, & qui ſemblent n'avoir point de rapport entr'elles.

MOXUDABAT ; grande ville de l'Indouſtan, près du Gange, à deux lieues de Caſſembazar. C'eſt la réſidence d'un Nabab. Il y périt en

1754 plus de vingt-mille perſonnes par un débordement d'un des bras du Gange.

MOYA ; ville d'Eſpagne, dans la Nouvelle Caſtille, à quinze lieues de Cuença.

MOYADAS ; bourg d'Eſpagne, dans la Nouvelle Caſtille, entre le Tage & la Guadiana, environ à quatre lieues, ſud-eſt, d'Alcthange.

MOYANG ; ville de la Chine, dans la Province de Nankin, au département de Hoaigang, huitième Métropole de la Province.

MOYE ; ſubſtantif féminin & terme de Maçonnerie. C'eſt dans une pierre dure une matière tendre qui ſuit ſon lit de carrière, qui la fait déliter, ce que l'on reconnoît quand la pierre n'a pu réſiſter aux injures de l'air, après y avoir été expoſée pendant quelque temps.

MOYÉ, ÉE ; participe paſſif. On appelle *pierre moyée*, celle dont la moye eſt abattue. *Voyez* MOYER.

MOYEN, ENNE ; adjectif. *Medius*. Médiocre, qui eſt de médiocre grandeur. *Un homme de moyenne taille. Cela eſt de moyenne groſſeur.*

On appelle *médailles de moyen bronze*, des médailles de bronze d'une médiocre grandeur.

On dit auſſi abſolument, *du moyen bronze* ; pour dire, des médailles de cette ſorte de grandeur.

On dit *moyen Juſticier*, *moyenne Juſtice*, par comparaiſon à la *haute* & à la *baſſe Juſtice*. Voyez JUSTICE.

MOYEN, ſe dit auſſi de ce qui eſt entre deux extrémités. Ainſi l'on dit d'une perſonne qui eſt entre deux âges, qui n'eſt ni jeune, ni vieille, qu'*elle eſt de moyen âge*.

Il s'emploie auſſi abſolument dans ce ſens en termes de Juriſprudence : on dit, par exemple, d'une Juſtice-Pairie qui reſſortit directement au Parlement, qu'elle reſſortit nuement & ſans moyen en la Cour. En matière criminelle on appelle au Parlement *omiſſo medio*, c'eſt-à-dire, *ſans moyen*. Dans les coutumes d'Anjou & du Maine, on dit *ſuccéder par moyen*, lorſqu'on vient à la ſucceſſion par l'interpoſition d'une autre perſonne qui eſt décédée, comme quand le petit-fils ſuccède à ſon aïeul, le petit neveu à ſon grand oncle.

On dit, *la moyenne région de l'air* ; pour dire, la région de l'air qui eſt entre la haute & la baſſe. *Les météores ſe forment dans la moyenne région de l'air.*

On appelle *Auteurs du moyen âge*, les Auteurs qui ont écrit depuis la décadence de l'Empire Romain, juſques vers la fin du dixième ſiècle ou environ.

On appelle auſſi *Auteurs de la moyenne latinité*, les Auteurs qui ont écrit depuis environ le temps de Sévère, juſques vers la décadence de l'Empire.

En termes d'Aſtronomie, on dit, *le mouvement moyen d'une planète* ; pour dire, un certain mouvement uniforme qu'on lui ſuppoſe, & qui eſt moyen entre ſon mouvement le plus rapide & ſon mouvement le plus lent ; c'eſt à ce mouvement qu'on ajoute différentes équations pour avoir le mouvement vrai. Par exemple, le mouvement moyen du ſoleil, eſt un mouvement uniforme par lequel on ſuppoſe que le ſoleil parcourt l'écliptique dans le même temps qu'il le parcourt par ſon mouvement vrai.

On dit auſſi, *le temps moyen* ; pour dire, le temps calculé dans la ſuppoſition qu'au bout de toutes les

vingt-quatre heures le ſoleil ſe retrouve exactement au méridien où il étoit le jour précédent. *Temps moyen*, ſe dit par oppoſition à *temps vrai*, qui eſt le temps calculé ſuivant l'heure où le ſoleil doit ſe trouver véritablement au méridien, un peu plus de vingt-quatre heures avant, ou un peu plus de vingt-quatre heures après l'inſtant qu'il y étoit la veille.

On appelle *moyenne proportionnelle arithmétique*, une quantité qui eſt moyenne entre deux autres, de manière qu'elle excède la plus petite, d'autant qu'elle eſt ſurpaſſée par la plus grande.

Ainſi 9 eſt *moyen proportionnel arithmétique* entre 6 & 12. On dit auſſi, pour abréger, *moyen* ou *moyenne arithmétique*.

Moyenne proportionnelle géométrique, ou *ſimplement moyenne proportionnelle*, eſt encore une quantité moyenne entre deux autres, mais de façon que le rapport qu'elle a avec l'une de ces deux y ſoit le même que celui que l'autre a avec elle.

Ainſi 6 eſt *moyen proportionnel géométrique*, ou ſimplement *moyen proportionnel*, entre 4 & 9, parceque 4 eſt les deux tiers de 6, de même que 6 eſt les deux tiers de 9.

MOYEN; ſubſtantif maſculin. *Ratio.* ce qui ſert pour parvenir à quelque fin. *Il cherche un moyen pour parler au Miniſtre. L'argent eſt un grand moyen pour réuſſir dans cette affaire. Il trouva le moyen de s'enrichir.*

Moyen, ſignifie quelquefois, le pouvoir, la faculté de faire quelque choſe. *Si vous aviez le moyen de les aider, il faudroit le faire.*

On dit en ce ſens & par manière d'interrogation, *eh le moyen! eh quel moyen!* pour dire, que la choſe dont on parle ne ſe peut faire. *Vous voulez qu'il exécute ce projet, eh le moyen, quel moyen!*

Moyens, au pluriel, ſignifie quelquefois richeſſes, commodités. *Voilà le détail de ſes moyens & facultés.*

Moyens, en termes de Palais, ſignifie toutes les raiſons & preuves que l'on emploie pour établir quelque choſe après l'expoſition des faits, dans une pièce d'écriture ou mémoire, ou dans un plaidoyer: on explique les *moyens*: on les diſtingue quelquefois par premier, ſecond, troiſième. Il y a des *moyens* de fait, d'autres de droit; des *moyens* de forme & des *moyens* de fonds; des *moyens* péremptoires qui tranchent toute difficulté & des *moyens* ſurabondans.

Il y a auſſi diverſes ſortes de *moyens* propres à chaque nature d'affaire, comme des *moyens* d'appel; on entend quelquefois par-là des écritures intitulées *cauſes & moyens d'appel*: quelquefois ce ſont les *moyens* propremens dits, qu'on emploie au ſoutien de l'appel: il y a des *moyens* de faux, des *moyens* de nullité, des *moyens* de reſtitution.

Au moyen, prépoſition & terme de Pratique. *Au moyen de la ceſſion qu'il lui fit. Au moyen de la ſomme qui lui fut délivrée.*

On dit auſſi dans le ſtyle familier *au moyen de. Au moyen de ſa protection vous pourrez obtenir ce que vous déſirez.*

Voyez Voie, pour les différences relatives qui en diſtinguent *moyen*.

MOYENMOUTIER; Abbaye régulière de l'ordre de S. Benoît en Lorraine, à trois lieues, nord-nord-oueſt, de Saint-Dié. Elle dépend immédiatement du Pape.

MOYENNANT ; prépoſition qui ſignifie au moyen de. *Il renonça à cette terre moyennant deux mille écus de penſion.*

MOYENNÉ , ÉE , participe paſſif. *Voyez* MOYENNER.

MOYENNEMENT , vieux mot qui ſignifioit autrefois médiocrement.

MOYENNER ; verbe actif de la première conjugaiſon , lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Conciliare.* Procurer quelque choſe par ſon entremiſe. *On cherche à moyenner un accommodement entre ces deux Cours.* Il n'eſt plus guère uſité.

MOYENVIC ; ville de France , dans le Pays Meſſin, ſur la Seille , à une demi-lieue , nord-eſt , de Vic. Elle eſt remarquable par ſes Salines.

MOYER ; verbe actif de la première conjugaiſon , lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Maçonnerie. Il ſe dit de l'action de fendre une pierre ſelon la moye de ſon lit.

MOYEU ; ſubſtantif maſculin. Le jaune d'un œuf. *Cet œuf a deux moyeux.* On emploie plus ordinairement le terme de jaune d'œuf.

MOYEU , eſt auſſi le nom d'une eſpèce de prune. *Des moyeux confits.*

MOYEU , ſe dit en termes de Charrons , de cette partie du milieu de la roue où l'on emboîte les rais , & dans le creux de laquelle entre l'eſſieu.

MOYOBAMBA ; Province de l'Amérique méridionale au Pérou , dans la partie ſeptentrionale de la Province de Lima , à l'occident de la rivière de Moyobamba. Cette Province a quantité de rivières, de hautes montagnes , des forêts impénétrables , & très-peu d'habitans qui vivent par bourgade.

La rivière de Moyobamba a ſa ſource au-delà des hautes montagnes des Andes , coule du midi au nord , & va ſe jeter dans la rivière des Amazones un peu au-deſſus & à l'occident des îles & habitations des Omaguas , après avoir arroſé la partie orientale des Audiences de Lima & de Quito.

MOYRAZEZ ; petite ville de France , dans le Rouergue , près de l'Aveyrou , à trois lieues , oueſt-ſud-oueſt , de Rhodès.

MOYS ; (les) c'eſt le nom d'une Tribu d'Indiens qui habitent les montagnes du Royaume de Champa ou de Ciampa , dans les Indes Orientales , & qui ſont employés par les habitans aux travaux les plus vils & les plus forts. Ils n'ont qu'un morceau d'étoffe pour couvrir leur nudité.

MOYSE , Légiſlateur des Juifs , naquit l'an du monde 2464 , 1571 ans avant JÉSUS-CHRIST. Dieu , qui le deſtinoit à être auprès de ſon peuple l'interprète de ſes volontés , le déroba miraculeuſement à la mort. Le Roi d'Egypte , réſolu d'exterminer les Hébreux , avoit ordonné qu'on fît mourir tous les enfans mâles , dès qu'ils ſeroient nés ; & cet ordre barbare s'exécutoit avec la dernière rigueur. Jocabed cacha ſon fils pendant l'eſpace de trois mois , & trompa les recherches des Miniſtres de Pharaon. Mais déſeſpérant de pouvoir le cacher plus long-temps , & voulant s'épargner la douleur de le voir maſſacrer ſous ſes yeux , elle l'enferma dans un berceau de jonc , & l'expoſa ſur le bord du Nil au milieu des roſeaux. Marie , ſœur de cet enfant , ne le perdit point de vue ; & ſe tenant à une certaine diſtance , elle attendit quel ſeroit le ſort de ſon frère. Dans ce mo-

ment, la fille de Pharaon, que Joſeph nomme *Termutis*, vint ſur le bord du fleuve, dans le deſſein de ſe baigner. Elle apperçut ce panier de jonc & ſe le fit apporter par une de ſes femmes. L'ayant examiné, elle y vit un enfant dont la beauté & les cris plaintifs la touchèrent: » c'eſt ſans doute, dit-elle, un des » enfans de ces infortunés Hébreux. Marie s'approcha auſſi-tôt, & dit à la Princeſſe: « voulez-vous que je » vous amène une femme juive qui » ſe chargera de nourrir cet en- » fant? » Termutis y conſentit; & Marie ſe hâta d'aller chercher ſa mère. « Prenez cet enfant, dit à » Jocabed la fille de Pharaon, & » nourriſſez-le avec ſoin, vous ſe- » rez bien récompenſée. » Jocabed emporta ſon fils dans ſa maiſon; & lorſqu'il fut un peu grand, elle le remit entre les mains de la Princeſſe qui le fit élever à la Cour de ſon père, & le fit inſtruire avec ſoin de toutes les ſciences des Égyptiens. Mais ſon père & ſa mère s'appliquèrent encore plus à lui enſeigner la Religion & l'Hiſtoire de ſes ancêtres. Quelques Hiſtoriens rapportent bien des particularités de la jeuneſſe de Moyſe, qui ne ſe trouvent point dans l'Écriture. Joſeph & Euſebe ſui font faire une guerre contre les Éthiopiens, qu'il défit entièrement. Ils ajoutent que les ayant pouſſés juſqu'à la ville de Saba, il la prit par la trahiſon de la fille du Roi, qui l'ayant vu de deſſus les murs, combattre vaillamment à la tête des Égyptiens, devint éperduement amoureuſe de lui. Mais cette expédition eſt plus qu'incertaine, nous nous en tiendrons donc au récit de l'Écriture, qui ne prend Moyſe qu'à l'âge de quarante ans. Il ſortit alors de la Cour de Pharaon pour aller viſiter ceux de ſa nation, que leurs maîtres impitoyables accabloient de mauvais traitemens. Ayant rencontré un Egyptien qui frappoit un Iſraëlite, il le tua. Ce meurtre l'obligea de fuir dans le pays de Madian, où il épouſa Séphora, fille du Prêtre de Jéthro, dont il eut deux fils, Gerſam & Éliezer. Il s'occupa pendant quarante ans dans ce pays à paître les brebis de ſon beau-père. Un jour menant ſon troupeau vers la montagne d'Horeb, Dieu lui apparut au milieu d'un buiſſon qui brûloit ſans ſe conſumer, & lui ordonna d'aller briſer le joug de ſes frères. Moyſe réſiſta d'abord; mais Dieu vainquit ſon opiniâtreté par deux prodiges. Uni avec Aaron, ſon frère, ils allèrent à la Cour de Pharaon. Ils lui dirent que Dieu lui ordonnoit de laiſſer aller les Hébreux dans le déſert d'Arabie, pour lui offrir des ſacrifices; mais ce Prince impie ſe mocqua de ſes ordres, & fit redoubler les travaux dont il ſurchargeoit déjà les Iſraélites. Les Envoyés de Dieu étant revenus une ſeconde fois, firent un miracle pour toucher le cœur de Pharaon. Aaron jeta devant lui la verge miraculeuſe, qui fut auſſi-tôt changée en ſerpent; mais le Roi endurci de plus en plus par les enchantemens de ſes Magiciens, qui imitèrent ce prodige, attira ſur ſon Royaume les dix plaies terribles dont il fut affligé. La première fut le changement du Nil & de tous les fleuves en ſang, pour faire mourir de ſoif les Égyptiens. Par la ſeconde plaie la terre fut couverte d'une multitude innombrable de grenouilles qui entrèrent juſques dans le Palais de Pharaon. Par la troiſième

la pouſſière ſe changea en moucherons qui tourmentèrent cruellement les hommes & les animaux. Par la quatrième plaie une prodigieuſe quantité de mouches très-dangereuſes ſe répandit dans l'Égypte, & infecta tout le pays. La cinquième fut une peſte ſubite qui tua tous les troupeaux des Égyptiens, ſans offenſer ceux des Iſraélites. La ſixième, des ulcères effroyables qui tourmentoient les hommes & les bêtes. La ſeptième fut une grêle épouvantable mêlée de tonnerres & d'éclairs qui frappa de mort tout ce qui ſe trouva dans les champs, hommes & bêtes, n'épargnant que le ſeul pays de Geſſen où étoient les enfans d'Iſraël. Par la huitième, les ſauterelles & les hannetons ravagèrent toutes les herbes, tous les fruits & toute la moiſſon. La neuvième fut des ténèbres épaiſſes qui couvrirent toute l'Égypte pendant trois jours, à la réſerve du quartier des Iſraélites. La dixième & dernière fut la mort des premiers nés d'Égypte, qui dans la même nuit furent tous frappés par l'ange exterminateur, depuis le premier né de Pharaon juſqu'au premier né du dernier des eſclaves & des animaux. Cette plaie épouvantable toucha le cœur endurci de Pharaon. Ce Prince laiſſa partir les Hébreux avec tout ce qui leur appartenoit, le quinzième jour du mois Abid ou Niſan, qui devint le premier de l'année, en mémoire de cette délivrance. Ils partirent de Rameſſé au nombre de ſix cens mille hommes de pied, ſans compter les femmes & les enfans. A peine arrivoient-ils au bord de la mer Rouge, que Pharaon vint fondre ſur eux avec une puiſſante armée. Alors Moyſe étendant ſa verge ſur la mer, en ſépara les eaux qui demeurèrent ſuſpendues, & les Hébreux paſsèrent à pied ſec. Les Égyptiens voulurent prendre la même route; mais Dieu fit ſouffler un vent impétueux qui ramena les eaux, ſous leſquelles toute l'armée de Pharaon fut engloutie. Après ce paſſage miraculeux, Moyſe chanta au Seigneur un Cantique d'actions de grâces. L'armée s'avançant vers le mont Sinaï, arriva à Mara, où elle ne trouva que des eaux amères, que Moyſe rendit potables. A Raphidim, qui fut le dixième campement, il tira de l'eau du rocher d'Horeb, en le frappant avec ſa verge; c'eſt là qu'Amalec vint attaquer Iſraël. Pendant que Joſué réſiſtoit aux Amalécites, Moyſe ſur une hauteur, tenoit les mains élevées; ce qui donna l'avantage aux Iſraélites, qui taillèrent en pièces leurs ennemis. Les Hébreux arrivèrent enfin au pied du mont Sinaï, le troiſième jour du neuvième mois depuis leur ſortie de l'Égypte. Moyſe y étant monté pluſieurs fois, reçut la loi de la main même de Dieu, au milieu des éclairs, & conclut la fameuſe alliance entre le Seigneur & les enfans d'Iſraël. A ſon retour il trouva que le peuple étoit tombé dans l'idolâtrie du veau d'or. Ce Saint homme, pénétré d'horreur à la vue d'une telle ingratitude, briſa les tables de la loi, qu'il portoit, & fit paſſer au fil de l'épée vingt-trois mille hommes des prévaricateurs. Il remonta enſuite ſur la montagne, pour obtenir la grâce des autres, & rapporta de nouvelles tables de pierres, où la loi étoit écrite. Quand il deſcendit, ſon viſage jetoit des raiſons de lumière ſi éclatans, que les Iſraélites n'oſant

n'oſant l'aborder, il fut contraint de ſe voiler. On travailla au Tabernacle, ſuivant le plan que Dieu en avoit lui-même tracé. Moyſe le dédia, conſacra Aaron & ſes fils pour en être les Miniſtres, & deſtina les Lévites pour le ſervice. Il fit auſſi pluſieurs Ordonnances ſur le culte du Seigneur & le gouvernement politique. Après avoir réglé la marche de l'armée, il mena les Iſraëlites juſques ſur les confins du pays de Chanaan au pied du mont Nébo. C'eſt-là que le Seigneur lui ordonna de monter ſur le mont Nébo, où il lui fit voir la terre promiſe, dans laquelle il ne devoit pas entrer. Il y rendit l'eſprit un moment après ſans douleur ni maladie, âgé de 120 ans, l'an 1451 avant Jésus-Christ. Moyſe eſt l'Auteur des cinq premiers Livres de l'Ancien Teſtament, que l'on nomme le *Pentateuque*, reconnus pour inſpirés par les Juifs, & par toutes les Égliſes chrétiennes.

Les Rabbins & les Cabaliſtes ont débité ſur Moyſe pluſieurs fables: Moyſe, diſent-ils, s'étant enfui de l'Égypte, ſe retira dans la terre de Madian, & s'aſſit auprès d'un puits. Un inſtant après, il vit venir Séphora, une des filles de Jéthro, & fut ſi charmé de ſa beauté qu'il lui propoſa de la demander en mariage. Séphora lui répondit qu'il ne connoiſſoit pas le danger de la propoſition qu'il lui faiſoit; que ſon père avoit coutume d'ordonner à tous ſes amans d'aller arracher un certain arbre qui faiſoit mourir tous ceux qui en approchoient. Moyſe lui demanda quel étoit cet arbre. Il faut que vous ſachiez, lui répondit Séphora, que Dieu, le ſoir du ſixième jour de la création du monde, produiſit entre les deux Vêpres du Sabbat, un bâton qu'il donna au premier homme. Après la mort d'Adam, ce bâton paſſa ſucceſſivement entre les mains d'Énoch, de Noé, de Sem, d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob & de Joſeph. Ce dernier l'ayant emporté en Égypte, les Egyptiens s'en ſaiſirent après ſa mort, & le portèrent au palais de Pharaon. Mon père qui étoit alors un des principaux Magiciens du Roi, connut auſſi-tôt la vertu de ce bâton, & s'en empara. Il l'enfonça enſuite en terre dans ſon jardin; & le bâton prit auſſi-tôt racine, & ſe couvrit de fleurs & de fruits. Depuis ce temps mon père ordonne à ceux qui me demandent en mariage d'aller arracher cet arbre; & ils meurent auſſi-tôt qu'ils en approchent. Le diſcours de Séphora n'effraya point Moyſe. Il réſolut de tenter l'aventure. S'étant rendu à la maiſon de Jéthro, il lui demanda ſa fille Séphora. Jéthro pour toute réponſe, lui propoſa l'épreuve ordinaire. Moyſe alla dans le jardin, arracha l'arbre & l'emporta. Cette action cauſa une grande ſurpriſe à Jéthro. Il conſulta ſon art, & connut que cet étranger devoit faire de grands maux à l'Égypte. C'eſt pourquoi, il le fit jeter dans une foſſe profonde, où il fût mort de faim ſans le ſecours de Séphora qui prit ſoin de le nourrir ſecrettement, pendant l'eſpace de ſept ans, au bout deſquels cette généreuſe fille parla à ſon père de Moyſe, & le pria de voir s'il étoit encore vivant. Jéthro ne ſachant pas de quelle manière il avoit été nourri, le croyoit mort depuis long-temps. Il fut étrangement étonné, lorſqu'il le trouva en vie. Ce prodige fit ſur lui une telle impreſſion, qu'il embraſſa Moyſe,

lui demanda pardon des maux qu'il lui avoit faits, & lui donna ſa fille en mariage, ne doutant plus qu'il ne fût un Prophète & un Ami de Dieu. Quant au bâton que Moyſe avoit arraché dans le jardin de Jéthro, il s'en ſervit toujours depuis, comme de baguette ; & ce fut par ſon moyen qu'il opéra tous ſes prodiges.

MOYTRON ; bourg de France dans le Maine, à cinq lieues, nord-nord-oueſt, du Mans.

MOZAMBIQUE ; petite île fort peuplée ſur la côte orientale d'Afrique, dans la baſſe Éthiopie. Elle abonde en palmiers, orangers, citronniers, figuiers, *&c.* Il y a d'ailleurs des bœufs, des brebis, des chèvres, *&c.* dont la chair eſt excellente. Elle eſt ſous la domination des Portugais. Les Naturels du pays ſont noirs, idolâtres, ſauvages, & vont tout nus, hommes & femmes.

Les Portugais ont bâti dans cette île une ville appelée auſſi *Mozambique*, où ils tiennent une nombreuſe garniſon. Cette ville eſt pour eux la clef des Indes : ils s'y rafraîchiſſent, elle aſſure leur trafic avec les peuples des environs, comme de Sofala & du Monomotapa, d'où ils tirent beaucoup d'or ; enfin elle tient en bride les Princes de cette côte qui leur ſont ſujets ou alliés.

On appelle *Canal de Mozambique*, un détroit de la mer des Indes, entre l'île de Madagaſcar & le continent d'Afrique, au nord-eſt, du golfe de Sofala.

MOZAN ; ſubſtantif maſculin. Petit fruit de la groſſeur d'un pois, rouge d'abord, enſuite noir lorſqu'il eſt mûr, d'un goût plus agréable que nos groſeilles. Les habitans de la montagne du pic de Ténériffe en expriment une eſpèce de ſuc miel-leux, dont ils font uſage dans le flux de ventre.

MOZARABE ; ſubſtantif maſculin. Nom qu'on donne aux Chrétiens d'Eſpagne venus des Maures & des Sarraſins.

Il ſe dit encore adjectivement de ce qui appartient à leur culte. *Rit mozarabe. Meſſe mozarabe.*

On dit auſſi *Mozarabique.*

MOZETTE ; ſubſtantif féminin. C'eſt le nom qu'on donne au camail des Évêques. Le chaperon des Cordeliers & des Récolets s'appelle auſſi *mozette.* Ce chaperon eſt un morceau d'étoffe de la même ſorte que leur habit, qui eſt taillé en rond & qui leur couvre les épaules & le devant de l'eſtomac.

MSCISLAW ; ville forte de Pologne, capitale d'un Palatinat de même nom, ſur la rivière de Soſz, à 8 lieues, ſud-eſt, de Smolensko.

Le Palatinat de Mſciſlaw confine au nord avec celui de Witeps, au midi avec la Volhinie, au levant avec les Duchés de Smolensko & de Czernikow, au couchant avec le Palatinat de Minski. Il s'étend 60 lieues le long du Nieper, qui le parcourt du nord au midi & qui le partage. Sa largeur eſt d'environ quarante lieues.

MUABLE ; adjectif des deux genres. *Mutabilis.* Inconſtant, ſujet au changement. *Rien n'eſt plus muable que la fortune.*

MUAGE ; ſubſtantif maſculin & terme de Coutume. Changement, mutation.

MUANCE ; ſubſtantif féminin & terme de Muſique. On appelle ainſi les diverſes manières d'appliquer aux notes les ſyllabes de la gamme, ſelon les diverſes poſitions des deux ſemi-tons de l'octave, & ſelon les différentes routes pour y arriver.

Comme l'Arétin n'inventa que ſix de ces ſyllabes, & qu'il y a ſept notes à nommer dans un octave, il falloit néceſſairement répéter le nom de quelque note; cela fit qu'on nomma toujours *mi fa* ou *fa la* les deux notes entre leſquelles ſe trouvoit un des ſemi-tons. Ces noms déterminoient en même temps ceux des notes les plus voiſines, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. Or comme les deux ſemi-tons ſont ſujets à changer de place dans la modulation, & qu'il y a dans la muſique une multitude de maniéres différentes de leur appliquer les ſix mêmes ſyllabes, ces manières s'appellent *muances*, parceque les mêmes notes y changeoient inceſſamment de nom.

Dans le ſiècle dernier on ajouta en France la ſyllabe *ſi* aux ſix premières de la gamme de l'Arétin. Par ce moyen la ſeptième note de l'échelle ſe trouvant nommée, les *muances* devinrent inutiles, & furent proſcrites de la muſique françoiſe; mais chez toutes les autres nations où, ſelon l'eſprit du métier, les muſiciens prennent toujours leur vieille routine pour la perfection de l'art, on n'a point adopté le *ſi*; & il y a apparence qu'en Italie, en Eſpagne, en Allemagne, en Angleterre, les muances ſerviront longtemps encore à la déſolation des commençans.

MUARDIÉ; vieux mot qui ſignifioit autrefois pareſſe.

MUBAD, ou MUGHOBAD; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi autrefois chez les anciens Perſes, le Souverain Pontife, ou chef des Mages ſectateurs de la religion de Zoroaſtre.

MUCAMUDINS; (les) peuples d'Afrique, qui ſont une des cinq colonies des Sabéens, qui vinrent s'établir dans cette partie du monde avec Melek-Ifiriqui, Roi de l'Arabie heureuſe. Ils ſont une tribu de Bérébères, occupent la partie la plus occidentale de l'ancienne Mauritanie Tingitane, & habitent les montagnes du grand Atlas, dans l'étendue des provinces de Héa, de Suz, de Gézula & de Maroc; la ville d'Agmet eſt leur capitale.

MUCHELN; petite ville d'Allemagne dans la Thuringe, ſur la rivière de Geyſel, entre Hal & Naumbourg. Elle fait partie du Bailliage de Freybourg, qui appartient à l'Electeur de Saxe.

MUCHLI; bourg de la Morée, dans la Zaconie, entre les ſources de l'Alphée, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Napoli de Romanie.

MUCIDON; petite ville de France, en Périgord, ſur l'Ille, à ſix lieues, ſud-oueſt, de Périgueux.

MUCILAGE; ſubſtantif maſculin. *Mucilago*. Subſtance blanche, tranſparente, qui n'a ni ſaveur, ni odeur, ou qui n'en a que très peu, dont la conſiſtance eſt épaiſſe, filante, tenace & collante, lorſqu'elle eſt unie à une certaine quantité d'eau ſurabondante, qui ſe diſſout entièrement & intimement par l'eau, & qui ne donne aucun indice ni d'acide, ni d'alkali libres.

Lorſque le mucilage eſt diſſous dans une grande quantité d'eau, il n'en altère point ſenſiblement la fluidité; mais à meſure qu'on fait évaporer cette eau, elle s'épaiſſit de plus en plus; elle acquiert enfin la conſiſtance viſqueuſe de colle végétale, qui eſt à proprement parler celle du mucilage.

L'évaporation continuant toujours, la liqueur s'épaiſſit de plus en plus, ſans rien perdre de ſa tranſparence: on peut la pouſſer de cette ſorte juſ-

qu'au point que le mucilage acquiert une consistance absolument solide : alors il ne diffère plus en rien de ce qu'on appelle *gomme*. Et si cette évaporation ou dessiccation a été faite à un degré de chaleur qui ne surpasse pas celui de l'eau bouillante, ce mucilage solidifié & devenu gomme, peut se redissoudre en entier dans l'eau & reformer un mucilage liquide, absolument tel qu'il étoit auparavant.

Les gommes ou mucilages solides les plus durs & les plus secs, exposés à l'action du feu, à l'air libre, ne se liquéfient point comme le font les matières résineuses ; ils se gonflent, se boursoufflent, laissent échapper beaucoup de fumées d'abord aqueuses, ensuite huileuses, fuligineuses & âcres. Cette matière se noircit en même temps ; & peut alors s'enflammer ; mais ce n'est que quand elle est presqu'entièrement desséchée, & réduite fort près de l'état charbonneux.

Si l'on expose du mucilage ou de la gomme à la distillation dans les vaisseaux clos, on n'en retire, tant qu'on ne lui applique point un degré de chaleur supérieur à celui de l'eau bouillante, que de l'eau pure ; & la matière qui reste après cela dans le vaisseau distillatoire paroît, au degré de siccité près, la même qu'elle étoit auparavant, preuve certaine que ce degré de chaleur ne peut enlever au mucilage ou à la gomme, que la portion d'eau qui lui est surabondante. Mais si on outre-passe ce degré de chaleur, alors on retire encore une certaine quantité de liqueur aqueuse, après quoi cette eau commence à n'être plus de l'eau pure ; elle devient peu à peu acide, empyreumatique : la distillation continuant toujours à un feu qu'on augmente par degrés, il passe un peu d'huile épaisse & d'alkali volatil ; il reste enfin dans la cornue une quantité considérable de matière charbonneuse, qui se brûle difficilement à l'air libre, & des cendres de laquelle on ne peut retirer que fort peu d'alkali fixe.

Les mucilages & gommes ne sont dissolubles ni par les huiles, ni même par l'esprit de vin : ce dernier menstrue a la propriété d'enlever à ces substances l'eau dans laquelle elles sont dissoutes, en sorte que si l'on mêle de l'esprit de vin avec du mucilage liquide, ou dans de l'eau chargée de gomme, cet esprit s'empare de toute l'eau de la dissolution, & force la matière gommeuse à se séparer sous la forme d'un précipité blanc presque sec. Il est aisé de sentir que cette expérience ne peut réussir qu'autant qu'on ajoute une quantité d'esprit de vin suffisante, & que cette quantité doit toujours être proportionnée à celle de l'eau unie avec la matière gommeuse.

Il suit de tout ce qui vient d'être dit sur les propriétés générales du principe gommeux végétal, premièrement, qu'à l'exception d'une portion d'eau pure qui lui est surabondante, il ne contient aucune substance volatile au degré de chaleur de l'eau bouillante, par conséquent point d'esprits salins volatils, point d'huile essentielle, ni même d'esprit recteur, au moins en quantité sensible.

Secondement, que cette matière gommeuse est composée d'une certaine quantité d'huile de la nature des huiles douces non volatiles indissolubles dans l'esprit de vin, d'eau d'acide végétal & d'une terre

extrêmement atténuée ; que l'huile, principe des gommes, eſt en petite quantité, puiſqu'elles ne ſont point attaquables par les diſſolvans huileux ou ſpiritueux, & qu'elles ne s'enflamment que très-difficilement.

Troiſièmement, que la portion d'huile combinée dans les gommes y eſt dans une union intime avec une ſuffiſante quantité d'acide pour avoir une entière & parfaite diſſolubilité dans l'eau.

Quatrièmement, que comme tous les compoſés, dont les principes ſont à peu près dans ces proportions & dans cette ſorte d'union, ſont ſuſceptibles de fermentation, les matières gommeuſes ſont toutes fermenteſcibles : elles ſont auſſi nutritives, & c'eſt ce que l'expérience confirme. Il y a néanmoins quelques différences à cet égard entre les matières muqueuſes végétales ; les unes (ce ſont celles qu'on connoît plus particulièrement ſous le nom de *gommes*) ſont très-diaphanes, peu ſavoureuſes, peu nutritives, & ne ſont ſuſceptibles que d'une fermentation imparfaite, paſſant tout de ſuite à la moiſiſſure ; les autres (ce ſont celles qui fourniſſent toutes les ſubſtances farineuſes) ſont moins tranſparentes, plus ſavoureuſes, plus collantes, plus nutritives, & ſont ſuſceptibles d'une pleine fermentation ſpiritueuſe, ſurtout quand elles ont été diſpoſées convenablement.

Quoique la préſence du mucilage ne ſoit pas également ſenſible dans tous les végétaux & dans toutes leurs parties, on peut néanmoins le regarder comme univerſellement répandu dans tout le règne végétal. Les plantes, ou les parties des plantes dont on ne tire point de mucilage par le procédé ordinaire, fourniſſent toutes dans l'eau une matière extractive, & cette matière extractive renferme toujours une certaine quantité de ſubſtance mucilagineuſe qui reſte confondue avec les matières ſalines & ſavonneuſes : on pourroit même l'en ſéparer par des moyens plus recherchés, & ſurtout par l'application convenable de l'eſprit de vin.

L'uſage de la matière mucilagineuſe paroît être dans le règne végétal exactement le même que celui de la matière gélatineuſe dans le règne animal. Ces deux ſubſtances qui ſe reſſemblent à bien des égards, ſont l'une & l'autre ſingulièrement nutritives & réparatrices. Auſſi la nature a-t-elle grand ſoin de pourvoir abondamment de mucilage toutes les parties des plantes qui en ont beſoin, & même d'en produire une quantité ſurabondante à l'accroiſſement & à l'entretien de chaque individu. Cette ſurabondance de matière nutritive eſt miſe en réſerve avec économie dans les végétaux comme dans les animaux, pour ſervir à la génération & à la reproduction des nouveaux individus de la même eſpèce.

Il eſt évident que la ſemence & les œufs des animaux ne ſont autre choſe qu'une proviſion de matière gélatineuſe deſtinée à la production & à la nutrition de leurs petits. Il en eſt exactement de même de toutes les ſemences & amandes des végétaux, leurs graines ſont leurs œufs : auſſi ces graines contiennent-elles toutes une ſi grande quantité de mucilage, qu'il ſuffit de les faire tremper, ou tout au plus cuire dans l'eau, pour retirer du mucilage en abondance,

Les unes, comme celles qu'on nomme *ſemences émulſives*, four-

niſſent facilement dans l'eau une bonne quantité de l'eſpèce de mucilage tranſparent, moins nourriſſant & moins collant, dont nous avons parlé; mais elles contiennent outre cela une quantité conſidérable d'huile douce qu'on peut tirer par la ſeule expreſſion: les autres, (ce ſont celles qu'on nomme *graines farineuſes*) étant broyées & cuites dans l'eau, ſe réduiſent preſqu'entièrement en colle ou bouillie, laquelle n'eſt autre choſe que l'eſpèce de mucilage plus fort & plus nourriſſant, dont nous avons parlé. Ces dernières ne contiennent point d'huile ſurabondante qu'on puiſſe tirer par la ſeule expreſſion comme des premières; mais il en entre une plus grande quantité dans la compoſition de leur mucilage. Ainſi ces deux eſpèces de ſemences contiennent les mêmes matériaux, avec cette différence qu'une grande portion de l'huile douce, qui eſt à part dans les amandes émulſives, ſe trouve combinée dans les graines farineuſes.

Il y a encore une eſpèce très-nombreuſe de graines qu'on nomme *légumineuſes*; elles contiennent une farine moins mucilagineuſe que les farines proprement dites, mais elles ſont pourvues outre cela d'une plus ou moins grande quantité de ſubſtance ſavoureuſe & même ſucrée, laquelle eſt encore une ſorte de mucilage, & une matière vraiment nutritive.

Les racines ſont auſſi dans beaucoup de plantes, des parties remplies d'une grande quantité de mucilage ou de matières ſucrées; quelques-unes ſont farineuſes. Ce ſont ſurtout les racines des plantes vivaces qu'on trouve remplies de ces ſubſtances nutritives, & c'eſt ſans doute parce qu'elles doivent reproduire la plante toute entière qu'elles en ſont ſi abondamment pourvues.

Rien n'eſt ſi facile que d'obtenir du mucilage des ſubſtances végétales dont on vient de parler: il ſuffit pour cela de faire infuſer ou légèrement bouillir dans l'eau celles qui en contiennent le plus, comme ſont la graine de lin, la ſemence de *pſillium*, les pepins de coing, les racines de guimauve, *&c.* en fort peu de temps l'eau devient viſqueuſe, filante & collante comme du blanc d'œuf. L'eau & le degré de chaleur qu'on emploie pour l'extraction des mucilages ne peuvent leur cauſer aucune altération, ainſi on eſt aſſuré de les obtenir exactement ſemblables à ce qu'ils ſont dans le végétal même.

Il y a beaucoup d'arbres dont il ſort naturellement une grande quantité de mucilage, lequel ſe deſſéchant par l'action de l'air & du ſoleil, forme les gommes: ce ſont ſurtout les acacias, les amandiers, les pêchers, les abricotiers, les pruniers, & même les poiriers & les pommiers qui ſont ſujets à cela. Cette exudation de ſubſtance nutritive, qu'on pourroit regarder comme occaſionnée par une ſurabondance de ſuc nourricier, ne viendroit-elle pas plutôt d'engorgemens & d'obſtructions dans les vaiſſeaux où il doit couler? Ce qui doit faire croire que cette exudation de gomme n'eſt que la ſuite d'une maladie de l'arbre, c'eſt que tous ceux dont il découle ainſi beaucoup de gomme languiſſent, ſe deſſèchent & meurent enfin avec tous les ſymptômes d'un arbre qui périt par défaut de nourriture.

Les matières gommeuſes & mucilagineuſes ſervent à beaucoup d'uſages différens: on emploie les gommes dans pluſieurs arts, tels que la

teinture, la peinture en détrempe : on s'en ſert pour donner du luſtre & de la fermeté à beaucoup d'étoffes.

Les mucilages ſont les remèdes les plus relâchans, adouciſſans & émolliens que connoiſſe la Médecine. Mais ſi l'on prend le nom de matière mucilagineuſe dans ſon ſens le plus étendu, & qu'on le donne, comme cela eſt aſſez convenable, à toute la ſubſtance farineuſe & ſucrée des végétaux, alors les avantages dont on vient de parler ne ſont rien en comparaiſon de l'utilité infinie que nous en retirons, puiſque c'eſt cette ſubſtance qui fait la matière première & même unique de nos alimens, ſoit que nous la tirions directement des graines & des racines des végétaux que nous mangeons, ſoit qu'elle ait ſervi d'abord de nourriture aux animaux dont nous nous nourriſſons nous mêmes.

MUCILAGINEUX, EUSE; adjectif. *Mucilaginoſus.* Qui contient du mucilage. *Une ſubſtance mucilagineuſe.*

En termes d'Anatomie, on appelle *glandes mucilagineuſes*, des corps glanduleux qui ſe trouvent par paquets dans les cavités des articulations & dans leurs environs; elles filtrent la Synovie, qui eſt une humeur mucilagineuſe d'où elles ont tiré leur nom.

MUCOSITÉ; ſubſtantif féminin. Subſtance viſqueuſe, gluante & douce qui file quand elle tombe & ſe durcit à l'évaporation. *Le cerveau ſe décharge de ſes mucoſités par le nez.* Voyez MORVE.

MUDDE, ou MUDE; ſubſtantif maſculin. Meſure dont on ſe ſert à Amſterdam pour meſurer les grains. Le laſt contient 27 mudes ou 36 ſacs, & 4 ſchepels font le mude.

MUDE; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi dans le commerce une ſorte d'étoffes faites d'écorces d'arbres & qu'on fabrique à la Chine. Il y en a de plus fines les unes que les autres. Les plus fines ſe vendent un taël trois mas; les plus communes un taël. Elles portent cinquante-ſix cobres de la Chine de long, ſur treize pouces de large. Elles ſont propres pour le commerce de Tunquin, où l'on a quatre mas de gain ſur les unes & cinq ſur les autres.

MUDERIS; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Les Turcs donnent ce nom aux Docteurs ou Profeſſeurs chargés d'enſeigner à la jeuneſſe les dogmes de l'Alcoran & les lois du pays, dans les écoles ou académies jointes aux jamis ou moſquées Royales. Quelques-uns de ces Muderis ont de fort gros appointemens, comme de 300 aſpres par jour, ce qui revient à 7 livres de notre monnoie; d'autres en ont de plus modiques, par exemple de 70 aſpres, ou 36 ſous par jour, ſelon les fonds plus ou moins conſidérables que les Sultans ont laiſſés pour l'entretien de ces écoles publiques.

MUE, ſubſtantif féminin. *Spolium.* Le changement qui arrive naturellement aux oiſeaux, quand le plumage leur tombe.

Tous les oiſeaux muent une fois chaque année, c'eſt pour eux un temps critique & qui leur eſt ſouvent mortel. Cette mue ſe fait quand les tuyaux des plumes ceſſent de prendre de la nourriture & ſe deſſèchent; alors les ſucs nourriciers qu'elles ne s'approprient plus, ſont portés au germe de la plume qui eſt ſous chacune de celles-ci; il croît & force l'ancienne plume au bout de laquelle il eſt de lui laiſſer la place & de tomber. Jamais les oiſeaux ne pondent dans cet état maladif.

Le nouveau plumage de l'oiſeau

eſt ordinairement ſemblable à l'ancien ; cependant ces jolis petits moineaux qui nous viennent de la côte de Bengale & qu'on appelle *Bengalis*, ſont ſouvent, après la mue, d'une couleur fort différente de celle dont ils étoient auparavant ; on voit un ventre bleu à celui auquel on en avoit vu un rouge ; au contraire, on voit un autre auquel on en avoit vu un bleu, en prendre un rouge ; celui de quelques autres devient jaune, & celui de quelques autres gris.

On dit de même, *la mue des vers à ſoie.*

On appelle *autour de trois mues*, un autour qui a mué trois fois.

MUE, ſignifie auſſi les dépouilles d'un animal qui a mué. Ainſi on appelle *la mue du cerf*, le bois que le cerf a mis à bas. Et *la mue du ſerpent*, la peau que le ſerpent laiſſe.

MUE, ſe dit encore du temps ou ces changemens arrivent. *Durant la mue.*

MUE, ſignifie auſſi le lieu ou l'eſpèce de cage dans quoi l'on met un oiſeau quand il mue. *Tenir le faucon dans la mue.*

MUE, ſe dit encore d'un lieu obſcur & ſerré où l'on tient la volaille pour l'engraiſſer. *Mettre des poulardes en mue.*

Ce monoſyllabe eſt long.

MUÉ, ÉE ; adjectif. *Mutatus.* Changé. *Oiſeau mué. Voix muée.*

MUER ; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Changer. Il ne ſe dit qu'en parlant du changement qui arrive aux oiſeaux & à quelques autres animaux, quand le poil ou le plumage leur tombe ; ou aux ſerpens, quand ils ſe dépouillent de leur peau ; ou aux jeunes perſonnes quand la voix leur change. *C'eſt dans cette ſaiſon que les cerfs muent. Cet oiſeau n'a pas encore mué. La voix des jeunes gens mue à l'âge de puberté.*

La première ſyllabe eſt brève, & la ſeconde longue ou brève *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, *&c.* s'unit à la ſyllabe précédente & la rend longue.

Les temps compoſés ſe conjuguent avec l'auxiliaire *avoir.*

MUER ; rivière d'Allemagne qui a ſa ſource dans la partie orientale de l'Archevêché de Saltzbourg, au ſud-oueſt de Mauttroff, & ſon embouchure dans la Drave, au-deſſous de Sakhon.

MUERAW ; ville d'Allemagne, *dans la haute Styrie, ſur la Muer, à 25 lieues,* eſt, de Saltzbourg. Elle appartient au Prince de Schwartzenberg.

MUET, ETTE ; adjectif. *Mutus.* Qui n'a point l'uſage de la parole par quelque empêchement naturel ou par quelque accident. *Les ſourds de naiſſance ſont muets. Cette paralyſie la rendit muette.*

MUET, ſe dit auſſi des perſonnes qui ne parlent point, ou par malice, ou par honte, ou par crainte, *&c. On les prit ſur le fait, & ils en furent ſi ſtupéfaits qu'ils en demeurèrent muets. Cette répartie le rendit muet. On lui fit ſon procès comme à un muet volontaire.*

En Droit & ſurtout en matière criminelle, on procède bien différemment contre le muet volontaire ou le muet par nature.

Quand l'accuſé eſt muet ou tellement ſourd qu'il ne puiſſe aucunement entendre, le juge lui nomme d'office un curateur ſachant lire & écrire, lequel prête ſerment de bien & fidellement défendre l'accuſé, & répond en ſa préſence aux interrogatoires,

gatoires, fournit des reproches contre les témoins, & fait tous les actes que l'accuſé pourroit faire pour ſe défendre. Il lui eſt même permis de s'inſtruire ſecrettement avec l'accuſé, par ſignes ou autrement; ſi le muet ou ſourd ſait & veut écrire, il peut le faire & ſigner toutes ſes réponſes, dires & reproches, qui doivent néanmoins être ſignés auſſi par le curateur, & tous les actes de la procédure doivent faire mention de l'aſſiſtance du curateur.

Mais ſi l'accuſé eſt un muet volontaire qui ne veuille pas répondre le pouvant faire, le Juge doit lui faire ſur le champ trois interpellations de répondre, à chacune deſquelles il lui déclare qu'à faute de répondre ſon procès va lui être fait en ſa préſence pendant ſon ſilence volontaire. Le Juge peut néanmoins s'il le juge à propos, lui donner un délai pour répondre de vingt-quatre heures au plus, après quoi s'il perſiſte en ſon refus, le Juge doit en effet procéder à l'inſtruction du procès, & faire mention à chaque article d'interrogatoire, que l'accuſé n'a pas voulu répondre; & ſi dans la ſuite l'accuſé veut répondre, ce qui aura été fait juſqu'à ſes réponſes ſubſiſtera, même la confrontation des témoins, contre leſquels il aura été ſommé de fournir des reproches; & il ne doit plus être reçu à en fournir s'ils ne ſont juſtifiés par pièces.

On dit familièrement d'une perſonne qui parle hardiment, ou qui parle beaucoup, qu'*elle n'eſt pas muette. Si on l'attaque, il ne ſera pas muet.*

On appelle en termes de Grammaire *h muet*, le *h* qui n'eſt point aſpiré, comme dans ces mots, *hier*, *homme*, *honnête*: &c. l'on appelle *e muet*, l'*e* féminin tel qu'il ſe prononce dans ces mots, *frange*, *grâce*, *plaire*.

MUETTE; ſubſtantif féminin. Maiſon bâtie dans une capitainerie des chaſſes, ſoit pour y garder les mues des cerfs, ſoit pour y mettre les oiſeaux de fauconnerie quand ils ſont en mue. *La Muette du bois de Boulogne.*

MUEZIN; ſubſtantif maſculin & terme de relation. On appelle ainſi en Turquie, l'homme qui par ſa fonction doit monter ſur le haut de la Moſquée, & convoquer les Mahométans à la prière. Il crie à haute voix que Dieu eſt grand, qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui, & que chacun vienne ſonger à ſon ſalut. C'eſt l'explication de ſon diſcours de cloche; car dans les États du Grand Seigneur il n'y a point d'autre cloche pour les Muſulmans. Ainſi les Turcs pour ſe moquer du vain babil des Grecs, leur diſent quelquefois, *nous avons même des cloches qui pourroient vous apprendre à parler.* Le petit peuple de Sétines (l'ancienne Athènes) ne règle les intervalles de la journée que par les cris que font les *Muezins* ſur les Minarêts, au point du jour, à midi, & à ſix heures du ſoir.

MUFLE; ſubſtantif maſculin. *Roſtrum.* Il ſe dit proprement de l'extrémité du muſeau de certains animaux, comme le bœuf, le taureau; & de certaines bêtes féroces, comme le lion, le tigre, le léopard, &c. *Un muſle de bœuf. Un muſle de tigre.*

En termes d'architecture, on appelle *muſles*, des ornemens de ſculpture qui repréſentent des muſles d'animaux.

MUFLE DE VEAU; ſubſtantif maſculin. *Anthirrinum.* Plante qui croît dans les champs aux lieux ſablon-

neux, incultes, & dans les vignobles. Sa racine eſt ligneuſe & blanche; ſes tiges ſont hautes d'un pied & demi & moelleuſes; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du giroflier jaune; ſes fleurs ſont en épis aſſez longs, de couleur de chair, repréſentant par un bout le muſle d'un veau; à cette fleur ſuccède un fruit reſſemblant à la tête d'un chien, ou plutôt à celle d'un cochon, & qui contient des ſemences menues & noires.

La racine de cette plante eſt bonne pour adoucir les fluxions qui tombent ſur les yeux.

MUFTI; ſubſtantif maſculin. C'eſt le chef de la religion Mahométane, & le ſouverain interprète de la loi. Il réſide à Conſtantinople.

Le Mufti a rang de Bacha, & ſon autorité eſt quelquefois redoutable au Grand Seigneur lui-même: c'eſt lui qui ceint l'épée au côté du Grand Seigneur, cérémonie qui répond au couronnement de nos Rois.

Le peuple appelle le Mufti, le *faiſeur de lois*, l'*oracle jugement*, le *Prélat de l'orthodoxie*, & croit que Mahomet s'exprime par ſa bouche. Autrefois le Sultan le conſultoit ſur toutes les affaires eccléſiaſtiques ou civiles, ſurtout lorſqu'il s'agiſſoit de faire la guerre ou la paix; à ſon abord il ſe levoit par reſpect & avançoit quelques pas vers lui; mais aujourd'hui le Prince & ſes miniſtres agiſſent aſſez ſouvent ſans ſa participation; & lorſqu'il n'eſt pas agréable à la Cour, on le dépoſe & on l'exile. Le Grand Seigneur en nomme un autre: on ne regarde pas même ſa perſonne comme tellement ſacrée, qu'on ne le mette quelquefois à mort. Ainſi en 1703, Achmet III fit étrangler le Mufti Omar-Albouki & ſon fils, & Amurat IV fit broyer vif un autre Mufti dans un mortier de marbre, que l'on conſerve encore au château des ſept Tours, en diſant que les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, devoient être briſées par le pilon.

Lorſque le Grand Seigneur nomme un Mufti, il l'inſtalle lui-même dans ſa nouvelle dignité, en le revêtant d'une peliſſe de marte zibeline, & lui donnant mille écus d'or; il lui aſſigne auſſi une penſion pour ſon entretien que le Mufti groſſit par les ſommes qu'il tire de la vente de certains offices dans les Moſquées royales. Au reſte, il eſt chef de tous les gens de loi, comme Kadileskers, Mollaks, Imans, Dervis, *&c.* Il rend des *decrets* & des ordonnances qu'on nomme *fetſa*, & qui ſont extrêmement reſpectés.

Tous les particuliers ont droit de conſulter le Mufti, & de lui demander ſon ſentiment dans toutes les occurences, ſurtout dans les matières criminelles. Pour cet effet, on lui remet un écrit dans lequel le cas eſt expoſé ſous des noms empruntés; par exemple, ſi l'on peut convaincre N. par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du Sultan, ou qu'il n'a pas obéi avec ſoumiſſion à ſes ordres, doit-il être puni ou non? Après avoir examiné la queſtion, le Mufti écrit au bas du papier *olul*, c'eſt-à-dire, *il doit être puni*, ou bien *olmaz* qui ſignifie *il ne le ſera pas*. Que ſi on laiſſe à ſa diſpoſition le choix du ſupplice, il écrit au bas de la conſultation; qu'*il reçoive la baſtonnade*, ou telle autre peine qu'il prononce.

Le Mufti interprète quelquefois lui-même l'Alcoran au peuple, & prêche en préſence du Grand Seigneur à la fête du Bairam; il n'eſt point diſtingué des autres Turcs

dans ſon extérieur, ſi ce n'eſt par la groſſeur de ſon turban.

MUGE; ſubſtantif maſculin. *Mugil.* On appelle ainſi certains poiſſons qui au rapport de Rondelet, ſe prennent dans la mer, les étangs & les rivières. Ils ne diffèrent pas de figure, mais de ſubſtance & de goût. Les muges d'étang ſont plus gras, ceux de mer ſont de meilleur goût, parcequ'il y a toujours plus de bourbe dans les étangs que dans la mer. On ſale les muges, & ils ſe gardent aſſez long-temps.

Le *muge* tant de mer que de rivière, a ordinairement la tête groſſe, le muſeau gros & court, le corps oblong, couvert d'écailles. On trouve dans ſa tête une pierre qu'on appelle *ſphondile*, parcequ'elle eſt entourée de pointes. Ce poiſſon eſt commun dans la Méditerranée; il nage d'une vîteſſe ſi extrême, que les pêcheurs l'attrapent difficilement: ſon eſtomac étant deſſéché & mis en poudre, eſt propre pour arrêter le vomiſſement & pour fortifier l'eſtomac. On regarde la pierre qui ſe trouve dans ſa tête comme apéritive. Les œufs de ce poiſſon ſervent à faire la *boutarque* qu'on mange en Italie & en Languedoc avec de l'huile & du citron les jours maigres. Il s'en fait auſſi beaucoup à Tunis, en Barbarie, & à Martègue en Provence. Voici la manière de préparer la *boutarque*: on prend les œufs du muge, on les met dans un plat, & on les ſaupoudre de ſel. On les couvre pendant quatre ou cinq heures afin que le ſel y pénètre, après quoi on les met en preſſe entre deux planches. On les lave & on les fait ſécher au ſoleil pendant quinze jours, ou on les fume.

Le *muge noir* eſt très-rare dans nos mers; il eſt couvert d'écailles: il reſſemble aſſez au muge ordinaire: ſa couleur eſt noire; il a auſſi des traits noirs depuis les ouïes juſqu'à la queue. Sa mâchoire eſt fort avancée & couverte, ce qui fait qu'il ne peut beaucoup ouvrir la bouche; il eſt garni de ſept aiguillons au dos.

Le *muge de rivière*, qu'on nomme du côté de Strasbourg *ſchnot-fiſch*, a la chair molle & graſſe: il eſt long d'un pied ou environ, & d'un vert argenté; ſes écailles ſont fines & remplies de points, il pèſe à peine une livre.

Le *muge volant* ou *poiſſon volant*, qu'on nomme *faucon de mer* à Agde, reſſemble en tout au ſame; ſa bouche eſt petite, ſes yeux ſont grands & ronds, ſon dos & ſa tête ſont larges; il a de grandes écailles & des ailes larges attachées aux ouïes qui vont preſque juſqu'à la queue; les nâgeoires du ventre ſont très-baſſes; ſa queue finit en deux nâgeoires: ſa chair eſt d'aſſez bon goût & de bon ſuc.

Tous les muges ſont de l'ordre des poiſſons à nâgeoires épineuſes, à l'exception du muge volant qui eſt à nâgeoires molles.

MUGELN; petite ville d'Allemagne dans la Miſnie, ſur la rivière de Colnits, à quatre lieues de Meiſſen, & à huit lieues de Dreſde.

MUGEN; bourg de Portugal, dans l'Eſtramadure, près de l'embouchure du Colo, dans le Tage, à huit lieues de Lisbonne.

MUGGIA, ou MUGLIA; petite ville d'Italie, dans l'Iſtrie, ſur un golfe de même nom, à deux lieues, ſud-eſt, de Trieſte. Elle appartient aux Vénitiens.

MUGIR; verbe neutre de la ſeconde

conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Mugere.* Il ſe dit proprement du cri des taureaux, des bœufs & des vaches. *Des bœufs qui mugiſſent. C'eſt le propre des taureaux de mugir & des ânes de braire. Une vache qui mugit après ſon veau.*

MUGIR, ſe dit figurément du bruit que font les vents, la tempête, les flots de la mer quand ils ſont agités. *On entendoit mugir les flots. Les vents déchainés mugiſſoient avec fureur dans les voiles.*

On le dit auſſi d'un bruit confus, ou des cris d'un homme tranſporté de fureur.

. . . . . D'une voix infernale,
La chicane en fureur mugit dans la grand'ſalle.

MUGISSANT, ANTE; adjectif. *Mugiens.* Qui mugit. *Des taureaux mugiſſans.*

Il ſe dit figurément des flots de la mer agitée. *Les vagues mugiſſantes.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue & la quatrième du féminin très-brève.

MUGISSEMENT; ſubſtantif maſculin. *Mugitus.* Cri que font les bœufs, les taureaux & les vaches. *On entendoit au loin les mugiſſemens du troupeau.*

Il ſe dit au figuré du bruit de la mer, des vagues & des vents agités. *Le mugiſſement de la mer, des flots, des vents.*

Il ſe dit encore figurément des cris d'un homme tranſporté de fureur. *Il les affrayoit par ſes mugiſſemens.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième très-brève, & la dernière moyenne au ſingulier, mais longue au pluriel.

MUGRON; ville de France en Gaſcogne, à cinq lieues, eſt-nord-eſt, de Dax.

MUGUET; ſubſtantif maſculin. Plante fort agréable qui vient dans les vallées, dans les haies, dans les buiſſons, à l'ombre & parmi les arbriſſeaux aux lieux humides: ſa racine eſt menue, fibrée & rampante: elle pouſſe deux ou trois feuilles oblongues, aſſez larges, vertes, douces au toucher & luiſantes: du milieu de ces feuilles s'élève une tige haute d'un demi-pied, grêle, anguleuſe & nue, de laquelle juſqu'au ſommet, naiſſent un grand nombre de fleurs par intervalle, preſque toujours tournées du même côté, inclinées, flottantes, blanches, d'une ſeule pièce, en cloche, d'une odeur très-ſuave & pénétrante: il leur ſuccède des baies arrondies, rougeâtres, remplies de pulpe & de graines amères preſqu'auſſi dures que la corne.

Les fleurs ſeules de muguet ſont d'uſage en Médecine. Elles ſont de l'ordre des fleurs aromatiques qui ne donnent point d'huile eſſentielle. Elles tiennent un rang diſtingué entre les remèdes céphaliques & propres pour les affections des nerfs; & c'eſt à leurs principes volatils ou aromatiques qu'eſt attachée cette vertu. Auſſi n'eſt-ce preſque que leur eau diſtillée ſimple ou leur eau diſtillée ſpiritueuſe qu'on emploie communément en médecine.

Comme le parfum du muguet eſt leger & très-fugitif, c'eſt ſous forme d'eau qu'on doit le réduire pour l'uſage, & le concentrer autant qu'il eſt poſſible, par la cohobation.

Ce remède eſt fort recommandé dans les menaces d'apoplexie & de paralyſie, dans le vertige, les trem-

blemens des membres, &c. On le donne rarement ſeul ; & en effet c'eſt un ſecours aſſez foible. On l'emploie plus ſouvent comme excipient d'autres remèdes céphaliques. Cette eau peut s'ordonner ſoit ſeule, ſoit avec d'autres remèdes, juſqu'à la doſe de cinq à ſix onces. On ne doit pas craindre de ſon uſage intérieur l'inconvénient qui accompagne quelquefois l'action de ce même principe ſur la membrane pituitaire ; car un gros boquet de ces fleurs flairé de près & long-temps, porte à la tête dans la plupart des ſujets : l'odeur en eſt ſurtout dangereuſe pour les vaporeux de l'un & de l'autre ſexe ; au lieu que l'eau diſtillée priſe intérieurement, leur eſt ordinairement ſalutaire.

L'eau ſpiritueuſe doit être encore auſſi chargée qu'il eſt poſſible, du parfum de ces fleurs par des cohobations réitérées : cet eſprit eſt recommandé à la doſe d'environ un gros, dans les mêmes cas que l'eau eſſentielle ; mais on peut aſſurer que quelque chargée que cette liqueur puiſſe être du principe aromatique des fleurs de muguet, l'activité de ce principe eſt ſi ſubordonnée à celle de l'eſprit de vin, que ce n'eſt que l'efficacité de ce dernier ſur laquelle il eſt permis de compter.

Les fleurs de muguet ſéchées & réduites en poudre, ſont un violent ſternutatoire, mais qui n'eſt point uſuel. On prépare avec les fleurs une huile par infuſion qui n'en emprunte aucune vertu ; elles entrent dans l'eau générale, l'eau épileptique & la poudre ſternutatoire ; l'eau diſtillée, dans l'eau d'hirondelles ; & l'eſprit, dans l'eſprit de lavande compoſé.

MUGUET ; ſubſtantif maſculin du ſtyle familier. Qui affecte d'être propre, paré, galant auprès des dames. *C'eſt un jeune muguet. Il fait encore le muguet.*

MUGUETÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MUGUETER.

MUGUETER ; verbe actif de la première conjugaiſon lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme du ſtyle familier. Il ſe dit proprement de quelqu'un qui fait le galant, le muguet auprès des dames. *Cet Officier muguette cette jeune dame depuis long-temps.*

MUGUETER, ſignifie auſſi figurément & familièrement, rechercher & épier l'occaſion de ſe rendre maître d'une choſe qu'on deſire. *L'Italie eſt une ſi belle région, qu'il n'y a guère de Souverains qui ne l'ayent muguetée.* En ce ſens il vieillit ; & c'eſt mal à propos, car il eſt énergique.

MUHLBERG ; ville d'Allemagne, dans la Miſnie, ſur l'Elbe, près de la forêt de Rederwac. Les Impériaux y remportèrent une victoire ſignalée ſur les Saxons en 1547, & y firent priſonnier l'Électeur Jean Fréderic.

MUHLBERG, eſt auſſi le nom de deux bourgs & châteaux d'Allemagne, dont un dans le Marquiſat de Bade-Dourlach, & l'autre dans la Thuringe, près de la ville d'Erfurt.

MUHLDORF ; ville d'Allemagne, en Bavière, ſur l'Inn, dans l'Archevêché de Saltzbourg, à un mille du vieux Oetingen. C'eſt-là où l'Empereur Louis de Bavière fit priſonnier Fréderic d'Autriche en 1322. Elle appartient à l'Archevêque de Saltzbourg.

MUHZURI ; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Nom d'une ſoldateſque Turque dont la fonction

eſt de monter la garde au Palais du Grand Viſir, & d'y amener les criminels. Il y a un corps tiré de là qui eſt affecté pour l'exécution des malfaiteurs. On l'appelle les *Falangaji*, du mot *falanga*, inſtrument dont ils ſe ſervent pour couper la tête.

MUI; ville de la Chine, dans la province de Xenſi, au département de Fungciang, ſeconde Métropole de la province.

MUJAC; Royaume d'Afrique, dans la Nigritie, au midi de celui de Biafara.

MUICHEU; ville de la Chine, dans la province de Suchuen où elle a rang de ſeconde Grande Cité. On compte trois autres Cités dans ſon département.

MUID; ſubſtantif maſculin. *Modium.* Sorte de meſure dont on ſe ſert pour les liquides, les grains & pluſieurs autres matières comme le ſel, charbon, plâtre, chaux, *&c.* & qui eſt de différente grandeur, ſelon les différens pays.

A Paris le muid de froment, de légumes & d'autres ſemblables denrées, eſt compoſé de 12 ſeptiers; chaque ſeptier contient deux mines; chaque mine, deux minots; chaque minot trois boiſſeaux; chaque boiſſeau, quatre quarts de boiſſeau ou 16 litrons; chaque litron, 36 pouces cubes qui excèdent notre pinte de 1 $\frac{31}{32}$ pouces cubes. Le muid d'avoine eſt double du muid de froment, quoique compoſé, comme celui-ci, de 12 ſeptiers; mais chaque ſeptier contient 24 boiſſeaux. Le Muid de charbon de bois contient 20 mines, ſacs ou charges; chaque mine, 2 minots; chaque minot, 8 boiſſeaux; chaque boiſſeau quatre quarts de boiſſeau, *&c.*

Le muid eſt auſſi un des neufs tonneaux ou vaiſſeaux réguliers dont on fait uſage en France pour y renfermer le vin & les autres liqueurs. Le muid de vin ſe diviſe en deux demi-muids, quatre quarts de muids, & huit demi-quarts de muids contenant 36 ſeptiers; chaque ſeptier, 8 pintes, meſure de Paris; de ſorte que le muid contient 288 pintes.

MUID, ſe dit plus particulièrement du vaiſſeau, de la futaille qui contient la meſure d'un muid de vin ou de quelqu'autre liqueur. *Percer un muid. Jauger un muid. Défoncer un muid.*

On dit qu'*un muid s'en va*, qu'*un muid s'enfuit*; pour dire, qu'il ne retient pas bien la liqueur qui eſt dedans.

On dit familièrement d'un homme fort gros, qu'*il eſt gros comme un muid.*

MUID, ſe dit auſſi en quelques endroits, d'une meſure de terre qui contient la ſemaille d'un muid de grain.

Ce monoſyllabe eſt bref.

Le *d* ne ſe fait pas ſentir.

MUIRE; ſubſtantif féminin & terme uſité dans les ſalines de Franche-Comté, pour déſigner l'eau des fontaines ſalantes, lorſqu'elle a été reçue dans les poêles, & que l'évaporation en a été pouſſée juſqu'à un certain point.

MUKEN; ſubſtantif maſculin. Meſure dont on ſe ſert à Anvers pour les grains. Il faut quatre mukens pour faire le viertel, & dix-ſept viertels & demi pour le laſt.

MUKHTESIB; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. On nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection des marchés. Cet Officier règle le prix des vivres & des autres

denrées qu'on apporte dans les Bazars. Il examine auſſi les poids & les meſures, & fait punir ceux qui en ont de fauſſes; après qu'il a fixé le prix des vivres & des marchandiſes, ce qu'il fait tous les jours, il en porte la liſte ſcellée à la porte du Palais.

MULA; petite ville d'Eſpagne, au Royaume de Murcie.

MULATO; ſubſtantif féminin. On nomme ainſi au Potoſi, une mine qui tient le milieu par ſa nature, entre la Paco & la Negrillo, c'eſt-à-dire, qui n'eſt point de l'eſpèce des mines rouges ni de celle des noires proprement dites. La Mulato eſt diſtinguée de la Paco & de la Negrillo, en ce qu'elle a plus de marcaſſite & plus de ſoufre que n'en ont la Paco & la Negrillo.

MULÂTRE; adjectif des deux genres, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement en parlant de ceux qui ſont nés d'un Nègre & d'une blanche, ou d'un blanc & d'une Négreſſe.

Louis XIV a fait une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de ſucre celui qui ſera convaincu d'être le père d'un mulâtre; ordonne en outre que ſi c'eſt un Maître qui ait débauché ſon eſclave, & qui en ait un enfant, la Négreſſe & l'enfant ſeront confiſqués au profit de l'Hôpital des Frères de la charité, ſans pouvoir jamais être rachetés ſous quelque prétexte que ce ſoit.

MULBRACHT; nom d'un bourg d'Allemagne, au Duché de Julieus.

MULCTÉ, ÉE; participe paſſif. *Voy.* MULCTER.

MULCTER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Terme de Juriſprudence. Condamner à quelque peine, punir. *Ils furent mulctés d'amende.*

MULDAU; nom d'une rivière de Bohême: elle a ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent la Bohême du duché de Bavière, & ſon embouchure dans l'Elbe, un peu au-deſſus de Melnick.

MULDE; rivière d'Allemagne qui a ſa ſource dans la partie méridionale de la Miſnie, & ſon embouchure dans l'Elbe, auprès de Deſſaw.

MULE; ſubſtantif féminin. *Crepida.* Pantoufle. Il ne ſe dit plus guère en parlant des hommes, que lorſqu'il s'agit de la pantoufle du Pape, ſur laquelle il y a une croix. *Baiſer la mule du Pape.*

MULE, ſe dit plus ordinairement pour ſignifier l'eſpèce de chauſſure ſans quartier dont les femmes ſe ſervent. *Une paire de mules de ſatin. Des mules brodées.*

MULE, ſe dit auſſi d'un animal quadrupède de même nature que le mulet. *Voyez* MULET.

On dit familièrement d'une perſonne fantaſque, opiniâtre, qu'*elle eſt fantaſque comme une mule.*

On dit proverbialement d'une vieille femme qui aime à ſe parer, *à vieille mule frein doré.*

On dit proverbialement & figurément, *ferrer la mule*; pour dire, profiter ſur l'achat qu'on fait pour un autre.

MULES, ſe dit au pluriel, d'une ſorte d'engelures qui viennent aux talons dans le grand froid. *Avoir les mules aux talons.* Voyez ENGELURE.

On appelle *mules traverſières* ou *traverſines*, des fentes ou crevaſſes qui ſe montrent ſur le derrière du boulet du cheval, & d'où ſuinte une ſérosité fétide. Elles ſont toujours douloureuſes & ne ſe guériſſent pas facilement, attendu que

l'animal en marchant, meut, étend & plie ſucceſſivement l'articulation de cette partie avec le paturon; ce qui les recouvrant & les renfermant ſans ceſſe, en empêche le deſſéchement. Du reſte on appelle par corruption & improprement *mules nerveuſes*, celles qui deſcendent dans le paturon & qui pourroient affecter les tendons qui y paſſent: ſi la matière étoit extrêmement corroſive, elle pourroit même dilacérer & détruire les fibres de communication de l'ongle avec la couronne à l'endroit du talon.

MULET; ſubſtantif maſculin. *Mulus*. Animal engendré d'un âne & d'une jument, ou d'un cheval & d'une âneſſe.

Le Mulet, dit M. de Buffon, qu'on a regardé de tout temps comme une production viciée, comme un monſtre compoſé de deux natures, & que par cette raiſon, l'on a jugé incapable de ſe reproduire lui-même & de former lignée, n'eſt cependant pas auſſi profondément lézé qu'on ſe l'imagine d'après ce préjugé, puiſqu'il n'eſt pas réellement infécond, & que ſa ſtérilité ne dépend que de certaines circonſtances extérieures & particulières. On ſait que les mulets ont ſouvent produit dans les pays chauds: on en a même quelques exemples dans nos climats tempérés; mais on ignore ſi cette génération eſt provenue de la ſimple union du mulet & de la mule, ou plutôt ſi le produit n'en eſt pas dû à l'union du mulet avec la jument, ou encore de celle de l'âne avec la mule. Il y a deux ſortes de mulets; le premier eſt le grand mulet ou mulet ſimplement dit, qui provient de l'union de l'âne à la jument; le ſecond eſt le petit mulet provenant du cheval & de l'âneſſe.

Les anciens les connoiſſoient & les diſtinguoient par deux noms différens; ils appeloient *mulus* le mulet provenant de l'âne & de la jument, & ils donnoient les noms de *hinnus*, *burdo*, au mulet provenant du cheval & de l'âneſſe; ils ont aſſuré que le mulet, *mulus*, produit avec la jument un animal auquel ils donnoient auſſi le nom de *girnus* ou *hinnus*; ils ont aſſuré de même que la mule, *mula*, conçoit aſſez aiſément, mais qu'elle ne peut que rarement perfectionner ſon fruit; & ils ajoutent que quoiqu'il y ait des exemples aſſez fréquens de mules qui ont mis bas, *il faut néanmoins* regarder cette production comme un prodige; mais qu'eſt-ce qu'un prodige dans la nature, ſinon un effet plus rare que les autres? Le mulet peut donc engendrer, & la mule peut concevoir, porter & mettre bas dans de certaines circonſtances: ainſi il ne s'agiroit que de faire des expériences, pour ſavoir quelles ſont ces circonſtances, & pour acquérir de nouveaux faits dont on pourroit tirer de grandes lumières ſur la dégénération des eſpèces par le mélange, & par conſéquent ſur l'unité & la diverſité de chaque genre; il faudroit, pour réuſſir à ces expériences, donner le mulet à la mule, à la jument & à l'âneſſe, & voir ce qui réſulteroit de ces accouplemens différens.

Le mulet qui provient d'un âne & d'une jument, reſſemble beaucoup à l'âne par la forme du corps, la longueur des oreilles & la brièveté de la crinière; mais il reſſemble plus à la jument par la grandeur. Comme l'âne il a une queue longue

longue qui n'a de crins qu'à ſon extrémité : ſa couleur la plus ordinaire eſt noire ou d'un brun noir. Il a, comme l'âne, ſur le dos, une croix d'une couleur plus foncée. En général, l'allure, la forme, les inclinations & les autres qualités du mulet, tiennent plus du père que de la mère.

En Tartarie on trouve des mulets ſauvages qui ne reſſemblent point aux mulets domeſtiques : ils ne peuvent s'accoutumer à porter des fardeaux. Les Tartares font beaucoup d'uſage de la chair de ces animaux ; ils l'aiment autant que celle du ſanglier.

Les mulets ſont quelquefois ſujets à s'épouvanter à l'aſpect des objets qui leur paroiſſent extraordinaires, & alors il y a du danger à les mener; auſſi fait-on beaucoup de cas de ceux qui ne ſont point ombrageux : il y en a qui ne veulent obéir qu'à leur maître ou à celui qui a coutume de les gouverner. Les mulets vivent ſouvent plus de 30 ans; ils ſont fort ſains & très-ruſés, pleins de mémoire, & participent communément aux qualités des animaux deſquels ils viennent, c'eſt-à-dire, qu'ils ont la force des chevaux & la dureté des ânes; ils ſemblent nés pour porter docilement & long-temps de gros fardeaux ; ils ne bronchent point. En Eſpagne on ne connoît guère que les attelages de mulets, même aux carroſſes. Ils ſervent dans les montagnes ; ils paſſent auſſi hardiment qu'adroitement ſur les bords des précipices : les marchands forains & les meûniers s'en ſervent utilement pour tranſporter leurs marchandiſes dans les pays de montagnes ; on leur fait même labourer la terre & battre les blés dans les champs. En Auvergne ils tiennent lieu de bœufs & de chevaux qui y ſont rares.

L'Auvergne, le Poitou & le Mirebalais nous fourniſſent beaucoup de mulets ; les meilleurs ſont ceux qui proviennent d'un âne & d'une jument. Il faut que l'étalon ait paſſé trois ans & qu'il n'en ait pas plus de dix : on eſtime celui dont la couleur eſt d'un noir ſimple ou mouchetée de rouge tirant ſur le vif, & le gris argenté : le gris de ſouris doit être rejeté ; les jumens ne doivent pas avoir dix ans, & l'on doit auſſi aſſortir leur poil à celui de l'étalon pour en tirer de beaux mulets noirs. Les ânes étalons deviennent ſi furieux à la vue de la cavale qu'on veut leur faire faillir ; qu'il faut les tenir toujours muſelés, de peur qu'ils n'eſtropient les appareilleurs. C'eſt ordinairement depuis la mi Mars juſqu'à la mi-Juin qu'on donne l'âne aux jumens, afin qu'étant à terme au bout d'onze à douze mois & même treize, les mulets naiſſent dans un temps où les herbages ſoient abondans, gras & bons. Les jumens couvertes par un âne, ne peuvent allaiter leurs poulains que ſix mois, à cauſe de la douleur qu'elles reſſentent aux mamelles après ce temps-là ; c'eſt pourquoi il faut les ſevrer à cet âge ou leur faire tirer une autre jument.

Comme les mulets ſont plus forts que les mules, on les eſtime davantage pour le travail & pour les longs voyages ; mais pour la monture on préfère les mules. Un bon mulet doit avoir les jambes rondes & un peu groſſes. Il faut qu'il ſoit court de corps, ferme, gras, & qu'il ait la croupe pendante du côté de la queue ; la mule au contraire doit avoir les pieds petits &

les jambes sèches, la croupe pleine & large, le poitrail large, le cou long & voûté, & la tête sèche & petite. On connoît aux dents l'âge des mulets & des mules, comme dans les chevaux. Bien des gens jugent de la hauteur qu'ils auront, par celle de leurs jambes qui à l'âge de trois mois ont pris toute leur croissance, & qui pour lors sont, dit-on, la moitié de la hauteur du mulet. Les mulets ne ruent que du derrière. On ne les doit faire ferrer qu'à cinq ans; d'ailleurs leur nourriture & leur gouvernement est le même que pour les chevaux. Ils aiment, ainsi que les ânes, à se rouler pour se délasser. Quoique le mulet soit un animal aussi commun dans tous les pays chauds qu'il est rare dans les pays froids, cependant il soutient assez bien l'hiver & même mieux que l'âne.

On dit familièrement de quelqu'un qui est chargé d'un grand fardeau, qu'*il est chargé comme un mulet.*

On dit proverbialement & figurément, *garder le mulet*; pour dire, attendre long-temps quelqu'un avec ennui & impatience. *On leur fit garder le mulet pendant deux heures dans l'antichambre.*

MULET, se dit aussi d'une sorte de poisson de mer qu'on appelle autrement *muge*. Voyez *ce mot.*

On appelle *guêpe-mulet*, une espèce de guêpes qui ne sont pas faites pour la multiplication de l'espèce, & qui se nomment aussi *ouvrières*, parcequ'elles sont chargées du soin des travaux dans le guêpier & à la campagne.

MULET, se dit encore en termes de marine, d'un vaisseau de moyenne grandeur, qui a trois mâts avec des voiles latines & dont on se sert en Portugal.

MULETIER; substantif masculin. *Mulorum ductor.* Valet qui panse les mulets, & qui a soin de les charger & de les conduire. *Il est brutal comme un muletier.*

MULETIÈRES; substantif féminin pluriel & terme de pêche. On appelle ainsi dans le ressort de l'Amirauté de Bayeux, des pièces de filets de la longueur de 40 à 50 brasses chacune, & dont les pêcheurs se servent principalement pour prendre des muges ou mulets, d'où vient le nom de *muletières.*

MULETTE; substantif féminin & terme de Fauconnerie. C'est le gésier des oiseaux de proie, où tombe la mangeaille du jabot pour se digérer; quand cette partie d'un oiseau de proie est embarrassée des curées qui sont retenues par une humeur visqueuse & gluante, on dit, qu'*il a sa mulette empelottée*; alors il se forme quelquefois une peau qu'on appelle *doublure* ou *double mulette*: il faut dans ce cas, purger l'oiseau avec la filasse ou le coton lié de sel ammoniac & d'une fois autant de sucre-candi; ensuite on porte l'oiseau sur le poing & on le jardine, mettant un bacquet plein d'eau auprès de lui, puis on lui desserre le chaperon, le lâchant presque tout à fait, & on ne le quitte point qu'il ne commence à tirer du collier; alors il ne tarde guère à rendre la doublure; deux heures après on lui fait demi-gorgée d'une cuisse de poulet toute chaude, ou d'une aîle de pigeon bien trempée; il faut donner aux laniers & aux sacres une dose plus forte de sel ammoniac, qu'aux tiercelets & aux faucons.

MULHAUSEN; belle ville Impériale

& Anſéatique d'Allemagne, dans la Thuringe, ſur la rivière d'Unſtruth, à ſix lieues, nord-eſt, d'Eiſenac, & à 18 lieues, ſud-eſt, de Caſſel, ſous le 28ᵉ degré, 14 minutes de longitude, & le 51ᵉ, 13 minutes de latitude. Elle eſt ſous la protection de l'Electeur de Saxe.

MULHAUSEN, eſt auſſi le nom d'une ville libre & conſidérable enclavée dans la Haute Alſace, à cinq lieues, nord-oueſt, de Bâle, & ſix, ſud, de Colmar, ſous le 25ᵉ degré, 7 minutes de longitude, & le 47°, 50 minutes de latitude. On la nomme auſſi *Mulhouſe*. Cette ville ſouffrit beaucoup durant les brouilleries des Empereurs avec les Papes, & fut toujours fidelle aux premiers. Enſuite elle ſe vit expoſée à la tyrannie des Landgraves, des Avoués & des Préfets d'Alſace; enfin, craignant pour ſa liberté, elle s'allia avec Berne & Soleure en 1466, & avec Bâle en 1506. En vertu de cette incorporation étroite dans le corps Helvétique, elle a toujours joui de l'avantage de la neutralité & de la paix au milieu des guerres perpétuelles d'Allemagne.

MULHEIM; petite ville d'Allemagne, dans le duché de Berg, vis-à-vis de Cologne, près du Rhin.

MULL; île de la mer d'Ecoſſe, l'une des Weſternes. Elle a huit lieues de longueur & à peu près autant de largeur. Elle abonde en orge, en avoine, en bétail, en gibier & en poiſſon.

MULOT; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal plus petit que le rat, & plus gros que la ſouris; il n'habite jamais les maiſons, & ne ſe trouve que dans les champs & dans les bois; il eſt remarquable par les yeux qu'il a gros & proéminens, & il diffère encore du rat & de la ſouris par la couleur du poil qui eſt blanchâtre ſous le ventre & d'un roux brun ſur le dos: il eſt très-généralement & très-abondamment répandu ſurtout dans les terres élevées. Il paroît qu'il eſt long-temps à croître, car il varie conſidérablement pour la grandeur; les grands ont quatre pouces deux ou trois lignes de longueur depuis le bout du nez juſqu'à l'origine de la queue; les petits qui paroiſſent adultes comme les autres, ont un pouce de moins.

Cet animal ſe retire dans des trous qu'il trouve tout faits ou qu'il ſe pratique ſous des buiſſons & des troncs d'arbres; il y amaſſe une quantité prodigieuſe de gland, de noiſettes ou de faine; on en trouve quelquefois juſqu'à un boiſſeau dans un ſeul trou, & cette proviſion, au lieu d'être proportionnée à ſes beſoins, ne l'eſt qu'à la capacité du lieu; ces trous ſont ordinairement de plus d'un pied ſous terre, & ſouvent partagés en deux loges, l'une où il habite avec ſes petits, & l'autre où il fait ſon magaſin.

Ces animaux cauſent beaucoup de dommage aux plantations; ils emportent les glands nouvellement ſemés; ils ſuivent le ſillon tracé par la charrue, déterrent chaque gland l'un après l'autre & n'en laiſſent pas un: cela arrive ſurtout dans les années où le gland n'eſt pas fort abondant; comme ils n'en trouvent pas aſſez dans les bois, ils viennent le chercher dans les terres ſemées, ne le mangent pas ſur le lieu, mais l'emportent dans leur trou où ils l'entaſſent & le laiſſent ſouvent ſécher & pourrir. Eux ſeuls font plus de tort à un ſemis de bois, que tous les oiſeaux & tous les autres animaux enſem-

ble : M. de Buffon n'a trouvé d'autre moyen pour éviter ce grand dommage, que de tendre des piéges de dix pas en dix pas dans toute l'étendue de la terre ſemée ; il ne faut qu'une noix grillée pour appât ſous une pierre plate ſoutenue par une buchette ; ils viennent pour manger la noix qu'ils préfèrent au gland ; comme elle eſt attachée à la buchette, dès qu'ils y touchent, la pierre leur tombe ſur le corps & les étouffe ou les écraſe. M. de Buffon s'eſt ſervi du même expédient contre les campagnols qui détruiſent auſſi les glands ; & comme l'on avoit ſoin de lui apporter tout ce qui ſe trouvoit ſous les piéges, il a vu les premières fois avec étonnement, que chaque jour on prenoit une centaine tant de mulots que de campagnols, &, cela dans une pièce de terre d'environ quarante arpens : il y en a eu plus de deux milliers en trois ſemaines, depuis le 15 Novembre juſqu'au 8 Décembre, & enſuite en moindre nombre juſqu'aux grandes gelées, pendant leſquelles ils ſe recèlent & ſe nourriſſent dans leur trou.

C'eſt ſurtout en automne qu'ils ſont en grande quantité : il y en a beaucoup moins au printemps, car ils ſe détruiſent eux-mêmes pour peu que les vivres viennent à leur manquer pendant l'hiver ; les gros mangent les petits. Ils mangent auſſi les campagnols & même les grives, les merles & les autres oiſeaux qu'ils trouvent pris aux lacets ; ils commencent par la cervelle & finiſſent par le reſte du cadavre. M. de Buffon a fait mettre dans un même vaſe douze de ces mulots vivans. On leur donnoit à manger à huit heures du matin ; un jour qu'on les oublia d'un quart d'heure, il y en eut un qui ſervit de pâture aux autres ; le lendemain ils en mangèrent un autre, & enfin au bout de quelques jours il n'en reſta qu'un ſeul ; tous les autres avoient été tués & dévorés en partie, & celui qui reſta le dernier, avoit lui-même les pattes & la queue mutilées.

Le rat pullule beaucoup, le mulot pullule encore davantage ; il produit plus d'une fois par an, & les portées ſont ſouvent de neuf & dix, au lieu que celles du rat ne ſont que de cinq ou ſix. Il eſt très-généralement répandu dans toute l'Europe. Il a pour ennemis *les* loups, les renards, *les martres*, les oiſeaux de proie & lui-même.

On dit proverbialement & figurément, *endormir le mulot* ; pour dire, amuſer un homme ou le ſurprendre pour le tromper.

MULTAN ; ville des Indes, capitale d'une province de même nom dans les États du Grand Mogol.

La province eſt bornée au midi par celle de Sinde ; au nord, par celle de Caboul ; à l'occident par la Perſe ; & à l'orient par la province de Lahors. Elle abonde en ſucre, en ſoufre, en noix de galle, & particulièrement en coton dont on fabrique une quantité prodigieuſe de toiles. Thevenot rapporte que le Grand Mogol tire annuellement de cette province plus de dix-ſept millions.

MULTANGULAIRE ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il ſe dit d'une figure ou d'un corps qui a pluſieurs angles. On dit plus ordinairement *polygone*.

MULTE ; rivière d'Allemagne, qui a ſa ſource ſur les frontières de la Bohème, traverſe la Miſnie, & ſe

jette dans la Mulde un peu au-deſſus de Grimmen.

MULTILATÈRE ; adjectif des deux genres & terme de Géométrie. Il ſe dit des figures qui ont plus de quatre côtés ou angles. On les appelle plus communément *polygones*.

MULTINOME ; ſubſtantif maſculin & terme d'Algèbre. Grandeur exprimée par pluſieurs termes joints par les ſignes plus ou moins, comme $a+b+c$, *&c.*

MULTIPLE ; adjectif qui s'emploie auſſi ſubſtantivement, & terme d'Arithmétique. Qui contient pluſieurs fois exactement le ſimple. Ainſi 6 eſt le multiple de 2 ; ou ce qui eſt la même choſe, 2 eſt une partie aliquote de 6, puiſque 2 eſt contenu dans 6 trois fois ; de même 12 eſt multiple de 6, 4 & 3, puiſqu'il contient deux fois 6, trois fois 4 & quatre fois 3.

Une *raiſon multiple* eſt celle qui ſe trouve entre des membres multiples.

Si le plus petit terme d'un rapport eſt une partie aliquote du plus grand, le rapport du plus grand au plus petit eſt appelé *multiple*, & celui du plus petit au plus grand, eſt nommé *ſous-multiple*.

Le nombre ſous-multiple eſt celui qui eſt contenu dans un nombre multiple ; ainſi 1, 2 ſont ſous-multiples de 6, & 3 ſous-multiple de 9.

Les rapports doubles, triples, *&c.* comme auſſi les rapports ſous-doubles, ſous-triples, *&c.* ſont différentes eſpèces de rapports *multiples* ou *ſous-multiples*.

POINT MULTIPLE, en Géométrie, eſt le point commun d'interſection de deux ou pluſieurs branches d'une même courbe, qui le coupent.

POULIE MULTIPLE, ſe dit en Mécanique, d'un aſſemblage de pluſieurs poulies.

MULTIPLIABLE ; adjectif des deux genres. *Multiplicabilis.* Qui peut être multiplié. *Il n'y a point de nombre qui ne ſoit multipliable à l'infini.*

MULTIPLICANDE ; ſubſtantif maſculin & terme d'Arithmétique. Nombre à multiplier par un autre. *Voyez* MULTIPLICATION.

MULTIPLICATEUR ; ſubſtantif maſculin & terme d'Arithmétique. Nombre par lequel on en multiplie un autre. *Voyez* MULTIPLICATION.

MULTIPLICATION ; ſubſtantif féminin. *Multiplicatio.* Augmentation en nombre. *La multiplication des êtres, des eſpèces.*

On trouve dans l'Écriture pluſieurs exemples d'une multiplication miraculeuſe d'alimens, par exemple, celle que fit Élie en faveur de la veuve de Sarepta dont il multiplia la farine & l'huile qu'elle avoit en très-petite quantité ; en ſorte qu'elle lui ſuffit, à ſon fils & à Élie ſon hôte, tout le temps que dura la famine. Le ſecond exemple de multiplication eſt celui que fit Éliſée en faveur d'une veuve qui avoit été femme d'un Prophète, laquelle étant preſſée par les créanciers de ſon mari, s'adreſſa à Éliſée pour en avoir quelques ſecours. Éliſée lui demanda ce qu'elle avoit dans ſa maiſon. Elle répondit qu'elle n'avoit qu'un peu d'huile pour s'en oindre. Éliſée lui dit ; allez, empruntez autant de vaſes vides que vous pourrez de vos voiſins, rempliſſez les de l'huile que vous avez, vendez cette huile pour payer vos créanciers, & vous & vos fils vivez du reſte. Elle obéit & l'effet ſuivit les promeſſes du Prophète. L'huile

ne ceſſa de couler que lorſqu'elle n'eut plus de vaſe pour la mettre. Le même Prophète multiplia vingt pains d'orge qu'on lui avoit apportés, en ſorte qu'il y en eut aſſez pour le repas de cent Prophètes qui s'étoient aſſemblés, & qu'il y en eut même de reſte.

Dans le nouveau teſtament on lit que Jésus-Christ nourrit cinq mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans avec cinq pains d'orge ſeulement & deux poiſſons; en ſorte qu'il y en eut encore douze corbeilles de reſte. Dans une autre occaſion il raſſaſia quatre mille hommes, ſans compter les femmes & les enfans, avec ſept pains & quelques petits poiſſons. Saint Auguſtin compare cette multiplication que Jésus-Christ fit des pains, à celle que Dieu fait tous les jours d'une manière non moins admirable, de quelques grains de ſemence, pour produire une infinité de fruits & de grains pour la nourriture de l'homme & des animaux.

Multiplication, ſe dit en termes d'arithmétique, d'une règle par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il eſt marqué par un autre, afin de trouver un réſultat qu'on appelle *produit*.

Suivant l'idée qu'on vient de donner de la multiplication, on voit qu'on pourroit faire cette opération en écrivant le multiplicande autant de fois qu'il y a d'unités dans le multiplicateur, & faiſant enſuite l'addition; par exemple, pour multiplier 7 par 3, on pourroit écrire 7

7

7

21

Et la ſomme 21 réſultante de cette addition ſeroit le produit.

Mais lorſque le multiplicateur eſt tant ſoit peu conſidérable, l'opération devient fort longue: ce que l'on appelle proprement *multiplication*, eſt la méthode de parvenir au réſultat par une voie plus courte.

Les règles de la multiplication des nombres les plus compoſés ſe réduiſent à multiplier un nombre d'un ſeul chiffre par un nombre d'un ſeul chiffre. Il faut donc s'exercer à trouver ſoi-même le produit des nombres exprimés par un ſeul chiffre, en ajoutant ſucceſſivement un même nombre à lui-même. On peut auſſi ſi on le veut, faire uſage de la table ſuivante, qu'on attribue à Pythagore.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81

Le première bande de cette table ſe forme en ajoutant 1 à lui-même ſucceſſivement.

La ſeconde en ajoutant 2 de même.

La troiſième en ajoutant 3, & ainſi de ſuite.

Pour trouver par le moyen de cette table le produit de deux nombres exprimés par un ſeul chiffre chacun, on cherchera l'un de ces deux nombres, le multiplicande, par exemple, dans la bande ſupérieure; & en partant de ce nombre,

on deſcendra verticalement juſqu'à ce qu'on ſoit vis-à-vis du multiplicateur qu'on trouvera dans la première colonne. Le nombre ſur lequel on ſe ſera arrêté ſera le produit; ainſi pour trouver par exemple, le produit de 9 par 6, ou combien font 6 fois 9, je deſcends depuis 9 pris dans la première bande, juſques vis-à-vis de 6 pris dans la première colonne; le nombre ſur lequel je m'arrête eſt 54, par conſéquent 6 fois 9 font 54.

En voilà autant qu'il en faut pour paſſer à la multiplication des nombres exprimés par pluſieurs chiffres.

De la multiplication par un nombre d'un ſeul chiffre. Écrivez le multiplicateur, qu'on ſuppoſe ici d'un ſeul chiffre, ſous le multiplicande, peu importe ſous quel chiffre; mais pour fixer nos idées, ſuppoſons que ce ſoit ſous le chiffre des unités.

Multipliez d'abord le nombre des unités par votre multiplicateur; & ſi le produit ne contient que des unités, écrivez ce produit au-deſſous; s'il contient des unités & des dixaines, écrivez ſeulement les unités, & comptant les dixaines par autant d'unités, retenez celles-ci.

Multipliez de même le nombre des dixaines, & au produit ajoutez les unités que vous aurez retenues; écrivez le tout au-deſſous, s'il peut être marqué par un ſeul chiffre, ſinon n'écrivez que les unités de ce produit, & retenez-en les dixaines qui ſont des centaines, pour les ajouter au produit ſuivant qui ſera pareillement des centaines.

Continuez de multiplier ſucceſſivement ſuivant la même règle, tous les chiffres du multiplicande; la ſuite des chiffres que vous aurez écrits marquera le produit.

Exemple. On demande combien 2864 toiſes valent de pieds. La toiſe eſt de 6 pieds. La queſtion ſe réduit à prendre 6 pieds 2864 fois, ou ce qui revient au même, à prendre 2864 pieds 6 fois.

J'écris donc 2864 multiplicande.
6 multiplicateur.
17184 . . . produit.

Et je dis, en commençant par les unités, 6 fois 4 font 24; j'écris 4, & je retiens 2 unités pour les deux dixaines.

2°. 6 fois 6 font 36, & 2 que j'ai retenues font 38, je poſe 8 & je retiens 3.

3°. 6 fois 8 font 48, & 3 que j'ai retenues font 51, je poſe 1 & je retiens 5.

4°. 6 fois 2 font 12, & 5 que j'ai retenues font 17 que j'écris en entier, parcequ'il n'y a plus rien à multiplier. Le nombre 17184 eſt le produit demandé, ou le nombre de pieds que valent les 2864 toiſes, puiſqu'il renferme 6 fois les 4 unités, 6 fois les 6 dixaines, 6 fois les 8 centaines, & 6 fois les 2 mille, & par conſéquent 6 fois le nombre 2864.

De la multiplication par un nombre de pluſieurs chiffres. Lorſque le multiplicateur a pluſieurs chiffres, il faut faire ſucceſſivement avec chacun de ces chiffres ce que l'on vient de preſcrire lorſqu'il n'y en a qu'un, mais en commençant toujours par la droite; ainſi on multipliera d'abord tous les chiffres du multiplicande par le chiffre des unités du multiplicateur, puis par celui des dixaines, & on écrira ce ſecond produit ſous le premier; mais comme il doit être un nombre de dixaines, puiſque c'eſt par des dixaines qu'on multiplie, on portera le premier chiffre de ce produit

ſous les dixaines, & les autres chiffres toujours en avançant ſur la gauche.

Le troiſième produit qui ſe fera en multipliant par les colonnes, ſe placera de même ſous le ſecond, mais en avançant encore d'une place : on ſuivra la même loi pour les autres.

Toutes ces multiplications étant faites, on ajoutera les produits particuliers qu'elles ont donnés, & la ſomme ſera le produit total.

Exemple. On propoſe de multiplier

65487
par 6958

523896
327435
589383
362922

455658546 produit.

Je multiplie d'abord 65487 par le nombre 8 des unités du multiplicateur, & j'écris ſucceſſivement ſous la trace les chiffres du produit 523896 que je trouve en ſuivant la règle donnée pour le premier cas.

Je multiplie de même le nombre 65487 par le ſecond chiffre 5 du multiplicateur, & j'écris le produit 327435 ſous le premier produit, mais en plaçant le premier chiffre 5 ſous les dixaines de ce premier produit.

Multipliant pareillement 65487 par le troiſième chiffre 9, j'écris le produit 589383 ſous le précédent, mais en plaçant le premier chiffre 3 au rang des centaines, parceque le nombre par lequel je multiplie eſt un nombre de centaines.

Enfin je multiplie 65487 par le dernier chiffre 6 du multiplicateur, & j'écris le produit 392922 ſous le précédent en avançant encore d'une place, afin que ſon dernier chiffre occupe la place des mille, parceque le chiffre par lequel on multiplie marque des milles; enfin j'ajoute tous ces produits, & j'ai 455653546 pour le produit de 65487 multiplié par 6958, c'eſt-à-dire, par la valeur de 65487 pris 6958 fois. En effet on a pris 65487 8 fois par la première opération, 50 fois par la ſeconde, 900 fois par la troiſième, & 6000 par la quatrième.

Si le multiplicande ou le multiplicateur, ou tous les deux étoient terminés par des zéros, on abrégeroit l'opération en multipliant comme ſi ces zéros n'y étoient *point*; mais on les mettroit enſuite tous à la ſuite du produit.

Exemple. On propoſe de multiplier

6500
par 350

325
195

2275000

Je multiplie ſeulement 65 par 55, & je trouve 2275 à côté duquel j'écris les trois zéros qui ſe trouvent en tout à la ſuite du multiplicande & du multiplicateur. En effet le multiplicande 6500 repréſente 65 centaines; ainſi quand on multiplie 65, on doit ſous-entendre que le produit eſt des centaines. Pareillement le multiplicateur 350 marque 35 dixaines; ainſi quand on multiplie par 35, on doit ſous-entendre que le produit ſera des dixaines de centaines, c'eſt-a-dire, des mille; il doit donc avoir trois zéros. On appliquera un raiſonnement ſemblable à tous les autres cas.

Lorſqu'il

Lorſqu'il ſe trouve des zéros entre les chiffres du multiplicateur, comme la multiplication par ces zéros ne donneroit que des zéros, on ſe diſpenſera d'écrire ceux-ci dans le produit ; & paſſant tout de ſuite à la multiplication par le premier chiffre ſignificatif qui vient après ces zéros, on en avancera le produit ſur la gauche d'autant de places plus une qu'il y a de zéros qui ſuivent dans le multiplicateur, c'eſt-à-dire, de deux places s'il y a un zéro, de trois s'il y en a deux.

Exemple. Si l'on a . . 42052
à multiplier par 3006

252312
126156

126408312

Après avoir multiplié par 6, & écrit le produit 252312, on multipliera tout de ſuite par 3 ; mais on écrira le produit 126156, de manière qu'il marque des mille ; il faudra donc le reculer de trois places, c'eſt-à-dire, d'une place de plus qu'il n'y a de zéros interpoſés aux chiffres du multiplicateur.

De la multiplication des parties décimales. Pour multiplier les parties décimales, on obſervera la même règle que pour les nombres entiers, ſans faire aucune attention à la virgule ; mais après avoir trouvé le produit, on en ſéparera ſur la droite par une virgule autant de chiffres qu'il y a de décimales, tant dans le multiplicande que dans le multiplicateur.

Exemple. On propoſe de multiplier

54, 23
par 8, 3
16269
43384
450, 109

Je multiplierai 5423 par 83, le produit ſera 450109 ; & comme il y a deux décimales dans le multiplicande & une dans le multiplicateur, je ſéparerai trois chiffres ſur la droite de ce produit, qui par-là deviendra 450, 109, tel qu'il doit être.

La raiſon de cette règle eſt facile à ſaiſir, en obſervant que ſi le multiplicateur étoit 83, le produit n'auroit en décimales que des centiemes, puiſqu'on auroit répété 83 fois le multiplicande 54, 23 dont les décimales ſont des centiemes ; mais comme le multiplicateur eſt 8, 3, c'eſt à-dire, dix fois plus petit que 83, le produit doit donc être dix fois plus petit que dans ce premier cas ; le dernier chiffre de ces décimales doit donc être des milliemes ; il doit donc y avoir trois chiffres décimaux dans ce produit, c'eſt à-dire, autant qu'il y en a, tant dans le multiplicande que dans le multiplicateur.

On peut appliquer un raiſonnement ſemblable à tout autre cas.

Multiplication des fractions.

Pour multiplier une fraction par une fraction, il faut multiplier le numérateur de l'une par le numérateur de l'autre, & le dénominateur par le dénominateur. Par exemple, pour multiplier $\frac{2}{3}$ par $\frac{4}{5}$, on multipliera 2 par 4, ce qui donnera 8 pour numérateur ; multipliant pareillement 3 par 5, on aura 15 pour dénominateur & par conſéque $\frac{8}{15}$ pour le produit.

Pour ſentir la raiſon de cette règle, il faut ſe rappeler que multiplier un nombre par un autre, c'eſt prendre le multiplicande autant de fois que le multiplicateur contient d'unités. Ainſi multiplier $\frac{2}{3}$ par $\frac{4}{5}$, c'eſt prendre $\frac{4}{5}$ de fois la fraction

$\frac{2}{3}$, ou plus exactement c'eſt prendre 4 fois la cinquième partie de $\frac{2}{3}$: or, multipliant le dénominateur 3 par 5, on change les tiers en quinzièmes, c'eſt-à-dire, en parties cinq fois plus petites ; & en multipliant le numérateur 2 par 4, on prend ces nouvelles parties quatre fois, on prend donc quatre fois la cinquième partie de $\frac{2}{3}$: on multiplie donc en effet $\frac{2}{3}$ par $\frac{4}{7}$.

Si on avoit un entier à multiplier par une fraction, ou une fraction à multiplier par un entier, on mettroit l'entier ſous la forme de fraction, en lui donnant l'unité pour dénominateur ; par exemple, ſi j'ai 9 à multiplier par $\frac{4}{7}$, cela ſe réduit à multiplier $\frac{9}{1}$ par $\frac{4}{7}$, ce qui ſelon la règle qu'on vient de donner, produit $\frac{36}{7}$, qui ſe réduiſent à $5\frac{1}{7}$.

S'il y avoit des entiers joints aux fractions, il faudroit avant de faire la multiplication, réduire ces entiers chacun en fraction de même eſpèce que celle qui l'accompagne ; par exemple, ſi on a $12\frac{3}{5}$ à multiplier par $9\frac{3}{4}$, je change le multiplicande en $\frac{63}{5}$, & le multiplicateur en $\frac{39}{4}$, & je multiplie $\frac{63}{5}$ par $\frac{39}{4}$, ſelon la règle ci-deſſus, ce qui me donne $\frac{2457}{20}$ qui valent $122\frac{17}{20}$.

Multiplication algébrique. Elle exige quelques conſidérations particulières, & qui n'ont pas lieu dans la multiplication arithmétique. Indépendamment des quantités, il y a encore les ſignes à conſidérer.

Au reſte, à ne conſidérer que les valeurs numériques des quantités repréſentées par les lettres, on doit ſe former de la mutiplication algébrique la même idée que de la multiplication arithmétique ; ainſi, multiplier a par b, c'eſt prendre la quantité repréſentée par a, autant de fois qu'il y a d'unités dans la quantité repréſentée par b.

Mais comme l'objet eſt ici de faire ou de repréſenter la multiplication indépendamment des valeurs numériques des quantités, on eſt convenu de certains ſignes pour indiquer cette multiplication.

On fait ſouvent uſage de ce ſigne $\times$, qui ſignifie *multiplié par ;* enſorte qu $a \times b$ ſignifie a multiplié par b, ou que l'on doit multiplier a par b.

On fait auſſi uſage du point que l'on poſe entre les deux quantités qu'on doit multiplier ; enſorte que $a.\ b$ & $a \times b$ ſignifie la même choſe.

Enfin on indique encore la multiplication (du moins entre les quantités monomes) en ne mettant aucun ſigne entre le multiplicande & le multiplicateur ; ainſi $a \times b$, $a\ b$, $a.\ b$ ſont trois expreſſions dont chacune déſigne qu'on doit multiplier a par b. Cette dernière eſt la plus uſitée.

Pour multiplier $a\ b$ par c, on écrira donc $a\ b\ c$. Pour multiplier $a\ b$ par $c\ d$, on écrira $a\ b\ c\ d$, & ainſi de ſuite. Il importe peu d'ailleurs dans quel ordre ces lettres ſoient écrites, parceque le produit eſt toujours le même dans quelque ordre qu'on multiplie.

Il ſuit de cette règle que le produit de la multiplication de pluſieurs quantités algébriques monomes, doit renfermer toutes les lettres qui ſe trouvent, tant dans le multiplicande, que dans le multiplicateur.

Cela poſé, ſi les quantités qu'on doit multiplier, étoient compoſées de la même lettre, cette lettre ſe trouveroit donc écrite dans le produit

autant de fois qu'elle l'eſt dans tous les facteurs enſemble, quel que ſoit le nombre des quantités qu'on a à multiplier: ainſi *a* multiplié par *a* donneroit *a a*; *a a* multiplié par *a a a*, donneroit *a a a a a*; *a a* multiplié par *a a a* & multiplié encore par *a*, donneroit *a a a a a a*.

Dans ce cas, on eſt convenu de n'écrire cette lettre qu'une ſeule fois, mais de marquer, par un chiffre qu'on appelle *expoſant*, & qu'on place ſur la droite un peu au-deſſus de la lettre, combien de fois cette lettre eſt facteur, ou combien de fois doit-elle être écrite. Au lieu de *a a*, on écrira donc a^2; au lieu de *a a a*, on écrira a^3; au lieu de *a a a a a*, on écrira a^5; & ainſi des autres.

Il faut bien ſe garder de confondre l'expoſant avec le coëfficient; de confondre, par exemple, a^2 avec $2a$, a^3 avec $3a$: dans $2a$ le coëfficient 2 marque que *a* eſt ajouté avec *a*, c'eſt-à-dire, que $2a$ équivaut à $a + a$, mais dans a^2, l'expoſant 2 marque que la lettre *a* devroit être écrite deux fois de ſuite ſans aucun ſigne; qu'elle eſt multipliée par elle-même, ou enfin qu'elle eſt facteur deux fois; c'eſt-à-dire, que a^2 équivaut à $a \times a$, enſorte que ſi *a* vaut 5, par exemple, $2a$ vaut 10; mais a^2 vaut 25.

On voit donc que pour multiplier deux quantités monomes qui auroient des lettres communes, on peut abréger l'opération, en ajoutant tout de ſuite les expoſans des lettres ſemblables du multiplicande & du multiplicateur. Ainſi pour multiplier a^5 par a^3, j'écris a^2, c'eſt-à dire, que j'écris la lettre *a* en lui donnant pour expoſant, les deux expoſans 5 & 3 réunis. De même pour multiplier $a^3 b^2 c$ par $a\ b^3 c d$, j'écris $a^7 b^5 c^2 d$, en écrivant d'abord toutes les lettres différentes *a b c d*, & donnant enſuite à la première pour expoſant 7 qui eſt la ſomme des expoſans 3 & 4; à la ſeconde 5, qui eſt la ſomme des deux expoſans 2 & 3; & à la troiſième 2, qui eſt la ſomme des deux expoſans 1 & 1; car quoique l'expoſant *c* ne ſoit pas marqué, on doit néanmoins ſous-entendre qu'il eſt 1, puiſque *c* eſt facteur une fois; donc toute lettre dont l'expoſant n'eſt point écrit, eſt cenſée avoir 1 pour expoſant; & réciproquement toutes les fois qu'une lettre devra avoir 1 pour expoſant, on peut ſe diſpenſer d'écrire cet expoſant.

Telle eſt la règle pour les lettres dans les quantités monomes.

Quand les quantités monomes ſont précédées d'un chiffre, c'eſt-à-dire, d'un coëfficient, il faut commencer la multiplication par ce coëfficient, & cette multiplication ſe fait ſuivant les règles de l'arithmétique; ainſi pour multiplier $5a$ par $3b$, je multiplie d'abord 5 par 3, puis *a* par *b*, & je trouve $15 a b$ pour produit. Pareillement ſi j'ai $12 a^3 b^2$ à multiplier par $9 a^4 b^3$, j'aurai $108 a^7 b^5$.

A l'égard de la multiplication des quantités complexes, il faut ſuivre le même procédé qu'on ſuit en arithmétique pour les nombres qui ont pluſieurs chiffres, c'eſt-à-dire, qu'il faut multiplier ſucceſſivement chacun des termes du multiplicande, par chacun des termes du multiplicateur, & cela en obſervant les régles que nous venons de donner pour les monomes.

On propoſe, par exemple, de multiplier $a + b$

Par . . c

Produit . . $ac + bc$.

1°. Je multiplie a par c, ce qui me donne ac. 2°. Je multiplie b par c, ce qui me donne bc; j'ajoute ce ſecond produit au premier en les uniſſant par le ſigne $+$, & j'ai $ac + bc$ pour produit total.

S'il y avoit un ſecond terme au multiplicateur, je multiplierois actuellement ce ſecond terme, & j'ajouterois ce ſecond produit au premier.

Si j'avois . . $a + b$
à multiplier par . . . $c + d$

Produit.. $ac + bc + ad + bd$

après avoir multiplié a & b par c, ce qui donne $ac + bc$, je multiplierois auſſi a & b par d, ce qui me donneroit $ad + bd$ qui joint au premier produit, donne $ac + bc + ad + bd$. En effet, multiplier $a + b$ par $c + d$, c'eſt prendre non-ſeulement a, mais encore b, autant de fois qu'il y a d'unités dans la totalité de $c + d$, c'eſt-à-dire, autant de fois qu'il y a d'unités dans c, plus autant de fois qu'il y a d'unités dans d.

On propoſe, par exemple, de multiplier $a - b$
par . . c

Produit.. $ac - bc$.

Après avoir multiplié a par c, ce qui donne ac, je multiplie b par c, ce qui donne bc; mais au lieu d'ajouter ce dernier produit au premier, je l'en retranche, parcequ'ici ce n'eſt point la ſomme des deux quantités a & b qu'il s'agit de multiplier, mais ſeulement leur différence, puiſque $a - b$ ſignifie qu'on doit retrancher b de a; or, ſi l'on multiplie a tout entier, ainſi qu'on le fait par la première opération, il eſt viſible qu'on y multiplie de trop la quantité b dont a devoit être diminué; il faut donc ôter de ce produit, la quantité b multipliée par c, c'eſt-à-dire, ôter bc.

Dans les nombres, cette attention n'eſt pas néceſſaire, parcequ'avant de faire la multiplication, on feroit la ſouſtraction qui eſt indiquée ici dans le multiplicande. Si l'on avoit, par exemple, $8 - 3$ à multiplier par 4, on réduiroit tout de ſuite le multiplicande $8 - 3$ à 5 que l'on multiplieroit enſuite par 4. Mais on voit auſſi qu'on viendroit également au même réſultat en multipliant d'abord 8 par 4, ce qui donneroit 32, puis 3 par 4, ce qui donneroit 12, & retranchant ce dernier produit du premier, on auroit 20, comme par la première voie; mais cette ſeconde manière qu'il ſeroit peut-être ridicule d'employer pour les nombres, devient indiſpenſable pour les quantités littérales, puiſque la ſouſtraction préliminaire ne peut avoir lieu.

On propoſe de multiplier. . . .
$a - b$
par . . . . . $c - d$

$ac - bc - ad + bd$.

On multipliera d'abord $a - b$ par c, ce qui donnera $ac - bc$; on multipliera enſuite $a - b$ par d, ce qui donnera $ad - bd$; enfin on retranchera ce ſecond produit $ad - bd$, du premier, & on aura $ac - bc - ad + bd$ pour produit total.

En effet, puiſque le multiplicateur eſt moindre que c, de la quantité d, il marque qu'il ne faut prendre le multiplicande qu'autant de fois qu'il y a d'unités dans c diminué de d; or comme on ne peut faire cette diminution avant la multiplication, on peut prendre d'abord $a - b$ autant de fois qu'il y a d'unités dans c, c'eſt-à-dire, multiplier $a - b$ par c; puis en re-

trancher $a - b$ pris autant de fois qu'il y a d'unités dans d, c'eſt-à-dire, retrancher le produit de $a - b$ par d.

Si l'on fait attention aux ſignes des termes qui compoſent le produit total $ac - bc - ad + bd$, & qu'on les compare avec les ſignes des termes du multiplicande & du multiplicateur qui les ont donnés, on obſervera, 1°. que le terme a qui eſt cenſé avoir le ſigne +, étant multiplié par le terme c qui eſt cenſé auſſi avoir le ſigne +, a donné pour produit ac qui eſt cenſé avoir le ſigne +.

2°. Que le terme b qui a le ſigne —, étant multiplié par le terme c qui eſt cenſé avoir le ſigne +, a donné pour produit bc avec le ſigne —.

3°. Que le terme a qui a le ſigne +, multiplie par d qui a le ſigne —, a donné pour produit ad avec le ſigne —.

Enfin, que le terme b qui a le ſigne —, étant multiplié par le terme d qui a auſſi le ſigne —, a donné pour produit le terme bd qui a le ſigne +.

Ainſi pour reconnoître facilement dans les multiplications partielles, ſi les produits particuliers doivent être ajoutés ou retranchés, il ſuffira d'obſerver les deux règles ſuivantes qui dérivent des obſervations précédentes :

Si les deux termes que l'on doit multiplier ont tous deux le même ſigne, c'eſt-à-dire, ont tous deux + ou tous deux —, leur produit aura toujours le ſigne +. Si au contraire ils ont différens ſignes, c'eſt-à-dire, l'un + & l'autre —, ou l'un — & l'autre +, leur produit aura toujours le ſigne —.

MULTIPLICITÉ ; ſubſtantif féminin. *Diverſitas incondita.* Nombre indéfini de choſes diverſes. *La multiplicité des lois, des opinions. La multiplicité des objets.*

MULTIPLIÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MULTIPLIER.

MULTIPLIER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Multiplicare.* Augmenter une quantité, un nombre. *On dit en Philoſophie qu'il ne faut pas multiplier les êtres ſans néceſſité. Multiplier les lois. Multiplier les charges.*

MULTIPLIER, eſt auſſi verbe neutre, & alors il ſignifie augmenter en nombre par voie de génération. *Les deſcendans d'Inachus multiplièrent dans la Grèce. Ces ſortes d'inſectes multiplient prodigieuſement.*

MULTIPLIER, en termes d'Arithmétique, ſignifie répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. *Multipliez ſix par trois ; vous aurez dix-huit.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

L'*e* féminin qui termine le ſingulier du préſent de l'indicatif, &c. s'unit à la pénultième ſyllabe & la rend longue.

MULTITUDE ; ſubſtantif féminin. *Multitudo.* Grand nombre. *Une multitude de ſpectateurs. Une multitude d'animaux. Une multitude d'ouvrages.*

MULTITUDE, ſe prend quelquefois pour le peuple, le vulgaire. *Diriger le jugement de la multitude.*

MULTIVALVES ; ſubſtantif féminin pluriel. Les Naturaliſtes donnent ce nom à un genre de coquilles compoſées de pluſieurs pièces. *Les ourſins, les glands de mer, les conques anatifères, ſont du nombre des multivalves.*

On dit auſſi adjectivement, *les coquilles multivalves.*

MULTZIG; ville de France, dans la baſſe Alſace, ſur la rivière de Breuſch, à quatre lieues, oueſt-ſud-oueſt, de Strasbourg. C'eſt le chef-lieu d'un Bailliage de même nom.

MUM; île d'Écoſſe, au midi de celle de Skie. Elle a environ cinq milles de long. On y pêche beaucoup de ſaumon, & les bêtes fauves y ſont fort communes.

MUMBO-JUMBO; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Eſpèce d'Idole qui eſt plutôt l'ouvrage de la politique que de la ſuperſtition. Les Mandingues, Nègres de l'intérieur de la Guinée, ont imaginé cette divinité comme une eſpèce d'épouvantail pour faire peur à leurs femmes, & les retenir dans le devoir & dans l'obéiſſance. Ils leur font accroire que le Mumbo-Jumbo veille ſur toutes leurs démarches; lit même dans le fond de leurs cœurs, & ne manquera pas de punir rigoureuſement, non-ſeulement leurs moindres fautes, mais encore la ſeule penſée d'en commettre. Cette Idole a une figure monſtrueuſe & terrible, propre à intimider les eſprits foibles & crédules des femmes. Pendant la nuit, un Nègre caché dans cette Idole, pouſſe des cris épouvantables; ce qui ne contribue pas peu à rendre redoutable le Mumbo Jumbo. Tous les hommes indiſtinctement ne ſont pas initiés aux myſtères de cette Idole. La plupart n'y ſoupçonnent aucune fourberie, & croyent d'auſſi bonne foi que leurs femmes, que le Mumbo-Jumbo eſt une divinité charitable, qui prend ſoin du repos & du bonheur des maris. Cette Idole eſt dans la plus grande vénération dans le pays; & ſon nom eſt employé dans les ſermens les plus ſolennels. Ceux qui, par leur âge & leur prudence, paroiſſent dignes qu'on leur révèle le ſecret, jurent de ne jamais le découvrir à perſonne.

Malgré les précautions que l'on prend pour cacher cette fourberie, peu s'en fallut qu'elle ne fût découverte, vers l'an 1727, par la foibleſſe & l'indiſcrétion du Roi de Jagra. Ce Prince éperdument amoureux d'une de ſes femmes, ne put ſe défendre de ſatisfaire ſa curioſité ſur cet article. Cette femme n'eut rien de plus preſſé que de communiquer à ſes compagnes une ſi importante découverte; & bientôt le ſecret fût devenu public, *ſi les* principaux Seigneurs du pays, & *chefs* de la Confrérie de Mumbo-Jumbo, n'euſſent promptement arrêté le mal dans la ſource. Ils s'aſſemblèrent à la hâte, ſe repréſentèrent les grands inconvéniens auxquels ils ne manqueroient pas d'être ſujets, ſi leurs femmes perdoient le ſeul frein qui fût capable de les contenir dans la ſoumiſſion; &, après une mûre délibération, ils allèrent trouver le Roi, portant avec eux l'idole de Mumbo-Jumbo; & colorant leur audace du ſpécieux prétexte de la Religion, ils ſommèrent le Roi de comparoître devant le Mumbo-Jumbo. Ce Prince naturellement foible, appréhendant une révolte, n'oſa réſiſter à l'ordre des Seigneurs. Il parut devant l'Idole. Un Nègre, caché dedans, lui fit des reproches ſanglans ſur ſon indiſcrétion, & lui commanda d'amener ſes femmes en ſa préſence. Il obéit. Les femmes ayant comparu, l'Idole par le miniſtère de ſon interprète inviſible, les condamna à mort avec leur Roi. La Sentence fut exécutée ſur le

champ. Ainſi le ſecret demeura caché par la mort de celles à qui il avoit été révélé; & Mumbo-Jumbo acquit encore, par ce coup d'éclat, une autorité plus grande.

MUMIE; *voyez* MOMIE.

MUNASCHITES; (les) ſecte de Mahométans qui ſuivent l'opinion de Pythagore ſur la Métempſycoſe ou tranſmigration des ames d'un corps dans un autre, en prétendant néanmoins qu'elles paſſeront dans les corps d'animaux avec leſquels on aura eu le plus d'analogie de caractère ou d'inclinations, celle d'un guerrier, par exemple, dans le corps d'un lion, & ainſi des autres; & qu'après avoir ainſi roulé de corps en corps pendant l'eſpace de 3365 ans, elles rentreront plus pures que jamais dans des corps humains. Cette ſecte a autant de partiſans au Caire, qu'elle en a peu à Conſtantinople. Son nom vient de Munaſchat, qui, en Arabe, ſignifie Métempſycoſe.

MUNCHE-MUBOURG; petite ville d'Allemagne au cercle de la haute Saxe, à quelque diſtance de l'embouchure de la Bude dans la Saal.

MUNDA; ville d'Eſpagne au Royaume de Grenade, à cinq lieues de Malaga. C'eſt près de là que Jules-Céſar battit les fils du grand Pompée

MUNDEN, ou MINDEN; ville d'Allemagne dans le Duché de Brunſvick-Lunebourg, au confluent de la Vera & de la Fulde, & à cinq lieues, nord, de Caſſel.

MUNDERKINGEN; petite ville d'Allemagne dans la Souabe, à dix lieues, ſud-oueſt, d'Ulm. Elle appartient à la maiſon d'Autriche.

MUNDICK; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi autrefois une mine d'étain pauvre, dont les particules métalliques ſont tellement atténuées, minéraliſées & mélangées dans une terre ou pierre refractaire, qu'elle ne mérite preſque pas la peine d'être exploitée: aujourd'hui les Mineurs Anglois déſignent par ce mot une ſubſtance dure & pierreuſe, qu'on trouve dans les mines d'étain. Ce minéral renferme du cuivre & quelquefois d'autres métaux, mais toujours minéraliſés par du ſoufre. Le mundick, ſuivant Becher, eſt une pyrite blanche probablement arſénicale.

MUNEVILLE; bourg de France en Normandie, à trois lieues, ſud-ſud-oueſt, de Coutances.

MUNGCHING; ville de la Chine, dans la province de Nankin, au département de Fungyang, ſeconde métropole de la Province.

MUNGÇU; ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, troiſième métropole de la Province.

MUNGHOA; ville de la Chine, dans la province de Junnan, dont elle eſt la ſixième métropole. Elle a une autre ville dans ſon département.

MUNGO; ſubſtantif maſculin. Plante de la famille des jaſmins: elle eſt ſi commune dans les Royaumes de Guzarate & de Decan, qu'on s'en ſert pour le fourage des chevaux. On prétend que ſa racine a la vertu de préſerver des ſuites fâcheuſes des morſures venimeuſes des ſerpens, des ſcorpions & des chiens enragés. Sa ſemence eſt groſſe comme un grain de poivre & noirâtre. Quelquefois, dit Lémery, les hommes en mangent après l'avoir fait cuire comme du riz: cette ſemence eſt fébrifuge.

MUNGYN; ville de la Chine, dans

la province de Xantung, au département de Cincheu, quatrième métropole de la Province.

MUNI, IE; participe paſſif. *Voyez* MUNIR.

MUNIA, ou MUNIE; ville d'Égypte, ſur le Nil, ſous le 49ᵉ degré, 55 minutes de longitude, & le 26ᵉ, 15 minutes de latitude.

MUNICH; ville conſidérable d'Allemagne, capitale de l'Électorat de Bavière, & la réſidence ordinaire des Électeurs, agréablement ſituée ſur l'Iſer, à 12 lieues, ſud-eſt, d'Augſbourg, 85 lieues, oueſt, de Vienne, & 165 lieues, eſt, de Paris, ſous le 29ᵉ degré, 6 minutes, 30 ſecondes de longitude, & le 48ᵉ, 2 minutes de latitude.

Henri Duc de Saxe & de Bavière, fonda cette ville en 962, ſelon Aventin, qui a fait l'hiſtoire du pays. Ce Prince la bâtit ſur le terrein des Moines de Schaffelar. Othon IV la fit ceindre de murailles en 1157.

Le palais Électoral eſt un des plus grands, des plus beaux & des plus commodes qu'il y ait en Europe. L'Électeur Maximilien l'éleva avec une dépenſe incroyable. Il y en a des deſcriptions complettes en Allemand, en Italien & en François; mais ce ſuperbe bâtiment eſt irrégulier dans ſon tout, défaut commun à toutes les grandes Maiſons Royales, qui n'ont point été diſtribuées ſur le deſſein d'un même Architecte, & dans les vues du premier plan.

Patin parle avec admiration des tableaux, des ſtatues, & des buſtes de jaſpe, de porphyre, de bronze & de marbre, qui ſont dans la galerie & dans l'appartement de l'Électeur. Il y a, entr'autres, un buſte d'Alexandre plus grand que nature, qui a ce goût raviſſant de l'antiquité qu'inſpire le marbre. On y voit la valeur, l'ambition, & cette honnêteté charmante du héros, qui a eu tant de part à ſes conquêtes de l'Aſie.

Le Roi de Suède, maître de Munich, admiroit dans ce palais, entr'autres choſes, une cheminée de ſtuc, dont l'ouvrage, dit-il, le charmoit. Un Seigneur qui l'accompagnoit, lui conſeilla d'enlever du château tout ce qui lui plaiſoit, & de faire enſuite raſer le bâtiment. Ce conſeil étoit digne d'un Goth; ce Prince en fut indigné.

MUNICIPAL, ALE; adjectif. *Municipalis.* Il ſe dit de ce qui appartient à une ville. Chez les Romains les villes appelées *Municipia*, étoient dans l'origine les villes libres qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la République Romaine quant à ſa ſouveraineté ſeulement, gardant du reſte leur liberté, leurs Magiſtrats & leurs Lois, d'où ces Magiſtrats furent appelés *Magiſtrats Municipaux*, & le droit particulier des villes, *Droit Municipal.* Les villes qui tiroient leur origine de colonies romaines étoient un peu plus privilégiées. Dans la ſuite on appela *Municipia*, toutes villes ayant un corps d'Officiers pour les gouverner.

Parmi nous, on appelle *Droit Municipal*, le droit particulier d'une ville ou même d'une province.

Les Officiers *Municipaux*, que l'on diſtingue des Officiers royaux & de ceux des Seigneurs, ſont ceux qui ſont élus pour défendre les intérêts d'une ville, comme les Maires, Échevins, les Capitouls, Jurats, Conſuls, *&c.*

MUNICIPE; ſubſtantif maſculin. *Municipium.*

Municipium. C'eſt le titre que portoient les villes du Latium & de l'Italie, dont les habitans participoient au droit de bourgeoiſie Romaine, ſans qu'elles ceſſaſſent de faire des Cités à part, & de garder leur liberté, leurs Magiſtrats & leurs Lois. *Voyez* MUNICIPAL.

MUNIFICENCE ; ſubſtantif féminin. *Munificentia.* Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. *Les Souverains montrent leur bienveillance par des actions particulières, mais c'eſt leur munificence qui doit éclater dans leurs bienfaits publics.* Il s'emploie le plus ſouvent dans le ſtyle ſoutenu.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, & la dernière très-brève.

MUNIR ; verbe actif de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Munire.* Garnir, pourvoir des choſes néceſſaires pour la défenſe ou pour la nourriture. *Munir une ville de guerre de proviſions de bouche. On munit la citadelle d'armes, d'artillerie. Munir un vaiſſeau de guerre de vivres.*

On dit, *ſe munir de bons titres pour la défenſe d'un procès. Se munir d'un bon habit contre le froid. Se munir d'argent, de chevaux pour un voyage.*

On dit figurément, *ſe munir de patience, de réſolution & de courage ;* pour dire, ſe préparer à ſoutenir avec courage tout ce qui peut arriver. *Se munir de conſtance contre les coups du ſort.*

MUNITION ; ſubſtantif féminin. *Commeatus & inſtrumenti bellici copia.* Proviſion des choſes néceſſaires dans une armée ou dans une place de guerre. Il s'emploie ordinairement au pluriel.

Lorſqu'on a deſſein de faire la guerre, les munitions de toute eſpèce forment un objet qui mérite la plus grande attention : il faut en faire des amas de longue main, &, comme on ne le peut ſans argent, on peut établir que l'abondance de ce métal eſt d'une néceſſité abſolue pour ſe préparer à la guerre.

Quand Henri IV forma le projet de porter la guerre en Allemagne, M. de Sully l'engagea à ſuſpendre ſes opérations juſqu'à ce qu'il eût dans ſes coffres de quoi la faire pluſieurs années, ſans mettre de nouvelles impoſitions ſur ſes peuples. Lorſque Perſée ſe préparoit à la guerre contre les Romains, il avoit en réſerve, outre les ſommes néceſſaires pour la ſolde & la dépenſe de ſon armée, de quoi ſtipendier dix mille hommes de troupes étrangères pendant dix ans. Il avoit amaſſé des vivres pour un pareil nombre d'années ; ſes arſenaux étoient remplis d'armes pour équiper trois armées auſſi nombreuſes que celle qu'il avoit ſur pied : les hommes ne devoient point lui manquer ; au défaut des Macédoniens, la Thrace lui en offroit une ſource inépuiſable. Si ce Prince avoit porté la même conduite & la même prudence dans le reſte des opérations de la guerre à laquelle il ſe préparoit, on peut douter s'il n'auroit pas trouvé le moyen d'arrêter la puiſſance des Romains. Mais tant de choſes différentes concourent aux ſuccès des opérations militaires, que ce n'eſt pas aſſez d'en bien adminiſtrer quelques parties, il faut qu'elles le ſoient toutes également. On pourroit cependant réduire l'eſſentiel des préparatifs néceſſaires pour commencer la guerre à deux objets principaux, qui ſont l'argent & de bons Généraux. Avec de l'ar-

gent on ne manque ni d'hommes ni de munitions, & avec des Généraux habiles on a toujours de bons ſoldats & de bons Officiers ; on fait la guerre avec ſuccès, quel que ſoit le nombre d'ennemis que l'on ait à combattre ; au lieu que ſous des Généraux médiocres, les préparatifs formés avec le plus de ſoins & de dépenſe, ne ſont ſouvent qu'une charge pour l'État qui n'en tire aucun avantage. Les Romains n'avoient jamais eu d'armée plus nombreuſe que celle qui combattit à Cannes contre Annibal ; ils n'avoient jamais fait plus de dépenſe & pris plus de précautions pour vaincre ce redoutable ennemi, mais la mauvaiſe conduite de Varron leur en fit perdre tout le fruit.

Une des principales munitions de bouche eſt le pain ; celui qu'on diſtribue à l'armée, & qu'on appelle par cette raiſon *pain de munition*, contient deux rations. Il ſert pour la nourriture de deux jours au ſoldat. Ce pain devoit peſer ſuivant les anciens Règlemens militaires trois livres ou quarante-huit onces : mais l'Ordonnance du premier Mai 1758, ayant augmenté la ration de quatre onces, il pèſe actuellement cinquante-ſix onces ou trois livres & demie. Il doit être compoſé de deux tiers de froment & d'un tiers de ſeigle. On emploie ces grains ſans en ôter la paille ou le gros ſon. Il doit être cuit & raſſis, & entre bis & blanc.

Comme le poids du pain qu'on donne ordinairement pour quatre jours aux ſoldats, & quelquefois pour ſix, eſt fort incommode dans les marches, que d'ailleurs il exige une grande quantité de charriots ou de caiſſons pour le voiturer à la ſuite de l'armée, M. le Maréchal de Saxe penſoit qu'il ſeroit fort important d'accoutumer les troupes à ſe nourrir de biſcuit. Les pourvoyeurs des vivres, dit cet illuſtre Général, font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le ſoldat, mais cela eſt faux ; & ce n'eſt, dit-il, que pour avoir occaſion de friponner qu'ils cherchent à le perſuader. En effet, Montecuculi & pluſieurs autres célèbres Auteurs militaires admettent l'uſage du biſcuit. Il ſe conſerve très-long temps, il faut moins de voitures pour le tranſporter à la ſuite de l'armée, & le ſoldat peut en porter pour huit ou dix jours, & même pour quinze, ſans être chargé d'un poids conſidérable. Ces avantages méritent ſans doute la plus grande attention. Mais ſi l'on veut s'en tenir à l'uſage à cet égard, on doit au moins, comme le propoſe M. le Maréchal de Puyſegur, avoir des magaſins de biſcuit en réſerve dans le voiſinage des armées : on s'en ſert dans le cas où ſes mouvemens en avant l'éloignent trop des lieux d'où elle tire le pain pour en avoir commodément.

Outre le pain, on fournit auſſi en campagne une demi livre de viande à chaque ſoldat ou cavalier ; il y a pour cet effet de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons à la ſuite des armées.

Les munitions de fourrage ſont auſſi de la plus grande importance pour les armées. Lorſqu'on entre de bonne heure en campagne, la terre ne produit rien pour la nourriture des chevaux, il faut par conſéquent y ſuppléer par de nombreux magaſins à portée des lieux où l'armée doit agir ; il en faut auſſi pour la ſubſiſtance des chevaux pendant l'hiver, lorſque le pays que

l'on occupe ne peut fournir la quantité dont on a beſoin.

Comme la formation des magaſins peut donner des indices à l'ennemi des endroits où l'on veut porter la guerre, il faut faire enſorte de les former ſans qu'il en ait connoiſſance, ou ſans qu'il puiſſe en pénétrer le véritable motif. C'eſt un art particulier qu'avoit M. de Louvois, & cet art qu'il a employé pluſieurs fois avec ſuccès, n'a pas peu contribué à la gloire des entrepriſes de Louis XIV.

Suivant M. le Maréchal de Puyſegur, une armée de cent vingt mille hommes conſomme chaque jour environ mille ſacs de farine, peſant chacun deux cens livres.

Un Gouverneur dont la place eſt aſſiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux munitions de guerre & de bouche. Il doit lui-même en régler la diſtribution, & ne point ſouffrir que perſonne y touche ſans ſes ordres.

Tous les matins il doit ſe faire rendre un compte exact de ce qu'on aura conſommé la veille, ſurtout de ce qui regarde la poudre & le plomb, qu'il importe fort de ménager. Les moyens les plus ſûrs pour cette épargne, ſont:

1°. De n'employer ces munitions que dans les néceſſités preſſantes.

2°. De les délivrer aux poſtes en barils couverts de leurs chapes & d'une peau à poil, ou fraîche ou tannée. On doit avoir ſoin d'y poſer une ſentinelle, avec ordre de n'en laiſſer approcher que ceux qui ſont chargés d'en faire la diſtribution.

3°. De les diſtribuer aux ſoldats avec des meſures de fer-blanc, depuis une livre juſqu'à un demi-quarteron, & de les verſer dans leur fourniment, ſans permettre qu'ils y touchent de la main.

4°. De ne pas ſouffrir qu'on tire du canon mal à propos, ni de groſſes pièces ſans néceſſité, ce qui arrive preſque toujours inconſidérément.

5°. De modérer le feu du canon, de la mouſqueterie & des bombes, particulièrement pendant le jour, lorſque l'ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'eſt queſtion que de le tenir en reſpect.

6°. De prendre garde que les ſoldats ne dérobent la poudre, & ne la répandent malicieuſement.

7°. D'avoir ſoin qu'au troiſième jour d'attaque, on n'en donne qu'en très-petite quantité à ceux des gardes précédentes qui ne doivent monter qu'en biouac, parcequ'il eſt à préſumer qu'ils en auront de reſte.

8°. De défendre aux ſoldats de la diſſiper en chargeant à pleines mains; ce qui eſt aſſez ordinaire dans les cas preſſans. Il faut leur donner ou des cartouches, ou de petites meſures, qui faſſent préciſément la charge, & avoir la même attention pour le plomb, la mèche & autres munitions. Tous les matins on doit commettre des gens pour ramaſſer les munitions qui ſe trouveront répandues dans les poſtes, comme balles, mèches, ſacs à terre, armes rompues, outils, *&c.*

MUNITIONNAIRE; ſubſtantif maſculin. Celui qui eſt commis pour avoir ſoin des munitions néceſſaires à la ſubſiſtance des troupes. *Il eſt important pour un Général, d'avoir un Munitionnaire exact & intelligent.*

MUNKER & NÉKIR; c'eſt dans la religion Mahométane le nom de deux anges dont les fonctions con-

ſiſtent à examiner les morts dans leurs tombeaux.

Selon Mahomet, les ames & les corps ſont dans le ſépulcre juſqu'au jour du jugement, & d'abord après la ſépulture, *Munkir & Nékir* ſe préſentent aux morts & leur font ces quatre demandes. « Quel eſt ton » Dieu, ton Prophète, ta créance, » le lieu de ton adoration » ? Les Muſulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : « Mon » Dieu eſt celui qui t'a créé auſſi » bien que moi ; mon Prophête eſt » Mahomet ; ma créance eſt *Iſman*, » c'eſt-à-dire la *créance ſalutaire* ; » & le lieu de ma dévotion eſt » Kaaba, ou le temple de la Mec- » que. » En conſéquence ils repoſent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y ſuppoſe pratiquée, ils voyent tout ce qui ſe paſſe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne ſont pas morts Muſulmans, frappés de la ſtature extraordinaire de l'Ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de maſſue dans leur ſépulcre, où ils demeurent ſans être favoriſés des viſions accordées aux fidèles croyans.

MUNSTER ; ville riche, forte & conſidérable d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, capitale d'un Évêché de même nom, ſur l'Aa, à 30 lieues, nord-oueſt, de Caſſel, 48, eſt, d'Amſterdam, & 118, nord-eſt, de Paris, ſous le 25e degré, 20 minutes, 30 ſecondes de longitude, & le 52e de latitude.

Jean de Leyde s'étant emparé de cette ville en 1535, en chaſſa l'Évêque & ſes Magiſtrats ; mais François de Waldeck qui en étoit Évêque la reprit après quatorze mois de ſiège, en 1536, & fit tenailler Jean de Leyde. Munſter prétendit être ville libre & Impériale ; mais Chriſtophe-Bernard de Galen la prit en 1661, & depuis elle eſt reſtée ſoumiſe à ſon Évêque qui eſt Prince d'Empire. Ce fut dans Munſter que la paix de Weſtphalie ſe fit en 1648.

L'Évêché de Munſter eſt un des plus conſidérables Évêchés d'Allemagne, par ſon revenu qui eſt de 30000 écus du pays, par la fertilité du territoire, par le grand nombre d'hommes robuſtes & guerriers dont il eſt peuplé, & par les places fortes qui le couvrent. Il a environ 48 lieues de longueur & 32 de largeur.

MUNSTER, eſt auſſi le nom d'une ville de France en Alſace, à *trois lieues*, oueſt-ſud-oueſt, de Colmar. *Il y a* une Abbaye d'hommes de l'Ordre de Saint-Benoît, qui jouit d'environ 18000 livres de rente.

MUNSTER, eſt encore le nom d'une province maritime d'Irlande de 45 lieues de longueur, 30 de largeur, & 200 de circuit. Ses principales rivières ſont la Stwre, l'Awrtuſſe, la Lée, la Léane, & le Cashou. Il y a dans cette province pluſieurs bons ports & baies ; l'air y eſt doux & tempéré, & les vallées abondantes en blé. Ses principales denrées ſont le gros & le menu bétail, du bois, du poiſſon, & ſurtout du hareng.

Elle contient un Archevêché, qui eſt celui de Cashel, cinq Évêchés, ſept villes à marchés publics, vingt-cinq bourgs qui ont droit d'envoyer leurs députés au Parlement d'Irlande, & quatre-vingt Paroiſſes. Quoique Waterford paſſe pour la principale de ſes villes, Limerick l'emporte aujourd'hui.

Anciennement la province de Munſter étoit partagée entre les *Ulterni* habitués à Tipperari, les *Co-*

riandri qui poſſédoient Limerick, Waterford, une partie du Tipperari & Cork; les *Luceni* qui occupoient Kerry, & les *Vodii* qui jouiſſoient d'une partie de Cork. Aujourd'hui cette province eſt diviſée en cinq comtés qui ſe ſubdiviſent tous cinq en deux baronies.

MUNSTER, eſt auſſi le nom d'un bourg de Suiſſe, dans le canton de Lucerne, au nord du lac de Surſée.

MUNSTERBERG; ville de Siléſie, ſur l'Ola, capitale d'un duché de même nom, à huit lieues de Breſlaw.

MUNSTER BILSEN; Abbaye de Chanoineſſes dans l'Évêché de Liége, près de la ville de Bilſen. L'Abbeſſe eſt Princeſſe immédiate d'Empire. Les Chanoineſſes peuvent ſe marier, mais l'Abbeſſe n'a point cette liberté.

MUNYCHIA; ſubſtantif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Diane en Grèce, parcequ'elle avoit un temple illuſtre dans le port d'Athènes appelé *Munychie*, & qu'on y célébroit en ſon honneur des fêtes appelées auſſi *Munychies*.

MUNYCHIE; nom d'un des trois ports d'Athènes. Ce port préſentement abandonné, avoit un bourg de même nom renfermé par de longues murailles, qui s'étendoient juſqu'au Pyrée. On voit encore aſſez près des côtes de la mer, des ruines de voûtes, de colonnes, de murailles, & des reſtes de fondemens d'un temple. C'étoit peut-être celui de Diane que l'hiſtoire a tant célébré, & qui ſervoit d'aſile à ceux qu'on pourſuivoit pour dettes. Les deux autres fameux ports de l'Attique, étoient le Pyrée & Phalere.

MUNYCHIES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête annuelle qu'on célébroit à Athènes & dans le port de même nom, le ſeizième du mois Munychion, en l'honneur de Diane Munychia.

MUNYCHION; ſubſtantif maſculin. C'eſt le nom du dixième mois des Athéniens. Il étoit de 29 jours & répondoit à la fin de notre mois de Mars & au commencement de notre mois d'Avril.

MUONCHING; ville de la Chine, dans la Province de Peking, au département de Paoting, ſeconde métropole de la province.

MUPHTI; *voyez* MUFTI.

MUQUEUX, EUSE; adjectif. Qui a de la mucoſité. *Corps muqueux. Subſtance muqueuſe.*

En termes d'Anatomie, on appelle *glandes muqueuſes*, celles qui filtrent la mucoſité. Cowper en a découvert trois dans la verge.

La membrane capſulaire de l'articulation des os de l'avant bras avec le carpe a des ligamens appelés *muqueux*.

MUR; ſubſtantif maſculin. *Murus.* Ouvrage de Maçonnerie de certaine épaiſſeur & hauteur, qui ſert à renfermer un eſpace & à former le corps & les ſéparations dans les bâtimens. Les murs reçoivent en architecture différentes épithètes relatives à la forme qu'on leur donne & aux uſages qui leur ſont propres; ainſi,

MUR BLANCHI, ſe dit d'un mur qui eſt regraté avec des outils, s'il eſt de pierre, ou imprimé d'un lait de chaux, ou de pluſieurs couches de blanc, s'il eſt de maçonnerie.

MUR BOUCLÉ, eſt un mur qui fait ventre avec crevaſſe.

MUR CIRCULAIRE, ſe dit d'un mur dont le plan eſt un cercle, comme le chevet d'une égliſe, une tour, un puits, &c.

MUR COUPÉ, ſe dit d'un mur dans lequel on a fait une tranchée pour y loger les bouts des ſolives ou les poteaux de cloiſon, de leur épaiſſeur, ſoit en bâtiſſant ou après coup. La coutume de Paris, article 206, permet cette pratique lorſque le mur eſt mitoyen : mais on ne doit pas ſe ſervir de cette permiſſion, & il vaut mieux ſoutenir les poutres avec des ſablières portées par des corbeaux de fer.

MUR CRÉNELÉ, ſe dit d'un mur dont le chaperon eſt coupé par crénaux & merlons, en manière de dents plutôt pour ornement ou marque d'une maiſon ſeigneuriale, que pour ſervir de défenſe. Les murailles de la ville d'Avignon, fort proprement bâties, ſont crénelées avec mâche-coulis.

MUR CRÉPI, ſe dit d'un mur de moilon ou de brique couvert d'un crépi.

MUR D'APPUI, ſe dit d'un mur d'environ trois pieds de haut, qui ſert d'appui ou de garde-fou à un pont, quai, terraſſe, balcon, *&c.* ou de clôture à un jardin. On le nomme auſſi *mur de parapet*.

MUR DÉCHAUSSÉ, ſe dit d'un mur endommagé ou ruiné à ſon rez-de-chauſſée étant plus bas qu'il ne devroit être.

MUR D'ÉCHIFFRE, ſe dit d'un mur rampant ſur lequel portent les marches & la rampe d'un eſcalier.

MUR DE CLÔTURE, ſe dit d'un mur qui renferme une cour, un jardin, un parc, *&c.* quand il ſépare deux héritages & qu'il vient à tomber, l'un des propriétaires peut, ſuivant la coutume de Paris, article 209, contraindre l'autre à contribuer pour l'édifier ou le réparer juſques à la hauteur de dix pieds, depuis le rez-de-chauſſée au-deſſus de l'empattement de la fondation, compris le chaperon. A la campagne, celui qui fait rétablir un mur ne peut pas contraindre ſon voiſin à payer ſa part, s'il veut lui abandonner la propriété du mur, & la terre ſur laquelle il eſt élevé. On peut cependant rentrer dans ſon premier droit, en rembourſant la moitié dudit mur, & ſon fonds. Article 211 de la coutume de Paris.

Les plus ſimples murs de clôture ſont de moilon ou de cailloux maçonnés avec de la bauge ou de la terre graſſe. Ceux de meilleure conſtruction ſont faits de chaînes de pierres de douze en douze pieds, & de deux à trois pieds de large, ſur l'épaiſſeur qui eſt ordinairement de quinze à dix-huit pouces, & maçonnés avec moilon & mortier de ſable. Suivant la coutume, ces murs doivent avoir neuf pieds de haut ſous chaperon.

MUR DE DOUVE, ſe dit du mur de dedans d'un réſervoir, qui eſt ſéparé du vrai mur par un corroi de glaiſe de certaine largeur, & fondé ſur des racinaux & des plate-formes.

MUR DE FACE, ſe dit de tous les murs extérieurs d'une maiſon ſur les rues, cours & jardins. Les murs de face de devant & de derrière ſont nommés *antérieurs* & *poſtérieurs*, & ceux des côtés *latéraux*. On en fait de pierre de taille, de moilon, de brique, de grais & de cailloux. Les murs de face ſont toujours de gros murs, de même que ceux de refend.

MUR DÉGRADÉ, ſe dit d'un mur dont quelques moilons ſont arrachés, & les petits blocages & le crépi tombés en total ou en partie.

MUR DE PARPAIN, ſe dit d'un mur dont les aſſiſes de pierres en traverſent l'épaiſſeur, & qui ſert pour les échiffres & pour porter les cloiſons, pans de bois, *&c.*

MUR DE PIGNON, ſe dit d'un mur qui

finit en pointe, & où le comble va ſe terminer.

MUR DE PIERRES SÈCHES, ſe dit d'une eſpèce de contre-mur qu'on met à ſec & ſans mortier contre les terres, pour empêcher que l'humidité ne pourriſſe le vrai mur, comme on l'a pratiqué derrière l'orangerie de Verſailles. Les pierrées & puiſards ſont faits ordinairement avec des contre-murs. On en conſtruit auſſi dans le fond des puits, pour faciliter le paſſage de l'eau.

MUR DE REFEND, ſe dit d'un mur qui partage les appartemens. On appelle auſſi *murs de refend*, ceux qui ſéparent deux ou pluſieurs maiſons à un même propriétaire, & les murs qui diviſent des chapelles dans une égliſe.

MUR DE TERRASSE, ſe dit d'un mur qui ſoutient les terres d'une terraſſe, & qui eſt d'une épaiſſeur proportionnée à ſa hauteur avec talus au dehors, & contre-forts ou recoupemens en dedans.

MUR EN AILE, ſe dit d'un mur qui s'élève depuis le deſſus d'un mur de clôture, & qui va en diminuant juſqu'au fond ſous l'entablement, ou plus bas, pour arcbouter le mur de face, & le pignon d'un corps de logis qui n'eſt pas appuyé d'un autre. Le mur en aîle doit avoir, ſuivant la coutume, un pied de ſaillie au milieu de ſa hauteur.

MUR EN DÉCHARGE, ſe dit d'un mur dont le poids eſt ſoulagé par des arcades bandées d'eſpace en eſpace dans ſa maçonnerie. Tel eſt le mur circulaire du panthéon à Rome.

MUR ENDUIT, ſe dit d'un mur de maçonnerie qui eſt ravalé de mortier, ou de plâtre, dreſſé avec la truelle.

MUR EN L'AIR, ſe dit de tout mur qui ne porte pas de fond, mais à faux comme ſur un arc ou une poutre en décharge, & qui eſt élevé ſur un vide pratiqué pour quelque ſujétion en bâtiſſant, ou percé après coup. On donne encore le nom de *mur en l'air*, à un mur porté ſur des étais pour une réfection par ſous œuvre.

MUR EN SUR PLOMB OU DÉVERSÉ, ſe dit d'un mur qui penche en-dedans. On le nomme auſſi *mur forjeté*.

MUR EN TALUS, ſe dit d'un mur qui a une inclinaiſon ſenſible pour arcbouter contre des terres, ou pour réſiſter au courant des eaux.

MUR MITOYEN, ſe dit d'un mur qu'on appelle auſſi *mur commun*, qui eſt également ſitué ſur les limites de deux héritages qu'il ſépare, & bâti à frais communs de deux propriétaires. L'un d'eux peut bâtir contre ce mur, & même le hauſſer s'il a ſuffiſamment d'épaiſſeur, en payant les charges à ſon voiſin, c'eſt-à-dire de ſix toiſes l'une; & ſi cette épaiſſeur n'eſt pas ſuffiſante, il lui eſt libre de le réédifier à ſes dépens, & de prendre plus d'épaiſſeur de ſon côté. Malgré cette liberté que deux propriétaires ont ſur un mur mitoyen, il n'eſt point, dans l'art de bâtir, de parties ſi ſujetes à conteſtation. Suivant la coutume de Paris, les Maçons ne peuvent toucher à un mur mitoyen pour le démolir, percer & réédifier, ſans y appeler les voiſins qui y ont intérêt; ils jurent même, lorſqu'on les reçoit maîtres, de ne démolir aucune choſe commune entre voiſins, à l'étage du rez-de-chauſſé, *au droit du ſol*, ſans avoir reçu un alignement en bonne & due forme. En ſecond lieu, un propriétaire d'un mur mitoyen ne peut faire porter des poutres par ce mur, ſans y faire mettre des jambes parpaignes, ou des chaînes ou corbeaux de pierres de taille pour porter leſdites poutres.

Le voiſin qui veut faire conſtruire

des écuries contre un mur mitoyen, doit faire un contre-mur de huit pouces d'épaiſſeur, juſqu'à la hauteur du rez de la mangeoire. *Voyez* la coutume de Paris, art. 189.

Pour âtres de cheminées contre un mur mitoyen, il faut un contre-mur de tuilots, ou autres choſes ſuffiſantes, de ſix pouces d'épaiſſeur. *Ibid.*

Pour forge, four ou fourneau, celui qui les fait conſtruire, doit laiſſer demi-pied de vide entre le mur voiſin & celui de la forge, four ou fourneau, lequel doit être d'un pied d'épaiſſeur. *Ibid.* art. 190.

Pour aiſances de privés ou puits, doit être fait contre-mur d'un pied d'épaiſſeur, & s'il ſe trouve deux puits voiſins, un de chaque côté du mur, il ſuffit qu'il y ait entre deux l'épaiſſeur de trois pieds au moins de maçonnerie, compris l'épaiſſeur des murs de part & d'autre; mais s'il y a puits d'un côté & aiſances de privés de l'autre, il faut au moins l'épaiſſeur de quatre pieds de maçonnerie entre deux, compriſes, comme deſſus, les épaiſſeurs des murs de part & d'autre. *Ibid.* art. 191.

Pour faire fumer & labourer une terre qui joint immédiatement un mur mitoyen, ou qui appartient à autrui, doit être fait contre-mur de demi-pied d'épaiſſeur; & ſi la terre qu'on veut labourer eſt jectiſſe, c'eſt-à-dire, plus élevée que celle du voiſin, le contre-mur doit avoir un pied d'épaiſſeur. *Ibid.* art. 192.

A Paris, tous murs ſéparant cours & jardins, ſont réputés mitoyens, s'il n'y a titre au contraire. La coutume de cette capitale en contient une diſpoſition préciſe dans l'art. 211.

Il faut dire le contraire d'un mur de terraſſe. Un pareil mur doit être regardé comme un acceſſoire & une dépendance de la terraſſe.

Les marques d'un mur mitoyen ſont des filets de maçonnerie des deux côtés, & le chaperon à deux égoûts. Etienne Paſquier, dans une lettre écrite à Ramus, dit que le mot *mitoyen*, vient de *mien* & *tien*.

On appelle *mur non-mitoyen* ou *particulier*, celui qui n'appartient qu'à un propriétaire, & contre lequel un voiſin peut faire bâtir, en payant la moitié, tant dudit mur que de ſa fondation, juſques à ſon héberge. *Voyez* la coutume de Paris, art. 194 & 214.

MUR ORBE, ſe dit d'un mur de maiſon fort haut, qui n'eſt percé d'aucune porte, ni d'aucune fenêtre, & où l'on en feint par des enfoncemens ou par des naiſſances d'enduit & de crépi, pour faire ſymmétrie avec d'autres qui leur ſont reſpectives, ou ſeulement pour la décoration. On appelle ce mur, *mur orbe*, parceque le mot *orbe* ſignifie en latin *orbus* privé de lumière.

MUR PENDANT ou CORROMPU, ſe dit d'un mur qui eſt en péril imminent. S'il eſt mitoyen, on peut, ſuivant la coutume de Paris article 205, contraindre ſon voiſin en juſtice pour le faire réédifier, en payant chacun ſa part, ſuivant ſon héberge.

MUR PLANTÉ, ſe dit d'un mur fondé ſur un pilotage ou ſur une grille de charpente.

MUR SANS MOYEN, ſe dit ſelon la coutume de Paris, art. 200, d'un mur de maiſon ſeigneuriale, ou de monaſtère, qui par un privilége ſpécial, ne peut jamais devenir commun; enſorte que les propriétaires des biens qui ſont contigus, ne peuvent bâtir qu'à une certaine diſtance.

Les murs, murailles, portes des villes, remparts, contreſcarpes, foſſés

foſſés & tous les lieux ſervans & qui ont ſervi aux clôtures & fortifications des villes du royaume, tant anciennes que modernes, appartiennent au Roi en pleine propriété par droit de ſouveraineté; de même que l'eſpace qui eſt en dedans de toutes les villes, juſqu'à concurrence de neuf pieds, comme faiſant partie des fortifications. En conſéquence, l'Édit du mois de Décembre 1681, ordonne que tous les détenteurs & poſſeſſeurs des places, faiſant partie des murs remparts, foſſés, contreſcarpes & dehors de la ville de Paris, qui en jouiſſent, tant en vertu d'emphythéoſes que par des contrats de vente en propriété perpétuelle qui leur ont été faits par les Prevôts des Marchands & Échevins de Paris, même ceux qui s'en ſont mis en poſſeſſion ſans titre & qui ont payé ou payeront une finance, ſeront maintenus & conſervés dans la pleine propriété & poſſeſſion à toujours, avec pouvoir de les vendre, donner & aliéner, ſans être tenus d'aucune charge, rente, cens ni redevance envers leſdits Prevôts des Marchands, Echevins, ni autres Seigneurs, ſinon du cens annuel dont les maiſons ſeront chargées envers le Roi par les jugemens de réception des déclarations qui ſeront fournies au papier terrier; leſdits cens emportant lods & ventes, ſaiſine & amendes; & à l'égard des places encore vagues deſdits remparts & lieux, il eſt ordonné qu'elles ſeront vendues au même titre.

Il eſt auſſi ordonné par un autre Édit que toutes les places des remparts, murs, foſſés, contreſcarpes & dehors des villes du royaume, ſeront vendues au profit du Roi & que les propriétaires de celles précédemment aliénées ſeront confirmés en leur poſſeſſion en payant les ſommes auxquelsils ſeront taxés, ſans être tenus d'aucune charge envers qui que ce ſoit, ſinon du cens annuel envers le Roi.

Les Gouverneurs des villes ne jouiſſent des places & lieux qui ont ſervi aux clôtures & fortifications des villes, qu'autant que cette jouiſſance leur eſt nommément accordée; le revenu & tous les droits réſultans de ces places & des édifices qui y ſont conſtruits, appartiennent au Fermier des Domaines, ou aux Engagiſtes des Domaines, dans l'étendue deſquels ſont ſituées leſdites villes.

Cela a été ainſi jugé par Arrêt du Conſeil du 6 Décembre 1740, contre la dame Louiſe-Félicité de Noailles, veuve du Maréchal Duc d'Étrées, Gouverneur des ville & château de Nantes.

On dit proverbialement & figurément, *c'eſt ſe donner de la tête contre le mur*; pour dire, c'eſt entreprendre une choſe où il n'eſt pas poſſible de réuſſir. *Ce ſeroit ſe donner de la tête contre un mur que de vouloir le rendre ſage.*

On dit auſſi proverbialement d'un homme dur dont il eſt fort mal-aiſé de rien obtenir, ſoit argent, ſoit autre choſe, qu'*on tireroit auſſi-tôt de l'huile d'un mur.*

On dit encore proverbialement & figurément qu'*une perſonne tireroit de l'huile d'un mur*; pour dire, que par ſon adreſſe & ſon induſtrie, elle tireroit de l'argent, des ſecours, d'où les autres n'en pourroient jamais tirer.

On dit figurément & familièrement, *mettre quelqu'un au pied du mur*; pour dire, le mettre hors d'é-

tat de reculer & le forcer à prendre un parti.

MÛR, ÛRE; adjectif. *Maturus.* Il ne ſe dit proprement que des fruits de la terre, & ſignifie qui eſt en ſaiſon d'être cueilli ou mangé. *Du raiſin mûr. Des poires mûres. Les blés ſont mûrs. Les avoincs ne ſont pas mûres. Ce fruit n'eſt encore qu'à demi-mûr.*

On le dit auſſi du vin quand il n'a plus de verdeur & qu'il eſt en boîte. *Ce vin ſera bientôt mûr.*

On dit figurément d'un apoſtême, qu'*il eſt mûr*; pour dire, qu'il eſt prêt à crever, à percer, & qu'il eſt temps de l'ouvrir.

On dit figurément, *âge mûr*; pour dire, l'âge qui ſuit la jeuneſſe. Et *homme mûr, eſprit mûr, jugement mûr*; pour dire, un homme, un jugement, un eſprit ſage. Et *mûre délibération*; pour dire, une délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention.

On dit auſſi figurément & par plaiſanterie, d'une fille déjà avancée en âge, qu'*elle eſt mûre*; pour dire, qu'elle eſt [illegible]ge d'être mariée.

On dit proverbialement & figurément, en diverſes occaſions, *entre deux vertes une mûre*; pour dire, entre deux choſes mauvaiſes une bonne. *Il en donne pluſieurs raiſons, entre deux vertes une mûre. Il a fait pluſieurs entrepriſes, les unes bonnes, les autres mauvaiſes, entre deux vertes une mûre.*

On dit auſſi proverbialement & figurément, qu'*il faut attendre à cueillir la poire qu'elle ſoit mûre*; pour dire, qu'il ne faut point précipiter une affaire, & qu'on doit attendre qu'elle ſoit en état d'être faite, d'être conclue, *&c.* Et l'on dit d'une affaire, qu'*elle eſt mûre*, qu'*elle n'eſt pas encore mûre*; pour dire, qu'il eſt temps, ou qu'il n'eſt pas temps d'y travailler.

MURADAL; nom d'un pas de la montagne de More par où l'on entre de l'Andalouſie dans la nouvelle Caſtille. Il eſt fameux par la victoire, que les Eſpagnols commandés par les Rois de Caſtille & de Navarre, y remportèrent en 1202 ſur les Maures qui y perdirent, dit-on, environ deux cent mille hommes.

MURAGE; ſubſtantif maſculin. Ancien terme de Coutume qui s'eſt dit d'un droit qu'on levoit pour l'entretien des murs d'une ville & autres ouvrages publics.

MURAILLE; ſubſtantif féminin. *Murus.* Mur, ouvrage de maçonnerie qui renferme quelque eſpace.

Les anciens bâtiſſoient des murailles extraordinaires pour mettre leurs frontières à l'abri des invaſions ſubites. Telle étoit la muraille que les Empereurs de Conſtantinople firent élever pour garantir cette ville & ſes environs des incurſions des Barbares. Telle étoit la muraille qui fermoit l'entrée du Péloponèſe ou de la Morée du côté de l'Iſthme. Telles étoient celles qui embraſſoient tout le Pyrée & le joignoient à Athènes; elles étoient longues de 40 ſtades qui font cinq mille pas, hautes de 40 coudées, & ſi larges que deux chariots y pouvoient paſſer de front. On n'avoit employé à leur conſtruction que de groſſes pierres de taille jointes enſemble avec du fer & du plomb fondu. Ce fut Cimon qui en jeta les premiers fondemens, au rapport de Plutarque, & Périclès les fit achever. Il faut encore mettre au rang des fortifications de ce genre les deux fameuſes murailles qui ſéparoient l'Angleterre ſoumiſe aux Romains du

reſte de l'île, dont les habitans refuſoient de ſe ſoumettre. Telle eſt enfin de nos jours la grande muraille de la Chine, monument ſupérieur aux pyramides d'Égypte par ſon immenſité; quoique ce rempart n'ait pas empêché les Tartares Mantecheoux de ſubjuguer cet Empire. Cette grande muraille, bâtie 137 ans avant l'ère chrétienne, ſubſiſte encore dans un contour de 500 lieues, s'élève ſur des montagnes, deſcend dans des précipices, & a preſque partout 20 de nos pieds de largeur ſur plus de 30 de hauteur.

On dit, qu'*une muraille pouſſe*; pour dire, qu'elle menace ruine.

On dit d'une maiſon où il n'y a point de meubles, qu'*il n'y a que les quatre murailles*. Et l'on dit, *enfermer quelqu'un entre quatre murailles*; pour dire, le mettre en priſon. *Son père le fit enfermer entre quatre murailles*.

On dit proverbialement & figurément, que *les murailles ont des oreilles*; pour dire, que quand on veut s'entretenir de quelque choſe de ſecret, il faut parler avec beaucoup de circonſpection de peur d'être écouté.

MURAILLE, ſe dit auſſi dans les mines de charbon de terre, de la partie de la roche ſur laquelle la couche du charbon eſt appuyée. Elle s'appelle auſſi *le ſol de la mine*.

En termes d'Eſcrime, on dit, *tirer à la muraille*; pour dire, apprendre à tirer tierce ou quarte.

Les eſcrimeurs qui veulent tirer à la muraille, obſervent, 1°. de ſe placer en garde vis-à-vis l'un de l'autre; 2°. qu'il n'y en ait qu'un qui porte les eſtocades (il n'y en a qu'un qui doit parer) Celui qui eſt convenu de pouſſer commence par ôter ſon chapeau & s'allonge ſur celui qui doit parer, comme s'il lui portoit une botte, afin de connoître s'il eſt en meſure: en même temps ſon adverſaire ôte auſſi ſon chapeau pour lui rendre le ſalut, & déplace ſon fleuret de la ligne pour lui faciliter le moyen de prendre ſa meſure. Après cette cérémonie ils ſe remettent en garde.

Etant ainſi placés & les fleurets engagés dehors ou dans les armes, celui qui eſt prépoſé pour tirer détache une eſtocade de tierce en dégageant, ſi les épées ſont engagées dans les armes: de là il ſe remet en garde ſans quitter le fleuret de l'ennemi, & lui porte une eſtocade de quarte en dégageant. Ainſi ſucceſſivement il porte des eſtocades de tierce & de quarte ſans ſupercherie, c'eſt-à-dire, ſans feinte ni mouvement qui puiſſent ébranler celui qui pare.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MURAIS ou MORAIS; ſubſtantif maſculin. Meſure de continence dont on ſe ſert à Goa & dans les autres colonies portugaiſes aux Indes orientales, pour meſurer le riz & les légumes ſecs. Elle contient 25 paras, & le para 22 livres poids d'Eſpagne.

MURAL, ALE; adjectif. Qui n'a d'uſage qu'en ces phraſes, *arc mural* & *couronne murale*.

ARC MURAL, ſe dit en Aſtronomie, d'une eſpèce de mur ou arc en forme de mur, qu'on place exactement dans le plan du méridien, c'eſt-à-dire ſur la ligne méridienne, pour y fixer un grand quart de cercle, un ſextant ou quelqu'autre inſtrument, afin d'y obſerver la hauteur méridienne des aſtres.

Tycho-Brahé eſt le premier qui ſe ſoit ſervi d'arc mural dans ſes

obſervations ; après lui MM. Flamſteed & de la Hire s'en ſont ſervis auſſi.

La *couronne murale* étoit chez les Romains, un cercle d'or crénélé, qui repréſentoit les crénaux d'une muraille & dont on récompenſoit la valeur de ceux qui dans un aſſaut avoient monté les premiers ſur les murs d'une ville aſſiégée.

MURANO ; île d'Italie, à un mille au nord de Veniſe, avec une ville qu'on appelle une autre *Veniſe*, qui fait les délices des Vénitiens. Cette île a trois milles de tour & eſt diviſée en deux parties par un grand canal. Elle fut autrefois la retraite des Alcinates & des Opitergiens, qui s'y réfugièrent pour ſe mettre à couvert de la fureur des Huns.

MURASSON ; bourg de France en Auvergne, à cinq lieues, ſud-ſud-oueſt, de Vabres.

MURAT ; ville de France en Auvergne, ſur la rivière d'Alaignon, à cinq lieues, nord-oueſt, de Saint-Flour. C'eſt le ſiége d'un Baillage, d'une Prévôté, d'une Maîtriſe des Eaux & Forêts, *&c.*

MURCIE ; ville épiſcopale & conſidérable d'Eſpagne, capitale d'un Royaume de même nom, ſur la Seguras, à onze lieues, nord, de Carthagène, & 85, ſud-eſt, de Madrid.

Le Royaume de Murcie eſt borné par la nouvelle Caſtille, la mer Méditerranée, les Royaumes de Valence & de Grenade. Il peut avoir environ 25 lieues de longueur, 23 de largeur, & à peu près autant de côtes ſur la Méditerranée.

La Murcie étoit anciennement habitée par les Baſtitans dont parle Ptolémée, par les Bélitains & les Déitains dont Pline fait mention. Les Maures s'en rendirent maîtres en 715, & la poſſédèrent juſqu'en 1241 que Ferdinand III du nom, Roi de Caſtille, les chaſſa de cette délicieuſe contrée, où ils recueilloient la ſoie avec laquelle ils fabriquoient leurs belles étoffes.

La Murcie eſt arroſée par la Guadalanterie & par la Ségura, appelée anciennement *Texebus*, *Soraberum* & *Sorabis*.

On y compte quatre villes honorées du titre de cité ; *Murcie*, capitale, Carthagène, Almacaron & Lorca.

L'air de ce Royaume eſt très-ſain & le terroir très-fertile. Il rapporte de bons grains, des vins excellens & des fruits exquis, comme oranges, citrons, limons, figues, *dates*, raiſins, olives, abricots & autres ; des légumes de toutes eſpèces, du riz, du ſucre, du miel, ſurtout une ſorte de jonc qu'on appelle *ſparto* en eſpagnol, qui eſt d'un grand uſage pour faire des nates, des cordes, & une chauſſure. Mais les plus grandes richeſſes de ce Royaume conſiſtent en ſoie admirable, dont la quantité monte à plus de deux cent cinquante mille livres peſant par année, & qui produiſent environ un million de profit. On compte que pour entretenir les vers qui procurent cette ſoie, il faut qu'il y ait dans les campagnes de Murcie plus de 355000 pieds de mûriers.

MURCIE ; ſubſtantif féminin, & terme de Mythologie. Divinité qu'adoroient autrefois les anciens Romains. Elle eſt regardée comme la déeſſe de l'oiſiveté. Les pareſſeux & les fainéans lui rendoient un culte particulier.

MUR DE BAREZ ; ville de France, en Rouergue, à deux lieues, eſt-ſud-eſt, de Carlat.

MURDRIR ; vieux mot qui ſignifioit autrefois tuer.

MÛRE ; ſubſtantif féminin. *Morum.* Petit fruit qui vient ſur le mûrier. Il y en a de trois ſortes ; des noires qui viennent ſur le mûrier noir ; des rouges ſur le mûrier de Virginie ; & des blanches ſur le mûrier blanc. Cependant les mûriers blancs qui ſont d'une variété infinie pour la forme de leurs feuilles, donnent auſſi des mûres de différentes couleurs : il y en a de noires, de purpurines & ſurtout de blanches. Mais comme tous ces fruits ont un goût douceâtre & déſagréable, on les comprend tous ſous le nom de *mûres blanches*, parceque c'eſt en effet le mûrier blanc qui les produit. Les mûres que porte le mûrier noir, ſont connues de tout le monde, & l'on ſait qu'elles ſont bonnes à manger. Les mûres rouges qui ſont plus groſſes, bien plus longues & infiniment plus agréables au goût, ſont preſqu'inconnues, parceque le mûrier de Virginie qui les produit, eſt extrêmement rare.

On appelle *mûre ſauvage*, le fruit de certaines ronces, qui eſt preſque fait comme le fruit du mûrier noir.

On dit proverbialement de quelqu'un qui fait ſemblant de mépriſer une choſe, parcequ'il ne peut l'avoir, qu'*il fait comme le renard des mûres.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*il ne faut point aller aux mûres ſans crochets* ; pour dire, qu'avant de s'engager dans une affaire, il faut s'être pourvu de ce qui eſt néceſſaire pour la faire réuſſir.

La première ſyllabe eſt longue & la ſeconde très-brève.

MURE ; (la) bourg de France, en Dauphiné, à ſept lieues, ſud-ſud-eſt, de Grenoble.

MURÉ, ÉE ; participe paſſif. *Voyez* MURER.

On appelle *ville murée*, une ville entourée de murs.

MUREAU ; Abbaye d'hommes de l'Ordre de Prémontré, en Champagne, ſur la Meuſe, à ſix lieues, eſt-ſud-eſt, de Joinville. Elle eſt en commende & vaut environ 8000 l. de rente au Titulaire.

MÛREMENT ; adverbe. *Attentè.* Il ne s'emploie qu'au figuré & ſignifie avec beaucoup de réflexion, d'attention. *Après avoir murement délibéré. L'affaire murement examinée.*

La première ſyllabe eſt longue, la ſeconde très-brève, & la troiſième moyenne.

MURÈNE ; ſubſtantif féminin. *Murena.* Poiſſon de mer long de plus de trois pieds, ſemblable à l'anguille, mais plus large ; l'ouverture de ſa bouche eſt grande, ſa mâchoire eſt garnie à l'extrémité, de deux eſpèces de verrues bien fournies de dents longues fort aigües, courbées au-dedans de la bouche. Ses yeux ſont blancs & ronds, ſes ouies ſont brunâtres, ſa peau eſt liſſe & tachetée de blanc. Il porte pour nâgeoire une pinnule ſur le dos, comme le congre : il nage & avance dans la mer par tortuoſités, comme font les ſerpens ſur terre ; ce qui lui eſt commun avec tous les poiſſons fort longs.

Ce poiſſon vit de chair ; il ſe tient caché pendant le froid dans les rochers ; ce qui fait qu'on n'en pêche que dans certains temps. La murène eſt ennemie de la poulpe, (eſpèce de polype de mer) celui-ci fuit le combat autant qu'il peut ; & quand il ne peut plus l'éviter, il tâche avec ſes longs bras d'envelopper la murène. Celle-ci gliſſe &

s'échappe, & la poulpe devient ſa proie ; mais la langouſte venge la poulpe en détruiſant à ſon tour la murène.

Rondelet dit que les pêcheurs craignent la morſure de la murène, parcequ'elle eſt vénimeuſe & dangereuſe : Ils ne la touchent lorſqu'elle eſt vivante, qu'avec des pinces ; ils lui coupent la tête, & ſes cendres, dit le même naturaliſte, guériſſent ſa morſure & les écrouelles. Quand la murène a mordu quelqu'un, le plus sûr eſt de couper la morſure. Les murènes ſont adroites à ſe ſauver ; lorſqu'elles ſont priſes à l'hameçon elles coupent la ligne avec les dents. Quand elles ſe voient priſes dans les filets, elles paſſent au-travers des mailles. on ne pêche ce poiſſon que ſur les bords caillouteux des rochers : on tire pluſieurs de ces cailloux pour faire une foſſe juſqu'à l'eau, ou bien on y jette un peu de ſang & à l'inſtant on y voit venir la murène qui avance ſa tête entre deux rochers. Auſſi tôt qu'on lui préſente l'hameçon amorcé de chair de crabe ou de quelqu'autre poiſſon elle ſe jette goulument deſſus & l'entraîne dans ſon trou ; il faut alors avoir l'adreſſe de la tirer tout d'un coup ; car ſi on lui donnoit le temps de s'attacher par la queue, on lui arracheroit plutôt la mâchoire que de la prendre. Cela fait voir que ſa force eſt au bout de ſa queue ; ce qui vient de ce que la grande arrête de ce poiſſon eſt renverſée de haut en bas, en ſorte que les arrêtes qui dans tous les autres poiſſons ſont penchées vers la queue, ſont rebrouſſées dans celui-ci. Quoique la murène ſoit hors de l'eau, on ne la fait pas mourir ſans beaucoup de peine, à moins qu'on ne lui coupe le bout de la queue, ou qu'on ne l'écraſe.

La chair de la murène eſt blanche, graſſe, molle, d'aſſez bon goût & à peu près nourriſſante comme celle de l'anguille ; les grandes ſont beaucoup meilleures que les petites.

MURER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Muro cingere.* Boucher une porte ou une fenêtre avec de la maçonnerie. *On fit murer la boutique de ce Marchand. Murer une fenêtre.*

MURET ; ville de France, en Gaſcogne, ſur la Garonne, à quatre lieues, ſud-oueſt, de Toulouſe. C'eſt le ſiége d'une Juſtice royale, d'une Maîtriſe des Eaux & Forêts, *&c.* Cette ville ayant été aſſiégée en 1213 par Pierre, Roi d'Aragon qui favoriſoit les Albigeois, à la tête d'une armée de cent mille hommes, Simon de Montfort qui défendoit la place, fit une ſortie dans laquelle il tailla en pièces cette armée formidable, & le Roi d'Aragon lui-même y perdit la vie.

MUREX ; ſubſtantif maſculin. Terme emprunté du latin, par lequel les Naturaliſtes déſignent un genre de coquillage univalve qui eſt communément garni de pointes & de tubercules avec un ſommet chargé de piquans, quelquefois élevé & quelquefois applati ; la bouche eſt toujours allongée ; la lèvre aîlée, garnie de doigts ou pattes, repliée & déchirée ; telles ſont les coquilles déſignées ſous les noms de *bois veiné*, la *muſique*, le *foudre*, le *rocher triangulaire*, le *turban* ou le *caſque*, *l'araignée*, le *ſcorpion*, *l'oreille d'âne*, *la tourterelle.* Dans la comparaiſon de ces coquillages on trouve à pluſieurs d'entre eux des

caractères ſpécifiques & eſſentiels dans la figure de leur robe. On en a des exemples dans le rocher qui n'a point de pointes & qui a des aîles : l'araignée qui a des pointes, ainſi que des doigts ou crochets remarquables ; le rocher cannelé qui eſt ſans pointes ni aîles, ni boutons, avec la tête plate, mais dont la bouche eſt dentelée & oblongue.

On a donné le nom de *murex* à ce genre de coquillage, parcequ'il a la figure d'un rocher hériſſé. Le murex, dit M. d'Argenville, eſt pris chez pluſieurs naturaliſtes pour le nom générique de pluſieurs coquillages qui fourniſſent la teinture de pourpre ; d'où il ſuit, ſuivant le même auteur, que la pourpre & le buccin n'en ſont que des eſpèces.

M. Adanſon met le murex dans le rang des coquillages operculés & du genre des pourpres.

Le ſuc de cet animal ſervoit chez les anciens à teindre les robes de pourpre, à quoi ceux de Tyr excelloient. Cette même liqueur couleur de pourpre ſervoit auſſi aux Empereurs Romains, d'encre pour ſigner ou ſouſcrire leurs édits : nul autre que l'Empereur ne pouvoit uſer de cette encre, ſans commettre un crime de lèze-Majeſté. On prétend que le haſard ſeul fit connoître aux Tyriens l'uſage de cette belle pourpre ; un chien ayant dévoré un ou pluſieurs de ces animaux à coquille ſur le bord de la mer, en eut tout le tour de la gueule teint d'une ſi belle couleur, qu'elle fit naître l'envie de s'en ſervir à ceux qui le virent ainſi.

Le murex eſt appelé *piſſeur* en Amérique, à cauſe qu'il jette promptement ſa liqueur qui eſt la véritable pourpre.

Cette liqueur, dit le Père Plumier eſt conſervée dans un grand repli que l'animal à ſur le dos, près du cou, en façon de gibecière ; il faut être bien adroit pour recueillir ce ſuc, car il le jette très-rapidement dehors. Chacun de ces animaux en contient environ plein la moitié de la coquille d'une petite noix. Ce ſuc étant tiré de l'animal, eſt d'abord blanc, enſuite d'un beau vert, puis d'un magnifique rouge purpurin. Le linge teint de ce ſuc conſerve toujours ſa couleur. Il n'eſt pas étonnant, pourſuit le Père Plumier, que la pourpre des anciens fût ſi précieuſe, eu égard au grand nombre de ces petits animaux qu'il falloit pour fournir à teindre ſeulement un manteau.

On a parlé dans le journal de Trévoux (Octobre 1712) d'un petit limaçon des Indes qu'on trouve au ſud de Guatimala où l'Amerique ſeptentrionale confine avec l'Iſthme de Darien. Ce petit animal, dit Lémery, paroît être le murex des anciens ; il eſt de la groſſeur d'une abeille. Sa coquille eſt mince & peu dure ; on le ramaſſe à meſure qu'on en trouve, & on le conſerve dans un pot plein d'eau ; mais comme il eſt rare d'en trouver beaucoup à la fois, les Indiens ſont long-temps à en ramaſſer la quantité néceſſaire pour teindre un morceau d'étoffe d'une certaine grandeur : enfin on les écraſe avec une pierre bien polie, & l'on mouille auſſi-tôt le fil de coton ou l'étoffe dans la liqueur rouge : il s'y fait une teinture de pourpre, la plus riche qui ſe puiſſe voir. Ce qu'il y a d'avantageux, eſt que plus on lave l'étoffe qui en eſt teinte, plus la couleur en devient belle & éclatante : elle ne s'altère point par la vieilleſſe : cette tein-

ture eſt d'un haut prix; les femmes Indiennes les plus riches s'en parent.

MÛRI, IE; participe paſſif. *Voyez* MÛRIR.

MÛRIER; ſubſtantif maſculin. *Morus.* Arbre dont on connoît trois principales eſpèces: le mûrier noir qui s'eſt trouvé en Europe de toute ancienneté; le mûrier blanc qui eſt originaire de l'Aſie; & le mûrier rouge qui nous eſt venu aſſez récemment de l'Amérique ſeptentrionale. Nous ſuivrons M. d'Aubenton dans les détails inſtructifs & intéreſſans où il eſt entré pour encourager & faciliter la culture de ces arbres ſi utiles & ſi précieux.

Le mûrier noir eſt un grand arbre dont la tige ordinairement tortueuſe, prend une bonne groſſeur, mais elle ne ſe dreſſe qu'à force de ſoins. Il jette beaucoup de racines qui n'ont preſque point de chevelu, & qui s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Elles ſont fortes & actives; elles s'inſinuent ſous les pavés; elles pénètrent dans les murs. Son écorce eſt ridée, épaiſſe, ſouple & flamenteuſe; ſes feuilles ſont grandes, dentelées, épaiſſes, rudes au toucher, lanugineuſes en deſſous, & elles ſe terminent en pointe; la plupart ſont entières, & quelques-unes diverſement échancrées; elles ſont d'un vert foncé; elles viennent tard au printemps, & elles commencent à tomber dès la fin de l'été. Nulle fleur particulière à cet arbre; le fruit paroît en même temps que les feuilles, & il porte les étamines qui doivent le féconder. C'eſt une ſorte de baie aſſez groſſe, longue, grumeleuſe, qui eſt d'abord verte & âcre, qui devient enſuite rouge & acide, & qui eſt molle, noire & très-ſucculente dans ſa maturité. C'eſt au mois d'Août qu'elle arrive à ſa perfection.

Cet arbre eſt robuſte & de longue durée; mais ſon accroiſſement eſt très-lent dans ſa jeuneſſe; il ne ſe multiplie pas aiſément, & il ne réuſſit pas volontiers à la tranſplantation, ſurtout lorſqu'il a été arraché depuis quelque temps.

Le mûrier noir aime les lieux tempérés, les plaines découvertes, les pays maritimes: il ſe plaît auſſi ſur la pente des monticules, à l'expoſition du Levant, dans les terres meubles & légères, franches & ſablonneuſes, ni trop sèches ni trop humides, dans les potagers, dans les baſſes-cours, & ſurtout dans le voiſinage des bâtimens où il puiſſe être à l'abri des vents d'oueſt & de ſud-oueſt qui font tomber ſon fruit, mais il ſe refuſe au tuf, à l'argille, à la marne & à la craie, au voiſinage des grandes prairies & des eaux ſtagnantes; il ne réuſſit pas dans les terres fortes, dures, arides & trop ſuperficielles; il dépérit dans un ſol vague & inculte; il craint les lieux trop expoſés au froid, l'ombre des grands bâtimens, le voiſinage des autres arbres, & on ne le voit jamais proſpérer ſur la crête des montagnes.

On peut multiplier cet arbre de pluſieurs façons, la plupart fort longues, quelques-unes très incertaines, & d'autres d'une pratique peu aiſée; d'abord de rejetons pris au pied des vieux arbres négligés; mais ils ſont preſque toujours ſi mal enracinés, qu'ils manquent ſouvent ou languiſſent long-temps: de racines aſſez groſſes détachées de l'arbre & replantées: autre expédient ſujet aux mêmes inconvéniens & encore plus incertain: de bou-

tures qui faites à l'ordinaire, réuſſiſſent en très-petit nombre, & ſont huit ou neuf ans à s'élever de ſix pieds : de ſemences qui ſont le moyen le plus long & le plus minutieux ; mais le plus convenable à qui veut ſe procurer un grand nombre de plants : par la greffe que l'on peut faire de différentes façons, qui réuſſit difficilement, & qui ne donne pas de beaux arbres : enfin de branches couchées qui ſont la voie la plus courte, la plus facile, la plus sûre &. la plus propre à donner promptement du fruit.

On peut coucher ces branches depuis le mois d'Octobre juſqu'à celui d'Avril ; le plutôt ſera le meilleur ; en couchant les branches du mûrier noir il faudra les marcotter. Si la terre eſt bonne & que l'ouvrage ſoit bien exécuté, quelques-unes auront d'aſſez bonnes racines au bout d'un an : il ſera pourtant plus sûr de ne les enlever qu'après la ſeconde année ; mais ſi l'on veut avoir des plants un peu forts & bien conditionnés, il faudra ne les tranſplanter qu'au bout de trois ans, & l'on ſera bien dédommagé de l'attente par le progrès qui ſuivra. Si l'on vouloit par cette même méthode ſe procurer un plus grand nombre de plants, il faudroit coucher en entier un mûrier de moyenne grandeur, marcotter toutes ſes branches, & les couper à trois pouces au-deſſous de terre ; de cette façon on accéléreroit du double l'accroiſſement des plants, & ils ſeroient plus forts, plus grands, mieux dreſſés & mieux enracinés au bout d'un an, que les marcotes faites au pied de l'arbre, ne le ſeroient après deux ou trois ans.

Pour faire des boutures de mûrier, on prend ordinairement des jeunes rejetons de cet arbre, que l'on coupe de ſix ou ſept pouces de longueur, que l'on plante droits comme un poireau dans des plate-bandes à l'ombre, que l'on abrite contre le ſoleil, que l'on arroſe fréquemment, & qui avec tous les ſoins poſſibles, ne réuſſiſſent qu'en très petit nombre ; encore ces foibles productions ſont-elles deux ou trois ans à languir & à dépérir en partie ; mais on peut faire ces boutures avec plus de ſuccès. Il faut au mois d'Avril prendre ſur un arbre vigoureux les plus forts rejetons de la dernière année, les couper avec deux ou trois pouces de vieux bois, choiſir ceux qui pourront avoir au moins deux à trois pouces de longueur ; on préparera, n'importe à quelle expoſition, une planche de bonne terre potagère, meuble, légère, moelleuſe, qu'il faudra mêler de bon terreau, & la bien cultiver juſqu'à deux pieds de profondeur : la planche ainſi diſpoſée, on commencera par faire à l'un des bouts une foſſe de deux pieds de largeur & de ſix à huit pouces de profondeur ; on y couchera douze ou quinze branches auxquelles on fera faire le coude le plus qu'il ſera poſſible, ſans les caſſer ; on les arrangera de manière qu'elles ne ſortiront de terre que d'environ trois pouces, & qu'elles borderont l'extrémité de la planche ; enſuite on couvrira ces boutures à peu près de ſix ou huit pouces de terre en hauteur & en épaiſſeur du côté que les branches ſont coudées ; puis on élargira d'autant la foſſe ; on formera une autre rangée de branches couchées & relevées contre cette butte de terre ;

on les recouvrira de même & on continuera de ſuite juſqu'à ce que toutes les branches ſoient couchées : nul abri contre le ſoleil, nul autre ſoin après cela, que de faire arroſer abondamment ces boutures une fois la ſemaine dans les grandes ſéchereſſes. Il en manquera peu, elles pouſſeront même aſſez bien dès la première année, & elles feront plus de progrès en cinq ans, que les boutures faites de l'autre façon, n'en feront en dix années. Il faudra les lever au bout de trois ans ; retrancher le ſuperflu de la racine tortueuſe, & les mettre en pépinière. On pourra même replanter ces morceaux de racines qui auront au moins un pied de longueur, & qui formeront promptement de nouveaux plants. On trouve encore dans les anciens auteurs d'agriculture, une autre méthode de faire des boutures qui peut avoir ſon mérite ; c'eſt de prendre une groſſe branche de mûrier, de la ſcier en tronçons d'un pied de long, de les enfoncer tout entiers ſur leur bout dans la terre, en ſorte qu'ils n'en ſoient recouverts que d'environ trois doigts : le bas du tronçon fait racine, le deſſus pouſſe pluſieurs tiges ; cette pratique eſt très-convenable pour former des mères.

Pour faire venir le mûrier de graine, on choiſit les plus groſſes mûres noires & de la plus parfaite maturité, celles ſurtout qui tombent d'elles-mêmes : on dépoſe les mûres ſur un grenier pendant quelques jours pour qu'elles achèvent de s'y mûrir ; on a ſoin de les remuer chaque jour pour empêcher la fermentation & la pourriture. Quand on croit la maturité à ſa perfection, on met les mûres dans un baquet d'eau ; on les frotte avec la main pour en ſéparer la graine en les écraſant & en délayant la pulpe. Par ce moyen la bonne graine tombe au fond du baquet, dont on rejette tout ce qui ſurnage : on verſe doucement l'eau en inclinant le baquet, on repaſſe la graine dans pluſieurs eaux pour commencer de la nettoyer : on la fait ſécher à l'ombre, enſuite on en ôte toute la malpropreté & on la met dans un lieu ſec pour ne la ſemer qu'au printemps. Il eſt vrai qu'on pourroit le faire auſſi-tôt après la récolte, & pour le plutôt dans ce climat, au commencement d'Août ; mais on s'expoſeroit au double inconvénient de voir périr les jeunes plants ou par les chaleurs de la *canicule* ou par les gelées de l'hiver ſubſéquent, à moins que l'on n'eût pris les plus grandes précautions pour les garantir de ces deux extrêmes ; encore n'en réſulteroit-il aucune accélération dans l'accroiſſement. On a ſouvent éprouvé que les plants venus de graine ſemée au printemps, ſurpaſſoient en hauteur & en beauté, ceux qui avoient été ſemés l'été précédent. Le mois d'Avril, du dix au vingt, eſt le temps le plus convenable pour cette opération : ſi on vouloit le faire plutôt, il faudroit ſemer ſur couche ; on les avance beaucoup par ce moyen, & les jeunes plants ſont en état d'être mis en pépinière au bout d'un an ; mais ils exigent de cette façon, beaucoup de ſoins & des arroſemens continuels. Cette *méthode* ne peut convenir que pour une petite quantité de graine ; il faut préférer la pleine terre pour un ſemis un peu conſidérable. Il faut choiſir une bonne expoſition, une terre de potager qui ſoit meuble, légère, fraîche, en bonne culture,

& mêlée de fumier bien conſommé ou de terreau de couche. On la diſpoſera en planches de quatre pieds de largeur, ſur chacune deſquelles on formera en longueur quatre ou cinq rayons d'un bon pouce de profondeur, on y ſemera la graine auſſi épais que pour la laitue : il faut une once de graine de mûrier pour ſemer une planche de trente pieds de long qui pourra produire quatre à cinq mille plants. Si la graine que l'on veut ſemer paroît deſſéchée, on fera bien de la laiſſer tremper pendant 24 heures, afin d'en avancer la germination. Pour recouvrir la graine, il faut ſe ſervir de terreau de couche bien conſommé & paſſé dans un crible fin ; on répandra ce terreau avec la main ſur les rayons, en ſorte que la graine ne ſoit recouverte au plus que d'un demi-pouce d'épaiſſeur. On obſerve ſurtout qu'il faut faire ce dernier ouvrage avec grande attention, car c'eſt le point eſſentiel de l'opération & d'où dépendra principalement tout le ſuccès. Enfin on laiſſera les planches en cet état ſans les niveler en aucune façon. Il ne ſera pas inutile, quoiqu'on puiſſe s'en diſpenſer, de prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de paille longue, fort éparſe, pour ne laiſſer pénétrer l'air & le ſoleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne ſoit battue par les arroſemens ; mais il faudra le faire légèrement & modérément, de deux ou trois jours l'un, à proportion que la ſéchereſſe ſe fera ſentir. La graine levera communément au bout de trois ſemaines. On en continuera les arroſemens, toujours avec diſcrétion, ſelon le beſoin, & l'on ôtera ſoigneuſement les mauvaiſes herbes par de fréquens binages, avec d'autant moins d'inconvéniens, que les rayons du ſemis ſeront plus eſpacés. Ce ne ſera guère qu'au bout de trois ans que la plupart des jeunes plants ſeront aſſez forts pour être mis en pépinière ; & il faudra cinq ou ſix autres années pour les mettre en état d'être tranſplantés à demeure.

La greffe n'eſt pas un moyen de grande reſſource pour la multiplication du mûrier noir, parce qu'elle réuſſit difficilement, & qu'il n'en réſulte aucune accélération d'accroiſſement. Le mûrier noir peut ſe greffer ſur le mûrier blanc de toutes les façons uſitées pour la greffe, ſi ce n'eſt que celle en fente réuſſit très-rarement. De toutes les méthodes celle en écuſſon & en flûte ſont les meilleures. La greffe en flûte ſe fait avec le plus de ſuccès au commencement du mois de Juin ; mais comme cette pratique eſt minutieuſe, & qu'on ne peut l'appliquer qu'à de petits ſujets, on préfère la greffe en écuſſon qui eſt plus facile, plus expéditive & plus aſſurée. Cette greffe ſe fait dans les mêmes ſaiſons que pour les arbres fruitiers, c'eſt-à-dire, dans la première sève, ce qui s'appelle *écuſſonner à la pouſſe* ; & durant la ſeconde sève, ce qui ſe nomme *l'écuſſon à œil dormant*. Si l'on greffe dans le premier temps, les écuſſons ne pouſſant que foiblement, ſont ſujets à périr pendant l'hiver ; il ſera donc plus prudent de ne greffer qu'à œil dormant à la fin de Juillet ou dans le mois d'Août. Quoique ces écuſſons réuſſiſſent communément, & qu'on les voye pouſſer vigoureuſement au printemps ſuivant, il y a encore les plus grands riſques à courir. Le peu

de convenance qu'il y a entre le ſujet & la greffe tourne à inconvénient. La sève ſurabondante du mûrier blanc ne trouvant pas la même ſoupleſſe dans les fibres, ni peut-être la même texture dans le bois de mûrier noir, s'embarraſſe, ſe gonfle, s'extravaſe & fait périr la greffe.

Le mois d'Octobre eſt le temps le plus propre à la tranſplantation de cet arbre, lorſqu'il eſt d'une groſſeur ſuffiſante pour être placé à demeure; mais s'il eſt queſtion de mettre de jeunes plants en pépinière, il ne faudra les y planter qu'au mois d'Avril. Il ne faut à cet arbre qu'une taille toute ordinaire. On aura ſeulement attention, lorſqu'on le tranſplante, de n'accourcir ſes racines que le moins qu'il ſera poſſible, parceque n'ayant preſque point de chevelu, il leur faut plus de volume pour ſoutenir les ſucs néceſſaires au ſoutien de l'arbre. Il faut beaucoup de culture au mûrier noir dans ſa jeuneſſe ſeulement; mais on a remarqué qu'après qu'il eſt tranſplanté à demeure, qu'il eſt repris, bien établi & vigoureux, il faut ceſſer de le cultiver, & qu'il profite davantage lorſqu'il eſt ſous un terrein & ſous une allée ſablée ſurtout.

La feuille de mûrier noir eſt la moins propre à la nourriture des vers à ſoie, & on ne doit abſolument s'en ſervir que quand on ne peut faire autrement, parcequ'elle ne produit qu'une ſoie groſſière, forte, peſante & de bas prix; mais on peut la faire ſervir à la nourriture du bétail: elle lui profite & l'engraiſſe promptement. Jamais les feuilles de mûrier ne ſont endommagées par les inſectes, & l'on en peut faire un bon dépilatoire en les faiſant tremper dans l'urine. Elles ont encore la vertu de chaſſer les punaiſes & d'enlever les rouſſeurs du viſage.

Les mûres ſont bonnes à manger; elles ſont aſſez agréables au goût & même fort ſaines. Mais de tous les fruits qui ſe mangent il n'y a peut-être que celui du mûrier dont il ne faut pas attendre la parfaite maturité pour qu'il ſoit profitable. Les mûres doivent ſeulement être d'un rouge tirant ſur le noir, pour faire un bon aliment, encore n'en devroit-on manger que quand on a l'eſtomac vide; elles excitent l'appétit & elles ſont rafraîchiſſantes. On en fait du ſirop pour les maux de gorge. Si l'on veut avoir des mûres très-groſſes, il faut mettre le mûrier noir en eſpalier contre un mur expoſé au nord.

Le bois de mûrier noir eſt jaune dans le cœur & ſon aubier eſt blanchâtre. Il eſt compact, pliant & plus dur que celui du mûrier blanc: il eſt de longue durée; il noircit en vieilliſſant, & il réſiſte dans l'eau preſque auſſi bien que le chêne; auſſi peut-on l'employer au pilotage; il eſt propre au charronnage, à la menuiſerie; on en tire des courbes pour les bateaux; on peut le faire ſervir aux mêmes ouvrages où l'on emploie l'orme. Ce bois, loin d'engendrer aucune vermine, a, comme les feuilles, la vertu de chaſſer les punaiſes. Il reçoit un beau poli, ce qui le fait rechercher par les Tourneurs, les Ébéniſtes & les Graveurs; c'eſt même un bon bois de chauffage.

Le *mûrier blanc* eſt un des arbres les plus intéreſſans qu'on puiſſe cultiver pour le profit des particuliers & pour le bien de l'état: il eſt la baſe du travail des ſoies qui for-

ment en France une branche ſi étendue de commerce : c'eſt la feuille du mûrier blanc qui fait la ſource de cette précieuſe matière dont la conſommation eſt ſi conſidérable dans ce Royaume, que malgré qu'il y ait déjà près de vingt provinces où les mûriers font filer quantité de vers à ſoie, on eſt encore obligé de tirer de l'étranger pour quatorze ou quinze millions de ſoies. Et comme la conſommation de nos Manufactures monte, à ce qu'on prétend, à environ vingt-cinq millions, il réſulte que les ſoies qui viennent du cru de nos provinces, ne vont qu'à neuf ou dix millions. Ces conſidérations doivent donc engager à multiplier de plus en plus le mûrier blanc. Les particuliers y trouveront un grand profit & l'État un avantage conſidérable. C'eſt donc faire le bien public que d'élever des mûriers.

Le mûrier blanc tire ſon origine de l'Aſie. Dans les climats tempérés & les plus orientaux de cette vaſte partie du monde, le mûrier & les vers à ſoie ont été connus de toute ancienneté. L'arbre croît de lui-même & l'inſecte s'engendre naturellement à la Chine. Qui peut ſavoir l'époque où le Chinois a commencé à faire uſage des cocons de ſoie qui ſe trouvoient ſur le mûrier ? Peu à peu cet arbre a traverſé les grandes Indes pour prendre dans la Perſe le plus ſolide établiſſement; de là il a paſſé dans les îles de l'Archipel où l'on a filé la ſoie dès le troiſième ſiècle. La Grèce eſt redevable à des Moines de lui avoir apporté dans le ſixième ſiècle, ſous l'Empereur Juſtinien, des œufs de l'utile inſecte, & des graines de l'arbre qui le nourrit. A force de temps l'un & l'autre paſsèrent en Sicile & en Italie. Auguſtin Gallo, auteur Italien qui a écrit ſur l'agriculture en 1540, aſſure que ce n'eſt que de ſon temps que l'on a commencé à élever les mûriers de ſemence en Italie, d'où l'on peut conclure que ces arbres n'y étoient alors qu'en très-petit nombre, puiſque c'eſt par la ſemence qu'on peut faire des multiplications en grand. Enfin le mûrier a paſſé en France dans le quinzième ſiècle ſous Charles VII ; il a falu encore plus de cent années pour faire ouvrir les yeux ſur l'utilité qu'on en pouvoit tirer. Henri II a commencé de jeter quelques fondemens pour établir des Manufactures de ſoie à Lyon & à Tours. Mais Henri IV ce Grand Roi, ce père du peuple, a tenté le premier d'exécuter la choſe en grand, a fait élever des mûriers, & a donné de la conſiſtance aux premières Manufactures de ſoiries. Enſuite eſt venu le Règne éclatant de Louis XIV qui avoit choiſi pour Miniſtre Colbert : ce vaſte génie qui préparoit le bien de l'État pour des ſiècles, ſans qu'on s'en doutât, fit les plus grands efforts pour la propagation des mûriers dans les provinces méridionales du Royaume ; car il étoit raiſonnable de commencer par le côté avantageux. Autant il en faiſoit planter, autant les payſans en détruiſoient. Ils n'enviſageoient alors que la privation d'une liſière de terre, & ne voyoient pas le produit à venir des têtes d'arbres qui devoient s'étendre dans l'air. Le Miniſtre habile imagina le moyen d'intéreſſer pour le moment le propriétaire du terrein. Il promit vingt quatre ſous par chaque arbre qui ſeroit conſervé pendant trois ans. Il tint parole, tout proſpéra. Auſſi par les ſoins de ce

grand homme le Lyonnois, le Forès, le Vivarez, le bas Dauphiné, la Provence & le Languedoc, la Gaſcogne, la Guyenne & la Saintonge ont été peuplés de mûriers. Enfin ſous le règne actuel on eſt parvenu à détruire le préjugé où l'on étoit, que le reſte du Royaume n'étoit propre ni à la culture du mûrier, ni à l'éducation des vers à ſoie. Le Roi a fait établir des pépinières de mûriers dans l'Angoumois, le Berry, le Maine & l'Orléanois; dans l'île de France, le Poitou & la Touraine. Il a fait faire en 1741 un pareil établiſſement à Montbard en Bourgogne; & les États de cette province en 1754 ont non ſeulement établi à Dijon une ſeconde pépinière de mûriers très-étendue & des mieux ordonnée, mais ils ont fait venir du Languedoc des perſonnes verſées dans la culture des mûriers & dans le filage de la ſoie. La Breſſe, la Champagne & la Franche-Comté ont imité ces exemples que le ſuccès a promptement couronnés.

Le mûrier blanc fait un arbre de moyenne grandeur; ſa tige eſt droite & ſa tête aſſez régulière: ſes racines ſont de la même qualité que celles du mûrier noir, ſi ce n'eſt qu'elles s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Son écorce eſt plus claire, plus ſouple, plus vive, plus liſſe & plus filandreuſe. Sa feuille tantôt entière tantôt découpée, eſt d'un vert naiſſant, d'agréable aſpect; elle eſt plus mince, plus douce, plus tendre, & elle paroît environ 15 jours plutôt que celle du mûrier noir; le fruit vient de la même façon, mais plutôt; il eſt plus petit: il y en a du blanc, du purpurin & du noir; il eſt également douceâtre, fade & délagréable au goût. Il mûrit ſouvent dès la fin de Juin.

Cet arbre eſt robuſte, vient très-promptement, ſe multiplie fort aiſément, réuſſit on ne peut pas mieux à la tranſplantation, & on peut le tailler ou le tondre ſans inconvénient dans preſque toutes les ſaiſons. Dans l'intérieur du Royaume & dans les provinces ſeptentrionales, il faut mettre le mûrier blanc à de bonnes expoſitions, au midi & au levant, ſurtout à l'abri des vents du nord & du nord-oueſt; ce n'eſt pas qu'il ne puiſſe réſiſter aux intempéries que ces vents cauſent; mais comme on ne cultive cet arbre que pour ſes feuilles qui ſervent de nourriture aux vers à ſoie, il faut éviter tout ce qui peut les flétrir au printemps ou en retarder la venue. Ce mûrier ſe plaît ſur les pentes douces des montagnes, dans les terres franches mêlées de ſable, dans les terres à blé, dans les terres noires, légères & ſablonneuſes, & en général dans les terreins où la vigne ſe plaît. C'eſt l'indication la plus certaine pour s'aſſurer s'il fera bien dans un pays. Cet arbre ne réuſſit pas dans les terres trop légères, trop arides, trop ſuperficielles; il n'y fait point de progrès. Mais il craint encore plus la glaiſe, la craie, la marne, le tuf, les fonds trop pierreux, les ſables mouvans, la trop grande ſéchereſſe & l'humidité permanente. A ce dernier égard il faut de l'attention: le mûrier pourroit très-bien réuſſir le long des ruiſſeaux, dans les terres où il y a des ſuintemens d'eau; mais ſa feuille perdroit de ſa qualité; elle ſeroit trop crue pour les vers; par cette même raiſon il faut ſe garder de mettre le mûrier dans les fonds bas,

dans les prairies, dans les lieux ſerrés & ombragés. Cet arbre demande abſolument à être cultivé au pied pour produire des feuilles de bonne qualité; c'eſt ce qui doit empêcher de le mettre dans des terres en ſainfoin, en luzerne, *&c.* Mais on ne doit pas l'exclure des terres labourables dont les cultures alternatives lui font grand bien.

On peut multiplier cet arbre par les moyens que l'on a expliqués pour le mûrier noir, [illegible] n'eſt que de quelque façon qu'on élève le mûrier blanc, il réuſſit toujours plus aiſément & il vient bien plus promptement que le noir : on prétend même qu'il n'y a nulle comparaiſon entre ces deux ſortes de mûriers pour la vîteſſe d'accroiſſement, & c'eſt avec juſte raiſon; car on a obſervé que le blanc s'élevoit quatre fois plus vîte que le noir. On va rappeler les différentes méthodes de multiplication pour les appliquer particulièrement au mûrier blanc.

1°. *De rejetons enracinés* que l'on trouve ordinairement au pied des vieux arbres qui ont été négligés. On fait arracher ces rejetons en leur conſervant le plus de racines qu'il eſt poſſible; on en accourcit celles qui ſont trop longues; on met ces plants en pépinière, & on retranche leur cime à deux ou trois yeux au-deſſus de la terre.

2°. *Par les racines.* Dans les endroits où on a arraché des arbres un peu âgés, les racines un peu fortes qui ſont reſtées dans la terre, pouſſent des rejetons. On peut les faire ſoigner & les prendre l'année ſuivante, pour les mettre en pépinière de la même façon que les rejetons.

3°. *De boutures.* Voyez la méthode de les faire qui a été détaillée à l'article du *mûrier noir :* toute la différence qui s'y trouvera, c'eſt que les boutures de mûrier blanc feront plus aiſément racines, & prendront un accroiſſement plus prompt, en ſorte qu'on pourra les lever & les mettre en pépinière au bout d'un an.

4°. *De branches couchées.* Voyez ce qui a été dit à ce ſujet pour le mûrier noir. La différence qu'il y aura ici, c'eſt qu'il ne ſera pas néceſſaire de marcotter les branches, & que faiſant racine bien plus promptement que celles du mûrier noir, elles ſeront en état d'être tranſplantées au bout d'un an.

5°. *Par la greffe*, c'eſt-à-dire, qu'on peut multiplier par ce moyen les bonnes eſpèces de mûrier blanc, en les greffant ſur celles que l'on regarde comme inférieures relativement à la quantité de leurs feuilles.

Les muriers venus de ſemence donnent des feuilles d'une ſi grande variété, que ſouvent pas un arbre ne reſſemble à l'autre. Il y a des feuilles de toute grandeur : il s'en trouve qui ſont entières & ſans découpures; mais la plupart les ont très-petites & très-découpées : ce ſont ceux-ci que l'on regarde comme ſauvages, parceque leurs feuilles ſont de très-peu de reſſource pour la nourriture des vers à ſoie : au lieu que l'on appelle *mûriers-francs*, les mûriers dont les feuilles ſont larges & entières, & ſurtout ceux qui ont été greffés. Il faudra donc prendre des greffes ſur les mûriers de bonnes feuilles pour écuſſonner ceux qui auront des feuilles trop petites ou trop découpées. *Voyez* au ſurplus ce qui a été dit de la greffe pour le mûrier noir. Mais il y aura ici une différence

conſidérable, qui ſera toute à l'avantage du mûrier blanc. D'abord la greffe réuſſit avec plus de facilité, ſur-tout l'écuſſon à œil dormant: enſuite on peut greffer des ſujets de tout âge, même ceux qui n'ont que deux ans de ſemence, ou ceux qui ont paſſé ſeulement un an dans la pépinière. Quand les plants ſont forts, on les greffe à la hauteur de ſix pieds. Si les arbres ſont âgés, & qu'on ne ſoit pas content de leurs feuilles, on les coupe à une certaine hauteur, on leur laiſſe pouſſer de nouveaux rejetons que l'on greffe par après.

6°. *De ſemence.* Si l'on n'eſt pas à portée de ſe procurer des graines dans le pays, il faudra en faire venir de Bagnols, ou de quelque autre endroit du Languedoc; elle ſera meilleure & mieux conditionnée que celle que l'on tireroit des provinces de l'intérieur du royaume. Une livre de graine de mûrier blanc coûte huit livres environ ſur le lieu, & elle peut produire ſoixante mille plants. *Voyez* ſur le temps & la manière de ſemer, ce qui a été dit pour le mûrier noir. Mais il y aura à l'égard du mûrier blanc, une grande différence pour l'accroiſſement. Les jeunes plants du mûrier blanc s'élèveront dès la première année, communément à un pied, & quelques-uns à un pied & demi. On pourra donc, & il ſera même à propos dès le printemps ſuivant au mois d'Avril, d'ôter environ un tiers des plants, en choiſiſſant les plus forts pour les mettre en pepinière; mais il ne faudra ſe ſervir d'aucun outil pour lever ces plants, parce-qu'en ſoulevant la terre on dérangeroit quantité de plants qui doivent reſter. Le meilleur parti ſera de faire arroſer la planche du mûrier pour rendre la terre meuble & douce; cela donnera la facilité de pouvoir arracher les plants avec la main. Au bout de la ſeconde année, les plants auront communément quatre à cinq pieds, alors il n'y aura plus moyen de différer; il faudra les mettre en pepinière. Si on les laiſſoit encore un an, les plants les plus forts étoufferoient les autres; il en périroit la moitié. Il y a un grand avantage à ne mettre ces jeunes plants en pepinière, que quand ils ſont un peu forts, c'eſt-à-dire, à l'âge de deux ans; ils exigent alors moins d'arroſemens, moins de culture & bien moins de ſoins que quand ils n'ont qu'un an. On ſuppoſe que l'on a diſpoſé pour la pepinière un terrein convenable & en bonne culture. On fait arracher proprement les jeunes plants que l'on nomme *pourette*, & après avoir accourci les racines avec diſcrétion, & coupé le pivot ſans rien ôter de la cime pour ce moment, on les plante à un pied & demi de diſtance en rangées d'alignement, éloignées de trois pieds l'une de l'autre. Quand la plantation eſt faite, on coupe toutes les pourettes à deux ou trois yeux au-deſſus de terre, & on les arroſe ſelon que le temps l'exige. On ne doit rien retrancher cette première année des nouvelles pouſſes, ſans quoi on affoibliroit le jeune plant, attendu que la sève ne s'y porte qu'à proportion de la quantité de feuilles qui la pompent. Mais au printemps ſuivant, il faut ſupprimer toutes les branches, à l'exception de celle qui ſe trouvera la mieux diſpoſée à former une tige; encore faudra-t-il en retrancher environ un tiers ou moitié, ſelon ſa longueur, afin qu'elle puiſſe mieux ſe fortifier, & toutes

les fois que les arbres ſeront trop foibles, il faudra les couper à ſix pouces de terre; enſuite beaucoup de ménagement pour la taille, ou même ne point couper du tout. On voit que preſque tous les jardiniers ont la fureur de retrancher chaque année toutes les branches latérales pour former une tige qui en quatre ans prend huit à neuf pieds de hauteur, ſur un demi-pouce de diamètre. Voilà des arbres perdus : ils ſont foibles, minces & courbés. Nul remède que de les couper au pied pour les former de nouveau; car ils ne reprendroient pas à la tranſplantation. Rien de plus aiſé que d'éviter cet inconvénient, qui eſt très-grand à cauſe du retard. Il ne faut ſupprimer les branches que peu à peu chaque année, à meſure que l'arbre prend de la force; car c'eſt uniquement la groſſeur de la tige qui doit déterminer la quantité de l'élaguement: & pour donner de la force à l'arbre, il faut pendant l'été accourcir à demi ou au deux tiers, les branches qui s'écartent trop. Par ce moyen on aura en quatre ans, des arbres de neuf à dix pieds de haut ſur quatre à cinq pouces de circonférence, qui ſeront très-propres à être tranſplantés à demeure. On ſuppoſe enfin qu'on aura donné chaque année à la pepinière un petit labour au printemps, & deux ou trois binages pendant l'été pour détruire les mauvaiſes herbes, car cette deſtruction doit être regardée comme le premier & le principal objet de la bonne culture. On ne peut trop faire obſerver qu'il faut à cet arbre une culture très-ſuivie, par rapport à ce que les plaies qu'on lui fait en le taillant, ſe referment difficilement, à moins qu'il ne ſoit dans un accroiſſement vigoureux.

La tranſplantation du mûrier blanc doit ſe faire en automne, depuis le 20 Octobre juſqu'au 20 Novembre. Il ne faut la remettre au printemps que par des raiſons particulières, ou parcequ'il s'agiroit de planter dans une terre forte & humide. Mais un pareil terrein, comme on l'a déjà fait obſerver, ne convient nullement à l'uſage que l'on fait du mûrier blanc. Les trous doivent avoir été ouverts l'été précédent, de trois pieds en quarré au moins ſur deux & demi de profondeur, ſi le terrein l'a permis. On fera arracher les arbres avec attention & ménagement : on taillera l'extrémité des racines; on retranchera toutes celles qui ont été altérées ou mal placées; ainſi que tout le chevelu. On coupera toutes les branches de la tige juſqu'à ſept pieds de hauteur environ, & on ne laiſſera à la tête que trois des meilleurs brins, qu'on rabbatra à trois ou quatre pouces. Enſuite après avoir garni le fond du trou d'environ un pied de bonne terre, on y placera l'arbre, & on garnira ſes racines avec grand ſoin, de la terre la plus meuble & la meilleure que l'on aura: on continuera d'emplir le trou avec du terreau conſommé ou d'autre terre de bonne qualité, que l'on preſſera contre le collet de l'arbre pour l'aſſurer. Mais il faut ſe garder de butter les arbres : c'eſt une pratique qui leur eſt préjudiciable. Il vaut mieux au contraire, que le terrein ait une pente inſenſible autour de l'arbre pour y conduire les pluies & retenir les arroſemens. Il eſt difficile de décider la diſtance qu'il faut donner aux mûriers. Elle doit dépendre de la qualité du terrein & de l'arrangement

général de la plantation. On peut mettre ces arbres à quinze, dix-huit ou vingt pieds, lorſqu'il eſt queſtion d'en faire des avenues, de border des chemins ou d'entourer des héritages. Quand il s'agit de planter tout un terrein, on ſe règle ſur la qualité de la terre, & on met les arbres à quinze ou vingt pieds. On doit même pour le mieux les arranger en quinconces. Si cependant on veut faire rapporter du grain à ce terrein, on eſpace ces arbres à ſix ou huit toiſes, pour faciliter le labourage. Dans ce dernier cas, l'arrangement le moins nuiſible, & qui admet le plus de plants, c'eſt de former des lignes à la diſtance de huit à dix toiſes, & d'eſpacer les arbres dans ces lignes, à quinze, dix-huit ou vingt pieds, ſelon la qualité du ſol. Comme en faiſant le labourage, la charrue n'approche pas ſuffiſamment des arbres pour les tenir en culture les premières années, & qu'il faut y ſuppléer par la main d'homme, il y a un excellent parti à prendre, qui eſt de planter entre les arbres de jeunes mûriers en buiſſon ou en haie: le tout n'occupe jamais qu'une liſière de trois ou quatre pieds de largeur, que l'on fait cultiver à la pioche. Ces buiſſonnieres ou ces haies de mûrier ont un grand avantage, elles donnent une grande quantité de feuilles qui ſont aiſées à cueillir, & qui paroiſſent quinze jours plutôt que ſur les grands arbres: on peut par quelques précautions, les mettre à couvert de la pluie; ce qui eſt quelquefois très-néceſſaire pour l'éducation des vers. On prétend qu'on s'eſt très-bien trouvé dans le Languedoc, de ces buiſſonnières & de ces haies, parce-qu'elles donnent plus de feuilles que les grands arbres, qu'elles ſont plutôt en état d'en donner, & qu'on peut les dépouiller au bout de trois ans, ſans les altérer, ſans inconvénient pour les vers; au lieu qu'on ne doit commencer à prendre des feuilles ſur les arbres de tige qu'après cinq ou ſix ans de plantation. Les haies de mûrier ſe garniſſent & s'épaiſiſſent ſi fortement & ſi promptement, qu'elles ſont bientôt impénétrables au bétail: enſorte qu'on peut s'en ſervir pour clore le terrein, & dans ce cas on plante la haie double: le bétail en la rongeant au dehors la fait épaiſſir, & travaille contre lui-même. Si dans l'année de la plantation il ſurvenoit de grandes ſéchereſſes, il faudroit arroſer quelquefois les nouveaux plants, & toujours abondamment. Il n'eſt beſoin cette première année que de ſarcler pour empêcher les mauvaiſes herbes: elles ſont après le bétail le plus grand fléau des plantations. Nul autre ſoin que de viſiter la plantation de temps en temps pendant l'été, pour abattre en paſſant la main, les rejets qui pouſſent le long des tiges, & enſuite de couper à chaque printemps le bois mort, les branches chiffonnes ou gourmandes, même d'accourcir celles qui s'élancent trop: tout ce qu'il faut en un mot, pour former la tête des arbres & la diſpoſer à la production & à la durée. Quand les arbres ſeront parvenus à dix-huit ou vingt ans, la plupart ſeront alors fatigués, languiſſans, dépériſſans, ou ne produiront que de petites feuilles. Il ſera néceſſaire en ce cas, de les étêter, non pas en les coupant préciſément au deſſous du tronc; ce qui faiſant pouſſer des rejets trop vigoureux & en petit nombre, cauſeroit un double

inconvénient : les feuilles ſeroient trop crues pour la nourriture des vers, & la tête de l'arbre ſeroit trop long-temps à ſe former. La meilleure façon de cette tonte, c'eſt de ne faire couper que le menu branchage un peu avant la sève. On fait auſſi ces tontes peu-à-peu pour ne pas changer tout à coup la qualité des feuilles. On prétend que cet arbre eſt dans ſa force à vingt ou vingt-cinq ans, & que ſa durée va juſqu'à quarante-cinq ou cinquante, & même plus loin lorſqu'on a ſoin de le ſoutenir par la taille.

La feuille du mûrier blanc eſt le ſeul objet de la culture de cet arbre. Elle eſt la ſeule nourriture que l'on puiſſe donner aux vers à ſoie ; mais outre cet uſage, cette feuille à toutes les qualités de celles du mûrier noir.

Les oiſeaux ſont très-friands des fruits des mûriers blancs, & on remarque que ceux qui ſont engraiſſés avec ces fruits, ſont un excellent manger. On doit parconſéquent mettre ces eſpèces de mûriers dans les remiſes, ſi la terre eſt aſſez bonne pour que ces arbres puiſſent y ſubſiſter. Du reſte ces fruits ne peuvent ſervir qu'à nourrir la volaille ; elle les mange avec avidité, & s'en engraiſſe promptement.

Le bois du mûrier blanc ſert aux mêmes uſages que celui du mûrier noir, & il eſt de même qualité, ſi ce n'eſt qu'il n'eſt pas ſi compact & ſi fort ; de plus on en fait des cerc les & des perches pour les paliſſades des jardins, qui ſont de longue durée. On ſe ſert auſſi de ce bois en province pour faire du merrain à futailles pour le vin, mais il faut qu'il ſoit préparé à la ſcie, parcequ'il ſe refuſe à la fente. On peut encore tirer du ſervice de toute l'écorce de cet arbre, non-ſeulement pour en former des cordes, mais encore pour faire de la toile ; l'écorce des jeunes rejetons eſt plus convenable pour ce dernier uſage. Comme le mûrier pouſſe vigoureuſement, & qu'on a ſouvent occaſion de le tailler, on peut raſſembler les rejetons des jeunes bois les plus forts & les plus longs qui ſont provenus des tontes ou d'autres menues tailles ; les faire rouir comme le chanvre, les tiller de même, *&c.* enſuite filer, façonner cette matière comme la toile. La même économie ſe pratique en Amérique. M. Lepage, dans ſes mémoires ſur la Louiſiane, dit que le premier ouvrage des filles de huit à neuf ans, eſt d'aller couper, dans le temps de la sève, les rejetons que produiſent les mûriers après avoir été abattus ; qu'elles pelent ces rejetons qui ont cinq à ſix pieds de longueur, enſuite font ſécher l'écorce, la battent à deux repriſes pour en ôter la pouſſière & la diviſer ; puis la blanchiſſent & enfin la filent de la groſſeur d'une ficelle. Quelques Auteurs modernes prétendent qu'on pourroit employer le mûrier blanc à former du bois taillis ; qu'il y viendroit auſſi vîte & y réuſſiroit auſſi bien que le coudrier, l'orme, le frêne & l'érable ; mais on n'a point encore de faits certains à ce ſujet.

L'écorce du mûrier, ſoit blanc, ſoit noir, & ſur-tout celle de la racine, eſt un puiſſant vermifuge dont on ſe ſert fort communément, ſoit ſeule, ſoit mêlée à d'autres remèdes, à la doſe d'un demi gros réduite en poudre & incorporée avec un ſirop approprié.

Le *mûrier d'Eſpagne* eſt de la même eſpèce que le mûrier blanc; c'eſt une variété d'une grande perfection que la graine a produite en Eſpagne. Il fait un bel arbre, une tige très-droite, & une tête régulière; ſa feuille eſt beaucoup plus grande que celle des mûriers blancs ordinaires de la meilleure eſpèce; elle eſt plus épaiſſe, plus ferme, plus ſucculente, & toujours entière, ſans aucune découpûre. Les mûres que cet arbre produit, ſont griſes & plus groſſes que celles des autres mûriers blancs, ſur leſquels on peut le multiplier par la greffe en écuſſon, qui réuſſit très-aiſément; mais comme cette feuille ne convient pas toujours pour la nourriture des vers à ſoie, on prétend que ſi on ne leur donnoit que de celle-là, il n'en viendroit qu'une ſoie groſſière; cependant on convient aſſez généralement qu'on peut leur en donner quelques jours avant qu'ils ne faſſent leurs cocons, & que la ſoie en ſera plus forte & toute auſſi fine.

Le *mûrier de Virginie à fruit rouge*, eſt un grand & bel arbre, qui eſt rare & précieux. Il faut le ſoigner pour lui faire une tête un peu régulière, parceque ſes branches s'élancent trop; ſon écorce eſt unie, liſſe & d'une couleur cendrée fort claire. Ses feuilles ſont très-larges, & de neuf à dix pouces de longueur, dentelées en manière de ſcie, & terminées par une pointe allongée; leur ſurface eſt inégale & rude au toucher; elles ſont moëlleuſes, tendres, d'un verd naiſſant, & en général d'une grande beauté. Elles viennent douze ou quinze jours plutôt que celles du mûrier blanc. Dès la mi-Avril l'arbre porte des châtons qui ont juſqu'à trois pouces de longueur; à la fin du même mois, les mûres paroiſſent, & leur maturité s'accomplit au commencement de Juin; alors elles ſont d'une couleur rouge aſſez claire, d'une forme conique allongée, & d'un goût plus acide que doux; mais elles n'ont pas tant de ſuc que les mûres noires. Cet arbre porte des châtons, dès qu'il a trois ou quatre ans; cependant il ne donne du fruit que huit ou neuf ans après qu'il a été ſemé. Ce mûrier eſt auſſi robuſte que les autres, lorſqu'il eſt placé à mi-côte ou ſur des lieux élevés; mais quand il ſe trouve dans un ſol bas & humide, il eſt ſujet à avoir les cimes gelées dans les hivers rigoureux. Son accroiſſement eſt du double plus prompt que celui du mûrier blanc; il réuſſit aiſément à la tranſplantation, mais il n'eſt pas aiſé de le multiplier. Ceux que M. d'Aubenton a élevés, ſont venus en ſemant les mûres qui avoient été envoyées de l'Amérique, & qui étoient bien conſervées. Les plants qui en vinrent, s'éleverent en trois ans à ſept pieds la plupart; & en quatre autres années aprés la tranſplantation, ils ont pris juſqu'à quinze pieds de hauteur, ſur ſept à huit pouces de circonférence. Ces arbres dans la force de leur jeuneſſe pouſſent ſouvent des branches de huit à neuf pieds de longueur. Les mûres qu'ils ont produites en Bourgogne & que M. d'Aubenton a ſemées juſqu'à deux fois, n'ont pas réuſſi. Ainſi pour multiplier ce mûrier, il faut le faire venir de branches couchées.

MURILLO, (Barthelemi) Peintre né en 1613 à Pilas, dans le voiſinage de Seville mourut à Seville en 1685. Son goût pour la Peinture ſe manifeſta dès ſon enfance; on le mit

ſous Jean Del Caſtillo ſon oncle, qui peignoit des foires & des bambochades ; il ſortit de cette école, & alla trouver à Madrid Velaſquez, premier Peintre du Roi, qui lui procura l'occaſion de copier pluſieurs ouvrages du Titien, de Rubens, & de Vandyck. Cette étude & celle de la nature, lui donnerent un bon coloris. Murillo fit paroître pluſieurs ouvrages, où l'on remarqua les talens d'un grand Maître. Un coloris onctueux, un pinceau flou & agréable, des carnations d'une fraîcheur admirable, une grande intelligence du clair obſcur, une manière vraie & piquante font rechercher ſes tableaux ; on y déſireroit plus de correction dans le deſſein, plus de choix & de nobleſſe dans les figures.

MÛRIR ; verbe neutre de la ſeconde conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme RAVIR. *Matureſcere.* Devenir mûr. *Les blés commencent à mûrir. Cette poire ne mûrit qu'en automne. Les fruits qu'on fait mûrir par artifice n'ont pas le goût & la bonté de ceux qui mûriſſent d'eux-mêmes dans la ſaiſon qui leur eſt propre.*

Il eſt quelquefois actif, & ſignifie rendre mûr. *Il faut de la chaleur pour mûrir les melons.*

MÛRIR, ſe dit figurément des perſonnes & des choſes, tant au neutre qu'à l'actif. *Il faut laiſſer mûrir cette affaire. Il eſt jeune, mais il mûrira. L'âge le mûrira, mûrira ſon eſprit.*

On dit proverbialement & figurément, qu'*avec le temps & la paille les nèfles mûriſſent ;* pour dire, qu'il y a un certain point de maturité qu'il faut attendre dans toutes les affaires, auſſi bien que dans les fruits.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MURMURATEUR, ſubſtantif maſculin. Qui murmure. Il eſt peu uſité ; cependant M. Boſſuet & MM. de Port-Royal l'ont employé, & M. Racine dans ſon poëme ſur la Grâce, dit en parlant de l'indocilité du peuple Juif,

Ce peuple dont un voile obſcurciſſoit les yeux,
MURMURATEUR, volage, amateur des faux Dieux,
A ſes prophètes ſourd, à ſes Rois infidelle,
Porte toujours un cœur incirconcis, rebelle.

MURMURE ; ſubſtantif maſculin. *Murmuratio.* Bruit ſourd & confus de pluſieurs perſonnes qui parlent en même temps. *Quand on entre au Palais on entend le murmure que font les plaideurs dans la grand'ſalle. Lorſqu'on joua cette ſcène, il s'éleva du parterre un murmure flatteur qui témoignoit l'applaudiſſement des ſpectateurs.*

MURMURE, ſe prend plus ordinairement pour le bruit & les plaintes que font des perſonnes mécontentes. *Cet impôt excita un grand murmure parmi le peuple. Les murmures & les impatiences accompagnent d'ordinaire la mauvaiſe fortune.*

MURMURE, déſigne dans l'Écriture, un eſprit de déſobéiſſance & de révolte, accompagné de penſées ou de paroles injurieuſes à la Divinité.

Les livres ſaints nous apprennent que Dieu punit très-ſévérement les Hébreux qui murmuroient dans le déſert ; qu'il fut plus d'une fois ſur le point de les abandonner, & même qu'il les auroit exterminés ſi

Moïſe n'eût déſarmé ſa colère par ſes inſtantes prières. Ils murmurèrent aux ſépulcres de concupiſcence, & Dieu leur envoya des cailles pour leur nourriture; mais ils en avoient encore la chair entre les dents, que la fureur du Seigneur s'alluma contre eux, & en fit périr vingt-trois mille. Ils murmurèrent encore après le retour des envoyés qui avoient parcouru la Terre Promiſe, & le Seigneur les punit en les privant du bonheur d'entrer jamais dans ce pays, & en les condamnant tous à mourir dans le déſert. Ils furent encore punis d'un autre murmure par des ſerpens ailés que Dieu envoya contre eux, & qui en firent périr grand nombre. Le murmure de Marie ſœur de Moïſe, fut puni par la lépre qui parut ſur ſon corps, & qui fut cauſe qu'on la fit demeurer ſept jours hors du camp. Enfin le murmure & la révolte de Corée, d'Athan & Abiron furent châtiés d'une manière encore plus terrible, la terre s'étant ouverte pour engloutir les chefs de la révolte, & le feu ayant conſumé leurs complices.

MURMURE, ſe dit auſſi du bruit que font les eaux en coulant, ou les vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres. *Le murmure du ruiſſeau. Le murmure des zéphirs.*

MURMURER; verbe neutre de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Murmurare.* Faire du bruit en ſe plaignant ſourdement ſans éclater. *Toute la Province murmuroit contre l'Intendant. Le peuple murmure fort contre vous. Chacun murmure contre ce ſcandale. Qu'eſt-ce qu'elle murmure entre ſes dents.*

MURMURER, ſe dit auſſi familièrement du bruit ſourd qui court de quelque affaire, de quelque nouvelle *On n'oſe pas encore parler ouvertement de cette affaire, mais on en murmure. J'en ai oüi murmurer.*

MURMURER, ſe dit encore des eaux & des vents. *Les ruiſſeaux qui murmurent dans le bocage. Les zéphirs qui murmurent.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

Les temps ou perſonnes qui ſe terminent par un *e* féminin, ont leur pénultième ſyllabe longue.

MURO; ville épiſcopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, au pied de l'Apennin, à cinq lieues, ſud-eſt, de Conza.

MURON; bourg de France, en Saintonge, à trois lieues, nord-eſt, de Rochefort.

MUROS; ville d'Eſpagne, dans la Galice, ſur un petit golfe que la Tambre forme à ſon embouchure.

MURRAI; Province maritime d'Écoſſe, à l'occident de celle de Buchan, & entre la Spay & le Nairn. C'eſt la plus fertile de toutes les Provinces du Nord. Elle abonde particulièrement en blé, en fruits, en gétail, en gibier, en volaille, en poiſſon, *&c.* Ses principales villes ſont Elgin & Nairn.

MURRHART; petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans le Duché de Wirtemberg, à trois lieues de Hall.

MURRHINE; ſubſtantif féminin. Boiſſon faite de vin doux & d'aromates qui excitoient à l'amour. La courtiſane Glycère la recommandoit à ſes amans.

MURSA; *voyez* MIRZA.

MURTILLE; ſubſtantif maſculin. Arbre fort commun dans toute la partie méridionale de l'Amérique, juſqu'au détroit de Magellan. Il porte pour fruit une eſpèce de raiſin

de la groſſeur d'un pois, & ſemblable aux grains de grenade pour la forme & la couleur. Les naturels du pays l'appellent *unni*. Ils font avec ce fruit une ſorte de vin, qui eſt une liqueur agréable & ſaine.

MURU; ville maritime du Japon, dans la preſqu'île de Niphon, ſur la route de Simonoſeck à Oſacca, entre Itzijmodo & Akaſi.

MURUCUCA; ſubſtantif maſculin. Plante qui croît au Bréſil & dans la nouvelle Eſpagne, & qui reſſemble beaucoup à la fleur de la paſſion. Elle porte un petit fruit rond, d'un noir tirant ſur le brun, & d'un goût délicieux, quoiqu'aigrelet. Ses feuilles ſont vulnéraires.

MURUCUJA; ſubſtantif maſculin. Plante à fleurs en roſes, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le calice eſt profondément découpé. Il y a au milieu de cette fleur un tuyau ſemblable à un cône tronqué, duquel ſort le piſtil garni du jeune fruit ou de l'embryon. Les étamines ſe trouvent en deſſous de cet embryon, qui eſt ſurmonté par trois corps reſſemblans à trois clous: il devient quand la fleur eſt paſſée, un fruit oval qui n'a qu'une ſeule capſule, charnu & rempli de ſemences enveloppées d'une ſorte de coîffe. Ce fruit eſt inſipide.

MURUCUJE; ſubſtantif maſculin. Grand arbre du Bréſil, qui reſſemble à un poirier ſauvage; ſon fruit eſt ſoutenu par une longue tige; on le cueille verd pour le laiſſer mûrir, après quoi il eſt d'un goût exquis. Le tronc donne par inciſion une liqueur laiteuſe, qui s'épaiſſit & forme une eſpèce de cire. Cet arbre eſt devenu rare, parceque les ſauvages en ont détruit beaucoup pour en avoir le fruit.

MUSA; ſubſtantif féminin & terme de Mythologie. C'étoit la Déeſſe de la diſcrétion qu'on invoquoit particulièrement pour empêcher les médiſances & les mauvais propos. On l'appeloit autrement *Tacita*, c'eſt-à-dire, *diſcrete*.

MUSA; *voyez* BANANIER.

MUSACH; ſubſtantif maſculin. Terme qui ſe trouve dans l'écriture & qui ſignifie à la lettre, *un voile*, *un couvert*, ou un ouvrage de métal jeté en fonte. On eſt aſſez partagé ſur la ſignification propre du *muſach de Juda*, que Manaſſé fit découvrir à l'approche du roi de Babylone, & du *muſach du ſabbat*, qu'Achaz fit tourner du côté du temple, de peur du roi d'Aſſur. Les uns ont cru que c'étoit un voile qui couvroit le parvis du temple; les autres, que c'étoit une tente où les prêtres ſortis de ſemaine, ſe repoſoient dans le temple; d'autres, que c'étoit un tronc où l'on jetoit les offrandes pour les réparations du temple. Don Calmet croit que c'étoit la tribune de bronze que Salomon avoit fait faire dans le temple, & ſur laquelle il ſe mettoit les jours de fête. On donnoit le même nom à la tribune ſur laquelle montoit un prêtre dans les grandes ſolemnités, pour lire la loi au peuple.

Achaz craignant que le roi Théglathphalaſſar ne vînt à Jéruſalem, & n'enlevât cette tribune, qui étoit précieuſe & pour ſa matière & pour ſa forme, la fit ôter de ſa place, & la fit mettre dans un endroit ſecret du temple. Manaſſé dans une pareille circonſtance, fit arracher les lames de cuivre qui la couvroient; le Grand Prêtre Joïada voulant reconnoître pour Roi le jeune Joas, fit mettre autour de lui des gardes dans le muſach qui

étoit dans le temple. Le prince fut mis ſur ſa tribune, & les gardes placés tout autour.

MUSAGE; vieux mot qui ſignifioit autrefois retard.

MUSAGÉTÈS; adjectif maſculin & terme de Mythologie qui ſignifie le conducteur des Muſes. Cette épithète fut donnée à Appollon par les Poëtes, parcequ'en ſa qualité de Dieu de la Lyre & de l'Éloquence, il étoit cenſé toujours accompagné des neuf Muſes & préſider à leurs concerts.

Hercule eut auſſi le ſurnom de *Muſagétès*, & en cette qualité on le repréſentoit tenant une lyre d'une main & s'appuyant de l'autre ſur ſa maſſue.

MUSARAIGNE; ſubſtantif féminin. *Muſaraneus*. Petit animal quadrupède, qui paroît faire, dit M. de Buffon, une nuance & remplir l'intervalle qui ſe trouve entre le rat & la taupes. La muſaraigne, plus petite encore que la ſouris, reſſemble à la taupe par le muſeau, ayant le nez beaucoup plus allongé que les mâchoires; par les yeux qui, quoiqu'un peu plus gros que ceux de la taupe, ſont cachés de même, & ſont beaucoup plus petits que ceux de la ſouris; par le nombre des doigts, dont elle a cinq à tous les pieds; par la queue, par les jambes, ſur-tout celles de derrière qu'elle a plus courtes que la ſouris; par les oreilles, & enfin par les dents. Ce très-petit animal a une odeur qui lui eſt particulière, & qui répugne aux chats; ils chaſſent & tuent la Muſaraigne, mais ils ne la mangent pas comme la ſouris. C'eſt apparemment cette mauvaiſe odeur & cette répugnance des chats qui a fondé le préjugé du venin de cet animal & de ſa morſure dangereuſe pour le bétail, & ſurtout pour les chevaux; cependant il n'eſt ni venimeux, ni même capable de mordre, car il n'a pas l'ouverture de la gueule aſſez grande pour pouvoir ſaiſir la double épaiſſeur de la peau d'un autre animal, ce qui cependant eſt abſolument néceſſaire pour mordre; & la maladie des chevaux que le vulgaire attribue à la dent de la Muſaraigne, eſt une enflure, une eſpèce d'anthrax, qui vient d'une cauſe interne, & qui n'a nul rapport avec la morſure, ou, ſi l'on veut, la piqûre de ce petit animal. Il habite aſſez communément, ſurtout pendant l'hiver, dans les greniers à foin, dans les écuries, dans les granges, dans les cours à fumier; il mange du grain, des inſectes & des chairs pourries: on le trouve auſſi fréquemment à la campagne, dans les bois, où il vit de graines; & il ſe cache ſous la mouſſe, ſous les feuilles, ſous les troncs d'arbres, & quelquefois dans les trous abandonnés par les taupes, ou dans d'autres trous plus petits qu'il ſe pratique lui-même, en fouillant avec les ongles & le muſeau. La Muſaraigne produit en grand nombre, autant, dit-on, que la ſouris, quoique moins fréquemment. Elle a le cri beaucoup plus aigu que la ſouris, mais elle n'eſt pas auſſi agile à beaucoup près; on la prend aiſément, parce qu'elle voit & court mal. La couleur ordinaire de la Muſaraigne eſt d'un brun mêlé de roux, mais il y en a auſſi de cendrées, de preſque noires, & toutes ſont plus ou moins blanchâtres ſous le ventre. Elles ſont très-communes dans toute l'Europe, mais il ne paroît pas qu'on les retrouve en Amérique. L'animal du Bréſil dont Marcgrave parle ſous

le nom de Muſaraigne, paroît être d'une autre eſpèce que notre Muſaraigne, quoiqu'il lui reſſemble beaucoup; il eſt conſidérablement plus grand, ayant environ cinq pouces depuis l'extrémité du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, qui n'a pas deux pouces, & qui par conſéquent eſt plus courte à proportion que celle de la Muſaraigne commune; il a le muſeau pointu & les dents très-aiguës: ſur un fond de poil brun, on remarque trois bandes noires aſſez larges, qui s'étendent longitudinalement depuis la tête juſqu'à la queue, au-deſſous de laquelle on remarque auſſi la bourſe avec les teſticules, qui ſont pendans entre les pieds de derrière. Cet animal, dit Marcgrave, jouoit avec les chats, qui d'ailleurs ne ſe ſoucient pas de le manger; & c'eſt encore une choſe qu'il a de commun avec la Muſaraigne d'Europe, que les chats tuent, mais qu'ils ne mangent jamais.

On appelle *muſaraigne d'eau*, un petit animal amphibie, dont M. Daubenton a le premier fait la découverte. Il eſt un peu plus grand que la Muſaraigne; il a le muſeau plus gros, la queue & les jambes plus longues, plus garnies de poils; la partie ſupérieure de ſon corps eſt de couleur noirâtre, mêlée d'une teinte de brun, & la partie inférieure a des teintes de fauve; ſa queue eſt de couleur griſe & preſque nue, à l'exception du côté inférieur, qui eſt revêtu d'un bout à l'autre de poils courts & blanchâtres; les doigts ont auſſi, ſur les côtés, des poils qui ne ſont pas ſur ceux de la Muſaraigne.

La Muſaraigne d'eau reſte cachée pendant le jour dans des fentes de rochers, ou dans des trous ſous terre, le long des petits ruiſſeaux. Lorſqu'on veut la prendre, il faut la chercher à la ſource des fontaines, vers le lever ou le coucher du ſoleil. Elle met bas au printems, & produit ordinairement neuf petits.

MUSARD, ARDE; adjectif du ſtyle familier. *Ceſſator.* Qui s'arrête, qui s'amuſe partout. *Cette ſervante eſt bien muſarde.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement. *C'eſt un muſard.*

MUSARDIE; vieux mot qui ſignifioit autrefois inutilité, bagatelle.

MUSC; ſubſtantif maſculin. Sorte d'animal dont Grew a donné la deſcription ſuivante, la ſeule de toutes celles qu'on a données de cet animal que M. de Buffon ait trouvée exacte. Il a du bout du nez juſqu'à la queue environ trois pieds, la tête cinq à ſix pouces, le cou ſept à huit pouces de longueur, le front trois pouces de largeur, le bout du nez n'a pas un pouce de largeur, il eſt pointu & ſemblable à celui d'un lévrier; les oreilles reſſemblent à celles du lapin, elles ſont droites & ont environ trois pouces de hauteur; la queue eſt droite auſſi & n'a pas plus de deux pouces de longueur; les jambes de devant ont environ treize à quatorze pouces de hauteur; cet animal eſt du nombre des pieds fourchus, le pied eſt fendu profondément, armé en avant de deux cornes ou ſabots de plus d'un pouce de long, & en arrière de deux autres preſqu'auſſi grands; les pieds de derrière manquoient au ſujet décrit ici. Les poils de la tête & des jambes n'étoient longs que d'un demi-pouce, & étoient aſſez fins; ſous le ventre ils étoient un peu plus gros & longs d'un pouce & demi; ſur le dos & les feſſes, ils avoient trois pouces de longueur;

& ils étoient trois ou quatre fois plus gros que des ſoies de cochon, c'eſt-à-dire, plus gros que dans aucun autre animal. Ces poils étoient marqués alternativement de brun & de blanc depuis la racine juſqu'à l'extrémité; ils étoient bruns ſur la tête & ſur les jambes, blanchâtres ſous le ventre & ſous la queue, ondés, c'eſt-à-dire, un peu friſés ſur la croupe & le ventre, plus doux au toucher que dans la plupart des autres animaux. Ils ſont auſſi extrêmement légers & d'une texture très-peu compacte; car en les fendant & les regardant avec la loupe, ils paroiſſent comme compoſés de petites veſſies ſemblables à celles que l'on voit dans le tuyau des plumes, enſorte qu'ils ſont, pour ainſi dire, d'une ſubſtance moyenne entre celle des poils & des tuyaux de plume. De chaque côté de la mâchoire inférieure & un peu au-deſſous des coins de la bouche, il y a un petit toupet de poils d'environ trois quarts de pouce de long, durs, roides, d'égale grandeur, & aſſez ſemblables à des ſoies de cochon.

La veſſie ou la bourſe qui renferme la ſubſtance ou parfum qu'on appelle auſſi *muſc*, a environ trois pouces de longueur ſur trois de largeur. Elle eſt proéminente au-deſſus de la peau du ventre d'environ un pouce & demi.

Le parfum pur renfermé dans cette bourſe eſt fort peu connu. Tous les voyageurs conviennent que cette drogue eſt toujours altérée & mêlée avec du ſang ou d'autres drogues par ceux qui la vendent; les Chinois en augmentent non-ſeulement le volume par ce mélange, mais ils cherchent encore à en augmenter le poids, en y incorporant du plomb bien trituré; le muſc le plus pur & le plus recherché par les Chinois mêmes, eſt celui que l'animal laiſſe couler ſur des pierres ou des troncs d'arbres contre leſquels il ſe frotte lorſque cette matière devient irritante ou trop abondante dans la bourſe où elle ſe forme; le muſc qui ſe trouve dans la poche même eſt rarement auſſi bon, parcequ'il n'eſt pas encore mûr, ou bien parceque ce n'eſt que dans la ſaiſon du rut qu'il acquiert toute ſa force & toute ſon odeur, & que dans cette même ſaiſon l'animal cherche à ſe débarraſſer de cette matière trop exaltée qui lui cauſe alors des picotemens & des *demangeaiſons*. Chardin & Tavernier ont tous deux bien décrit les moyens dont les Orientaux ſe ſervent pour falſifier le muſc; il faut néceſſairement que les Marchands en augmentent la quantité bien au-delà de ce qu'on pourroit imaginer, puiſque dans une ſeule année, Tavernier en acheta ſeize cens ſoixante-treize veſſies, ce qui ſuppoſe un nombre égal d'animaux auxquels cette veſſie auroit été enlevée; mais comme cet animal n'eſt domeſtique nulle part, & que ſon eſpèce eſt confinée à quelques Provinces de l'Orient, il eſt impoſſible de ſuppoſer qu'elle eſt aſſez nombreuſe pour produire une auſſi grande quantité de cette matière, & l'on ne peut pas douter que la plupart de ces prétendues poches ou veſſies ne ſoient de petits ſacs artificiels fait de la peau même des autres parties du corps de l'animal, & remplies de ſon ſang, mêlé avec une très-petite quantité de vrai muſc. En effet, cette odeur eſt peut-être la plus forte de toutes les

odeurs connues, il n'en faut qu'une très-petite doſe pour parfumer une grande quantité de matière, l'odeur ſe porte à une grande diſtance, la plus petite particule ſuffit pour ſe faire ſentir dans un eſpace conſidérable; & le parfum même eſt ſi durable & ſi fixe, qu'au bout de pluſieurs années, il ſemble n'avoir pas perdu beaucoup de ſon activité.

Autrefois on attribuoit au muſc de grandes vertus médicinales; on le donnoit intérieurement ſeul ou avec d'autres aromates pour fortifier l'eſtomac, pour les maux de tête, pour réſiſter au venin, pour exciter la ſemence, pour diſſoudre le ſang grumelé, & dans divers autres cas; il entroit auſſi dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques, mais préſentement on n'en fait plus d'uſage, & c'eſt le mieux. D'ailleurs, les vapeurs que ſon odeur provoque aux femmes & à la plupart des hommes, lui ont ôté tout crédit, tant en Médecine que dans les parfums, qui de leur côté ſont extrêmement tombés de mode.

On appelle *couleur de muſc*, une eſpèce de couleur brune. *Des gants couleur de muſc.*

On appelle *peau de muſc*, une peau parfumée de muſc.

MUSCADE, ou NOIX MUSCADE; ſubſtantif féminin. Fruit d'un arbre des Indes Orientales qu'on appelle *muſcadier*. Voyez *ce mot*.

MUSCADELLE; ſubſtantif féminin. On donne ce nom à une ſorte de poire qui ſent un peu le muſc.

MUSCADET; ſubſtantif maſculin. On appelle ainſi une ſorte de vin qui a quelque goût de vin muſcat.

MUSCADIER; ſubſtantif maſculin. Arbre des Indes Orientales de la grandeur d'un poirier: le bois en eſt rempli de moelle, & l'écorce cendrée: ſes feuilles reſſemblent à celles du pêcher; elles ſont verdâtres en-deſſus, blanchâtres en-deſſous, ſans queue: étant froiſſées entre les mains, elles répandent une odeur pénétrante. Sa fleur eſt formée en roſe, jaunâtre & fort ſuave. Il lui ſuccède un fruit arrondi, de la groſſeur d'une petite orange, attaché à un long pédicule, & dont le noyau eſt couvert de trois écorces.

La première de ces trois écorces eſt charnue, molle, pleine de ſuc, épaiſſe d'environ un doigt, velue & rouſſe, parſemée de taches jaunes, dorées & purpurines, de même que nos abricots & nos pêches. Cette groſſe écorce, qui eſt d'un goût acerbe, s'ouvre d'elle-même dans le temps de la maturité. Sous ce brou ou première écorce, eſt une enveloppe ou membrane à réſeau, qui eſt en quelque ſorte partagée en pluſieurs lanières, d'une ſubſtance viſqueuſe, huileuſe, mince & comme cartilagineuſe; d'une odeur très-aromatique fort agréable; d'une ſaveur âcre, balſamique, aſſez gracieuſe & de couleur rougeâtre, jaunâtre: c'eſt ce que l'on appelle *macis* en Europe, & aux Moluques, *bongopala*; & que pluſieurs Commerçans nomment improprement avec le public, *fleur de muſcade*. A travers les mailles de cette ſeconde enveloppe, on en apperçoit une troiſième qui eſt une coque dure, mince, ligneuſe, d'un brun rouſſâtre, caſſante, laquelle contient un noyau qui eſt la noix muſcade. Cette noix eſt ovale, de la figure d'une olive, longue de huit à dix lignes, ridée, d'une cou-

leur brune cendrée, dure, fragile, panachée intérieurement de nuances jaunâtres, & de rouge brun; d'une excellente odeur, d'une saveur âcre & suave, quoiqu'amère & d'une substance très-huileuse.

M. Geofroy dit, que lorsque l'on fait une incision dans le tronc du muscadier, ou que l'on en coupe les branches, il en découle un suc visqueux, d'un rouge pâle comme le sang dissous : ce suc devient bientôt d'un rouge foncé & laisse sur la toile des marques que l'on a bien de la peine à effacer.

Le muscadier vient de lui-même dans les îles Moluques, & dans quelques autres de l'Océan oriental; mais on le cultive surtout dans la province de Banda, qui est composée de six petites îles, qui sont, *Néra*, *Lontar*, *Pulo-Ay*, *Gunonhapy*, *Pulorong* & *Rossingy-En*. Les trois premières de ces îles sont extrêmement fertiles en noix muscades.

Il y a deux sortes de véritables noix muscades dans les boutiques; l'une est de la figure d'une olive, & s'appelle *muscade femelle*; c'est celle que nous venons de décrire, & qui est si fort en usage; l'autre est appelée *mâle* par quelques-uns, les Hollandois la nomment *manéque*; elle est plus alongée & un peu moins aromatique; aussi est-elle moins recherchée. Entre ces deux sortes de noix, il y en a de figures irrégulières, qui sont des jeux de la nature. Il y a de plus les noix muscades sauvages.

Les Hollandois en distinguent plusieurs espèces, & nomment la principale, *noix muscade mâle des boutiques*; elle est plus grosse que la noix muscade ordinaire ou femelle; elle est oblongue, comme carrée, presque sans odeur, & d'un goût désagréable : elle est intérieurement panachée de veines noirâtres. Les vers la rongent assez facilement; & si on la mêle avec les autres muscades, on prétend qu'elle les corrompt; c'est pourquoi il a été défendu de la mêler. A Banda on l'appelle *pala-tuhir*, c'est-à-dire, *noix de montagne* : les Anciens l'appeloient *azerbe*; mais à peine est-elle connue aujourd'hui en France. Quelques superstitieux la recherchent seulement pour en préparer des filtres, dans l'idée d'en faire des choses surprenantes. L'arbre qui donne ces sortes de noix muscades, croît dans le Malabar & dans les îles Moluques; il est plus haut que le muscadier ordinaire, mais moins branchu & moins feuillu; son macis est pâle, sans suc & d'une odeur désagréable.

Récolte & préparation des noix muscades. Lorsque ces fruits sont mûrs, les habitans montent sur les arbres, & ils les cueillent en tirant à eux les rameaux avec de longs crochets. Quelques-uns les ouvrent aussi-tôt avec le couteau, & ils en ôtent la première écorce que l'on entasse dans les forêts, où elle pourrit avec le temps. Dès que ces écorces se pourrissent, il en naît une certaine espèce de champignons, que l'on appelle *boleti-moschocatyni*: ils sont noirâtres, & très-recherchés des habitans, qui les regardent comme un mets délicieux. On emporte à la maison ces noix dépouillées de leur première écorce, & l'on enlève soigneusement le macis avec un petit couteau. On fait sécher au soleil, pendant un jour, ce macis, qui est d'un beau rouge, mais dont la couleur devient obscure. Ensuite on le transf-

porte dans un autre endroit moins expoſé aux rayons du ſoleil, & on l'y laiſſe pendant huit jours, afin qu'il s'y amoliſſe un peu. Puis on l'arroſe de l'eau de la mer, pour l'empêcher de trop ſécher, & de peur qu'il ne perde ſon huile. On prend garde auſſi d'y mettre trop d'eau, car il ſe pourriroit, & les vers l'attaqueroient. Enfin on le renferme dans de petits ſacs, & on le preſſe fortement : il ne faut pas confondre le macis avec le *macer*.

On expoſe au ſoleil pendant trois jours, les noix qui ſont encore revêtues de leur coque ligneuſe ; enſuite on achève de les bien ſécher près du feu, juſqu'à ce qu'elles rendent un ſon quand on les agite, & alors on les frappe avec de petits bâtons, pour les débarraſſer de leur coque qui ſort en morceaux. On diſtribue ces noix en trois tas, dont le premier contient les plus grandes & les plus belles, qui ſont deſtinées à être apportées en Europe ; le ſecond renferme celles que l'on réſerve pour l'uſage des gens du pays, & le troiſième contient les plus petites, qui ſont irrégulières & non mûres ; on brûle celles-ci, & on emploie une partie des autres pour en tirer de l'huile par expreſſion. Une livre en donne ordinairement trois onces ; cette huile eſt de la conſiſtance du ſuif, & a entièrement le goût de la noix muſcade : cette même noix donne auſſi par la diſtillation, de même que le macis, une huile eſſentielle, tranſparente, volatile & d'une odeur exquiſe.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les noix muſcades que l'on a choiſies, ſe corromproient bientôt ſi on ne les arroſoit, ou plutôt ſi on ne les confiſoit, pour ainſi dire, avec de l'eau de chaux, faite de coquillages calcinés, que l'on détrempe avec de l'eau ſalée à la conſiſtance de bouillie fluide : on y plonge deux ou trois fois les noix muſcades, renfermées dans de petites corbeilles, juſqu'à ce qu'elles ſoient tout à fait enduites de la liqueur. Enſuite on les met en un tas, où elles s'échauffent, & toute l'humidité ſurabondante s'évapore. Dès qu'elles ont ſué ſuffiſamment, elles ſont bien préparées & propres pour paſſer la mer.

On confit auſſi dans l'île de Banda, le fruit entier du muſcadier, de la manière ſuivante. Lorſque ces fruits ſont preſque murs, mais avant qu'ils s'ouvrent, on les fait bouillir dans l'eau, & on les perce avec une aiguille : enſuite on les fait tremper dans l'eau pendant dix jours, juſqu'à ce qu'ils ayent perdu leur ſaveur acerbe & âpre : alors on les cuit légérement dans un ſirop de ſucre ; ſi on veut qu'ils ſoient durs, on y jete un peu de chaux. On répète pendant huit jours cette même opération, & toujours dans un nouveau ſirop ; enfin, on met pour la dernière fois ces fruits ainſi confits dans du ſirop un peu épais, & on les garde dans un pot de terre bien fermé.

On confit encore ces noix dans de la ſaumure, ou dans du vinaigre ; & quand on en veut manger, on les macère dans de l'eau douce, enſuite on les fait cuire dans du ſirop de ſucre, *&c.*

Uſages & propriétés de la muſcade. On ſert dans les deſſerts, les muſcades entières confites, & on en mange quelquefois en buvant du thé ; les uns n'en prennent que la chair, d'autres en mâchent auſſi le macis ; mais on a coutume de rejeter le noyau, qui eſt préciſément

la noix muſcade. Bien des voyageurs marins, qui vont dans le Nord, en mâchent tous les matins. Les Hollandois ont obſervé, que ſi l'on fait un uſage immodéré de cette ſorte de confiture, elle attaque la tête & cauſe des maladies ſoporeuſes. On emploie fréquemment la noix muſcade ſimple & non confite, pour aſſaiſonner les alimens : on s'en ſert auſſi en Médecine ; elle fortifie l'eſtomac, facilite la digeſtion, corrige la mauvaiſe haleine, appaiſe le vomiſſement, diſſipe les vents & guérit les coliques ; elle arrête le flux de ventre, excite les règles, provoque la ſemence, augmente le mouvement du ſang, réſiſte aux poiſons, & eſt fort utile dans les maladies froides des nerfs. Cependant il en faut uſer ſobrement ; car elle cauſe l'aſſoupiſſement & rend lourd. On vante la fumigation de ces noix comme un remède éprouvé dans les coliques venteuſes, & dans certaines douleurs de la matrice, qui viennent quelquefois après l'accouchement. Ces noix torréfiées conviennent dans la dyſſenterie.

Le macis a la même vertu que la noix muſcade ; il eſt moins aſtringent ; mais l'excès n'en eſt pas moins dangereux.

L'huile de noix muſcade, tirée, ſoit par expreſſion, ſoit par diſtillation, eſt, ainſi que celle du macis, très-propre dans les tranchées du ventre, dans les coliques néphrétiques, & dans certaines maladies des nerfs : elles appaiſe le hoquet ; & ſi l'on en frotte légérement les tempes, elle procure le ſommeil. On peut blanchir cette huile, en la macérant long-temps dans l'eſprit de vin : elle eſt la baſe de quantité de baumes compoſés, des plus ſouverains pour l'apoplexie & les maladies convulſives.

Commerce de la muſcade. Les Hollandois s'en ſont approprié la récolte, ainſi que celle du girofle & de la canelle, qui naiſſent dans les îles de Ternate & de Ceylan, *&c.* ſoit à titre de conquête, ſoit en payant aux Inſulaires des penſions, qui ſont plus utiles à ceux-ci, que l'ancien produit de leurs arbres. Toujours eſt-il vrai qu'ils ont engagé ou contraint les habitans des îles Moluques, *&c.* à abattre & arracher tous les girofliers, & ils ne les ont conſervés que dans l'île d'Amboine & de Ternate, dont ils ſont comme les maîtres.

Les magaſins qu'ils ont de ces précieux aromates, tant dans l'Inde, qu'en Europe, ſont immenſes & d'une richeſſe très-conſidérable ; ils ne diſtribuent point aux nations voiſines leur dernière récolte, mais toujours la plus ancienne : en 1760 ils vendoient la proviſion de 1744. On dit communément en France & ailleurs, que quand les Hollandois ont trop de girofle, de muſcade, *&c.* dans leurs magaſins, ils les jettent à la mer. Mais ce n'eſt pas ainſi qu'ils s'en débarraſſent, ils les brûlent. Le 10 Juin 1760, M. Valmont de Bomare en a vu à Amſterdam près de l'Amirauté, un feu, dont l'aliment étoit eſtimé huit millions argent de France : on en devoit brûler autant le lendemain. Les pieds des ſpectateurs baignoient dans l'huile eſſentielle de ces ſubſtances ; mais il n'étoit permis à perſonne d'en ramaſſer, & encore moins de prendre les épices qui étoient dans le feu. Quelques années auparavant & dans le même lieu, un pauvre particulier, qui, dans un ſemblable incendie, ra-

maſſa quelques muſcades qui avoient roulé du foyer, fut pris au corps, condamné tout de ſuite à être pendu & exécuté ſur le champ: police barbare & odieuſe.

MUSCADIN; ſubſtantif maſculin. Petite paſtille à manger, où il entre du muſc. *Elle mange des muſcadins pour avoir l'haleine agréable.*

MUSCARDIN; ſubſtantif maſculin. Sorte de petit animal quadrupède un peu plus gros que la ſouris, & qui eſt le moins laid de tous les rats: il a les yeux brillans, la queue touffue & le poil d'une couleur diſtinguée; il eſt plus blond que roux; il n'habite jamais dans les maiſons, rarement dans les jardins, & ſe trouve comme le loir plus ſouvent dans les bois, où il ſe retire dans les vieux arbres creux. L'eſpèce n'en eſt pas à beaucoup près, auſſi nombreuſe que celle du lérot: on trouve le muſcardin preſque toujours ſeul dans ſon trou. Il manque, comme le lérot, de feuillets graiſſeux qui enveloppent les inteſtins dans le loir; auſſi ne vient-il pas ſi gras, & quoiqu'il n'ait point de mauvaiſe odeur, il n'eſt pas bon à manger.

Le muſcardin s'engourdit par le froid, & ſe met en boule comme le loir & le lérot, il ſe ranime comme eux dans les temps doux, & fait auſſi proviſion de noiſettes & d'autres fruits ſecs. Il fait ſon nid ſur les arbres, comme l'écureuil, mais il le place ordinairement plus bas, entre les branches d'un noiſetier, dans un buiſſon, &c. Le nid eſt fait d'herbes entrelacées, il a environ ſix pouces de diamètre, & n'eſt ouvert que par le haut: bien des gens de la campagne ont aſſuré à M. de Buffon, qu'ils avoient trouvé de ces nids dans des bois taillis, dans des haies, qu'ils ſont environnés de feuilles & de mouſſe, & que dans chaque nid il y avoit trois ou quatre petits. Ils abandonnent le nid dès qu'ils ſont grands, & cherchent à ſe gîter dans le creux ou ſous le tronc des vieux arbres, & c'eſt-là qu'ils repoſent, qu'ils font leur proviſion, & qu'ils s'engourdiſſent.

MUSCARI; ſubſtantif maſculin. Plante bulbeuſe qui pouſſe de ſa racine quelques feuilles répandues à terre, longues de ſix ou huit pouces, étroites, cannelées, aſſez épaiſſes, pleines de ſuc. Sa tête eſt ſans feuilles, mais revêtue depuis ſa moitié juſqu'au haut de fleurs en grelots, diviſées en ſix ſegmens, de couleur d'abord purpurine, puis d'un vert blanchâtre ou d'un purpurin foncé, enfin noirâtre en ſe fanant. Leur odeur eſt agréable, aromatique, approchante de celle du muſc. Il ſuccède à ces fleurs des fruits aſſez gros, triangulaires, & diviſés en trois loges remplies de quelques graines groſſes comme des orobes, rondelettes, noires.

On cultive cette plante dans les jardins, à cauſe de la beauté de ſes fleurs. Sa racine qui eſt une groſſe bulbe, priſe intérieurement eſt vomitive; appliquée intérieurement, elle eſt digeſtive & réſolutive.

MUSCAT, ADE; adjectif. Il ſe dit de certaines choſes qui ont une ſorte de parfum. *Raiſin muſcat. Noix muſcade. Roſe muſcade.*

On appelle particulièrement *vin muſcat*, une ſorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, &c. On fait beaucoup de cas du vin muſcat de Frontignan; voici comme on le prépare.

On laiſſe ſécher à moitié les grap-

pes ſur le ſep de vigne ; enſuite on les cueille, on les foule & les preſſe, & on met dans un tonneau la liqueur qui en ſort, ſans la laiſſer travailler dans la cuve ; parceque la lie de ce vin contribue à ſa bonté.

MUSCAT, s'emploie auſſi ſubſtantivement. *Une bouteille de muſcat. Nous bûmes chacun un verre de muſcat. Manger du muſcat. Une grappe de muſcat.*

Quand ce mot s'emploie ſubſtantivement au féminin, il ne ſignifie jamais que cette ſorte de noix qu'on met au nombre des épiceries & qui eſt le fruit du muſcadier. *Il aime la muſcade.* Voyez MUSCADIER.

MUSCLE ; ſubſtantif maſculin. *Muſculus.* Partie du corps qui eſt l'organe de tous les mouvemens de l'animal. Le muſcle eſt compoſé principalement de pluſieurs fibres particulières appelées *motrices*, ou *mouvantes*, dont une portion eſt charnue, & l'autre tendineuſe. Ces fibres ſont arrangées par faiſceaux, ou paquets, ſitués à côté & le long les uns des autres : ces faiſceaux ſe trouvent renfermés dans autant de gaînes particulières qui ſe joignent entr'elles ; ces gaînes, qui ſont membraneuſes & cellulaires, ſemblent être la continuation de la membrane qui recouvre chaque muſcle en particulier.

Les extrémités capillaires des artères & des veines qui ſe diſtribuent au muſcle ſont, par leurs ramifications nombreuſes, des eſpèces de réſeaux ſur la ſubſtance charnue des fibres motrices ; & les nerfs par leurs diviſions les plus déliées, ſemblent attacher ces fibres les unes aux autres.

On conſidère pour l'ordinaire dans preſque tous les muſcles leurs corps & leurs extrémités : le corps du muſcle, qui eſt ſa portion charnue, occupe le milieu dans la plupart ; on le nomme aſſez communément le *ventre du muſcle* ; ſes extrémités ſont dites *tendons* & *aponévroſes* ; on les appelle *tendons*, lorſque les fibres, qui les compoſent, ſe trouvent raſſemblées en manière de cordons ; & on leur donne le nom d'*aponévroſe*, lorſque ces mêmes fibres, au lieu d'être raſſemblées en cordon, s'épanouiſſent en membrane.

L'arrangement des fibres motrices n'eſt pas le même dans tous les muſcles, il s'en trouve où leurs portions charnues & les tendineuſes décrivent une même ligne. Tels ſont les muſcles du bas-ventre, nommés *obliques*, les *tranſverſes*, &c. d'autres où les portions tendineuſes ſont des angles oppoſés avec la portion charnue ; tels ſont les deux muſcles jumeaux, extenſeurs du pied, *&c.* Il en eſt dont les fibres motrices ſont arrangées en manière de rayons, comme il ſe voit aux muſcles de la mâchoire, nommés *crotaphytes*, &c. On en trouve auſſi dont les fibres ſont des contours entiers, de ſorte que leurs extrémités ſe rencontrent & s'uniſſent ; tels ſont l'orbiculaire des paupières, le ſphincter de l'anus, *&c.*

On a diviſé les muſcles par rapport à l'arrangement de leurs fibres motrices, en ſimples & en compoſés. On a nommé *muſcles ſimples* ceux dans la compoſition deſquels on ne trouve qu'un ſeul ordre de fibres ; & on a donné le nom de *muſcles compoſés* à ceux dans leſquels ſe trouvent deux ordres de fibres, ou même pluſieurs.

On doit diſtinguer deux ſortes de muſcles ſimples ; les uns, dont

les

les fibres charnues ſuivent la longueur du corps du muſcle qu'elles compoſent, en s'avançant juſqu'au tendon, ou aponévroſe, qui ſe trouvent aux extrémités du muſcle: tels ſont les muſcles du bas-ventre, nommés *droits*, les *tranſverſes*, &c.

Les autres muſcles ſimples n'ont pas leurs fibres charnues dirigées ſelon la longueur du corps du muſcle, d'autant qu'elles ſe portent obliquement d'un côté à l'autre du muſcle, pour ſe perdre dans deux expanſions aponévrotiques qui règnent dans toute ſa longueur, & qui ſe terminent au tendon du muſcle: tels ſont les fléchiſſeurs de la jambe, nommés *demi-nerveux*, & *demi-membraneux*, &c.

A l'égard des muſcles compoſés, on doit auſſi en diſtinguer de deux ſortes. Les premiers ne montrent dans leur compoſition que deux ordres, ou arrangemens de fibres charnues, obliques & très-courtes qui s'attachent d'une part à une expanſion aponévrotique, fournie par un des tendons du muſcle; & par l'autre au tendon oppoſé qui, s'avançant dans la ſubſtance du muſcle, & ſe continuant le long du milieu de ſon corps, en ſépare les deux ordres, ou arrangemens de fibres charnues, à peu près de même que l'on voit aux plumes des oiſeaux, les filets de chaque barbe attachés à la tige qui les ſépare: d'où vient qu'on a nommé ces ſortes de muſcles, *muſcles penniformes*, du mot latin *penna* qui ſignifie plume.

Quant aux autres muſcles compoſés, ils méritent le nom de compoſés à juſte titre; car on voit dans leur ſubſtance pluſieurs ordres, ou arrangemens de fibres charnues, qui conſtituent autant de muſcles ſimples, ce qui donne à ces muſcles une force très-grande, tel eſt le muſcle deltoïde, &c.

Quelques-uns ont encore diviſé les muſcles en pleins & en creux. Ils ont nommé *muſcles pleins* ceux qui dans leur ſubſtance ne montrent aucune cavité ſenſible, & qui ſont deſtinés pour mouvoir les os, ou quelque organe particulier; tels ſont les muſcles des yeux, de la langue, ceux des bras, des jambes, &c. Ils ont donné le nom de *muſcles creux* à ceux dont les fibres ſont arrangées de manière qu'elles forment une cavité pour loger les ſubſtances, ſoit molles, ſoit fluides, qui doivent recevoir quelques agitations de la part du muſcle. Ils comptent parmi ceux-ci le cœur, l'eſtomac, les inteſtins, la veſſie, &c. Il y a des Auteurs qui refuſent à ces derniers le nom de muſcles, ſe contentant de les nommer parties muſculeuſes.

Les muſcles ont outre cela, reçu différens noms en particulier: 1°. à raiſon de leur volume, on les a nommés *vaſtes*, *grêles*, *grands*, *petits*, &c. 2°. à raiſon de leur figure, on les a appelés *trapeſes*, *rhomboïdes*, *ſcalenes*, &c. 3°. à raiſon de leurs attaches, on leur a donné les noms de *ſterno-cleido-maſtoïdien*, de *génio-gloſſe*, &c. 4°. eu égard à la direction de leurs fibres, ils ont reçu le nom d'*obliques*, de *tranſverſes*, &c. 5°. par rapport à leur ſituation, on les a appelés *frontaux*, *occipitaux*, &c. Enfin par rapport à leurs fonctions, les uns ſont dits *releveurs*, *abaiſſeurs*, & les autres *adducteurs*, *abducteurs*, &c. Quant à ces derniers, il eſt à propos de remarquer, que la fonction de ces muſcles n'eſt point bornée aux ſimples uſages que ces noms

exprimer; ces muſcles peuvent en avoir pluſieurs autres, eu égard à leurs attaches différentes, & aux changemens d'attitude du corps.

Les muſcles pleins ſont attachés à deux endroits différens, dont l'un eſt entraîné par l'action du muſcle, & l'autre reſte en repos pendant cette même action. On déſigne aſſez communément ces deux endroits par les termes d'attaches fixes, & d'attaches mobiles; mais il faut remarquer que l'attache fixe ne reſte toujours la même, qu'à l'égard des muſcles, qui d'une part ſont attachés aux os, & de l'autre aux parties molles, tels que ſont les muſcles des yeux, ceux de la langue, &c. car à l'égard de preſque toutes les autres extrémités, celle de leurs attaches, qui dans une certaine ſituation ſe trouvoit fixe, devient l'attache mobile dans une attitude contraire. On doit donc concevoir que les uſages de la plupart des muſcles ne ſont point bornés à ceux qu'on leur donne aſſez communément. Par exemple, les muſcles que l'on croit ne ſervir qu'à mouvoir le bras ſur l'omoplate, peuvent dans certains cas mouvoir l'omoplate ſur le bras, &c.

Le muſcle eſt capable de deux mouvemens, l'un d'extenſion ou d'alongement, & l'autre de contraction ou de raccourciſſement. C'eſt principalement dans ce dernier mouvement que le muſcle agit; ſes extrémités tendant pour lors à ſe rapprocher, entraînent les parties ſolides auxquelles elles ſe trouvent attachées ſi elles ſont également mobiles; ou à approcher ſeulement la partie mobile vers celle qui l'eſt moins, ou qui reſte fixe pendant cette action. Si c'eſt un muſcle creux, il comprime par ſa contraction les ſubſtances, ſoit molles, ſoit fluides, contenues dans ſa cavité.

Preſque tous les Anatomiſtes regardent l'extenſion du muſcle comme un mouvement purement paſſif. Mais M. Winſlow, fondé ſur des obſervations particulières, prétend que l'action des muſcles ne conſiſte pas moins dans le relâchement, que dans le raccourciſſement des fibres motrices.

Il y a des muſcles dont les mouvemens ſont purement mécaniques, ou involontaires, c'eſt-à-dire, dépendans de la ſeule diſpoſition de la machine, ſans que la volonté y ait aucune part: tels ſont le cœur, l'eſtomac, les inteſtins, &c. leur contraction & leur extenſion ſe continuant ſans interruption, en ſe ſuccédant l'une à l'autre.

Il y a d'autres muſcles qui, quoique diſpoſés au mouvement par la conſtitution naturelle du corps, ont beſoin néanmoins de la volonté pour ſe mouvoir; tels ſont les muſcles des extrémités, tant ſupérieures qu'inférieures, &c. dont les mouvemens ſont volontaires.

Enfin, il y a une troiſième ſorte de muſcle dont les mouvemens ſe continuent toujours; mais que la volonté peut augmenter ou diminuer, & même interrompre pour quelques momens: tels ſont les muſcles de la reſpiration, que les Anciens ont dit avoir un mouvement mixte, & que l'on peut regarder comme un mouvement purement mécanique, lorſqu'on reſpire ſans y faire attention; & comme mouvement volontaire, lorſqu'on augmente, qu'on diminue, ou que l'on ſuprime la reſpiration ſelon la volonté.

Preſque tous les muſcles ſont ſe-

condés par d'autres qui ont la même fonction, & que l'on nomme *congenères*, pour les diſtinguer d'une autre ſorte de muſcles que l'on appelle *antagoniſtes*, parcequ'ils ſont deſtinés à des actions contraires. Les fléchiſſeurs, par exemple, d'un membre, ont pour antagoniſtes les extenſeurs. Tous les muſcles même ceux qui ſont impairs, ont des antagoniſtes. Le cœur a pour antagoniſte ſes oreillettes. Le ſphincter de l'anus a pour antagoniſte, non ſeulement la tunique charnue des inteſtins, mais encore les muſcles du bas-ventre, le diaphragme.

Les muſcles congenères & les antagoniſtes agiſſant en même temps, rendent les parties roides & immobiles. L'action de ces muſcles, dans cet état de ſuſpenſion, eſt connue ſous le nom de *mouvement tonique*, & on a donné le nom de *mouvement combiné*, ou de *circumduction* à celui qui dépend de l'action ſucceſſive de tous les muſcles d'une partie; tel eſt le mouvement de la main ou du bras, quand on tourne une manivelle, *&c.*

Il eſt à remarquer que ce n'eſt pas ſeulement dans le mouvement tonique que tous les muſcles d'une partie agiſſent en même temps. Ces mêmes muſcles agiſſent auſſi enſemble, mais plus ou moins, pour mettre la partie dans une ſituation déterminée. Par exemple, pour lever le bras, tous les muſcles qui peuvent le mouvoir en divers ſens, coopèrent à ce mouvement: les uns conduiſent le bras en haut, & ce ſont les muſcles releveurs; les autres modèrent ce mouvement en le contrebalançant à l'oppoſite, c'eſt ce que font les abaiſſeurs; les autres enfin, ſitués de chaque côté, dirigent ce mouvement, & c'eſt ce que font les adducteurs & les abducteurs du bras. On a dit que ces muſcles agiſſoient plus ou moins, parcequ'il eſt à croire que dans le cas ſuppoſé les releveurs du bras ſont dans un degré d'action plus conſidérable que celui où ſe trouvent les abaiſſeurs, *&c.*

Les différentes ſituations du corps, ſoit celle d'être debout, ſoit celle d'être aſſis, que l'on exprime par les termes de *ſtation* & de *ſeſſion*, fourniſſent auſſi des exemples de cette coopération des muſcles; elle ſe remarque encore dans l'action de marcher, connue ſous le nom de *progreſſion*, &c.

C'eſt principalement de la portion charnue du muſcle que dépend ſa contraction, ou ſon raccourciſſement, pendant lequel cette portion paroît plus gonflée & plus dure que dans l'état d'inaction, ce que l'on découvre aiſément ſur les crotaphites & les maſſeters, muſcles de la mâchoire inférieure, *&c.* quand on les fait agir, & ſi on jette les yeux ſur cette portion charnue, miſe à découvert dans un animal vivant, on s'appercevra que les fibres qui la compoſent, ſe froncent & ſe pliſſent d'un bout à l'autre en manière de zig-zags, très-fins pendant la contraction du muſcle.

Les tendons ne prêtant que très-peu, ne doivent être conſidérés que comme autant d'alonges néceſſaires pour l'attache des muſcles aux endroits éloignés; auſſi remarque-t-on que la portion charnue ſe rencontre dans tous les muſcles, au lieu que leurs portions tendineuſes ſe trouvent dans quelques-uns ſi petites, qu'elles paroiſſent y manquer.

Énumération des muſcles du corps humain. La peau du crâne a quatre muſcles; ſavoir, deux frontaux &

deux occipitaux. M. Sabatier ne fait qu'un muſcle des deux frontaux & des deux occipitaux. Il l'appelle muſcle *fronto-occipital*, ou *occipito-frontal*.

Les paupières ont deux muſcles, dont l'un eſt commun aux deux paupières, on le nomme *orbiculaire*; & l'autre eſt propre à la paupière ſupérieure, & on l'appelle *ſon releveur propre*.

L'œil a ſix muſcles, quatre droits & deux obliques. Les droits ſont connus ſous le nom de *releveur*, *d'abaiſſeur*, *d'addacteur* & d'*abducteur*. Les obliques ſont diſtingués en grand & en petit.

Le nez a quatre muſcles, deux à chaque côté; l'un eſt nommé *pyramidal*, & l'autre *myrthiforme*.

Les lèvres ont ſept muſcles propres, & cinq communs: parmi les propres on compte l'*inciſif*, le *canin*, le *triangulaire* & le *quarré*: ce dernier eſt impair. Les communs ſont le *zigomatique*, le *buccinateur* & l'*orbiculaire*.

La mâchoire eſt abaiſſée par quatre muſcles, nommés *digaſtriques* & *peauciers*. Elle eſt relevée par ſix, appelés *crotaphites*, *maſſeter*, & *ptérigoïdien interne*. Elle eſt portée au-devant par le ptérigoïdien externe.

La tête eſt fléchie par huit muſcles; ſavoir, le *ſterno-cleido-maſtoïdien*, le *grand droit antérieur*, le *petit droit*, & le *droit latéral*. Elle eſt étendue par dix; ſavoir, le *ſplénius*, le *complexus*, le *grand droit*, le *petit droit* & le *petit oblique*. Elle eſt portée ſur les côtés par les deux grands obliques.

L'os hyoïde a neuf muſcles, cinq qui l'élèvent, & quatre qui l'abaiſſent. Les premiers ſont nommés *genyo-hyoïdien*, *mylo-hyoïdien*, & *ſtylo-hyoïdien*. Les ſeconds ſont appelés *ſterno-hyoïdien*, & *coſto-hyoïdien*.

La langue a huit muſcles, quatre de chaque côté; ſavoir, le *genyo-gloſſe*, le *baſio-gloſſe*, le *ſtylo-gloſſe* & le *cérato-gloſſe*.

Le larynx a des muſcles communs, nommés *ſterno-thyroïdien* & *hyo-thyroïdien*. Il en a auſſi de propres connus ſous le nom de *crico-thyroïdien antérieur*, de *crico-arythénoïdien poſtérieur*, de *crico-arythénoïdien ſupérieur*, communément appelé *ary-arythénoïdien*.

Le pharynx a auſſi pluſieurs muſcles, nommés *ſpheno-pharyngiens*, *ſtylo-pharyngiens*, & l'*œſophagien*, ou *pharyngo-thyroïdien*, &c.

La luette & la cloiſon ont des muſcles appelés *péryſtaphylins*, diſtingués en interne & en externe; la luette a un impair, nommé *azygos*, & deux pairs, appelés *pharyngo-ſtaphylins*, & *gloſſo-ſtaphylins*.

Le cou eſt fléchi par quatre muſcles, nommés le *long fléchiſſeur* & le *ſcalene*.

Les muſcles de la reſpiration ſont diſtingués en ceux qui ſont pour l'inſpiration, & en ceux qui ſont deſtinés pour l'expiration, c'eſt-à-dire, ceux qui relèvent les côtes, ſont au nombre de quarante-huit, vingt-quatre de chaque côté, auxquels il faut ajouter le diaphragme. Ces muſcles ſont les onze *intercoſtaux*, le *ſouclavier*, les *dentelés poſtérieur* & *ſupérieur*, le *ſouclavier*, les *releveurs de ſtenon* & le *diaphragme*. Les muſcles qui abaiſſent les côtes, ou qui ſervent à l'expiration, ſont les *dentelés poſtérieur* & *inférieur*, les *ſouſcoſtaux de Verreyen*, & le *triangulaire*.

L'abdomen a dix muſcles, cinq de chaque côté; ſavoir, le *grand*

oblique, le *petit oblique*, le *tranſverſe*, le *droit* & le *pyramidal*.

La verge a quatre muſcles, deux de chaque côté, appelés *iſchio-caverneux*, & *bulbo-caverneux*.

Le clitoris a quatre muſcles, appelés *iſchio-caverneux* & les *conſtricteurs*.

L'anus a trois muſcles, le *ſphyncter* & les deux *releveurs*.

Il y a cinq muſcles de l'omoplate; ſavoir, ſon *releveur propre*, le *trapèſe*, le *rhomboïde*, le *petit pectoral* & le *grand dentelé*.

Le bras a neuf muſcles. Il eſt levé par le *deltoïde* & le *ſurépineux*. Il eſt abaiſſé par le *grand dorſal* & le *grand rond*. Il eſt porté en devant par le *grand pectoral* & le *caraço-brachial*, & en arrière par le *ſous-épineux* & le *petit rond*. Il eſt approché des côtes par le *ſous-ſcapulaire*.

L'avant-bras eſt fléchi par le *biceps* & le *brachial interne*. Il eſt étendu par le *long*, le *court*, le *brachial* externe & l'*anconeus*. La pronation ſe fait par deux muſcles, nommés le *rond* & le *carré*. La ſupination par le *long* & le *court*. Le poignet eſt fléchi par le *radial interne*, le *cubital interne* & le *palmaire*. Il eſt étendu par le *radial externe* & le *cubital externe*.

Les quatre derniers doigts ſont fléchis par le *ſublime* & le *profond*. Ils ſont étendus par l'*extenſeur commun*. Ils ſont portés du côté du pouce par les quatre lombricaux & les trois interoſſeux internes, & du côté oppoſé, par les trois interoſſeux externes.

Le pouce a un fléchiſſeur propre & deux extenſeurs, nommés le *long* & le *court*. Il a un adducteur, appelé *thénar*, & un abducteur, nommé *anti-thénar*. Le doigt indice a un extenſeur particulier, nommé *indicateur* ou *adducteur*. Le petit doigt a auſſi un extenſeur particulier & un abducteur, appelé *hypo-thénar*.

Les lombes ſont fléchies par deux muſcles, nommés *triangulaires*, ou *carrés*. Elles ſont étendues par ſix, appelés le *ſacré*, le *très-long*, le *demi-épineux* & le *ſacro-lombaire*, auxquels il faut ajouter les muſcles vertébraux.

La cuiſſe eſt fléchie par trois muſcles, nommés *pſoas*, *iliaque* & *pectineus*. Elle eſt étendue par le grand *feſſier*, le moyen & le petit. Elle eſt portée en-dedans par le *triceps*, que l'on diſtingue en ſupérieur, en moyen & en inférieur. Elle eſt portée en-dehors par les deux *jumeaux*, le *pyramidal* ou *pyriforme*, le *carré*, le *faſcia lata*, & fait ſes mouvemens en rond par les deux *obturateurs*, diſtingués en interne & en externe.

La jambe eſt fléchie par ſix muſcles; ſavoir, le *biceps*, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, le *grêle* interne, le *couturier* & le *poplité*. Elle eſt étendue par le *grêle antérieur*, le *vaſte interne*, le *vaſte externe* & le *crural*.

Le pied eſt fléchi par le *jambier* antérieur & le court *péronier*. Il eſt étendu par les deux *jumeaux*, le *ſolaire*, le *plantaire*, le *jambier* poſtérieur & le long *péronier*.

Les doigts du pied, ou les orteils, ont deux muſcles fléchiſſeurs communs, diſtingués en court & en long; & deux extenſeurs, diſtingués auſſi en long & en court; ce dernier eſt nommé *pedius*. Ils ont auſſi des abducteurs appelés les *lombricaux*, les *interoſſeux inférieurs* & des abducteurs, nommés *interoſſeux ſupérieurs*.

Le pouce ou le gros orteil, a un fléchiſſeur propre. Il a auſſi un ex-

tenſeur, un adducteur, nommé *thénar*, & un abducteur, nommé *anti-thénar*.

Au reſte il ne faut pas prendre à la lettre l'énumération qu'on vient de faire; car le nombre des muſcles varie ſelon les différens Anatomiſtes. Les cartiláges de l'oreille, par exemple, à leur face externe, ont pluſieurs petits muſcles. Le nombre de tous les muſcles de l'épine varie auſſi beaucoup, ſelon les différens auteurs qui les décrivent. Les uns établiſſent des convergens, divergens, tranſverſaires, épineux, &c. D'autres ſous deux ou trois muſcles comprennent ce nombre. Il eſt certain qu'en comptant le ſouclavier, chaque omoplate a ſix muſcles. Il en eſt de même de bien d'autres parties.

Force des muſcles. Pour juger de la force des muſcles, il faut ſavoir qu'ils agiſſent comme autant de léviers, dont les réſiſtances & les points d'appui ont beaucoup de variété, dont la force eſt toujours proportionnée au corps à mouvoir, & à la diſtance plus ou moins grande du centre du mouvement.

La diſpoſition & ſtructure des muſcles, la ſtructure des articulations, la diſpoſition des tendons, leur appui ſur des ligamens, leurs attaches, &c. doivent être conſidérés en même temps, pour juger de l'action d'un muſcle & de la diverſité de ſes mouvemens.

Selon M. Borelli, lorſqu'un homme lève avec ſa bouche un poids de près de deux cens livres par une corde attachée aux dents mâchelières (expérience qui a été faite, ſelon lui, juſqu'à lever trois cens livres), le muſcle temporal, & le maſſeter, qui agiſſent dans la maſtication, & qui ſervent dans cette occaſion, agiſſent avec une force de plus de quinze mille livres de poids.

Lorſque le coude du bras tient en équilibre un poids de cinquante-cinq livres, le muſcle deltoïde qui lève le bras dans cette occaſion, agit avec une force équivalente à plus de ſoixante mille livres de poids, ſelon le même auteur.

Si quelqu'un, en tenant le bras baiſſé directement en bas, lève un poids de vingt livres avec la troiſième articulation ou l'extrémité du pouce, le muſcle qui fléchit le pouce & ſoutient ce poids, agit avec une force équivalente à plus de trois mille livres.

Les muſcles feſſiers qui compoſent la plus grande partie des feſſes, & qui ſe meuvent en arrière ſur l'extrémité ſupérieure de l'os des hanches, agiſſent avec une force équivalente à plus de trois cent mille livres de poids, lorſqu'ils lèvent un poids de ſoixante-cinq livres, en étendant horiſontalement les os de la jambe & de la cuiſſe. En calculant la force de tous les muſcles qui agiſſent lorſqu'un homme ſe tenant ſur ſes pieds s'élève en ſautant à la hauteur de deux pieds ou environ, ſi cet homme paſſe cent cinquante livres, les muſcles qui ſervent dans cette occaſion agiſſent avec deux mille fois plus de force, c'eſt-à-dire avec une force équivalente à trois cens mille livres de poids ou environ.

Le cœur à chaque battement ou contraction, durant laquelle il pouſſe le ſang dans les artères, & des artères dans les veines, agit avec une force équivalente à plus de cent mille livres peſant.

Il faut pourtant avouer qu'il y a quelques changemens à faire dans les calculs de Borelli; mais il n'en eſt pas moins vrai que la force des

muſcles eſt prodigieuſe. *Voyez* au mot FORCE, ce que nous avons dit des obſervations de MM. de la Hire, Fontenelle, Deſaguliers, *&c.* ſur ce ſujet.

MUSCOSITÉ ; ſubſtantif féminin. Eſpèce de mouſſe ou de velouté qui ſe trouve dans les ventricules des animaux qui ruminent.

MUSCULAIRE ; adjectif des deux genres & terme d'Anatomie. *Muſcularis.* Il ſe dit de ce qui a rapport aux muſcles, ou qui participe de la nature des muſcles. C'eſt dans ce ſens qu'on dit, *mouvement ou action muſculaire, fibres muſculaires, artères muſculaires, veines muſculaires*, &c.

L'action muſculaire eſt ou volontaire, ou involontaire, ou naturelle, c'eſt-à-dire, qu'il y a des muſcles dont l'action eſt entièrement ſoumiſe à notre volonté ; tels ſont ceux qui meuvent les bras & les jambes : d'autres où notre volonté n'a aucun pouvoir & qui agiſſent continuellement, ſoit que nous dormions, ſoit que nous veillions, indépendamment de notre conſentement, & ſans que notre volonté puiſſe ni arrêter, ni accélérer, ni ralentir leurs actions ; tels ſont les muſcles qui ſatisfont aux actions dans leſquelles conſiſte la vie, comme l'action du cœur, des artères, de l'eſtomac, des inteſtins, *&c.*

Les muſcles ſoumis à la volonté peuvent agir auſſi ſans être continuellement mis en mouvement par la volonté ; car l'ame n'eſt pas une cauſe efficiente du mouvement & du repos, elle n'eſt tout au plus qu'une cauſe déterminante des mouvemens volontaires. Un homme qui marche & qui a l'eſprit occupé de différentes idées, fait ſouvent beaucoup de chemin ſans penſer qu'il marche. Ainſi un ſeul acte de la volonté peut mettre les muſcles pour long-temps en action, & peut de même les faire ceſſer d'agir & les laiſſer dans l'inaction ſans que l'ame y penſe.

Les fibres muſculaires, au moyen deſquelles s'exécute cette action, ſont des filets fins qui peuvent être regardés comme les élémens des muſcles. On voit à travers le microſcope que ces fibres ſont très-petites & toutes réunies par un tiſſu cellulaire.

Elles ne ſont donc point compoſées de véſicules ni d'une ſuite enchainée de loſanges, comme quelques-uns l'ont prétendu : ces fibres ſont-elles creuſes ? Sont-elles continues aux artères ? Les fibres rouges du muſcle ſont-elles continues avec celles des tendons, parcequ'après avoir été bien lavées elles deviennent auſſi blanches & auſſi ſolides qu'elles ? Ces fibres ſont ſi petites que cela ne paroît pas probable.

Pour expliquer la contraction des muſcles, les Phyſiciens les plus éclairés ont eu recours à un ſuc qui coule dans les nerfs & à des véſicules qui, ſelon eux, ſont dans les fibres muſculaires.

Il y en a pluſieurs qui ont attribué au ſang la contraction des muſcles.

Baglivi regarde les grandes & les petites fibres comme autant de cordes dont chaque point gliſſe ſur les globules du ſang qui y circule de même que ſur autant de poulies, & qui décrivent des demi-courbes, d'où il réſulte une grande force dans les extrémités des tendons. Il démontre cette hypothèſe en faiſant faire au ſang de petits cylindres qui s'entortillent autour de la fibre. Il ne donne aux eſprits animaux

d'autre fonction que celle de varier le diamètre des globules du ſang, & de les rendre globulaires ſphéroïdes allongés ou applatis, ſelon le plus ou le moins de tenſion qu'il doit y avoir.

Il en eſt qui, avec le ſavant Docteur Willis, font des tendons des muſcles autant de réſervoirs des eſprits animaux, au moyen deſquels les eſprits, ſelon eux, ſont élevés au gré de la volonté : c'eſt de cette ſorte qu'ils ſont portés dans le corps du muſcle, où en rencontrant les particules actives du ſang, ils y fermentent, y produiſent un gonflement & contractent ainſi le muſcle.

D'autres, du nombre deſquels ſont Deſcartes & ſes ſectateurs, ne reconnoiſſent d'autres réſervoirs des eſprits animaux que le cerveau, & les font partir de là comme autant d'éclairs au gré de la volonté, pour parvenir à travers les nerfs aux endroits du corps où il s'agit d'exécuter ce que l'homme ſe propoſe; & ils préfèrent ce ſyſtême, parcequ'ils ne ſauroient s'imaginer que les tendons puiſſent former un réſervoir convenable pour les eſprits animaux, eu égard à leur tiſſu extrêmement ſerré, ni que les eſprits animaux y puiſſent reſter dans l'inaction.

M. Duverney & ſes ſectateurs ont imaginé que ce gonflement pouvoit être produit ſans fermentation par les eſprits animaux & par le ſuc qui provient des artères, leſquels coulent dans les tendons & les fibres charnues, qu'ils étendent à peu près comme l'humidité fait gonfler les cordes.

M. Chirac & d'autres ſoutiennent que chaque fibre muſculaire a d'eſpace en eſpace, lorſque le muſcle eſt dans l'inaction, outre ſa veine, ſon artère & ſon nerf, pluſieurs autres petites cavités de figure oblongue; que le ſang qui circule dans ce muſcle dépoſe continuellement dans ſes pores un recrément ſulphureux qui abonde en ſels alkalis, & que lorſque ces ſels rencontrent l'eſprit qui coule par ces nerfs dans ces mêmes pores, leurs particules nitro-aériennes fermentent avec les particules ſalines du récrement ſulphureux, & que par une eſpèce d'exploſion elles étendent aſſez les pores pour changer leur figure ovale & longue en une ronde, & que c'eſt ainſi que le muſcle ſe contracte.

Borelli a imaginé que les fibres des muſcles ſont *compoſées* d'une chaîne de rhombes ou de loſanges dont les aires s'élargiſſent ou ſe rétréciſſent à meſure que le ſuc nerveux y entre ainſi que la lymphe & le ſang, & qu'elles en ſont exprimées au gré de la volonté.

Le Docteur Croon prétend que chaque fibre charnue eſt compoſée de petites veſſies ou globules qui communiquent les unes aux autres, & dans leſquelles le ſuc nourricier entre avec une ou deux autres *liqueurs*; que la chaleur naturelle cauſe de plus alors une effervescence entre ces liqueurs, & que c'eſt par là que le muſcle s'étend.

Le Docteur Cheyne prend ces petites fibriles des muſcles pour autant de canaux élaſtiques fort déliés, ſerrés tout autour par de petites cordes parallèles, tranſverſes qui diviſent les fibriles creuſes en autant de petites véſicules élaſtiques, leſquelles ſont orbiculaires & formées par un ſegment concave de ſphère, & dans chacune deſquelles il entre une artère, une veine & un nerf; les deux premières pour porter & rapporter le ſang, le nerf pour y porter

y porter le ſuc nerveux, lequel venant à ſe mêler avec le ſang dans les véſicules, picotte & briſe les globules du ſang au moyen des particules acides & pointues dont il eſt formé, & cela au point de faire ſortir de ces petites véſicules l'air élaſtique qui étoit contenu dans les globules & qui gonfle les cellules élaſtiques des fibres, & accourcit par conſéquent de cellule en cellule leurs diamètres longitudinaux, & doit contracter en même temps la longueur de toute la fibre, & mouvoir ainſi l'organe auquel l'extrémité du tendon eſt attachée.

Le Docteur Keil que cette théorie n'a pas ſatisfait, en a imaginé une autre où il ſuppoſe auſſi la même ſtructure, & où il prend les mêmes fluides, ſavoir le ſang & le ſuc nerveux pour les agens & inſtrumens de la contraction; mais au lieu de ces particules piquantes du ſuc nerveux qui perçent dans l'autre ſyſtême les particules de ſang, & qui mettent ainſi en liberté l'air élaſtique qui étoit comme empriſonné, il aime mieux en tirer l'explication de la force de l'attraction.

Dans tout le reſte, M. Keil démontre fort bien la manière dont les véſicules ſe gonflent, mais ſans rendre juſtice à M. Bernouilli qu'il a copié.

Le Docteur Boerhaave trouvant dans le ſuc nerveux ou les eſprits animaux toutes les qualités néceſſaires pour l'action des muſcles, & ne le trouvant dans aucun autre fluide du corps humain, croit qu'il eſt inutile d'avoir recours au mélange de pluſieurs liqueurs pour expliquer un effet à la production duquel une ſeule ſuffit, & ainſi il n'héſite point d'attribuer en entier l'action des muſcles aux ſeuls eſprits animaux.

M. Aſtruc a travaillé aſſez heureuſement à prouver qu'il n'y a que le ſuc nerveux qui ſoit employé au mouvement muſculaire & que le ſang n'y a aucune part; c'eſt ce qu'il a fait par l'expérience ſuivante qu'il a réitérée pluſieurs fois avec le même ſuccès; il a ouvert l'abdomen d'un chien vivant, & éloignant les inteſtins; il a lié avec un fil l'aorte dans l'endroit où elle donne naiſſance aux iliaques & à l'artère hypogaſtrique, il a enſuite couſu les muſcles hipogaſtriques, & la ſenſation & le mouvement ont été auſſi vifs & auſſi prompts qu'auparavant dans les parties poſtérieures du chien, de façon que lorſqu'on le laiſſoit libre il ſe tenoit ſur ſes quatre pattes & marchoit avec la même facilité qu'auparavant ſans chanceler davantage; or il eſt certain qu'il n'alloit alors aucune goutte de ſang dans les parties poſtérieures du chien.

Le Docteur Lower, M. Cowper, & après eux le Docteur Morgagni, & d'autres auteurs modernes qui ont écrit ſur ce ſujet, abandonnant tout fluide adventice, déduiſent la cauſe du mouvement muſculaire de l'élaſticité intrinsèque des fibrilles nerveuſes qui ſe contractent & ſe rétabliſſent, malgré l'obſtacle de la force extenſive du ſang qui circule. Morgagni tâche de prouver ce ſyſtême par les obſervations ſuivantes. 1°. Que tous les vaiſſeaux d'un animal étant compoſés de fibres flexibles & extenſibles, elles ſont toujours dans un état de tenſion, c'eſt-à-dire, que les fluides qui y ſont contenus les étendent tranſverſalement & longitudinalement; c'eſt ainſi, par exemple, qu'une veine & qu'une artère qu'on coupe ſe contractent de même que le côté oppoſé du vaiſſeau, au point que les parties

viendront preſque à ſe toucher ſur l'axe pendant que les deux bouts s'éloignant les uns des autres laiſſeront un vide, ce qui prouve que le vaiſſeau lorſqu'il eſt dans ſon état naturel, étoit tendu dans les deux ſens, & que par conſéquent cette contraction dans toutes les dimenſions eſt l'action naturelle ou intrinsèque des vaiſſeaux ou des fibres.

Bergerus a avancé que les fibres membraneuſes tranſverſales venant à ſe tendre ridoient les fibres charnues; on eſt auſſi embarraſſé avec cet expédient qu'avec les autres: on fait dire à Stenon que les angles des fibres qui étoient aigus devenoient droits; mais quelle eſt la mécanique qui fait cela, & comment ſuppoſer que des eſpaces remplis de fluides qui pouſſent également de tous côtés, puiſſent avoir des angles aigus? Toute cavité ſimple remplie d'une liqueur qui eſt pouſſée à force doit s'arrondir.

M. Deidier ſuppoſe dans une thèſe que les fibres nerveuſes venant à ſe contracter dans un muſcle, le ſang y coule moins abondamment que dans ſon antagoniſte, de là vient que cet antagoniſte l'emporte ſur le muſcle déjà contracté par la machine.

M. Bernouilli après avoir expoſé la ſtructure des muſcles ſuivant laquelle il les ſuppoſe compoſés de deux plans de fibres, l'un longitudinal & l'autre tranſverſe, penſe que les fibres tranſverſes doivent reſſerrer les longitudinales, qui, gonflées par l'effervescence qui y arrive, prendront par ce moyen la figure d'une ſuite de petites véſicules ovales & non pas de rectangles, comme l'a penſé Borelli: voici ſon hypothèſe.

Lorſque la volonté, dit-il, envoie le ſuc nerveux dans les muſcles, les parties de ce ſuc par leurs pointes ſubtiles s'attachent aux parties du ſang & les diviſe; alors les parties d'air renfermées dans le ſang bouillonnent, ſe dilatent tout-à-coup, &, ſubtiles qu'elles ſont, elles s'échappent facilement, & lorſque, par une impétuoſité ſubite, elles ont raréfié le ſang, les particules du ſuc nerveux, dont les pointes ſont plus fortes, rompent quelques pores des globules du ſang qui renferment l'air, & cet air groſſier ne pouvant s'échapper par les pores des muſcles, produit les véſicules qui s'obſervent à leur ſurface, de pareilles véſicules ſont la cauſe de la tympanite; c'eſt *encore*, continue notre auteur, une erreur populaire que de croire que la paralyſie ne provient que de ce que les eſprits animaux ceſſent de couler dans la partie paralytique, puiſqu'elle peut également parvenir du trop de ſoupleſſe des pointes des particules du ſuc nerveux.

M. Winſlow ne trouvant point les différentes hypothèſes ſur le mouvement des muſcles ſuffiſantes pour rendre raiſon de la détermination de ces mouvemens, de leur augmentation & de leur diminution, *&c.* M. l'Abbé de Molieres entreprit de réſoudre quelques-unes de ces difficultés par l'hypothèſe ſuivante. Il reconnoît avec tous les grands Anatomiſtes, que le nombre des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent dans le muſcle eſt infini; que ces petits vaiſſeaux ſont comme autant de *petits* cylindres qui s'étendent *le* long des fibres des muſcles; que tous ces petits cylindres ſont tous entourés par un nombre infini de filamens nerveux, & que, lorſque nous voulons exécuter quelque mouvement,

il ſe fait une effuſion d'eſprits animaux plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui ne peut arriver ſans gonfler les petits filamens nerveux qui environnent chaque petit vaiſſeau ; les filamens ne peuvent être gonflés ſans qu'il s'enſuive une compreſſion ſur les vaiſſeaux qu'ils environnent; les petites artères doivent donc ſe changer en une eſpèce de petit chapelet, & c'eſt de là qu'il déduit l'explication de la plupart des phénomènes du mouvement muſculaire.

Quelque ingénieuſes que puiſſent être toutes ces hypothèſes, elles ne peuvent cependant ſatisfaire à tous les phénomènes du mouvement muſculaire, & tout ce qu'il y a de bien certain & de bien démontré, c'eſt :

1°. Que les muſcles ont une force de contraction naturelle. En effet, ſi on regarde au microſcope la chair d'un animal récemment tué, on voit évidemment qu'elle ſe contracte. Si on coupe dans un animal quelconque un muſcle dans ſon milieu, on voit les deux extrémités ſe contracter. Si on arrache le cœur d'une grenouille, & qu'on le mette ſur une table, on le voit faire les mouvemens de ſyſtole & de diaſtole pendant une heure. Qu'on mette tremper dans l'eau un muſcle pendant quelque temps, il devient pâle, ſe dépouille de la partie rouge qui l'environnoit, & ſes fibres deviennent plus courtes ; elles s'allongent lorſqu'on les tire, & ſe remettent dans leur premier état lorſqu'on les lâche. Il faut néanmoins convenir que cette force de contraction naturelle aux muſcles, & même aux membranes qui ne ſont pas muſculaires, diffèrent beaucoup de celle qu'ils ont pendant la vie, & avec laquelle ils ſoutiennent des poids certainement plus grands que ceux qu'ils ſupportent, lorſqu'ils ne ſont plus animés par cette force vitale quelle qu'elle puiſſe être.

2°. Il eſt certain que les expériences prouvent que la cauſe du mouvement muſculaire vient des nerfs, puiſque les nerfs ou la moëlle épinière étant irrités même dans l'animal après la mort, les muſcles qui reçoivent de ces parties des rameaux de nerf, entrent dans de violentes convulſions. Le nerf d'un muſcle quelconque étant lié ou coupé, ce muſcle s'affaiſſe, tombe en langueur, & ne peut aucunement ſe rétablir dans un mouvement ſemblable au mouvement vital ; la ligature étant relâchée, le muſcle recouvre la force qui le met en mouvement. On a fait ces expériences, ſur tout ſur le nerf diaphragmatique & ſur le récurrent.

3°. Il eſt encore en queſtion ſi les artères concourent au mouvement muſculaire. La paralyſie qui ſurvient dans les extrémités après la ligature de l'aorte, & dans quelques parties que ce puiſſe être après avoir lié l'artère qui y porte le ſang, ſembleroit le confirmer ; cependant de grands hommes prétendent que les artères ne concourent en rien au mouvement *muſculaire*, ſinon en ce qu'elles conſervent la bonne diſpoſition du muſcle, l'habitude mutuelle des parties, qu'elles ſéparent la vapeur & la graiſſe qui les humectent, & enfin qu'elles le nourriſſent : cela paroît d'autant mieux fondé, que le muſcle ne ſe détruit que long-temps après qu'on a empêché par quelques moyens que ce puiſſe être, le ſang artériel de s'y porter, & qu'on ne peut expliquer le mouvement de quelque muſcle particulier par une cauſe qui, pro-

venant du cœur, agit avec une force égale dans toutes les parties du corps.

C'eſt donc par le moyen des nerfs, ajoute M. Haller, & non par celui des artères ni des autres parties ſolides, que s'exécutent les ordres de la volonté; mais la façon dont les nerfs mettent les muſcles en mouvement, eſt ſi obſcure, qu'il n'y a preſque pas lieu d'eſpérer de la jamais découvrir; les véſicules nerveuſes capables de ſe gonfler, le ſuc nerveux y étant apporté avec plus de vîteſſe, ne s'accordent pas avec l'anatomie qui nous fait voir que les fibriles ſont partout cylindriques, avec la prompte exécution du mouvement des muſcles, avec la diminution plutôt que l'augmentation de leur volume pendant leur action: les chaînettes, les rhombes que forment les fibres enflées, ne cadrent point avec l'anatomie de ces parties, ni avec la vîteſſe de leur action; enfin on ne peut faire voir une aſſez grande quantité de filets nerveux produits par auſſi peu de nerfs, & que ces filets ſe diſtribuent dans une direction preſque tranſverſe par rapport à celle des fibres muſculaires. La ſuppoſition que les nerfs environnent la fibre artérielle & la contractent par ſon élaſticité, n'eſt pas conforme à la ſtructure de ces parties, dans leſquelles on prend pour nerfs les filets cellulaires qui ſont les ſeuls qu'on y puiſſe découvrir: l'hypothèſe des bulles de ſang remplies d'air, & la façon dont on s'en ſert pour expliquer le mouvement muſculaire, ne ſont pas conformes à la nature du ſang, dans lequel on ſuppoſe un air élaſtique qui n'y eſt pas; il eſt d'ailleurs conſtant, par ce qui a été dit ci-deſſus, que l'action des muſcles ne dépend pas de leur contraction mécanique, mais de la grande vîteſſe avec laquelle le ſuc nerveux y coule, & ce n'eſt que par ſon impulſion que l'on peut rendre raiſon de leur dureté lorſqu'ils font quelque effort, ſoit que cela vienne de la volonté ou de quelque autre cauſe qui ait ſon ſiége dans le cerveau, ſoit de la puiſſance d'un aiguillon ſur le nerf même, *&c.*

L'effet du mouvement muſculaire eſt de rendre les muſcles plus courts, de tirer par cette raiſon leurs tendons qui ſont preſque en repos vers le milieu du muſcle, & d'approcher les os, ou les parties auxquelles les tendons ſont attachés, les unes des autres. Si l'une des parties mues eſt plus ſtable que l'autre, la plus mobile s'approche alors d'autant plus de l'autre, qu'elle eſt moins ſtable qu'elle; ſi l'une d'elles eſt immobile, l'amobile s'approche uniquement vers l'immobile, & c'eſt dans ce cas ſeul où les mots d'*origine* & d'*inſertion*, qui d'ailleurs ſont ſi ſouvent équivoques, peuvent être tolérés.

Au reſte la force de l'action muſculaire eſt immenſe, comme nous l'avons remarqué au mot MUSCLE.

On appelle *artères muſculaires*, deux branches conſidérables qui partent de l'artère crurale dans le trajet de la cuiſſe, principalement à ſa partie ſupérieure. De ces deux branches l'une qui eſt aſſez remarquable, & ſemble un petit tronc, s'appelle *muſculaire externe*: elle ſe porte à la partie externe de la cuiſſe, & ſe partage en bas en deux rameaux, dont l'un s'incline vers le tronc de la crurale, l'autre continue ſon chemin plus bas, & ils ſe diviſent tous deux vers le genou en pluſieurs rameaux. La ſeconde branche s'appelle *muſculaire interne*: elle forme proprement le tronc, & ſe porte tout le

long de la partie interne de la cuiſſe : on a donné le nom de muſculaires à ces artères, parce qu'elles diſtribuent le ſang aux muſcles qui ſe trouvent dans leur voiſinage.

Les artères qui ſe diſtribuent de même aux muſcles du bras, ſe nomment auſſi *muſculaires*.

Les veines ſe diſtinguent comme les artères en *interne* & en *externe*. En muſculaires du bras & en muſculaires de la cuiſſe. Les muſculaires du bras ſont *ſupérieures* ou *inférieures* : celles-ci naiſſent des endroits où les artères ont été ſe diſtribuer, & rapportent le ſang qu'elles en ont reçu dans le lit des ſouclavières ; celles de la cuiſſe vont ſe jeter dans la veine crurale.

MUSCULE ; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. *Muſculus*. Machine dont les anciens ſe ſervoient dans l'attaque des places pour faciliter les approches & mettre à couvert les ſoldats.

Le muſcule dont Céſar ſe ſervit au ſiége de Marſeille, étoit une galerie de 60 pieds de longueur, pour aller à couvert depuis la tour juſqu'à la muraille de la ville.

Le muſcule ne différoit de la tortue, qu'en ce qu'il étoit plus bas & moins large. Il y avoit un certain muſcule qui ſervoit à applanir & battre les terres, & les couvrir de madriers, pour préparer les voies aux tortues & aux tours ambulantes, afin qu'elles ne trouvaſſent point d'obſtacles, & on les avançoit ſur le bord du foſſé.

MUSCULEUX, EUSE ; adjectif. *Muſculoſus*. Où il y a beaucoup de muſcles. *Partie muſculeuſe*.

MUSCULO-CUTANÉE ; *voyez* CUTANÉE.

MUSE ; ſubſtantif féminin. *Muſa*. Les anciens ont feint que les Muſes étoient des Divinités filles de Jupiter & de Mnémoſine, qui préſidoient aux arts & aux ſciences. Elles étoient au nombre de neuf : on les nommoit *Piérides*, parce qu'elles avoient reçu la naiſſance dans la Piérie, province de Macédoine, ou plutôt à cauſe de leur victoire ſur les filles de Pierus ; Jupiter les appeloit ſouvent auprès de lui ſur l'Olympe où elles chantoient ſa gloire & celle des autres Dieux, par des cantiques qu'elles accompagnoient de différens inſtrumens de muſique. Ces concerts où préſidoit Apollon, faiſoient le plus digne & le plus agréable amuſement de la cour céleſte ; mais les Muſes avoient leur demeure ordinaire ſur le Parnaſſe, & c'étoit là qu'Apollon leur dictoit ſes chanſons immortelles, où elles célébroient les grandes actions des héros.

On donnoit à chaque muſe les fonctions qui lui étoient propres. Clio tenoit d'une main une eſpèce de guitarre, de l'autre main un petit bâton pointu & crochu qu'on appeloit *plectrum*, dont on ſe ſervoit pour pincer les cordes de cet inſtrument. La fonction de cette Muſe étoit de tranſmettre à la poſtérité les belles actions des grands hommes.

Euterpe préſidoit à la poéſie paſtorale, & ſe plaiſoit à faire raiſonner les chalumeaux des bergers, elle avoit, dit-on, inventé la flute ; on lui donne un maſque dans la main gauche, une maſſue dans la droite.

Thalie avoit inventé la comédie. On la repréſentoit appuyée ſur une colonne avec un maſque à la main. Melpomène étoit la Muſe de la tragédie, & dans ſes ſtatues, elle tient une lyre dans une main, apparemment à cauſe des chœurs de

muſique qui formoient les intermèdes des tragédies, dont la déclamation étoit d'ailleurs une eſpèce de chant qui avoit ſon accompagnement.

Terpſichore avoit pour fonction de régler les pas de la danſe, & on la reconnoît dans ſes ſtatues aux flutes qu'elle tient dans ſes mains.

Erato préſidoit à la poéſie galante & aux épithalames qu'on chantoit pendant la célébration des mariages.

Polyhymnie étoit la Muſe de la poéſie lyrique, c'eſt-à-dire, des odes, des cantiques & des chanſons. C'eſt pour cela qu'on la repréſente avec une lyre.

Uranie avoit inventé l'aſtronomie, & elle tient un globe dans la main.

Calliope inſpiroit les Poëtes héroïques, & on l'invoquoit comme la Muſe de l'éloquence : elle tient dans la main un rouleau de parchemin ; ce qui déſigne le poëme épique.

Quoiqu'on leur ait donné à chacune des fonctions particulières, cela n'empêche pas que les Poëtes ne les invoquent ſans diſtinction, pour tous les genres de poéſie. Ces ſortes d'invocations étoient ſurtout néceſſaires à la tête d'un poëme épique ; car ce poëme étant un tiſſu de fictions merveilleuſes, le poëte, pour les rendre vraiſemblables, ſe déclare dès ſon début, inſpiré par une Muſe qui, en qualité de Déeſſe, n'ignore rien de ce qui ſe paſſe dans le ciel, ſur la terre, dans les enfers & même dans les conſeils des Dieux.

Outre les ſymboles qu'on a donnés à chaque Muſe pour les diſtinguer, on les a repréſentées toutes neuf avec des aîles ; & voici ce qui y avoit donné lieu. Un jour que les Muſes alloient au Parnaſſe, elles rencontrèrent en chemin un tyran nommé *Pyrénée*, qui s'étoit emparé de la Phocide avec des troupes qu'il avoit amenées du fond de la Thrace. Elles furent ſurpriſes par un orage & Pyrénée leur offrit une retraite dans ſon palais. Dès qu'elles y furent entrées, il voulut les y retenir par force ; pour ſe dérober à ſa violence, elles prirent des aîles, & le tyran étant monté ſur le haut d'une tour, crut pouvoir voler comme elles ; mais il ſe précipita du haut de la tour & fut écraſé de cette chute. On a expliqué cette fable, en diſant que Pyrénée avoit voulu abolir dans ſes états l'étude des belles-lettres, en détruiſant les écoles publiques, & que pour le rendre odieux, on avoit publié qu'il avoit voulu faire violence aux Muſes ; que les Dieux, pour les garantir, leur avoient donné des aîles, & que Pyrénée avoit perdu la vie en les pourſuivant.

Elles reçurent une autre inſulte de la part des neuf filles de *Piérus*, Roi de Macédoine, connues ſous le nom de *Piérides* ; elles ſe prétendoient ſupérieures aux Muſes par la beauté de la voix & par le goût du chant. Elles leur firent un défi, & la condition fut que les Muſes, ſi elles étoient vaincues, leur céderoient la fontaine d'Hipocrène & celle de Caſtalie ; mais que ſi elles avoient la victoire, les Piérides leur abandonneroient de leur côté les délicieuſes vallées de la Theſſalie. On s'en rapporta au jugement des Nymphes du pays, l'aîné des Piérides chanta la guerre des géants, & affecta de rabaiſſer le mérite de la victoire que les Dieux avoient remportée ſur ces enfans de la terre. Les Muſes chantèrent à leur tour différentes aventures des Dieux, & les Nymphes établies pour juges pro-

noncèrent toutes d'une voix en leur faveur. Les Piérides ſe vengèrent par des injures, & voulurent même frapper les Muſes; mais dans l'inſtant elles furent changées en pies, & allèrent ſe percher ſur les arbres voiſins. Elles ont conſervé l'envie de parler, & ſe ſont rendues odieuſes par l'importunité de leur babil.

On a entendu par ces neuf filles de Piérus, les ouvrages que ce Prince avoit compoſés en vers & qui faiſoient honte aux Muſes, parcequ'ils étoient remplis d'un verbiage digne d'être comparé au caquet des pies.

Les fontaines de Caſtalie & d'Hipocrène, qui étoient conſacrées aux Muſes, étoient, la première au pied du mont Parnaſſe, & l'autre à mi-côte. On a prétendu que le cheval Pégaſe, qui étoit pareillement conſacré aux Muſes, avoit fait jaillir l'Hypocrène d'un coup de pied.

On appelle les Poëtes, *les nourriſſons des Muſes, les favoris des Muſes.*

On prend figurément les Muſes pour les belles-lettres. *Il cultive les Muſes.*

Aujourd'hui, *Muſe* ne ſe dit ordinairement que par rapport à la poéſie. C'eſt dans ce ſens qu'en parlant des ouvrages poétiques d'un auteur, on dit, que *ce ſont des fruits de ſa Muſe.* Et que *ſa Muſe eſt enjouée, grave;* pour dire, que ſa poéſie eſt grave ou enjouée.

MUSE, ſe dit en termes de Vénerie, du commencement du rut des cerfs. Elle dure cinq ou ſix jours, pendant leſquels ils ne font que marcher & mettre le nez à terre le long des chemins & des campagnes.

La première ſyllabe eſt longue, & la ſeconde très-brève.

MUSEAU, ſubſtantif maſculin. *Roſtrum.* Cette partie de la tête du chien & de quelques autres animaux, qui comprend la gueule & le nez. *Le muſeau du chien, d'un blaireau.*

MUSEAU, ſe dit quelquefois des perſonnes, mais par mépris ou par plaiſanterie & populairement. *Il ne fit que montrer ſon muſeau. On lui donna ſur le muſeau.*

On dit d'une jolie fille, en badinant, qu'*elle a un joli muſeau*, que *c'eſt un joli muſeau.*

On dit adverbialement & populairement, *à regorge muſeau;* pour dire, exceſſivement, juſqu'à regorger. *Ils burent tant qu'ils en avoient à regorge muſeau.*

MUSEAU, ſe dit en termes de ſerrurerie, de la partie du panneton de la clef dans laquelle les rateaux paſſent.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde moyenne au ſingulier, mais celle-ci eſt longue au pluriel.

MUSÉE; ſubſtantif maſculin. On appeloit ainſi autrefois un lieu de la ville d'Alexandrie, en Égypte, où l'on entretenoit aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres, diſtingués par leur mérite, comme l'on entretenoit à Athènes, dans le Pritane, les perſonnes qui avoient rendu des ſervices importans à la République. Le nom des Muſes, Déeſſes & Protectrices des beaux arts, étoit inconteſtablement la ſource de celui du *Muſée.*

Le *Muſée* ſitué dans le quartier d'Alexandrie appelé *Bruchion*, étoit, ſelon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques & de galeries pour ſe promener, de grandes ſalles pour conférer des matières de littérature, & d'un ſalon particulier

où les Savans mangeoient enſemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Ptolemées, amateurs & protecteurs des lettres.

Le *Muſée* avoit ſes revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens & de ceux qui l'habitoient. Un Prêtre nommé par les Rois d'Egypte, y préſidoit. Ceux qui demeuroient au *Muſée* ne contribuoient pas ſeulement de leurs ſoins à l'utilité de la bibliothèque; mais encore par les conférences qu'ils avoient entre eux, ils entretenoient le goût des belles lettres & excitoient l'émulation; nourris & entretenus de tout ce qui leur étoit néceſſaire, ils pouvoient ſe livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuſe & tranquille étoit la récompenſe & en même temps la preuve du mérite & de la ſcience.

On ne ſait pas poſitivement ſi le *Muſée* fut brûlé dans l'incendie qui conſuma la bibliothèque d'Alexandrie, lorſque Jules Céſar aſſiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voiſin de ce quartier. Si le *Muſée* fut enveloppé dans ce malheur, il eſt certain qu'il fut rétabli depuis; car Strabon qui écrivoit ſa géographie ſous Tibère, en parle comme d'un édifice ſubſiſtant de ſon temps.

Quoi qu'il en ſoit, les Empereurs Romains devenus maîtres de l'Égypte, ſe réſervèrent le droit de nommer le Prêtre qui préſidoit au *Muſée*, comme avoient fait les Ptolémées.

L'Empereur Claude fonda encore un nouveau *Muſée* à Alexandrie & lui donna ſon nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les antiquités d'Étrurie & celles des Carthaginois qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées & des conférences faites par des Profeſſeurs, très-fréquentées, & auxquelles les Princes même ne dédaignoient point d'aſſiſter. Spartien nous apprend qu'Adrien étant venu à Alexandrie, y propoſa des queſtions aux Philoſophes, & répondit à celles qu'ils lui firent, & qu'il accorda des places dans le *Muſée* à pluſieurs ſavans.

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée ſous l'empire d'Aurélien, le quartier de Bruchion où étoit auſſi la citadelle, fut aſſiégé & le *Muſée* détruit. Depuis ce temps là le Temple de Serapis & ſon *Muſée* furent la demeure des livres & des ſavans. Mais ſous Théodore, Théophile, Patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir & le Temple & le *Muſée*; en ſorte que la réputation de cette dernière école fut tout ce qui en ſubſiſta juſqu'à l'année 630 de Jésus-Christ, que les Sarraſins brûlèrent les reſtes de la bibliothèque d'Alexandrie.

Le mot de *Muſée* a reçu depuis un ſens plus étendu, & on l'applique aujourd'hui à tout endroit deſtiné à l'étude des beaux arts, des ſciences & des lettres.

Le *Muſée* d'Oxford appelé *Muſée Ashmoléen*, eſt un grand bâtiment que l'Univerſité a fait conſtruire pour le progrès & la perfection des différentes ſciences. Il fut commencé en 1679 & achevé en 1683. Dans le même temps, Elie Aſhmole, Ecuyer, fit préſent à l'Univerſité d'Oxford, d'une collection conſidérable de curioſités qui y furent acceptées, & enſuite arrangées & miſes en ordre par le docteur Plot qui fut établi premier Garde du *Muſée*.

Depuis

Depuis ce temps cette collection a été considérablement augmentée, entr'autres d'un grand nombre d'hiéroglyphes & de diverses curiosités égyptiennes que donna le docteur Huntingdon, d'une momie entière donnée par M. Goodgear, d'un cabinet d'histoire naturelle dont M. Lister fit présent, & de diverses antiquités romaines, comme Autels, médailles, lampes, *&c.*

La première syllabe est brève & la seconde longue & la troisième très-brève.

MUSÉE; nom propre d'une colline de l'Attique, dans la ville d'Athènes; on la trouve aujourd'hui au sud-ouest de la citadelle. Cette colline avoit tiré son nom de l'ancien Poëte Musée fils d'Eumolpus.

MUSÉES; substantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fête qu'on célébroit en l'honneur des Muses, dans plusieurs lieux de la Grèce, & particulièrement chez les Thespiens qui la solennisoient tous les cinq ans par des jeux publics. Les Macédoniens fêtoient aussi cette solennité en l'honneur de Jupiter & des Muses, & la célébroient par toutes sortes de jeux publics & scéniques qui duroient neuf jours, conformément au nombre des Muses.

MUSÉ, ÉE; participe passif. *Voyez* MUSER.

MUSER; verbe actif de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Mettre une muselière à un animal. *Museler un âne pour l'empêcher de mordre. Museler un veau pour l'empêcher de teter.* On dit aussi, *emmuseler.*

MUSELIÈRE; substantif féminin. Ce qu'on met à quelques animaux pour les empêcher de mordre ou de paître, *&c. Mettre une muselière à un chien, à un mulet.*

MUSER; verbe neutre de la première conjugaison, lequel se conjugue comme CHANTER. Il se dit en termes de Vénerie, du cerf qui est près d'entrer en rut. *Les cerfs commencent à muser.*

MUSER, est aussi un vieux mot dont on se servoit autrefois, pour dire, s'arrêter à toute autre chose qu'à ce qu'on avoit à faire, & il se disoit proprement des valets qui au lieu de faire leurs commissions, s'amusoient à causer, à boire, *&c.* Il n'est plus guère en usage que dans ce proverbe, *qui refuse muse;* pour dire, que celui qui refuse quelque offre, perd souvent une occasion qu'il ne retrouve plus; & il se dit ordinairement d'une fille qui ne trouve plus à se marier après avoir refusé plusieurs partis.

MUSERIN; substantif masculin. C'est le nom que se donnoient entr'eux chez les Mahométans, ceux qui font profession de l'Athéisme. On compte parmi eux plusieurs cadis ou gens de loi, & quelques renégats qui s'efforcent d'étouffer en eux tout sentiment de religion. Ils prétendent que la nature ou le principe intérieur de chaque individu, dirige le cours ordinaire de tout ce que nous voyons. Ils ont fait des prosélytes jusques dans les appartemens des Sultans, parmi les Bachas & autres Officiers du serrail; cependant ils n'osent lever le masque & ne s'entretiennent à cœur ouvert que lorsqu'ils se rencontrent seuls, parceque la religion dominante qui admet l'unité d'un Dieu, ne le toléreroit pas.

On prétend que ces Musetins s'entr'aiment & se protégent les uns les autres. S'ils logent un étran-

ger de leur opinion, ils lui procurent toutes ſortes de plaiſirs, & ſurtout ceux dont les Turcs ſont plus avides. Leurs principaux adverſaires ſont les Kadeſadelites qui répètent ſouvent ces paroles: *je confeſſe qu'il y a un Dieu.*

MUSEROLLE; ſubſtantif féminin. La partie de la bride d'un cheval, qui ſe place au-deſſus du nez. *Quand un cheval eſt ſujet à battre à la main, il faut mettre une martingale à ſa muſerolle.*

MUSETTE; ſubſtantif féminin. *Canorus uter.* Sorte d'inſtrument de muſique à anches & à vent. Il eſt compoſé d'une peau qui s'enfle par le moyen d'un ſoufflet, lequel fait partie de l'inſtrument, d'un bourdon & de deux chalumeaux. L'étendue ordinaire du deſſus de la muſette, eſt d'une dixième, d'une onzième ou d'une douzième & plus, ſuivant le nombre des trous & des clefs qu'on y met. Le cylindre ou bourdon de cet inſtrument a cinq cavités que l'on ouvre & que l'on ferme avec cinq morceaux de bois d'ivoire ou d'autre matière qu'on nomme *layettes.* On adapte quatre anches au bourdon, leſquelles ſont renfermées dans la peau. Il y a ſur le chalumeau des clés pour les trous auxquels les doigts ne pourroient atteindre.

Musette, ſe dit auſſi d'une ſorte d'air convenable à l'inſtrument de ce nom, dont la meſure eſt à deux ou trois temps, le caractère naïf & doux, le mouvement un peu lent, portant une baſe pour l'ordinaire en tenue ou point d'orgue, telle que la peut faire une muſette, & qu'on appelle à cauſe de cela, *baſſe de muſette.* Sur ces airs on forme des danſes d'un caractère convenable, & qui portent auſſi le nom de *muſettes.*

MUSÉUM, ou Muséon; ſubſtantif maſculin & terme d'antiquité. Ce mot ſignifie originairement un lieu conſacré aux Muſes. L'uſage a franciſé ce mot comme beaucoup d'autres grecs & latins. On dit, *le Muſéum d'Alexandrie*, comme on dit *le Panthéon de Rome, l'Odéum* ou *l'Odéon d'Athènes*, &c. *Voyez* Musée.

MUSICAL, ALE; adjectif. *Muſicus.* Qui appartient à la muſique. *Règle muſicale. Ton muſical.*

MUSICALEMENT; adverbe. *Muſicè.* Harmonieuſement, d'un ton muſical. *Chanter muſicalement.*

MUSICIEN, ENNE; ſubſtantif. *Muſicus.* Celui ou celle qui ſait l'art de la muſique ou qui l'exerce.

Il ſe dit plus ordinairement pour ſignifier celui qui fait profeſſion de chanter ou de compoſer en muſique.

Les anciens Muſiciens étoient des Poëtes, des Philoſophes, des Orateurs du premier ordre. Tels étoient Orphée, Terpandre, Stéſichore, &c. Auſſi Boëce ne veut-il pas honorer du nom de *Muſicien*, celui qui pratique ſeulement la muſique par le miniſtère ſervile des doigts & de la voix, mais celui qui poſsède cette ſcience par le raiſonnement & la ſpéculation. Et il ſemble de plus, que pour s'élever aux grandes expreſſions de la muſique oratoire & imitative, il faudroit avoir fait une étude particulière des paſſions humaines & du langage de la nature.

MUSIQUE; ſubſtantif féminin. *Muſica.* Il ſe dit de la ſcience qui traite du rapport & de l'accord des ſons, & plus ordinairement pour ſignifier l'art de compoſer des chants, des

airs, ſoit ſimples, ſoit en partie, ſoit avec des voix, ſoit avec des inſtrumens.

On ſuppoſe communément que le mot *muſique* vient de *Muſa*, parcequ'on croit que les Muſes ont inventé cet art; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'eſt en Égypte que la muſique a commencé à s'établir après le déluge, & qu'on en reçut la première idée du ſon que rendoient les roſeaux qui croiſſent ſur les bords du Nil, quand le vent ſouffloit dans leurs tuyaux. Quoi qu'il en ſoit de l'étymologie du nom, l'origine de l'art eſt certainement plus près de l'homme, & ſi la parole n'a pas commencé par du chant, il eſt sûr au moins qu'on chante partout où l'on parle.

La muſique ſe diviſe naturellement en *muſique théorique* ou *ſpéculative*, & en *muſique pratique*.

La *muſique ſpéculative* eſt, ſi l'on peut parler ainſi, la connoiſſance de la matière muſicale; c'eſt-à-dire, des différens rapports du grave à l'aigu, du vîte au lent, de l'aigre au doux, du fort au foible, dont les ſons ſont ſuſceptibles; rapports qui comprenant toutes les combinaiſons poſſibles de la muſique & des ſons, ſemblent comprendre auſſi toutes les cauſes des impreſſions que peut faire leur ſucceſſion ſur l'oreille & ſur l'ame.

La *muſique pratique* eſt l'art d'appliquer & mettre en uſage les principes de la ſpéculative, c'eſt-à-dire, de conduire & diſpoſer les ſons par rapport à la conſonnance, à la durée, à la ſucceſſion; de telle ſorte que le tout produiſe ſur l'oreille, l'effet qu'on s'eſt propoſé: c'eſt cet art qu'on appelle *compoſition*. A l'égard de la production actuelle des ſons par les voix ou par les inſtrumens, qu'on appelle *exécution*, c'eſt la partie purement mécanique & opérative qui, ſuppoſant ſeulement la faculté d'entonner juſte les intervalles, de marquer juſte les durées, de donner aux ſons le degré preſcrit dans le ton & la valeur preſcrite dans le temps, ne demande en rigueur d'autre connoiſſance que celle des caractères de la muſique, & l'habitude de les exprimer.

La *muſique ſpéculative* ſe diviſe en deux parties, ſavoir, la connoiſſance du rapport des ſons ou de leurs intervalles & celle de leurs durées relatives, c'eſt-à-dire, de la meſure & du temps.

La première eſt proprement celle que les anciens ont appelée *muſique harmonique*. Elle enſeigne en quoi conſiſte la nature du chant, marque ce qui eſt conſonnant, diſſonnant, agréable ou déplaiſant dans la modulation. Elle fait connoître, en un mot, les diverſes manières dont les ſons affectent l'oreille par leur tymbre, par leur force, par leurs intervalles, ce qui s'applique également à leur accord & à leur ſucceſſion.

La ſeconde a été appelée *rhythmique*, parcequ'elle traite des ſons eu égard au temps & à la quantité. Elle contient l'explication du rythme, du mètre, des meſures longues & courtes, vives & lentes, des temps & des diverſes parties dans leſquelles on les diviſe pour y appliquer la ſucceſſion des ſons.

La *muſique pratique* ſe diviſe auſſi en deux parties qui répondent aux deux précédentes.

Celle qui répond à la *muſique harmonique*, & que les anciens appe-

loient *melopée*, contient les règles pour combiner & varier les intervalles conſonnans & diſſonnans, d'une manière agréable & harmonieuſe.

La ſeconde qui répond à la *muſique rhythmique*, & qu'ils appeloient *rhythmopée*, contient les règles pour l'application des temps, des pieds, des meſures; en un mot pour la pratique du rhythme.

Porphyre donne une autre diviſion de la muſique, en tant qu'elle a pour objet le mouvement muet ou ſonore, & ſans la diſtinguer en ſpéculative & pratique, il y trouve les ſix parties ſuivantes; la *rhythmique* pour les mouvemens de la danſe; la *métrique* pour la cadence & le nombre des vers; l'*organique* pour la pratique des inſtrumens; la *poétique* pour les tons & l'accent de la poéſie; l'*hypocritique* pour les attitudes des pantomimes; & l'*harmonique* pour le chant.

La muſique ſe diviſe aujourd'hui plus ſimplement en *mélodie* & en *harmonie*; car la rhythmique n'eſt plus rien pour nous, & la métrique eſt très-peu de choſe, attendu que nos vers dans le chant, prennent preſque uniquement leur meſure de la muſique, & perdent le peu qu'ils en ont par eux-mêmes.

Par la mélodie on dirige la ſucceſſion des ſons, de manière à produire des chants agréables.

L'harmonie conſiſte à unir à chacun des ſons d'une ſucceſſion régulière, deux ou pluſieurs autres ſons qui frappant l'oreille en même temps, la flattent par leur concours.

On pourroit & l'on devroit peut-être encore diviſer la muſique en *naturelle* & *imitative*; la première bornée au ſeul phyſique des ſons, & n'agiſſant que ſur les ſens, ne porte point ſes impreſſions juſqu'au cœur, & ne peut donner que des ſenſations plus ou moins agréables. Telle eſt la muſique des chanſons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne ſont que des combinaiſons de ſons mélodieux, & en général toute muſique qui n'eſt qu'harmonieuſe.

La ſeconde, par des inflexions vives, accentuées & pour ainſi dire, parlantes, exprime toutes les paſſions, peint tous les tableaux, rend tous les objets, ſoumet la nature entière à ſes ſavantes imitations, & porte ainſi juſqu'au cœur de l'homme des ſentimens propres à l'émouvoir. Cette muſique vraiment lyrique & théâtrale étoit celle des anciens poèmes, & c'eſt de nos jours celle qu'on s'efforce d'appliquer aux drames qu'on exécute en chant ſur nos théâtres. Ce n'eſt que dans cette muſique & non dans l'harmonique ou naturelle, qu'on doit chercher la raiſon des effets prodigieux qu'elle a produits autrefois.

Les anciens écrivains diffèrent beaucoup entr'eux ſur la nature, l'objet, l'étendue & les parties de la muſique. En général ils donnoient à ce mot un ſens beaucoup plus étendu que celui qui lui reſte aujourd'hui. Non ſeulement ſous le nom de muſique ils comprenoient la danſe, le geſte, la poéſie, mais même la collection de toutes les ſciences. Hermès définit la muſique, la connoiſſance de l'ordre de toutes choſes. C'étoit auſſi la doctrine de l'école de Pythagore & de celle de Platon qui enſeignoient que tout dans l'Univers étoit muſique.

Selon Héſychius, les Athéniens donnoient à tous les arts le nom de *muſique*. De là toutes ces muſiques ſublimes dont nous parlent les Philoſophes : *muſique divine*, *muſique des hommes*, *muſique céleſte*, *muſique terreſtre*, *muſique active*, *muſique contemplative*, *muſique énonciative*, *intellective*, *oratoire*, &c.

C'eſt ſous ces vaſtes idées qu'il faut entendre pluſieurs paſſages des anciens ſur la muſique, qui ſeroient inintelligibles dans le ſens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il paroît que la muſique a été l'un des premiers arts : on le trouve mêlé parmi les plus anciens monumens du genre humain. Il eſt très-vraiſemblable auſſi que la muſique vocale a été trouvée avant l'inſtrumentale, ſi même il y a jamais eu parmi les anciens une muſique vraiment inſtrumentale, c'eſt-à-dire, faite uniquement pour les inſtrumens. Non ſeulement les hommes, avant d'avoir trouvé aucun inſtrument, ont dû faire des obſervations ſur les différens tons de leur voix ; mais ils ont dû apprendre de bonne heure, par le concert naturel des oiſeaux, à modifier leur voix & leur goſier d'une manière agréable & mélodieuſe. Après cela les inſtrumens à vent ont dû être les premiers inventés. Diodore & d'autres auteurs en attribuent l'invention à l'obſervation du ſifflement des vents dans les roſeaux ou autres tuyaux des plantes. C'eſt auſſi le ſentiment de Lucrèce.

A l'égard des autres ſortes d'inſtrumens, les cordes ſonores ſont ſi communes, que les hommes en ont dû obſerver de bonne heure les différens tons, ce qui a donné naiſſance aux inſtrumens à corde.

Les inſtrumens qu'on bat pour en tirer du ſon, comme les tambours & les tymbales, doivent leur origine au bruit ſourd que rendent les corps creux quand on les frappe.

Il eſt difficile de ſortir de ces généralités pour conſtater quelque fait ſur l'invention de la muſique réduite en art. Sans remonter au-delà du déluge, pluſieurs anciens attribuent cette invention à Mercure, auſſi bien que celle de la lyre. D'autres veulent que les Grecs en ſoient redevables à Cadmus qui en ſe ſauvant de la Cour du Roi de Phénicie, amena en Grèce la muſicienne Hermione ou Harmonie ; d'où il s'enſuivroit que cet art étoit connu en Phénicie avant Cadmus. Dans un endroit du dialogue de Plutarque ſur la muſique, Lyſias dit que c'eſt Amphion qui l'a inventée ; dans un autre, Sotérique dit que c'eſt Apollon ; dans un autre encore il ſemble en faire honneur à Olympe : on ne s'accorde guères ſur tout cela, & c'eſt ce qui n'importe pas beaucoup non plus. A ces premiers inventeurs ſuccédèrent Chiron, Démodocus, Hermès, Orphée qui ſelon quelques-uns inventa la lyre. Après ceux-là vint Phœnius, puis Terpandre, contemporain de Lycurgue, & qui donna des règles à la muſique. Quelques perſonnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin l'on ajoute Thalès & Thamiris qu'on dit avoir été l'inventeur de la muſique inſtrumentale.

Ces grands Muſiciens vivoient la plupart avant Homère. D'autres plus modernes ſont Laſus d'Hermione, Melnippides, Philoxène, Thimothée, Phrynnis, Epigonius, Lyſandre, Simmicus & Diodore, qui tous ont conſidérablement perfectionné la muſique.

Lasus est, à ce qu'on prétend, le premier qui ait écrit sur cet art du temps de Darius Hystaspes. Epigonius inventa l'instrument de quarante cordes qui portoit son nom. Simmicus inventa aussi un instrument de trente-cinq cordes appelé *simmicium*.

Diodore perfectionna la flûte & y ajouta de nouveaux trous, & Timothée la lyre, en y ajoutant une nouvelle corde; ce qui le fit mettre à l'amende par les Lacédémoniens.

Comme les anciens auteurs s'expliquent fort obscurément sur les inventeurs des instrumens de musique, ils sont aussi fort obscurs sur les instrumens mêmes. A peine en connoissons-nous autre chose que les noms.

La musique étoit dans la plus grande estime chez divers peuples de l'antiquité, & principalement chez les Grecs, & cette estime étoit proportionnée à la puissance & aux effets surprenans qu'ils attribuoient à cet art. Leurs auteurs ne croyent pas nous en donner une trop grande idée, en nous disant qu'elle étoit en usage dans le Ciel, & qu'elle faisoit l'amusement principal des Dieux & des ames des Bienheureux. Platon ne craint pas de dire qu'on ne peut faire de changement dans la musique, qui n'en soit un dans la constitution de l'état; & il prétend qu'on peut assigner les sons capables de faire naître la bassesse de l'ame, l'insolence & les vertus contraires. Aristote qui semble n'avoir écrit sa politique que pour opposer ses sentimens à ceux de Platon, est pourtant d'accord avec lui touchant la puissance de la musique sur les mœurs. Le judicieux Polybe nous dit que la musique étoit nécessaire pour adoucir les mœurs des Arcades qui habitoient un pays où l'air est triste & froid; que ceux de Cynéte qui négligèrent la musique, surpassèrent en cruauté tous les Grecs, & qu'il n'y a point de ville où l'on ait tant vu de crimes. Athénée nous assure qu'autrefois toutes les lois divines & humaines, les exhortations à la vertu, la connoissance de ce qui concernoit les Dieux & les Héros, les vices & les actions des hommes illustres, étoient écrits en vers & chantés publiquement par des chœurs au son des instrumens; & nous voyons par nos livres sacrés, que tels étoient dès les premiers temps les usages des Israélites. On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la morale & l'amour de la vertu. On rapporte que les maris absens, au lieu de ces affreuses ceintures si fort à la mode, & peut-être si nécessaires dans certains pays, laissoient à leurs femmes des Musiciens qui leur jouoient des airs capables de modérer les desirs qu'elles n'auroient pu satisfaire qu'aux dépens de leur honneur, & on assure qu'Egiste ne put vaincre les refus de Clitemnestre, qu'après avoir fait mourir Demodocus, Musicien qu'Agamemnon avoit placé auprès de son épouse pour lui jouer la chasteté; Phémius frère de ce Musicien, eut le même emploi auprès de Pénélope, dont il s'acquitta avec plus de bonheur, dit-on, & de succès. Il ne dut sans doute son salut qu'à l'ignorance où étoient les amans de Pénélope, sur la part qu'il avoit à la fidélité qu'elle gardoit à son mari.

La musique faisoit aussi partie

de l'étude des anciens Pythagoriciens. Ils s'en ſervoient pour exciter le cœur à des actions louables, & pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philoſophes, notre ame n'étoit pour ainſi dire, formée que d'harmonie, & ils croyoient rétablir par le moyen de l'harmonie ſenſuelle, l'harmonie intellectuelle & primitive des facultés de l'ame, c'eſt-à-dire, celle qui, ſelon eux, exiſtoit en elle avant qu'elle animât nos corps, & lorſqu'elle habitoit les cieux.

La muſique eſt déchue aujourd'hui de ce degré de puiſſance & de majeſté, au point de nous faire douter de la vérité des merveilles qu'elle opéroit autrefois, quoiqu'atteſtée par les plus judicieux hiſtoriens, & par les plus graves philoſophes de l'antiquité. Cependant on retrouve dans l'hiſtoire moderne quelques faits ſemblables. Si Timothée excitoit les fureurs d'Alexandre par le mode phrygien, & les calmoit par le mode lydien; une muſique plus moderne renchériſſoit encore en excitant, dit-on, dans Erric, Roi de Dannemarck, une telle fureur qu'il tuoit ſes meilleurs domeſtiques. Sans doute ces malheureux étoient moins ſenſibles que leur Prince à la muſique; autrement il eût pu courir la moitié du danger. D'Aubigny rapporte une autre hiſtoire toute pareille à celle de Timothée. Il dit que ſous Henri III le muſicien Claudin jouant aux nôces du Duc de Joyeuſe ſur le mode phrygien, anima, non le Roi, mais un courtiſan qui s'oublia juſqu'à mettre la main aux armes en préſence de ſon ſouverain; mais le muſicien ſe hâta de le calmer en prenant le mode hypophrygien. Cela eſt dit avec autant d'aſſurance, que ſi le muſicien Claudin avoit pu ſavoir exactement en quoi conſiſtoit le mode phrygien & le mode hypo-phrygien.

Si notre muſique a peu de pouvoir ſur les affections de l'ame, en revanche elle eſt capable d'agir phyſiquement ſur les corps. Témoin l'hiſtoire de la tarentule que nous rapportons ailleurs, témoin auſſi ce Chevalier gaſcon dont parle Boyle, lequel au ſon d'une cornemuſe, ne pouvoit retenir ſon urine; à quoi il faut ajouter ce que raconte le même auteur de ces femmes qui fondoient en larmes lorſqu'elles entendoient un certain ton dont le reſte des auditeurs n'étoit point affecté; & l'illuſtre citoyen de Genève d'après qui nous parlons, connoît une femme de condition, laquelle ne peut écouter quelque muſique que ce ſoit ſans être ſaiſie d'un rire involontaire & convulſif. On lit encore dans l'hiſtoire de l'Académie des Sciences de Paris, qu'un muſicien fut guéri d'une violente fièvre par un concert qu'on fit dans ſa chambre.

Les ſons agiſſent même ſur les corps inanimés, comme on le voit par le frémiſſement & la reſonnance d'un corps ſonore au ſon d'un autre avec lequel il eſt accordé dans certain rapport. Morhoff fait mention d'un certain Petter Hollandois, qui briſoit un verre au ſon de ſa voix. Kircher parle d'une grande pierre qui frémiſſoit au ſon d'un certain tuyau d'orgue. Le Père Merſenne parle auſſi d'une ſorte de carreau que le jeu d'orgue ébranloit, comme auroit pu faire un tremblement de terre. Boyle ajoute que les ſtalles tremblent ſouvent au ſon des orgues; qu'il les a ſenti frémir ſous ſa main au ſon de l'orgue ou de la

voix, & qu'on l'a aſſuré que celles qui étoient bien faites trembloient toutes à quelque ton déterminé. Tout le monde a oüi parler du fameux pilier d'une Egliſe de Reims qui s'ébranle ſenſiblement au ſon d'une certaine cloche, tandis que les autres piliers reſtent immobiles; mais ce qui ravit au ſon l'honneur du merveilleux, eſt que ce même pilier s'ébranle également quand on a ôté le batail de la cloche.

Tous ces exemples, dont la plupart appartiennent plus au ſon qu'à la muſique, & dont la phyſique peut donner quelque explication, ne nous rendent point plus intelligibles ni plus croyables les effets merveilleux & preſque divins que les anciens attribuent à la muſique. Pluſieurs auteurs ſe ſont tourmentés pour tâcher d'en rendre raiſon. Wallis les attribue en partie à la nouveauté de l'art, & les rejette en partie ſur l'exagération des auteurs. D'autres en font honneur ſeulement à la poëſie. D'autres ſuppoſent que les Grecs, plus ſenſibles que nous par la conſtitution de leur climat ou par la manière de vivre, pouvoient être émus de choſes qui ne nous auroient nullement touchés. M. Buſette, même en adoptant tous ces faits, prétend qu'ils ne prouvent point la perfection de la muſique qui les a produits : il n'y voit rien que de mauvais racleurs de village n'aient pu faire ſelon lui, tout auſſi bien que les premiers muſiciens du monde.

La plupart de ces ſentimens ſont fondés ſur la perſuaſion où nous ſommes de l'excellence de notre muſique, & ſur le mépris que nous avons pour celle des anciens. Mais ce mépris eſt-il lui-même auſſi bien fondé que nous le prétendons? C'eſt ce qui a été examiné bien des fois, & qui vû l'obſcurité de la matière & l'inſuffiſance des Juges, auroit grand beſoin de l'être mieux. De tous ceux qui ſe ſont mêlés juſqu'ici de cet examen, Voſſius dans ſon traité *de viribus cantûs & rhythmi*, paroît être celui qui a le mieux diſcuté la queſtion.

Au reſte la manière dont les anciens notoient leur muſique, étoit établie ſur un fondement très-ſimple, qui étoit le rapport des chiffres, c'eſt-à-dire, par les lettres de leur alphabet; mais au lieu de ſe borner ſur cette idée à un petit nombre de caractères faciles à retenir, ils ſe perdirent dans des multitudes de ſignes différens dont ils embrouillèrent gratuitement leur muſique; enſorte qu'ils avoient autant de manières de noter que de genres & de modes. Boëce prit dans l'alphabet latin des caractères correſpondans à ceux des Grecs. Le Pape Grégoire perfectionna ſa méthode. En 1024 Gui d'Arezzo, Bénédictin, introduiſit l'uſage des portées, ſur les lignes deſquelles il marqua les notes en forme de points, déſignant par leur poſition l'élévation ou l'abaiſſement de la voix. Kircher cependant prétend que cette invention eſt antérieure à Gui, & en effet on ne voit pas dans les écrits de ce moine qu'il ſe l'attribue; mais il inventa la gamme, & appliqua aux notes de ſon hexacorde les noms tirés de l'hymne de ſaint Jean-Baptiſte, qu'elles conſervent encore aujourd'hui. Enfin cet homme né pour la muſique, inventa différens inſtrumens appelés *polyplectra*, tels que le clavecin, l'épinette, la vielle, &c.

Les caractères de la muſique ont ſelon l'opinion commune, reçu leur

leur dernière augmentation conſidérable en 1330, temps où l'on dit que Jean de Muris, appelé mal-à-propos par quelques-uns *Jean de Meurs* ou *de Muriâ*, Docteur de Paris, quoique Geſner le faſſe Anglois, inventa les différentes figures des notes qui déſignent la durée ou la quantité, & que nous appelons aujourd'hui *rondes*, *blanches*, *noires*, *&c.* mais ce ſentiment bien que très-commun, paroît peu fondé à en juger par ſon traité de muſique intitulé *ſpeculum muſicæ*. Quoi qu'il en ſoit, ce grand muſicien a eu, comme le roi des poëtes, l'honneur d'être réclamé par divers peuples; car les Italiens le prétendent auſſi de leur nation, trompés apparemment par une fraude ou une erreur de Bontempi qui le dit *Perugino* au lieu de *Parigino*.

Laſus eſt ou paroît être, comme il eſt dit ci-deſſus, le premier qui ait écrit ſur la muſique; mais ſon ouvrage eſt perdu auſſi bien que pluſieurs autres livres des Grecs & des Romains ſur la même matière. Ariſtoxène, diſciple d'Ariſtote, & chef de ſecte en muſique, eſt le plus ancien auteur qui nous reſte ſur cette ſcience. Après lui vient Euclide d'Alexandrie. Ariſtide Quintilien écrivoit après Cicéron. Alypius vient enſuite, puis Gaudentius, Nicomaque & Bacchius.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition de ces ſept auteurs Grecs, avec la traduction latine & des notes.

Plutarque a écrit un dialogue ſur la muſique. Ptolémée célèbre mathématicien, écrivoit en grec les principes de l'harmonie vers le temps de l'Empereur Antonin. Cet auteur garde un milieu entre les Pithagoriciens & les Ariſtoxéniens. Long-temps après Manuel Bryennius écrivit auſſi ſur le même ſujet.

Parmi les Latins, Boëce a écrit du temps de Théodoric, & non loin du même temps, Martianus, Caſſiodore & ſaint Auguſtin.

Les modernes ſont en grand nombre. Les plus connus ſont, Zarlin, Salinas, Valgulio, Galilée, Mei, Doni, Kircher, Merſenne, Parran, Perrault, Wallis, Deſcartes, Holder, Mengoli, Malcolm, Burette, Valloti, Tartini, Rameau, M. d'Alembert, M. Rouſſeau, *&c.*

On appelle *notes de muſique*, les marques dont on ſe ſert pour faire connoître les divers tons de la muſique. Et *livre de muſique*, *papier de muſique*, un livre, un papier où les airs de muſique ſont écrits avec ces ſortes de notes.

On dit proverbialement de quelqu'un qui eſt extrêmement réglé & concerté dans tout ce qu'il fait, qu'*il eſt réglé comme un papier de muſique*.

MUSIQUE, ſe prend auſſi pour une compagnie de perſonnes qui font profeſſion de la muſique, & qui ont accoutumé de chanter enſemble. *La muſique du Roi. La muſique de la chambre. Ce Prince a une bonne muſique.*

Figurément, proverbialement & populairement, on appelle *muſique enragée*, *muſique de chiens & de chats*, une muſique diſcordante & chantée par de méchantes voix. Il ſe dit auſſi du bruit confus de pluſieurs perſonnes qui ſe querellent.

MUSIQUE, eſt auſſi le nom qu'on a donné à une eſpèce de coquillage univalve, de la famille des murex, lequel eſt remarquable par des points rougeâtres, & par la netteté de ſes cinq lignes pareilles à celles d'un papier de muſique.

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième très-brève.

On prononce *muzike*.

MUSORITES ; (les) Juifs qui avoient de la vénération pour les rats & les ſouris, & qui furent ainſi appelés d'un mot compoſé de *mus*, rat, & de *ſorex*, ſouris. Cette ſuperſtition vint de ce que les Philiſtins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats & de ſouris qui dévoroient tout, ce qui les obligea de rendre l'arche pour ſe délivrer de ce fléau ; mais avant de la rapporter, leurs ſacrificateurs leur ordonnèrent d'y mettre cinq ſouris d'or, comme une offrande au Dieu d'Iſraël, pour être délivrés de ces ſortes d'animaux.

MUSQUÉ, ÉE ; adjectif & participe paſſif. Parfumé avec du muſc. *Gans muſqués. Peau muſquée.* Voyez MUSQUER.

Il ſe dit auſſi de certaines choſes qui ont une odeur en quelque façon ſemblable à celle du muſc. *Poudre muſquée. Ce fruit a une eau muſquée.*

On dit figurément & familièrement, *envoyer une choſe toute muſquée ;* pour dire, l'envoyer en l'accompagnant de paroles honnêtes, & ſans qu'il en coûte ni ſoins, ni argent à celui à qui on l'envoie. *On lui envoya ſon équipage tout muſqué.*

Figurément & familièrement, on appelle *paroles muſquées*, des paroles obligeantes & flatteuſes. Et *fantaiſies muſquées*, certaines fantaiſies ſingulières & bizarres.

MUSQUER ; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Moſcho afflare.* Parfumer avec du muſc. *Muſquer des gants, des dragées.*

MUSSCHENBROEK, (Pierre Van) né à Utrecht, à la fin du dernier ſiècle, mourut à Leyde en 1760. Il eſt plus connu par ſa ſcience que par ſa famille, qui quoiqu'aſſez illuſtre, l'eſt devenue encore plus par la gloire que les connoiſſances de cet auteur lui ont procurée. Appelé à Leyde pour y profeſſer la phyſique & les mathématiques, il s'acquitta de ſes fonctions avec l'éclat & la diſtinction que promettoient ſon génie & ſes talens. Son nom devenu fameux, pluſieurs Académies, & en particulier celle des Sciences de Paris, ſe l'aſſocièrent. La culture des lettres, les calculs & les expériences phyſiques ont rempli tout le cours de ſa vie. On lui doit pluſieurs ouvrages, parmi leſquels les amateurs de la bonne phyſique, & les Géomètres diſtinguent un recueil *in*-4°. ſous ce titre : *Phyſica experimentalis & geometrica diſſertationes & ephemerides meteorologica.* On voit dans les expériences qu'il rapporte, une ſagacité peu commune, & dans ſes calculs beaucoup d'exactitude. Ses eſſais de phyſique traduits en françois ſont également dignes de ſa réputation.

MUSSELBURG ; ville d'Écoſſe dans la province de Lothian, ſur le golfe de Forth, à deux lieues d'Édimbourg. Les Anglois y battirent les Écoſſois, ſous le règne d'Édouard VI.

MUSSER ; (ſe) vieux verbe pronominal réfléchi qui ſignifioit autrefois ſe cacher.

MUSSICK ; rivière de France en Alſace. Elle a ſa ſource dans les montagnes de Voges, au ſud de Saverne, & ſon embouchure dans le canal de la Bruſch, auprès de Soultz.

MUSSOLE ; ſubſtantif maſculin. Coquillage bivalve que quelques-uns regardent comme étant de la

famille des moules, mais que M. Adanſon met dans le genre du pétoncle.

MUSSY-L'ÉVEQUE; ville de France, en Champagne, ſur la Seine, à quatre lieues, ſud-ſud-eſt, de Bar-ſur-Seine. Il y a un grenier à ſel, & une Égliſe collégiale dont le Chapitre eſt compoſé de huit chanoines. On y recueille beaucoup de vin.

MUSTACHIO; ſubſtantif maſculin. Meſure des liquides uſitée à Veniſe. Il en faut 38 pour une botte ou muid.

MUSTAPHA; nom de deux Empereurs Turcs. Le premier ſuccéda à ſon frère Achmet en 1617; mais il fut chaſſé deux mois après, & mis en priſon par les Janiſſaires, qui placèrent ſur le trône Oſman I, ſon neveu. Muſtapha du fond de ſa priſon, avoit encore un parti. Sa faction perſuada aux Janiſſaires, que le jeune Oſman avoit deſſein de diminuer leur nombre, pour affoiblir leur pouvoir. On dépoſa Oſman ſous ce prétexte; on l'enferma aux ſept Tours, & le Grand-Viſir alla lui-même égorger ſon Empereur. Muſtapha fut tiré de la priſon pour la ſeconde fois, reconnu Sultan, & au bout d'un an, dépoſé encore par les mêmes Janiſſaires, qui l'avoient deux fois élu. Jamais Prince depuis Vitellius, ne fut traité avec plus d'ignominie. Il fut promené dans les rues de Conſtantinople, monté ſur un âne, expoſé aux outrages de la populace, puis conduit aux ſept Tours & étranglé dans ſa priſon.

MUSTAPHA II, fils de *Mahomet* IV, ſuccéda à Achmet II, ſon oncle, en 1695. Les commencemens de ſon règne furent heureux; il défit les Impériaux devant Témeſwar, en 1696; fit la guerre avec ſuccès contre les Vénitiens, les Polonois, les Moſcovites; mais dans la ſuite ſes armées ayant été battues, il fut contraint de faire la paix avec ces différentes Puiſſances, & ſe retira à Andrinople, où il ſe livra à la volupté & aux plaiſirs. Cette conduite excita une des plus grandes révoltes qui ayent éclaté depuis la fondation de l'Empire Ottoman. Cent cinquante mille rebelles forcèrent le Serrail & marchèrent vers Andrinople, pour détrôner l'Empereur. Ce Prince leur promit toutes les ſatisfactions qu'ils pourroient exiger, mais rien ne put les adoucir. Le Grand-Viſir voulut leur oppoſer vingt mille hommes, mais ceux-ci ſe joignirent aux autres. Les rebelles écrivirent à l'inſtant à Achmet, frère de Muſtapha, pour le prier d'accepter le ſceptre. L'Empereur intercepta la lettre, & voyant que ſa perte étoit réſolue, il céda le trône à ſon frère en 1703. Réduit à une condition privée, il mourut de mélancolie ſix mois après ſa dépoſition. Le trop grand crédit de la Sultane Validé & du Mufti, qui retenoient le Sultan hors de ſa capitale pour le mieux gouverner, fut la cauſe de cette révolution. Le Mufti & ſon fils périrent par le dernier ſupplice, après avoir eſſuyé une cruelle queſtion pour déclarer où étoient leurs tréſors.

MUSTELLE; ſubſtantif féminin. *Muſtela*. Rondelet donne ce nom à deux poiſſons. Le premier s'appelle *Muſtelle vulgaire*, & le ſecond ſimplement *Muſtelle*.

La *Muſtelle vulgaire*, eſt un poiſſon de mer, du genre des morues, qui ſe nourrit de ſquilles & de petits poiſſons. Elle a le corps brun, large, ſans écailles, la bouche aſſez grande & les dents petites: le bout

de ſa mâchoire inférieure eſt garni d'un barbillon blanc ; celle de deſſus en a deux, qui ſont noirs : ſon corps finit en pointe, une ligne droite commence aux ouies & finit à ſa tête : ſa chair eſt molle & friable.

L'autre muſtelle eſt preſque ſemblable à la précédente ; les nageoires qu'elle a aux ouies reſſemblent beaucoup à des barbillons.

MUSUELA ; joli bourg d'Eſpagne, au Royaume de Jaen, dans le voiſinage de Jaen.

MUSULMAN ; ſubſtantif maſculin. Titre que prennent les Mahométans, & qui ſignifie, vrai croyant, qui met toute ſa confiance en Dieu. *Voyez* MAHOMÉTAN.

MUSULMANISME ; ſubſtantif maſculin. La religion des Muſulmans.

MUSURGIE ; ſubſtantif feminin & terme de Muſique. Art d'employer à propos les conſonnances & diſſonnances.

MUTA ; terme de Mythologie & nom d'une Nymphe, fille du fleuve Almon, laquelle ayant découvert à Junon l'intrigue de Jupiter avec une autre Nymphe, nommée *Juturne*, le dieu irrité ſon de indiſcrétion lui coupa la langue, & donna ordre à Mercure de la conduire aux enfers. Mercure, en la conduiſant, en devint amoureux & l'épouſa. Muta n'en étoit pas moins belle pour avoir perdu la langue, & n'en valoit peut-être que mieux pour un mari. Ce fut à ſa diſgrace qu'elle fut redevable du culte qu'on lui rendoit à Rome. Si elle n'avoit pas eu la langue coupée, les Romains ne ſe ſeroient peut-être jamais aviſés de l'honorer comme la Déeſſe du ſilence. On trouve dans le ſecond livre des Faſtes d'Ovide, une deſcription agréable des cérémonies qui ſe pratiquoient en l'honneur de la Déeſſe Muta. Une vieille, dit-il, accompagnée de pluſieurs jeunes filles, ſacrifie à la Déeſſe du Silence, & a bien de la peine à le garder elle-même. Elle prend avec trois doigts trois grains d'encens, & les met ſur le ſeuil de la porte, dans l'endroit où un rat s'eſt frayé un chemin ſecret. Prenant enſuite ſept féves noires, elle les tourne dans ſa bouche ; après quoi, elle colle avec de la poix la tête d'un ſimulacre. Elle la pique avec une aiguille, la couvre de menthe, puis la jete dans le feu. Pendant que cette tête brûle, la vieille a ſoin de l'arroſer par des effuſions de vin. Elle donne à boire à ſes compagnes une partie du vin qui reſte ; mais elle en boit elle-même plus que toutes les autres enſemble, juſqu'à ce qu'enivrée de cette agréable liqueur, elle s'écrie : » Nous » avons enchaîné les langues de » nos ennemis, & nous n'avons » plus rien à craindre de leurs diſ» cours. » Ainſi finit cette cérémonie dont le but eſt de ſe prémunir contre les médiſans.

MUTABILITÉ ; ſubſtantif féminin. *Mutabilitas*. Qualité de ce qui eſt muable, de ce qui eſt ſujet à changer. *La mutabilité des choſes de ce monde.*

MUTAFERACA ; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. On appelle ainſi des Officiers du Grand-Seigneur, dont ils ſont comme les Gentils-hommes ordinaires, deſtinés à l'accompagner lorſqu'il ſort du Serrail, ſoit pour aller à l'armée, ſoit dans ſes ſimples promenades. On les tire ordinairement d'entre les Spahis, & ils ſont au nombre de ſix cens. Leurs habits ſont de brocard d'or, fourrés de martre, & ils portent une maſſe

d'armes. Il y a des Commanderies ou Timars plus conſidérables que ceux des Spahis, affectés à cet office; & les Mataferaca y parviennent par droit d'ancienneté : on leur donne de temps en temps des commiſſions lucratives pour ſuppléer à la modicité de leur paye ordinaire, qui les oblige à s'attacher au ſervice de quelque Viſir ou Bacha. Ils font même cortége au Grand-Viſir lorſqu'il ſe rend au Divan.

MUTANDE; ſubſtantif féminin. Les Capucins & d'autres Religieux donnent ce nom aux caleçons ou habits de deſſous dont ils font uſage.

MUTATION; ſubſtantif féminin. *Mutatio.* Terme de Juriſprudence. Changement. Ce terme eſt principalement uſité en matière féodale.

Il peut y avoir mutation de la part du Seigneur, comme de la part du vaſſal.

La mutation qui peut arriver dans un fief dominant, n'aſſujettit ſuivant le droit commun, les vaſſaux poſſeſſeurs de fiefs qui en relèvent, qu'à porter la foi & hommage au nouveau Seigneur : mais les mutations qui arrivent dans les fiefs poſſédés par les vaſſaux, donnent toujours lieu à la foi & hommage, & à l'aveu & dénombrement; & quelques-unes donnent de plus, ouverture au droit de quint, & d'autres au relief.

Suivant la Coutume de Paris, il n'eſt dû que la ſeule foi & hommage pour les mutations qui arrivent par ſucceſſion directe, aſcendante ou deſcendante.

Les mutations occaſionnées par les ſucceſſions collatérales, donnent lieu à la foi & hommage & au droit de relief.

Les donations en ligne directe deſcendante, ſont regardées comme faites en avancement d'hoirie; & par cette raiſon, le donataire ne doit que la foi & hommage; mais quand les donations ſont faites à des parens collatéraux, ou même à des étrangers à titre gratuit, les donataires doivent la foi & hommage avec le relief.

La mutation par échange donne ouverture à la foi & au relief.

Le bail à rente rachetable & la vente donnent lieu à la foi & hommage, & mettent auſſi le Seigneur en état d'exiger un droit de quint.

Le bail emphitéotique ne donne lieu qu'à la foi & hommage & au relief : ce ſont les mêmes droits pour les mutations qui arrivent par la mort de l'homme vivant & mourant, & par les changemens des Titulaires des bénéfices.

Il n'eſt dû que la foi & hommage pour la mutation qui arrive par le premier mariage d'une fille à laquelle un fief eſt donné; mais pour les autres mariages, il eſt dû la foi & hommage avec le relief à chaque mariage.

La femme à laquelle, par un partage de communauté, il échoit un fief qui a été commun entr'elle & ſon mari, ne doit que la foi & hommage ſeulement.

Le droit de centième denier eſt dû à toutes mutations d'immeubles, à l'exception ſeulement de celles qui arrivent en ligne directe, tant par contrat de mariage & en faveur de mariage, que par teſtament ou à titre ſucceſſif *ab inteſtat*.

Les ventes à temps & conditionnelles n'opèrent point de mutation. La condition tient tout en ſuſpens, juſqu'à ce qu'elle ſoit arrivée ou marquée : ainſi les droits ſeigneuriaux de ces ventes ne ſont dûs,

que lorſque par l'événement de la condition, la vente ſe trouve parfaite & conſommée ; mais le centième denier eſt dû, & doit ſe percevoir auſſi-tôt que l'acte exiſte. Il y a ſur cela une déciſion du Conſeil du 10 Septembre 1740.

MUTATION, s'emploie auſſi dans le ſtyle ſoutenu, & ordinairement au pluriel, pour ſignifier, changement, révolution. *La molleſſe ou la violence des Princes ont ſouvent occaſionné les mutations des Empires. Les fréquentes mutations qui arrivent dans l'air, cauſent des maladies.*

MUTATION, eſt auſſi un terme de la Muſique ancienne, par lequel on déſignoit généralement tous les paſſages d'un ordre ou d'un ſujet de chant à un autre. Ariſtoxène définit la mutation une eſpèce de paſſion dans l'ordre de la mélodie ; Bacchius, un changement de ſujet, ou la tranſpoſition du ſemblable dans un lieu diſſemblable ; Ariſtide-Quintilien, une variation dans le ſyſtème propoſé, & dans le caractère de la voix ; Martianus-Capella, une tranſition de la voix dans un autre ordre de ſons.

Toutes ces définitions, obſcures & trop générales, ont beſoin d'être éclaircies par les diviſions ; mais les Auteurs ne s'accordent pas mieux ſur ces diviſions que ſur la définition même. Cependant on recueille à peu près que toutes les mutations pouvoient ſe réduire à cinq eſpèces principales ; 1°. mutation ans le genre, lorſque le chant paſſoit ; par exemple, du diatonique au chromatique ou à l'enharmonique, & réciproquement ; 2°. dans le ſyſtème, lorſque la modulation uniſſoit deux tétracordes diſjoints ou en ſéparoit deux conjoints ; ce qui revient au paſſage du béquarre au bémol, & réciproquement : 3°. dans le mode, quand on paſſoit, par exemple, du dorien au phrygien ou au lydien, & réciproquement, &c. 4°. dans le rhythme. Quand on paſſoit du vîte au lent, ou d'une meſure à une autre : 5°. enfin dans la mélopée, lorſqu'on interrompoit un chant grave, ſérieux, magnifique, par un chant enjoué, gai, impétueux, &c.

MUTIAN ; (Jérôme) Peintre, né au territoire de Breſſe dans la Lombardie, en 1528, & mort à Rome en 1590. Mutian apprit les premiers principes de ſon art à Breſſe, ſous Jérôme Romænini ; mais étant arrivé à Veniſe, la vue des chefs-d'œuvre dont les grands maîtres ont décoré cette ville, & ceux du Titien en particulier, firent ſur lui la plus vive impreſſion. Il deſſina auſſi d'après l'antique, & ſe fit une manière de peindre excellente. Ses tableaux étoient fort recherchés ; les Cardinaux d'Eſt & de Farneſe l'occupèrent beaucoup. Le Pape Grégoire XIII avoit auſſi une grande eſtime pour le Mutian ; il le chargea de faire les cartons de ſa chapelle, & lui commanda pluſieurs tableaux. Cet illuſtre Artiſte, voulant ſignaler ſon zèle pour la peinture, par quelque établiſſement conſidérable, ſe ſervit du crédit que ſon mérite lui donnoit auprès de Sa Sainteté, pour fonder à Rome l'Académie de Saint-Luc, dont il fut le chef, & que Sixte V confirma par un Bref. Le Mutian étoit fort habile dans l'Hiſtoire, mais il s'adonna particulièrement au payſage & au portrait. Ce Peintre avoit un grand goût de deſſein ; il donnoit une belle expreſſion à ſes têtes, & finiſſoit beaucoup ſes ouvrages ; on

reconnoît, à ſon coloris, l'étude qu'il fit d'après le Titien. Il ne peignoit jamais de pratique; il touchoit le payſage dans la manière de l'école flamande, ſupérieure en ce genre aux Italiens. On remarque que ce Peintre choiſiſſoit le châtaignier, préférablement à tout autre arbre, dont les branches avoient, ſelon lui, quelque choſe de pittoreſque. Ses deſſeins arrêtés à la plume, & lavés au biſtre, ou à l'encre de la Chine, ſe font admirer par la correction du trait, par l'expreſſion des figures, & par l'admirable feuiller de ſes arbres. Le Roi n'a qu'un tableau du Mutian, repréſentant l'*incrédulité de Saint-Thomas*; il y en a deux au Palais Royal.

MUTILATION; ſubſtantif féminin. *Mutilatio.* Retranchement d'un membre. *Les Médecins ordonnèrent la mutilation de la jambe gangrénée.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, la troiſième longue, & les autres brèves au ſingulier; mais la dernière eſt longue au pluriel.

MUTILÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MUTILER.

MUTILER; verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. *Mutilare.* Retrancher, couper. Il ne ſe dit qu'en parlant du retranchement de quelque membre du corps humain, ou de quelque partie d'une ſtatue. *On le mutila d'un bras. Alcibiade d'une main ſacrilége, mutiloit les ſtatues des Dieux.*

MUTILER, s'emploie auſſi abſolument, & ſignifie ordinairement châtrer. *On mutile en Turquie les mâles deſtinés ſervir les femmes du ſerrail. Origène par un tranſport de zèle, ſe mutila.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MUTIN, INE; adjectif. *Contentioſus.* Querelleur, opiniâtre, obſtiné, têtu. *C'eſt un enfant mutin. Il a le caractère mutin. Elle eſt un peu mutine.*

MUTIN, ſignifie auſſi ſéditieux, rebelle. *Les habitans de ces montagnes ſont mutins.*

Il s'emploie auſſi ſubſtantivement dans les acceptions précédentes. *C'eſt un jeune mutin qu'il faut corriger. On envoya deux Régimens dans cette ville pour mettre les mutins à la raiſon.*

MUTINÉ, ÉE; participe paſſif. *Voyez* MUTINER.

On dit figurément en poëſie, *les flots mutinés, les vents mutinés*; pour dire, les flots agités, les vents impétueux.

MUTINER; (ſe) verbe pronominal réfléchi de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme CHANTER. Se porter à la ſédition, à la révolte. *Les payſans ſe mutinèrent.*

Il ſe dit auſſi d'un enfant qui ſe dépite. *Il faut corriger les enfans qui ſe mutinent.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue ou brève. *Voyez* VERBE.

MUTINERIE; ſubſtantif féminin. *Seditio.* Sédition, révolte. *On craignit la mutinerie des troupes. Druſus parvint à calmer la mutinerie des légions.*

Il ſe dit auſſi de l'obſtination d'un enfant qui ſe dépite. *A force de châtimens, on a corrigé cet enfant de ſa mutinerie.*

MUTIUS, ſurnommé *Scévola*, s'immortaliſa dans la guerre de Porſenna Roi des Toſcans, contre les Ro-

mains. Ce Prince, défenſeur de Tarquin le Superbe, chaſſé de Rome, alla aſſiéger cette ville 507 ans avant Jésus-Christ, pour y faire rentrer le Tyran. La vie de Porſenna parut à Mutius incompatible avec le ſalut de la République. Il ſe détermina à la lui ôter, & déguiſé en Toſcan, il paſſa dans le camp ennemi. La tente du Roi étoit aiſée à reconnoître, il y entra, & le trouva ſeul avec un Secrétaire, qu'il prit pour le Prince & qu'il tua au lieu de lui. Les gardes accoururent au bruit & arrêtèrent Mutius. On l'interrogea, afin de ſavoir d'où il étoit, s'il avoit des complices, & la cauſe d'une action ſi téméraire, mais refuſant de répondre à ces queſtions, il ne fit que dire : *je ſuis Romain ;* & comme s'il eût voulu punir ſa main de l'avoir mal ſervi, il la porta ſur un braſier ardent, & la laiſſa brûler, en regardant fièrement Porſenna. Le Roi étonné, admira le courage de Mutius, & lui rendit ſon épée, qu'il ne put recevoir que de la main gauche, comme le déſigne le ſurnom de Scévola, qu'il porta depuis. Une action ſi courageuſe honoroit Mutius ſans ſauver Rome. Le brave Romain, feignant alors d'être touché de reconnoiſſance pour la généroſité de Porſenna, qui lui avoit ſauvé la vie, lui parla ainſi ; *Seigneur, votre généroſité va me faire avouer un ſecret que tous les tourmens ne m'auroient jamais arraché. Apprenez donc que nous ſommes trois gens, qui avons réſolu de vous tuer dans votre camp. Le ſort a voulu que je fuſſe le premier à vous attaquer, & autant j'ai ſouhaité d'être l'Auteur de votre mort, autant je crains qu'un autre ne le devienne, ſurtout aujourd'hui, que je vous connois plus digne de l'amitié des Romains que de leur haine,* Le Roi Toſcan, plus touché du courage de ſes ennemis que de la crainte des meurtriers, fit la paix avec eux, & cette paix fut le fruit de la bravoure intrépide d'un ſeul homme.

MUTSIE ; ſubſtantif féminin. Petite meſure des liquides, dont on ſe ſert à Amſterdam. C'eſt la huitième partie du mingle.

MUTUEL, ELLE ; adjectif. *Mutuus.* Réciproque entre deux ou pluſieurs perſonnes. *Deux amans brûlent d'un amour mutuel. Toute obligation eſt mutuelle, même entre les Rois & leurs Sujets. Les deux frères ſe firent une donation mutuelle.*

En termes de Juriſprudence, on appelle *don mutuel*, une convention faite entre deux conjoints depuis le mariage, par laquelle le ſurvivant doit jouir par uſufruit, ſa vie durant, de la moitié des biens de la communauté appartenans aux héritiers du prédécédé. (*Voyez* Don mutuel.

MUTUELLEMENT ; adverbe. *Mutuò.* Réciproquement. *Ils ſe ſont nui mutuellement. Les hommes doivent ſe ſecourir mutuellement.*

MUTULE ; ſubſtantif féminin. Terme d'Architecture. Modillon carré dans la corniche de l'ordre dorique. Les mutules répondent aux triglyphes qui ſont au-deſſous, d'où l'on fait quelquefois pendre des gouttes qu'on appelle auſſi *larmes, clochettes & campanes.* Selon Vitruve on a mis des mutules ſous la corniche de cet ordre, pour repréſenter le bout des jambes de force qui ſortent en dehors, courbées par l'extrémité, de même qu'on a fait des triglyphes dans la friſe de l'ordre dorique, pour marquer le bout des poutres

poutres ou ſolives qui portent ſur l'architrave.

MUXACRA ; ville maritime d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur la Méditerranée, à 25 lieues, ſud-oueſt, de Carthagène.

MUYDEN ; petite ville de Hollande, ſur le Vecht, à deux lieues d'Amſterdam.

MUZERIN ; *voyez* MUSERIN.

MUZIMOS ; ſubſtantif maſculin & terme de Relation. Les habitans du Monomotapa ſont perſuadés que leurs Empereurs en mourant paſſent de la terre au ciel, & deviennent pour eux des objets de culte qu'ils appellent *Muzimos ;* ils leur adreſſent leurs vœux. Il y a dans ce pays une fête ſolennelle appelée *Chuavo ;* tous les ſeigneurs ſe rendent au palais de l'Empereur, & forment en ſa préſence des combats ſimulés. Le Souverain eſt enſuite huit jours ſans ſe faire voir, & au bout de ce temps, il fait donner la mort aux grands qui lui déplaiſent, ſous prétexte de les ſacrifier aux Muzimos ſes ancêtres.

MUZON ; petite ville de la baſſe Hongrie, chef-lieu d'un Comté de même nom, lequel eſt ſitué entre l'Autriche, le Danube, le Comté de Spron & celui de Javarin.

MUZUKO ; ſubſtantif maſculin & terme de relation. Les habitans du Monomotapa donnent ce nom à un être malfaiſant qu'ils croient être l'auteur de tous les maux qui affligent le genre humain.

MYAGRUM ; ſubſtantif maſculin. Plante qui pouſſe des tiges à la hauteur de deux pieds, rondes, dures, liſſes, rameuſes, de couleur de vert de mer, & remplies de moelle blanche. Elle a ſes feuilles ſemblables à celle du paſtel ; ſes fleurs ſont petites, jaunes, à quatre feuilles & diſpoſées en creux : il leur ſuccède des fruits formés en petites poires renverſées qui contiennent chacun une ſemence le plus ſouvent oblongue. On tire par expreſſion de cette ſemence une huile propre à adoucir les âpretés de la peau.

MYCÈNES ; nom d'une ancienne ville de Grèce, dans la Péloponèſe, à trois lieues, ſud, d'Argos. Elle fut capitale d'un royaume de même nom qui appartenoit à Agamemnon, frère de Ménélas, & le chef des Grecs qui allèrent aſſiéger Troye.

MYCONE ; île de l'Archipel, l'une des Cyclades, d'environ douze lieues de tour, à dix lieues de Naxie. On y recueille d'excellent vin & de très-bons fruits. Les perdrix, les cailles, les bécaſſes y abondent. Les Anglois & les Hollandois y ont un comptoir. Le ſéjour en eſt aſſez agréable pour les étrangers.

Les Ducs de Naxie poſſédèrent autrefois cette île durant quelques années ; mais Barberouſſe, Capitan Bacha, la leur enleva ſous le règne de Soliman III. C'eſt un Cadi ambulant qui la gouverne.

MYDRIASE ; ſubſtantif féminin & terme de chirurgie. Indiſpoſition de l'œil qui conſiſte dans une trop grande dilatation de la prunelle.

Maître Jan dans ſon *traité des maladies de l'œil*, dit avec beaucoup de fondement, que la dilatation outre nature de la prunelle n'eſt point une maladie particulière, mais le ſymptôme d'une autre maladie, telle que l'augmentation de l'humeur vitrée, la goutte ſereine, *&c.* Il appuie ſon ſentiment ſur le mécaniſme de l'iris, qui dans l'état naturel ſe reſſerre & ſe dilate ſuivant les différens états de la lumière ; & ſuivant les différentes

impreſſions que les rayons lumineux font ſur la rétine. La dilatation de la prunelle n'eſt qu'un acceſſoire de maladie, l'expérience démontrant qu'il y a toujours quelque maladie qui donne lieu à cette dilatation.

MYGDONIE ; ancien nom d'une contrée de la Macédoine, à l'orient de la Chalcidie.

Les Mygdoniens de Macédoine envoyèrent une colonie dans la Méſopotamie, qui donna le nom de *Mygdonie* à la partie occidentale de cette Province où ils choiſirent de s'établir. Il faut donc diſtinguer les Mygdoniens de Grèce des Mygdoniens Aſiatiques.

MYIAGRE ; nom d'un Dieu que les Arcadiens invoquoient pour être délivrés des mouches. Les Romains le révéroient auſſi ſous le nom de *Myiodes*. Pline rapporte que les mouches déſoloient les aſſiſtans aux jeux olympiques ; mais qu'elles s'envoloient par nuages, & ſe jetoient ailleurs auſſi-tôt qu'ils avoient ſacrifié un taureau au Dieu Myiodes ; cependant on ne lui faiſoit que rarement cet honneur à Olympie, & ſeulement une fois dans le cours de pluſieurs années. Les Éléens au contraire encenſoient avec conſtance les autels de ce Dieu, perſuadés qu'autrement des flots de mouches ſeroient venus infeſter leur pays ſur la fin de l'été, & y porter la peſte & la déſolation.

MYIODES ; *voyez* MYIAGRE.

MYLABRE ; ſubſtantif maſculin. *Mylabris*. Inſecte coléoptère, dont les antennes plus groſſes vers le bout, & à articles hémiſphériques un peu triangulaires, ſont poſées ſur une trompe courte & large : quatre antennes accompagnent la bouche ou l'extrémité de la trompe de ce petit animal. Les élytres ou étuis ſont preſque ronds & ſi courts, qu'ils ne couvrent que les deux tiers du corps. On trouve le Mylabre ſur les fleurs. Ses yeux ſont aſſez ſaillans.

MYLASA, ou MYLASSA ; nom d'une ancienne ville de Carie, qui ſelon Pauſanias, étoit ſituée à 80 ſtades de la mer. Jupiter y avoit un temple où il étoit repréſenté tenant en main la hache qu'Hercule enleva à la reine des Amazones dans ſon expédition contre ces guerrières.

MYLETTE ; ſurnom que Vénus avoit chez les Aſſyriens, & ſous lequel ils lui avoient élevé un temple où les lois du pays autoriſoient les proſtitutions, comme nous l'apprend Hérodote.

MYLOGLOSSES ; *voyez* MILOGLOSSES.

MYLOHYOIDIEN ; *voyez* MILOHYOIDIEN.

MYLOPHARYNGIEN ; *voyez* MILOPHARYNGIEN.

MYOCÉPHALON ; ſubſtantif maſculin & terme de chirurgie. Eſpèce de tumeur de l'œil qui repréſente la tête d'une mouche. C'eſt une eſpèce de proptoſis.

MYOLOGIE ; ſubſtantif *féminin*. *Myologia*. Partie de l'anatomie qui traite des muſcles.

MYOMANCIE ; ſubſtantif féminin. *Myomancia*. Eſpèce de divination, ou méthode de prédire les événemens futurs par le moyen d'une ſouris.

Quelques auteurs regardent la myomancie comme une des plus anciennes manières de deviner, & croient que c'eſt pour cela qu'Iſaïe, compte la ſouris parmi les abominations des idolâtres. Mais outre qu'il n'eſt pas certain que le mot hébreu employé par le Prophète ſignifie une ſouris,

il eſt évident que le Prophète ne parle point en cet endroit de deviner par le moyen de cet animal, mais de l'abomination que commettoient contre la loi de Moïſe ceux qui mangeoient des ſouris, *abominationem & murem*, porte la Vulgate.

Les ſouris ou les rats entroient pourtant pour quelque choſe dans le ſyſtème général de la divination parmi les Romains, & l'on tiroit des préſages malheureux ou de leur cri ou de leur voracité. Elien raconte que le cri aigu d'une ſouris ſuffit à Fabius Maximus pour ſe démettre de la dictature; & ſelon Varron, Caſſius Flaminius quitta la charge de Général de la Cavalerie ſur un pareil préſage. Plutarque dans la vie de Marcellus, dit qu'on augura mal de la dernière campagne de ce Conſul, parceque des rats avoient rongé l'or du temple de Jupiter.

MYOPE; ſubſtantif des deux genres. *Myops.* Celui, celle qui a la vue fort courte, & qui ne peut voir les objets éloignés ſans le ſecours d'un verre concave.

Le défaut de la vue des myopes ne vient ni du nerf optique ni de la prunelle, mais de la forme du cryſtallin, ou de la diſtance à laquelle il eſt de la rétine. Quand le cryſtallin eſt trop rond ou trop convexe, il rend les rayons trop convergens, de ſorte qu'ils ſe réuniſſent trop près du cryſtallin & avant de parvenir à la rétine; c'eſt la même choſe quand la rétine eſt trop proche du cryſtallin, quoique le cryſtallin ne ſoit pas trop convexe.

La trop grande convexité de la cornée fait auſſi qu'on eſt myope par la même raiſon. La cornée eſt cette membrane convexe ſemblable à la corne qui paroît ſur la ſurface du globe de l'œil. On remarque en effet que preſque toutes les perſonnes qui ont les yeux fort gros ou la cornée fort convexe, ſont *myopes*.

Le défaut des vues myopes diminue avec le temps; parceque l'œil s'applatit à meſure que l'on avance en âge & devient de la convexité néceſſaire, pour que les rayons ſe réuniſſent exactement ſur la rétine. C'eſt pour cette raiſon qu'on dit que les vues courtes ſont les meilleures, c'eſt-à-dire, celles qui ſe conſervent le mieux & le plus longtemps.

MYOPIE; ſubſtantif féminin. *Myopia.* État de ceux qui ont la vue courte. *On remédie à la myopie par le moyen d'un verre concave qu'on place entre l'œil & l'objet.*

Les deux premières ſyllabes ſont brèves, & la troiſième longue.

MYOSOTIS; *voyez* OREILLE DE SOURIS.

MYOTOMIE; ſubſtantif féminin. Partie de l'Anatomie qui a pour objet la diſſection méthodique des muſcles du corps: elle en examine la texture, la direction, les attaches, *&c.* pour en tirer des conſéquences ſur les fonctions de la vie, ſur la ſanté & ſur les maladies.

MYRABOLTS; c'eſt le nom qu'on donne dans le commerce à la myrrhe qui vient d'Arabie, mais que les Européens tirent ſouvent de Surate. *Voyez* MYRRHE.

MYRE; nom d'une ancienne ville de Lycie où Saint Paul s'embarqua ſur un vaiſſeau d'Alexandrie pour ſe rendre à Rome.

MYRIADE; ſubſtantif féminin, & terme d'Antiquité. Nombre de dix mille.

MYRIONIME; adjectif des deux

genres, & terme de Mythologie. Qui a mille noms. On a donné ce titre à Iſis & à Oſiris, parcequ'ils renfermoient, diſoit-on, ſous différens noms, tous les dieux du paganiſme; car Iſis adorée ſous ce nom en Égypte étoit ailleurs Cybele, Junon, Minerve, Venus, Diane, *&c.* & l'Oſiris des Égyptiens étoit ailleurs connu ſous les noms de Bacchus, Jupiter, Pluton, Adonis, *&c.*

MYRINE; il y a eu quatre anciennes villes de ce nom: l'une étoit dans l'Éolide, la ſeconde dans l'île de Lemnos, la troiſième dans la Troade & la quatrième dans l'île de Crète.

MYRMÉCIE; ſubſtantif féminin, & terme de Chirurgie. Eſpèce de verrue peu élevée, dont la baſe eſt large: elle naît le plus ſouvent dans la paume de la main & ſous la plante des pieds: elle ſe guérit comme les corps. Quand on la coupe, on reſſent une douleur ſemblable à celle que cauſe une morſure de fourmi; & c'eſt de là que lui vient le nom de *Myrmécie.*

MYRMÉCITE; ſubſtantif féminin. *Myrmecites.* Quelques Auteurs ont ainſi appelé une petite pierre ſemblable à une fourmi.

MYRMICOLÉON; *voyez* FOURMILION.

MYRMIDONS; *voyez* MIRMIDONS.

MYRMILLON; ſubſtantif maſculin. *Myrmillo.* On a ainſi appelé une ſorte de Gladiateurs de l'ancienne Rome, qui portoient ſur leur caſque la figure d'un poiſſon de mer tacheté de pluſieurs couleurs, & qui étoient armés d'un bouclier & d'une épée. Ils combattoient ordinairement contre une autre eſpèce de gladiateurs appelés *Rétiaires*, du mot *rete*, filet de pêcheur, dans lequel ils tâchoient d'embarraſſer la tête de leurs adverſaires. On appeloit encore les Myrmillons, *Gaulois*, ſoit que les premiers fuſſent venus des Gaules, ſoit qu'ils fuſſent armés à la gauloiſe. Auſſi les Rétiaires en combattant contre eux avoient-ils coutume de chanter: *quid me fugis, Galle, non te peto, piſcem peto;* » pourquoi me fuis tu, Gaulois, » ce n'eſt point à toi, c'eſt à ton » poiſſon que j'en veux. »

MYROBOLAN; ſubſtantif maſculin. Sorte de fruit qui nous eſt apporté ſec des Indes orientales: on en diſtingue cinq eſpèces principales; ſavoir, les *citrins* ou *jaunes*, les *indiens* ou *noirs*, les *chébules*, les *belleicrs*, & les *emblics* ou *chinois.*

Les *myrobolans citrins* ſont des fruits oblongs, arrondis, de la groſſeur du pouce, mouſſes par les extrémités, de couleur jaunâtre ou citrine, communément ornés de cinq grandes canelures longitudinales & d'autant de petites. L'écorce extérieure eſt glutineuſe, amère & un peu âcre: elle couvre un noyau dur, anguleux, ſillonné, jaunâtre, lequel contient une amande de couleur griſe ou fauve. Ces fruits viennent, dit-on, ſur un arbre qui eſt de la grandeur du prunier ſauvage, dont les feuilles ſont conjuguées, ſemblables à celles du cormier, & qui croît principalement vers Goa.

Les *myrobolans chebules* reſſemblent aux citrins, mais ils ſont plus grands & imitent plus la forme de poire: ils ſont également relevés de cinq côtés, ridés, d'une couleur brunâtre en dehors & d'un roux noirâtre en dedans; ils ont le même goût & la chair plus épaiſſe que les précédens; leur noyau eſt anguleux & creux, contenant une amande oblongue; on les caſſe difficilement. On dit que l'arbre où ils naiſſent a des feuilles ſimples ſemblables à

celles du pêcher & des fleurs rougeâtres en étoiles; il croît aux environs de Décan & de Bengale. Prosper Albin a décrit une espèce de Myrobolan chébule, que l'on cultive au Caire, mais qui est tout différent du précédent.

Les *myrobolans indiens* sont gros & longs comme de petits glands, ridés, noirs en dehors, brillans, creusés extérieurement d'un sillon, comme s'ils n'étoient pas des fruits parfaits, contenant une amande avortée. Quand on les mâche, ils s'attachent aux dents & font cracher; leur saveur est acerbe, amère & acide: on prétend que les feuilles de l'arbre qui les porte, sont semblables à celles du saule; il croît à Cambaye.

Les *myrobolans bellerics* sont arrondis, peu anguleux, gros, de la figure de la noix muscade, un peu jaunâtres, se terminant en un pédicule un peu gros, comme la figue. Leur écorce est un peu molle, austère & astringente; elle contient un noyau grisâtre, dans la cavité duquel se trouve une amande semblable à une aveline. L'arbre qui les porte naît à Bengale; il a des feuilles semblables à celles du laurier, mais plus pâles; du moins telle est le rapport de ceux qui font des cinq espèces de myrobolans, autant de fruits absolument différens.

Les *myrobolans emblics*, sont presque ronds, relevés par six côtes de la grosseur d'une noix de gale, & gris noirâtre: ils contiennent sous une pulpe charnue, qui s'ouvre en six parties en mûrissant, un noyau léger, blanchâtre, gros comme une petite aveline, anguleux, divisé en trois cellules, & qui s'ouvre en trois parties lorsqu'il est mûr. On ne nous apporte communément que les segmens de la pulpe desséchés: ils sont noirâtres & d'un goût aigrelet & un peu austère. Ces fruits croissent, dit-on, sur un arbre dont les feuilles sont courtes & découpés fort menu, comme celle de la fougère. Les Indiens se servent d'emblics pour tanner le cuir, le verdir & pour faire de l'encre; ils en mangent aussi de confits dans de la saumure pour exciter l'appétit. Ils naissent à Bengale.

L'eau dans laquelle on a fait macérer les myrobolans rougit le papier bleu: ils purgent sans danger, & on s'en sert dans les cas où il faut resserrer en même temps. Leur décoction est fort utile pour raffermir les dents qui branlent. Les myrobolans étoient autant autrefois en usage seuls, que le sont aujourd'hui le séné & les tamarins ensemble.

MYROBOLANIER; substantif masculin. Arbre qui porte les myrobolans. *Voyez* MYROBOLANS.

MYRON; substantif masculin, & terme de Relation. Les Chrétiens orientaux appellent ainsi un baume sacré dont ils se servent, non-seulement dans l'administration du baptême, mais encore en diverses autres cérémonies religieuses. Ils regardent même la bénédiction prononcée sur le myron comme une bénédiction sacramentale. Parmi les œuvres de Grégoire de Marka, qui vivoit au dixième siècle & qui est un des Pères de l'Église Arménienne, on lit une espèce d'homélie en l'honneur du myron. Vardanes ne parle pas du myron avec moins de vénération. « Nous voyons des » yeux du corps, dit-il, dans l'Eu» charistie du pain & du vin, & » par les yeux de la foi, nous con» cevons le corps & le sang de Jé-

» sus-Christ : de même dans le » myron nous ne voyons que l'huile, » mais par la foi nous y apperce- » vons l'esprit de Dieu. »

MYROPOLE ; nom d'une ancienne ville de Grèce, pres des Thermopyles, vis-à-vis d'Héraclée.

MYRRHE ; substantif féminin. *Myrrha*. Sorte de gomme odorante que produit un arbre qui croît dans l'Arabie heureuse.

Dans le commerce, la myrrhe est en morceaux, qui varient beaucoup pour la grosseur, la consistance, la couleur, l'odeur, le goût & la transparence. La belle myrrhe est en larmes ou morceaux gros comme une noix, de couleur jaune ou rousse, un peu transparente. Lorsqu'on la brise on y voit des veines blanchâtres comme la base de l'ongle, ce qui fait dire *myrrhe onglée ;* elle est d'un goût amer, un peu âcre & aromatique, causant des nausées d'une odeur forte. Mais si on la pile ou qu'on la brûle, elle exhale une odeur assez agréable : elle doit être un peu friable & peu grasse. Les morceaux bien transparens qui ne sont point amers dans l'intérieur, ne sont que de la gomme arabique ; il faut les rejeter & retirer également ceux qui sont brunâtres, visqueux & d'une saveur désagréable. Ces derniers ne sont souvent que du *bdellium*.

On ne dit rien de certain sur l'arbre dont la myrrhe découle, & on ne sait point si c'est par incision qu'on la retire. Quelques-uns prétendent que nous n'avons pas la bonne myrrhe des anciens, parcequ'elle n'a pas l'odeur exquise de celle dont tous les Auteurs font mention : on en aromatisoit les vins les plus délicats, & on la présenta comme un parfum très-précieux au Sauveur du Monde pendant qu'il étoit dans la crêche. Mais on peut répondre à cela, qu'il en est des parfums comme des goûts & des couleurs dont on ne doit pas disputer. Les hommes sont également inconstans à l'égard des odeurs : le musc & la civette, *&c.* en fournissent des exemples sensibles.

La myrrhe est un des remèdes que les anciens ont le plus célébré, & que les modernes ont aussi compté parmi les médicamens les plus précieux. Elle possède toutes les qualités des gommes résines à un degré que l'on peut appeler *tempéré* ou *moyen*, qui permet de l'employer dans tous les sujets & dans tous les cas où les gomme résines sont indiquées : dire de ce remède que les anciens & les modernes l'ont également célébré, c'est assez faire entendre qu'ils lui ont attribué généralement toutes les vertus. Celles qui sont le plus reconnues sont sa qualité stomachique, *roborante*, apéritive & utérine ; aussi son usage le plus fréquent est pour donner du ton à l'estomac, pour fondre les obstructions, surtout bilieuses ; pour ranimer & surtout pour faire couler les règles ; on la donne rarement seule, mais on la fait entrer fort communément dans les pillules ou bols stomachiques, fondans, emménagogues, & dans les préparations officinales, dont la vertu dominante est d'être cordiale ou excitante. Les qualités bézoardique & antiputride, ne sont fondées que sur des préjugés : la dernière surtout qu'on a estimée sur l'usage que les anciens faisoient de la myrrhe dans les embaumemens, est on ne peut pas plus précaire ; la vertu vulnéraire & cicatrisante est commune à la myrrhe & à tous les sucs balsami-

ques, liquides & concrets ; mais notre gomme réſine n'a aucun avantage à cet égard, au contraire. Cartheuſer met cependant au-deſſus de toutes les propriétés de la myrrhe, celle qu'il lui attribue d'être un remède ſouverain contre la toux invétérée & pluſieurs autres maladies chroniques de la poitrine, qui dépendent principalement de la foibleſſe du poumon & du ventricule. Au reſte, cet auteur moderne eſt très-enthouſiaſte ſur les éloges de la myrrhe ; ce remède doit ſe donner en ſubſtance & incorporé à cauſe de ſon amertume, avec un excipient qui le réduiſe ſous forme ſolide. La teinture de myrrhe eſt beaucoup plus efficace que la myrrhe en ſubſtance, ſelon la remarque de Sthal, ſoit parceque cette teinture ne contient que la réſine & l'huile eſſentielle qui ſont ſes principes les plus actifs, débarraſſés de la partie gommeuſe qui maſquoit ou châtroit en partie leur action ; mais plus encore parceque ces principes ſont très-diviſés dans l'eſprit-de-vin, & enfin parceque ce menſtrue concourt très-efficacement à leur activité. Au reſte, cette remarque doit être commune aux teintures en général.

L'huile eſſentielle de la myrrhe doit être comptée, ſi l'on en croit Cartheuſer & Frid. Hoffman, parmi les huiles eſſentielles les moins âcres & les plus convenables pour l'uſage intérieur ; le dernier Auteur recommande particulièrement celle dont il s'agit priſe à la doſe de quelques gouttes, ſous forme d'oléoſaccharum dans une infuſion de véronique ou dans du caffé, contre pluſieurs maladies chroniques de la poitrine, telles que la toux invétérée, l'aſthme humide, &c. Il conſeille auſſi de prendre le même oleoſaccharum le matin dans du bouillon, du chocolat ou du caffé, comme d'une excellente reſſource contre l'influence d'un air épais & chargé d'exhalaiſons putrides ou de miaſmes épidémiques.

La myrrhe réduite en poudre & la teinture de myrrhe ſont auſſi des remèdes extérieurs très-uſités dans les panſemens des plaies & des ulcères, & ſurtout dans la gangrène & dans la carie.

Il eſt peu de drogues qui entrent dans autant de compoſitions officinales, ſoit internes, ſoit externes, que la myrrhe, ſon efficacité eſt ſurtout remarquable dans l'élixir de propriété, les pillules de Reiſus & la thériaque diateſſaron, parceque ces remèdes ſont compoſés de très-peu d'ingrédiens.

MYRRHIS ; *voy.* CERFEUIL MUSQUÉ.

MYRRHITE ; ſubſtantif féminin. Quelques anciens naturaliſtes ont ainſi appelé une pierre jaunâtre & demi-tranſparente, qu'on ſoupçonne être la cornaline pâle & jaune.

MYRTE ; ſubſtantif maſculin. *Myrtus.* Arbriſſeau dont on diſtingue pluſieurs eſpèces, entr'autres les myrthes à grandes feuilles, tels que le *myrte romain* & celui d'Eſpagne, le *myrte à feuilles panachées*, le *myrte à petites feuilles*, & le *grand myrte, à fleurs doubles* ; celui-ci eſt très agréable par le nombre de ſes fleurs qui durent très-long-temps.

Les myrtes ont toujours les feuilles poſées alternativement & dans un ordre croiſé ; leur odeur eſt agréable : elles ne tombent point du tout pendant l'hiver. Leurs feuilles ſont quelquefois petites & ovales, quelquefois plus allongées, d'autres fois plus arrondies & pointues, ſuivant les eſpèces : elles ſont unies & luiſantes comme celles du buis. Les

fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles : elles ſont en roſe, blanches & odorantes ; aux fleurs ſuccèdent des baies ovales, qui contiennent pluſieurs ſemences de la figure d'un rein.

Ces arbriſſeaux font un joli effet dans les boſquets d'hiver & d'été dans nos provinces méridionales, telles que le Languedoc, la Provence, *&c.* où on peut les élever en pleine terre. Ici nous ne pouvons les conſerver que dans nos orangeries, ayant l'attention de les tenir à portée des portes & des fenêtres, afin qu'ils jouiſſent de l'air dans les temps doux & humides ; ſans quoi ils ſe dépouillent de leurs feuilles. Ces arbuſtes ſont ſouples, obéiſſans, & ſont propres à prendre toutes les figures qu'on veut leur donner.

Les feuilles & les baies de myrte qu'on nomme *myrtilles*, ſont aſtringentes & recommandées pour affermir les dents qui ont été ébranlées par le ſcorbut. Les baies de myrte tenoient lieu de poivre aux anciens, avant que cet aromate de l'Inde eût été découvert. On les emploie en Allemagne pour faire une teinture ardoiſée, qui a cependant peu d'éclat.

On retire des fleurs du myrte, en les diſtillant dans l'eau, une eau aſtringente, que l'on nomme *eau d'ange* : elle eſt fort recherchée pour ſa bonne odeur. Les dames s'en ſervent pour ſe laver ; car l'expérience a appris qu'elle eſt ſouveraine pour nétoyer la peau, affermir les chairs, parfumer & reſſerrer. Les habitans d'Illyrie, ceux de Naples & de la Calabre, préparent & perfectionnent leurs cuirs avec les feuilles du myrte, comme font les Macédoniens avec celles du Sumach, les Égyptiens avec les Siliques d'Acacia, les peuples de l'Aſie mineure, avec les calices de glands de chêne, les François, avec l'écorce moyenne de cet arbre, les Phrygiens, avec l'écorce du pin ſauvage. Belon a obſervé qu'on trouve ſur le myrte une graine d'écarlate ſemblable au kermès, qui renferme un petit animal vivant dans ſa coque.

On multiplie les myrtes de boutures & de branches couchées. Bradley, Auteur anglois, dit que l'eſpèce à fleurs doubles & celle à feuilles d'oranger reuſſiſſent mieux de branches couchées que de boutures ; mais qu'il ne faut ſe ſervir que des jeunes branches de l'année ; car ſi l'on couchoit des branches plus âgées elles ne feroient point de racines malgré toutes les attentions qu'on pût y donner : que le mois de Mai eſt le temps le plus convenable pour coucher ces branches ; que le myrte ſe plaît tellement dans l'humidité, qu'il en en a vu un pot qui avoit paſſé l'été dans un baſſin qu'on avoit ſoin d'entretenir plein d'eau, & que ce myrte avoit pouſſé pendant cet été quatre fois autant que ceux qu'on avoit traités à l'ordinaire, & qu'il avoit continué de croître de la même manière pendant pluſieurs années, ſans qu'on renouvelât la terre du pot.

Mais on peut encore multiplier de ſemence les myrtes à fleur ſimple, à l'exception des eſpèces à feuilles panachées ; & de plus ils peuvent tous ſe greffer les uns ſur les autres.

Chez les anciens, le myrte étoit conſacré à Vénus ; & il eſt encore pris aujourd'hui pour le ſymbole de l'amour, comme le laurier pour le ſymbole de la victoire. Ainſi on dit poétiquement d'un homme qui eſt heureux en amour & en guerre, qu'il

qu'*il eſt couvert de myrtes & de lauriers.*

MYRTÉE; adjectif féminin & terme de Mythologie. Surnom de Vénus, ainſi appelée parceque le myrte lui étoit conſacré.

MYRTIFORME; adjectif & terme d'Anatomie. On appelle *caroncules myrtiformes*, de petites éminences charnues diſpoſées circulairement autour de l'entrée du vagin. *Voyez* au mot CARONCULE.

MYRTILLE; *voyez* AIRELLE.

MYRTILE; nom d'un Écuyer d'Œnomaüs, fils de Mercure & de Myrto. Il fut précipité dans la mer pour avoir trahi ſon maître. *Voyez* ŒNOMAUS.

MYRTO; fameuſe amazone qui s'abandonna à Mercure dont elle eut Myrtile.

MYSCILLE; nom d'un habitant d'Argos, lequel n'ayant d'abord pu comprendre un oracle qui lui avoit dit de bâtir une ville où il ſe trouveroit ſurpris par la pluie dans un temps ſerein & ſans nuage, alla en Italie où il rencontra une courtiſane qui pleuroit. Il trouva le ſens de l'oracle dans cette aventure, & bâtit la ville de Crotone.

MYSE, ou MYSA; rivière d'Allemagne dans la Bohême. Elle a ſa ſource ſur les frontières du Palatinat de Bavière & ſon embouchure dans la Muldaw, un peu au-deſſus de la ville de Prague.

MYSIE; ancien nom d'une contrée de l'Aſie mineure, qui s'étendoit dans les terres vers la Propontide, la Phrygie, le fleuve Hermus, & la chaîne la plus orientale du mont Ida. Il y avoit la petite & la grande Myſie.

La petite Myſie, plus ſeptentrionale & voiſine de l'Helleſpont, avoit la Propontide au nord, à l'occident la Troade, au midi le mont Olympe, les villes de Lampſaque, de Cizique, *&c.*

La grande, plus méridionale & plus orientale, étoit ſituée entre la petite Bithynie, la grande Phrygie, l'Éolide & la mer Egée. Elle avoit pour villes principales, Antandre, Pergame, Adramite, *&c.*

Ces Aſiatiques, ainſi que la plupart de leurs voiſins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, étoient en aſſez médiocre conſidération chez les Grecs; & s'il en faut croire Cicéron dans ſon *oraiſon pour Flaccus*, ils avoient donné lieu à quelques expreſſions proverbiales qui ne leur étoient pas avantageuſes.

On diſoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups; que ſi l'on avoit à faire quelque épreuve périlleuſe, il falloit choiſir à cet effet un carien, comme n'ayant point aſſez d'eſprit pour prévoir le danger; que dans les comédies, les valets fripons étoient toujours des Lydiens.

Les Myſiens en particulier tombèrent dans une telle décadence, qu'ils furent en butte aux outrages de toutes les nations qui les pillèrent impitoyablement. De là, pour déſigner un peuple foible, on diſoit en proverbe, qu'il pouvoit être inſulté par les Myſiens mêmes; & l'on appeloit proverbialement un butin ſûr, le *butin de Myſie.*

Cette décadence des Myſiens n'empêche point qu'ils ne ſe ſoient fait un nom dans la muſique, & que Plutarque n'ait été fondé à leur attribuer l'invention de quelques beaux arts. Olympe qui compoſa le premier ſur la flute en l'honneur d'Apollon, l'air appelé *polycephale*, dont Pindare parle avec tant d'éloge,

étoit originaire de Myſie. On voit dans la *retraite des dix mille* de Xénophon, que les Myſiens excelloient dans les danſes armées qu'on exécutoit au ſon de la flute, mais la différence eſt grande entre des peuples guerriers & des peuples danſeurs. Les Myſiens danſoient bien & ſouffroient patiemment toutes ſortes d'inſultes.

On a auſſi appelé *Myſie*, une petite contrée du Peloponèſe, où étoit un temple dédié à Cérès Myſienne; ce nom de *Myſie* donné à ce canton, tiroit ſon origine d'un certain Myſius que les habitans d'Argos diſoient avoir été hôte de Cérès.

Strabon nomme Myſie une ville de la Troade qu'il place au voiſinage d'Adramite. Ptolémée donne auſſi le nom de Myſie à une ville de Parthie.

MYSIES; ſubſtantif féminin pluriel & terme de Mythologie. Fêtes qu'on célébroit autrefois en l'honneur de Cérès durant trois jours. Au troiſième, les femmes chaſſoient du temple les hommes & les chiens, & s'y renfermoient avec les chiennes.

MYSTAGOGUE; ſubſtantif maſculin. Celui qui explique les myſtères d'une religion.

MYSTE; ſubſtantif maſculin & terme d'Antiquité. On appeloit ainſi ceux qui étoient initiés aux petits myſtères de Cérès. Ils ne pouvoient entrer que dans le veſtibule du temple avant l'expiration du noviciat néceſſaire pour être admis aux grands myſtères: au moment qu'ils jouiſſoient de cette dernière prérogative, on les appeloit *époptes*, inſpecteurs, ou comme nous dirions *confrères*. Alors on leur montroit toutes les choſes ſaintes, hormis quelques-unes qui étoient réſervées pour les Prêtres ſeuls. Il étoit défendu de conférer en même temps à perſonne les deux qualités de Myſte & d'Épopte. On ne viola la loi qu'en faveur du Roi Démétrius, qui dans un même jour, fut fait initié & confrère.

MYSTÈRE; ſubſtantif maſculin. *Myſterium*. Secret. Il ſe dit proprement en matière de religion & ſignifie ce qu'une religion a de plus caché.

Les anciens appeloient *Myſtères*, par excellence, ceux qu'on célébroit en l'honneur de Cérès à Éleuſis. Il y avoit les *grands* & les *petits* myſtères: la faveur d'être admis aux cérémonies ſecrettes des grands myſtères, ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appeloit les petits myſtères de Cérès. Au bout de ce terme de noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire; après lui avoir fait laver les mains à l'entrée du temple, & l'avoir couronné de myrte, on ouvroit une caſſette, où étoient les lois de Cérès & les cérémonies de ſes myſtères; on les liſoit au récipiendaire pour lui en donner la connoiſſance, & on les lui faiſoit tranſcrire. Un léger repas ſuccédoit à cette cérémonie; enſuite l'initié ou les initiés paſſoient dans le ſanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, & tout étoit alors dans une grande obſcurité; un moment après une vive lumière leur faiſoit paroître devant les yeux la ſtatue de Cérès magnifiquement ornée, & tandis qu'ils étoient appliqués à la conſidérer, la lumière diſparoiſſoit encore & tout étoit de nouveau couvert de profondes ténèbres. Les éclats de tonnerre qui ſe faiſoient entendre, des éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du ſanctuaire, & cent figures monſtrueuſes qui paroiſſoient

de tous côtés, les rempliſſoient de crainte & de frayeur; mais un moment après le calme ſuccédoit, & l'on appercevoit dans un grand jour une prairie agréable où l'on alloit danſer & ſe réjouir; c'étoit l'image des champs élyſées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derrière le ſanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorſque le jour étoit venu, & ce ſpectacle paroiſſoit d'autant plus agréable qu'il ſuccédoit à une nuit, où on n'avoit preſque rien vu que de lugubre & d'effrayant. C'étoit là qu'on révéloit aux initiés tous les ſecrets myſtères, après quoi le prêtre congédioit l'aſſemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue grecque, & que M. le Clerc interprète par ceux-ci, *veillez & ne faites point de mal.*

La fête de l'initiation duroit neuf jours deſtinés à différentes cérémonies qu'a décrites Murtius. Les principaux miniſtres qui officioient, étoit le Hyerophante ou Myſtagogue, qu'on appeloit auſſi quelquefois *Prophète*; le ſecond étoit le Porte-flambeau, le troiſième étoit le Héraut ſacré, & le quatrième s'appeloit le *Miniſtre de l'autel.* Il y avoit outre ces quatre miniſtres en chefs, des prêtres pour les ſacrifices & des ſurveillans pour avoir ſoin que tout ſe paſſât dans l'ordre.

Preſque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces myſtères. Les Prêtres avoient perſuadé le peuple que ceux qui y participeroient, auroient les premières places dans les champs élyſées, & que ceux qui n'y ſeroient pas initiés ne jouiroient point de cet honneur. Ces promeſſes firent impreſſion, & la curioſité y mit un nouvel attrait.

On garda long-temps un ſilence impénétrable ſur tout ce qui ſe paſſoit dans les myſtères d'Éleuſis; & ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en ſavoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de reſpect à la ſainteté de ces fêtes ſacrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, ſous peine de la vie. Diagoras Mélin fut pour cette ſeule raiſon proſcrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit & deux à celui qui le prendroit en vie. Le Poëte Eſchile courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque choſe de ces myſtères de Cérès dans une de ſes tragédies.

Il y a plus, Alcibiade, au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace « pour avoir » commis un ſacrilége envers Cérès, » en contrefaiſant ſes ſaints myſtè» res, & en les montrant à ſes ca» marades dans ſa maiſon, comme » fait le Hiérophante lorſqu'il mon» tre les choſes ſaintes, ſe nommant » lui-même le Grand-Prêtre, don» nant à Polition le nom de Porte» flambeau, à Théodore celui de » Héraut & à ſes camarades celui » d'initiés ou de confrères, contre » les lois établies par les Eumolpi» des & par les prêtres du temple de » la Sainte Éleuſis; pour punition » duquel crime le peuple l'a con» damné à mort, a confiſqué tous » ſes biens, & a enjoint à tous les » Prêtres & à toutes les Prêtreſſes » de le maudire.

Voilà la teneur de l'Arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraiſemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Cependant une ſeule Prêtreſſe eut le courage de s'oppoſer à ce décret, & allégua pour unique

raiſon de ſon oppoſition, qu'elle étoit *Prêtreſſe pour bénir & non pas pour maudire*. Bel exemple à imiter !

On appeloit *myſtères des Romains* ou *myſtères de la bonne Déeſſe*, la fête qui ſe célébroit à Rome pendant la nuit en l'honneur de la mère de Bacchus, & à laquelle les femmes ſeules étoient admiſes. On ſait que ce fut ſous l'habit de ce ſexe, que Clodius s'y introduiſit pour abuſer de Pompeïa, troiſième femme de Céſar, à qui il avoit ſu plaire.

Il y avoit encore chez les anciens les *myſtères d'Iſis & d'Oſiris*, les *myſtères de Samothrace*, les *myſtères de Lemnos*, &c. Les cérémonies qu'on y pratiquoit avoient beaucoup de rapport avec celles des myſtères de Cérès.

MYSTÈRE, ſe dit plus particulièrement des vérités que la Religion chrétienne propoſe à croire, & qui ſont au-deſſus de la portée de l'eſprit humain ; tels ſont les myſtères de la Trinité, de l'incarnation, de l'Euchariſtie. Dans la vie de JÉSUS-CHRIST, on diſtingue les myſtères joyeux, comme ſa naiſſance, l'adoration des Mages ; les myſtères douloureux, comme ſa paſſion & ſa mort ; les myſtères glorieux, comme ſa réſurrection & ſon aſcenſion.

Anciennement on a donné le nom de *myſtères* à certaines pièces de théâtre, qui avoient pour ſujet les myſtères de notre religion.

On appelle encore *myſtères*, les ſacremens de l'Egliſe ; & ils furent en effet, dans les premiers ſiècles du Chriſtianiſme, de véritables myſtères que l'on cachoit avec grand ſoin, non-ſeulement aux infidelles, mais encore aux Catéchumènes.

Jamais on ne les célébroit devant eux : on n'oſoit pas même raconter en leur préſence ce qui s'y paſſoit, ni prononcer les paroles ſolennelles, ni même parler ſur la nature du ſacrement. On prenoit la même précaution dans les livres que l'on compoſoit ſur la religion. Lorſque dans un diſcours public ou dans un écrit, on étoit obligé de parler de l'Euchariſtie ou de quelqu'autre myſtère, on ſe ſervoit de mots couverts dont les Chrétiens ſeuls entendoient le ſens. Ce ſecret des myſtères donna lieu aux payens de débiter les calomnies les plus atroces ſur les premiers chrétiens ; &, comme dans les autres religions, la plupart des myſtères cachoient des infamies, on jugeoit que les myſtères des chrétiens n'étoient pas plus innocens. » Ainſi, dit l'Abbé de Fleury, ſe » répandit cette fable que les Chré» tiens, tuoient dans leurs aſſemblées » nocturnes un enfant pour le man» ger, après l'avoir fait rôtir & » couvert de farine, & avoir trem» pé leur pain dans ſon ſang ; ce » qui venoit manifeſtement du » myſtère de l'Euchariſtie mal en» tendu. On diſoit encore qu'après » leur repas commun, où ils man» geoient & buvoient avec excès, on » jetoit un morceau à un chien atta» ché au chandelier ; que ce chien » en ſautant renverſoit la ſeule lam» pe qui les éclairoit, & qu'enſuite » à la faveur des ténèbres, tout ce » qu'ils étoient d'hommes & de fem» mes ſe mêloient indifféremment » comme des bêtes, ſelon que le » haſard les aſſembloit. Les Juifs » furent les principaux auteurs de » ces calomnies ; quelqu'abſurdes » qu'elles fuſſent, le peuple les » croyoit, & l'on étoit réduit à s'en » juſtifier. L'exemple des bacchana» les perſuadoit en général qu'il n'y » avoit point d'abomination qui ne » pût s'introduire ſous prétexte de » religion ».

On dit au pluriel, *les ſaints Myſtères ;* pour dire, le ſacrifice de la Meſſe.

Mystère, ſe dit auſſi figurément du ſecret dans les affaires d'importance. *C'eſt un myſtère d'État Il y a du myſtère dans cette démarche. C'eſt un myſtère d'iniquité qu'il importe de révéler.*

Mystère, ſe dit encore des intrigues amoureuſes ; & dans ce ſens on dit, que *les myſtères d'amour veulent du ſecret.*

On appelle *myſtères de la nature*, ſes opérations ſecrettes. *La production des métaux eſt un myſtère de la nature.*

On dit, *faire un myſtère d'une choſe ;* pour dire, la tenir ſecrette, la cacher avec ſoin. *Il ſait cette nouvelle, mais il en fait myſtère.*

Mystère, ſe prend auſſi figurément pour façon, difficulté que l'on fait touchant quelque choſe. Ainſi l'on dit, *pourquoi faire tant de myſtère pour dire une choſe que tout le monde ſait ? Faut-il faire tant de myſtère pour ſi peu de choſe ?*

Dans le même ſens on dit, qu'*il n'y a pas grand myſtère. Y a-t-il tant de myſtère à cela ;* pour dire, qu'une choſe n'eſt pas bien difficile à faire, à trouver.

La première ſyllabe eſt brève, la ſeconde longue, & la troiſième très-brève.

MYSTÉRIEUSEMENT ; adverbe. *Myſticè.* D'une façon myſtérieuſe. *Les vérités de la religion ſont annoncées myſtérieuſement. Il ne faut point agir myſtérieuſement avec nous.*

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, la quatrième longue, la cinquième très-brève, & la dernière moyenne.

MYSTÉRIEUX, EUSE ; adjectif. *Abſconditus.* Qui contient quelque myſtère, quelque ſecret, quelque ſens caché. Il ſe dit proprement en matière de religion. *Les figures de l'ancien teſtament ſont myſtérieuſes. Les caractères myſtérieux des anciens Égyptiens.*

Mystérieux, ſe dit auſſi en matière d'affaires. *On ne juge pas ce procès, il y a quelque choſe de myſtérieux là-deſſous.*

Mystérieux, ſe dit encore des perſonnes, & ſignifie qui fait myſtère, qui fait fineſſe des choſes qui n'en valent pas la peine. *Ce ſont des gens myſterieux en tout.*

MYSTICITÉ ; ſubſtantif féminin. Recherche profonde en fait de ſpiritualité. *La vraie myſticité conduit à la perfection, la fauſſe conduit à l'illuſion, à l'erreur.*

MYSTIQUE ; adjectif des deux genres. *Allegoricus.* Figuré, allégorique. Il ne ſe dit que par rapport aux choſes de la religion.

Le *ſens myſtique* de l'Écriture eſt celui qui ſe tire des termes de l'Écriture, outre la ſignification littérale qui leur eſt propre. Par exemple, *Babylone* ſignifie à la lettre une ville de Chaldée, demeure des Rois perſécuteurs des Hébreux, & plongée dans l'idolatrie & le déſordre. Selon le ſens myſtique, *Babylone* ſignifie le monde corrompu, les pécheurs, les méchans qui perſécutent les gens de bien. Saint Jean dans l'Apocalypſe donne à la ville de Rome payenne & ennemie de la vérité, le nom de *Babylone.* Ainſi *Jéruſalem* ſe met littéralement pour Jéruſalem ville de Judée ; elle ſe met de plus myſtiquement pour la *Jéruſalem céleſte*, qui eſt la demeure des Saints, *Serpent* à la lettre, ſignifie

un reptile venimeux, & dans le ſens myſtique il ſignifie *le Démon*, l'ancien ſerpent qui tenta Eve, *&c.*

MYSTIQUE, ſignifie auſſi qui raffine ſur les matières de dévotion, & de ſpiritualité. *Auteur myſtique. Livre myſtique.*

MYSTIQUE, s'emploie auſſi ſubſtantivement dans ce dernier ſens. *Les myſtiques ſe prétendent élevés à la plus ſublime oraiſon. Les tranſports des myſtiques.*

MYSTIQUEMENT; adverbe. *Per allegoriam:* Selon le ſens myſtique. *Cette phraſe doit être expliquée myſtiquement.*

MYTHOLOGIE; ſubſtantif féminin. *Mythologia*, Science ou explication de la fable ou de l'hiſtoire fabuleuſe des Dieux, des demi-Dieux, & des Héros de l'antiquité; ce qui renferme les myſtères & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues Divinités; les Oracles, les ſorts, les augures, les auſpices & aruſpices, les préſages, les prodiges, les expiations, les dévouemens, les évocations & tous les genres de divination qui ont été en uſage; les pratiques & les fonctions des Prêtres, des Devins, des Sybilles, des Veſtales; les fêtes, & les jeux, les ſacrifices & les victimes, les temples, les autels, les trépieds, & les inſtrumens des ſacrifices; les bois ſacrés, les ſtatues, & généralement tous les ſymboles ſous leſquels l'idolâtrie s'eſt perpétuée parmi les hommes durant un ſi grand nombre de ſiècles.

La mythologie enviſagée de cette manière, conſtitue la branche la plus étendue de l'étude des belles-lettres. On ne peut entendre parfaitement les ouvrages des Grecs & des Romains que la haute antiquité nous a tranſmis, ſans une profonde connoiſſance des myſtères & des coutumes religieuſes du paganiſme.

Les gens du monde, ceux mêmes qui ſe montrent les moins curieux des ſciences, ſont obligés de s'initier dans celle de la mythologie, parcequ'elle eſt devenue d'un uſage ſi fréquent dans nos converſations, que quiconque en ignore les élémens, doit craindre de paſſer pour être dépourvu des lumières les plus ordinaires à une éducation commune.

Son étude eſt indiſpenſable aux peintres, aux ſculpteurs, & ſurtout aux poëtes, & généralement à tous ceux dont l'objet eſt d'embellir la nature & de plaire à l'imagination. C'eſt la mythologie qui fait le fonds de leur production, & dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais, nos galeries, nos plafonds, & nos jardins. La fable eſt le patrimoine des arts; c'eſt une ſource inépuiſable d'idées ingénieuſes, d'images riantes, de ſujets intéreſſans, d'allégories, d'emblêmes, dont l'uſage plus ou moins heureux dépend du goût & du génie. Ces cieux qui roulent ſur nos têtes ſont pour le poëte l'Olympe, ſéjour enchanté des Dieux. Le temps ſe préſente à lui ſous les traits d'un vieillard armé d'une impitoyable faux; l'air ſous l'image ſenſible de *Junon* ou d'*Iris*. Le ſoleil n'eſt point à ſes yeux un globe de lumière ſans vie; c'eſt le plus beau des Dieux qui parcourt les cieux ſur un char étincelant, que d'impétueux courſiers font voler dans les airs. L'aurore qui l'annonce eſt une

jeune Divinité parée des plus brillantes couleurs, & dont les larmes intariſſables ſont naître les plus précieux biens des mortels. L'aſtre qui nous avertit de l'abſence du Dieu du jour, eſt la plus belle des Déeſſes. Les différentes ſaiſons ſont autant de différentes Divinités; les fleuves, les vents, les pluies, le feu ſont autant d'objets que le poëte apperçoit revêtus d'un corps immortel.

Il voit dans un arbre la Nymphe qui eſt renfermée dans ſon ſein. Il découvre dans une fleur l'infortuné Hyacinthe, dont le ſang répandu la fit naître. C'eſt Bacchus qui règne ſur les côteaux; c'eſt Cérès qui dore les champs fertiles qu'il apperçoit. S'il parcourt les forêts, il y voit les Driades, les Hamadriades en grand nombre, former des danſes légères avec les Faunes & les Sylvains. Les montagnes lui paroiſſent peuplées d'une foule d'Oréades, Divinités folâtres & badines. Pan & Faune ſe préſentent à lui dans les campagnes qu'ils font réſonner du ſon de la flûte & des chalumeaux. La Nymphe Echo, Divinité cauſeuſe, répète leurs chanſons, & les oiſeaux y accordent leurs ramages. Mais ces oiſeaux que ſont-ils pour lui? De malheureuſes victimes de l'amour, de la jalouſie, de la vengeance ou du cruel deſtin, des mortels infortunés, dont les Dieux ont voulu prolonger les jours dans ces petits corps. Les animaux de toute eſpèce lui rappellent le ſouvenir de quelque mortel caché ſous leurs figures. Dans une araignée il voit la malheureuſe *Arachnée*. Dans un cerf il découvre *Actéon*; *Progné* & *Philomèle* dans l'hirondelle & le roſſignol; dans le ſerpent, l'infortuné *Cadmus*.

Si le Poëte porte ſes regards ſur une fontaine, il apperçoit une Naïade qui ſe ſert du murmure de ſon onde pour plaindre ſes malheurs. Il voit dans un ruiſſeau l'infortuné *Acis*, dont les yeux mouillés de pleurs en ſont l'intariſſable ſource. Sur les bords d'un fleuve, il découvre un Dieu antique, dont l'urne répand les eaux fécondes qui vont enrichir les Provinces; mais s'il jette les yeux ſur la mer, que d'objets divins frapperont ſes regards? D'un côté c'eſt Vénus traînée dans une conque ſur une onde écumante; de l'autre, c'eſt Neptune qui parcourt la mer, ou pour en appaiſer ou pour en agiter les flots: le vieux *Nérée* & les Tritons lui forment ſur les eaux une nombreuſe Cour. Il appercevra *Thétis* entourée de *Néréides*, de *Glaucus* & de *Protée*, qui ſe promenent ſur les eſpaces liquides de cet élément docile à ſa voix.

Que le poëte ouvre le ſein de la terre, il pénétrera juſqu'au ſéjour des ombres pour y découvrir des objets ſenſibles que d'autres yeux n'y peuvent appercevoir. Il y voit les Parques qui préſident à notre naiſſance, former le tiſſu de nos jours, & trancher le fil de notre vie: il y trouve un Roi terrible par ſa ſévérité inexorable, des Juges redoutables par leur inflexible intégrité, des miniſtres de la vengeance céleſte, armés d'inſtrumens formidables, des ſupplices affreux, des victimes ſans nombre. De ces lieux d'horreurs, bientôt il paſſe dans d'autres lieux qui le raviſſent. L'Élyſée ne lui offre que des objets charmans qui enchantent ſes yeux, des concerts mélodieux

qui captivent délicieuſement ſes ſens. Il s'apperçoit que ſon ame y eſt pénétrée de ſentimens pleins de douceur & deſtinés à la vertu. Là règne une joie pure & innocente, une paix inaltérable, & des délices qu'il ne peut exprimer qu'imparfaitement.

Quelques Rigoriſtes plus ſévères que ſages, dit M. de Voltaire, ont voulu proſcrire la mythologie, comme un recueil de contes puériles, indignes de la gravité reconnue de nos mœurs. Il ſeroit triſte pourtant de brûler Ovide, Homère, Héſiode, & toutes nos belles tapiſſeries, nos tableaux & nos opéra : beaucoup de fables après tout, ſont plus philoſophiques que ces Meſſieurs ne ſont philoſophes. S'ils font grâce aux contes familiers d'Ésope, pourquoi faire main-baſſe ſur ces fables ſublimes qui ont été reſpectées du genre humain, dont elles ont fait l'inſtruction : elles ſont mêlées de beaucoup d'inſipidités ; car quelle choſe eſt ſans mélange ? Mais tous les ſiècles adopteront la boîte de Pandore, au fond de laquelle ſe trouve la conſolation du genre humain ; les deux tonneaux de Jupiter, qui verſent ſans ceſſe le bien & le mal ; la nuë embraſſée par Ixion, emblême & châtiment d'un ambitieux, & la mort de Narciſſe, qui eſt la punition de l'amour propre. Y a-t-il rien de plus ſublime que Minerve, la Divinité de la ſageſſe, formée dans la tête du maître des Dieux ? Y a-t-il rien de plus vrai & de plus agréable que la Déeſſe de la Beauté, obligée de n'être jamais ſans les grâces ; les Déeſſes des arts, toutes filles de mémoire, ne nous avertiſſent-elles pas auſſi bien que Locke, que nous ne pouvons ſans mémoire, avoir le moindre jugement, la moindre étincelle d'eſprit. Les flèches de l'Amour, ſon bandeau, ſon enfance, Flore carreſſée par Zéphir, *&c.* ne ſont-ils pas les emblêmes de la nature entière ? Ces fables ont ſurvécu aux religions qui les conſacroient. Les temples des Dieux d'Égypte, de la Grèce & de Rome ne ſont plus, & Ovide ſubſiſte. On peut détruire les objets de la crédulité, mais non ceux du plaiſir : nous aimerons à jamais ces images vraies & riantes.

Les trois premières ſyllabes ſont brèves, & la quatrième longue.

MYTHOLOGIQUE ; adjectif des deux genres. Qui appartient à la mythologie, *Recueil mythologique.*

MYTHOLOGISTE, ou MYTHOLOGUE ; ſubſtantif maſculin. Celui qui traite de la fable, & qui en explique les allégories. *Cet auteur eſt un fameux mythologiſte.*

MYTILÈNE ; nom d'une ancienne ville, capitale de l'île de Leſbos. Elle étoit floriſſante, puiſſante & très-peuplée ; mais elle fut expoſée en divers temps à de grandes calamités. Elle ſouffrit beaucoup de la part des Athéniens dans la guerre du Péloponèſe, & de la part des Romains durant la guerre contre Mithridate. Après la défaite du Roi de Pont, elle fut la ſeule qui demeura en armes, deſorte que les Romains irrités l'attaquèrent, la prirent & la ruinèrent. Cependant l'avantage de ſa ſituation la fit promptement rétablir, & Pompée eut la gloire d'y contribuer beaucoup en lui rendant ſa liberté. Strabon dit que Mytilène étoit très-grande de ſon temps ; Ciceron & Vitruve ne parlent que de ſa magnificence. La liberté que Pompée lui

lui rendit lui fut confirmée par les Empereurs. Trajan affectionna cette ville, l'embellit, & lui donna ſon nom.

On ne perdra jamais la mémoire de Mytilène parmi les antiquaires. Les cabinets ſont remplis de médailles de cette ville, frappées aux têtes de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, de Livie, de Tibère, de Caïus Céſar, de Germanicus, d'Agrippine, de Julie; d'Adrien, de Marc-Aurèle, de Commode; de Criſpine, de Julia-Domna, de Caracala, d'Alexandre Sevère, de Valérien, de Gallien, de Salonic.

Mytilène fut le ſéjour des arts & des talens; il y avoit tous les ans des combats où les poëtes diſputoient le prix de la poëſie en récitant leurs ouvrages. On y cultivoit auſſi la philoſophie & l'éloquence. Épicure y enſeigna publiquement à l'âge de trente-deux ans, comme nous l'apprenons de Diogène Laerce. Ariſtote y fut auſſi pendant deux ans, ſuivant le même auteur. Marcellus après la bataille de Pharſale, n'oſant ſe préſenter devant Céſar, s'y retira pour y paſſer le reſte de ſes jours à l'étude des belles-lettres.

Les habitans de cette ville paſſoient d'ailleurs pour les plus grands muſiciens de la Grèce. Ce fut là où naquirent le fameux Lyrique Alcée & la charmante Sapho.

MYURUS; adjectif maſculin & terme de médecine, qui ſe dit du pouls dont les pulſations s'affoibliſſent peu à peu.

Fin du dix-huitième Volume.

De l'Imprimerie de L. Cil. D'HOURY.

85193